Compréhension et suivi

Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion

Première partie

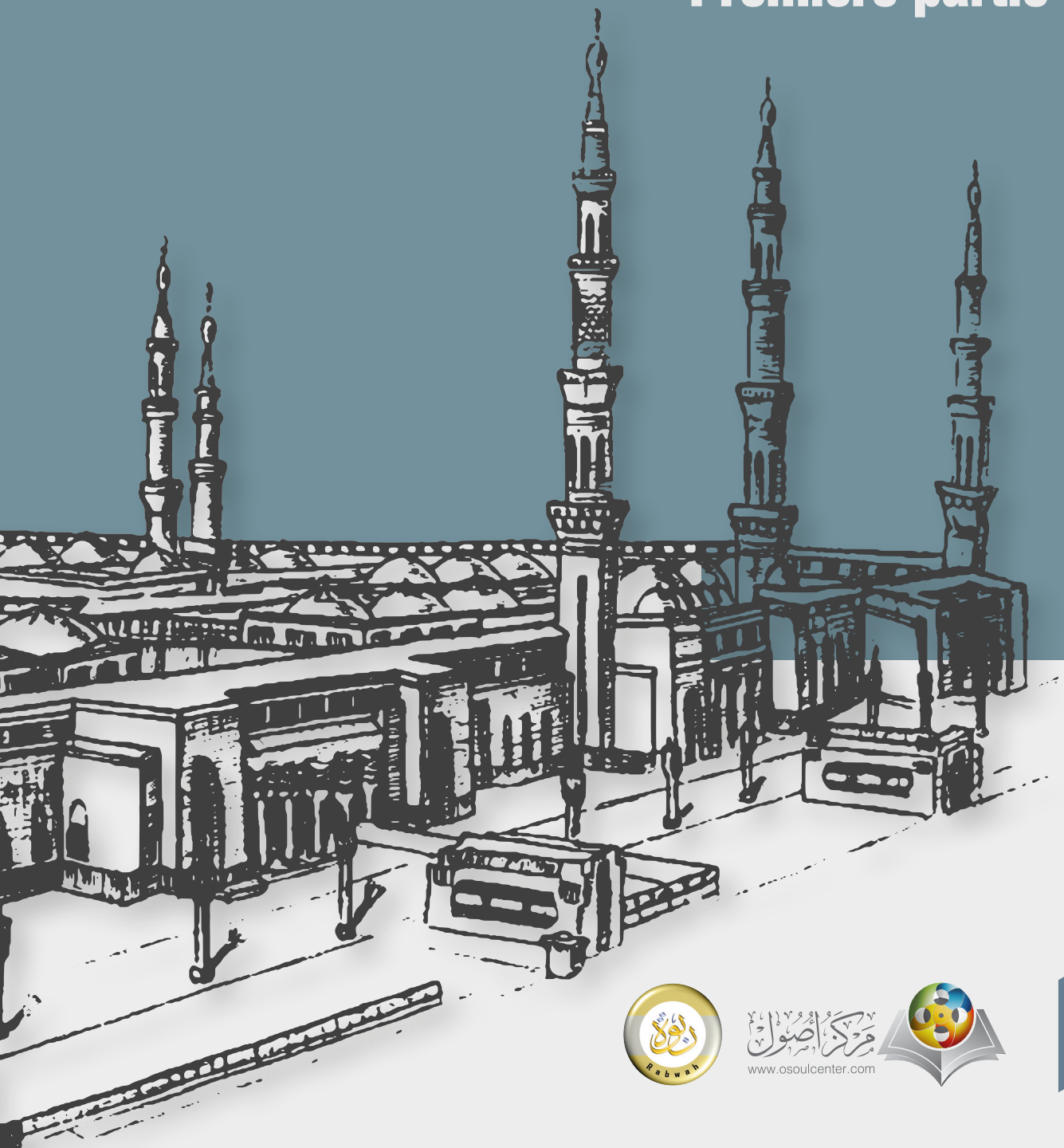

Rabwah

مركز أصول
www.osoulcenter.com

French

Compréhension et suivi

Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion

Première partie

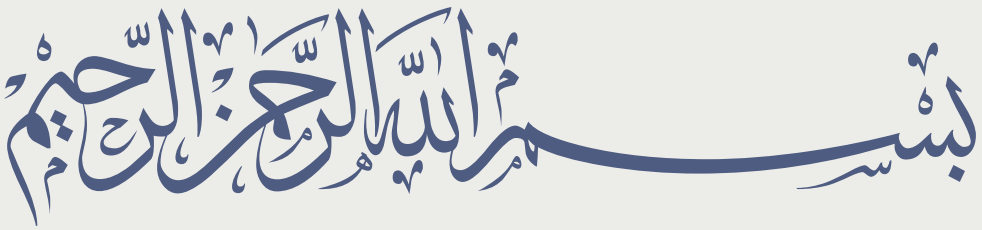

Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux le Très Miséricordieux

Sommaire des thèmes

Section des thèmes des fondements de la foi :

Section des thèmes des fondements de la foi	
Les fondements de la religion	
1. Les bases de la religion	17
2. L'attestation qu'il n'existe pas de divinité excepté Allah	25
3. L'attestation que Mouhammad – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – est le Messager d'Allah	31
4. Les degrés dans la religion	35
5. La religion est le bon conseil	47
6. La saveur de la foi	55
7. La perfection de la Législation	61
8. Les subdivisions de la foi	65
La foi en Allah	
9. Parmi les manifestations de monothéisme de la seigneurie envers Allah – exalté soit-Il	73
10. Parmi les manifestations de monothéisme de la divinité envers Allah – exalté soit-Il	79
11. Parmi les Noms d'Allah – exalté soit-Il	87
12. Parmi les attributs d'Allah – exalté soit-Il	93
La foi aux anges	
13. La création des anges	99
La foi aux livres	
14. Le début de la révélation	103

La foi aux messagers	
15. L'Islam est la religion des prophètes	113
16. Connaître le Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège	117
17. S'efforcer de suivre le Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège	123
18. L'abrogation des messages précédents par l'envoi du Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège	129
19. Aimer le Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – et ce que cela implique	133
20. Le rang des Compagnons – qu'Allah a agréés	139
21. Le mérite des premières générations des pieux prédécesseurs	145
La foi au Jour Dernier	
22. La mort et la tombe	153
23. Quelques signes mineurs de l'Heure	159
24. Quelques signes majeurs de l'Heure	165
25. L'Antéchrist	171
26. La fin des œuvres dans le bas monde	177
27. La Ressuscitation et la Reddition des Comptes	181
28. Le Feu	185
29. Le Paradis	189
La foi au destin	
30. La miséricorde et la justice dans le destin d'Allah	193
31. Quelques types de prédestinations	197
32. Quelques effets de la foi au destin	205
33. Concilier l'œuvre et la foi au destin	215

34. Le présage et l'augure	221
35. Être satisfait du destin	227
Tout ce qui concerne la foi à l'Inconnaissable	
36. Seul Allah connaît l'Inconnaissable	233
37. L'illicéité de la sorcellerie et le fait de prétendre connaître l'Inconnaissable	241
Quelques implications de la foi et des œuvres du cœur	
38. L'importance des œuvres du cœur	245
39. L'adoration d'Allah en ce qui concerne l'amour, la détestation, l'alliance et le désaveu	251
40. S'abstenir de ressembler aux désobéissants	257
S'abstenir des annulatifs et des diminutifs de l'Islam	
41. Eviter l'apostasie, la mécréance et l'associationnisme majeur	253
42. Eviter l'associationnisme mineur	267
42. Eviter l'hypocrisie	273
44. Eviter l'innovation	279
45. Eviter le fanatisme	285
Section des thèmes des adorations	
Tout ce qui concerne les adorations	
46. Tout ce qui concerne les adorations	293
Thème de la pureté	
47. Quelques qualités relatives à la saine nature et quelques règles de bienséance relatives aux latrines	301
48. La pureté de l'eau	309

49. Les ablutions	313
50. La lustration pulvérale	321
Thème de la prière	
51. L'importance de la prière	325
52. Tout ce qui concerne les jugements relatifs à la prière	331
53. Quelques éléments relatifs à la manière de prier	337
54. La sourate Al-Fatiha lors de la prière	343
Annexe des prières	
55. Le vendredi	349
56. Les deux fêtes	353
57. La prière en groupe	359
58. Les mosquées	365
Thème de l'aumône légale	
59. Le mérite de l'aumône légale	371
60. Faire l'aumône de ce qui est bon	377
61. L'aumône de la fin du jeûne	383
Thème du jeûne	
62. L'importance du jeûne	389
63. Le mérite de Ramadan et de ce qu'il y a dans ce mois	395
64. Préserver son jeûne	401
Thème du Hajj	
65. L'importance du Hajj	405
66. Le jugement relatif au Hajj	409

67. Tout ce qui concerne les jugements relatifs au Hajj	417
Section des thèmes des transactions	
68. Les bienfaits essntiels	421
69. Concilier la foi et la recherche de la subsistance	425
Les contrats	
70. La vente des choses illicites	431
71. La défense de la tromperie	437
72. La défense de l'usure	443
73. La défense de l'aléa	449
Les jugements relatifs à la famille	
74. Le mérite du mariage et de l'empressement de se marier	455
75. Le choix des époux	459
76. Quelques jugements relatifs à l'allaitement	463
77. La répudiation est détestable	467
78. Quelques jugements relatifs à la répudiation et au délai de viduité	473
79. Quelques jugements relatifs au deuil	477
80. Les impératifs	483
Quelques jugements relatifs aux nourritures et aux boissons	
81. Les boissons enivrantes	489
82. La modération dans la nourriture	495
Les droits	
83. L'inviolabilité des personnes, des biens et des honneurs	499
84. Eviter de faire du mal	507

85. Le droit des parents et des proches	511
86. Le droit du voisin	517
87. Aimer les musulmans	521
88. La compassion entre les musulmans	525
89. La miséricorde envers toutes les créatures, êtres humains, animaux et autres	529
90. Le droit de faire un testament	533
Quelques jugements relatifs aux responsabilités	
91. Il est détestable de chercher à occuper une responsabilité	539
92. Le droit des détenteurs de l'autorité	545
93. Les peines et les châtiments discrétionnaires	549
Quelques vertus et quelques vices	
94. La patience et la reconnaissance	555
95. La véracité	561
96. La pudeur	567
97. Les paroles et le traitement agréable	573
98. La bienfaisance en toute chose	579
99. La réprobation de l'orgueil et de l'arrogance	585
100. La réprobation de la colère	593
Section des thèmes des commandements, des interdits et	
La lutte continue et la droiture	
101. La lutte continue	601
102. S'efforcer d'être droit	607
103. Rendre des comptes à soi-même	613

104. La dévotion	619
105. Le renoncement	625
Thème de la science	
106. L'importance d'être instruit en religion	631
107. Le mérite de la science et des savants	637
108. Les types de gens au regard de la Révélation	643
109. La transmission de la religion	649
110. La préservation et la transmission des hadiths	655
111. L'importance de l'ijtihad	661
112. Se conformer à la Sounna et éviter les innovations	665
Thème de l'intention	
113. Les œuvres valent par les intentions	671
L'évocation d'Allah – exalté soit-Il	
114. Le mérite de l'évocation	677
115. Evoquer Allah suivant	683
116. La formule maîtresse servant à solliciter le pardon d'Allah	687
Les mérites du Noble Coran, des sourates et des versets	
117. Le mérite du Noble Coran, de son apprentissage et de son enseignement	693
118. Le mérite de la sourate Al-Fatiha	697
119. Le mérite de Ayat al-Koursi (Verset du Repose-pied)	703
120. Le mérite de la sourate Al-Ikhlas	707
121. Le mérite des Al-Mou'awwadhatane (les sourates Al-Falaq et An-Nas)	711
122. Le mérite des adeptes du Coran	715

Quelques obligations et recommandations essentielles	
123. L'importance de la responsabilité	719
124. Quelques œuvres faisant partie des meilleures	727
125. Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 1	733
126. Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 2	743
127. Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 3	749
128. Les immenses possibilités de faire le bien	757
129. Quelques jours faisant partie des meilleurs	763
130. Commencer par la droite	767
131. La consultation d'Allah (istikhara)	771
Les bonnes et les mauvaises actions	
132. La bonté et le péché	777
133. Le décompte des bonnes et des mauvaises actions	781
Quelques actes illicites et détestables majeurs	
134. Les sept péchés capitaux	787
135. Certains actes détestables	797
136. Les idées coupables non traduites par les actes sont pardonnées	803
Pour la cause d'Allah	
137. L'appel à faire le bien	807
138. Le mérite de rendre des comptes à soi-même	811
139. L'obligation de réprouver ce qui est blâmable	815
140. La victoire des adeptes du bien	821

La vision	
141. Tout ce qui concerne les règles de bienséance qui concernent la vision	825
Les troubles	
142. Les troubles sont nombreux	829
143. L'adoration lors des troubles	835
144. La patience lors des troubles	839
Le repentir et le bon soupçon à l'égard d'Allah – exalté soit-Il	
145. Le mérite du repentir	843
146. Quelques conditions du repentir	849
147. Quelques expiations des péchés	853
148. Le repentir préserve les bonnes actions qui ont précédé le péché	859
149. L'étendue de la miséricorde d'Allah – exalté soit-Il	863
150. L'immense mérite d'avoir de l'espoir en Allah – exalté soit-Il	867

Introduction

Après les paroles d'Allah, il n'existe pas de paroles exprimant de concepts plus éminents que les paroles de Son Messager, et il n'existe pas de paroles plus dignes d'être suivie que les siennes.

Voici ce livre (**Des hadiths généraux : Compréhension et suivi**).

C'est un livre qui couvre 150 hadiths de tous les aspects de la religion, divisés de manière scientifique comme indiqué dans l'index, avec une brève explication pour chacun.

C'est un livre qui traite de 150 hadiths touchant à tous les thèmes de la religion et classés d'une manière savante comme on peut s'en assurer à la lecture du sommaire. Ces hadiths sont suivis d'une explication succincte.

Chaque hadith commence par un titre, puis ses termes sont énoncés, des versets en rapport avec le hadith sont donnés, et le narrateur est ensuite présenté.

Par la suite, la première partie de l'explication intitulée «Compréhension» clarifie succinctement des concepts contenus dans le hadith, chaque paragraphe portant le même numéro que la partie du hadith correspondante. De même, l'explication des mots apparaissant en rouge dans le hadith est elle aussi en rouge.

Elle est suivie par une deuxième partie intitulée «Suivi» qui donne des applications pratiques dans la vie de l'être humain des concepts exprimés dans le hadith avec une numérotation ordonnée différente de celle des parties du hadith.

Le projet «Compréhension et suivi» fait partie d'un projet aux multiples parties intitulé «Les hadiths généraux» et chacun de ces hadiths est suivi de divers ajouts: explication fournie, programme éducatif, extraits vidéo, enregistrements audio, cartes, traductions plurielles, etc.

Ce grand projet lui-même est inclus dans l'une des initiatives majeures du centre Ossoul intitulée «Sur les traces du Messager…» dont la finalité est de faire connaître et de rendre accessible la Sounna du Prophète et les concepts qu'elle véhicule dans les différentes langues mondiales.

Il existe encore d'autres articles et productions dont il est possible de prendre connaissance sur la plateforme des hadiths généraux.

Et louange à Allah le Maître de.

sunnahsteps.com

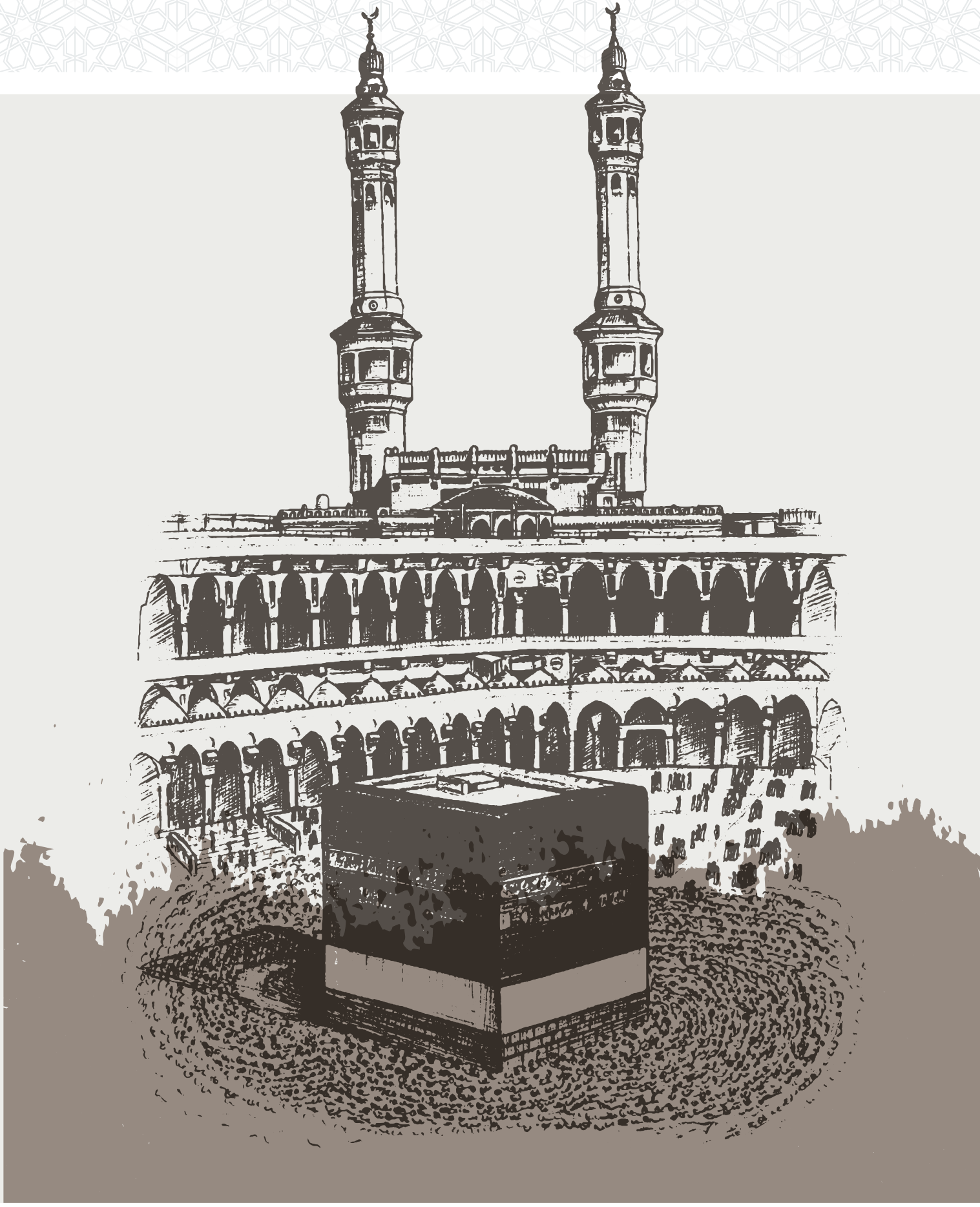

1

Hadith

Les bases de la religion

Ibn ‘Abbâs, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d’Allah ﷺ dit à Mo’ adh ibn Jabal lorsqu’il l’envoya au Yémen:

1 *“Tu vas te rendre auprès de Gens du Livre.*

2 *Quand tu seras parmi eux, appelle-les à attester qu’il n’y a aucune divinité digne d’adoration qu’Allah, et que Mohammad ﷺ est le Messager d’Allah.*

3 *S’ils obéissent en cela, informe-les qu’Allah leur a prescrit cinq prières à accomplir par jour et par nuit.*

4 *S’ils t’obéissent en cela, informe-les qu’Allah leur a prescrit une aumône qui sera perçue sur les riches parmi eux pour être redistribuée aux pauvres parmi eux.*

5 *S'ils t’obéissent en cela, garde-toi de toucher à leurs biens les plus précieux*

6 *et redoute l’invocation de l’opprimé, car rien ne s’interpose entre elle et Allah.”* (Référencé par Al-Boukhari et Moslim)[1]

1 Al-Boukhari (1496) et Moslim (19).

Les Versets

- ﴿*Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n’ ayons révélé: “Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc”*﴾ [Sourate Al-Anbiyâ`: 25].
- ﴿*Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu’ à l’obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l’aube, car la Lecture à l’aube a des témoins.*﴾ [Sourate Al-Isrâ`: 78].
- ﴿*Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Audient et Omniscient. Ne savent-ils pas que c’est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les aumônes, et qu’Allah est L’Accueillant au repentir et le Miséricordieux*﴾ [Sourate At-Tawba: 103-104].
- ﴿*Les aumônes ne sont destinées que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l’Islam), l’affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d’Allah, et pour le voyageur (en détresse). C’est un décret d’Allah! Et Allah est Omniscient et Sage.*﴾ [Sourate At-Tawba: 60].
- ﴿*N’est-ce pas Lui qui répond à l’angoissé quand il L’invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération - Y a-t-il donc une divinité avec Allah? C’est rare que vous vous rappeliez!*﴾ [Sourate An-Naml: 62].

Le Narrateur

Il s’agit d'Abou al-‘Abbâs ‘Abd Allah ibn ‘Abbâs ibn ‘Abd al -Mouttalib Al-Qourachi Al-Hâchimî Al-Madanî, né dans le quartier des Banou Hâchim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah ﷺ. On le surnommait Al-Bahr (la mer) en raison de l’étendue de la science qu’il a acquise suite à l’invocation du Prophète ﷺ: “Ô Allah, instruis-le en religion”[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont rapporté de nombreux hadiths, puisqu’il embrassa l’Islam jeune et il n’a cessé d’accompagner le Prophète ﷺ après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2] 81.

Résumé

Le Prophète ﷺ envoya Mo’ adh au Yémen et l’informa de ce à quoi il devait appeler les gens. La première chose à laquelle il devait les appeler est le monothéisme. S’ils lui obéissaient et qu’ils embrassaient l’Islam, il devait les appeler à accomplir l’obligation de la prière, puis l’obligation de l’aumône légale.

Ensuite, il recommanda à Mo’adh de s’abstenir de toucher à leurs biens les plus précieux en prélevant l’ aumône légale, mais de la prélever de leurs biens ordinaires, que ce ne soient ni les meilleurs de leurs biens ni les moins bons. Enfin, il le mit en garde contre l’injustice, car l’invocation de l’opprimé ne reste jamais inexaucée.

1 Al-Boukhari (143), dont ce sont les termes du hadith, et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat as-Sahâbah d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti’ab Fî Ma’rifat al-Ashab d’Ibn ‘Abd al-Barr (3/933) et Ousd al-Ghâbah d’Ibn Al-Athir (3/291).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ envoya Mo'adh au Yémen en tant que prédicateur et dirigeant vers l'an 9 de l'Hégire:

1. Il l'informa qu'il trouvera des juifs et des chrétiens qui avaient comme livres la Torah et l'Évangile afin qu'il se prépare à leur faire face, car c'était des gens qui possédaient dans l'ensemble une certaine science[1].

2. Ensuite, il lui recommanda de commencer à les appeler à attester de l'unicité d'Allah et du Message de Mohammad ﷺ. Ce sont certes les fondements de la religion sans lesquels aucune de ses subdivisions n'est valide. Il leur est donc demandé de réunir ces deux attestations[2]. Les juifs et les chrétiens n'assurèrent pas leur salut en refusant d'attester l'unicité d'Allah contenu dans le Message qui leur avait été révélé, puisqu'ils associèrent 'Ouzayr et 'Îssâ (Jésus) à Allah et traitèrent de mensonge la prédication du Messager ﷺ[3].

3. Il lui recommanda ensuite, s'ils obéissent à ce qu'il leur ordonne, et donc prononcent les deux attestations de foi et reconnaissent ainsi l'unicité d'Allah et le Message du Prophète ﷺ, de les informer qu'Allah leur a imposé cinq prières de jour comme de nuit et qu'il leur apprenne à accomplir ces prières.

   Les paroles du Prophète ﷺ *"S'ils t'obéissent en cela"* indiquent la soumission et l'action et non le simple fait de reconnaître l'obligation. Il est donc nécessaire qu'ils reconnaissent que la prière est obligatoire et qu'ils l'accomplissent à son heure[4].

4. Puis, après avoir reconnu l'obligation de la prière et l'avoir accompli, il lui recommanda de les appeler à s'acquitter de l'aumône légale (Zakat). Il lui ordonna donc de les informer qu'Allah a imposé à leurs riches une aumône légale qui représente une petite part déterminée prélevée sur leurs richesses afin qu'elle soit redistribuée à leurs pauvres.

---

1 Voir Fath al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (3/358).

2 Voir Kachf al-Lithâm Charh 'Umdat al-Ahkâm d'As-Safârînî (3/400).

3 84 Voir Ikmâl al-Mou'lim bi-Fawâ`id Moslim d'Al-Qâdî 'Iyâd (1/239).

4 Voir Al-'Ouddah Fî Charh al-'Oumda d'Ibn al-'Attâr (2/798).

5 Puis le Prophète ﷺ ordonna à Mo'adh, s'ils l'acceptent, de le laisser prélever l'aumône légale de leurs richesses, mais qu'il s'abstienne d'en prélever les biens qui sont les plus précieux aux yeux de leurs propriétaires, ceux qu'ils aiment et auxquels ils sont attachés, comme une brebis que son propriétaire aime et dont il prend soin, car elle lui donne beaucoup de lait ou pour une autre raison. Il n'est pas permis, eu égard à leurs propriétaires, de prélever ce type de bien pour que ceux-ci s'acquittent de l'aumône légale dont ils sont redevables. En effet, Allah n'a pas institué la solidarité avec les pauvres au détriment des riches. Maintenant, il est permis de le prendre, si le propriétaire du bien précieux décide de donner de son plein gré son bien en aumône.

Par ailleurs, 'Omar ibn al-Khattab dit à un homme qu'il envoya collecter l'aumône légale: "Ne prends pas la bête qu'on engraisse, l'animal de compagnie - qui est élevé à la maison et qu'on ne laisse pas brouter dehors en raison de sa valeur pour son propriétaire -, la bête qui est sur le point de mettre bas, ni le bélier reproducteur"[1].

6 Puis, le Prophète ﷺ averti Mo'adh contre les conséquences de l'injustice en prélevant l'aumône légale ou dans tout ce qui touche à l'exercice de l'autorité et de la gouvernance. Il signifiait en disant: "redouter l'invocation de l'opprimé", d'éviter ce qui la cause, car l'injustice est la cause de l'invocation prononcée contre l'injuste.

Précisons que l'invocation de l'opprimé est entendue et exaucée, que les portes des sept cieux lui sont ouvertes et que rien ne s'interpose entre elle et son exaucement[2]. Il est dit en effet dans un hadith: "Les invocations de trois personnes ne restent pas inexaucées: le jeûneur jusqu'à ce qu'il rompe le jeûne, le dirigeant équitable et l'invocation de l'opprimé, celle-ci est élevée par Allah au- dessus des nuages et Il lui ouvre les portes du ciel. Le Seigneur dit alors: Par Ma puissance, Je te ferai triompher même si ce n'est pas tout de suite"[3].

---

1 Malik (2/372) et At-Tabarânî dans Al-Mou'jam al-Kabîr (6395). Ce récit a été déclaré authentique par An-Nawawî dans Al-Majmoû' (5/427) et sa chaîne de narration a été déclarée bonne par Ibn Kathîr dans Irchâd al-Faqîh (1/248).

2 Voir Fath al-Moun'im Charh Moslim de Moussâ Châhîn Lâchîn (1/70).

3 At-Tirmidhî (3598) et Ibn Mâjah (1752) d'après Abou Hourayra. Ce hadith a été déclaré authentique par Ibn al-Moulaqqine dans Al-Badr al-Munîr (5/152).

Suivi

1. Le Prophète envoya Mo'adh ibn Jabal au Yémen alors qu'il était âgé d'une vingtaine d'années. Il assuma cette responsabilité et supporta d'être loin de son pays et de ses proches pour la cause d'Allah et pour obéir à Son Messager. Et nous que supportons-nous donc pour la cause d'Allah et pour obéir à Son Messager?

2. Le Messager d'Allah ﷺ confiait de grandes responsabilités à ses Compagnons de première jeunesse et ceux-ci ne se dérobaient pas. Il incombe donc au père, à l'enseignant et l'éducateur d'habituer ceux dont ils ont la charge à assumer des responsabilités et à ne pas les sous-estimer. Pour leur part, les jeunes en question doivent être à la hauteur de la responsabilité.

3. Accepte tout hadith authentique du Messager d'Allah ﷺ même s'il n'est rapporté que par une seule personne. En effet, le Prophète ﷺ envoya Mo'adh transmettre des choses d'une extrême importance touchant aux croyances et à la jurisprudence en lui donnant une autorité sur les biens des gens. Tout ceci démontre que le récit apporté par un seul narrateur doit être pris en considération.

4. Identifie la nature de ceux que tu rencontres, car le Prophète ﷺ informa Mo'adh qu'il allait se rendre chez des Gens du Livre afin qu'il tienne compte de certains éléments lorsqu'il les appelle à l'Islam[1](1)89, comme les preuves à leur apporter, le style employé et d'autres choses encore parce qu'il se peut que ce soient des gens qui détiennent une science et sont habitués à argumenter. Veille donc à rassembler des renseignements appropriés avant de t'engager dans un projet.

1 Voir Fath al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (3/358).

5 Le Prophète ﷺ prenait soin de faire des recommandations à ceux qu'il chargeait d'une mission et à les exhorter. Ainsi, il n'envoya pas Mo'adh avant de lui avoir exposé la situation et de lui avoir tracé un programme. Il lui ordonna d'être équitable, le mit en garde contre l'injustice, malgré la maturité religieuse et savante de Mo'adh. Ne néglige donc pas de faire des recommandations à ceux qui t'accompagnent, et ceux à qui des recommandations sont faites ne doivent pas les rejeter par orgueil.

Suivi

6 Le Prophète ﷺ accordait de l'importance aux priorités et les classait par ordre d'importance. Ainsi, il n'ordonna pas à Mo'adh de commencer par combattre certains péchés que tous les gens commettent dans leur comportement et qu'il est important d'éradiquer. Il commença plutôt par le fondement de la religion et la clé de la foi, à savoir les deux attestations de foi, puis la prière, puis l'aumône légale. Nous devons faire de même dans notre éducation, notre prédication et notre enseignement et même dans l'ensemble de nos projets: Nous devons procéder par ordre d'importance. 'A'icha - qu'Allah a agréée - a dit: *"Ce qui a été révélé au début fut une des sourates d'Al-Moufassal qui mentionne le Paradis et l'Enfer. Puis, lorsque les gens entrèrent dans l'Islam, ce furent les versets détaillant le licite et l'illicite qui furent révélés. Si la première chose à être révélée avait été: ne buvez pas de vin, ils auraient répondu: Nous ne délaisserons jamais le vin. Et si la première chose à être révélée avait été: ne forniquez pas, ils auraient répondu: Nous ne délaisserons jamais la fornication"*[1].

7 La foi, la prière et l'aumône légale sont les éminents fondements de la foi, ceux-ci sont d'ailleurs souvent mentionnés ensemble dans le Coran et la Sounna. Ces adorations comportent une rétribution et des effets spirituels que seul Allah connaît. Ainsi, même si toi-même et ceux qui sont avec toi, vous en acquittez, veillez à le faire de façon complète.

8 Le Prophète ﷺ avertit Mo'adh qu'il ne devait pas prélever les biens précieux auxquels s'attachent les âmes et lui ordonna d'être équitable à ce sujet. Ceci permet de ménager les sentiments et la compréhension des gens, et tout prédicateur, père, éducateur et responsable devraient faire de même et tenir compte de cela lorsqu'il ordonne quelque chose ou le défend.

1 Al-Boukhari (4993).

9 Veille, lorsque tu vas dormir, qu'aucun opprimé n'ait été attristé par tes propos ou par tes gestes, qu'il s'agisse de ton épouse, ton fils, un de tes élèves, un de tes employés, un vendeur ou un chauffeur. De plus, ne considère pas qu'il est normal d'être injuste avec ceux que tu considères comme étant inférieurs à toi, même si ce sont des transgresseurs. En effet, le Prophète ﷺ fit redouter à Mo'adh au plus haut point d'être injuste, même dans ses interactions avec les mécréants des Gens du Livre dont certains allaient peut-être devenir croyants, mais d'autres pas.

Un poète a dit:

Ne sois pas injuste lorsque tu en as le pouvoir, car l'injustice finit par t'apporter des regrets. Tes yeux succombent au sommeil et l'opprimé reste éveillé, invoquant Allah, Celui dont l'œil ne succombe pas au sommeil.

2

Hadith

L'attestation qu'il n'existe pas de divinité excepté Allah

Mo'adh ibn Jabal, dont Allah est satisfait, rapporte:

1 J'étais monté en croupe derrière le Prophète ﷺ sur le même âne

2 et il me dit: "Ô *Mo'adh! Sais-tu quel est le droit d'Allah sur les serviteurs et le droit des serviteurs sur Allah?".*

3 Je répondis: Allah et Son Messager savent mieux.

4 Il dit: "*Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien,*

5 *et le droit des serviteurs sur Allah est qu'll ne supplicie pas celui qui ne Lui associe rien".*

6 Je lui demandai: Ô Messager d'Allah, dois -je annoncer cette bonne nouvelle aux gens? Il me répondit: *"Ne la leur annonce pas, car ils risqueraient de ne s'en remettre qu'à ça."* (Référencé par Al-Boukhari et Moslim)[1].

1 Al-Boukhari (2856) et Moslim (30).

Les Versets

- ﴿*Certes Allah ne pardonne pas qu' on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme péché*﴾ [Sourate An- Nissâ`: 48].
- ﴿*Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent: "En vérité, Allah C'est le Messie, fils de Marie". Alors que le Messie a dit: "Ô enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur". Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!*﴾ [Sourate Al-Mâ`ida: 72].
- ﴿*Dis: "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre"*﴾ [Sourate Al-An' âm: 162-163].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd ar-Rahmân Mo'adh ibn Jabal ibn 'Amr Al -Ansârî. Il embrassa l'Islam à l'âge de 18 ans et il participa au serment d'allégeance d'Al-'Aqabah et à toutes les batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ. Il était le Compagnon le plus connaisseur de ce qui est licite et de ce qui est illicite et il mémorisa le Coran du vivant du Prophète ﷺ qui l'envoya au Yémen comme gouverneur. Il est mort de l'épidémie de peste d'Emmaüs durant le califat de 'Omar en l'an 18 de l'Hégire à l'âge de 34 ou 38 ans[1]69.

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu' Allah a un droit sur Ses serviteurs qui est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer. D'autre part, Allah s'engagea à ne pas supplicier ceux qui ne Lui associent rien.

Le Prophète ﷺ défendit à Mo' adh de rapporter ce hadith afin de ne pas risquer qu'ils ne s'en remettent qu'à ça et arrêtent d'œuvrer.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (5/2431), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (3/1402) et Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (5/187).

Compréhension (fiqh)

1 Mo'adh était monté derrière le Prophète ﷺ sur un âne:

2 Le Prophète ﷺ pour attiser l' envie de Mo' adh d'apprendre, lui demanda: Sais-tu ce qu' Allah est en droit d'exiger à Ses serviteurs et qu'll leur a rendu obligatoire, et sais-tu quel est le droit des serviteurs qu'Allah s'est rendu obligatoire à Lui-même?

3 Mo'adh - qu'Allah a agréé - répondit par "Allah et Son Messager savent mieux", ce qui signifie: Je ne sais pas.

On utilise cette expression dans les sujets qui ont trait à la religion. Si en revanche l'être humain est interrogé au sujet de choses de ce bas monde ou qui relèvent de l'Inconnaissable ou autre dont le Messager d'Allah ﷺ n'a pas connaissance, il dit alors: "Allah sait mieux (Allahou A'lam)".

4 Le Prophète ﷺ donna ensuite la réponse: il affirma que le droit d'Allah - exalté soit-Il - sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent, l'adoration étant un terme qui désigne tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et œuvres intimes ou publiques[1]. Elle correspond de plus à un état d'humilité, d'obéissance et d'orientation du cœur en direction de l'Adoré. Il est nécessaire, en plus d'adorer Allah[2], de ne Lui associer personne dans l'adoration - même s'il s'agit d'un prophète, d'un roi ou de quelqu'un de vertueux - quelle que soit l'association, même si elle est insignifiante - ne serait-ce qu'une parole.

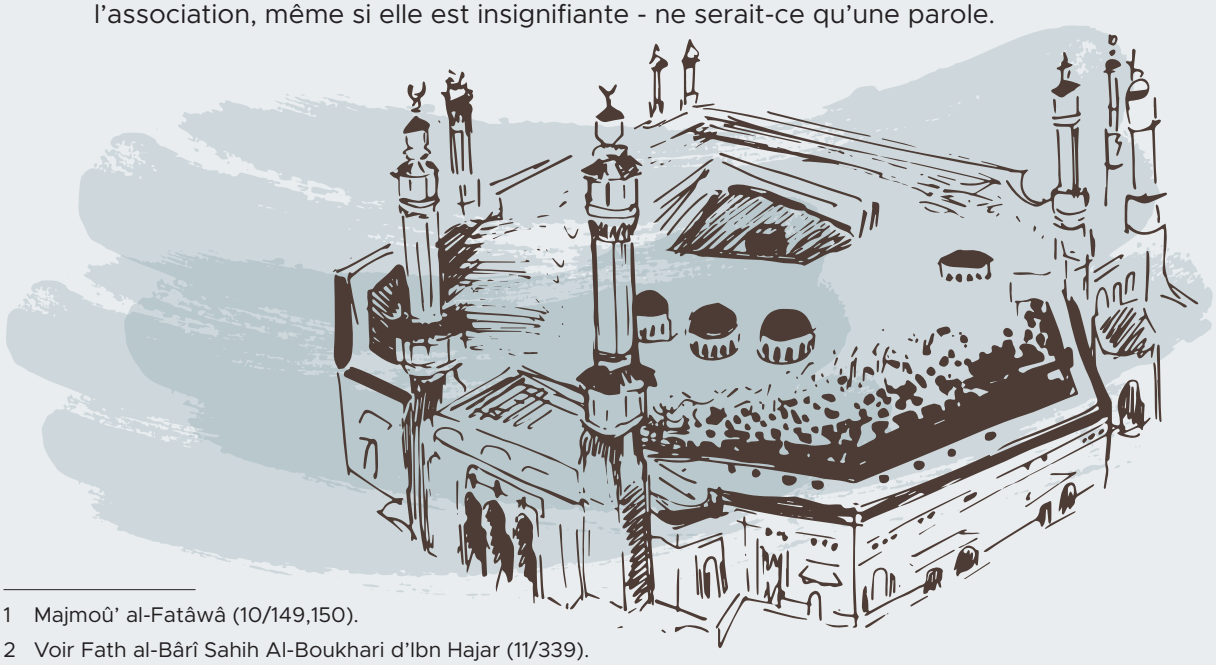

1 Majmoû' al-Fatâwâ (10/149,150).

2 Voir Fath al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (11/339).

Ceci est donc le droit d'Allah: ﴿***Et ton Seigneur a décrété: N'adorez que Lui***﴾**.** [Sourate Al-Isrâ`: 23]. Allah dit également: ﴿***Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable***﴾**.** [Sourate Adh-Dhâriyâtte: 56-58].

5

Le droit des serviteurs sur Allah - qui est un droit qu'Allah s'est imposé à Lui-même par magnanimité et qui n'est pas une obligation qui Lui est imposée[1] - est que s'ils L'adorent et ne Lui associent rien, Il ne les fera pas entrer en Enfer. En effet, *"Celui qui rencontre Allah sans Lui avoir rien associé entrera au Paradis, et celui qui rencontre Allah en Lui ayant associé [quelque chose] entrera en Enfer"*[2]. ﴿***Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!***﴾ [Sourate Al-Mâ`ida: 72]. Cela signifie que le musulman monothéiste ne demeurera jamais éternellement en Enfer. Si ses bonnes actions sont majoritaires, il entrera au Paradis et l'Enfer lui sera épargné et s'il fait partie des désobéissants et que ses mauvaises actions sont majoritaires, alors son cas sera tranché par Allah: s'Il le veut, Il le châtiera de la durée qu'il décidera puis le fera entrer au Paradis, et s'Il le décide, Il lui pardonnera et le fera entrer directement au Paradis. Quant à celui qui meurt polythéiste, il n'entrera pas au Paradis et demeurera éternellement en Enfer sans que son supplice ne soit interrompu: ﴿***Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme péché***﴾ [Sourate An-Nissâ`: 48][3].

6

Lorsque Mo'adh entendit cette bonne nouvelle de la part du Prophète ﷺ, il voulut la partager avec les gens et demanda conseil au Messager d'Allah ﷺ à ce sujet qui lui demanda de ne pas le faire, car certains parmi eux risqueraient de ne se reposer alors que sur leur monothéisme et de délaisser, par paresse, les actes d'obéissance.

Il est dit dans certaines autres narrations que Mo'adh avait compris que cette interdiction était une recommandation prophétique ayant pour finalité que les gens ne se reposent pas que sur leur monothéisme, mais qu'il n'était pas défendu de rapporter ces paroles afin de sauvegarder la science ou autre. C'est la raison pour laquelle Mo'adh attendit pour nous en informer d'être sur le point de mourir de crainte de commettre un péché s'il taisait la science qu'il possédait.

---

1 Voir Al-Kawthar al-Jârî llâ Riyâd Ahâdîth Al-Boukhari d'Al-Kourânî (5/438).

2 Moslim (93) d'après Jâbir ibn 'Abd Allah - qu'Allah a agréés.

3 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Al-Qourtoubî (1/290).

Suivi

1. Ne rejette pas par dédain une monture non luxueuse et scrute ton âme lorsque tu dédaignes t'asseoir avec des gens de toutes conditions ou de manger avec eux. Cela pourrait être un signe d'orgueil apparent ou caché. Pour sa part, le Prophète ﷺ partagea un âne comme monture avec Mo'adh et il est pour nous un modèle de modestie et d'affabilité envers les gens.

2. Ne t'interdis pas de tirer profit des bêtes qu'Allah a mises à notre disposition et utilise-les avec mesure, car le Prophète ﷺ et Mo'adh étaient montés sur la même bête.

3. Le Prophète ﷺ questionna pour enseigner à Mo'adh et l'inciter à utiliser sa raison et faire en sorte que la réponse, qu'il ne connaissait pas, se fixe dans son cœur. Il convient donc que le prédicateur choisisse le style adéquat qui amène à la réflexion et incite à écouter et à réfléchir.

4. Ce n'est pas une honte d'ignorer des choses concernant ce bas monde ou la religion. En effet, Mo'adh - qui était le plus connaisseur de ce qui est licite et de ce qui est illicite - n'a subi aucun préjudice à dire "Allah sait mieux" au sujet de ce qu'il ne savait pas. Abstiens-toi donc de donner des avis religieux sans science par orgueil ou par honte: ﴿***ne suivez point les pas du Diable, car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas***﴾ [Sourate Al-Baqara: 168-169]. ﴿***Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas. Ce sera pour eux une piètre jouissance, mais un douloureux châtiment les attend***﴾ [Sourate An-Nahl: 116-117].

5. Au-dessus de chaque droit que tu réclames aux gens ou que les gens réclament de toi, il y a un droit suprême: c'est le droit que ton Seigneur a sur toi et qui est bien plus immense que la totalité des bienfaits dont Il te comble. Rappelle-toi constamment de ce droit et que ta vie soit axée autour de lui: ﴿***Dis: "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. À Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre"***﴾ [Sourate Al-An'âm: 162-163].

6 Allah veut que tu ne Lui associes rien, rien du tout. Ainsi, de la même façon que tu évites l'associationnisme majeur, comme adorer des idoles, demander secours aux étoiles, supplier des forces occultes, évite également l'associationnisme mineur, comme de jurer par des créatures, même par le Prophète ﷺ, de porter des talismans qui éloignent prétendument le mauvais œil ou bien de tomber dans l'ostentation en améliorant ta prière pour le regard des gens, etc. Allah dit dans un hadith qoudsi: *"Je suis l'associé qui se passe le plus de ce à quoi on M'associe. Ainsi, celui qui accomplit une œuvre dans laquelle il M'associe quoi que ce soit, Je le délaisse avec son association*"[1].

7 Scrute ton cœur, résiste à chaque associationnisme qui l'assaillit et sois optimiste. Il est dit dans un hadith: "Allah choisira un homme de ma communauté le Jour de la Résurrection devant toutes les créatures et déroulera quatre-vingt-dix-neuf registres [remplis de ses péchés], chaque registre s'étendant à perte de vue, puis Il lui dira: Renies-tu quelque chose de tout cela? Mes anges scribes ont-ils été injustes envers toi? Il répondra: Non, Seigneur. Allah demandera ensuite: As-tu une excuse? L'homme répondra: Non, Seigneur. Allah lui dira: Si, tu as une bonne action enregistrée chez nous et tu ne subiras pas d'injustice aujourd'hui. On sortira alors une carte sur laquelle est écrit: "J'atteste qu'il n'existe pas de divinité digne d'adoration qu'Allah et j'atteste que Mohammad est le Messager et le serviteur d'Allah". Allah dira ensuite: Va donc assister à la pesée de tes œuvres. Le serviteur répondra: Seigneur, que pèse cette carte comparée à tous ces registres? Allah répétera: Tu ne subiras pas d'injustice. On mettra alors les registres sur un plateau et la carte sur l'autre plateau. Les registres remonteront et la carte descendra, pesant plus lourd. En effet, rien ne pèse plus lourd que le Nom d'Allah"[2].

8 Les hadiths énonçant des dispenses ne doivent pas être diffusés parmi les gens afin qu'ils ne les comprennent pas autrement que ce qu'ils signifient. Mo'adh, après avoir entendu ce hadith, redoubla d'efforts et la crainte qu'il avait d'Allah s'accrut. Cependant, on ne peut garantir de ceux qui n'atteignent pas son rang en science qu'ils ne se reposeront pas uniquement sur ce qu'ils comprennent de ce hadith[3]. Ibn Mas'oud - qu'Allah a agréé - dit quelque chose de semblable: "Tu ne narres pas aux gens un hadith que leur raison ne peut appréhender sans qu'il ne provoque un trouble chez certains d'entre eux"[4].

---

1 Moslim (2985) d'après Abou Hourayra - Allah l'a agréé.

2 At-Tirmidhî (2639) et Ibn Mâjah (4300).

3 Voir Fath al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (11/340).

4 Voir le Sahih de Moslim après le hadith numéro 5.

3

Hadith

L'attestation que Mouhammad ﷺ est le Messager d'Allah

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Tous les membres de ma communauté entreront au Paradis, excepté ceux qui s'y refusent."*

2 On lui demanda: "Ô Messager d'Allah, et qui s'y refuse?".

3 Il répondit: "*Celui qui m'obéit entrera au Paradis et celui qui me désobéit refuse d'y entrer.*" (Référencé par Al-Boukhârî)[1]

1 Al-Boukhârî (7280).

Les Versets

- ﴿*Dis: Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 31].
- ﴿*Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés. Et il n' incombe au messager que de transmettre explicitement (son message)*﴾ [Sourate An-Nour: 54].
- ﴿*Que ceux, donc, qui s' opposent à son commandement prennent garde qu' une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.*﴾ [Sourate An-Nour: 63].
- ﴿*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu' il vous interdit, abstenez-vous-en; et craignez Allah, car Allah est dur en punition*﴾ [Sourate Al-Hachr: 7].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd ar-Rahmâne ibn Sakhr Ad-Dawsi. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et est le Compagnon ayant rapporté le plus de hadiths, tellement il était constamment en compagnie du Prophète ﷺ, veillait à mémoriser les hadiths et a habité longtemps Médine, la demeure de la science. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète - qu'Allah le couvre d'éloges et le protège - explique que tous les membres de sa communauté entreront au Paradis par la grâce et la miséricorde d'Allah, excepté ceux qui refusent d'y entrer, c'est-à-dire ceux qui désobéissent à son ordre et contreviennent à sa Sounna.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (3/357), Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que tous les membres de sa communauté entreront au Paradis, excepté ceux qui s'y refusent.

Le terme communauté (O*umma*) désigne ici la communauté des humains et des djinns à qui la prédication du Prophète ﷺ parvient. Par conséquent, tous ceux à qui les versets et la religion d'Allah sont parvenus font partie de la communauté vers qui le Prophète ﷺ a été envoyé.

2 Les Compagnons s'étonnèrent de cela: Comment quelqu'un de raisonnable peut-il refuser d'entrer au Paradis qui contient des délices que nul œil n'a vus, nulle oreille n'a entendus et qu'aucun être humain n'a imaginés? Leur question exprime donc désapprobation et étonnement.

3 Le Prophète ﷺ leur expliqua alors ce qu' il en est: celui qui le suit, se soumet à ses ordres et s'abstient de ses interdits sera récompensé par l'entrée au Paradis et sera sauvé de l'Enfer. Quant à celui qui lui désobéit, contrevient à son ordre, s'oppose à sa Sounna et s'en détourne, se refuse donc, par ses mauvaises actions et croyances, d'entrer au Paradis.

Une telle personne fait soit partie des mécréants qui ont rejeté l'Islam et par conséquent n'entrera jamais au Paradis, en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants***﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 85] et de ces autres paroles d'Allah: ﴿***Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille. Ainsi rétribuons-Nous les criminels.***﴾ [Sourate Al-A'râf: 40].

Soit cette personne fait partie des musulmans qui ont suivi leurs désirs et ont délaissé ce qui leur a été ordonné, empruntant de ce fait les voies des pervers, ou bien ont innové des choses dans la religion qu'Allah n'a pas autorisées. Ceux-là ne demeureront pas éternellement en Enfer, puisque aucun musulman ne demeurera éternellement en Enfer. Par conséquent, le hadith signifie qu'ils n'entreront pas au Paradis avec les premiers croyants, mais après avoir été suppliciés ou avoir rendu des comptes et reçu des blâmes.

Suivi

1. Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporta des hadiths que personne d'autre que lui n'a rapporté en raison du fait qu'il veillait à collecter les hadiths du Messager d'Allah ﷺ et qu'il se consacrait pleinement à cette tâche, au point qu'il passait ses nuits avec les démunis d'As-Souffâ, mangeant leur nourriture et buvant leur boisson, sans que rien ne le détourne du Messager d'Allah ﷺ. Ceci est un signe de sa grande implication et de son immense ambition. Il convient donc à celui qui a de l'ambition dans l'acquisition de la science ou se consacre à une tâche déterminée, de prendre pour modèle Abou Hourayra, sa patience et son accompagnement constant du Messager d'Allah ﷺ.

2. Le Prophète ﷺ commença ses paroles par une phrase de portée générale qui mérite une explication détaillée, afin que les âmes écoutent attentivement et mémorisent ce qui est dit. C'est pourquoi les Compagnons s'empressèrent de l'interroger afin qu'il éclaircisse ce qui leur paraissait incompréhensible. Il convient donc que chaque enseignant, éducateur ou prédicateur, veille à user des styles qui captivent l'attention et aident à se concentrer et à mémoriser.

3. Entrer au Paradis est une immense réussite qui nécessite peu de choses: seulement de suivre le Prophète ﷺ et lui obéir. Celui qui manque cette offre, allant de ce fait à sa perte, est assurément quelqu'un qui refuse d'entrer au Paradis.

4. Que cette voie est claire et facile et qu'elle est éloignée de toute sophistication et artifice dans l'adoration! Il s'agit d'obéir à Allah, en obéissant à Son Messager ﷺ. 'Abd Allâh ibn Mas'oud a dit: "Nous imitons et nous n'initions pas, nous suivons et nous n'innovons pas et nous ne nous égarerons pas tant que nous suivons ses pas"(1)14.

Un poète a dit:

Si tu n'es pas un disciple de Mohammad, dis: Je n'ai pas été guidé. Qu'y a-t-il après ta vie ici-bas, puisque tu n'es pas éternel?

Cette demeure est-elle celle où nous vivrons pour toujours et jouirons de délices? Renonces-y donc. Endure patiemment ses troubles et fais des efforts pour jouir de délices le lendemain.

1 Voir l'lâm al-Mouwaqqi'îne 'an Rabb al-'Âlamîn (4/115).

4 Hadith

Les degrés dans la religion

On rapporte que ‘Omar ibn al-Khattâb - qu’Allah a agréé - a dit:

1 Alors que nous étions un jour chez le Messager d’Allah ﷺ, vint à nous un homme portant des vêtements d'une extrême blancheur, ayant des cheveux très noirs, n’ayant aucune trace suggérant qu’il ait voyagé et que personne parmi nous ne connaissait,

2 et s’assit près du Prophète ﷺ ses genoux contre les siens et posant ses mains sur ses propres cuisses.

3 Il dit: “Ô Mohammad, informe-moi de l’Islam”.

4 Le Messager d’Allah ﷺ répondit: *“L’islam consiste à ce que tu attestes qu’ il n’ existe pas de divinité excepté Allah*

5 *et que Mohammad est le Messager d’Allah ﷺ,*

6 *que tu accomplisses la prière,*

7 *que tu t’acquittes de l’aumône légale,*

8 *que tu jeûnes le mois de Ramadan*

9 *et que tu accomplisses le pèlerinage à la Maison [sacrée] si tu en as les moyens”.*

10 L’homme lui dit: “Tu as dit vrai”. Puis ‘Omar dit: “Nous nous sommes étonné qu’il l’interroge puis qu’il lui dise qu’il avait dit vrai”.

11 Ensuite l’homme dit: “Informe-moi de la foi maintenant”. Le Prophète ﷺ répondit: *“Elle consiste à ce que tu croies en Allah,*

12 *en Ses anges,*

13 *en Ses livres,*

Les Versets

- ﴿*La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu’on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l’aide et pour délier les jougs, d’accomplir la prière et d’acquitter l’aumône légale. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu’ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 177].
- ﴿*Le Messager a cru en ce qu’on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): “Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers”. Et ils ont dit: “Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C’est à Toi que sera le retour”*﴾ [Sourate Al- Baqara: 285].
- ﴿*Ô les croyants! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messager, au Livre qu’Il a fait descendre sur Son messager, et au Livre qu’Il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jour dernier, s’égare, loin dans l’égarement*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 136].
- ﴿*Nous avons créé toute chose avec mesure*﴾ [Sourate Al-Qamar: 49].
- ﴿*Il ne leur a été commandé, cependant, que d’adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d’accomplir la prière et d’acquitter l’aumône légale. Et voilà la religion de droiture*﴾ [Sourate Al-Bayyina: 5].
- ﴿*Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l’a prescrit à ceux d’avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété*﴾ [Sourate Al-Baqara: 183].
- ﴿ *Et c’est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d’aller faire le pèlerinage de la Maison.*﴾ [Sourate Âl-‘Imrâne: 97].

Hadith

14 *en Ses messagers,*

15 *au Jour Dernier*

16 *et au destin, qu'il soit bon ou mauvais*". L'homme lui dit: "Tu as dit vrai".

17 Ensuite il lui demanda: "Informe-moi de ce qu'est l'excellence". Le Prophète ﷺ répondit: *"Elle consiste à ce que tu adores Allah comme si tu Le voyais, et même si tu ne Le vois pas, Lui te voit".*

18 L'homme dit ensuite: "Informe-moi sur l'Heure maintenant". Le Prophète ﷺ répondit: "*Celui qui est interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge*".

19 L'homme dit ensuite: "Informe-moi de ses signes". Le Prophète ﷺ répondit: "*Lorsque l'esclave mettra au monde sa maîtresse*

20 *et que tu verras les va-nu-pieds dénudés, démunis et éleveurs de moutons, rivaliser dans la construction de hauts édifices".*

21 'Omar dit: "L'homme s'en alla par la suite et le Prophète ﷺ resta silencieux un moment puis me dit: "Ô *'Omar, sais-tu qui m'a posé ces questions?".* Je répondis: "Allah et Son Messager savent mieux". Il me dit alors: "*C'est Jibrîl qui est venu vous enseigner votre religion*". (Référencé par Moslim)[1].

1 Moslim (8).

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hafs, Al-Farouq (celui qui distingue), 'Omar ibn al-Khattâb Al- Qourachi Al-'Adawî, le deuxième des Califes Bien Guidés et un des Dix Promis au Paradis. Il était l'ambassadeur de Qouraych, avant l'Islam, chargé de réconcilier les clans qui se faisaient la guerre et d'arbitrer leurs différends. Il embrassa l'Islam la sixième année de l'envoi du Prophète ﷺ et sa conversion fut un facteur de puissance pour l'Islam et les musulmans. Il participa à toutes les batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et devint calife après la mort d'Abou Bakr en l'an 13 de l'Hégire. Il devint célèbre pour sa justice et son équité, tout en étant ferme et sévère à bon escient. C'est durant son califat que la plupart des pays furent conquis, comme l'Irak, le Levant et d'autres contrées. Il est mort en martyr en l'an 23 de l'Hégire et fut enterré dans la chambre de 'Â`icha - qu'Allah a agréée - aux côtés du Prophète ﷺ et d'Abou Bakr As-Siddîq, dont Allah est satisfait[1].

Résumé

Ce hadith est le pivot de la religion. Le Prophète ﷺ y explique les degrés les plus importants de l'Islam, à savoir: l'Islam, la foi et l'excellence, et il y mentionne certains signes de l'Heure.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (1/38), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (4/137) et Al-Issâba d'Ibn Hajar (4/484).

Ce hadith fait partie de ce qui explique le mieux les degrés de la religion et réunit ses fondements. C'est pourquoi Al-Qâdî 'Iyâd en a dit: "C'est un hadith éminent qui englobe toutes les œuvres apparentes et intimes et les sciences de la Législation se réfèrent toutes à lui et en sont imprégnées"[1].

'Omar, dont Allah est satisfait, rapporte ce qui suit:

1. Alors qu'ils étaient assis en compagnie du Messager d'Allah ﷺ, un homme à l'allure extraordinaire vint à eux. C'était un jeune homme ayant des cheveux très noirs et qui ne figurait pas parmi les Compagnons connus. De plus, il ne paraissait pas avoir voyagé, puisqu'on ne décelait pas chez lui les traces d'un voyage que sont la chevelure hirsute et la poussière sur le visage et les vêtements.

2. Cet homme s'introduisit dans l'assemblée et s'assit face au Prophète ﷺ, colla ses genoux aux siens et posa les mains sur ses propres cuisses. Il s'assit de la sorte afin de se préparer à étudier la science et exprimer de la modestie à l'égard du Prophète ﷺ.

3. Cet homme dit ensuite: "Ô Mohammad, informe-moi de l'Islam". Il appela le Prophète ﷺ par son prénom pour qu'on croie qu'il est un Bédouin, car ce sont les Bédouins qui appelaient le Prophète ﷺ par son prénom. Ils ne connaissaient en effet que peu de la bienséance et de la science des Compagnons Mouhajiroune et des Ansâr qui avaient entendu les paroles suivantes d'Allah et les avaient mises en pratique: ﴿***Ne considérez pas l'appel du messager comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres***﴾. [Sourate An-Nour: 63]. Cela signifie: Ne l'appelez pas comme certains d'entre vous appellent leur ami ou leur frère. Ne l'appelez donc pas "Ô Mohammad", mais dites plutôt "Ô Messager d'Allah"[2].

4. Le Prophète ﷺ lui expliqua alors ce qu'est l'Islam et lui dit qu'il est bâti sur les cinq piliers connus. Le premier est l'attestation qu'il n'existe pas de divinité excepté Allah qui est la formule du monothéisme par laquelle Allah envoya tous les prophètes et envoyés. Elle doit être prononcée avec la langue, on doit y croire avec le cœur et on doit mettre en pratique ce qu'elle implique avec les membres. On ne doit alors adorer qu'Allah, ne craindre que Lui, n'implorer que Lui, n'invoquer que Lui, ne pas redouter dans l'intimité autre que Lui et ne rien Lui associer dans l'amour, l'espoir, le vœu et l'ensemble des adorations. On doit également être convaincu qu'Il est le Nuisible et Bénéfique et que

1 Voir Ikmâl al-Mou'lim d'Al-Qâdî 'Iyâd (1/204).

2 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihîn par Ibn 'Othaymîne (1/347).

personne d'autre que Lui ne détient le pouvoir d'être utile ou de nuire à un serviteur. Il est donc le Vrai Adoré, tandis que ce qui est adoré en dehors de Lui est faux.

5 Fais également partie des implications de la formule du monothéisme, le fait de croire au Messager d'Allah ﷺ pour ce qu'il a apporté de la part d'Allah et croire qu'il a été envoyé par son Seigneur. Cela requiert de croire en ce qu'il a prescrit, d'obéir à ce qu'il a commandé, de s'abstenir de ce qu'il a défendu, de le révérer, de le respecter, de le faire triompher, de le défendre et de lutter avec lui.

6 Le deuxième pilier de l'Islam est l'accomplissement de la prière qui consiste à l'accomplir comme il se doit, remplir ses conditions et s'acquitter de ses piliers. On se recueille donc durant la prière, on y prend conscience de l'éminence d'Allah. C'est pourquoi il n'est pas dit "faire la prière".

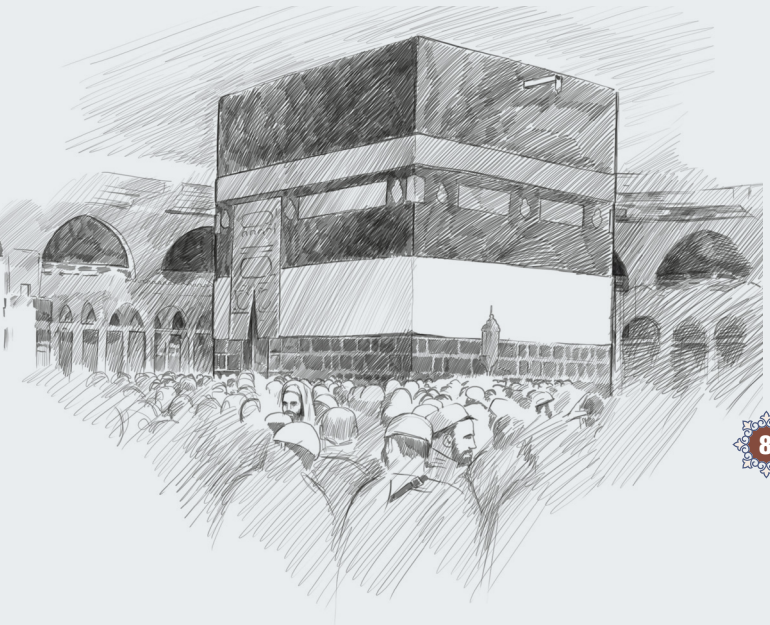

7 Le troisième pilier est l'acquittement de l'aumône légale qui est la part que l'être humain doit prélever de sa richesse qu'Allah lui a octroyée, en se conformant aux modalités prescrites expliquées par la sainte religion. L'être humain doit donc prélever l'aumône légale de bon cœur, en ayant la certitude qu'elle est obligatoire le concernant, en mettant en dépôt sa rétribution auprès d'Allah et en ne choisissant pas les moins bons de ses biens en guise d'aumône légale. Il doit plutôt préférer l'agrément et la récompense d'Allah.

8 Le quatrième pilier de l'Islam est le jeûne qui consiste à s'abstenir de nourriture, de boisson et de rapports intimes durant le mois de Ramadan, depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil, conformément à ce qui a été détaillé dans les livres de jurisprudence. L'être humain doit donc jeûner, en étant croyant, en mettant sa rétribution auprès d'Allah, en étant obéissant et non par contrainte ou à contrecœur.

Compréhension (fiqh)

9 Le cinquième pilier, est le pèlerinage à la Maison Sacrée d'Allah à La Mecque et ce qui lui est attaché comme rites et adorations ayant des jugements spécifiques. Le pèlerinage est obligatoire une fois dans la vie, à condition d'en avoir la capacité physique et financière.

Il est à relever que le Prophète ﷺ a réuni dans la définition de l'Islam les cinq piliers sur lesquels l'Islam est bâti, tout comme dans le hadith de 'Abd Allah ibn 'Omar - qu'Allah a agréés - qui rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"L'Islam est bâti sur cinq piliers: l'attestation qu'il n'existe pas de divinité excepté Allah et que Mohammad est Son serviteur et Son Messager, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de l'aumône légale, le pèlerinage à la Maison [sacrée] et le jeûne du mois de Ramadan"*[1].

Cela ne signifie pas que l'Islam se résume à ces adorations seulement, mais que ce sont ses piliers sans lesquels il ne peut exister. Les adorations restantes complètent l'édifice de l'Islam et leur absence peut le mettre à mal sans toutefois le détruire, contrairement aux piliers qui, en leur absence, suscitent l'effondrement de l'édifice.

10 Lorsque le Prophète ﷺ finit de répondre, l'homme lui dit: "Tu as dit vrai". Les Compagnons s'étonnèrent: "Comment un homme qui lui pose une question lui dit en entendant la réponse qu'il a dit vrai". En effet, celui qui valide une réponse est plus susceptible d'être un savant qui connaît la réponse, qu'un ignorant qui la recherche.

11 L'homme l'interrogea ensuite sur la foi qui est le second degré de la religion après l'Islam. Le Prophète ﷺ répondit: "La foi consiste à croire en Allah", c'est-à-dire de croire en Lui en tant que Seigneur, Créateur, Pourvoyeur, Possesseur et Gestionnaire, de croire en Lui en tant que dieu adoré et obéi et de croire qu'Il a les Plus Beaux Noms et qu'Il détient les attributs les plus suprêmes.

12 Croire aux anges signifie croire en leur existence, qu'ils sont créés de lumière, qu'ils ne désobéissent jamais à ce qu'Allah leur ordonne et qu'ils exécutent ce qui leur est commandé. Il faut également croire en ce qu'Allah a mentionné de leurs noms et de leurs œuvres. Ainsi, Jibrîl est le chargé de la Révélation et le maître des anges, Mikâ`îl est chargé de la pluie et des plantes, Isrâfîl est chargé de souffler dans la trompe, Mâlik est le gardien de l'Enfer, etc.

13 Croire aux livres signifie croire qu'ils ont été révélés par Allah et cela implique de croire à ce qu'ils contiennent et à œuvrer conformément à leurs préceptes. Cependant, le Coran est venu abroger toutes les religions précédentes et de plus, les livres révélés tels que la Torah et l'Évangile ont été sujets à des altérations et des modifications.

1 Al-Boukhârî (8) et Moslim (16).

14 Croire aux messagers signifie croire à ce qu'ils ont apporté, croire qu'Allah leur a révélé Ses commandements et qu'ils sont les meilleures créatures d'Allah. Nous croyons en eux tous, ceux qui ont été mentionnés dans le Coran et la Sounna et dont nous connaissons les récits, ainsi que ceux dont nous ne savons rien. Nous ne faisons donc pas de différence entre ceux-ci et ceux-là.

Allah dit: ﴿***Certes ceux qui mécroient en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire la distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent: "Nous croyons en certains et nous mécroyons en d'autres" et qui veulent prendre entre cela un sentier, ceux-là, sont les vrais mécréants! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. Et ceux qui ont cru en Allah et en Ses messagers et qui ne font aucune distinction parmi eux, à ceux-là Il donnera leurs récompenses. Et Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux***﴾ [Sourate An-Nissâ`: 150-152].

Compréhension (fiqh)

15 Croire au Jour Dernier signifie croire à la ressuscitation, à la Reddition des Comptes, au Paradis et à l'Enfer, au Pont Sirât, à la Balance, à l'intercession, au Bassin de l'Abondance et à tout ce qui a été rapporté de manière authentique à ce sujet.

16 Croire au destin signifie croire qu'Allah - exalté soit-Il - connaissait préalablement les actes des serviteurs et ce qui leur arrivera, qu'Il a écrit tout cela auprès de Lui dans la Tablette Préservée avant de les avoir créés, que les œuvres des serviteurs se produisent selon la connaissance qu'en a Allah et l'écriture qu'Il en a faite et que les actes de tous les serviteurs ont été créés par Allah: la mécréance, la foi, l'obéissance et la désobéissance[1].

17 L'homme l'interrogea par la suite sur l'excellence qui est le troisième des degrés de la religion. Le Prophète ﷺ lui répondit que l'excellence consiste à ce que l'être humain adore son Seigneur de la manière la plus complète, comme s'il voyait son Seigneur face à lui. Si l'être humain ne parvient pas à être conscient à ce point, qu'Allah l'observe et à Le craindre, alors qu'il soit au moins juste conscient, qu'Allah l'observe et qu'Il le voit. Allah dit: ﴿***Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment, l'Audient, l'Omniscient***﴾ [Sourate Ach-Chou'arâ`: 217-220].

Par ailleurs, les degrés de la religion s'entremêlent. Ainsi, l'Islam est plus général que la foi et l'excellence. Les deux étant inclus dans l'Islam. De la même manière, la foi est plus générale que l'excellence. Ainsi par exemple, celui qui sort du cercle de la foi peut rester dans l'Islam et est donc musulman et celui qui sort du cercle de l'excellence peut se retrouver malgré tout dans le cercle de la foi. Allah dit: ﴿***Les Bédouins ont dit: Nous avons la foi. Dis: Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt: Nous nous sommes simplement soumis, car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs***﴾ [Sourate Al-Houjourate: 14].

18 L'homme l'interrogea ensuite sur l'Heure, quand surviendra-t-elle? Le Prophète ﷺ lui répondit: *"Celui qui est interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge"*. Cela signifie: Ma connaissance à son sujet n'est pas plus grande que la tienne, car seul Allah sait quand elle aura lieu. ﴿***La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah***﴾ [Sourate Louqmâne: 34].

1 Voir Jâmi' al-'Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab Al-Hanbalî (1/103).

19 L'homme remplaça cette question par une autre et interrogea le Prophète ﷺ sur les signes de l'Heure et il lui répondit que ses signes sont lorsque l'esclave mettra au monde sa maîtresse. Cela signifie que les esclaves seront de plus en plus nombreux, au point qu'une esclave mettra au monde la fille de son maître, cette fille étant libre et sa mère une esclave. On dit aussi que c'est lorsque les esclaves mettront au monde des rois ou bien lorsque des non Arabes mettront au monde des Arabes, les Arabes étant les maîtres et les plus nobles des gens[1].

20 Parmi les signes de l'Heure, il y a le fait que les pauvres qui marchaient pieds nus sans sandales et nus sans vêtements pour les couvrir, les nécessiteux sans nourriture parmi les Bédouins éleveurs de moutons, deviendront des gens riches et aisés, au point qu'ils rivaliseront dans la construction de hauts édifices. Ceci peut être lié au hadith dans lequel le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsqu'une chose est confiée à celui qui n'en est pas digne, alors attends la survenue de l'Heure"*[2]. Or il est arrivé que des choses aient été confiées à des gens qui n'en étaient pas dignes, au point que des Bédouins ignorants et rudes, mais riches et prestigieux devinrent des chefs[3].

21 Puis l'homme se remit en chemin et peu de temps après, le Prophète ﷺ dit à 'Omar: *"Sais-tu qui est cet homme?"*. 'Omar répondit: "Allah et Son Messager savent mieux". Le Prophète ﷺ dit alors: *"C'est Jibrîl qui est venu vous enseigner votre religion"*.

En effet, Allah donna aux anges le pouvoir de prendre l'apparence des humains et d'autres créatures et Jibrîl est venu plusieurs fois au Prophète ﷺ sous l'apparence du Compagnon Dihya Al-Kalbî, dont Allah est satisfait.

1 Voir Jâmi' al-'Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/136-137).

2 Al-Boukhârî (59) d'après Abou Hourayra, dont Allah est satisfait.

3 Voir Jâmi' al-'Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/139).

Suivi

1. Lorsque Jibrîl - qu'Allah le protège - entra auprès du Prophète ﷺ, il s'assit face à lui tel un étudiant en science écoutant attentivement et prêt à accepter la science qu'on allait lui enseigner, sans manifester d'orgueil en raison de son rang et de son mérite, lui le chargé de la révélation et l'Esprit Sain. C'est une règle de bienséance à observer par tous ceux qui recherchent la science: ils doivent s'asseoir avec politesse et ne pas interroger en prenant une posture arrogante, comme s'adosser d'une manière qui ne convient pas ou en utilisant un ton inapproprié.

2. Les piliers de l'Islam doivent être les questions qui figurent en tête des préoccupations des programmes annuels et quotidiens du musulman, en faisant régulièrement un examen de conscience à leur sujet, en réalisant chacun d'eux avec excellence et en ajoutant un surplus d'adoration surérogatoire de même nature. On examine par exemple la force de son attestation pour Allah et on la parachève avec des évocations abondantes; on accomplit convenablement les obligations de la prière et on les complète avec des prières surérogatoires comme le witr, les prières continuelles de la Sounna et les invocations de la prière; on s'acquitte de l'aumône légale de bon cœur, et on ajoute des aumônes de temps en temps; on jeûne le mois de Ramadan sans l'entacher de péchés et on jeûne le nombre de jours de jeûne volontaire que l'on veut; on accomplit une fois le grand pèlerinage à la Maison [Sacrée] d'Allah et on ajoute autant de grands et de petits pèlerinages que l'on veut.

3. Arrête-toi à chaque pilier de la foi et vois ce qui s'est produit dans ton cœur. Quelle est ta foi en Allah pour ce qui est de Sa seigneurie, de Sa divinité, de Ses Noms et de Ses attributs? À quel point es-tu conscient de l'effet des anges et à quel point les estimes-tu? À quel point es-tu heureux des livres qu'Allah a révélés aux gens et à quel point les révères-tu, particulièrement le Coran qui est le dernier d'entre eux et celui qui a abrogé les précédents? À quel point révères-tu les messagers d'Allah et les aimes-tu d'un amour qui te conduit à vouloir en savoir plus sur les détails de leurs vies et à t'intéresser à leur guidée? Quelle importance donnes-tu au Jour Dernier et à quelle fréquence t'en rappelles-tu? Quelle est la force de ta foi au destin d'Allah et de ta satisfaction de ce que tu en subis?

4 Le degré le plus élevé de la religion est le degré de l'excellence. As-tu tenté de t'exercer à adorer Allah comme si tu le voyais? Si tu ne peux pas, fais au moins en sorte de L'adorer en étant conscient qu'Il te voit. Ceci aura assurément plus d'effet que les yeux des gens ou des caméras. Qu'Allah ne soit surtout pas celui à qui tu accordes le moins d'importance parmi ceux qui te voient.

5 Lorsque l'être humain est conscient qu'Allah est avec lui, qu'Il le voit et qu'Il le surveille, il a honte qu'Allah le voie accomplir des actes d'obéissance avec paresse, et à plus forte raison commettre un acte de désobéissance. Allah dit: ﴿***Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment, l'Audient, l'Omniscient***﴾. [Sourate Ach-Chou'arâ`: 217-220].

6 L'Islam donne une immense importance au Jour Dernier et même s'il n'a pas annoncé quand il aura lieu, il nous énuméra ses signes qui, entre autres choses, nous incitent à nous rappeler constamment de ce jour. Quand allons-nous donc prendre un moment avec nous-mêmes pour nous imaginer ce jour qui aura indubitablement lieu?

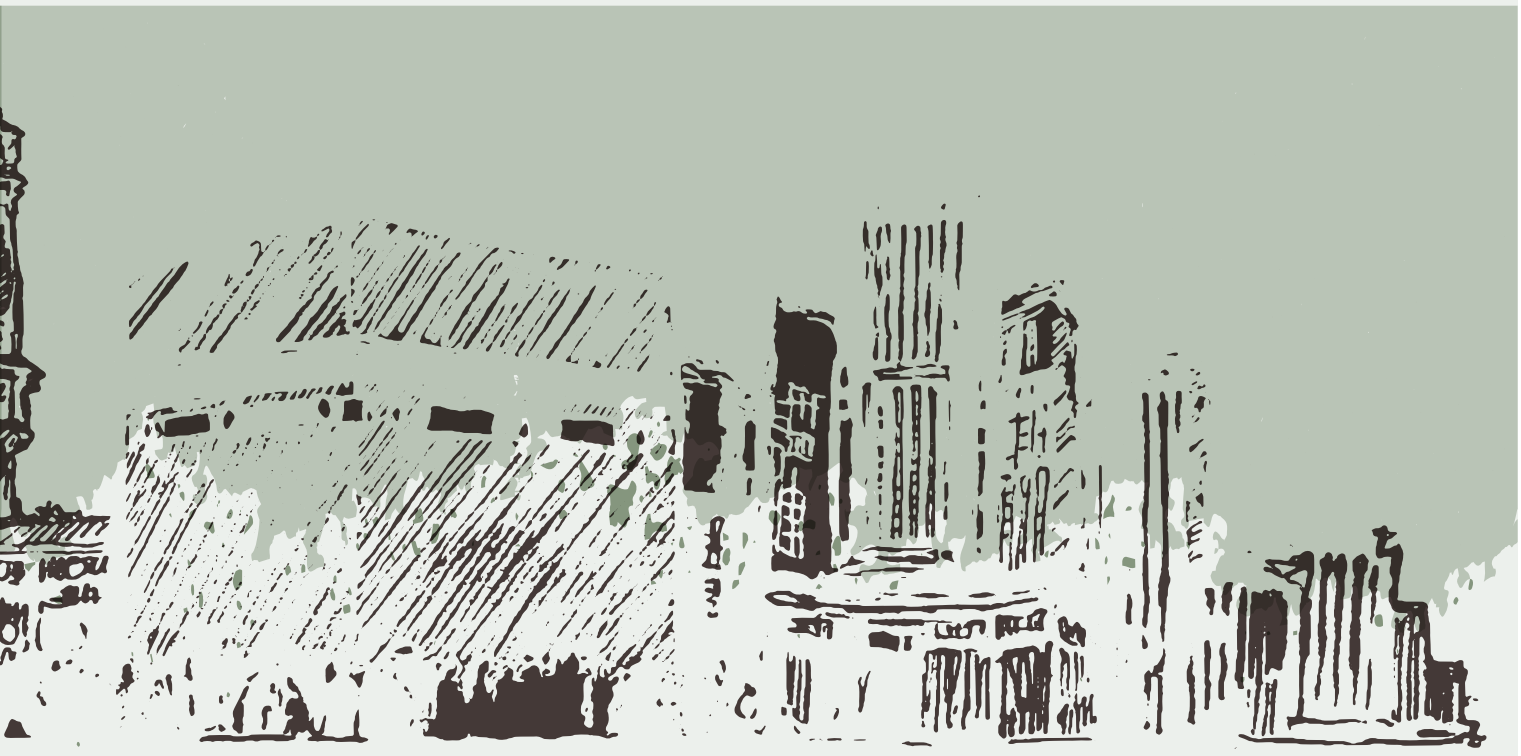

5

Hadith

La religion est le bon conseil

Tamîm Ad-Dârî, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"La religion c'est le bon conseil"*.

2 Nous demandâmes: Envers qui?

3 Il répondit: "*Envers Allah,*

4 *Son Livre,*

5 *Son Messager*

6 *ainsi que les chefs des musulmans*

7 *et la masse des musulmans."*[1]

1 Moslim (55).

Les Versets

- ﴿*Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 104].
- ﴿*Vous êtes la meilleure communauté, qu' on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110].
- ﴿*Pourquoi les rabbins et les érudits ne leur interdisent-ils pas leur parole pécheresse et leur consommation illicite? Qu'est certes mauvais ce qu'ils ont fabriqué!*﴾ [Sourate Al-Mâ`idah: 63].
- ﴿*Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs.*﴾ [Sourate At-Tawbah: 91].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Rouqayya Tamîm ibn Aws ibn Khârijah Ad-Dârî (du nom d'un ancêtre qui s'appelait Dâr), de la tribu de Lakhm. C'était un chrétien du Levant qui se présenta auprès du Prophète ﷺ en l' an 9 de l'Hégire et le Prophète ﷺ lui donna comme domaines Hibrâ et Bayt 'Aynoune au Levant. Tamîm fut un Compagnon du Prophète ﷺ avec qui il participa à des batailles et duquel il rapporta des hadiths. Il resta quelque temps à Médine puis partit pour le Levant. Il est mort en Palestine en l'an 40 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ insiste sur le fait que la religion tourne autour du bon conseil qui consiste à ce que l'être humain s'acquitte complètement du droit qu'i doit à Allah, Son Livre, Son Messager, les chefs des musulmans et la masse des musulmans.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqât al-Koubrâ d'Ibn Sa'd (7/408), Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/2196), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (1/193).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe que la religion C'est le bon conseil, le bon conseil étant une expression générale qui signifie que l'être humain doit faire tous les efforts de bien envers les autres tout comme il purifierait le miel de ce qu'il contient comme saleté[1]32.

   Le fait de réduire toute la religion au bon conseil, bien qu'il existe d'autres qualités dans la religion, indique le haut statut du bon conseil. Ceci est semblable à une expression connue chez les Arabes: La richesse ce sont les dromadaires[2].

2. Les Compagnons demandèrent ensuite envers qui ce bon conseil doit-il être prodigué et le Prophète ﷺ expliqua cela en disant:

3. Envers Allah. Cela consiste à s'efforcer de dédier exclusivement à Allah les œuvres qu'Il demande que l'on accomplisse et les croyances qu'Il veut que l'on ait.

4. Envers Son Livre. Cela consiste à s'efforcer de dédier exclusivement à Allah les œuvres qui consistent à révérer ce Livre, à suivre ses enseignements et à l'aimer.

5. Envers Son Messager ﷺ. Cela consiste à s'efforcer de dédier exclusivement à Allah les œuvres qui consistent à révérer ce Messager ﷺ, à suivre ses enseignements et à l'aimer.

   Une des manières de prodiguer le bon conseil envers le Prophète ﷺ est de le rendre prioritaire aux membres de sa famille et à ses Compagnons.

6. Quant aux chefs des musulmans, ce sont les dirigeants et les savants. Prodiguer le bon conseil envers eux consiste à fournir le maximum d'effort pour faire ce qu'Allah a ordonné à leur sujet, dont le fait de leur obéir lorsqu'ils ordonnent quelque chose de convenable, les aider à faire le bien, prier derrière eux, lutter pour la cause d'Allah sous leur commandement, ne pas se rebeller contre eux, ne pas être à l'affût de leurs fautes et de leurs erreurs et les défendre en disant ce qui est vrai à leur propos[3].

1 Voir A'lâm al -Hadîth d'Al -Khattâbî (1/189) et Al-Mou'lim bi -Fawâ`id Moslim d'Al-Mâzirî (1/293).

2 Voir Kachf al-Mouchkil Min Hadîth as-Sahihayn d'Ibn al-Jawzî (4/219) et Riyâd al-Afhâm Fî Charh 'Omdat al- Ahkâm d'Al-Fâkihânî (1/346).

3 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihîne par Ibn 'Othaymîne (2/393).

7 Pour ce qui est de la masse des musulmans, prodiguer le bon conseil envers eux consiste à fournir le maximum d'effort pour faire ce qu'Allah a ordonné à leur sujet et assurer leurs intérêts religieux et terrestres.

Le bon conseil est donc un concept exhaustif et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ reçut l'allégeance de ses Compagnons qui se sont engagés à prodiguer le bon conseil. On rapporte en effet que Jarîr ibn 'Abd Allâh Al-Bajalî, dont Allah est satisfait, a dit: "J'ai prêté allégeance au Prophète ﷺ en m'engageant à lui écouter et à lui obéir puis il me demanda de répéter: "dans la mesure de ce que je peux et je m'engage à être de bon conseil envers tout musulman""[1].

En vérité, le bon conseil est du ressort du serviteur pour tous ces cas, car c'est lui qui reçoit la rétribution pour le conseil et Allah se passe du bon conseil de tous[2].

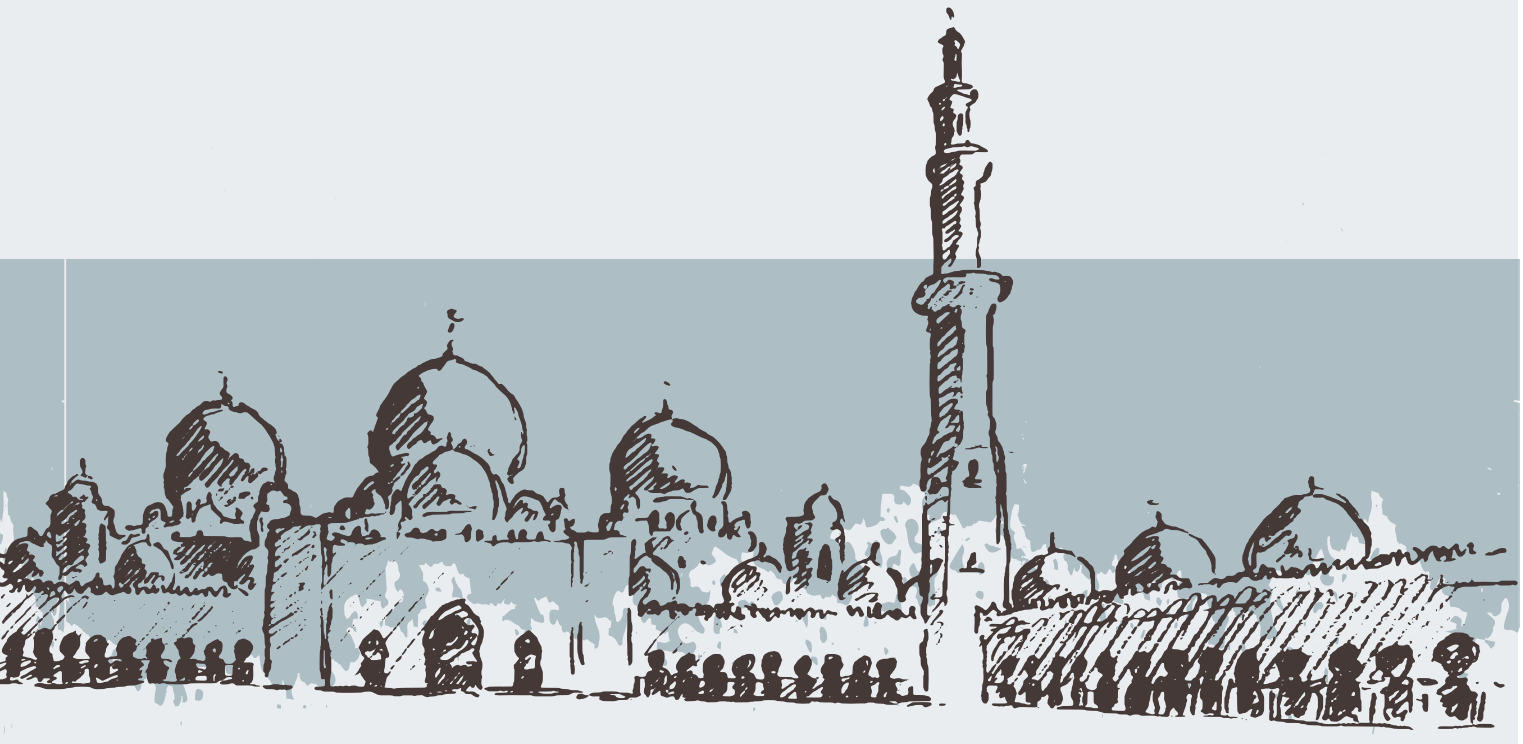

1 Moslim (56).

2 Voir A'lâm al-Hadîth d'Al-Khattâbî (1/191).

Suivi

1. Tamîm Ad-Dârî, dont Allah est satisfait, était chrétien et il embrassa l'Islam à la fin de la vie du Prophète ﷺ. Il participa à des batailles à ses côtés et il devint un fervent croyant qui priait souvent et récitait le Coran. Si cela a été possible à quelqu'un qui était chrétien, ne désespère pas de ton amélioration et de l'amélioration d'autrui.

2. Assume ta responsabilité avec sincérité, car l'une des significations du bon conseil est que l'on assume sa responsabilité devant Allah, Son Livre, Son Messager ﷺ, les chefs des musulmans et la masse des musulmans avec fidélité et en faisant de son mieux.

3. As-tu fourni un maximum d'efforts envers Allah? Demande des comptes à toi-même et rappelle-toi des droits qu'Il a sur toi, parmi lesquels: croire en Lui, ne rien Lui associer, Lui obéir, s'empresser d'aller prier lorsque tu entends l'appel à la prière, Lui dédier exclusivement les œuvres qu'il a ordonné d'accomplir et accorder de l'importance au fait de L'aimer et de se soumettre à Lui.

4. As-tu fourni un maximum d'efforts envers le Livre d'Allah? Demande des comptes à toi-même et rappelle-toi des droits qu'il a sur toi, parmi lesquels: accorder de l'importance au fait de croire en lui, le réciter souvent, le méditer, appeler les gens à croire en lui et à le réciter, le défendre contre ceux qui veulent altérer ses mots et ses significations, respecter sa sainteté en ne faisant en sorte de le toucher que lorsqu'on est pur des souillures majeures et mineures, sauf si on se sert de quelque chose pour le porter, et ne pas le laisser là où il est exposé à des atteintes[1].

5. As-tu fourni un maximum d'efforts envers le Messager d'Allah? Demande des comptes à toi- même et rappelle-toi des droits qu'il a sur toi, parmi lesquels: Croire en lui, lui obéir dans ce qu'il a prescrit, ne pas se mettre devant lorsqu'il est présent, accorder de l'importance à son droit, le soutenir, le respecter, le faire triompher, faire revivre sa tradition en diffusant la prédication, en faisant connaître la Sounna et éloigner tout ce qui remet en cause ce qu'il a dit[2], respecter ses Compagnons, les révérer et les aimer, car les compagnons d'un homme sont les personnes les plus proches de lui parmi les gens.

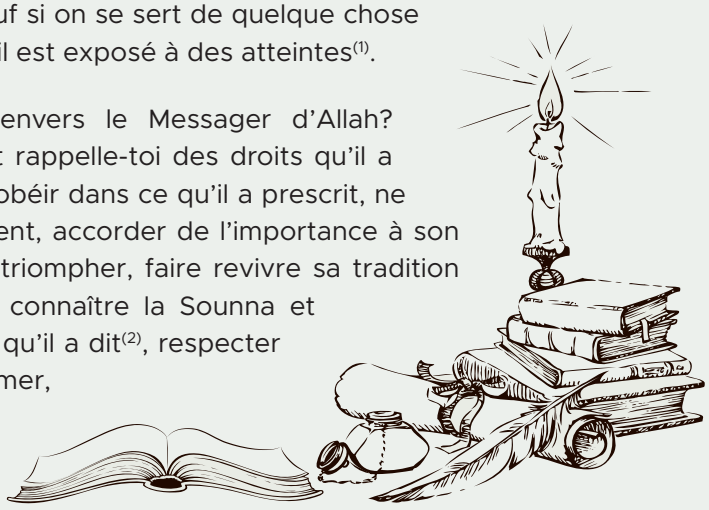

1 Voir Al-Moufhim d'Al-Qourtoubî (1/243) et le commentaire de Riyâd as-Sâlihîn par Ibn 'Othaymîne (2/388).

2 Voir A'lâm al-Hadîth (commentaire du Sahîh d'Al-Boukhârî) d'Al-Khattâbî (1/192).

6 As-tu fourni un maximum d'efforts envers les chefs musulmans que sont les dirigeants, les savants et ceux qui sont responsables de toi? Rappelle-toi des droits qu'ils ont sur toi, parmi lesquels: leur obéir lorsqu'ils sont dans le vrai, les aider pour réaliser les intérêts religieux et terrestres, leur rappeler ce à quoi ils sont inattentifs ou ce dont ils sont ignorants et invoquer Allah pour qu'll les améliore. D'autre part, ce n'est pas prodiguer le bon conseil envers eux que de leur mentir, faire exagérément leur éloge et leur embellir le faux[1].

7 As-tu fourni un maximum d'efforts envers les musulmans ordinaires? Rappelle-toi des droits qu'ils ont sur toi, parmi lesquels: leur montrer où sont leurs intérêts, les aider dans leurs affaires religieuses et terrestres par les paroles et les actes, faire des rappels à ceux parmi eux qui sont inattentifs, instruire ceux parmi eux qui sont ignorants, soutenir ceux parmi eux qui sont dans le besoin, dissimuler leurs points faibles, éloigner d'eux les nuisances, leur apporter les bienfaits religieux et terrestres, leur vouloir du bien dans ce bas monde et dans l'au-delà, ne pas leur causer de préjudice et leur vouloir le bien que l'on veut pour soi-même[2].

8 L'une des significations du bon conseil est d'attirer l'attention d'autrui sur une erreur qu'il a commise. S'il s'agit de quelque chose de blâmable, on doit le réprouver en proportion de sa gravité et de l'intérêt, même si on doit pour cela soumettre son cas au détenteur de l'autorité ou autre, car cela est également inclus dans le fait de prodiguer le bon conseil envers Allah[3]. De même, concernant le bon conseil, fait partie de la tradition du Prophète ﷺ et de ses Compagnons - qu'Allah a agréés - le fait de conseiller un homme dans l'intimité, car faire cela publiquement revient à le réprimander. C'est pourquoi Al-Foudayl ibn 'Iyâd a dit: "Le croyant dissimule et conseille alors que le pervers dévoile et dénigre"[4].

9 Conseiller les détenteurs d'autorité et les gens de pouvoir se fait selon la capacité. Si on s'estime à l'abri de leur nuisance alors on doit les conseiller, mais si on craint d'en faire les frais alors il suffit de le désapprouver avec son cœur. De plus, lorsqu'on sait qu'on ne peut pas les conseiller, on ne doit pas agir de manière à les conforter dans leur erreur, car en faisant cela on les trompe et on aggrave leur trouble en plus de corrompre sa propre pratique religieuse et la leur.

---

1 Voir A'lâm al-Hadîth (commentaire du Sahîh d'Al-Boukhârî) d'Al-Khattâbî (1/193) et Al-Moufhim Li-mâ Achkal min Talkhîs Kitâb Moslim d'Al-Qourtoubî (1/244).

2 Voir Ikmâl al-Mou'lim bi-Fawâ`id Moslim d'Al-Qâdî 'Iyâd (1/307) et Al-Kawâkib ad-Darârî d'Al-Karmânî (1/218).

3 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihîn par Ibn 'Othaymîne (2/384).

4 Voir Jâmi' al-'Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab Al-Hanbalî (1/225).

Suivi

10 Un des signes de sagesse de celui qui prodigue un conseil est qu'il recourt à l'allusion et n'est pas explicite, sauf si son interlocuteur ne comprend pas les allusions, et qu'il prodigue son conseil sans exiger que son interlocuteur l'accepte. Il doit plutôt prodiguer son conseil et s'acquitter de ce qu'il doit. Si son interlocuteur suit son conseil alors tant mieux, sinon il est rétribué pour son conseil et sa sincérité envers son frère.

11 Parmi ce qui relève du conseil, il y a le fait d'expliquer aux gens quels sont les hadiths authentiques et quels sont ceux qui ne le sont pas et de leur expliquer - en connaissance de cause - les degrés de fiabilité des narrateurs, c'est-à-dire, qui parmi eux mérite que l'on rapporte de lui et qui ne le mérite pas. On demanda à Ahmad ibn Hanbal: "Préfères-tu un homme qui jeûne, prie et fait des retraites spirituelles ou bien un homme qui démasque les innovateurs?". Il répondit: "Celui qui veille la nuit, prie et fait des retraites spirituelles est bénéfique à lui-même, alors que celui qui démasque les innovateurs est bénéfique aux musulmans et ceci est préférable"[1]. Il convient donc que le prédicateur et le juriste abordent ces sujets en ayant l'intention exclusive de satisfaire Allah et de considérer cela comme prodiguer le bon conseil envers Allah et Son Messager.

12 Lorsque Jarîr ibn 'Abd Allâh, dont Allah est satisfait, exposait une marchandise, il disait à l'acheteur quels sont ses défauts puis il lui disait: "Si tu veux achète-la et si tu veux ne l'achète pas". On lui objecta alors: "Si tu fais cela, tu ne vendras rien". Il répondit: "Nous avons fait allégeance au Messager d'Allah en nous engageant à prodiguer le bon conseil à tout musulman"[2]. Le bon conseil ne se limite donc pas à exprimer son avis, à se concerter et à faire triompher la religion. Il s'étend plutôt à tous les aspects de la vie. Ainsi, l'employé prodigue le bon conseil dans son travail en l'accomplissant comme il se doit, le médecin prodigue le bon conseil en faisant correctement son travail et en prescrivant des médicaments efficaces même s'ils ne coûtent pas cher, et l'étudiant en étant sérieux dans ses études et en aidant ses camarades dans la finalité d'être utile à lui-même et à sa communauté, etc.

Un poète a dit:

Conseille-moi en privé et évite de me conseiller dans un groupe de gens,
Car le conseil prodigué en public est une forme de réprimande que je n'accepte pas.
Si tu t'opposes à cela et que tu me désobéis, ne sois pas affligé si je ne t'obéis pas.

1 Majmou' al-Fatâwâ d'Ibn Taymiyyah (28/231).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhârî d'Ibn Battâl (1/131).

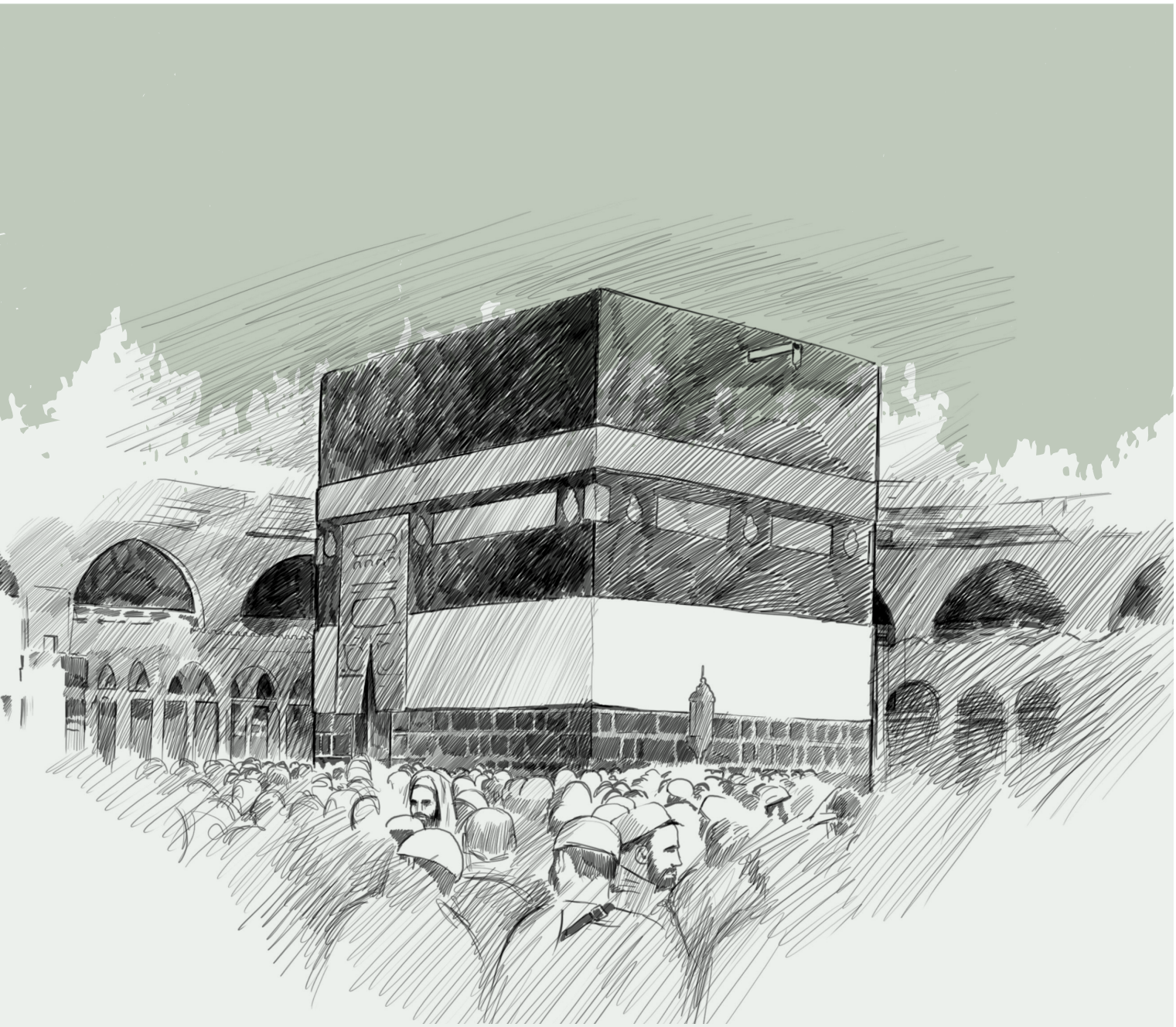

Hadith 6

La saveur de la foi

Al-‘Abbass ibn ‘Abd al-Mouttalib, dont Allah est satisfait, rapporte qu’il a entendu le Messager ﷺ d’Allah dire:

1 “*Perçoit le goût de la foi:*

2 *celui qui se satisfait d’Allah comme Seigneur,*

3 *de l’Islam comme religion*

4 *et de Mohammad comme Messager”*[1].

Les Versets

﴿*Il en est parmi eux qui te critiquent au sujet des aumônes: s’ il leur en est donné, les voilà contents; mais s’il ne leur en est pas donné, les voilà pleins de rancœur. S’ils s’étaient contentés de ce qu’Allah leur avait donné ainsi que Son Messager et avaient dit: “Allah nous suffit. Bientôt Allah nous accordera Sa faveur de même que Son Messager!... C’est vers Allah que va tout notre désir”*﴾ [Sourate At-Tawbah: 58-59].

﴿*Nous n’ avons envoyé de Messager que pour qu’ il soit obéi par la permission d’Allah. Si, lorsqu’ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d’Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux. Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu’ils ne t'auront pas demandé de juger de leurs disputes et qu’ils n’auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu’ils se soumettent complètement [à ta sentence]*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 64-65].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou al-Fadl Al-‘Abbass ibn ‘Abd al-Mouttalib ibn Hâchim ibn ‘Abd Manâf Al-Qourachi Al-Hâchimî Al-Makkî, l’oncle paternel du Messager d’Allah ﷺ. Il est né en l’an 51 avant l’Hégire et était un des notables de Qouraych à l’époque préislamique et après l’avènement de l’Islam. C’est à lui que fut confié l’entretien de la Mosquée Sacrée et on dit qu’il embrassa l’Islam avant l’Hégire et qu’il dissimula sa conversion jusqu’à ce qu’il fût fait prisonnier à Badr. Ce n'est qu’à ce moment-là qu’il l’annonça. Il est mort en l’an 32 de l’Hégire.

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la foi produit un fruit sucré dont ne perçoit le goût que celui qui est imprégné de foi et dont le cœur en est empli. Celu-i ci se satisfait alors d’Allah comme Seigneur, se soumet à l’Islam et l’adopte comme religion et croyance, accepte Son Prophète Mohammad ﷺ et reconnaît son Message et l’obligation de croire en lui.

1 Moslim (34).

Al-'Abbass - qu'Allah a agréé - nous informe de ce hadith qu'il a rapporté du Prophète - qu'Allah le couvre d'éloges et le protège - et dans lequel il est dit:

1. Que la foi a un goût, qu'elle procure du plaisir et qu'elle est douce. Le Prophète utilise l'expression percevoir le goût pour parler de la foi et l'expliquer, bien que la foi ne soit pas quelque chose de concret. Ainsi, de la même façon que l'être humain perçoit le goût de la nourriture et de la boisson et les trouve délicieux, il perçoit dans son âme l'effet de la foi que connaissent ceux qui l'ont expérimenté.[1]

   Parmi les significations de ce plaisir, il y a l'aise, la tranquillité d'esprit et le sentiment d'intimité avec Allah. C'est la raison pour laquelle les actes de désobéissance deviennent vils pour l'être humain et il les délaisse alors. Les obligations deviennent plus faciles à remplir pour lui et il supporte leur peine. De plus, il ne désespère pas de la miséricorde d'Allah et il accepte Son décret. Ce plaisir n'est ressenti que sous certaines conditions:

2. **La première condition est de se satisfaire d'Allah comme Seigneur**, la satisfaction étant d'être convaincu par une chose et de s'en contenter. L'une des expressions du fait d'être satisfait par Allah est de croire les récits qui proviennent de Lui, de se soumettre à Ses jugements religieux et d'endurer patiemment Ses jugements relatifs au destin.

   La satisfaction ne signifie pas reconnaître l'existence d'Allah ou Sa seigneurie, puisque cela est une condition de validité de l'Islam et d'ailleurs, de nombreux mécréants les reconnaissent. Ce qui est signifié c'est plutôt la satisfaction spécifique qui est de Le reconnaître comme Gestionnaire, Créateur et Législateur. On accepte ainsi Son jugement et on adopte Ses lois, puis on L'adore, on L'aime, on L'agrée, on s'en remet à Lui, on se repent à Lui sincèrement, on ne redoute rien d'autre que Lui dans son cœur et on se résigne à Son décret et à Sa prédestination. Cela aboutit à ne pas exprimer ce qui provoque Sa colère.[2]47

3. **La deuxième condition est de se satisfaire de l'Islam comme religion**, ce qui signifie qu'on l'accepte comme confession puis que l'on obéit à ses commandements, que l'on s'abstient de ses interdits, qu'on le préfère aux autres religions, qu'on en fait le pilier auquel on se réfère. C'est donc lui que l'on prend comme critère pour s'allier à quelqu'un ou s'en désavouer et on sacrifie pour lui tout ce qu'on possède de précieux.

---

1 Voir le commentaire de Michkât al-Masâbîh par At-Tîbî (2/446).

2 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal min Talkhîs Kitâb Moslim d'Al-Qourtoubî (1/210) et Al-Fatâwâ al-Kubrâ d'Ibn Taymiyyah (2/393).

4 **La troisième condition est de se satisfaire de Mohammad - qu'Allah le couvre d'éloges et le protège - comme Prophète et Messager.** Ceci englobe le fait de reconnaître et de croire qu'il est un messager envoyé par Allah, d'accepter les commandements et les interdits qu'il a apportés de la part d'Allah ainsi qu'adopter sa religion et s'y soumettre. Ceci est la satisfaction de ceux qui l'aiment, le suivent, suivent sa guidée, imitent son exemple, lui obéissent, sacrifient ce qu'ils ont de plus cher pour défendre sa Sounna et attendent avec impatience de le rencontrer.

Il apparaît ainsi que le concept de la foi n'est pas présent chez une personne avant qu'elle n'ait réuni les trois fondements de la religion: la foi en Allah, en Son Prophète et en Sa religion.

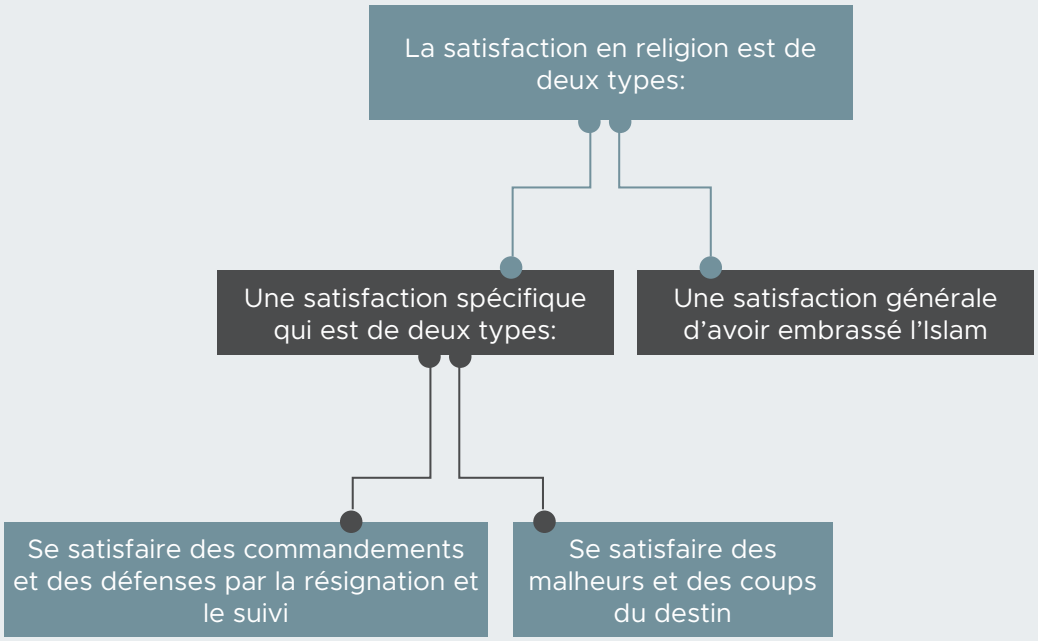

Suivi

1. Al-‘Abbass ibn ‘Abd al-Mouttalib - qu’Allah a agréé - crut en son neveu (fils de son frère) alors qu’il était bien plus âgé que lui et il endura pour cela l’hostilité de sa famille et de sa tribu. Cet exemple amène l’être humain raisonnable à accepter le vrai d’où qu’il provienne: d’un jeune, d’un vieux, d’un fort, d’un faible, d’un riche ou d’un pauvre.

2. Al-‘Abbass - qu’Allah a agréé - resta auprès du Prophète - qu’Allah le couvre d’éloges et le protège - lors de la bataille de Hounayne lorsque la plupart de ses Compagnons fuirent. Cela démontre la sincérité de son Islam et le fait qu’il avait perçu le goût de la foi malgré sa conversion récente. Qu’en est-il de celui qui est né musulman et qui pratique l’Islam depuis de nombreuses années, mais qui persiste à adorer marginalement Allah? Il est nécessaire que la foi se réalise en nous afin que nous devenions tels qu’Allah dit: ﴿***Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah.***﴾ [Sourate Al-Ahzâb: 23].

3. La foi a un goût qui peut ne pas être perçu par celui qui a longtemps vécu en son sein, car certaines de ses vérités ne se retrouvent pas en lui ou bien parce qu’il n’a pas eu le loisir de comparer cette foi à la mécréance. Par conséquent, à chaque fois que tu sens que ton âme préfère les plaisirs de ce bas monde aux plaisirs de la foi, rappelle-lui de rechercher le plaisir de la foi et encourage-la à cela.

4. Recherche à te satisfaire d’Allah comme Seigneur en te rappelant qu’il est le Tout Miséricordieux et le Très Miséricordieux, le Puissant, le Sage et l’Omniscient. Rappelle-toi aussi Ses autres attributs qui rassurent l’âme et la conduisent à croire à Ses récits, à se soumettre à Ses commandements et à Ses interdits, à être réconforté par Ses décrets, à te rappeler Ses bienfaits apparents et cachés, et à être conscient que ce que nous ne connaissons pas de Ses bienfaits est bien plus immense que ce que nous en connaissons, et que ce que nous ne connaissons pas de Sa création et de Sa sagesse dans Sa gestion est bien plus immense que ce que nous en connaissons.

5. Recherche à te satisfaire de l’Islam comme religion en te rappelant que c’est la religion d’Allah et il n’existe aucun être plus savant, plus sage, ni plus miséricordieux que Lui. L’être humain raisonnable sait déceler les aspects de perfection de cette religion qui le convainquent de la perfection des autres aspects qu’il ne connaît pas.

6. Recherche à te satisfaire du Prophète - qu’Allah le couvre d’éloges et le protège - comme Messager en te rappelant sa perfection dans tous les attributs humains, parmi lesquels la perfection de sa science et de son esprit et le soutien et la protection que lui accordait

Allah. Rappelle-toi aussi ses grands sacrifices pour la communauté et sa compassion pour elle et le fait que si on le comparait à n'importe quelle créature, toutes paraîtraient déficientes en comparaison avec lui.

7 Ce bas monde et ce qu'il contient comme épreuves, peines et maux, devient un paradis pour le croyant lorsqu'il est satisfait et résigné et qu'il a la foi. C'est pourquoi il a été dit: "La satisfaction est le paradis du croyant et le repos des connaisseurs". Faisons donc pousser notre paradis dans ce bas monde avec les mains de la satisfaction! Lorsque le musulman est atteint par un malheur ou qu'il manque une source de subsistance, il doit soumettre son affaire à Allah, et il est convaincu que seul ce qu'Allah a décrété nous atteint. C'est seulement alors que la sérénité s'introduit dans son cœur et qu'il cesse de désespérer et de se lamenter sur le passé.

8 Le Commandeur des Croyants, 'Omar ibn 'Abd al-'Azîz, récitait cette invocation: "Ô Allah, rends-moi satisfait de Ton décret et bénis pour moi Ta prédestination afin que je ne veuille pas précipiter ce que Tu as reporté ni reporter ce que Tu as précipité"[1].

9 On demanda à Yahyâ ibn Mou'âdh: "Quand le serviteur atteint-il le degré de la satisfaction?". Il répondit: "Lorsqu'il se conforme à quatre fondements dans sa relation avec son Seigneur à qui il dit: "J'accepte ce que Tu me donnes, je suis satisfait lorsque Tu me prives, je T'adore lorsque Tu me laisses et je Te réponds lorsque Tu m'appelles"[2]. Nous devons donc scruter nos âmes pour savoir si ces attributs se retrouvent en nous. Chaque fois que nous en trouvons un, nous nous rapprochons un peu plus de la satisfaction.

Un poète a dit:

Ta satisfaction est meilleure que le monde et ce qu'il contient,
ô Toi qui possèdes complètement mon âme.

L'esprit n'a pas d'autre souhait que d'obtenir Ta satisfaction,
c'est en effet cela son souhait suprême.

Un regard de Toi, ô mon dessein, ô mon espoir, vaut pour
moi plus que le monde et ce qu'il contient.

1 Voir Adab al-Mourta'î Fî 'Ilm ad-Dou'â d'Ibn 'Abd al-Hâdî (p.164).

2 Voir Lawâmi' al-Anwâr al-Bahiya d'As-Safârînî (1/359).

7

Hadith

La perfection de la Législation

Tariq Ibn Chihab a dit:

1 Un juif vint à ‘Omar, qu’Allah a agréé, et lui demanda: “Ô Commandeur des Croyants, il y a un verset de votre Livre que vous récitez qui, s’il avait été révélé à nous autres juifs, nous aurions fait du jour de sa révélation un jour de fête”.

2 ‘Omar demanda: “Quel est ce verset?”. Le juif répondit: ***Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J’agrée l’Islam comme religion pour vous*** [Sourate Al-Ma’ ida: 3].

3 ‘Omar, qu’Allah a agréé, dit alors: “Je connais assurément le jour où il a été révélé ainsi que le lieu où il a été révélé: il a été révélé au Messager d’Allah ﷺ à ‘Arafat, un vendredi”[1].

1 Al-Boukhari (45) et Moslim (3017).

Les Versets

- ﴿*Envient-ils aux gens ce qu’ Allah leur a donné de par Sa grâce? Or, Nous avons donné à la famille d’ Abraham le Livre et la Sagesse; et Nous leur avons donné un immense royaume. Certains d'entre eux ont cru en lui, d’ autres d'entre eux s’ en sont écartés. L’Enfer leur suffira comme-flamme (pour y brûler)*﴾ [Sourate An-Nissa: 54-55].
- ﴿*Aujourd’ hui, J’ ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l’Islam comme religion pour vous* ﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 3].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Hafs ‘ Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Al-Qourachi Al-’Adaw i, qui a pour ancêtre commun avec le Prophète ﷺ Ka’ b Ibn Lu`ayy, Al-Farouq, le deuxième Calife Bien Guidé, le premier à avoir été surnommé Commandeur des Croyants et le ministre du Messager d’Allah ﷺ qui est mort en étant satisfait de lui. Il est mort en l’an 23 de l’Hégire[1].

Résumé

Les juifs envient aux musulmans le verset: ﴿*Aujourd’ hui, J’ ai parachevé pour vous votre religion*﴾ et souhaitent qu’ un verset semblable leur ait été révélé. ‘Omar, qu’Allah a agréé, les informa alors qu’il connaît le moment et le lieu où il a été révélé et que les musulmans révèrent le lieu et le jour de sa révélation.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifate As-Sahaba d’Abou Nou’aym (1/38), Al-Isti’ab Fi Ma’rifate Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1238) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/642).

Compréhension (fiqh)

1. Un savant juif - à savoir Ka'b Al-Ahbar qui embrassa l'Islam plus tard[1] - alla auprès de 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, pour l'informer qu'il enviait les musulmans pour un verset du Noble Coran révélé et que l'ensemble des juifs souhaitaient qu'un verset semblable leur ait été révélé. Ils auraient en effet révéré le jour de sa révélation et en auraient fait un jour de fête.

2. 'Omar interrogea l'homme au sujet de ce verset et il répondit qu'il s'agit des paroles d'Allah: ﴿***Aujourd' hui, J' ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J' agrée l'Islam comme religion pour vous***﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 3].

   Les juifs ne s'enthousiasmaient pour ce verset que parce que celui-ci informe du parachèvement de la religion. Ce parachèvement eut lieu suite aux faits suivants: la finalisation de la prescription des lois, des peines et des obligations; l'expulsion des associationnistes de la Mosquée Sacrée et l'interdiction de les y laisser entrer; la puissance et le triomphe de l'Islam; l'humiliation de l'associationnisme et de ses adeptes; la disparition de la crainte de l'ennemi; la fin de l'abrogation des jugements de la religion puisque rien ne sera dorénavant révélé abrogeant les jugements et aucune religion future ne viendra l'abroger, car l'Islam est le sceau des religions; ainsi que la prise de La Mecque[2]. Un des autres signes du parachèvement de l'Islam est qu'il n'y a pas de contradiction entre ses textes et la saine raison, qu'il est une religion convenant aux humains et aux djinns en tout lieu et en toute époque et que ses lois tiennent compte des besoins de l'être humain, répond à ses demandes et instaure sécurité et ordre au sein de la société.

   Par ailleurs, l'accomplissement du bienfait se manifeste par le triomphe de la religion, l'instauration de la sécurité, la diffusion de la religion partout sur terre, la déclaration de l'agrément divin pour la religion de l'Islam qui ne comportera dorénavant plus aucune abrogation et qui ne sera pas abrogé par une autre religion, car il est le sceau des religions[3].

3. 'Omar, qu'Allah a agréé, informa alors ce juif que les musulmans accordent plus d'intérêt à la révélation qu'eux, puisque nous connaissons le moment et le lieu où a été révélé ce verset et que nous honorons ce moment et ce lieu. En effet, il a été révélé au Prophète ﷺ alors qu'il était stationné à 'Arafa et ce jour était un vendredi. Ce sont donc pour nous, deux fêtes et non une seule: la fête hebdomadaire du vendredi et le jour de 'Arafa qui est également un jour de fête pour les musulmans. Le Prophète ﷺ dit en effet: ***"Le jour de 'Arafa, le jour de l'Abattage et les jours dits At-Tachrîq sont nos fêtes nous adeptes de l'Islam et ce sont des jours où on mange et on boit"[4]***[43].

---

1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar (8/270).

2 Voir Zad Al-Massir Fi 'Ilm At-Tafsir d'Ibn Al-Jawzi (1/513), Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (7/339) et Tafsir Ibn Rajab Al-Hanbali (1/384).

3 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (7/339).

4 Abou Dawoud (2419), At-Tirmidhi (773) et An-Nassa'i (4186).

Suivi

1. (1) Les ennemis de l'Islam étudient scrupuleusement l'Islam dans le but d'y déceler et lui imputer des ambiguïtés. Chaque étudiant en science doit donc se préparer à défendre l'Islam et réfuter les ambiguïtés de ceux qui veulent faire douter ses adeptes.

2. (1) Ne sois pas trompé par le pacifisme des mécréants, car ils sont ceux qui détestent le plus les musulmans pour ce qui leur a été donné.

3. (1) Les non musulmans nous jalousent pour le bienfait de la révélation qu'Allah nous a accordé, alors que toi tu es inattentif à la réciter et à comprendre ses significations!

4. (2) Sache que l'Islam est une religion complète qui ne comporte aucun défaut ni aucune contradiction dans ses textes ou entre les textes et la saine raison. Si tu crois y déceler une contradiction ou un défaut, tu dois te référer aux gens de science qui résolvent les problèmes pour toi, t'expliquent ce qui te paraît vague et obscur et font disparaître la contradiction que tu as cru déceler.

5. (3) Les fêtes ne sont pas déterminées par l'avis et la réflexion, mais uniquement par les textes. Ne célèbre donc aucune fête des communautés précédentes non prescrite par la religion.

6. (3) Le musulman doit être fier de sa religion, acquérir la science religieuse et éviter qu'un mécréant le fasse paraître comme quelqu'un qui ne connaît pas sa religion ou est ignorant de sa propre religion.

Un poète a dit:

Le Coran fut révélé pour construire une communauté jusqu'à ce que la religion et le bienfait fussent complétés.

Ô maître des gens libres, ô exemple d'abnégation, ô miséricorde permanente pour les mondes, tu t'es acquitté seul de l'affaire d'Allah en portant une charge que les montagnes peinent à porter.

Un autre poète a dit:

Les prophètes ont apporté des signes qui se sont effacés, alors que toi tu nous as apporté [un livre] sage qui ne s'efface pas.

Plus le temps passe plus ses versets restent d'actualité, et ils sont de surcroît embellis par la majesté de la vieillesse et de l'ancienneté.

Presque chacun de ses nobles mots recommande le vrai, la piété et l'entretien des liens de parenté.

8

Hadith

Les subdivisions de la foi

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"La foi comporte soixante-dix et quelques - ou soixante et quelques - branches,*

2 *la meilleure étant de dire: il n'existe pas de divinité excepté Allah,*

3 *et la plus infime étant d'ôter ce qui est nuisible du chemin.*

4 *Et la pudeur est une branche de la foi."* (Référencé par Al-Boukhârî et Moslim)[1].

1 Al-Boukhârî (9) et Moslim (35).

Les Versets

- ﴿*Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur.*﴾ [Sourate Al-Anfâl: 2].
- ﴿*Et quand une Sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit: "Quel est celui d' entre vous dont elle fait croître la foi?". Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s'en réjouissent. Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle ajoute une souillure à leur souillure, et ils meurent dans la mécréance*﴾ [Sourate At-Tawbah: 124-125].
- ﴿*Et Nous n' avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n' ayons révélé: Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc*﴾ [Sourate Al-Anbiyâ`: 25].
- ﴿*C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu' ils ajoutent une foi à leur foi. À Allah appartiennent les armées des cieux et de la terre; et Allah est Omniscient et Sage*﴾ [Sourate Al-Fath: 4].

Le Narrateur

Il s'agit d 'Abou Hourayra, 'Abd ar- Rahmâne ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et Abou Dâwoud dit à son sujet: "Les savants du hadith affirment unanimement qu'il est le Compagnon ayan rapporté le plus de hadiths." Il occupa certaines fonctions de haute responsabilité et est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme dans ce hadith que la foi se compose de parties qui diffèrent en mérite. Celle dont le mérite est le plus grand est le monothéisme et celle dont le mérite est le plus bas est le fait d'ôter ce qui est nuisible du chemin des gens. Entre la branche la plus méritoire et celle la moins méritoire, il y a de nombreuses branches, dont la pudeur.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe que la foi est tel un arbre ayant des branches dont certaines sont meilleures que d'autres. Le Prophète ﷺ affirma que ces branches sont au nombre de soixante-dix et quelques parties et vertus, “et quelques” signifiant entre trois et neuf. C’est donc comme s’il avait dit que la foi comporte entre soixante-treize et soixante-dix-neuf vertus.

   Les paroles “soixante et quelques” sont un doute du narrateur et les différences de nombres dans les narrations ne causent pas de préjudice, car la finalité du hadith est de souligner la pluralité des branches de la foi. Par ailleurs, certains savants ont tenté de déterminer ces branches en relevant les œuvres vertueuses dans le Livre d’Allah et la Sounna de Son Prophète. Ce sont là des efforts intellectuels qui visent à expliquer le hadith.

2. Ensuite, le Prophète ﷺ explique que la meilleure de ces branches est la réalisation du monothéisme qui consiste à dire: “il n’existe pas de divinité excepté Allah”. Cela ne signifie pas de ne dire cette formule qu’avec la langue, mais plutôt la faire sienne et s’approprier ce qu’elle implique comme science, certitude, véracité, exclusivité du culte, amour, soumission, acceptation de ses conséquences, mécréance aux autres divinités que l’on prend [en disant: “excepté Allah”] et refus des opposés de cette formule que sont le polythéisme majeur, le polythéisme mineur et le polythéisme caché.

   Cette branche est le fondement de la science, puisque aucune autre branche n’est acceptée sans elle. Allah dit: ﴿***Et quiconque désire une religion autre que l’Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l’au-delà, parmi les perdants***﴾ [Sourate Âl-‘Imrâne: 85].

3. La branche de moindre mérite est d’éloigner ce qui est nuisible du chemin des gens, comme les épines, les pierres, les détritus, les clous, les pneus usagers et autre.

   S’il est ordonné au musulman d’éloigner ce qui est nuisible du chemin même s’il n’est pas à l’origine de cette nuisance, il lui est ordonné à plus forte raison de ne pas être l’auteur de nuisances.

4 Parmi les branches de la foi, il y a la pudeur qui est une vertu de l'âme incitant celle-ci à faire ce qui est méritoire et à s'abstenir de ce qui est abject, que cette vertu soit innée chez l'être humain et qu'il l'entretienne ou bien qu'il l'acquière après avoir accompli des efforts. Par ailleurs, la pudeur est un sentiment que l'être humain expérimente spontanément au moins lors de certaines situations et ses fruits peuvent être résumés ainsi: Qu'Allah ne te voie pas là où Il t'a défendu d'être et qu'Il ne te trouve pas absent de là où Il t'a ordonné d'être.

Ce qui précède démontre que la foi est faite de paroles, d'œuvres et de croyances. Ainsi, les paroles "Il n'existe pas de divinité excepté Allah" doivent être dites avec la langue et le cœur et suivies par des œuvres accomplies par les membres. Or ôter ce qui est nuisible du chemin est une œuvre accomplie par les membres et la pudeur est une œuvre du cœur, bien que ses effets se manifestent sur la langue et les membres.

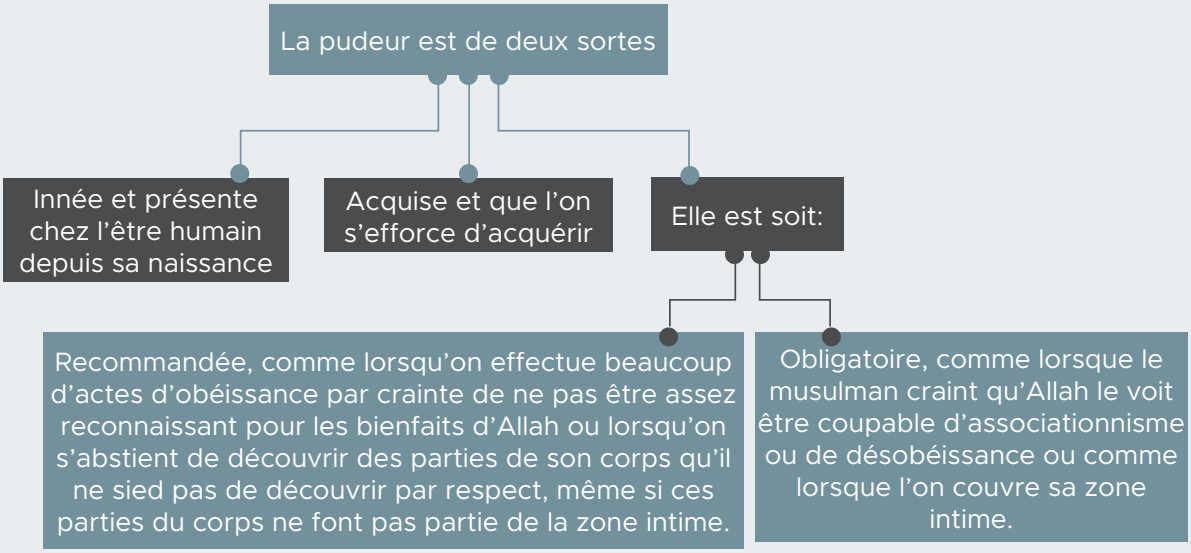

Suivi

1. Abou Hourayra - qu'Allah a agréé - était un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et un grand savant qui fut également le gouverneur de cités majeures. Malgré cela, il faisait partie des gens modestes et doux, assidus dans leurs adorations. À quel point sommes-nous donc modestes, comparés à ce qu'Allah nous a facilité comme science, prestige et richesse?

2. La foi est ce qu'il y a de plus important et c'est ce qu'Allah veut de Ses créatures, mais elle est malgré cela vaste et elle comporte de nombreuses branches. À quel point nous sommes-nous instruits à ce sujet et à quel point nous sommes-nous efforcés de compléter les branches qu'Allah veut que nous complétions ou bien nous contentons-nous de certaines et en négligeons-nous d'autres?

3. Il arrive que quelqu'un critique d'autres personnes pour avoir négligé certaines branches de la foi, mais oublie que lui-même néglige d'autres branches, comme celui qui prie et jeûne assidûment alors qu'il néglige d'avoir un bon comportement et d'assumer les charges de sa famille, ou bien accorde de l'importance à acquérir un bon comportement, mais néglige l'obligation d'ordonner le convenable et de défendre le blâmable. Tout ceci nous incite à être tolérants avec les autres et à les juger selon les critères de la Législation et non selon les critères auxquels nous sommes habitués.

4 La foi est faite de degrés et elle a un degré supérieur et un degré inférieur qui font, tous les deux, partie de la foi qu'Allah aime, mais il ne convient pas de se consacrer au degré inférieur au détriment du degré supérieur, car soixante-dix degrés séparent les deux. Par conséquent, il est prioritaire et meilleur d'accomplir des efforts et de dépenser pour atteindre le degré supérieur. Soyons donc conscients de notre besoin pour les savants et accroissons notre connaissance du Livre d'Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ pour savoir ce qui est prioritaire dans la Législation.

5 La meilleure branche de la foi est de dire: "Il n'existe pas de divinité excepté Allah". Que notre besoin est grand d'apprendre ses significations, la manière de nous acquitter complètement de ce qu'elle implique et de la prononcer le cœur emplit d'amour pour elle, avec soumission et acceptation de ce qu'elle implique comme croyances, paroles et œuvres.

6 Ôter du chemin ce qui est nuisible inclut une multitude de gestes dans la vie quotidienne, comme enlever les pierres, les clous et les restes de pneus qui gênent les passants et les véhicules, que l'on fasse cela soi-même ou que l'on appelle les services concernés.

7 Si ôter ce qui est nuisible du chemin et d'autres actions font partie des branches de la foi, alors s'abstenir d'être l'auteur de nuisance fait partie des meilleures œuvres, tandis que nuire aux musulmans fait partie des pires œuvres. Par ailleurs, la nuisance est un terme général qui a une dimension physique et morale et elle inclut des méfaits comme jeter des détritus, faire du tapage, dégager de mauvaises odeurs, conduire de manière dangereuse ou mal se garer. À l'inverse, s'il est défendu d'être l'auteur de nuisance sur le chemin des gens, il est prescrit de faciliter le passage des gens en leur fournissant des moyens de confort et de loisir sur la route, comme des surfaces à l'ombre et des aires de repos. Parmi les exemples de textes encourageants à cela, il y a le hadith où le Prophète ﷺ dit: *"Prenez garde à vous asseoir sur les chemins"*. On lui répondit: "Nous ne pouvons faire autrement, ce sont nos assemblées où nous discutons". Le Prophète ﷺ dit alors: *"Si vous ne pouvez faire autrement que vous asseoir [sur les chemins], donnez au chemin son droit"*. On lui demanda: "Et quel est le droit du chemin?". Il répondit: "Baisser le regard, s'abstenir de nuire, répondre *au salut, ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable"*[1].

8 Il y a une rétribution prévue pour ôter ce qui est nuisible du chemin, bien que les gens n'habitent pas les chemins et qu'un chemin ne soit que rarement et furtivement fréquenté. Il est donc à plus forte raison requis d'ôter ce qui est nuisible des lieux de rassemblement et de résidence des gens, comme les lieux de travail et d'apprentissage ainsi que les maisons. On se montre bienfaisant en faisant l'entretien de la demeure de sa famille, car cela permet de renforcer les liens avec celle-ci et de s'acquitter de ses droits. De même, on se montre plus bienfaisant encore en participant à l'entretien des mosquées qui sont les maisons d'Allah qu'Il permit d'ériger. Gardons donc à l'esprit cet enseignement lors de nos interactions journalières.

1 Al-Boukhârî (2645) et Moslim (2121) d'après Abou Sa'îd Al-Khoudri, dont Allah est satisfait.

9 Si ôter ce qui est nuisible du chemin fait partie de la foi, alors ôter ce qui est nuisible des cœurs des gens fait partie à plus forte raison de la foi. On accomplit cela en les libérant de l'ignorance, des ambiguïtés, des insufflations de Satan et de ce qui provoque l'inquiétude et la mélancolie.

10 La pudeur est une branche de la foi qui est spécifiquement mentionnée en raison de son influence sur l'âme. C'est donc une vertu qui, lorsqu'elle est présente dans l'âme, mène à acquérir de nombreuses qualités et dissuade de se rendre coupable de vices. Il se peut que cette vertu soit présente chez l'être humain sans qu'il ne s'en rende compte et il se peut qu'il la perde sans qu'il ne s'en rende compte non plus, particulièrement lorsque cela a lieu progressivement sous l'effet des assauts répétés de la perversité et de la rudesse. Allons-nous scruter la présence de ce sentiment en nous-mêmes? Et allons-nous faire en sorte qu'il s'accroisse?

11 La pudeur n'est pas un acte négatif consistant à avoir honte d'œuvrer, mais plutôt une vertu positive poussant à délaisser ce qui est hideux et à faire ce qui est beau, comme cela est le cas pour celui qui ressent de la pudeur à l'égard d'Allah qui lui a accordé le bienfait de la science qu'il ne diffuse pas, ou bien le bienfait de la richesse qu'il ne dépense pas, ou bien le bienfait de la belle voix ou de l'éloquence dont il ne se sert pas pour prêcher. C'est aussi le cas pour celui qui a honte de découvrir sa zone intime, de commettre un péché ou être coupable d'un vice, comme la lâcheté, l'avarice ou la paresse.

12 La meilleure pudeur est la pudeur à l'égard d'Allah et si tu veux en avoir une idée pour la concrétiser dans ta vie, rappelle-toi de ces paroles: "Je te recommande d'avoir autant de pudeur à l'égard d'Allah qu'à l'égard d'un homme vertueux de ton peuple"[1].

1 Ahmad dans Az-Zouhd (46), Al-Bayhaqî dans Chou'ab al-Îmâne (6/145) avec une chaîne de narration remontant juqu'au Prophète ﷺ, d'après le hadith de Sa'îd ibn Yazîd, dont Allah est satisfait.

9

Hadith

Parmi les manifestations de monothéisme de la seigneurie envers Allah – exalté soit-Il

On rapporte que ‘Imrâne ibn Hossaine - qu’Allah a agréé - a dit:

1 J’entrai auprès du Prophète ﷺ après avoir attaché ma chamelle près de la porte.

2 Des gens des Banou Tamîm vinrent le trouver et il ﷺ dit: “*Acceptez la bonne nouvelle, ô Banou Tamîm*”.

3 Ils répondirent: “Tu nous as déjà annoncé la bonne nouvelle, fais-nous donc maintenant un don”. Ils dirent cela deux fois.

4 Ensuite des gens du Yémen entrèrent auprès de lui et il dit: “*Acceptez la bonne nouvelle, ô gens du Yémen, puisque les Banou Tamîm ne l’ont pas acceptée*”.

5 Ils répondirent: “Nous l’acceptons, ô Messager d’Allah”.

6 Puis ils dirent: “Nous sommes venus t’interroger au sujet de telle affaire”.

7 Il dit: “*Il y avait Allah et rien d’autre que Lui.*

8 *Son Trône était sur l’eau.*

9 *Il écrivit dans la Mention toute chose*

10 *et Il créa les cieux et la Terre”.*

11 C’est alors qu’un homme cria: Ta chamelle est partie, ô fils de Hossaine. Je partis, mais le mirage s’interposa entre elle et moi.

12 Par Allah, j’aurais préféré l’avoir délaissée”[1].

1 Al-Boukhari (3191).

Les Versets

- ﴿*Et c’est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours - alors que Son Trône était sur l’ eau*﴾ [Sourate Houd: 7].
- ﴿*C’est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu’ ils ont fait [pour l’ au-delà] ainsi que leurs traces. Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite*﴾ [Sourate Yâsîne: 12].
- ﴿*Dis: “Renierez-vous [l’ existence] de celui qui a créé la terre en deux jours et Lui donnerez-vous des égaux? Tel est le Seigneur de l’univers, c’est Lui qui a fermement fixé des montagnes au-dessus d’elle, l’a bénie et lui assigna ses ressources alimentaires en quatre jours d’égale durée. [Telle est la réponse] à ceux qui t’interrogent. Il S’est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit, ainsi qu’à la terre: “Venez tous deux, bon gré, mal gré”. Tous deux dirent: “Nous venons obéissants”.* Il décréta d’en faire sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel *sa fonction. Et Nous avons décoré le ciel le plus proche de lampes (étoiles) et l’avons protégé. Tel est l’Ordre établi par le Puissant, l’Omniscient*﴾ [Sourate Foussilate: 9-12].
- ﴿*Nous avons créé toute chose avec mesure*﴾ [Sourate Al-Qamar: 49].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Imrâne ibn Hossaine ibn ‘Obayd Al-Khouzâ’î Abou Noujayd. Il embrassa l’Islam en l’an 7 de l’Hégire, l’année de la bataille de Khaybar, et il porta l’étendard de Khouzâ’ah lors de la prise de La Mecque. ‘Omar ibn al-Khattâb, dont Allah est satisfait, l’envoya à Bassora afin d’instruire ses habitants. Ses invocations étaient exaucées et il ne vécut pas la période des troubles. Il est mort en l’an 53 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe de certains attributs et actes d’Allah qui relèvent de l’Inconnaissable. Il dit ainsi qu’Il existe depuis l’éternité avant toute chose et que Son Trône était sur l’eau avant de créer les cieux et la Terre. Ensuite il affirma qu’Il écrivit dans la Tablette Préservée les prédestinations des serviteurs et ce qui leur arrivera, puis qu’Il créa après cela les cieux et la Terre.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat as-Sahâba d’Abou Nou’aym (4/2108), Al-Isti’ab Fî Ma’rifat al-Ashab d’Ibn ‘Abd al-Barr (3/1208), Ousd al-Ghâbah d’Ibn Al-Athir (4/269) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d’Ibn Hajar (4/584).

Compréhension (fiqh)

1. ‘Imrâne ibn Hossaine, dont Allah est satisfait, entra auprès du Prophète ﷺ et il attacha la patte avant à la patte arrière de son chameau afin qu’il ne s’égare pas ou qu’il ne s’échappe.

2. Alors qu’il était assis auprès du Prophète ﷺ, une délégation de la tribu des Banou Tamîm entra et le Prophète ﷺ leur dit: “Réjouissez-vous”. Il était requis d’eux qu’ils acceptent la bonne nouvelle annoncée par le Messager d’Allah ﷺ, quelle qu’elle soit, particulièrement s’il leur annonce que celui qui embrasse l’Islam échappe à un séjour éternel dans le Feu(1)[16].

3. Lorsque les Banou Tamîm entendirent parler de la bonne annonce, ils préférèrent demander quelque chose de ce bas monde et ils dirent: “Tu nous as déjà annoncé la bonne nouvelle, fais-nous donc un don”. Il se mit alors en colère contre eux parce qu’ils n’ont pas accordé d’importance à la bonne nouvelle, ont limité leur espoir à ce bas monde éphémère et n’ont compris de la bonne annonce que le don matériel.

4. Puis des gens du Yémen entrèrent auprès de lui après cela, à savoir les Ach’arites qui sont la tribu d’Abou Moussa Al-Ach’arî, dont Allah est satisfait, et il leur dit: *“Acceptez la bonne nouvelle, puisque les Banou Tamîm ne l’ont pas acceptée”*. Même si les Banou Tamîm venaient d’embrasser l’Islam, ils n’ont pas, en raison de leur conversion récente, accepté la bonne nouvelle comme il se doit et l’ont associée à une demande de biens. C’était donc comme s’ils ne l’avaient pas acceptée(2)[17].

5. Les gens du Yémen étaient plus savants que les Banou Tamîm, puisqu’ils ont accepté la bonne nouvelle sans condition ni exigences et c’est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ a dit: *“La foi est yéménite et la sagesse est yéménite”*[18].

6. Puis après avoir accepté la bonne nouvelle, ils interrogèrent le Messager d’Allah ﷺ au sujet de cet univers ou de la création qu’ils observent. La question ne mentionnait pas explicitement cela, c’est plutôt dans la réponse que l’on apprend qu’il s’agit de cela.

7. Le Prophète ﷺ répondit à leur question en disant qu’Allah existait et rien de ce monde visible n’existait avec Lui, ni les cieux ni la Terre. Cela n’exclut pas qu’Il ait créé d’autres choses, puisque le Trône a été créé avant cela et existe comme le démontre ce hadith et Allah crée ce qu’Il veut(3)[19].

---

1 Voir Fath al-Bârî d’Ibn Hajar (13/409). 17 Voir Fath al-Bârî d’Ibn Hajar (13/409). 18 Al-Boukhari (3499) et Moslim (52).

2 Majmou’ al-Fatâwâ d’Ibn Taymiyya, à comparer avec Fath al-Bârî d’Ibn Hajar (6/289).

3 Moslim (2653).

8 Ensuite le Prophète ﷺ les informa que Son Trône était sur l'eau avant qu'Il ne crée les cieux et la Terre. Allah dit: ﴿***Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, alors que Son Trône était sur l'eau***﴾ [Sourate Houd: 7]. Puis après avoir créé les cieux et la Terre, Il s'établit sur le Trône au- dessus des cieux. Allah dit à propos de cela: ﴿***Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi sur le Trône***﴾ [Sourate Al-A'râf: 54].

Le Trône du Tout Miséricordieux est la créature la plus éminente et la plus immense, le mot trône désignant le mobilier à partir duquel est exercée la souveraineté.

9 Le Prophète ﷺ expliqua ensuite qu'Allah écrivit les prédestinations des serviteurs et ce qui se produira dans tout l'univers dans la Tablette Préservée. On rapporte que 'Abd Allah ibn 'Amr ibn al- 'Âsse a dit: "J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: *"Allah écrivit les prédestinations des créatures cinquante mille ans avant de créer les cieux et la Terre"*. Puis il dit: *"Son Trône était alors sur l'eau"*.

10 Puis le Prophète ﷺ nous informa qu'Allah créa les cieux et la Terre après avoir créé l'eau et le Trône et écrit la prédestination des serviteurs dans la Tablette Préservée. Allah détailla une part de la création des cieux et de la Terre lorsqu'Il dit: ﴿***Dis: "Renierez-vous [l'existence] de celui qui a créé la terre en deux jours et Lui donnerez-vous des égaux? Tel est le Seigneur de l'univers, c'est Lui qui a fermement fixé des montagnes au-dessus d'elle, l'a bénie et lui assigna ses ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. [Telle est la réponse] à ceux qui t'interrogent. Il S'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit, ainsi qu'à la terre: "Venez tous deux, bon gré, mal gré". Tous deux dirent: "Nous venons obéissants". Il décréta d'en faire sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons décoré le ciel le plus proche de lampes (étoiles) et l'avons protégé. Tel est l'Ordre établi par le Puissant, l'Omniscient***﴾ [Sourate Fussilate: 9-12].

11 Ensuite quelqu'un informa 'Imrâne que sa chamelle s'était libérée de son lien et qu'elle s'était enfuie. Il sortit pour s'assurer qu'elle était encore là, mais il ne la trouva pas et le mirage, c'est-à-dire l'eau qui semble sortir du sol que l'on voit dans le désert lorsqu'il fait très chaud, s'interposa entre elle et lui.

12 'Imrâne regretta alors d'être sorti de chez le Messager d'Allah ﷺ, puisque sa sortie le priva d'écouter la fin des propos du Prophète ﷺ.

Suivi

1. ‘Imrâne ibn Hossaine attacha sa chamelle à la porte de la Mosquée du Prophète ﷺ et ceci est une expression du fait de s’en remettre à Allah: on recourt aux causes puis on confie son affaire à Allah. En effet, ‘Imrâne ne s’est pas dit: Je la laisse livrée à elle-même et je m’en remets à Allah.

2. Le Prophète ﷺ aimait annoncer de bonnes nouvelles à ses Compagnons. Embellis donc tes paroles en l’agrémentant de toutes sortes de bonnes nouvelles, comme la bonne annonce du paradis immédiat et futur qu’a préparé Allah à l’attention des gens qui ont la foi et font preuve de patience, ou la bonne annonce de la dissipation des peines et de la disparition des craintes. Pour leur part, les enseignants ne doivent pas se contenter d’expliquer les jugements relatifs à la jurisprudence, au dogme et autre sans s’adresser aux âmes de leurs élèves.

3. Le succès dans l’au-delà n’est égalé par aucun autre succès. C’est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ fut en colère contre les Banou Tamîm lorsqu’ils ne se contentèrent pas de la bonne annonce et qu’ils réclamèrent des dons. Vois à quel point nous sommes perdants lorsque nous aspirons à être rétribués dans ce bas monde, que nous appelons à jouir de ce bas monde et que nous sommes inattentifs au monde de l’au-delà qui est bien plus éminent.

4 N’aie pas honte de questionner sur un aspect de la religion, qu’il s’agisse de jugements législatifs qui concernent le licite et l’illicite, ou bien qu’il s’agisse de ce qui se passera lors de la Résurrection ou des récits des peuples du passé.

5 Entretiens un bon soupçon à l’égard de ton Seigneur, car Il a le pouvoir de réaliser ce que tu souhaites. Celui qui a été capable de créer un univers aussi vaste et de l’administrer n'est-Il pas capable d’exaucer ton invocation?

6 Sachant qu’Allah a écrit les prédestinations des créatures avant d’avoir créé les cieux et la Terre, il ne convient pas qu’un serviteur regrette le bien dont il n’a pas bénéficié ni qu’il soit affligé par le mal dont il est atteint, car cela signifierait que le serviteur est mécontent du destin d’Allah.

7 ‘Imrâne ibn Hossaine, dont Allah est satisfait, regretta d’être sorti pour s’assurer de la présence de sa chamelle et d’avoir pour cela délaissé le Prophète ﷺ qui parlait. Ceci démontre le mérite de la science religieuse et le fait qu’il est meilleur de l’acquérir et de la comprendre plutôt que de se préoccuper de ce bas monde et ce qu’il contient. Il ne convient donc pas qu’un être humain raisonnable soit inattentif à un tel mérite.

10

Hadith

Parmi les manifestations de monothéisme de la divinité envers Allah – exalté soit-Il

Abou Dharr, qu'Allah a agréé, rapporte du Prophète ﷺ qu' Allah a dit:

1. *"Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice et Je l'ai rendue interdite entre vous. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres.*
2. *Ô Mes serviteurs, vous êtes tous égarés, sauf celui que Je guide. Demandez-Moi donc de vous guider et Je vous guiderai.*
3. *Ô Mes serviteurs, vous êtes tous affamés, sauf celui que Je nourris. Demandez-Moi donc de vous nourrir et Je vous nourrirai.*
4. *Ô Mes serviteurs, vous êtes tous nus, sauf celui que J'habille. Demandez-Moi donc de vous habiller et Je vous habillerai!*
5. *Ô Mes serviteurs, vous commettez des fautes de nuit comme de jour, et c'est Moi qui pardonne tous les péchés. Demandez-Moi donc de vous pardonner et Je vous pardonnerai.*
6. *Ô Mes serviteurs, vous n'aurez jamais le pouvoir de Me nuire et vous n'aurez jamais le pouvoir de M'être utiles.*
7. *Ô Mes serviteurs, si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et djinns confondus, avaient le cœur de l'homme le plus pieux parmi vous, cela na'jouterait rien à Mon royaume.*
8. *Ô Mes serviteurs, si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et djinns confondus, avaient le cœur de l'homme le plus pervers parmi vous, cela ne diminuerait en rien Mon royaum.*
9. *Ô Mes serviteurs, si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et djinns confondus, se réunissaient dans une même plaine pour Me solliciter et que Je donnais à chacun satisfaction, cela ne diminuerait ce qu'il y a auprès de Moi que ce qu'une aiguille plongée dans la mer diminuerait de son eau.*
10. Ô Mes serviteurs, ce *ne sont que vos œuvres que Je recense pour vous en vue de vous en rétribuer pleinement. Quiconque trouve un bien, qu'il loue Allah! Quant à celui qui trouve autre chose, qu'il ne blâme que sa propre personne"*[1].

1 Moslim (2577).

Les Versets

- ﴿*Certes, Allah ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, Il la double, et accorde une grosse récompense de Sa part.*﴾ [Sourate An-Nissa: 40].
- ﴿*... Celui qui m'a créé, et c'est Lui qui me guide; et c'est Lui qui me nourrit et me donne à boire; et quand je suis malade, c'est Lui qui me guérit, et qui me fera mourir, puis me redonnera la vie, et dont j'espère le pardon de mes fautes le Jour de la Rétribution*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 78-82].
- ﴿*Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53].
- ﴿*Ceux qui sont dans les cieux et la terre L'implorent. Chaque jour, Il accomplit une œuvre nouvelle*﴾ [Sourate Ar-Rahmane: 29].
- ﴿*Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes*﴾ [Sourate Âl-'Imrane: 97].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Dharr dont le nom complet est Joundoub ibn Jounâda Al-Ghifârî, l'ascète et véridique, qui est un des plus importants et méritoires Compagnons. Il adora Allah trois ans durant avant l'envoi du Prophète ﷺ et veillait la nuit pour prier. Ayant embrassé l'Islam au tout début de la prédication, au point que l'on ait dit de lui qu'il fut le quatrième converti, il se rendit au Levant après la mort d'Abou Bakr et il vécut là-bas jusqu'à ce que 'Othmane devînt calife. Ce dernier le fit venir et le logea à Ar-Rabadha où il est mort en l'an 32 de l'Hégire. Ce fut 'Abd Allah ibn Mas'oud qui dirigea sa prière mortuaire[1].

Résumé

Notre Seigneur - Gloire et Majesté à Lui - nous informe qu'Il a déclaré l'injustice illicite et qu'il défendit aux gens d'être injustes, puis Il se rapprocha de Ses créatures en leur disant qu'Il est Celui qui guide, qui pourvoie, qui pardonne et qui fait miséricorde. Il affirma ensuite que personne parmi Ses créatures n'a le pouvoir de Lui nuire ou de Lui être utile. Puis Il nous informa de l'étendue de Ses réserves qui ne se vident jamais et que ce que le serviteur obtient est le résultat de ses œuvres. Que l'être humain choisisse bien ce qu'il va prendre comme réserve pour sa vie future.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (2/557), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (1/252) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (1/211).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ rapporte de son Seigneur - Gloire et Majesté à Lui - un hadith qoudsi. Un hadith qoudsi étant des paroles d'Allah qui ne font pas partie du Coran. Ses termes proviennent du Prophète ﷺ et sa signification provient d'Allah, alors que les termes et les significations du Coran, proviennent d'Allah.

1 Allah appelle Ses serviteurs par miséricorde envers eux en disant: "Ô Mes serviteurs" et les informe qu'Il S'est interdit l'injustice bien qu'Il ait le pouvoir d'être injuste. Allah dit: ﴿***Certes, Allah ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, Il la double, et accorde une grosse récompense de Sa part***﴾ [Sourate An-Nissa: 40]. Par ailleurs, Allah possède la souveraineté, la création et toute chose, mais Il S'est, malgré cela, interdit l'injustice. Ceci est un préambule avant qu'Il nous informe qu'Il déclara l'injustice illicite pour les gens et qu'Il leur défendit d'être injustes les uns envers les autres.

L'injustice consiste à ne pas mettre une chose à la place où elle doit être, c'est pourquoi Allah déclara l'associationnisme illicite et le qualifia d'immense injustice. Toute injustice entre les serviteurs, qu'elle concerne l'atteinte à la vie, aux biens ou à l'honneur est vigoureusement illicite, même s'il ne s'agit que d'un empan de terre. Allah menaça celui qui commet une injustice en disant: ﴿***Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes.***﴾ [Sourate Ibrahim: 42] et ordonna d'être équitables, même avec l'ennemi: ﴿ ***Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 8].

2 Ensuite Allah réitère Son appel à Ses serviteurs et les informe que tous les gens sont dans un égarement total, sauf ceux à qui Allah montre le vrai et facilite d'y accéder, car les gens sont sortis des ventres de leurs mères en ne sachant rien, et l'être humain, de par son pouvoir limité, n'a pas la capacité de trancher de la justesse d'une chose en ne se basant que sur son simple avis. Ses connaissances et son pouvoir ne peuvent lui en donner la possibilité. Les gens ont fini par diverger et fonder plusieurs écoles de pensée, les ambiguïtés sont devenues nombreuses et les désirs ont fini par prendre le dessus. L'intelligence n'est pas en cause, car nombreux sont les gens intelligents qui commettent des fautes, mais l'être humain bien guidé est celui qu'Allah a guidé et raffermi sur le vrai. Voici pourquoi Allah ordonna à Ses serviteurs de Lui demander de les guider[1].

1 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Al-Qourtoubî (6/552-553).

En outre, la guidée ne se limite pas à ce qu'accepter et embrasser l'Islam soit facilité, mais englobe la connaissance de ses jugements et de ses lois et la soumission aux commandements et aux interdits apportés par le Prophète ﷺ. Voilà pourquoi Allah ordonna à Ses serviteurs croyants de répéter dans leurs prières: ﴿***Guide-nous dans le droit chemin***﴾ [Sourate Al-Fatiha: 6][1].

3 Puis Allah réitère une deuxième fois Son appel à Ses serviteurs et les informe que tous les gens sont affamés, excepté ceux qu'Allah nourrit. Les gens ont donc besoin de Lui demander de les nourrir, car s'Il le voulait, Il rendrait la nourriture de la Terre inconsommable, Il rendrait l'être humain pauvre ou bien Il l'empêcherait de se nourrir à cause d'une maladie, d'un emprisonnement ou d'une autre raison. L'être humain ne se nourrit donc que grâce à Allah.

4 Allah réitère une troisième fois Son appel à Ses serviteurs et les informe que tous les gens sont nus et n'ont pas de vêtements, excepté ceux qu'Allah habille. Les gens ont donc besoin de demander leurs vêtements à Allah, car s'Il le voulait Il les empêcherait, de la manière qu'Il le veut, de s'habiller.

La nourriture et les habits sont des exemples de subsistance, les créatures ayant besoin d'Allah pour obtenir leur subsistance tout comme elles ont besoin de Lui pour être guidées: ﴿***En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable***﴾ [Sourate Adh-Dhariyate: 58].

5 Puis Allah réitère une quatrième fois Son appel à Ses serviteurs et leur rappelle leur déficience permanente qui se manifeste par les péchés qu'ils commettent de nuit et de jour. Malgré cela, Il pardonne tous les péchés, aussi nombreux et aussi immenses soient-ils et eux, pour leur part, ont besoin d'implorer Son pardon: ﴿***Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux***﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa qu'Allah tend Sa main la nuit pour que le fautif du jour se repente et tend Sa main le jour pour que le fautif de la nuit se repente, jusqu'au jour où le soleil se lèvera de son Couchant[2].

---

1 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab Al-Hanbalî (2/40).

2 Moslim (2759) d'après Abou Moussa Al-Ach'arî, qu'Allah a agréé.

Compréhension (fiqh)

6 Ensuite Allah réitère une cinquième fois Son appel à Ses serviteurs et les informe qu'ils ne sont rien comparés à Allah. Ils ne lui causent aucun préjudice en mécroyant en Lui, en Le combattant ou en commettant d'autres actes contre Lui, car ils sont impuissants et ils vivent dans Son Royaume. À l'inverse, ils ne Lui sont d'aucune utilité lorsqu'Ils croient en Lui, font triompher Sa religion ou accomplissent d'autres actes en Sa faveur, car il se passe d'eux et de ce qu'ils font. Puis Il donna des exemples illustrant le fait qu'Il se passe d'eux.

7 Allah réitère une sixième fois Son appel à Ses serviteurs et les informe que l'obéissance de tous les serviteurs ne Lui est aucunement utile. Ainsi, si la foi de tous les êtres humains et les djinns était aussi forte que celle du Prophète ﷺ, cela n'ajouterait rien à Son Royaume. Allah dit: ﴿***Et quiconque lutte, ne lutte que pour lui-même, car Allah peut Se passer de tout l'univers***﴾ [Sourate Al-'Ankaboute : 6].

8 Puis Allah réitère une septième fois Son appel à Ses serviteurs et les informe que la désobéissance de tous les serviteurs ne Lui est pas préjudiciable. Ainsi, si leur mécréance et leur perversité étaient aussi fortes que celles d'Iblîs, cela n'enlèverait rien à Son Royaume. Allah dit: ﴿***N'aie (ô Mohammad) aucun chagrin pour ceux qui se jettent rapidement dans la mécréance. En vérité, ils ne nuiront en rien à Allah. Allah tient à ne leur assigner aucune part de biens dans l'au-delà. Et pour eux il y aura un énorme châtiment. Ceux qui auront troqué la croyance contre la mécréance ne nuiront en rien à Allah. Et pour eux un châtiment douloureux.***﴾ [Sourate Âl-'Imrane: 176-177].

9 Ensuite Allah mentionne l'immensité de Sa grâce et de Ses bienfaits qui ne peuvent être ni dénombrés ni comptés. Il affirme ainsi que si toutes les créatures qui ont existé depuis la création des cieux et de la Terre se tenaient dans un même terrain et que chacune d'elles invoquait Allah pour qu'Il lui accorde des dons et une subsistance puis qu'Allah lui donnait ce qu'Il veut, cela ne changerait en rien Son Royaume et ne diminuerait en rien Sa grâce et Son bien. Il énonça pour cela une métaphore, celle d'une aiguille qui est introduite dans la mer: celle-ci diminuerait-elle de son eau? Il en est de même pour la grâce d'Allah qui est infinie.

10 Puis Allah nous informe que le sort de l'être humain dépend de ses œuvres, car Allah écrit nos œuvres et nous rétribue en conséquence. Ainsi, celui qui trouve le Jour de la Résurrection du bien qu'Allah a apprêté pour lui, qu'il Le loue pour l'avoir guidé vers la foi et lui avoir facilité de faire le bien. S'il trouve au contraire quelque chose de mal, ce n'est alors que le résultat de ses œuvres et il ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Suivi

1. Prends garde à l'injustice, car elle est le pire des péchés et réfléchis à cela afin de ne pas commettre d'injustice. En effet, l'associationnisme fait partie des injustices et il consiste à attribuer un associé à Allah dans ce qui n'est réservé qu'à Allah, même s'il s'agit d'associationnisme mineur, comme l'ostentation à l'égard des créatures dans la prière, la science et autre. Violer les droits d'autrui fait aussi partie de l'injustice, qu'il s'agisse de priver sans droit un employé de son salaire, de prendre à quelqu'un sa place de parking ou de proférer des moqueries. L'une des pires formes d'injustice est que l'être humain soit injuste à l'égard de lui-même et entre en Enfer pour un plaisir éphémère.

2. Réfléchis aux différents résultats qui pourraient survenir après chaque œuvre que tu accomplis et rappelle-toi toujours de demander à ton Seigneur la guidée et la subsistance, car ceci n'est du ressort que d'Allah seul et Il aime entendre l'invocation de Son serviteur.

3. Ne te limite pas à solliciter Allah pour tes besoins de l'au-delà, car nous avons besoin d'Allah à tout instant et nous sommes nus, affamés et égarés lorsque nous sommes privés de Sa grâce.

4. Allah nous a créés afin que nous Lui obéissions et Il mit à notre disposition la nuit et le jour afin que nous L'adorions. Malgré cela nous commettons de nombreux péchés dans la clarté du jour ou l'intimité de la nuit. Réparons donc cela en implorant constamment Son pardon et en L'adorant, particulièrement au début et à la fin du jour.

5. Lorsque tu accomplis un acte d'obéissance, ne considère pas avoir fait une faveur à Allah et ne crois pas que pour cela tu as acquis le droit que ton invocation soit exaucée ou que ton rang soit élevé, car Allah se passe de toi alors que toi tu as besoin de Lui.

6. Ne sois pas triste lorsque tu vois un acte de désobéissance ou de la mécréance, car ceci ne cause aucun préjudice à Allah et si Allah l'avait voulu, ils n'auraient pas commis cela. Accomplis donc des adorations et prodigue des conseils tel que cela t'a été ordonné et ne sois pas triste.

7. Ne pense jamais que tu invoques trop Allah, ni qu'Allah peut penser que ce qu'Il t'a donné est immense. Allah dit en effet: ﴿***Ceux qui sont dans les cieux et la terre L'implorent. Chaque jour, Il accomplit une œuvre nouvelle***﴾ [Sourate Ar-Rahmane: 29]. Le Prophète ﷺ dit pour sa part: *"La main d'Allah est pleine et aucune dépense ne peut la rendre vide. Il dépense le jour et la nuit, pouvez- vous imaginer ce qu'il a dépensé depuis qu'Il a créé les cieux et la Terre? Et bien cela n'a rien réduit de ce qu'Il a dans Sa main droite"*[1].

1 Al-Boukhari (7419) et Moslim (993).

8 Énoncer des paraboles est un style efficace d'enseignement qui crée un véritable effet. Vois comment la représentation de l'aiguille qui est introduite dans la mer s'imprime dans l'esprit et est claire. Veille donc à rendre les concepts accessibles aux esprits des gens en énonçant des paraboles concrètes et faciles à comprendre[1].

Un poète a dit:

Par Allah, l'injustice est une bassesse, mais le pécheur est le pire injuste qui soit.

Nous irons auprès du Juge le Jour du Jugement et c'est auprès d'Allah que les adversaires seront réunis.

Un autre a dit:

Ne sollicite les enfants d'Adam pour aucun besoin, mais sollicite plutôt Celui dont les portes ne sont jamais fermées.

Allah est en colère lorsque tu t'abstiens de Le solliciter, alors que c'est lorsque tu le sollicites que l'enfant d'Adam est en colère.

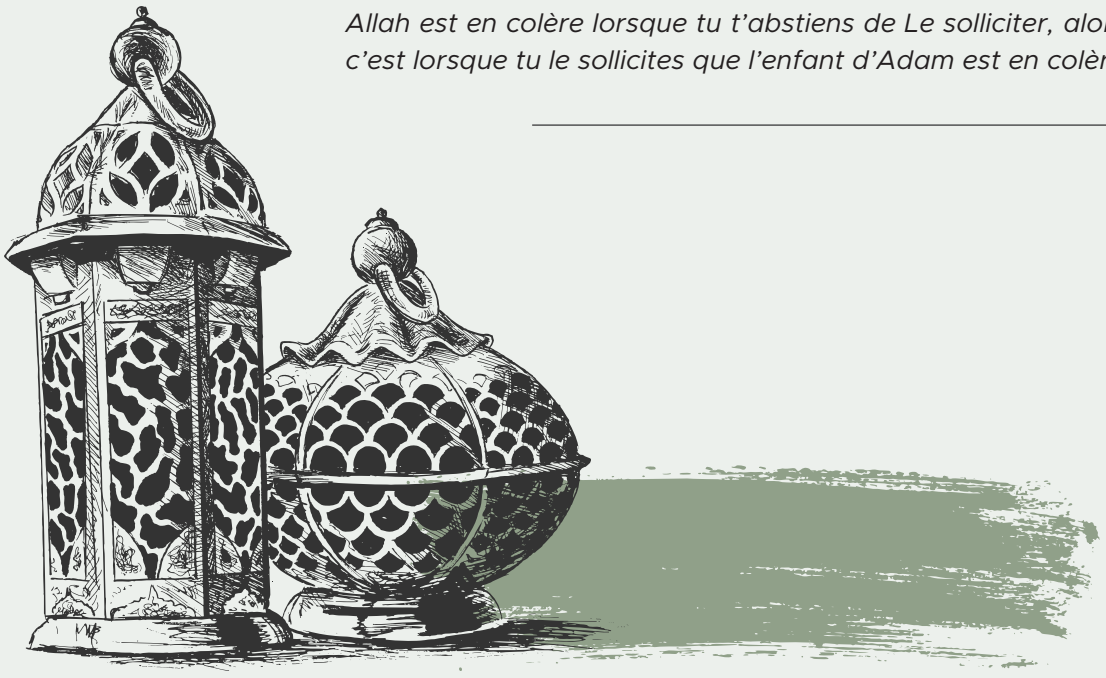

1 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihine par Ibn 'Othaymine (2/433).

11

Hadith

Parmi les Noms d'Allah – exalté soit-Il

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Allah a quatre-vingt-dix-neuf Noms,*

2 *soit cent moins un.*

3 *Celui qui les cerne entrera au Paradis".*

4 Le Prophète ﷺ ajouta dans une autre narration: "*Il est impair et il aime ce qui est impair*". (Référencé par Al-Boukhârî et Moslim).[1]

1 Al-Boukhârî (2736) et Moslim (2677).

Les Versets

- ﴿*C'est à Allah qu' appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait*﴾ [Sourate Al-A'râf: 180].
- ﴿*Dis: Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appelez, Il a les plus beaux noms*﴾ [Sourate Al-Isrâ`: 110].
- ﴿*C'est Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible. C'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. C'est Lui, Allah. Nulle divinité autre que Lui; Le Souverain, Le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, Le Prédominant, Le Tout Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils Lui associent.*

  C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. À Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Le glorifie. Et c'est Lui le Puissant, le Sage﴾ [Sourate Al-Hachr: 22-24].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahmâne ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et accompagna constamment le Prophète ﷺ afin d'acquérir la science. Un jour, il demanda au Prophète ﷺ: "Qui aura le plus le bonheur de bénéficier de ton intercession le jour de la Résurrection?".

Le Prophète ﷺ répondit: "J' étais *persuadé, ô Abou Hourayra, que personne d'autre que toi ne me demanderait de lui dire ce hadith tellement je t'ai vu veiller à collecter les hadiths*"[1]. Il fut le Compagnon ayant rapporté le plus de hadiths et il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah a quatre-vingt-dix-neuf Noms qui font partie des Plus Beaux Noms d'Allah. Celui qui les cerne en s'acquittant de ce qu'ils requièrent, comme apprendre leur signification et œuvre selon ce qu'ils impliquent, entrera au Paradis.

1 Al-Boukhârî (99).

2 61 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith est un des hadiths fondamentaux concernant les Plus Beaux Noms d'Allah - exalté soit-Il:

1. Le Prophète ﷺ affirme qu'Allah a quatre-vingt-dix-neuf Noms.

   Les savants se sont accordés sur le fait que ce hadith ne restreint pas les Noms d'Allah au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, mais que sa finalité est de nous apprendre que celui qui les met en pratique entrera au Paradis[1]. En effet, Allah a d'innombrables Noms et attributs suprêmes, conformément à l'invocation du Prophète ﷺ: *"Je Te sollicite par tout Nom qui T'appartient, par lequel Tu T'es nommé, que Tu as révélé dans Ton Livre, que Tu as appris à l'une de Tes créatures ou que Tu as gardé dans les connaissances inconnaissables que Tu détiens auprès de Toi"*[2].

2. Ces Noms dont il est question ici sont au nombre de cent moins un, ce qui est une manière d'insister sur le nombre voulu, afin d'éviter que l'auditeur ou le lecteur soit sujet à une confusion.

3. Allah -exalté soit-Il - fit à Ses créatures la faveur de leur accorder comme rétribution pour ceux qui cernent ces Noms, l'entrée au Paradis, et il suffit de cela comme récompense et mérite. En outre, l'action de cerner qui permet au serviteur d'entrer au Paradis a de nombreuses significations démontrées par le Coran et les paroles des Arabes, parmi lesquelles: la mémorisation et l'énumération, et par voie de conséquence, acquérir la force de les mettre en pratique et de réciter la totalité du Coran, car celui-ci contient l'ensemble de ces Noms[3].

   Ainsi, la signification recherchée est donc: celui qui croit, les dénombre, les mémorise et les met en pratique entrera au Paradis[4]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ n'a pas spécifié ces beaux noms, afin de laisser les esprits méditer sur le Coran et la Sounna, et vivre une vie de recherche pour qu'ils réalisent leur demande, et augmentent leur connaissance du Livre d'Allah et de ses significations. Allah laissa ces Noms indéterminés, tout comme Il laissa indéterminées l'heure du vendredi durant laquelle l'invocation est exaucée et la Nuit du Destin.

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (17/5).

2 Référencé par Ahmad (4318) et Ibn Hibbane (972) d'après Ibn Mas'oud, dont Allah est satisfait. Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Haythamî dans Majma' az-Zawâ`id (10/136).

3 Voir A'lâm al-Hadîth (commentaire du Sahih d'Al-Boukhârî) d'Al-Khattâbî (2/1342), le commentaire du Sahih d'Al-Boukhârî d'Ibn Battâl (10/420) et Al-Masâlik Fî Charh Muwatta`Mâlik d'Ibn al-'Arabî (3/493).

4 Voir At-Tawdîh li-Charh Al-Jâmi' as-Sahih d'Ibn al-Moulaqqine (33/230).

4 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite, d'un Nom éminent faisant partie des Noms d'Allah et qui est Al-Witr (l'Impair) qui signifie l'Unique. En effet, Allah n'a ni associé ni égal et c'est pourquoi Il aime ce qui est impair et a fait en sorte que tes œuvres soient en nombre impair: les prières sont au nombre de cinq, la pureté est composée d'actes répétés à trois reprises, les circumambulations sont au nombre de sept, les jours dits At-Tachrîq sont au nombre de trois et les cieux et les terres sont au nombre de sept[1].

1 Voir Ikmâl al-Mou'lim bi-Fawâ`id Moslim d'Al-Qâdî 'Iyâd (8/177) et le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (17/6).

Suivi

1. Allah fit la faveur à Ses serviteurs de leur expliquer les Noms par lesquels Il aime être invoqué et il dit: ﴿***C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le donc par ces noms***﴾[Sourate Al-A'râf: 180]. Le Prophète ﷺ affirma que celui qui invoque Allah par ces Noms, entrera au Paradis. Il ne convient donc pas que le musulman raisonnable, sachant qu'Allah aime être invoqué par ces Noms et fait entrer au Paradis celui qui les utilise, néglige de le faire.

2. Le bienheureux est celui qui se sert de sa raison et médite le Livre d'Allah et la Sounna de Son Prophète ﷺ pour en extraire Ses Plus Beaux Noms, comprendre leurs significations, œuvre selon leur implication et L'invoque en les utilisant, afin de gagner son entrée au Paradis.

3. Une des manières de cerner les Noms d'Allah consiste à invoquer en les utilisant. On implore ainsi beaucoup Allah par Son Nom Allah et on L'invoque en utilisant les autres Noms selon ce que requiert la situation. On dit ainsi par exemple: Ô Tout Miséricordieux, fais-moi miséricorde. Ô Pardonneur, pardonne-moi. Ô Pourvoyeur, pourvoie-moi...

4. Parmi les manières de cerner les Noms d'Allah, il y a la capacité du serviteur à s'acquitter du droit de ces noms et d'œuvrer selon leur implication. Par exemple, si le musulman est persuadé qu'Allah est le Pourvoyeur (Ar-Razzâq), il est certain qu'Il le pourvoira. Cerner le Nom d'Allah le Très Miséricordieux (Ar-Rahîm) signifie espérer Sa miséricorde et être miséricordieux envers les créatures afin de bénéficier de la miséricorde de leur Créateur. Cerner le Nom le Pourvoyeur (Ar-Razzâq) implique d'aimer Allah pour Sa grâce et ne pas demander à être pourvu dans ce qu'Il a déclaré illicite, car la subsistance provient de Lui et Ses dons sont immenses, et ainsi de suite.

5. Lorsque tu subis un malheur qui touche les bienfaits dont tu disposes ou autre chose, ou bien lorsque tu fais face à quelque chose qui requiert de la réflexion, aie alors à l'esprit les Noms d'Allah, prend connaissance de l'implication de chaque Nom selon ce qui convient à ta situation et invoque Allah en l'utilisant. Tu ressentiras alors la quiétude procurée par la certitude et la tranquillité du cœur.

6. Médite les Noms d'Allah et distingue ceux sur lesquels l'être humain peut prendre exemple comme le Très Miséricordieux (Ar-Rahîm), le Généreux (Al-Karîm), l'Absolveur (Al-'Afouww), le Pardonneur (Al-Ghafour) ou le Reconnaissant (Ach-Chakour), de ceux sur lesquels tu ne peux pas prendre exemple comme l'Éminent (Al-'Adhîm), l'Orgueilleux (Al-Moutakabbir), etc. Laisse ces derniers à Celui qui les mérite, soit humble lorsque tu t'en rappelles et redoute-les.

7 Prévois des séances régulières de rappel avec toi-même, ta famille ou tes amis durant lesquelles vous parlez d'un Nom d'Allah, vous vivez avec et vous prenez connaissance de ses significations et de ses effets spirituels qui découlent de sa connaissance, en vous aidant des livres de confiance qui traitent des significations des Noms d'Allah et qui reposent sur les dires du Messager d'Allah ﷺ et des premiers savants, non pas sur de simples conjectures.

Un poète a dit:

Je T'invoque par les Plus Beaux Noms, exauce-moi donc. Je les ai cernés afin de bénéficier de Son bienfait.

Au nombre de quatre-vingt-dix auxquels s'ajoutent neuf, ils sont gravés dans mon cœur et le Nom Allah je lui sacrifie ma vie.

Je les murmure en les recherchant et en acquérant la science, tel un oiseau qui recherche de l'eau en s'égosillant.

Est-il privé de Ta générosité celui qui T'espère et Te supplie, et qui depuis le début du matin T'implore, ô Allah?

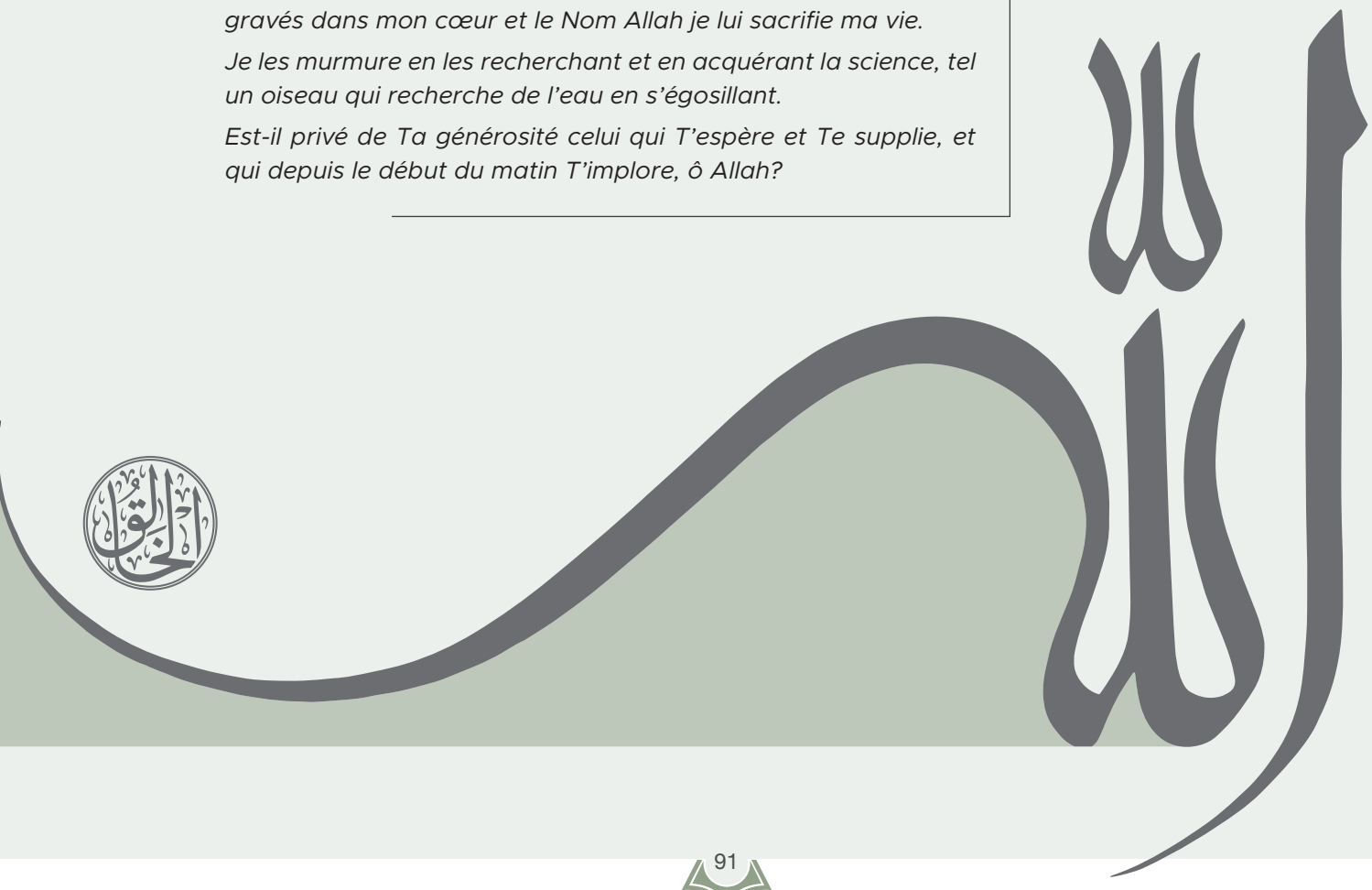

12

Hadith

Parmi les attributs d'Allah – exalté soit-Il

Abou Moussa Al-Ach'arî, dont Allah est satisfait, rapporte: Le Messager d'Allah ﷺ nous fit un prêche comportant cinq enseignements et dit:

1. "*Allah - exalté soit-Il - ne dort pas*
2. *et il ne convient pas qu'Il dorme.*
3. *Il lève et Il baisse la balance.*
4. *On Lui monte l'œuvre de la nuit avant l'œuvre du jour et on lui monte l'œuvre du jour avant l'œuvre de la nuit.*
5. *Son voile est fait de lumière - dans une autre narration: de feu -*
6. *et s'Il le levait, la splendeur de Son visage brûlerait toute Sa création à portée de Sa vue."*[1]

1 Moslim (179).

Les Versets

- ﴿*Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même (Al-Qayyoum). Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent*﴾ [Sourate Al-Baqara: 255].
- ﴿*alors que veillent sur vous des gardiens, de nobles scribes, qui savent ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Ine'fitâr: 10-12].
- ﴿*vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action*﴾ [Sourate Fâtir: 10].
- ﴿*Allah est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un (récipient de) cristal et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat; son combustible vient d'un arbre béni: un olivier ni oriental ni occidental dont l'huile semble éclairer sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des paraboles et Allah est Omniscient*﴾ [Sourate An-Nour: 35].
- ﴿*Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s' effondra foudroyé*﴾ [Sourate Al-A'râf: 143].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Moussa, 'Abd Allah ibn Qays ibn Soulaym ibn Houddâr ibn Harb ibn 'Âmir Al -Ach'arî - en référence à un ancêtre appelé Ach'ar. Il est le récitateur, le juriste et un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui a participé aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Il fut gouverneur de Bassora lors du califat de 'Omar et il enseigna à ses habitants, les instruisit en religion et leur apprit le Coran, sachant qu'il était le Compagnon qui récitait le Coran avec la voix la plus agréable. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire[1][8].

Résumé

Le Prophète ﷺ informe ses Compagnons de certains des attributs d'Allah, parmi lesquels le fait qu'Il ne dort pas. Il est en effet exclu qu'Allah dorme, puisque le sommeil est un attribut déficient. Or Allah est dépourvu de toute déficience. Par ailleurs, il accepte les œuvres vertueuses qu'Il élève vers Lui et refuse celles qui ne sont pas vertueuses. Les anges font monter vers Lui les œuvres de la nuit avant que l'être humain ne commence les œuvres du jour et le œuvres du jour avant qu'il ne commence les œuvres de la nuit. De plus, le voile qui Le sépare de Ses créatures est fait de lumière - ou de feu - et s'Il levait ce voile, les lumières de Son visage brûleraient toute la création.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/1749), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1762) et Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (5/306).

Le Prophète se leva pour prononcer un discours aux gens dans lequel il énonça cinq phrases concernant Allah:

1. La première est qu'Allah - exalté soit-Il - ne dort pas, car le sommeil est une déficience et il ne convient pas d'attribuer à Allah une déficience. En effet, une créature a besoin de sommeil en raison de la fatigue et de l'épuisement, mais Allah se passe de sommeil, puisqu'Il créa les cieux et la Terre sans ressentir de fatigue ni d'épuisement. C'est pourquoi Allah dit: ﴿***Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même (Al-Qayyoum). Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent***﴾ [Sourate Al-Baqara: 255].

2. La deuxième comporte une confirmation de cet attribut. Le Prophète ﷺ nous informe ainsi qu'il est impossible qu'Allah dorme. La première phrase affirme donc qu'Allah ne dort pas et la deuxième est que cela est impossible Le concernant[1].

   La raison pour laquelle il est impossible qu'Allah dorme est que le sommeil est une forme d'absence, ce qui contredit Sa proximité ainsi que le fait qu'Il cerne l'ensemble de ses créatures et qu'Il tient les cieux dans Sa main. Or s'Il dormait, le ciel tomberait sur la Terre et l'organisation de l'univers serait perturbée.

3. La troisième comporte un autre attribut qui est qu'Allah administre les affaires avec équité. Il se peut qu'Il diminue la part de subsistance de certains et qu'Il augmente la part d'autres personnes, qu'Il humilie certains et qu'Il rende certains puissants, mais c'est toujours par sagesse et par équité. De même, Il juge les œuvres qui montent vers Lui avec équité, élevant ainsi les œuvres vertueuses et refusant les autres. Allah dit: ﴿***vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action***﴾ [Sourate Fâtir: 10].

4. La quatrième est que chaque jour montent vers Lui les œuvres de tous les serviteurs. Ainsi, les anges chargés d'enregistrer les œuvres font monter les œuvres du jour à Allah avant le début de la nuit et les œuvres de la nuit avant le début du jour, sans retard ni lenteur. Le Prophète ﷺ a dit: *"Se succèdent parmi vous des anges la nuit et des anges le jour et ils se réunissent lors de la prière de l'aube et lors de la prière de l'après-midi. Ensuite, ceux qui ont passé la nuit parmi vous montent. Il leur demande - bien qu'Il connaisse mieux qu'eux la réponse: Comment avez-vous laissé Mes serviteurs? Ils répondent: Nous les avons laissés en prière et nous nous sommes rendus auprès d'eux et ceux-ci se trouvaient en prière"*[2].

---

1 Kifâyat al-Hâjah Fî Charh Sounane Ibn Mâjah d'As-Sindî (1/85).

2 Al-Boukhari (555) et Moslim (632).

5 La cinquième est qu'Allah est dissimulé à Ses créatures par un obstacle fait de lumière ou de feu selon une autre narration, car ﴿***Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. Et Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur***﴾ [Sourate Al-An'âm: 103].

Il n'y a pas de contradiction entre la narration où il est dit que le voile est fait de lumière et celle où il est dit qu'il fait de feu, car le feu a deux attributs: l'illumination et la consumation. Or il est possible qu'Allah ait ôté à ce feu l'attribut de consumation et lui ait laissé l'attribut d'illumination, contrairement au feu de l'Enfer qui consume, mais qui n'illumine pas et contrairement aux feux du bas monde, comme le soleil et les lampes, qui illuminent et consument[1].

6 Si Allah levait ce voile, la beauté de Son visage, Sa splendeur et Sa lumière brûleraient tout ce qu'Allah voit ou tout ce qui voit Allah. Cela implique que toutes les créatures seraient brûlées. En effet, lorsque Allah se manifesta à la montagne, celle-ci - qui est pourtant inerte et solide - ne put supporter Sa vue: ﴿***Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s'effondra foudroyé***﴾ [Sourate Al-A'râf: 143]. Comment l'être humain le pourrait-il alors?

1 Majmou' al-Fatâwâ d'Ibn Taymiyya (6/387).

Suivi

1. La meilleure chose que peuvent faire ceux qui parlent, c'est de parler d'Allah. Que tes paroles soient donc embellies par Sa mention: parfois en enseignant des choses au sujet de Ses Noms et de Ses attributs, parfois au sujet de Ses commandements et de Ses interdictions, parfois au sujet de Ses exhortations, des récits des anciens dont Il nous a informés et du devenir des dernières générations.

2. Les attributs d'Allah font partie de ce qui relève de l'Inconnaissable. Tu dois donc les connaître à partir des paroles d'Allah et des paroles de Son Prophète ﷺ. Arrête-toi pour méditer ce qui est dit à leur sujet même si tu penses que le passage est trop court et crois-y sans en nier la signification, et sans les assimiler aux attributs des créatures. ﴿***Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant***﴾ [Sourate Ach-Chourâ: 11].

3. Lorsque tu vas te coucher, soumets ton affaire à Allah puis dors sereinement, car Allah ne dort pas et il ne convient pas qu'Il dorme. De plus, Il est le meilleur des protecteurs et le plus miséricordieux des miséricordieux. C'est pourquoi il existe une évocation qui dit: "Ô Allah, j'ai tourné mon visage vers Toi, je T'ai soumis toutes mes affaires, j'ai appuyé mon dos contre Toi. Je m'en suis remis à Toi en toute chose, par amour et par crainte. Nul refuge contre Toi sauf auprès de Toi"[1].

4. Rappelle-toi toujours qu'Allah est proche et qu'Il assiste à tout, car Allah ne dort pas lorsque l'injuste dort, Il ne dort pas lorsque le garde dort et que certaines âmes tendent à désobéir et Il ne dort pas lorsqu'Il te voit parmi ceux qui se prosternent, L'invoquant afin qu'Il te fasse miséricorde et qu'Il te donne ce que tu veux.

5. Sois satisfait du décret d'Allah lorsque Allah décide de lever ou de baisser quelque chose, qu'il s'agisse de subsistance ou de privation, de puissance ou d'humiliation ou bien qu'il s'agisse d'études, de richesse, d'éloges des gens ou de fonction. Il est en effet Celui qui distribue à chacun sa part et son dû avec sagesse et équité. Efforce-toi donc de faire ce qui satisfait Allah.

6. Le serviteur doit s'empresser de se repentir et de prendre l'initiative de solliciter le pardon d'Allah pour ses erreurs avant que les œuvres ne montent vers Allah, car "on Lui monte l'œuvre de la nuit avant l'œuvre du jour et on lui monte l'œuvre du jour avant l'œuvre de la nuit".

---

1 Al-Boukhari (247) et Moslim (2710).

7 Prends l'initiative d'accomplir des œuvres pieuses de nuit et de jour. Dawoud At-Tâ`î - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "La nuit et le jour ne sont que des étapes par lesquelles les gens passent jusqu'à la fin de leur voyage. Si tu peux te charger en provisions à chaque étape, fais-le, car la fin du voyage est imminente et plus proche que ce que l'on pense. Fais donc des provisions pour ton voyage et accomplis ce que tu peux accomplir comme si tu allais mourir à l'instant"[1].

8 Les âmes sont attachées à la beauté de toute chose, la beauté de l'être comme la beauté des attributs. Or il n'y a pas plus beau qu'Allah et Son voile de lumière, attache-toi donc à Lui.

9 Admets les nouvelles et les jugements d'Allah, car il y a des choses dont nous ne connaissons pas les raisons, mais qu'Allah a tranchées avec sagesse. L'un de nous pourrait se demander pourquoi ne voyons-nous pas Allah dans ce bas monde sans savoir que la raison est notre faiblesse et notre incapacité à soutenir ce regard. En effet, le voile qui dissimule Allah est fait de lumière et s'Il levait ce voile, la beauté et la lumière de Son visage brûleraient toute chose qu'Allah voit ou qui voit Allah.

Un poète a dit:

Gloire et Majesté à Celui qui a empli l'existence de preuves qui démontrent ce qu'Il a dissimulé par ce qu'Il a laissé paraître.

Gloire et Majesté à Celui qui a fait vivre les cœurs de Ses serviteurs par des cascades de lumière de Sa guidée.

Après la connaissance de Dieu, y a-t-il quelque chose qui mérite d'être connu, si ce n'est ce qui permet de Le satisfaire continuellement?

Par Allah, je ne me réfugierai pas auprès d'autre que Toi, car est privé de guidée, celui dont Tu n'es pas le refuge.

1 Voir Jâmi' al-'Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).

13

Hadith

La création des anges

‘Â`icha - qu’Allah a agréé - rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Les anges ont été créés de lumière,*

2 *les djinns ont été créés de la flamme d’un feu*

3 *et Adam a été créé de ce qui vous a été décrit”*[1].

1 Moslim (2996).

Les Versets

- ﴿*Nous créâmes l’ homme d’une argile crissante, extraite d’une boue malléable. Et quant au djinn, Nous l’avions auparavant créé d’un feu d’une chaleur ardente*﴾ [Sourate Al-Hijr: 26-27].
- ﴿*Nous avons certes créé l’ homme d’ un extrait d’ argile. Puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence; et de l’adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l’avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah le Meilleur des créateurs!*﴾ [Sourate Al-Mou`minoune: 12-14].
- ﴿*Il a créé l’ homme d’ argile sonnante comme la poterie; et Il a créé les djinns de flamme d’un feu sans fumée*﴾ [Sourate Ar-Rahmâne: 14-15].
- ﴿*surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu’ Il leur commande, et faisant strictement ce qu’on leur ordonne*﴾ [Sourate At-Tahrîm: 6].

Le Narrateur

Il s’agit de la Mère des Croyants ‘Â`icha bint Abî Bakr ‘Abd Allah ibn Abî Qouhâfa ‘Othmâne ibn ‘Âmir Al-Qourachiyya At-Taymiyya, la Véridique, fille du Véridique, la pure qui a été innocentée à partir du ciel. Le Messager d’Allah ﷺ l'épousa à La Mecque deux ans avant l’Hégire et les noces furent célébrées à Médine après son retour de la bataille de Badr au mois de Chawwâl de l’an 2 de l’Hégire. Il n’épousa pas d’autre vierge qu’elle et c’est elle qu’il aimait le plus parmi ses épouses. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire d’après l’avis le plus correct à l’âge de soixante-six ans[1].

Résumé

Le Prophète nous informe de la création de certains êtres. Il nous informe ainsi que les anges ont été créés de lumière, que les djinns ont été créés de feu et qu’Adam a été créé de poussière selon ce qu’Allah a détaillé dans le Coran.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fî Ma’rifat al-Ashab d’Ibn ‘Abd al-Barr (4/1881), Ousd al-Ghâbah d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d’Ibn Hajar (8/234).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ affirma qu' Allah a créé les anges de lumière, les anges étant des créatures d'Allah de nature lumineuse et légère, qui ont le pouvoir de prendre l'apparence d'êtres nobles. Ils sont dotés d'une grande force et de la faculté de se déplacer très rapidemenLte. ur nombre est très grand et seul Allah le connaît. Allah les a choisis pour qu'ils L'adorent et qu'ils s'acquittent de missions qu'll leur confie. En effet, ils ne désobéissent pas à ce qu'Allah leur ordonne et ils font ce qui leur est ordonné[1].

2. Ensuite le Prophète ﷺ nous informe qu' Allah - Gloire et Majesté à Lui - créa les djinns, qui sont des créatures invisibles que les gens ne voient pas, flammes mêlées à la noirceur du feu.

3. Puis le Prophète ﷺ affirma qu'Allah a créé Adam, le père des êtres humains, de ce qui nous a été décrit dans le Coran et annoncé dans la Sounna. Ceci est de la concision et de la brièveté, puisqu'il a été donné au Prophète ﷺ la synthèse dans les paroles.

   En effet, la description de la création d'Adam se trouve à plusieurs reprises dans le Livre d'Allah: Allah le créa de poussière à laquelle il ajouta de l'eau pour en faire de l'argile malléable, c'est-à-dire qui colle comme une pâte et qui peut être façonnée. Ensuite, cette argile est laissée jusqu'à ce qu'elle noircisse et qu'elle devienne malodorante. Puis cette boue malléable est cuite au feu jusqu'à ce qu'elle durcisse et qu'elle devienne telle de la céramique[2].

   En outre, le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah prit plusieurs poignées de différentes poussières de la terre pour créer Adam et c'est la raison pour laquelle les gens appartiennent à des races et à des natures différentes. On rapporte d'Abou Moussa Al-Ach'arî - qu'Allah a agréé - que le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Allah créa Adam d'une poignée qu'll préleva de toute la Terre et c'est ainsi que les descendants d'Adam ressemblent à la terre dont ils sont issus: certains sont rouges, certains sont blancs, certains sont noirs et certains sont de couleurs intermédiaires. C'est aussi pour la même raison que certains sont doux, d'autres sont durs, d'autres sont mauvais et d'autres sont agréables"*[3]. Par ailleurs, la création de l'être humain diffère selon les types: la création d'Adam ne ressemble pas à celle d'Ève, la création de 'Îssa est différente de la leur, et la création du reste des êtres humains est différente de la création des trois premiers.

---

1 Voir 'Âlam al -Malâ`ika d'Al -Achqar (dans plusieurs emplacements du livre) et Fath al-Bârî d'Ibn Hajar (6/450).

2 Voir At-Tafsîr al-Wasît d'Al-Wâhidî (3/44) et l'exégèse d'An-Nasafî (3/411).

3 Ahmad (19582), Abou Dawoud (4693) et At-Tirmidhî (2955).

Suivi

1. Croire aux anges et aux djinns fait partie à la croyance en ce qui est invisible. Or croire en Allah et en Son Messager ﷺ implique de croire à ce qu'Ils nous rapportent. En effet, Allah fit l'éloge des croyants en disant: ﴿***qui croient à l'invisible***﴾ [Sourate Al-Baqara: 3]. Il n'est donc pas demandé au musulman de rechercher la preuve de l'existence des anges ou des djinns en faisant des analyses et des études, puisqu'il croit à ce qui lui a été annoncé par Allah dont la véracité et celle de Son Messager ﷺ sont démontrées par les preuves les plus éminentes.

2. Ce hadith démontre l'immensité du pouvoir d'Allah, puisqu'Il créa trois créatures à partir de trois matières différentes et chacune avec des attributs qui lui sont propres. Réfléchir à la création d'Allah procure la foi, la piété et la crainte d'Allah dans le cœur. C'est pourquoi Allah ordonna dans de nombreux versets de réfléchir à la création d'Allah.

3. Allah montra qu'Il a honoré les anges lorsqu'Il les a créés de lumière. Comme le musulman doit les honorer et les aimer, il est nécessaire qu'il évite ce qui va à l'encontre de cela, comme laisser un chien ou des représentations imagées à la maison - car ce sont des choses qui empêchent la présence des anges - ou de persister à commettre des péchés en sachant que les anges les enregistrent.

4. L'enseignant et le prédicateur doivent expliquer avec détail ce qui n'est pas connu par les gens et résumer ce qu'ils connaissent, ce qu'ils ont déjà vu et auquel ils sont habitués. Sinon, s'étendre sur ces sujets connus devient du bavardage inutile.

Un poète a dit:

Allah a des signes dispersés dans les horizons, les moindres d'entre eux sont peut-être ceux auxquels Il t'a guidé.

Il se peut que les signes qu'il y a dans l'âme soient les plus extraordinaires si tu prenais le temps de les regarder.

L'univers est plein de mystères et si tu essaies de les expliquer, tu échoueras.

14

Hadith

Le début de la révélation

On rapporte que ‘Â`icha, la Mère des Croyants, a dit:

1. La première chose par laquelle débuta la Révélation chez le Prophète, ce sont les visions pieuses qu’il avait pendant son sommeil. Ainsi, il n’avait pas de vision sans qu’elle ne se réalise avec une clarté semblable à celle de l’aurore.
2. Plus tard, il se prit à aimer la retraite pieuse.
3. Il se retirait alors dans la caverne de Hirâ, où il accomplissait des adorations durant un certain nombre de nuits consécutives, avant de revenir chez lui pour prendre des provisions. Ensuite, il revenait vers Khadîja et prenait les provisions nécessaires pour une nouvelle retraite pieuse.
4. Cela dura jusqu’à ce que la Vérité lui fût enfin apportée dans la grotte de Hirâ`. L’ange vint alors le trouver et lui dit: “Lis”. Il répondit: *“Je ne sais pas lire”*.
5. Le Prophète poursuit ensuite en disant: *“Il se saisit de moi, et me serra péniblement contre lui, puis il me relâcha et dit: “Lis”. Je lui répondis: “Je ne sais pas lire”. Il se saisit de moi une deuxième fois et me serra péniblement contre lui, puis il me relâcha et dit encore une fois: “Lis”. Je lui répondis: “Je ne sais pas lire”. Il se saisit de moi une troisième fois et me serra péniblement contre lui, puis il me relâcha et dit: “**Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l’homme d’une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble”** [Sourate 96, Al ‘Alaq: 1 - 3].”*
6. Le Prophète ﷺ rentra chez Khadîja bint Khouwaylid le cœur tout palpitant et s’ écria: “*Enveloppez-moi! Enveloppez-moi!”* On l’enveloppa alors jusqu’au moment où son effroi se dissipa.
7. Puis il raconta à Khadîja ce qui s’était produit et ajouta:“*J’ai eu peur pour moi-même”*.
8. Khadîja lui répondit: “Pas du tout, Allah ne t’infligera jamais d’affronts,

Les Versets

- ﴿*Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l’homme d’une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume [le calame], a enseigné à l’homme ce qu’il ne savait pas*﴾ [Sourate Al-‘Alaq: 1-5].
- ﴿*Ô toi, l’enveloppé [dans tes vêtements]! Lève-toi [pour prier], toute la nuit, excepté une petite partie; Sa moitié, ou un peu moins; ou un peu plus. Et récite le Coran, lentement et clairement*﴾ [Sourate Al-Mouzzammil: 1-4].
- ﴿*Par le Jour Montant! Et par la nuit quand elle couvre tout! Ton Seigneur ne t’a ni abandonné ni détesté*﴾ [Sourate Ad-Douhâ: 1-3].

Le Narrateur

Il s’agit de la Mère des Croyants ‘Â`icha bint Abî Bakr ‘Abd Allâh ibn Abî Qouhâfa nous informe du début de la descente de la ‘Othmâne ibn ‘Âmir Al-Qourachiyya At-Taymiyya, la Véridique fille du Véridique, la pure, celle qui a été innocentée depuis le ciel. Le Prophète ﷺ l’épousa après la mort de Khadîja - qu’Allah a agréée - et il n’épousa pas d’autre vierge qu’elle, ni n’aima une autre femme aussi intensément qu’elle. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire d’après l’avis le plus correct, à l’âge de soixante-six ans[1].

1 6 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashâb d’Ibn ‘Abd al-Barr (4/1881), Ousd al-Ghâbah d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d’Ibn Hajar (8/234).

Hadith

9 car tu entretiens tes liens de parenté,

10 tu soutiens le faible,

11 tu donnes à celui qui n'a rien,

12 tu donnes l'hospitalité,

13 et tu secours les victimes des vicissitudes du droit".

14 Khadîdja l' emmena ensuite chez Waraqa ibn Nawfal ibn Asad ibn 'Abd al-'Ouzzâ, le cousin paternel de Khadîja qui avait embrassé le christianisme à l'époque préislamique. Il savait tracer les caractères hébraïques, et avait copié en hébreu toute la partie de l'Évangile qu'Allah avait voulu qu'il copie. Il était alors un vieillard devenu aveugle.

15 Khadîja lui dit: "Ô mon cousin, écoute ce que va te dire le fils de ton frère". Waraqa demanda au Prophète: "Ô fils de mon frère, qu' as-tu vu?". Le Prophète ﷺ lui raconta alors ce qu' il avait vu, puis Waraqa lui dit: "Cet ange, c'est le Confident qu'Allah a envoyé autrefois à Moussâ.

16 Si seulement j'étais jeune à ce moment-là. Que je voudrais être encore vivant à l'époque où les tiens te banniront!".

17 Le Messager d'Allah ﷺ lui demanda: *"Me chasseront-ils donc?"*. Waraqa répondit: "Oui, jamais un homme n'a apporté ce que tu apportes sans avoir été persécuté.

18 Si je suis encore en vie ce jour-là, je t'aiderai de toutes mes forces".

19 Suite à cela, Waraqa ne tarda pas à mourir et la Révélation s'interrompit. (Référencé par Al-Boukhârî et Moslim)[1].

1 Al-Boukhârî (3) et Moslim (160).

Résumé

La Mère des Croyants 'Â`icha - qu'Allah a agréée - Révélation sur le Prophète ﷺ, laquelle commença par des visions pieuses qui se réalisaient, puis se poursuivit par la descente de Jibrîl - qu'Allah le protège - dans la grotte de Hirâ` dans laquelle il adorait Allah. Elle nous informe également de la descente de la Révélation sur lui, du réconfort que lui a prodigué Khadîja - qu'Allah a agréée - ainsi que de ce que lui a dit Waraqa ibn Nawfal.

Compréhension (fiqh)

1 ‘Â`icha - qu’Allah a agréée - nous informe que la première manifestation de la Prophétie du Messager d’Allah ﷺ fut des visions véridiques. Ainsi, chaque fois qu’il voyait une chose en rêve, elle se réalisait dans la réalité fidèlement à ce qu’il avait vu et aussi claire que le matin et sa lumière.

Ces visions ne comportaient pas de rêves confus que les gens voient habituellement, mais étaient plutôt toutes véridiques, comme si elles servaient à préparer quelque chose d’éminent.

En effet, la Révélation commença par ces prémices - comme les visions pieuses, le fait qu’il entende la glorification des cailloux à La Mecque avant sa prédication, le salut que les pierres lui adressaient en le qualifiant de Prophète et d’autres choses encore - afin de le préparer, lui faire prendre conscience de ce à quoi on le destinait et l’apprêter à ce qui l’attend, de manière à ce que l’ange ne le surprenne pas avec quelque chose que l’être humain ne peut supporter sans ces prémices qui raffermissent son cœur[1]7.

2 Ensuite, il se mit à apprécier la retraite pieuse, à s’isoler et à s’éloigner de la fréquentation des gens. De plus, la retraite pieuse a parfois comme effet de vider le cœur des préoccupations de ce bas monde et de ce fait, la réflexion de l’être humain devient plus saine et son comportement s’améliore.

3 Le Prophète ﷺ se retirait donc dans une grotte située dans le mont Hirâ`, à La Mecque, où il restait de nombreuses nuits à adorer Allah. Lorsqu’il voulait se retirer, il partait à la montagne en prenant avec lui des provisions suffisantes et lorsqu’elles s’épuisaient, il revenait auprès de sa famille et prenait la même quantité de provisions que les jours précédents.

4 Alors qu’un jour le Prophète était en train d’adorer Allah, il reçut la Révélation explicitement et un ange descendit à lui: l’ange Jibrîl chargé de la Révélation qui lui dit: “Lis”. Le Prophète ﷺ lui répondit: “Je ne sais pas lire”. En effet, le Prophète était illettré et il ne savait ni lire ni écrire, conformément aux paroles d’Allah: ﴿***Croyez donc en Allah, en Son messager, le Prophète illettré***﴾ [Sourate Al-A’râf: 158].

5 Lorsque le Prophète ﷺ lui dit cela, il le serra et le pressa au point que cela l’épuisa et lui fut pénible, puis il le lâcha et lui dit de nouveau: “Lis”. Le Prophète ﷺ lui donna la même réponse.

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (2/197,198).

L'ange le saisit et le serra de nouveau et lui demanda la même chose mais le Prophète ﷺ lui donna la même réponse. L'ange le saisit et le serra une troisième fois puis le lâcha et dit: ﴿***Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume [le calame], a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas***﴾ [Sourate Al- 'Alaq: 1-5]. Ce furent ainsi les premiers versets révélés du Coran.

6 Suite à cela, le Prophète ﷺ retourna auprès de son épouse Khadîja, totalement apeuré, tremblant, et le cœur battant la chamade. Il entra auprès d'elle et lui demanda de le couvrir, car celui qui a peur a l'impression d'avoir très froid à ses articulations et ses membres. Elle le couvrit donc et l'enveloppa jusqu'à ce que sa peur intense se dissipe.

7 Ensuite, il lui raconta son histoire et ce qui lui arriva dans la grotte et il ajouta: *"J'ai eu peur pour ma vie"*. Cela signifie qu'il a eu peur, en voyant l'ange et l'effroi que cela suscita, que son cœur s'arrête[1]8.

8 Khadîja - qu'Allah a agréée - lui dit alors afin de le rassurer: Par Allah, Allah ne te fera jamais de mal et ce que tu as vécu n'est pas un malheur causé par un démon ou autre, car les bonnes actions protègent contre les malheurs. Puis elle se mit à énumérer ses nobles vertus:

9 Son entretien des liens de parenté en leur rendant visite et en demandant de leurs nouvelles.

10 En se chargeant des affaires de ceux qui ne peuvent se charger de leurs affaires, comme le faible, l'orphelin, etc.

11 En donnant de l'argent à celui qui n'en a pas.

12 En honorant ses hôtes et en leur servant à manger et à boire.

13 En aidant les gens lorsqu'ils subissent des calamités indépendantes de leur volonté - non pas ceux dont les calamités sont causées par leurs transgressions et leur désobéissance à Allah.

1 Voir Ikmâl Al-Mou'lim bi-Fawâ`id Moslim d'Al-Qâdî 'Iyâd (1/484,485).

Compréhension (fiqh)

14 Ensuite, Khadîja, qu'Allah a agréée, l'emmena chez son cousin (fils de son oncle paternel) Waraqa ibn Nawfal qui avait délaissé l'adoration des idoles et avait embrassé le christianisme. Il connaissait la Torah et l'Évangile et il parlait et savait écrire l'hébreu qui est la langue des juifs, au point qu'il écrivait l'Évangile en hébreu ce qu'Allah en a voulu. Waraqa était si vieux qu'il devint aveugle.

15 Lorsque le Prophète ﷺ raconta à Waraqa ce qu'il avait vu, Waraqa l'informa que c'était le Confident qu'Allah fit descendre auprès de Moussâ, signifiant par cela l'ange Jibrîl - qu'Allah le protège. Il ne le qualifia ainsi que parce qu'il était, parmi tous les anges, spécifiquement chargé de la Révélation. Les paroles de Waraqa impliquaient que Mohammad ﷺ est devenu un prophète envoyé par Allah à son peuple, tout comme Moussâ a été envoyé aux israélites.

16 Ensuite, Waraqa affirma que les siens le traiteront de menteur et le combattront jusqu'à ce qu'ils le bannissent de son pays. Puis Waraqa regretta de ne plus être jeune et aurait aimé être un jeune homme solide pouvant défendre le Prophète et luttant avec lui et être encore vivant quand cela arrivera.

17 Le Prophète ﷺ s'étonna des paroles de Waraqa et fut surpris de savoir que les siens allaient le bannir de La Mecque lorsqu'il les appellera au salut et à proclamer l'unicité d'Allah, alors que les Qouraychites connaissaient la véracité et la loyauté qui était la sienne avant cela. Waraqa l'informa alors que cela est le cas de tous les prophètes et qu'aucun prophète n'a échappé à l'hostilité et à la persécution.

18 Puis Waraqa informa le Prophète ﷺ que s'il est encore en vie "lorsque sa Prophétie se manifestera et que sa religion se diffusera", ou peut-être voulait-il dire "lorsque les tiens te banniront et te démentiront", il le ferait triompher en le soutenant de toutes ses forces, en apportant les preuves et les arguments de sa véracité et de sa Prophétie, afin que sa victoire soit claire et explicite.

19 Peu de temps après, Waraqa mourut et la Révélation cessa de descendre quelque temps.

إقرأ
باسم ربك

Suivi

1. Le Prophète ﷺ épousa ‘Â`icha alors qu’elle était encore jeune, puis lorsque furent révélées les paroles d’Allah: ﴿***Ô Prophète! Dis à tes épouses: Si c’est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez! Je vous donnerai [les moyens] d’en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c’est Allah que vous voulez et Son messager ainsi que la Demeure dernière, Allah a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense***﴾ [Sourate Al-Ahzâb: 28-29]. Suite à ce verset, il lui ordonna de demander conseil à ses parents, mais elle refusa et lui répondit: “Pourquoi demanderais-je conseil à mes parents à ce sujet? Je veux assurément Allah et Son Messager ainsi que la Demeure Dernière”(1)9. Elle était alors une adolescente et est donc un exemple pour nous s’agissant de donner la préférence à Allah et à Son Messager ﷺ.

2. ‘Â`icha - qu’Allah a agréée - narre ce hadith qui comporte les mérites de Khadîja au sujet de laquelle elle dit à une autre occasion: “Je n’ai jamais été jalouse d’une épouse du Prophète ﷺ comme j’ai été jalouse de Khadîja”(2). Cependant, sa jalousie naturelle qu’Allah rend innée chez les femmes, ne l’a pas empêchée de narrer ce hadith. Il ne convient donc pas qu’un être humain passe sous silence le mérite de quelqu’un ou lui renie un droit, à cause d’une rivalité ou d’un différend, que ce soit professionnellement ou dans la vie quotidienne.

3. Le fait que Jibrîl - qu’Allah le protège - ait serré le Prophète et qu’il lui ait demandé à plusieurs reprises de dire: “Lis”, démontre qu’il est recommandé de répéter les paroles jusqu’à ce que l’interlocuteur les comprenne et de le mettre en condition pour qu’il n’accorde aucune attention à ce qui pourrait le distraire et le préoccuper. Ceci, afin que son esprit soit concentré et plus réceptif à ce qu’il va écouter. C’est là un enseignement utile aux prédicateurs, aux enseignants et aux éducateurs qui permet d’éviter à leur public d’être distrait par des parasites sonores et visuels lorsqu’ils acquièrent la science.

4. Lorsque le Prophète ﷺ retourna auprès de Khadîja, terrifié par ce qu’il venait de vivre, et qu’il le lui raconta, elle ne paniqua pas et garda la tête froide. Elle ne le harcela pas non plus de questions à propos de ce qui venait de se produire, mais s’empressa plutôt de le couvrir avec des vêtements jusqu’à ce que sa terreur s’apaise. Par ailleurs, elle ne douta pas ni ne le soupçonna d’avoir perdu la raison, mais elle le crut et lui annonça qu’Allah n’infligera jamais d’affronts à celui qui possède ses belles qualités, et insista sur cette idée en utilisant des expressions telles que “pas du tout”, “par Allah”, “jamais”... De plus, elle le rassura en lui rappelant ses attributs agréables et elle ne se contenta pas de cela puisqu’elle l’emmena chez son cousin qui saurait interpréter ce qui lui était arrivé et fut, suite à cela, la première à croire en lui. Elle est le modèle d’épouse vertueuse qui assiste son époux et allège ses peines et la dureté de sa vie.

---

1 Al-Boukhârî (4785) et Moslim (1475).

2 Al-Boukhârî (3816) et Moslim (2435).

5. Khadîja comprit que la loi établie par Allah veut qu'Allah aide celui qui aide les gens et ne lui inflige pas d'affronts. Ne crois donc pas que tes efforts physiques, ton temps, tes dépenses ou tes réflexions sont vains et offre aux gens ce qui est convenable de bon cœur, avec conviction et en mettant en dépôt ta rétribution auprès d'Allah et dépense dans l'aisance pour récolter les résultats dans l'adversité.

6. Inspire-toi de ces attributs dont se parait le meilleur des êtres humains. Ce n'est pas une mission qui se réalise en une seule fois, mais plutôt un exercice qui doit être répété une multitude de fois pour acquérir chaque attribut. On entretient ainsi les liens de parenté grâce aux visites, aux appels, à l'aide qu'on apporte à ses proches et à tout beau geste envers eux. On devient serviable en aidant toute personne n'étant pas capable d'assumer toutes ses responsabilités, comme les gens physiquement faibles ou ceux qui ont peu d'expérience dans la vie, ou bien en étant financièrement généreux ou en facilitant d'avoir des revenus ou un travail à quelqu'un qui peine à en trouver, ou bien en accueillant quelqu'un de passage chez soi ou sur son lieu de travail, ou bien en prodiguant de l'aide à ceux qui subissent des calamités.

7. Il convient par défaut de ne pas faire l'éloge de quelqu'un en sa présence, en raison de l'orgueil que cela peut lui inspirer et de l'influence que cela peut avoir sur l'intention de ses œuvres. Cependant, l'exemple de Khadîja, qu'Allah a agréée, démontre qu'il est permis à l'être humain de faire l'éloge de son frère en sa présence si cela a un intérêt, comme vouloir le raffermir lorsqu'il est sujet à un trouble ou lui annoncer le bon dénouement de sa patience, ou pour une raison semblable, particulièrement lorsqu'on sait pertinemment que cet éloge ne conduira pas la personne en question à ressentir de l'orgueil[1][11].

8. Les paroles de Waraqa ibn Nawfal: "jamais un homme n'a apporté ce que tu apportes sans avoir été persécuté" démontrent que l'hostilité des gens envers les vertueux et les prédicateurs qui appellent au vrai, n'est pas chose nouvelle. C'est au contraire ce à quoi font habituellement face les prophètes et ceux qui suivent leur voie dans la prédication. Il convient donc que le prédicateur ne soit pas détourné de sa mission à cause des gens corrompus qui le harcèlent.

9. Le Prophète ﷺ aimait se retirer afin d'adorer Allah et se couper des humains, des plaisirs du bas monde et de ce qui s'y passait. Se retirer est parfois bénéfique sans que cela ne porte atteinte aux intérêts des gens, comme lorsque quelqu'un délaisse son travail et ses responsabilités sous prétexte de se retirer comme le font les adeptes des religions déviantes, ou bien se retirer pour accomplir des adorations qui n'en sont en réalité pas.

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (2/202).

15

Hadith

L'Islam est la religion des prophètes

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Je suis, parmi les gens, celui qui est le plus en droit de me réclamer de 'Issa ibn Maryam (Jésus fils de Marie) dans le bas monde et dans l'au-delà.*

2 *Les prophètes sont des frères de mères coépouses; leurs mères sont différentes, mais leur religion est une".*

3 Dans une autre narration, il ajoute: "*et il n'y a pas de prophète entre lui et moi*[(1)]"[1].

Les Versets

- ﴿*Le Messager a cru en ce qu' on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers"*﴾ [Sourate Al-Baqara: 285].
- ﴿*Certes, la religion acceptée d'Allah, C'est l'Islam.*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 19].
- ﴿*et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham, lequel vous a déjà nommés "Musulmans" avant (ce Livre)*﴾ [Sourate Al-Hajj: 78].
- ﴿*Et quand ' Issa (Jésus) fils de Marie dit: Ô Enfants d' Israël, je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous, confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi, et annonciateur d'un Messager à venir après moi, dont le nom sera Ahmad*﴾ [Sourate As-Saff: 6].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, 'Abd ar- Rahman ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al- Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar. Il accompagna constamment le Prophète ﷺ et veilla à acquérir la science et à mémoriser les hadiths, au point de devenir le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[(1)][2].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que, parmi tous les gens, il est celui qui est le plus en droit de se réclamer de 'Issa, car il n' y a pas de prophète entre lui et ' Issa et tous les prophètes sont des frères que la même religion rassemble.

1 Al-Boukhari (3443) et Moslim (2365).

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ affirme qu' il est le plus proche de ' Issa ibn Maryam (Jésus fils de Marie) et celui qui mérite le plus de se réclamer de lui dans ce bas monde et dans l'au-delà. Il ne mentionna 'Issa parmi tous les prophètes que pour certaines raisons, parmi lesquelles:

   Il n'y a pas d'autre prophète entre les deux, puisque 'Issa annonça la Prophétie de Mohammad ﷺ et prépara le terrain à son Message: ﴿***Et quand Jésus fils de Marie dit: Ô Enfants d' Israël, je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous, confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi, et annonciateur d'un Messager à venir après moi, dont le nom sera Ahmad***﴾ [Sourate As- Saff: 6].

   À la Fin des Temps, 'Issa (Jésus) descendra en tant que disciple du Prophète ﷺ et gouverneur avec sa Législation, pour combattre l'Antéchrist, et sera à la tête d'une armée de musulmans[1].

2. Puis le Prophète ﷺ compara la relation entre les prophètes à celle entre des frères issus de coépouses, ayant un même père, mais dont les mères sont différentes. En effet, la religion qui les rassemble ressemble beaucoup au père, alors que leurs lois juridiques qui diffèrent sont comparables à des mères.

   Cette même religion qui les rend tous proches les uns des autres est l'Islam, qui est monothéisme et obéissance à Allah. Allah dit: ﴿***Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 19]. Par ailleurs, les prophètes ordonnaient d'embrasser l'Islam et s'affiliaient à cette religion, parce que sa réalité est la soumission à ce que rapporte et ordonne Allah. Pour ce qui est des jugements secondaires, ils diffèrent selon les législations des prophètes. Allah dit: ﴿***À chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 48][2][4].

3. Dans une narration de Moslim, le Prophète ﷺ justifia pourquoi, parmi tous les autres prophètes, il est le plus en droit de se réclamer de 'Issa ibn Mariam: parce qu'aucun prophète n'a été envoyé entre eux, et qu'il est celui qui a annoncé sa venue et a préparé les gens à l'accueillir.

---

1 Voir Al-Ifsah 'An Ma'ani as-Sihah d'Ibn Houbayra (6/184) et Tarh at-Tathrib Fi Charh at-Taqrib d'Al-'Iraqi (6/243).

2 Voir Majmou' al-Fatawa d'Ibn Taymiya (15/159).

Suivi

1. Lorsque tu veux expliquer quelque chose d'important à tes enfants, à tes élèves ou aux gens, fais usage de métaphores connues ou bien utilise un exemple qui te vient à l'esprit, car ceci rend plus accessible à la compréhension ce que l'on veut expliquer et l'enracine dans l'esprit, comme lorsque le Prophète ﷺ compara la relation entre les prophètes avec celle qui réunit des frères issus d'un même père et de mères différentes.

2. Le Prophète ﷺ expliqua que s'il mérite le plus de se réclamer de 'Issa, c'est à cause de l'origine commune de leur religion et de leur succession dans la Prophétie. Ne néglige donc pas lorsque cela est nécessaire - comme lorsque cela paraît étrange - d'expliquer les décisions que tu prends à tes enfants, à tes élèves ou à tes employés. En effet, lorsqu'ils connaissent la raison pour laquelle tu as ordonné, défendu ou affirmé une chose, ils comprennent la finalité voulue et ce qui leur est imposé leur paraît plus léger.

3. Sachant que tu appartiens à une Histoire et à une communauté, rappelle-toi que ton Histoire remonte à l'ensemble des prophètes qui sont les frères de ton Prophète ﷺ auquel tu crois et alors, tu ressentiras du respect et de l'amour pour eux: ﴿***Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers"***﴾ [Sourate Al-Baqara: 285]. Prends donc leur guidée pour exemple et discute de leurs vies avec les membres de ta famille et tes amis.

4. Le monothéisme fait partie de ce qui doit être inculqué par les parents, le prédicateur, l'enseignant, le chargé de mettre en place les programmes sociaux et autres, en priorité et de manière complète à l'enfant, car il est le fondement sur lequel s'accordent tous les prophètes. Apprends donc les significations de la foi, accorde de l'attention à leurs points de détail, explique-les et utilise des métaphores pour les rendre plus accessibles.

5. Que la solidarité entre les prophètes est belle! Ce sont des frères, sois donc solidaire avec tes frères croyants, particulièrement ceux qui ne sont pas éloignés de toi, comme tes parents proches et tes collègues de travail.

6. Une manière plaisante de prêcher, les chrétiens en particulier, est de rappeler à l'auditoire le lien de fraternité entre les prophètes et que celui qui mérite le plus de se réclamer de 'Issa parmi les gens est Mohammad, puisque les deux ont apporté de la part d'Allah la science et les œuvres qu'ils ont enseignées aux gens.

16

Hadith

Connaître le Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège

Ibn 'Abbâs, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "Le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé à l'âge de quarante ans.

2 Il vécut à La Mecque durant treize ans alors qu'il recevait la Révélation,

3 puis il lui a été ordonné d'émigrer et il a alors émigré dix ans durant,

4 et est mort à l'âge de soixante-trois ans"[1].

1 Al-Boukhari (3851) dont ce sont les termes et Moslim (2351).

Les Versets

- ﴿*Mohammad n' est qu' un messager - des messagers avant lui sont passés -. S' il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants*﴾ [Sourate Al-'Imranee: 144].
- ﴿*Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondances. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 100].
- ﴿*Si vous ne lui portez pas secours... Allah l' a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon: "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous". Allah fit alors descendre sur Lui Sa sérénité et le soutint de soldats (Anges) que vous ne voyiez pas, et Il abaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage*﴾ [Sourate At-Tawba: 40].
- ﴿*Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume [le calame], a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas*﴾ [Sourate Al-'Alaq: 1-5].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou al-'Abbâs 'Abd Allah ibn 'Abbâs ibn 'Abd al -Mouttalib Al-Qourachi Al-Hâchimî Al-Madanî, né dans le quartier des Banou Hâchim trois années avant l'Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d'Allah ﷺ. On le surnommait Al-Bahr (la mer) en raison de l'étendue de sa science qu'il a acquise suite à l'invocation du Prophète ﷺ: "Ô *Allah, instruis-le en religion*"[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont rapporté de nombreux hadiths (il rapporta 1696 hadiths), puisqu' il embrassa l'Islam jeune et il n'a cessé d'accompagner le Prophète ﷺ après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l'an 68 de l'Hégire[2].

Résumé

Ibn 'Abbâs - qu'Allah a agréés - nous informe de certaines des étapes de la vie du Prophète ﷺ. Il nous dit ainsi qu'il a été envoyé comme prophète à l'âge de quarante ans, qu'il migra de La Mecque vers Yathrib (Médine) treize ans plus tard et qu'il vécut dix ans à Médine. Ensuite, il rejoignit son Seigneur - exalté soit-Il - à l'âge de soixante-trois ans.

1 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (3/1699), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (3/933) et Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (3/291).

Compréhension (fiqh)

L'Islam repose sur l'attestation qu'il n'existe pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah. Or connaître le Messager ﷺ aide à correctement croire en lui, comment peut-il en être autrement alors qu'il est le plus parfait et le plus digne des gens? Dans ce hadith, Ibn 'Abbâs - qu'Allah a agréés- nous informe des étapes les plus importantes de la vie du Messager d'Allah ﷺ. Il rapporte ainsi:

1 que Jibrîl (Gabriel) - qu'Allah le protège - descendit sur le Messager d'Allah ﷺ avec la Révélation et lui ordonna de transmettre le Message alors qu'il avait atteint l'âge de quarante ans. Cela signifie qu'il est né en l'an 53 avant l'Hégire, l'année appelée année de l'Éléphant, et qu'il a été envoyé [en tant que prophète] en l'an 13 avant l'Hégire.

Allah choisit La Mecque comme lieu de naissance de Son Messager et lieu où se déroulera son enfance. C'est là qu'il est né, issu d'une noble lignée. En effet, son père est 'Abd Allah ibn 'Abd al- Mouttalib Al-Hâchimî Al-Qourachi et sa mère est Âminah fille de 'Abd Manâf ibn Zouhrah Al- Qourachiyyah[1]94. Il est donc issu de la plus noble lignée arabe et il dit à ce propos: "Allah a élu Kinâna parmi les descendants d'Ismâ'îl, puis il a élu Qouraych de Kinâna, puis il a élu les Banou Hâchim de Qouraych, puis il m'a élu des Banou Hâchim"[2]95. Son père est mort alors qu'il était un fœtus dans le ventre de sa mère. Il est donc né orphelin et a grandi sous l'aile de sa mère qui est morte à son tour alors qu'il était âgé de six ans. Ce fut son grand-père qui le prit en charge et celui- ci est mort à son tour alors qu'il avait huit ans. Il passa alors sous la garde de son oncle paternel Abou Tâlib[3]96.

Il resta à La Mecque durant les quarante premières années de sa vie durant lesquelles Allah - exalté soit-Il - l'éduqua et le prépara comme il se doit à mener à bien la mission pour laquelle Il l'avait élu: ﴿***Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin? Alors Il t'a accueilli! Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré? Alors Il t'a guidé. Ne t'a-t-Il pas trouvé pauvre? Alors Il t'a enrichi***﴾ [Sourate Ad-Douhâ: 6-8]. Il vécut donc parmi les siens en étant de bonne fréquentation, en ayant un bon comportement, en prenant part avec eux à tout ce qui était bénéfique et en s'éloignant de tout ce qui était néfaste.

Par ailleurs, le Prophète épousa Khadija fille de Khowailid qui mit au monde tous ses enfants, à savoir: Al-Qâssim, 'Abd Allah, Zaynab, Roqaya, Oum Koulthoum et Fatima, excepté Ibrahim qui est né à Médine et dont la mère était Maria la Copte[4]97. Ensuite, Jibrîl - qu'Allah le protège - descendit à lui alors qu'il était dans la grotte Hira' et lui révéla:

1 Voir As-Sîrah an-Nabawiyya d'Ibn Hichâm (1/110).

2 Moslim (2276) d'après Wâthila ibn al-Asqa' - qu'Allah a agréé.

3 Voir As-Sîrah an-Nabawiyya d'Ibn Hichâm (1/168-179).

4 Voir As-Sîrah an-Nabawiyya d'Ibn Hichâm (1/187).

﴿***Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume [le calame], a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas***﴾ [Sourate Al-'Alaq: 1-5]. Il assuma alors à partir de là les charges de la Prophétie.

2 Après le début de la Révélation, le Messager d'Allah ﷺ resta treize ans à La Mecque à recevoir la Révélation et à appeler les gens à la suivre. Durant ces années, il endura une persécution et une répression que peu auraient pu supporter et les croyants qui étaient avec lui subirent également des persécutions. Lorsque celles-ci devinrent trop intenses, il leur ordonna de migrer en Abyssinie cinq ans après le début de la révélation et les musulmans y migrèrent à plusieurs reprises[1], tandis qu'il resta lui-même à La Mecque pour appeler à Allah. Allah le soutint par le biais de son oncle paternel et de son épouse, la Mère des Croyants, Khadija. Ceux-ci le soutinrent jusqu'à la dixième année de son envoi, année à laquelle ils décédèrent. Il dut alors se mettre à rechercher à Taëf et ailleurs des soutiens pour faire triompher sa religion, particulièrement lors des rites du pèlerinage, mais celui-ci subissait toujours des persécutions[2].

3 Après avoir achevé sa treizième année à La Mecque, Allah lui choisit Médine comme demeure de migration. Il y migra donc en compagnie d'Abou Bakr, dont Allah est satisfait, afin de rejoindre les compagnons qui y avaient déjà migré. Les autres - ceux qui ont eu par la suite la possibilité de migrer - le rejoignirent plus tard. De Médine, il continua à appeler à Allah, à combattre pour la cause d'Allah et à être au service des gens dix années durant jusqu'à ce qu'Allah parachevât le bienfait [qu'est l'Islam] et que les gens furent entrés en masse dans la religion d'Allah.

4 Ensuite, Ibn 'Abbâs - qu'Allah a agréé - nous informe que le Prophète ﷺ est mort à l'âge de soixante-trois ans, après avoir passé vingt-trois années à appeler les gens à Allah, treize à La Mecque et dix à Médine. Son décès eut lieu dans l'appartement de 'A'icha - qu'Allah a agréée - le lundi 12 du mois de Rabî' al-Awwal de la onzième année de l'Hégire.

---

1 Voir As-Sîrah an-Nabawiyya: 'Ard Waqâ`i' wa Tahlîl Ahdâth (p.191).

2 Voir As-Sîrah an-Nabawiyya: 'Ard Waqâ`i' wa Tahlîl Ahdâth (p.207).

Suivi

1. Aie confiance dans la seigneurie et la miséricorde d'Allah et sollicite Son aide. Le Prophète ﷺ est né orphelin de père, puis sa mère et son grand-père sont morts alors qu'il était encore jeune. Il fut alors pris en charge par son oncle paternel malgré sa pauvreté et le grand nombre de ses enfants.

   Habituellement, un orphelin ayant vécu dans de telles circonstances aurait grandi en étant affectivement dévasté et manquant de soins, mais Allah, Celui entre les mains duquel sont les prédestinations des choses, fit de cet orphelin, plusieurs années plus tard, le maître des mondes. L'être humain ne doit donc pas désespérer de la miséricorde d'Allah, quelle que soit la dureté des circonstances et être persuadé qu'il a un Seigneur qui administre les affaires et qui, lorsqu'Il veut quelque chose, dit "Sois" et alors cette chose "est" aussitôt.

2. Le Prophète ﷺ resta treize ans à La Mecque à appeler les gens à Allah. Il se rendait dans les marchés et les réunions publiques pour s'adresser aux gens, sans se décourager, ni s'abattre, ni désespérer de la foi des siens, ni se soucier qu'ils le traitaient de menteur, des accusations qu'ils faisaient à son encontre. Il restait doux dans ses paroles et plein de compassion pour les siens, il demandait à Allah de les guider et continuait à être au service des gens en protégeant leurs dépôts et autres comme actions. Ni la mort de son oncle paternel qui le protégeait contre les persécutions ne l'affligea, ni celle de son épouse et bien-aimée Khadija qui le soutenait par sa personne et sa richesse dans sa prédication ne l'abattit. Ne mérite-t-il donc pas d'être un exemple pour les prédicateurs, les étudiants en science et ceux qui exhortent les gens afin qu'ils apprennent à être patients dans leur appel à Allah et à supporter les offenses des gens, sachant qu'ils n'endureront jamais qu'une infime partie de ce qu'il a enduré?

3. Lorsque le Prophète ﷺ reçut l'ordre d'Allah de migrer, l'idée de délaisser sa famille, ses biens, sa demeure et son pays ne l'attrista pas. Il ne fit qu'obéir à l'ordre d'Allah malgré les peines qu'il allait devoir supporter. Cela doit être le cas du croyant pour qui toute peine doit être négligeable en comparaison de l'agrément d'Allah.

4. La migration est un vaste concept et cela ne signifie pas forcément quitter un pays pour un autre. Elle peut signifier également, quitter un travail et son environnement pour un autre qui satisfait plus Allah.

5. La vie du Prophète ﷺ passa par des étapes diverses et des circonstances différentes, oscillant entre, facilité et difficulté, aisance et adversité, guerre et paix, clandestinité et

vie au grand jour, faiblesse et puissance. Sa vie connut donc toutes les circonstances et les étapes que peut connaître une vie humaine et est donc en cela un modèle parfait à prendre en exemple et un modèle de résignation devant les décrets d'Allah quelle que soit la situation.

6 La mort est une fin obligatoire, même pour la plus noble des créatures, celui doté de la force et de l'esprit les plus parfaits, celui qui protégeait le mieux sa santé de ce qui pouvait lui nuire, celui qui invoquait le plus son Seigneur de lui pardonner et de lui donner la santé et celui qui était le plus bénéfique aux gens. Il ne convient donc pas à l'être humain raisonnable de se désintéresser de la mort, de ne pas en tenir compte dans ses projets ou que la mort d'un proche, d'un bien-aimé, d'un savant ou d'un réformateur ne l'accable plus que de raison.

Un poète a dit:

L'orphelin est né et il acquit les plus magnifiques attributs de la création, que le nécessiteux et les orphelins soient fiers.

Telle l'aube qui perce la sombre obscurité, tel l'esprit qui fait revivre le mort alors qu'il est un tas d'ossements défraîchis.

Que le monde est heureux et que sa joie est grande, tant que l'Islam illumine sa surface!

Hassan ibn Thâbit a dit[1]:

Les miens sont ceux qui ont abrité leur Prophète et ont cru en lui alors que le reste des gens étaient mécréants,

Excepté quelques personnes qui furent les prédécesseurs des vertueux et des auxiliaires des Ansâr. Réjouis par ce qu'Allah leur avait accordé, ils dirent lorsque est venu à eux l'Élu issu d'une noble lignée:

Bienvenue, tu jouiras de sécurité et d'abondance. Quel excellent prophète, et quel excellent protégé et voisin tu es!

Ils l'installèrent dans une demeure où celui qui est leur protégé ne craint rien et cette demeure est devenue la sienne.

1 Voir Sîrat Ibn Hichâm (1/664).

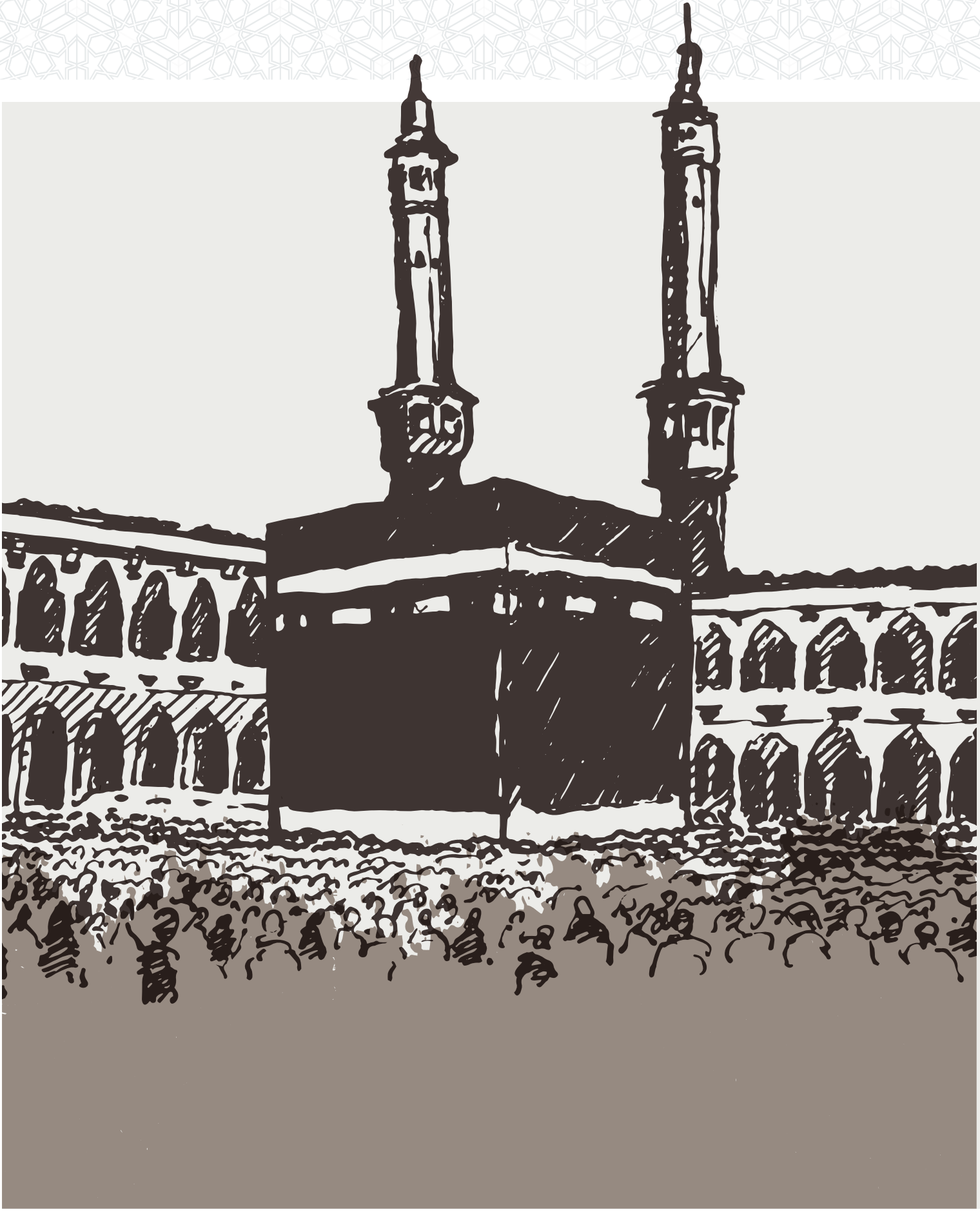

17

Hadith

S'efforcer de suivre le Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège

Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*Certes, il y aura un homme à qui parviendra un hadith provenant de moi alors qu'il est accoudé à son canapé et dira: Il y a entre nous et vous le Livre d'Allah. Ce qui y est déclaré licite nous le considérons licite et ce qui y est déclaré illicite nous le considérons illicite.*

2 *Or ce qui a été déclaré illicite par le Messager d'Allah ﷺ est comme ce qui a été déclaré illicite par Allah*"[1].

3 Dans la version d'Abou Dawoud, il y a cet ajout: *"Certes, le Livre et son semblable m'ont été donnés".*

1 Abou Dawoud (4604), At-Tirmidhi (2664) dont ce sont les termes et Ibn Maja (12).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d' entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)*﴾ [Sourate An-Nissa: 59].
- ﴿*Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t' avons pas envoyé à eux comme gardien*﴾ [Sourate An-Nissa: 80].
- ﴿*Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu' on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent*﴾ [Sourate An-Nahl: 44].
- ﴿*Dis: "Obéissez à Allah et obéissez au Messager. S' ils se détournent... il [le messager] n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés." Et il n'incombe au Messager que de transmettre explicitement (son message*﴾ [Sourate An-Nour: 54].
- ﴿*et il ne prononce rien sous l' effet de la passion; (3) ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée*﴾ [Sourate An-Najm: 3-4].
- ﴿*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah, car Allah est dur en punition*﴾ [Sourate Al-Hachr: 7].

Le Narrateur

Il s'agit d'Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib Ibn 'Amr Al -Kindi Abou Karima, un Compagnon du Messager d'Allah. Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib Al-Kindi se rendit avec sa délégation auprès du Prophète ﷺ et séjourna quarante jours à Médine. Il vécut à Homs et est mort en l'an 87 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ interdit que certaines personnes puissent nier des arguments sous prétexte qu'ils proviennent de la Sounna, prétendant que ce qui se trouve dans le Coran est suffisant. La Sounna fait certes partie de la révélation au même titre que le Coran.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1482), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/244), et Târikh Al-Islam d'Adh-Dhahabi (2/1009).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ avertit sa communauté de se prononcer en religion sur la base des avis personnels et du suivi des passions, au point qu'un homme ignorant parmi eux ne portant aucun intérêt à la science et aux savants, n'assistant pas aux assemblées où est enseignée la science et préférant le repos et la paresse, dira en étant accoudé à son lit ou son oreiller: Nous devons nous contenter des commandements et des interdits contenus dans le Coran, car le licite est ce qui a été déclaré licite par le Coran et l'illicite est ce qui a été déclaré illicite par le Coran.

   Ceci se réalisa véritablement dans la communauté du Prophète ﷺ et apparurent des sectes, telles que les kharidjites, les chiites, les coranistes, les laïcs et d'autres encore qui s'attachent aux significations apparentes des versets du Coran, se détournent de la Sounna du Prophète ﷺ et refusent de se conformer aux hadiths authentiques à cause de l'ignorance et de l'arrogance qui ont aveuglé leurs cœurs et leur clairvoyance[1][13].

2. Le Prophète ﷺ désapprouva cette attitude qui est la leur et expliqua que les commandements et les interdits du Prophète ﷺ ordonnant de se soumettre et d'obéir, sont comme les commandements et les interdits d'Allah, car le Prophète ﷺ ne parle pas sous l'effet de la passion et sa Sounna fait partie de la religion qu'il est obligatoire de suivre. Allah dit en effet: ﴿***Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah, car Allah est dur en punition***﴾ [Sourate Al-Hachr: 7].

3. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite qu'Allah lui donna le Coran, le livre qui lui a été révélé par l'intermédiaire de Jibrîl le dépositaire de la révélation, qu'on récite pour adorer Allah, celui dont chaque sourate est un défi et dont le texte est transmis par un grand nombre de narrateurs à chaque génération. Il lui donna également la Sounna qui explique le Coran et explicite ses jugements et ses limites. C'est pourquoi Allah dit: ﴿***Et vers toi, Nous avons fait descendre le Dhikr, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux***﴾ [Sourate An-Nahl: 44]. Allah qualifia donc la Sounna de Dhikr et nous informa qu'Il l'a révélée à Son Prophète ﷺ.

---

1 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (4/298) et Charh Al-Michkate Al-Kachif 'An Haqa`iq As-Sounane d'At- Tibi (2/630).

Par ailleurs, la Sounna se distingue par le fait qu'elle apporte des jugements supplémentaires par rapport à ceux du Coran, comme déclarer illicite l'or pour les hommes, la prescription des différentes options possibles entre le vendeur et l'acheteur, la défense d'avoir pour épouses simultanées une femme et sa tante maternelle ou paternelle, l'illicéité de consommer la chair des ânes domestiques, la licéité de consommer les poissons et les sauterelles morts, etc.

Rien de tout cela n'a été apporté par le Prophète ﷺ de lui-même, mais cela lui a été révélé par Allah. La différence entre la Sounna et le Coran est que dans le cas de la Sounna, c'est la signification d'un jugement qui est révélée et que le Prophète ﷺ l'exprime avec les termes qu'il veut. Allah dit en effet: ﴿***et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée***﴾ [Sourate An-Najm: 3-4].

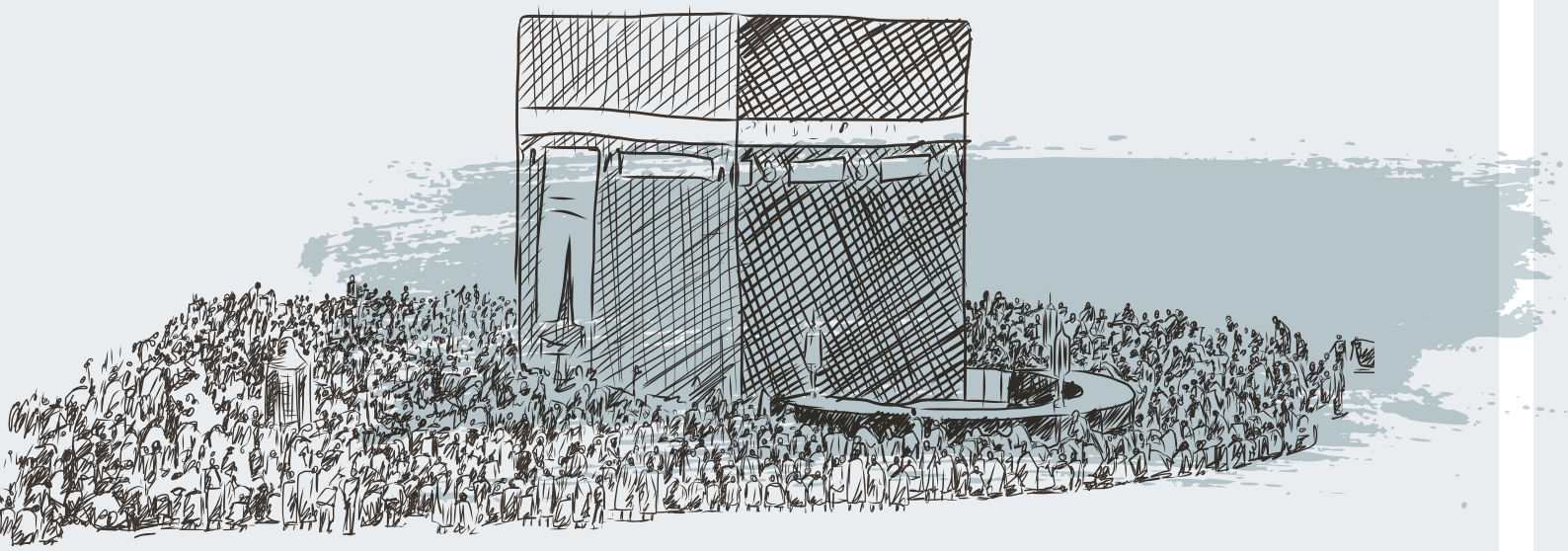

Suivi

1 (1) Prends garde d'être ignorant, de refuser d'étudier la science et de dédaigner fréquenter les assemblées des savants, car cela est la cause des innovations et du suivi de celles-ci.

2 (1) Le Prophète ﷺ averti contre le fait de se détourner de sa Sounna, prends donc garde de faire partie de ceux qui s'en détournent.

3 (1) Il y a dans ce hadith une réprimande et une admonestation adressées à ceux qui repoussent la Sounna et prétendent s'en passer et se contenter du Livre. Que dire alors de celui qui préfère l'avis de quelqu'un, à un hadith et qui dit lorsqu'il entend un hadith authentique: Je n'ai pas à le mettre en pratique, car je suis l'avis de telle école juridique[(1)14].

4 (2) Prends garde de mépriser ce que le Prophète ﷺ a déclaré illicite ou obligatoire, car la punition méritée est la même que lorsque l'on méprise ce qui a été déclaré illicite par Allah. Il en est de même pour la négation de ce qui a été prescrit par le Prophète ﷺ.

5 (2) Celui qui repousse les paroles du Prophète ﷺ est tel celui qui repousse les paroles d'Allah et s'abstient de se soumettre à Ses commandements et interdits. Prends donc garde à cela.

1 Voir les annotations d'As-Sindi en marge des Sounane d'Ibn Maja (1/4).

6 (3) La Sounna fait partie de la révélation au même titre que le Coran. Ainsi, il est obligatoire de se conformer à celle qui nous a été transmise de manière authentique, de lui accorder du crédit et d'y croire.

7 (3) Comment est-il permis à un croyant prétendant croire au Prophète ﷺ de refuser de le suivre?!

8 (3) Pour qu'un hadith authentique soit accepté, il n'est pas exigé qu'il soit identique au Coran. En effet, de nombreux hadiths contiennent des ajouts par rapport au Coran et par conséquent, lorsqu'un hadith authentique dont la chaîne de narration remonte au Prophète ﷺ te parvient, mets-le en pratique.

9 (3) Si on ne devait pas obéir au Messager d'Allah ﷺ pour ce qu'il apporte en plus du Coran, lui obéir n'aurait aucun sens et l'obéissance qui lui est spécifiquement due serait abrogée. En effet, s'il n'était obligatoire de lui obéir que pour ce qu'il a apporté d'identique au Coran, il n'y aurait pas d'obéissance spécifique qui lui serait due. Or Allah dit: ﴿***Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah***﴾ [Sourate An-Nissa: 80][(1)15].

Un poète a dit:

Sois un adepte de la Sounna de la meilleure des créatures, car elle est le slogan du salut du serviteur.

Il est celui dont les bienfaits ont atteint tous les gens et dont la bienfaisance les a englobés dans les deux demeures.

Depuis qu'il est venu, les cœurs aveugles se sont mis à voir les voies de la guidée et les oreilles sont devenues réceptives au vrai.

Ô Seigneur, couvre-le d'éloges tant que la pluie tombe et donne naissance à des feuilles et à des bourgeons.

Et couvre-le d'une protection pure, bien odorante et éternelle, lui ainsi que les membres de sa famille et ses Compagnons.

1 Voir l'Iam Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (2/220).

18

Hadith

L'abrogation des messages précédents par l'envoi du Messager ﷺ

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Par Celui qui détient l'âme de Mohammad dans Sa main,*

2 *quiconque entend parler de moi dans cette communauté,*

3 *juif ou chrétien,*

4 *puis meurt, sans croire en ce avec quoi j' ai été envoyé, fera partie des gens de l'Enfer."* (Référencé par Moslim)[1].

1 Moslim (250).

Les Versets

- ﴿*Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte!*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 19].
- ﴿*Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point agréé, et il sera, dans l' au- delà, parmi les perdants. Comment Allah guiderait-Il des gens qui n'ont plus la foi après avoir cru et témoigné que le Messager est véridique, et après que les preuves leur sont venues? Allah ne guide pas les gens injustes. Ceux-là, leur rétribution sera qu'ils auront sur eux la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les êtres humains. Ils y demeureront éternellement. Le châtiment ne leur sera pas allégé, et ils n'auront aucun répit*﴾[Sourate Al-'Imrane: 85-88].
- ﴿*Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾[Sourate An-Nissâ`: 115].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd ar-Rahmâne ibn Sakhr de la tribu de Daws (une fraction de la tribu d'Al -Azd qui habitait Ma`rib avant de se disperser). Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, puis il se rendit à Médine où il accompagna constamment le Prophète ﷺ et veilla à acquérir la science et à mémoriser les hadiths, au point de devenir le Compagnon ayant rapporté le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète - qu'Allah le couvre d'éloges et le protège - fait serment que les œuvres de celui qui vit à son époque ou après, et qui entend parler de lui, mais ne croit pas en lui, ne seront pas acceptées et le sort de tout mécréant est d'entrer en Enfer, fut-il juif ou chrétien.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ fait serment d'une chose éminente et en faisant ce serment par Allah, il veut insister sur cette chose. Il dit ainsi: Par Allah, Celui qui me détient moi et ma vie dans Sa main, s'Il veut Il me fait mourir et s'Il veut Il me laisse vivre.

2. Le contenu du serment adresse cette obligation à tous ceux à qui est parvenue la prédication du Prophète ﷺ et qui appartiennent aux peuples auxquels le Prophète ﷺ a été envoyé, C'est-à-dire les humains et les djinns, les Arabes et les non Arabes, depuis son époque jusqu'au Jour de la Résurrection.

   Il sous-entend par l'atteinte de la prédication, le fait qu'un être humain juridiquement apte comprenne qu'il existe un messager venant de la part d'Allah qui appelle à proclamer Son unicité, défend de Lui associer quoi que ce soit, explique tout cela et ainsi de suite, que cet être humain soit convaincu de sa véracité ou non. Il suffit qu'on lui oppose comme argument le fait qu'il a correctement compris l'existence d'un messager dont les attributs sont ceux-là. Quant à ceux à qui cette prédication ne parvient pas de manière correcte, on ne peut affirmer que le bon argument leur a été opposé, en raison des paroles d'Allah: ﴿ ***Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager.***﴾ [Sourate Al-Isra: 15].

3. Le Prophète ﷺ mentionna les juifs et les chrétiens, car ils sont les gens qui le connaissent le mieux, et parce que les annonces de sa Prophétie leur sont parvenues. De plus, les mentionner spécifiquement démontre que rien ne dispense de croire au Message du Prophète ﷺ, même dire que l'on pratique une religion révélée. Par conséquent, les idolâtres et les athées sont encore moins susceptibles qu'eux de pouvoir être dispensés de croire à son Message et donc la preuve est faite que toutes les religions ont été abrogées par la sienne[1].

4. Ainsi, toute personne saine d'esprit et pubère à qui est parvenue la prédication et qui meurt sans croire au Prophète ﷺ et sans se conformer à sa législation, fait partie des gens de l'Enfer où ils demeureront éternellement; rien ne pourra lui être d'aucune utilité: ni œuvre, ni parenté, ni noblesse, ni rang: ﴿ ***Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.***﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 85].

1 Voir Touhfat al-Abrâr d'Al-Baydâwî (1/43), Al-Mafâtîh Fî Charh Al-Masâbîh d'Al-Mudhirî (1/72).

Suivi

1. Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, parcourut une longue distance depuis son pays et il accepta de migrer et de s'expatrier pour Allah et Son Messager, ne se contentant pas d'embrasser l'Islam dans son pays et d'y rester. Mieux encore, il devint le Compagnon ayant rapporté le plus de hadiths malgré sa conversion tardive. Que chacun de nous s'interroge: qu'a-t-il accompli pour la cause d'Allah? À quel point veille-t-il à être proche de la Sounna qui est l'héritage laissé par Mohammad?

2. Considérons la foi comme une chose extrêmement importante et soumettons-nous à ce que dit le Messager d'Allah ﷺ, que ses paroles conviennent à notre passion ou qu'elles s'y opposent. Vois donc le Prophète ﷺ faire serment par Celui qui décide de sa vie et de sa mort pour une problématique relative à la foi.

3. Celui qui a un proche ou un ami juif ou chrétien, qu'il soit bienfaisant envers lui en l'invitant convenablement à embrasser l'Islam, car sa religion ne lui sera d'aucun secours. S'il se convertit, lui et toi aurez deux rétributions, car le Prophète ﷺ a dit: *"Trois personnes obtiennent deux rétributions: un homme des Gens du Livre qui croit en son prophète et croit en Mohammad ﷺ ..."*[1].

4. Le musulman doit être fier de sa religion plus que n'importe qui pourrait être fier de sa civilisation. En effet, tous les adeptes des autres religions iront vers une perte immense s'ils ne suivent pas la religion de l'Islam quand elle leur parvient. Louange donc à Allah d'avoir fait de nous des musulmans et de nous avoir guidés avec Sa permission vers le vrai à propos duquel les gens divergent.

5. La plus grande miséricorde consiste à ce que l'être humain sauve sa propre personne, sa famille et le reste des gens, du châtiment éternel, car personne n'entrera au Paradis tant qu'il n'aura pas cru au Prophète ﷺ et à son Message et ne l'aura pas suivi. De ce fait, les prédicateurs qui appellent à Allah sont les plus miséricordieux envers les gens, puisqu'ils luttent avec la parole, avec la richesse et avec leur science pour les sauver du châtiment d'Allah. Ceci est un rang éminent que tout musulman doit s'efforcer d'atteindre pour rejoindre la cohorte des prédicateurs qui appellent à Allah.

1 Al-Boukhârî (97) et Moslim (154) d'après Abou Moussâ Al-Ach'arî, dont Allah est satisfait.

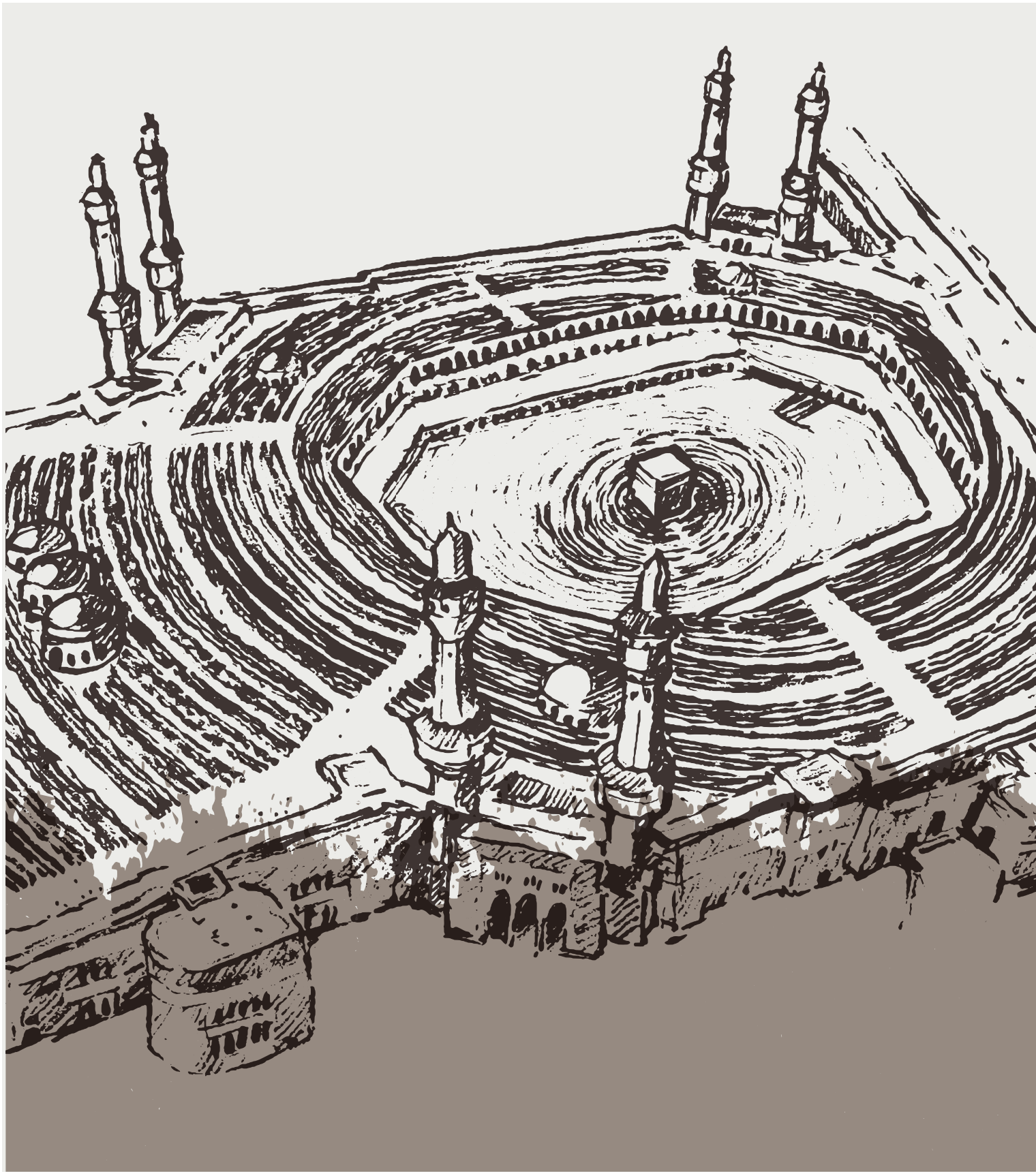

19

Hadith

Aimer le Messager ﷺ et ce que cela implique

On rapporte qu A'nas ibn Mâlik, dont Allah est satisfait, a dit:

1. Alors que je sortais avec le Prophète ﷺ de la mosquée, nous rencontrâmes un homme à la sortie qui demanda: "Ô Messager d'Allah, quand l'Heure surviendra-t-elle?".
2. Le Prophète ﷺ lui demanda: "Qu'*as-tu préparé en prévision de sa survenue?*".
3. L'homme eut l'air d'être gêné,
4. puis il répondit: "Ô Messager d'Allah, je n'ai pas préparé en sa prévision beaucoup de jeûnes, de prières ou d'aumônes,
5. mais j'aime Allah et Son Messager".
6. Le Prophète ﷺ lui dit alors: *"Tu seras avec ceux que tu as aimés"*[1].

1 Al-Boukhârî (7153) Moslim (2639).

Les Versets

- ﴿*La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah; et C'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur*﴾ [Sourate Louqmâne: 34].
- ﴿*Dis: "Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 31].
- ﴿*Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu' Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!*﴾[Sourate An-Nissâ`: 69].
- ﴿*Dis: Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers.*﴾ [Sourate At-Tawbah: 24].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamzah Anas ibn Mâlik ibn an-Nadr Al-Ansârî, l'imam, Mufti, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ et le dernier de ses Compagnons de Bassorah à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et sa vertueuse mère l'amena afin qu'il soit le serviteur du Messager d'Allah ﷺ. Il participa à plus d'une bataille avec lui et prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Prolifique en fatwas et en narrations de hadiths, il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Un Compagnon interrogea le Prophète ﷺ au sujet de la survenue de l'Heure et le Prophète ﷺ attira son attention sur ce qui est plus important que de connaître le moment de sa survenue qui n'est connu que d'Allah: il s'agit de se préparer à ce moment.

L'homme répondit qu'il ne s'y est pas préparé en accomplissant beaucoup d'œuvres, mais qu'il aime Allah et Son Messager. Le Prophète ﷺ l' informa alors que cela est une cause permettant d'entrer au Paradis et qu'il sera son compagnon s'il est sincère dans son amour.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabî (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam as-Sahaba d'Al-Baghawî (1/43) et Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

1 Anas ibn Mâlik, dont Allah est satisfait, nous informe qu'alors qu'il sortait de la mosquée avec le Prophète ﷺ, un homme les rencontra à la sortie de la mosquée sous les toitures qui entourent la mosquée et interrogea le Prophète ﷺ au sujet de la survenue de l'Heure.

On dit que cet homme est le Bédouin qui auparavant urina dans la mosquée, à savoir Dhou al- Khouwaysira Al-Yamânî[1][17].

2 Le Prophète ﷺ le détourna alors de cette question vers une question plus importante qui est: Qu'as-tu préparé en prévision de la survenue de l'Heure? As-tu préparé pour cela beaucoup d'adorations et d'actes d'obéissance?

Le Prophète ﷺ voulait attirer l'attention de l'homme vers ce qui est obligatoire pour lui et requis de lui, qui est de se préparer à rendre des comptes et à œuvrer pour entrer au Paradis, puisqu'il ne lui est pas demandé de connaître quand aura lieu le Jour de la Résurrection et d'ailleurs, seul Allah sait cela.

3 Lorsque l'homme entendit la question du Prophète, il fut embarrassé, car ses œuvres étaient modestes. Il reconnut ainsi ses manquements et s'excusa du fait que sa question ait été déplacée.

4 Ensuite il affirma qu'il ne s'y préparait pas en accomplissant des œuvres immenses. Ainsi, il n'avait pas effectué beaucoup d'adorations surérogatoires ni d'actes d'obéissance qui le rapprochent du Paradis et le sauvent de l'Enfer, mais il se contentait des obligations dont le musulman doit s'acquitter. Il se peut également qu'il ait dit ces paroles par modestie, afin de sous-estimer son mérite, ou bien parce qu'il croyait que ce qu'il avait accompli comme œuvres n'était pas énorme, ou parce qu'il croyait que toutes les œuvres ne sont rien, comparées à la force qu'est l'amour sincère pour Allah et Son Messager[2][18].

5 Au regard de cet homme, la plus éminente de ses œuvres, celle qui lui sera le plus bénéfique le Jour de la Résurrection est l'amour d'Allah et de Son Messager. Lorsque cet amour est sincère, il implique d'obéir à Allah et à Son Messager et d'autres choses encore.

6 C'est pourquoi le Prophète ﷺ l'informa que s'il est sincère dans son amour et qu'il remplit ses conditions, il rejoindra alors ceux qu'il aime et il accompagnera le Prophète ﷺ et ses Compagnons dans le plus haut degré du Paradis. Allah dit en effet: ﴿***Quiconque obéit à***

1 Voir Fath al-Bârî Sahih Al-Boukhârî d'Ibn Hajar (10/555).

2 Voir Al-Moufhim d'Al-Qourtoubî (6/646).

Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!) [Sourate An-Nissâ`: 69].

C'est aussi la raison pour laquelle, Anas, dont Allah est satisfait, a dit: "Et moi j'aime Allah, Son Messager ﷺ, Abou Bakr et 'Omar. J'espère être avec eux [dans l'au-delà] en raison de mon amour pour eux, même si je n'accomplis pas les mêmes œuvres qu'eux"[1][19].

1 Al-Boukhârî (3688) Moslim (2639).

Suivi

1. La famille d'Anas et Anas, dont Allah est satisfait, lui-même, n'avaient aucun problème avec le fait qu'il soit au service du Prophète ﷺ alors qu'il était libre et pas un esclave. En effet, servir était réservé aux esclaves, pas aux enfants de chefs. Sa mère l'emmena donc chez le Prophète ﷺ afin qu'il soit à son service. Le musulman peut tenir compte des coutumes et des ragots, mais ceux-ci ne doivent pas l'empêcher de remporter le bien dans les deux demeures.

2. Anas, dont Allah est satisfait, veilla à être constamment en compagnie du Prophète ﷺ et à être à son service depuis son plus jeune âge, à un âge où certains hadiths racontent qu'il lui arrivait de jouer avec d'autres enfants[1]20. Éduquer un enfant à des fins vertueuses n'implique donc pas nécessairement qu'on doive lui interdire des activités de son âge, comme jouer ou autre.

3. L'homme interrogea le Prophète ﷺ au sujet du moment de la survenue de l'Heure, mais le Prophète ﷺ ne répondit pas à cette question et le détourna vers une autre question liée à l'intérêt de celui qui a posé la question et les gens en général: il s'agit des œuvres que l'on accomplit pour préparer la survenue de l'Heure. Chez les spécialistes de l'éloquence, ce style est connu sous le nom de style du sage. Il consiste à ce que celui à qui est adressée la question donne une réponse plus étendue et plus importante que le contenu de la question, afin de souligner une sagesse à laquelle celui qui a posé la question n'a pas pensé. Cela est le cas par exemple de la réponse à celui qui lui a demandé s'il est permis de faire ses ablutions avec de l'eau de mer, la réponse du Prophète ﷺ fut: *"Son eau est pure et purifiante, et les animaux morts qu'on y trouve sont licites à la consommation"*[2]21. Le Prophète ﷺ répondit donc en disant que l'eau de mer est pure en général puis ajouta que les animaux morts que l'on trouve dans la mer sont licites à la consommation[3]22. Le prédicateur et l'enseignant doivent donc anticiper les besoins des gens, être sages dans leurs paroles et leurs réponses et ne pas s'engouffrer dans les pièges de leurs questions. Ils doivent plutôt dire aux gens ce qui leur est bénéfique pour leur pratique religieuse et leur vie terrestre, sans aborder ce qui cause des troubles ou est inutile à connaître.

4. Le Prophète ﷺ dévia la réflexion de celui qui a posé la question des questions qui ne le concernent pas ou qui n'ont pas de réponse, le faisant passer de "Quand l'Heure surviendra-t-elle" à "Qu'as- tu préparé en prévision de sa survenue?". C'est pourquoi l'imam Mâlik détestait parler de choses qui n'étaient pas suivies d'actions et il rapporta des savants qui l'ont précédé qu'ils pensaient de même[4]23. En effet, la plupart des polémiques

1 Moslim (2604).

2 At-Tirmidhî (69).

3 Voir Al-Kawâkib ad-Darârî d'Al-Karmânî (22/35).

4 Voir Jâmi' Bayân al-'Ilm wa Fadlih (2/95).

qui surgissent parmi les gens ou parmi les partenaires d'un projet n'aboutissent à aucune action. Essaie donc de te poser cette question utile: "Puis quoi ensuite?".

5 Le musulman doit avoir constamment à l'esprit la question: "Qu'ai-je préparé en prévision de sa survenue?" et en faire un mode de vie, en se demandant des comptes à soi-même chaque jour pour savoir dans quel état on ira à la rencontre d'Allah? Sera-t-Il satisfait de nous ou bien en colère contre nous?

6 L'amour d'Allah et de Son Messager ﷺ ne sont pas de simples paroles et un penchant de l'âme, c'est plutôt un sentiment qui emplit le cœur et qui est suivi du désir de satisfaire l'être aimé et de lui obéir en proportion de ce sentiment, au point d'accorder la priorité à cela au détriment de la famille, des richesses, de la progéniture et de tous les gens. Ainsi, que celui qui prétend aimer quelqu'un recherche la preuve de son amour en lui-même. Al-Hassane Al-Basrî a dit: "Des gens prétendirent aimer Allah - exalté soit-Il -, Il les éprouva alors avec ce verset: ﴿***Dis: Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors[1] et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux***﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 31].

7 Quelle que soit l'emprise des actes de désobéissance sur ton cœur et sur ton temps, prends garde à porter atteinte à ta vénération d'Allah et à ton amour pour Lui et pour Son Messager ﷺ. Nous tous n'atteindrons jamais le rang des prophètes d'Allah - qu'Allah les couvre d'éloges et les protège - au Paradis, en raison de leur immense mérite, de leurs nombreuses œuvres, de la sincérité de leur foi et leur suivi [de ce qui leur a été révélé], malgré les épreuves qu'ils subissaient[2]25. Néanmoins, nous pouvons être avec eux dans l'au-delà grâce à notre bel amour pour eux, à notre respect pour eux, à notre suivi de leur Sounna, au fait de les aimer plus que toute autre personne. Aussi quelle belle nouvelle pour celui qui s'évertue [dans cette voie]! C'est d'ailleurs à ce titre qu'Anas, dont Allah est satisfait, dit: Je n'ai pas voulu les musulmans se réjouir d'une chose après la venue de l'Islam comme ils se sont réjouis de la venue de l'Islam.

8 Essaie d'accroître ton amour pour Allah et Son Messager ﷺ en recherchant à atteindre les causes et les manières d'exprimer cet amour, comme évoquer abondamment Allah, invoquer Ses éloges sur le Prophète ﷺ, rappeler constamment à son cœur le mérite de les aimer, se remémorer leurs bienfaits et être déterminé à leur obéir en priorité. De plus, chaque fois que tu vois un amoureux rechercher à satisfaire son ou sa bienaimée, fais en sorte que ton amour pour Allah et Son Messager ﷺ soit supérieur: ﴿***Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah***﴾ [Sourate Al-Baqara: 165].

---

1 Exégèse du Coran par Ibn Kathîr (2/32) où c'est la partie du verset s'arrêtant ici qui est mentionnée ici.

2 Ahmad (12032).

20

Hadith

Le rang des Compagnons – qu'Allah a agréés

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*N'insultez pas mes Compagnons, n'insultez pas mes Compagnons.*

2 *Par celui qui détient mon âme dans Sa main, si l'un de vous dépensait une montagne d'or aussi immense que le mont Ouhoud, il n'atteindrait pas la valeur d'un muid ou de la moitié d'un muid dépensée par l'un d'eux*"[1].

1 Al-Boukhari (3673) et Mouslim (2541).

Les Versets

- ﴿*Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des* Émigrés et *des Auxiliaires qui l' ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir, car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard*﴾ [Sourate At-Tawba: 117].
- ﴿*Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les suivirent dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès!*﴾ [Sourate At-Tawba: 100].
- ﴿*Mohammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'* Évangile *est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah], par eux [les croyants], remplis de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense*﴾ [Sourate Al-Fath: 29].
- ﴿*On ne peut comparer cependant celui d' entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête... Ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense, et Allah est Grand Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Hadid: 10].
- ﴿*[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent*﴾ [Sourate Al-Hachr: 8-9].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés.

Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ défend aux membres de sa communauté d'insulter ses Compagnons, car en raison de l'immensité de ce qu'ils ont fait pour l'Islam - leur rétribution est la plus grande parmi tous les gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ défend d'insulter ses Compagnons qui sont les personnes l'ayant rencontré, ayant cru en lui et sont morts fidèles à l'Islam. Ce sont donc les meilleurs des gens après les prophètes - qu'Allah les couvre d'éloges - puisqu'ils se sont acquittés de la charge de diffuser l'Islam dans les contrées de la terre, ont défendu le Prophète ﷺ, ont affronté pour lui leurs tribus et ont été hostiles à tous ceux qui lui ont été hostiles parmi les gens proches ou éloignés. De plus, Allah les a choisis pour être les compagnons de Son Prophète ﷺ de la même façon qu'Il a choisi le Prophète ﷺ pour porter la prophétie. Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: "Allah regarda les cœurs des serviteurs et vit que le cœur de Mohammad - qu'Allah le couvre d'éloges et le protège - est le meilleur cœur des serviteurs. Il le choisit donc pour Lui-même et le consacra à Son Message. Puis Il regarda les cœurs des serviteurs autres que le cœur de Mohammed et Il trouva que les cœurs de ses Compagnons sont les meilleurs cœurs des serviteurs. Il en fit alors les aides de Son Prophète ﷺ qui combattent pour Sa religion"[1].

Par ailleurs, Allah fit l'éloge des Compagnons de Son Prophète ﷺ dans plusieurs passages du Coran. Il affirma qu'ils sont meilleurs que le reste des gens et nous informa qu'Il est satisfait d'eux et qu'Il leur a pardonné. C'est pourquoi les insulter et les dénigrer est illicite et est un péché immense qui démontre l'hypocrisie et la perversité de celui qui le commet. En effet, ne déteste les Compagnons qu'un pervers dont l'hypocrisie est avérée ou bien un mécréant qui dissimule sa mécréance et fait croire qu'il est musulman. C'est pour cette raison que certains juristes sont d'avis qu'il faut tuer celui qui dénigre les Compagnons[2].

2 Le Prophète ﷺ justifie ensuite sa défense de ne pas insulter ses Compagnons en mentionnant leur mérite et leur degré éminent. Il fait ainsi serment par Allah, Celui qui détient l'âme du Prophète ﷺ dans Sa main et qu'Il saisit s'Il le veut ou la laisse s'Il le veut, qu'Il éprouve s'Il le veut ou l'épargne, que les rétributions des œuvres accomplies par les Compagnons ne sont égalées par les rétributions d'aucune œuvre accomplies par d'autres gens. Ainsi, si quelqu'un d'autre que les Compagnons dépensait une montagne d'or aussi immense que le mont Ouhoud, sa rétribution n'atteindrait pas celle d'un Compagnon qui dépense une quantité de nourriture suffisante à remplir le creux des deux mains jointes, ni même la moitié de cela, soit la quantité suffisante à remplir le creux d'une seule main.

Ce mérite est justifié par le fait qu'ils dépensaient malgré leur précarité et leur extrême situation de nécessité, par le fait qu'ils sont les premiers pionniers qui ont diffusé l'Islam et

1 Ahmad (3600).

2 Voir le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (16/93).

ont supporté la charge de la prédication sur leurs épaules et parce qu'ils ont combattu et ont été tués, ont été témoins de la descente de la Révélation et ont été les Compagnons du Prophète ﷺ lors de sa résidence et lors de ses voyages. C'est donc pour ces raisons et pour d'autres qu'ils méritent la rétribution la plus éminente. Allah - exalté soit-Il - fit leur éloge en disant: ﴿***[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent***﴾ [Sourate Al-Hachr: 8-9].

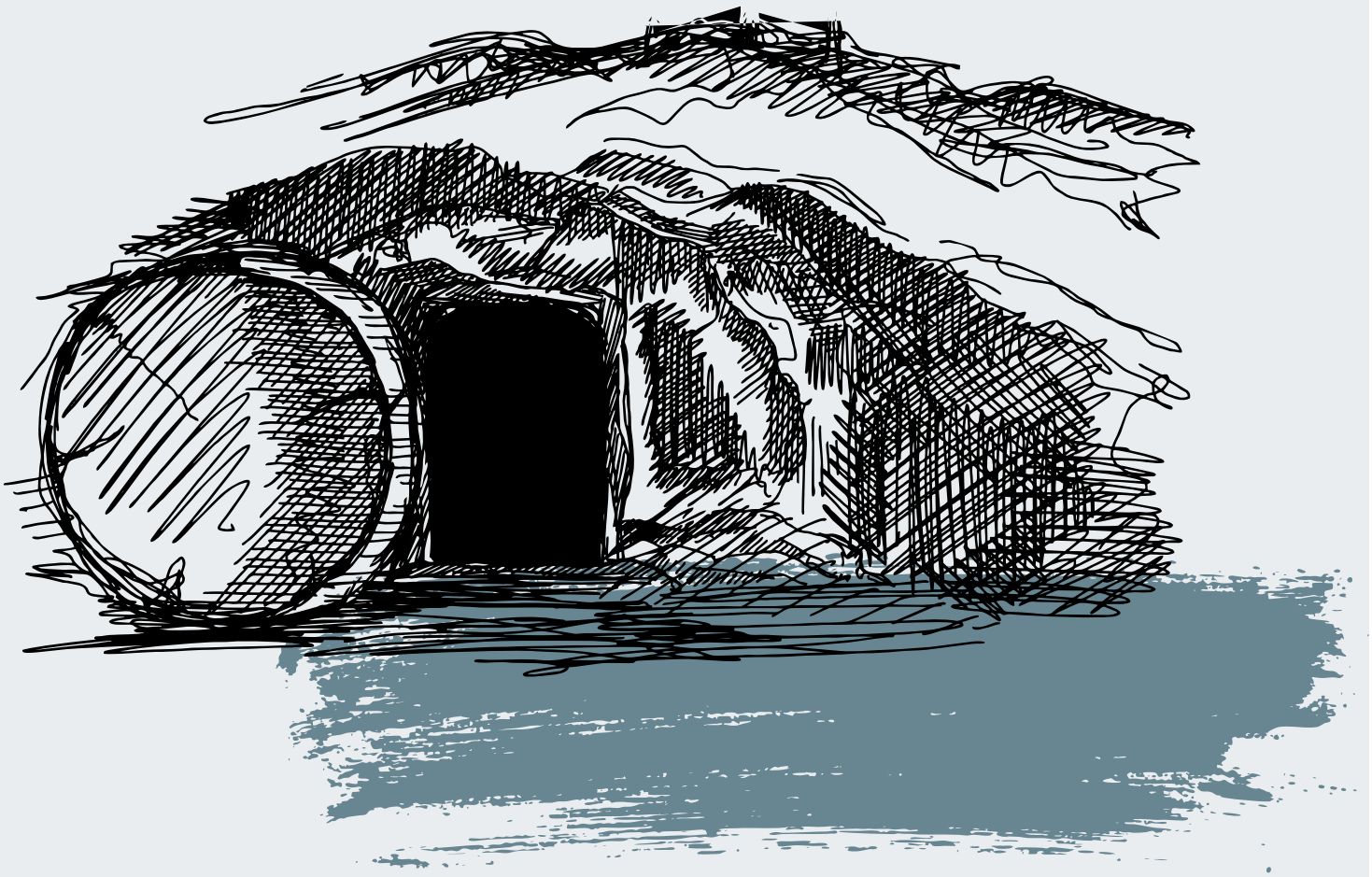

Suivi

1 (1) Prends garde d'insulter les Compagnons du Prophète ﷺ ou de les dénigrer, car ceci contrevient à l'ordre d'Allah et de Son Messager ﷺ.

2 (1) Comment pourrais-tu insulter ceux dont Allah fit l'éloge et qu'Il a choisis comme compagnons pour Son Prophète ﷺ?!

3 (1) Il ne convient pas que les musulmans s'attardent sur les troubles qui se sont produits entre les Compagnons, car ceux-ci ont suivi des interprétations et n'avaient que l'intention de faire le bien. Ceux parmi eux qui ont bien agi, comme ceux qui ont mal agi, sont pardonnés et ont obtenu l'agrément d'Allah.

4 (1) Il convient que chaque musulman éduque les membres de sa famille en leur inculquant l'amour et le respect des Compagnons - qu'Allah a agréés.

5 (2) Sachant que les Compagnons sont les meilleurs des gens après les prophètes et que ce sont eux qui ont été témoins de la descente de la Révélation et ont véritablement connu ce qu'elle a déclaré licite ou illicite, il convient que nous les prenions comme modèles et que nous suivions leur tradition. 'Abd Allah Ibn 'Omar - Allah a agréé les deux hommes - a dit: "Que celui qui veut suivre une tradition suive la tradition de ceux qui sont morts. Il s'agit des Compagnons de Mohammad ﷺ, les meilleurs de cette communauté, ceux dont les cœurs étaient les plus emplis de bonté, ceux dont la science était la plus étendue et ceux qui s'encombraient le moins d'artifice. Ce sont des gens qu'Allah a choisis pour être les compagnons de Son Prophète ﷺ et transmettre sa religion. Imitez-les donc dans leurs vertus et leurs manières de faire, car ce sont les Compagnons de Mohammad qui étaient sur la droite guidée"[1].

6 (2) Il convient que chaque musulman lise les biographies des Compagnons et voie comment ils vivaient, quelles étaient leurs vertus et comment leurs degrés ont été élevés. Certains dirent à Al- Hassan Al-Basri - qu'Allah lui fasse miséricorde: "Donne-nous la description des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ". Il pleura et répondit: "Les signes du bien se sont manifestés en eux dans leur apparence, leur tenue, leur suivi de la guidée, leur véracité, la rugosité de leurs vêtements par souci de sobriété, leur démarche modeste, leurs paroles lorsqu'ils œuvraient, leur nourriture et leur boisson acquises grâce à des revenus licites, leur soumission par leur obéissance à leur Seigneur, leur reconnaissance du vrai qu'il soit en leur faveur ou en leur défaveur et leur restitution des droits d'autrui

1 Abou Nou'aym dans Hilyat Al-Awliya (1/305-306).

même à leur détriment. Ils endurèrent la soif, leurs corps devinrent faibles et peu leur importait de provoquer la colère des créatures lorsqu'ils voulaient satisfaire le Créateur. Ils ne furent coupables d'aucun manquement par une colère déplacée, ne commirent aucune injustice et ne contrevinrent à aucun jugement d'Allah dans le Coran. Leurs langues étaient occupées à évoquer Allah, ils sacrifièrent leurs vies lorsque le Prophète ﷺ sollicita leur aide et ils dépensèrent leurs richesses lorsqu'il leur demanda de lui faire un prêt. La crainte des créatures ne les dissuada pas de suivre le Prophète ﷺ, leurs vertus étaient raffinées, leurs besoins étaient minimes et le peu de choses qu'ils ont pris du bas monde leur a assuré le succès dans l'au-delà"[1].

7 (2) Il est permis à un homme de faire serment sur quelque chose sans que personne ne le lui demande, dans la finalité d'appuyer ses dires.

8 (2) Ce n'est pas la quantité qui donne du mérite, mais plutôt la certitude et la foi. Il se peut en effet qu'un seul dirham vaille plus que mille. Ne sois donc pas trompé par les grandes dépenses des gens et que cela ne te décourage pas de dépenser le peu que tu possèdes et que tu prélèves de ce qui te sert à payer ta nourriture.

9 (2) Même si tu dépensais tous les trésors de la terre, tu ne recevrais la rétribution de la plus insignifiante œuvre que ces gens-là ont accomplie. Comment pourrais-tu donc parler en mal d'eux ou les dénigrer?!

1 Abou Nou'aym dans Hilyat Al-Awliya (2/150).

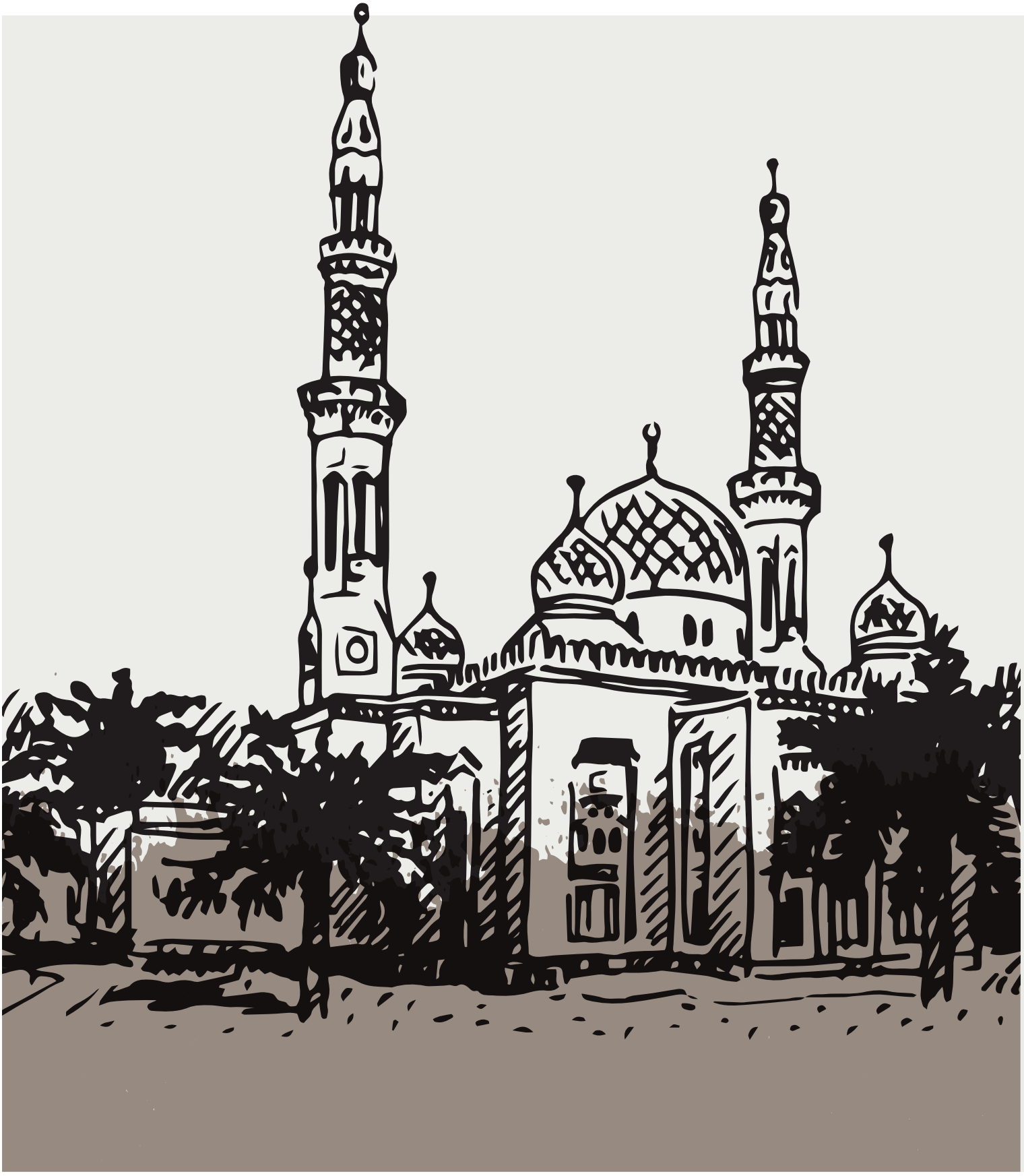

Hadith 21

Le mérite des premières générations des pieux prédécesseurs

‘Imrane Ibn Houssayne - Allah a agréé les deux hommes - rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 “Les meilleurs de ma communauté sont ceux de *ma génération*,

2 *puis ceux de la génération suivante,*

3 *puis ceux de la génération suivante”.*

4 ‘Imrane dit: “Je ne sais s’il a mentionné deux ou trois générations après la sienne”.

5 “Il y aura ensuite après vous des gens qui témoigneront *sans qu’on n’ait sollicité leur témoignage*,

6 *qui trahissent et ne sont pas dignes de confiance,*

7 *qui font des vœux et ne les réalisent pas*

8 *et chez qui apparaîtra l’obésité”*[1].

1 Al-Boukhari (3650) et Moslim (2535).

Les Versets

- ﴿*Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les suivirent dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L’agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l’énorme succès!*﴾ [Sourate At-Tawba: 100].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu’on a placée en vous?*﴾ [Sourate Al-Ane’ fal: 27].
- ﴿*Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages et qui, lorsqu’ ils passent auprès d’une frivolité, s’en écartent noblement*﴾ [Sourate Al-Fourqane: 72].
- ﴿*Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s’* étendra partout﴾ [Sourate Al-Ine’sane: 7].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Imrane Ibn Houssayne Ibn ‘Ubayd Al-Khouza’ i, Abou Noujayd. Il embrassa l’Islam l’année de la bataille de Khaybar, la même année qu’Abou Hourayra, qu’Allah a agréé. Il participa à plusieurs batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ et ‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, l’envoya à Bassora afin d’instruire ses habitants. Ibn Sirine dit: “Nous n’avons pas vu à Bassora un Compagnon du Prophète ﷺ, meilleur que ‘Imrane Ibn Houssayne. Ses invocations étaient exaucées et il ne vécut pas la période des troubles”. Il est mort en l’an 53 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que les meilleurs des gens sont ses Compagnons qui ont vécu à son époque, puis les Successeurs (tabi’oune), puis leurs disciples. Puis il nous informe que les générations succédant à ces vertueuses générations seront corrompues: ils feront peu de cas du témoignage, ils trahiront la confiance et ils ne s’acquitteront pas de ce qu’ils se seront imposé. De plus, l’effet de l’ amour qu’ils éprouveront de ce bas monde et la jouissance de ses délices, apparaîtra sur eux.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/2108), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1208), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (4/269) et Al-Issaba d’Ibn Hajar (4/584).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe que les meilleurs et les plus méritoires des gens sont les croyants de son époque, soit ses Compagnons qui l'ont connu et sont morts musulmans. Ce sont eux qui ont assumé la charge de prêcher la religion, de hisser l'étendard de l'Islam, de combattre pour la cause d'Allah et de faire triompher Son Prophète ﷺ.

   Allah fit leur éloge dans plus d'un passage de Son Livre, comme dans Ses paroles: ﴿***Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les suivirent dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès!***﴾ [Sourate At- Tawba: 100]. Par ailleurs, Il nous informe dans d'autres versets qu'Il a accueilli leur repentir et qu'Il les a agréés. Mieux encore, Ibn 'Abbass - Allah a agréé les deux hommes - interpréta les paroles d'Allah: ﴿***Dis: "Louange à Allah et paix sur Ses serviteurs qu'Il a élus!"***﴾ [Sourate An- Naml: 59] en disant: "Ce sont les Compagnons de Mohammad ﷺ qu'Il a élus pour Son Prophète ﷺ"[1](1)22.

2. Ceux qui succèdent aux Compagnons en mérite et en bonté, sont les gens de la génération suivante, soit les Successeurs (tabi'oune) qui ont connu les Compagnons, ont été instruits par eux, ont transmis d'eux le Livre d'Allah et la Sounna de Son Messager ﷺ et ont rapporté leurs avis en exégèse, en jurisprudence et en monothéisme.

3. Ce sont ensuite les disciples des tabi'oune qui ont succédé à ceux-ci, eux qui ont porté le Message, ont transmis la science et ont enregistré la Sounna par écrit. C'est aussi par eux qu'Allah a rendu l'Islam victorieux et que la religion s'est diffusée dans toutes les contrées de la terre.

   Allah fit l'éloge de tous. Il dit au sujet des Compagnons: ﴿***[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux- mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent***﴾ [Sourate Al-Hachr: 8-9]. Allah dit au sujet des tabi'oune et de leurs disciples: ﴿***Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant: "Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux"***﴾ [Sourate Al-Hachr: 10].

---

1 Voir Jami' Al-Bayane Fi Ta'wil Al-Qour'an d'At-Tabari (19/482).

4 ‘Imrane Ibn Houssayne, qu’Allah a agréé, dit ensuite qu’il doute sur le fait que le Prophète ﷺ ait mentionné après ces deux autres générations une troisième génération et ne se souvient pas s’il ne s’est contenté de mentionner les générations des tabi’oune et de leurs disciples, sachant que la plupart des narrations ne comportent pas de doute et ne font pas mention d’une troisième génération.

5 Puis le Prophète ﷺ nous informe de la corruption et du mal qui apparaîtront dans sa communauté. Ainsi, il y aura dans sa communauté, après ces générations, des gens qui s’empresseront de témoigner sans que cela ne leur ait été demandé. Ce n’est pas par souci de s’acquitter de témoignages avérés et de faire respecter les droits, mais plutôt par dédain des témoignages et pour faire de faux témoignages. Ceci est corroboré par la narration d’Ibn Mas’oud, qu’Allah a agréé, qui dit: *“Viendront ensuite des gens dont le témoignage précédera le serment et le serment précédera le témoignage(1)”*[23]. Cela signifie qu’ils n’accordent aucune importance au témoignage et que peu leur importe qu’ils soient ou non, qualifiés pour témoigner. Quant à ceux qui se portent volontaires pour faire régner la justice et voler au secours de l’opprimé, ce sont les meilleurs témoins, conformément aux paroles du Prophète ﷺ**:** *“Voulez-vous que je vous informe qui est le meilleur des témoins? Celui qui apporte son témoignage avant qu’on ne le lui demande”(2)*[24].

6 Parmi leurs autres attributs, il y a le fait qu’ils trahissent la confiance. Les gens ne peuvent donc pas leur confier leurs vies, leurs honneurs et leurs biens.

7 Parmi leurs autres attributs, il y a le fait qu’ils ne s’acquittent pas de ce qu’ils se sont imposé à eux-mêmes pour Allah ou pour les gens. Ainsi, lorsque l’un d’eux fait vœu d’un acte d’obéissance à Allah ou promet quelque chose à quelqu’un, il manque à sa promesse et ne la réalise pas.

Ces attributs qu’ils possèdent sont ceux des hypocrites décrits par le Prophète ﷺ**:** *“Les signes de l’hypocrite sont au nombre de trois: lorsqu’il parle, il ment, lorsqu’il promet il manque à sa promesse et lorsqu’on lui confie un dépôt il trahit”(3)*[25].

8 L’une de leurs autres caractéristiques est qu’ils préféreront ce bas monde et s’y attacheront, au point que leurs corps en porteront la marque. Ils mangeront ainsi jusqu’à l’indigestion et seront obèses, ce qui est un signe d’insouciance et de préoccupation à profiter des plaisirs de la vie. Cela ne signifie pas que tout obèse est insouciant et pervers ou bien que tout individu corrompu et hypocrite est obèse, mais cela est le cas la plupart du temps. Ce qui est à retenir, c’est que l’obésité est une manifestation de l’amour de ce bas monde et du fait d’être préoccupé par celui-ci.

1 Al-Boukhari (2652) et Moslim (2533).

2 Moslim (1719).

3 Al-Boukhari (33) et Moslim (59).

Suivi

1 (1) Chaque prédicateur, éducateur et détenteur d'autorité doit enraciner dans les cœurs des gens l'amour et le respect des Compagnons - qu'Allah a agréés.

2 (1) Le musulman doit lire la biographie des Compagnons et les récits qui décrivent leurs vies et prendre exemple sur leurs vertus et leur foi. Ils étaient tels que les a décrits Ibn 'Abbass - Allah a agréé les deux hommes - qui dit d'eux: "Ils posèrent les jalons de la religion et recommandèrent avec insistance aux musulmans de ne pas s'épargner d'efforts [pour la diffuser] jusqu'à sécuriser ses voies, rendre plus convaincantes les causes de l'embrasser, faire ressortir avec évidence les bienfaits d'Allah, établir l'hégémonie de Sa religion et rendre clair ses symboles. C'est par eux qu'Allah a humilié l'associationnisme, a éliminé ses chefs et a effacé ses piliers. C'est par eux aussi que la parole d'Allah est devenue la plus haute alors que celle des mécréants est devenue la plus basse. Que les éloges, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient donc sur ces âmes pures et sublimes. Durant leurs vies, ils étaient des alliés d'Allah, et après leurs morts ils restèrent vivants. Prodiguant de bons conseils aux serviteurs d'Allah, ils étaient déjà dans l'au-delà avant d'y aller et quittèrent ce bas monde alors qu'ils y sont encore"[1].

1 Voir Mourouj adh-Dhahab d'Al-Mas'oudi (1/371).

3 (1) Prends garde de manquer de respect aux Compagnons et de les insulter, car ce sont les Compagnons du Prophète ﷺ et l'élite des gens après les prophètes.

4 (1) Il est plus prudent pour toi et pour ta religion que tu te désintéresses des désaccords et des troubles qui se sont produits entre eux, car ils sont excusés pour avoir fait des interprétations erronées.

5 (1) Le signe de la foi est d'aimer les Compagnons et le signe de l'hypocrisie est de les détester.

Vois donc en toi-même si tu es un croyant ou un hypocrite?

Suivi

6 (2) Lis les biographies des tabi'oune illustres, afin que tu t'assures de la manière dont ils sont devenus les meilleurs des gens après les prophètes et les Compagnons.

7 (3) Tu dois proclamer qu'Allah a agréé les compagnons du Prophète ﷺ, invoquer la miséricorde d'Allah sur ceux qui ont été leurs disciples avec excellence et les disciples de ceux-ci, et demander à Allah de te réunir avec eux et le Prophète ﷺ, dans le Firdaws suprême.

8 (4) C'est un signe d'honnêteté savante que d'exprimer son doute ou de préciser son erreur au sujet d'une problématique donnée au lieu de t'obstiner et de polémiquer. Tu t'égarerais alors et tu égarerais autrui.

9 (5) Le témoignage est quelque chose de très important et grave, prend donc garde d'en faire peu de cas. Si tu es aussi certain d'une chose dont tu as été témoin que de la lumière du soleil et que tu es habilité à témoigner, alors fais-le. Sinon, abstiens-toi.

10 (5) Ce hadith n'entre pas en contradiction avec l'incitation à s'empresser de témoigner de ce dont on est certain. N'attends donc pas qu'un opprimé te sollicite pour témoigner, mais prend l'initiative de le faire, particulièrement lorsque tu es le seul témoin.

11 (6) Prends garde de trahir la confiance, car Allah mit en garde contre cela lorsqu'Il dit: ﴿***Ô vous qui croyez! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous?***﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 27].

12 (6) Parmi les manières de trahir la confiance, il y a le fait de ne pas s'appliquer dans son travail, de tricher lors de l'examen et de tromper dans la vente, l'achat et les autres transactions, ou bien fourvoyer des malades afin qu'ils paient des montants exorbitants pour des remèdes inutiles.

13 (7) Tenir ses promesses fait partie des signes et des vertus des croyants. Allah dit: ﴿***ceux qui remplissent leur engagement envers Allah et ne violent pas le pacte***﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 20]. Pare-toi donc des attributs des croyants et prends garde aux attributs des hypocrites.

14 (7) Le vœu est détestable, car il t'engage à accomplir ce que la religion n'exige pas de toi à l'origine. Ce faisant, tu te mets dans la gêne et tu alourdis ta charge. Cependant, lorsque tu fais vœu d'accomplir quelque chose, tu dois t'en acquitter conformément aux paroles d'Allah: ﴿***qu'ils remplissent leurs vœux***﴾ [Sourate Al-Hajj: 29].

15 (8) Ne t'attache pas aux plaisirs et aux désirs de la vie. Prends plutôt de ce qui est licite la part qui te suffit à entretenir tes forces et à te faire renoncer à l'illicite, car se préoccuper de ce bas monde amène à se détourner de la religion.

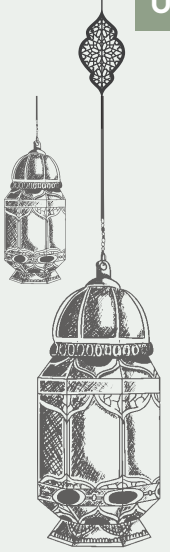

Un poète a dit:

Les meilleurs de Fihr et des tribus apparentées ont montré aux gens une tradition à suivre.

Cette tradition est acceptée par tous ceux qui craignent intérieurement Allah et se conforment à ce que ces gens prêchent.

Lorsque ceux-ci combattent, ils portent de grands dommages à leur ennemi, et lorsqu'ils tentent d'être bénéfiques à leurs alliés ils leur sont bénéfiques.

Cette qualité qui est la leur n'est pas nouvelle, sache que les gens sont corrompus par ce qui est innové en eux.

Les gens ne peuvent rendre à la force ce qu'ils ont affaibli ni affaiblir ce qu'ils ont rendu fort.

S'il y a des pionniers parmi les gens après eux, toute avancée qu'ils accomplissent est subordonnée à la moindre des leurs.

Ils ne sont pas avares de leurs faveurs envers le faible ni n'ont aucune ambition mal placée.

Ils ne s'emportent pas, même si tu tentes de les mettre en colère, et leurs esprits sont certes d'une largesse immense.

Illustres chastes dont la chasteté a été vantée par le Coran, ils ne convoitent rien ni ne sont consumés par la convoitise.

Combien d'amis leur ont exprimé leur reconnaissance et combien de leurs ennemis acharnés ils ont humiliés.

Ils ont donné au Prophète de la guidée et de la bonté, leur obéissance, ils n'ont jamais hésité à le faire triompher ni n'ont reculé.

Que soient honorés des gens dont le Messager d'Allah a été le soutien, à un moment où se sont dispersés les passions et les soutiens.

22

Hadith

La mort et la tombe

Anas ibn Malik, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "Lorsque le serviteur est placé *dans sa tombe et que ses amis le quittent et s'en vont et, qu'il entend les bruits de leurs sandales sur le sol*,

2 *deux anges viendront à lui, le feront asseoir et lui diront: Que disais-tu au sujet de cet homme Mohammad?*

3 *Il répondra: J'atteste qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager. On lui dira ensuite: Vois ton emplacement dans le Feu qu'Allah a échangé pour toi en emplacement dans le Paradis". Le Prophète dit ensuite: "Et il les verra tous les deux".*

4 *Quant au mécréant - ou l'hypocrite - il dira: Je ne sais pas, je disais ce que disaient les gens.*

5 *On lui dira: Puisses-tu ne pas avoir su ni avoir récité.*

6 *Puis on le frappera une fois avec un maillet de fer entre les oreilles et il poussera un cri que tous ceux qui sont à proximité de lui entendront,* à l'exception des *deux mondes"*[1].

1 Al-Boukhari (1338) Moslim (2870).

Les Versets

﴿*Et quiconque fait scission d' avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!* ﴾ [Sourate An-Nissa`: 115].

﴿*le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit): "Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment"*﴾ [Sourate Ghafir: 46].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza Anas ibn Malik ibn an-Nadr Al-Ansari, l'imam, moufti, récitateur, savant en hadith, narrateur majeur de hadith et serviteur du Prophète pendant dix ans. Le Prophète invoqua Allah pour qu'Il le bénisse et effectivement, Allah a béni sa progéniture, sa richesse et sa vie. Il participa à plus d'une bataille aux côtés du Prophète à qui il prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ parle de l' interrogatoire par les deux anges dans la tombe. En effet, le serviteur y sera interrogé au sujet de son Prophète: s'il est croyant, il verra son emplacement au Paradis et sa tombe sera élargie, et s'il est mécréant, il verra son emplacement dans le Feu et il sera supplicié dans sa tombe jusqu'à la survenue de l'Heure.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam an-Noubala' d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam as-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd al-Ghâba d'Ibn al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète parle à ses Compagnons d'une chose relevant de l'Inconnaissable et qui est l'interrogatoire de la tombe suivi soit de délices, soit de supplices. Il dit ainsi que lorsque le mort sera placé dans sa tombe et que ses proches le laisseront, son esprit lui sera rendu et il reviendra à la vie, une vie particulière qui est celle du monde intermédiaire (barzakh). Il entendra alors les bruits que font leurs chaussures sur le sol alors qu'ils le quitteront.

2. Ensuite deux anges viendront à lui, dont on dit que leurs noms sont Mounkar et Nakir, et ils le feront asseoir et l'interrogeront au sujet du Messager d'Allah: Que dit-il de lui? A-t-il cru en lui, lui a-t-il accordé du crédit, s'est-il conformé à sa religion, ou bien a-t-il mécru en lui et raillé sa religion? En outre, il est rapporté dans la Sounna authentique que le serviteur sera interrogé au sujet de son Seigneur, de sa religion et du Prophète[1]. Dans ce hadith, il est seulement fait mention du Prophète, car croire au Prophète implique nécessairement de croire en Allah et d'avoir l'Islam pour religion.

3. Si le mort était un croyant, il répondra que Mohammad est le Messager d'Allah, qu'il croyait en lui et qu'il s'est conformé à sa religion. Les anges lui annonceront qu'il entrera au Paradis et lui montreront l'emplacement qu'Allah lui avait assigné dans le Feu s'il était mort mécréant, puis ils lui montreront son emplacement au Paradis qu'Allah lui réserve pour avoir bien répondu et avoir eu la foi. Il se réjouira de cela et sa tombe sera élargie.

4. Si le mort était un mécréant ou un hypocrite, il répondra lorsque les anges l'interrogeront: Je ne sais pas, je disais ce que disaient les gens. En effet, le mécréant disait du Prophète dans ce bas monde qu'il est un sorcier, un poète, un menteur, un fou, etc. L'hypocrite pour sa part disait ce que disaient les croyants, mais seulement avec la langue, alors que son cœur, lui, ne croyait pas en ce qu'il disait.

5. Les deux anges lui répondront en invoquant contre lui. Ils lui diront: Puisses-tu n'avoir rien su, ni suivi ceux qui savent, ni avoir tiré profit du Coran que tu as lu ou écouté. La raison est qu'il ne s'est pas donné la peine de rechercher et de lire.

---

1 Abou Dawoud (4753) d'après Al-Bara` ibn 'Azi b.

6

Ensuite on lui donnera un grand coup à la tête avec un maillet en fer qui le fera pousser un cri assourdissant qui sera entendu par toutes les créatures animales, excepté les humains et les djinns, par clémence pour eux, car s'ils entendaient ce cri, cela gâcherait leur vie. Zayd ibn Thabit rapporte que le Prophète a dit: "Cette communauté sera éprouvée dans ses tombes et si vous n'enterriez pas vos morts, j'aurais invoqué Allah pour qu'il vous fasse entendre le supplice de la tombe, que j'entends en partie"[1].

De plus, s'ils entendaient ce cri, les serviteurs seraient contraints d'obéir et de s'abstenir de désobéir. Or ceci est contraire à la finalité de l'épreuve[2].

Le supplice de la tombe et l'interrogatoire que feront subir les anges sont des vérités établies par le Coran et la Sounna[3]. Le musulman doit donc y croire et ne pas les démentir, même si sa raison est incapable de les concevoir. Échapper au supplice de la tombe signifie que l'on échappe au supplice du Jour de la Résurrection. Ainsi, celui qui passe cette étape passera plus facilement les étapes suivantes.

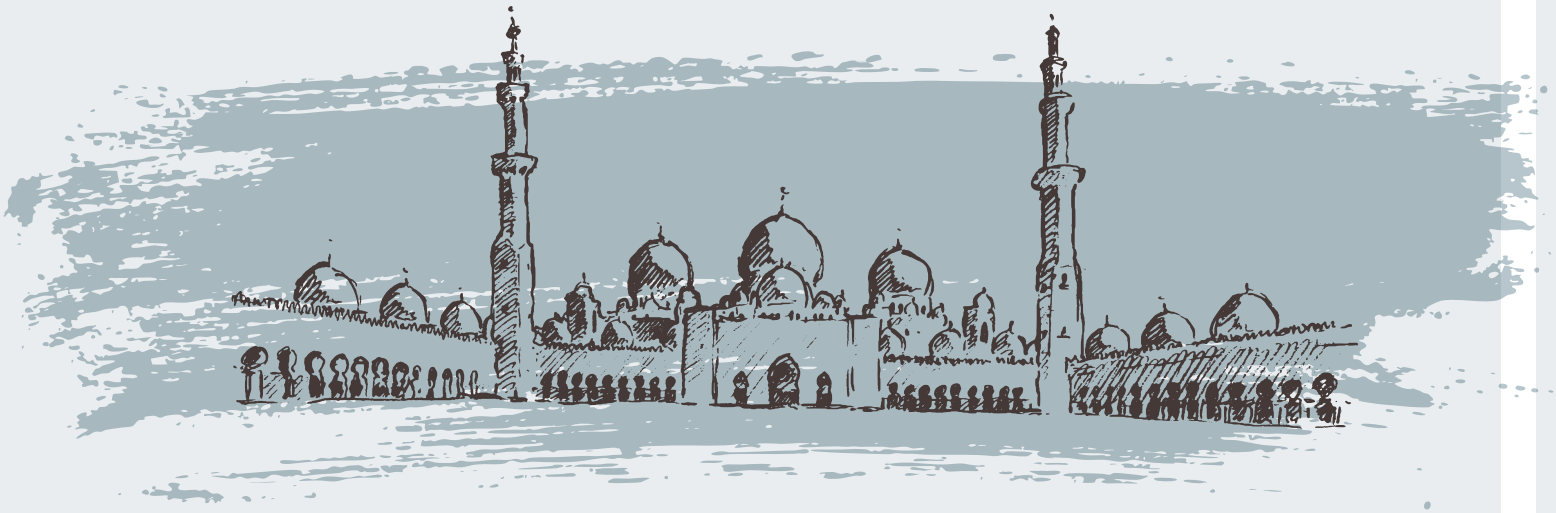

1 Moslim (2867).

2 'Omda al-Qari Charh Sahih Al-Boukhari d'Al-'Ayni (8/145).

3 Ibn al-Qattane dit dans Al-Iqna' Fi Masa`il al-Ijma' (1/50): "Les savants de l'Islam sunnite affirment unanimement que le supplice de la tombe est une vérité, que les deux anges de la tombe Mounkar et Nakir sont une vérité et que les gens seront éprouvés dans leurs tombes après être revenus à la vie dans ces mêmes tombes".

Suivi

1. Veille à t'exhorter toi-même et à exhorter les autres en utilisant les paroles d'Allah et de Son Messager. Allah a facilité l'exhortation qui peut aujourd'hui être faite par des livres, des audios et des vidéos. Consacre donc une part de ton temps à te rappeler l'au-delà, et particulièrement à ce qui se passera dans la tombe afin que tu te prépares pour le jour qui inexorablement surviendra.

2. Lorsque tu apprends quelque chose affirmé par Allah ou Son Messager, réfléchis à ce que tu dois faire après cela. Croire au supplice de la tombe et à l'interrogatoire que te feront subir les anges requiert de toi que tu te prépares au jour où tu vas mourir, que tu prévoies tes réponses et que tu t'empresses d'accomplir des œuvres vertueuses et des actes d'obéissance qui seront bénéfiques au serviteur, intercéderont en sa faveur et le raffermiront lorsqu'il sera interrogé.

3. L'être humain ne donne, dans la tombe, que la réponse dont son cœur est convaincu. En effet, l'hypocrite répétait l'attestation que Mohammad est le Messager d'Allah, mais il ne donnera pas la bonne réponse dans la tombe, car son cœur était empli d'hypocrisie et de mensonge. Renforce donc ta foi en Allah et sois sincère lorsque tu dis "J'atteste qu'il n'existe pas de divinité excepté Allah et j'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah".

4. N'est pas raisonnable, celui qui renonce à un Paradis aussi large que les cieux et la Terre, s'expose au supplice de la tombe et à demeurer éternellement dans le Feu, pour s'être abandonné aux plaisirs de ce bas monde des années durant, quelques jours seulement, voire quelques heures ou quelques instants.

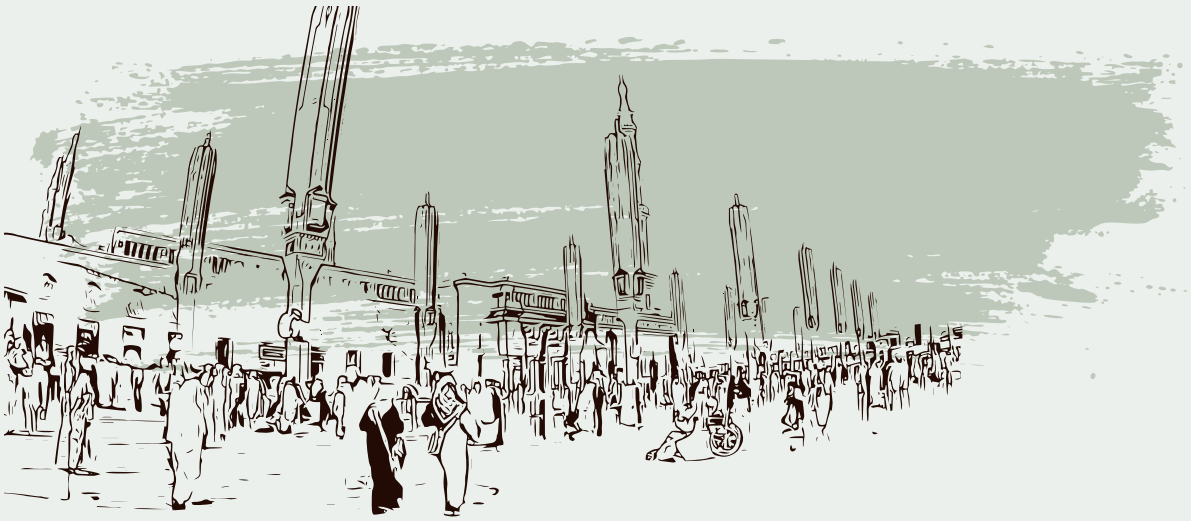

5 Le croyant verra dans sa tombe son emplacement au Paradis et dans le Feu, ce qui démontre clairement que le Paradis et le Feu existent dès à présent. Dis-toi donc que ceci est le véritable avenir, qu'as-tu apprêté pour cela?

6 Se préparer pour l'interrogatoire de la tombe et chercher refuge auprès d'Allah contre le supplice de la tombe, renseigne sur la ferveur religieuse et la raison de l'individu, car il s'agit de quelque chose de grave et c'est la raison pour laquelle le Prophète cherchait la protection d'Allah contre ce supplice à chaque prière, avant le salut final[(1)11].

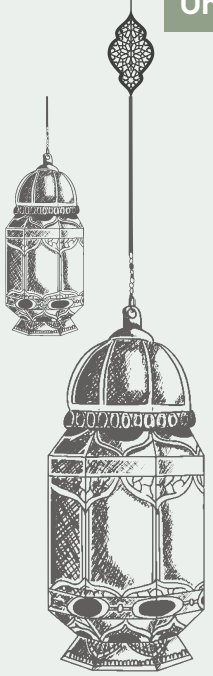

Un poète a dit:

Ô Toi qui es le Plus Saint et en dehors duquel il n'existe aucun autre seigneur, sois-Tu béni Allah, Celui vers qui les créatures retourneront.

Ô Toi qui t'es établi sur le Trône au-dessus de Tes créatures, sois-Tu béni, Tu donnes à qui Tu veux et Tu prives qui Tu veux.

C'est par Tes Plus Beaux Noms et Tes plus hauts attributs que le serviteur malheureux T'implore.

Aide-moi à affronter l'étape difficile de la mort lorsque l'esprit sera ôté d'entre mes flancs.

Sois mon compagnon dans l'obscurité de la tombe, lorsque la terre sera jetée au-dessus de moi et qu'on me laissera.

Et raffermis mon cœur lorsque je serai interrogé et que je devrais répondre aux questions: Qui est le Seigneur? Et qui suivais-tu?

1 Al-Boukhari (1377) Moslim (588) d'après Abou Hourayra, dont Allah est satisfait.

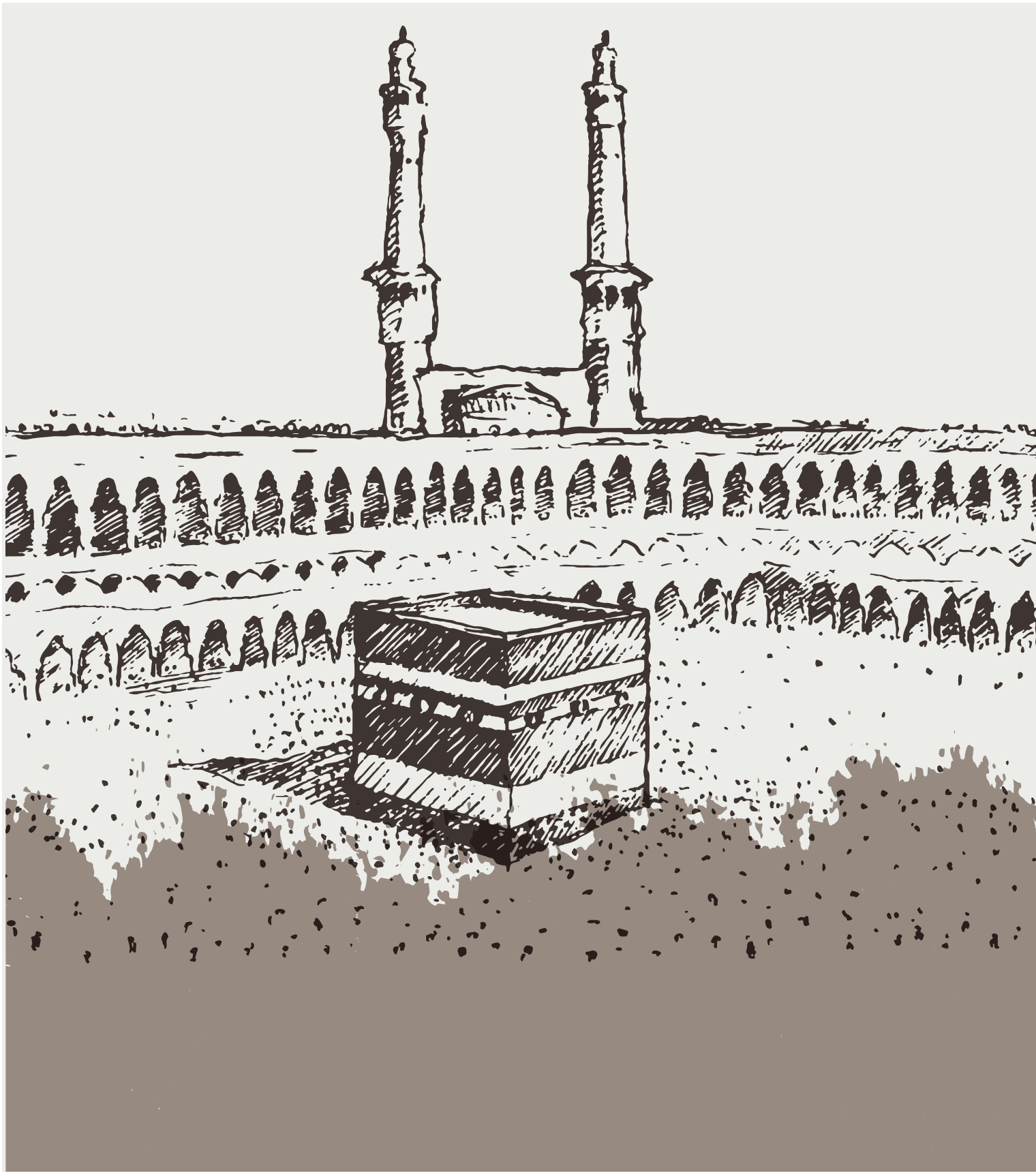

Hadith 23

Quelques signes mineurs de l'Heure

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1. "*L'Heure ne surviendra pas avant que la science [religieuse] ne disparaisse,*
2. *que les séismes ne deviennent fréquents,*
3. *que le temps ne se contracte,*
4. *que les troubles n'apparaissent,*
5. *que le harj - c'est le meurtre, le meurtre- ne devienne fréquent*
6. *et que la richesse n'abonde parmi vous à foison*"[1].

1 Al-Boukhari (1036) et Moslim (157).

Les Versets

- ﴿*Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vint, n' ont-ils pas imploré (la miséricorde)? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient. Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance); et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés*﴾ [Sourate Al-An' am: 43-44].
- ﴿*En outre, Nous n' envoyons de miracles qu'*à titre de menace﴾ [Sourate Al-Isra`: 59].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahman ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et migra à Médine, endurant de grandes peines sur la route et déplorant la fuite de son serviteur. Il disait à ce sujet: "Ce fut une longue et pénible nuit, mais elle m'a sauvé de la mécréance". Il accompagna constamment le Prophète qui le surnomma Abou Hourayra, car il avait l'habitude d'abriter une petite chatte dans sa manche et se préoccupa d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète nous informe de certains signes mineurs de l'Heure qui sont: la disparition de la science [religieuse], la multiplication des séismes, la contraction du temps, l'apparition de troubles l'augmentation de la fréquence des meurtres l'abondance des richesses.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267) et le livre de la poésie et de la fuite de l'esclave dans le Sahih d'Al-Boukhari (4393).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète énumère certains signes mineurs de l'Heure. Il cita parmi ces signes la disparition de la science [religieuse] qui sera enlevée de la Terre et élevée au ciel. Cela aura lieu lorsque beaucoup de savants mourront et qu'il n'y aura personne pour hériter de leur science et leur succéder.

2. Parmi les signes de l'Heure, il y a la multiplication des séismes et leur propagation sur l'ensemble de la planète. Il s'agit de tremblements de terre connus qui provoqueront des dégâts proportionnels à l'intensité de leurs secousses.

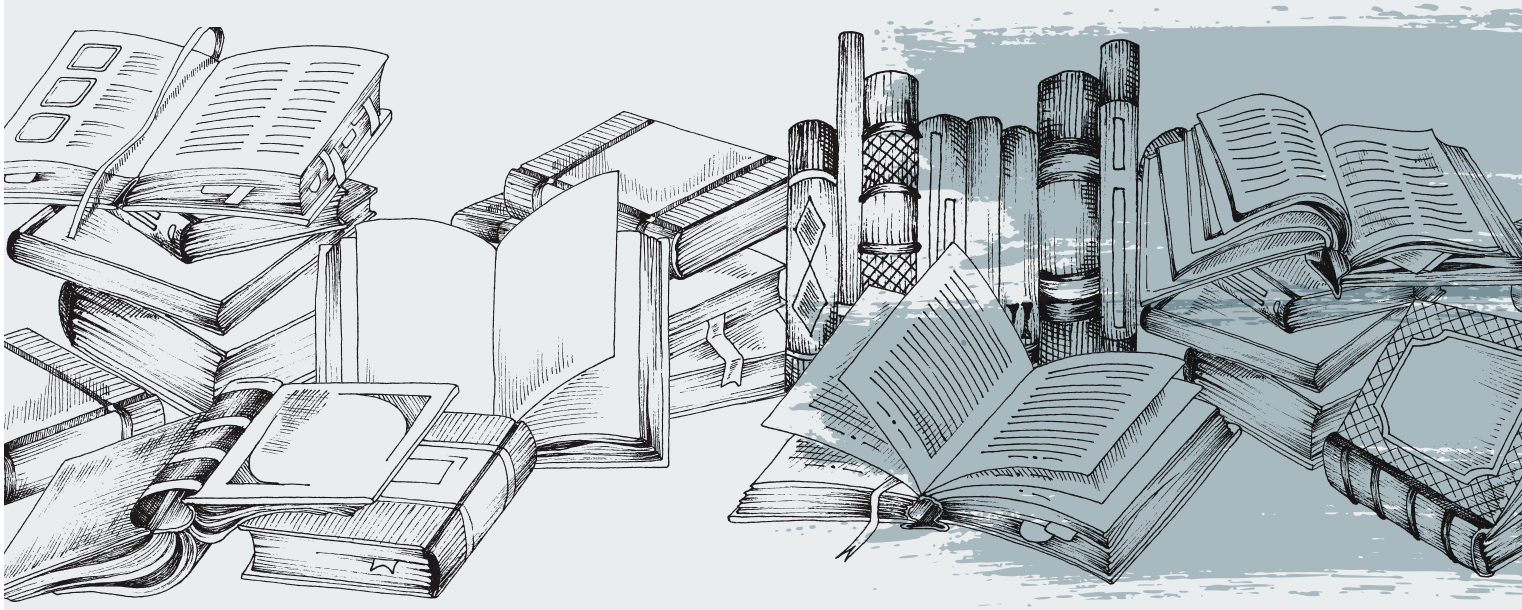

3. Parmi les signes de l'Heure, il y a aussi la contraction du temps. Les vies deviennent ainsi plus courtes et les durées connues du temps se rétrécissent. Par conséquent, le temps nous conduit plus vite vers la Résurrection dont seul Allah connaît quand cela aura lieu. Cela est confirmé par le hadith dans lequel le Prophète a dit: "L'Heure ne surviendra pas avant que le temps ne se contracte. Une année semblera alors être un mois, un mois semblera être une semaine, une semaine semblera être un jour, un jour semblera être une heure et une heure semblera aussi courte qu'une étincelle"[1].

1 At-Tirmidhi (2332).

4 Il y a également parmi les signes de l'Heure l'apparition et la multiplication des troubles, comme le démontre le hadith dans lequel le Prophète a dit: "Empressez-vous d'œuvrer, car [viendront] des troubles telles des couches de nuit obscure. Un homme se réveillera le matin croyant et il se retrouvera mécréant le soir ou bien il sera croyant le soir et se retrouvera mécréant le lendemain matin, et il vendra sa religion contre un bien de ce bas monde[1]".

Par ailleurs, le Prophète nous informa que les troubles deviendront plus graves juste avant la survenue de l'Heure, au point que le croyant souhaitera mourir tellement il sera éprouvé dans sa religion. Il dit en effet: "Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, le bas monde ne disparaîtra pas avant qu'un homme passant près d'une tombe ne se roule dessus et ne dise: Si seulement j'étais à la place de celui qui est enterré dans cette tombe. Il ne dira pas cela parce qu'il sera accablé par les dettes, mais parce qu'il sera éprouvé[2]".

5 En plus de la multiplication des troubles, un autre signe de l'Heure apparaîtra: il s'agit de la fréquence du *harj*, qui est le meurtre. Il deviendra ainsi banal et les motifs menant à le commettre seront futiles. Or le Prophète nous informa que tuer un musulman sans motif valable fait partie des sept péchés destructeurs[3] ... et Allah menaça le meurtrier en ces termes: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An- Nissa`: 93].

6 Le dernier signe cité dans ce hadith est que les richesses seront tellement abondantes sur Terre, que tous les gens ou la plupart d'entre eux deviendront riches et qu'on ne trouvera pratiquement plus personne à qui remettre l'aumône légale. Le Prophète dit en effet: "Faites l'aumône, car il viendra un temps où un homme partira donner l'aumône et celui qui devait la recevoir lui dira: Si tu étais venu nous la donner hier je l'aurais acceptée, mais maintenant je n'en ai pas besoin. Il ne trouvera ainsi personne pour l'accepter[4]".

---

1 Moslim (118).

2 Moslim (157).

3 Al-Boukhari (2766) et Moslim (89) d'après Abou Hourayra, dont Allah est satisfait.

4 Al-Boukhari (1411) et Moslim (1011) d'après Haritha ibn Wahb, dont Allah est satisfait.

Suivi

1. Ce hadith fait partie des preuves de la Prophétie du Prophète. Il informe de la survenue de nombreux signes dont la plupart se sont effectivement réalisés. Ainsi, à chaque fois que tu vois ce qui le confirme, sois fier de ta religion et accrois ta foi.

2. Le Prophète ne nous a informés des troubles et des épreuves qui se produiront à la Fin des Temps qu'afin d'orienter le musulman, de l'armer de science et de clairvoyance et de prendre garde à ces troubles. Ainsi, à chaque fois tu entends parler de cela, demande-toi: que dois-je faire pour réaliser ce qui est désiré par Allah?

3. Parmi les signes de l'Heure, il y a la disparition de la science, la diffusion de l'ignorance et le fait que beaucoup d'ignorants et de gens ordinaires s'enhardiront à émettre des fatwas et à dire des choses sur Allah sans science. Prends garde donc à participer à cela avec eux, scrute avec attention ceux dont tu vas apprendre la science et la religion et n'aie pas de réaction impatiente à l'égard de ces ignorants en t'opposant à eux de manière inconsidérée, car ceci est une épreuve envoyée par Allah.

4. Les musulmans doivent s'efforcer avec sérieux d'étudier la science et de se donner les moyens de la mémoriser, car la science ne cessera de disparaître petit à petit, ce qui rendra la science et les savants de plus en plus indispensables.

5. Lorsque tu vois des séismes ou que tu en entends parler, considère cela comme un rappel de l'au-delà.

6. Sachant que la courte durée des vies est un signe de l'Heure, il convient que le serviteur s'empresse de se repentir et de prendre l'initiative d'accomplir des œuvres vertueuses avant d'être surpris par la mort, ou bien qu'il n'ait plus assez de temps pour accomplir des actes d'obéissance et qu'il y ait de moins en moins de bénédiction dans le temps.

7. Le musulman doit se cramponner à sa religion et prendre garde de ne pas s'engouffrer dans les troubles et à s'abandonner aux plaisirs. Il doit plutôt les réprouver du mieux qu'il peut, car il est dit dans un hadith: "Les troubles sont exposés aux cœurs, un par un, telle une natte [qu'on assemble]. Chaque cœur qui en accepte un est marqué d'un point noir et chaque cœur qui en refuse une est marqué d'un point blanc, jusqu'à obtenir deux types de cœurs: un cœur d'un blanc pur auquel nul trouble ne fera de mal tant que subsisteront les cieux et la Terre, et un autre noir, couvert de rouille comme une coupe renversée, ne reconnaissant plus ce qui est convenable et ne réprouvant plus ce qui est blâmable, sauf ce qui est dicté par sa passion"[1].

1 Moslim (144).

8 Chercher refuge auprès d'Allah contre les troubles était une tradition du Prophète et celui-ci ordonna à ses Compagnons de faire cela lors de troubles. Zayd ibn Thabit rapporte en effet que le Prophète a dit: "Cherchez refuge auprès d'Allah contre les troubles, qu'ils soient apparents ou cachés"[1].

9 Parmi les raisons pour lesquelles le meurtre est devenu fréquent, il y a sa banalisation, l'affaiblissement de la pratique religieuse, la domination des sentiments de se faire justice soi-même, les aspirations tribales ou nationalistes, les rivalités illicites dans l'acquisition des femmes et des richesses, l'utilisation laxiste d'armes destructrices et le visionnage fréquent par les jeunes de vidéos, de films et de jeux, mettant en scène des meurtres. Trouver des solutions à cela est une obligation pour tous.

10 L'abondance des richesses et l'opulence ne sont pas le signe que les temps sont bons, puisque alors que les richesses n'étaient pas abondantes, l'époque du Prophète fut, malgré cela, la meilleure époque. On doit plutôt rechercher à vivre une époque dans laquelle ce qui abonde, c'est la vertu.

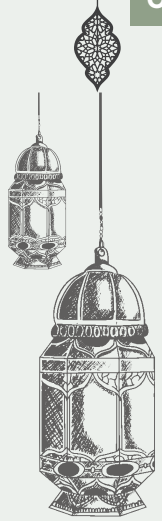

Un poète a dit:

Si nous vivons plus longtemps, Allah nous réunira, et si nous mourons, c'est la Résurrection qui nous réunira.

Ne vois-tu pas qu'à chaque heure, l'incertitude du temps nous apporte une surprise dissimulant la mort?

Ô toi qui construis dans ce bas monde, c'est pour autrui que tu construis. Et toi qui rassembles dans ce bas monde, c'est pour autrui que tu rassembles.

Je vois que l'être humain se précipite sur toute occasion, alors qu'il finira un jour par mourir.

Que soit béni Celui en dehors de qui personne ne détient la Souveraineté, quand donc prendront fin les besoins de celui qui n'est jamais repu?

1 Moslim (2867).

24

Hadith

Quelques signes majeurs de l'Heure

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1. "*Devancez par les œuvres ces six [signes]:*
2. *l'Antéchrist,*
3. *la fumée,*
4. *la bête de la terre,*
5. *le lever du soleil de son Couchant,*
6. *l'affaire qui concerne l'ensemble des gens,*
7. *et l'affaire personnelle de chacun de vous"*[1].

1 Moslim (2497).

Les Versets

- ﴿*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparés pour les pieux*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 133].
- ﴿*Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront, la foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance*﴾ [Sourate Al- An' am: 158].
- ﴿*Et quand la Parole tombera sur eux, Nous leur ferons sortir de terre une bête qui leur parlera; les gens n'étaient nullement convaincus de la vérité de Nos signes [ou versets]*﴾ [Sourate An- Naml: 82].
- ﴿*Eh bien, attends le jour où le ciel apportera une fumée visible qui couvrira les gens. Ce sera un châtiment douloureux. "Seigneur, éloigne de nous le châtiment. Car [à présent] nous croyons"*﴾ [Sourate Ad-Doukhane: 10-12].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahman ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et accompagna constamment le Prophète ﷺ, se préoccupant d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths. Le Prophète ﷺ invoqua Allah pour qu'il n'oublie pas et ainsi, il devient le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne certains signes de l'Heure qui se produiront de manière soudaine et il ordonne de s'empresser d'accomplir des œuvre vertueuses avant que n'apparaissent ces signes.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous ordonne de nous empresser d' accomplir des œuvres vertueuses avant l'apparition de six choses qui préoccuperont les êtres humains et s'interposeront entre eux et l'accomplissement d'œuvres vertueuses, et avant que le soleil ne se lève de son Couchant, ceci étant ainsi le signe qu'aucune œuvre ni aucun repentir ne seront acceptés après cela.

2. La première de ces choses est la sortie de l'Antéchrits qui est le plus grave trouble qui aura lieu sur la surface de la Terre. L'Antéchrist sera un être humain de grande stature dont l'œil a été effacé et sur son front sera écrit le mot *kafir* (mécréant). Il sortira à la fin des temps et prétendra qu'il est Allah - Allah est très élevé au-dessus de cela. Allah lui donnera le pouvoir d'accomplir des choses extraordinaires afin d'éprouver les gens: il fera signe vers le ciel et il pleuvra, il fera signe vers la terre et elle se couvrira de plantes, il fera signe vers la terre abandonnée et les trésors qu'elle renferme le suivront, il coupera un homme en deux puis il se tiendra entre les deux moitiés en l'appelant et il reviendra à la vie et en bonne santé. Il fera d'autres choses qui sont racontées dans les récits bien connus à son sujet. Puis il restera ainsi jusqu'à la descente de 'Issa ibn Maryam (Jésus fils de Marie) qui commandera une armée de musulmans et le tuera.

   Le Prophète ﷺ commença par citer l'Antéchrist puisque c'est par sa sortie que se succéderont les étapes de l'Heure. En effet, les signes de l'Heure se succéderont les uns après les autres jusqu'à la survenue de l'Heure. Le Prophète ﷺ a dit: *"Les signes sont telles des perles passées autour d'un fil et lorsque le fil se rompt, elles tombent les unes après les autres"*[1].

3. Le deuxième signe est l'apparition de la fumée qui est un des signes de l'Heure. Elle restera sur Terre quarante jours et remplira l'espace entre les cieux et la Terre. Le croyant sera atteint par ce qui ressemble à un rhume. Cette fumée entrera dans le nez des mécréants, percera leurs oreilles et gênera leur respiration. Cette fumée sera un avant-goût de l'Enfer, le Jour de la Résurrection[2]. Allah dit: ﴿***Eh bien, attends le jour où le ciel apportera une fumée visible qui couvrira les gens. Ce sera un châtiment douloureux. "Seigneur, éloigne de nous le châtiment. Car [à présent] nous croyons"***﴾ [Sourate Ad-Doukhane: 10-12].

4. Le troisième signe est la bête qui sortira à la Fin des Temps et qui parlera aux gens. Allah dit: ﴿***Et quand la Parole tombera sur eux, Nous leur ferons sortir de terre une bête qui***

1 Al-Hakim dans Al-Moustadrak (8639).

2 Voir Al-Jâmi' li-Ahkâm al-Qour'ân d'Al-Qourtoubî (16/130).

leur parlera; les gens n'étaient nullement convaincus de la vérité de Nos signes [ou versets]﴾ [Sourate An-Naml: 82]. Ni le Coran ni les hadiths n'ont détaillé la description de cette bête. Allah sait donc mieux à son sujet.

Par ailleurs, la bête sortira directement après que le soleil ne se lève de son Couchant, car le Prophète ﷺ a dit: *"Les premiers signes à apparaître sont le lever du soleil de son Couchant et la sortie de la bête aux gens le matin de bonne heure. L'un des deux signes apparaîtra avant l'autre et le second apparaîtra très rapidement après l'autre"*[(1)31].

5 Le quatrième signe est le soleil qui se lèvera de son Couchant - ce qui est inhabituel puisque c'est au Levant que se lève le soleil. Il est dit dans un hadith authentique que lorsque le soleil se couche, il va se prosterner sous le Trône puis demande la permission [de se lever] et cette permission lui est accordée. Or viendra un jour prochain où l'on n'acceptera pas qu'il se prosterne et lorsqu'il demandera la permission [de se lever], on ne la lui accordera pas. On lui dira alors: "Reviens là où tu étais" et il se lèvera de son Couchant[(2)32].

6 Le cinquième signe est la Résurrection qui est appelée par le Prophète ﷺ**:** "l'affaire qui concerne l'ensemble des gens", car elle fera mourir tous les gens et personne n'en sera exempté[(3)33]. En effet, lorsque la Résurrection aura lieu, l'être humain regrettera ses manquements et ses négligences: le croyant souhaitera avoir accompli plus d'actes d'obéissance et le mécréant, revenir à la vie et se repentir.

7 Le sixième signe est la mention des affres de la mort qui est appelée par le Prophète ﷺ**:** "l'affaire personnelle de chacun de vous", car elle diffère d'un être humain à l'autre contrairement à la Résurrection qu'il a qualifiée "d'affaire qui concerne l'ensemble des gens".

Par ailleurs, Allah ordonna à Ses serviteurs de se repentir et d'accomplir des œuvres vertueuses avant de mourir lorsqu'Il dit: ﴿***Ô vous qui avez cru! Que ni vos biens ni vos enfants ne vous distraient du rappel d'Allah. Et quiconque fait cela... alors ceux-là seront les perdants. Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors: "Seigneur! Si seulement Tu m'accordais un court délai: je ferais l'aumône et serais parmi les gens de bien." Allah cependant n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites***﴾ [Sourate Al-Mounafiqoune: 9-11].

1 Moslim (2941).

2 Al-Boukhari (3199) et Moslim (159).

3 An-Nihaya Fi Gharib al-Hadith wa al-Athar d'Ibn al-Athir (3/302).

Suivi

1. Rappelons-nous la préoccupation du Prophète ﷺ pour les membres de sa communauté ainsi que sa miséricorde et sa compassion à leur égard, puisqu'il leur a indiqué les moments après lesquels avoir la foi devient inutile afin qu'ils s'empressent d'accomplir des œuvres vertueuses avant ces moments. Il convient donc que le serviteur soit extrêmement préoccupé de suivre cet ordre du Prophète ﷺ et d'accomplir des œuvres vertueuses avant l'apparition de ces signes.

2. Les Compagnons ont reçu ces hadiths qui contiennent des choses relevant de l'Inconnaissable qui ne peut être parfaitement visualisé par la raison humaine, mais ils les ont, malgré cela, acceptés et les ont narrés en raison de leur parfaite religiosité et de leur parfaite raison, car ils connaissaient la véracité du Messager ﷺ et la science parfaite de Celui qui l'a envoyé. Par conséquent, l'être humain raisonnable qui vient après eux les accueille et les accepte et n'a pas honte de les enseigner à son tour.

3. Le croyant doit prendre l'initiative de se repentir, solliciter le pardon d'Allah et s'empresser d'accomplir des œuvres vertueuses avant la venue de son terme. En effet, le pardon d'Allah est immense: Il tend la main la nuit, afin que le pécheur du jour se repente et Il tend la main le jour, afin que le pécheur de la nuit se repente. De plus, Il pardonne tous les péchés et ne se soucie pas [de leur gravité].

4. Le Prophète ﷺ a averti à plusieurs reprises sa communauté contre l'Antéchrist, en raison de son danger et de l'immense trouble qu'il va causer.

5. Les prédicateurs et les savants doivent se préoccuper des catastrophes qui atteignent les musulmans, qu'ils leur expliquent les troubles qui s'abattent sur eux et qu'ils leur mettent en évidence les sagesses d'Allah qui se manifestent dans les évènements qui se produisent. Il convient donc que leurs discours, leurs récits et leurs livres ne soient pas déconnectés de ce que vivent les gens.

Un poète a dit:

Ô âme, le départ est proche et la chose grave te couvre de ton ombre. Prépare-toi donc, ô âme, et que l'espoir lointain ne te trompe pas.

Tu passeras assurément par une étape ou l'homme oublie son ami intime, Et tu seras assurément recouverte par une lourde charge de terre.

La disparition est une caractéristique qui nous est propre et ni le puissant ni l'humble n'y échapperont.

25

Hadith

L'Antéchrist

On rapporte qu'Anas ibn Malik, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Aucun prophète n'a été envoyé sans qu'il n'avertisse sa communauté contre le borgne usurpateur.*

2 *Il est en effet borgne,*

3 *alors que votre Seigneur n'est pas borgne*

4 *et il y a écrit entre ses yeux kafir (mécréant)"*[1].

1 Al-Boukhari (7131) Moslim (2933).

Les Versets

- ﴿*Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants*﴾ [Sourate At-Tawbah: 128].
- ﴿*Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas, même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux*﴾ [Sourate Younous: 96-97].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza Anas ibn Malik ibn an-Nadr Al-Ansari, l'imam, le mufti, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ et le dernier de ses Compagnons de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et sa mère Oum Soulaym l'amena afin qu'il soit le serviteur du Prophète ﷺ. Il l'accompagna alors constamment, articipa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe de certains attributs de l'Antéchrist, le plus grand trouble qui se produira sur cette planète, et il nous informe qu'aucun prophète n'a été envoyé sans avertir sa communauté contre le trouble qu'il provoquera. Il nous a également informés qu'il sera borgne et qu'il sera écrit entre ses yeux kafir (mécréant), un mot que tout musulman pourra lire.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam an-Noubala' d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam as-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ, au même titre que ses autres frères prophètes, s'est préoccupé d' expliquer le trouble que provoquera l'Antéchrist, car c'est le pire trouble qui aura lieu sur la surface de la Terre. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Entre la création d' Adam et la survenue de l'Heure, il n' y a pas de trouble plus grave que celui que provoquera l'Antéchrist"*[1]. C'est pourquoi il n'y a pas de prophète n'ayant pas averti les membres de sa communauté contre l'Antéchrist et ne leur ayant pas expliqué la gravité du trouble qu'il provoquera parce qu'Allah lui permettra d'accomplir des actes miraculeux étonnants et stupéfiants.

L'Antéchrist (*al-massih ad-dajjal*) est qualifié de *massih*, car un de ses yeux sera effacé (du verbe *masaha/yamsahu)*. On dit aussi qu'il est qualifié ainsi, car il traversera (autre signification du même verbe) la Terre. D'autre part, il est qualifié de *dajjal* en raison de son charlatanisme (*dajal*), de son mensonge et de sa tromperie. Il prétendra être un dieu et Allah lui fera accomplir des choses par lesquelles Il éprouvera les gens[2].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informe à son sujet dans de nombreux hadiths et nous apprend comment il apparaîtra et parcourra la Terre - excepté La Mecque et Médine qui lui seront interdites. Il nous informa également de son apparence physique, nous apprit ce que le musulman doit faire lorsqu'il le rencontrera et raconta que 'Issa (Jésus) descendra et priera derrière le chef des musulmans, puis qu'il partira avec eux combattre l'Antéchrist et qu'il le tuera près de la porte de Loudd à Jérusalem. Le récit concernant l'Antéchrist est transmis du Messager d'Allah ﷺ par un grand nombre de narrateurs et provient de plus de quarante Compagnons. Il est donc établi et rien du point de vue de la raison ne s'oppose à sa réalisation[3].

2 Ensuite le Prophète ﷺ nous informe de ses attributs physiques, dont le plus important est qu'il est borgne et que le deuxième est exorbité et qu'au coin de l'œil une peau épaisse recouvrira son œil. Il sera donc affublé de deux yeux déficients: l'un étant totalement infirme et l'autre étant défectueux[4].

---

1 Ahmad (16373).

2 Voir Fayd al-Qadir d'Al-Manawi (3/194).

3 Voir Al-Bidaya wa an-Nihaya d'Ibn Kathir (19/195) ainsi que les pages précédentes et suivantes, et l'étude sur les hadiths de l'Antéchrist d'Al-'Awni.

4 Voir Ikmal al-Mou'lim bi-Fawa`id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (1/522).

Dans d'autres hadiths, il est dit qu'il aura des cheveux très crépus, qu'il sera de petite taille, qu'il sera costaud et que son œil ressemblera à un grain de raisin flétri[1].

3 Puis le Prophète ﷺ a affirmé qu'Allah ne possède pas ces attributs. Comme l'Antéchrist prétend être un dieu, le fait d'être borgne fait partie des attributs de déficience qui ne siéent pas à Allah. Il en est de même pour le reste des attributs de l'Antéchrist qui sont des attributs de déficience qui, si un seul se trouvait un chez un être humain, celui-ci se verrait raillé par les gens. Que dire alors qu'ils sont tous réunis en un seul être humain? Et l'exemple suprême est celui d'Allah dont les attributs sont tous les plus beaux et les plus parfaits qui soient.

4 Parmi les autres signes distinctifs de l'Antéchrist, il y a le fait qu'il soit écrit kafir (mécréant) entre ses yeux et tous les musulmans, qu'ils soient lettrés ou illettrés, pourront lire ce mot en raison de la portée générale des paroles du Prophète ﷺ**:** "Tout musulman le lira"[2]41, le mot "tout" indiquant la généralité. Ce mot sera véritablement écrit et Allah en fit un signe parmi l'ensemble des signes qui démontrent avec certitude sa mécréance, son usurpation et sa nullité qu'Allah dévoilera à tout musulman et cachera à ceux dont Il veut la perdition et qu'Il veut troubler. Rien ne s'oppose à cela[3].

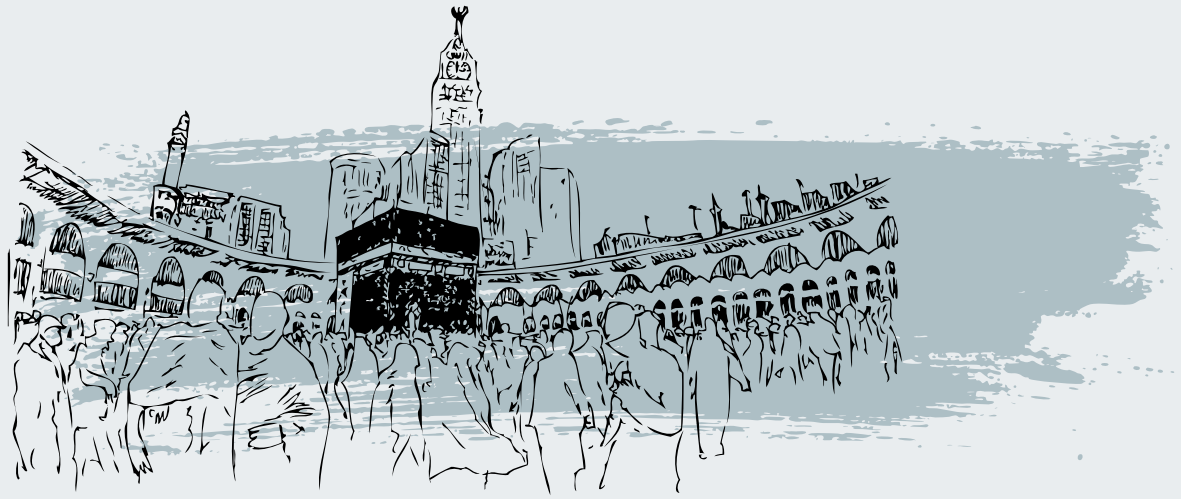

1 Al-Boukhari (3441).

2 Moslim (2933).

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (18/60).

Suivi

1 Le Prophète ﷺ n'a pas quitté les membres de sa communauté avant de leur exposer la vérité concernant le trouble que l'Antéchrist va provoquer et les orienter vers ce qui les en prémunit. En effet, il n'existe aucune bonne chose vers laquelle il ne nous a pas orientés ni aucune mauvaise chose contre laquelle il ne nous a pas avertis. Ceci implique qu'on lui doit un amour, une obéissance et une adhésion totales et qu'on doit donner la préséance à sa Sounna au détriment des dires du reste des gens.

2 Parmi les choses qui prémunissent contre les troubles que provoquera l'Antéchrist, annoncé par le Prophète ﷺ, il y a la mémorisation de dix versets du début de la sourate Al-Kahf. Il dit en effet: "Celui qui mémorise les dix premiers versets de la sourate Al-Kahf (La caverne) est prémuni contre *les troubles que provoquera l'Antéchrist*"[1].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ dit dans le hadith d'An-Nawwasse ibn Sam'ane: *"Celui qui le rencontre parmi vous, qu'il récite les premiers versets de la sourate Al-Kahf (La caverne)"*[2].

1 Moslim (809).

2 Moslim (2397).

3 Le Prophète ﷺ veillait, à chaque prière, à chercher refuge auprès d'Allah contre les troubles que provoquera l'Antéchrist. 'A`icha, dont Allah est satisfait, rapporte en effet que le Messager d'Allah ﷺ invoquait Allah en disant: *"Ô Allah, je cherche refuge auprès d'Allah contre le supplice de la tombe, je cherche refuge auprès de Toi contre le trouble de l'Antéchrist et je cherche refuge auprès de Toi contre le trouble de la vie et de la mort. Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre les causes qui mènent au péché et contre la dette difficile à acquitter"*[1].

Si tel était le comportement du Messager d'Allah ﷺ, il convient que nous cherchions plus souvent encore refuge auprès d'Allah contre les troubles que provoquera l'Antéchrist.

4 L'enseignant et le prédicateur doivent suivre la voie des prophètes et mettre en garde les gens contre les troubles apparents et cachés.

5 Le Prophète ﷺ explique qu'Allah préserve les croyants contre les troubles que provoquera l'Antéchrist en leur inspirant de lire le mot *kafir* (mécréant) écrit entre ses yeux alors qu'il ne permettra pas aux autres de le lire. Ainsi, ce qui préserve le plus le croyant contre l'Antéchrist est de faire croître sa foi et d'y rester fermement attaché.

1 Al-Boukhari (832) Moslim (589).

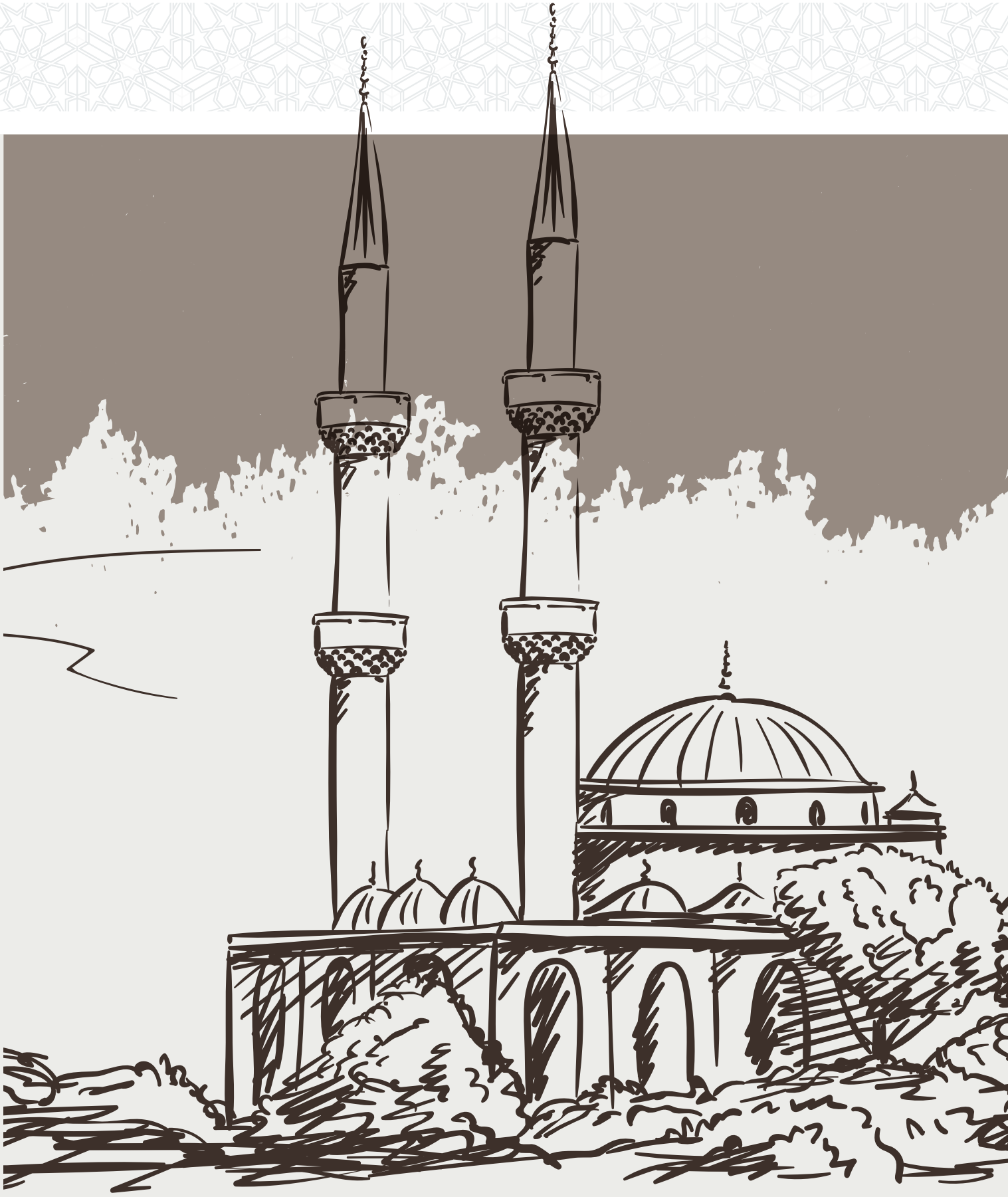

26

Hadith

La fin des œuvres dans le bas monde

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"L'Heure ne surviendra pas avant que le soleil ne se lève de son Couchant*

2 *et lorsqu'il se lèvera de son Couchant, tous les gens auront la foi".*

3 *Ce jour-là,* ﴿***la foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n' avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance***﴾ [Sourate Al-An' am: 158]"[1].

Les Versets

- ﴿*Qu' attendent-ils? Que les Anges leur viennent? Que vienne ton Seigneur? Ou que viennent certains signes de ton Seigneur? Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront, la foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance. Dis: "Attendez!" Nous attendons, Nous aussi*﴾ [Sourate Al-An' am: 158].
- ﴿*Mais leur croyance, au moment où ils eurent constaté Notre rigueur, ne leur profita point* ﴾ [Sourate Ghafir: 85].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahman ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et accompagna constamment le Prophète par souci d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths. De ce fait, il devint le plus grand mémorisateur de hadiths de l'Islam, se consacra à cela et eut de nombreux disciples. Il fut le Compagnon ayant narré le plus de hadiths et il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète affirme que l'un des signes de l'imminence de l'Heure, est que le soleil se lèvera de son Couchant et que lorsque ce signe apparaîtra, la porte du repentir sera fermée. En effet, on n'acceptera le repentir d'aucune personne ayant été témoin de ce signe.

1 Al-Boukhari (4635) et Moslim (157).

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète nous renseigne au sujet du dernier des signes majeurs de l'Heure et qui est que le soleil se lèvera inhabituellement de son Couchant. Il a en effet dit dans un hadith authentique que lorsque le soleil se couche, il va se prosterner sous le Trône puis demande la permission [de se lever] et cette permission lui est accordée. Or viendra un jour prochain où on n'acceptera pas qu'il se prosterne et qu'il demandera la permission [de se lever,] mais qu'on ne la lui accordera pas. On lui dira alors "Reviens là où tu étais" et il se lèvera de son Couchant[1].

2. Lorsque le soleil se lèvera de son Couchant, tous les gens croiront en Allah, mais cette foi sera contrainte et non choisie, puisque ce qui était inconnaissable est devenu connu et tout le monde sera alors persuadé que l'Heure va bel et bien survenir. Ils croiront alors et espéreront le salut.

3. Or la porte du repentir sera fermée ce jour-là. Par conséquent, le repentir du désobéissant ne sera pas accepté et la conversion d'un mécréant à l'Islam non plus. Après avoir été témoins du signe, les gens auront forcément la foi, mais une foi qui n'a produit aucun fruit, comme cela est le cas de celui qui a la foi alors qu'il meurt. En effet, Allah dit: ﴿***Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie: "Certes, je me repens maintenant"***﴾ [Sourate An-Nissa`: 18].

   Pour sa part, le Prophète a dit: *"Allah accepte le repentir d'un serviteur tant qu'il n'agonise pas"*[2].

   Une telle foi est aussi semblable à celle d'une personne sur laquelle s'abat un châtiment. Allah dit au sujet de Pharaon: ﴿***Et Nous fîmes traverser la mer aux Enfants d'Israël. Pharaon et ses armées les poursuivirent avec acharnement et inimitié. Puis, quand la noyade l'eut atteint, il dit: "Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Israël. Et je suis du nombre des soumis". [Allah dit]: Maintenant? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs!***﴾ [Sourate Younous: 90-91].

---

1 Al-Boukhari (3199) et Moslim (159).

2 At-Tirmidhi (3537) et Ibn Majah (4253).

Suivi

1. Allah - exalté soit-Il - dissimula à l'être humain le moment de la survenue de l'Heure afin que celui-ci s'y prépare en permanence, ce qui conduit à ce qu'il soit plus obéissant et que son rang s'élève. Allah fit de même pour la Nuit du Destin afin que l'être humain multiplie, durant les dix dernières nuits du mois de Ramadan, les adorations. Il n'est donc pas requis que l'être humain sache quand aura lieu l'Heure, mais il est plutôt requis qu'il s'y prépare et qu'il accomplisse beaucoup d'œuvres vertueuses. C'est pourquoi lorsqu'un homme demanda au Prophète quand surviendra l'Heure, il lui répondit: "Qu'as-tu préparé en prévision de sa survenue?"(1)16.

2. Considère l'Heure comme quelque chose de très grave, car elle est effectivement très grave. En effet, lorsque le soleil se lèvera de son Couchant, c'est l'organisation du monde qui va changer. Remémore-toi sans arrêt l'Heure et crains-la.

3. L'être humain doit prendre l'initiative de se repentir à Allah avant d'être surpris par la mort ou par quelque chose qui s'interpose entre lui et le repentir. Bakr Al-Mouzani, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit: "Il n'y a pas un jour, qu'Allah fait succéder dans ce bas monde, qui ne dit pas: Ô enfant d'Adam, mets-moi à profit, car il se peut qu'il n'y ait pas d'autre jour après moi. Il n'y a pas non plus une nuit qui n'appelle en disant: Ô enfant d'Adam, mets-moi à profit, car il se peut qu'il n'y ait pas d'autre nuit après moi"(2)17.

4. Al-Boukhari, qu'Allah lui fasse miséricorde est un de ceux qui ont narré ce hadith et il fut du nombre de ceux qui ont mis leur vie à profit. Il disait:

"Mets à profit le temps libre pour effectuer une unité de prière, il se peut que la mort te prenne par surprise.

En effet, combien de gens en bonne santé sont morts sans être tombés malades et dont l'âme bien portante est partie soudainement.

Un poète a dit:

Ô toi qui t'es fourvoyé, représente-toi le Jour de la Résurrection, lorsque le ciel tremblera,

Que le soleil du jour sera obscurci et rapproché au point de paraître se déplacer au-dessus des têtes des serviteurs,

Que les étoiles tomberont, se disperseront et seront éteintes après avoir été brillantes

Et que les montagnes seront arrachées par leurs bases et que tu les verras se déplacer tels des montagnes.

1 Al-Boukhari (7153) Moslim (2639).

2 Jami' al-'Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (2/391).

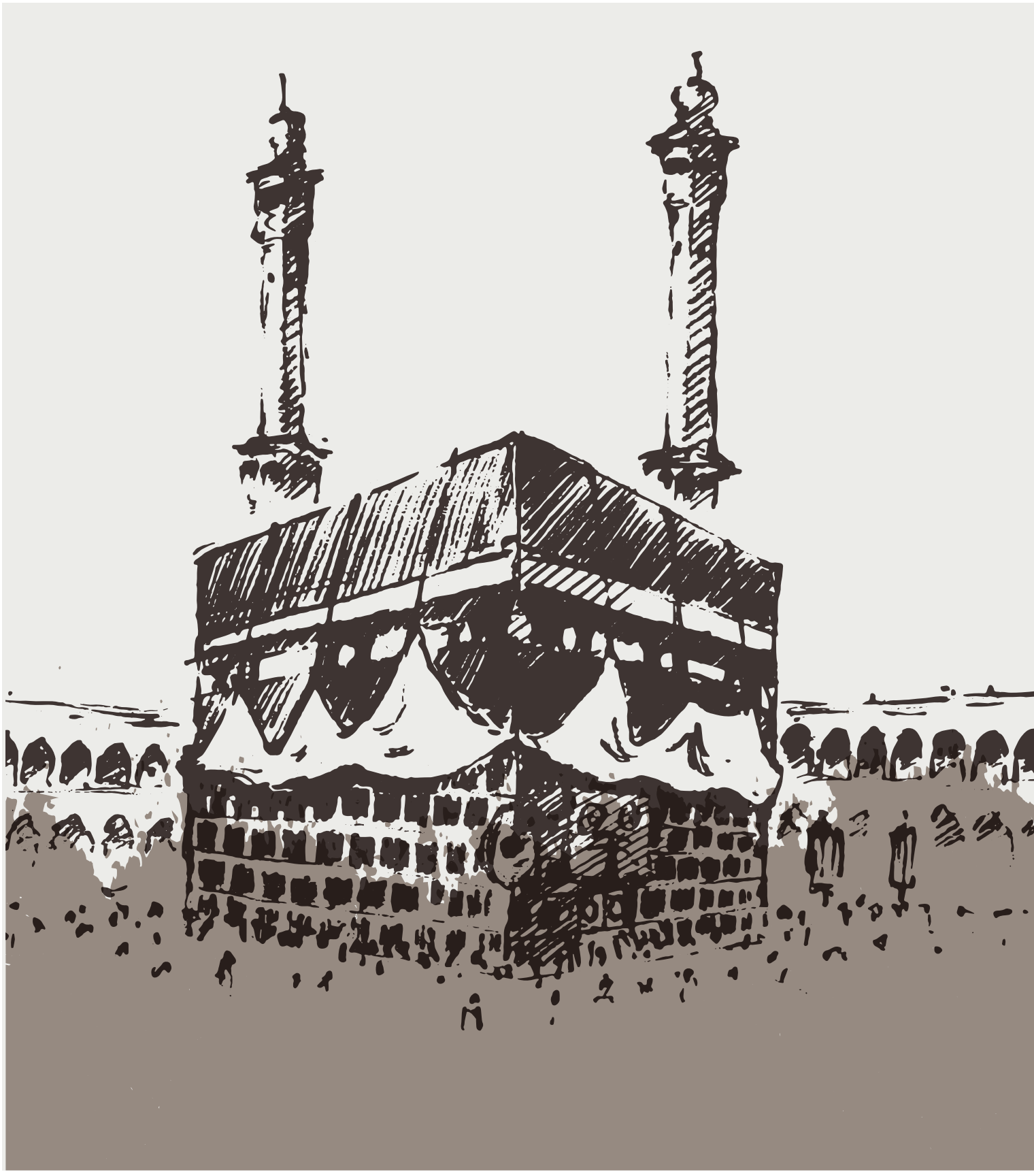

27

Hadith

La Ressuscitation et la Reddition des Comptes

On rapporte que ‘Adi ibn Hatim, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 “Il n'en est pas un d'entre vous à qui Allah ne s'adressera *[le jour du jugement], et il n’y aura alors aucun interprète entre son Seigneur et lui.*

2 *Il regardera à sa droite et ne verra que ce qu’il a accompli comme œuvrse, il regardera à sa gauche et il ne verra que ce qu’il a accompli, et il regardera devant lui et il ne verra que le Feu qui lui fera face.*

3 *Mettez-vous à l’abri du Feu, ne serait-ce qu’ en faisant l’aumône de la moitié d’une datte*

4 *et celui qui n’a rien [à donner en aumône], grâce à une parole agréable”*[1].

1 Al-Boukhari (7512) Moslim (1016).

Les Versets

- ﴿*N’as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s’élançant dans le ciel? Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose des paraboles à l’intention des gens afin qu’ils s’exhortent*﴾ [Sourate Ibrahim: 24-25].
- ﴿*Et au Jour de la Résurrection, chacun d’eux se rendra seul auprès de Lui*﴾ [Sourate Maryam: 95].
- ﴿*Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d’un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu’Il leur commande, et faisant strictement ce qu’on leur ordonne*﴾ [Sourate At-Tahrim: 6].
- ﴿*Ce jour-là vous serez exposés; et rien de vous ne sera caché.*﴾ [Sourate Al-Haqqa: 18].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Tarif ‘Ad i ibn Hatim ibn ‘Abd All ah ibn Sa’d At-Ta`i, dont Allah est satisfait. Son père était le célèbre Hatim At-Ta`i connu pour sa générosité. ‘Adi était chrétien et lorsqu’il rendit visite au Prophète ﷺ, il fut témoin de ses qualités et embrassa alors l’Islam en l’an 9 ou 10 de l’Hégire. Après la mort du Messager d’Allah ﷺ, il se rendit auprès d’Abou Bakr As-Siddiq lors de l’apostasie afin de lui apporter l’aumône légale des membres d sa tribu. Ainsi, lui-même et les membres de sa tribu restèrent fidèles à l’Islam et n’apostasièrent pas. Il participa à la conquête de l’Irak et est mort à Koufa en l’an 67 de l’Hégire à l’âge de cent vingt ans[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que l’ être humain se tiendra face à son Seigneur le Jour de la Résurrection afin de rendre des comptes et son Seigneur lui parlera sans interprète ni intermédiaire. Ce jour-là, rien d’autre ne sera bénéfique à l’être humain que ses œuvres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat as-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/2190), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat al-Ashab d’Ibn ‘Abd al-Barr (3/1057), Ousd al-Ghaba d’Ibn al-Athir (4/7) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d’Ibn Hajar (4/388).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous apprend qu'on se tiendra face à notre Seigneur et que personne n'y échappera afin qu'on Lui rende des comptes de ce que nous avons œuvré. On Lui parlera ainsi sans intermédiaire ni interprète et on ira plutôt à Lui seul sans personne pour intercéder en notre faveur ou nous défendre: ﴿***Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avions créés la première fois, abandonnant derrière vos dos tout ce que Nous vous avions accordé. Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés. Il y a certainement eu rupture entre vous: ils vous ont abandonnés, ceux que vous prétendiez (être vos intercesseurs)***﴾ [Sourate Al-An'am: 94].

2. Lorsque le serviteur se tiendra face à son Seigneur, il ne trouva pas d'autre soutien et intercesseur que ses œuvres. Il recherchera ainsi autour de lui quelqu'un pour le sauver de l'effroi du supplice et de la reddition détaillée des comptes, car "*Celui qui rendra des comptes détaillés sera voué à la perdition*"[1]. Il regardera donc à sa droite et à sa gauche et ne verra que ses œuvres, puis il regardera devant lui et il ne verra que le Feu face à Lui. La raison est que le Feu sera sur son passage et qu'il ne pourra donc pas l'éviter. Il devra donc traverser le Pont Sirat[2].

3. Sachant qu'il en sera ainsi du serviteur le Jour de la Résurrection, il doit donc prendre garde au Feu et espérer en échapper en n'accomplissant que des œuvres vertueuses et les meilleures qui soient, en veillant à se rapprocher d'Allah à tout moment et à tout instant, et en ne sous-estimant aucun acte d'obéissance. Parmi ces actes modestes, il est donné comme exemple le fait de donner en aumône la moitié d'une date.

4. Si tu ne possèdes rien à donner en aumône, il te suffit de dire une parole agréable qui satisfait Allah et il se peut qu'elle soit la cause de ton salut.

Un poète a dit:

Fais fructifier le bien dans ton bas monde et fournis des efforts, et ne te soucie pas de ce qui t'incite à faire le mal et à envier autrui.

Œuvre en vue d'un jour que tous les gens attendent, et durant lequel le décret sera celui du Seul et Unique.

Tes actes aujourd'hui indiquent quel sera ton rang: les vergers des jardins ou la fournaise dans la tombe.

1 Al-Boukhari (4939) Moslim (2876).

2 Voir Fath al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (11/404).

Suivi

1. Rappelle-toi que tu te tiendras seul face à Allah sans personne parmi tes proches et tes amis pour t'accompagner. De même, ni ta généalogie, ni ta richesse, ni ton prestige ne seront avec toi. Prépare- toi donc à cette scène: ﴿***Et pour celui qui aura craint de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins***﴾ [Sourate Al-Rahmane: 46].

2. Ne sous-estime aucune œuvre, qu'elle soit vertueuse ou corrompue, car les plus hautes montagnes se sont formées de l'amassement de cailloux et de grains de sable: ﴿***Ce jour-là, les gens sortiront séparément pour que leur soient montrées leurs œuvres. Quiconque fait un bien, fût-ce du poids d'un atome, le verra***﴾ [Sourate Az-Zalzala: 6-7].

3. Parmi les meilleures œuvres éloignant le serviteur du Feu, il y a l'aumône. C'est pourquoi le Prophète ﷺ ordonne de faire l'aumône dans ce hadith et c'est pourquoi Allah dit: ﴿***Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors: "Seigneur! Si seulement Tu m'accordais un court délai: je ferais l'aumône et serais parmi les gens de bien"***﴾ [Sourate Al-Mounafiqoune: 10].

4. Ne néglige pas d'offrir ne serait-ce qu'un verre d'eau à un nécessiteux, de glorifier Allah ou de réciter ne serait-ce qu'un verset et ne dis pas: Je me prépare à accomplir des œuvres plus grandes, car les malheurs arrivent sans prévenir. Un mendiant frappa à la porte de 'A`icha, dont Allah est satisfait, et elle dit à sa servante: "Donne-lui de la nourriture". La servante s'en alla puis revint et dit: "Je n'ai rien trouvé à lui donner". 'A`icha lui ordonna: "Va et cherche quelque chose à lui donner". La servante s'en alla de nouveau et trouva une datte qu'elle apporta. 'A`icha, dont Allah est satisfait, lui dit alors: "Donne-la-lui, car elle vaut une immense rétribution si elle est acceptée[1]".

5. Qu'elles sont nombreuses les œuvres vertueuses qui sont équivalentes à l'aumône de la moitié d'une datte ou qui lui sont supérieures, comme rendre les parents ou les proches heureux par une discussion ou un service rendu, porter les effets d'un vieillard ou d'une personne faible, offrir des vêtements à un nécessiteux ou prendre soin d'une veuve ou d'un orphelin. Le Prophète ﷺ a dit: *"Ne méprise aucun acte convenable, même celui d'aller à la rencontre de ton frère avec un visage avenant"*[2].

6. La langue est ce qui conduit le serviteur soit aux jardins d'éternité soit au feu de l'Enfer, qu'Allah nous en préserve. Le sort de l'être humain est donc lié à sa langue qui est la cause de son salut ou de sa perte.

7. Assieds-toi en compagnie des membres de ta famille ou de tes élèves et réfléchissez aux œuvres vertueuses que vous pouvez accomplir sans peine afin de vous encourager les uns les autres à les accomplir.

---

1 Al-Bayhaqi dans Chou'ab al-Iman (3190).

2 Moslim (2626).

28

Hadith

Le Feu

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "Votre feu que voici *et que le fils d'Adam allume, est une partie des soixante-dix parties de la chaleur de l'Enfer*".

2 On lui dit: "Par Allah, il est malgré cela suffisant ô Messager d'Allah!".

3 Il répondit: *"Il lui est supérieur de soixante-neuf parties, chacune de ces parties lui étant équivalente en chaleur"*[1].

1 Al-Boukhari (3265) et Moslim (2843).

Les Versets

- ﴿*Mais ils ont plutôt qualifié l'Heure de mensonge. Nous avons cependant préparé, pour quiconque qualifie l'Heure de mensonge, une Flamme brûlante. Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétillements. Et quand on les y aura jetés, dans un étroit réduit, les mains liées derrière le cou, ils souhaiteront alors leur destruction complète*﴾ [Sourate Al-Fourqane: 11-13].
- ﴿*Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne*﴾ [Sourate At-Tahrim: 6].
- ﴿*Nous avons [pour eux] lourdes chaînes et Enfer et nourriture à faire suffoquer, et châtiment douloureux*﴾ [Sourate Al-Mouzzamil: 12-13].
- ﴿*L' Enfer demeure aux aguets, refuge pour les transgresseurs. Ils y demeureront pendant des siècles successifs. Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni breuvage, Hormis une eau bouillante et un pus comme rétribution équitable*﴾ [Sourate An-Naba': 21-26].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahman ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Sa mère était une polythéiste qui parlait, en sa présence, en mal du Prophète ﷺ et cela le faisait pleurer. Il se rendit alors auprès du Prophète ﷺ et lui demanda d'invoquer Allah en faveur de sa mère. Après l'invocation du Prophète ﷺ, elle embrassa l'Islam. Il se préoccupa d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la chaleur du feu de l'Enfer est soixante-dix fois plus intense que la chaleur du feu de ce bas monde.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ compare le feu de ce bas monde avec le feu de l'au-delà. Il dit ainsi que la chaleur du feu que les gens utilisent n'est qu'une partie du Feu de l'au-delà qu'Allah a apprêté pour les mécréants et les désobéissants.

2. Les Compagnons s'étonnèrent de cela et dirent que même si le feu de l'au-delà était aussi brûlant et chaud que celui de ce bas monde, il suffirait pour supplicier et dissuaderait de commettre des actes de désobéissance et de s'abstenir d'obéir aux commandements, car il consume l'être humain, les animaux, les plantes et tout ce qui est inerte.

3. Il insista ensuite sur le fait que le feu de l'au-delà est soixante-neuf fois plus brûlant que le feu qu'ils connaissent et dont ils ont expérimenté la chaleur afin que le supplice soit plus dur et plus douloureux pour les mécréants et les désobéissants.

Un poète a dit:

Fais de la crainte du Tout Miséricordieux ta protection la plus efficace pour un jour où l'Enfer sera visible

Et où ce pont sera dressé au-dessus de lui. Il y aura alors des gens qui tomberont, d'autres qui trébucheront et d'autres encore qui s'en sortiront sains et saufs.

Le Dieu des mondes viendra alors réaliser Sa promesse et Il jugera et tranchera entre les serviteurs. Ton Seigneur rendra alors à l'opprimé son droit, que sera grand le malheur de celui qui traitait les gens injustement!

Suivi

1. Celui qui parle - qu'il soit père, prédicateur, enseignant ou autre - doit présenter comme il se doit les concepts qu'il expose et s'aider de comparaisons, de chiffres et d'autres moyens qui permettent de bien se faire comprendre et qu'on se représente ce dont il parle.

2. Rappeler le Paradis et le Feu fait partie des meilleures exhortations mentionnées dans le Noble Coran et qu'il est beau que ces exhortations soient présentes dans nos mosquées, nos demeures, nos assemblées et nos médias.

3. Un feu soixante-dix fois plus intense que celui de ce bas monde devrait conduire l'être humain à le fuir et à accomplir beaucoup d'œuvres vertueuses qui l'éloignent du Feu. En effet, la véritable réussite est d'échapper au Feu et d'entrer au Paradis. Allah dit: ﴿***Quiconque donc est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 185].

4. Il est prescrit de prendre garde au feu de ce bas monde et le Prophète ﷺ montra les causes permettant cela, comme lorsqu'il conseilla d'éteindre [avant de dormir] la lampe de crainte qu'elle ne provoque un incendie dans une demeure. C'est donc un signe de saine raison que de se protéger et de maîtriser les causes d'un feu même dans les cas où il est licite d'allumer un feu. Il est donc à plus forte raison nécessaire de prendre garde au feu plus intense encore de l'au-delà.

5. Il est héroïque et vertueux de sauver les gens du feu de ce bas monde et de l'éteindre et les gens qui le font méritent toute notre reconnaissance. Mais les prédicateurs et ceux qui prodiguent de bons conseils sauvent également les gens d'un feu plus brûlant encore. Ils méritent donc eux aussi une immense reconnaissance et il est obligatoire d'accorder de la considération à leurs efforts.

6. Le Prophète ﷺ cherchait refuge auprès d'Allah contre le feu de l'Enfer. Abou Hourayra a dit: J'ai entendu Abou al-Qassim ﷺ dire durant la prière: *"Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre le trouble de la tombe, le trouble de l'Antéchrist, le trouble de la vie et de la mort et la chaleur de l'Enfer"*[1][54]. Si le Prophète ﷺ lui-même cherchait refuge auprès d'Allah contre le feu de l'Enfer, alors qu'il est l'infaillible qui s'était vu être pardonnés de tous ses péchés passés et futurs, qu'en est-il de nous? Il convient donc qu'aucun musulman ne s'abstienne de chercher refuge auprès d'Allah contre le supplice du feu.

---

1 An-Nasa`i (5520).

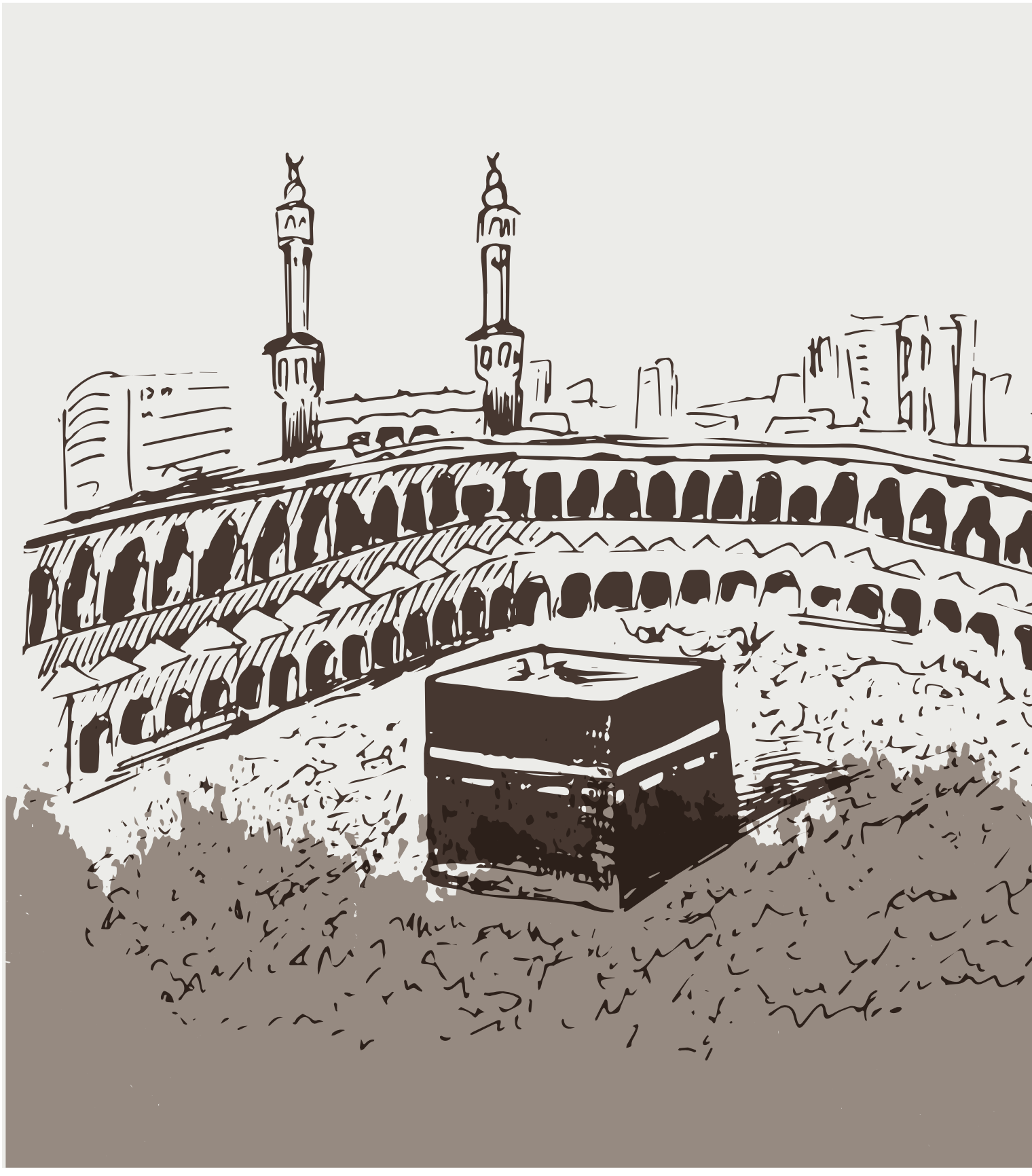

Hadith 29

Le Paradis

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*Allah dit:*

2 *J'ai préparé pour Mes serviteurs vertueux ce que nul œil n'a vu,*

3 *ni aucune oreille n'a entendu*

4 *ni aucun cœur humain n'a imaginé.*

5 *Récitez donc pour vous en convaincre:* ﴿***Aucun être ne sait ce qu' on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux***﴾ [Sourate As-Sajda: 17][1]".

1 Al-Boukhari (3244) et Moslim (2824).

Les Versets

- ﴿*À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. Nulle fumée noircissante, nul avilissement ne couvriront leurs visages. Ceux-là sont les gens du Paradis, où ils demeureront éternellement*﴾[Sourate Younous: 26].
- ﴿*Aucun être ne sait ce qu' on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient! Celui qui est croyant est-il comparable au pervers? (Non), ils ne sont point égaux. Ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, auront leur résidence dans les Jardins du Refuge, en récompense de ce qu'ils œuvraient*﴾[Sourate As-Sajda: 17-19].
- ﴿*Cela est un rappel. C'est aux pieux qu' appartient, en vérité, la meilleure retraite, les Jardins d'Éden, aux portes ouvertes pour eux, où, accoudés, ils demanderont des fruits abondants et des boissons. Et auprès d'eux seront les belles au regard chaste, toutes du même âge. Voilà ce qui vous est promis pour le Jour des Comptes. Ce sera Notre attribution inépuisable*﴾ [Sourate Sad: 49-54].
- ﴿*Voici la description du Paradis qui a été promis aux pieux: il y aura là des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, et des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, et des ruisseaux d'une vin délicieux à boire, ainsi que des ruisseaux d'un miel purifié. Et il y a là, pour eux, des fruits de toutes sortes, ainsi qu'un pardon de la part de leur Seigneur*﴾ [Sourate Mohammad: 15].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahman ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam par l'intermédiaire d'At-Toufayl ibn 'Amr Ad-Dawsi et accompagna constamment le Prophète ﷺ pendant près de quatre années. Il se préoccupa d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Notre Seigneur - Gloire et Majesté à Lui - nous informe qu'Il a préparé pour Ses serviteurs vertueux des variétés de délices que l'œil n'a jamais vus, l'oreille d'une créature n'a jamais entendu parler, et que l'esprit ou le cœur n'a jamais imaginés.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz as-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Ceci est un hadith que le Prophète ﷺ rapporte d'Allah mais qui ne fait pas partie du Noble Coran. Un tel hadith est appelé hadith qoudsi.

2. Notre Seigneur - Gloire et Majesté à Lui - nous informe qu'Il a préparé pour Ses serviteurs vertueux, en rétribution de leur obéissance et de leur adoration, des délices qu'ils n'ont jamais vus et même si certaines appellations semblent se ressembler, ils n'ont pas encore vu ce qu'elles désignent exactement, comme les arbres, les rivières, les palais en or et en argent, les perles creuses, et autres sans compter la beauté des habitants du Paradis et autres splendeurs.

3. Le Paradis contient également des sons agréables qu'ils n'ont jamais entendus, comme les chants et autres ainsi que des histoires qu'ils n'ont jamais entendues auparavant.

4. Ensuite Allah insista sur le fait que ce qu'Il a préparé ne peut être connu par les êtres humains. Comme le serviteur n'a jamais vu cela ni ne l'a déjà entendu et comme la vue et l'ouïe sont les sens par lesquels on perçoit les choses, il ne peut donc pas non plus imaginer ces délices en faisant appel à sa raison. Ainsi, quelles que soient les formes de délice, de jouissance et de beauté qui peuvent venir à l'esprit du serviteur, il ne pourra pas concevoir les délices qu'Allah a préparés pour Ses serviteurs.

5. Le Prophète ﷺ fit suivre cela par une confirmation issues des paroles révélées par Allah et dit: *"Récitez donc pour vous en convaincre:* ﴿***Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux***﴾ [Sourate As-Sajda: 17]*."* Cela signifie: Une âme ne sait pas ce qu'Allah a préparé et a dissimulé pour Ses serviteurs croyants au Paradis comme formes de délices, de bonheur et de bien abondant qui égayeront et réjouiront les yeux.

Par ailleurs, le Paradis et ses délices sont abondamment évoqués dans le Coran, c'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Un emplacement au Paradis aussi petit que celui occupé par un fouet est meilleur que ce bas monde et ce qu'il contient"*[1]57.

Un poète a dit:

Œuvre pour la demeure de l'éternité dont Ridwane est le gardien, dans laquelle le voisin est Ahmad et dont le constructeur est le Tout Miséricordieux.

Son sol est d'or, son argile de musc et le safran est l'herbe qui y pousse.

Dans ses fleuves, coulent du lait pur et du miel, et le vin coule tel du nectar dans ses ruisseaux. Celui qui veut acheter la demeure au plus haut du Paradis, le fait en accomplissant en cachette une unité de prière la nuit

Ou bien en rassasiant un nécessiteux affamé, un jour de famine où toutes les denrées sont chères.

1 Al-Boukhari (3250).

Suivi

1. Le meilleur amour est l'amour des gens vertueux, dont la relation avec Allah est: ﴿***qu'Il aime et qui L'aiment***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 54]. Ces gens-là accomplissent des actes d'obéissance pour Allah - alors qu'Il peut s'en passer - et Lui leur prépare ce que nul œil n'a vu, ce qu'aucune oreille n'a entendu et ce qu'aucun cœur humain n'a imaginé. Sois donc avec ces gens et chaque fois que tu es pris de paresse alors que tu suis cette voie, rappelle-toi cette résidence préparée par l'Éminent, le Généreux.

2. Al-Hassane - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Ces gens ont dissimulé des œuvres accomplies dans ce bas monde et Allah a dissimulé à leur attention ce que nul œil n'a vu et ce qu'aucune oreille n'a entendu"[1][58]. Sachant cela, il convient que parmi les œuvres que le musulman accomplit secrètement, il prépare une partie qui ne soit connue que par Celui qui a préparé pour lui ce bien abondant.

3. Le Paradis existe maintenant et Allah l'a préparé pour Ses serviteurs vertueux. Ainsi, lorsqu'un plaisir illicite de ce bas monde se met sur ton chemin, dis-toi: Le Paradis existe et si je patiente un peu il se peut que j'y accède.

4. Beaucoup de gens convoitent les plaisirs de ce bas monde, les imaginent et les désirent ardemment, bien que tous les plaisirs de ce bas monde et ce qu'on en imagine ne vaillent pas un empan de Paradis. L'être humain raisonnable doit donc souvent se rappeler le Paradis et ce qu'Allah lui a préparé à l'intérieur de celui-ci afin qu'il le convoite.

5. Prévois régulièrement avec toi-même, ta famille ou tes amis, des occasions au cours desquelles vous vous rappelez à vous et aux gens le Paradis et sa description, d'autant plus qu'Allah a facilité les connaissances et les moyens techniques permettant de réaliser cela.

6. Le plus éminent délice au Paradis sera la vision d'Allah que l'on ne voit pas dans ce bas monde. Allah dit: ﴿***Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur***﴾ [Sourate Al-Qiyama: 22-23]. Par ailleurs, Jarir ibn 'Abd Allah rapporte: Une nuit, alors que nous étions auprès du Prophète ﷺ, il regarda la lune - c'était la pleine lune - et dit: *"Vous verrez assurément votre Seigneur aussi clairement que vous voyez cette lune et rien ne vous gênera lorsque vous Le verrez"*[2][59]. À l'inverse, le supplice le plus insupportable pour les malheureux, sera d'être privé de la vision d'Allah: ﴿***En vérité ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur***﴾ [Sourate Al- Moutaffifine: 15].

---

1 Voir Tafsir Al-Kachaf d'Az-Zamakhchari (3/513).

2 Al-Boukhari (554) et Moslim (633).

30

Hadith

La miséricorde et la justice dans le destin d'Allah

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "Après avoir créé la création, Allah écrivit dans Son livre

2 qui est auprès de Lui au-dessus du Trône:

3 Ma miséricorde l'emporte certes sur Ma colère"[(1)1].

1 Al-Boukhari (3194) et Moslim (2751).

Les Versets

- ﴿*Votre Seigneur S' est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d' entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s'est repenti et s'est réformé... Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-An' âm: 54].
- ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent*
- ﴿*l'aumône légale, et ont foi en Nos signes*﴾ [Sourate Al-A' raf: 156].
- ﴿ *Seigneur! Tu étends sur toute chose Ta miséricorde et Ta science. Pardonne donc à ceux qui se repentent et suivent Ton chemin et protège-les du châtiment de l'Enfer* ﴾ [Sourate Ghâfir: 7].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est - selon l'avis prépondérant: 'Abd ar- Rahmâne ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî Al- Yamânî. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, mais ni l'éloignement ni les peines du voyage ne le dissuadèrent de migrer à Médine où il accompagna constamment le Prophète ﷺ et veilla à acquérir la science et à mémoriser les hadiths, au point de devenir le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[(1)].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que lorsque Allah - exalté soit-Il - termina de créer la création, Il écrivit dans la Tablette Préservée auprès de Lui au-dessus de Son Trône: Ma miséricorde l'emporte certes sur Ma colère.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Lorsque Allah - exalté soit-Il - prédestina la création des créatures, c'est -à-dire avant qu'Allah ne crée les créatures comme cela est confirmé par une autre narration[1]3, il écrivit dans la Tablette Préservée, sur laquelle Il a écrit toutes les prédestinations relatives aux créatures[2], ou bien dans un autre livre également éminent qui est auprès de Lui.

2 Ce livre est préservé et existe auprès d'Allah au-dessus de Son Trône, le Trône d'Allah étant une création éminente d'Allah qui se situe au-dessus des sept cieux et est porté par des anges très importants d'Allah. On signifie par trône le mobilier à partir duquel est exercée la souveraineté.

Ceci fait partie des preuves de l'élévation d'Allah et qu'Il est au-dessus de Ses cieux, sur Son Trône - Gloire et majesté à Lui: ﴿***Le Tout Miséricordieux S' est établi sur le Trône***﴾ [Sourate Tâhâ: 5].

3 Allah écrivit dans ce livre: "Ma miséricorde l'emporte certes sur Ma colère". Cela signifie que la part de miséricorde dont bénéficient Ses créatures est plus grande que la part de colère dont ils pâtissent. C'est donc cette part de miséricorde qui les atteint le plus souvent lors des différentes situations qu'ils connaissent: ﴿***Et si Allah s'en prenait aux gens pour ce qu'ils acquièrent, Il ne laisserait à la surface [de la terre] aucun être vivant***﴾ [Sourate Fâtir: 45]. Par ailleurs, personne ne mériterait d'entrer au Paradis sans cette part de miséricorde. Le Prophète ﷺ a dit: *"Personne n'entrera au Paradis grâce à ses œuvres"*. On lui demanda: "Pas même toi, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Pas même moi, sauf si Allah me recouvre de grâce et de miséricorde"*[3].

L'un des signes que la miséricorde d'Allah l'emporte sur Sa colère est qu'Il accorde un délai aux désobéissants, leur inspire de solliciter Son pardon et lorsqu'ils sollicitent Son pardon, Il leur pardonne.

Un poète a dit:

Si tu espères la miséricorde du Miséricordieux, sois miséricordieux envers les faibles de la Terre, ô ami respectueux.

Aie comme finalité la satisfaction d'Allah notre Créateur, Gloire et Majesté à Lui, le Dieu qui a créé les gens.

Recherche la rétribution de ton Seigneur pour cela, Il te fera bénéficier de Sa miséricorde, car le Tout Miséricordieux, fais miséricorde à ceux qui sont miséricordieux.

1 Voir la narration d'Al -Boukhari (7554): "Allah a écrit un livre avant de créer la création".

2 Le hadith "La première créature créée par Allah est le calame. Il lui dit "Écris" et il demanda "Que dois-je écrire?". Allah lui dit: "Écris toute chose jusqu'à la survenue de l'Heure". Abou Dawoud (4700) et At-Tirmidhi (3319).

3 Al-Boukhari (5673) et Moslim (71).

Suivi

1. Sois rassuré concernant Allah, car de la même façon qu'Il a écrit dans la Tablette Préservée les prédestinations relatives aux créatures, Il y a également écrit la miséricorde. Ne t'attriste pas du passé, ne t'inquiète pas de ce qui se produira dans l'avenir et fais confiance à Allah.

2. Le livre - qui contient les prédestinations et l'explication de la miséricorde d'Allah - est auprès d'Allah au-dessus de Son Trône en guise de grande estime pour lui. L'être humain raisonnable doit estimer ce livre à sa juste valeur et diriger sa réflexion vers cette vérité éminente, non pas avoir des pensées négatives.

3. La miséricorde d'Allah précède Sa colère, puisqu'Il accepte le repentir des désobéissants et de ceux qui sont injustes envers eux-mêmes, quelle que soit leur injustice. Scrutons donc nos âmes et demandons-nous: ne commettons-nous pas des péchés avec nos yeux, nos ouïes, nos paroles et nos gestes? Écoutons pour cela l'appel d'Allah le Miséricordieux: ﴿***Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux***﴾ [Sourate Az- Zoumar: 53].

4. Rapproche-toi de la miséricorde d'Allah, ne serait-ce que d'un empan, car "Il y avait parmi les israélites un homme qui avait tué quatre-vingt-dix-neuf êtres humains, puis il alla demander à un prêtre: Le repentir est-il possible? Le prêtre lui répondit: "Non". Alors l'homme le tua puis il se mit à poser la même question et un homme lui répondit: "Va dans tel et tel village". La mort le rattrapa alors qu'il se rapprochait de ce village. Les anges de la miséricorde et les anges du châtiment se disputèrent donc à son sujet et Allah révéla aux premiers de s'approcher et aux seconds de s'éloigner. Puis il dit: Mesurez la distance avec les deux et on trouva qu'il était plus proche d'un empan de la terre de miséricorde et il lui fut alors pardonné"[1].

5. Allah - exalté soit-Il - dispose de la souveraineté et de la science. Il dispose également du Trône et du livre qui contient toute chose. Et malgré cela, Sa miséricorde est parfaite contrairement à beaucoup de gens qui acquièrent un pouvoir, par le biais d'un poste d'autorité, d'une science (ou autre, comme la paternité, la force physique, un poste prestigieux, la richesse, etc.), et qui écrasent ceux qui sont inférieurs à eux et les traitent avec dureté. Prends donc garde à cela.

6. On subit fatalement de la part des gens une offense qui est un signe de leur déficience. La perfection dans le comportement que l'on a à leur égard réuni la miséricorde et la colère, la perfection authentique est que la miséricorde précède la colère et l'emporte sur la colère. Le musulman doit donc prendre exemple sur un tel hadith et faire en sorte que sa miséricorde l'emporte sur sa colère. Or comme il est faible qu'il sollicite l'aide d'Allah pour lui inspirer cette miséricorde.

1 Al-Boukhari (3470) et Moslim (2766).

Hadith 31

Quelques types de prédestinations

Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: Le Messager d'Allah ﷺ - qui est le Véridique et le Digne d' être cru - nous a dit:

1. *"L'un de vous est assemblé dans le ventre de sa mère quarante jours durant, puis il devient une adhérence pendant la même durée, puis dans une même durée, une mâchure.*

2. *Ensuite, Allah lui envoie un ange à qui il est ordonné de faire quatre choses: écrire ses œuvres, son terme, sa subsistance et s'il sera malheureux ou heureux.*

3. *Puis l'âme est insufflée en lui.*

4. *Il arrive qu'un homme accomplisse des actions des gens de l'Enfer puis lorsqu'il ne reste entre lui et l'Enfer qu'une coudée, ce qui est écrit le précède et il accomplit une action des gens du Paradis, entrant de ce fait au Paradis.*

5. *Il arrive aussi qu'un homme accomplisse des actions des gens du Paradis et lorsqu'il ne reste entre lui et le Paradis qu'une coudée, ce qui est écrit le précède et il accomplit une action des gens de l'Enfer, entrant de ce fait en Enfer."* Référencé par Al-Boukhari et Moslim[1].

1 Al-Boukhari (3332) et Moslim (2643).

Les Versets

- ﴿*Nous avons certes créé l' homme d' un extrait d' argile. Puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah le Meilleur des créateurs! Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection, vous serez ressuscités*﴾ [Sourate Al-Mou' minoune: 12-16].
- ﴿*Celui qui a bien fait tout ce qu' Il a créé. Et Il a commencé la création de l' homme à partir de l'argile, puis Il tira sa descendance d'une goutte d'eau vile [le sperme]; puis Il lui donna sa forme parfaite et lui insuffla de Son Esprit. Et Il vous a assigné l'ouïe, les yeux et le cœur. Que vous êtes peu reconnaissants!*﴾ [Sourate As-Saida: 7-9].
- ﴿*Et ils t' interrogent au sujet de l'âme.. Dis: "L' âme relève de l'Ordre de mon Seigneur". Et on ne vous a donné que peu de connaissance*﴾ [Sourate Al-Isrâ`: 85].
- ﴿*Il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, ils s'en tranquillisent, et s'il leur arrive une épreuve, ils détournent leur visage, perdant ainsi (le bien) de l'ici-bas et de l'au-delà. Telle est la perte évidente!*﴾ [Sourate Al-Hajj: 11].
- ﴿*Allah n'est point tel à égarer un peuple après qu'Il les a guidés, jusqu'à ce qu'Il leur ait montré clairement ce qu'ils doivent éviter. Certes, Allah est Omniscient*﴾ [Sourate At-Tawba: 115].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd ar-Rahmane, 'Abd Allah ibn Mas'oud ibn Ghâfil ibn Habib Al- Houdhalî, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l'Islam à La Mecque et il est le premier à avoir récité le Coran en public à La Mecque. Il participa aux deux migrations, à la bataille de Badr et à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ. Chargé de porter les sandales du Messager d'Allah, il les lui mettait lorsqu'il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s'asseyait. Il est mort à Médine en l'an 32 ou 33 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne dans le hadith certaines des étapes du développement d'un fœtus dans ventre de sa mère, l'âme qui lui est insufflée et l'écriture de sa destinée. Puis il mentionne les actes accomplis en fin de vie. Que celui qui scelle sa vie en accomplissant une œuvre des gens du Paradis sera un de ses habitants, et celui qui scelle sa vie en accomplissant une œuvre des gens de l'Enfer fera partie de ces gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/1765), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (3/987) et Al-Isâbah Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (4/198).

Compréhension (fiqh)

‘Abd Allah ibn Mas’oud narre un hadith qui comporte certaines choses relevant de l’Inconnaissable que personne d’autre qu’Allah ne connaît. C’est pourquoi Ibn Mas’oud précise [concernant le Prophète ﷺ]: qu’il est le Véridique et le Digne d’être cru. Et il était effectivement ainsi, qu’il s’agisse de choses présentes ou relevant de l’Inconnaissable.

1. Le Prophète ﷺ décrit les étapes de formation du fœtus dans le ventre de sa mère. Ainsi, il commence par être l’union des gamètes de l’homme et de la femme et cette union se produit dans l’utérus de la mère. Ensuite il devient un caillot de sang appelé adhérence, car il adhère à la paroi de l’utérus, puis cette adhérence devient une mâchure qui est un lambeau de chair aussi grande que ce que peut mâcher la bouche.

2. Après que le fœtus est devenu une mâchure, Allah ordonne à l’ange chargé des utérus d’écrire ce qui lui a été destiné. Il écrira ainsi quels seront sa subsistance et son terme et s’il sera malheureux ou heureux.

   L’écriture par cet ange inclut d’autres choses, comme le sexe du fœtus[1], quels seront son comportement et ses attributs physiques[2]. Le Prophète ﷺ se limita à ces quatre choses en raison de leur importance et parce qu’elles englobent les autres.

   Par ailleurs, cette écriture par l’ange n’est pas celle d’Allah dans la Tablette Préservée, car ce qui est écrit par l’ange peut être effacé, changé et modifié pour des raisons qu’Allah détermine, comme l’invocation et l’œuvre vertueuse, contrairement à ce qui a été fixé par Allah dans l’Ecriture Primordiale: ﴿***Allah efface ou confirme ce qu’Il veut et l’Écriture Primordiale est auprès de Lui***﴾ [Sourate Ar-Ra’d: 39][3].

3. C’est alors qu’Allah insufflera l’âme dans le fœtus qui devient vivant par le pouvoir d’Allah. L’insufflation de l’âme fait partie des choses relevant de l’inconnaissable dont Allah a gardé la connaissance pour Lui-même et l’a cachée à Sa création. Allah dit: ﴿***Et ils t’interrogent au sujet de l’âme. Dis: “L’âme relève de l’Ordre de mon Seigneur”. Et on ne vous a donné que peu de connaissance***﴾ [Sourate Al-Isrâ: 85]. En ce qui nous concerne, nous croyons ce que le Prophète ﷺ nous a rapporté de son Seigneur et nous sommes persuadés que ﴿***Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire: “Sois”, et c’est***﴾ [Sourate Yâsîne: 82].

---

1 Al-Boukhari (3333) et Moslim (2646).

2 Ishâq ibn Râhawayh dans son Mousnad (2/344) et Al-Âjurrî dans Ach-Charî’ah (365). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Haythamî dans Majma’ az-Zawâ`id wa Manba’ al-Fawâ`id (7/193).

3 Voir Charh al-Arba’în an-Nawawiyyah d’Ibn Rajab (p.45) et Fath al-Bârî d’Ibn Hajar (11/485).

Cela se produit lorsque la mâchure est achevée et prend une forme humaine. Allah dit: ﴿***Ô hommes! Si vous doutez au sujet de la Résurrection, c'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence puis d'une mâchure [normalement] formée aussi bien qu'informe***﴾ [Sourate Al-Hajj: 5]. La mâchure normalement formée est celle dont la formation a été achevée et qui a pris forme humaine. Celle qui est informe est celle qui n'a pas de forme précise et qui est avortée par l'utérus(1)[34].

4 Ensuite le Prophète ﷺ déclara que ce sont les dernières œuvres de l'être humain [qui déterminent son sort] et que c'est ce qui est précédemment connu par Allah et écrit par Lui qui détermine si un serviteur sera heureux ou malheureux. En effet, il se peut qu'un serviteur accomplisse des actions des gens de l'Enfer pendant longtemps et lorsque son terme approche, Allah lui facilite de se repentir, accepte son repentir et fait en sorte que sa dernière œuvre soit une œuvre vertueuse qui le conduira à entrer au Paradis. Cela concerne le serviteur au sujet duquel Allah a écrit dans la Table Préservée auprès de Lui qu'il sera heureux et également dans le ventre de sa mère lorsqu'Il lui envoya l'ange.

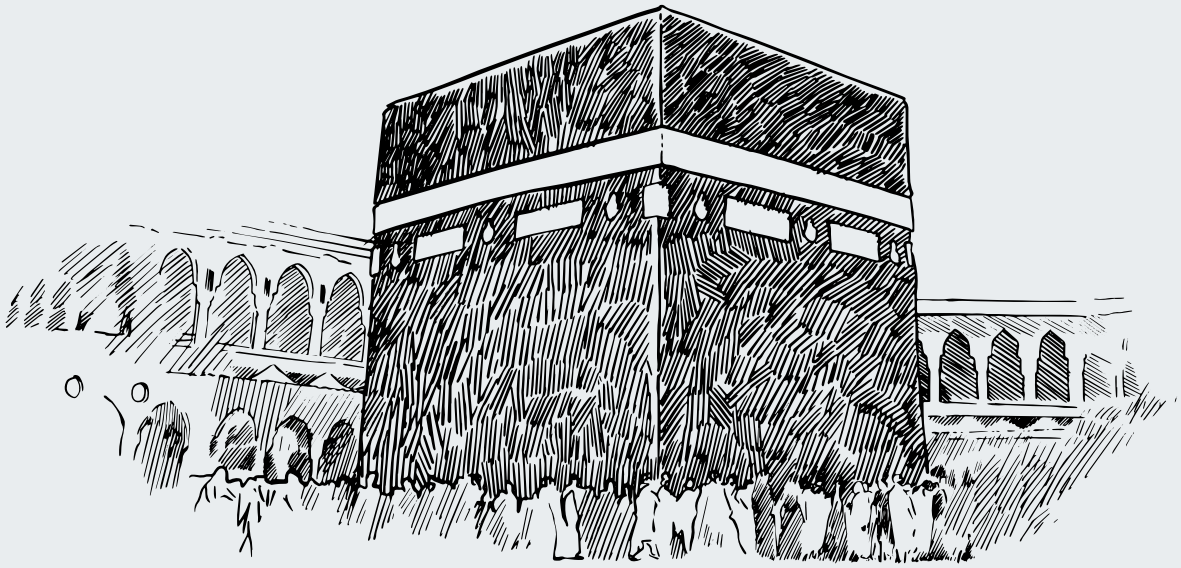

1 Voir Al-Moufhim (6/651) d'Al-Qourtoubî.

5 À l'inverse, il se peut qu'un homme accomplisse des œuvres des gens du Paradis pendant longtemps et lorsqu'il est sur le point d'entrer au Paradis, il est précédé par le malheur qu'Allah lui a destiné. Il accomplit alors une œuvre des gens de l'Enfer et meurt dans cet état et finit par entrer en Enfer.

Cela ne signifie pas que le croyant peut s'égarer après avoir été guidé sans qu'il n'y soit pour rien, mais il y a plutôt de la sagesse et de l'équité dans cela. Cela est le cas de l'homme qui adore Allah avec ignorance et passion: si ce qu'il veut lui est donné, il est reconnaissant et s'il en est privé, il renie et mécroit. Il en est ainsi de celui dont Allah dit: ﴿***Il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, ils s'en tranquillisent, et s'il leur arrive une épreuve, ils détournent leur visage, perdant ainsi (le bien) de l'ici-bas et de l'au-delà. Telle est la perte évidente!***﴾ [Sourate Al-Hajj: 11]. De même en ce qui concerne l'hypocrite dans le hadith: *"Un homme accomplit des actions des gens du Paradis - de ce qui paraît aux gens - alors qu'il fait partie des gens de l'Enfer, et un homme accomplit des actions des gens de l'Enfer - de ce qui paraît aux gens - alors qu'il fait partie des gens du Paradis"*[1].

1 Al-Boukhari (2898) et Moslim (112) d'après Sahl ibn Sa'd As-Sâ'idî - qu'Allah a agréé.

Les cas où la dernière œuvre de gens droits en apparence est mauvaise sont rares et la raison de leur existence est de démontrer que ce sont les dernières œuvres de l'être humain [qui déterminent son sort] et que l'être humain ne doit pas être trompé par les bonnes œuvres qu'il accomplit. Ceci est une des manifestations de la bienveillance d'Allah et de l'étendue de Sa miséricorde, car il arrive souvent que des gens passent du mal au bien, mais il est très rare qu'ils passent du bien au mal. Si cela n'était pas le cas, les gens seraient troublés[1].

Ce qu'on retrouve le plus souvent, c'est qu'il est facilité aux gens voués à être heureux, d'accomplir des œuvres vertueuses et il est facilité aux gens voués à être malheureux, d'accomplir des actes de transgression et des péchés, conformément à un hadith de 'Ali dans lequel le Prophète ﷺ a dit: *"Il n'y a personne parmi vous, pas une âme créée, dont l'emplacement dans le Paradis et en Enfer n'a pas été écrit et qui n'a pas été écrit à son sujet: malheureuse ou heureuse".* Un homme demanda:

"Ô Messager d'Allah, ne devons-nous pas nous en remettre à notre livre et arrêter d'œuvrer? Car celui qui est voué au bonheur accomplira les œuvres des gens voués au bonheur et celui qui est voué au malheur accomplira les œuvres des gens voués au malheur". Le Prophète ﷺ répondit: *"Les gens du bonheur, on leur facilitera d'accomplir les œuvres menant au bonheur et les gens du malheur, on leur facilitera d'accomplir les œuvres menant au malheur".* Ensuite il récita: ﴿***Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense***﴾ [Sourate Al-Layl: 5-6].[2]

1 Commentaire de Al-Arba'oune an-Nawawiyya d'Ibn Daqîq al-'Id (p.39).

2 Al-Boukhari (1362) et Moslim (2647).

Suivi

1. Ibn Mas'oud dit du Prophète ﷺ qu'il est "le Véridique et le Digne d'être cru" et ceci est un signe qu'il avait une croyance complète en lui, qu'il le croyait et qu'il se conformait aux lois qu'il avait apportées, même lorsqu'il disait ce qui paraît être contraire à la raison ou bien révélait des choses relevant de l'Inconnaissable que la raison est incapable de démontrer ou de réfuter. C'est pourquoi les Compagnons du Prophète ﷺ sont les meilleurs êtres humains après les prophètes et des exemples à suivre dans la croyance au Prophète ﷺ et le suivi de sa religion, pour les croyants.

2. Le Prophète ﷺ nous informe des étapes de la création du fœtus dans le ventre de sa mère bien avant le développement de la médecine et l'apparition des outils et des appareils modernes qui ont démontré la véracité de ce qu'il a dit. La foi du croyant augmente lorsqu'il voit que la science confirme ce dont le Coran et la Sunna nous ont informés et le fait qu'elle ne les contredit pas.

3. Médite le pouvoir d'Allah qui fait passer le fœtus par différentes étapes et qui décide de son destin et de tout ce qui le concerne. Cela inspire de vénérer Allah et de se soumettre à Lui.

4. Si l'être humain recherchait quelle est la sagesse expliquant la création de l'être humain par étapes successives alors qu'Allah a le pouvoir de dire à une chose "Sois" et aussitôt elle est, cela serait alors pour lui un entraînement spirituel à être réfléchi et à ne pas se hâter de vouloir obtenir des résultats. De plus, cela mettrait en évidence le lien qu'Allah a institué entre les causes et les effets et entre les actions et les résultats, tout en tenant compte des lois ayant cours dans l'univers à ce sujet.

5. Lorsque tu subis quelque chose dans ton travail ou ta subsistance, ou que tu souhaites une autre situation que celle dans laquelle tu es, ne t'occupe pas à faire des reproches au destin, à t'affliger ou à te déprécier. Sois plutôt satisfait de ce qu'Allah t'a destiné et sache qu'Il l'a écrit alors que tu étais dans le ventre de ta mère et bien avant cela. Il ne te reste donc qu'à te soumettre à Allah et à œuvrer de manière à Le satisfaire.

6. Il ne convient pas que l'être humain juge qu'untel ira au Paradis ou en Enfer, car cela n'est la prérogative que d'Allah seul qui a écrit quel sera le sort des serviteurs. De plus, il se peut que le malheureux devienne heureux et que le bienheureux devienne malheureux.

7. L'être humain ne doit pas être rassuré et se contenter de ses acquis, se satisfaire de ses œuvres et cesser de fournir des efforts, car ce sont les dernières œuvres de l'être humain [qui déterminent son sort]. Sofiane Ath-Thawrî - qu'Allah lui fasse miséricorde - pleurait et

disait: “Je crains qu’il soit écrit dans l’Écriture Primordiale que je suis malheureux”. Il disait aussi: “Je crains qu’on m’ôte la foi après la mort”[1].

8 Il convient que le musulman invoque constamment Allah de le raffermir dans Son obéissance, de ne pas l’égarer et de ne pas le faire fléchir. En effet, le Messager d’Allah ﷺ disait souvent: *“Ô Toi qui fait tourner les cœurs, raffermis mon cœur dans Ta religion”*[2].

9 Le Prophète ﷺ nous informa qu’un homme dit: “Par Allah, Allah ne pardonnera pas à Untel” et qu’Allah dit alors *“Qui donc parle à Ma place et dit que Je ne pardonnerai pas à Untel? J’ai pardonné à Untel et J’ai rendu vaines tes œuvres”*[3].

10 ‘Ali ibn Abi Tâlib a dit: “Prenez garde à prendre des hommes [ordinaires] pour modèles, car il arrive qu’un homme accomplisse des œuvres des gens du Paradis puis fasse volte-face - en raison de la connaissance qu’Allah a de lui - et accomplisse une œuvre des gens de l’Enfer et il meurt alors en faisant partie des gens de l’Enfer. Il arrive aussi qu’un homme accomplisse des œuvres des gens de l’Enfer puis fasse volte-face - en raison de la connaissance qu’Allah a de lui - et accomplisse une œuvre des gens du Paradis et il meurt alors en faisant partie des gens du Paradis. Si vous devez prendre pour modèles des hommes ordinaires, que ce soit alors des morts et non des vivants”[4].

Un poète a dit:

Allah a des signes dispersés dans les horizons, les moindres d’entre eux sont peut-être ceux auxquels Il t’a guidé.

Il se peut que les signes qu’il y a dans l’âme soient les plus extraordinaires si tu prenais le temps de les regarder.

L’univers est plein de mystères et si tu essaies de les expliquer, tu échoueras.

Dis donc au fœtus qui vit en étant isolé, sans personne pour prendre soin de lui ni ressources: Qui donc prend soin de toi?

1 Voir Charh al-Arba’ine an-Nawawiyya d’Ibn Rajab (p.47).

2 At-Tirmidhî (2140) et Ibn Mâja (3834) d’après Anas ibn Mâlik - qu’Allah a agréé. At-Tirmidhî dit: Ce hadith est bon.

3 Moslim (2621) d’après Joundoub ibn ‘Abd Allah - qu’Allah a agréé.

4 Voir l’Iâm al-Mouwaqqi’ine ‘an Rabb al-‘Âlamine d’Ibn al-Qayyim (2/135).

Hadith 32

Quelques effets de la foi au destin

Ibn ' Abbas -qu'Allah a agréé - a dit: J'étais derrière le Messager d'Allah ﷺ un jour et il me dit:

1 "Ô jeune homme, je vais t'enseigner quelques paroles:

2 *Préserve [les commandements d']Allah*

3 *et Il te préservera.*

4 *Préserve [les commandements d']Allah et tu Le trouveras devant toi.*

5 *Si tu demandes quelque chose, demande-le à Allah.*

6 *Si tu implores de l'aide, implore l'aide d'Allah*

7 *et sache que si tous les membres de la communauté s'unissaient pour t'être utiles, ils ne te seraient utiles qu'avec ce qu'Allah a décrété pour toi, et que s'ils s'unissaient pour te nuire, ils ne te nuiraient qu'avecque ce qu'Allah a décrété pour toi. Les calames ont été levés et l'encre des feuilles a séché"*[1].

1 At-Tirmidhî (2516) qui dit: "C'est un hadith bon et authentique". Également jugé authentique par 'Abd al-Haqq Al- Ichbîlî dans Al-Ahkâm Al-Woustâ (4/285).

Les Versets

- ﴿*C'est Toi [Seul] que nous adorons, et C'est Toi [Seul] dont nous implorons secours*﴾ [Sourate Al-Fatiha: 5].
- ﴿*Si vous tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les miens*﴾[Sourate Al-Baqara: 40].
- ﴿*Et si Allah fait qu' un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce.*﴾[Sourate Younous: 107].
- ﴿*Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus*﴾ [Sourate Youssouf: 24].
- ﴿*Et votre Seigneur dit: Appelez-Moi, Je vous répondrai*﴾ [Sourate Ghâfir: 60].
- ﴿*Nul malheur n' atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah!*﴾ [Sourate Al-Hadid: 22].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Al-'Abbas 'Abd Allah ibn ' Abbas ibn 'Abd al-Mouttalib Al-Qourachi Al-Hachimi, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l'Hégire. Il est le savant de la communauté et le traducteur du Coran. Le Prophète ﷺ invoqua Allah en sa faveur en disant: "Ô Allah, instruis-le en religion"[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, puisqu'il embrassa l'Islam jeune et il accompagnait le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l'an 68 de l'Hégire[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ prodigue à son cousin (fils de son oncle paternel) Ibn 'Abbas des recommandations exhaustives qui concernent qui et quoi solliciter. Il lui ordonne ainsi de ne solliciter personne d'autre qu'Allah, de n' implorer l'aide de personne d'autre qu'Allah et il le persuade que toute chose dépend du décret d'Allah et que personne ne peut lui être util ou nuisible excepté par ce qu'Allah a décrété.

1 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (3/1699), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (3/933) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (3/291).

Compréhension (fiqh)

Ibn ‘Abbas - qu’Allah a agréé - était monté à l’a rrière de la monture du Prophète ﷺ.

1 Le Prophète ﷺ voulut alors enseigner à Ibn ‘Abbas certaines choses concernant la foi en Allah, attirant ainsi l’attention de son ouïe et de son esprit à la science qu’il allait lui exposer. Il l’appela donc de la manière qui convient à son âge, puisque c’était encore un jeune garçon. Il avait entre onze et quatorze ans. Il lui dit *“je vais t’enseigner quelques paroles”*, ce qui signifie: mémorise-les, comprends-les et mets-les en pratique.

2 La première chose que le Prophète ﷺ lui apprit, c’est de préserver les commandements d’Allah en respectant les limites qu’Il a fixées et en se conformant à ce qu’Il a ordonné et défendu. Allah dit: ﴿***et qui observent les lois d’Allah***﴾ [Sourate At-Tawba: 112]. Il dit également: ﴿***Voilà ce qui vous a été promis à tout homme plein de repentir et respectueux [des prescriptions divines], qui redoute le Tout Miséricordieux bien qu’il ne Le voie pas, et qui vient [vers Lui] avec un cœur porté à l’obéissance***﴾ [Sourate Qâf: 32-33].

3 Lorsque l’être humain respecte les limites que son Seigneur a fixées et qu’il se conforme à ce qu’Il a ordonné et défendu, il est rétribué proportionnellement à son comportement: Allah le préservera parce qu’il a préservé les commandements d’Allah. La préservation d’Allah sous-entend la préservation du corps, des membres et des sens, la tranquillité d’esprit, etc. Allah dit: ﴿***Il [l’homme] a devant lui et derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d’Allah***﴾ [Sourate Ar-Ra’d: 11]. Cette préservation ne se limite pas à l’être humain concerné, mais s’étend aussi aux membres de sa famille. Allah dit en effet: ﴿***Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible, et qui seraient inquiets à leur sujet; qu’ils redoutent donc Allah et qu’ils prononcent des paroles justes***﴾ [Sourate An-Nissa: 9]. Allah dit également: ﴿***et leur père était un homme vertueux)*** [Sourate Al-Kahf: 82].

Par ailleurs, la plus grande préservation que le serviteur obtient d’Allah est la préservation de sa religion. Allah le protège ainsi des assauts de Satan et le détourne de ses insufflations. Allah dit: ﴿***Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus***﴾ [Sourate Youssouf: 24]. Ibn ‘Abbas, qu’Allah a agréé, commenta les paroles suivantes d’Allah: ﴿***et sachez qu’Allah s’interpose entre l’homme et son cœur***﴾ [Sourate Al-Anfâl: 24]: Il s’interpose entre le croyant et la désobéissance qui le mène au Feu[1].

1 Voir Jâmi’ al-Ouloum wa al-Hikam d’Ibn Rajab (1/470).

4 Le Prophète ﷺ annonça ensuite une autre rétribution pour celui qui respecte les limites d'Allah: celle de trouver Allah avec lui en toute situation. Il le fera triompher, le défendra, le soutiendra, exaucera ses invocations et acceptera ses œuvres. Le Prophète ﷺ rapporte ces paroles d'Allah dans un autre hadith: *"Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par des adorations surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime et lorsque Je l'aime, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il se saisit de choses et son pied avec lequel il marche. Lorsqu'il Me sollicite, Je lui donne, et lorsqu'il cherche refuge auprès de Moi Je lui donne refuge."*[1]

5 Le Prophète ﷺ montra ensuite un aspect éminent du monothéisme et du dogme sain: à savoir solliciter Allah seul et implorer Son aide seul. On ne doit donc pas invoquer autre que Lui, puisque l'invocation est une adoration qu'il n'est pas permis d'adresser une adoration à autre qu'Allah. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: "L'invocation est l'adoration" puis il récita ﴿***Et votre Seigneur dit: Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés.***﴾ [Sourate Ghâfir: 60][2]. En effet, solliciter quelqu'un implique de l'humilité, de manifester le besoin que l'on a de cette personne et signifie reconnaître le pouvoir de celui qui est sollicité à réaliser ce qui est utile et à repousser les nuisances. Or il n'est valide de manifester le besoin que l'on a et de l'humilité qu'envers Allah seul, car telle est l'adoration authentique[3].

6 Le Prophète ﷺ ordonna par la suite à Ibn 'Abbas de n'implorer l'aide que d'Allah. L'imploration de l'aide est une demande d'aide et d'assistance afin d'atteindre un objectif et on retrouve dans l'imploration le fait de s'en remettre à Allah avec son cœur. Quant à l'imploration d'Allah seul, on la déduit des paroles d'Allah: ﴿***C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours***﴾ [Sourate Al-Fatiha: 5]. En effet, lorsqu'Allah ordonna à Ses serviteurs de L'adorer et donc de Lui obéir, Il leur montra qu'il faut L'invoquer seul et implorer son aide en accomplissant les obligations et en s'abstenant de commettre ses interdits[4].

Il est toutefois permis et prescrit de demander de l'aide à un être humain pour quelque chose qu'il est capable de faire. Ainsi, l'être humain peut demander à son prochain de

1 Al-Boukhari (6502) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Abou Dawoud (1479), At-Tirmidhî (3247) et An-Nassa'idans As-Sunan al-Koubrâ (3828). At-Tirmidhî dit à son sujet: C'est un hadith bon et authentique.

3 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/481).

4 Voir Nour al-Iqtibâs Fî Wassiyyat an-Nabi li- Ibn 'Abbas d'Ibn Rajab (p.93).

porter des effets lourds ou de lui rendre un service qui est à la portée d'un être humain et il est recommandé au musulman d'aider son prochain lorsque cela est en son pouvoir. Le Prophète ﷺ a dit: *"Aider un homme à charger sa bête ou porter ses effets à sa place est compté comme une aumône"*[1]. Quant à la demande d'aide illicite, c'est demander de l'aide pour ce qui fait partie des spécificités du Seigneur, comme invoquer des morts, prendre les tombes pour intermédiaires avec Allah, et leur demander de guérir, de réussir ou d'avoir des enfants...

7 Le Prophète ﷺ enseigna ensuite à son cousin comment véritablement se résigner et être satisfait du décret et du destin d'Allah et comment s'en remettre à Lui sincèrement, car toute chose revient à Allah et toute chose heureuse ou malheureuse que connaît l'être humain provient d'Allah qui l'a écrite pour Son serviteur bien avant d'avoir créé les cieux et la Terre. Ainsi, si toutes les créatures se réunissaient afin d'empêcher ce qu'Allah a écrit, elles n'en seraient pas capables. À l'inverse, si elles se réunissaient dans le but d'atteindre un serviteur d'un bien ou d'un mal qu'Allah ne lui a pas destiné, rien de ce que ces créatures ont planifié ne l'atteindrait. Allah dit: ﴿***Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce.***﴾ [Sourate Younous: 107].

Cette partie est le pivot de la présente recommandation. En effet, lorsque le serviteur sait qu'il ne peut être touché que par ce qu'Allah a décrété et que les efforts que peuvent faire les gens à son encontre sont inutiles quel que soit leur pouvoir, cela le conduit à ne s'en remettre qu'à Allah et il se met alors à ne craindre que Lui et à ne solliciter que Lui. Par ailleurs, se résigner à Son décret implique d'accorder la priorité à Ses paroles au détriment des paroles des gens et d'observer Ses commandements et Ses interdits[2].

8 Le Prophète ﷺ nous informe par la suite que les calames avec lesquels le destin des créatures a été écrit ont été levés et qu'ils ont cessé d'écrire et que les registres contiennent les destins définitifs qui y ont été écrits. Ces registres et la Tablette Préservée ne connaîtront donc plus aucune modification. Allah dit: ﴿***Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah!***﴾ [Sourate Al-Hadîd: 22]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: "Allah a écrit le destin des créatures, cinquante mille ans avant de créer les cieux et la Terre"[3].

1 Al-Boukhari (2989) et Moslim (1009) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/484).

3 Moslim (2653).

Suivi

1. Le Prophète ﷺ occupait son temps et le temps de ses Compagnons en obéissant à Allah, même lorsqu'il était sur sa monture.

2. Le Prophète ﷺ veilla à enseigner ce hadith à Ibn 'Abbas - qu'Allah a agréé - malgré son jeune âge et le fait que ce hadith contienne d'immenses connaissances sur le comportement, le monothéisme, le destin et autres. Il ne convient donc pas de sous-estimer les jeunes, particulièrement ceux parmi eux qui sont talentueux, et il convient de s'adresser à chacun d'eux de manière adaptée, notamment lorsqu'il s'agit d'ancrer en eux les fondements de la religion, car ils sont les jeunes adultes de demain et ceux qui assumeront les responsabilités sociales.

3. Le Prophète ﷺ commença ses paroles par un appel et en introduisant une part de suspense avant de dire quelques mots peu nombreux, mais pleins de sens. Ceci, afin d'attirer l'attention, de mobiliser la compréhension et d'obtenir la concentration du regard. C'est la méthode à suivre par celui qui prodigue des recommandations: il convient qu'il commence ses paroles de manière à donner envie à son auditoire d'en savoir plus.

4. Le Prophète ﷺ ne s'étendit pas dans sa recommandation qui ne comptait que quelques mots, car ainsi elle est plus susceptible d'être comprise et d'être mise en pratique, particulièrement par les enfants.

5. Si tu te préoccupes de ton sort, préserve [les commandements d']Allah et Il te préservera. Un prédécesseur a dit: "Celui qui craint Allah préserve son âme et celui qui ne Le craint pas mène son âme à la perdition, car Allah se passe de sa crainte"[1]. Même lorsque tu désires préserver ta santé, préserve [les commandements d']Allah. En effet, un savant a dépassé l'âge de cent ans en jouissant de toute sa force et de toute sa raison. Un jour, il voulut traverser un canal qui était sur son chemin et il fit un grand saut. Ses disciples s'étonnèrent de sa force malgré son âge avancé et il leur répondit: Ces membres, nous les avons préservés de commettre des actes de désobéissance durant notre jeunesse et Allah nous les a préservés dans notre vieillesse[2].

---

1 Voir Nour al-Iqtibâs Fî Wassiyyat an-Nabi li-Ibn 'Abbas d'Ibn Rajab (p.54).

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/466).

6 On rapporte qu'une femme fit partie d'un bataillon afin de combattre avec les musulmans et qu'elle laissa derrière elle douze chèvres et son bâton qui lui servait à tisser. À son retour, elle ne retrouva pas une chèvre et le bâton qui lui servait à tisser. Elle dit alors: Ô Seigneur, Tu as assuré à celui qui va combattre pour Ta cause que Tu le préserveras. Or je ne retrouve aucune de mes chèvres ni mon bâton et je Te demande de me les rendre. Elle continua ensuite de demander cela à Allah et au matin, elle retrouva le double de ses chèvres et deux bâtons[1].

1 Ahmad dans son Mousnad (34/260, numéro 20664). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Haythami dans Majma' az-Zawâ`id wa Manba' al-Fawâ`id (5/277).

7 Lorsque le serviteur veut qu'Allah le préserve et qu'Il préserve sa famille et ses biens, il doit craindre Allah. Ibn al-Mounkadir - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Allah préserve par un homme vertueux sa progéniture, la progéniture de celle-ci et les maisons qui l'entourent. Ils ne cessent d'être préservés par Allah et d'être à l'abri des atteintes"[1][15]. Sa'id ibn al-Moussayyib - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit pour sa part à son fils: "Je rallonge ma prière pour toi en espérant que tu sois la cause de ma préservation". Puis il récita les paroles d'Allah: ﴿***et leur père était un homme vertueux***﴾ [Sourate Al-Kahf: 82][2].

8 À chaque époque apparaissent des manières illicites de solliciter des créatures: parfois ce sont les forces de la nature qui sont sollicitées, parfois ce sont les parents dans leurs tombes, etc. On trouve cela dans les films, les dessins animés pour enfants et les formations en rapport avec la cosmologie. Prends donc garde à l'associationnisme, quel que soit son nom.

9 Évite du mieux que tu peux de solliciter des créatures, même pour des choses modestes et habitue-toi à satisfaire tes besoins toi-même. Certains prêtèrent allégeance au Messager d'Allah ﷺ et s'engagèrent auprès de lui à différentes choses, parmi lesquelles: "ne pas solliciter les gens pour rien". Le narrateur dit: J'ai vu certains de ces gens lorsque leur fouet tombait ne demander à personne de le leur ramasser[3][17]. Solliciter les gens n'est certes pas illicite, mais cette exigence du Prophète ﷺ visait à inciter les Compagnons à adopter les bonnes vertus, à leur épargner d'endurer le rappel des services qu'on leur avait rendus ainsi qu'à leur enseigner la patience lorsqu'ils sont dans le besoin, la capacité de se passer des gens et de rester digne. Lorsqu'il obtint d'eux cet engagement, ils le respectèrent en toutes circonstances et pour toute chose, même lorsqu'ils ne risquaient pas un rappel du service rendu afin de couper court à toute ambiguïté"[4].

10 Implore l'aide d'Allah pour réaliser tes intérêts religieux et terrestres, comme accomplir la prière, améliorer ton comportement, achever tes études ou trouver un emploi. En effet, il n'y a rien de plus efficace que d'implorer l'aide d'Allah, et le Prophète ﷺ t'a fait la recommandation suivante: "Préoccupe-toi de ce qui t'est bénéfique, sollicite l'aide d'Allah et ne sois pas paresseux"[5]. De plus, implore souvent l'aide d'Allah, car le Prophète ﷺ dit

1 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/467).

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/467).

3 Moslim (1043).

4 Voir Al-Moufhim (3/86) d'Al-Qourtoubî.

5 Moslim (2664).

à Mo'adh ibn Jabal: *"Je te fais une recommandation, ô Mo'adh, n'oublie pas de dire après chaque prière: Ô Allah, aide-moi à T'évoquer, à T'être reconnaissant et à T'adorer avec excellence"*[1].

11 Quelle est la force de notre attachement aux créatures et la force de notre attachement à Allah? Wahb ibn Mounabbih - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit à un homme qui fréquentait les rois: Malheur à toi! Tu fréquentes celui qui te ferme sa porte, te montre qu'il est dans le besoin et te cache sa richesse et tu délaisses Celui qui t'ouvre Sa porte de jour et de nuit, te montre Sa richesse et te dit: Invoque-Moi et Je t'exaucerai?![2]21.

12 Veille à apprendre ce hadith et à mettre en pratique ce qu'il contient puis enseigne-le à tes proches, à tes enfants et aux gens en adaptant ton discours à l'âge et à la réceptivité de chacun, car ce hadith contient des recommandations très importantes au point qu'un savant dit à son sujet: J'ai médité ce hadith et il m'a étonné jusqu'à manquer de me faire perdre raison. Que ce hadith soit ignoré et mal compris me désole![3]22.

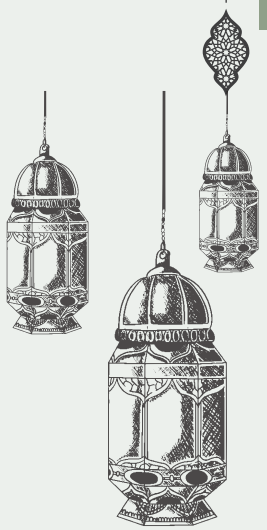

Un poète a dit:

Ne sollicite pas l'enfant d'Adam pour un besoin et sollicite Celui dont les portes ne sont jamais fermées.

Allah est en colère lorsque tu t'abstiens de Le solliciter, alors que l'enfant d'Adam est en colère lorsque tu le sollicites.

1 Abou Dawoud (1522) et An-Nassa'i (1303). An-Nawawi l'a déclaré authentique dans Khoulasat al-Ahkâm (1/468).

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/481).

3 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/462).

Hadith 33

Concilier l'œuvre et la foi au destin

Abou Hourayra - Allah l'a agréé - rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1. *"Le croyant fort est meilleur et plus aimé par Allah que le croyant faible*
2. *et dans les deux il y a du bien.*
3. *Préoccupe-toi de ce qui t'est bénéfique,*
4. *sollicite l'aide d'Allah et ne sois pas paresseux.*
5. *Et lorsque quelque chose t'atteint, ne dis pas: si j'avais fait telle et telle chose, il se serait passé ceci et cela,*
6. *mais dis plutôt: Allah a décidé et Il fait ce qu'Il veut.*
7. *Car "si" ouvre la voie à l'œuvre de Satan"* Référencé par Moslim[1].

1 Moslim (2664).

Les Versets

- ﴿*Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci, mais qu'Allah connaît.*﴾ [Sourate Al-Anfâl: 60].
- ﴿*Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité- et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non-combattants en leur accordant une rétribution immense*﴾[Sourate An-Nissa: 95].
- ﴿*... et faites le bien. Peut-être réussirez-vous!*﴾ [Sourate Al-Hajj: 77].
- ﴿*C'est Toi [Seul] que nous adorons, et C'est Toi [Seul] dont nous implorons secours.*﴾ [Sourate Al-Fatiha: 5].
- ﴿*Combien de prophètes ont combattu, en compagnie de beaucoup de disciples, ceux-ci ne fléchirent pas à cause de ce qui les atteignit dans le sentier d'Allah. Ils ne faiblirent pas et ils ne cédèrent point. Et Allah aime les endurants.*﴾ [Sourate Âl-'Imrane: 146].
- ﴿*"Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, disent-ils, nous n'aurions pas été tués ici." Dis: " Eussiez-vous été dans vos maisons, ceux pour qui la mort était décrétée seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait.*﴾ [Sourate Âl-'Imrane: 154].
- ﴿*Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah! afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné.*﴾ [Sourate Al-Hadîd: 22-23].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, célèbre par sa kounya. On dit que son nom est 'Abd ar - Rahmane ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî Al- Yamânî. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, en l'an 7 de l'Hégire, et migra pour rejoindre le Prophète ﷺ à Médine. Il lui demanda d'invoquer Allah en faveur de sa mère et après l'invocation du Prophète ﷺ, elle embrassa l'Islam. Puis il lui demanda d'invoquer Allah en leur faveur, lui et sa mère, et le Prophète ﷺ dit: "Ô Allah, fais que ton petit serviteur que voici et sa mère soient aimés par Tes serviteurs *croyants et fais qu'ils aiment à leur tour les croyants"*. Il accompagna constamment le Prophète ﷺ et se préoccupa d' acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Celui qui est fort dans sa foi et dans le bien qu'il apporte est meilleur que le faible. Préoccupe-toi donc des choses qui te sont bénéfiques, implore l'aide d'Allah pour les réaliser et ne sois ni paresseux ni faible. Si un bien t'est facilité, loue Allah et sinon ne dis pas "si" pour souhaiter revenir à ce que tu as manqué, mais dis plutôt: "Allah a décidé et Il fait ce qu'il veut".

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Isâbah Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe que le croyant fort est plus aimé par Allah que le croyant faible. La force comprend ici la force de la foi ainsi que ce qui la complète comme force de l'âme, force physique, force savante, etc. Lorsque toutes ces forces sont réunies, elles permettent à l'être humain d'accomplir dans sa vie quotidienne les adorations, sa lutte pour la cause d'Allah et la réalisation de ses intérêts propres et de ceux des gens. Allah dit: ﴿***Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci, mais qu'Allah connaît.***﴾ [Sourate Al-Anfâl: 60]. Par ailleurs, ces forces donnent au croyant la capacité d'être patient lorsqu'il accomplit des actes d'obéissance, qu'il s'éloigne des actes de désobéissance et qu'il ne suit pas ses désirs. Ces forces le motivent également à ordonner ce qui est convenable et à interdire ce qui est blâmable et lui donnent la patience de supporter les maux provenant des gens et les malheurs qui le touchent[1].

2. Le fait que le croyant fort soit meilleur que le croyant faible ne signifie pas qu'il n'y a rien de bien dans le croyant faible. Au contraire, il y a du bien en lui, même si ce manque diminue sa valeur et son rang. Le style utilisé ici s'appelle le style circonspect.

3. Après avoir affirmé que le croyant fort est meilleur, le Prophète ﷺ explique ce que doit faire le croyant et vers quoi sa force doit être dirigée. De courtes expressions riches de sens sont utilisées ici par le Prophète ﷺ puisqu'il indique au croyant de se préoccuper de ce qui lui est bénéfique dans l'immédiat et à l'avenir, de se concentrer sur cela, de lui consacrer ses ressources et de ne pas en être distrait, en usant de formules qui ont une portée d'ordre générale.

4. Lorsque le musulman se préoccupe de ce qui lui est bénéfique pour sa religion et sa vie terrestre, il doit implorer l'aide d'Allah, s'en remettre à Lui pour obtenir ce qu'il recherche, ne pas céder à la paresse et ne pas laisser ses forces faiblir avant de parvenir à ses fins en prétextant que s'il échoue c'est qu'il était destiné à échouer ou bien en avançant comme excuse que s'il échoue c'est parce qu'il est faible ou autre alors qu'il n'a rien tenté. Dans ce cas, c'est lui qui est fautif pour avoir été négligent et imprévoyant.

5. Lorsque le croyant subit quelque chose de contraire à ce qu'il recherche, il ne doit pas, par impatience, rébellion à l'encontre du décret d'Allah ou par croyance que les choses auraient été différentes s'il avait agi différemment, regretter ses efforts et dire: "Si j'avais

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (16/215), Mirqât al-Mafâtîh Charh Michkât al- Massâbîd'Al-Moulâ 'Ali Al-Qârî (8/3318) et Ach-Chabâb wa Hifdh al-Awqât qui est l'une des conférences d'Ibn Baz.

fait ceci et cela, il se serait passé telle chose". En effet, les choses surviennent selon ce qu'Allah a destiné avant de créer les cieux et la Terre. Le rôle de l'être humain n'est que de mobiliser les causes et laisser Allah seul décider du résultat.

6 Il doit dire: "Allah a décidé et Il a fait ce qu'il veut" en disant qadarou Llah [et non qaddara Llah][1]. Cela signifie qu'il doit confier son affaire à Allah et dire: Tel est le destin d'Allah et cela s'est produit parce qu'Allah en a décidé ainsi, Il l'a écrite pour nous et il ne se produit que ce qu'Il veut.

Cela ne signifie pas qu'il est permis de prétexter le destin lorsque l'on commet un acte de désobéissance ou une erreur et que l'on persiste à la commettre, en disant "J'ai désobéi parce qu'Allah l'a écrit". Allah désapprouva les mécréants qui ont avancé cet argument invalide pour justifier leur associationnisme. Il dit en effet: ﴿ ***Ceux qui ont associé diront: "Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit". Ainsi leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis: "Avez-vous quelque science à nous produire? Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir"*** ﴾ [Sourate Al-An'âme: 148].

7 Le Prophète ﷺ n'a défendu cela que parce que ces paroles ouvrent la porte à Satan qui se met à insuffler au croyant de nier le destin, de se rebeller contre lui, de se faire constamment des reproches, de se déprécier en disant que l'on ne vaut rien et de vivre dans la mélancolie. Ceci affaiblit alors la force du croyant, lui fait perdre son temps et lui fait manquer des opportunités.

Cela ne signifie pas que le mot "si" est illicite dans l'absolu. Il n'est illicite que s'il est dit en guise de mécontentement, de reproche ou autre. Si en revanche on le dit pour mettre en évidence une erreur, expliquer un jugement religieux ou parler de quelque chose qui se produira à l'avenir, alors cela est permis. Le prophète Lot dit: ﴿ ***Il dit: "[Ah!] si j'avais de la force pour vous résister! Ou bien si je trouvais un appui solide!"*** ﴾ [Sourate Houd: 80]. Le Prophète ﷺ dit pour sa part: *"Si je ne craignais pas de trop charger ma communauté, je lui aurais ordonné l'usage du siwak"*[2]. Et Abou Bakr dit lorsqu'il était avec le Prophète ﷺ dans la grotte: *"Si l'un d'eux regardait sous ses pieds, il nous verrait"*[3].

---

1 Voir Dalîl al-Fâlihîne (1/243), on dit aussi qu'on peut dire qaddara. Voir également Mirqât al-Mafâtîh Charh Michkât al-Massâbîh d'Al-Moullâ 'Ali Al-Qârî (8/3318).

2 Al-Boukhari (7240).

3 Al-Boukhari (3653) et Moslim (2381).

Suivi

1. L'âme saine aspire à être la meilleure dans tout ce qui est bien et ce désir d'être la meilleure motive à œuvrer afin d'atteindre les meilleurs rangs. Incite donc ceux dont tu as la responsabilité, comme tes enfants, tes élèves ou tes employés à accomplir des œuvres surérogatoires et aide-les en cela en les orientant et en les soutenant.

2. La force est une cause permettant de parvenir à ses fins. Entraîne-toi donc à endurer, à patienter et à acquérir les forces qui permettent d'obtenir les agréments d'Allah. Ainsi, la prière, l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage, le jihad, commander le convenable et défendre le blâmable, la piété filiale, l'entretien des liens de parenté et autres bonnes actions à faire ou mauvaises actions à délaisser nécessitent une variété de forces physiques, psychiques, savantes et autres. Si tu as la force d'en accomplir certaines, loue Allah et pour celles que tu n'as pas la capacité d'accomplir, remets-en toi à Allah [pour qu'Il te donne la force de les accomplir].

3. Lorsque tu vois quelqu'un être démoralisé à cause de sa faiblesse en science, en commerce, en aptitudes physiques ou autres, console-le en lui disant que grâce à ses efforts il est sur le bon chemin.

4. Le Prophète ﷺ a réuni dans ses paroles *"Préoccupe-toi de ce qui t'est bénéfique, sollicite l'aide d'Allah"* deux fondements qui forment le fait de s'en remettre à Allah: mobiliser les causes tout en comptant sur Allah et en Lui faisant confiance, conformément à Ses paroles ﴿***Adore-Le donc et place ta confiance en Lui***﴾ [Sourate Houd: 123]. Ainsi, l'élève fait des efforts pour apprendre, le chef d'un projet travaille comme il se doit et fait son possible pour la réussite de son projet, l'enseignant diffuse sa science et explique bien à ses élèves ce qu'il leur apprend et tous implorent l'aide d'Allah pour satisfaire leurs besoins et obtenir de Lui qu'Il leur facilite de parvenir à leurs fins.

5. La paresse est un mal qui empêche beaucoup de gens de réaliser leurs intérêts. Ayant l'intention de faire une bonne action, ils surestiment les efforts qu'elle requiert et la délaissent avant d'avoir commencé. Il arrive aussi qu'ils commencent à œuvrer puis qu'ils perdent la motivation de continuer et s'arrêtent en milieu de chemin. L'être humain doit donc rassembler ses forces, être actif, ne pas faiblir et ne pas céder à la paresse.

6. Il n'est pas permis à l'être humain de dire des mots qui provoquent la colère d'Allah, comme insulter le destin ou bien dire: "Pourquoi moi", "Pourquoi Untel" ou bien dire: "si" par mécontentement et opposition au destin.

7 L'être humain doit se préoccuper de ce qui lui est bénéfique dans tous les aspects de sa vie religieuse et terrestre. Même si sa pratique religieuse est complète, il ne doit pas négliger ses intérêts terrestres et ceux des personnes dont il a la charge. Il doit plutôt se préoccuper d'apprendre les sciences terrestres bénéfiques, gagner sa subsistance de manière licite, préserver sa santé, etc.

8 Lorsque tu commets une erreur, implore le pardon d'Allah, et lorsque tu subis un malheur dis: "Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournons" et "Allah a décidé et Il fait ce qu'il veut" et arrête de te faire constamment des reproches et de souhaiter en permanence autre chose que ce qui t'a été destiné. Ceci conduit en effet à se rebeller contre son destin et à devenir faible et mélancolique. Or ce qui a été destiné et appartient au passé ne peut être changé, concentre-toi donc sur le futur et vois ce que tu peux faire en implorant l'aide d'Allah.

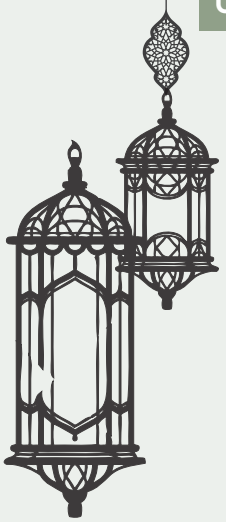

Un poète a dit:

À qui le serviteur pourrait-il implorer de l'aide, sinon à son Seigneur, et vers qui l'homme peut-il se tourner dans l'adversité et les malheurs?

Qui est le possesseur de ce bas monde et de ses habitants, et qui met fin à l'épreuve de loin et de près?

Et qui donc fait disparaître la calamité dès qu'elle survient? Tout cela ne fait-il pas partie de ce que Tu fais, ô mon Seigneur?

Hadith 34

Le présage et l'augure

On rapporte qu'Anas ibn Mâlik, qu'Allah à agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Il n'y a ni contagion,*

2 *ni mauvais augure*

3 *et le bon augure me plaît".* On lui demanda: Qu'est-ce que le bon augure? Il répondit: *"C'est la parole agréable."* Référencé par Al-Boukhari et Moslim[1].

Les Versets

- ﴿*Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction*﴾ [Sourate Al-Baqara: 195].
- ﴿*Et quand le bien-être leur vint, ils dirent: "Cela nous est dû" et si un mal les atteignait, ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure. En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas*﴾ [Sourate Al-A' râf: 131].
- ﴿*Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu' Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance"*﴾ [Sourate At-Tawba: 51].
- ﴿*Nul malheur n' atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah!*﴾ [Sourate Al-Hadîd: 22].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, on dit aussi Abou Thoumâma, Anas ibn Mâlik ibn an-Nadr Al-Ansârî, Il est né dix ans avant l'Hégire et devint le serviteur du Messager d'Allah ﷺ dès que celui-ci arriva à Médine. Le Prophète ﷺ invoqua Allah pour qu' Il lui donne la richesse, une nombreuse progéniture et une longue vie et qu'Il lui pardonne ses péchés. Effectivement, Allah lui a donné de la richesse et une nombreuse progéniture et il fut le dernier de ses Compagnons de Bassora à mourir. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ rectifie la croyance des membres de sa communauté en la purifiant de ce qui provenait de l'époque préislamique. Il affirme ainsi que les maladies ne sont pas contagieuses par nature, mais qu'elles se produisent par la volonté d'Allah. Il défend par la même occasion de voir du mauvais augure dans certains temps, lieux ou personnes et recommande à l'être humain de suivre le bon augure qui est la parole agréable qu'il prodigue ou qu'il entend.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mu'jam as-Sahaba d'Al-Baghawî (1/43) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mu'jam as-Sahaba d'Al-Baghawî (1/43) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

Allah envoya Son Prophète Mohammad ﷺ afin d'appeler les gens au monothéisme et de le purifier des altérations et des croyances héritées de l'époque préislamique. Ce hadith attire l'attention sur certaines d'entre elles:

1 *"Il n'y a ni contagion"*, c'est-à-dire n'attribuez pas la transmission de la maladie d'une personne malade à une personne saine qui ont été toutes les deux en contact, exclusivement au contact entre ces deux personnes. Le hadith ne nie pas l'existence de la contagion, mais il réfute le fait que ce n'est qu'à cause de cela que la maladie apparaît chez une personne. Cela fait plutôt suite à une décision d'Allah, la preuve étant que s'Il le veut, la maladie se transmet d'une personne malade à une personne saine qui sont à proximité l'une de l'autre, et s'Il le veut elle ne se transmet pas, sachant que le tout premier malade n'a pas contracté cette maladie en raison de la contagion.

Toutefois, il est ordonné au musulman de mobiliser les causes bénéfiques et de délaisser ce qui lui cause du préjudice. C'est la raison pour laquellele Prophète ﷺ ordonna de recourir aux causes permettant de rester sain et sauf et de s'éloigner des personnes atteintes d'une maladie contagieuse. Il dit en effet: *"Fuis le galeux comme tu fuirais un lion"*[1]. Il dit aussi: *"Lorsque vous apprenez que la peste sévit dans une contrée, ne vous y rendez pas et lorsqu'elle sévit dans une contrée dans laquelle vous vous trouvez ne la quittez pas"* Hadith référencé par Al-Boukhari et Moslim[2]. Le Prophète ﷺ dit également: *"Qu'un malade ne se rende pas chez quelqu'un de sain"*[3]. Cela signifie: Un malade ne doit pas se rendre chez un individu sain afin de ne pas le contaminer et ainsi être la cause de sa maladie.

Le musulman évite donc ce qui cause du danger, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction***﴾ [Sourate Al-Baqara: 195] tout en étant persuadé que seul ce qu'Allah a écrit atteint l'être humain conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Dis: "Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance"***﴾ [Sourate At-Tawba: 51].

1 Al-Boukhari (5707) d'après Abou Hourayra - qu'Allah a agréé.

2 Al-Boukhari (5728) et Moslim (2218) d'après Oussama ibn Zayd - qu'Allah a agréé.

3 Moslim (2221) d'après Abou Hourayra- qu'Allah a agréé.

2 "*Ni mauvais augure*", c'est-à-dire ne décelez pas de mauvais présage dans ce que vous voyez ou entendez, comme lorsque quelqu'un décide de voyager puis après avoir aperçu un corbeau ou avoir appris un évènement ou la mort de quelqu'un ou autre, considère cela comme un mauvais présage et annule son voyage pour cette raison, ou bien voyage en étant inquiet.

Le mauvais augure était qualifié de *tiyara,* car les gens du temps de l'époque préislamique décelaient le mauvais augure dans le vol des oiseaux (*tayr*). Lorsqu'ils voulaient voyager ou entreprendre quelque chose, ils lui jetaient des pierres. S'il prenait son envol et partait sur la droite, ils considéraient cela comme un bon présage et ils voyageaient, et s'il prenait son envol et partait sur la gauche, ils considéraient cela comme un mauvais présage et ils ne voyageaient pas. De plus, ils considéraient certaines espèces d'oiseau comme un mauvais présage, comme la chouette et le corbeau. En effet, lorsqu'un corbeau croassait au-dessus de la demeure de quelqu'un, ils prétendaient que cela présageait sa mort prochaine et c'est pourquoi ils le considéraient comme un mauvais présage. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"Il n'y a ni contagion, ni augure, ni hibou, ni mauvais présage lié au mois de Safar"*[1].

Le hibou est l'oiseau qu'ils considéraient comme étant de mauvais augure et les Arabes considéraient Safar qui est le mois connu qui vient après Mouharram, comme étant également une période de mauvais augure.

3 Puis le Prophète ﷺ nous informe qu'il aime le bon augure, c'est-à-dire la parole agréable que l'homme entend et qui le réjouit, comme lorsqu'un homme alors qu'il travaille entend quelqu'un l'appeler "Ô bienheureux", etc.

En effet, la parole agréable réjouit l'âme, emplit d'aise et motive l'être humain. C'est pourquoi le bon augure plaisait au Prophète ﷺ, puisqu'il ne contrevient pas au monothéisme ni n'affaiblit la foi dans le cœur et c'est aussi pourquoi lorsque Souhayl ibn 'Amr vint au Prophète ﷺ le jour de la trêve d'Al-Hodaybiyya afin de négocier avec lui cette trêve, le Prophète ﷺ se réjouit et dit: *"Votre affaire est facilitée"*[2] (du verbe sahoula/yashoulou qui signifie faciliter et qui a la même origine que le nom Souhayl).

---

1 Al-Boukhari (5757) et Moslim (2220) d'après Abou Hourayra- qu'Allah a agréé.

2 Voir Imtâ' al-Asmâ' d'Al-Maqrîzî (12/175) et Souboul al-Houdâ wa ar-Rachâd d'As-Sâlihî (5/48).

Suivi

1. Le musulman doit avoir une âme forte et être entreprenant dans le bien. Comme toute chose suit ce qui lui a été déterminé, l'être humain n'a qu'à œuvrer, à s'en remettre à Allah et à mobiliser les causes requises.

2. Il est prescrit de recourir aux causes qui permettent à l'être humain de se prémunir des maladies et ceci ne s'oppose pas à sa foi inébranlable en Allah et à sa certitude que ce qui doit l'atteindre ne peut le manquer. Le musulman doit en effet s'acquitter de ce qu'il doit faire et savoir que c'est avant tout et après tout Allah qui décide de toute chose.

3. S'en remettre vraiment à Allah nécessite d'être satisfait de ce qu'Il a décrété et de se résigner à ce qu'Il a ordonné et prescrit. Bichr Al-Hâfî - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "L'un d'eux dit qu'il s'en est remis à Allah. Il ment sur Allah, car s'il s'en était remis à Lui, il aurait été satisfait de ce qu'Allah fait"[1].

4. Lorsqu'une épidémie contagieuse sévit, le musulman se doit de se confiner, ne pas se rendre dans la contrée où cette épidémie sévit ou ne pas la quitter s'il s'y trouve et se soumettre à Allah. On rapporte que 'A`icha - qu'Allah a agréée - questionna le Messager d'Allah ﷺ au sujet de la peste et le Prophète ﷺ lui répondit: *"C'était un châtiment qu'Allah envoyait sur qui Il voulait et Il en fit une miséricorde pour les croyants. En effet, il n'y a pas de serviteur atteint par la peste et qui reste dans son pays en étant patient et en étant convaincu que seul l'atteindra ce qu'Allah a écrit, sans qu'il n'obtienne la même rétribution que le martyr"*[2].

5. Tout comme le Prophète ﷺ ordonna de prendre garde aux maladies contagieuses, il ordonna également à l'être humain de se prémunir des vices qui se transmettent aussi par contagion. Ainsi, le Prophète ﷺ défendit à l'homme de s'asseoir avec des compagnons au mauvais comportement et compara le mauvais compagnon au soufflet qui attise le feu lorsqu'il dit: *"L'exemple du compagnon vertueux et du mauvais compagnon est celui du vendeur de musc et du forgeron. Le vendeur de musc t'offrira du musc ou t'en vendra ou bien tu sentiras une odeur agréable émaner de lui. Le forgeron brûlera tes vêtements ou bien tu sentiras une mauvaise odeur émaner de lui"*[3].

---

1 Voir Madârij as-Sâlikine d'Ibn al-Qayyim (2/114).

2 Al-Boukhari (5734).

3 Al-Boukhari (5534) et Moslim (2628) d'après Abou Moussâ Al-Ach'arî, qu'Allah a agréé.

6 Il est de coutume dans certains peuples de voir un mauvais présage à la présence de certains animaux, certaines formes, certains nombres et certains évènements. Cela peut se diffuser dans des milieux musulmans par le biais de films et de récits et Satan peut y ajouter ses insufflations si un jour, un mauvais évènement coïncide avec un prétendu mauvais présage. L'être humain raisonnable doit donc prendre garde à ce que ces idées se diffusent et y faire attention,

7 En plus d'être contraire à ce qu'implique la soumission à Allah et à la croyance au décret et au destin d'Allah, c'est aussi un mal qui rend le cœur malade et détourne l'être humain de ce qu'il veut atteindre. Même s'il ne l'en détourne pas complètement, ce mal le rend incertain et désemparé, incapable d'être persuadé que seul l'atteindra ce qu'Allah a écrit. Son remède est de s'en détourner, de faire croître dans son cœur la confiance en Allah et la soumission à Lui et d'aller de l'avant.

8 Il arrive que l'être humain ait une réaction superstitieuse vis-à-vis d'une chose particulière sans le vouloir. Cela ne peut lui être reproché que s'il s'en satisfait et qu'il persiste. Ibn Mas'oud - qu'Allah a agréé - a dit: "Le mauvais augure est de l'associationnisme et il n'y a personne parmi nous qui en est exempt, mais Allah le fait disparaître lorsqu'on s'en remet à Lui"[1].

9 Le musulman peut voir du bon augure dans une parole agréable, comme lorsqu'un homme dit: "Réjouis-toi" ou l'apostrophe en utilisant un surnom plaisant. Le bon augure ne repousse pas le destin, mais apaise l'âme, rend le cœur bon et apporte un surplus de motivation. De plus, le bon augure plaisait au Prophète ﷺ.

Hâfidh Al-Hakamî - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit:

Toute chose est déterminée par le décret et le destin, et tout est écrit dans l'Écriture Primordiale. Ni astre qui apporte la pluie, ni contagion, ni mauvais augure et ce qu'Allah a décrété ne changera pas.
Ni goule, ni hibou, ni mauvais présage lié au mois de Safar, conformément à ce dont nous a informés le Maître des êtres humains.

1 Ahmad (3687).

Hadith 35

Être satisfait du destin

Abou Hourayra - qu'Allah a agréé - rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "Regardez ceux qui vous sont *inférieurs*

2 *et ne regardez pas ceux qui vous sont supérieurs.*

3 *Ceci, afin que vous ne minimisiez pas les bienfaits qu'Allah vous octroie"*[1].

1 Moslim (2963).

Les Versets

- ﴿*Nous avons placé ce qu' il y a sur la terre pour l' embellir, afin d'éprouver (les hommes et afin de savoir) qui d'entre eux sont les meilleurs dans leurs actions*﴾ [Sourate Al-Kahf: 7].
- ﴿*Et ne tends point les yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah fournit (au Paradis) est meilleur et plus durable*﴾ [Sourate Tâhâ: 131].
- ﴿*Il sortit à son peuple dans tout son apparat. Ceux qui aimaient la vie présente dirent: "Si seulement nous avions comme ce qui a été donné à Qaroune. Il a été doté, certes, d'une immense fortune". Tandis que ceux auxquels le savoir a été donné dirent: "Malheur à vous! La récompense d'Allah est meilleure pour celui qui croit et fait le bien". Mais elle ne sera reçue que par ceux qui endurent*﴾ [Sourate Al-Qasas: 79-80].
- ﴿*C'est Nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente et qui les avons élevés en grades les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service. La miséricorde de ton Seigneur vaut mieux, cependant, que ce qu'ils amassent*﴾ [Sourate Az- Zoukhrouf: 32].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd ar-Rahmane ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî Al-Yamânî. Il est né près de vingt ans avant l'Hégire etembrassa l'Islam l'an née de la bataille de Khaybar, en l'an 7 de l'Hégire. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ pour acquérir la science, il se contentait d'un minimum de nourriture et il mémorisa les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il fut un temps le gouverneur du Bahreïn et il résida la plupart du temps à Médine où il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ ordonne à ses Compagnons de regarder ceux qui bénéficient de moins de bienfaits et qui ont un statut inférieur dans la vie de ce bas monde, comme les gens les plus pauvres et les plus faibles, et de ne pas regarder ceux qu'Allah a avantagés par rapport à eux dans la subsistance, la santé et les bienfaits. Ceci les rend en effet moins susceptibles de minimiser les bienfaits qu'Allah leur a octroyés.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Isâbah Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (4/267). Voir également la date de sa naissance dans Al-A'lâm d'Az-Zarkali (3/308).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ incite ses Compagnons et l'ensemble de sa communauté à regarder ceux qui leur sont inférieurs dans ce bas monde dans l'octroi des richesses, dans la forme physique et autre, à l'image des pauvres, des nécessiteux, des malades, des handicapés, etc., afin qu'ils constatent combien Allah les a favorisés par rapport à d'autres.

2. D'autre part, il leur défend de regarder les gens qui sont plus riches, plus forts et mieux portants qu'eux, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Et ne tends point les yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah fournit (au Paradis) est meilleur et plus durable***﴾ [Sourate Taha: 131].

3 Le Prophète ﷺ a justifié cela en disant qu'il est plus approprié pour eux de ne pas mépriser les bienfaits qu'Allah leur a accordés, car lorsque l'être humain regarde ceux qui lui sont inférieurs dans les affaires de ce bas monde, il prend conscience qu'Allah le préfère à beaucoup de gens. Cela l'amène à Le louer, à Lui être reconnaissant, à être bienfaisant et à adorer Allah avec excellence en retour des bienfaits.

Si en revanche il regarde les gens comblés de bienfaits et médite sur la situation de ceux qui sont à l'aise dans ce bas monde et sur ce qu'Allah leur a accordé, il se met à comparer ce qu'ils détiennent avec ce que lui-même détient et cela le conduit à renier les bienfaits qu'Allah lui a accordés et à les mépriser. Cela pourrait même le conduire à éprouver de l'envie et de la haine.

Toutefois, le hadith ne signifie pas que le serviteur doit délaisser ce bas monde et ne pas jouir de ce qu'Allah lui a donné dans cette vie. Il signifie plutôt que ce bas monde ne doit pas avoir sur son cœur une emprise telle qu'il se sent insatisfait de ce qu'Allah lui octroie.

Suivi

1. Il arrive que l'être humain pose le regard sur quelqu'un de meilleur que lui concernant les affaires de ce bas monde ou qu'il en entende parler. Il doit alors guérir son âme en observant quelqu'un qui lui est inférieur, conformément aux paroles du Prophète ﷺ: *"Lorsque l'un de vous voit quelqu'un qui lui est supérieur en richesse et en apparence physique, qu'il regarde celui qui lui est inférieur"*[1].

2. Il convient que le croyant ait comme finalité l'au-delà, que son regard ne suive pas les bienfaits de ce bas monde et qu'il ne regarde pas souvent les gens qui vivent dans le luxe, car Allah a préparé pour Ses serviteurs "ce que nul œil n'a vu, ni aucune oreille n'a entendu, ni aucun cœur humain n'a imaginé"[2]. Ainsi, lorsque ton œil aperçoit un plaisir de ce bas monde ou que ton cœur s'y attache, qu'il ne laisse pas son âme s'y attacher, mais qu'il lui rappelle les délices qu'Allah a apprêtés pour Ses serviteurs pieux.

3. Change les critères par lesquels tu évalues les choses et rappelle-toi que les délices authentiques et l'élévation des degrés sont au Paradis éternel. Alors les choses pour l'obtention desquelles tu rivalises et pour lesquelles tu jalouses les gens, changeront. Le Prophète ﷺ a dit: *"Il ne peut y avoir d'envie que dans deux cas: un homme à qui Allah a donné de la richesse et la faculté de la dépenser dans ce qui convient, et un homme à qui Allah a donné de la sagesse par laquelle il juge et enseigne"*[3].

4. Lorsque Qaroune transgressa et devint tyrannique et que ce que lui avait accordé Allah le rendit arrogant, ceux, dont les âmes étaient faibles, le regardèrent et dirent: ﴿***Si seulement nous avions comme ce qui a été donné à Qaroune. Il a été doté, certes, d'une immense fortune***﴾ [Sourate Al- Qassas: 79]. Ils n'ont pas préservé leurs yeux et leurs âmes d'être tentés par ce qu'Allah lui avait donné ni n'ont obtenu une part de ce qui lui avait été donné. Ils furent donc tels que le dit le poète: *Tu as vu ce que tu ne peux avoir en totalité, ni te satisfaire d'en avoir en partie.*

5. Ibn 'Aoune - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "J'ai fréquenté des riches et j'ai méprisé mes habits comparés aux leurs et ma monture comparée aux leurs. Puis j'ai fréquenté les pauvres et mon âme s'est alors apaisée"[4].

---

1 Al-Boukhari (6490) et Moslim (2963).

2 Al-Boukhari (3244) et Moslim (2824).

3 Al-Boukhari (73) et Moslim (816) d'après Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé.

4 Tarh at-Tathrîb Fî Charh at-Taqrîb d'Al-'Irâqî (8/145-146).

6 Lorsque le croyant prend conscience que c'est Allah, avec sagesse, qui répartit les subsistances, son âme s'apaise et elle ne s'attache pas à ce par quoi Allah a préféré certains au détriment d'autres.

7 Fait partie de ce qui apporte du bonheur dans le cœur du musulman, le fait d'avoir à l'esprit les nombreux bienfaits dont Allah l'a comblé, de souvent les méditer et de regarder la situation des gens qui sont moins bien lotis que lui, conformément aux paroles du Prophète ﷺ**:** *"Celui parmi vous qui se retrouve le matin en sécurité parmi les siens, ayant un corps sain et disposant de sa pitance du jour, c'est comme si on avait amassé pour lui tous les biens de ce bas monde"*[1].

8 Lorsque l'être humain est éprouvé ou qu'il subit un malheur et qu'il regarde les gens qui sont plus éprouvés ou malheureux que lui, son malheur lui paraît moins grave et il peut alors convenablement être patient et reconnaissant envers Allah pour la santé qu'Il lui a accordée.

Un poète a dit:

Crains Allah et contente-toi de Sa subsistance, car les meilleurs serviteurs d'Allah sont ceux qui se contentent de ce qu'Il leur donne.

Que le bas monde ne te distraie pas et ne le convoite pas, car les choses désirables qu'il contient mènent celui qui est trompé à sa perte.

Un autre a dit:

J'ai trouvé que le contentement est l'habit de la richesse et je me suis mis à me cramponner à son bas.

Son prestige m'a fait porter une parure qui ne se flétrit pas avec l'âge.

Je suis alors devenu riche sans posséder un dirham et je marche en étant digne tel un roi.

1 At-Tirmidhî (2346) d'après 'Oubayd Allah ibn Mihsane.

Hadith 36

Seul Allah connaît l'Inconnaissable

‘Abd Allah Ibn ‘Omar - qu’Allah a agréé - rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1. *“Les clés de l’Inconnaissable sont au nombre de cinq et personne ne les connaît excepté Allah:*
2. *Personne ne sait ce qui se produira demain, excepté Allah,*
3. *personne ne sait ce qui est rejeté par les utérus, excepté Allah,*
4. *personne ne sait quand viendra la pluie, excepté Allah,*
5. *aucune âme ne sait dans quelle terre elle mourra*
6. *et personne ne sait quand surviendra l’Heure, excepté Allah.”*[1].

1 Al-Boukhari (4697).

Les Versets

- ﴿*C’est Lui qui détient les clefs de l’ Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu’Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite*﴾ [Sourate Al-An’ ame: 59].
- ﴿*Ils t’ interrogent sur l’Heure: “Quand arrivera-t-elle?” Dis: “Seul mon Seigneur en a connaissance. Lui seul la manifestera en son temps. Lourde elle sera dans les cieux et (sur) la terre et elle ne viendra à vous que soudainement.” Ils t’interrogent comme si tu en étais averti. Dis: “Seul Allah en a connaissance.” Mais beaucoup de gens ne savent pas*﴾ [Sourate Al- A’raf: 187].
- ﴿*Dis: “Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l’ Inconnaissable, à part Allah”. Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités! Mais leurs sciences se sont rejointes au sujet de l’autre monde. Ils doutent plutôt là-dessus. Ou plutôt ils sont aveugles à son sujet*﴾ [Sourate An-Naml: 65-66].
- ﴿*La connaissance de l’Heure est auprès d’Allah; et C’est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu’il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu’il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur*﴾ [Sourate Louqmane: 34].
- ﴿*Et béni soit Celui à qui appartient la souveraineté des cieux et de la terre et de ce qui est entre eux. Il détient la science de l’Heure. Et c’est vers Lui que vous serez ramenés*﴾ [Sourate Az- Zoukhrouf: 85].
- ﴿*[C’est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu’Il agrée comme Messager et qu’Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants*﴾ [Sourate Al-Jinn: 26-27].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al-Khattab Ibn Noufayl Al-Qourachi Al-‘Adawi. Il embrassa l’Islam lorsqu’il était enfant et il était encore trop jeune pour participer à la bataille d’Ouhoud. La première bataille à laquelle il participa fut la bataille du Fossé. Il est de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre et il narra une science bénéfique de la part du Prophète ﷺ, de son père ‘Omar, d’Abou Bakr, de ‘Othmane, de ‘Ali, de ‘Bilal, de Souhayb et d’autres Compagnons- qu’Allah a agréés. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu’ Allah a gardé pour Lui des choses qui ne sont connues que de Lui seul et qui sont les clés de l’Inconnaissable, à savoir: ce qui va se produire dans l’avenir; les fœtus, avortons et autres qui se trouvent dans les utérus; quand surviendra la pluie; le moment et le lieu où mourra toute âme; et quand l’Heure surviendra.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ affirme qu'Allah - Gloire et Majesté à Lui - garda pour Lui la connaissance de choses relevant de l'Inconnaissable que Lui seul connaît. Allah dit: ﴿***Dis: "Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah". Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités!***﴾ [Sourate An-Naml: 65]. Il dit également: ﴿***[C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants***﴾ [Sourate Al-Jinn: 26-27].

Les choses mentionnées dans le hadith ne sont pas les seules sur lesquelles Allah a gardé la connaissance. Ce sont plutôt des exemples non exhaustifs ou plutôt les choses les plus importantes qu'Allah est le seul à connaître. Il existe en effet des choses au sujet des prophètes précédents et leurs peuples qu'Allah est le seul à connaître. Allah dit: ﴿***Ne vous est-il pas parvenu le récit de ceux d'avant vous, du peuple de Noé, des 'Aad, des Tamoud et de ceux qui vécurent après eux, et que seul Allah connaît?***﴾ [Sourate Ibrahim: 9]. Il y a également les choses qu'Allah garde cachées, comme le monde des djinns et des anges et ce qui les concerne, certaines merveilles de Sa création dans les cieux et la Terre, etc.

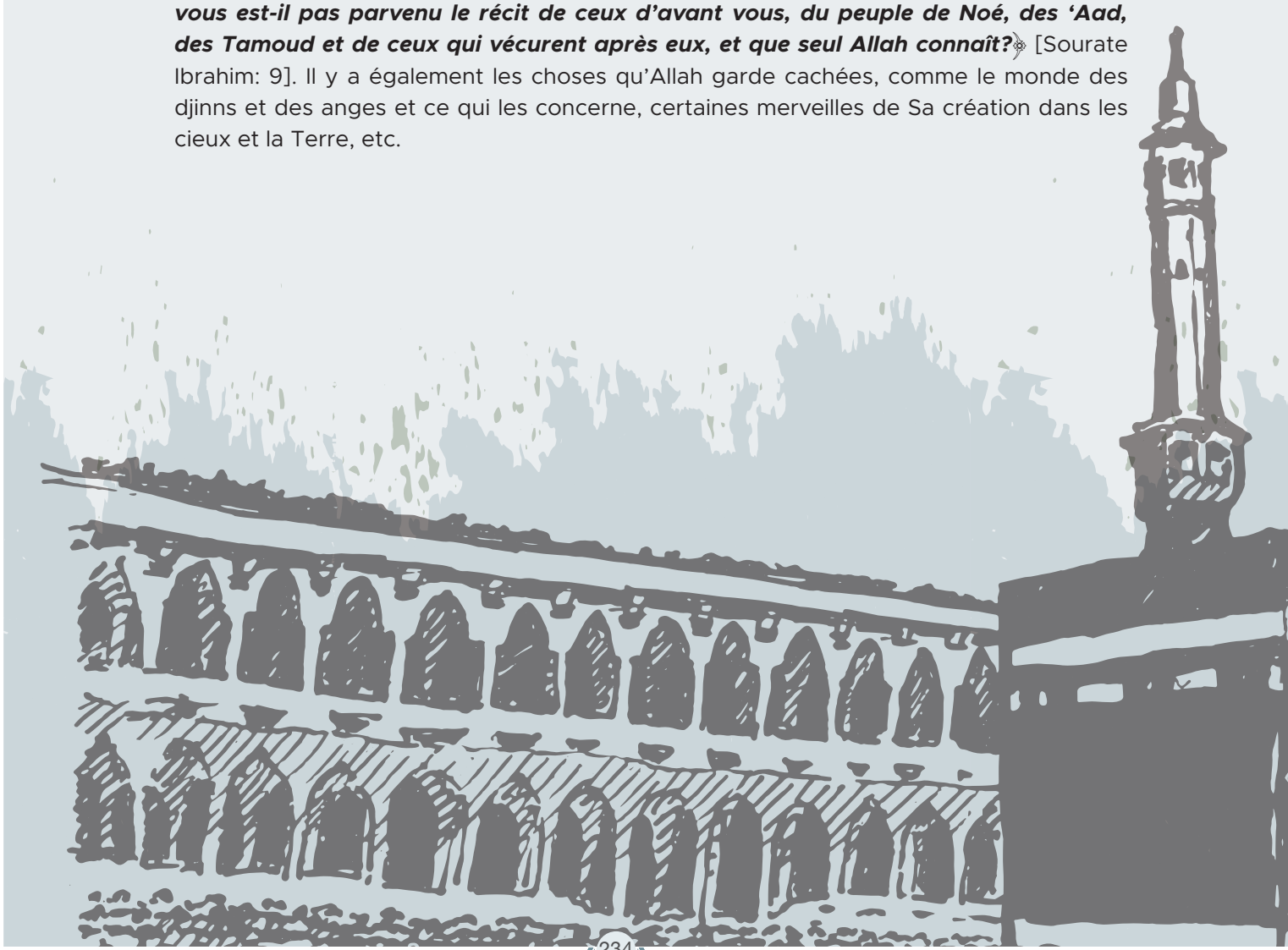

Par ailleurs, pour l'être humain, ce qui relève de l'Inconnaissable peut être divisé en deux catégories:

- Ce que l'être humain a la possibilité de connaître par les moyens et les causes qu'Allah a mis à sa disposition. Connaître par exemple le moment où le soleil va se lever, les horaires de la prière, quand aura lieu une éclipse solaire ou lunaire ainsi que d'autres choses qu'Allah a ordonnées par des lois fixes et régulières.

- Ce que seul Allah connaît et qui relève de l'Inconnaissable absolu dont font partie les choses mentionnées dans ce hadith et qui sont regroupées dans les paroles d'Allah suivantes: ﴿***La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur***﴾ [Sourate Louqmane: 34].

Allah les qualifia, par comparaison et rapprochement, de clés de l'Inconnaissable. L'être humain ne peut parvenir aux choses qui lui sont dissimulées qu'à l'aide de clés qui y donnent accès, or aucun être humain ne connaît ces clés, que dire alors des choses elles-mêmes?

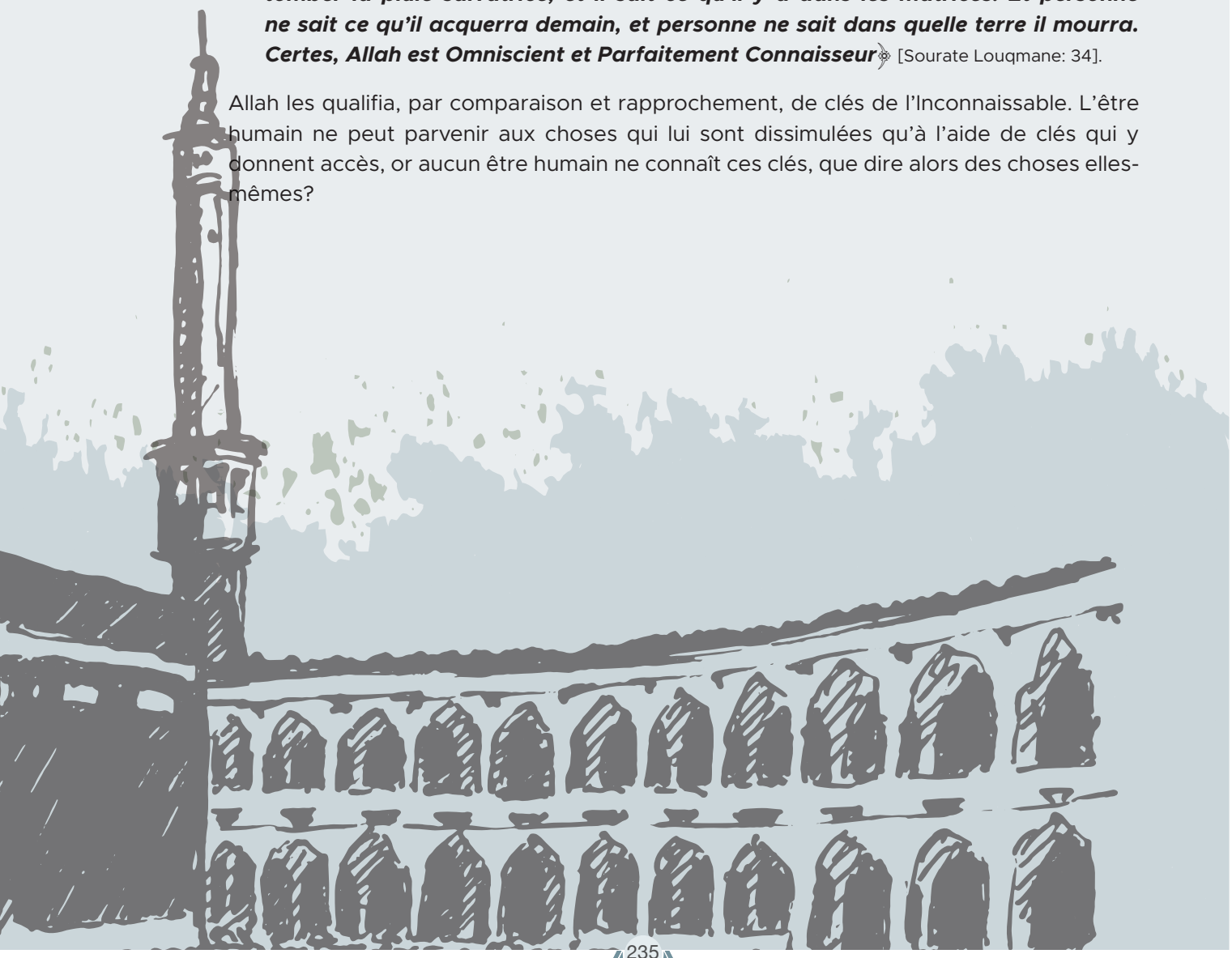

Compréhension (fiqh)

2 La première chose est ce que gagnera l'être humain dans son avenir immédiat. Il ne sait pas, en effet, quelle subsistance il obtiendra, quels sont les décrets bons ou mauvais qu'il subira, ni les bonnes ou mauvaises œuvres qu'il accomplira.

3 La deuxième chose est qu'Il sait ce qu'il y a dans les utérus et ce qui s'y produit. Il sait donc ce qui se rétracte dans l'utérus et dont la formation ne s'achèvera pas, c'est-à-dire l'avorton, et Il sait également ce qui y achèvera sa formation et arrivera à terme et naîtra. Il connaît le sexe du fœtus, mâle ou femelle. Allah dit: ﴿***Allah sait ce que porte chaque femelle, et de combien la période de gestation dans la matrice est écourtée ou prolongée. Et toute chose a auprès de Lui sa mesure***﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 8].

Ce hadith ne s'oppose pas à la possibilité récente pour les médecins de connaître le sexe du fœtus dans les derniers mois de la grossesse, car ceci fait partie des sciences et de ce qu'Allah a mis à disposition de Ses serviteurs. En effet, la science moderne ne permet de découvrir cela qu'au bout de quatre mois de grossesse et elle ne donne que des probabilités qui s'avèrent parfois justes et parfois fausses. La science moderne ne peut prédire la durée exacte de grossesse d'une femme: sera-t-elle de sept ou de neuf mois? Et même lorsqu'elle permet de connaître le sexe d'un fœtus porté par une femme, peut-on en dire autant de tous les fœtus portés par toutes les femmes qu'Allah Lui connaît au même moment?

4 La troisième chose est la connaissance du moment où tombera la pluie. Personne sur Terre ne sait exactement quand tombera la pluie, ni quelle sera sa quantité, ni où elle tombera avec précision?

Bien que certains météorologues et astronomes sont aujourd'hui capables de prédire parfois quand et où tombera la pluie, cette prédiction est donnée après la vision des nuages dans le ciel et non avant. Cette prédiction est donc semblable à celles des peuples anciens, même si elle est obtenue par des moyens plus modernes. En outre, le pourcentage d'erreur reste quand même élevé pour ces prédictions.

5 La quatrième chose est la connaissance de quand et où mourra un être humain. Allah dit: ﴿***et personne ne sait dans quelle terre il mourra***﴾ [Sourate Louqmane: 34]. Allah ne donna pas de durée limite à la vie humaine. Une fois celle-ci atteinte, l'être humain meurt. Il ne détermina également pas des causes qui mènent fatalement à la mort, puisqu'un malade peut guérir de sa maladie et quelqu'un de bien portant et solide peut soudainement mourir. Un jeune peut être surpris par la mort alors qu'un vieillard peut continuer à vivre si vieux qu'il finit par retomber en enfance. De même, il arrive qu'un être humain se noie ou tombe d'une grande hauteur et en réchappe, alors qu'un autre, pourtant en sécurité chez lui, meurt.

6 La cinquième des choses dont le Prophète ﷺ nous a informés dans ce hadith est la connaissance de quand surviendra l'Heure. Cette connaissance fait partie de celles qu'Allah a gardées pour Lui et ne l'a dévoilée ni à un ange rapproché ni à un prophète envoyé. Allah dit: ﴿***Ils t'interrogent sur l'Heure: "Quand arrivera-t-elle?" Dis: "Seul mon Seigneur en a connaissance. Lui seul la manifestera en son temps. Lourde elle sera dans les cieux et (sur) la terre et elle ne viendra à vous que soudainement." Ils t'interrogent comme si tu en étais averti. Dis: "Seul Allah en a connaissance." Mais beaucoup de gens ne savent pas***﴾ [Sourate Al-A'raf: 187]. D'ailleurs, le Digne de Confiance chargé de la révélation, Jibril - qu'Allah le protège -, demanda au Digne de Confiance de la Terre, Mohammed: "Quand l'Heure surviendra-t-elle?". Il répondit: *"Celui qui est interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge"*[1].

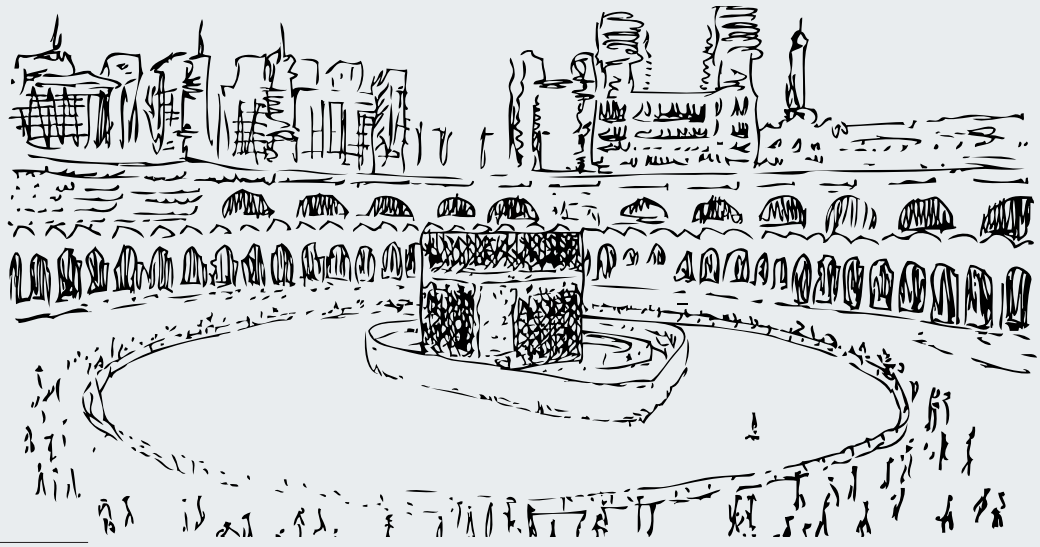

1 Al-Boukhari (50) et Moslim (9) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

Suivi

1. (1) Le Prophète ﷺ nous informe de certaines choses que personne ne connaît excepté Allah. Il n'est donc pas permis au musulman de croire autre chose que cela ou d'accorder du crédit aux ignorants et aux devins qui prétendent les connaître.

2. (2) Sachant que personne ne sait ce qui se produira demain, excepté Allah, tu dois alors œuvrer plutôt que d'être paresseux et de te fier à ce que racontent les charlatans et les menteurs. Ne vois pas de mauvais augure dans quelque chose que tu vois ou que tu entends et qui t'amène à t'abstenir d'œuvrer.

3. (2) Allah cacha aux serviteurs la connaissance de ce qui se produira dans l'avenir. Prends donc garde à avancer comme prétexte le destin pour justifier tes manquements ou les actes illicites que tu commets. Tu serais ainsi comme les mécréants qui dirent: ﴿***Si Allah avait voulu, nous n'aurions pas adoré quoi que ce soit en dehors de Lui, ni nous, ni nos ancêtres; et nous n'aurions rien interdit qu'Il n'ait interdit Lui-même***﴾ [Sourate An-Nahl: 35].

4. (3) Lorsque le serviteur espère qu'Allah le pourvoie, il ne doit s'adresser qu'à Lui seul, car Il est le Pourvoyeur et l'Octroyeur.

5. (3) Le fait qu'une femme aille chez un médecin qui l'informe du sexe du fœtus qu'elle porte ou autres choses du même genre n'est ni néfaste ni illicite. Ceci fait partie des connaissances qu'Allah a données et mises à disposition des gens de science. Ils n'obtiennent ces connaissances qu'après la formation complète du fœtus dans le ventre de la mère, et ne peuvent obtenir ces connaissances de manière certaine avant cela.

6. (4) Sachant que la pluie est une cause de subsistance, seul Allah la contrôle et connaît quand elle tombera, quelle sera sa quantité et où elle tombera. Sache donc que ta subsistance est déterminée par Allah, adore-Le et recherche la subsistance qu'Il a décrétée pour toi.

7 (5) Allah cacha aux serviteurs le moment et le lieu où ils mourront. Si l'être humain savait qu'il va mourir tel jour, le monde deviendrait invivable, la Terre ne serait pas mise en valeur et l'être humain passerait son temps à attendre sa mort en pleurant. Allah nous cacha donc cette connaissance afin que l'espoir nous incite à œuvrer et à mettre la Terre en valeur. Ceci est une des manifestations de la sagesse d'Allah qui ne fait une chose que pour une sagesse connue par ceux qui la connaissent et ignorée par ceux qui l'ignorent.

8 (6) Allah cacha aux serviteurs le moment de la survenue de l'Heure afin qu'ils s'attendent en permanence à ce qu'elle survienne, qu'ils se préparent toute leur vie à cela en accomplissant de bonnes œuvres et qu'ils s'efforcent, tant qu'ils sont en vie, d'obéir à Allah, de la même façon qu'Il leur cacha, pour les mêmes raisons, quelle est la Nuit du Destin et quelle est l'heure du vendredi où l'invocation est exaucée.

9 Croire en ce qui relève de l'Inconnaissable et se contenter de ce dont la révélation nous a informés, procure de la tranquillité à l'âme, donne de l'espoir et renforce l'attachement et la foi en Allah.

Un poète a dit:

Ô Toi qui secours les créatures après leur désespoir, fais miséricorde à des serviteurs qui ont tendu les mains par besoin.

Tu les as habitués à les combler de subsistance sans raison, autre que celle d'un bel espoir qu'ils suivent.

Tu les as submergés de Ta grâce à tout moment, en étant généreux lorsqu'ils agissent bien et en étant indulgent lorsqu'ils agissent mal.

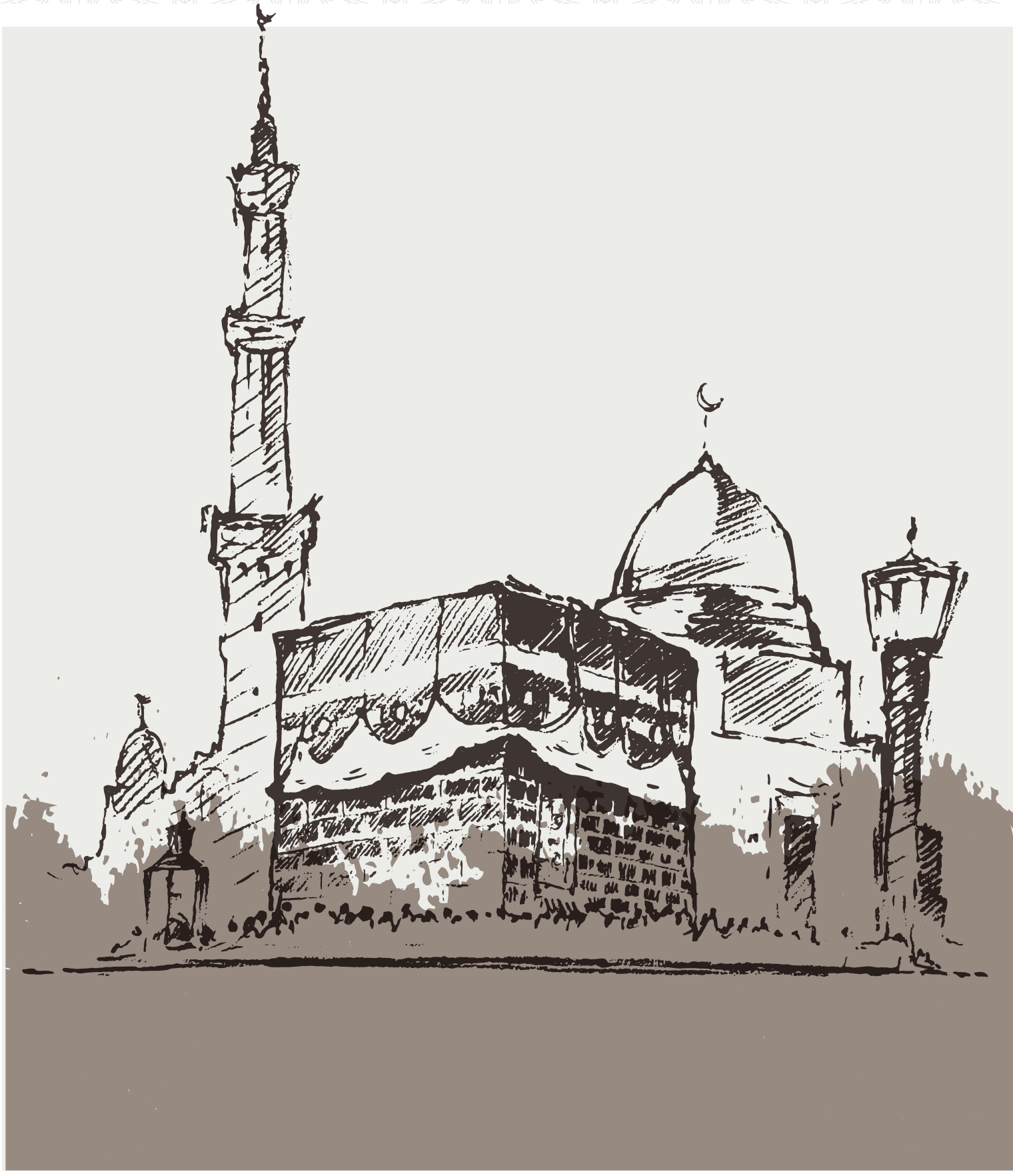

37

Hadith

L'illicéité de la sorcellerie et le fait de prétendre connaître l'Inconnaissable

Abou Hourayra -qu'Allah à agréé - rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*Celui qui consulte un devin ou un voyant et croit à ce qu'il lui dit aura mécru à ce qui a été révélé à Mohammed* ﷺ"[1].

1 Abou Dawoud (3904), At-Tirmidhi (135), An-Nassa'i (9017) et Ibn Maja (639).

Les Versets

- ﴿*C'est Lui qui détient les clefs de l' Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite*﴾ [Sourate Al-An' ame: 59].
- ﴿*Certes Nous avons placé dans le ciel des constellations et Nous l' avons embelli pour ceux qui regardent. Et Nous l'avons protégé contre tout diable banni*﴾ [Sourate Al-Hijr: 16-17].
- ﴿*Dis: "Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l' Inconnaissable, à part Allah." Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités! Mais leurs sciences se sont rejointes au sujet de l'autre monde. Ils doutent plutôt là-dessus. Ou plutôt ils sont aveugles à son sujet*﴾ [Sourate An-Naml: 65-66].
- ﴿*La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur*﴾ [Sourate Louqmane: 34].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'AbdAr-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire. Il était constamment en compagnie du Prophète ﷺ afin d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que celui qui se rend chez un devin, un charlatan ou autre parmi ceux qui prétendent connaître l'Inconnaissable et croit à ce qu'il prétend commet une mécréance qui le fait sortir de l'Islam peu ou prou.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Le Prophète ﷺ met en garde contre le fait de suivre les devins, les charlatans et autres qui prétendent connaître l'Inconnaissable. Il nous informe ainsi que celui qui consulte un devin en contact avec les démons afin qu'ils subtilisent pour lui des connaissances écoutées indûment et l'informent de choses futures et de ce que les êtres humains ne peuvent connaître, ou un voyant qui utilise la sorcellerie et l'astrologie pour connaître l'Inconnaissable, ou d'autres personnes du même genre et croit à ce qu'ils inventent et prétendent, a mécru en Allah et en Son Prophète.

Leur mécréance est due au fait que par leurs actes, ils traitent de mensonge les paroles suivantes d'Allah: ﴿***Dis: "Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable,*** à ***part Allah."***﴾ [Sourate An-Naml: 65]. Maintenant, celui qui les croit en pensant que ce qu'ils disent peut être connu des êtres humains et ne sait pas que cela fait partie de la connaissance qu'Allah seul détient, nous ne le déclarons pas mécréant.

Allah fit de cela une épreuve et un trouble qui permettent de distinguer le croyant du mécréant, car le devin ou le voyant peut parfois dire certaines choses véridiques. L'ignorant pourrait croire qu'il connaît véritablement l'Inconnaissable alors que cela ne peut être le cas. Des gens questionnèrent le Messager d'Allah ﷺ au sujet des devins et il leur répondit: *"Ils ne sont rien"*. Ils lui dirent ensuite: "Ô Messager d'Allah, ils disent souvent des choses qui sont véridiques!" Le Messager d'Allah ﷺ dit ensuite: *"Cette parole provient des djinns. L'un d'eux la subtilise et la caquette dans l'oreille de son allié comme le caquètement d'une poule, la mélangeant à plus de cent mensonges"*[1].

En effet les djinns s'élèvent en direction du ciel, montant les uns au-dessus des autres, jusqu'à ce que celui qui est le plus haut puisse subtiliser des connaissances qu'il écoute indûment puis les transmettre à celui qui est en dessous de lui et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elles arrivent aux oreilles du devin qui y ajoute certaines choses. Puis lorsque vint l'Islam et que le Coran fut révélé, le ciel fut gardé des démons contre lesquels étaient lancées des météorites. De ce fait, ne leur reste des connaissances qu'ils écoutaient indûment que celles qui précèdent le lancement des météorites. Ceci fait référence aux paroles d'Allah suivantes: ﴿***Nous avons décoré le ciel le plus proche d'un décor: les étoiles, afin de le protéger contre tout diable rebelle. Ils ne pourront être à l'écoute des dignitaires suprêmes [les Anges]; car ils seront harcelés de tout côté, et refoulés. Et ils auront un châtiment perpétuel. Sauf celui qui saisit au vol quelque [information]; il est alors pourchassé par un météore transperçant***﴾ [Sourate As-Saffate: 6-10].[2]

Lorsque l'être humain consulte un devin par loisir ou autre sans croire à ce qu'il lui dit, ses œuvres sont vaines quarante jours durant. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui consulte un voyant et le questionne au sujet de quelque chose, sa prière n'est pas acceptée durant quarante nuits"*[3].

1 Al-Boukhari (5884).

2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar (10/216).

3 Moslim (2230).

Suivi

1. Jadis, les gens allaient consulter des devins ou des voyants, alors qu'aujourd'hui avec la diffusion des moyens de communication modernes, c'est désormais le devin qui vient chez toi, via ton téléphone, sous la forme d'un site auquel tu te connectes, d'une nouvelle que tu lis, d'un horoscope ou d'une autre forme prisée par les devins et les charlatans. Prends donc garde à les consulter quelle que soit la forme qu'ils aient.

2. Fais partie de la divination et de la voyance, le fait qu'un homme aille consulter quelqu'un qui se prétend raqi, qui lui demande un de ses vêtements, lui demande son nom ou le nom de sa mère, lui écrit des symboles ou lui fait un talisman. Ces gens-là sont des devins et des charlatans et il convient de prendre garde à eux.

3. Les gens sont de deux sortes: des disciples de devins et des disciples des messagers d'Allah. Le serviteur ne peut donc être les deux à la fois. Au contraire, au plus il se rapproche d'un devin au plus il s'éloigne du Messager d'Allah ﷺ, et au plus il croit au devin au plus il dément le Messager d'Allah ﷺ[1].

4. La saine croyance consiste à ce qu'à l'origine tu n'aies de lien qu'avec Allah, que tu lui soumettes toutes tes affaires, que ton cœur ne s'attache à personne d'autre qu'Allah et que tu n'espères rien attirer de bénéfique ou repousser quelque chose de nuisible que via Allah.

5. Prends garde à consulter des devins, des astrologues et des voyants et à les croire. Tu perdrais ainsi ta religion et tu sortirais de la religion de l'Islam, qu'Allah nous en préserve.

6. Ce hadith démontre que croire aux devins est de la mécréance et que les consulter sans les croire est un péché capital. Il n'est donc pas permis à l'être humain de les consulter ni de se connecter à leurs sites, qu'il soit sérieux ou qu'il plaisante.

7. Sois satisfait du lot qu'Allah t'a accordé et sache que l'Inconnaissable ne t'a été caché que pour ton bien. Ne déchire donc pas le voile qui cache l'Inconnaissable, car cela te rajoutera peine sur peine.

1 Voir Ighathate Al-Lahfane Mine Massayid Ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/253).

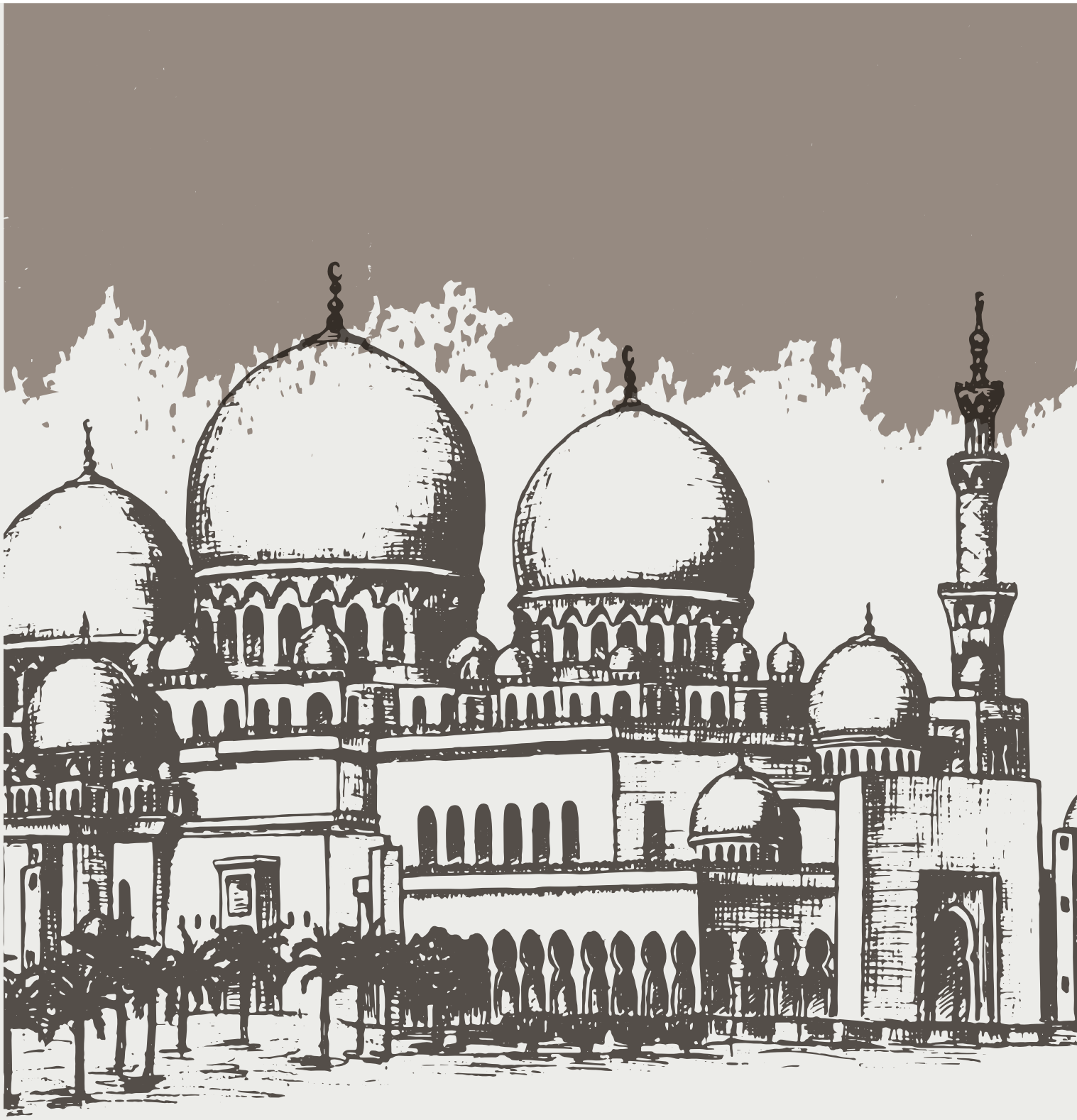

Hadith 38

L'importance des œuvres du cœur

Abou Hourayra - qu'Allah a agréé - rapporte que le Messager d'Allah a ﷺ dit:

1 *"Allah ne regarde ni vos corps ni vos apparences,*

2 *mais ce qu'll regarde ce sont vos cœurs*", en montrant sa poitrine du doigt[1].

1 Moslim (4779).

Les Versets

- ﴿*et ne me couvre pas d' ignominie, le jour où l' on sera ressuscité, le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain* ﴾[Sourate Ach-Chou'ara: 87-89].
- ﴿*Le plus noble d' entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 13].
- ﴿*et quand tu les vois, leurs corps t'émerveillent*; et s' *ils parlent, tu écoutes leur parole*﴾ [Sourate Al-Mounafiqoune: 4].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'AbdAr-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et il était constamment en compagnie du Prophète ﷺ afin d' acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Ce qui est pris en considération chez une personne, ce n'est pas la beauté de l'apparence et du corps, mais la foi ou la mécréance qui se trouve dans le cœur.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ affirme qu' Allah ne demandera pas de comptes au serviteur pour son apparence, son aspect et la force de son corps. Il n'y a en effet pas de différence entre un blanc et un noir, ni entre un riche et un pauvre, ni entre un fort et un faible. Il se peut qu'un serviteur ait un beau visage et un corps bien proportionné, qu'il soit éloquent et que son discours soit agréable, mais qu'il n'ait aucune valeur auprès d'Allah, conformément à ce qu' Allah dit au sujet des hypocrites: ﴿***et quand tu les vois, leurs corps t'émerveillent; et s'ils par lent, tu écoutes leur parole***﴾ [Sourate Al-Mounafiqoune: 4].

2. Ce qui est pris en compte par Allah C'est ce qu'il y a dans le cœur qui est le siège de la piété et de la foi, et la différence de mérite entre les gens n'est due qu'à la piété et aux œuvres vertueuses. Allah dit: ﴿***Le plus noble d' entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux***﴾ [Sourate Al-Houjourate: 13].

   Pour sa part, le Prophète a dit: "Un Arabe n' *est pas supérieur à un non Arabe, tout comme un non Arabe n'est pas supérieur à un Arabe et un blanc n'est pas supérieur à un noir de la même manière qu'un noir n'est pas supérieur à un blanc, si ce n'est par la piété*"[1].

   Il se peut qu'un serviteur soit laid et d'apparence vilaine, mais qu'il jouisse d'un statut éminent auprès d'Allah. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Il se peut qu'un homme hirsute repoussé aux portes fasse serment par Allah et qu'Allah le libère de son serment*"[33]. Toutefois les gens se servent de ce hadith comme argument afin d'abroger les œuvres et les obligations et prétendent que si le cœur est rasséréné par la foi, cela le dispense d'œuvrer. Or ceci est invalide, car l'œuvre fait partie de la foi et la foi d'un individu n'est valide que par les œuvres.

1 Ahmad (23489).

Suivi

1 (1) Ce hadith démontre qu'il ne faut pas tenir compte des apparences et de l'image, le serviteur ne doit pas s'empresser de juger quelqu'un sur la base de son apparence, les apparences sont en effet souvent trompeuses.

2 (1) On déduit de ce hadith que l'être humain ne doit pas accorder une importance exagérée à l'entretien de son apparence et de son image au point de se désintéresser de ce que contient son cœur. Il doit plutôt accorder une importance modérée à l'entretien de son corps et accorder le plus grand de son intérêt à ce qui fera la différence sur la Balance: la vertu et la droiture du cœur.

3 (2) Le Prophète ﷺ affirma la nécessité de purifier son cœur et de le débarrasser des maux, des ambiguïtés et de ce qui pourrait y introduire de l'associationnisme et de l'amour pour ce bas monde, car c'est le cœur qui sera scruté par Allah.

4 (2) Le musulman doit améliorer son intention, c'est en effet elle le critère principal de récompense ou de punition, et il doit être patient alors qu'il tente de l'améliorer et endurer la peine que cela implique. En effet, la tâche est rude. Par ailleurs, les prédécesseurs apprenaient à avoir une bonne intention aussi méticuleusement que vous apprenez à œuvrer[1].

5 (2) S'atteler à améliorer et à rectifier son cœur est la première chose sur laquelle ceux qui cheminaient vers Allah comptaient, et examiner et guérir ses maladies est le premier rite accompli par les adorateurs. En effet, le cœur est pour les autres membres tel un roi commandant ses soldats, les faisant bouger sous ses ordres et les utilisant comme il le veut. Ils sont en effet tous sous sa domination et son autorité et c'est de lui qu'ils acquièrent la droiture ou la déviance. Ils suivent donc ce qu'il veut, puisqu'il est leur roi, et ils exécutent ce qu'il leur ordonne[2].

6 (2) C'est pour son intention que le serviteur mérite d'être récompensé ou puni. En effet, il arrive qu'un être humain accomplisse une œuvre vertueuse, mais en ayant une intention autre que celle de satisfaire Allah. Il est donc puni pour cela au lieu d'être récompensé. À l'inverse, il arrive qu'un être humain ait l'intention d'accomplir une œuvre vertueuse, mais qu'il ne réussisse pas à l'accomplir. Il est alors récompensé pour sa seule intention. L'être humain doit donc avoir continuellement de vertueuses intentions et s'efforcer de rectifier son intention.

7 (2) Les prédicateurs et éducateurs doivent orienter les regards et l'intérêt des gens vers la manière de se préoccuper de son cœur et de soigner ses maladies.

8 (2) Le musulman doit adopter la mesure agréée par Allah, à savoir que le mérite dépend de la pratique religieuse, de la ferveur de la foi et de la piété et non de l'apparence, du

---

1 Voir Ihya 'Ouloum Ad-Dine d'Abou Hamid Al-Ghazali (4/364).

2 Voir Ighathate Al-Lahfane Mine Massayid Ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/5).

fait que le corps soit bien proportionné, de l'éloquence, de la richesse, du prestige social ou autre.

9 (2) Le critère de la religion et de la piété est le plus important pour le musulman. Il convient donc que l'homme le prenne en considération lorsqu'il recherche une épouse et que la femme le prenne en considération lorsqu'un prétendant la demande en mariage. Il en est de même pour celui qui recherche un employé ou un associé ou bien celui qui recherche un locataire pour son logement, etc. Il doit en effet choisir quelqu'un de pieux et de fervent.

10 (2) Le cœur, à l'image du corps, tombe malade et sa guérison se fait par le repentir. Il rouille aussi tout comme rouille un miroir et il redevient pur grâce à l'évocation. Il se dénude également tout comme se dénude le corps et son vêtement est la piété. Il connaît la faim et la soif comme le corps et sa nourriture et sa boisson sont la connaissance, l'amour, la confiance, le retour auprès d'Allah et le service[1].

11 (2) Le fait que le Prophète ﷺ ait pointé du doigt sa noble poitrine est une gestuelle qui a un effet sur l'auditoire et imprime l'information dans l'esprit de ceux à qui il s'adresse. Il est donc recommandé d'utiliser certaines gestuelles corporelles lorsque l'on enseigne, sensibilise, appelle les gens à l'Islam.

12 Joulaybib était un Compagnon du Prophète ﷺ d'apparence laide et de petite taille à qui le Prophète ﷺ avait proposé de se marier et il dit: "Tu trouves donc que je suis une marchandise invendable". Le Prophète ﷺ lui répondit alors: *"Mais pour Allah, tu n'es pas une marchandise invendable"*. Il l'envoya vers un foyer des Ansar afin de demander leur fille en mariage et les parents furent surpris, mais la jeune fille s'empressa d'accepter en guise d'obéissance à l'ordre d'Allah. Peu de temps plus tard, Joulaybib sortit afin de répondre à l'appel du jihad et le Prophète ﷺ ne le retrouva pas après la fin du combat. Il finit par le retrouver mort en martyr entouré de sept polythéistes qu'il avait tués avant de mourir et il dit alors: *"Celui-là fait partie de moi et je fais partie de lui"*. Suite à cela, son épouse devint parmi les plus riches des gens[2].

Un poète a dit:

Tu vois un homme maigre et tu le méprises, alors que ses vêtements abritent un lion téméraire.

À l'inverse, un homme bien bâti te plaît et lorsque tu l'éprouves il te déçoit.

La taille n'est pas un mérite pour les hommes, mais leur mérite réside plutôt dans la générosité et le bien.

1 Voir Al-Fawa'id d'Ibn Al-Qayyim (p.98).

2 Voir Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/272) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (2/222).

Hadith 39

L'adoration d'Allah en ce qui concerne l'amour, la détestation, l'alliance et le désaveu

Anas, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. "*Celui qui possède ces trois caractéristiques goûtera à la douceur de la foi:*
2. *Qu'Allah et Son Messager lui soient plus chers que n'importe quoi d'autre,*
3. *qu'il n'aime quelqu'un que pour Allah*
4. *et qu'il déteste retourner dans la mécréance aussi intensément qu'il déteste être jeté dans le feu."*(1)51

1 Al-Boukhari (16) Moslim (43).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur.. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient. Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messager, et les croyants qui accomplissent la prière (Salate), s'acquittent del'aumône (Zakate) et s'inclinent (devant Allah). Et quiconque prend pour alliés Allah, Son messager et les croyants [réussira], car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux*﴾ [Sourate Al-Mâ`ida: 54-56].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes. Dis: Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, al attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers*﴾ [Sourate At-Tawbah: 23-24].
- ﴿*Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au -delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants. Voilà ceux dont Allah a scellé les cœurs, l'ouïe, et les yeux. Ce sont eux les insouciants. Et nul doute que dans l'au -delà, ils seront les perdants*﴾ [Sourate An-Nahl: 106- 109].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamzah Anas ibn Mâlik ibn an-Nadr Al-Ansârî, l'imam, le mufti, le récitateur, le savant du hadith, le narrateur majeur de hadith, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ et de ses proches et derniers Compagnons de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et avait vingt ans lorsqu'il est mort. Il participa à plus d'une bataille avec lui et prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire(1) 52.

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe de trois caractéristiques qui, lorsqu'elles sont présentes chez quelqu'un, celui-ci goûte à la douceur de la foi. Ces caractéristiques sont: qu'Allah et Son Messager ﷺ lui soient plus chers que n'importe quoi d'autre, qu'il n'aime quelqu'un que pour Allah et non pour une position ou un intérêt, et que le retour à la mécréance soit ce qu'il déteste le plus. En effet, tout comme il déteste entrer dans le feu, il déteste la mécréance et ce qui conduit à la mécréance.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabî (4/417-423), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam as-Sahaba d'Al-Baghawî (1/43) et Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des fondements de l'Islam et parmi les enseignements qui s'y trouvent, il y a:

1. Il nous informe que lorsque l'être humain réunit trois caractéristiques, il goûte à la douceur de la foi, c'est-à-dire un goût que l'âme ressent comme lorsqu'elle ressent le goût sucré de la nourriture. On retrouve cela dans les autres paroles du Prophète ﷺ: *"Goûte à la douceur de la foi celui qui se satisfait d'Allah comme Seigneur, de l'Islam comme religion et de Mohammad comme messager"*[1]. Cette douceur est la tranquillité que ressent le croyant, le sentiment d'être illuminé par la connaissance d'Allah et de Son Messager ﷺ[2]54, le plaisir d'accomplir des actes d'obéissance, d'endurer les difficultés que l'on peut ressentir pour satisfaire Allah et Son Messager et de préférer ces difficultés aux jouissances de ce bas monde[3].

   "Par ailleurs, la foi est ce qui nourrit les cœurs et ce qui les rend plus forts, de la même façon que la nourriture et la boisson nourrissent les corps et les rendent plus forts. Le corps ne ressent la douceur de la nourriture et de la boisson que lorsqu'il est en bonne santé, tandis que quand il est malade, il ne ressent plus la douceur de la nourriture et de la boisson qui lui sont utiles. Au contraire, il peut même trouver agréable ce qui lui est nuisible et ne trouve cela agréable qu'à cause de sa maladie. Il en est de même pour le cœur qui, à cause de ses maladies et de ses maux, ne ressent pas la douceur de la foi. Mais dès qu'il se défait de la maladie des passions qui égarent et des désirs illicites, il se remet à ressentir la douceur de la foi. Puis quand il retombe malade, il ne ressent plus la douceur de la foi, et trouve un certain contentement dans les passions et les actes de désobéissance qui provoquent sa perte. Si sa foi était complète, il ressentirait sa douceur et se passerait du contentement qu'il éprouve dans les actes de désobéissance"[4].

2. La première de ces qualités est "qu'Allah et Son Messager lui soient plus chers que n'importe quoi d'autre". Ce qui est signifié par l'amour d'Allah et de Son Messager ﷺ, c'est le sentiment que l'être humain éprouve dans son cœur et lui fait souvent mentionner son bien-aimé, ressentir qu'il lui manque, faire ce qu'il aime et s'abstenir de ce qu'il déteste. Cet amour ne cesse de croître jusqu'à ce qu'il soit plus fort que tout autre amour. Mieux encore, cela implique de préférer tout ce que veut son bien-aimé même au détriment de la passion de l'âme.

---

1 Moslim (34) d'après Al-'Abbâs ibn 'Abd al-Mouttalib - qu'Allah a agréé.

2 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Abou al-'Abbâs Al-Qourtoubî (1/210).

3 Voir Al-Minhâj Charh Sahih Moslim ibn al-Hajjâj d'An-Nawawî (2/13).

4 Fath al-Bârî d'Ibn Rajab (1/50-51).

En outre, cet amour doit être plus fort que tout autre amour dans le cœur du musulman, sinon le serviteur s'expose à la colère et la punition d'Allah: ﴿ ***Dis: Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers***﴾ [Sourate At-Tawbah: 24]. Le Prophète ﷺ a également dit: *"L'un de vous n'aura pas la foi avant que je ne sois pour lui plus cher que ses parents, ses enfants et tous les gens"*[1].

3 La deuxième qualité est qu'Allah arbitre son amour. Ainsi le musulman n'aime quelqu'un pour rien d'autre que le fait qu'Allah l'aime ou a ordonné de l'aimer. Il est d'ailleurs dit dans un hadith:

"Le nœud le plus ferme de l'Islam est d'aimer pour Allah et de détester pour Allah"[2]. On ne cesse de se soumettre à Allah jusqu'à ce qu'Il soit l'arbitre dans tout amour, conformément à ce que dit Allah: ﴿***Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul".***﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 4]. Le Prophète a également dit dans un hadith: *"Celui qui aime pour Allah et déteste pour Allah, donne pour Allah et prive pour Allah a la foi complète"*[3].

4 La troisième qualité est de détester entrer dans la mécréance et les actes de désobéissance - que l'on y soit déjà entré auparavant ou pas. En effet, celui qui a véritablement la foi et s'attache à l'amour d'Allah et de Son Messager ﷺ ressent le délaissement des délices de la foi en Allah comme un enfer qu'il déteste aussi intensément qu'il déteste être jeté dans le feu[4].

La part obligatoire de détestation des péchés est de s'en détourner, de s'en éloigner et de prendre la ferme résolution de ne pas les commettre, car on a conscience de la colère d'Allah. Quant au fait de pencher pour une certaine catégorie de péchés sans chercher à les aimer ni à les commettre, alors cela n'est pas reproché à l'être humain. En effet, Allah fit l'éloge de celui qui défend à son âme de suivre ses passions et ceci prouve que l'âme peut pencher vers ce qui est interdit, mais le croyant doit se défendre de le commettre[5].

---

1 Al-Boukhari (15) Moslim (44), d'après Anas ibn Mâlik - qu'Allah a agréé.

2 Ahmad (18524) d'après Al-Barâ` ibn 'Âzib - qu'Allah a agréé.

3 Abou Dawoud (4681) d'après Abou Umâma Al-Bâhilî.

4 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihîn d'Ibn 'Othaymîne (3/260).

5 Voir Fath al-Bârî Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbalî (1/58).

Suivi

1. Oum Soulaym emmena son fils Anas ibn Mâlik au Prophète ﷺ afin qu'il le prenne comme serviteur, ce qui démontre l'immense amour qu'elle portait au Messager d'Allah ﷺ. En effet, elle emmena son fils, la prunelle de ses yeux, qui était libre et pas un esclave, afin qu'il devienne un serviteur sans aucune contrepartie. Nous concernant, qu'avons-nous donné pour la religion du Messager d'Allah ﷺ, pour ses hadiths et pour sa Sounna?

2. Dans son hadith, le Prophète ﷺ utilise un style dans lequel se mêlent suspense et séduction, et dans lequel il attire l'attention sur quelque chose. Il commença ainsi par restreindre les qualités à un nombre déterminé afin que celui qui écoute reste attentif jusqu'à ce qu'il les énumère. Il prononça le mot douceur [de la foi] afin que l'être humain s'efforce d'acquérir ces caractéristiques et jouisse de ce plaisir. Les prédicateurs, les orateurs et les prêcheurs doivent donc s'efforcer de passionner les gens quand ils s'adressent à eux.

3. À chaque fois que tu ressens que tu n'œuvres pas suffisamment, approfondis dans ton cœur l'amour pour Allah et pour Son Messager ﷺ. On rapporte d'Anas - qu'Allah a agréé - qu'un homme questionna le Prophète ﷺ au sujet de l'Heure et le Prophète ﷺ lui demanda: *"Qu'as-tu préparé pour cela?".* L'homme répondit: Rien, si ce n'est que j'aime Allah et Son Messager ﷺ. Le Prophète ﷺ lui dit alors: *"Tu seras avec qui tu aimes"*. Anas dit ensuite: Rien ne nous a plus réjoui que les paroles du Prophète ﷺ: *"Tu seras avec qui tu aimes"* et moi j'aime Allah, Son Messager, Abou Bakr et 'Omar. J'espère être avec eux [dans l'au-delà] même si je n'accomplis pas les mêmes œuvres qu'eux[1].

4. À chaque fois que tu apprends que quelqu'un a accompli quelque chose pour son bien-aimé, accomplis quelque chose de plus grandiose pour Allah et Son Messager ﷺ. Il y a des degrés d'amour: certains conduisent à s'acquitter des obligations et à s'abstenir des interdits et d'autres à accomplir ce qui est recommandé et à s'abstenir de ce qui est ambigu.

5. Apprenons à nous-mêmes et à ceux qui nous entourent à accroître notre amour pour Allah et pour Son Messager ﷺ. Parmi les moyens qui permettent d'accroître l'amour qu'on a pour Allah, il y a le fait de connaître Ses Noms, Ses attributs et Ses actions parfaites, de méditer sur Sa magnifique création, de rappeler à l'âme Ses immenses bienfaits et Son immense miséricorde malgré l'immensité des péchés qu'elle commet. De même, on accroît l'amour qu'on a pour le Messager d'Allah ﷺ en le connaissant et en s'instruisant sur ses belles vertus, sur son éminente lutte, sur le fait que c'est grâce à lui si nous avons été guidés sur le chemin d'Allah, etc.

6. L'être humain a le pouvoir d'influer sur son âme pour qu'elle aime une chose ou qu'elle la déteste. Scrute donc ton âme et influe sur elle afin qu'elle aime le Messager d'Allah ﷺ plus que tout. Le Prophète ﷺ prit une fois la main de 'Omar ibn al-Khattab - qu'Allah a agréé - et 'Omar lui dit: Ô Messager d'Allah, je t'aime plus que tout, sauf moi-même. Le Prophète ﷺ lui répondit: "Non, par Celui qui tient mon âme dans Sa main, jusqu'à ce que

1 Al-Boukhari (3688) Moslim (2639).

tu m'aimes plus que toi-même." 'Omar dit: Par Allah, maintenant je t'aime plus que moi-même. Le Prophète ﷺ dit alors: "Maintenant, ô 'Omar[1]".

7 Lorsque tu aimes un musulman, manifeste ton amour selon ce que tu peux, comme t'asseoir en sa compagnie, lui rendre visite ou lui offrir des présents. En effet, "un homme rendit visite à un de ses frères dans une autre ville et Allah lui envoya sur sa route un ange qui, lorsqu'il arriva auprès de lui, lui demanda: Où vas-tu? Il répondit: Je vais chez l'un de mes frères dans cette cité. L'ange lui demanda ensuite: As-tu quelque chose à lui demander? L'homme répondit: Non, mais je l'aime en Allah. L'ange lui dit alors: Je suis un messager et Allah m'a envoyé te dire qu'Il t'aime comme tu as aimé cet homme en Lui"[2].

8 Lorsque tu aimes un ami en Allah, veille à ce que cet amour soit constamment et exclusivement en Allah, car celui qui aime une personne pour un intérêt, l'amour cesse lorsque l'intérêt se réalise ou lorsqu'on désespère qu'il ne se réalise[3]65. L'amour parfait en Allah a pour caractéristiques que la bonté ne l'augmente pas, et que le rejet ne le diminue pas[4].

9 Habitue-toi à voir les actes de désobéissance comme des choses horribles et à les détester pour le sort détestable auquel ils conduisent et prends garde à ne pas y prendre goût et à ne pas les imaginer de manière positive, car les sentiments sont les clés du désir et le désir est la clé de l'action.

Un poète a dit:

Tu désobéis au Seigneur alors que tu manifestes de l'amour pour Lui, ceci est impensable et aucune analogie ne peut l'expliquer.

Si ton amour était sincère, tu Lui aurais obéi, car l'amoureux obéit à son bien-aimé.

Chaque jour Il commence par te gratifier d'un bienfait et toi tu négliges d'être reconnaissant.

Abou Qays Al-Ansârî - qu'Allah a agréé - raconte l'arrivée du Prophète ﷺ chez lui à Médine dans les vers suivants[1]:

Il resta plus de dix ans chez les Qouraychites à rappeler et à rechercher des bien-aimés convenables.

Puis lorsqu'il vint à nous et qu'il s'établit ici, il fut réjoui et satisfait de sa vie à Taybah (Médine). Nous avons dépensé pour lui nos richesses licites et nous lui avons offert nos vies dans les batailles et les évènements malheureux.

Nous devenons les ennemis de tous ceux dont il est l'ennemi, même s'il s'agit de nos plus proches bien-aimés.

1 Al-Boukhari (6632).

2 Moslim (2567).

3 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Abou al-'Abbâs Al-Qourtoubî (1/214).

4 Voir Fath al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalânî (1/62).

5 Voir Sîrat Ibn Hichâm (1/512).

40 Hadith

S'abstenir de ressembler aux désobéissants

Abou Sa'id Al-Khoudri - qu'Allah a agréé - rapporte que le Prophète ﷺ dit à ses Compagnons:

1 *"Vous allez certainement suivre les voies de ceux qui sont venus avant vous,*

2 *empan par empan, coudée par coudée,*

3 *même s'ils entraient dans le terrier d'un uromastyx[1], vous les suivriez".*

4 On demanda: "Ô Messager d'Allah, s'agit -il des juifs et des chrétiens?". Il répondit: *"Et qui donc [autre qu'eux]?"[2].*

Les Versets

- ﴿*Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés)* [Sourate Al-Fatiha: 6-7].
- ﴿*Le moment n' est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'*évocation *d'Allah et devant ce qui est descendu de la vérité [le Coran]? Et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux. Ceux-ci trouvèrent le temps assez long et leurs cœurs s'endurcirent, et beaucoup d'entre eux sont pervers*﴾ [Sourate Al-Hadid: 16].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'id, Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al-Ansari Al-Khazraji Al-Madani Al-Khoudri. Il participa à la bataille du Fossé et aux batailles suivantes. Au total, il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance d'Ar-Ridwane. Faisant partie des mémorisateurs ayant rapporté de nombreux hadiths du Prophète ﷺ et des savants de mérite et de raison, il fut mufti pendant quelque temps et est mort en l'an 74 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que les membres de sa communauté imiteront les communautés précédentes que sont les juifs et les chrétiens dans leurs innovations religieuses et actes de désobéissance qu'ils commettent. Ils les imiteront de manière complète et les suivront aveuglément.

1 L'uromastyx ou lézard du désert est un paisible lézard herbivore à la queue impressionnante. Originaire du Sahara, on l'appelle également Dob en arabe.

2 Al-Boukhari (3456) et Moslim (2669).

1 Voir Tadhkirate Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al -Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3,4) et At -Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zohri (5/350).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que les membres de sa communauté suivront le chemin et la méthode des communautés précédentes dans leurs innovations religieuses et les actes de désobéissance qu'ils commettent et les imiteront aveuglément. Ceci a effectivement eu lieu après lui, puisque de nombreuses personnes succombèrent aux ruses religieuses, à la pratique de l'usure, à l'imitation de leurs manières de s'habiller, à l'exécution des peines sur les faibles et non sur les riches, etc. De même, certains ont fini par adorer des hommes vertueux, et ont délaissé l'adoration d'Allah[1].

2 Ses paroles: "empan par empan, coudée par coudée" est une comparaison qui renforce la signification [de ce qui a été dit précédemment], dans le sens où certains parmi les membres de sa communauté imiteront les mécréants en toute chose. Il dit d'ailleurs dans un autre hadith: "Il *va arriver aux membres de ma communauté exactement ce qui est arrivé aux israélites, comme deux sandales qui se suivent, au point que s'il y en a parmi eux qui ont ouvertement des rapports sexuels avec leurs mères, il s'en trouverait certains de ma communauté qui le feraient également*"[2]. L'idée à retenir de ce hadith est que les musulmans les imiteront dans leurs actes de désobéissance et leurs transgressions et non dans leur associationnisme et leur mécréance en Allah[3].

Le fait que le Prophète ﷺ nous ait informés de cela ne signifie pas qu'il approuve cela, mais qu'il met en garde les musulmans, puisqu'il ordonna dans plus d'un hadith de ne pas leur ressembler[4].

3 Ensuite le Prophète ﷺ compara cette imitation et ce suivi des communautés précédentes avec leur entrée dans le terrier d'un uromastyx - qui est un animal connu ressemblant au varan[5]24 - et les nombreux musulmans s'engouffrant derrière eux dans ce terrier. Le Prophète ﷺ ne choisit le terrier de l'uromastyx pour sa comparaison que parce que ce terrier est très petit et malodorant. Le Prophète ﷺ voulait ainsi dire que s'ils entraient dans un lieu exigu et puant, vous les suivriez, ce qui est la conséquence du fait de les imiter dans leurs actes de transgression, leurs turpitudes et leurs perversions que la nature saine réprouve[6]25.

---

1 Voir Fayd Al-Qadir d'Al -Manawi (5/261) et Touhfate Al-Ahwadhi bi-Charh Jami' At-Tirmidhi d'Al-Moubarakfouri (6/340).

2 21 At-Tirmidhi (2641).

3 22 Voir 'Omdat Al-Qari Charh Sahih Al-Boukhari d'Al-'Ayni (16/43) et Irchad As-Sari li-Charh Sahih Al-Boukhari d'Al-Qastalani (5/421).

4 23 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine par Ibn 'Othaymine (3/494).

5 24 Voir Hayat Al-Hayawane Al-Kubra d'Ad-Doumayri (2/107).

6 25 Voir 'Omdat Al-Qari Charh Sahih Al-Boukhari d'Al-'Ayni (16/44) et Irchad As-Sari li-Charh Sahih Al-Boukhari d'Al-Qastalani (5/422).

4 Les Compagnons demandèrent: Veux-tu parler des juifs et des chrétiens, ô Messager d'Allah? Cette interrogation exprime l'étonnement et la désapprobation, car pour les Compagnons il est grave que certains parmi les membres de cette communauté imitent les juifs et les chrétiens malgré leur égarement et après qu'Allah nous a fait la faveur de la guidée et du monothéisme. Le Prophète ﷺ répondit en confirmant cela, car s'il ne s'agit pas des juifs et des chrétiens, de qui d'autre peut-il s'agir?

Ce dont le Prophète ﷺ nous informe ici, est dit en des termes généralisants, mais qui ont une portée spécifique. Ce ne sont pas tous les musulmans qui imiteront les communautés précédentes, puisqu'il y a parmi eux ceux qui se conforment à leur religion, des hommes de religion et des savants. Ce hadith signifie plutôt qu'il y aura certains parmi vous qui imiteront les communautés précédentes[1](1)26.

1 Voir Al-Qawl Al-Moufid 'Ala Kitab At-Tawhid (1/464).

Suivi

1 (1) Le Prophète ﷺ s'adressa aux Compagnons en disant: *"Vous allez certainement suivre les voies de ceux qui sont venus avant vous"*, bien que les Compagnons étaient les moins susceptibles d'imiter les juifs et les chrétiens qui les ont précédés, et que cette imitation n'a commencé à apparaître que dans les générations qui leur ont succédé. Cela démontre l'unité de la communauté et le fait qu'il est demandé aux membres de celle-ci de s'entraider afin de parvenir au vrai.

2 (2) Le Prophète ﷺ utilisa des comparaisons et des illustrations qui rendent plus accessibles les concepts énoncés et permettent d'affirmer des choses en usant du style le plus doux. Il convient donc que les prédicateurs et les savants recourent à ces illustrations originales qui captivent les esprits et séduisent les cœurs.

3 (1) Le Prophète ﷺ se garda de mentionner par leurs noms les mécréants et les pervers et s'est contenté de faire allusion à eux en disant: "ceux qui sont venus avant vous". Il est donc recommandé de ne pas mentionner leurs appellations, sauf en cas de nécessité, comme lorsqu'on raconte certains récits ou nouvelles qui les concernent afin que celui qui les écoute en déduise des enseignements.

4 (1) L'être humain doit prendre garde à ne pas imiter les non musulmans dans ce qui leur est spécifique comme la nourriture, l'habillement et autres, et à plus forte raison dans les adorations, les rites et les traditions religieuses. Il doit plutôt se différencier d'eux du mieux qu'il peut.

5 (1) Sois rassuré par un tel hadith, car il renforce le cœur du croyant en raison de ce qu'il comporte comme preuves de la prophétie du Messager ﷺ. En effet, l'imitation qui a été annoncée par lui a eu lieu et des musulmans ont bel et bien imité les mécréants dans ce qui relève de la religion et de la vie terrestre. Ceci fait partie de ce qui raffermit notre foi en Allah et en Son Messager.

6 (1) Le Prophète ﷺ nous a avertis contre le fait de suivre les voies de ceux qui sont venus avant nous et cet avertissement vise à rendre la faction triomphante plus nombreuse et plus ferme et à raffermir sa foi. De quelle faction veux-tu donc faire partie?

7 (1) Ce hadith évoque l'épreuve de l'imitation et son mauvais dénouement. Il met également en évidence ce que l'imitation cause comme malheurs, catastrophes et perte d'identité des jeunes générations et leur assimilation à des identités faites d'égarement et de dissolution morale.

8 (2) Comparer l'imitation à l'entrée dans le terrier d'un uromastyx démontre que certains actes des communautés précédentes sont rejetés par la saine nature et désapprouvés par la raison. Or malgré cela, il y a des musulmans qui les imitent quand même. Louange donc à Allah pour les bienfaits de la raison et de la foi.

9 Le Coran et la Sounna démontrent qu'il ne cessera d'y avoir dans cette communauté une faction fidèle à la vérité jusqu'à la survenue de l'Heure(1)[27], qu'Allah ne cessera d'amener dans cette religion des gens qu'Il utilise de manière à ce qu'ils Lui obéissent(2)[28] et que les membres de la communauté ne s'accorderont jamais sur un égarement(3)[29]. Il convient donc que le musulman s'efforce d'en faire partie.

10 Les Compagnons ont exprimé de la réprobation lorsqu'il leur a été dit que certains musulmans imiteront et suivront les juifs et les chrétiens, alors qu'il est évident qu'ils sont des égarés et des fourvoyés. Il ne fait donc aucun doute que celui qui les imite est plus ignorant et égaré qu'eux, car il suit des égarés et des fourvoyés après qu'on lui a explicité le vrai et la guidée.

Un poète a dit:

Celui qui adopte l'Islam comme religion obtient une part des deux demeures qui ne finira ni ne disparaîtra.

Tandis que celui qui n'a comme ambition que ce bas monde, sa main droite est vouée à la perte lorsqu'il fraude dans la pesée.

Nous avons une qibla [et une religion] dont nous faisons vivre les préceptes, dont nous respectons les limites et que nous protégeons de nos vies.

1 Moslim (4988) d'après Thawbane qui rapporte que le Prophète m dit: "Il ne cessera d'y avoir une faction de ma communauté victorieuse et se conformant au vrai et que nul mal n'atteint de ceux qui s'oppose à elle, jusqu'à ce que survienne la décision d'Allah alors qu'elle sera restée ainsi."

2 Ahmad (17787) et Al-Boukhari dans At-Tarikh Al-Kabir (9/61) ont référencé un hadith déclaré bon par Al-Albani dans Sahih Al-Jami' (7692) dans lequel il est rapporté qu'Abou 'Inaba Al-Khawlani dit: J'ai entendu le Messager d'Allah dire: "Allah ne cessera d'amener dans cette religion des gens qu'Il utilise de manière à ce qu'ils Lui obéissent jusqu'au Jour de la Résurrection".

3 Ahmad dans le Mousnad (27224), At-Tirmidhi (2167) ont référencé un hadith déclaré bon par Al-Albani sans la dernière partie, dans lequel Ibn 'Omar rapporte que le Messager d'Allah m a dit: "Allah ne rassemblera pas ma communauté - ou: la communauté de Mohammed - autour d'un égarement et la Main d'Allah est avec le groupe, tandis que celui qui s'en écarte ira au Feu".

41

Hadith

Eviter l'apostasie, la mécréance et l'associationnisme majeur

Abou Hourayra - qu'Allah a agréé - rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*Empressez-vous d'œuvrer, car [viendront] des troubles tels des couches d'une nuit obscure.*

2 *Un homme s'y réveillera le matin croyant et il se retrouvera mécréant le soir ou bien il sera croyant le soir et se retrouvera mécréant le lendemain matin,*

3 *et il vendra sa religion contre quelques biens de ce bas monde."* Référencé par Moslim[1].

1 Moslim (118).

Les Versets

- ﴿*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparés pour les pieux*﴾ [Sourate Âl-'Imrane: 133].
- ﴿*Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition*﴾[Sourate Al-Anfâl: 25].
- ﴿*Ô vous qui avez cru! Que ni vos biens ni vos enfants ne vous distraient du rappel d'Allah. Et quiconque fait cela... alors ceux-là seront les perdants. Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors: "Seigneur! si seulement Tu m'accordais un court délai: je ferais l'aumône et serais parmi les gens de bien". Allah cependant n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Mounâfiqoune: 9-11].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est sujet à désaccord. On dit que c'est'Abd ar-Rahmane ibn Sakhr de la tribu de Daws, une subdivision de la tribu d'Al-Azd originaire du Yémen. Orphelin de père à sa naissance, il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et migra à Médine malgré la route semée d'embûches. Il accompagna constamment le Prophète ﷺ et était célèbre pour sa narration des hadiths et ses fatwas. Ayant eu de nombreux disciples, il est le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ recommande aux membres de sa communauté de s'empresser d'accomplir de bonne œuvres avant que ne se généralisent les troubles qui égarent l'être humain et affaiblissent sa foi. Il deviendra mécréant en l'espace d'une nuit alors que la foi emplissait auparavant son cœur.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fî Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Isâbah Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Messager d'Allah recommande aux croyants de se hâter d'accomplir des actes d' adoration et des œuvres vertueuses avant la venue de troubles violen, et qui ressemblent à des pans de nuit obscure et très noire n'étant éclairée ni par la lumière de la lune ni par aucune autre lumière, et dans laquelle on ne distinguera pas le vrai du faux. Le Prophète a dit: *"Pour ce qui est de votre communauté que voici, ce sont ses premières générations qui ont été épargnées, mais ses dernières générations subiront une épreuve et des choses que vous désapprouvez. Viendront alors des troubles durant lesquels certains réduiront d'autres en esclavageet viendra des troubles qui feront dire au croyant: "Ces troubles vont causer ma perte", puis ces troubles se dissiperont et en apparaîtront d'autres qui feront dire au croyant: "Ce sont plutôt ceux-ci qui vont causer ma perte""*[1].

Si le Prophète ﷺ incite à s'empresser d'accomplir des œuvres avant la survenue et la généralisation des troubles, c'est parce que les adorations en temps de troubles sont pénibles à accomplir pour l'âme. En effet, les gens seront préoccupés par ces troubles et cela les empêchera d'œuvrer. C'est pourquoi il dit: *"L'adoration lorsque les gens s'entretuent, équivaut à une migration vers moi"*[2]. Il dit également: *"Il viendra un temps où celui parmi les gens qui est patient dans la pratique de sa religion sera tel un homme serrant une braise dans la main"*[3].

2 Ensuite le Prophète ﷺ nous informe que ces troubles causeront beaucoup de mal à l'individu, car ils détourneront rapidement le musulman de sa religion, en l'espace d'un après-midi ou d'une matinée, "car les cœurs échappent facilement à l'emprise du vrai et aspirent beaucoup à trouver des issues le menant à l'égarement. Ainsi, lorsque leur est exposé quelque chose qui les mène à l'égarement, cette chose est pour eux un poison mortel et un mal contagieux"[4]. "Et les malheurs et les adversités qui s'abattent sans interruption sur les cœurs corrompent ceux-ci, à cause de leur fréquence et de leur dureté"[5].

3 Dans de telles situations, l'être humain en arrive à vendre sa religion pour un vil prix, que ce prix prenne la forme d'argent, d'une fonction ou d'un autre avantage éphémère de ce bas monde.

---

1 Moslim (1844) d'après 'Abd Allah ibn 'Amr ibn al-'Ass - qu'Allah a agréés.

2 Moslim (2948) d'après Ma'qil ibn Yassar - qu'Allah a agréé.

3 At-Tirmidhî (2260) d'après Anas - qu'Allah a agréé.

4 Voir Al-Ifsa 'An Ma'ânî as-Sihâh d'Ibn Houbayra (8/163)

5 Voir Al-Moufhim Limâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Abou al-'Abbas Al-Qourtoubî (1/326).

Suivi

1. Hâte-toi d'accomplir des œuvres vertueuses comme les adorations, l'apprentissage, l'enseignement, le mariage, l'entretien des liens de parenté et autres, et tâche de ne pas reporter cela au lendemain, à l'après lendemain, à lorsqu'on sera plus vieux, ou bien lorsque telle ou telle chose se produira, en pensant qu'on a encore le temps, car les troubles qui détourneront l'être humain de sa religion et de son adoration peuvent survenir à tout moment. Hâte-toi donc avant que les empêchements t'assaillent.

2. Il arrive souvent que l'être humain s'abstienne d'œuvrer et attende qu'il atteigne une perfection fantasmée et que de ce fait, il n'accomplisse rien de concret, comme celui qui reporte la publication d'un livre jusqu'à ce qu'il soit parfaitement achevé, reporte la remise d'un cadeau à son épouse jusqu'à ce qu'elle ait le plus parfait comportement, ou reporte la lecture du Coran et la glorification d'Allah jusqu'à ce qu'il soit dans le plus parfait des états. Il ne cesse ainsi de reporter jusqu'à ce qu'il soit pris par d'autres préoccupations, qu'il soit moins actif, ou qu'il rencontre un autre empêchement. S'il avait en revanche produit ce qu'il lui était possible de produire, il aurait beaucoup gagné.

3. Savoir prendre des initiatives est une compétence que l'être humain acquiert en s'y exerçant. Dans un premier temps, il trouvera cela pénible et considérera qu'il est incompétent, puis avec le temps cela lui paraîtra plus facile et il saura comment faire avec les moyens dont il dispose. Habitue-toi donc à prendre des initiatives vertueuses et fais cela de manière répétée: une parole agréable par ci, une aumône modeste par là ou bien un service fortuit et non planifié rendu à un proche ou à un étranger.

4. Connais Allah dans l'aisance et Il te connaîtra dans l'adversité. Ainsi prend l'initiative d'accomplir des œuvres vertueuses lorsque tu es disponible, que tu es en bonne santé et que tu es sain d'esprit, Allah te prémunira des troubles et des épreuves.

5. Le musulman doit souvent implorer Allah de le raffermir dans sa religion et de ne pas exposer son cœur aux troubles. D'ailleurs, le Prophète ﷺ disait souvent: *"Ô Toi qui retournes les cœurs, raffermis mon cœur dans Ta religion"*[1].

6. Pris dans les tourments des troubles, l'être humain peut ne pas avoir conscience de vendre sa religion en échange de quelques biens de ce bas monde. Il se peut en effet qu'il soit moins regardant dans une transaction, accepte une augmentation indue de sa richesse, médit d'autres personnes ou se tait lorsqu'on médit d'elles en sa présence afin de ne pas froisser son chef. Scrute donc tes agissements, rends des comptes à toi-même et ne ferme pas les yeux sur ce qui est préjudiciable à ta religion, car ta religion est ce que tu possèdes de plus précieux.

---

1 Ahmad (12107), At-Tirmidhî (2140) et Ibn Mâja (3834).

Hadith 42

Eviter l'associationnisme mineur

Mahmoud ibn Labid, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1. *"Ce que je crains le plus pour vous, c'est l'associationnisme mineur"*.
2. On lui demanda: "*Qu'est-ce que l'associationnisme mineur, ô Messager d'Allah?"*.
3. Il répondit: "*C'est l'ostentation.*
4. *Allah - exalté soit-Il - leur dira le Jour de la Résurrection lorsque les gens seront rétribués pour leurs œuvres:*
5. *Partez vers ceux pour qui vous pratiquiez l'ostentation dans le bas monde et voyez si vous trouvez une rétribution chez eux"*[1].

1 Ahmad dans son Mousnad (23630) et Al-Bayhaqî dans Chou'ab al-Îmane (6412). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Haythamî dans Majma' az-Zawâ`id wa Manba' al-Fawâ`id (1/102).

Les Versets

- ﴿*Et lorsque Louqmane dit à son fils tout en l' exhortant: "Ô mon fils, ne donne pas d' associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme"*﴾[Sourate Louqmane: 13].
- ﴿*Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. À peine invoquent-ils Allah*﴾ [Sourate An-Nissa: 142].
- ﴿*Certes dans la création des cieux et de la terre, dans l' alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes, pour un peuple qui raisonne*﴾ [Sourate Al-Baqara: 264].
- ﴿*En effet, il t' a été révélé, ainsi qu'* à ceux qui t' *ont précédé: Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants*﴾ [Sourate Az- Zoumar: 65].
- ﴿*Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien leur en soit diminué. Ceux-là qui n'ont rien, dans l'au -delà, que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré* ﴾ [Sourate Houd: 15-16].
- ﴿*Il ne leur a* été *commandé, cependant, que d' adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif*﴾ [Sourate Al-Bayyina: 5].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Nou'aym Mahmoud ibn Labid ibn 'Oqba Al-Ansârî Al-Awsî Al- Achhalî Al-Madanî. Il est né à Médine du vivant du Prophète ﷺ , mais il ne narra pas beaucoup de hadiths directement de lui en raison de son jeune âge et en rapporta plutôt de 'Omar, ' Othmane et Râfi' ibn Khadîj. C'est au sujet de son père que fut révéléle verset de la dispense pour celui qui ne peut pas jeûner. Il est mort à Médine en l'an 97 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ avertit contre l'ostentation et le fait de ne pas vouer une adoration exclusive à Allah. Il affirme ainsi que les conséquences de son ostentation est qu'Allah n'accepte pas ses œuvres et ne reçoit pas la rétribution prévue le Jour de la Résurrection, car en pratiquant cette ostentation, il a associé à Allah autre que Lui dans ses œuvres.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm an-Noubala` d'Adh-Dhahabi (4/469), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2524), Al-Isti'ab Fî Ma' rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (3/1378), Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (4/341).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ explique et met en garde contre quelque chose de grave qui rend les œuvres vaines et qu'il qualifia d'associationnisme mineur afin de les distinguer de l'associationnisme majeur qui fait sortir son auteur de la religion.

2. Les Compagnons présents l'interrogèrent au sujet de l'associationnisme mineur, car l'associationnisme proprement dit est connu et il consiste à attribuer un associé à Allah dans ce qui n'est réservé qu'à Allah. Seulement, la distinction entre majeur et mineur nécessite d'être expliquée et illustrée par un exemple.

3. Il leur répondit en leur donnant un exemple qui l'illustre et en les informant que ce qu'il craint le plus pour eux c'est l'ostentation qui consiste à ce que l'être humain affiche son adoration afin que les gens en aient connaissance et de ce fait fassent son éloge et disent du bien de lui.

   Ceci est un exemple d'associationnisme mineur. Parmi les autres exemples d'associationnisme mineur, il y a le serment par autre qu'Allah, le fait que quelqu'un dise: "Ce que veut Allah et Untel", le mauvais augure, les Rouqya détestables, ainsi que d'autres actes qui ne s'opposent pas radicalement au fondement du monothéisme, mais qui sont quand même des formes d'associationnisme[1].

   Ces actes peuvent, en effet, le mener à l'associationnisme majeur. Lorsque l'être humain fait un serment par autre qu'Allah, il révère celui par lequel il fait ce serment, lorsqu'il croit aux devins qui prétendent connaître l'Inconnaissable, s'il est ostentatoire dans toutes ses œuvres ou dans ce qui fait partie du fondement de la religion, s'il croit que les talismans et les Rouqya, empêchent d'être atteint par le mal et guérissent les maladies, il tombe dans l'associationnisme majeur en commettant ces actes[2].

4. Puis le Prophète ﷺ affirma qu'Allah châtiera les gens qui sont coupables d'ostentation le Jour de la Résurrection, lorsqu'Il rétribuera toutes les créatures. Ils s'attendront à être rétribués pour leurs œuvres qui sont en apparence des adorations, mais qu'ils ont accomplies en ayant une intention autre que celle de satisfaire Allah.

---

1 Voir At-Tawhid d'Ibn Rajab (p.23) ainsi que le commentaire de Kachf ach-Choubouhate suivi du commentaire d'Al-Oussoul as-Sitta d'Ibn 'Othaymine (p.115).

2 Voir Fath Dhî al-Jalâl wa al-Ikrâm bi-Charh Boulough al-Marâm d'Ibn 'Othaymine (6/357).

5 Allah leur dira: Allez à ceux devant qui vous accomplissiez des actes d'adoration afin qu'ils vous voient et qu'ils entendent parler de vous, et voyez si vous trouvez auprès d'eux une rétribution pour vos agissements. Ceci est dit par ironie et raillerie afin de signifier qu'Allah rendra vaines leurs œuvres et les annulera. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Allah - Gloire et Majesté à Lui - dit: Je suis celui qui me passe le plus de ce qu'on M'associe. Celui qui accomplit une œuvre à laquelle il associe autre que Moi, Je le délaisse avec son association"*[1].

Le maximum que peut obtenir celui qui s'adonne à l'ostentation est un peu d'éloge suivi de malédiction. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui veut qu'on parle de lui, Allah fera parler de lui, et celui qui veut être vu, Allah fera qu'il soit vu"*[2]. Cela signifie: Celui qui, lorsqu'il accomplit des œuvres, vise à ce que les gens entendent parler de lui, Allah fera en sorte que les gens entendent parler de lui et qu'ils voient ses œuvres. C'est la rétribution immédiate qu'il recevra de la part d'Allah. Il se peut au contraire qu'Allah fasse parler de lui en mal et que les gens voient de lui ce qu'il déteste[3]. De plus, le Prophète ﷺ nous informe que les premières personnes avec lesquelles le feu sera attisé sont un individu charitable, un récitateur et un combattant, car ils n'ont œuvré que par ostentation et dans le but d'être connus. C'est la raison pour laquelle leurs œuvres seront vaines et qu'ils ne seront pas rétribués[4].

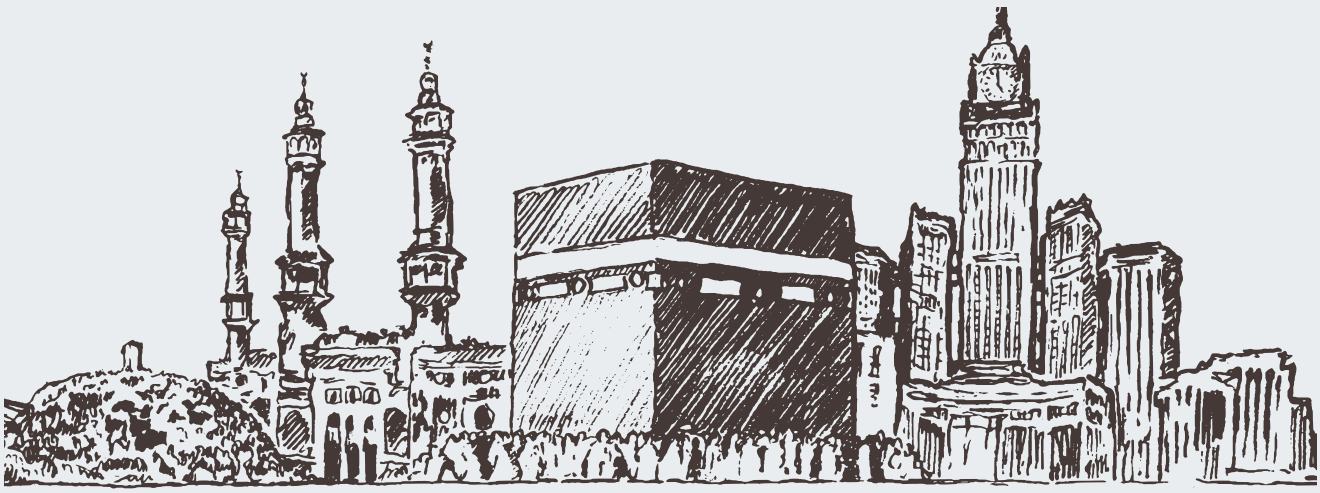

1 Moslim (2985) d'après Abou Hourayra - qu'Allah a agréé.

2 Moslim (2986) d'après Ibn 'Abbas - qu'Allah a agréés.

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (18/116) et comparer avec Fath al-Bârî d'Ibn Hajar (11/345).

4 Moslim (1905) d'après Abou Hourayra - qu'Allah a agréé.

Suivi

1. Prends pour modèle ton Prophète ﷺ dans sa manière d'enseigner aux gens. Il utilisa un style dissuadant et conseillant pour introduire ce qu'il allait dire, lorsqu'il dit: "Ce que je crains le plus pour vous", car ce style suscite l'attention et la concentration de l'auditoire. Celui qui prodigue des conseils gagnerait à recourir aux expressions qui créent du suspense et attirent l'attention.

2. L'associationnisme caché peut corrompre le cœur sans que l'être humain ne s'en aperçoive, car il n'y accorde pas ou peu d'importance. Il se peut qu'il commence sa prière, son évocation d'Allah ou sa lecture du Coran ou bien est sur le point de faire l'aumône puis voit des gens et veuille qu'ils voient son adoration ou entendent sa voix. S'il se fait violence et chasse de son cœur cette idée du mieux qu'il peut, cela n'a pas d'impact sur son œuvre. Si en revanche il suit cette idée et que son intention passe de l'accomplissement pour Allah à l'ostentation, alors son œuvre est invalidée. Scrute donc ton âme et habitue-là à avoir l'intention de n'accomplir ses actes d'adorations que pour Allah afin que cela devienne une attitude naturelle pour elle.

3. Talhah ibn Moussarrif - qu'Allah lui fasse miséricorde - était le récitateur de Koufa et lorsqu'il vit que beaucoup de gens se regroupaient autour de lui, il craignit de tomber dans l'ostentation. Il se rendit alors auprès d'Al-A'mach et lui fit une récitation. Les gens se regroupèrent alors autour d'Al- A'mach et délaissèrent Talha[1](1)76. Il est probable qu'il ait agi ainsi afin de montrer aux gens le mérite d'Al-A'mach et qu'il ne soit pas le seul autour duquel ils se regroupent, de crainte de tomber dans l'ostentation. De plus, sa finalité fut d'être bénéfique aux gens où qu'ils soient.

4. Il arrive qu'un serviteur accomplisse des adorations en public sans avoir l'intention d'être ostentatoire, mais afin de proclamer les rites d'Allah et de faire revivre une Sunna que les gens ont abandonnée ou bien afin de donner aux gens un modèle à suivre. Tout cela n'est pas de l'ostentation, car l'ostentation c'est que, pour satisfaire son ego, le serviteur ne soit préoccupé que par le fait que les gens le voient et admirent sa supposée intention exclusive à Allah, son recueillement et son adoration.

5. L'une des manières de repousser l'ostentation est de se rappeler le statut éminent d'Allah, de s'en remettre sincèrement à Lui et de chercher refuge auprès de Lui contre l'ostentation. Le Prophète ﷺ mettait en garde ses Compagnons contre celle-ci et leur ordonnait de chercher refuge auprès d'Allah contre elle. En effet, Abou Moussa Al-Ach'arî - qu'Allah a agréé - a dit: "Un jour, le Prophète ﷺ nous fit un discours en disant: *"Ô gens, évitez*

1 Voir Sayd al-Khâtir d'Ibn al-Jawzî (p.292)

cet associationnisme, car il est plus indécelable que les pas d'une fourmi". Quelqu'un lui demanda alors: "Comment pouvons-nous l'éviter alors qu'il est plus indécelable que les pas d'une fourmi, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Dites: Ô Allah, nous cherchons refuge auprès de Toi contre le fait de T'associer quelque chose que nous connaissons et nous implorons Ton pardon pour ce que nous ne connaissons pas"*[1].

6 Il arrive qu'un serviteur accomplisse un acte d'adoration en le dédiant exclusivement à Allah puis que les gens le voient, fassent son éloge et disent du bien de lui, puis qu'en réaction à cela il se réjouisse. Ceci ne diminue en rien son œuvre et n'est pas de l'ostentation dès lors que son acte n'a été accompli que pour Allah. On rapporte qu'Abou Dharr - qu'Allah a agréé - a dit: On demanda au Prophète ﷺ: "Que dis-tu d'un homme qui accomplit une bonne œuvre et dont les gens disent du bien de lui suite à cela?". Il répondit: *"Ceci est le bon éloge qui lui est avancé dans ce bas monde"*[2].

7 N'est pas de l'ostentation le fait qu'un être humain se motive à accomplir de bonnes œuvres, qu'il délaisse des actes de désobéissance par pudeur ou bien qu'il prenne des forces pour effectuer des actes d'obéissance en présence de gens vertueux, sans rechercher à ce qu'ils fassent son éloge. Ceci est un des avantages à fréquenter des gens vertueux.

8 Si l'ostentateur examinait son cas, il prendrait conscience que la plupart de ceux dont il cherche à attirer l'attention n'apprécient pas ses œuvres, qu'ils l'oublieront aussitôt ses œuvres achevées, qu'ils s'apercevront de son attitude ostentatoire et qu'ils finiront par le mépriser au lieu de l'admirer, ou bien qu'Allah le punira en dévoilant certains autres de ses méfaits. Il ne peut donc trouver le salut qu'en recherchant à satisfaire Allah.

Un poète a dit:

Celui qui cherche à satisfaire autre qu'Allah a certes perdu. Son attitude est en effet de l'hypocrisie et quelle pire hypocrisie que l'ostentation?

Tu recevras l'équivalent de ce que tu as accompli et fourni, car la rétribution est équivalente à ce qui est rétribué.

Un autre poète a dit:

Ô âme, n'oublie pas la grâce d'Allah. S'en rappeler est force et ne pas en être reconnaissant est perdition.

Les pas des moucherons sur la pierre dans l'obscurité ne sont pas moins décelables que l'ostentation ou l'associationnisme.

1 Ahmad (19109).

2 Moslim (2642).

Hadith 43

Eviter l'hypocrisie

‘Abd Allah ibn ‘Amr, qu’Allah a agréé, rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 “Quatre *caractéristiques, si elles sont présentes chez une personne, ce sera alors un véritable hypocrite et celui chez qui il y a une de ces caractéristiques aura en lui une caractéristique de l’hypocrisie jusqu’à ce qu’il la délaisse:*

2 *lorsqu’on lui confie un dépôt, il trahit,*

3 *lorsqu’il parle, il ment,*

4 *lorsqu’il s’engage, il se montre déloyal*

5 *et lorsqu’il se dispute, il se comporte particulièrement mal.”* Référencé par Al-Boukhari et Moslim.[1]

1 Al-Boukhari (34) et Moslim (58).

Les Versets

- ﴿*Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité*﴾ [Sourate An-Nissa: 58].
- ﴿*Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur, sauf ceux qui se repentent, s’amendent, s’attachent fermement à Allah, et Lui vouent une foi exclusive. Ceux-là seront avec les croyants. Et Allah donnera aux croyants une énorme récompense*﴾ [Sourate An-Nissa: 145-146].
- ﴿*Ô les croyants! Remplissez fidèlement vos engagements*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 1].
- ﴿*Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l’équité: cela est plus proche de la piété*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 8].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques*﴾ [Sourate At-Tawba: 119].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Mohammad, certains disent Abou ‘Abd ar-Rahmane, ‘Abd Allah ibn ‘Amr ibn al-‘Ass ibn Wâ`il Al-Qourachî As-Sahmî. Il était scribe durant l’époque préislamique et connaissait le syriaque. Il embrassa l’Islam avant son père et il était un homme de mérite, un mémorisateur de hadiths et un savant qui jeûnait le jour et veillait la nuit pour prier. Après avoir demandé la permission du Prophète ﷺ d’écrire ses hadiths, il obtint cette permission et devint l’un des narrateur ayant narré le plus de hadiths du Prophète . Il est mort en l’an 65 de l’ Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ dénombre quatre caractéristiques des hypocrites qu’il n’est pas permis au musulman d’avoir. Celui qui les possède toutes est un hypocrite accompli et celui qui en possède une possède l'un des attributs de l’hypocrite qui sont: la trahison, le mensonge, la déloyauté et la perversion dans la dispute.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat as-Sahâba d’Abou Nou’aym (3/1720), Al-Isti'ab Fî Ma’rifat al-Ashab d’Ibn ‘Abd al-Barr (3/956) et Ousd al-Ghâba d’Ibn Al-Athir (3/245).

Compréhension (fiqh)

L'hypocrisie fait partie des maladies les plus graves qui atteignent les individus et les groupes. C'est pourquoi l'Islam mit vigoureusement engarde contre elle et mit en évidence les attributs de l'hypocrite afin que le croyant les identifie et prémunsise son âme d'acquérir une part deses vices.

1. Le Prophète ﷺ expliqua à ses Compagnons qu'il ne convient pas qu'un musulman possède quatre attributs qui appartiennent aux hypocrites. Si ces attributs sont réunis chez un même homme, son hypocrisie est complète.

   L'hypocrisie consiste à manifester le contraire de ce qu'on dissimule dans son for intérieur et est de deux types. Le premier type est l'hypocrisie ayant trait à la foi. Cela consiste à manifester que l'on est musulman tout en étant secrètement mécréant. Ce type fait sortir son auteur de l'Islam. Allah dit au sujet de ces d'hypocrites: ﴿***Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur, sauf ceux qui se repentent, s'amendent, s'attachent fermement à Allah, et Lui vouent une foi exclusive. Ceux-là seront avec les croyants. Et Allah donnera aux croyants une énorme récompense***﴾ [Sourate An-Nissa: 145-146]. Le deuxième type d'hypocrisie, est l'hypocrisie ayant trait aux actes, comme le mensonge, et ne pas honorer ses engagements comme cela est dit dans ce hadith. Ce type d'hypocrisie ne fait pas sortir son auteur de l'Islam, mais fait acquérir une caractéristique de l'hypocrisie et celui qui en est pourvu ressemble aux hypocrites et est menacé de châtiment[(1)81].

2. Il se peut que ces quatre caractéristiques ne soient pas réunies chez un même être humain, mais que celui-ci n'en possède qu'une seule. Son hypocrisie est alors proportionnelle aux caractéristiques hypocrites qu'il possède.

3. La première caractéristique est qu'il trahit lorsqu'on lui confie un dépôt. La trahison étant que quelqu'un dispose de manière illégitime, ce qui lui a été confié, comme lorsqu'il le vend, ne le restitue pas, le dégrade ou se montre négligent dans sa préservation. Le dépôt englobe tout ce qui est confié à l'être humain comme bien, honneur ou droit. Ceci peut aussi englober les lois religieuses qu'Allah nous confia en tant que dépôt afin que nous les mettions en pratique et que nous les enseignions aux gens. C'est pour cette raison qu'Allah qualifia le fait de contrevenir à Son Livre et à la Sounna de Son Messager, de trahison lorsqu'Il dit: ﴿***Ô vous qui croyez! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous?***﴾ [Sourate Al-Anfâl: 27][(2)82].

4. La deuxième caractéristique est le mensonge. Allah ordonna d'être véridique et recommanda cette vertu lorsqu'Il dit: ﴿***Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques***﴾ [Sourate At- Tawba: 119]. Pour sa part, le Prophète ﷺ mit en garde contre

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (2/47).

2 Voir Al-Adab an-Nabawî de Mohammad 'Abd al-'Azîz Al-Khoulî (p.18).

les conséquences du mensonge lorsqu'il dit: *"Le mensonge mène à la perversion et la perversion mène au Feu. Un homme ne cesse de mentir jusqu'à ce qu'il soit écrit auprès d'Allah qu'il est un menteur[1]".* Le Prophète ﷺ vit également en rêve un homme dont la mâchoire les narines et les yeux étaient étirées jusque derrière sa tête et lorsqu'il s'enquit à son sujet, on lui répondit: Un homme ment et son mensonge est transmis de lui jusqu'à ce qu'il atteigne les horizons[2].

5 Le troisième attribut est qu'il rompt ses engagements. Lorsqu'il convient d'un engagement ou qu'il conclut un contrat avec quelqu'un, il trahit celui-ci en rompant son engagement. Or Allah déclara illicite la déloyauté et la défendit dans plusieurs emplacements de Son Livre. Il dit en effet: ﴿***Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment Allah sait ce que vous faites!)*** [Sourate An-Nahl: 91]. Il dit également: ﴿ ***Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements***﴾ [Sourate Al-Isrâ`: 34].

6 La quatrième caractéristique est le fait que l'être humain dévie du vrai lorsqu'il se dispute, recourt à la ruse et essaie de prendre ce qui ne lui appartient pas, particulièrement lorsqu'il est éloquent et est doué dans l'argumentation.

Or Allah ordonna à Ses serviteurs d'être équitables en toute situation et leur défendit lors des disputes d'être injustes envers l'autre par animosité. Allah dit: ﴿***Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 8]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa du sort de celui qui s'accapare indûment du droit d'autrui lorsqu'il dit: *"Vous venez me soumettre vos différends et il se peut que l'un d'entre vous soit plus éloquent lorsqu'il défend sa cause, m'amenant à juger en sa faveur selon ce que j'entends de lui. Que celui à qui j'ai donné quelque chose revenant de droit à son prochain ne le prenne pas, car [s'il le prend] je lui donnerai pour cela une part de feu"*[3].

Ces quatre caractéristiques regroupent les fondements de l'hypocrisie et il existe d'autres caractéristiques qui y sont incluses, comme manquer à sa promesse[4]. Les signes et les caractéristiques de l'hypocrisie sont donc nombreux et ils sont résumés dans ces quatre caractéristiques. Le musulman doit donc veiller à ce qu'aucune de ces caractéristiques ne se retrouve en lui.

---

1 Al-Boukhari (6094) et Moslim (2607) d'après Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé.

2 Al-Boukhari (6096) d'après Samoura ibn Joundoub, qu'Allah a agréé.

3 Al-Boukhari (2680) et Moslim (1713) d'après Oum Salama - qu'Allah a agréée.

4 Al-Boukhari (33) et Moslim (59) d'après Abou Hourayra - qu'Allah a agréé.

Suivi

1. Ce qui fait penser que la manière dont le Prophète ﷺ enseignait à ses Compagnons était parfaite, c'est qu'il leur rendait l'idée accessible. Il leur expliquait en recourant à plusieurs méthodes, parmi lesquelles l'utilisation des nombres. Ainsi, lorsque le musulman entend que les caractéristiques qui vont être mentionnées sont au nombre de quatre, il aspire à les écouter et à les mémoriser. Il convient donc que les savants et les prédicateurs recourent à de telles méthodes lorsqu'ils parlent et enseignent aux gens.

2. L'hypocrisie est le pire des vices. Chacun de ses aspects est mauvais et l'individu raisonnable y prend garde et ne se considère pas à l'abri de ce vice. Ibn Abi Moulayka - qui est un tabi'î - a dit: "J'ai connu trente Compagnons du Prophète ﷺ et chacun d'eux craignait de devenir hypocrite. Aucun d'eux ne prétendait avoir la foi de Gabriel et de Mickaël"[1].

3. Sois quelqu'un de responsable et fais attention aux dépôts qui te sont confiés, qu'ils proviennent de tes parents, de tes supérieurs hiérarchiques au travail ou de tes amis. Si tu as besoin d'écrire pour ne rien oublier les concernant, alors fais-le. En effet, un homme vertueux écrivait tout dépôt qui lui était confié, même un calame ou un montant d'argent dérisoire confié par un enfant.

4. Restituer un dépôt est l'attribut des gens nobles. En effet, les polythéistes de La Mecque avaient donné au Prophète ﷺ avant l'Islam le surnom d'Al-Amîn (le Digne de Confiance). Cette vertu nécessite de la patience, de la précision et de la minutie. Aie donc ces qualités.

5. Habitue-toi à être véridique même dans ce qui est insignifiant, car la véracité est une habitude. Ne justifie pas ton mensonge par la plaisanterie, la taquinerie ou l'intérêt, car cela est injustifié. Un homme ne cesse de mentir jusqu'à en avoir l'habitude, au point de ne plus pouvoir s'en passer et d'être connu pour ses mensonges. Rappelle-toi que le mensonge est le pire des maux. Abou Sofiane, qu'Allah a agréé, voulut mentir sur le Prophète ﷺ lors de son échange avec Héraclius, mais il s'en abstint, et ce malgré le fait qu'il était mécréant à ce moment-là.

6. Le Prophète ﷺ ordonna de remplir ses engagements même à l'égard des polythéistes combattants. Houdhayfa ibn al-Yamane et son père se rendirent auprès du Prophète ﷺ pendant la bataille de Badr et lui dirent que les polythéistes les capturèrent et leur

1 Al-Boukhari dans le livre de la foi, chapitre: la crainte du croyant que ses œuvres soient rendues vaines sans qu'il ne s'en aperçoive.

dirent: Vous voulez rejoindre Mohammad afin de combattre à ses côtés. Ils répondirent: Non, nous ne voulons que nous rendre à Médine. Ils obtinrent alors d'eux l'engagement solennel qu'ils ne feront que se rendre à Médine sans combattre aux côtés du Prophète ﷺ. Le Prophète ﷺ leur dit alors: "*Partez, nous remplirons votre engagement avec eux et nous implorerons l'aide d'Allah contre eux*"[1]. Il ne leur ordonna donc pas de combattre avec lui ses ennemis mécréants afin de respecter leur engagement.

7 L'individu déloyal ne doit pas se réjouir d'une victoire ou d'un acquis imaginaire remportés par le biais de sa déloyauté, car il subira un immense scandale. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Chaque individu déloyal aura un étendard déployé le Jour de la Résurrection"*[2]. Ainsi, même si le traître sait comment se tirer d'affaire et ne pas être démasqué devant un petit nombre de gens, comment échapperait-il au scandale lorsqu'un étendard sera déployé pour faire connaître sa déloyauté à toutes les créatures.

8 Ne prends pas comme prétexte pour ta trahison, ton mensonge, ta déloyauté et ta perversité lorsque tu te disputes, le fait que les autres font de même, même si tu ne fais que rendre la pareille à quelqu'un qui a mal agi envers toi. En effet, le musulman suit l'ordre d'Allah et non sa passion et le Prophète ﷺ a dit: *"Restitue le dépôt à celui qui te l'a confié et ne trahis pas celui qui t'a trahi"*[3].

Un poète a dit:

Délaisse les vices des gens qui n'ont aucune vertu et adopte les vertus des gens de mérite et de bienséance.

Si tu es incité à être déloyal ou si on te l'ordonne, fuis cela pour toujours.

Un autre poète a dit:

La véracité est appréciée par le noble dont on espère du bien, alors que le mensonge est apprécié par le vil dont on désespère de tout bien.

Délaisse le menteur et n'en fais pas un compagnon, car le menteur est le pire compagnon qui soit.

1 Moslim (1787) d'après Ibn Mas'oud - qu'Allah a agréée.

2 Al-Boukhari (3188) et Moslim (1735).

3 Abou Dawoud (3534).

44

Hadith

Eviter l'innovation

‘A’icha - qu’Allah a agréée - rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

“*Celui qui innove dans notre affaire-ci une chose qui n’en fait pas partie, son acte se verra être rejeté*”[1].

1 Al-Boukhari (2697) et Moslim (1718).

Les Versets

- ﴿“Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui *vous écartent de Sa voie.” Voilà ce qu’Il vous enjoint. Ainsi atteindrez -vous la piété*﴾ [Sourate Al-An’ame: 153].
- ﴿*Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n’ es responsable en rien: leur sort ne dépend que d’Allah. Puis Il les informera de ce qu’ils faisaient* ﴾ [Sourate Al-An’ame: 159].
- ﴿*Dis: “Est-ce Allah qui vous l’ a permis? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah?”)*﴾ [Sourate Younous: 59].
- ﴿*Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu’Allah n’a jamais permises?*﴾ [Sourate Ach-Choura: 21].

Le Narrateur

Il s’agit de la Mère des Croyants ‘A’icha fille d'Abou Bakr ‘Abd Allah Ibn Abi Qouhafa ‘Othmane Ibn ‘ Amir Al- Qourachiyya At-Taymiyya, la Véridique fille du Véridique, la bien-aimée du Messager d’Allah ﷺ, la pure et purifiée qui du ciel a été innocentée et la femme la plus savante de la communauté. Elle est née après l’avènement de l’Islam et le Prophète ﷺ n’ épousa pas d’autre vierge qu’ elle, ni n’aima une femme autant qu’elle. De plus, il n’existe pas dans la communauté de Mohammed ﷺ ni parmi toutes les autres femmes, une femme plus savante qu’elle. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire, d’après l’avis le plus correct, à l’âge de soixante-six ans[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la conformité est une des conditions d’acceptation d’une adoration. Celui qui innove une chose dans la religion d’Allah, cette chose est rejetée et son auteur n’est pas rétribué. Pire, c’est un pécheur et un innovateur.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifa Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/234).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des hadiths les plus importants de la religion à partir duquel beaucoup de jugements et de règles générales sont déduits. C'est pourquoi l'imam Ahmad - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Les fondements sont les trois hadiths suivants: le hadith où le Prophète dit: "Certes, les actes [d'adoration] son *t accomplis avec des intentions"*, celui où le Prophète dit: "Celui qui innove dans notre affaire-*ci (la religion) une chose qui n'en fait pas partie, son acte se verra être rejeté"* et celui où le Prophète ﷺ dit: "Ce qui est licite est clair et ce qui est illicite est clair"".

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ affirme que la conformité est une condition d'acceptation des œuvres. Ainsi, celui qui apporte quelque chose de nouveau qui n'a pas d'origine dans la religion d'Allah et la Sounna du Messager d'Allah ﷺ, cette chose est refusée à son auteur qui n'obtient ni récompense ni rétribution. Il commet plutôt un péché en contrevenant à la guidée du Prophète ﷺ.

L'innovation consiste à apporter quelque chose de nouveau non appuyé par une preuve issue des textes, que cette chose concerne la croyance - comme nier la prédestination et croire que les morts peuvent être utiles - ou les œuvres, c'est-à-dire adorer Allah d'une manière avec laquelle le Prophète ﷺ n'adorait pas Allah - comme fêter le Mawlid, inventer des évocations et des invocations qui n'ont pas d'origines dans le Livre ni dans la Sounna, ou spécifier certaines nuits par des œuvres, comme veiller la nuit du quinzième jour du mois de Cha'bane et autres choses encore dont la cause est l'ignorance, le suivi des passions, l'imitation des non-musulmans et le fait d'accorder une priorité à la raison au détriment de la religion.

D'ailleurs Allah avertit contre le suivi des passions et l'innovation en religion lorsqu'Il dit: ﴿***Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtiment***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 105]. Qatada - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Ceux qui se sont divisés et se sont mis à se disputer sont les innovateurs". Pour sa part, Ibn 'Abbass - qu'Allah a agréé - a dit: "Les visages des gens de la Sounna seront blanchis et les visages des gens de l'innovation seront noircis"[1].

Allah reprocha également aux polythéistes de déclarer licites ou illicites des choses sans ordre venant de Lui. Il dit ainsi: ﴿ ***Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses***

1 Voir Al-l'tissame (1/75).

interdites? - Dis: "Est-ce Allah qui vous l'a permis? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah?" [Sourate Younous: 59]. Quant au Messager d'Allah ﷺ, il disait dans les introductions de ses discours: *"La meilleure guidée est celle de Mohammed, les pires des choses sont celles qui sont innovées et toute innovation est un égarement"*[1]. Le Prophète ﷺ fit également la recommandation suivante: *"Conformez-vous à ma Sounna et celle des califes sages et biens guidés, attachez-vous à elle et cramponnez-vous-y en y mordant avec vos molaires. Et prenez garde aux choses inventées, car toute invention est une innovation et toute innovation est un égarement"*[2].

Le Prophète ﷺ n'a averti contre l'innovation en religion que parce que l'anéantissement des peuples anciens fut causé par cela. Ainsi, les juifs et les chrétiens changèrent la religion, prétendirent que 'Ouzayr et le Messie sont des fils d'Allah et dirent: Nous sommes les fils d'Allah et Ses bien-aimés. De plus, ils altérèrent la Torah et l'Évangile, délaissèrent l'application des peines et rusèrent afin de contourner les contraintes de la religion.

Ce hadith réfute donc ceux qui prétendent que certaines innovations sont bonnes, car le Prophète ﷺ jugea que toute œuvre [d'adoration] innovée est rejetée et ceci inclut toutes les innovations et les œuvres inventées. Quant aux paroles de 'Omar -qu'Allah à agréé -: "Quelle bonne innovation que celle-ci" dites lorsqu'il rassembla les gens pour la prière de la nuit du mois de Ramadan, derrière un imam qui était Obayy Ibn Ka'b -qu'Allah à agréé [3]-, il utilisa ce mot dans son acception linguistique et non religieuse, puisque ce mot désigne toute chose nouvelle, qu'elle soit religieuse ou non. Pour ce qui est de 'Omar, il n'inventa rien puisque le Prophète ﷺ dirigea quelque temps cette prière puis cessa de le faire de crainte que les musulmans ne considèrent que celle-ci est une prière obligatoire. Lorsque le Prophète ﷺ est mort et que la révélation cessa, ce que craignait le Prophète ﷺ cessa d'être. Cette action de 'Omar fut donc au contraire un suivi de la Sounna du Prophète ﷺ[4].

Le fait que le Prophète ﷺ ait lié spécifiquement l'innovation à "notre affaire-ci", c'est-à-dire la religion, démontre que l'innovation et l'invention dans ce qui fait partie de ce bas monde ne sont ni répréhensibles ni défendues. En effet, inventer des machines et les développer est quelque chose de louable qui facilite la vie aux gens.

---

1 Moslim (867).

2 Abou Dawoud (4607), At-Tirmidhi (2676) et Ibn Maja (42).

3 Al-Boukhari (2010).

4 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/128).

Suivi

1. Ce hadith est un des fondements éminents de l'Islam et est telle une balance qui évalue l'apparence des œuvres, tout comme le hadith où le Prophète ﷺ dit *"Certes, les actes [d'adoration] sont accomplis avec des intentions"* est telle une balance qui évalue le contenu des œuvres. De la même façon que toute œuvre par laquelle on ne recherche pas à satisfaire Allah n'apporte pas de récompense à son auteur, toute œuvre qui ne découle pas d'un ordre d'Allah et de Son Messager est refusée à son auteur et tout ce qui a été inventé en religion sans la permission d'Allah et de Son Messager ne fait en rien partie de la religion[1]. Le musulman doit donc adopter ces deux hadiths comme critères de validité de tous ses actes. Il doit examiner leur forme et déterminer si elle est conforme à la religion et leur contenu pour déterminer s'il a recherché à satisfaire Allah ou non?

2. Il y a dans ce hadith une indication que les œuvres des gens doivent être évaluées à l'aune des critères de jugement de la Législation ainsi que des obligations et interdits qu'elle contient. Ainsi, celui dont les œuvres sont conformes aux jugements de la religion verra ses œuvres être acceptées, et celui dont les œuvres sont non conformes aux jugements de la religion verra ses œuvres être rejetées[2].

3. Le musulman ne doit pas soumettre la religion à sa raison ni déclarer quelque chose licite ou illicite par passion, car la religion est le Livre d'Allah et la Sounna du Prophète ﷺ.

4. Faire revivre la Sounna est un immense acte d'obéissance qui fait mériter au musulman que les rétributions de tous ceux qui ont pris exemple sur lui, soient ajoutées à la sienne. À l'inverse, l'innovation en religion et appeler les gens à adopter des innovations, est un péché capital qui fait mériter à son auteur une punition multipliée qui est celle de tous ceux qui l'ont pris pour exemple. En effet, on rapporte d'Abou Hourayra - qu'Allah a agréé - que le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Celui qui appelle à une guidée, obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs. Celui qui appelle à un égarement, obtient un châtiment égal aux châtiments de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs"*[3].

5. Al-Foudayl - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit au sujet des paroles d'Allah: ﴿***Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre***﴾ [Sourate Al-Moulk: 2]: "Il s'agit des meilleures œuvres, des plus belles, des plus exclusives et des plus correctes". Il dit également: "Si l'œuvre est exclusive, mais

1 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/176).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/177).

3 Moslim (2674).

non correcte, elle n'est pas acceptée, et si elle est correcte, mais non exclusive elle n'est pas acceptée non plus. Il faut qu'elle soit correcte et exclusive". Il dit aussi: "L'œuvre est exclusive si elle est adressée à Allah et elle est correcte si elle est conforme à la Sounna"[1].

6 Il n'y a pas de problématique en religion qui n'ait de fondement ni dans le Coran ni dans la Sounna sur lequel on peut procéder par analogie et dont on déduit le jugement convenant à cette problématique. Il est donc obligatoire de questionner les gens de science et ne rien innover dans la religion. 'Abd Allah Ibn Mas'oud - qu'Allah a agréé - a dit: "Conformez-vous et n'innovez pas, car ce que vous avez vous suffit. Toute invention [religieuse] est une innovation et toute innovation est un égarement"[2]109.

7 Les prédécesseurs étaient ceux qui veillaient le plus à se conformer à la Sounna du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. Ibrahim An-Nakha'i - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "S'il me parvenait à leur sujet qu'ils ne lavaient pas un ongle lorsqu'ils accomplissaient leurs ablutions, je ne le laverais pas non plus. Il suffit comme péché pour les gens que leurs œuvres soient différentes de celles des Compagnons du Prophète ﷺ"[3].

8 'Omar Ibn 'Abd Al-'Aziz - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Arrête-toi là où se sont arrêtés ces gens-là. Dis ce qu'ils ont dit et tais-toi là où ils se sont tus, car ils se sont arrêtés en étant éclairés par la science, ils ont renoncé à certaines choses par clairvoyance, alors qu'ils étaient plus à même [que nous] de les découvrir et ils avaient plus de mérite à le faire si cela avait été requis"[4].

9 Il n'y a aucun autre moyen d'échapper aux troubles que de rester fidèle au Livre d'Allah et à la Sounna de Son Messager. En effet, celui qui s'attache au Livre d'Allah, celui-ci lui suffira, le guidera et le préservera. La Sounna de Son Prophète ﷺ sera une lumière sur son chemin lorsque les ténèbres des troubles envelopperont la communauté. On rapporte que le Prophète ﷺ a dit: *"Vous verrez après moi beaucoup de désaccords. Conformez-vous à ma Sounna et celle des califes sages et biens guidés, attachez-vous à elle et cramponnez-vous-y en y mordant avec vos molaires. Et prenez garde aux choses inventées, car toute invention est une innovation et toute innovation est un égarement"*[5].

---

1 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/71, 72).

2 Voir l'lame Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

3 Voir l'lame Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

4 Voir l'lame Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

5 Abou Dawoud (4607), At-Tirmidhi (2676) et Ibn Maja (42).

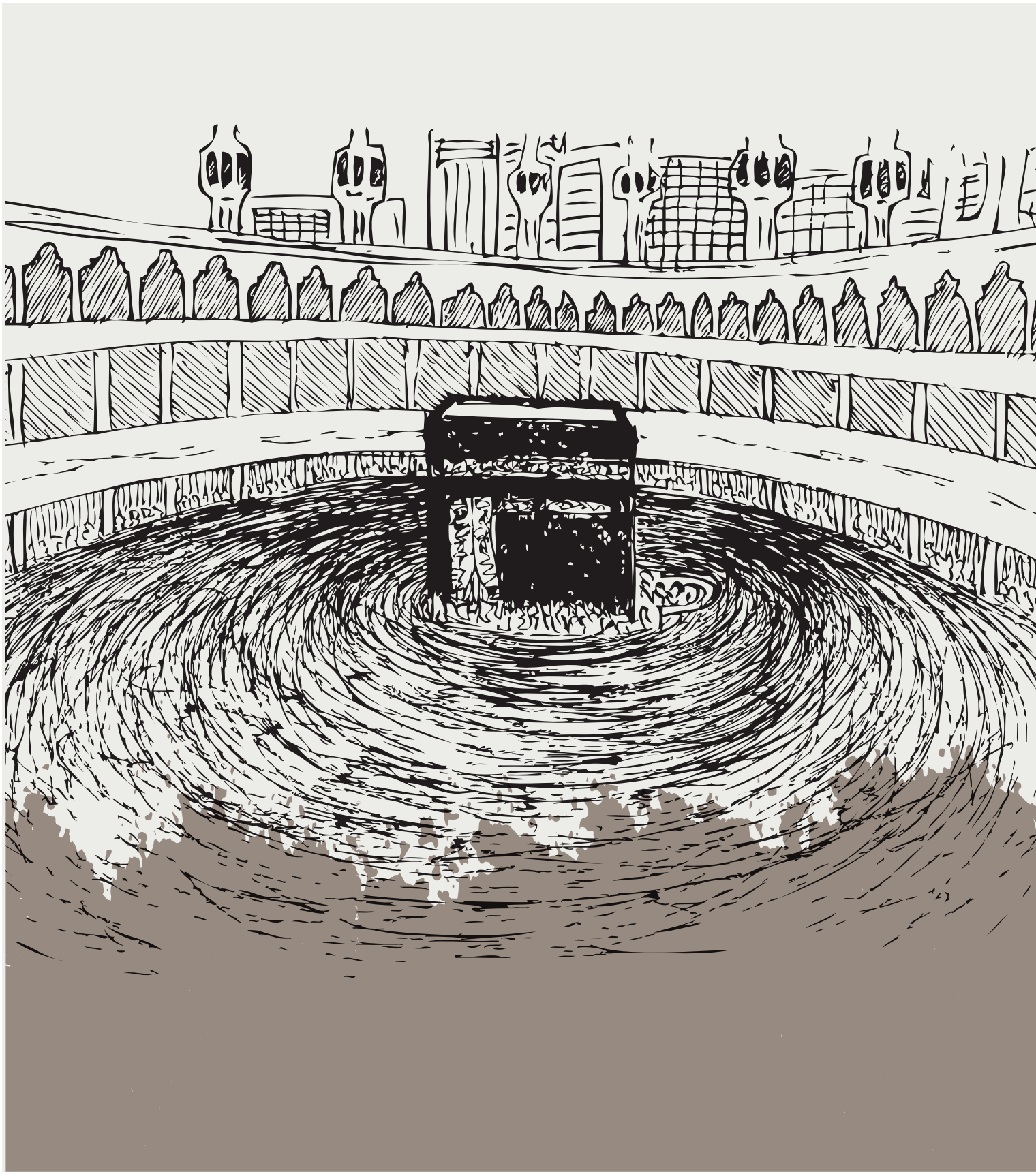

Hadith 45

Eviter le fanatisme

Abou Hourayra -qu'Allah à agréé - rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "Certes la religion est facilité

2 *et personne n'est extrême dans la religion sans qu'elle ne prenne le dessus sur lui.*

3 *Ainsi recherchez la pertinence ou tentez de l'approcher*

4 *et réjouissez-vous.*

5 *Aidez-vous par le matin, l'après-midi et un moment de la fin de la nuit"*[1].

1 Al-Boukhari (39).

Les Versets

- ﴿*Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous*﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*Allah n' impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais-nous miséricorde. Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles*﴾ [Sourate Al-Baqara: 286].
- ﴿*Allah veut vous alléger (les obligations,), car l' homme a été créé faible*﴾ [Sourate An-Nissa: 28].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'AbdAr-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et il était constamment en compagnie du Prophète ﷺ afin d' acquérir la science et de mémoriser les hadiths, devenant ainsi le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que l'Islam est facile à pratiquer, en raison de la simplicité de ses jugements et de la facilité de ses exigences, et que celui qui devient extrême en religion et dans sa pratique, celui qui s'impose énormément de contraintes, finira par voir la religion avoir le dessus sur lui. De ce fait, il finira par ne plus avoir la force de continuer et cessera petit à petit sa pratique. Que le musulman veille donc à rechercher à atteindre la perfection ou à s'en approcher. Le Prophète nous a annoncé une rétribution immense pour cela.

Ensuite le Prophète ﷺ nous informe des meilleurs moments pour accomplir les actes d'obéissance: il s'agit du début et de la fin du jour et de la fin de la nuit.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ affirme que la religion musulmane droite se distingue par la simplicité et la facilité de ses exigences. Elle n'exige donc pas des êtres humains ce qui est au-dessus de leur force ni ne comporte les exigences pénibles des précédentes législations. En effet, lorsqu'un Israélite commettait un péché, son repentir n'était accepté que s'il était tué et lorsqu'une souillure entachait son vêtement, il ne redevenait pur que s'il coupait la partie atteinte par la souillure. C'est pourquoi Allah dit lorsqu'Il décrivit le Prophète ﷺ: ﴿***et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux.***﴾ [Sourate Al-A'raf: 157].

L'une des autres manifestations de la facilité de l'Islam est qu'il fit en sorte que les exigences ne sont à observer qu'à condition qu'on en ait la capacité. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Ce que je vous ai défendu abstenez-vous-en, et ce que je vous ai ordonné de faire faites-en ce que vous pouvez"*[1]. Ainsi, l'aumône légale n'est pas obligatoire pour le pauvre nécessiteux, mais plutôt pour le riche qui possède le seuil de richesse demandé. Le pèlerinage n'est obligatoire qu'à condition d'en avoir la capacité financière et physique et de pouvoir voyager. Il en est de même pour la prière: celui qui ne peut prier debout, prie assis, allongé ou dans la position qu'il peut. Le voyageur et le malade qui espèrent guérir ne jeûnent pas puis rattrapent les jours de jeûne non jeûnés, et le malade incurable ne jeûne pas et nourrit un pauvre pour chaque jour de jeûne non jeûné. La même règle vaut pour toutes les autres exigences de la religion.

L'une des autres manifestations de la facilité de l'Islam est qu'il accorde des dispenses à ceux qui ont des excuses, comme la prière de la peur pour ceux qui sont en guerre, le raccourcissement et la réunion des prières pour le voyageur, l'essuyage des chaussons [en cuir] pour celui qui séjourne un jour et une nuit chez lui ou pour le voyageur trois jours et trois nuits, etc.[2]

2 Personne n'applique de manière extrême les jugements de la religion, en s'abstenant d'être indulgent et en s'imposant des choses qui sont au-dessus de ses forces, sans qu'il n'ait plus la force de continuer ainsi et qu'il ne cesse. En effet, quoiqu'il essaie de résister et que sa force l'aide à respecter ce qu'il s'est imposé, il finira, par épuisement, par se lasser et par retourner à la facilité. Ainsi, la meilleure guidée est celle du Prophète ﷺ qui, lorsqu'on lui rapporta que 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Ass - qu'Allah a agréé - avait dit: "Je veillerai certainement la nuit pour prier et je jeûnerai le jour aussi longtemps que je vivrai", il défendit à 'Abd Allah de faire cela et lui ordonna de jeûner trois jours de chaque mois et de veiller et de dormir la nuit. Mais 'Abd Allah, pensant qu'il était fort et qu'il avait

1 Moslim (1337).

2 Voir Manar Al-Qari Fi Moukhtassar Sahih Al-Boukhari de Hamzah Mohammed Qassim (1/121, 122).

la capacité d'en faire plus, refusa et le Prophète ﷺ lui dit: *"Jeûne un jour et mange les deux jours suivants"*. 'Abd Allah dit: "J'ai la capacité de faire plus que cela". Le Prophète ﷺ lui dit alors: *"Jeûne un jour et mange le jour suivant"*. Après avoir vieilli et être devenu incapable de jeûner aussi souvent, 'Abd Allah Ibn 'Amr dit: "Rien en dehors de ma famille et mes biens n'aurait eu plus de valeur que d'avoir accepté les trois jours dont m'a parlé le Messager d'Allah ﷺ"[1]. Ceci, car il détestait changer quelque chose qu'il faisait du vivant du Prophète ﷺ.

3 Il est nécessaire de rechercher la pertinence lorsqu'on œuvre, ce qui signifie être entre l'excès et l'insuffisance, et de tenter de l'approcher, ce qui signifie que si on ne peut atteindre complètement ce qui est requis on s'efforce d'atteindre ce qui s'en rapproche le plus[2].

Ceci est un ordre du Prophète ﷺ d'être mesuré et modéré dans l'adoration sans tomber dans l'excès ou dans l'insuffisance. Si l'être humain n'est pas capable d'accomplir les meilleures adorations surérogatoires et actes d'obéissance, qu'il accomplisse ce qui est proche du meilleur, car on ne doit pas s'abstenir de faire en grande partie ce qu'on ne peut faire en totalité[3].

4 Puis le Prophète ﷺ annonça la bonne nouvelle afin de réjouir les membres de sa communauté: même lorsqu'ils ne sont pas capables d'accomplir une adoration de manière parfaite, Allah leur réserve une rétribution immense sans que rien n'en soit diminué.

5 Comme le Prophète ﷺ sait que les gens n'ont pas la force d'être constamment en adoration, il leur recommanda de tirer profit des moments où ils sont actifs afin d'adorer Allah et s'efforcer de lui obéir. Ces moments sont le début et la fin du jour. Par ailleurs, il les incita à adorer Allah au meilleur moment et le plus cher qui est la fin de la nuit[4].

---

1 Al-Boukhari (1131) et Moslim (1159).

2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar (1/95).

3 Voir Manar Al-Qari Fi Moukhtassar Sahih Al-Boukhari de Hamzah Mohammed Qassim (1/123).

4 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar (1/95).

Suivi

1 (1) Le Prophète ﷺ utilisa le mot “certes” pour insister et donner du poids à ses paroles. Ceci fait partie des figures de style utilisées par les orateurs que les prédicateurs doivent utiliser.

2 (1) Si l’être réfléchissait aux exigences religieuses et qu’il y constatait la simplicité et la facilité qu’elles comportent ainsi que les dispenses et la facilitation accordées aux malades et aux impotents, il s’apercevrait de la miséricorde et de la sollicitude d’Allah envers Ses serviteurs. Il se mettrait alors à plus L’aimer et à plus s’efforcer de Le satisfaire en accomplissant plus d’actes d’obéissances.

3 (2) Ce hadith démontre que renoncer aux dispenses dans des situations où elles sont nécessaires est de l’entêtement et mène à la perte. Ainsi, lorsque le serviteur nécessite de recourir à une dispense, la bonne décision conforme à la Sounna est qu’il y recourt et qu’il ne s’impose pas la rigueur. Par exemple, lorsqu’il est difficile pour un voyageur de jeûner, qu’il mange. Lorsqu’il est pénible pour un malade de prier debout, qu’il s’assoie. Lorsqu’un serviteur est poussé par la pauvreté et la faim à manger la chair d’une bête morte ou autre, qu’il se maintienne en vie en en mangeant et qu’il ne provoque pas sa propre destruction[1].

1 Voir Fath Al-Bari d’Ibn Hajar (1/94, 95).

4 (2) Il n'est pas permis à l'être humain d'être extrême dans la religion d'Allah et qu'il s'impose des choses qu'Allah ne lui a pas imposées. En effet, être extrême dans les actes d'adoration est de l'entêtement.

5 (2) Ce hadith ne signifie pas que celui qui s'efforce d'accomplir plus d'actes d'obéissance est fautif.

Le fautif est plutôt celui qui s'impose ce qui est au-dessus de ses forces.

6 (2) Se conformer à la Sounna du Prophète ﷺ est meilleur que d'y ajouter des choses. Jeûner et manger, veiller pour prier et dormir sont donc meilleurs que jeûner tous les jours et veiller toutes les nuits. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit au groupe d'hommes qui ont considéré que l'adoration du Prophète ﷺ était peu abondante et ont voulu accomplir plus d'adorations que cela: *"Par Allah, je suis celui parmi vous qui craint et redoute le plus Allah, mais je jeûne et je mange, je prie et je dors et j'épouse des femmes. Quiconque rejette ma Sounna ne fait pas partie des miens"*[1].

1 Al-Boukhari (5063) et Moslim (1401) d'après Anas, qu'AllAh a agréé.

7 (2) Il y a dans ce hadith la preuve que ce qui est prescrit, c'est d'accomplir des adorations avec modération, car s'épuiser et s'imposer des choses trop contraignantes conduit à tout laisser tomber. Or la religion est facilité et personne n'est extrême dans la religion sans qu'elle ne prenne le dessus sur lui. La pure Législation est, en effet, bâtie sur la facilité et la préoccupation de ne pas rebuter les gens[1].

8 (2) Il est plus indiqué à celui qui œuvre de ne pas s'épuiser à faire ce qui est au-dessus de ses forces, ce qui lui épargnera d'échouer et de se décourager d'accomplir des actes d'obéissance. Il doit plutôt œuvrer avec mesure afin que ses œuvres durent et ne cessent pas. D'ailleurs, le Prophète ﷺ dit dans un hadith: *"Les œuvres les plus aimées par Allah sont celles qui durent, même si elles sont modestes"*[2].

9 (3) Ce qui est requis du serviteur est qu'il fournisse des efforts dans l'obéissance à Allah et qu'il s'efforce de rechercher la pertinence dans la mesure du possible. Il doit ainsi s'efforcer à ce que le recueillement soit complet dans sa prière, de réaliser son travail comme il se doit, de comprendre ses leçons et tout le programme de ses études, de s'éloigner de tous les actes de désobéissance et de faire tout ce qui lui a été ordonné. Si après tous ses efforts il réalise la quasi-totalité de ces choses, alors il a bien agi et est rétribué.

10 (3) La Sounna est le juste milieu entre deux opposés: l'excès et l'insuffisance. L'être humain ne doit donc pas être extrême dans les adorations ni les négliger et se laisser aller à délaisser ce qui est ordonné et à faire de qui est défendu.

11 (4) Fait partie de la Sounna le fait que le prédicateur et le savant réjouissent le serviteur en lui annonçant la grâce et la récompense qu'Allah lui réserve pour son obéissance et qu'il ne le fasse pas désespérer de la miséricorde d'Allah.

12 (5) L'être humain doit choisir les moments où il est actif pour adorer Allah et Lui obéir. S'il ressent en lui de la paresse ou de la démotivation, qu'il dorme et qu'il se repose puis qu'il se remette à œuvrer une fois en possession de ses forces. Ceci vaut aussi bien pour les adorations et les actes d'obéissance que les travaux de ce bas monde, l'étude de la science, etc.

---

1 Voir Nayl Al-Awtar d'Ach-Chawkani (6/123).

2 Al-Boukhari (6464) et Moslim (783) d'après la Mère des Croyants 'A'icha - qu'Allah a agréée.

13 (5) Il convient de répartir les œuvres tout au long de la journée de manière à obéir un peu à Allah à tout instant au lieu de regrouper tous les actes d'obéissance et les œuvres en une seule heure et d'épuiser l'âme et le corps.

14 (5) L'une des manifestations de la miséricorde d'Allah à notre égard est qu'Il ne nous a pas imposé de veiller la nuit pour prier, ni ne nous a appelés à veiller et prier la plus grande partie de la nuit. Le Prophète ﷺ a plutôt dit: *"et un moment de la fin de la nuit"* afin de rendre l'œuvre de la nuit légère et moins pénible. Sinon, il aurait dit: "et la fin de la nuit"[1].

15 On rapporte de 'A'icha - qu'Allah a agréée - que le Prophète ﷺ avait une natte sur laquelle il priait la nuit et sur laquelle il s'asseyait le jour. Les gens qui allaient chez le Prophète ﷺ se mirent alors à prier comme lui et leur nombre s'accrut. Le Prophète ﷺ vint alors à eux et dit: *"Ô gens, prenez parmi les œuvres, celles que vous avez la capacité d'accomplir, car Allah ne se lasse pas avant que vous ne vous lassiez. De plus, les œuvres les plus aimées par Allah sont celles qui perdurent fussent-elles modestes"*[2].

16 Le Prophète ﷺ entra un jour et il vit une corde tendue entre deux piliers. Il demanda *"Qu'est-ce que cette corde?"*. On lui répondit: *"C'est la corde de Zaynab à laquelle elle se tient lorsqu'elle est fatiguée"*. Le Prophète ﷺ dit alors: *"Non, défaites-la. Que l'un de vous prie tant qu'il en a la force, et qu'il s'assoie s'il se fatigue"*[3].

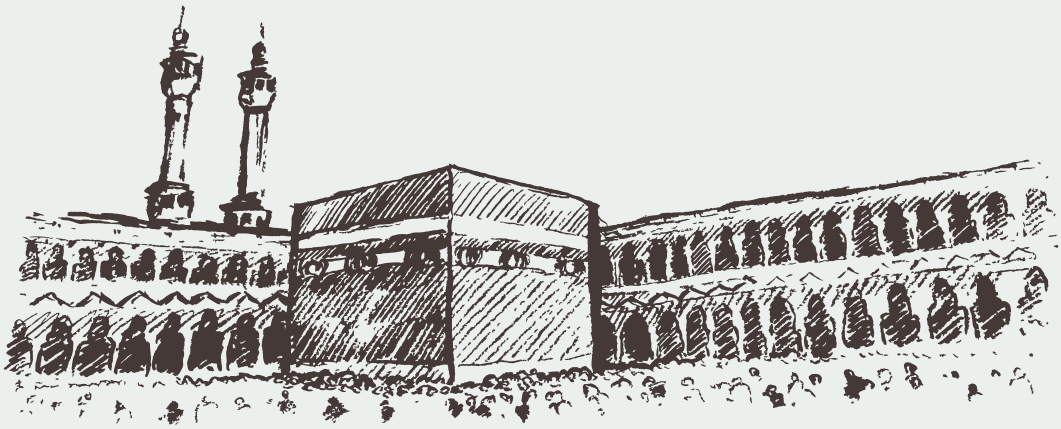

1 Voir At-Tawdih Li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (3/87).

2 Al-Boukhari (5861) et Moslim (782).

3 Al-Boukhari (1150) et Moslim (784) d'après Anas - qu'Allah a agréé.

Hadith 46

Tout ce qui concerne les adorations

Talha Ibn ‘Obayd Allah, qu’Allah a agréé, a dit:

1 Un homme des gens du Nedjd, les cheveux hirsutes, vint au Messager d’Allah ﷺ . On entendait le murmure de sa voix sans comprendre ce qu’il disait, jusqu’à ce qu’il se rapprochât et c’est alors que nous comprîmes qu’il questionnait sur l’Islam.

2 Le Messager d’Allah ﷺ répondit: *“Cinq prières de jour et de nuit”*. L’ homme demanda: “Dois- *je en accomplir d’autres prières [en dehors des prières obligatoires]?”*. Le Messager d’Allah ﷺ répondit: “Non, sauf si *surérogatoirement, tu désires en accomplir”*.

3 Le Messager d’Allah ﷺ dit ensuite: *“Et le jeûne du mois de Ramadan”*. - L’ homme demanda: “Dois- *je accomplir d’autres jeûnes [en dehors du jeûne obligatoire]?”*. Le Messager d’Allah ﷺ répondit: *“Non, sauf si surérogatoirement, tu désires en jeûner”*.

4 Le Messager d’Allah ﷺ lui parla ensuite de l’ aumône légale et l’ homme lui demanda: “Dois- je *m’acquitter d’autres aumônes[en dehors de l’aumône légale obligatoire]?”*. Le Messager d’Allah ﷺ répondit: *“Non, sauf si surérogatoirement, tu désires faire des aumônes”*.

5 Talha dit ensuite: L’homme s’en alla en disant: “*Par Allah, je n’ajouterai rien à cela ni n’en diminuerai rien”*.

6 Le Messager d’Allah ﷺ dit alors: “Il a réussi s’ *il dit vrai”* et dans une autre version: “Il entrera au Paradis s’il dit vrai”(1) [1].

1 Al-Boukhari (46) et Moslim (11).

Les Versets

- ﴿*Et accomplissez la prière et acquittez l’ aumône légale. Et tout ce que vous avancez de bien pour vous-mêmes, vous le retrouverez auprès d’Allah, car Allah voit parfaitement ce que vous faites* ﴾ [Sourate Al-Baqara: 110].
- ﴿*(Ces jours sont) le mois de Ramadān au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d’entre vous est présent en ce mois, qu’il jeûne!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis.* ﴾[Sourate At-Tawba: 103].
- ﴿*Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu’* à l’ *obscurité de la nuit, et [fait] aussi la Lecture à l’aube, car la Lecture à l’aube a des témoins. Et de la nuit, consacre une partie [avant l’aube] pour des prières surérogatoires: afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire*﴾ [Sourate Al-Isra’: 78-79].
- ﴿*Et si quelqu’ un fait plus de son propre gré, C’est pour lui*﴾ [Sourate Al-Baqara: 184].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Mohammed, Talha Ibn ‘Obayd Allah Ibn ‘Othmane Al-Qourachi At-Taymi Al-Madani, un des Dix Promis au Paradis, un des huit premiers convertis à l’Islam, un des cinq qui ont embrassé l’Islam grâce à Allah puis à Abou Bakr As- Siddiq, qu’Allah a agréé, et un des six Compagnons désignés par le Messager d’Allah ﷺ qu’ il consultait et dont il était satisfait lorsqu’il est mort. Il a été tué lors du Jour du Chameau en l’an 36 de l’Hégire(1).

Résumé

Un Bédouin interrogea le Prophète ﷺ concernant l’Islam et le Prophète ﷺ l’ informa de ses piliers connus. Celui qui s’en acquitte comme il se doit sans ajout ni diminution réussit et entre au Paradis.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqatte Al-Koubra d’Ibn Sa’d (3/214), Ma’rifat As-Sahaba d’Abou Nou’aym (1/100), Al-Istîi’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (2/764).

Compréhension (fiqh)

1 Un Bédouin venant du plateau du Nedjd - qui s'étend du Hedjaz à l'ouest jusqu'à Al-Yamama à l'est et où sont situées les régions de Riyad, Al-Qassim et Al-Aflaj[1][3] - vint auprès du Prophète ﷺ qui était assis avec ses Compagnons. Ce Bédouin avait les cheveux ébouriffés et son apparence était négligée. Il hurlait de loin et parlait à voix haute qui, déformée par l'écho, n'était pas compréhensible. Lorsqu'il s'approcha de l'assemblée, ils comprirent ses paroles et ils surent qu'il questionnait sur les préceptes de l'Islam[2][4].

2 Le Prophète ﷺ l'informa de l'obligation de la prière qui est le deuxième pilier de l'Islam après les deux attestations de foi, et affirma qu'il doit accomplir [quotidiennement] cinq prières en tout de jour et de nuit. Ces prières sont: celle de l'aube, celle de midi, celle de l'après-midi, celle du coucher du soleil et celle du soir. Le Bédouin lui demanda ensuite: Dois-je accomplir d'autres prières [que les prières obligatoires] si j'accomplis celles-ci en m'acquittant de tous leurs piliers, leurs obligations et leurs positions? Le Prophète ﷺ lui répondit qu'il n'a pas à accomplir des prières autres que celles-là, sauf si surérogatoirement, il désire accomplir des prières qui sont recommandées d'effectuer.

Surérogatoirement signifie que le serviteur se rapproche d'Allah en accomplissant des adorations qu'Il ne lui a pas imposées dans le but d'améliorer sa situation le Jour de la Résurrection. Il s'agit donc d'œuvres encouragées. Celui qui les accomplit est récompensé et celui qui les délaisse n'est pas puni[3].

3 Le Prophète ﷺ mentionna ensuite le jeûne [du mois de Ramadan] qui est le quatrième pilier de l'Islam. Il consiste à s'abstenir de manger, de boire et de tout ce qui rompt le jeûne depuis le moment de l'aube authentique jusqu'au coucher du soleil, en ayant eu préalablement l'intention et en mettant en dépôt sa rétribution auprès d'Allah[4]. Le Bédouin demanda au Prophète ﷺ**:** Dois-je effectuer d'autres jeûnes que celui de ce mois? Le Prophète ﷺ lui répondit aussi qu'il n'a pas à effectuer d'autres jeûnes que celui du mois de Ramadan, sauf si surérogatoirement, il désire jeûner des jours qu'il est recommandé de jeûner.

4 Puis le Prophète ﷺ lui parla de l'aumône légale [la Zakat] qui est le troisième pilier de l'Islam après les deux attestations de foi et la prière. Il l'informa donc qu'elle est obligatoire et il lui exposa les jugements qui sont en rapport avec elle.

---

1 Voir Atlas Al-Hadith An-Nabawi de Chawqi Abou Khalil (p.365).

2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar (1/106).

3 Voir Moughni Al-Mouhtaj d'Al-Khatib Ach-Charbini (2/182).

4 Voir Ach-Charh Al-Moumti' 'Ala Zad Al-Moustaqni' d'Ibn 'Othaymine (3/5).

L'aumône légale [la Zakat] consiste à adorer Allah en prélevant une part obligatoire décrétée par la religion, d'un bien déterminé en faveur d'une catégorie de personnes ou d'une institution déterminées[1]. L'aumône légale est appelée zakat, car elle purifie (du verbe *zaka/yazkou*) l'âme des péchés. Allah dit: ﴿***Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis***﴾ [Sourate At-Tawba: 103].

Puis l'homme demanda au Prophète ﷺ**:** Dois-je prélever de mes biens une autre aumône que cette aumône obligatoire [Zakat]? Le Prophète ﷺ répondit: Non, sauf si surérogatoirement, tu désires donner de tes biens au profit de bonnes œuvres.

5 L'homme s'en alla alors en disant: "Par Allah, je n'ajouterai rien à cela ni n'en diminuerai rien ". Cela signifie qu'il accomplira toutes ces adorations comme il se doit sans rien en ajouter ni rien en diminuer, comme lorsque tu dis à quelqu'un qui te confie un travail: Je n'y ajouterai rien et je n'en diminuerai rien.

Cet homme ne voulait pas dire qu'il se contentera de ces adorations et qu'il négligera les autres préceptes que le Prophète ﷺ n'a pas mentionnés ici, comme baisser le regard, préserver ses parties intimes, restituer les dépôts, être véridique dans son discours, etc. En effet, ceci est répréhensible et il ne lui est pas permis de le dire. De plus, le Prophète ﷺ n'aurait pas approuvé une telle chose. Cet homme a plutôt interrogé le Prophète ﷺ au sujet des œuvres et des obligations qui le font entrer au Paradis, voilà pourquoi le Prophète ﷺ ne l'a pas informé des choses défendues et du reste.

Par ailleurs, celui qui se conforme à ce point à ce qui lui a été ordonné s'empresse d'obéir à un autre ordre provenant d'Allah ou de Son Messager et ne s'en abstient pas, qu'il s'agisse d'une obligation ou d'une Sounna[2].

6 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que si cet homme réalise cela et dit vrai, il a alors réussi et réalisé tout ce qui est bien.

Le Prophète ﷺ ne mentionna pas les deux attestations de foi, car il savait qu'il les connaissait ou bien parce que cet homme n'est venu que pour se renseigner sur les actes que l'on pratique dans l'Islam. De même, il ne lui parla pas du pèlerinage, peut-être parce qu'il n'était pas encore obligatoire à ce moment-là, ou parce que cet homme n'était pas concerné par cette obligation, ou encore parce que le Prophète ﷺ le mentionna, mais par souci de concision le narrateur ne le mentionna pas[3].

---

1 Voir Ach-Charh Al-Moumti' 'Ala Zad Al-Moustaqni' d'Ibn 'Othaymine (6/13).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (1/104-105).

3 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar (1/107).

Suivi

1 (1) Le Prophète ﷺ patienta fasse à la rudesse du Bédouin et son haussement de voix. Ceci montre au prédicateur, à l'enseignant et à l'éducateur qu'il convient d'être patient et de supporter les peines de la prédication, car il pourrait faire face à une opposition forte et à des persécutions. Il doit donc être patient et endurant et prendre exemple sur le Prophète ﷺ.

2 (1) Le prédicateur, le détenteur de l'autorité, le savant et l'éducateur doivent tenir compte des différences intellectuelles entre les gens. Ils ne doivent donc pas se comporter de la même manière à l'égard de tous les gens. Ainsi, le Prophète ﷺ ne reprocha pas au Bédouin d'avoir élevé la voix et ne lui demanda pas de comptes.

3 (2) L'homme demanda avec insistance au Prophète ﷺ de lui apprendre ce qui lui est bénéfique sans éprouver de pudeur à son égard. À chaque fois qu'il l'informait d'une obligation, il lui demandait s'il devait faire plus que cela. Il convient donc que l'être humain s'efforce d'acquérir la science et la pudeur ou l'orgueil ne doivent pas l'empêcher de poser des questions.

4 (2) Les prières surérogatoires sont nombreuses, les plus importantes et celles dont le rang est le plus élevé, sont les prières continuelles qui sont associées aux prières obligatoires. Ce sont les deux unités de prière avant la prière de l'aube, les quatre unités de prière avant la prière de midi et les deux unités après, les deux unités de prière après la prière du coucher du soleil et les deux unités de prière après la prière du soir. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui accomplit douze unités de prière [quotidienne] de jour et de nuit, on lui construit avec ces unités de prière une maison au Paradis"*[1]. Parmi les autres prières surérogatoires, il y a la prière du matin, la prière de la nuit, le witr et d'autres au sujet desquelles Allah dit dans un hadith qoudsi: *"Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de moi par des adorations surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime et lorsque Je l'aime, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il se saisit de choses et son pied avec lequel il marche. Lorsqu'il Me sollicite, Je lui donne, et lorsqu'il cherche refuge auprès de Moi Je lui donne refuge"*[2].

1 Moslim (728).

2 Al-Boukhari (6502).

5 (2) Ce hadith indique que lorsqu'un serviteur s'acquitte des obligations seules de la manière qui satisfait le Créateur, alors il fait partie de ceux qui seront sauvés le Jour de la Résurrection même s'il délaisse les adorations surérogatoires. En effet, Allah dit que le serviteur ne se rapproche pas de Lui avec quelque chose qui lui est plus cher que ce qu'Il lui a rendu obligatoire [et lui a imposé]. Cependant, délaisser les adorations surérogatoires fait manquer une immense part de bien au serviteur. S'il a réussi et qu'il est sauvé par le simple fait de s'être acquitté des obligations, il ne fait aucun doute qu'accomplir des adorations surérogatoires confirme sa réussite, augmente ses degrés et élève son rang.

6 (3) Le jeûne surérogatoire fait partie des meilleures adorations volontaires et Allah rétribue cet acte généreusement. Ainsi, le jeûne du jour de 'Arafa expie les péchés de l'année précédente et de l'année suivante[1], le jeûne du jour de 'Achoura' expie les péchés de l'année précédente[2], et le fait de jeûner six jours au mois de Chawwal qui suit le mois de Ramadan revient à avoir jeûné l'année entière[3].

7 (4) Le Prophète ﷺ mentionna l'aumône légale, car s'en acquitter est une preuve de la foi du serviteur, car seul un croyant prélève de bon cœur cette aumône légale [Zakat] de ses biens. La raison est que les âmes chérissent leurs biens et s'en montrent avares. Dès lors qu'elles acceptent d'en céder une partie pour Allah - exalté soit-Il -, elles démontrent alors la validité de leur foi en Allah, en Sa promesse et en Sa menace. Le serviteur doit donc mettre à l'épreuve sa foi en s'acquittant de l'aumône légale, en faisant d'autres aumônes et en s'exerçant à cette adoration, car ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable.

8 (5) Le Bédouin dit: "Par Allah, je n'ajouterai rien à cela ni n'en diminuerai rien" lorsqu'il sut que s'acquitter des obligations est suffisant pour entrer au Paradis. L'être humain doit donc être déterminé et actif à chaque fois qu'il décide de faire une bonne action pour laquelle il espère une récompense et ne pas faiblir et devenir paresseux après l'avoir commencée, qu'il s'agisse de bonnes actions qui concernent ce bas monde ou l'au-delà. Ainsi, l'étudiant ne doit pas se montrer paresseux lorsqu'il s'agit de réviser ses leçons, le soldat ne doit pas manquer à son devoir de surveillance et le travailleur ne doit pas cesser de perfectionner son travail jusqu'à ce qu'il le termine.

1 12 Moslim (1162).

2 13 Moslim (1162).

3 14 Moslim (1164).

9 (6) Le commentaire du Prophète ﷺ succédant aux paroles de cet homme est la démonstration qu'il ne le concerne pas exclusivement, mais qu'il vaut pour chaque musulman. Ainsi, il suffit au musulman de s'acquitter des obligations comme il se doit et de s'abstenir de ce qui est défendu et illicite, pour être sauvé du Feu [de l'Enfer] et entrer au Paradis. Toutefois, le Paradis comporte des degrés et des rangs, le plus élevé étant d'être en compagnie des prophètes, des envoyés, des véridiques, des martyrs et des vertueux. Or il ne fait aucun doute que ce rang n'est pas accessible par le simple fait de ne s'acquitter que des obligations. Chaque individu sera rétribué à la hauteur de ses œuvres et chaque être humain atteindra le rang auquel il ambitionne dans l'au-delà!

10 Il est mis en évidence, dans ce hadith, que le Prophète ﷺ a accordé de la considération à la situation de celui qui s'est adressé à lui et lui a posé les questions, puisqu'il ne l'informa pas d'autre chose que des obligations et des piliers sans lesquels la pratique de l'Islam d'un individu ne serait pas valide. Le prédicateur, le savant et le juriste doivent donc avoir la présence d'esprit de bien répondre à ceux qui leur posent des questions et s'adressent à eux et de s'adapter à leur situation.

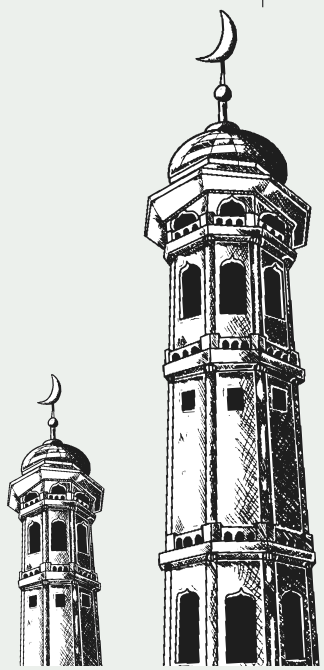

Un poète a dit:

L'appel à la prière a retenti du haut des minarets, dans la lueur du matin et dans la quiétude de la nuit.

Cet appel apporte la vie à l'univers et aux habitants de ses villes et de ses campagnes.

Il est aussi un appel provenant du ciel s'adressant à ceux qui sont au-dessus et en dessous de la Terre.

Cet appel est une rencontre entre les anges, la foi et les gens sans que personne ne l'ait commandé.

Il est aussi un départ vers la réussite, le bien, le vrai, la guidée et tout ce qui est agréable.

Un autre poète a dit:

Ô toi qui fais l'aumône, c'est de la richesse d'Allah que tu dépenses dans les bonnes œuvres et cette richesse ne diminue pas.

Combien de richesses Allah a multipliées suite à la générosité de leurs propriétaires, la générosité est en effet agréée par Allah.

L'avarice conduit à une maladie sans remède et la richesse de l'avare est héritée par les besogneux.

L'aumône réjouit les gens qui endurent les privations, et lorsque tu as besoin des gens généreux tu les trouves.

47

Hadith

Quelques qualités relatives à la saine nature et quelques règles de bienséance relatives aux latrines

‘A`icha - qu’Allah a agréée - rapporte que le Messager d’Allah ﷺ dit

1 *“Dix pratiques font partie de la nature originelle,*

2 *Se tailler la moustache,*

3 *se laisser pousser la barbe,*

4 *utiliser le siwak,*

5 *aspirer de l’eau par le nez,*

6 *se couper les ongles,*

7 *laver les articulations et les jonctions de ses doigts,*

8 *épiler les poils de ses aisselles,*

9 *se raser le pubis*

10 et se laver les exutoires”.

11 Mous’ab dit: J’ai oublié la dixième, à moins qu’il ne s’agisse du rinçage de la bouche[1].

1 Moslim (261).

Les Versets

- ﴿*Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].
- ﴿*Ô enfants d’ Adam, dans chaque lieu de prière, portez votre parure (vos habits)*﴾ [Sourate Al- A’r af: 31].
- ﴿*Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu’ Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d’Allah -. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas*﴾ [Sourate Ar-Roum: 30].
- ﴿*[Il] vous a donné votre forme, et quelle belle forme Il vous a donnée!*﴾[Sourate Ghafir: 64].

Le Narrateur

Il s’agit de la Mère des Croyants, ’A`icha fille d’Abi Bakr ‘Abd Allah Ibn Abi Qouhafa ‘Othmane Ibn ‘Amir Al-Qourachiyya At-Taymiyya, la Mecquoise, la Véridique fille du Véridique, la bien- aimée du Messager d’Allah ﷺ, la pure et purifiée qui du ciel a été innocentée et la femme la plus savante de la communauté. Sa mère est Oum Roumane, fille de ‘Amir. Elle est née après l’avènement de l’Islam et le Prophète ﷺ l’ épousa après la mort de Khadija - qu’Allah a agréée. Il n’épousa pas d’autre vierge qu’elle ni n’aima une femme autant qu’elle. De plus, il n’existe pas dans la communauté de Mohammed ﷺ ni parmi toutes les femmes, une femme plus savante qu’elle. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire, d’après l’avis le plus correct, à l’âge de soixante-six ans[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe de certaines habitudes faisant partie de la nature originelle qui est l’état dans lequel Allah créa les gens. Ceci, afin qu’ils aient la meilleure et la plus agréable apparence. Le Prophète ﷺ mentionna ainsi dix pratiques qui sont: se tailler la moustache, laisser pousser sa barbe, utiliser un siwak ou quelque chose de semblable pour se nettoyer les dents, aspirer de l’eau par le nez puis l’expulser, se couper les ongles, laver les articulations et les jonctions de ses doigts, arracher les poils de ses aisselles, se raser les poils du pubis, se laver les exutoires avec de l’eau et se rincer la bouche.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/234).

Compréhension (fiqh)

1 L'Islam accorde de l'intérêt à tout ce qui concerne l'être humain, cela va de son apparence à son for intérieur, voilà pourquoi il se soucie de l'apparence du musulman. Dans ce hadith, le Prophète ﷺ nous informe de certaines des pratiques relevant de la nature originelle et qui sont des pratiques faisant partie de l'état dans lequel Allah a créé les serviteurs, qu'Il leur a prescrites et au travers desquelles ils obtiennent la plus belle et la plus parfaite apparence d'un être humain tel qu'il a été créé et admise comme agréable par les raisons saines. Cependant il y a des natures originelles qui s'inversent et qui dévient de leur état originel, conformément aux paroles du Prophète ﷺ: *"Tout nouveau-né vient au monde dans la nature originelle. Ce sont ses parents qui font de lui un juif, un chrétien ou un Zoroastre"*[1].

Les pratiques relevant de la nature originelle ne se restreignent pas aux dix actes mentionnés dans ce hadith par le Prophète ﷺ. Il y en a d'autres qui sont en effet mentionnées dans d'autres hadiths, cette liste n'est donc pas exhaustive.

2 La première de ces pratiques est de se tailler la moustache qui désigne les poils poussant au-dessus de la lèvre supérieure. Il a été ordonné de la tailler, car elle peut être salie par les sécrétions qui coulent du nez et peuvent être en contact avec l'eau au moment de boire, la contaminant ainsi de microbes qui peuvent être nocifs[2].

Se tailler la moustache est une Sounna et la manière requise de la tailler est de dégager la lèvre supérieure. Il n'est donc pas demandé de la raser.

3 La deuxième est de laisser pousser la barbe qui désigne les poils poussant sur le menton et les joues de l'homme. Ce qui est signifié par la laisser pousser, c'est de ne pas la raser ni la raccourcir. Laisser pousser la barbe est une obligation pour tout musulman et on trouve dans les hadiths ordonnant de la laisser pousser le verbe et ses synonymes à l'impératif. La synthèse de toutes ces narrations est qu'il est ordonné de laisser la barbe telle quelle et de ne pas la raser ni la couper.

4 La troisième est l'utilisation du siwak qui est un bâton qu'on prélève d'un arbre appelé Arak et qu'on utilise pour se nettoyer les dents et se parfumer la bouche. En frottant ses dents, il débarrasse des odeurs désagréables.

---

1 Al-Boukhari (1385) et Moslim (2658) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine par Ibn 'Othaymine (5/230).

L'utilisation du siwak est quelque chose de prescrit et de recommandé à tout moment, mais particulièrement au moment de prier, lorsqu'on se réveille de son sommeil, lorsque l'haleine s'altère et lorsque du tartre se forme sur les dents. Le Prophète ﷺ a dit: *"Le siwak est une purification de la bouche et une satisfaction du Seigneur"*[1].

5 La quatrième est d'aspirer de l'eau par le nez puis de l'expulser afin d'en faire sortir les saletés.

6 La cinquième est de se couper les ongles, c'est-à-dire couper la partie des ongles qui dépasse afin que les saletés et des microbes nocifs ne s'y déposent pas.

7 La sixième est de laver les articulations et les jonctions de tous ses doigts, car de la terre, des impuretés et des bactéries pourraient s'y déposer. On ajoute à cela, le lavage de tous les plis du corps où on retrouve ce même risque.

8 La septième est la suppression des poils qui poussent sous les aisselles, car ils sont situés à un emplacement où se déposent la sueur et les saletés causant une odeur désagréable.

On se conforme à la Sounna en enlevant ces poils quel que soit le moyen, que ce soit par le rasage ou par l'épilation, car la finalité est d'éliminer les poils et cette finalité est atteinte par ces moyens, même si l'épilation est meilleure et plus indiquée pour celui qui la supporte[2].

---

1 An-Nassa`i (5) et Al-Boukhari qui l'a rapporté avant le hadith (1934) de manière affirmative avec une chaîne de narration dont il manque un narrateur à son début.

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (3/149).

9 La huitième pratique relevant de la nature originelle est de raser les poils épais qui poussent autour du sexe chez l'homme et chez la femme. Lorsque ces poils commencent à pousser, cela indique la puberté. Cette épilation s'appelle *istihdad,* car on utilise un rasoir fait en fer (*hadid*) pour l'effectuer.

10 La neuvième est de se laver les exutoires avec de l'eau après avoir fait ses besoins. On dit aussi qu'il s'agit de se rincer le sexe ou les vêtements après s'être lavé afin de couper court à toute insufflation de Satan faisant imaginer à la personne que des gouttes d'urine ont souillé ses vêtements[1].

11 L'un des narrateurs oublia la dixième pratique et émit l'hypothèse très probable qu'il s'agissait du rinçage de la bouche qui consiste à se gargariser la bouche avec de l'eau puis à la cracher.

On dit aussi que la dixième pratique est la circoncision, la preuve étant qu'elle est mentionnée dans un hadith référencé par Al-Boukhari et Moslim d'après Abou Hourayra qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit: *"La nature originelle consiste en cinq pratiques - ou cinq pratiques font partie de la nature originelle-: se circoncire, se raser le pubis, arracher les poils de ses aisselles, se couper les ongles et se tailler la moustache"*[2].

La circoncision est obligatoire pour les hommes. Elle consiste à couper le prépuce de manière à dégager complètement le gland du pénis. En effet, l'urine s'accumule sous ce morceau de peau et de ce fait cause l'impureté du corps.

Pour ce qui est des femmes, l'excision est une bonne pratique et une Sounna. Elle consiste à couper la partie du clitoris apparente[3].

Par ailleurs, la fréquence par défaut de la taille de la moustache, de la découpe des ongles, de l'épilage des poils des aisselles et du rasage du pubis est de le faire à chaque fois que les poils ou les ongles repoussent. Sinon, il n'est pas recommandé de dépasser une durée de quarante jours, car Anas Ibn Malik a dit: "Il nous a été ordonné pour la taille de la moustache, la découpe des ongles, l'épilage des poils des aisselles et le rasage du pubis, de ne pas s'en abstenir plus de quarante nuits"[4].

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (3/150).

2 Al-Boukhari (5889) et Moslim (257).

3 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine par Ibn 'Othaymine (5/229).

4 Moslim (258).

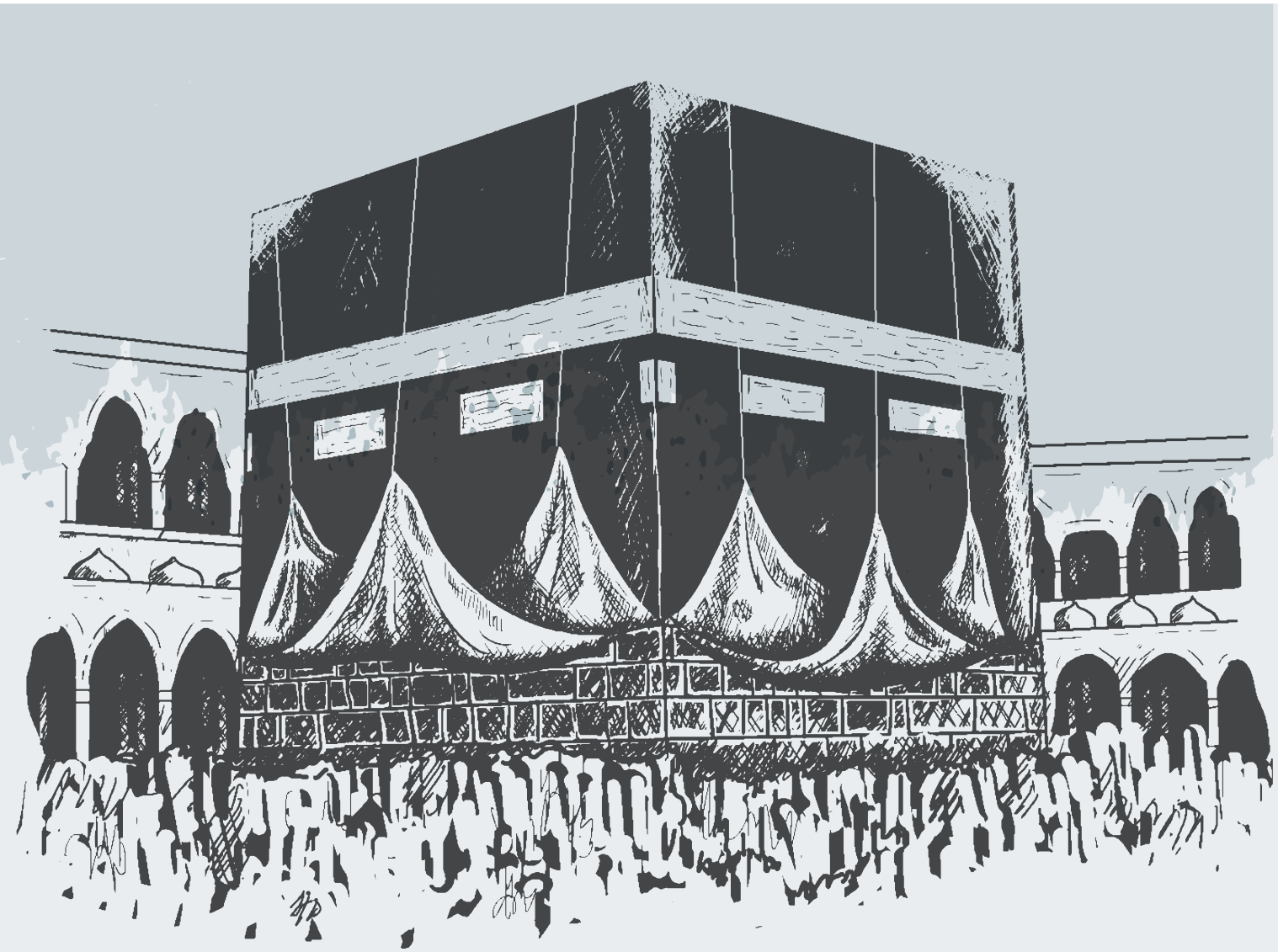

Un poète a dit:

Tu es né avec ta nature originelle qui n'est rien d'autre que croire [à ce qui a été révélé] et avoir la foi.

Et tu as été éprouvé par la responsabilité et tu as fait le choix d'emprunter l'une des deux issues grandes ouvertes.

Tu as alors agi commandé par tes passions alors que tu es surveillé. En effet, tu n'es pas dissimulé au Juge.

Suivi

1 (1) L'Islam accorde de l'intérêt à tout ce qui concerne l'être humain, cela va de son apparence à son for intérieur, voilà pourquoi il se soucie de l'apparence du musulman. Allah dit ainsi: ﴿***car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient***﴾ [Sourate Al-Baqara: 222]. De plus, "la purification a été instituée comme étant la moitié de la foi"[1]. Le musulman doit donc veiller à entretenir l'hygiène de son corps et à s'embellir, tout comme il doit veiller à ce que son dogme et son cœur soient purs.

2 Allah posa comme condition pour que Son serviteur se tienne face à Lui [durant la prière] qu'il soit complètement pur: que son corps et ses vêtements soient propres, qu'il se soit préparé à Lui faire face avec un for intérieur bon, en se repentant et une belle apparence grâce aux ablutions et aux parures. C'est la raison pour laquelle celui qui fait ses ablutions récite l'invocation suivante: "Ô Allah, fais que je sois de ceux qui se repentent, fais que je sois de ceux qui se purifient".

3 (2) Il est recommandé à l'être humain de suivre la Sounna du Prophète ﷺ et de se tailler la moustache. Il est également recommandé de commencer par le côté droit afin de se conformer à la Sounna qui prescrit de toujours tout commencer par le côté droit.

4 (3) Il n'est pas permis à l'homme de raccourcir sa barbe ou de la raser. Il lui est seulement permis de l'entretenir et de couper les poils rebelles pour s'embellir.

5 (3) Certaines pratiques en rapport avec la barbe ont été déclarées détestables par les savants, parmi lesquelles le fait de la teindre en noir pour une autre raison que le départ pour le jihad; de la teindre en roux pour avoir l'apparence des ascètes; de la teindre en blanc afin de passer pour quelqu'un d'âgé, de sage et de savant; de la raser ou d'épiler ses poils; d'arracher ses poils blancs; de la peigner et de la coiffer afin de séduire des femmes; ou bien de la laisser hirsute et les poils entremêlés afin de montrer que l'on est un ascète qui ne prend pas soin de lui-même[2].

6 (4) Il est recommandé à l'être humain d'utiliser un siwak afin de se nettoyer la bouche, de la parfumer et d'en ôter toute odeur désagréable. Il suffit aussi d'utiliser une brosse à dents et du dentifrice, ou bien autre chose remplissant la même fonction.

7 (4) Il est recommandé d'utiliser un siwak avant chaque prière afin de se conformer aux paroles suivantes du Prophète ﷺ**:** *"N'était-ce le souci de ne pas imposer de chose pénible à ma communauté - ou aux gens - je leur aurais ordonné de faire usage du siwak à chaque prière"*[3].

---

1 Moslim (223).

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (3/149, 150).

3 Al-Boukhari (887) et Moslim (252).

8 (4) Il n'est jamais détestable d'utiliser un siwak. En effet, il est même recommandé au jeûneur de l'utiliser, car on rapporte que 'Amir Ibn Rabi'a, qu'Allah a agréé, a dit: *"J'ai vu le Prophète ﷺ utiliser tant de fois le siwak alors qu'il jeûnait"*[1].

9 (5) Aspirer de l'eau par le nez fait partie des actes qui purifient le nez et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ ordonna à celui qui fait ses ablutions: *"Aspire de l'eau exagérément par le nez, à moins que tu ne jeûnes"*[2].

10 (6) Que le musulman veille à se couper les ongles. Il convient aussi qu'il vérifie leur propreté et qu'il nettoie la terre et la saleté qui s'accumulent en dessous.

11 (7) On adjoint au nettoyage des jonctions et des articulations des doigts, toutes les parties du corps dans lesquelles la saleté peut s'accumuler, comme les pavillons des oreilles, les plis de peau, entre les doigts de pieds et tout autre emplacement où la sueur et la terre peuvent se déposer[3].

12 (9) Il est recommandé que l'être humain se rase régulièrement le pubis, qu'il lave les parties de son corps où poussent des poils, qu'il se nettoie entre les cuisses et qu'il fasse parvenir l'eau sur toutes les parcelles de sa peau afin d'éviter les maladies et les inflammations.

13 (10) Il ne fait aucun doute que l'utilisation d'eau pour nettoyer ses exutoires après avoir fait ses besoins est meilleure que l'essuyement lorsque l'eau est disponible. En effet, l'eau nettoie complètement la souillure, purifie cette partie du corps et la débarrasse des odeurs désagréables.

14 (11) Le musulman ne doit pas laisser l'arrogance et la fierté l'empêcher d'accepter le vrai et de l'affirmer. Ainsi, lorsque le narrateur du hadith douta et crut avoir oublié une des pratiques, il reconnut cela, car reconnaître la faute ou l'ignorance est préférable au fait de mentir sur Allah et sur Son Messager ﷺ.

15 (11) Se rincer la bouche fait partie des pratiques relevant de la nature originelle que le musulman doit régulièrement suivre afin de satisfaire Allah d'obtenir la rétribution méritée pour avoir imité Son Messager ﷺ et compléter la purification de son corps.

16 (11) En ce qui concerne la circoncision, il est meilleur de l'effectuer volontairement dès que cela est possible. Ainsi, il est préférable de se faire circoncire lorsqu'on est enfant, à l'âge où la chair cicatrise vite et où l'impact psychologique est moins fort.

---

1 At-Tirmidhi (725) qui le qualifia de hadith bon. Al-Boukhari qui l'a rapporté avant le hadith (1934) de manière affirmative avec une chaîne de narration dont il manque un narrateur à son début.

2 Abou Dawoud (142), At-Tirmidhi (788), An-Nassa`i (114) et Ibn Maja (448).

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (3/150).

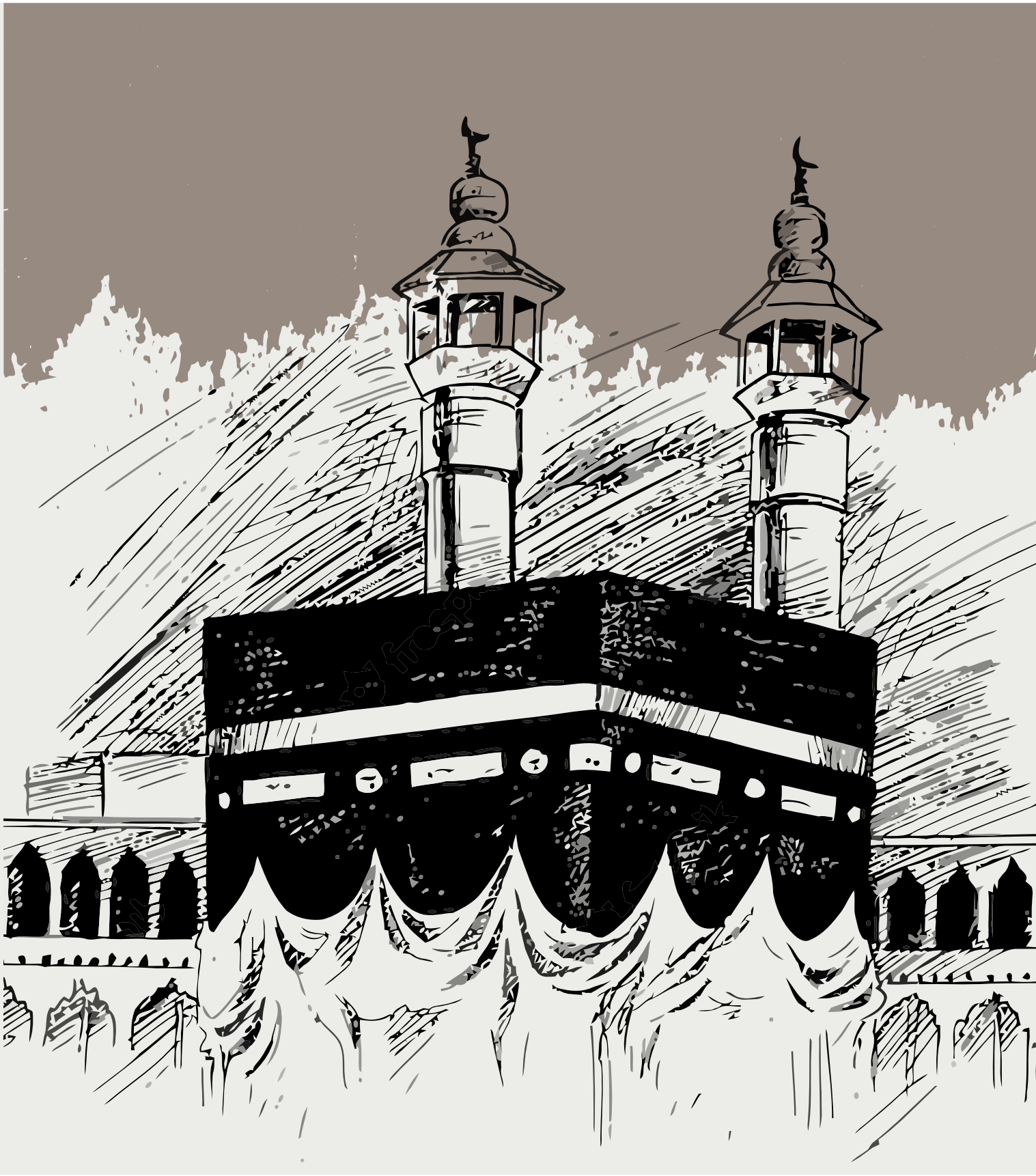

48

Hadith

La pureté de l'eau

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 Un homme interrogea le Messager d'Allah ﷺ en disant: "Ô Messager d'Allah, nous naviguons sur la mer et nous emportons peu d'eau [douce] avec nous. Or si nous l'utilisons pour les ablutions, nous nous exposons à la soif. Pouvons-nous donc faire nos ablutions avec de l'eau de mer?

2 Le Messager d'Allah ﷺ répondit: *"Elle est celle dont l' eau est pure et purifiante et*

3 *celle dont les animaux morts sont licites à la consommation"*[1].

1 Abou Dawoud (83), An-Nassa`i (59) At-Tirmidhi (69) et Ibn Maja (386).

Les Versets

- ﴿*Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].
- ﴿*La chasse en mer vous est permise, et aussi d' en manger*﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 96].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Message d'Allah ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oun) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gen comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Un homme interrogea le Prophète ﷺ sur les ablutions effectuées avec de l'eau de mer et le Prophète l'informa que la mer est pure et purifiante et qu'il est licite de manger la chair des animaux qui y vivent trouvés morts.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Un homme faisant partie des Compagnons - qu'Allah a agréés - interrogea le Prophète ﷺ au sujet des ablutions faites avec de l'eau de mer, car lui et les siens voyagent en mer et emportent peu d'eau douce avec eux. Or s'ils l'utilisent pour faire leurs ablutions, ils s'exposent à la soif. Leur est-il permis dans ce cas particulier de faire leurs ablutions avec de l'eau de mer?

2 Le Prophète ﷺ lui répondit que l'eau de mer est pure en elle-même et qu'elle purifie, même si sa couleur et son goût sont différents de ceux de l'eau douce.

3 Il lui ajouta ensuite qu'il est licite de manger la chair des animaux marins que l'on trouve mortest que cela est une exception aux paroles d'Allah: ﴿***Vous sont interdits la bête trouvée morte ...***﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 3]. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Vous ont été déclarés licites deux types de bêtes trouvées mortes et deux types de sang. Les deux types de bêtes trouvées mortes sont les poissons et les sauterelles, et les deux types de sang sont le foie et la rate"*[1].

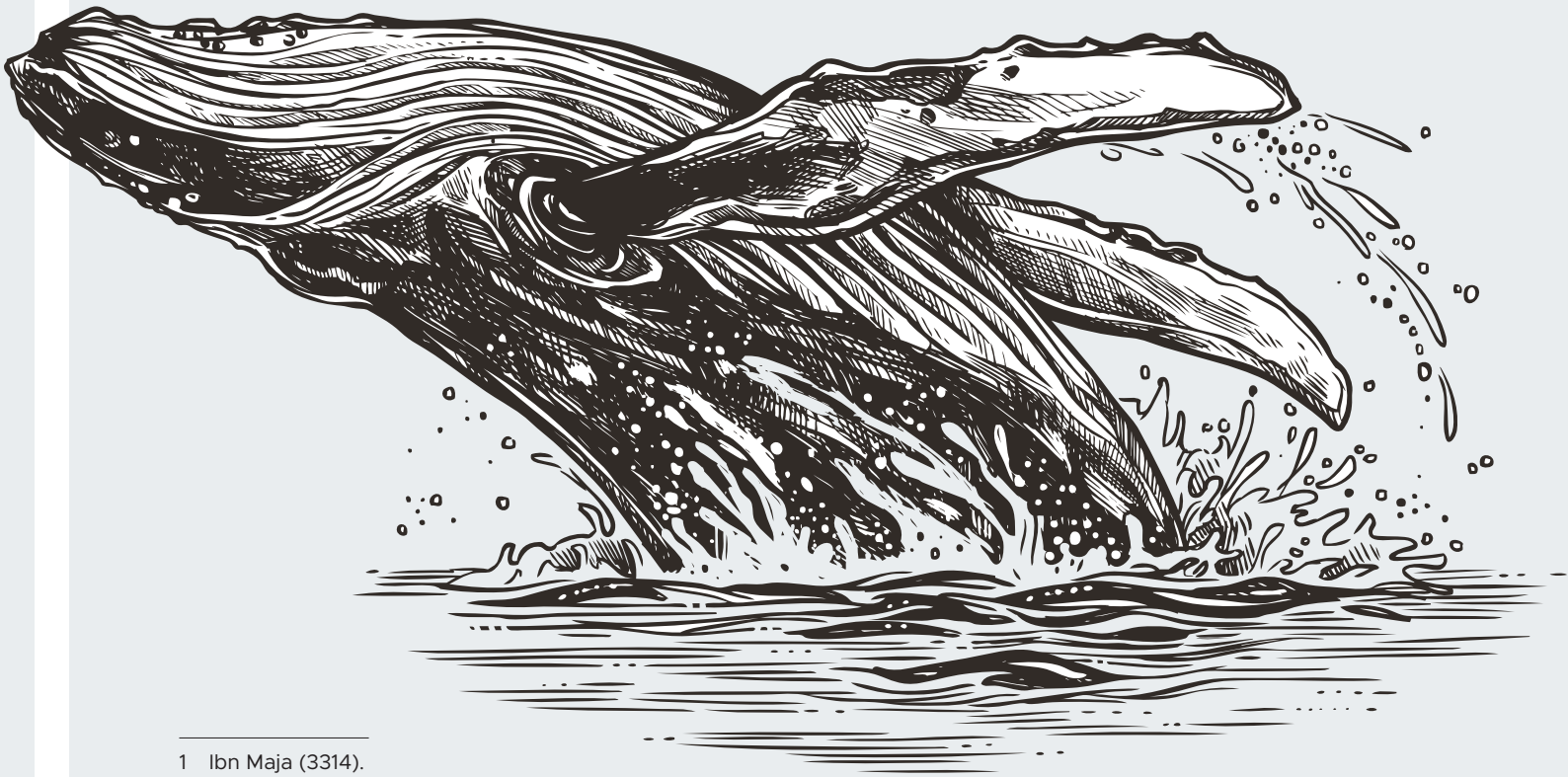

1 Ibn Maja (3314).

Suivi

1 (1) La question du Compagnon était claire et il y expliqua quelle était la situation, car une fatwa peut être différente selon la situation et le contexte. C'est pourquoi il est obligatoire pour celui qui pose une question d'expliquer au mufti la problématique de manière complète et celui-ci ne doit pas donner de réponse avant d'avoir compris la totalité de la problématique et tous ses détails.

2 (1) Ce Compagnon était préoccupé par la bonne pratique de sa religion. En effet, bien que voyageur et ayant la permission de réunir les prières et les accomplir à la fin de leurs horaires, si son voyage est de courte durée, il accorda, malgré cela, de l'importance à cette problématique afin d'accomplir la prière dans les temps. Il convient donc que nous ne soyons pas détournés de l'adoration d'Allah par les affaires de ce bas monde.

3 (2) Le Prophète ﷺ répondit en disant: "*Elle est celle dont l'eau est pure et purifiante"* et non en disant: "Oui" par exemple, afin que l'on ne comprenne pas qu'il est permis de faire ses ablutions avec de l'eau de mer en cas de nécessité seulement, lorsqu'on part en mer avec peu d'eau douce, et qu'il n'est pas permis de laver les souillures avec cette eau. Il répondit donc en disant plutôt: "*Elle est celle dont l'eau est pure et purifiante"* afin de délivrer un jugement général selon lequel l'eau de mer est pure et purifiante, qu'il y ait de l'eau douce disponible ou non et que l'individu soit en voyage ou sur son lieu de résidence[1]. Ceci est un signe de sagesse du juriste, dans le sens où il convient que sa réponse soit claire et non ambiguë.

4 (2) La tournure des paroles du Prophète ﷺ**:** "*dont l'eau est pure et purifiante"* renforce le jugement, puisque le Prophète ﷺ aurait pu dire: "l'eau de mer est pure et purifiante", mais il utilisa cette tournure en guise de renfort. Le savant et le juriste doivent donc répondre de manière très affirmative afin de ne laisser subsister aucun doute. Sinon, celui qui reçoit la réponse serait perplexe et ne saurait pas comment mettre en pratique la fatwa.

5 (3) Il y a dans ce hadith la permission de s'étendre plus que ne mérite la réponse à la question posée, si celui qui est questionné voit qu'il est nécessaire d'apporter des précisions auxquelles celui qui a posé la question n'a pas pensé. Ainsi, comme cet homme voyageait régulièrement en mer, cela impliquait qu'il tombe sur des poissons morts flottant à la surface de l'eau et le Prophète ﷺ lui précisa donc qu'il est licite d'en manger. Il convient donc que le prédicateur, l'enseignant et le juriste ne se contentent pas de seulement répondre à la question qu'on leur pose, mais d'ajouter des précisions en rapport avec la question auxquelles celui qui a posé la question n'a pas forcément pensé.[2]

---

1 Voir Nayl Al-Aoutar d'Ach-Chawkani (1/29, 30).

2 Voir Nayl Al-Aoutar d'Ach-Chawkani (1/30, 31).

Hadith 49

Les ablutions

Houmrane l'esclave affranchi de 'Othmane rapporte que:

1 'Othmane Ibn ' Affane, qu'Allah a agréé, demanda de l'eau pour accomplir ses ablutions et qu'il fit ses ablutions. Il lava ses mains trois fois, puis se rinça la bouche, aspira et expira de l'eau par le nez, puis il lava son visage trois fois, puis il lava son avant-bras droit jusqu'au coude trois fois, puis il lava son avant-bras gauche le même nombre de fois, puis il essuya sa tête, puis il lava son pied droit jusqu'à la cheville trois fois, puis il lava le pied gauche de la même façon.

2 Il dit ensuite: J'ai vu le Messager d'Allah ﷺ faire ses ablutions comme je l' ai fait maintenant.

3 Puis il affirma que le Messager d'Allah ﷺ dit: "*Celui qui fait ses ablutions comme je l'ai fait maintenant, puis va accomplir deux unités de prière pendant lesquelles il n'a pas de pensées sortant de la prière, ses péchés passés lui sont pardonnés*".

4 Moslim ajouta dans une version du hadith: "*Et sa prière et son trajet à pied jusqu'à la mosquée lui sont comptés comme des œuvres surérogatoires*"[1].

1 82 Al-Boukhari (164) et Moslim (226), les termes étant les siens. Moslim (229) pour l'autre version du hadith.

Les Versets

- ﴿*Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].
- ﴿*Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués "junub", alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants*﴾ [Sourate Al- Ma'ida: 6].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Amr ou Abou 'Abd Allah 'Othmane Ibn ' Affane Ibn Abi Al-'Ass Ibn Oumayya Ibn 'Abd Chams Dhou An- Nourayne, le Compagnon ayant participé aux deux migrations et l'un des tous premiers convertis à l'Islam. Ayant épousé les deux filles du Messager d'Allah ﷺ, Rouqayyah et Oum Koulthoum, les anges éprouvaient de la pudeur à son égard. Il dépensa sa richesse pour la cause d'Allah et il devint calife après le martyr de 'Omar Ibn Al-Khattab. C'est lors de son califat que furent conquises l'Arménie, le Khorassan, l'Afrique du Nord et d'autres contrées. Il termina la compilation du Coran qu'il présenta en un seul livre à propos duquel les gens ne divergeront pas. Il est mort en martyr en l'an 35 de l'Hégire[1].

Résumé

'Othmane, qu'Allah a agréé, fit ses ablutions pour la prière comme le Prophète ﷺ les accomplissait, puis il informa ceux qui étaient présents que le Prophète ﷺ a dit: Celui qui fait ses ablutions de cette manière et accomplit deux unités de prière exclusivement dédiées à Allah en étant recueilli, ses péchés seront pardonnés et sa prière ainsi que son trajet à pied vers la mosquée lui seront comptés comme des œuvres surérogatoires.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1952), Tarikh Al-Islam d'Adh-Dhahabi (2/257) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (7/102).

Compréhension (fiqh)

1 ‘Othmane Ibn ‘Affane, qu’Allah a agréé, fit ses ablutions devant les gens afin de leur enseigner la manière de faire les ablutions. Il demanda ainsi de l’eau pour accomplir ses ablutions. Il commença par ses mains qu’il lava trois fois, puis il prit de l’eau dans le creux de la main pour se rincer la bouche et inhaler de l’eau et l’expulser par le nez afin de le nettoyer à l’intérieur. Il fit cela trois fois, puis il lava son visage trois fois, la limite du visage étant dans le sens de la longueur de la naissance des cheveux jusqu’au bas du menton et entre les lobes des oreilles dans le sens de la largeur. Il lava ensuite ses avant-bras jusqu’aux coudes - qui sont les articulations situées entre l’avant-bras et le bras - en commençant par l’avant-bras droit qu’il lave trois fois puis le gauche trois fois également. Puis il essuya sa tête avec ses mains mouillées une seule fois, ce qui est obligatoire pour ce qui est de la tête étant l’essuyage et non le lavage en guise d’allègement et par clémence. Il lava ensuite ses pieds, chevilles incluses - qui sont les os saillants en bas des tibias - trois fois, en commençant par le pied droit.

Le narrateur ne mentionna pas que ‘Othmane lava ses oreilles, car elles sont lavées - à l’extérieur et à l’intérieur du pavillon - en même temps qu’on essuie sa tête comme cela est établi du Prophète ﷺ[1].

Par ailleurs, ‘Othmane, qu’Allah a agréé, rapporte dans ce hadith que les gestes des ablutions du Prophète ﷺ étaient effectués trois fois, mais il est rapporté dans d’autres hadiths qu’il les a effectués une seule fois ou bien deux fois. La synthèse de cela est que l’obligation est acquittée et que la fonction purificatrice est remplie lorsqu’on effectue le geste une seule fois et que les fois d’après relèvent de la Sounna. Toutefois, le Prophète ﷺ ne répéta pas les gestes plus de trois fois pour chaque membre et dit: *“Celui qui ajoute plus de fois agit mal, transgresse et commet une injustice”*[2]. La première fois suffit donc à s’acquitter de l’obligation, la deuxième relève de la Sounna, la troisième est le summum de la perfection et ce qui est en plus de cela est une injustice.

---

1 Voir Zad Al-Ma’ad d’Ibn Al-Qayyim (1/187, 188).

2 Abou Dawoud (135), An-Nassa’i (140) et Ibn Maja (422).

2 Puis ‘Othmane, qu’Allah a agréé, nous informe qu’il vit le Prophète ﷺ faire ses ablutions ainsi et qu’il voulut enseigner aux gens la manière du Prophète ﷺ de faire ses ablutions comme il l’a vu.

3 ‘Othmane, qu’Allah a agréé, affirme que le Prophète ﷺ les informa que celui qui fait ses ablutions de cette manière puis accomplit deux unités de prière avec recueillement et les dédie exclusivement à Allah sans être distrait par des pensées de ce bas monde, et mieux encore s’il est préoccupé par une quelconque pensée - qui survient au musulman lors de sa prière - la chasse et ne s’y abandonne pas, sa rétribution est que tous ses péchés passés lui seront pardonnés.

Le sens apparent de ce hadith indique que tous les péchés sont concernés par ce pardon: les péchés mineurs comme les péchés capitaux. Cependant, d’autres hadiths semblables restreignent ce pardon aux péchés mineurs et excluent les péchés capitaux, comme les paroles du Prophète ﷺ: *“Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu’à la suivante et le jeûne de Ramadan jusqu’au suivant expient les péchés commis entre-temps si on évite les péchés capitaux”*[1]. Les savants ont donc appliqué cette restriction au hadith où il est dit que les péchés sont pardonnés dans l’absolu[2].

4 Comme le pardon des péchés est obtenu grâce aux ablutions, la prière et le trajet à pied menant à la mosquée font mériter une rétribution supplémentaire en plus du pardon des péchés. Par conséquent, le serviteur obtient grâce aux ablutions et à la prière le pardon des péchés et il obtient également une rétribution pour la prière et le trajet à pied menant à la mosquée sans que rien ne manque à cette rétribution. Ainsi, Allah ne se contente pas de pardonner les péchés du serviteur, mais Il le rétribue aussi pour la prière et la marche.

1 Moslim (233).

2 Voir Ihkam Al-Ahkam Charh ‘Oumdate Al-Ahkam d’Ibn Daqiq Al-‘Id (1/87).

Suivi

1. (1) La pudeur n'empêcha pas 'Othmane, qu'Allah a agréé, bien que connu pour sa grande pudeur, de faire ses ablutions devant les gens afin de leur enseigner la manière de faire ses ablutions. Que la pudeur ne t'empêche pas d'acquérir la science, de la diffuser, de corriger une erreur, de commander quelque chose de convenable ou de défendre quelque chose de blâmable.

2. (1) Apprends de ce hadith la manière de faire les ablutions prescrites par la Sounna et veille à t'y conformer.

3. (1) Les meilleurs des ablutions sont celles où les gestes sont effectués trois fois. Accomplis-les de cette façon sans aller au-delà de trois fois.

4. (1) Laver ses mains fait partie des Sounane des ablutions que le Prophète ﷺ veillait à effectuer même si elle n'a pas été mentionnée dans le Coran. Veille donc à effectuer toutes les Sounane et tous les gestes recommandés des ablutions que le Prophète ﷺ s'évertuait à effectuer.

5. Se rincer la bouche, aspirer et expirer de l'eau par le nez et s'essuyer les oreilles sont des gestes obligatoires lors du bain rituel et des ablutions. En effet, comme le nez et la bouche font partie du visage, il est obligatoire de les laver, et comme les oreilles font partie de la tête il est obligatoire de les essuyer.

6. (1) L'ordre des gestes obligatoires relevant de la Sounna est une obligation qui doit être observée.

7. (1) Veille à ce que tes ablutions soient continues. Ne les interromps pas pour faire quelque chose d'autre et y revenir plus tard. Ainsi, si tu interromps tes ablutions un long moment au point que tes membres aient séché, recommence-les.

8. (1) Les coudes et les chevilles sont concernés par les ablutions. Veille donc à les inclure dans le lavage.

9. (1) La cheville désigne les deux os saillants en bas du tibia et non celui qui est à l'arrière du pied et auquel certains donnent le même nom. Cet os-là s'appelle le talon.

10. (1) 'Othmane ne formula pas l'intention de faire les ablutions, car l'intention a comme siège le cœur et la formuler est une innovation.

11 (1) On déduit de ce que fit ‘Othmane, qu’Allah a agréé, que le Prophète ﷺ ne récitait pendant ses ablutions rien des formules que les gens récitent “et on n’a pas relevé de lui qu’il disait lors de ses ablutions autre chose que la proclamation du Nom d’Allah. Tout hadith qui rapporte de lui des évocations propres aux ablutions est mensonger et inventé, car le Messager d’Allah ﷺ n’a rien dit de cela ni ne l’a enseigné à sa communauté, et ces évocations ne sont pas établies de lui, excepté la proclamation du Nom d’Allah avant de commencer, et la formule “J’atteste qu’il n’existe pas de divinité excepté Allah, seul sans associé, et j’atteste que Mohammad est Son serviteur et Son associé. Ô, Allah, fais que je fasse partie de ceux qui se repentent souvent et de ceux qui se purifient” à la fin”[1].

12 (2) Il convient que l’enseignant, l’éducateur et le prédicateur recourent à la méthode d’enseignement pratique qui imprime les connaissances dans le cerveau et est accessible à la compréhension du plus grand nombre, en procédant de la même manière que ‘Othmane, qu’Allah a agréé.

13 (3) Il convient à celui qui va débuter une adoration de chasser les pensées qui sont en rapport avec ce bas monde et de lutter contre son âme, car lorsque l’être humain est en prière il se met à avoir des pensées avec ce qui le préoccupe.

14 (3) Ce qui est signifié par les pensées sortant de la prière, ce sont les pensées en rapport avec ce bas monde. Si en revanche on réfléchit à l’au-delà, à son supplice, à ses délices, à la Reddition des Comptes, au Pont Sirât et à d’autres choses similaires, cela ne fait pas partie de ce qui est défendu[2].

15 (3) Si ta pensée est attachée à quelque chose appartenant à ce bas monde pendant que tu es en prière, alors cesse d’y penser et concentre-toi sur ta prière, médite les sens des versets que tu récites ou que tu écoutes l’imam réciter. Si tu réagis de cette manière, tu ne subiras aucun préjudice et ta prière ne sera pas diminuée.

16 (3) C’est une occasion immanquable de se voir pardonner ses péchés juste parce qu’on fait ses ablutions et qu’on accomplit deux unités de prière légères! Y a-t-il des gens prêts à l’action?

---

1 Voir Zad Al-Ma’ad d’Ibn Al-Qayyim (1/187, 188).

2 Voir ‘Oumdate Al-Qari Charh Sahih Al-Boukhari de Badr Ad-Din Al-’Ayni (3/7).

17 (3) Prends l'initiative de faire les ablutions de la manière la plus complète, car le Prophète ﷺ a dit: *"Voulez-vous que je vous indique ce avec quoi Allah efface les fautes et élève les degrés?"*. On lui répondit: "Oui, ô Messager d'Allah". Il dit alors: *"En effectuant les ablutions de la manière la plus complète lorsque les conditions sont défavorables, en marchant de nombreux pas vers les mosquées, en attendant une prière après une autre. C'est cela monter la garde"*[1].

18 (3) L'Islam est la religion de la pureté, de la propreté et de la beauté, au point qu'il fit de la purification, une des adorations les plus majestueuses et un des moyens les plus efficaces pour le serviteur de se rapprocher de Son Créateur. De plus, la validité de nombreuses adorations en dépend.

19 (4) Un impur n'entrera pas au Paradis et le Paradis ne contient rien d'impur. Ainsi, celui qui se purifie dans ce bas monde et rencontre Allah en étant purifié de ses souillures entrera au Paradis sans obstacle, tandis que celui qui ne se purifie pas dans ce bas monde obéit à deux cas. Si son impureté concerne son être, comme cela est le cas pour le mécréant, alors il n'y entrera en aucune manière; et si son impureté est passagère il y entrera après avoir été purifié de l'impureté dans le Feu puis il en sortira. Par ailleurs, lorsque les adeptes de la foi traverseront le Pont Sirat, ils seront retenus sur une passerelle entre le Paradis et l'Enfer. Ils y seront alors nettoyés et purifiés des parcelles d'impuretés qui sont restées sur eux et qui les ont empêchés d'entrer au Paradis, mais qui n'étaient pas assez graves pour les faire entrer en Enfer. Ainsi, dès qu'ils seront nettoyés et purifiés, on leur permettra d'entrer au Paradis[2].

20 (4) Allah fait la faveur à Ses serviteurs de leur pardonner leurs péchés et de les récompenser pour leur prière et la marche qu'ils ont effectuées pour accomplir celle-ci. Comment quelqu'un de raisonnable peut-il repousser cette faveur?

---

1 Moslim (251).

2 Voir Ighathat Al-Lahfane Min Massayid ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/56).

50

Hadith

La lustration pulvérale

Ammar Ibn Yassir - qu'Allah a agréé - a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ m' envoya pour un besoin et je fus atteint de souillure majeure, mais je ne trouvai pas d'eau. Je me suis alors roulé dans la poussière comme l'aurait fait une bête, puis une fois de retour auprès du Prophète ﷺ, je lui racontai cela.

2 Il me dit alors: "*Il te suffisait de faire comme cela avec tes mains*", et il frappa une seule fois le sol avec les mains, puis il essuya le dos de sa main droite avec la paume de sa main gauche, et le dos de ses mains et son visage[1].

1 Al-Boukhari (347) et Moslim (368), les termes étant ceux de Moslim.

Les Versets

﴿*mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l' un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants*﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 6].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Al-Yaqdhane, 'Ammar Ibn Yassir Ibn 'Amir Al-'Ans i Al-Makki Al- Badri, un esclave affranchi des Banou Makhzoum. Il était avec son père et sa mère de ceux que les mécréants de Qouraych avaient suppliciés pour avoir embrassé l'Islam et lorsque le Prophète ﷺ passait près d'eux, il disait: "Patience ô famille de Yassir, vous avez rendez-vous avec le Paradis". Sa mère Soumayya fut tuée par Abou Jahl qui lui planta sa lance dans ses parties intimes et elle devint de ce fait la première martyre de l'Islam.

C'est de lui qu'Allah dit: ﴿*sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi*﴾ [Sourate An-Nahl: 106].

Il y a désaccord au sujet de sa migration en Abyssinie, mais il migra à Médine et participa à toutes les batailles, puis à la bataille d'Al-Yamama où il perdit une oreille. Par la suite 'Omar - qu'Allah a agréé - le désigna gouverneur de Koufa et écrivit à ses habitants: Il fait partie des valeureux parmi les Compagnons de Mohammed ﷺ. ' Ammar fut tué alors qu' il faisait partie de l'armée de 'Ali Ibn Abi Talib lors de la bataille de Siffine en l'an 37 de l'Hégire et fut enterré sur place, sachant que le Prophète ﷺ lui avait dit auparavant: "Tu seras tué par le camp des agresseurs [1]".

Résumé

' Ammar Ibn Yassir - qu'Allah a agréé - fut atteint de souillure majeure lors de l'un de ses voyages et il ne trouva pas d'eau. Il se roula alors dans la poussière pour pouvoir prier et lorsqu'il retourna auprès du Prophète ﷺ, celui-ci lui montra comment effectuer les ablutions sèches: il suffit de frapper le sol avec ses mains, de les passer l'une sur l'autre puis sur le visage.

1 37 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqatte Al-Koubra d'Ibn Sa'd (3/186), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (7/291), Tahdhîb Al-Kamal d'Al-Mizzî (21/215) et Siyar A'lam An- Noubala` d'Adh-Dhahabi (3/245).

Compréhension (fiqh)

Les ablutions sèches sont une dispense prescrite par Allah à Ses serviteurs qui ne trouvent pas d'eau ou sont dans l'incapacité de s'en servir, afin de leur faciliter la purification. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet: *"Allah aime que l'on utilise Ses dispenses autant qu'll déteste qu'on Lui désobéisse"*[1]. Les savants ont défini les ablutions sèches comme l'acte de recourir à de la poussière que l'on passe sur le visage et les mains avec l'intention d'être en mesure d'accomplir la prière ou une autre adoration[2]. Elles sont prescrites et établies par le Coran, la Sounna et le consensus des musulmans. De plus, elles sont une spécificité accordée par Allah à cette communauté[3]. Ce hadith décrit la manière dont on les effectue.

1 'Ammar, qu'Allah a agréé, raconte que le Prophète ﷺ l'envoya pour l'une de ses affaires et qu'il eut un rêve érotique qui lui causa une souillure majeure. Il se mit alors à rouler tout son corps dans la poussière pure dont les particules collent aux mains et au corps, jusqu'à ce que son corps tout entier fût recouvert de poussière afin de pouvoir être en mesure de prier, de lire le Coran, etc. Puis lorsqu'il retourna auprès du Prophète ﷺ, il lui raconta ce qu'il avait fait afin de savoir s'il avait bien ou mal agi.

'Ammar ne fit cela que parce qu'il considérait que la poussière est une alternative à l'eau et que, de la même façon que l'eau doit atteindre toutes les parties du corps lors du bain rituel, il devait en être de même pour la poussière. Ceci fut son avis et son interprétation.

2 Le Prophète ﷺ l'informa alors qu'il lui suffisait de frapper le sol une fois avec ses deux mains, puis de passer ses mains l'une sur l'autre, puis de les passer sur le visage, en raison des paroles d'Allah: ﴿***mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains.***﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 6].

1 Rapporté par Ahmad (5866).

2 Voir Nayl Al-Aoutar d'Ach-Chawkani (1/319).

3 Voir Nayl Al-Aoutar d'Ach-Chawkani (1/319).

Suivi

1 (1) L'action de 'Ammar, qu'Allah a agréé, démontre qu'il incombe au musulman, lorsqu'il ignore le jugement relatif à une problématique et l'avis des gens de science à son sujet et qu'il n'a pas le loisir de consulter quelqu'un d'autre ou bien qu'il est en voyage et ne dispose de personne pour lui donner une fatwa, de s'efforcer dans la mesure de sa capacité de déduire un jugement. Puis lorsqu'il a la possibilité de consulter quelqu'un, qu'il le fasse afin d'obtenir le jugement valide concernant cette problématique.

2 (1) Ce hadith démontre que celui qui, concernant une problématique, déduit un jugement erroné, alors qu'il fait partie des gens qualifiés pour effectuer ces déductions de jugements, n'a pas à refaire l'acte d'adoration si une partie de son jugement est plus ou moins correcte. En effet, le Prophète ﷺ n'ordonna pas à 'Ammar de refaire sa prière pour s'être trompé dans la manière prescrite de se purifier, car son intention était de se purifier même si la manière n'y était pas[1].

3 (2) Ce hadith démontre que ce qui a été prescrit par l'Islam comporte du bien et de la facilité. L'Islam ne charge pas l'être humain de ce dont il n'a pas la capacité. Il lui a donc prescrit les ablutions sèches qui sont très faciles à effectuer, il suffit en effet pour les accomplir, de s'essuyer les mains et le visage.

1 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (2/223).

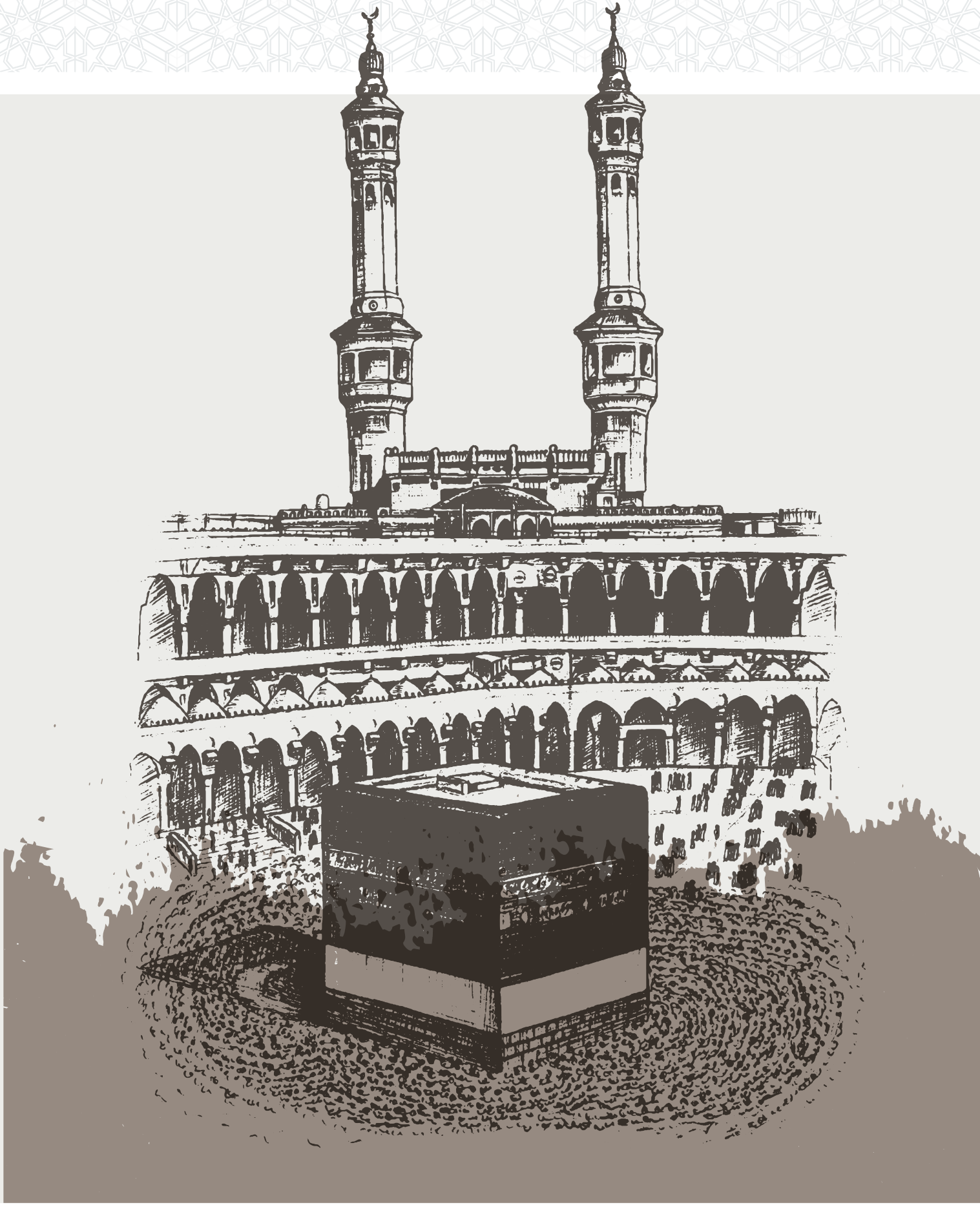

51

Hadith

L'importance de la prière

Jabir Ibn 'Abd Allah – qu'Allah a agréé – a dit:

J'ai entendu le Prophète ﷺ dire: "*Il y a certes, entre un homme et l'associationnisme et la mécréance, le délaissement de la prière*"[1].

1 Moslim (82).

Les Versets

﴿*Soyez assidus aux prières et surtout la prière médiane; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité*﴾ [Sourate Al-Baqara: 238].

﴿*Toute âme est l' otage de ce qu' elle a acquis. Sauf les gens de la droite (les élus): dans des Jardins, ils s'interrogeront au sujet des criminels: "Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar?" Ils diront: Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la prière*﴾ [Sourate Al-Mouddaththir: 38-43].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah, Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était un des chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon à avoir participé aux batailles de Badr et de Ouhoud à mourir et il participa à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la prière est ce qui sépare l'Islam de la mécréance. Celui qui délaisse la prière devient donc mécréant.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala`` d'Adh -Dhahabi (3/190)..

Compréhension (fiqh)

La prière, qui est le deuxième des piliers de l'Islam après les deux attestations de foi, est la colonne centrale sur laquelle est bâti l'Islam. Le Prophète a dit: "Au-dessus de tout il y a l'*Islam qui a pour colonne la prière et a pour cime le jihad*"[1]. La prière est aussi l'œuvre la plus aimée d'Allah. On rapporte en effet que 'Abd Allah Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: "Je demandai au Prophète ﷺ: Quelle est l'œuvre la plus aimée par Allah? Il répondit: "La prière accomplie dans son temps"[2].

C'est pourquoi la prière est le signe distinctif des musulmans. L'hypocrite traîne les pieds pour l'accomplir et ne le fait que de la manière décrite par Allah: ﴿***Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse***﴾ [Sourate An-Nissa: 142].

Le mécréant pour sa part ne la reconnaît pas comme étant une obligation et la délaisse totalement. Allah menaça celui qui délaisse la prière en disant: ﴿***Toute âme est l' otage de ce qu'elle a acquis. Sauf les gens de la droite (les élus): dans des Jardins, ils s'interrogeront au sujet des criminels:*** "***Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar?". Ils diront: Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la prière***﴾ [Sourate Al-Mouddaththir: 38-43]. Allah dit au sujet de Saqar: ﴿***Je vais le brûler dans le Feu intense (Saqar). Et qui te dira ce qu'est Saqar? Il ne laisse rien et n'épargne rien; il brûle la peau et la noircit. Ils sont dix-neuf à y veiller.***﴾ [Sourate Al-Mouddaththir: 26-30].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informe dans ce hadith du jugement relatif à celui qui délaisse la prière en nous rappelant qu'elle est ce qui distingue le musulman du mécréant. En effet, ce qui sépare l'homme de l'associationnisme et de la mécréance, c'est le délaissement de la prière. Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ dit: *"L'engagement qui nous différencie d'eux [les non-musulmans] est la prière, quiconque la délaisse est donc mécréant"*[3]. De plus, 'Omar, qu'Allah a agréé, a dit: "Celui qui délaisse la prière n'appartient en rien à l'Islam"[4]. Pour sa part, 'Abd Allah Ibn Chaqiq – qu'Allah lui fasse miséricorde – disait: "Les Compagnons de Mohammed – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – ne considéraient le délaissement d'aucune œuvre comme de la mécréance, excepté la prière"[5].

---

1 At-Tirmidhi (2616) et An-Nassa`i (11330).

2 Al-Boukhari (527) et Moslim (85).

3 At-Tirmidhi (2621), An-Nassa`i (463) et Ibn Maja (1079).

4 Malik dans le Mouwatta (1/39) et Ad-Daraqoutni (1750).

5 At-Tirmidhi (2622).

Suivi

1 Les juristes affirment unanimement que celui qui délaisse la prière par rejet est un mécréant et un apostat, mais divergent au sujet de celui qui la délaisse par paresse et négligence. Une partie d'entre eux sont d'avis qu'il est mécréant, d'autres sont d'avis qu'il est un pervers dont on doit exiger qu'il se repente et sinon il est tué, d'autres encore sont d'avis qu'il est un pervers, mais qu'il ne doit pas être tué. Le musulman authentique est celui qui connaît son Seigneur – exalté soit-Il – et croit en Son Prophète ﷺ. Il ne se permet pas de choir dans une bassesse telle que les juristes divergent à son sujet: est-il un mécréant ou un pervers? Au contraire, il s'empresse de satisfaire Allah et de se rapprocher de lui par des actes surérogatoires après s'être acquitté des obligations.

2 Lorsque 'Omar, qu'Allah a agréé, fut poignardé et qu'on le ramena chez lui, on tenta de le réanimer de son évanouissement et quelqu'un dit: Rien d'autre que la prière ne le réanimera. On cria alors: "La prière, ô Commandeur des croyants!" et il dit: "Oui, celui qui délaisse la prière n'appartient en rien à l'Islam". Puis il pria alors que sa blessure saignait. Vois donc à quel point les Compagnons se préoccupaient de la prière[1].

3 On rapporte de 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Ass – qu'Allah a agréé – que le Prophète ﷺ parla de la prière un jour en disant: *"Celui qui l'accomplit assidûment, elle sera pour lui une lumière, une preuve éclatante et un salut le Jour de la Résurrection, alors que celui qui ne l'accomplit pas assidûment n'aura ni lumière, ni preuve éclatante, ni salut, et il sera le Jour de la Résurrection avec Qaroune, Pharaon, Hamane et Oubayy Ibn Khalaf."*[2]

Ibn Al-Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: Le Prophète ﷺ mentionna spécifiquement ces quatre hommes parce que ce sont des mécréants notoires. De plus, on décèle dans ce hadith une subtilité remarquable. En effet, celui qui s'abstient d'être assidu dans la prière est distrait soit par sa richesse, soit par son trône, soit par sa fonction prestigieuse, soit par son négoce. Ainsi, celui qui en est distrait à cause de sa richesse sera avec Qaroune, celui qui en est distrait à cause du pouvoir sera avec Pharaon, celui qui en est distrait à cause d'une fonction prestigieuse sera avec Hamane et celui qui en est distrait à cause de son négoce sera avec Oubayy Ibn Khalaf[3].

---

1 Malik dans le Mouwatta (1/39) et Ad-Daraqoutni (1750).

2 Ahmad (6576) et Cho'ayb Al-Arna'out dit à son sujet: Sa chaîne de narration est bonne.

3 Voir As-Salat Wa Ahkam Tarikiha d'Ibn Al-Qayyim (p.51).

4 Comment quelqu'un pourrait-il délaisser la prière alors qu'Allah en fit une expiation des péchés et des fautes du serviteur? Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Que diriez-vous si un fleuve coulait à la porte de l'un de vous, et qu'il prenne de celui-ci de l'eau pour se laver cinq fois par jour resterait-il quelque chose de sa saleté?"*. Les présents répondirent: "Il ne resterait rien de sa saleté". Il dit alors: *"Telles sont les cinq prières avec lesquelles Allah efface les fautes"*[1].

5 Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, dit au sujet de la prière en groupe: "S'agissant de nous, seul un hypocrite démasqué n'y participait pas. Sinon, il arrivait qu'on amène un homme souffrant porté par deux hommes qui le plaçaient dans le rang"[2]. Comment donc est-il possible qu'un musulman délaisse la prière sciemment et délibérément?!

Un poète a dit:

L'appel à la prière a retenti du haut des minarets, dans la lueur du matin et dans la quiétude de la nuit.

Cet appel apporte la vie à l'univers et aux habitants de ses villes et de ses campagnes.

Il est aussi un appel provenant du ciel s'adressant à ceux qui sont au-dessus et en dessous de la Terre.

Cet appel est une rencontre entre les anges, la foi et les gens sans que personne ne l'ait commandé.

Il est aussi un départ vers la réussite, le bien, le vrai, la guidée et tout ce qui est agréable.

Un autre poète a dit:

Celui qui entre en prière, oublie le bas monde et voit son âme telle qu'elle est.

Les flancs des vertueux se séparent des couches et ils passent leurs nuits debout et prosternés.

Ils se rendent à la prière dans l'obscurité qui les environne de toutes parts, mués par une passion qui donne de l'entrain aux plus forts et aux plus faibles.

Ils récitent les versets d'Allah dans les mihrabs, alors que la lumière de l'aube est sur le point d'apparaître.

Puis lorsque l'appel retentit, qu'ils entrent en prière et qu'ils s'adressent à Allah seul,

Tu vois la scène la plus magnifique qui soit en un instant et tu t'arrêtes pour l'admirer.

Tu les vois alignés en un seul rang, les cœurs unis, leurs langues proclamant tout l'amour qu'ils ont pour la Paix (Allah).

1 Al-Boukhari (528) et Moslim (667).

2 Moslim (654).

52 Hadith

Tout ce qui concerne les jugements relatifs à la prière

Abou Soulaymane Malik Ibn Al-Houwayrith, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 Nous nous rendîmes auprès du Prophète ﷺ alors que nous étions des jeunes d'âge proche. Nous séjournâmes chez lui vingt nuits durant et il devina que nos familles nous manquaient. Après nous avoir demandé qui nous avions laissé derrière nous, nous lui répondîmes.

2 Comme il était doux et miséricordieux, il dit: *"Retournez auprès de vos familles,*

3 *instruisez-les, ordonnez-leur [d'accomplir ce qui doit être accompli],*

4 *priez comme vous ma'vez vu le faire*

5 *et lorsque vient l'heure de la prière, que l'un de vous fasse l'appel et que le plus âgé d'entre vous la dirige"*[1].

1 Al-Boukhari (6008) et Moslim (674).

Les Versets

- ﴿*C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammed) as été doux envers eux. Mais si tu étais rude, au cœur rude, ils se seraient enfuis de ton entourage.*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 159].
- ﴿*Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants*﴾ [Sourate At-Tawba: 128].
- ﴿*Et commande à ta famille la prière, et fais-la avec persévérance*﴾ [Sourate Taha: 132].

Le Narrateur

Il s'agit de Malik Ibn Al-Houwayrith Ibn Hachich Al-Laythi, Abou Soulaymane. Il y a désaccord au sujet de son nom. Il habitait à Bassora et il se rendit auprès du Prophète ﷺ chez qui il séjourna avec un groupe de jeunes hommes de sa tribu. Le Prophète ﷺ leur enseigna comment faire la prière et leur ordonna de l'enseigner aux memrbes de leur tribu à leur retour. Il narra plusieurs hadiths en rapport avec la prière et est mort en l'an 94 de l'Hégire[1].

Résumé

Un groupe de jeunes hommes se rendirent auprès du Prophète ﷺ chez qui ils séjournèrent vingt nuits durant afin d'apprendre la religion. Lorsqu'il ressentit que leurs familles leur manquaient, il fut pris de compassion pour eux et leur ordonna de rejoindre les leurs, et de leur enseigner ce qu'ils avaient appris de lui, de prier comme ils l'avaient vu faire et que leur prière soit dirigée par le plus âgé d'entre eux.

1 Voir sa fiche biographique dans Mou'jam As-Sahaba d'Ibn Qani' (3/45), Ma'rifat as-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2460) et Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1349).

Compréhension (fiqh)

1 Malik Ibn Al-Houwayrith, qu'Allah a agréé, se rendit avec un groupe de ses compagnons de la tribu des Banou Al-Layth auprès du Prophète ﷺ. C' était tous des jeunes hommes du même âge. Ils séjournèrent chez lui vingt nuits durant pendant lesquelles ils apprirent la religion d'Allah et s'y instruisirent, puis lorsque le Prophète ﷺ ressentit que leurs familles leur manquaient, il leur demanda qui ils avaient laissé derrière eux et ils lui apprirent qui ils avaient laissé derrière eux.

2 Suite à cela, il leur ordonna de retourner auprès de leurs familles, et cela fait partie de la compassion et de la miséricorde du Prophète ﷺ envers les croyants, comme Allah a dit à son sujet: ﴿***Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants***﴾ [Sourate At-Tawba: 128].

Aussi, le Prophète leur ordonna de retourner auprès de leurs familles uniquement car cela eut lieu après la prise de La Mecque qui marqua la fin de la migration [vers Médine]. En effet, le Prophète ﷺ a dit: *"Nulle migration après la prise [de La Mecque]"*[1]. Résider à Médine devint donc une option: celui qui voulait y rester le pouvait, sinon, après avoir appris ce dont il avait besoin comme science et religion, il retournait auprès des siens et pour le leur enseigner[2].

Le Prophète ﷺ autorisa donc ces jeunes gens à rentrer chez eux et leur ordonna même cela, car il sut qu'ils avaient appris en religion, en jurisprudence et en monothéisme ce qui leur suffisait. Dans le cas contraire, il ne les aurait pas autorisés à partir ni, à plus forte raison, d'instruire les leurs.

3 C'est pourquoi il leur ordonna d'enseigner à leur peuple ce qu'ils savaient au sujet de la religion d'Allah et les a même informés que l'enseignement seul n'est pas suffisant. En effet, chacun doit ordonner aux membres de sa famille [d'accomplir ce qui doit être accompli] et les surveiller, car il est responsable d'eux et doit rendre des comptes à leur sujet. Allah dit: ﴿***Et commande à ta famille la prière, et fais-la avec persévérance***﴾ [Sourate Taha: 132]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: "Chacun de vous est un berger et chacun de vous est responsable de son troupeau"[3]. Ainsi, tout comme l'enseignement est obligatoire, les injonctions et le suivi sont obligatoires[4].

4 Ensuite le Prophète ﷺ énonça la règle importante au sujet de la religion et de ses jugements: celle du suivi et de l'imitation du Prophète ﷺ dans la prière, ses positions, ce qui est en rapport avec ses jugements, ce qu'on dit alors qu'on l'accomplit, ce qui l'invalide et ce qui requiert que l'on effectue une prosternation de l'oubli. En effet, les actions du Prophète ﷺ explicitent ce qui est énoncé globalement dans le Noble Coran, puisqu'il n'y a pas

1 Al-Boukhari (2783) et Moslim (1353).
2 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (13/236).
3 Al-Boukhari (2409) et Moslim (1829).
4 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (4/148).

dans le Coran un seul verset détaillant les jugements en rapport avec la prière, le nombre d'unités de prières, les horaires, les piliers, les Sounane et les positions. Les versets du Coran ordonnent plutôt d'être assidu dans sa prière et de l'accomplir dans son temps, laissant le soin à la Sounna orale et gestuelle du Prophète ﷺ de préciser tout cela. Voici pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"Priez comme vous m'avez vu le faire"*.

Il en est de même pour le reste des lois et des jugements. Ainsi, le Prophète ﷺ dit au sujet du pèlerinage: *"Prenez [exemple sur moi pour] vos rites, car il se peut que je n'accomplisse pas d'autre pèlerinage après celui-ci."*[1] En outre, les savants s'accordent à affirmer que lorsque les actes du Prophète ﷺ sont une explicitation de ce qui a été ordonné globalement [dans le Coran], à l'image de la prière, du jeûne et du pèlerinage, ils doivent être considérés comme obligatoires à moins qu'une preuve spécifique démontre qu'ils ne le sont pas[2].

Par ailleurs, le caractère obligatoire de ces actes concerne toute la communauté, à condition qu'il soit établi que le Prophète ﷺ avait persisté à effectuer tel acte. Dans ce cas, il devient obligatoire pour sa communauté, sinon il ne l'est pas[3].

5 Puis le Prophète ﷺ leur enseigna que lorsqu'il est l'heure de prier, l'un d'eux doit faire l'appel à la prière et que c'est le plus âgé parmi eux qui doit diriger la prière.

Pour ce qui est de l'imam qui dirige la prière, c'est celui qui mémorise la plus grande partie du Coran qui doit être mis en avant, conformément au hadith d'Abou Mas'oud Al-Ansari, qu'Allah a agréé, selon lequel le Prophète ﷺ a dit: *"Dirige la prière d'un groupe, celui qui mémorise la plus grande partie du Coran. S'ils mémorisent la même partie du Coran, c'est celui qui connaît le mieux la Sounna. S'ils ont la même connaissance de la Sounna, c'est celui dont la migration est la plus ancienne. S'ils sont égaux concernant leurs migrations, alors c'est celui dont la conversion à l'Islam est la plus ancienne"*[4]63. En outre, 'Amr Ibn Salama – qu'Allah lui fasse miséricorde – dirigea la prière des siens du vivant du Prophète ﷺ alors qu'il n'avait que six ans, car c'est lui qui mémorisait la plus grande partie du Coran[5]. Le Prophète ﷺ ne leur a ordonné de mettre en avant le plus âgé d'entre eux que parce qu'il savait qu'ils mémorisaient approximativement le même nombre de versets du Coran, la preuve étant qu'il est dit dans la version de Moslim: *"nous mémorisions presque la même chose du Coran"*[6]. De plus, ils embrassèrent l'Islam en même temps et comme il était très probable que leur connaissance de la Sounna fût la même, c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ demanda de mettre en avant le plus âgé.

---

1 Moslim (1297).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (10/345) et Riyad Al-Afham Fi Charh 'Umdat Al-Ahkam d'Al-Fakihani (2/167).

3 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (13/237).

4 Moslim (673).

5 Al-Boukhari (4302).

6 Moslim (674).

Suivi

1 (1) Ce hadith souligne l'intérêt qu'avaient les Compagnons – qu'Allah a agréés – pour l'étude de la science et la connaissance de jugements religieux, laissant pour cela derrière eux leurs familles et leurs pays. La raison est que leurs âmes étaient convaincues du mérite de la science et de son immense importance. L'être humain ne doit donc pas manquer cette rétribution, particulièrement lorsqu'on sait que l'étude et l'acquisition de la science sont devenues plus faciles de nos jours et ne requièrent plus autant d'efforts ni de pénibles voyages.

2 (1) Le Prophète ﷺ accordait de l'intérêt aux jeunes et veillait à les instruire puis à les envoyer en tant qu'ambassadeurs et prédicateurs auprès des leurs. En effet, la jeunesse est la colonne vertébrale de la communauté et elle est garante de son progrès. Il convient donc d'orienter l'intérêt des jeunes vers les œuvres, la prédication et l'amélioration des choses.

3 (1) Le Prophète ﷺ comprenait les spécificités psychologiques des jeunes et était conscient de leurs besoins affectifs. C'est pourquoi il les autorisa à retourner auprès de leurs familles. Il convient donc de tenir compte de leurs nécessités et de leurs situations et de leur consacrer une attention particulière.

4 (2) Le prédicateur, l'enseignant et l'éducateur doivent être doux et miséricordieux, de manière à ce que leur mission n'entre pas en conflit avec les besoins essentiels des gens. Ils doivent plutôt les accompagner avec douceur du mieux qu'il peut, veiller à tirer profit du temps où ils sont actifs et attentifs et leur accorder le repos et les loisirs adaptés à leurs corps et à leurs esprits.

5 (2) Un des signes de maturité du prédicateur et de l'éducateur est qu'ils ne chargent personne de ce qui n'est pas dans ses capacités. Illls doivent plutôt tenir compte de la force et de l'aptitude de chacun à réaliser ce qu'ils lui ordonnent et à procéder par étapes.

6 (2) Il convient que l'être humain demeure parmi les siens tant que cela est possible et il ne lui est pas indiqué de s'exiler ou de s'éloigner d'eux, au point que le Messager d'Allah ﷺ ordonna au voyageur de retourner auprès de sa famille après avoir réalisé le but de son voyage[1].

7 (3) Le Prophète ﷺ recommanda dans ce hadith et dans d'autres, de transmettre la religion et de répandre la prédication, d'où ses paroles: *"Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset"*[2]. Le prédicateur transmet donc d'Allah et de Son Messager ﷺ et est le remplaçant du Prophète ﷺ auprès des gens en ce qui concerne le fait de les appeler à faire le bien, leur défendre de faire le mal, leur expliquer les lois de la religion et leur faire comprendre ses jugements. Qui donc refuserait d'atteindre ce rang?

---

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (4/147).

2 Al-Boukhari (3461).

8 (3) Le Prophète ﷺ affirma que la prédication nécessite de l'autorité et une patience continue dans la mise en pratique, elle ne consiste pas seulement à expliquer les commandements et les interdits. D'ailleurs, le Prophète ﷺ endura de grandes souffrances en transmettant la Législation d'Allah. Les prédicateurs et les savants doivent donc s'armer de patience et faire preuve d'une patience continue afin que la religion d'Allah soit mise en pratique.

7 (4) Expliquer les jugements de la religion est la prérogative du Prophète ﷺ seul et n'est pas laissée à l'appréciation des gens, de leurs raisons ou de leurs passions. L'adoration doit donc être accomplie selon les actes et les paroles du Prophète ﷺ et on ne doit rien ajouter à ce qu'il a prescrit ni rien en déduire.

10 (4) Suivre les Sounane du Prophète ﷺ est le moyen de mener une bonne vie et de connaître le salut. C'est en effet grâce à elles, que le musulman sait comment prier et quels sont les temps des prières, ses jugements, ses piliers et ses positions. C'est aussi grâce à elles qu'il connaît les jugements relatifs au reste des adorations, comme l'aumône légale, le pèlerinage, etc. Par conséquent, si le musulman s'abstenait de suivre la Sounna du Prophète ﷺ, il finirait désemparé et égaré, ne sachant quelle voie suivre.

11 (4) L'imitation du Prophète ﷺ inclut son imitation dans le recours aux dispenses. Ainsi, c'est prendre convenablement exemple sur lui lorsqu'un malade prie assis ou adossé, selon ce que requiert son état de santé, lorsqu'un voyageur ou un malade ne jeûne pas quand le jeûne lui est préjudiciable, qu'un voyageur réunit et raccourcit les prières et qu'un musulman recourt aux autres dispenses auxquelles le Prophète ﷺ a eu recours de son vivant et au sujet desquelles il dit: *"Allah aime qu'on utilise Ses dispenses autant qu'll déteste qu'on Lui désobéisse"*[1].

12 (5) Ce hadith enseigne de respecter les plus âgés et de les privilégier dans des situations religieusement définies, pourvu que cela ne conduise pas à contrevenir à un commandement de la religion. Ainsi, le Prophète ﷺ fit le l'âge un critère de désignation de l'imam d'une prière, si tous les membres du groupe sont égaux en mémorisation du Coran, en science et en ancienneté dans l'Islam.

1 Ahmad (5866).

53

Hadith

Quelques éléments relatifs à la manière de prier

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ entra dans la mosquée suivi d'un homme qui pria puis salua le Prophète ﷺ. Celui-ci répondit à son salut et lui dit: "*Retourne prier, car tu n'as pas prié*".

2 L'homme retourna prier et il pria comme la première fois, puis il revint saluer le Prophète ﷺ qui lui dit de nouveau: "*Retourne prier, car tu n'as pas prié*". Il répéta cela à trois reprises et l'homme lui dit: Par Celui qui t'a envoyé transmettre le vrai, je ne connais pas d'autre manière de prier. Instruis-moi donc.

3 Le Prophète ﷺ dit alors: "*Après t' être levé pour accomplir la prière, dis: Allahou Akbar*,

4 *puis récite de ce que tu connais du Coran,*

5 *puis incline-toi et reste quelques instants incliné, puis relève-toi et reste quelques instants debout, puis prosterne-toi et reste quelques instants prosterné, puis redresse-toi et reste quelques instants assis et fais cela durant toute ta prière"*[1].

1 Al-Boukhari (757) et Moslim (397).

Les Versets

﴿*C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammed) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage*﴾[Sourate Al-'Imrane: 159].

﴿*Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants*﴾ [Sourate At-Tawba: 128].

﴿*Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon*﴾ [Sourate An-Nahl: 125].

﴿*Et commande à ta famille la prière, et fais-la avec persévérance*﴾ [Sourate Taha: 132].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Message d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al- Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1] .

Résumé

Un homme entre dans la mosquée pour prier, puis il s'approche du Prophète ﷺ et le salue. Le Prophète ﷺ répond à son salut puis lui ordonne de refaire sa prière. L'homme refait sa prière puis revient, mais le Prophète ﷺ lui demande de nouveau de faire la prière. Cela se répète à trois reprises, puis l'homme informe le Prophète ﷺ qu'il ne sait pas faire autrement la prière et le Prophète ﷺ lui enseigne donc la bonne manière de prier.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des hadiths les plus importants relatifs à la jurisprudence de la prière, puisqu'il renferme les principaux piliers et obligations de la prière. Les juristes lui accordent une attention particulière et l'utilisent souvent comme argument dans les problématiques juridiques. Il est célèbre dans le milieu savant sous le nom de "hadith de celui qui a mal accompli sa prière".

1 Un homme entra dans la mosquée et pria alors que le Prophète ﷺ l'observait. Après avoir terminé sa prière, l'homme se dirigea vers le Prophète ﷺ afin de le saluer. Le Prophète ﷺ répondit à son salut puis lui ordonna de refaire la prière et l'informa que sa prière n'est pas acceptée ni prise en compte. En effet, si sa prière avait été prise en compte, le Prophète ﷺ ne lui aurait pas demandé de la refaire et se serait juste contenté d'attirer son attention sur les erreurs qu'il a commises afin qu'il les évite à l'avenir.

2 L'homme retourna prier, mais il pria comme la première fois. C'est pourquoi, lorsqu'il revint auprès du Prophète ﷺ, il lui ordonna de nouveau de refaire sa prière et l'homme persista à prier de la même manière. Le Prophète ﷺ lui ordonna encore une fois de refaire sa prière et l'homme l'informa qu'il ne savait faire la prière que de cette manière-là, puis demanda au Prophète ﷺ de lui enseigner comment bien prier et de lui dire quelles sont les erreurs qu'il a commises et qui ont invalidé sa prière. Le Prophète ﷺ ne lui a pas expliqué dès le début quelles étaient ses erreurs, car il croyait que l'homme connaissait les jugements relatifs à la prière ainsi que ses piliers et ses obligations, mais qu'il y a vait contrevenu. C'est pourquoi il lui demanda de refaire sa prière, mais lorsque l'homme l'informa qu'il ne savait pas comment prier correctement, le Prophète ﷺ lui expliqua les jugements relatifs à la prière. Une autre hypothèse est qu'en demandant plusieurs fois à l'homme de refaire sa prière puis en lui expliquant la raison pour laquelle il devait la refaire, cela l'aiderait à comprendre et à mémoriser plus efficacement et donc à ne plus commettre les mêmes erreurs[1].

3 Le Prophète ﷺ l'informa alors que lorsqu'il veut prier, qu'il commence par le takbir d'entrée en prière, ce qui signifie que ce takbir est un pilier sans lequel la prière n'est pas valide. Le Prophète ﷺ enseigna donc à cet homme ce qui rend sa prière valide et comme le contexte est un contexte d'apprentissage, il ne convient pas d'ajouter à la mention des piliers, l'explication des Sounane et autre[2].

Le Prophète ﷺ ne mentionna pas non plus l'intention, car l'homme la connaissait, puisque l'un des fondements de la religion que personne n'ignore est que les œuvres sont rétribuées en fonction des intentions, qu'il s'agisse de prière, d'aumône légale ou de toute autre adoration.

---

1 Voir Al-Kâchif 'an Haqâ`iq As-Sounane d'At-Tîbî (3/977), At-Tawdîh li-Charhh Jâmi' As-Sahih d'Ibn Al-Mulaqqin (30/313) et Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (2/281).

2 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (2/282).

4 Le Prophète ﷺ lui ordonna ensuite de réciter de ce qu'il mémorise du Coran. Cela ne signifie pas qu'il lui est permis de réciter ce qu'il veut, mais il est plutôt rapporté dans d'autres hadiths complémentaires qu'il est obligatoire de réciter la sourate Al-Fatiha et que *"La prière de celui qui ne récite pas la sourate Al-Fatiha est nulle"*[1]. Ce qui serait donc signifié par "de ce qu'il mémorise du Coran" est la sourate Al-Fatiha, car Allah facilita sa mémorisation aux hommes, aux femmes et aux enfants, ou bien d'autres parties du Coran après la sourate Al-Fatiha puisqu'il est probable que l'homme savait que cette sourate est un pilier de la prière et que le Prophète ﷺ lui indiqua de réciter d'autres parties du Coran s'il en mémorise[2].

5 Ensuite le Prophète ﷺ lui ordonna de s'incliner et de rester quelques instants ainsi, puis de se relever et de rester debout, le dos droit, pendant quelques instants, puis de se prosterner et de rester quelques instants ainsi. Cela signifie qu'on ne doit pas se hâter lorsqu'on s'acquitte d'un pilier de la prière sans lequel la prière ne serait pas valide, et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ ordonna à cet homme de refaire sa prière. De plus, le Prophète ﷺ réprouva la prière qui n'est pas faite sereinement et dit:

"C'est la prière de l'hypocrite. Il observe le soleil, puis lorsqu'elle est entre les deux cornes de Satan, il se lève et la fait en becquetant quatre fois en n'évoquant Allah que très peu"[3]. Le "becquetage" désigne les mouvements faits rapidement sans sérénité et qui ressemblent au becquetage des coqs.

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ mentionne certains piliers sans lesquels la prière serait invalide et n'en mentionna pas d'autres, comme l'intention, la position assise, la salutation finale et le salut, car cet homme les connaissait et le Prophète ﷺ l'a vu les accomplir. Le Prophète ﷺ ne lui a donc indiqué que ceux qu'il ignorait[4].

---

1 Al-Boukhari (756) et Moslim (394).

2 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (1/210), Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (2/282) et Al-Moufhim Li-ma Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (2/29).

3 Moslim (622).

4 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/107).

Suivi

1 (1) Ce hadith indique que lorsqu'un musulman entre dans une mosquée où il y a des gens assis, il lui est recommandé d'accomplir la prière dite de salutation de la mosquée avant tout, puis de saluer les personnes présentes.

2 (1) Le musulman doit acquérir la science qui lui permet d'accomplir des adorations valides afin que ses adorations ne soient pas invalides.

3 (1) Il est recommandé au savant, au juriste et au prédicateur de s'asseoir à la mosquée pour que les gens se regroupent autour de lui et qu'il les exhorte, qu'il les incite à faire le bien et qu'il leur décrive la manière dont le Prophète ﷺ faisait la prière.

4 (1) Il est requis, pour qu'une œuvre soit acceptée, qu'elle soit exclusivement dédiée à Allah et qu'elle soit conforme à la Sounna. Tout comme l'absence de la condition d'exclusivité à Allah invalide l'œuvre, il en est de même lorsqu'une œuvre contrevient à la Sounna et elle ne devient pas valide simplement parce que l'intention était bonne.

5 (1) Il est permis au prédicateur et au juriste de reporter l'explication d'une chose lorsque cela est nécessaire, comme rendre l'auditoire désireux d'entendre le jugement religieux, attendre que les gens soient plus nombreux pour qu'un plus grand nombre profite de ce qu'il va leur dire, etc.

6 (2) Ce hadith démontre qu'il est recommandé de saluer les gens autour de soi et qu'il est obligatoire d'y répondre. Il démontre aussi qu'il est recommandé de réitérer les saluts, et ce même si les rencontres sont rapprochées et que l'on s'était déjà salué peu de temps avant, et qu'il est obligatoire d'y répondre à chaque fois.

7 (2) Il y a dans ce hadith la recommandation d'être compréhensif avec l'interlocuteur instruit comme avec l'interlocuteur ignorant, d'être aimable avec lui, de lui clarifier la problématique, de résumer les finalités et de se restreindre à ce qui est important pour lui sans entrer dans des détails complémentaires qu'il est peu susceptible de mémoriser et de mettre en pratique[1].

8 (3) La clé de la prière est le takbir, qui signifie dire: Allahou Akbar (Allah est le Plus Grand) pour entrer en prière. Cette clé mérite donc que tu la considères plus importante que le bas monde et ce qu'il contient et aucune des distractions ne doit t'empêcher de te recueillir et d'être serein.

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/108, 109).

9 (4) Ce hadith démontre que la religion a été facilitée aux musulmans et qu'ils n'ont pas été chargés de ce qui leur est pénible. Ainsi, l'ordre du Prophète ﷺ à cet homme de réciter de ce qu'il mémorise du Coran, est contraire à l'habitude qu'ont certains imams à réciter de longues sourates pendant la prière, rendant celle-ci difficile pour les gens. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque l'un de vous dirige la prière des gens, qu'il l'allège, car il y a parmi eux des faibles, des malades et des vieux. Si en revanche l'un d'eux prie seul, qu'il fasse durer la prière autant qu'il le veut"*[1].

10 (5) La sérénité est un pilier de la prière sans lequel elle n'est pas valide. Sa finalité est de vivre consciemment sa prière et de méditer les évocations et les invocations récitées. En effet, la prière ne consiste pas seulement en des mouvements que le musulman effectue, se levant et se baissant.

11 Une des manières de s'enjoindre mutuellement le vrai, d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable, est d'attirer l'attention des ignorants sur leurs fautes et de les instruire.

On rapporte que Zayd Ibn Wahb – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit: Hodhayfa – qu'Allah a agréé – vit un homme qui n'avait pas complété son inclinaison et sa prosternation. Il lui dit: *"Tu n'as pas prié et si tu mourrais maintenant, tu mourrais sur autre que la nature originelle qu'Allah a créée en Mohammed ﷺ"*. Or ces paroles sont très sévères[2].

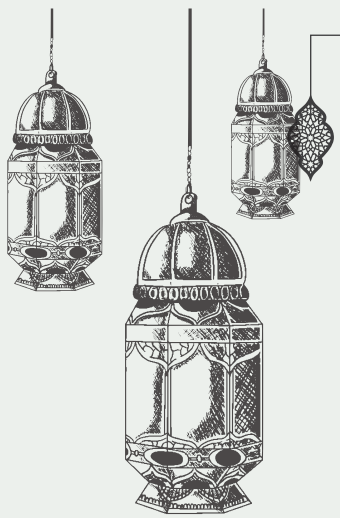

Un poète a dit:

Tu pries sans présence du cœur et une telle prière accomplie par un enfant mériterait une punition. Malheur à toi! Sais-tu à qui tu te confies en étant distant et face à qui tu t'inclines, en n'étant pas recueilli?

Tu Lui dis "C'est Toi que nous adorons" en étant distrait par autre chose, sans qu'une nécessité ne t'amène à cela.

Or, toi-même, si quelqu'un se confiait à toi en regardant autrui, tu te consumerais d'offuscation et de jalousie.

1 Al-Boukhari (703) Moslim (467) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Al-Boukhari (791).

54

Hadith

La sourate Al-Fatiha lors de la prière

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Celui qui accomplit une prière sans y réciter la Mère du Coran (la sourate Al-Fatiha), sa prière est tronquée – il répéta cela à trois reprises – et n'est pas complète*".

2 On dit alors à Abou Hourayra: "Mais nous prions derrière un imam". Il répondit: "Récite cette sourate dans ton for intérieur,

3 car j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Allah dit: J'ai divisé la prière entre Moi et Mon serviteur en deux moitiés et Mon serviteur a obtenu ce qu'il demande.*

4 *Ainsi, lorsque le serviteur dit: {Louange à Allah, Seigneur de l'univers}, Allah dit: "Mon serviteur M'a loué". Lorsqu'il dit: {Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux}, Allah dit:* "Mon serviteur a fait Mon éloge". Lorsqu'il dit: *{Maître du Jour de la rétribution}, Allah dit: "Mon serviteur M'a glorifié".*

5 *Lorsqu'il dit: {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}, Allah dit: "Ceci est entre moi et Mon serviteur et Mon serviteur a obtenu ce qu'il demande*".

6 *Lorsqu'il dit: {Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés}, Allah dit: "Ceci est pour Mon serviteur et mon serviteur a obtenu ce qu'il demande"*[1](1)80.

1 Moslim (395).

Les Versets

﴿*Louange à Allah, Seigneur de l' univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons le secours. Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés*﴾ [Sourate Al-Fatiha: 2-7].

﴿*Nous t'avons certes donné "les sept versets que l'on répète", ainsi que le Coran sublime*﴾ [Sourate Al-Hijr: 87].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Message d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al- Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gen comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1](1) 81.

Résumé

Abou Hourayra – qu'Allah a agréé – rapporte que le Prophète ﷺ nous a informés que celui qui accomplit une prière sans y réciter la sourate Al-Fatiha, sa prière est incomplète à un point tel que sa validité est remise en cause. On interrogea alors Abou Hourayra au sujet de sa récitation lorsqu'on prie derrière un imam et il ordonna de la réciter quand même, en raison du mérite rapporté par le Prophète ﷺ de son Seigneur qui a divisé la récitation de la sourate Al- Fatiha entre Lui et Son serviteur.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ affirme que celui qui accomplit une prière sans y avoir récité la sourate Al-Fatiha, sa prière est incomplète et n'est pas achevée.

Elle est incomplète à un point tel que sa validité est remise en cause, en raison des paroles du Prophète ﷺ: *"La prière de celui qui ne récite pas la sourate Al-Fatiha est nulle"*[1].

Par ailleurs, la sourate Al-Fatiha est surnommée la Mère du Coran (Oum Al-Qour'ane), car elle en est l'origine et tous les concepts contenus dans toutes les sourates du Coran – comme l'éloge d'Allah, Son adoration, la séduction et la menace et les récits des anciens – se retrouvent en elle, tout comme La Mecque est surnommée la Mère des Cités (Oum Al-Qoura), car elle en est l'origine[2].

2 Ensuite on demande à Abou Hourayra, le narrateur de ce hadith, si le fidèle qui prie en groupe derrière un imam doit réciter cette sourate ou pas et il lui répond qu'il doit la réciter dans son for intérieur. Même si cet avis provient d'Abou Hourayra, c'est cependant comme s'il l'attribuait au Prophète ﷺ. On rapporte en effet que 'Obada Ibn As-Samit, qu'Allah a agréé, a dit: "Nous accomplissions la prière de l'aube derrière le Messager d'Allah ﷺ et alors qu'il récitait, la récitation semblait lui être pénible. Après avoir terminé, il dit: *"Vous récitez sans doute avec votre imam?"*. Ils répondirent: "Oui, de manière rapide, ô Messager d'Allah". Il dit alors: *"Ne le faites pas, sauf pour la sourate Al-Fatiha, car la prière de celui qui ne la récite pas est nulle*[3]*"*.

3 Puis Abou Hourayra justifie son affirmation: Allah nous informe dans un hadith qoudsi qu'Il a divisé la récitation entre Lui et Son serviteur en deux moitiés.

La division ici est celle des concepts, c'est-à-dire qu'Allah répond à un terme par ce qui lui est égal. Ainsi, lorsque le serviteur dit: {Louange à Allah, Seigneur de l'univers}, Allah dit: "Mon serviteur M'a loué"...

Ce qui est probablement signifié par la division en deux moitiés, c'est aussi que la moitié de la sourate est adoration, éloge et glorification d'Allah et son autre moitié est demande et invocation, sachant qu'Allah promit d'exaucer cette invocation. L'emplacement de la division en deux moitiés est le verset: {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}. Ainsi, ce verset avec ce qui le précède est éloge, glorification et adoration d'Allah, alors que ce qui suit est imploration de l'aide et de la guidée d'Allah[4].

---

1 Al-Boukhari (756) et Moslim (394).

2 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (2/272), Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (2/25) et Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounna d'Al-Baydawi (1/286).

3 Abou Dawoud (823) et At-Tirmidhi (311).

4 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (1/204), Al-Massalik Fi Charh Mouwatta Malik d'Ibn Al-'Arabi (2/375).

Le fait que la récitation de la sourate Al-Fatiha soit qualifiée de prière, est une figure de style qui consiste à se servir d'un mot désignant une chose pour qualifier sa partie la plus importante, comme dans les paroles d'Allah: ﴿***Et ne prie pas à voix haute ni à voix trop basse, mais cherche le juste milieu entre les deux***﴾ [Sourate Al-Isra': 110]. La signification est: Ne récite pas à voix haute[1].

4 Puis le Prophète ﷺ nous informe que lorsque le serviteur dit: {Louange à Allah, Seigneur de l'univers}, Allah dit: "Mon serviteur M'a loué". Lorsqu'il dit: {Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux}, Allah dit: "Mon serviteur a fait Mon éloge". Lorsqu'il dit: {Maître du Jour de la rétribution}, Allah dit: "Mon serviteur M'a glorifié".

La louange, l'éloge et la glorification sont des termes de signification proche et tous appartiennent au champ lexical de l'apologie et de la mention des attributs positifs. Toutefois, la louange n'est pas liée à un acte et c'est la raison pour laquelle Allah dit: {Louange à Allah, Seigneur de l'univers}. Nous Le louons donc parce qu'Il est le Seigneur de l'Univers. L'éloge est quant à lui la mention des attributs positifs qui méritent que l'on fasse l'éloge de celui qui les possède et c'est pourquoi Allah les mentionna dans le verset: {Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux}. Lorsque Allah mentionna l'éloge, Il l'associa à la miséricorde et lorsqu'Il parla du Jour Dernier et qu'Il affirma qu'Il en est le Possesseur et Celui qui en dispose, Il associa à cela la glorification qui consiste à expliciter l'élévation et l'éminence[2].

5 Lorsque le serviteur dit: {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}, Allah dit: "Ceci est entre moi et Mon serviteur et Mon serviteur a obtenu ce qu'il demande". Ainsi, ce verset renferme l'humilité devant Allah, le besoin que l'on a de Lui, Son adoration exclusive et la sollicitation de Son aide. L'adoration est un terme qui regroupe tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et actes secrets et apparents, et ceci inclut la proclamation de l'éminence d'Allah et la reconnaissance qu'Il a le pouvoir d'exaucer[3].

6 Lorsque le serviteur dit: {Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés}, Allah dit: "Ceci est pour Mon serviteur et mon serviteur a obtenu ce qu'il demande". Cela signifie qu'Allah exauce son invocation et lui donne ce qu'il désire.

Ceux qui ont encouru la colère d'Allah sont les juifs. Ils ont encouru Sa colère lorsqu'ils connurent le vrai, mais s'y opposèrent et s'en détournèrent. Les égarés sont les chrétiens, puisqu'ils se débattent dans l'ignorance et l'innovation en religion, instituées sur la base d'aucune science[4].

---

1 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (1/203), Al-Massalik Fi Charh Mouwatta Malik d'Ibn Al-'Arabi (1/239).

2 Voir Al-Massalik Fi Charh Mouwatta Malik d'Ibn Al-'Arabi (2/376) et le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/104).

3 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (2/27) et Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiyya (10/149).

4 Voir l'exégèse du Coran par Ibn Kathir (1/140)

Suivi

1 (1) La sourate Al-Fatiha est la Mère du Coran et son origine, et tous les concepts contenus dans les autres sourates se retrouvent en elle. L'intelligent est donc celui qui connaît les concepts qu'elle renferme, extrait les jugements qu'elle contient et identifie les raisons profondes de son statut privilégié.

2 (1) Nous pouvons déduire de cette sourate toutes les connaissances de ce bas monde et de l'au-delà. En effet, il est dit: Il y a dans cette sourate la connaissance de la louange, la connaissance de la divinité, la connaissance de la seigneurie, la connaissance de l'univers, la connaissance de la miséricorde, la connaissance de la souveraineté, la connaissance de la religion, la connaissance de l'adoration, la connaissance de l'imploration de l'aide, la connaissance de la guidée, la connaissance du droit chemin, la connaissance de la droiture, la connaissance du bienfait, la connaissance de ce qui est requis pour éviter la colère [d'Allah], ainsi que la connaissance de ce qui est requis pour éviter l'égarement[1].

3 (1) Ce hadith démontre qu'il est obligatoire de réciter la sourate Al-Fatiha dans chaque rak'a [unité de prière]. Il n'est donc pas permis au musulman de réciter autre chose qu'elle [à sa place].

4 (1) Le Prophète ﷺ répéta les paroles: "elle est tronquée" à trois reprises, afin qu'on le comprenne bien et qu'on mémorise ses paroles et afin d'insister auprès de son auditoire sur ce jugement, sachant que la répétition est une figure de style souvent utilisée par le Prophète ﷺ. Il appartient donc au prédicateur, à l'enseignant et à l'éducateur de s'y intéresser et d'y recourir souvent.

5 (2) Les gens interrogèrent Abou Hourayra concernant le jugement relatif à la lecture par le fidèle priant derrière un imam, de la sourate Al-Fatiha, dans l'éventualité où ce cas de figure aurait un jugement distinct. C'est pourquoi Abou Hourayra ne réprouva pas leur question. Un musulman ne doit donc pas avoir honte de poser des questions concernant ce qu'il ignore, et le juriste et le prédicateur ne doivent pas s'impatienter lorsque leur auditoire leur pose des questions auxquelles il a déjà répondu explicitement ou implicitement.

6 (3) Allah qualifia la sourate Al-Fatiha de prière, car elle en est la partie la plus importante. Il convient donc que le musulman ne soit pas inattentif à cette partie, la plus importante, en la récitant précipitamment sans réflexion ni méditation.

7 (3) Alors que tu récites la sourate Al-Fatiha lors de la prière, médite le dialogue et la conversation intime entre l'être humain et son Seigneur – exalté soit-Il. Notre devoir est donc que nos cœurs soient présents lors de la prière, afin que nous nous en acquittions consciencieusement et afin que nous en tirions profit, car on ne récolte des avantages que de la prière accomplie d'un recueillement complet[2].

8 (4) Allah montre fièrement Ses serviteurs croyants et est réjoui par eux. Ainsi, lorsqu'ils disent: {Louange à Allah, Seigneur de l'univers}, Allah dit: "Mon serviteur M'a loué", avec fierté et joie. Quelle œuvre est donc plus éminente et plus susceptible d'être immensément rétribuée qu'une œuvre par laquelle Allah est réjoui?

1 Voir Al-Ifsah 'Ane Ma'ani As-Sihah d'Ibn Houbayra (8/157).
2 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (1/355).

9 (5) Le musulman gagnerait à méditer les paroles d'Allah: {C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours}, car on dit qu'elles rassemblent les secrets de tous les livres révélés du ciel. Les créatures n'ont, en effet, été créées que pour adorer Allah, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent***﴾ [Sourate Adh-Dhariyatte: 56]. Par ailleurs, l'adoration est un droit d'Allah sur Ses serviteurs et les serviteurs n'ont aucun pouvoir de l'accomplir sans l'aide d'Allah. C'est pourquoi cette phrase est entre Allah et Son serviteur, car l'adoration est un droit d'Allah sur Son serviteur et l'aide est une faveur qu'Allah fait à Son serviteur[1].

10 (6) Allah ordonna à Ses serviteurs de Lui demander de les guider dans le droit chemin emprunté par les prophètes, les véridiques et les martyrs. Celui qui se tient sur ce chemin connaît le bonheur dans ce bas monde et dans l'au-delà et son parcours sur le Pont Sirat sera droit le Jour de la Résurrection. Quant à celui qui en sort, soit il encourt la colère [d'Allah], pour avoir bien identifié la voie de la guidée, mais ne pas l'avoir emprunté à l'image des juifs, soit il s'égare de la voie de la guidée, à l'image des chrétiens et autres polythéistes[2].

11 (6) Allah recommanda à Ses serviteurs de Lui demander de les guider dans le droit chemin et de les sauver de la voie des juifs et des chrétiens. Ceci impose que l'on s'abstienne de les suivre et de les imiter. Nous devons plutôt faire le contraire de ce qu'ils font dans la mesure du possible.

12 (6) Lorsque le fidèle termine la récitation de la sourate Al-Fatiha, Allah exauce son invocation en disant: "Ceci est pour Mon serviteur et mon serviteur a obtenu ce qu'il demande". À ce moment- là, les anges disent: "Amine" en réponse à l'invocation du fidèle et il est alors prescrit à ceux qui prient derrière de dire: "Amine" en même temps qu'eux. En effet, dire "Amine" est une des raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée[3].

Un poète a dit:

Tu pries sans présence du cœur et une telle prière accomplie par un enfant mériterait une punition. Malheur à toi! Sais-tu à qui tu te confies en étant distant et face à qui tu t'inclines, en n'étant pas recueilli?

Tu Lui dis "C'est Toi que nous adorons" en étant distrait par autre chose, sans qu'une nécessité ne t'amène à cela.

Or, toi-même, si quelqu'un se confiait à toi en regardant autrui, tu te consumerais d'obfuscation et de jalousie.

1 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (7/102, 103).
2 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (7/102, 103).
3 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (7/102, 103).

Le vendredi

‘Abd Allah Ibn ‘Omar et Abou Hourayra – qu’Allah a agréés – rapportent qu’ils ont entendu le Messager d’Allah ﷺ dire du haut de son minbar:

“*Que des gens cessent de délaisser les prières du vendredi, ou bien Allah scellera assurément leurs cœurs, puis ils feront certes partie des distraits*”[1].

1 Moslim (865).

Les Versets

﴿*Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l’invocation d’Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez! Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre et recherchez [quelque effet] de la grâce d’Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez. Quand ils entrevoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s’y dispersent et te laissent debout. Dis: “Ce qui est auprès d’Allah est bien meilleur que le divertissement et le commerce, et Allah est le Meilleur des pourvoyeurs”*﴾ [Sourate Al-Joumou’a: 9-11].

Le Narrateur

Ibn ‘Omar est ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al-Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-’Adaw i. Il embrassa l’Islam lorsqu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et i était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre. Sa mère et la mère de la Mère des Croyants Hafsa est Zaynab fille de Madh’oune, la sœur de ‘Othmane Ibn Madh’oune Al-Joumahi. Il narra une science bénéfique de la part du Prophète ﷺ, de son père ‘Omar, d’Abou Bakr, de ‘Othmane, de ‘Ali, de Bilal, de Souhayb et d’autres Compagnons – qu’Allah a agréés. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1].

Abou Hourayra est ‘Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C’est l’hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C’est un Compagnon du Messager d’Allah ﷺ qui embrassa l’Islam en l’an 7 de l’Hégire, l’année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ pour acquérir la science, il devint l’un des Compagnons du Message d’Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al- Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi’oune) ont rapporté de lui des hadiths. ‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d’enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l’an 58 de l’Hégire[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ prononça un sermon sur son minbar afin d’avertir contre le fait de délaisser la prière du vendredi. En effet, celui qui la délaisse, Allah scellera son cœur, l’égarera etil finira par faire partie des distraits.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqatte Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh - Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1846), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Il y a dans ce hadith que la prière du vendredi est obligatoire pour tous les musulmans et qu'il est mis en garde contre le fait de la délaisser. De plus, il annonce la punition sévère dans ce bas monde que mérite le serviteur pour avoir délaissé la prière du vendredi.

Ce hadith signifie que l'une de deux choses se produira incontestablement: soit les gens arrêtent de délaisser la prière du vendredi, soit Allah scellera leurs cœurs et les voilera, les rendant incapables d'identifier le vrai, d'approuver ce qui est convenable et de réprouver ce qui est blâmable, au point de finir par faire partie des distraits. D'où les paroles d'Allah: ﴿***Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles; et un voile épais leur couvre la vue; et pour eux il y aura un grand châtiment.***﴾ [Sourate Al-Baqara: 7].

Par ailleurs, ce hadith en confirme un autre dans lequel le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui délaisse trois prières du vendredi par négligence, Alla scellera son cœur"*[1].

La prière du vendredi est une obligation individuelle pour tout homme musulman libre. Allah dit: ﴿***Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez!***﴾ [Sourate Al- Joumou'a: 9]. Le Prophète ﷺ dit pour sa part: *"Tout homme pubère doit se rendre à la prière du vendredi et chacun se rendant à la prière du vendredi doit se laver"*[2].

Un poète a dit:

Ô quel agréable jour et qu'il resplendit de toutes les lumières de la guidée.

C'est un jour dont Allah a tracé un programme bien défini et que l'on doit suivre.

Allah a réalisé par ce jour notre unité dans un magnifique rassemblement général.

Chaque semaine un sermon différent y est prononcé par un imam et ce sermon a guidé bon nombre de gens l'ayant écouté.

Un tel jour qui est bien dans sa totalité est le jour de la communauté rassemblée. Aucun autre jour n'est meilleur que lui, car le meilleur jour est le vendredi.

L'unité de la communauté annonce que celle-ci chemine vers le sommet.

1 Abou Dawoud (1052), At-Tirmidhi (500), An-Nassa`i dans As-Sounane Al-Koubra (1668) et Ibn Maja (1125).

2 Abou Dawoud (342) et An-Nassa`i (1371).

Suivi

1. Le musulman qui invoque Allah de le guider et de lui accorder la pertinence dans les actes, ne s'exposera pas à la colère et à la punition d'Allah ni ne s'abaissera au point de mériter que son cœur soit scellé et qu'il soit distrait de l'obéissance à Allah.

2. Les choses importantes imposent qu'on les ordonne ou qu'on les défende publiquement. C'est pourquoi la défense de délaisser la prière en groupe et à la prière du vendredi a été prononcée du haut du minbar face à un rassemblement de gens, afin que son importance soit perçue par tous. Il convient donc que le prédicateur, l'enseignant, le juriste et l'éducateur donnent à chaque chose le contexte qui s'impose. Ainsi, faire des cours d'exhortation est différent d'un sermon du vendredi, etc.

3. La sévérité du style du prédicateur, de l'enseignant et de l'éducateur doit dépendre de la situation. Certaines situations ne méritent que des allusions bienveillantes, d'autres méritent des conseils, d'autres encore méritent un blâme et une réprobation, d'autres enfin méritent colère et dureté.

4. Lorsqu'on prodigue un conseil, il n'est pas permis de mentionner les noms des personnes visées publiquement, car ils seraient dévoilés et ce qui était censé être la défense d'une chose blâmable finirait par devenir une chose plus blâmable encore. En effet, le Prophète ﷺ a dit: *"Que des gens cessent"* et ne mentionna personne nominativement.

5. La prière du vendredi est obligatoire à l'unanimité, et Allah menaça celui qui la délaisse de lui faire subir toute sorte de supplices et de punitions. Prenons donc garde à ne pas encourir la colère et le châtiment d'Allah!

6. Le vendredi est le meilleur jour sur lequel le soleil se lève. Le Messager d'Allah ﷺ dit en effet: "Le meilleur jour sur lequel le soleil se lève est le vendredi. C'est un vendredi qu'Adam fut créé, qu'on le fit entrer au Paradis et qu'on l'en fit sortir"[1]. Veille donc à ce que ce jour témoigne en ta faveur et non en ta défaveur.

7. Le musulman doit veiller à se rendre à la prière du vendredi en avance, se laver et mettre ses plus beaux habits, car la rétribution méritée pour tout cela est immense. Le Prophète ﷺ a dit: *"Quiconque, le vendredi, effectue le bain rituel prescrit pour se purifier d'une souillure majeure, puis se rend à la prière [à la première heure], est tel celui qui fait l'aumône d'une chamelle. Quiconque s'y rend à la deuxième heure sera tel celui qui fait l'aumône d'une vache. Quiconque s'y rend à la troisième heure est tel celui qui fait l'aumône d'un bélier cornu. Quiconque s'y rend à la quatrième heure est tel celui qui fait l'aumône d'une poule. Quiconque s'y rend à la cinquième heure est tel celui qui fait l'aumône d'un œuf. Puis lorsque l'imam sort, les anges viennent écouter l'évocation d'Allah"* référencé par Al-Boukhari et Moslim[2].

1 Moslim (854).
2 Al-Boukhari (881) et Moslim (850).

56

Hadith

Les deux fêtes

Anas Ibn Malik, qu'Allah a agréé, a dit:

Lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine, il apprit que ses habitants avaient deux jours durant lesquels ils se divertissaient et il demanda: "Quels sont ces deux jours?". On lui répondit: Ce sont deux jours au cours desquels nous dansions à l'époque préislamique. Le Messager d'Allah ﷺ dit alors: "Allah vous les a remplacés par deux jours meilleurs: le jour du sacrifice et le jour de la fin du jeûne"[1].

1 Abou Dawoud (1134) An-Nassa'i (1556).

Les Versets

- ﴿*afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n' y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allah. Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés*﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*ne substituez pas le mauvais au bon*﴾ [Sourate An-Nissa: 2].
- ﴿*Dis: "[Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mi eux que tout ce qu'ils amassent"*﴾[Sourate Younous: 58].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn An-Nadr Al-Ansari, l'imam, le mufti, le récitateur, le savant en hadith, le grand narrateur de l'Islam, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ et le dernier de ses Compagnons de Bassora à mourir. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine, Anas était âgé de dix ans et lorsqu'il ﷺ mourut il était âgé de vingt ans. Il fut au service du Prophète ﷺ et l' accompagna constamment depuis sa migration. Il participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre Le Prophète ﷺ invoqua Allah pour qu'il lui donne la richesse et une nombreuse progéniture. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Les habitants de Médine célébraient jadis deux fêtes préislamiques et lorsque le Prophète ﷺ migra chez eux et vit leurs célébrations, il s'enquit à leur sujet. On l'informa au sujet de ces deux jours et il leur défendit de les célébrer puis les informa qu'Allah les leur a remplacés par deux jours meilleurs: l'Aïd el - Fitr et l'Aïd el -Ad' ha.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mu'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

Lorsque le Prophète ﷺ migra à Médine, il trouva que les Ansâr célébraient et se divertissaient pendant deux jours spécifiques de l'année: ce sont les jours d'An-Nayrouz et d'Al-Mahrajane[1]. Le Prophète ﷺ réprouva la célébration de ces deux jours et on l' informa qu'ils faisaient partie des fêtes de l' époque préislamique qu'ils avaient l'habitude de célébrer etau cours desquels ils se divertissaient. Il leur interdit alors de continuer de les célébrer et les informa qu'Allah avait remplacé ces deux jours festifs par deux meilleurs autres jours festifs: l'Aïd el -Fitr et l'Aïd el -Ad'ha.

Ce hadith démontre qu'il est illicite de célébrer les fêtes des mécréants, des polythéistes, des Gens du Livre ou autres, et que ceci est un des principes du *Al-Wala Wa Al-Bara* [l'alliance et le désaveu]. Le Prophète ﷺ a en effet affirmé qu'Allah avait remplacé ces deux jours de fête par deux autres meilleurs. Or il n'y a remplacement que quand on délaisse ce qui a été remplacé.

L'illicéité de célébrer de telles fêtes est corroborée par le fait qu'elles ont été totalement oubliées après la venue de l'Islam et qu'elles n'ont plus été mentionnées du temps du Prophète ﷺ ni du temps des Califes Bien Guidés – qu'Allah a agréés. Ajoutons que si le Prophète ﷺ n'avait pas défendu aux gens de se divertir lors de ces fêtes et de procéder aux autres célébrations, ils auraient gardé cette coutume, puisque les coutumes ne disparaissent que si on les abolit, particulièrement lorsqu'on sait que les femmes, les enfants et de nombreuses personnes attendent avec impatience les jours d'inactivité et de liesse[2].

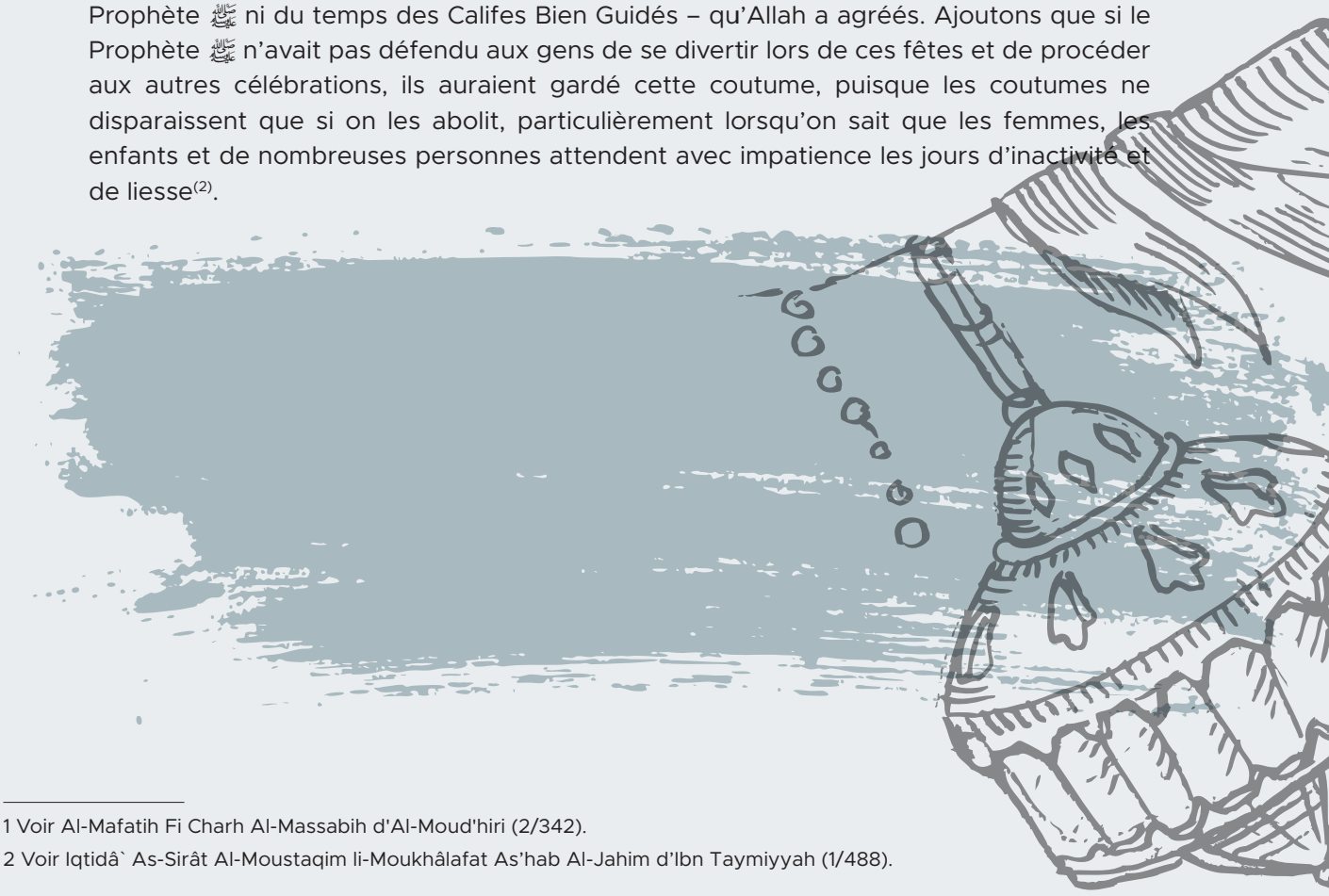

1 Voir Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d'Al-Moud'hiri (2/342).

2 Voir Iqtidâ` As-Sirât Al-Moustaqim li-Moukhâlafat As'hab Al-Jahim d'Ibn Taymiyyah (1/488).

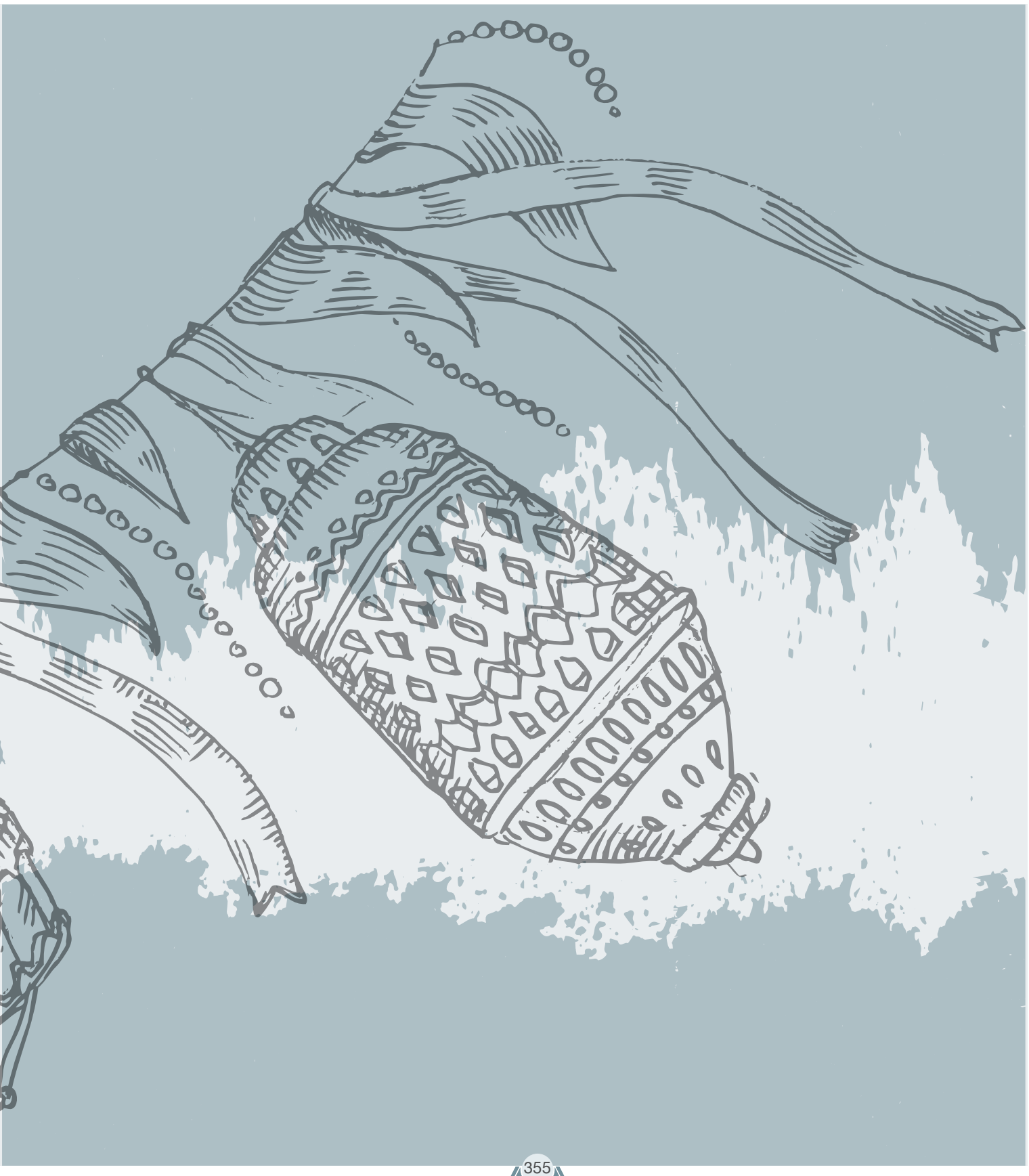

Suivi

1. On déduit de ce hadith qu'il n'est pas religieusement permis de célébrer les fêtes et les jours de commémoration des non musulmans. Il n'est donc pas permis au musulman de célébrer ces fêtes ni de ressembler aux non musulmans en mangeant et en buvant ce jour-là, ce qu'ils mangent et ce qu'ils boivent.

2. Sachant qu'il est défendu de célébrer les fêtes des non-musulmans dont les rites ont disparu et que le temps a effacées, il est encore plus illicite de célébrer les fêtes des juifs et des chrétiens, car le Prophète ﷺ nous a informés que nous allions vouloir les imiter, ce qu'il défendit et contre quoi il mit en garde.

3. Ce hadith démontre qu'il est prescrit de s'amuser et de se divertir les jours de fête que le Prophète ﷺ a substitués aux fêtes préislamiques au cours desquels ils avaient coutume de se divertir. En outre, le Prophète ﷺ laissa les abyssins se divertir avec leurs lances un jour de fête [institué par le Prophète ﷺ] et laissa la Mère des Croyants – qu'Allah a agréée – les regarder jusqu'à ce qu'elle en eût assez[1].

4. Il est permis au musulman de se réjouir et de se divertir durant les jours de fête [musulmanes], à condition qu'il n'y ait rien d'illicite dans ses réjouissances, comme les jeux de hasard, les jeux de dés et la mixité entre hommes et femmes et à condition qu'elles ne le distraient pas de l'évocation d'Allah.

5. Manifester de la joie et de la réjouissance durant les fêtes [musulmanes] fait partie des rites de l'Islam. Il est donc prescrit de se divertir, de s'amuser, de se rendre visite, d'entretenir ses liens de parenté et d'être généreux avec ses proches. Ceci, de manière à procurer de la sérénité à l'âme et du confort au corps.

6. Le musulman doit avoir à l'esprit l'intention de faire renaître le rite de la joie durant les fêtes. Ainsi, il sera rétribué pour son divertissement, son amusement, sa nourriture et sa boisson.

7. L'imam et le prédicateur doivent s'enquérir des situations des gens, de leurs coutumes et des transactions qu'ils pratiquent puis d'expliciter ce qui en est licite et ce qui en est illicite. Il se peut en effet que les gens s'habituent à une coutume alors que son origine la rend illicite ou détestable sans que les gens ne le sachent. Ainsi, lorsque la chose devient claire pour l'imam ou le prédicateur, il informe les gens du jugement d'Allah et de Son Messager et ils s'y soumettent.

---

1 Al-Boukhari (949, 950) et Moslim (829).

8 Offrir une alternative est le meilleur moyen de délaisser ce qui est défendu. En effet, lorsqu'un éducateur veut que ses enfants ou ses élèves renoncent à certaines habitudes ou à certains mauvais actes, il doit leur offrir une alternative qui soit meilleure et qui les rassure, à l'image de ce que fit Allah en offrant aux musulmans l'Aïd el-Fitr et l'Aïd el-Ad'ha comme alternatives à leurs anciennes fêtes.

9 Couper court aux prétextes est un des fondements de la religion, c'est pourquoi le Prophète ﷺ défendit de se divertir lors des fêtes polythéistes, de crainte que leurs rituels et leurs cultes finissent par être pratiqués. Il convient donc que le juriste et le savant tiennent compte de ce fondement dans leurs décisions et leurs fatwas. Il se pourrait en effet qu'il voie un intérêt à déclarer une chose illicite, non pas pour elle-même, mais en raison des actes de désobéissance et de la mécréance auxquels elle pourrait conduire.

Un poète a dit:

Voici la fête, que les âmes s'y préparent, et tes dépenses vertueuses ce jour-là sont ce que tu fais de meilleur.

Ces jours sont des occasions de semer le bien et c'est auprès de mon Seigneur que l'individu récolte ce qu'il a semé.

Enquérez-vous donc des situations des gens, de ceux que les aléas de la vie ont touchés et de ceux qui sont à votre service,

Et dissipez la mélancolie présente autour de vos proches, car ceci a été demandé par Allah et Son Messager.

Consolez les gens et illuminez leurs ténèbres, telle la pleine lune qui fait fuir l'obscurité de la nuit.

Hadith 57

La prière en groupe

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

“La prière en groupe est supérieure à la prière *d’un individu seul de vingt-sept degrés”*[1].

1 Al-Boukhari (645), Mosilm (650).

Les Versets

﴿*Dans des maisons [des mosquées] qu’Allah a permis que l’ on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l’invocation d’Allah, de l’accomplissement de la prière et de l’acquittement de l’aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. Afin qu’Allah les récompense de la meilleure façon pour ce qu’ils ont fait [de bien]. Et Il leur ajoutera de Sa grâce. Allah attribue à qui Il veut sans compter*﴾ [Sourate An-Nour: 36-38].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar-Rahmane Al-Qourachi Al-’Adaw i. Il embrassa l’Islam alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et i était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre Sa mère et la mère de la Mère des Croyants Hafsa est Zaynab fille de Madh’oune, la sœur de ‘Othmane Ibn Madh’ oune Al-Joumahi. Il narra une science bénéfique de la part du Prophète ﷺ, de son père ‘ Omar, d’Abou Bakr, de ‘Othmane, de ‘Ali, de Bilal, de Souhayb et d’autres Compagnons – qu’Allah a agréés. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire 96[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la prière en groupe est supérieure à la prière d’un individu seul de vingt-sept degrés.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqatte Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith met en évidence le mérite de la prière en groupe et la rétribution immense que l'on qu'elle fait mériter, puisqu'elle est supérieure à la prière individuelle de vingt-sept degrés.

D'autres hadiths rapportent un degré de supériorité différent comme celui où le Prophète ﷺ a dit: "*La prière d'un homme au sein d'un groupe est doublement supérieure à sa prière chez lui, et supérieure de vingt-cinq fois à sa prière dans sa boutique. En effet, lorsqu'il fait ses ablutions comme il se doit, puis sort en direction de la mosquée uniquement dans l'intention d'accomplir la prière, il ne fait pas un pas sans qu'il ne soit élevé d'un degré et qu'une faute ne lui soit effacée. Puis après avoir prié, les anges ne cessent de le couvrir d'éloges jusqu'à ce qu'il quitte son lieu de prière et disent: Ô Allah, couvre-le d'éloges, ô Allah, fais-lui miséricorde. De plus, l'un de vous est considéré comme étant en prière aussi longtemps qu'il attend la prière".* Hadith rapporté par Al-Boukhari et Moslim[1].

Il n'y a pas de contradiction entre les deux nombres, car le plus petit n'exclut pas le plus grand et il est possible que le plus petit soit venu en premier puis qu'Allah ait ajouté de Sa grâce en l'augmentant, le faisant passer de vingt-cinq à vingt-sept. Il est également possible que la différence de deux degrés dépende de la perfection de la prière, de la conformité aux positions prescrites, du recueillement, du nombre de personnes participant à la prière en groupe, de la sainteté du lieu, etc[2].

Par ailleurs, les savants ont étudié les raisons pour lesquelles la prière en groupe a un mérite différent selon les hadiths et ont abouti aux raisons suivantes: celles évoquées dans le hadith précédent, la réponse à l'appel à la prière avec l'intention de participer à la prière en groupe, le fait de se rendre à la prière en avance, la marche en toute sérénité en direction de la mosquée, l'entrée dans la mosquée en invoquant Allah, l'accomplissement de la prière dite de la salutation de la mosquée, l'attente de la prière en groupe, l'invocation par les anges pour qu'Allah fasse des éloges et pardonne au fidèle, le témoignage des anges en sa faveur, la réponse à l'iqama, le fait de ne pas subir les maux de Satan qui fuit lorsque l'iqama est récitée, le fait de rester debout à attendre l'imam prononcer le takbir d'entrée en prière ou de l'imiter quelle que soit la position qu'il prend, le fait d'être présent lorsque le takbir d'entrée en prière est prononcé, le fait d'aligner les rangs et de combler les espaces vides[3].

---

1 Al-Boukhari (647) et Moslim (649).

2 Voir Dalîl Al-Fâlihîn li-Touoruq Riyad As-Salihine d'Ibn 'Illân As-Siddiqî (6/548).

3 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (2/133, 134).

Suivi

1. Il convient que le musulman veille à participer à la prière en groupe, car elle est meilleure que la prière de l'individu seul et elle fait mériter une récompense et une grâce qu'il n'est pas raisonnable de délaisser.

2. Le musulman doit veiller à accomplir la prière au sein d'un groupe afin de remporter ce qu'Allah réserve aux gens qui accomplissent la prière en groupe. En effet, Allah a préparé un lieu de séjour au Paradis à celui qui se rend à la mosquée à l'aube ou au crépuscule. On rapporte d'Abou Hourayra que le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui se rend à la mosquée le matin et le soir, Allah lui prépare un lieu de séjour au Paradis à chaque fois qu'il se rend à la mosquée à l'aube ou au crépuscule"*[1].

3. Celui qui désire expier ses péchés, que ses fautes soient effacées et que ses degrés soient élevés au Paradis, doit veiller à participer aux prières en groupe. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Voulez-vous que je vous indique ce par quoi Allah efface les fautes et élève les degrés?"*. Ils répondirent: *"Oui, ô Messager d'Allah* ﷺ". Il dit: "*Effectuer les ablutions de la manière la plus complète lorsque les conditions sont défavorables, marcher le plus souvent possible vers les mosquées et y attendre après chaque prière la suivante. Voilà ce qu'on appelle "se consacrer entièrement [à Allah]""*[2].

4. Le bienheureux est celui qui profite de la rétribution méritée pour la prière en groupe à la mosquée. Ainsi, parmi ce qu'Allah lui prépare, il y a le fait que la prière en groupe fait mériter la rétribution d'un pèlerinage. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui sort de chez lui après s'être purifié pour accomplir une prière obligatoire, sa rétribution est celle d'un pèlerin sacralisé. Celui qui sort pour accomplir la prière du matin en ne sortant que pour cette raison-là, sa rétribution est celle de quelqu'un qui accomplit une Omra. Lorsqu'une prière est suivie d'une autre sans prononcer de paroles futiles entre les deux, elles sont écrites dans le 'Illiyoune."*[3]

5. Les anges assistent à la prière en groupe. Ne veux-tu pas être de ceux dont les anges font l'éloge et de ceux dont ils attestent auprès du Seigneur de l'univers, qu'ils ont prié? Le Prophète ﷺ a dit: *"Des anges se succèdent parmi vous de jour et de nuit et ils se rassemblent lors de la prière de l'aube et de la prière de l'après-midi. Ensuite ceux qui ont passé la nuit parmi vous remontent au ciel et Allah leur demande – bien qu'Il soit plus connaisseur qu'eux: Dans quel état avez-vous laissé Mes serviteurs? Ils répondent: Nous les avons laissés en prière et nous sommes arrivés auprès d'eux alors qu'ils étaient en prière"*[4].

---

1 Al-Boukhari (662) et Moslim (669).

2 Moslim (251).

3 Ahmad (22304) et Abou Dawoud (558).

4 Al-Boukhari (555) et Moslim (632).

6 Ibn Mas'oud a dit: "Celui qui se réjouit de rencontrer Allah demain en étant musulman, qu'il accomplisse assidûment ces prières à l'heure où on y appelle, car Allah a prescrit à votre Prophète ﷺ les Sounane de la guidée et ces prières font partie des Sounane de la guidée. Si vous priez dans vos demeures, tel cet homme qui n'a pas participé à la prière en groupe et qui prie chez lui, vous délaissez alors la Sounna de votre Prophète ﷺ. Or si vous délaissez la Sounna de votre Prophète ﷺ, vous vous égarerez. Il n'y a pas d'homme qui se purifie comme il se doit, puis se rend dans une mosquée, sans qu'Allah ne lui écrive pour chaque pas fait une bonne action, l'élève d'un degré et lui efface une mauvaise action. S'agissant de nous, seul un hypocrite démasqué n'y participait pas. Sinon, il arrivait qu'on amène un homme souffrant porté par deux hommes qui le plaçaient dans le rang"[1].

7 'Abd Allah Ibn 'Omar Al-Qawariri – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Jamais je n'avais manqué la prière du soir en groupe et un jour, un hôte vint m'en distraire. Je sortis alors accomplir la prière chez les tribus de Bassora, mais j'ai trouvé [en arrivant] que les gens avaient déjà prié et que les tribus s'étaient dispersées. Je me dis en moi-même: Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit: "*La prière en groupe est supérieure à la prière d'un individu seul de vingt-cinq degrés"* ou dans une autre narration "*de vingt-sept degrés"*. Je retournai alors chez moi et j'ai accompli la prière de la nuit à vingt-sept reprises puis je m'endormis. Je me vis en rêve avec des gens montés à cheval et moi-même j'étais sur un cheval ressemblant aux leurs, eux et moi faisions la course. Je me tournai vers l'un d'eux et il me dit: "Ne fatigue pas ton cheval, tu ne nous rattraperas pas". Je lui demandai: "Pourquoi?". Il me répondit: "Nous avons accompli la prière du soir en groupe""[2].

8 Ce hadith démontre que retarder la prière pour attendre de l'accomplir en groupe est meilleur que de l'accomplir seul au début du temps qui lui est imparti, sauf si le musulman craint que cet horaire n'arrive à sa fin, dans ce cas il peut alors prier seul.

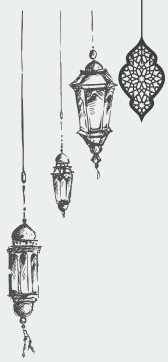

Un poète a dit:

L'appel à la prière a retenti du haut des minarets, dans la lueur du matin et dans la quiétude de la nuit.

Cet appel apporte la vie à l'univers et aux habitants de ses villes et de ses campagnes.

Il est aussi un appel provenant du ciel s'adressant à ceux qui sont au-dessus et en dessous de la Terre. Cet appel est une rencontre entre les anges, la foi et les gens sans que personne ne l'ait commandé. Il est aussi un départ vers la réussite, le bien, le vrai, la guidée et tout ce qui est agréable.

1 Moslim (654).

2 At-Tabsira d'Ibn Al-Jawzi (2/221).

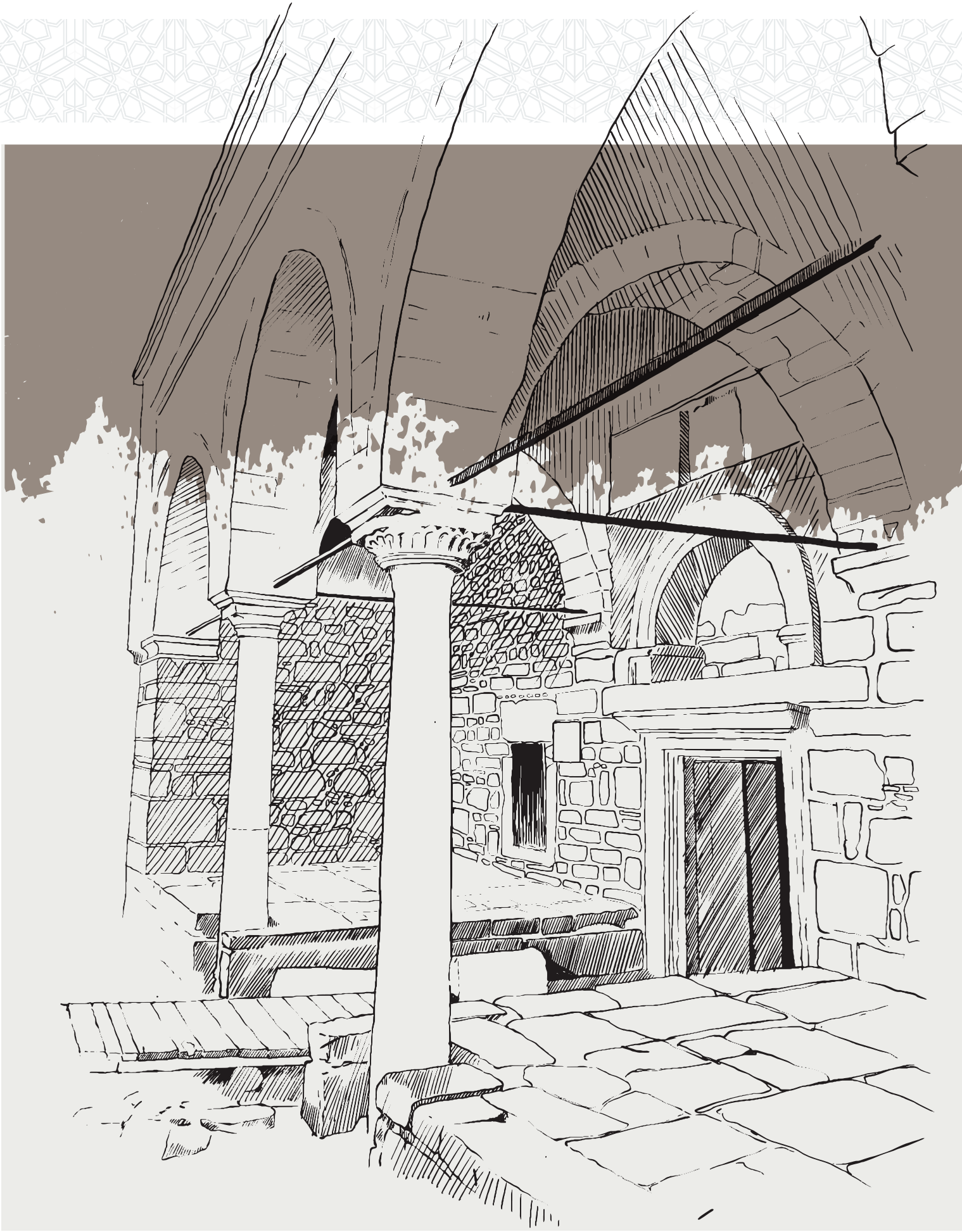

58

Hadith

Les mosquées

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"La partie d'une contrée la plus aimée par Allah est ses mosquées*

2 *et la partie d'une contrée la plus détestée par Allah est ses marchés"*[1].

1 Moslim (671).

Les Versets

- ﴿*Dis: "Mon Seigneur a commandé l' équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte. De même qu'Il vous a créés, vous retournerez à Lui."*﴾ [Sourate Al-A' raf: 29].
- ﴿*Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale et ne craignent qu'Allah. Il se peut que ceux-là soient du nombre des biens guidés*﴾ [Sourate At-Tawba: 18].
- ﴿*Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l' on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l' invocation d'Allah, de l' accomplissement de la prière et de l'acquittement de l'aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. Afin qu'Allah les récompense de la meilleure façon pour ce qu'ils ont fait [de bien]. Et Il leur ajoutera de Sa grâce. Allah attribue à qui Il veut sans compter*﴾ [Sourate An-Nour: 36-38].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oun) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l' Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que les lieux les plus aimés par Allah sont les mosquées, car elles sont les emplacements où on L'évoque et on L'adore, et que les lieux les plus détestés par Allah sont les marchés, car des serments mensongers y sont fréquemment prononcés et on y trouve beaucoup de tromperie, d'injustice et de transactions aléatoires.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que les mosquées sont les lieux les plus aimés d'Allah, puisque la mosquée est la maison de l'obéissance, le fondement de la piété, le lieu où on évoque Allah, le berceau de la science et le point de départ de l'appel à adorer Allah.

C'est pourquoi le Prophète ﷺ commença par bâtir la mosquée en arrivant à Médine, au point qu'il portait les pierres lui-même avec ses Compagnons – qu'Allah a agréés.

La mosquée est en effet la première brique de l'État islamique, c'est à partir de là que se diffuse la prédication et c'est dans son enceinte que sont enseignés les jugements et les lois de l'Islam. Le Prophète ﷺ y administrait également les affaires de l'État, y discutait avec ses Compagnons les stratégies des guerres et des batailles, y accueillait les délégations et les messagers, y décidait l'envoi de bataillons et d'ambassadeurs, y tranchait les différends qui opposaient des adversaires, etc.

Ceux qui se rendent à la mosquée sont les gens qui ont la foi et qui craignent Allah, Lequel dit à leur sujet: ﴿***Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la prière et de l'acquittement de l'aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards.***﴾ [Sourate An-Nour: 36-38]. Allah les décrit également comme ayant la foi dans Sa parole: ﴿***Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale et ne craignent qu'Allah. Il se peut que ceux-là soient du nombre des biens guidés***﴾ [Sourate At-Tawba: 18].

On comprend donc pourquoi les dépenses au profit des maisons d'Allah font partie des meilleures dépenses. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet: *"Celui qui construit une mosquée en ayant comme intention de satisfaire Allah, Allah lui construira un édifice semblable dans le Paradis"*[1].

2 Le Prophète ﷺ nous informe que les lieux les plus détestés par Allah sont les marchés, là où on entend beaucoup de paroles outrancières et futiles, et où sont légion la tromperie, la trahison, les serments mensongers, les transactions usurières, les fausses promesses, c'est l'endroit dans lequel on oublie d'évoquer Allah, etc. Voici pourquoi Salmane Al-Farissi, qu'Allah a agréé, nous informa que"le marché est le champ de bataille de Satan et que c'est là qu'il lève son étendard"[2].

1 Al-Boukhari (439) et Moslim (533).

2 Moslim (2451).

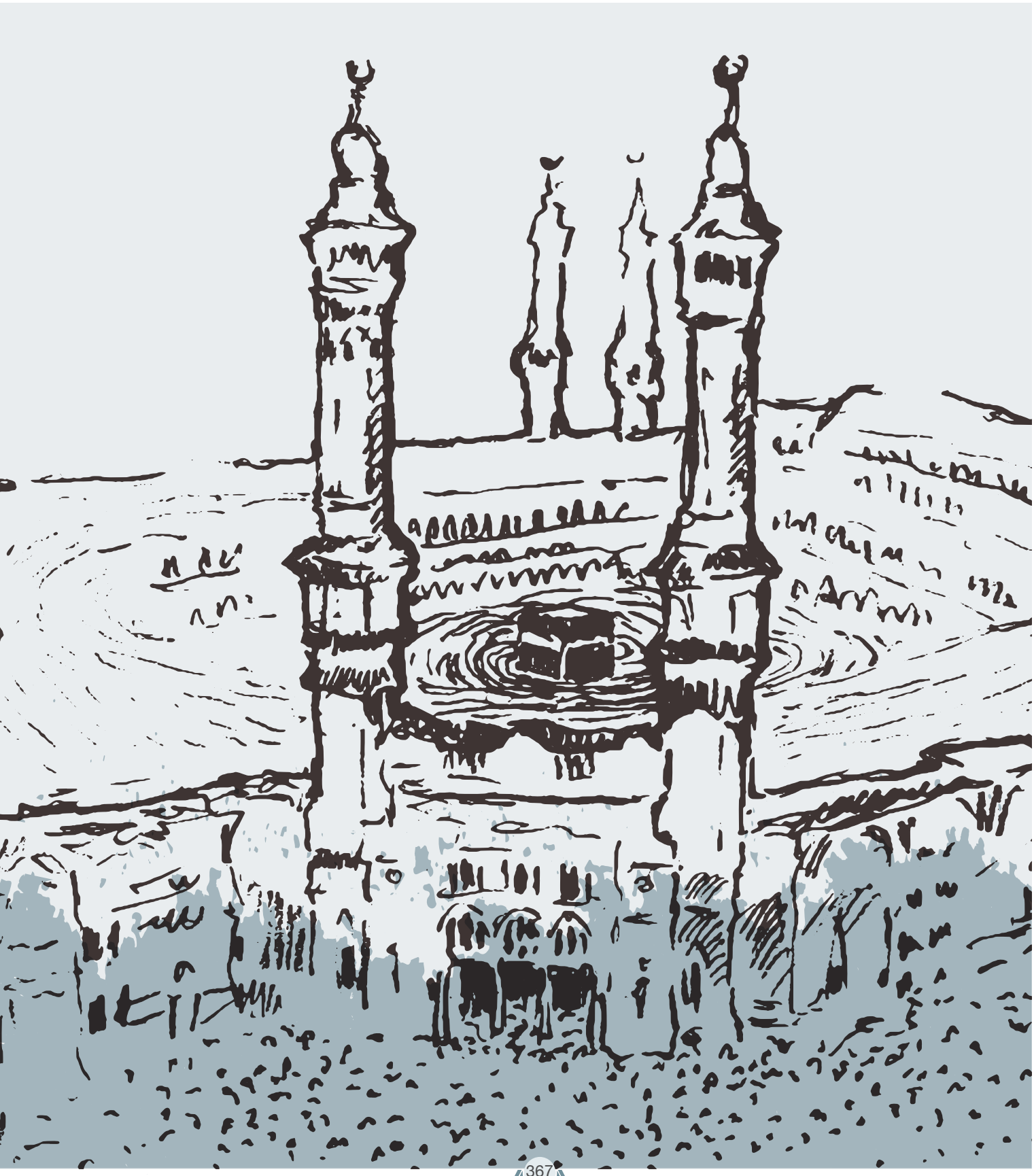

Suivi

1 (1) Le Prophète ﷺ nous informe que les mosquées sont les lieux les plus aimés d'Allah, et donc que l'adoration y est meilleure qu'accomplie dans un autre lieu. Ainsi, la prière accomplie à la mosquée est meilleure que la prière accomplie chez soi ou au marché, les assemblées de science tenues à la mosquée sont meilleures que celles qui sont tenues ailleurs et les dépenses pour construire des mosquées sont meilleures et plus récompensées que celles effectuées au profit d'autres bonnes œuvres.

2 (1) Ce qui explique l'essor de l'Islam et le progrès que cette religion a apporté, c'est le rôle pédagogique, religieux et éducatif de la mosquée. Lorsque ce rôle fut mis à mal, l'ignorance et l'insouciance se diffusèrent parmi les jeunes musulmans au point que beaucoup d'entre eux ne connaissent plus les piliers et les principaux jugements de l'Islam. Si nous voulons donc retrouver l'aura civilisationnelle d'antan, nous devons nous atteler à donner une éducation correcte aux jeunes générations et redonner à la mosquée le rôle qui était le sien dans ce domaine.

3 (1) Sachant que la mosquée est le lieu le plus aimé d'Allah, il ne fait pas de doute que le fait d'y rester pour adorer Allah et attendre la prière est généreusement rétribué et il ne convient donc pas que le musulman manque cela dans la mesure du possible.

4 Allah fit de l'allée régulière à la mosquée, une des œuvres qui rapprochent le plus le serviteur de Son Seigneur – exalté soit-Il – au point qu'elle est mentionnée parmi les œuvres accomplies par les sept personnes qu'Allah abritera sous Son ombre, le jour où il n'y aura pas d'autre ombre que la sienne. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"et un homme dont le cœur est attaché aux mosquées"*[1].

5 (1) Les mosquées sont les maisons d'Allah et y sont attachées des règles de bienséance auxquelles le musulman doit s'efforcer de se conformer, comme de se parer de ses plus beaux habits, s'embellir, se parfumer avec ce dont il dispose comme parfums, s'abstenir de manger des aliments donnant une mauvaise haleine tels que l'ail et l'oignon et s'abstenir en général de tout ce qui indispose les anges et les êtres humains.

6 (1) Il est recommandé que l'être humain entre à la mosquée en récitant les invocations rapportées du Prophète ﷺ lorsqu'il y entrait. Celui-ci dit en effet: *"Lorsque l'un d'entre vous entre à la mosquée, qu'il dise: Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta miséricorde. Puis lorsqu'il sort qu'il dise: Ô Allah, je Te demande de Ta grâce"*[2].

7 (1) Il est recommandé à celui qui entre dans la mosquée de ne pas s'asseoir avant d'avoir accompli deux unités de prière dite de salutation de la mosquée. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque l'un de vous entre dans la mosquée, qu'il ne s'asseye pas avant d'avoir accompli deux unités de prière"*[3].

---

1 Al-Boukhari (660) et Moslim (1031).

2 Moslim (713).

3 Al-Boukhari (444) et Moslim (714).

8 (2) Les marchés sont les pires lieux, en raison des actes de désobéissance, de perversité, des polémiques et d'autres mauvaises choses qui s'y trouvent. Les lieux qui leur ressemblent en cela ont nécessairement le même statut. Ainsi, si on entend dans la demeure de quelqu'un et sur son lieu de travail, des serments mensongers, des insultes et de la perversité, ceux-ci font également partie des pires lieux pour Allah.

9 (2) Il est détestable que l'être humain aille au marché sans nécessité. Si en revanche il y va pour une nécessité, comme acheter ou vendre, alors cela n'est pas détestable, en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et Nous n'avons envoyé avant toi que des messagers qui mangeaient de la nourriture et circulaient dans les marchés***﴾ [Sourate Al-Fourqane: 20].

10 (2) Il convient que celui qui se rend dans un marché par nécessité, ne soit pas le premier à y entrer ni le dernier à en sortir, en raison des paroles de Salmane Al-Farissi: "Ne sois pas – si tu le peux – le premier à entrer dans un marché ni le dernier à en sortir, car il est le champ de bataille de Satan et c'est là qu'il lève son étendard"[1].

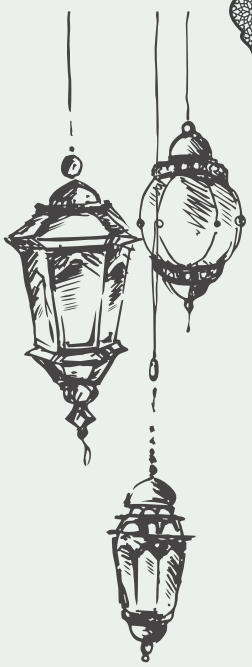

Un poète a dit:

Celui qui attache son cœur à la maison d'Allah et ne demande qu'au Généreux et Bienfaiteur de le pourvoir

Fait partie de ceux qu'Allah abritera sous son ombre lorsqu'il n'y aura pas d'autre ombre que la Sienne.

Combien de gens craignant les péchés sont venus tremblants et n'ont trouvé d'autre refuge que la maison d'Allah.

Il proclama la gloire et la majesté d'Allah, pria puis se leva en étant humble, dans la maison de Celui en dehors de qui rien ne mérite d'être adoré,

Jusqu'à ce que son esprit s'élevât et que son âme s'amendât. Tu ne vois alors plus d'injustice dans son cœur ni d'envie.

Et combien de gens fourvoyés sont venus baignés d'illusion et sont retournés portant de la sagesse entre leurs côtes.

Et combien d'ignorants sont venus couverts par l'obscurité et sont devenus telle une pleine lune grâce à la lumière de la science.

1 Moslim (2451).

Hadith 59

Le mérite de l'aumône légale

‘Abd Allah Ibn Mou’awiya, qu’Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. *“Il y a trois choses qui font goûter à celui qui les met en pratique la saveur de la foi:*
2. *Celui qui adore Allah seul et reconnaît qu’il n’existe pas de divinité hormis Allah,*
3. *qui s’acquitte de l'aumône légale de bon cœur et que son âme l’y incite chaque année,*
4. *et ne donne pas la bête vieille, sale, malade ou laide qui n’a aucune valeur,*
5. *mais donne plutôt ce qui est dans la moyenne de vos biens, car Allah n’a pas exigé de vous les meilleurs de vos biens ni les plus mauvais”*[1].

1 Abou Dawoud (1582).

Les Versets

- ﴿*Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu’ on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l’aide et pour délier les jougs…*﴾ [Sourate Al-Baqara: 177].
- ﴿*Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n’accepteriez qu’en fermant les yeux! Et sachez qu’Allah n’a besoin de rien et qu’Il est digne de louange*﴾ [Sourate Al-Baqara: 267].
- ﴿*Vous n’ atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez.*﴾ [Sourate Al ‘Imrane: 92].
- ﴿*Certes, Allah ne pardonne pas qu’ on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s’égare, très loin dans l’égarement*﴾ [Sourate An- Nissa: 116].
- ﴿*Ce qui empêche leurs dons d’être agréés, c’est le fait qu’ils n’ont pas cru en Allah et Son messager, qu’ils ne se rendent à la prière que paresseusement, et qu’ils ne dépensent (dans les bonnes œuvres) qu’à contrecœur*﴾ [Sourate At-Tawba: 54].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn Mou’awiya Al-Ghadiri, de la tribu de Ghadira issue des Qays. C’est un Compagnon qui n’a rapporté qu’un hadith du Prophète ﷺ qui est celui-là et qu’il narra à Joubayr Ibn Noufayl. Il s’installa à Homs et vécut au Levant[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe de choses concernant la foi du serviteur, à savoir le monothéisme et l’acquittement de l’aumône légale volontairement, de de bon cœur et dans le but de se rapprocher d’Allah. Il faut aussi que le serviteur choisisse les biens moyennement précieux quand il les donne comme aumône légale et donc ne pas choisir la bête malade, vieille ou atteinte d’une infirmité.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifa As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1784), Al-Isti’ab Fi Ma’rifa Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/995) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/291).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe de trois adorations qui donnent et emplissent complètement de foi celui qui les accomplit. Il est question ici de goût alors que le sujet traité est moral et n'est pas matériel pouvant être goûté. C'est pour insister sur ce qui est dit et le comparer à une nourriture délicieuse, dans le sens où le point commun entre les deux est d'éprouver du plaisir en les accomplissant et y être incité avec son cœur.

Le Coran utilise aussi cette figure de style lorsqu'il met en parallèle des termes ayant trait au goût avec le châtiment et le supplice, comme lorsque Allah dit: ﴿***Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allah est certes, Puissant et Sage!***﴾ [Sourate An-Nissa: 56]. Le Prophète ﷺ l'utilise également dans un autre hadith où il dit: *"Goûte à la douceur de la foi celui qui se satisfait d'Allah comme Seigneur, de l'Islam comme religion et de Mohammad comme messager"*[1].

La saveur de la foi à laquelle le serviteur goûte est le fait d'endurer les peines pour satisfaire Allah, d'être satisfait de son décret et de son destin, de préférer l'au-delà a ce bas monde et que cela l'emplisse d'aise.

2 La première de ces choses est le monothéisme qui consiste à adorer Allah – exalté soit-Il – seul sans Lui attribuer d'associé. Ceci inclut tout ce qu'Allah aime comme paroles et actes visibles et intimes, tels que l'amour, l'espérance, la crainte, l'invocation, la demande d'aide, l'immolation de sacrifice, le vœu et toute œuvre surérogatoire qui permet de se rapprocher d'Allah, en ne dédiant rien de tout cela à autre qu'Allah.

C'est pour prêcher cette première chose qu'Allah envoya tous les prophètes et messagers. Allah dit en effet: ﴿***Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc"***﴾ [Sourate Al-Anbiya: 25]. C'est pourquoi Allah menaça celui qui s'abstient de lui vouer un monothéisme exclusif, quel qu'il soit, de le faire demeurer éternellement en Enfer et de rendre vaines ses œuvres. Allah dit à Son Prophète ﷺ: ﴿***En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants. Tout au contraire, adore Allah seul et sois du nombre des reconnaissants***﴾ [Sourate Az-Zoumar: 65-66].

3 La deuxième de ces choses est que le serviteur s'acquitte de l'aumône légale par obéissance et de sa propre initiative. Son âme doit en être réjouie et lui faciliter de s'en acquitter chaque année.

1 Moslim (34).

Le Prophète ﷺ mentionna l'aumône légale sans mentionner le reste, car les âmes aiment la richesse et s'en montrent avares. Ainsi, lorsque l'âme l'offre généreusement, volontairement et avec obéissance, alors c'est un signe montrant la validité de sa foi. Seuls, en effet, les hypocrites dépensent à contrecœur et contraints. Allah dit en effet: ﴿***Ce qui empêche leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son messager, qu'ils ne se rendent à la prière que paresseusement, et qu'ils ne dépensent (dans les bonnes œuvres) qu'à contrecœur***﴾ [Sourate At-Tawba: 54].

4 La dernière chose est liée à celle qui la précède: lorsque l'être humain compte s'acquitter de l'aumône légale, il ne doit pas sélectionner les plus mauvais de ses biens et ceux qui sont de moindre qualité. S'il doit s'acquitter de l'aumône légale sur son bétail, il ne doit pas sélectionner la bête vieille et faible, ni la bête galeuse, ni celle qui est malade, celle qu'il n'est pas permis d'immoler en offrande et de consommer sa chair, ni toutes les autres bêtes qui ont des tares comme la bête boiteuse, très maigre, trop petite, etc.

Cela ne signifie pas que si tout le cheptel d'un musulman est malade, il ne doit rien en prélever en guise d'aumône légale. La finalité ici est plutôt d'avertir contre le fait de sélectionner le plus mauvais de ses biens pour s'acquitter de l'aumône légale, afin de coïncider avec les paroles d'Allah suivantes: ﴿***Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange***﴾ [Sourate Al-Baqara: 267].

L'authentique croyant qui ressent la saveur de la foi dans son âme se conforme donc aux paroles d'Allah: ﴿***Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez.*** ﴾ [Sourate Al 'Imrane: 92].

5 Ensuite le Prophète ﷺ affirme que ce qui est requis pour l'acquittement de l'aumône légale, c'est de prélever les biens intermédiaires, ni trop précieux ni n'ayant plus de valeur. Ainsi, le musulman ne doit pas prélever le meilleur de ses biens ni les plus mauvais. Par ailleurs, Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah a agréé, écrivit à Anas Ibn Malik, qu'Allah a agréé: "On ne doit pas prélever en guise d'aumône légale la bête vieille ou borgne ou bien un mâle reproducteur, sauf si le propriétaire le veut"[1]. Le Prophète ﷺ dit également à Mo'adh Ibn Jabal, qu'Allah a agréé, lorsqu'il l'envoya au Yémen: "Évite de prendre le meilleur des biens des gens"[2]

1 Al-Boukhari (1455).

2 Al-Boukhari (1458) et Moslim (19) d'après Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes.

Suivi

1 (1) Le prédicateur et l'éducateur doivent utiliser les termes et les figures de style qui retiennent l'attention de l'auditoire et l'amènent à écouter et comprendre ce qui est dit. Dans ce hadith, le Prophète ﷺ utilise une phrase ayant un énoncé général dans laquelle il nous informe de trois choses qui indiquent que celui qui les pratique à une foi complète. Or un tel énoncé captive l'attention de l'auditoire, puis le Prophète ﷺ énumère ces choses une à une afin qu'il n'en manque pas une.

2 (2) La première chose est le fondement de toutes les autres mentionnées dans ce hadith et dans d'autres. Ainsi, lorsque l'être humain met en pratique le monothéisme, son âme se rassérène et devient plus disposée à accomplir des adorations et il se persuade que ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur et plus durable. En effet, lorsque la finalité est de satisfaire Allah, les charges religieuses et les peines deviennent plus supportables.

3 (3) Parmi les signes de la foi que le croyant peut déceler en lui-même, il y a le fait de scruter son amour pour l'acquittement de l'aumône légale et les œuvres de charité. En effet, comme les âmes aiment la richesse, le fait que le serviteur la dépense en étant satisfait et en mettant sa rétribution en dépôt auprès d'Allah est le signe d'une sincérité de la foi.

4 (4) Comment le croyant peut-il faire aumône d'une chose vile et mauvaise alors qu'il sait qu'elle va dans les mains d'Allah avant d'aller dans les mains du pauvre?!

5 (5) Les prédécesseurs – qu'Allah a agréés – s'efforçaient de dépenser de ce qu'ils possédaient de meilleur. Ainsi, lorsqu'Abou Talha Al-Ansari, qu'Allah a agréé, entendit les paroles d'Allah: ﴿***Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez***﴾ [Sourate Al 'Imrane: 92], il donna en aumône ce qu'il chérissait le plus parmi ses possessions, un verger appelé Bayrouha dans lequel le Prophète ﷺ avait l'habitude d'entrer et de boire de son eau[1]. D'autre part, Ar-Rabi' Ibn Khouthaym – qu'Allah lui fasse miséricorde – aimait le sucre et par obéissance aux paroles d'Allah, il en faisait aumône aux gens: ﴿***Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez***﴾ [Sourate Al 'Imrane: 92][2].

Un poète a dit:

Ô toi qui fais l'aumône, c'est de la richesse d'Allah que tu dépenses dans les bonnes œuvres et cette richesse ne diminue pas.

Combien de richesses Allah a multipliées suite à la générosité de leurs propriétaires, la générosité est en effet agréée par Allah.

L'avarice conduit à une maladie sans remède et la richesse de l'avare est héritée par les besogneux. L'aumône réjouit les gens qui endurent les privations, et lorsque tu as besoin des gens généreux tu les trouves.

1 Al-Boukhari (1461) et Moslim (998).

2 Az-Zuhd d'Ahmad Ibn Hanbal (p.267).

60

Hadith

Faire l'aumône de ce qui est bon

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Ô gens, Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon*

2 *et Allah ordonna aux croyants ce qu'il a ordonné aux messagers lorsqu'Il dit:* ﴿**Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien.**﴾ [Sourate Al-Mou' minoune: 51] et qu'il dit: ﴿**Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées.**﴾ [Sourate Al-Baqara: 172].

3 Puis il mentionna "*l'homme qui fait un long voyage au point d'être hirsute et recouvert de poussière et qui tend les bras vers le ciel en disant: "Ô Seigneur, ô Seigneur" alors que sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite, ses habits sont illicites et qu'il a été nourri de l' illicite. Comment pourrait-il donc être exaucé?"*[1].

1 Moslim (1015).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez*﴾ [Sourate Al-Baqara: 172].
- ﴿*Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange*﴾ [Sourate Al-Baqara: 267].
- ﴿*Dis: Le mauvais et le bon ne sont pas semblables, même si l' abondance du mal te séduit*﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 100].
- ﴿*Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitementce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Mou'minoune: 51].
- ﴿*vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action*﴾ [Sourate Fatir: 10].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah – exalté soit-Il – est bon qu'Il n'accepte que ce qui est bon. C'est pourquoi Il ordonna à tous les gens de manger de ce qui est bon et qu'Il nous informa que manger de c qui est illicite fait partie de ce qui empêche l'invocation d'être exaucée.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah est bon et que Le concernant il n'y a ni manque ni déficience. Ce qui est bon est ce qui est pur, sain et exempt de souillure[1].

Ainsi, Allah n'accepte que ce qui est bon comme œuvres et comme âmes. En effet, une personne ayant une mauvaise âme et portant en lui de la haine et de la rancune envers les gens ne l'approchera pas. Il en est de même pour celui qui se comporte avec les gens de manière obscène et de celui dont le corps se sustente de nourriture illicite.

En outre, Allah n'accepte, parmi les œuvres, que ce qui est bon. Ainsi, il n'accepte pas une œuvre entachée d'associationnisme et d'ostentation ni une aumône faite avec ce qui a été usurpé sans droit. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet: *"Un individu ne fait pas l'aumône de quelque chose de bon – sachant qu'Allah n'accepte que ce qui est bon – sans que le Tout Miséricordieux ne la prenne avec Sa main droite, même si ce n'est qu'une simple datte, et elle augmente dans la main du Tout Miséricordieux jusqu'à devenir aussi immense qu'une montagne, de la même façon que l'un de vous élève son poulain ou son chamelon"*[2]. Le Prophète ﷺ dit également: *"Aucune prière n'est acceptée sans purification et aucune aumône, de ce qui a été usurpé, n'est acceptée"*[3].

Fait partie de la souillure qu'Allah n'accepte pas le fait qu'un homme prélève de ses biens la pire part en guise d'aumône légale. Allah dit: ﴿***Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux!***﴾ [Sourate Al-Baqara: 267].

2 Le Prophète ﷺ affirme ensuite que l'obligation de se nourrir et de se vêtir de ce qui est bon touche aussi bien les prophètes et messagers que leurs disciples croyants. En effet, de la même façon qu'Allah a ordonné à tous les gens de manger les bonnes nourritures et d'accomplir des œuvres vertueuses, il a également ordonné cela à Ses prophètes et messagers. Il est donc ordonné à tous de rechercher ce qui est licite et de délaisser ce qui est illicite.

---

1 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (3/535) et Al-Mouyassar Fi Charh Massabih As-Sounna d'At-Tawrabachti (2/655).

2 Al-Boukhari (1410) et Moslim (1014).

3 Moslim (224).

3 Puis le Prophète ﷺ nous informe que manger de ce qui est illicite est une des raisons pour lesquelles l'invocation n'est pas exaucée, même si les causes de l'exaucement sont présentes. Il arrive en effet qu'un homme parte voyager pour accomplir une bonne œuvre, comme le pèlerinage, le jihad, la prédication ou autre, au point que l'on décèle les effets du voyage et de la fatigue sur ses cheveux ébouriffés et non peignés et sur son visage et ses vêtements recouverts de poussière. Cet homme lève les mains vers le ciel en invoquant avec insistance Allah, lui demandant de l'exaucer, alors qu'il n'est environné que d'illicites: sa nourriture, sa boisson, ses vêtements et son alimentation sont illicites. Comment un tel homme pourrait-il être exaucé?

Les paroles du Prophète ﷺ "Comment pourrait-il donc être exaucé?" sont une interrogation qui exprime l'étonnement et le fait qu'il est exclu qu'un tel homme puisse l'être, mais elles n'expriment pas l'impossibilité de cet exaucement. En effet, il est possible qu'Allah l'exauce par Sa grâce et Sa générosité, ou bien afin de lui accorder un délai et d'invalider tout argument qu'il pourrait opposer à Allah. On en déduit donc que le fait de se complaire dans l'illicite et de s'en nourrir fait partie des raisons qui empêchent d'être exaucé[1].

Un poète a dit:

Nous invoquons Allah dès que se déclare un malheur et nous L'oublions lorsque les malheurs se dissipent.

Comment espérons-nous donc que nos invocations soient exaucées, alors que nous avons obstrué la voie par laquelle elles passent avec nos péchés?!

1 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhis Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/60) et Jami' al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/275).

Suivi

1 (1) Le croyant est bon dans sa totalité: son cœur, sa langue et le reste de son corps. Ceci, en raison de la foi qui siège dans son cœur et qui se manifeste dans les évocations prononcées par sa langue et les œuvres vertueuses accomplies par ses membres. Tout cela fait partie des fruits de sa foi et est inclus en elle et toutes ces bonnes choses sont acceptées par Allah[1]. Le musulman doit donc faire croître sa foi afin de devenir meilleur et plus pur.

2 (1) Allah aime voir Son serviteur prendre exemple sur lui en adoptant certains attributs qui ne Lui sont pas spécifiques, comme la miséricorde, la douceur, le pardon, etc. Il aime en effet voir Son serviteur prendre exemple sur Sa miséricorde, Sa douceur et Son pardon et Il aime aussi le voir bon, et qu'il ne s'adonne pas à faire preuve de bassesse et autres abjections.

3 (1) Le serviteur doit veiller à rendre bonnes sa nourriture, son âme et ses œuvres, afin qu'Allah l'aime et accepte ses œuvres. Wahb Ibn Al-Ward – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Si tu restais en permanence à la mosquée tel ce pilier, cela ne te serait pas utile avant que tu ne scrutes ce qui entre dans ton ventre pour savoir si ce qui s'y trouve est licite ou illicite"[2].

4 (2) Lorsque l'enseignant et l'éducateur veulent que l'élève fasse quelque chose de déterminé, il doit lui servir d'exemple pour cette chose. Ainsi, lorsqu'il lui ordonne de s'efforcer à participer aux prières en groupe, il convient qu'il soit lui-même le premier arrivé aux prières en groupe. Lorsqu'il l'incite à accomplir des prières surérogatoires, son devoir est que son élève le voit accomplir des prières surérogatoires. C'est pourquoi le Prophète ﷺ nous informa qu'il est ordonné aux messagers de rechercher ce qui est licite et de délaisser ce qui est illicite, au même titre que les croyants et sur ce point il n'y a aucune différence entre eux.

5 (2) Il y a dans ce hadith une mise en valeur du statut du croyant, puisque Allah lui ordonne ce qu'Il ordonne aux messagers. Les croyants méritent cela en raison de la foi qu'ils ont et du haut rang qui est le leur[3].

6 (3) Le Prophète ﷺ nous informa que le voyage est une des raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée. Le voyageur est, en effet, plus humble en raison de son éloignement de son pays et des peines qu'il endure, et l'humilité est une des principales raisons pour lesquelles une invocation est exaucée[4]. Le Prophète ﷺ a dit: *"Il y a trois invocations qui sont sans aucun doute exaucées: l'invocation du parent (père ou mère), l'invocation du voyageur et l'invocation de celui qui subit une injustice"*[5]. Ainsi, lorsque le musulman est en voyage, qu'il invoque beaucoup Allah, car son invocation est plus susceptible d'être exaucée.

---

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/260).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/263).

3 Voir Charh Al-Arba'in An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.142).

4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/269).

5 Abou Dawoud (1536), At-Tirmidhi (1905), et Ibn Majah (3862).

7 (3) Parmi les autres raisons d'exaucement, il y a le fait de lever les mains lorsqu'on invoque, en multipliant les demandes et en étant recueilli. Le Prophète ﷺ a dit: *"Votre Seigneur – Gloire et Majesté à Lui – est pudique et généreux et Sa pudeur à l'égard de Son serviteur fait que lorsque ce dernier lève les mains pour Lui demander, Il ne le laisse pas bredouille"*[1]. Il est donc légiféré que le musulman lève les mains quand il invoque dans les moments où le Prophète ﷺ levait les mains en invoquant.

8 (3) Être insistant en sollicitant Allah est une des raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée. Le musulman ne doit donc pas se hâter dans son invocation et invoquer qu'une seule fois. Il doit plutôt répéter son invocation et insister auprès de son généreux Seigneur. Le Prophète ﷺ a dit: *"L'un de vous est exaucé s'il ne se hâte pas et qu'il ne dit pas: j'ai invoqué, mais je n'ai pas été exaucé"* Hadith rapporté par Al-Boukhari et Moslim[2].

9 (3) Consommer ce qui est licite fait partie des principales raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée, et consommer ce qui est illicite fait partie de ce qui empêche l'invocation d'être exaucée. Voilà pourquoi Wahb Ibn Mounabbih – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Celui qui veut se réjouir de l'exaucement de son invocation, qu'il mange de ce qui est bon". Pour sa part, Youssouf Ibn As'bate – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Il nous est parvenu que la consommation de nourriture illicite empêche l'invocation du serviteur de monter au ciel"[3].

10 (3) Lorsqu'un homme voyage pour un acte d'obéissance quelconque et qu'il s'y consacre sérieusement, et que son invocation n'est pas exaucée pour la seule raison que sa nourriture est de provenance illicite, que dire alors de celui n'est absorbé que par ce bas monde, de celui qui ne cesse de traiter injustement les gens ou de celui qui néglige d'accomplir les adorations et les bonnes œuvres?[4].

11 Les prédécesseurs – qu'Allah a agréés – veillaient à ce que leur nourriture soit bonne et à s'éloigner de ce sur quoi ils doutaient de la licéité ou de l'illicéité. On rapporte que la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – a dit: "Abou Bakr avait un jeune esclave qui lui donnait une partie du fruit de son labeur et Abou Bakr en mangeait. Un jour, il apporta quelque chose et Abou Bakr en mangea. L'esclave lui demanda: Sais-tu ce que c'est? Il demanda à son tour: Qu'est-ce donc? L'esclave répondit: Avant d'être musulman, je me suis fait passer pour un devin et j'ai trompé un homme, alors que je ne connaissais rien à la divination. Il me paya pour cela et c'est de cela que tu manges. Abou introduisit alors la main dans la bouche et vomit tout ce qu'il avait dans le ventre"[5].

---

1 Abou Dawoud (1488), At-Tirmidhi (3556) et Ibn Majah (3865).

2 Al-Boukhari (6340) et Moslim (2735).

3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/275).

4 Commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.41, 42).

5 Al-Boukhari (3842).

Hadith 61 L'aumône de la fin du jeûne

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – a dit:

1 “Le *Messager d’Allah ﷺ imposa d’offrir comme aumône de fin du jeûne*

2 *un boisseau de datte ou un boisseau d’orge*

3 *pour l’esclave et l’individu libre, l’homme et la femme, l’enfant et l’adulte musulman.*

4 *Il ordonna qu’elle soit acquittée avant que les gens ne sortent accomplir la prière”*[1].

1 Al-Boukhari (1507) et Moslim (984).

Les Versets

- ﴿ *afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d’Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants* ﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis*﴾ [Sourate At-Tawba: 103].
- ﴿*et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [l’ aumône légale] pour le mendiant et le déshérité*﴾ [Sourate Al-Ma’ arij: 24-25].

Le Narrateur

Il s’agit d'Abou ‘Abd Ar -Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al-Khattab Ibn Noufayl Al-Qurachi Al-’Adaw i. Il embrassa l’Islam alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre Sa mère, et la mère de la Mère des Croyants Hafsah, est Zaynab bint Madh’oune, la sœur de ‘Othmane Ibn Madh’oune Al-Joumahi. Il narra une science bénéfique venant du Prophète ﷺ, de son père ‘ Omar, d'Abou Bakr, de ‘Othmane, de 'Ali, de Bilal, de Sohayb et d’autres Compagnons– qu’Allah a agréés. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l'an 74 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ révèle que l’ aumône de la fin du jeûne doit être acquittée par tous les musulmans, les hommes comme les femmes, ceux qui sont libres ou esclaves, enfants ou adultes, en donnant un boisseau de nourriture avant la prière de l’Aïd.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala d’Adh- Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ imposa aux musulmans une aumône de la fin du jeûne. Celle-ci est une obligation individuelle selon la majorité des savants[1]. Le Prophète ﷺ en fit un acte qui gomme les imperfections du jeûne de Ramadan, comme les oublis, les défauts et les erreurs. Le Prophète ﷺ fit aussi de cette aumône une source de nourriture pour les nécessiteux afin de leur épargner de quémander leur pitance aux gens le jour de l'Aïd et qu'ils prennent part avec les personnes qui ont plus de moyens qu'eux, à la joie de ce jour. Ibn 'Abbass – Qu'Allah a agréé – a dit: *"Le Messager d'Allah ﷺ imposa l'aumône de la fin du jeûne afin de purifier le jeûneur des futilités et des obscénités [qu'il a commis alors qu'il jeûnait] et pour en nourrir les nécessiteux"*[2].

2 Sa quantité est d'un boisseau – ce qui correspond à quatre fois la quantité que peuvent contenir les mains jointes d'un homme de corpulence moyenne – de dattes, d'orge, de riz ou d'une autre nourriture habituellement consommée par les gens, en raison des paroles suivantes d'Abou Sa'id Al-Khoudri - qu'Allah a agréé: "Nous offrions en guise d'aumône de fin du jeûne, un boisseau de nourriture, un boisseau d'orge ou un boisseau de dattes ou un boisseau de fromage ou un boisseau de raisins secs"[3].

Il y a donc dans ce hadith et dans d'autres, l'obligation que l'aumône de la fin du jeûne soit acquittée en nourriture et non en donnant en argent la valeur de cette nourriture. Cela va certes à l'encontre de ceux qui ont permis qu'elle soit acquittée en donnant en argent la valeur de cette nourriture.

3 Elle est obligatoire pour tous les musulmans, hommes et femmes, enfant et adulte. Elle est également obligatoire pour l'esclave, mais c'est son maître qui s'en acquitte à sa place.

Par ailleurs, s'en acquitter est obligatoire pour celui qui possède, la nuit qui précède le jour de l'Aïd et le jour de l'Aïd, de la nourriture en quantité suffisante pour lui et sa famille. C'est l'homme qui s'en acquitte pour lui-même et ceux dont il a la charge, c'est-à-dire son épouse, ses enfants et ses esclaves.

Cette aumône est à acquitter dès le coucher du soleil du dernier jour de Ramadan. Ainsi, celui qui a un enfant ou bien se marie avant le coucher du soleil du dernier jour de Ramadan, il doit s'acquitter de l'aumône de la fin du jeûne pour son nouveau-né ou son épouse. Si la naissance ou le mariage ont lieu après le coucher du soleil, alors l'aumône n'est pas due pour l'enfant ou l'épouse. De même, on doit s'acquitter de cette aumône de celui qui meurt après le coucher du soleil en la prélevant de son patrimoine, de la même manière que l'aumône légale est due sur les biens de celui qui meurt après

1 Al-Majmou' Charh Al-Mouhadhdhab d'An-Nawawi (6/104).

2 Abou Dawoud (1609) et Ibn Majah (1827).

3 Al-Boukhari (1506) et Moslim (985).

l'écoulement d'une année complète en étant en possession d'une richesse [qui dépasse le seuil d'imposition][1].

Il est aussi à retenir que l'aumône de la fin du jeûne n'est pas obligatoire au non-musulman, car elle a pour finalité de purifier le croyant.

4 Le Prophète ﷺ ordonna que cette aumône soit donnée avant que les gens ne sortent accomplir la prière de l'Aïd. Permission leur est donnée de le faire un ou deux jours avant le jour de l'Aïd[2][3]. Ainsi, celui qui retarde son acquittement après la prière de l'Aïd, elle n'est pas acceptée de lui et on lui demandera des comptes pour l'avoir retardée au-delà de son temps. Ibn 'Abbass – qu'Allah a agréé – a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ imposa l'aumône de la fin du jeûne afin de purifier le jeûneur des futilités et des obscénités [qu'il a commises alors qu'il jeûnait] et pour en nourrir les nécessiteux. Celui qui s'en acquitte avant la prière, son aumône est acceptée et celui qui s'en acquitte après la prière, alors elle est comptée comme une aumône ordinaire"[3].

Le Prophète ﷺ restreignit l'acquittement de l'aumône de la fin du jeûne au profit des pauvres et des nécessiteux et il n'est donc pas permis de la dépenser au profit des autres ayants droit de l'aumône légale, en raison des paroles d'Ibn 'Abbass: "et en guise de nourriture pour les nécessiteux".

1 Voir Al-Moughni d'Ibn Qoudama (3/89).

2 Ibn 'Omar dit: "Ils s'acquittaient de l'aumône un ou deux jours avant l'Aïd" Al-Boukhari (1511).

3 Abou Dawoud (1609) et Ibn Majah (1827).

Suivi

1. (1) L'aumône légale a été prescrite par Allah – exalté soit-Il – afin de gommer les imperfections qui se produisent lors du jeûne du mois de Ramadan, comme les futilités et les actes de désobéissance [qu'il nous arrive de commettre en jeûnant]. Elle permet donc que le jeûne soit perfectionné et que le serviteur obtienne une rétribution complète pour son jeûne. Quiconque désire compléter la rétribution de son jeûne, qu'il s'acquitte de l'aumône de la fin du jeûne.

2. (1) L'aumône de la fin du jeûne a été prescrite par le Prophète ﷺ afin de mettre le pauvre à l'abri du besoin et de combler leurs besoins durant le jour de l'Aïd, afin que la joie de ce jour soit complète pour tous. Le musulman doit donc veiller à s'en acquitter pour être rétribué et réjouir les pauvres autour de lui.

3. (1) L'aumône de la fin du jeûne fait partie de ce que le Prophète ﷺ a prescrit afin de remercier Allah d'avoir pu terminer le mois du jeûne et avoir facilité de L'adorer lors du mois de Ramadan. Le musulman doit donc s'empresser de remercier Allah pour tous les bienfaits dont Il lui a fait don et pour lui avoir facilité d'accomplir les adorations qu'Il n'a pas facilitées à accomplir à beaucoup de gens.

4. (2) L'aumône de la fin du jeûne est d'une valeur modeste, elle ne coûte pas grand-chose au musulman. Il ne convient donc pas qu'on y soit inattentif ou qu'on se refuse à l'acquitter par avarice.

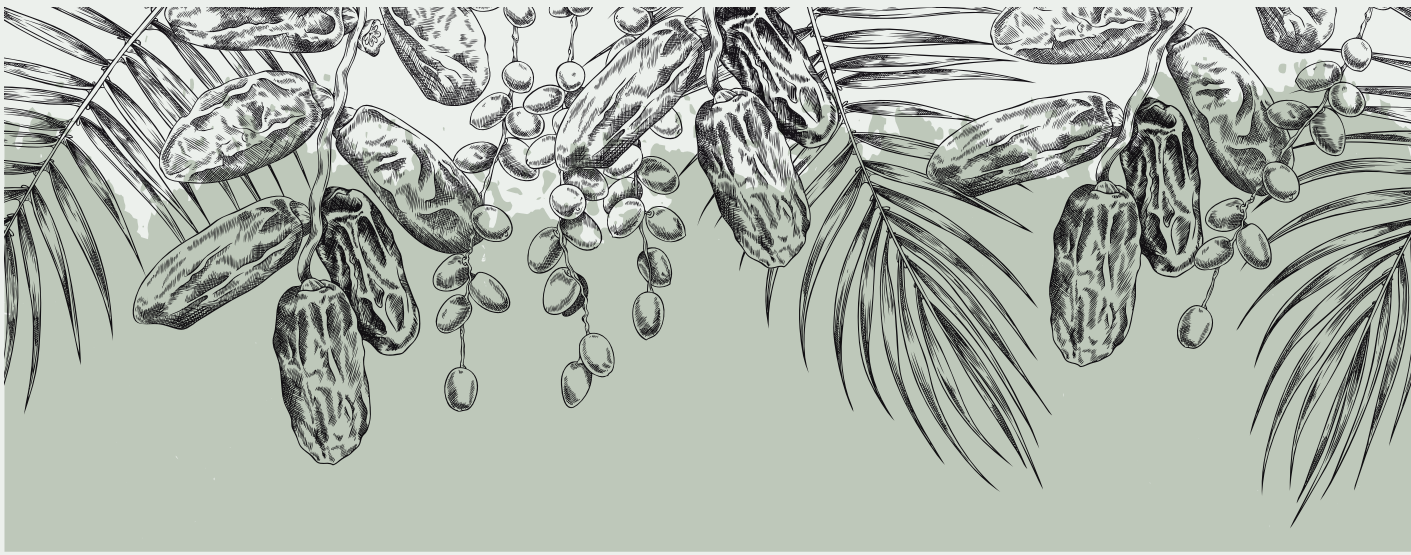

5 (2) Les aumônes obligatoires et surérogatoires, bien qu'elles soient peu nombreuses, vont directement dans les Mains d'Allah. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Un individu ne fait pas l'aumône de quelque chose de bon – sachant qu'Allah n'accepte que ce qui est bon – sans que le Tout Miséricordieux ne la prenne avec Sa main droite, même si ce n'est qu'une simple datte, et elle augmente dans la main du Tout Miséricordieux jusqu'à devenir aussi immense qu'une montagne, de la même façon que l'un de vous élève son poulain ou son chamelon"*[1](1)45.

6 (3) L'aumône de la fin du jeûne est obligatoire pour tout musulman qui est vivant durant le mois entier de Ramadan jusqu'au coucher du soleil de la veille de l'Aïd. Tout musulman doit donc s'en acquitter pour lui-même et pour ceux dont il a la charge.

7 (4) Le musulman ne doit pas retarder l'acquittement de l'aumône de la fin du jeûne jusqu'à ce que les gens sortent accomplir la prière. Il doit plutôt prendre l'initiative de s'en acquitter avant qu'une autre préoccupation ne l'en détourne et qu'elle ne soit plus comptée comme une aumône de la fin du jeûne.

Un poète a dit:

Ô toi qui fais l'aumône, c'est de la richesse d'Allah que tu dépenses dans les bonnes œuvres et cette richesse ne diminue pas.

Combien de richesses Allah a multipliées suite à la générosité de leurs propriétaires, la générosité est en effet agréée par Allah.

L'avarice conduit à une maladie sans remède et la richesse de l'avare est héritée par les besogneux. L'aumône réjouit les gens qui endurent les privations, et lorsque tu as besoin des gens généreux tu les trouves.

1 Al-Boukhari (1410) et Moslim (1014).

62

Hadith

L'importance du jeûne

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "Allah – *exalté soit-Il – dit: Toute œuvre du fils d'Adam lui appartient, excepté le jeûne qui M'appartient et c'est Moi qui le rétribue.*

2 *Par ailleurs, le jeûne est un bouclier*

3 *et lors du jour où l'un de vous jeûne, qu'il ne prononce pas d'obscénité et qu'il ne se querelle pas, et si quelqu'un l'insulte ou l'attaque, qu'il dise: Je jeûne.*

4 *Par Celui qui détient l'âme de Mohammad dans Sa main, l'haleine du jeûneur a une odeur plus agréable pour Allah que celle du musc.*

5 *Le jeûneur connaît deux joies: lorsqu'il rompt son jeûne, il se réjouit et lorsqu'il rencontrera son Seigneur il se réjouira de son jeûne"*[1]46.

1 Al-Boukhari (1904) et Moslim (1151).

Les Versets

- *ZÔ les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété* [Sourate Al-Baqara: 183].
- *Dis: "[Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mi eux que tout ce qu'ils amassent"*[Sourate Younous: 58].
- *et les endurants auront leur pleine récompense sans compter* [Sourate Az-Zoumar: 10].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète nous informe de certains mérites du jeûne, parmi lesquels le fait qu'Allah a gardé pour Lui la rétribution qu'Il compte accorder pour cette adoration sans la dévoiler à quiconque. Il nous informe également que le jeûne empêche de commettre des actes de désobéissance et des péchés. Il révèle que l'haleine exhalée par la bouche d'un jeûneur est agréable pour Allah même si les gens la trouvent désagréable et que le jeûneur se réjouira le Jour de la Résurrection lorsqu'il verra la rétribution qu'il obtiendra pour son jeûne. La deuxième réjouissance qu'il éprouve [en jeûnant] est dans ce bas monde parce qu'Allah lui a facilité de jeûner.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que notre Seigneur – exalté soit-Il – dit: "Toute œuvre du fils d'Adam lui appartient, excepté le jeûne qui M'appartient et c'est Moi qui le rétribue". Le fait que de toutes les adorations, Allah se soit attribué le jeûne, même si toutes les adorations Lui appartiennent, indique l'honneur et la spécificité de cet acte. Cela est à l'image de la Mosquée Sacrée qui est qualifiée de Maison d'Allah et du fait qu'Allah ait dit: ﴿***La chamelle d'Allah***﴾ [Sourate Ach-Chams: 13].

Cela est spécifique au jeûne, car c'est un acte d'adoration dans lequel il n'y a pas d'ostentation. En effet, toutes les adorations ne peuvent être accomplies sans que les anges et les êtres humains le sachent, excepté le jeûne. De plus, le jeûne est une adoration demandant des efforts au corps qui doit s'opposer aux penchants de l'âme et endurer patiemment la faim et la soif. Le jeûne réunit toutes les formes de patience: le jeûneur est patient dans l'obéissance à Allah et également patient dans le délaissement de la désobéissance à Allah, puisque le jeûne le dissuade d'être frivole, pervers et désobéissant, et il est patient face au décret d'Allah en supportant la faim et la soif[1].

Voilà pourquoi Allah garda pour Lui comment sera rétribué le jeûne. Allah a informé les anges scribes que la rétribution pour la prière sera de tant de bonnes actions et que la rétribution pour l'aumône légale sera de tant de bonnes actions, mais ne leur divulgua pas quelle sera la rétribution du jeûne afin que Lui-même rétribue Ses serviteurs pour cette adoration.

2 Ensuite le Prophète ﷺ nous informe que le jeûne est une couverture et une prévention. Il s'interposera entre le serviteur et le Feu le Jour de la Résurrection. Le Prophète ﷺ a dit dans un autre hadith: *"Celui qui jeûne un jour pour Allah, Allah éloigne son visage du Feu de soixante-dix automnes"*[2].

Le jeûne est également une couverture et une prévention contre les actes de désobéissance, car il fait plier l'âme, diminue la force et éteint le désir. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit dans un autre hadith: "*Ô ensemble des jeunes gens, que celui qui en a la capacité se marie et celui qui n'en a pas, qu'il jeûne, car il est pour vous une prévention*"[3].

3 Comme le jeûne prémunit le serviteur du Feu et des actes de transgression qui rapproche du Feu, le Prophète ﷺ orienta sa communauté vers le délaissement de ce qui n'est pas permis au jeûneur, comme le coït et ses préliminaires, l'élévation de la voix, la dispute, etc. Ainsi, lorsque quelqu'un l'insulte ou le dispute, qu'il dise: "Je jeûne". Il doit dire cela

---

1 Voir A'lam Al-Hadith d'Al-Khattabi (2/946), Al-Massalik Fi Charh Mouwatta Malik d'Ibn Al-'Arabi (4/240), Al- Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhis Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/212), Touhfat Al-Abrâr Charh Massabih As-Sounna d'Al-Baydawi (1/490) et Ach-Charh Al-Moumti' 'Ala Zad Al-Moustaqni' d'Ibn 'Othaymine (6/458).

2 Al-Boukhari (2840) et Moslim (1153).

3 Al-Boukhari (5065) et Moslim (1400).

dans son for intérieur afin qu'il s'abstienne de ce qui ne lui est pas permis, et à haute voix à son opposant afin de lui signifier qu'il ne réplique pas et se tait que parce qu'il jeûne pour Allah, et que sinon, il aurait été capable de lui répondre. Cela dissuade ainsi son opposant d'aller plus loin parce qu'il saura que s'il s'est tu ce n'est pas par faiblesse et par humiliation. Il se peut que cet opposant lui-même jeûne et qu'en lui rappelant son jeûne cela l'amène à revenir à la raison[1].

4 Puis le Prophète ﷺ fit serment par son Seigneur – et il est le Véridique digne d'être cru – que l'haleine résultant d'un jeûne, est meilleure auprès d'Allah que le musc. Sachant que cette odeur désagréable, passagère et causée par le jeûne pour Allah, est plus aimée par Lui et plus susceptible de rapprocher le serviteur de Lui que l'odeur du musc. Allah le rétribuera pour cette odeur, par une odeur plus agréable et plus suave que celle du musc, le Jour de la Résurrection, de la même façon qu'Il rétribuera le martyr tombé pour la cause d'Allah en donnant à son sang l'odeur du musc. Si Allah rétribue le serviteur pour avoir utilisé du musc, Il l'a, en effet, recommandé pour les prières en groupe, la prière du vendredi et d'autres occasions encore, alors la rétribution pour cette mauvaise haleine sera bien plus grande que celle du serviteur qui se parfume avec du musc[2].

5 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que le jeûneur connaît deux joies. Sa première joie est lorsqu'il rompt son jeûne: il est réjoui par la nourriture et la boisson après avoir eu faim et soif, ce qui est une joie naturelle et permise. Allah a rendu son jeûne complet, le lui a facilité et l'a rendu exempt de ce qui l'invalide.

La deuxième joie aura lieu lorsqu'il rencontrera Allah et verra les délices et rétributions qu'Il lui a préparés, et qu'Il n'a pas révélés à Ses créatures.

1 Voir At-Tawdih li-Charh Jami' As-Sahih d'Ibn al-Moulaqqine (13/20) et Ach-Charh Al-Moumti' 'Ala Zad Al- Moustaqni' d'Ibn 'Othaymine (6/432).

2 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (4/112) et Tarh at-Tathrib Fi Charh at-Taqrib d'Al-'Irâqi (4/96).

Suivi

1 (1) Allah honora le jeûne et en fit une adoration qui Lui appartient et personne d'autre que Lui n'en connaît la rétribution et le mérite. Ceci, afin de souligner l'éminence de sa rétribution et de son mérite. Que le musulman profite de cela et qu'il fasse souvent des jeûnes surérogatoires.

2 (1) Il suffit au jeûne comme honneur qu'Allah l'attribue à Lui-même lorsqu'Il dit: "il M'appartient" et il suffit au croyant comme obéissance de tirer profit de ce mérite et de cet honneur en faisant de fréquents jeûnes surérogatoires en plus du jeûne obligatoire.

3 (2) Le jeûne prémunit l'être humain de Satan et ses insufflations et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ orienta les jeunes gens vers le jeûne lorsqu'ils ne sont pas en capacité de se marier. Le musulman doit donc recourir au jeûne afin de se prémunir des désirs et des troubles.

4 (2) Le jeûne préserve le serviteur du Feu dont le combustible est les gens et les pierres. Allah nous informe en effet: ﴿***Quiconque donc est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi***﴾ [Sourate Al 'Imrane: 185]. Ainsi, quiconque désire réussir et échapper au Feu, doit jeûner.

5 (3) Le Prophète ﷺ défendit au jeûneur d'élever la voix, de proférer des paroles inconsidérées, d'injurier, etc. Ce sont des comportements qui ne sont convenables ni pour le jeûneur ni pour le non-jeûneur et cette défense vise à insister sur le rang élevé du jeûneur qui ne doit pas s'abaisser à ce degré d'indécence et de grossièreté.

6 (3) Il est permis à l'être humain de divulguer une des adorations qu'il accomplit afin de s'attirer un bien et d'éloigner de lui un mal, sans que cela ne relève de l'ostentation. Voilà pourquoi il est permis au jeûneur, lorsque quelqu'un l'insulte ou se querelle avec lui, de lui dire qu'il jeûne.

7 (4) Le Prophète – qui est le Véridique digne d'être cru – ﷺ appuie ses paroles avec un serment afin de leur donner plus de poids. Le prédicateur, l'enseignant et l'éducateur peuvent y recourir parfois sans en abuser.

8 (4) Lorsque le jeûneur est indisposé par son haleine, qu'il se réconforte en se rappelant que cette odeur est agréable pour Allah et qu'elle lui vaudra une rétribution.

9 (4) On ne peut pas déduire de ce hadith qu'il est détestable pour un jeûneur d'utiliser un siwak, car la mauvaise haleine dont il est question provient des entrailles et non de la bouche. De plus, il n'est pas ordonné dans ce hadith de laisser cette odeur telle quelle, ce hadith ne fait que réconforter le jeûneur pour la mauvaise haleine que le jeûne lui fait avoir.

10 (5) On déduit de ce hadith que la joie que l'on ressent à la fin du jeûne pour avoir de nouveau la possibilité de manger et de boire n'est ni détestable ni illicite. C'est au contraire une joie licite qui découle du plaisir de manger et de boire qu'Il a créée en l'être humain.

11 (5) Sachant qu'il est permis pour le jeûneur de se réjouir de manger et de boire, la joie qu'Allah ait rendu le jeûne du serviteur complet et qu'Il le lui ait facilité est une expression de gratitude du serviteur à l'égard d'Allah et une adoration pour laquelle l'être humain est rétribué.

Un poète a dit:

Le jeûne est venu et tout le bien est venu avec lui, récitation, évocation ainsi que proclamation de la louange et de la gloire d'Allah.

L'âme y est occupée à prononcer des paroles vertueuses et à accomplir des œuvres vertueuses, le jour elle jeûne et la nuit elle veille à prier.

Un autre poète a dit:

Si mon ouïe n'est pas sourde, que ma vue n'est pas aveugle et que ma bouche n'est pas muette, alors je n'acquiers de mon jeûne que faim et soif, et si je dis "Aujourd'hui j'ai jeûné" alors je n'ai pas jeûné.

63

Hadith

Le mérite de Ramadan et de ce qu'il y a dans ce mois

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Celui qui jeûne le mois de Ramadan avec foi et espérance d'être rétribué, ses péchés passés lui seront pardonnés.*

2 *Celui qui veille la Nuit du Destin pour prier avec foi et espérance d'être rétribué, ses péchés passés lui seront pardonnés"*[1].

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte également que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

3 *"Celui qui veille les nuits du mois de Ramadan pour prier avec foi et espérance d'être rétribué, ses péchés passés lui seront pardonnés"*[2].

1 Al-Boukhari (1901) et Moslim (760).

2 Al-Boukhari (37) et Moslim (759).

Les Versets

﴿*Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété. [Ce jeûne devra être respecté] un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner unnombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui; mais il est mieux pour vous de jeûner; si vous saviez! (Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 183-185].

﴿*Ḥâ`, Mim. Par le Livre (le Coran) explicite. Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit, durant laquelle est décidé tout ordre sage*﴾ [Sourate Ad-Doukhane: 1-4].

﴿*Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la Nuit du Destin. Et qui te dira ce qu'est la Nuit du Destin? La Nuit du Destin est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, par permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube*﴾ [Sourate Al-Qadr: 1-5].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que celui qui jeûne le mois de Ramadan en croyant qu'il est une obligation dont il doit s'acquitter et mettant en dépôt sa rétribution auprès d'Allah, Allah lui pardonnera ses péchés précédemment commis. De même, celui qui veille la Nuit du Destin pour prier avec foi et espérance d'être rétribué, ses péchés passés lui seront pardonnés. Et à plus forte raison, celui qui veille pour prier toutes les nuits de Ramadan, ses péchés passés lui seront également pardonnés.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ affirme que celui qui jeûne le mois de Ramadan en croyant qu'Allah – exalté soit- Il – le lui a imposé et en croyant aux promesses faites par Allah aux jeûneurs et à ce qu'Il leur a apprêté, en mettant en dépôt auprès d'Allah la rétribution et la récompense méritée pour ce jeûne, sans espérer de rétribution par quelqu'un d'autre que Lui, et en ne recherchant qu'à satisfaire Allah sans ostentation ou recherche d'avoir une bonne réputation, en accueillant le mois de Ramadan avec joie et en mettant à profit son temps pour obéir à Allah et se rapprocher de Lui, sa rétribution est qu'Allah lui pardonnera ses péchés passés.

Le jeûne consiste à avoir l'intention d'adorer Allah, en s'abstenant de manger, de boire et d'avoir des rapports intimes, depuis l'appel à la prière de l'aube jusqu'à l'appel de la prière du coucher du soleil, en raison des paroles d'Allah: ﴿***mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit***﴾ [Sourate Al-Baqara: 187]. Par ailleurs, Allah dit dans un hadith qoudsi: *"Il délaisse son plaisir charnel et sa nourriture pour Moi"*[1].

2 Ensuite le Prophète ﷺ nous informe que celui qui veille la Nuit du Destin pour prier, invoquer et évoquer Allah, lire le Coran et accomplir d'autres adorations, tout en ayant la foi et en espérant être rétribué, ses péchés passés lui seront pardonnés. Il n'est pas exigé pour cela que le serviteur veille toute la nuit, la rétribution peut être obtenue en ne veillant qu'une partie de la nuit, même une courte partie, comme lorsqu'on se contente d'accomplir la prière d'At-Tahajjoud ou la prière d'At-Tarawih derrière un imam[2].

Cette nuit a été qualifiée de Nuit du Destin, car elle a une immense valeur auprès d'Allah. C'est durant cette nuit que le Coran est descendu vers la Demeure de la Puissance dans le ciel inférieur, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la Nuit du Destin***﴾ [Sourate Al-Qadr: 1]. C'est également durant cette nuit que sont copiées les destinées de l'année des serviteurs à partir de la Tablette Préservée et qu'elles sont assignées à leurs moments précis[3]58. De plus, Allah fit aux serviteurs la faveur de compter doublement les bonnes actions durant cette nuit, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***La Nuit du Destin est meilleure que mille mois***﴾ [Sourate Al-Qadr: 3].

---

1 Al-Boukhari (1894) et Moslim (1151).

2 Voir Tarh at-Tathrib Fi Charh at-Taqrib d'Al-'Iraqi (4/161).

3 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhis Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (2/390).

Par ailleurs, la Nuit du Destin n'est pas précisément déterminée et est une des dix dernières nuits de Ramadan. Par conséquent, celui qui veille les dix dernières nuits de Ramadan aura incontestablement veillé la Nuit du Destin. La Mère des Croyants 'A'icha – Qu'Allah a agréée – a dit: *"Lorsque les dix dernières nuits commençaient, le Prophète ﷺ serrait son pagne, animait sa nuit et réveillait ses épouses"*[1].

Elle est plus susceptible d'être une des nuits impaires des dix dernières nuits de Ramadan, conformément aux paroles du Prophète ﷺ qui dit: *"Recherchez la Nuit du Destin parmi les nuits impaires des dix dernières nuits de Ramadan"*[2].

3 Dans l'autre hadith, le Prophète ﷺ nous apprend que celui qui veille toutes les nuits en ayant la foi et en espérant être rétribué, ses péchés passés lui seront pardonnés. Il n'y a pas d'incohérence dans le fait que les péchés soient pardonnés lorsqu'on veille toutes les nuits de Ramadan ou lorsqu'on ne veille que la Nuit du Destin, car les deux expient les péchés, mais on trouve dans chaque œuvre ce qu'on ne trouve pas dans l'autre. Ainsi, veiller toutes les nuits de Ramadan est pénible et on veille donc incontestablement la Nuit du Destin. Les péchés sont donc pardonnés pour avoir veillé toutes les nuits de Ramadan et pour avoir veillé la Nuit du Destin. D'autre part, ne veiller que la Nuit du Destin n'est pas aussi pénible que veiller toutes les nuits de Ramadan, mais elle nécessite qu'on la recherche et qu'on la scrute. Or, on peut la trouver comme on peut la manquer. Par conséquent, il est meilleur de veiller toutes les nuits du mois en raison de l'immensité de la rétribution et de la certitude qu'on a veillé la Nuit du Destin.

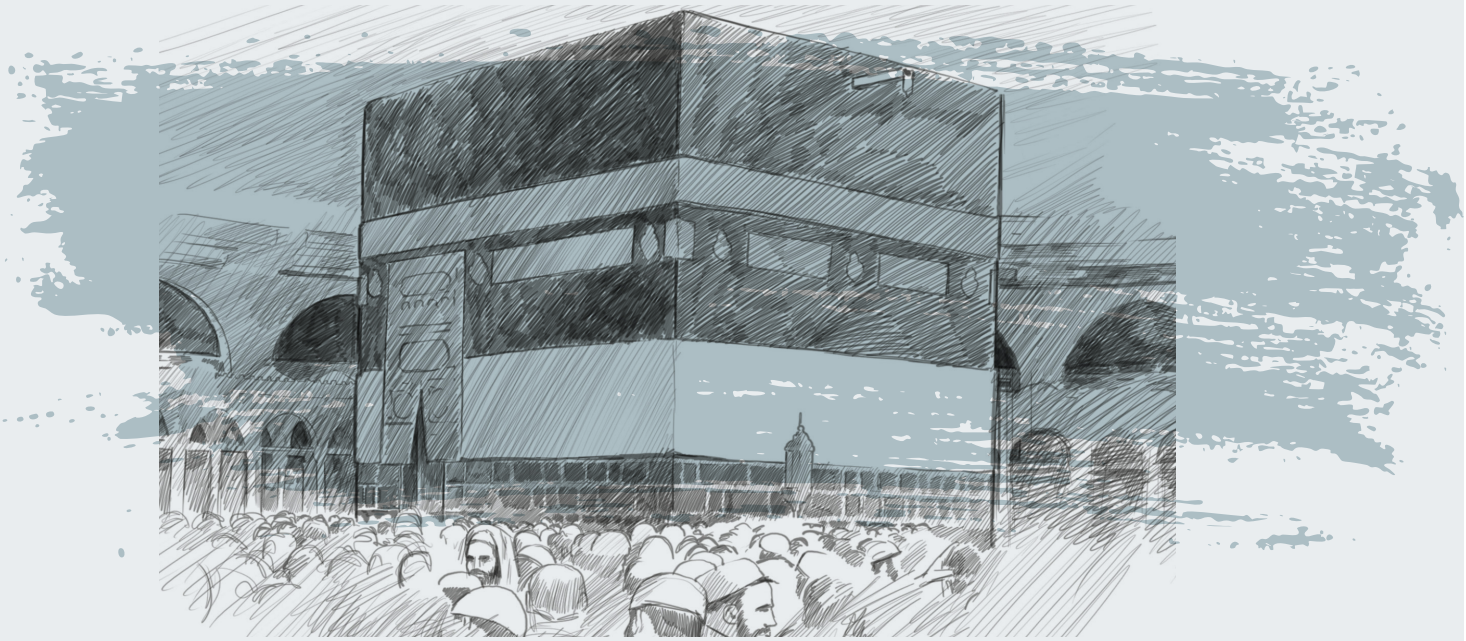

1 Al-Boukhari (2024) et Moslim (1174).

2 Al-Boukhari (2017) et Moslim (1169).

Suivi

1 (1) Une des manifestations de la sollicitude d'Allah à notre égard est qu'Il nous accorda des mérites et des spécificités à des temps et à des lieux qu'Il n'accorda pas à d'autres. Ainsi, il fit du jour de 'Arafa le meilleur jour de l'année, du vendredi le meilleur jour de la semaine, de la Ka'ba la meilleure des contrées, de Ramadan le meilleur des mois et de la Nuit du Destin la meilleure de toutes les nuits. Allah associa à ces temps et à ces lieux un immense succès et une réussite éclatante qui motivent l'être humain à œuvrer et à profiter des occasions spirituelles.

2 (1) Il est nécessaire d'œuvrer avec foi et espoir d'être rétribué, car les œuvres ne sont pas acceptées de celui qui n'est pas croyant et elles ne sont pas rétribuées lorsqu'elles sont accomplies par quelqu'un qui n'espère pas être rétribué ou qui les accomplit par ostentation ou par recherche de prestige, car le Prophète ﷺ a dit: *"Certes, les actes [d'adoration] sont accomplis avec des intentions"*(1)[61] . Le musulman doit donc faire précéder toute œuvre d'une intention sincère et espérer être rétribué pour tout ce qu'il fait dans la finalité de satisfaire Allah.

3 (1) La foi et l'espoir d'être rétribué constituent le fondement de toute œuvre, au point qu'ils ont été réunis par Talq Ibn Habib – qu'Allah lui fasse miséricorde – dans sa définition de la piété lorsqu'il dit: "Cela signifie œuvrer en obéissant à Allah tout en étant éclairé par la lumière d'Allah et en espérant la récompense d'Allah, et délaisser la désobéissance à Allah tout en étant éclairé par la lumière d'Allah et en redoutant le châtiment d'Allah". Il est donc nécessaire que toute œuvre ait comme point de départ la foi et comme point d'arrivée la rétribution d'Allah et le désir de Le satisfaire(2)[62].

4 (2) Allah laissa la Nuit du Destin indéterminée afin que le serviteur s'efforce d'obéir à Allah à tout moment et qu'il ne L'adore pas durant une nuit déterminée et délaisse les autres nuits. C'est pour la même raison qu'il laissa indéterminée l'heure du vendredi au cours de laquelle les invocations sont exaucées: afin que Ses serviteurs l'invoquent tout au long de ce jour-là.

5 (2) Les actes de transgression figurent parmi les causes majeures empêchant le serviteur de tirer profit des bonnes œuvres. En effet, le Prophète ﷺ sortit une nuit informer les gens que cette nuit-là était la Nuit du Destin et, trouvant deux hommes qui se disputaient dans la mosquée, il oublia d'informer les gens pour cette raison(3). Le musulman doit donc s'éloigner des actes de désobéissance afin qu'Allah illumine son cœur et lui facilite de tirer profit des occasions spirituelles et des bonnes œuvres.

---

1 Al-Boukhari (1) et Moslim (1907).

2 Voir Ar-Rissala At-Taboukiyya, Zad Al-Mouhajir Ila Rabbi d'Ibn Al-Qayyim (1/10) et Madarij As-Salikine d'Ibn al-Qayyim (1/459).

3 Al-Boukhari (2023).

6 (3) Tu disposes de deux choix pour obtenir le pardon d'Allah: l'un est pénible, mais n'est pas dépourvu du plaisir d'adorer Allah et de se rapprocher de Lui et il consiste à veiller toutes les nuits de Ramadan. L'autre est facile et se limite à veiller la Nuit du Destin après l'avoir recherchée. Le premier est certitude et l'autre est fondé sur la conjecture et la probabilité. Que veux-tu donc choisir: la conjecture ou la certitude?

7 (3) Ibn Rajab – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Les amoureux trouvent les nuits trop longues et, chaque année, ils comptent une à une les nuits qui restent avant les dix dernières nuits de Ramadan, puis dès qu'elles arrivent, ils obtiennent ce qu'ils recherchent et se mettent au service de leur Bien-aimé"(1)64.

Un poète a dit:

Ô Ramadan, ta main est pleine de bonnes actions et l'univers navigue dans la lumière de ta beauté.

Ô cortège dont les drapeaux sont saints et pour lequel le monde s'embellit et se parfume.

Tu es venu empli de miséricorde, le ciel est illuminé et sur la Terre s'étend la lueur de l'aube dès que tu apparais.

Les âmes clament ta venue et le besoin qu'elles ont de toi les presse de sortir en pleurs.

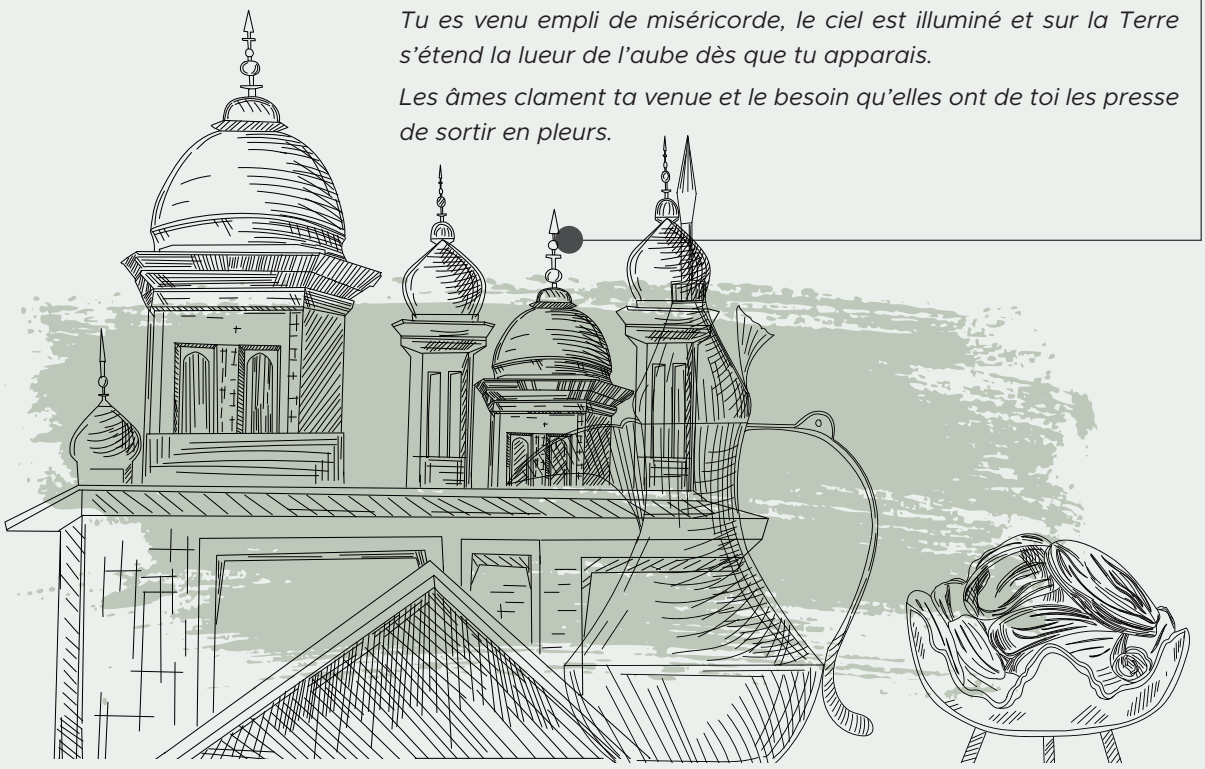

1 Voir Latâ`if Al-Ma'ârif d'Ibn Rajab (p.204

64

Hadith

Préserver son jeûne

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"Allah n'a aucun besoin que celui qui ne délaisse pas les faussetés et leur exploitation ainsi que les paroles inconsidérées se passe de nourriture et de boisson"[1].

1 Al-Boukhari (6057).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété*﴾ [Sourate Al-Baqara: 183].
- ﴿*Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères*﴾ [Sourate Al- Hajj: 30].
- ﴿*Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre, qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent: "Paix"*﴾ [Sourate Al-Fourqane: 63].
- ﴿*Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages; et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement*﴾ [Sourate Al-Fourqane: 72].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

La finalité du jeûne est d'être pieux et de préserver sa langue et ses membres de l'illicite. Or si cette finalité n'est pas atteinte et que l'être humain tombe dans des comportements illicites malgré son jeûne, alors celui-ci n'a aucune valeur pour Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ déclare que la finalité suprême du jeûne est d'être pieux et de préserver sa langue et ses membres [de toute indécence], conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété***﴾ [Sourate Al-Baqara: 183]. Ainsi, celui qui s'abstient de nourriture et de boisson alors que [sa langue et] ses membres ne s'abstiennent pas de proférer des faussetés et de les exploiter – c'est-à-dire toute parole fausse, ce qui englobe le mensonge, la calomnie, la médisance et autres nuisances de la langue – ni de dire des sottises et des paroles irréfléchies qui causent des disputes, des bagarres et des émeutes, ce qui a été défendu par les paroles du Prophète ﷺ: *"Le jour où l'un de vous jeûne, qu'il ne prononce pas d'obscénité et qu'il ne se querelle pas, et si quelqu'un l'insulte ou l'attaque, qu'il dise: Je jeûne"*[1], le jeûne de celui-là n'est ni accepté ni pris en compte.

En disant "Allah n'a aucun besoin", le Prophète ﷺ signifie qu'Allah n'accorde pas d'importance, ne se souciera pas d'un tel jeûne, ni ne l'acceptera, comme lorsque quelqu'un dit: Je n'ai pas besoin d'Untel. Allah se passe certes de toutes les créatures et n'a aucunement besoin d'elles. Allah dit: ﴿***Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louanges***﴾ [Sourate Fatir: 15].

Par ailleurs, Allah défendit de proférer des faussetés lorsqu'Il dit: ﴿***Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères***﴾ [Sourate Al-Hajj: 30] et fit l'éloge de Ses serviteurs qui ne font pas de faux témoignages en disant: ﴿***Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages; et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement***﴾ [Sourate Al-Fourqane: 72]. Pour sa part, le Prophète ﷺ affirma que le faux témoignage fait partie des péchés capitaux les plus graves. Il demanda une fois à trois reprises: *"Voulez-vous que je vous informe des péchés capitaux les plus graves?"*. On lui répondit: "Oui, ô Messager d'Allah". Il dit alors: *"Associer une divinité à Allah, l'impiété filiale..."*. Puis il se redressa, parce qu'il était adossé et dit: *"...et proférer des faussetés"*. Il ne cessa de répéter cela au point que nous nous dîmes: "Si seulement il arrêtait"[2].

L'obligation et la prescription du jeûne n'a pas pour but d'avoir faim ou soif, mais de provoquer un affaiblissement du désir, d'anéantir le feu de la colère et d'amener à soumettre la partie de l'âme qui appelle au mal à sa partie la plus sereine. Lorsque le jeûne ne procure rien de tout cela au jeûneur et qu'il ne récolte que faim et soif de son jeûne, il fait partie de ceux dont le Prophète ﷺ a dit: *"Certains jeûneurs ne récoltent de leur jeûne que la faim, et certains de ceux qui veillent la nuit pour prier ne récoltent de leur prière que le fait d'avoir veillé"*[3]69. Allah n'accorde pas d'importance à son jeûne et ne l'accepte pas, puisque celui-ci n'a pas récolté ce pour quoi le jeûne a été institué[4].

---

1 Al-Boukhari (1904) et Moslim (1151) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Al-Boukhari (2654) et Moslim (87).

3 An-Nassa'i dans As-Sunan Al-Koubra (3236) et Ibn Majah (1690).

4 Voir Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounna d'Al-Baydawi (1/497).

1 Allah garda pour Lui la connaissance de la rétribution méritée pour un jeûne. Il nous dit: “Toute œuvre du fils d’Adam lui appartient, excepté le jeûne qui M’appartient”[1], cela démontre l’immensité de cette rétribution et le rang élevé du jeûne. Le fait que la mauvaise parole qui provoque la colère d’Allah, anéantit cette rétribution et la rend vaine prouve qu’il est grave de proférer des faussetés et de les exploiter et que ceci fait partie des péchés capitaux qui mènent l’être humain à la perdition dans ce bas monde et dans l’au-delà. Le musulman doit donc prendre garde à cette désobéissance et éviter de son mieux de rendre vaines ses bonnes œuvres.

2 Allah veut que Ses serviteurs Le craignent, Lui obéissent et s’abstiennent d’approcher Ses interdits. Il ne veut pas leur rendre la vie difficile en les privant de nourriture, de boissons et de rapports intimes, mais veut plutôt qu’ils obéissent à Ses commandements et qu’ils s’abstiennent de Ses interdits afin que le jeûne soit le moyen par lequel ils s’habituent au délaissement de ce qui est illicite et à l’acquittement de ce qui est obligatoire.

3 Le jeûne a pour finalité de soumettre l’âme et de délaisser ce qui a été défendu et illicite, on ne parle pas ici de la nourriture et la boisson qui eux sont licites[2].

4 Sache qu’on ne se rapproche pas d’Allah en délaissant les plaisirs licites en dehors du moment où on jeûne, mais on se rapproche de Lui en délaissant ce qu’Il a déclaré comme étant illicite en toute situation, comme le mensonge, l’injustice et le fait de s’en prendre à la vie, aux biens et à l’honneur des gens[3]73.

5 Allah rendit illicites les faussetés tout comme Il rendit illicite d’exploiter à son profit ces faussetés. Ceci inclut la médisance, la calomnie, le fait de semer la zizanie entre les gens, ordonner ce qui est blâmable, interdire ce qui est convenable ainsi que d’autres paroles répréhensibles.

Un poète a dit:

Ô toi qui t’abstiens de nourriture, si seulement tu t’abstenais d’être injuste.

Le jeûne est-il profitable à celui qui est injuste et dont les entrailles sont pleines de péchés.

Un autre poète a dit:

Préserve ton jeûne en t’abstenant de dire des obscénités et en rabattant tes paupières sur tes yeux. Ne marche pas parmi les gens en leur présentant deux visages, car la pire des créatures est celui qui a deux visages.

1 Al-Boukhari (1904) et Moslim (1151).

2 Voir Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d’Al-Moud’hiri (3/24)

3 Voir Lata’if Al-Ma’arif d’Ibn Rajab (p.155).

65

Hadith

L'importance du Hajj

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"Celui qui accomplit le pèlerinage (Hajj) à cette Maison sans commettre d'actes impudiques ni de perversité redeviendra tel qu'il était lorsque sa mère l'a enfanté"[1].

1 Al-Boukhari (1820) et Moslim (1350).

Les Versets

- ﴿*Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et la Omra*﴾[Sourate Al-Baqara: 196].
- ﴿*Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on se décide de l' accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 197].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le pèlerinage accompli avec piété expie les péchés. Ainsi, celui qui accomplit le pèlerinage sans rien commettre de ce qui l'invalide, comme le coït, les actes de désobéissance et autre, retourne auprès de sa famille sans péché tel qu'il était le jour où sa mère l'a mis au monde.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous oriente vers une possibilité éminente d'expier ses péchés et qui est le pèlerinage accompli avec piété. Le Prophète ﷺ nous informe donc que celui qui accomplit un pèlerinage valide et accepté, ses péchés sont effacés et il revient de son pèlerinage purifié comme il l'était le jour où sa mère l'a mis au monde. Le pèlerinage accompli avec piété est celui au cours duquel on ne commet aucun des interdits du pèlerinage, comme les actes impudiques qui sont le coït et ses préliminaires ou la perversité qui désigne le fait de ne pas obéir à Allah et de commettre des actes de désobéissance. Ce hadith concerne aussi bien le pèlerinage (Hajj) que la Omra, la preuve étant la narration de Moslim où il est dit: *"Celui qui se rend à cette Maison"*. En outre, le Prophète ﷺ dit également: *"Faire suivre une Omra par une Omra expie les péchés commis entre leur accomplissement, et le Hajj accompli avec piété n'a pas d'autre rétribution que le Paradis"*, hadith rapporté par Al-Boukhari et Moslim[1].

L'expiation concerne de manière générale tout ce qui a trait aux droits d'Allah. Quant aux droits des gens, ce qui y a trait n'est effacé que lorsque l'on obtient le pardon des concernés ou si on restitue à chacun ce qui lui revient de droit[2].

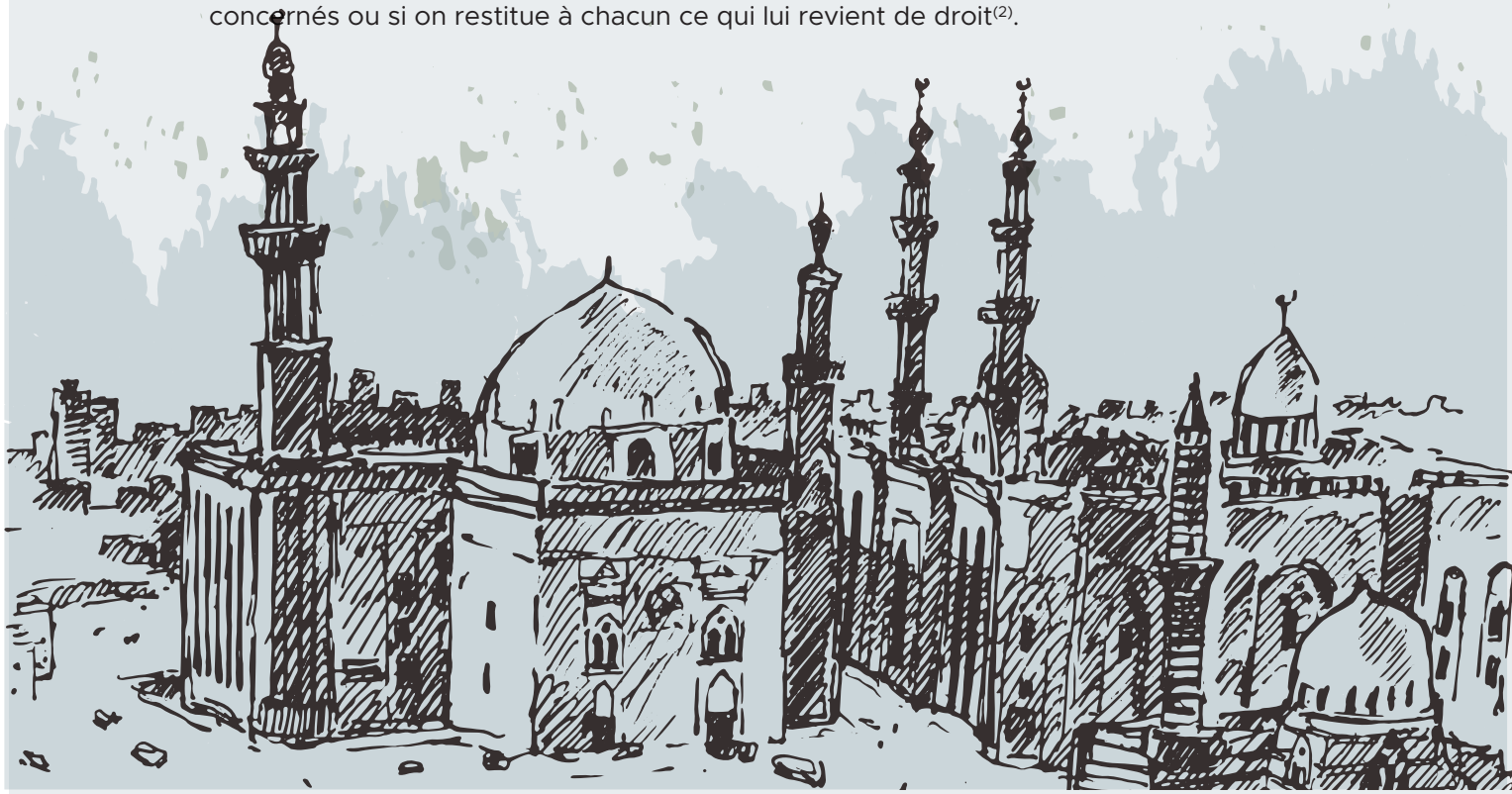

1 Al-Boukhari (1773) et Moslim (1349) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Voir Al-Kawakib Ad-Darari d'Al-Karmani (9/31).

Suivi

1. Le Prophète ﷺ eut recours à la comparaison lorsqu'il dit: *"[il] redeviendra tel qu'il était lorsque sa mère l'a enfanté"* afin de souligner ce que signifient ici le pardon et l'expiation des péchés. Il convient donc que le prédicateur et l'éducateur aient recours à de tels moyens d'expression et a des paraboles afin de rendre accessibles les concepts qu'il énonce et les souligner.

2. Le Prophète ﷺ nous oriente vers une possibilité éminente d'expiation de nos péchés qui est le pèlerinage accompli avec piété. Et qui d'entre nous n'a pas besoin que ses péchés soient pardonnés et ses fautes expiées?

3. Ce hadith insiste sur les bonnes vertus et sur le fait qu'elles sont une des causes d'acceptation ou de refus d'une œuvre.

4. Prends garde à faire subir des injustices aux gens et à violer leurs droits, car les péchés qui découlent de cela ne sont pardonnés que si on répare les injustices commises et qu'on obtient le pardon des personnes concernées. Quant à ce que tu as commis à l'égard d'Allah – excepté l'associationnisme, il dépend de ce qu'Allah décide: Il pardonne s'Il le veut et châtie s'Il le veut.

5. Faire à l'être humain un rappel de l'au-delà fait partie des finalités du pèlerinage. En effet, celui-ci quitte sa parure et son rang afin de ne porter qu'un Izar et un Rida [blanc] qui rappellent le linceul, se retire de ce bas monde et de ses plaisirs et stationne à 'Arafa au sein d'une foule de pèlerins, comme le feront les gens qui se rassembleront [le jour du jugement] sur la Terre de l'Exode, tous égaux sans différence entre adulte et enfant, ministre et garde. Lorsque le pèlerin comprend cela, il repart chez lui en donnant moins d'importance à ce bas monde et mieux préparé pour l'au-delà.

Un poète a dit:

C'est vers Toi, mon Dieu, que je viens en proclamant que je réponds à Ton appel, bénis donc mon pèlerinage et mon invocation.

Je me suis adressé à Toi pour te soumettre mes besoins et je suis venu à Toi en pleurant, il est exclu que tu laisses quelqu'un qui pleure rentrer bredouille.

Il me suffit comme fierté de T'adorer et quelle serait ma joie si je savais que je suis un serviteur rapproché.

Mon Dieu, Tu es Allah à qui rien ne ressemble, emplis donc mon cœur de sagesse et de connaissance. Je suis venu sans provisions et Ta générosité me nourrira, celui qui espère Ta générosité n'est jamais déçu.

C'est vers Toi, mon Dieu, que je suis venu avec l'espoir que mon cœur soit délivré de mes péchés et proclamant que je réponds à Ton appel.

66

Hadith

Le jugement relatif au Hajj

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ nous fit un sermon dans lequel il dit: "*Ô gens, Allah vous a imposé d'accomplir le pèlerinage, alors accomplissez-le*".

2 Un homme demanda: "Chaque année, ô Messager d'Allah?". Le Messager d'Allah ﷺ se tut jusqu'à ce que la personne répète à trois reprises sa question,

3 puis il dit: "*Si j'avais dit oui, cela aurait été pour vous une obligation et vous n'auriez pas pu l'accomplir*".

4 Ensuite, il dit: "*Ne me posez pas de question si je ne vous dis rien,*

5 *car ceux qui vous ont précédés n'ont été perdus qu'à cause de leurs nombreuses questions et leurs allées et venues auprès de leurs prophètes.*

6 *Ainsi, lorsque je vous ordonne quelque chose, faites-en ce que vous pouvez et lorsque je vous défends quelque chose, délaissez-la*"[(1)78].

1 Moslim (1337).

Les Versets

- ﴿*Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et la Omra*﴾[Sourate Al-Baqara: 196].
- ﴿*Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d' aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes*﴾ [Sourate Al 'Im ân: 97].
- ﴿*Ô les croyants! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants*﴾ [Sourate Al-Ma' da: 101-102].
- ﴿*et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion*﴾ [Sourate Al-H jj: 78].
- ﴿*Prenez ce que le Messager vous do ne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en*﴾ [Sourate Al- Ha hr: 7].
- ﴿*Craignez Allah, donc autant que vous pouvez*﴾ [Sourate At-Taghabo ne: 16].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[(1)].

Résumé

Le Prophète ﷺ informe ses Compagnons que le pèlerinage est obligatoire pour eux. L'un d'eux lui demanda: "Le pèlerinage est-il obligatoire chaque année?". Il se tut et ne répondit pas, mais l'homme répéta sa question. Le Prophète ﷺ recommanda donc à ses Compagnons de se contenter de ce qu'il dit et de ne pas se pénaliser en posant plus des questions, car c'est ce qui provoqua l'anéantissement des communautés précédentes.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou' aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ fit un jour un sermon à ses Compagnons et les informa qu'Allah leur a ordonné d'accomplir le pèlerinage à Sa Maison Sacrée, conformément aux paroles d'Alah: ﴿***Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 97]. Ils doivent donc répondre à Son ordre et s'acquitter de cette obligation.

   Le pèlerinage consiste à se rendre à la Maison Sacrée d'Allah, à une période de l'année déterminée afin d'accomplir des rites précis dans l'intention de se rapprocher d'Allah[1].

2. L'un des Compagnons présents – qu'Allah a agréés – et qui est Al-Aqra' Ibn Habisse lui demanda si le pèlerinage était obligatoire chaque année, car il ne comprit pas ce qu'implique cet ordre d'accomplir le pèleringe: est-ce un ordre pour un seul pèlerinage ou pour un nombre de fois répétées? Le Prophète ﷺ ne répondit pas à cet homme à deux reprises afin de montrer sa réprobation pour ce type de questions. Le Prophète ﷺ a, en effet, été envoyé afin d'expliquer la Législation et la compléter et on ne peut donc pas imaginer qu'il puisse taire ce dont la communauté a besoin. En effet, si le pèlerinage avait été obligatoire chaque année, il l'aurait dit. Par conséquent, ce Compagnon a en quelque sorte devancé Allah et Son Messager ﷺ et ce comportement a été défendu par Allah qui dit: ﴿***Ô vous qui avez ru! Ne devancez pas Allah et Son Messager. Et craignez Allah. Allah est Audient et Omniscient***﴾ [Sourate Al-Houjoura te: 1].

3. Puis comme le silence du Prophète ﷺ ne dissuada pas l'homme de continuer à poser sa question, le Prophète ﷺ l'informa qu'il ne s'abstint de répondre que par pitié et compassion pour les croyants. En effet, si le Prophète ﷺ avait répondu par l'affirmative, les musulmans seraient tenus d'accomplir le pèlerinage chaque année, ce qui aurait causé une gêne impraticable.

4. Ensuite le Prophète ﷺ informa ses Compagnons qu'il n'est pas permis d'être insistant en posant des questions et de ne pas chercher à en savoir plus au sujet d'un commandement qui est restreint ou de portée générale. Ainsi, lorsqu'il vous est ordonné quelque chose, exécutez littéralement cet ordre: s'il vous est ordonné de faire une aumône ou d'accomplir le pèlerinage ou autre, il vous suffit d'exécuter ce que les termes de cet ordre signifient. Une aumône de moindre valeur suffit et le pèlerinage à une seule reprise suffit, car c'est ce qu'on comprend explicitement de l'ordre donné et on ne tient pas compte de ses éventuelles significations implicites qui pourraient amener à œuvrer plus que cela[2].

---

1 Voir Al-Mouyassar Fi Charh Massabih As-Sounna d'At-Tawrabachti (2/586) et Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounna d'Al-Baydawi (2/120).

2 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhis Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/447) et Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounna d'Al-Baydawi (1/130).

On déduit de cela que tout est licite par défaut et qu'un jugement ne peut être émis à propos d'une chose que s'il est appuyé par un texte religieux. Ce que la religion passe sous silence reste donc licite par défaut[1].

5

Le Prophète ﷺ justifia cela en affirmant que ce qui a causé la perdition des communautés précédentes fut les nombreuses questions posées à leurs prophètes sur des choses qui ne leur avaient pas été explicitées. Cette attitude est d'abord la preuve qu'ils n'avaient pas réellement foi aux prophètes, car il est ordonné aux prophètes – qu'Allah les couvre d'éloges et les protège – d'orienter les gens vers ce qui leur est profitable dans la vie ici-bas et dans l'au-delà et il ne leur est pas permis de se taire lorsqu'il est nécessaire qu'ils parlent. Il est donc du devoir des gens de ne pas les harceler de questions, mais plutôt de les écouter attentivement et tirer profit de ce dont ils n'ont pas parlé.

Par ailleurs, la deuxième conséquence de cette attitude des communautés précédentes est qu'Allah leur imposa des contraintes supplémentaires pour avoir été exigeantes en posant ces questions insistantes. Les charges religieuses devinrent ainsi très difficiles pour eux et ils finirent par les négliger, raison pour laquelle Allah a fini par les anéantir.

C'est pourquoi Allah défendit de poser de telles questions et mit en garde contre conséquences lorsqu'Il it: ﴿***Ô les croya ts! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants***﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 101-102].

L'un des récits illustrant cela est celui rapportant que certains israélites demandèrent à leur prophète qu'il leur ordonne de combattre pour la cause d'Allah et lorsque cela leur fut ordonné, ils firent volte-face et fuirent. C'est à leur sujet que furent révélées ces paroles d'Allah: ﴿***N'as-tu pas su l'histoire des notables, parmi les enfants d'Israël, lorsque après Moïse ils dirent à un prophète à eux: "Désigne-nous un roi, pour que nous combattions dans le sentier d'Allah". Il dit: "Et si vous ne combattez pas, quand le combat vous sera prescrit?". Ils dirent: "Et qu'aurions-nous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, alors qu'on nous a expulsés de nos maisons et qu'on a capturé nos enfants?". Et quand le combat leur fut prescrit, ils tournèrent le dos, sauf un petit nombre d'entre eux. Et Allah connaît bien les injustes***﴾ [Sourate Al-Baqara: 246].

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (9/101) et le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.57).

Un autre récit illustrant cela est celui de Moussa ﷺ (Moïse) lorsqu'il ordonna à son peuple d'immoler une vache. Ils insistèrent pour obtenir ses caractéristiques précises et Allah exigea alors d'eux des caractéristiques contraignantes. Or s'ils avaient immolé toute de suite n'importe quelle vache, cela aurait suffi.

Voici une autre raison pour laquelle le Prophète ﷺ défendit à ses Compagnons de poser des questions. Anas Ibn Malik, qu'Allah a agréé, a dit: "Il nous a été défendu de questionner le Messager d'Allah ﷺ sur tout et sur rien. Ainsi lorsqu'un Bédouin doué de raison venu du désert venait et lui posait une question, cela nous plaisait et nous écoutions"[1]. Il était en effet permis aux Bédouins de poser des questions, car ils ignoraient et n'étaient pas au fait des derniers préceptes de la religion, contrairement aux Compagnons qui étaient constamment à proximité du Prophète ﷺ.

Le Prophète ﷺ a dit: *"Le musulman qui cause le plus de torts aux autres musulmans est celui qui questionne au sujet de quelque chose qui n'a pas été déclaré illicite pour les musulmans et qui le devient suite à sa question"*[2]84.

6

Le Prophète ﷺ orienta ensuite le musulman sur ce qu'il devrait faire: lorsqu'un commandement lui parvient, il doit l'exécuter du mieux qu'il peut. Il lui est ordonné d'accomplir la prière en se conformant aux positions, aux piliers, à ses obligations et à ses Sounane connues, et s'il est incapable de s'y conformer comme il se doit il doit alors s'y conformer du mieux qu'il peut. Ainsi, s'il est incapable de prier debout, qu'il prie assis, ou allongé sur le côté et s'il est incapable de laver tous ses membres, qu'il lave ceux qu'il peut laver et ainsi de suite. Ceci, afin de mettre en pratique les paroles d'Allah: ﴿***Craignez Allah, donc autant que vous pouvez***﴾ [Sourate At-Taghaboune: 16].

Et lorsqu'un interdit lui parvient, il s'en prive totalement, car l'individu n'est pas considéré comme s'abstenant d'une chose s'il en consomme une partie. Il est par exemple interdit de consommer des boissons enivrantes, or si un individu s'abtient de consommer certaines variétés et en consomme d'autres, il ne sera pas considéré comme s'abstenant jusqu'à ce qu'il se prive de toutes les variétés existantes. C'est pour cela qu'Allah dit: ﴿***Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en***﴾ [Sourate Al-Hachr: 7].

1 Moslim (12).

2 Al-Boukhari (7289) et Moslim (2358).

Suivi

1 (1) Le Prophète ﷺ eut recours à la formulation la plus simple afin d'exposer les jugements religieux, puisqu'il se contenta de dire: *"Allah vous a imposé d'accomplir le pèlerinage"*. Le juriste et le mufti doivent donc s'efforcer d'exposer les jugements religieux de la manière la plus claire possible afin que leurs paroles ne soient ni ambiguës ni obscures.

2 (1) Ce hadith démontre que le pèlerinage est une des obligations qu'Allah a prescrites à Ses serviteurs et que le musulman qui en a la capacité doit prendre l'initiative de l'accomplir avant qu'une préoccupation ne l'en détourne ou qu'une difficulté ne l'en empêche.

3 (2) Il est permis au savant, au prédicateur et au juriste, en signe de réprobation pour l'auteur de la question, de s'abstenir de répondre à sa question.

4 (2) Si l'auteur d'une question ne comprend pas que le silence du juriste ou du mufti est de la réprobation, il convient alors que le savant lui explique le jugement religieux en question et lui défende de poser ce genre de questions.

5 (3) Le serviteur doit méditer les situations au cours desquelles le Prophète ﷺ a manifesté de la compassion et de la miséricorde à l'égard de sa communauté et comment il se préoccupait d'elle et s'abstenait de répondre par crainte que les charges religieuses ne deviennent plus difficiles pour elle. Pour cette même raison, il ne sortait pas accomplir la prière de la nuit [à la mosquée] afin qu'elle ne devienne pas obligatoire pour les gens et défendait aux Compagnons de questionner sur ce que les textes religieux ont passé sous silence. Lorsque le serviteur médite cela, il aime le Prophète ﷺ et son amour pour lui augmente dans son cœur.

6 (4) L'être humain ne doit pas prendre la responsabilité de parler de ce qui a été passé sous silence par la religion et tenter de lui attribuer un jugement religieux. En effet, ce sur quoi on ne dispose d'aucun texte et qui n'est analogue à rien de connu est par défaut licite.

7 (4) La défense de poser des questions valait pour l'époque du Prophète ﷺ afin d'éviter que quelque chose soit déclaré illicite suite à la question et que cela leur cause une difficulté. Quant à aujourd'hui, il n'est pas permis à l'être humain d'agir sans avoir demandé si son action est licite ou illicite. Il doit plutôt acquérir la science afin de savoir ce qui est licite pour s'y engager et ce qui est illicite pour s'en abstenir[1].

1 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.315).

8 (4) Les questions qu'il est défendu de poser de nos jours sont celles qui n'aboutissent à rien ou bien qui conduisent à un mal et à un préjudice, comme parler sans science des Noms et des attributs d'Allah et interroger au sujet du comment de Ses attributs et de Ses actions[1].

9 (5) Il convient que le prédicateur justifie l'ordre ou la défense de faire quelque chose et d'expliciter la sagesse qui s'en dégage si cela est connu, car cela rend les gens plus susceptibles de se conformer à l'ordre ou à ce qui est défendu et plus enclins à accepter ce à quoi on les appelle.

10 (6) Ce hadith démontre que les serviteurs doivent s'acquitter du mieux qu'ils peuvent de ce qui leur a été ordonné. Ainsi, un pauvre n'est pas tenu de faire l'aumône, le malade et le voyageur sont autorisés à ne pas jeûner quitte à rattraper plus tard le jour de jeûne non jeûné et celui qui n'en a pas la capacité n'est pas tenu d'accomplir le pèlerinage; au contraire, ce qui est exigé du musulman c'est d'exécuter ce qu'il peut de chaque commandement.

11 (6) Il est plus prioritaire de délaisser les actes de désobéissance que de s'acquitter des obligations. Ne vois-tu pas en effet que s'acquitter des obligations a pour condition d'en avoir la capacité alors que ce qui est défendu, le serviteur doit s'en abstenir et s'éloigner à tout moment et quelle que soit la situation de ce qui est susceptible d'y conduire.

12 (6) Un musulman ne s'abstient d'un acte de désobéissance que s'il s'abstient de tout ce qui est inclus dans cet acte de désobéissance. Ainsi, interdire de commettre l'associationnisme implique l'interdiction de commettre tout ce qui y conduit et qui n'est pas considéré comme de l'associationnisme, à l'image du fait de jurer par autre qu'Allah, même si on ne vénère pas celui au nom duquel on jure, ainsi que le fait de dire "Ce que veut Allah et veut Untel" et d'autres prétextes et causes menant à l'associationnisme.

1 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.315).

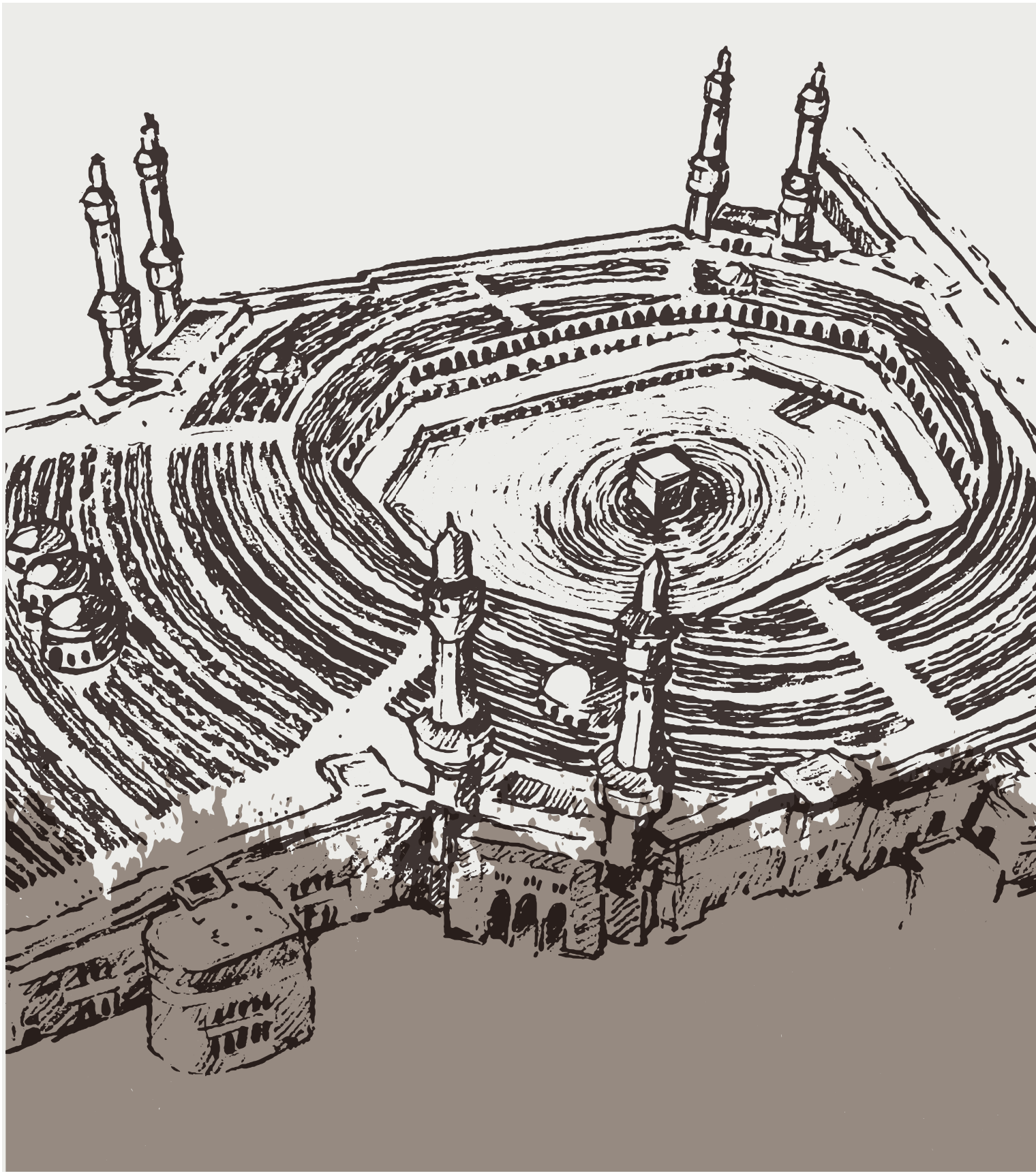

67

Hadith

Tout ce qui concerne les jugements relatifs au Hajj

Jabir, qu'Allah à agréé, a dit:

1 J'ai vu le Prophète ﷺ lapider [la stèle] depuis le dos de sa monture le Jour de l' Abattage

2 et dire: "*Prenez de moi vos rites,*

3 *car je ne sais pas si j'aurai l'occasion d'accomplir un pèlerinage après celui-là"*[1].

1 Moslim (1297).

Les Versets

- ﴿*Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n' y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allah. Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés*﴾ [Sourate Al-Baqara: 203].
- ﴿*Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t' avons pas envoyé à eux comme gardien*﴾ [Sourate An-Nissa: 80].
- ﴿*Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu' on a fait descendre pour eux*﴾[Sourate An-Nahl: 44].
- ﴿*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en*﴾ [Sourate Al- Hachr: 7].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah, Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était un des chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu'il participa aux batailles de Badr et d'Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ lapida la stèle dite Al-'Aqaba le Jour de l'Abattage depuis le dos de sa chamelle et ordonna à ses Compagnons de prendre de lui les rites du pèlerinage puisqu'il est probable qu'il n'accomplirait plus d'autre pèlerinage par la suite et ce fut effectivement le cas.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).

Compréhension (fiqh)

Dans ce hadith est exposée une des plus éminentes règles de l'Islam qui est que les actes du Prophète ﷺ ont valeur d' argument et qu'il est aussi obligatoire de les suivre et de s' y conformer que ses paroles.

1 Jabir nous informe qu'il vit le Prophète lapider la stèle dite Al-'Aqaba le jour de l' Aïd Al-Adha depuis le dos de sa chamelle afin que ses Compagnons voient comment effectuer les rites du pèlerinage, et qu'il leur montre comment lapider les stèles, ce qu'il faut dire pendant qu'on les lapide et afin de leur montrer qu'il est permis de lapider les stèles en étant à pied ou sur le dos d'une monture[1].

2 Le Prophète ﷺ ordonna ensuite que nous prenions de lui les rituels et les actes du pèlerinage. On doit ainsi prendre exemple sur lui dans tout ce qu'il fait, ce qu'il délaisse, ce qu'il avance et ce qu'il reporte.

Suivre les actes du Prophète ﷺ qui explicitent les détails d'une chose globale fait partie des obligations et des devoirs de la religion – comme la prière, l'aumône, le pèlerinage et autre – comme le démontrent ses paroles: *"Priez comme vous m'avez vu le faire"*[2]. Il est fait exception des actes pour lesquels il existe une preuve qu'ils ne sont pas à suivre[3].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ dit cela le Jour de l'Abattage après avoir terminé les principaux devoirs, obligations et piliers du pèlerinage, comme s'il voulait signifier: Ces paroles que j'ai dites, ces actes que j'ai effectués et ces positions que j'ai prises lors de mon pèlerinage sont ce qui est à dire et à faire pendant le pèlerinage. Et vos rites, prenez-les donc de moi, acceptez-les, mémorisez-le, mettez-les en pratique et enseignez-les aux gens[4].

3 Le Prophète ﷺ justifia cet ordre de le prendre pour exemple par le fait qu'il était très probable – voire certain – qu'il n'accomplirait plus de pèlerinage après cette année-là. En effet, des prémonitions concernant l'approche de sa mort lui sont venues, parmi lesquelles les paroles d'Allah: ﴿***Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous***﴾ [Sourate Al-Ma'ida:3] et ce qui a été rapporté par Fatima – qu'Allah a agréée – selon laquelle le Prophète ﷺ lui a murmuré durant sa maladie avant de mourir: *"Jibril me faisait réviser le Coran une fois chaque année et il me l'a fait réviser deux fois cette année. Or je ne considère cela que comme l'approche de mon terme"*[5]. Il se peut donc que le Prophète ﷺ ait dit cela sur la base de ces indices et il est même probable qu'Allah – exalté soit-Il – l'en ait informé.

Ce pèlerinage accompli par le Prophète ﷺ est le seul pèlerinage après l'Hégire qu'il ait accompli. Il est qualifié de Pèlerinage d'Adieu, car le Prophète ﷺ fit ses adieux à ses Compagnons lorsqu'il dit: "Je ne sais pas si j'aurai l'occasion d'accomplir un autre pèlerinage après celui-là".

---

1 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/400) et Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d'Al-Moud'hiri (3/312).

2 Al-Boukhari (6008).

3 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (10/345) et Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/399).

4 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (9/45).

5 Al-Boukhari (3624) et Moslim (2450).

1 (1) Le prédicateur, l'enseignant et l'éducateur doivent accomplir ostensiblement certaines adorations au vu et au su des gens afin qu'ils les imitent et sachent comment les accomplir.

2 (1) Le savant et le prédicateur doivent être en tête des évènements et des délégations afin qu'il soit possible aux gens de solliciter leurs avis religieux et prendre d'eux les jugements.

3 (1) Expliquer une chose en l'accomplissant concrètement et ordonner de reproduire ce qui a été accompli peut dispenser d'être expliqué avec des paroles.

4 (2) Le prédicateur doit se préoccuper de ce qui a trait à la réalité contemporaine et remettre à plus tard les explications de ce dont les gens n'ont pas immédiatement besoin. Ainsi, le Prophète ﷺ n'a pas détaillé ni mentionné aux gens les jugements relatifs au pèlerinage avant de partir accomplir celui- ci avec eux.

5 (2) Le musulman doit toujours s'efforcer d'imiter le Prophète ﷺ dans ses paroles et ses actes, car la meilleure guidée est la sienne.

6 (3) Le prédicateur et l'enseignant doivent motiver leurs élèves et leur auditoire à prendre l'initiative d'apprendre de lui avant qu'ils ne soient détournés par d'autres préoccupations ou qu'Allah décide de quelque chose d'autre.

7 (3) Il est permis à l'être humain de prédire un évènement qui est susceptible d'arriver dans le futur, s'il se base sur des indices et des faits qui le permettent, sans toutefois être affirmatif ni croire qu'il connaît l'Inconnaissable. On doit plutôt considérer cela comme une forme de lucidité et de décryptage des événements, et l'affaire dans son ensemble revient à Allah.

Un poète a dit:

Ô vous qui partez vers Mina avec mon esprit, vous avez fait battre mon cœur le jour de votre départ. Vous êtes partis et votre guide est parti avec vous, que ma solitude est grande! La nostalgie et la voix du chamelier m'ont inquiété.

Les bienfaits essntiels

‘Oubayd Allah Ibn Mihsane Al-Khatemi, qu’Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

“Celui qui se réveille le matin en sécurité dans son gîte, en bonne santé et possédant sa subsistance de la journée, c’est comme s'il possédait le bas monde”[1].

1 Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (300), At-Tirmidhi (2346), Ibn Maja (4141). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Sahih Al-Adab Al-Moufrad (p.127).

Les Versets

- ﴿*Ceux qui ont cru et n’ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité, ceux-là ont la sécurité; et ce sont eux les biens guidés*﴾ [Sourate Al-An’ ame: 82].
- ﴿*Et Allah propose en parabole une ville: elle était en sécurité, tranquille; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d’Allah . Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur [en punition] de ce qu’ils faisaient* ﴾[Sourate An-Nahl: 112].
- ﴿*Allah a promis à ceux d’entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l’a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu’Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité*﴾ [Sourate An-Nour: 55].
- ﴿*Ne voient-ils pas que vraiment Nous avons fait un sanctuaire sûr [La Mecque], alors que tout autour d’eux on enlève les gens? Croiront-ils donc au faux et nieront-ils les bienfaits d’Allah?*﴾[Sourate Al-'Ankabout: 67].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Salama ‘Oubayd Allah – ou ‘Abd Allah selon certains – Ibn Mihsane Al-Khatemi Al-Ane’sari . Il y a désaccord au sujet de son statut de Compagnon. Ibn Hibbane a dit: C’est un Compagnon. Ibn As-Sakane a dit: On dit que c’est un Compagnon. Ibn ‘Abd Al-Barr dit pour sa part: La plupart des savants valident son statut de Compagnon[1].

Résumé

La sécurité, la santé et la subsistance sont des bienfaits que beaucoup de gens n’estiment pas à leur juste valeur.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tarikh Al-Kabir d’ Al-Boukhari (5/372), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/334) et Tahdhib At-Tahdhib d’Ibn Hajar (5/390).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ explique que la grâce dont Allah fait bénéficier Ses serviteurs est incommensurable et que nous sommes submergés de bienfaits d'Allah dont nous ne sommes pas conscients de l'importance et pour lesquels nous ne sommes pas pleinement reconnaissants. Dans ce hadith, trois de ces bienfaits, à savoir, la sécurité, la santé et la subsistance, sont mentionnés.

Ainsi, celui qui commence la journée en jouissant de la sécurité dans sa personne, sa demeure, sa famille et son pays, en étant serein sans craindre l'attqaue d'un ennemi, une épidémie ou une injustice qui s'abat sur lui, en ayant un corps sain et en bonne santé ne souffrant d'aucune maladie qui l'empêche de bouger et d'effectuer ses tâches quotidiennes, dispose de sa nourriture pour le jour en question lui épargnant ainsi de se soucier de sa subsistance, on lui a alors réuni tout le bas monde. Que veut-il donc de plus comme bienfaits?

Par ailleurs, Allah rappela à Ses serviteurs ces bienfaits lorsqu'Il dit: ﴿***Ne voient-ils pas que vraiment Nous avons fait un sanctuaire sûr [La Mecque], alors que tout autour d'eux on enlève les gens?***﴾ [Sourate Al-'Ankabout: 67] et qu'Il dit: ﴿***qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte!***﴾ [Sourate Qouraych: 4]. D'autre part, Allah fit des remontrances aux mécréants qui ont été ingrats face à ces bienfaits et les punit en les en privant. Allah dit en effet: ﴿***Et Allah propose en parabole une ville: elle était en sécurité, tranquille; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur [en punition] de ce qu'ils faisaient***﴾ [Sourate An-Nahl: 112].

Un poète a dit:

Lorsque le temps t'habille du vêtement de la santé et que tu ne manques d'aucune nourriture douce et délicieuse,

N'envie pas les opulents, car le temps prive en proportion de ce qu'il donne.

Un autre poète a dit:

Lorsque la nourriture, la santé et la sécurité te sont offertes

Tandis que toi et la tristesse êtes inséparables, alors puisse la tristesse ne jamais te quitter.

1 Entretiens le bon soupçon à l'égard d'Allah, car ta subsistance, ton destin et toutes tes affaires sont dans la main d'Allah.

2 Sois reconnaissant envers Allah pour le bienfait de la sécurité. En effet, combien de gens pourchassés, terrorisés et captifs souhaitent une partie de la sécurité dont tu jouis.

3 L'un des aspects éminents du bienfait de la sécurité est qu'Allah le promit aux croyants. Allah dit en effet: ﴿***Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité, ceux- là ont la sécurité; et ce sont eux les bien-guidés***﴾ [Sourate Al-An'ame: 82]. Fais donc partie d'eux afin de bénéficier, comme eux, de la promesse d'Allah.

4 La santé est un bienfait éminent qui impose que l'on soit reconnaissant envers Allah de pouvoir en bénéficier. En effet, Il t'a créé en te donnant la meilleure apparence et la constitution la plus solide et Il t'a fait don de la santé grâce à laquelle tu es en mesure d'œuvrer.

5 L'une des invocations récitées par le Prophète ﷺ est: *"Ô Allah préserve-moi dans mon corps, ô Allah préserve-moi dans mon ouïe, ô Allah préserve-moi dans ma vue. Il n'existe pas de divinité, excepté Toi"*[(1)][41]. Veille donc à réciter cette invocation chère au Prophète ﷺ.

6 Le Prophète ﷺ a dit: *"Il y a deux bienfaits que beaucoup de gens n'apprécient pas à leur juste valeur: la santé et le temps libre"*[(2)][42]. Ne sois donc pas de ceux qui répondent aux bienfaits d'Allah par l'ingratitude.

7 Loue Allah pour ta subsistance et contente-toi de ce qu'Il t'a donné, car il existe des gens affamés qui ne trouvent pas de quoi apaiser leur faim.

8 L'individu doit être conscient de la valeur des bienfaits d'Allah dont il jouit et du fait qu'il rendra des comptes à leur sujet. Il doit donc s'efforcer d'être reconnaissant pour eux en obéissant à Allah et accomplir ce qui Le satisfait, car Allah lui demandera des comptes à leur sujet le Jour de la Résurrection. S'il en a tiré profit dans le bien et les a utilisés de manière à satisfaire Allah, il sera sauvé et échappera au châtiment. Sinon, il sera voué à une perdition certaine.

9 Un individu n'est conscient de la valeur du bienfait de l'eau que lorsqu'elle est absente et que la soif le tiraille. Il en est de même pour les autres bienfaits : l'être humain n'est conscient de leur valeur que lorsqu'ils sont absents. Fais donc partie des gens reconnaissants!

---

1 Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (701), Ahmad (20701) et Abou Dawoud (5090).

2 Al-Boukhari (6412).

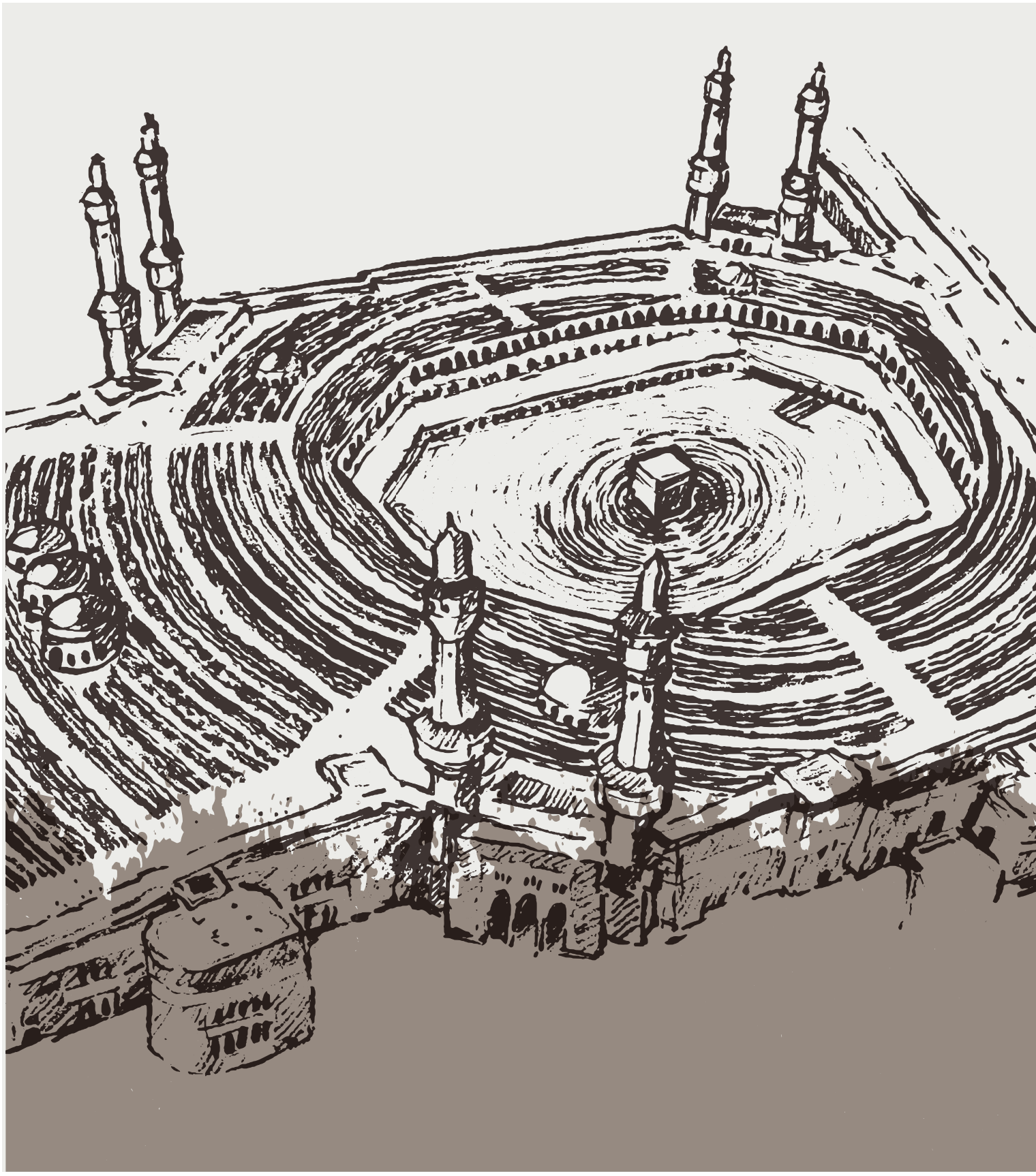

69

Hadith

Concilier la foi et la recherche de la subsistance

‘Omar – qu’Allah a agréé – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Si vous vous en remettiez véritablement à Allah, vous seriez pourvus comme sont pourvus les oiseaux*

2 *qui partent le matin le ventre vide et rentrent le soir le ventre plein”*[1].

1 Ahmad (205), An-Nassa’i (1 1805) et At-Tirmidhi (2344) qui dit: Ce hadith est bon et authentique. Ce hadith a été déclaré par Al-Albani dans As-Silsila As-Sahiha (310).

Les Versets

- ﴿*Et c’est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. Et qu'aurions-nous à ne pas placer notre confiance en Allah, alors qu’Il nous a guidés sur les sentiers [que nous devions suivre]? Nous endurerons sûrement la persécution que vous nous infligez. Et ceux qui ont confiance en Allah s’en remettent entièrement à Lui*﴾[Sourate Ibrahim: 11-12].
- ﴿*Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu’Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose*﴾ [Sourate At-Talaq: 3].
- ﴿*puis une fois que tu t’es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance*﴾ [Sourate Al-’Imrane: 159].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Hafs, ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Al-Qourachi Al- ‘Adawi, qui a pour ancêtre commun avec le Prophète , Ka’ b Ibn Lou`ayy, Al Farouq, le deuxième Calife Bien Guidé, le premier à avoir été surnommé Commandeur des Croyants et le ministre du Messager d’Allah . Il est mort en l’ an 23 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète nous informe que si nous sommes sincères lorsque nous nous en remettons à Allah et que nous nous en remettons à Lui comme il se doit, nous serons alors pourvus comme sont pourvus les oiseaux qui sont affamés au matin et rentrent le soir repus.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifa As-Sahaba d’Abou Nou’aym (1/38), Al-Isti’ab Fi Ma’rifa Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1238) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/642).

Compréhension (fiqh)

1 S'en remettre à Allah est une des adorations du cœur et elle se réalise en faisant confiance à Allah et en comptant sur lui tout en accomplissant les causes requises. Le Prophète ﷺ nous informe que si nous nous en remettions à Allah comme il se doit, Il nous pourvoirait comme Il pourvoit les oiseaux.

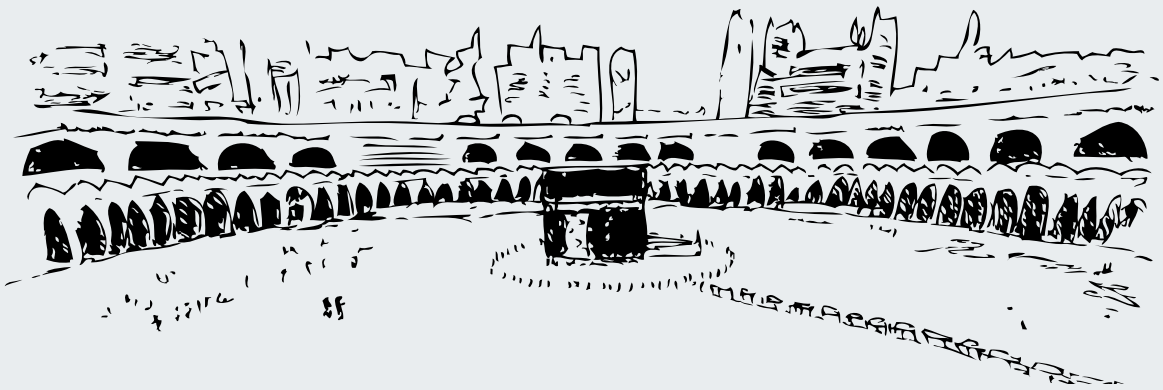

2 En effet, les oiseaux partent le matin affamés et le ventre vide et reviennent à la fin du jour repus et le ventre plein. Si nous étions sincères lorsque nous comptons sur Allah et que nous nous en remettions à Lui, Il nous pourvoirait comme Il pourvoit l'oiseau qui n'a aucun pouvoir. Or la plupart d'entre nous usent de tromperie, de mensonge et de trahison dans leurs transactions, ou s'abstiennent de toute action et ne mobilisent pas toutes les causes requises, ou bien encore ne s'en remettent qu'aux causes en pensant que les bonnes causes amènent inévitablement la subsistance[1].

S'en remettre véritablement à Allah signifie que l'être humain accomplit les causes requises en ayant confiance en Allah, dans le sens où il croit que toute chose est de Son ressort. Cela ne signifie pas s'abstenir d'accomplir les causes et rester à attendre que la subsistance vienne à soi, car ceci est au contraire réprouvé et n'est pas la manière correcte de s'en remettre à Allah. Le Prophète ﷺ porta des armures lors de ses batailles, creusa le Fossé lors de la bataille des Coalisés, migra en cachette vers Médine, eut recours aux services d'un guide pour lui indiquer la route lorsqu'il migra, se cacha dans une grotte et élabora des tactiques de guerre. Il est donc quelqu'un qui s'en remettait à Allah de la meilleure manière. Par ailleurs, Allah – exalté soit-Il – ordonna de s'en remettre à Lui en étant déterminé et en accomplissant les causes requises lorsqu'Il dit: ﴿***puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 159].

1 Voir Dalil Al-Falihine Li-Tourouq Riyad As-Salihine d'Ibn 'Illane As-Siddiqi (1/197-198).

Suivi

1. Lorsque le musulman est préoccupé par sa subsistance, il se doit de s'en remettre à Allah, d'être satisfait du sort qu'Il lui a accordé et d'être complètement persuadé qu'il a un Seigneur qui administre ses affaires, puis après cela, accomplir les causes requises.

2. Beaucoup de gens répètent souvent: "Je m'en remets à Allah" sans véritablement s'en remettre à Lui. En effet, s'en remettre à Allah, ce n'est pas seulement une affaire de paroles, mais cela consiste à se soumettre à Allah, à être satisfait de ce qu'Il décrète et à croire en Lui.

3. Atteindre la finalité d'une affaire est facilité à celui qui s'en remet véritablement à Allah et il est préservé contre les assauts et les insufflations de Satan. Allah dit: ﴿***Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni. Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur***﴾ [Sourate An-Nahl: 98-99]. Ainsi, lorsqu'on désire qu'Allah nous préserve de Satan et qu'Il nous éloigne de lui, on s'en remet véritablement à Allah.

4. Celui à qui il plaît qu'Allah le préserve dans toutes ses affaires et qu'Il le soulage de tout ce qui le préoccupe dans ce bas monde et dans l'au-delà doit se réfugier auprès d'Allah et Lui soumettre son affaire. Allah dit: ﴿***Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit***﴾ [Sourate At- Talaq: 3]. Pour sa part, le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Celui qui dit – c'est-à-dire en sortant de chez lui –: "Au Nom d'Allah, je m'en remets à Allah, il n'y a de moyen ni de force que par Allah", on lui dira: Tu as été soulagé et tu as été prémuni, et Satan s'éloignera de lui"[(1)68].

5. S'en remettre véritablement à Allah signifie que l'être humain soit satisfait de ce qu'Allah fait de lui, qu'il Lui fasse confiance et qu'il Lui soumette son affaire. Bichr Al-Hafi – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: Untel a dit "Je m'en remets à Allah" pourtant il ment sur Allah. S'il s'en remettait [véritablement] à Allah, il serait satisfait de ce qu'Il fait. On demanda à Yahya Ibn Mo'adh – qu'Allah lui fasse miséricorde – quand l'homme s'en remet [véritablement] à Allah et il répondit: Quand il se satisfait qu'Allah soit son garant[(2)69].

6. Lorsque Allah voulut nourrir Maryam – qu'Allah la protège – alors qu'elle ressentait les douleurs de son accouchement, Il lui ordonna de secouer le tronc du palmier. Quelle force pourrait avoir une femme qui accouche pour faire tomber des dattes d'un palmier en le secouant? Même si un homme fort le faisait, rien n'en tomberait, mais Allah aime que le serviteur accomplisse les moyens et qu'il Lui laisse le soin de décider du résultat.

---

1 At-Tirmidhi (3426).

2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/114).

7 ‘Omar Ibn Al-Khattab – qu’Allah a agréé – rencontra un groupe de gens du Yémen qui prétendaient s’en remettre à Allah sans accomplir les causes requises. Il leur demanda: “Qui êtes-vous?”. Ils répondirent: “Nous sommes ceux qui s’en remettent à Allah”. Il dit: “Vous êtes plutôt ceux qui prétendent s’en remettre à Allah, car celui qui s’en remet [véritablement] à Lui sème le grain puis s’en remet à Allah”(1)70.

8 Il convient que le prédicateur et l’éducateur recourent souvent aux figures de style et aux paraboles qui explicitent les concepts et renforcent les idées.

9 ‘Abd Allah Ibn Salam et Salmane – qu’Allah a agréés – se rencontrèrent et l’un des deux dit à l’autre: “Si tu meurs avant moi, viens à moi et informe-moi de ce que tu as trouvé auprès de ton Seigneur et si je meurs avant toi, je viendrai à toi et je t’en informerai”. L’autre demanda: “Les morts peuvent-ils venir aux vivants?”. Le premier répondit: “Oui, leurs âmes vont au Paradis où elles veulent”. L’un des deux décéda et il rendit visite à l’autre dans son rêve. Il lui dit: “Remet-t'en à Allah et réjouis-toi, car je n’ai pas vu mieux que le fait de s’en remettre à Allah”(2).

10 Louqmane – qu’Allah lui fasse miséricorde – dit à son fils: “Ô fils, ce bas monde est une mer dans laquelle nombreux sont les gens qui s’y sont noyés. Si tu peux construire un navire avec la foi en Allah, relier ses éléments avec des actes d’obéissance et lui donner comme voile le fait de t’en remettre à Allah, alors il se peut que tu t’en sortes”(3)72.

Un poète a dit:

Je m’en suis remis pour ma subsistance à Allah mon Créateur et j’ai été certain qu’Allah allait immanquablement me pourvoyer

Et que je ne serais déchu de rien de ce que doit être ma subsistance, même si celle-ci se trouve au fond de mers profondes.

Allah l’Éminent me l’amènera par Sa grâce, même si ma langue n’est pas capable de parler.

Pour quelle raison donc l’âme serait-elle peinée, alors que le Tout Miséricordieux a d’ores et déjà départagé la subsistance des créatures.

1 Al-Boukhari (1523).

2 Voir At-Tawakkoul ‘Ala Allah d’Ibn Abi Ad-Dounya (p.51).

3 Voir At-Tawakkoul ‘Ala Allah d’Ibn Abi Ad-Dounya (p.49).

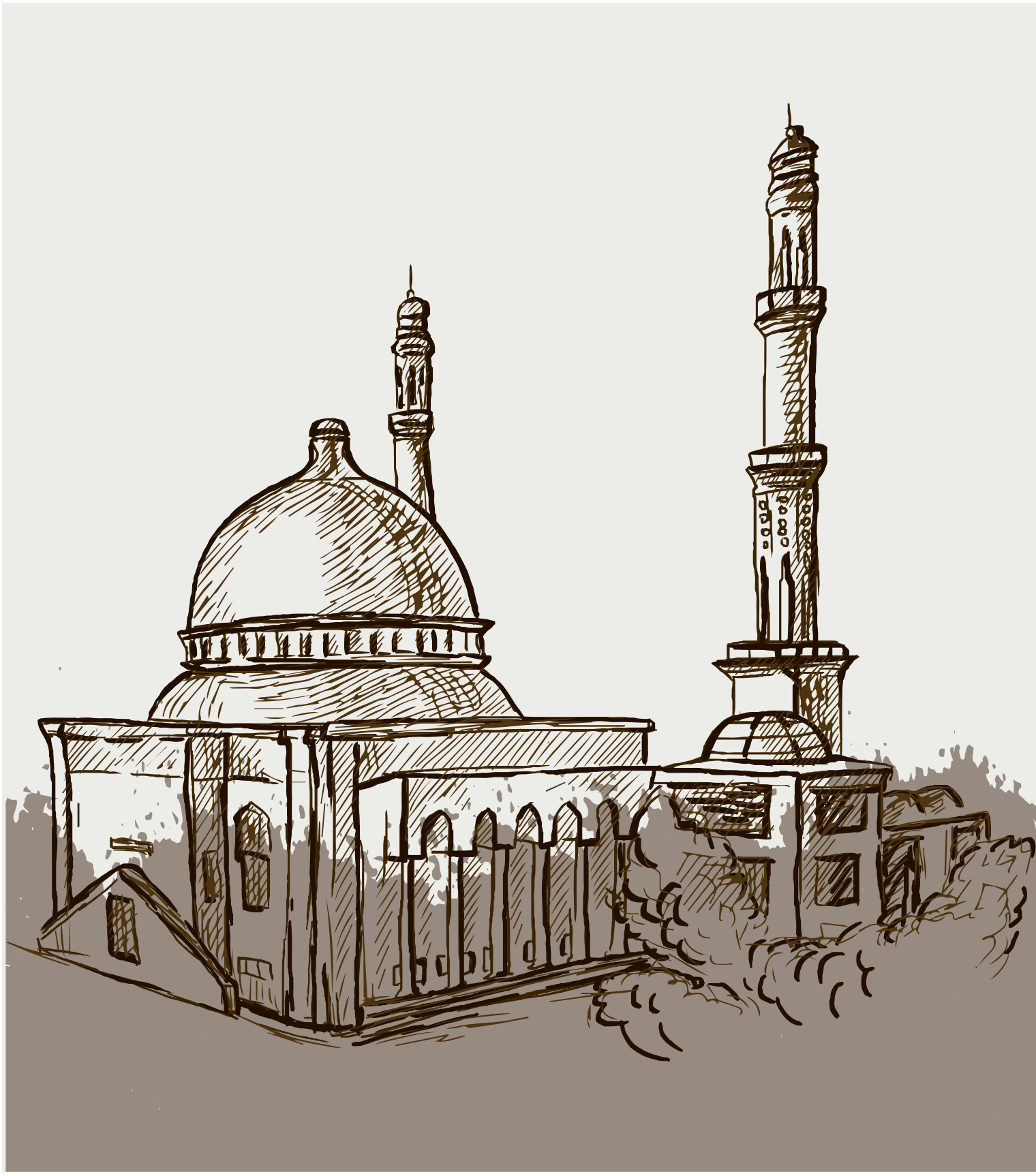

70

Hadith

La vente des choses illicites

Jabir Ibn ‘Abd Allah, qu’Allah a agréé, entendit le Messager d’Allah ﷺ dire à La Mecque, l'année de la prise de La Mecque:

1 “Allah et Son Messager ont déclaré illicite la vente de vin,

2 *la chair des bêtes trouvées mortes,*

3 *la chair de porc,*

4 *et les idoles”.*

5 On lui demanda: Ô Messager d’Allah ﷺ, que dis-tu de la graisse des bêtes trouvées mortes, car on en badigeonne les navires, on en enduit le cuir, et les gens l'utilisent pour s'éclairer. Il répondit: *“Non, c’est illicite”.*

6 Puis le Messager d’Allah ﷺ dit après cela: “*Qu’Allah combatte les juifs. Lorsque Allah déclara cette graisse illicite, ils la firent alors fondre, la vendirent et dépensèrent le prix qu’ils en tirèrent*”[1].

1 Al-Boukhari (2236) et Moslim (1581).

Les Versets

﴿*Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d’Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d’ une chute ou morte d’ un coup de corne, et celle qu’ une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu’ elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu’ on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 3].

﴿*Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu’une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l’inimitié et la haine, et vous détourner d’ invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin?*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 90-91].

﴿*Dis: “Dans ce qui m’ a été révélé, je ne trouve d’ interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c’est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu’Allah .” Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-An’am: 145].

﴿*Il leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises*﴾ [Sourate Al-A’ raf: 157].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Allah, Jabir Ibn ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d’allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était un des chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d’allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu’il participa aux batailles de Badr et d’Ouhoud ainsi qu’à la bataille de Siffine dans le camp de ‘Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne dans ce hadith certaines choses qu’il est illicite de vendre et affirme que lorsque Allah déclare quelque chose illicite, il déclare illicites son utilisation et le prix que l’on en tire. En effet, après avoir affirmé que la chair de la bête trouvée morte est illicite, ses Compagnons – qu’Allah a agréés – le questionnèrent au sujet de sa graisse et de l’utilisation de celle-ci pour enduire, s’éclairer, etc. Il les informa alors que ceci n’est pas permis et que les juifs méritaient la colère d’Allah pour cette raison, car lorsque Allah leur avait déclaré la graisse illicite, ils rusèrent contre cette interdiction, firent fondre la graisse et la vendirent.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (3/190).

Compréhension (fiqh)

1 Allah – exalté soit-Il – et Son Prophète ﷺ ont déclaré illicite le vin, car il trouble la raison qui conditionne l'accomplissement des charges religieuses et amène l'être humain à commettre les actes de désobéissance et à commettre des dépravations sur terre. Allah dit: ﴿***Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière (Salat). Allez-vous donc y mettre fin?***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 90-91].

Par ailleurs, le vin est illicite, ainsi que le prix qu'on en tire [en le vendant]. Anas dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a maudit dix personnes en rapport avec le vin: celui qui le presse, celui qui demande qu'on le lui presse, celui qui le boit, celui qui le transporte, celui vers qui il est transporté, celui qui le sert, celui qui le vend, celui qui dépense le prix qu'il en tire, celui qui l'achète et celui pour qui il est acheté"[1]. De plus, lorsque Abou Talhah questionna le Prophète ﷺ au sujet d'orphelins qui avaient hérité de vin, il lui dit: *"Verse-le"*. Puis lorsqu'il lui demanda: "Puis-je en faire du vinaigre?", il répondit: *"Non"*[2].

2 Allah déclara également illicite de vendre la bête morte, puisqu'il est illicite de consommer sa chair et d'en tirer profit en raison des paroles d'Allah: ﴿***Vous sont interdits la bête trouvée morte...***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 3], excepté la peau des bêtes pures et licites – comme la brebis, la vache, etc. – après avoir été tannée. On rapporte en effet qu'Ibn 'Abbass – qu'Allah a agréés – a dit: "On offrit comme aumône à l'esclave affranchie de Maymouna une brebis qui [par la suite] est morte. Le Messager d'Allah ﷺ, passant à proximité, dit: *"Et si vous preniez sa peau et que vous la tanniez?"*. On lui répondit: "Elle a été trouvée morte". Il dit alors: *"Ce n'est que la consommation de sa chair qui a été déclarée illicite"*[3].

Il est également fait exception de la consommation des poissons et des sauterelles trouvés morts en raison des paroles du Prophète ﷺ: *"Vous ont été déclarés licites deux types de bêtes trouvées mortes et deux types de sang. Les deux types de bêtes trouvées mortes sont les poissons et les sauterelles, et les deux types de sang sont le foie et la rate"*[4].

---

1 19 At-Tirmidhi (1295) et Ibn Maja (3381).

2 Abou Dawoud (3675).

3 Al-Boukhari (1492) et Moslim (363).

4 Ahmad (5723) et Ibn Maja (3314).

3 Il est également illicite de vendre des porcs puisque Allah déclara illicite la consommation de sa chair et décréta qu'il est impur. Il dit: ﴿***Dis: "Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah". Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux***﴾ [Sourate Al-An'am: 145].

4 Il est également illicite de vendre des statues et d'en fabriquer, qu'elles soient destinées à être adorées ou pas, car cela peut amener à ce que de l'associationnisme finisse par être commis. En effet, l'associationnisme n'est apparu sur terre que suite à la présence de statues qui avaient, à l'origine, été fabriquées pour une autre raison que pour être adorée. Le Prophète ﷺ nous informa que *"l'Heure ne surviendra pas avant que les femmes de Daws ne secouent leurs postérieurs autour de Dhou Al-Khalassa"*. Dhou Al-Khalassa est une idole que la tribu de Daws adorait à l'époque préislamique[1].

5 Après que le Prophète ﷺ eut mentionné l'illicéité de vendre la bête trouvée morte et de l'utiliser, les Compagnons le questionnèrent au sujet de l'utilisation de sa graisse et de son gras autrement que comme nourriture: Est-il possible de les utiliser pour rendre les navires étanches, assouplir le cuir et comme combustible pour allumer les lampes? Le Prophète ﷺ leur défendit alors cela et les informa que cela est illicite et n'est pas permis.

Les Compagnons ne le questionnèrent au sujet de la graisse de la bête morte que parce qu'ils croyaient que le jugement qui leur est relatif est semblable à celui relatif aux ânes domestiqués (onagres). Le Prophète ﷺ déclara, en effet, illicite de consommer leur chair, mais permis de les vendre, de les monter, etc. Il leur expliqua donc que le cas présent est différent. La bête morte est impure et c'est pour cette raison qu'il n'est pas permis de consommer sa chair et d'en tirer profit et c'est également pour cette raison qu'il est illicite de la vendre.

6 Puis le Prophète ﷺ invoqua Allah contre les juifs qui ont rusé pour contourner la loi d'Allah leur défendant de consommer la graisse [des animaux morts], de l'utiliser et de les la vendre, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Aux Juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique. Des bovins et des ovins, Nous leur avons interdit les graisses***﴾ [Sourate Al-An'am: 146]. Ils liquéfièrent alors les graisses, les vendirent et jouirent du prix qu'ils en tirèrent.

1 Al-Boukhari (7116) et Moslim (2906).

Suivi

1 (1) Il est illicite au musulman de vendre du vin, que celui qui le lui achète soit musulman ou mécréant, car le prix qu'on en tire est illicite pour les musulmans.

2 (1) L'Islam accorde de l'importance à la raison de l'être humain, incite celui-ci à réfléchir et à méditer la création d'Allah, lui impose d'acquérir la science et lui a rendu illicite tout ce qui altère sa raison, comme consommer des substances enivrantes ou autre.

3 (2) La vente de bêtes trouvées mortes inclut la vente d'animaux momifiés. Il n'est donc pas permis à l'être humain de les acheter ou de les vendre.

4 (3) De même qu'il est illicite pour le musulman de consommer de la chair de porc, il lui est également illicite de la vendre, que celui qui la lui achète soit musulman ou mécréant, car cela entre dans le cadre de l'entraide dans le péché et la transgression.

5 (4) Il n'est pas permis d'exposer des statues ni d'en fabriquer, car ceci fait partie des péchés capitaux. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet: *"Les gens qui subiront le supplice le plus sévère le Jour de la Résurrection sont ceux qui façonnent des formes d'êtres animées"*[(1)24].

6 (4) Ce hadith démontre qu'il est obligatoire de s'éloigner de tout ce qui pourrait nous faire tomber dans les prémices de l'associationnisme. En effet, un homme fit vœu, du temps du Messager d'Allah ﷺ, d'immoler un dromadaire à Bouwana – un emplacement en contrebas de La Mecque –. Il se rendit auprès du Prophète ﷺ pour lui dire: "J'ai fait vœu d'immoler un dromadaire à Bouwana". Le Prophète ﷺ lui demanda: *"Y avait-il une des idoles de l'époque préislamique?"*. L'homme répondit: "Non". Le Prophète ﷺ lui demanda ensuite: *"Y célébrait-on une de leurs fêtes?"*. L'homme répondit: "Non". Le Prophète ﷺ dit alors: *"Acquitte-toi de ton vœu, car un vœu n'a pas à être acquitté lorsqu'on désobéit à Allah ou lorsque l'être humain doit réaliser ce qu'il n'est pas en mesure de réaliser"*[(2)25].

7 (5) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – n'ont pas eu honte de questionner le Prophète ﷺ sur la graisse de la bête trouvée morte. Cela ne fait pas partie du questionnement réprouvé ni n'est une objection au jugement qu'il a émis, mais leur question portait sur une utilisation qui n'a pas de lien avec la nourriture et la boisson et ils croyaient que l'illicéité prononcée par le Prophète ﷺ ne portait que sur son utilisation en tant que nourriture. Il convient donc que la honte ou la pudeur ne dissuadent pas de poser des questions.

---

1 Al-Boukhari (5950) et Moslim (2109).

2 Abou Dawoud (3313).

8 (6) Ruser pour contourner une loi d'Allah ne fait pas partie des habitudes des croyants dont Allah dit: ﴿***La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messager, pour que celui- ci juge parmi eux, est: "Nous avons entendu et nous avons obéi". Et voilà ceux qui réussissent.***﴾ [Sourate An-Nour: 51]. Cette attitude est plutôt celle des juifs envers qui Allah est en colère, prend donc garde à ne pas devenir comme eux.

9 (6) Le Prophète ﷺ mit en garde contre le fait d'imiter les juifs dans leurs ruses pour contourner les lois de la religion, et dit: "*Ne commettez pas ce qu'ont commis les juifs qui ont rendu licites les interdits d'Allah grâce aux ruses les plus futiles*"[(1)26].

10 (6) La conséquence de la ruse pour contourner les lois d'Allah fut qu'Allah transforma les gens du Sabbat en singes. Ils rusèrent pour contourner Son interdiction de pêcher le samedi et jetèrent leurs filets le vendredi pour les remonter une fois le samedi passé. Que ceux qui rusent pour contourner les lois de la religion redoutent de subir ce qu'ils ont subi.

1 Ibn Battah Al-'Akbari dans Ibtâl Al-Hiyal (p.47).

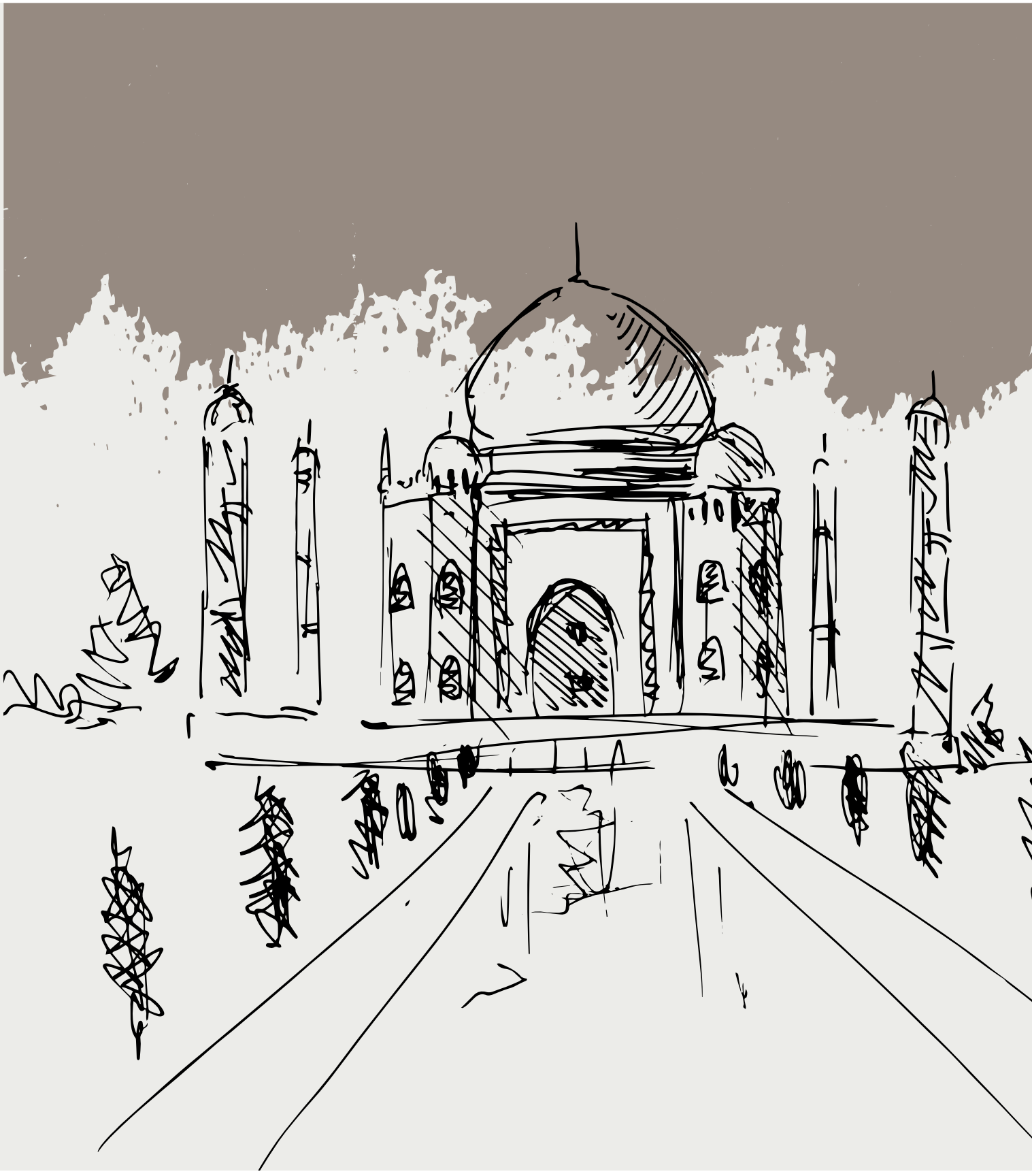

71

Hadith

La défense de la tromperie

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ passa près d' un monceau de grain dans lequel il introduisit la main et ses doigts ressentirent de l'humidité[dans le fond].

1 Il demanda: *"Qu' est-ce cela, ô propriétaire de cette nourriture?"*. L'homme répondit: "Elle a été atteinte par la pluie, ô Messager d'Allah".

2 Le Prophète ﷺ dit alors: *"Pourquoi n' as-tu pas mis ce qui est mouillé au-dessus afin que les gens le voient?*

3 *Celui qui trompe ne peut pas se réclamer de moi"*[1].

1 Moslim (102).

Les Versets

﴿*Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez*﴾ [Sourate Al-Baqara: 172].

﴿*Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment*﴾ [Sourate Al-Baqara: 188].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ vérifia la marchandise d' un commerçant et il trouva qu'au milieu, les grains étaient mouillés. Il l'informa alors que cela n'est pas permis et que la tromperie est illicite et n'est pas permise.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Alors que le Prophète ﷺ déambulait dans le marché afin de s'enquérir des affaires des gens et de suivre les ventes et les achats, il trouva un homme vendant de la nourriture. Lorsqu'il introduisit la main dans le tas formé par cet homme afin de présenter ce qu'il vendait comme attrayant et tentant, le Prophète ﷺ trouva que l'intérieur était mouillé, ce qui indiquait qu'un défaut avait atteint la nourriture et que cet homme avait couvert et dissimulé ce défaut afin que l'acheteur ne le voie pas.

2. Le Prophète l'interrogea alors à ce sujet afin de lui faire comprendre la désapprobation qu'il avait de cet acte, puisqu'il mit la nourriture mouillée en dessous et la nourriture sèche au-dessus afin de faire croire à l'acheteur que toute la nourriture dans son ensemble était sèche et qu'elle ne comportait aucun défaut. L'homme informa le Prophète que la pluie était tombée sur la nourriture et qu'elle en a détérioré la plus grande partie.

3. Le Prophète ﷺ informa ensuite l' homme qu'il aurait dû mettre la nourriture défectueuse au-dessus, de manière à ce que les gens la voient, car c'est ce que la loyauté et la véracité imposent lors des ventes. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: "Les commerçants seront ressuscités le Jour de la Résurrection en tant que pervers, excepté ceux qui craignent Allah et sont bons et véridiques"[1].

4. Puis le Prophète ﷺ énonça une règle générale qui doit servir de référence: le trompeur ne suit pas la Sounna du Prophète ﷺ, car la perfidie, la trahison et la duperie sont les attributs des menteurs et des hypocrites et ne sont les attributs ni du Prophète ﷺ ni de ses disciples.

   Ce hadith ne signifie pas que le trompeur sort de l'Islam, mais souligne qu'il contrevient à la religion et qu'il commet un péché qui provoque la colère et le châtiment d'Allah, car il se permet de s'emparer sans droit de ce que possède son frère musulman, froisse celui-ci et fait naître en lui un sentiment de rancune et de haine. Or tout ceci conduit à la désagrégation des liens qui unissent les musulmans.

   La règle énoncée dans ce hadith ne concerne pas seulement la vente et l'achat, mais englobe toutes les transactions. Elle inclut ainsi l'imam qui trompe les fidèles, ne se soucie pas de leurs intérêts et profite de sa fonction pour réaliser ses intérêts personnels, car le Prophète ﷺ a dit: *"Il n'y a pas de serviteur à qui Allah confie la responsabilité de gens et qui meurt en les ayant trompés sans qu'Allah ne le prive du Paradis"*[2]. Cette règle inclut également la tromperie en religion qui est la tromperie la plus grave, celle qui provoque les effets les plus destructeurs et qui est le pire péché. Elle consiste à ce que les savants taisent ce qu'Allah leur a ordonné de transmettre ou bien l'altèrent dans le but de parvenir à certains postes ou d'obtenir des richesses, tel que le Coran a qualifié les Israélites.

---

1 At-Tirmidhi (1210) et Ibn Maja (2146).

2 Al-Boukhari (7150) et Moslim (227).

Suivi

1 (1) Il convient que les prédicateurs et les étudiants en science déambulent dans les marchés afin de constater les contraventions religieuses dans les ventes, prodiguent des conseils aux gens et leur rappellent Allah.

2 (1) Il était de la tradition du Prophète ﷺ, de ses Compagnons et de leurs disciples des premières générations qu'un contrôleur parcoure les marchés afin de vérifier l'état des marchandises. Il serait bienvenu que les gouvernements fassent revivre cette tradition afin d'organiser les flux de vente et d'achat et préserver les droits des gens.

3 (2) Le Prophète ﷺ prit l'initiative d'interroger le vendeur au sujet de l'humidité qu'il constata dans sa marchandise avant de l'accuser de tromperie, puisqu'il se pouvait que le vendeur ne connaisse pas ce défaut. Nous gagnerions donc à nous assurer des choses que nous voyons, avant de nous hâter de juger les apparences.

4 (2) Les vendeurs doivent examiner l'état de leurs marchandises de temps à autre, afin de vérifier si elles ne comportent pas de défauts, d'anomalies ou autre.

5 (3) Le musulman doit être véridique lorsqu'il vend, lorsqu'il achète et lorsqu'il s'engage dans toute transaction et il doit également prendre garde à consommer les revenus illicites, car le Prophète ﷺ a dit: *"Aucune chair [du corps] n'est nourrie avec des revenus illicitement acquis sans que le feu ne soit le plus en droit de la consumer"*[(1)].

6 (3) Prends garde de dissimuler les défauts de ta marchandise, car c'est la voie assurée vers la perte et la disparition des bénédictions dans la subsistance. Le Prophète ﷺ a dit: *"Les deux contractants ont le choix [de conclure ou d'annuler la vente] tant qu'ils ne se séparent pas. S'ils sont sincères et francs, leur vente sera bénie. En revanche, s'ils dissimulent un défaut et mentent, la bénédiction sera ôtée de leur vente"*[(2)].

7 (3) Lorsque Jarir Ibn 'Abd Allah, qu'Allah a agréé, allait vendre une marchandise, il mettait en évidence ses défauts devant l'acheteur et lui laissait le choix d'acheter ou de se rétracter en lui disant: "Si tu veux, achète-la et si tu veux laisse-la". On lui objecta: "Si tu fais cela à chaque fois, tu ne concluras aucune vente". Il répondit alors: "Nous avons prêté allégeance au Messager d'Allah ﷺ d'être de bon conseil à tout musulman"[(3)18].

8 (3) Le musulman doit s'efforcer de ne manger et boire que ce qui est licite, car les bonnes œuvres ne sont pas acceptées lorsqu'on consomme des revenus illicites. Wahb Ibn Al-Ward – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Si tu restais en permanence à la mosquée tel ce pilier, cela ne te serait pas utile avant que tu ne scrutes ce qui entre dans ton ventre pour savoir s'il est licite ou illicite"[(4)].

---

1 At-Tirmidhi (612).

2 Al-Boukhari (2079) et Moslim (1532).

3 Ibn Sa'd dans At-Tabaqate Al-Koubra - Moutammim As-Sahaba (p.803) et At-Tabarani dans Al-Mou'jam Al-Kabir (2510).

4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/263).

9 (4) Que tout trompeur qui consomme des revenus illicites sache que les pieds d'un serviteur ne bougeront pas le Jour de la Résurrection tant qu'il n'aura pas été interrogé au sujet de quatre choses, l'une d'elles étant sa richesse comment il l'a acquise[1]. Que répondras-tu à ton Seigneur à ce moment- là?

10 (4) Toi, le trompeur qui t'empares indûment des richesses des gens, comment veux-tu que tes invocations soient exaucées alors que le Prophète ﷺ mentionna un homme qui fait un long voyage au point d'être hirsute et recouvert de poussière et qui tend les bras vers le ciel en disant "Ô Seigneur, ô Seigneur" alors que sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite, ses habits sont illicites et qu'il est avec ce qui est illicite. Comment pourrait-il donc être exaucé?[2]

11 (4) En ce qui concerne les hadiths dans lesquels le Prophète ﷺ a dit: "Untel ne peut se réclamer de moi", "Untel ne fait pas partie de nous" ou autre formule semblable, il est préférable de les laisser tels qu'ils sont sans les interpréter, car ceci est plus dissuasif et a plus d'impact sur les gens.

12 (4) Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Un homme ne cesse d'avoir des avis sains tant qu'il est de bon conseil pour celui qui sollicite son avis, mais dès qu'il le trompe, Allah le prive de sa faculté de prodiguer de bons conseils et des avis sains"[3].

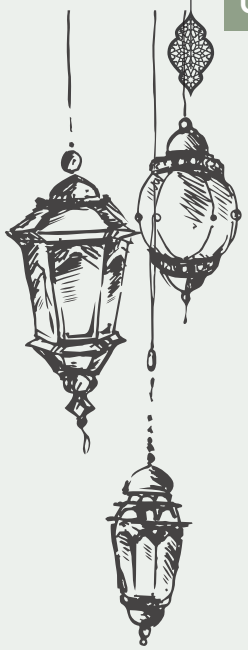

Un poète a dit:

Ô toi qui vends en usant de tromperie, tu es exposé à l'invocation d'une victime de ton injustice adressée à Celui qui écoute les plaintes.

Consomme donc des revenus licites et abstiens-toi de ce qui est illicite, car demain tu n'auras pas la force de supporter le feu de l'Enfer.

Un autre poète a dit:

Dis à celui dont je ne sais pas s'il me conseille ou s'il me trompe,

Que ce qui m'étonne le plus de ta part est qu'avec une main tu me frappes et avec l'autre tu me consoles.

Tu médis de moi auprès de certains et tu fais mon éloge auprès d'autres, alors que me parviennent les paroles que tu dis aux deux.

Ce sont là deux comportements inconciliables, retiens donc ta langue de me critiquer et de m'encenser.

1 At-Tirmidhi (2417).

2 Moslim (1015).

3 Voir Adh-Dhari'a Ila Makarim Ach-Chari'a d'Ar-Raghib Al-Asfahani (p.211).

72

Hadith

La défense de l'usure

Jabir Ibn 'Abd Allah – Allah a agréé les deux hommes – a dit:

1. Le Messager d'Allah ﷺ maudit:
2. celui qui consomme des revenus usuriers,
3. celui qui les fait consommer,
4. le scribe qui consigne une transaction usurière
5. et les deux témoins de celle-ci,
6. et il dit: *"Ils sont tous pareils"*[1].

1 Moslim (1598).

Les Versets

- ﴿*Ceux qui mangent [pratiquent] de l' intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent: "Le commerce est tout à fait comme l'intérêt". Alors qu'Allah a rendu lici te le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu! Ils y demeureront éternellement. Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur*﴾ [Sourate Al-Baqara: 275-276].
- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l' annonce d' une guerre de la part d'Allah et de Son Messager*﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279].
- ﴿*Ô les croyants! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital. Et craignez Allah afin que vous réussissiez! Et craignez le Feu préparé pour les mécréants. Et obéissez à Allah et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde!*﴾ [Sourate Al-' Imrane: 130-132].
- ﴿*Entraidez-vous dans l' accomplissement des bonnes œuvres et de lapiété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression*﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 2].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Ane'sari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était l'un des chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu'il participa aux batailles de Badr et de Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ maudit l'usure, celui qui en bénéficie, celui qui la donne, celui qui écrit le contrat d'une transaction usurière et les témoins de la transaction, puis il déclara qu'ils commettent tous le même péché.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ informe de la part de son Seigneur – exalté soit-Il: qu'Il bannit de Sa miséricorde de nombreuses personnes s'étant associés pour commettre un même péché.

2. Dans ce hadith, le Prophète ﷺ informe que celui qui consomme des revenus usuriers est maudit, c'est-à-dire celui qui prend aux gens de l'argent dans des transactions usurières, qu'il utilise ensuite cet argent pour consommer de la nourriture ou pour toute autre consommation.

   L'usure est un surplus que l'un des contractants prend en échange d'un bien contre un autre, sans contrepartie, comme lorsqu'un homme, une banque ou un commerce prête mille [euros] à un individu à condition que celui-ci en rende mille deux cent un mois plus tard; ou bien que le prêteur pose comme condition qu'un retard dans le délai de remboursement exige une compensation financière; ou encore qu'un individu achète un titre financier d'une valeur de mille deux cent [euros] qu'il obtiendra à telle date alors qu'il ne l'a payé que mille [euros]; ainsi que d'autres types et formes d'usure. Dans les transactions financières, l'usure est appelée intérêts, pénalités de retard et autres.

3 La malédiction touche également celui qui donne ce surplus usurier, à savoir le contractant qui accepte de verser un surplus en contrepartie d'un retard de remboursement ou autre, car il a aidé à la consommation de biens usuriers, sachant que cette pratique ne relève généralement pas d'une nécessité dont dépend la vie des gens mais il est le plus souvent question d'obtenir un meilleur logement ou un meilleur véhicule, etc.

L'usure peut être un surplus sous forme d'argent ou d'autre chose, comme le fait qu'une personne offre un cadeau à une autre et lui dise: prête-moi mille [euros], or même une fois les mille [euros] complètement remboursés le cadeau fait office de surplus.

4 Le Prophète ﷺ informe également que le scribe est maudit, à savoir celui qui rédige le contrat de la transaction usurière ou contribue à sa rédaction, que ce soit en l'écrivant à la main ou à l'ordinateur, en concevant les documents, en saisissant les données, ou toute autre chose de ce genre.

5 De même, il informe que les deux témoins qui attestent des droits des deux contractants sont maudits,

6 puis il informe qu'ils sont tous maudits de la même façon, car ils s'entraident dans le péché et la transgression alors qu'Allah a défendu cela. Allah dit en effet: ﴿***Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 2].

Suivi

1. Nous avons tous besoin de la miséricorde d'Allah, et chacun d'entre nous implore Allah de lui faire miséricorde, alors chaque fois que tu entends qu'Allah a maudit un acte ou son auteur, fuis-le.

2. Il se peut que quelqu'un s'irrite contre le sort qui lui a été destiné, ou la douleur de celui-ci ou bien parce que Allah n'a pas encore répondu à son invocation, et il se murmure à lui-même: "pourquoi Allah ne me fait pas miséricorde?", alors qu'il est possible qu'il soit tombé dans des types [de péchés] qui impliquent la malédiction et le bannissement de la miséricorde d'Allah, mais il n'y prête guère attention.

3. L'être humain se laisse duper et se livre avec négligence à l'usure, alors que l'usure fait partie des péchés destructeurs[1] et anéantit ses biens, sa vie ici-bas et sa vie dans l'au-delà. N'obéis donc pas à celui qui t'invite à pratiquer l'usure, qu'il s'agisse d'un ami commerçant, d'un rapport économique, d'une annonce clinquante, car Allah ôte la bénédiction de la richesse de celui qui s'engage dans des transactions usurières. Il dit en effet: ﴿***Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur***﴾ [Sourate Al-Baqara: 276].

4. L'usure est interdite et toute personne qui participe à sa pratique est maudite. Il n'est donc pas permis de participer à la rédaction d'un contrat usurier, quand bien même l'emprunteur dirait par exemple: "Je suis en mesure de rembourser cette somme dans le délai imparti sans pratiquer l'usure", parce que le simple fait de rédiger ce contrat est interdit et Allah a maudit celui qui le rédige.

5. Veille à ne gagner que des revenus licites, car consommer des revenus illicites s'interpose entre le serviteur et l'exaucement de l'invocation. Il est rapporté en effet dans un hadith que le Prophète ﷺ mentionna un homme qui fait un long voyage au point d'être hirsute et recouvert de poussière et qui tend les bras vers le ciel en disant "Ô Seigneur, ô Seigneur" alors que sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite, ses habits sont illicites et qu'il est avec ce qui est illicite. Comment pourrait-il donc être exaucé?[2].

6. Les prédécesseurs – qu'Allah les agrée – veillaient à consommer de la nourriture licite et à avertir les gens contre le fait de consommer de la nourriture illicite. Wahb Ibn Al-Ward – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Si tu restais en permanence à la mosquée tel ce pilier, cela ne te serait pas utile avant que tu ne scrutes ce qui entre dans ton ventre pour savoir s'il est licite ou illicite"[3]. Par ailleurs, on demanda à l'imam Ahmad Ibn Hanbal – qu'Allah lui fasse miséricorde: Par quoi les cœurs s'adoucissent-ils? Il baissa la tête longuement puis la leva et dit: En consommant des revenus licites[4].

---

1 Ceci, en raison du hadith: "Abstenez-vous des sept péchés destructeurs." Les présents demandèrent: Ô Messager d'Allah, quels sont-ils? Il répondit: *"...consommer des revenus usuriers..."*. Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

2 Moslim (1015).

3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/263).

4 Voir Manaqib Al-Imam Ahmad d'Ibn Al-Jawzi (p.269).

7 Le Prophète ﷺ a dit: *"J'ai vu cette nuit deux hommes qui sont venus à moi et m'ont emmené vers une terre sainte... Puis nous nous remîmes en route jusqu'à arriver à un fleuve de sang où il y avait un homme debout, et sur la rive du fleuve il y avait un homme debout qui tenait des pierres dans ses mains. Lorsque l'homme qui était dans le fleuve venait vers l'autre et voulait en sortir, l'autre homme lui lançait une pierre dans la bouche qui le ramenait à l'endroit où il était. Et à chaque fois qu'il voulait sortir, il lui lançait une pierre dans la bouche qui le ramenait à l'endroit où il était. Je demandai: Qui est-ce?... L'un des deux accompagnateurs me répondit: Celui que tu as vu dans le fleuve consommait des revenus usuriers"*[1].

8 Lorsque Allah rend illicite une chose, il rend également illicites le prix qu'on en tire, l'aide fournie pour acquérir cette chose et le témoignage approbateur de la transaction qui a pour objet cette chose. Aussi, ne participe pas à un acte de désobéissance, quand bien même dirais-tu: "ce n'est pas moi qui l'ai commis".

9 Si tu es engagé dans des transactions usurières et que tu désires te repentir, restitue le surplus usurier à ses propriétaires et ne prends que ce qui te revient légalement de droit, car restituer à son propriétaire ce qui lui a été injustement pris est une condition à remplir pour que le repentir soit valide.

10 Si on apprend que quelqu'un est engagé dans des transactions usurières – et il en va de même pour les banques qui mènent à la fois des transactions usurières et des transactions islamiques –, il convient de lui prodiguer des conseils et de l'appeler au vrai et il peut parfois s'avérer bénéfique de cesser de traiter avec lui en guise de correction et de réprimande. Toutefois, il n'y a pas de mal à traiter avec lui pour des choses licites qu'on ne trouve chez personne d'autre ou qui sont difficiles à se procurer en passant par autre que lui, ceci car le Prophète ﷺ traitait avec les juifs sous forme d'achat et de vente alors que c'est un peuple qui pratique l'usure.

Un poète a dit:

J'ai vu celui dont la richesse est licite connaître le meilleur dénouement et être le plus susceptible de résister aux aléas du temps.

Prends garde à la richesse illicite, car elle est une calamité lorsque les deux linceuls seront présentés.

1 Al-Boukhari (2085).

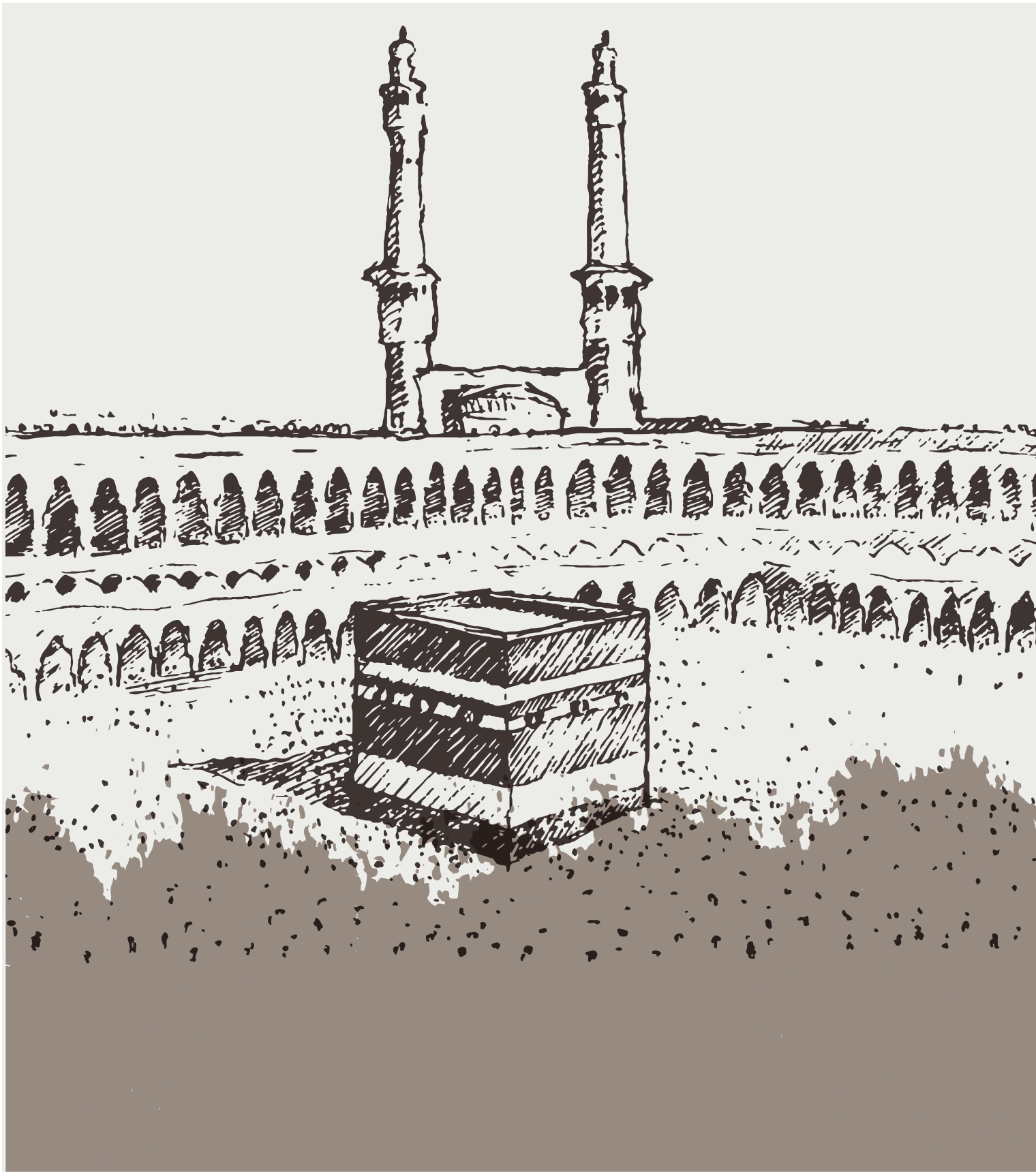

Hadith 73

La défense de l'aléa

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ défendit la vente au jet de caillou

2 et la vente aléatoire[1].

1 Moslim (1513).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel*﴾ [Sourate An-Nissa: 29].
- ﴿*Donnez la pleine mesure et n'en faites rien perdre [aux gens] et pesez avec une balance exacte. Ne donnez pas aux gens moins que leur dû; et ne commettez pas de désordre et de corruption sur terre*﴾ [Sourate Ach-Chou' ara: 181-183].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire.[1]

Résumé

Le Prophète ﷺ a défendu certains types de vente dans lesquels la marchandise ou son prix sont entachés de tromperie ou d'aléa. Parmi ces types de vente, il y a celle où l'acheteur jette une pierre et lorsqu'elle tombe sur une marchandise, il est tenu de l'acheter, ainsi que les ventes qui comportent un aléa rendant l'acte de vente invalide, comme acheter un marchandise inconnue et qu'on ne peut identifier dans un sac.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

La vente et l'achat font partie dela vie des gens, au point qu'il n'est pas possible de se passer de ces transactions, voilà pourquoi l'Islam organisa les jugements qui leur sont relatifs et déclara que toutes les ventes sont par défaut licites, excepté celles pour lesquelles une preuve démontre qu'elles sont illicites, celles entachées par d'invalidité, d'aléa ou d'usure.

1 Parmi les types de vente déclarés illicites par Allah – exalté soit-Il, il y a la vente au jet de caillou qui était, à l' époque préislamique, une vente répandue prenant plusieurs formes, dont celle où le vendeur dit: Je te vends la terre qui s' étend d'ici jusque-là où tombera le caillou. Puis il lançait le caillou. Il y a aussi la vente avec option où l'acheteur acquiert ce sur quoi son caillou tombe, celle où l'acheteur lance un caillou sur un troupeau de moutons et acquiert le mouton touché par le caillou, ou bien celle où l'acheteur prend une poignée de cailloux et dit: Pour chaque caillou, le prix de la marchandise sera réduit d'un dirham. Il en est de même pour les autres formes de vente qui comportent des aléas, des risques et une dilapidation indue des richesses des gens.

2 Allah déclara également illicite la vente aléatoire qui désigne toute vente dont l'objet est indéterminé et inconnu ou bien que le vendeur ne peut remettre à l'acheteur, comme vendre des poissons qui n'ont pas encore été pêchés, vendre le petit d'une bête qui n'a pas encore mis bas ou vendre du lait qui n'a pas encore été trait. Tout ceci fait partie des aléas défendus en raison de la grande part d'incertitude qu'elle comporte. En effet, on ne connaît pas la quantité ni la taille des poissons qui n'ont pas encore été pêchés et il se peut même que l'on soit incapable de les pêcher. De même, on ne sait si le petit naîtra mort ou vivant, s'il naîtra bien formé ou malformé. On ne sait pas non plus si le lait qui n'a pas encore été trait sera bon ou mauvais ni quelle en sera sa quantité. La vente au jet de caillou fait partie des ventes aléatoires, mais le Prophète ﷺ l'a mentionnée à part en raison du fait qu'elle était très répandue durant l'époque préislamique.

Cependant, certaines ventes comportant une infime part d'aléa sont licites en cas de nécessité, excepté si le vendeur ou l'acheteur n'en éprouvent aucune nécessité, alors ces ventes ne sont pas permises. De même, lorsque l'aléa est trop important, la vente n'est pas permise non plus. Parmi les ventes dans lesquelles l'aléa est infime, citons celle où l'on vend une brebis pleine ou avec les pis pleins de lait, ou bien celle où un homme achète une rasade d'eau pour un dirham par exemple, sachant que la quantité suffisant à désaltérer varie d'une personne à une autre, et un homme peut boire plus d'eau qu'un autre. C'est parce que l'aléa est infime dans ces ventes-là et qu'elles sont nécessaires pour certaines personnes qu'elles sont permises[1].

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (10/156).

1 (1) Le musulman doit se préoccuper de savoir quelles sont les ventes licites et quelles sont les ventes illicites afin qu'il ne se rende pas coupable d'une vente illicite et qu'il s'approprie de ce fait indûment la richesse des gens.

2 (1) La vente au jet de caillou inclut certains jeux illicites qui consistent à jeter une pièce métallique vers quelque chose de déterminé. S'il le touche, il gagne et s'il le manque il perd.

3 (1) Veille à ce que ta vente et ton achat soient religieusement valides. Il faut ainsi que l'objet de la transaction soit déterminé, son prix doit être déterminé et le délai de remise – si la vente ne se fait pas de main à main – doit également être déterminé.

4 (2) Toutes les ventes sont par défaut licites, mais elles deviennent illicites pour l'une des trois raisons suivantes: La première est l'illicéité de l'objet de la transaction, comme lorsqu'il s'agit d'une bête trouvée morte, d'un porc, de vin ou autre. La deuxième est l'aléa qui se traduit par l'indétermination de l'objet de la transaction ou de son prix ou par l'impossibilité de le remettre à l'acheteur. La troisième est l'usure qui entache la transaction. Veille donc à ce que tes ventes et tes achats soient exempts de ces défauts.

5 (2) Parmi les formes répandues de vente aléatoire, il y a la vente de ce qu'on ne présente pas, c'est- à-dire le fait qu'un être humain achète un bien qu'il n'a pas vu et dont il ne connaît pas les caractéristiques.

6 (2) Parmi les formes de vente aléatoire, il y a celle où l'être humain achète un bien indéterminé, comme un vêtement au milieu d'autres, c'est-à-dire qu'il voit plusieurs vêtements différents. Il en tire un au hasard et doit l'acheter sans l'avoir choisi.

7 (2) Parmi les formes les plus répandues de vente aléatoire, il y a les boîtes surprises qui consistent à ce que l'être humain achète une boîte à un prix déterminé sans savoir ce qu'elle contient.

8 (2) Parmi les formes répandues de vente aléatoire, il y a celle où un enfant achète un sac cadeau sans savoir ce qu'il contient et il se peut même que ce sac ne contienne rien. C'est ce qu'on appelle la tombola ou le ticket chance.

9 (2) Parmi les principales formes répandues de vente aléatoire, il y a celle où un homme vend le produit de la terre cultivée dans les années futures.

Un poète a dit:

Il y en a parmi les gens pour qui traiter injustement les autres est une habitude et qui se justifie en avançant toutes sortes d'excuses.

Il consomme volontiers ce qui est illicite et prétend qu'il est envisageable que ce qui est illicite soit licite.

Ô toi qui consommes des revenus illicites, explique-nous dans quel livre il est dit que ce que tu consommes est licite?

Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se produit et que lors de la Résurrection Il tranchera entre les créatures.

Après les paroles d'Allah, il n'existe pas de paroles exprimant de concepts plus éminents que les paroles de Son Messager, et il n'existe pas de paroles plus dignes d'être suivie que les siennes.

Voici ce livre (Des hadiths généraux: Compréhension et suivi).

C'est un livre qui traite de 150 hadiths touchant à tous les thèmes de la religion et classés d'une manière savante comme on peut s'en assurer à la lecture du sommaire. Ces hadiths sont suivis d'une explication succincte.

Le projet «Compréhension et suivi» fait partie d'un projet aux multiples parties intitulé «Les hadiths généraux» et chacun de ces hadiths est suivi de divers ajouts: explication fournie, programme éducatif, extraits vidéo, enregistrements audio, cartes, traductions plurielles, etc.

Ce grand projet lui-même est inclus dans l'une des initiatives majeures du centre Ossoul intitulée «Sur les traces du Messager…» dont la finalité est de faire connaître et de rendre accessible la Sounna du Prophète et les concepts qu'elle véhicule dans les différentes langues mondiales.

Il existe encore d'autres articles et productions dont il est possible de prendre connaissance sur la plateforme des hadiths généraux.

وقف خادم الحرمين الشريفين
الملك عبد الله بن عبد العزيز آل سعود الخيرية
Rabwah
مركز أصول
www.osoulcenter.com

Compréhension et suivi

Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion

Deuxième partie

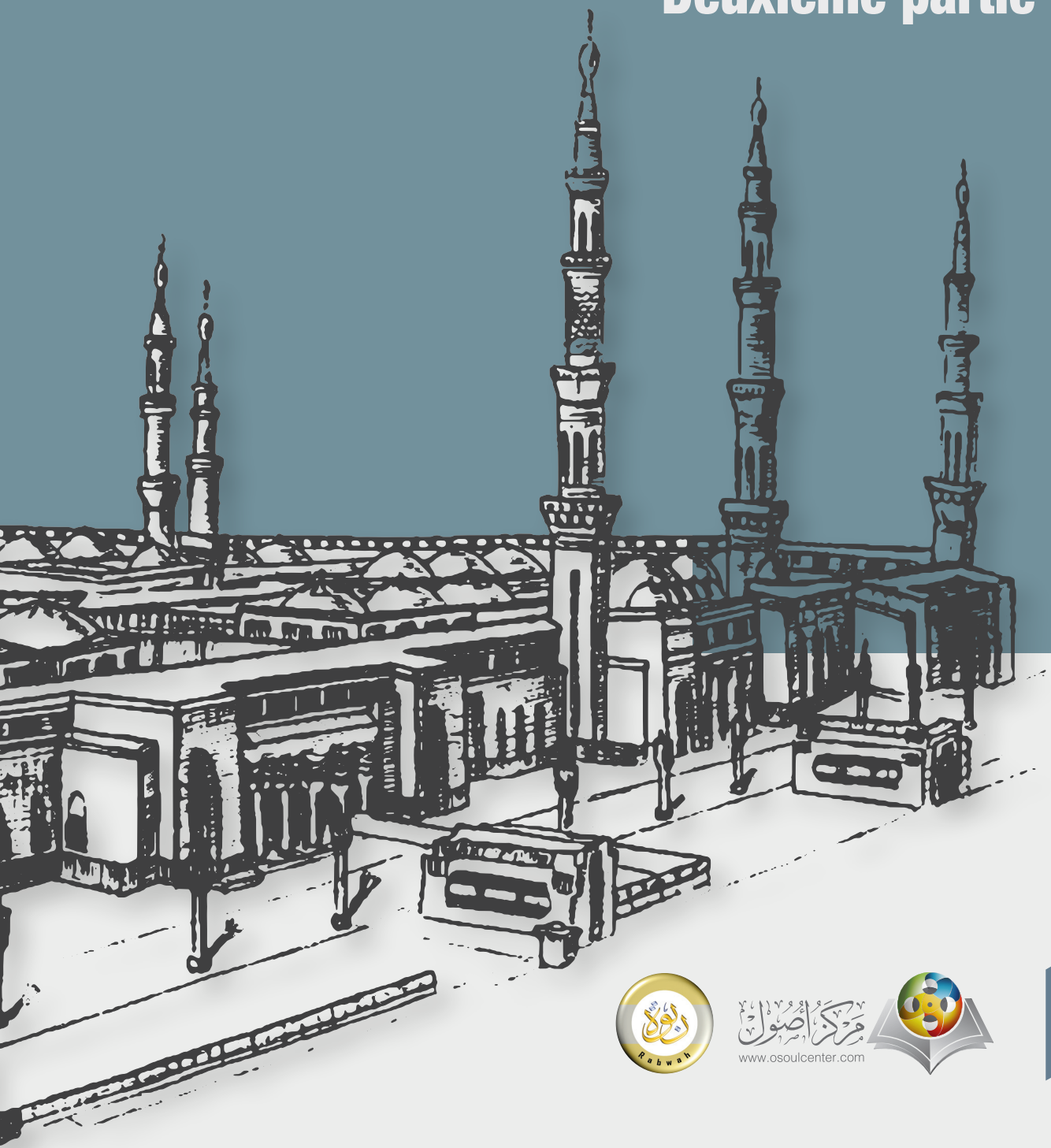

Rabwah

مركز أصول
www.osoulcenter.com

French

Compréhension et suivi

Des hadiths généraux relatifs aux thèmes de la religion

Deuxième partie

74

Hadith

Le mérite du mariage et de l'empressement de se marier

Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: Nous étions de jeunes gens qui accompagnaient le Prophète ﷺ et nous ne possédions rien. Il nous dit alors:

1 *"Ô vous les jeunes, que celui qui en a les moyens, se marie, car il sera plus susceptible de baisser le regard et de préserver ses parties intimes,*

2 *et que celui qui ne le peut pas, jeûne, car le jeûne est pour lui une inhibition"*[1].

1 Al-Boukhari (5066) et Moslim (1400).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété*﴾ [Sourate Al-Baqara: 183].
- ﴿*Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît*﴾ [Sourate An-Nour: 30-31].
- ﴿*Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'* à ce qu'*Allah les enrichisse par Sa grâce*﴾ [Sourate An-Nour: 33].
- ﴿*Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l' affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent*﴾ [Sourate Ar-Roum: 21].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Ar-Rahmane, 'Abd Allah Ibn Mas'oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l'Islam à La Mecque et il est le premier à avoir récité le Coran en public. Il participa aux deux migrations, à la bataille de Badr et à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ . Chargé de porter les sandales du Messager d'Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu'il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s' asseyait. Il est mort à Médine en l'an 32 ou 33 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ recommanda aux jeunes de se marier, car le mariage les amène à baisser le regard et à préserver leurs parties intimes des péchés. Si quelqu'un ne peut pas se marierpar manque de moyens, qu'il jeûne, car le jeûne le préservera des tentations.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1765), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/198).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ s'adresse aux jeunes, car ce sont eux les plus susceptibles d' avoir des désirs charnels, contrairement aux personnes âgées. Il incite ceux qui ont les moyens de faire face aux dépenses et aux exigences [du mariage] à s'empresser de se marier, car il permet de préserver son regard de ce qui attise le désir et de ce qui est illicite, et le distrait de ce qui lui est bénéfique dans ce bas monde et dans l'au-delà. Le jeûne permet donc de rester chaste et empêche de tomber dans la fornication, qu'Allah nous en préserve.

2 Si un jeune ne peut se marier par manque de moyens et parce qu'il se trouve en situation de précarité, qu'il retienne et préserve son regard et ses parties intimes jusqu'à ce qu'Allah décide [de lui donner une issue], en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce***﴾ [Sourate An-Nour: 33]. Or ce qui permet au jeune de s'en préserver, c'est le jeûne, car il prémunit le musulman de commettre l'illicite. En effet, le jeûne brise et éteint le désir dans son âme et le fait oublier ses envies.

Par ailleurs, concernant le mariage, les savants ont déduit [de ce hadith] que les gens se divisent en quatre catégories. La première catégorie est l'homme qui désire se marier et qui dispose de quoi couvrir les dépenses du mariage, le mariage est pour lui, recommandé. La deuxième catégorie est l'homme qui ne désire pas se marier et qui ne dispose pas de quoi couvrir les dépenses d'un mariage. Le mariage est pour lui détestable et il ne fait pas partie de ceux qui sont incités par le Prophète ﷺ, à jeûner. La troisième catégorie est l'homme qui désire se marier, mais qui ne dispose pas de quoi couvrir les dépenses de son mariage. C'est celui-là qui est incité à jeûner afin de refouler ses désirs. La quatrième catégorie est l'homme qui ne désire pas se marier et qui dispose de quoi couvrir les dépenses d'un mariage. Les savants divergent à son sujet: se consacrer à l'adoration et à l'acquisition de la science ou se marier[1].

Le Prophète ﷺ adressa ses paroles aux jeunes, car, la plupart du temps, c'est chez eux que l'on trouve des raisons de vouloir se marier, à la différence des personnes plus âgées. Cependant, ce hadith vaut également pour les personnes plus âgées et les hommes d'âge mûr si ce qui vaut pour les jeunes se retrouve chez eux[2].

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (9/174).

2 Voir Ihkâm Al-Ahkâm Charh 'Oumdat Al-Ahkâm d'Ibn Daqiq Al-'Îd (2/169).

1 (1) Le prédicateur, l'enseignant et l'éducateur doivent accorder de l'intérêt aux affaires des jeunes et les orienter vers ce qui est dans leur intérêt.

2 (1) Œuvrer à marier les jeunes qui n'en ont pas les moyens, fait partie des meilleures œuvres d'obéissance et Allah ordonna cela lorsqu'Il dit: ﴿***Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos esclaves, hommes et femmes. S'ils sont besogneux, Allah les rendra riches par Sa grâce. Car (la grâce d') Allah est immense et Il est Omniscient***﴾ [Sourate An-Nour: 32].

3 (1) Préserver ses parties intimes et baisser le regard fait partie des plus grandes obligations qui doivent être observées par le musulman. Le musulman ne doit donc pas laisser libre cours à son regard et doit être chaste.

4 (1) Parmi les astuces qui permettent de mieux faire accepter les jugements de la religion, il y a que le juriste mentionne la raison pour laquelle cela a été prescrit et la sagesse qui est visée par ces jugements. Ne vois-tu pas que lorsque le Prophète ﷺ a prescrit le mariage, il nous informa qu'il permet de mieux baisser le regard et de préserver sa chasteté?! Le prédicateur, le juriste et le mufti doivent mentionner les preuves étayant les jugements ainsi que la sagesse qui les sous-tendent si elle est connue.

5 (1) La capacité a été conditionnée par le Prophète ﷺ pour pouvoir se marier, ce qui inclut la capacité physique d'avoir des rapports intimes et la capacité matérielle de fonder une famille et de subvenir à ses besoins. Ainsi, celui qui ne dispose pas de ces deux capacités ne doit pas s'engager dans le mariage.

6 (1) Le jugement religieux relatif au mariage devient suivant le cas, un des trois jugements religieux suivants parmi les cinq connus: obligatoire, lorsque le musulman dispose de quoi couvrir ses dépenses et qu'il craint de commettre l'illicite. Recommandé, si le musulman dispose de quoi couvrir ses dépenses et qu'il est capable de maîtriser ses pulsions. Détestable, si le musulman n'en éprouve pas le besoin, comme cela est le cas de la personne âgée, du malade et de celui qui ne ressent aucun désir charnel.

7 (2) Lorsque l'être humain ne peut se marier par manque de moyens et parce qu'il se trouve en situation de précarité, il doit patienter en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce***﴾ [Sourate An-Nour: 33]. Par ailleurs, Allah promit d'aider le musulman à assumer les charges du mariage. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Trois personnes méritent qu'Allah les aide: l'esclave qui a acheté sa liberté et veut la payer, celui qui veut se marier parce qu'il désire être chaste et le combattant pour la cause d'Allah*"[1].

1 At-Tirmidhi (1655), An-Nassa'i (3120) et Ibn Maja (2518).

Hadith 75

Le choix des époux

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"On épouse une femme pour l'une de ces quatre raisons: sa richesse, sa lignée, sa beauté et sa religion. Favorise donc celle qui est pieuse, [dans le cas contraire] puisse tes mains ne recueillir que poussière!"[1]

1 Al-Boukhari (5090) et Moslim (1466).

Les Versets

- ﴿*Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos esclaves, hommes et femmes. S'ils sont besogneux, Allah les rendra riches par Sa grâce. Car (la grâce d'Allah) est immense et Il est Omniscient*﴾ [Sourate An-Nour: 32].
- ﴿*Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l' affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent*﴾ [Sourate Ar-Roum: 21].
- ﴿*Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d' une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur*﴾ [Sourate Al- Houjourât: 13].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que les gens désirent épouser une femme pour l'une de ces quatre raisons: la richesse, la lignée, la beauté et la piété. Le croyant doit pour sa part choisir la femme pieuse, car ce choix représente le bien et la réussite pour lui.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ énumère les critères sur lesquels on choisit une épouse. Certains choisissent une femme parce qu'elle est riche et va donc l'enrichir et enrichir ses enfants et ne va pas l'accabler de demandes et de dépenses. D'autres choisissent une femme ayant une lignée noble afin d'acquérir de la noblesse et pour s'allier avec les proches et les parents de cette femme. D'autres encore choisissent une femme belle qui les réjouit lorsqu'ils la regardent, tandis que d'autres choisissent la femme religieusement fervente qui les préserve dans leurs familles et leurs biens. Ensuite, le Prophète ﷺ affirma qu'il est nécessaire de favoriser la femme pieuse. Sinon, tes mains seront recouvertes de poussière, ce qui est une métaphore de la pauvreté et de la déception.

Cela ne signifie pas que le musulman doit choisir une femme pieuse, mais pauvre, laide et de basse lignée, mais que la piété doit être le premier critère de sélection et s'il trouve une femme pieuse, riche, noble et belle, alors il aura trouvé la femme idéale. Sinon, une femme pauvre et pieuse est meilleure qu'une femme riche qui n'est pas pieuse. Une femme pieuse qui n'est pas noble est meilleure qu'une femme noble qui n'est pas pieuse, et une femme pieuse qui n'est pas belle est meilleure qu'une belle femme qui n'est pas pieuse.

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ recommanda aux musulmans d'épouser la femme vertueuse lorsqu'il dit: *"Le bas monde est provisions [pour l'au-delà] et la meilleure provision que l'on prend dans le bas monde est la femme vertueuse"*[1]. On demanda au Prophète ﷺ: Quelle est la meilleure femme? Il répondit: *"Celle qui le réjouit quand il la regarde, lui obéit lorsqu'il lui ordonne quelque chose et qui ne lui refuse ni sa personne ni ses biens"*[2].

Ainsi, la femme vertueuse obéit à son époux, craint Allah le concernant, préserve son honneur, élève ses enfants comme il se doit, craint Allah concernant sa famille et ses biens et l'aide à obéir au Tout Miséricordieux – Gloire et Majesté à Lui.

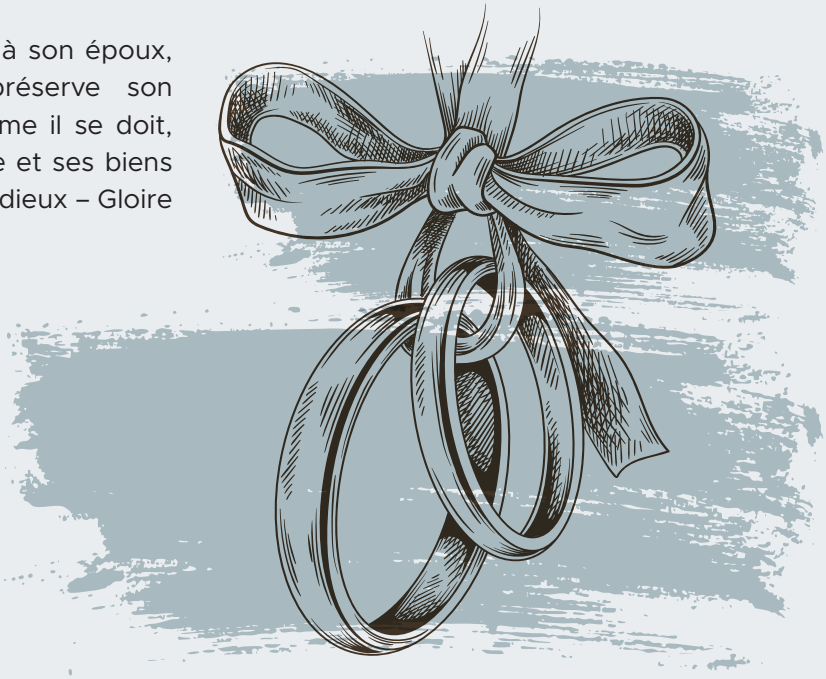

1 Moslim (1467)

2 An-Nassa'i (3131).

Suivi

1. Le musulman doit orienter son choix vers la femme vertueuse et pieuse, car c'est elle qui lui obéira, le réjouira et sera la cause de l'agrément d'Allah. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Quatre choses contribuent au bonheur: la femme vertueuse, l'habitation spacieuse, le voisin vertueux et la monture agréable. Par ailleurs, quatre choses contribuent au malheur: le mauvais voisin, la mauvaise femme, l'habitation exiguë et la mauvaise monture"*[1].

2. Il convient que toute femme se mette convenablement à disposition de son époux et qu'elle craigne Allah le concernant lui et sa famille. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque la femme accomplit ses cinq prières, qu'elle jeûne son mois, qu'elle préserve ses parties intimes et qu'elle obéit à son époux, on lui dira: entre au Paradis par n'importe laquelle des portes du Paradis que tu veux"*[2].

3. Se trouve dans ce hadith l'incitation à fréquenter les gens pieux en toutes circonstances, car celui qui fréquente des gens pieux bénéficie de leurs vertus, de leur bénédiction et de leur bonne conduite et est à l'abri d'être mal influencé[3].

4. Tout comme le Prophète ﷺ recommanda de choisir la femme vertueuse, il recommanda également de marier l'homme vertueux même s'il est pauvre et de basse lignée. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque vient à vous celui dont vous êtes satisfaits du comportement et de la piété, mariez-le. Si vous ne le faites pas, il y aura sur terre des troubles et une corruption immense"*[4].

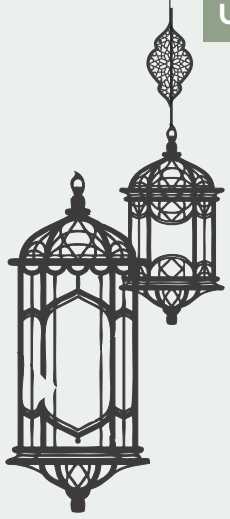

Un poète a dit:

Ô frère en Islam, la femme pieuse espère que tu lui sois un époux lui procurant de l'apaisement.

Si tu la déçois dans son espoir loyal et aimant,

C'est un homme vil, déloyal et causant des troubles qui la demandera en mariage.

1 Ibn Hibbane dans son Sahih (1232).

2 Ahmad (1664).

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (10/51, 52).

4 At-Tirmidhi (1084) et Ibn Maja (1967).

Quelques jugements relatifs à l'allaitement

‘A’icha – qu’Allah a agréée – l’épouse du Prophète ﷺ rapporte

1 que le Messager d’Allah ﷺ était chez elle et qu’ elle entendit la voix d’ un homme demander la permission d’entrer dans la demeure de Hafsa. Je lui dis: “Ô Messager d’Allah, voici un homme qui demande la permission d’entrer dans ta demeure”. Le Prophète ﷺ répondit “*Je suppose que c’est Untel*”, l’oncle paternel de lait de Hafsa.

2 ‘A’icha demanda alors: “Si Untel – son oncle paternel de lait – était vivant, pourrait-il entrer auprès de moi?”. Le Prophète ﷺ répondit: *“Oui, l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par l'engendrement”*[1].

1 Al-Boukhari (2646) et Moslim (1444).

Les Versets

﴿*Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d’ un frère et filles d’une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait…*﴾ [Sourate An-Nissa: 23].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘A’icha Bint Abi Bakr As-Siddiq – qu’Allah a agréés tous les deux –, la Véridique, fille du Véridique, la Mère des Croyants, l’épouse du Prophète ﷺ et celle qu’il aimait le plus parmi ses épouses. Sa kounya était Oum ‘Abd Allah, en référence à son neveu, fils de sa sœur ‘Abd Allah Ibn Az-Zubayr – qu’Allah a agréés tous les deux. Le Prophète ﷺ l'épousa alors qu’ elle était âgée de sept ans et le mariage fut consommé en l’an 2 de l’Hégire lorsqu’elle fut âgée de neuf ans, le Prophète ﷺ n'ayant pas épousé d’autre vierge qu’elle. Elle narra de nombreux hadiths, près de deux mille deux cent dix hadiths, et était l’une des femmes les plus savantes. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire et fut enterrée au cimetière d’Al-Baqi‘[1].

Résumé

La Mère des Croyants ‘A’icha – qu’Allah a agréée – entendit un homme demander la permission d’entr auprès de Hafsa – qu’Allah a agréée – et le Prophète ﷺ lui dit: “Je crois que c’est Untel”, en parlant de l’oncle paternel de lait de Hafsa et l’informa que l’allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par l’engendrement.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/232).

Compréhension (fiqh)

1 Alors que le Messager ﷺ d'Allah se trouvait dans l' appartement de ' A' icha – qu'Allah a agréée –, celle-ci entendit la voix d'un homme demandant la permission d'entrer auprès de Hafsa – qu'Allah a agréée – et elle informa le Prophète ﷺ de cela. Il lui répondit: "Je crois que c'est Untel" en mentionnant le nom d'un oncle paternel de lait de Hafsa, sachant que ces paroles signifient qu'il est permis à cet homme d'entrer auprès d'elle. Sinon, le Prophète ﷺ aurait réprouvé cela et serait parti l'empêcher d'entrer.

2 Lorsque la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – entendit cela, elle dit: "Si mon oncle paternel [de lait] Untel – et elle mentionna son nom – était vivant, pourrait-il entrer auprès de moi et rester seul avec moi, au même titre que mon oncle paternel de sang?". Le Prophète ﷺ lui répondit alors que l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang.

Dans un autre hadith, il est rapporté que la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – dit: "Aflah le frère d'Abou Al-Qou'aysse demanda la permission d'entrer auprès de moi après que fut révélé l'ordre [aux épouses du Prophète ﷺ] de se voiler. Je dis: "Je ne lui permettrai pas d'entrer avant d'avoir demandé la permission au Prophète ﷺ et celui-ci me dit: *"Qu'est-ce qui t'a empêché de lui permettre d'entrer? C'est ton oncle paternel""*. Je lui objectai: "Ô Messager d'Allah ﷺ, cet homme ne m'a pas allaité lui-même, mais c'est l'épouse d'Abou Al-Qou'aysse qui l'a fait". Il me dit alors: *"Permets-lui d'entrer. C'est ton oncle, puissent tes mains ne recueillir que poussière!"*[1]. Les juristes sont unanimement d'avis que l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang[2]. On proposa au Prophète ﷺ d'épouser la fille de Hamza et il dit: *"Elle ne m'est pas licite, l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang"*[3].

Cependant, l'allaitement dont il est question est celui qui a lieu durant l'âge de l'allaitement. L'illicéité n'est donc pas avérée si l'allaitement a lieu après le sevrage. On rapporte en effet que 'A'icha – qu'Allah a agréée – dit: "Le Prophète ﷺ entra une fois auprès de moi et il y avait un homme chez moi. Il demanda: *"Ô 'A'icha, qui est-ce?"* Je lui répondis: C'est mon frère de lait. Il me dit alors: *"Ô 'A'icha, vérifiez qui sont vos frères [de lait], car l'allaitement [dont il est tenu compte] est celui qui nourrit"*[4]*"*.

Par ailleurs, l'illicéité n'est pas avérée non plus si le nourrisson n'a effectué qu'une ou deux succions, mais seulement après cinq tétées: en prenant à chaque fois le sein dans sa bouche pour téter jusqu'à satiété et en délaissant de lui-même le sein, même si cela ne dure pas longtemps[5]. Ceci, en raison des paroles de la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – qui dit: "Parmi ce qui a été révélé du Coran, il y a les dix tétées avérées qui rendent illicite une femme au mariage, puis elles ont été abrogées et remplacées par cinq tétées avérées. Puis le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – est mort et ce nombre fait partie de ce que nous lisons dans le Coran[6]".

---

1 Al-Boukhari (4796) et Moslim (1445).

2 Ibn Al-Mundhir dit dans Al-Ijmâ' (p.82): Ils affirment unanimement que l'allaitement rend illicites au mariage les mêmes femmes rendues illicites par les liens du sang.

3 Al-Boukhari (2645) et Moslim (1447).

4 Al-Boukhari (2647) et Moslim (1455).

5 Voir Majmû' Al-Fatâwâ d'Ibn Taymiyyah (34/57) et Subul As-Salâm d'As-San'âni (2/311).

6 Moslim (1452).

Suivi

1 (1) Il n'est pas permis à la femme de permettre à quiconque d'entrer sans l'autorisation de son époux et c'est la raison pour laquelle 'A'icha – qu'Allah a agréée –informa le Prophète ﷺ qu'un homme demandait la permission d'entrer auprès de Hafsa – qu'Allah a agréée.

2 (1) Sachant qu'il n'était pas permis aux Compagnons – qu'Allah a agréés – d'entrer auprès de femmes et de rester seuls avec elles, alors qu'ils sont les meilleurs des gens et les plus purs après les prophètes, que dire du reste des gens?

3 (1) Il n'est pas permis à l'individu d'être sévère dans la religion d'Allah sauf en cas de nécessité. Ainsi, lorsqu'un homme est [définitivement] illicite au mariage avec une femme, on ne doit pas l'empêcher d'entrer auprès d'elle, de lui serrer la main, de voyager avec elle ou autre, sauf si on doute de sa piété et de sa vertu. En effet, le Prophète ﷺ n'a pas interdit à l'homme d'entrer auprès de Hafsa ni ne s'est mis en colère pour cette raison.

4 (1) Il n'est pas permis à un homme d'entrer auprès d'une femme qui lui est illicite au mariage sans en avoir demandé la permission, fût-elle sa mère ou sa sœur.

5 (2) Les paroles du Prophète ﷺ ont par défaut une portée générale et valeur de législation, excepté ce qu'une preuve démontre qu'il est spécifique à lui ou à son interlocuteur. Ainsi, lorsque 'A'icha – qu'Allah a agréée – apprit qu'il permettait à l'oncle paternel de lait de Hafsa d'entrer auprès de celle-ci, elle crut que ce jugement était spécifique à Hafsa. Elle le questionna alors au sujet de son oncle paternel de lait et il l'informa que s'il était encore vivant, il ne lui aurait pas interdit d'entrer auprès d'elle.

6 (2) L'homme doit s'enquérir des membres de sa famille, leur enseigner les préceptes de leur religion et leur expliquer les jugements dont ils ont besoin.

7 (2) Il n'est pas permis d'être laxiste concernant les problématiques d'allaitement et d'accorder à la légère la permission d'entrer auprès d'une femme, de rester seul avec elle, de voyager avec elle, etc. Le musulman doit plutôt s'assurer du lien d'allaitement et chercher à en savoir plus, car tout allaitement ne rend pas forcément des femmes illicites au mariage, puisqu'il est requis qu'il ait eu lieu durant l'âge de l'allaitement et qu'il y ait eu cinq tétées qui rassasient le nourrisson. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit à 'A'icha: *"Vérifiez qui sont vos frères [de lait]"*[1].

1 Al-Boukhari (2647) et Moslim (1455).

77

Hadith

La répudiation est détestable

Jabir Ibn ‘Abd Allah – qu’Allah a agréés – a dit: Le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Iblis pose son trône sur l’eau et envoie ses escadrons. Le plus proche soldat de lui en rang est celui qui cause le plus grand trouble. L’un d’eux vient à lui et lui dit: J’ai fait ceci et cela. Il lui répond: Tu n’as rien fait.*

2 *Puis un autre vient et dit: Je ne l’ai pas délaissé avant de l’avoir séparé de son épouse. Il le rapproche alors de lui et lui dit: Oh comme tu es excellent!”*[(1)59].

1 Moslim (2813).

Les Versets

﴿*“Puisque Tu m’as mis en erreur, dit [Satan], je m’ assoirai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants”. “Sors de là, dit (Allah), banni et rejeté. Quiconque te suit parmi eux… de vous tous, J’emplirai l’Enfer”*﴾ [Sourate Al-A’ raf: 16-18].

﴿*Ô hommes! La promesse d’Allah est vérité. Ne laissez pas la vie présente vous tromper, et que le grand trompeur (Satan) ne vous trompe pas à propos d’Allah! Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu’appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise*﴾ [Sourate Fatir: 5-6].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Allah Jabir Ibn ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d’allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était l’un de chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d’allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu’il participa aux batailles de Badr et d’Ouhoud ainsi qu’à la bataille de Siffine dans le camp de ‘Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l’Hégire[(1)].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu’ Iblis dresse son trône sur l’eau puis envoie ses soldats fourvoyer les gens. Plus le trouble que cause un soldat est grand, plus son rang est élevé auprès d’Ibils, le soldat dont le rang est le plus élevé étant celui qui sépare un homme de son épouse.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (3/190).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe dans ce hadith, qu'Iblis dresse son trône sur l'eau puis envoie ses soldats et ses aides afin de fourvoyer, égarer et détourner les gens du chemin d'Allah. Il nous informe également que le soldat dont le rang est le plus proche de celui d'Iblis est le soldat ayant causé le plus grand trouble et ayant eu le plus d'influence sur les serviteurs d'Allah.. Puis lorsque la mission de chacun d'eux est terminée, ils retournent auprès de lui afin de l'informer de ce qu'ils ont fait. L'un d'eux dit: Je n'ai quitté le fils d'Adam que lorsque je lui ai fait boire du vin. Un autre dit: Je n'ai quitté le fils d'Adam que lorsque je l'ai ai fait tomber dans la fornication. Un autre encore dit: Je l'ai amené à ne pas s'acquitter de l'aumône légale sur sa richesse. Un autre encore dit: Je te l'ai amené à voler... Iblis rabaisse alors leurs méfaits et les informe que ce qu'ils ont fait n'est pas si important.

2 Puis l'un d'eux vient et dit: J'ai quitté le fils d'Adam après l'avoir séparé de son épouse. Iblis se réjouit alors grandement de cela, rapproche ce soldat de son assise et fait son éloge en disant: Oh comme tu es excellent, c'est-à-dire: quel excellent démon tu fais, car tu es celui qui a commis le pire méfait et qui m'a dûment remplacé. Tu es celui qui a le plus haut rang auprès de moi.

Ce démon ne jouit d'un tel degré auprès d'Iblis qu'en raison du mal et du préjudice que cause la séparation des époux. En effet, elle cause haine et animosité entre les époux et entre leurs deux familles, et conduit à l'errance des enfants. La désintégration de la famille les amène souvent à avoir des mauvais comportements et à accomplir des actes détestables. De plus, les séparations engendrent la turpitude (la fornication), qui est le péché capital le plus corrupteur et le plus honteux, et la banalise[1].

1 Voir Al-Bahr Al-Mouhite Ath-Thajjaj Fi Charh Sahih Al-Imam Moslim Ibn Al-Hajjaj d'Al-Ithyoubi (43/500).

Suivi

1 (1) Iblis – Allah l'a maudit – est l'ennemi le plus acharné du fils d'Adam. Il lui déclara son hostilité depuis qu'il refusa de se prosterner devant lui et déclara: ﴿***Je suis meilleur que lui: Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile***﴾ [Sourate Al-A'raf: 12]. Il prit ensuite l'engagement de fourvoyer tous les fils d'Adam quand il dit: ﴿***Je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants***﴾ [Sourate Al-A'raf: 16-17]. Il convient donc de prendre hautement garde à ses machinations et à ses tentations.

2 (1) Les façons dont Satan égare les gens sont foisons. Parmi elles, il y a les insufflations, la zizanie, amener les gens à se quereller, l'embellissement des actes de désobéissance, la colère, le fanatisme, la précipitation, la paresse, etc. Le musulman doit donc être attentif afin de déceler ses ruses et chercher refuge auprès d'Allah contre lui, sachant qu'Allah nous informa que le fait de chercher refuge auprès d'Allah contre lui, éloigne de l'être humain ses insufflations et ses incitations au mal. Allah dit en effet: ﴿***Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend et sait tout. Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent [du châtiment d'Allah]: et les voilà devenus clairvoyants***﴾ [Sourate Al-A'raf: 200-201].

3 (1) Le refuge du serviteur contre les insufflations de Satan, est l'entrée dans l'obéissance à Allah et rechercher Sa protection imprenable. Qatada As-Sadoussi – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Satan t'assaille de toutes parts, ô fils d'Adam, mais il ne t'assaille pas par le haut, car il ne peut s'interposer entre toi et la miséricorde d'Allah"[1].

4 (2) Prends garde, car la finalité de Satan et de ses aides, est d'anéantir le foyer musulman.

5 (2) Un mal immense découle de la séparation des époux. Elle fait ainsi naître haine et hostilité parmi les membres de la famille, cause la banalisation de la fornication qui est le péché capital le plus corrupteur et le plus honteux, et amène [les enfants à avoir] un mauvais comportement et une mauvaise éducation. C'est ce qui explique la grande joie qu'éprouve Iblis le maudit.

1 Voir Ighatha Al-Lahfane d'Ibn Al-Qayyim (1/103).

Un poète a dit:

Ô Toi qui a révélé les versets et le Discernement, il y a entre Toi et moi la sacralité du Coran. Élargis par lui ma poitrine afin de connaître la guidée et prémunis mon cœur de Satan.

Diminue par lui mes fautes et rends mon intention sincère, accrois par lui mes forces et améliore ma situation.

Dévoile par lui mon mal et réalise mon repentir, rends ma transaction gagnante sans qu'elle ne soit entachée de perte.

Purifie par lui mon cœur et mon for intérieur, embellis ma mention et élève mon rang.

Un autre poète a dit:

L'âme du reconnaissant fait l'éloge d'Allah et la sécurité ne lui fit pas oublier les situations par lesquelles elle est passée.

Combien d'âmes ont renié leur Seigneur et se sont retrouvées anéanties.

Les insufflations de son démon se sont emparées d'elles à force d'illusions, et ce démon ne cesse de se jouer d'elles.

Qu'il est grand le malheur des âmes qui répondent par l'ingratitude aux bienfaits de Celui qui les pourvoit.

78

Hadith

Quelques jugements relatifs à la répudiation et au délai de viduité

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que:

1 du temps du Messager d’Allah ﷺ, il répudia une seule fois son épouse alors qu’ elle avait ses menstrues

2 et ‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, interrogea à ce sujet le Messager d’Allah ﷺ

3 qui se mit en colère pour cela

4 et dit: “*Qu’il la reprenne et qu’il la garde jusqu’à ce qu’elle soit en état de pureté, puis qu’elle ait de nouveau ses menstrues et qu’elle soit de nouveau en état de pureté.*

5 *À ce moment-là, s’il veut la garder qu’il le fasse et s’il veut la répudier qu’il le fasse, [à condition qu’elle soit en état de pureté et] avant qu’il ne la touche.*

6 *Tel est le délai de viduité ordonné par Allah lorsqu’on répudie une femme*”. Hadith référencé par Al-Boukhari et Mouslim.

7 La version de Mouslim contient les termes suivants: *“Ordonne-lui de la reprendre puis qu’il la répudie alors qu’elle est en état de pureté ou enceinte”*[1].

1 Al-Boukhari (5251) et Moslim (1471).

Les Versets

- ﴿*Ô Prophète! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d’attente prescrite*﴾ [Sourate At-Talâq: 1].
- ﴿*Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d’ attente se terminera à leur accouchement*﴾ [Sourate At-Talâq: 4].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-’Adawi Al-Madani, l’imam modèle et le savant de l’Islam. Il embrassa l’Islam puis migra avec son père alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté.

Considéré trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, la première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1] [80].

Résumé

Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – répudia son épouse alors qu’elle avait ses menstrue et le Prophète ﷺ lui ordonna de la répudier lorsqu’elle est en état de pureté et qu’il n’a pas eu de rapports intimes avec elle. C’est cela la répudiation conforme à Sounna.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (4/322), At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

1. Ibn ‘Omar était jeune du vivant du Prophète ﷺ et il se maria puis répudia une seule fois son épouse alors qu’elle avait ses menstrues.

2. Son père, ‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, se rendit alors auprès du Prophète ﷺ pour l’informer que son fils ‘Abd Allah venait de répudier son épouse alors qu’elle avait ses menstrues et savoir quel est le jugement de la religion relatif à cela.

3. Le Prophète ﷺ se mit en colère, car ‘ Abd Allah avait enfreint la Sounna.

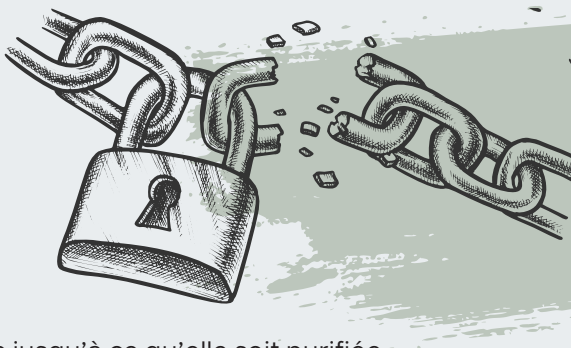

4. Et il dit à ‘Omar, qu’Allah a agréé: Dis-lui qu’il doit la reprendre jusqu’à ce qu’elle soit purifiée de ses menstrues, puis qu’il doit attendre un autre cycle mentruel et qu’elle retourne de nouveau en état de pureté – sans avoir de rapports intimes durant toute cette période s’il veut la répudier.

5. Suite à cela, elle se trouvera dans une période de pureté au cours de laquelle tu n’as pas eu de rapports intimes avec, et dans cette situation-là: si tu le veux répudie-la avant d’avoir des rapports intimes avec elle et si tu le veux garde-la et ne la répudie pas.

6. Voilà ce qu’Allah a ordonné de faire lorsqu'on est dans le besoin de répudier son épouse.

7. Il existe une autre version du hadith qui précise que la répudiation autorisée a lieu soit pendant que la femme est dans une période de pureté – c’est-à-dire qu’elle n’a pas eu de rapports intimes au cours de celle-ci comme vu précédemment –, soit pendant sa grossesse – même si elle a eu des rapports intimes au cours de celle-ci – comme indiqué dans d’autres textes, car la femme enceinte n’a pas de mentrues, et dans ce cas le délai de viduité de la répudiation se prolonge jusqu’à l’accouchement.

   La sagesse expliquant de reporter la répudiation jusqu’au retour de l’état de pureté et sans qu’elle n’ait eu de rapports intimes est qu’il est probable que la femme soit enceinte et que l’homme regrette de la répudier dans ce cas. Le temps d’attente donne aussi à l’homme la possibilité de réfléchir et de se calmer plutôt que de répudier alors qu’il est en colère[1].

1 Voir Al-Ifsah ‘An Ma’ani As-Sihah d’Ibn Houbayra (4/66) et le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (10/61).

Suivi

1. Lorsque tu as un doute au sujet d'un acte que tu as effectué ou que tu veux effectuer, tu te dois de consulter les gens de science, que cet acte relève des actes d'adoration ou des transactions.

2. Il est permis à un homme d'envoyer un tiers solliciter une fatwa à sa place, si ce tiers sait s'exprimer et comprend parfaitement bien les choses. C'est pour cette raison que 'Abd Allah envoya son père – Allah a agréé les deux hommes.

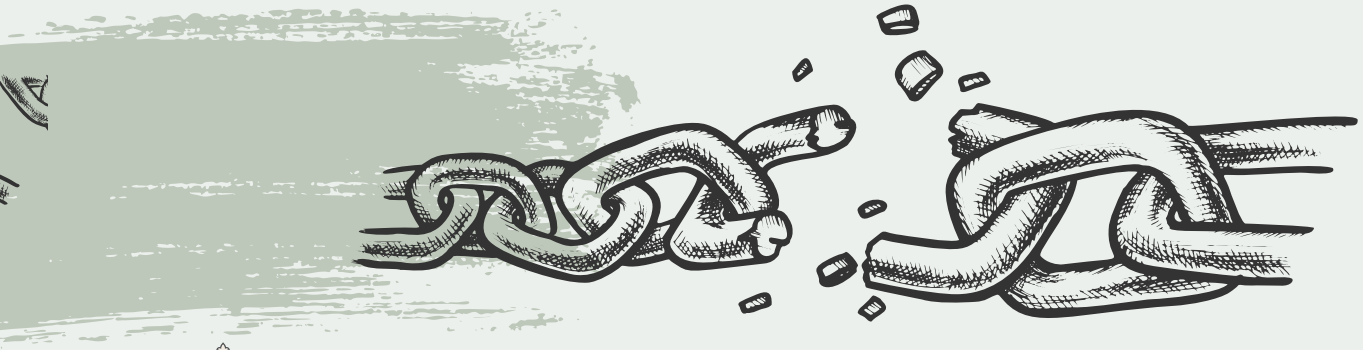

3. Il est permis au prédicateur, au juriste, au savant et à l'éducateur de se mettre en colère pour l'acte qu'a accompli celui qui sollicite leur avis et qui ne connaît pas le jugement qui lui est relatif, si cet acte est grave et qu'il requiert de consulter les gens de science avant de l'accomplir.

4. Si la sagesse expliquant que la répudiation en période de menstrues ou en période de pureté accompagnée de rapports intimes avec son époux est que l'homme ait la possibilité de réfléchir et de se calmer, il ne convient pas à quelqu'un de raisonnable de s'empresser de répudier son épouse; au contraire, il doit prendre son temps pour réfléchir à cette répudiation.

5. L'état de grossesse – ainsi que la présence d'enfants – font partie des causes qui empêchent beaucoup d'hommes de répudier leurs épouses, or cela relève de la sagesse derrière l'interdiction de répudier une femme se trouvant dans une période de pureté qui a été accompagnée de rapports intimes, car il se peut qu'on leur prédestine suite à cela un enfant et l'homme regretterait alors sa décision.

6. Il convient de se référer, concernant les règles relatives à la répudiation, aux gens de science agréés – en particulier ceux qui ont une fonction dans la justice ou l'arbitrage entre les plaideurs –, car lors de la répudiation surviennent des divergences sur la manière de se représenter les faits ou de juger des cas spécifiques. Ainsi en se référant aux gens de science agréés, on se sent rassuré par leur jugement.

79

Hadith

Quelques jugements relatifs au deuil

Oum ‘Atiyya – qu’Allah a agréée – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Une femme ne doit pas porter le deuil pour un défunt plus de trois jours, excepté son époux qui est de quatre mois et dix jours.*

2 *Elle ne doit alors pas porter de vêtement teint, sauf le vêtement teint avant d’avoir été tissé (le 'Asb), ni mettre du kohl, ni se parfumer, sauf lorsqu’elle se purifie [de ses menstrues] en utilisant un peu de costus ou d’ongles d’encens”*[1].

1 Al-Boukhari (313) et Moslim (938).

Les Versets

﴿*Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses: celles-ci doivent observer une période d’attente de quatre mois et dix jours. Passé ce délai, on ne vous reprochera pas la façon dont elles disposeront d’elles-mêmes d’une manière convenable. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Baqara: 234].

Le Narrateur

Il s’agit d’Oum ‘Atiyya Al-An'sariyya – qu’Allah a agréée –, une noble femme de Compagnon connue par sa kounya. Son nom est Noussayba Bint Ka’b ou selon certains Noussayba Bint Al-Harith. Elle participa souvent aux batailles aux côtés du Messager d’Allah où elle restait au chevet des malades et soignait les blessés. C’est elle qui effectua le lavage mortuaire de Zaynab la fille du Messager d’Allah ﷺ.[1]

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu’il n’ est pas permis à la femme de porter le deuil pour un défunt plus de trois jours, excepté s’il s’agit de son époux pour lequel elle doit porter le deuil durant quatre mois et dix jours. Tout le long de cette durée, elle ne doit pas porter de vêtements colorés, mettre du kohl, se parfumer, sauf lorsqu’elle se purifie de ses menstrues où elle peut utiliser une larme de parfum pour enlever la mauvaise odeur de sang.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1947), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/356) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/437).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète décréta qu'il n'est pas permis à une femme de s'abstenir de s'embellir et de se parfumer de chagrin pour le décès de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou autre plus de trois jours, excepté pour son époux pour lequel elle doit s'abstenir de s'embellir et de mettre du kohl durant quatre mois et dix jours.

Ainsi, il se contenta pour le défunt proche de trois jours durant lesquels on s'acquitte de ses droits et on permet à l'âme chagrinée de s'exprimer, et fit exception de l'époux en raison du droit immense qu'il a sur son épouse. C'est la raison pour laquelle la religion ne fait pas de différence entre le délai de viduité et le deuil pour la veuve, que le mariage ait été consommé ou pas[1].

Ceci est spécifique au décès et ne concerne pas la répudiation, car l'embellissement est une invitation au mariage. Or l'époux qui répudie peut empêcher l'épouse répudiée de se remarier durant son délai de viduité, contrairement au défunt qui n'en est pas capable. C'est pourquoi le deuil a été fixé à quatre mois et dix jours, les quatre mois correspondant à la durée à l'issue de laquelle le fœtus achève sa croissance dans l'utérus de sa mère et les dix jours à une marge de précaution[2].

Ceci concerne la veuve qui s'avère ne pas être enceinte. Quant à celle qui est enceinte, son délai de viduité et son deuil correspondent à la durée de sa grossesse, qu'elle soit courte ou longue[3], en raison des paroles d'Allah: ﴿***Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement***﴾ [Sourate At-Talaq: 4].

---

1 Ibn Al-Mundhir dit dans Al-Ijmâ' (p.90): Ils affirment unanimement que le délai de viduité de la femme libre musulmane qui n'est pas enceinte de son époux décédé est de quatre mois et dix jours, que le mariage ait été consommé ou pas, qu'elle soit prépubère ou pubère.

Pour sa part, Ibn Al-Qattane a dit dans Al-Iqna' Fi Massa'il Al-Ijma' (2/54): Tous affirment unanimement qu'il est obligatoire que la femme, dont l'époux décède, porte le deuil, excepté Al-Hasane dont on rapporte qu'il n'était pas d'avis qu'elle doive porter le deuil. Quoi qu'il en soit, toute épouse pubère, saine d'esprit, musulmane et libre, doit porter le deuil suite au décès de son époux pendant une durée de quatre mois et dix jours.

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (10/113).

3 Voir Al-Kachif 'an Haqa'iq As-Sounane d'At-Tîbî (7/2371).

2 Le Prophète ﷺ détailla ensuite certains jugements importants relatifs au deuil. Parmi ces jugements, il y a l'obligation pour la veuve de ne pas porter des vêtements de parure teints, excepté un vêtement yéménite dont on teignait les fils avant de les tisser et qui ne comporte pas de motifs de décoration contrairement aux vêtements de parure. C'est la raison pour laquelle il lui est permis de le porter. De même, elle ne doit pas appliquer de kohl sur les yeux, ni se parfumer avec du musc ou d'autres parfums, sauf lorsqu'elle se purifie de ses menstrues. Dans ce cas, il lui est permis de se parfumer à l'aide d'une infime quantité de costus, qui est du bois parfumé indien connu qui émet une odeur agréable. Il lui est également permis de se parfumer avec des ongles d'encens qui sont une variété d'encens ayant la forme d'ongles. Ces deux types de parfum n'exhalent pas une odeur forte, sauf s'ils sont brûlés ou s'ils sont mélangés.

La défense d'utiliser du kohl n'était pas nécessaire, puisque lorsqu'une femme a besoin d'en utiliser, elle le fait de nuit et l'essuie le jour, en raison des paroles suivantes d'Oum Salama: Le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – entra auprès de moi après la mort d'Abou Salama alors que j'avais appliqué du sabir sur mes yeux. Il me demanda: *"Qu'est-ce cela, ô Oum Salama?"* Je répondis: Ce n'est que du sabir, ô Messager d'Allah ﷺ, et il ne contient pas de parfum. Il me dit: *"Il embellit le visage, ne l'utilise donc que la nuit et essuie-le le jour"*[1]. Le sabir est l'extrait d'un arbre amer.

Le deuil impose également de s'abstenir de se teindre les cheveux avec du henné et de porter des bijoux en or, en argent ou autre, en raison des paroles suivantes du Prophète ﷺ: *"La femme dont l'époux décède ne doit pas porter des vêtements teints avec du safran ou une couleur ocre, ni porter de bijoux, ni se teindre les cheveux, ni utiliser du kohl"*[2].

1 Abou Dawoud (2305) et An-Nassa'i (3537).

2 Abou Dawoud (2304) et An-Nassa'i (3535).

Suivi

1. (1) La religion permet à la femme de porter le deuil afin qu'elle puisse exprimer son chagrin d'avoir perdu un proche ou une amie, à condition qu'il ne résulte pas de cela une opposition au décret et au destin d'Allah et que cela ne soit pas accompagné de comportements qui provoquent la colère d'Allah, comme se frapper les joues, se déchirer les vêtements et proférer des paroles dignes de l'époque préislamique.

2. (2) La femme doit porter le deuil lorsque son époux décède, que le mariage ait été consommé ou pas. Si elle est enceinte, elle porte le deuil jusqu'à son accouchement. Sinon, son délai de viduité est de quatre mois et dix jours.

3. (2) Si la femme éprouve le besoin de mettre du kohl car elle a mal aux yeux et ne trouve aucun autre remède que le kohl, il lui est permis d'en mettre, car cela entre dans le cadre des situations de nécessité.

4 (2) Tous les types d'embellissement sont illicites pour la femme portant le deuil de son époux. Il lui est ainsi illicite de porter des bijoux, de se teindre les cheveux avec du henné, de mettre du kohl, de toucher du parfum et de porter les vêtements que les femmes portent habituellement pour s'embellir devant leurs époux.

5 (2) Ce hadith démontre que la femme peut utiliser des onguents qui ne contiennent pas de parfum.

Il lui est ainsi permis d'enduire ses cheveux d'huile pour les démêler et non pour se parfumer.

6 (2) La femme portant le deuil de son époux peut se laver, sortir en cas de nécessité et parler aux hommes si besoin, mais sans parler de façon mielleuse.

7 (2) La femme portant le deuil de son époux peut manger les nourritures les plus succulentes, car le deuil n'a aucun rapport avec la nourriture et la boisson.

Les impératifs

Ibn ‘Abbass – qu’Allah a agréés – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

“Parts d’ héritage à leurs ayants droit, et ce qui reste, revient à l’homme le plus proche”[1].

1 Al-Boukhari (6732) et Moslim (1615).

Les Versets

﴿*Voici ce qu’Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S’il n’ya que des filles, même plus de deux, à elles, alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s’ il n’y en a qu’une, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d’eux le sixième de ce qu’il laisse, s’il a un enfant. S’il n’a pas d’ enfant et que ses pères et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. Mais s’il a des frères, à la mère alors le sixième, après exécution du testament qu’il aurait fait ou paiement d’ une dette. De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est plus près de vous en utilité. Ceci est un ordre obligatoire de la part d’Allah, car Allah est, certes, Omniscient et Sage*﴾ [Sourate An-Nissa:11].

﴿*Et à vous la moitié de ce que laissent vos épouses, si elles n’ont pas d’ enfants. Si elles ont un enfant, alors à vous le quart de ce qu’ elles laissent, après exécution du testament qu’ elles auraient fait ou paiement d’une dette. Et à elles un quart de ce que vous laissez, si vous n’ avez pas d’ enfant. Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d’une dette. Et si un homme, ou une femme meurt sans héritier direct, cependant qu’il laisse un frère ou une sœur, à chacun de ceux-ci alors, un sixième. S’ils sont plus de deux, tous alors participeront au tiers, après exécution du testament ou paiement d’ une dette, sans préjudice à quiconque. (Telle est l’) injonction d’Allah! Et Allah est Omniscient et Indulgent*﴾ [Sourate An-Nissa:12].

Le Narrateur

Il s’agit d'Abou al-‘Abbâs ‘Abd Allah ibn ‘Abbâs ibn ‘Abd al -Mouttalib Al-Qourachi Al-Hâchimî Al-Madanî, né dans le quartier des Banou Hâchim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah ﷺ. On le surnommait Al-Bahr (la mer) en raison de l’étendue de la science qu’il a acquise suite à l’invocation du Prophète ﷺ: “Ô Allah, instruis-le en religion”[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont rapporté de nombreux hadiths, puisqu’il embrassa l’Islam jeune et il n’a cessé d’accompagner le Prophète ﷺ après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ ordonne à ceux qui sont chargés de déterminer les parts de l’héritage de d’abord remettre leurs parts aux ayants droit puis le reste aux plus proches agnats du défunt.

1 Al-Boukhari (143), dont ce sont les termes du hadith et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat as-Sahâbah d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti'ab Fî Ma ‘rifat al -Ashâb d’Ibn ‘Abd al-Barr (3/933) et Ousd al-Ghâbah d’Ibn al-Athîr (3/291).

Compréhension (fiqh)

Allah se chargea Lui-même de déterminer comment devaient être redistribués le patrimoine et l'héritage des défunts. Il nous informa ainsi dans Son Livre des jugements relatifs à l'héritage et le Prophète ﷺ les expliqua dans sa noble Sounna, afin que les gens ne s'accaparent pas indûment les richesses des autres et que le fort ne mange pas le faible.

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ ordonne à ceux qui redistribuent les patrimoines des défunts de commencer par ceux dont les parts sont connues et qui méritent une part déterminée de la richesse du défunt. S'il reste ensuite un reliquat, il revient aux agnats qui sont les proches du défunt qui n'ont pas de part déterminée [en présence d'ayant droit], mais qui obtiennent la totalité de l'héritage lorsqu'ils sont seuls ou un reliquat après déduction de la part des ayants droit. Il s'agit du fils, du frère germain, du frère consanguin, de l'oncle paternel, du fils de l'oncle paternel, etc.

Les parts d'héritage connues sont au nombre de six: la moitié, le quart, le huitième, le tiers, le sixième et les deux tiers. La moitié est la part de cinq ayants droit: la fille, la fille du fils, la sœur germaine, la sœur consanguine, l'époux. Cela vaut pour les cas où il n'y a pas d'autres héritiers qui les évincent. Le quart est la part de l'époux lorsqu'il est partiellement évincé ainsi que celle de l'épouse ou des épouses en l'absence d'héritiers qui les évincent.

Le huitième est la part de l'épouse et des épouses lorsqu'il y a des héritiers qui les évincent.

Les deux tiers sont la part de quatre ayants droit: lorsque le défunt a deux filles ou plus, deux filles de fils ou plus, deux sœurs germaines ou consanguines ou plus. Cela vaut pour les cas où il n'y a pas d'autres héritiers qui les évincent.

Le tiers est la part de deux ayants droit: la mère lorsque le défunt n'a pas d'enfant, le fils du fils, dans les cas où les deux précédents sont absents et que le défunt a deux frères et sœurs ou plus, et les frères et sœurs utérins lorsqu'ils sont deux ou plus. Ces héritiers-là reçoivent le tiers de la totalité du patrimoine. Quant au tiers du reliquat, il revient à la mère lorsque les héritiers sont un époux ou une épouse et les parents. La mère obtient ainsi le tiers de ce qui reste.

Le sixième est la part de sept ayants droit: chacun des deux parents et le grand-père paternel en l'existence d'enfants et de petits-enfants du défunt, la grand-mère ou les deux grands-mères, les filles du fils en l'existence d'une fille, les sœurs consanguines en l'existence d'une sœur germaine, chacun des frères et sœurs utérins.

La détermination de toutes ces parts provient du Livre d'Allah, excepté la part des grands-mères qui provient de la Sounna. Ce sont ceux-là les ayants droit entre lesquels le Prophète ﷺ a ordonné de partager le patrimoine du défunt lorsqu'il dit: *"Partagez le patrimoine entre les ayants droit"*[1]. C'est cela significations de ses autres paroles: *"Remettez les parts d'héritage à leurs ayants droit"*.[2] Par ailleurs, les agnats se répartissent en degrés. Ainsi, les descendants correspondent au premier degré: le fils est prioritaire par rapport au fils du fils, le fils du fils est prioritaire par rapport au fils du fils du fils, et ainsi de suite. Ensuite, les ascendants correspondent au deuxième degré, puis les frères germains, puis les frères consanguins, puis les fils des frères germains, puis les fils des frères consanguins, puis les oncles paternels germains, puis les oncles paternels consanguins, puis les fils des oncles paternels germains, puis les fils des oncles paternels consanguins, etc.

En outre, les agnats proches évincent les agnats éloignés. Ainsi, le père n'hérite pas en tant qu'agnat en l'existence d'un fils, tout comme le fils du fils n'hérite pas en l'existence du fils. Le père évince tous les frères ainsi que les oncles paternels, les fils des oncles paternels et les autres agnats; le frère germain évince le frère consanguin, les fils du frère et les oncles paternels; le frère consanguin évince les fils du frère et les oncles paternels; les fils du frère germain évincent les fils du frère consanguin et les oncles paternels; les fils du frère consanguin évincent les oncles paternels et les fils des oncles paternels; etc.[3]

C'est cela la signification des paroles du Prophète ﷺ: "*et ce qui reste, revient à l'homme le plus proche"* et non, lorsque le degré de parenté avec le défunt est le même, d'accorder une préférence au fils aîné par exemple au détriment des autres fils ou bien au fils qui réussit le plus dans son travail ou dans ses études, ou autre[4].

1 Moslim (1615).

2 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (4/564).

3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (11/54).

4 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (8/347).

Suivi

1. La science de la répartition de l'héritage est une science importante dont les musulmans ont besoin, voilà pourquoi l'étudiant en science religieuse et les chercheurs doivent y accorder de l'intérêt.

2. Il n'est permis qu'à un connaisseur des jugements relatifs aux problématiques d'héritage, habile en calcul et sachant comment partager l'héritage de prendre la responsabilité de partager l'héritage.

3. Il est obligatoire d'accepter les lois d'Allah concernant l'héritage, d'en être complètement satisfait et d'avoir foi en la sagesse divine. C'est d'ailleurs ce qu'implique la foi.

4. Le partage de l'héritage est une loi dictée par Allah et il n'est pas permis au musulman d'y objecter quoi que ce soit, de manifester de l'agacement à son sujet, et à plus forte raison d'effectuer un partage en fonction de ce que lui dicte sa passion.

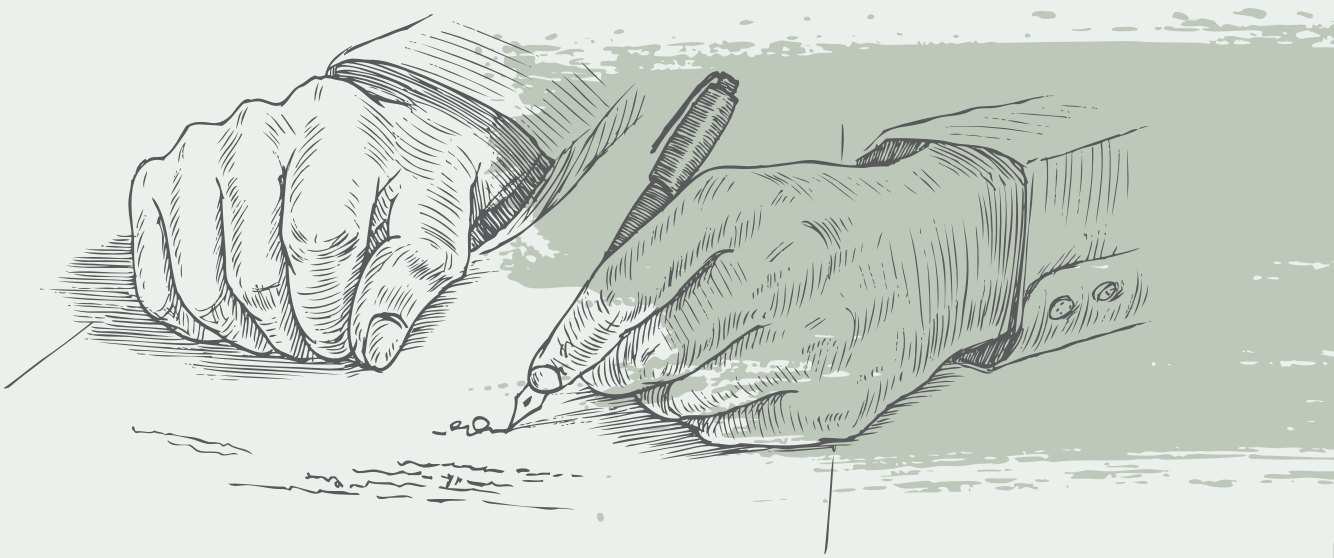

Un poète a dit:

Nos richesses, nous les amassons au profit de nos héritiers, et nos demeures, nous les construisons pour qu'elles soient abandonnées et habitées par les hiboux.

L'être humain n'a pas de demeure à habiter après sa mort, excepté celle qu'il bâtissait avant sa mort. Ainsi, celui qui l'a bâtie en faisant le bien y trouvera la vie agréable et celui qui l'a bâtie en faisant le mal sera déçu.

81

Hadith

Les boissons enivrantes

Sa'id Ibn Abi Bourda rapporte de son père qu'Abou Moussa Al-Ach'ari, qu'Allah a agréé, a raconté

1 que le Prophète ﷺ l'envoya au Yémen. Abou Moussa l'interrogea alors sur les boissons qui y sont fabriquées. Le Prophète demanda: *"Quelles sont-elles?"* Abou Moussa répondit: "C'est du bit' et du mizr". Je demandai à Abou Bourda: "Qu'est-ce que le bit'?" Il répondit: "C'est du nabidh [une boisson fermentée à base] de miel et le mizr est du nabidh [une boisson fermentée à base] d'orge.

2 Il dit alors: *"Toute substance enivrante est illicite"*[1].

1 Moslim (4343).

Les Versets

﴿*Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin?*﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 90-91].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Allah Ibn Qays Ibn Soulaym Ibn Houddar Ibn Harb Ibn 'Amir Ibn Al-Ach'ari, Abou Moussa Al-Ach'ari . Il est le grand Imam, juriste et Compagnon du Messager d'Allah ﷺ, celui qui avait la récitation la plus agréable parmi les habitants de Bassora et qui a participé aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Doté d'une voix et d'une récitation agréables, il est mort en l'an 50 de l'Hégire[1] [2].

Résumé

La propriété du vin [justifiant le jugement qui le concerne] est d'enivrer et d'altérer la raison. Par conséquent, toute subsistance qui altère la raison est illicite, qu'elle soit préparée à partir de raisin ou autre.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1749), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1762) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/306).

Compréhension (fiqh)

1 À son retour de mission de là où le Prophète ﷺ l'avait envoyé, au Yémen, Abou Moussa Al-Ach'ari interrogea le Prophète ﷺ sur le jugement relatif à certaines boissons consommées par les habitants du Yémen, comme le bit' et le mizr. Le bit' est, tel que l'expliqua Abou Bourda le fils d'Abou Moussa Al-Ach'ari – Allah a agréé les deux hommes – à son fils Sa'id, une boisson fermentée (nabidh) à base de miel et le mizr est une boisson fermentée à base d' orge. Certains disent que le mizr est une boisson fermentée à base de blé et d'orge.

Le mot nabidh désigne ce qui est laissé (du verbe *nabadha/yanbidhu*) dans l' eau, qu'il s'agisse de dattes, de raisin, de miel ou autre, pendant un certain temps pour être bu. Il peut devenir enivrant ou pas.

2 Le Prophète ﷺ lui donna une réponse qui englobe tous les types de boissons et pas seulement ces deux-là, puisque le Prophète ﷺ a relié le jugement à la propriété enivrante de la boisson. Ainsi, toute nourriture ou boisson qui enivre est illicite, qu'elle soit préparée à base de miel, de dattes, de raisin, d'orge ou autre, que la substance soit sous forme solide, liquide ou en poudre, quels que soient le nom et les caractéristiques qu'on lui donne.

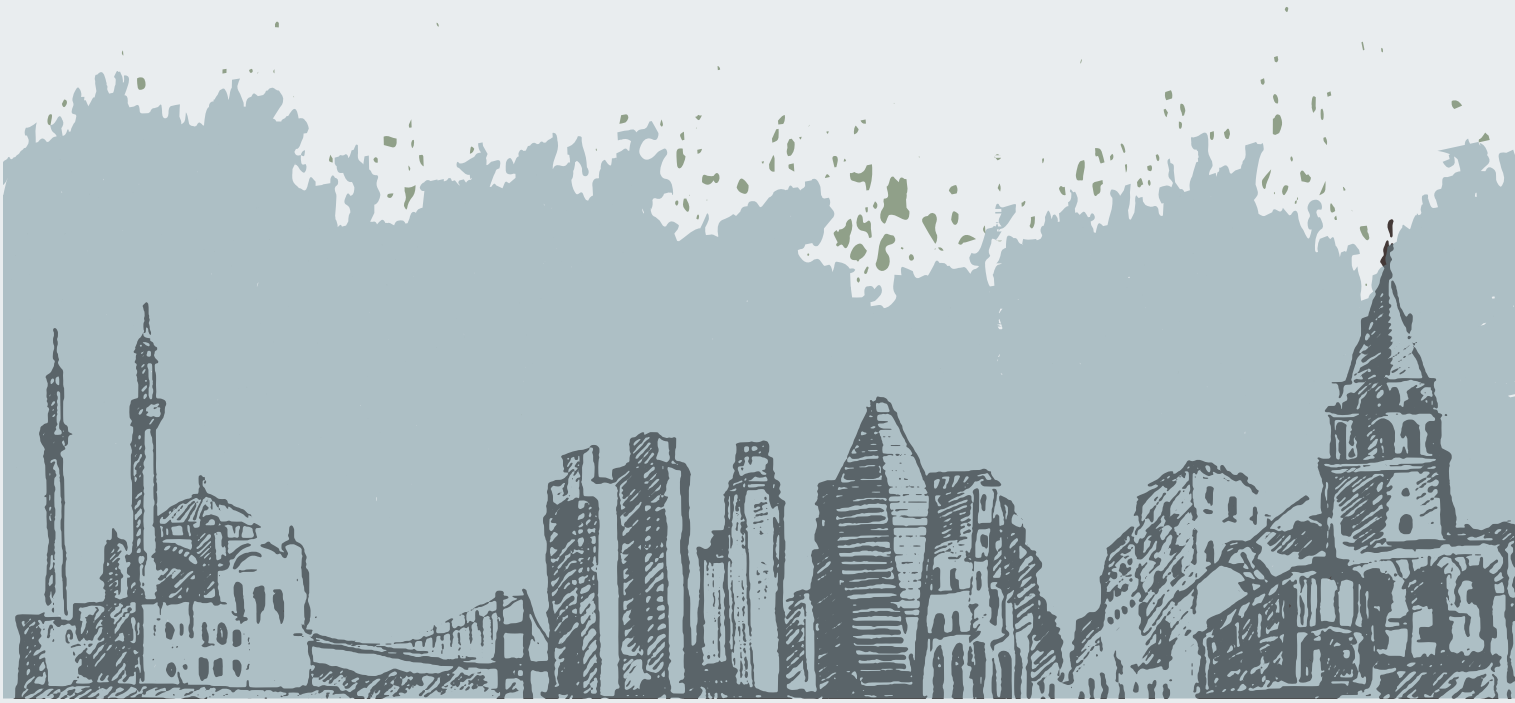

Par ailleurs, le vin n'a été appelé khamr que parce qu'il voile la raison et la fait disparaître de la même façon que le voile (khimar) couvre la tête. Ceci démontre que ce qui a la même propriété que lui est soumis au même jugement et c'est cela même qu'impliquent les paroles du Prophète ﷺ: "Toute substance enivrante est illicite".

Le présent hadith est une réfutation à ceux qui restreignent l'illicéité du vin au vin fabriqué à partir de raisin seulement. Ceci est appuyé par le fait que lorsque l'illicéité du vin a été révélée, les habitants de Médine ne buvaient pas de vin fabriqué avec du raisin. Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – dit en effet: "L'illicéité du vin a été révélée alors qu'à ce moment-là à Médine étaient consommés cinq types de vin et le vin fabriqué avec du raisin n'en faisait pas partie"[1].

Il n'y a pas de différence dans l'illicéité entre le vin très alcoolisé qu'une petite quantité suffit à enivrer et le vin peu alcoolisé qui n'enivre que si on en boit une très grande quantité, car le Prophète ﷺ a dit: *"Ce qui enivre en grande quantité est illicite en petite quantité"*[2]. La faible quantité d'une subsistance peu enivrante a été déclarée illicite pour qu'elle ne soit pas le prétexte de consommer en faible quantité une substance très enivrante. Ceci permet de couper court aux prétextes qui peuvent amener à contrevenir aux commandements. Telle est la raison pour laquelle la faible quantité d'une substance peu enivrante est illicite[3].

1 Al- Boukhari (4616).

2 Ahmad (5648); Abou Dawoud (3681), At-Tirmidhi (1865) et Ibn Maja (3393).

3 Voir Fath Al-Qawi Al-Matine d'Al-'Abbad (p.147).

Suivi

1 (1) Il convient que tout musulman prenne, concernant sa religion, ses précautions en ne faisant une chose que s'il est certain qu'elle est licite et qu'il n'encourt aucune punition de la part d'Allah. Les Compagnons – qu'Allah a agréés – se souciaient de cela, voilà pourquoi Abou Moussa, qu'Allah a agréé, prit l'initiative de poser cette question au Prophète ﷺ concernant ces boissons.

2 (1) Celui qui sollicite une fatwa doit bien définir ce à propos de quoi il pose la question afin que le mufti sache ce qu'il en est vraiment et que sa fatwa soit conforme au jugement d'Allah.

3 (1) Les nourritures et les boissons sont par défaut licites, sauf s'il est démontré par une preuve [issue du Coran et de la Sounna] qu'une nourriture ou une boisson spécifique est illicite. Par conséquent, si tu ne trouves pas la preuve de l'illicéité d'une nourriture ou d'une boisson, c'est qu'elle est licite et permise.

4 (2) Préserver l'intégrité de la raison fait partie des finalités de la Législation Islamique, voilà pourquoi elle déclara illicite tout ce qui l'inhibe ou la diminue, le pire étant le vin qui est nocif pour le corps et qui inhibe la raison.

5 (2) Quels que soient les noms donnés aux substances, le jugement reste le même. Ainsi, le vin, le haschisch, le qat et autres substances du même genre sont soumises au même jugement, car elles possèdent en commun la même propriété. Ne ruse donc pas avec Allah en jouant sur les noms.

6 (2) La raison pour laquelle le vin a été déclaré illicite est qu'il inhibe la raison qui est le siège de la responsabilité et de la réflexion. En effet, lorsque la raison est absente, la barrière empêchant de commettre des actes de désobéissance et de suivre ses désirs saute et le comportement de l'être humain devient alors hors de contrôle et l'amène à entrer en conflit avec les gens[1].

7 (2) Comment te permettrais-tu de boire du vin alors qu'il inhiberait ta raison, te rendant incapable d'évoquer Allah et de réfléchir à Ses bienfaits et à Ses signes?! Un prédécesseur a dit: Celui qui boit du vin passe une partie de son temps à ne pas connaître son Seigneur. Or Allah a créé les gens pour qu'ils Le connaissent, L'évoquent, L'adorent et Lui obéissent et donc, tout ce qui conduit à ce que cela soit impossible et s'interpose entre, d'une part, le serviteur et, d'autre part, la connaissance de son Seigneur, Son évocation et Son dialogue avec Lui, est illicite[2].

8 (2) L'une des pires punitions que subit celui qui est dépendant au vin est qu'il sera, s'il entre au Paradis, privé de boire le vin du Paradis. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui*

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/457).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/457).

boit du vin dans ce bas monde et ne s'en repent pas sera privé d'en boire dans l'au-delà"[1].

9 (2) Celui qui boit du vin et ne se repent pas de ce péché, Allah lui fera boire les sécrétions et le pus des gens de L'Enfer. Le Prophète ﷺ a dit: *"Tout ce qui voile la raison est du vin et tout ce qui enivre est illicite. Quiconque boit une substance enivrante, sa prière diminue [en récompense]durant quarante jours et s'il se repent Allah acceptera son repentir. S'il retourne à cela et au terme de la quatrième fois, Allah sera en droit de l'abreuver de l'argile de la perte".* On lui demanda: "Qu'est donc l'argile de la perte, ô Messager d'Allah?". Il répondit: "C'est la sécrétion des gens de l'Enfer. Quiconque en fait boire à un enfant qui ne sait pas distinguer le licite de l'illicite, Allah est en droit de l'abreuver de l'argile de la perte"[2].

10 (2) Il convient que le prédicateur et le juriste soient intelligents et fournissent à celui qui les interroge une réponse bénéfique. Ainsi, s'il considère qu'il est plus bénéfique de se contenter de répondre à la question sans s'étaler, qu'il se contente de cela, et s'il considère qu'il est plus bénéfique de développer alors qu'il développe la réponse.

11 (2) On demanda à Al-'Abbas Ibn Mirdas As-Soulami qui avait renoncé à boire du vin à l'époque préislamique: "Pourquoi as-tu délaissé le vin alors qu'il accroît ton audace et ta tolérance?". Il répondit: "Je déteste être le matin le chef de ma tribu et devenir le plus faible d'esprit parmi eux le soir"[3].

12 (2) Le vin est la mère des turpitudes. Lorsque l'être humain le boit, il lui fait commettre la fornication, le vol et le meurtre et il peut lui faire prononcer des paroles de mécréance sans qu'il ne s'en rende compte.

13 (2) Le Prophète ﷺ a dit: *"Il y avait un homme appartenant à une des communautés vous ayant précédés qui adorait Allah et s'était isolé des gens. Une femme qui s'était éprise de lui envoya un serviteur lui dire: Nous te sollicitons pour un témoignage. Quand il entra, elle se mit à fermer derrière lui chaque porte qu'il traversait, jusqu'à ce qu'il arrive auprès d'une femme éclatante de beauté ayant auprès d'elle un jeune enfant et une jarre contenant du vin. La femme lui dit: Nous ne t'avons pas appelé pour un témoignage, mais pour que tu tues cet enfant, ou que tu aies un rapport charnel avec moi ou que tu prennes un verre de vin. Si tu refuses, je vais crier et faire un scandale. Quand il vit qu'il n'avait pas d'issue, il lui dit: Sers-moi un verre de vin. Elle lui servit un verre et il lui dit ensuite: Encore un autre. Il ne cessa de boire, au point qu'il finit par avoir un rapport charnel avec elle et par tuer le garçon"*[4].

---

1 Al-Boukhari (5575) et Moslim (2003).

2 Abou Dawoud (3680).

3 Voir Nihayate Al-Arb Fi Founoune Al-Adab de Chihab Ad-Dine An-Nouwayri (4/89).

4 Ibn Hibbane dans son Sahih (5348).

Hadith 82

La modération dans la nourriture

Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib, qu'Allah a agréé, rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire:

1 *"L'être humain ne remplit pas de récipient pire que son ventre.*

2 *Il suffit au fils d'Adam quelques bouchées pour se maintenir en vie.*

3 *S'il veut manger davantage, alors qu'un tiers de son ventre soit réservé à la nourriture, un tiers à la boisson et un tiers à sa respiration"*[1].

1 Ahmad (17186), An-Nassa'i (6737), At-Tirmidhi (2380) et Ibn Maja (3349).

Les Versets

﴿*Et mangez et buvez; et ne commettez pas d' excès, car Il [Allah] n' aime pas ceux qui commettent des excès*﴾ [Sourate Al-A' raf: 31].

Le Narrateur

Il s'agit d'Al-Miqdam Ibn Ma'di Karib Ibn 'Amr Al-Kindi Abou Karima, un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Al- Miqdam Ibn Ma'di Karib Al-Kindi se rendit avec sa délégation auprès du Prophète ﷺ et séjourna quarante jours à Médine. Il s'installa plus tard à Homs. Des hadiths ont été rapportés de lui par Yahya et Al-Hasan les fils de Jabir ainsi que par 'Abd Ar- Rahmane Ibn Abi 'Awf. Il vécut à Homs et est mort dans le Chams à l'âge de quatre- vingt-onze ans en l'an 87 de l'Hégire[1].

Résumé

Remplir son ventre de nourriture peut être parfois nuisible. Il suffit donc au musulman de manger une quantité de nourriture qui apaise sa faim et qui lui donne de l'énergie pour son travail.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1482), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/244), et Tarikh Al-Islam d'Adh-Dhahabi (2/1009).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ avertit contre le danger de remplir [avec excès] son ventre de nourriture, car de nombreuses maladies se déclarent à cause de cet excès, sans compter le fait que lorsque l'estomac de l'être humain se remplit de nourriture, la paresse le prend et l'amène parfois à accomplir des actes d'obéissance à Allah en traînant les pieds, à perdre de la ferveur dans son travail et à voir sa capacité de réflexion s'affaiblir.

2. C'est pourquoi le Prophète ﷺ recommanda aux membres de sa communauté de se contenter de quelques bouchées qui apaisent leur faim et les empêchent de faillir et de faiblir. Ces quelques bouchées donnent également la force au musulman d'accomplir ses adorations et les autres actes d'obéissance à Allah.

3. Si le musulman est incapable de se contenter de ces quelques bouchées et veut absolument manger plus que cela, qu'il partage son ventre en trois compartiments: le premier pour la nourriture, le deuxième pour la boisson et le troisième doit être laissé à la respiration. En effet, si le ventre ne se remplit que de nourriture et de boisson, il n'aura alors plus de place pour la respiration et il exposera son corps aux tourments et aux peines, à l'image de celui qui porte une lourde charge.

Un poète a dit:

Trois habitudes anéantissent les gens et rendent malades ceux qui sont sains:

L'alcoolisme, l'addiction sexuelle et la nourriture suivie de nourriture.

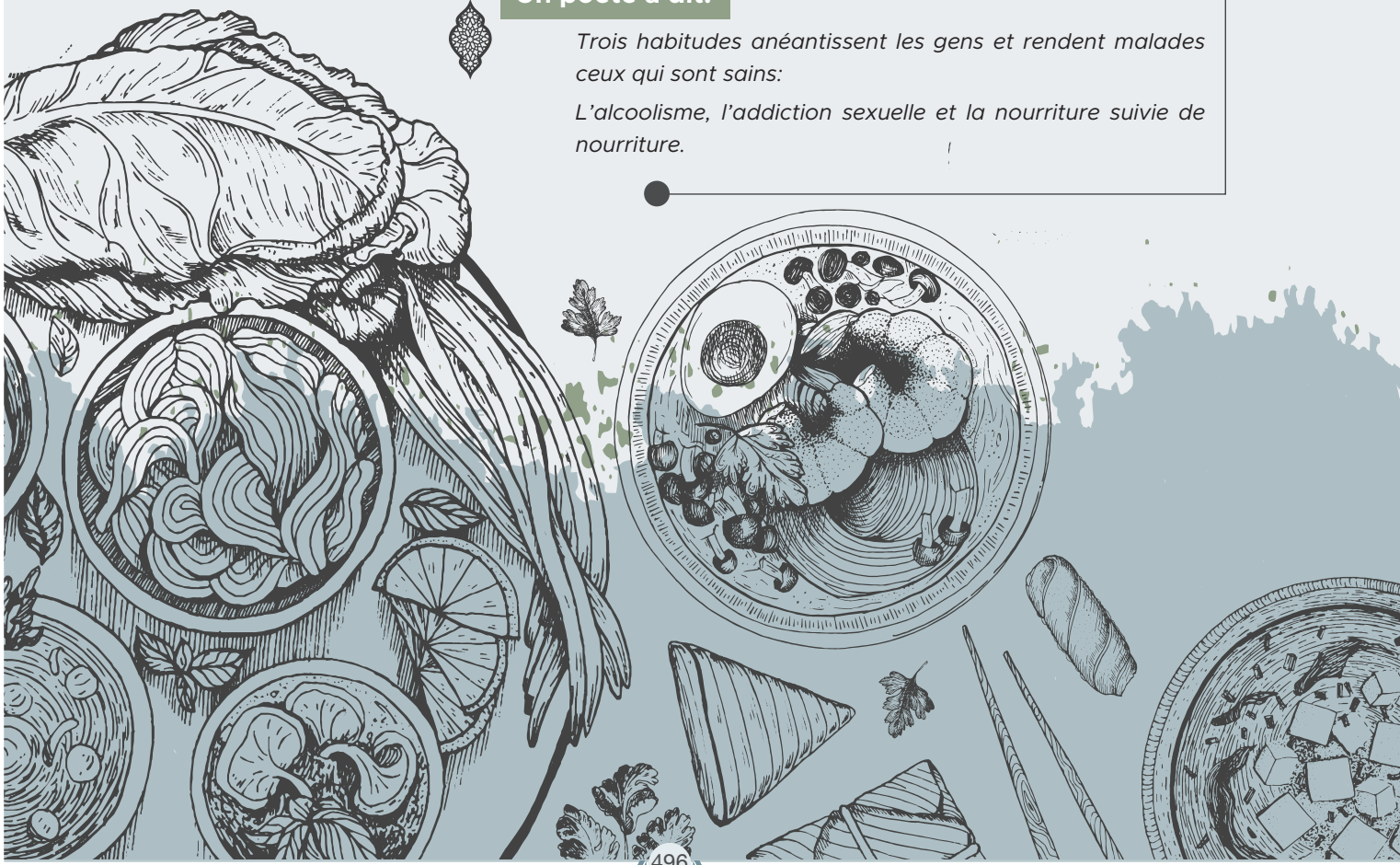

Suivi

1 (1) La médecine prophétique se préoccupe de prémunir le musulman contre les maladies et ne se contente pas que de les guérir.

2 (1) Prends garde de remplir [avec excès] ton estomac de nourriture, car cet excès est la cause de tout vice. Louqmane le sage dit en effet à son fils: "Ô mon fils, lorsque l'estomac se remplit, les idées sommeillent, la sagesse se tait et les membres, engourdis, ne s'acquittent plus des adorations[1]".

3 (1) Le désir de manger fait partie des désirs qui font basculer l'être humain dans des situations périlleuses, et c'est par le biais de ce désir qu'Iblis le maudit a tenté Adam et son épouse – qu'Allah les protège – en leur faisant manger le fruit de l'arbre.

4 (2) Peu manger fait partie des qualités recherchées chez les hommes et les Arabes faisaient l'éloge de l'homme qui mange peu. Que dire alors de cela chez les gens de foi?

5 (2) Il te suffit d'ingérer la quantité de nourriture et de boisson qui permet à ton corps de rester en bon état et d'apaiser ta faim, et prends garde de manger plus que de raison.

6 (2) Le Prophète ﷺ et ses Compagnons – qu'Allah a agréés – avaient l'habitude de ne manger que la quantité de nourriture permettant de préserver leurs corps. C'est pourquoi ils étaient indifférents aux mets succulents. Abou Hourayra passa une fois près d'un groupe d'hommes qui mangeaient une brebis rôtie et ils l'invitèrent à se joindre. Il refusa de manger et dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a quitté le bas monde sans avoir été rassasié de pain d'orge"[2].

7 (2) Dirige ton ambition vers les finalités supérieures et ne sois pas seulement préoccupé de remplir ta panse, car ceci est la finalité des mécrants dont Allah dit: ﴿ ***Laisse-les manger, jouir (un temps), et être distraits par l'espoir; car bientôt ils sauront!*** ﴾ [Sourate Al-Hijr: 3].

8 (3) Le maximum de nourriture que tu peux manger est la quantité remplissant un tiers de ton estomac afin de laisser de la place à la boisson et à l'air.

9 (3) Il est rapporté que lorsque le médecin Ibn Massawayh lut ce hadith dans le livre d'Abou Khaythama, il dit: "Si les gens mettaient en pratique ces paroles, ils échapperaient aux maladies et les cliniques et les pharmacies cesseraient leur activité. Le Prophète ﷺ n'a dit cela que parce que l'indigestion est à l'origine de tous les maux"[3].

10 (3) Le musulman mange la quantité de nourriture qui permet d'entretenir l'état de son corps et d'apaiser sa faim, alors que le mécréant se délecte de nourriture et n'en est jamais rassasié. Le Prophète ﷺ dit en effet: "Le musulman mange pour remplir un seul intestin alors que le mécréant mange pour remplir sept intestins"[4].

---

1 Voir Ihya 'Ouloum Ad-Dine d'Abou Hamid Al-Ghazali (3/82).

2 Al-Boukhari (5414).

3 Voir Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/468).

4 Al-Boukhari (5393) et Moslim (2060).

Hadith 83

L'inviolabilité des personnes, des biens et des honneurs

Jabir Ibn 'Abd Allah – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d'Allah ﷺ prononça un sermon aux gens pendant le pèlerinage et dit:

1. *"Vos vies et vos biens sont sacrés comme l'est ce jour-ci, en ce mois-ci et dans ce pays que voici.*
2. *J'abolis toute chose héritée de l'époque préislamique.*
3. *Tout sang versé durant l'époque préislamique ne doit plus être revendiqué, à commencer par le premier sang de notre famille qui ne doit plus être revendiqué et qui est celui du fils de Rabi'a Ibn Al-Harith, allaité chez les Banou Sa'd et tué par la tribu de Houdhayl.*
4. *De même, l'usure de l'époque préislamique est abolie et la première usure abolie est la nôtre, celle pratiquée par 'Abbass Ibn 'Abd Al-Mottalib qui est totalement abolie.*
5. *Craignez Allah en ce qui concerne vos épouses, car vous les avez prises en vertu du pacte d'Allah et elles vous sont devenues licites par la parole d'Allah.*
6. *Vous avez le droit d'exiger d'elles que la personne que vous détestez ne s'assoie pas sur votre literie et si elles désobéissent, frappez-les, mais pas durement. Pour leur part, elles ont le droit que vous les nourrissiez et que vous les habilliez convenablement.*
7. *En vérité, j'ai laissé parmi vous ce qui vous préservera de l'égarement si vous vous y cramponnez, c'est le Livre d'Allah.*
8. *Si on vous interroge à mon sujet, que direz-vous?".* Les gens répondirent: "Nous attesterons que tu as transmis le Message, que tu as accompli ta mission et que tu as été sincère dans tes conseils". Il dit alors en levant l'index vers le ciel puis en le pointant vers les gens, à trois reprises: *"Ô Allah, je Te prends à témoin. Ô Allah, je Te prends à témoin"*[1].

1 Moslim (1218).

Les Versets

- ﴿*Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment*﴾[Sourate Al-Baqara: 188].
- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés*﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279].
- ﴿*Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand!*﴾ [Sourate An- Nissa: 34].
- ﴿*Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nissa: 93].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah, Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Anssari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père qui était un des chefs ayant participé à la bataille de Badr. Il fut le dernier Compagnon ayant participé au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba à mourir et on dit qu'il participa aux batailles de Badr et d'Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en 78 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ prononce le Sermon d' Adieu à ses Compagnons dans lequel il leur rappelle la sacralité des vies et des biens, leur défend de persister à suivre les traditions et les coutumes désuètes de l'époque préislamique, et annule celles qui contreviennent à la religion à commencer par sa famille et ses proches. Ensuite il recommande de bien traiter les femmes et de rester fidèle au Livre d'Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ se préoccupait de diffuser la religion et de transmettre ses jugements. C'est pourquoi il donna des recommandations exhaustives lors du sermon du Pèlerinage d'Adieu qu'il prononça le Jour de 'Arafa devant une foule de cent mille Compagnons ou plus qui ont accompli le pèlerinage avec lui.

1 Il commença son sermon, après avoir proclamé la louange d'Allah et fait Son éloge, en déclarant que les vies et les biens des musulmans sont sacrés. Il n'est donc pas permis à un musulman de tuer injustement un autre musulman ni de s'emparer de biens qui lui appartiennent sans droit, en raison des paroles du Prophète ﷺ: *"Le musulman dans son entièreté est sacré pour le musulman: sa vie, ses biens et son honneur"*[1].

Le Prophète ﷺ commença par la vie, car elle est plus sacrée que les biens. C'est la raison pour laquelle Allah menaça celui qui tue délibérément un croyant en lui adressant des paroles qu'Il n'adressa à personne d'autre: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93]. Pour sa part, le Prophète ﷺ en fit un des péchés qui le conduisent à la perte[2]19 et insista à ce sujet lorsqu'il dit: *"Tout péché est susceptible d'être pardonné par Allah, excepté le péché commis par celui qui tue délibérément un croyant ou meurt en étant mécréant"*[3].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ insista sur la sacralité des vies et des biens, en la comparant à la sacralité des jours de 'Arafa, du mois sacré et de La Mecque. Bien que les vies et les biens soient plus sacrés que cela, le Prophète ﷺ les mentionna, car les gens étaient convaincus de la sacralité des mois sacrés dont le jour le plus important est 'Arafa et étaient également convaincus de la sacralité du pays sacré. En effet, ils s'en prenaient aux vies et aux biens des autres à l'époque préislamique hors des mois sacrés et du pays sacré et se l'interdisaient durant les mois sacrés et au sein du pays sacré. C'est donc comme si le Prophète ﷺ disait: Considérez les biens et les vies des autres comme étant aussi sacrés que le mois sacré et le pays sacré[4].

2 Puis le Prophète ﷺ nous apprend que toutes les lois et les adorations innovées par les gens à l'époque préislamique sont invalides et rejetées et qu'il n'en est plus tenu compte, que ce soit lors du Hajj ou autre. Ainsi, seul ce qui a été prescrit par Allah et expliqué par Son Messager ﷺ fait partie de la religion. Allah dit: ﴿***Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a- t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 50].

---

1 Moslim (2564).

2 Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

3 An-Nassa'i (3984).

4 Voir Al-Kachif 'An Haqa'iq As-Sounane d'At-Tîbî (6/1964, 1965).

3 Ensuite le Prophète ﷺ décréta que le sang qui a coulé à l'époque préislamique est effacé et que l'on n'a plus à demander de réparer les homicides commis à cette époque. Il n'y a donc plus de prix à payer ni peine de talion ni expiations qui vaillent pour tout cela et personne n'est plus en droit de réclamer quoi que ce soit de cela. Le Prophète ﷺ commença par lui-même et sa famille et renonça à réclamer le prix du sang pour le fils de Rabi'a Ibn Al-Harith Ibn 'Abd Al-Mottalib qui était allaité chez les Banou Sa'd et qui fut tué par erreur par la tribu de Hudhayl en guerre contre les Banou Sa'd.

4 Le Prophète ﷺ déclara également nulles les transactions usurières qui ont été initiées à l'époque préislamique. Ainsi, celui qui est entré dans une transaction usurière avant l'Islam et qui n'a pas perçu ce qu'on lui devait ne doit plus percevoir que son capital et renoncer au surplus. Si en revanche la transaction a été initiée et a pris fin avant l'Islam, alors l'Islam la pardonne, car il efface les fautes qui l'ont précédé[1].

Sinon, il est établi que l'usure a été déclarée illicite et que les croyants l'ont délaissée suite à la révélation des paroles d'Allah: ﴿***Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés***﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279]. D'ailleurs, consommer des revenus usuriers fait partie des péchés majeurs et le Prophète ﷺ le mentionna parmi les péchés conduisant à la perte[2]. Jabir a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ maudit celui qui consomme des revenus usuriers, celui qui les fait consommer, le scribe qui consigne une transaction usurière et les deux témoins de celle-ci et il dit: *"Ils sont tous pareils""*[3].

Le Prophète ﷺ commença par annuler les revenus usuriers de son oncle paternel Al-'Abbass qui prêtait, à l'époque préislamique, de l'argent avec intérêts. Lorsque l'Islam apparut, il avait amassé une immense fortune grâce à l'usure, sans compter ce que les gens lui devaient encore. Le Prophète ﷺ annula donc les sommes que les gens lui devaient et lui permit de garder ce qu'il avait perçu auparavant[4].

5 Le Prophète ﷺ fit ensuite une recommandation en faveur des femmes. Il ordonna ainsi d'être bienfaisant envers elles et de les traiter dignement, en tenant compte de la nature et des sentiments de la femme et en subvenant à ses besoins. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Prenez soin des femmes, car la femme a été créée d'une côte et la partie la plus tordue d'une côte est sa partie supérieure. Si tu tentes de la redresser, tu la casses, et si tu la laisses elle reste tordue. Prenez donc soin des femmes"*. Hadith

1 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (3/59).

2 Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

3 Moslim (1598).

4 Voir Zad Al-Massir Fi 'Ilm At-Tafsir d'Ibn Al-Jawzi (1/248).

rapporté par Al-Boukhari et Moslim[1]. Le Prophète ﷺ incita à mener une vie commune agréable lorsqu'il dit: *"Le meilleur d'entre vous est celui qui traite le mieux ses épouses et je suis parmi vous celui qui traite le mieux ses épouses"*[2]. Le Prophète ﷺ accorda à cet aspect une importance telle qu'il fit de la dépense faite au profit de l'épouse, un acte d'obéissance pour lequel le musulman mérite une rétribution. Il dit en effet: *"La dépense par laquelle tu recherches la satisfaction d'Allah sera rétribuée, même la nourriture que tu mets dans la bouche de ton épouse"*[3].

Le Prophète ﷺ justifia cette recommandation par le fait que le musulman ne prend son épouse et celle-ci ne lui devient licite qu'en vertu du pacte d'Allah et de sa religion qui prescrit de se marier. Ainsi, celui qui viole le pacte d'Allah mérite Sa punition et Sa colère.

5 Ensuite le Prophète ﷺ évoqua les droits de l'époux sur son épouse: elle ne doit permettre à personne, quel qu'il soit, d'entrer dans son foyer sans son autorisation explicite, ou bien implicite lorsqu'elle sait que l'entrée de telle personne ne l'offense pas. Si elle contrevient à cela, alors l'époux est en droit de l'éduquer de la manière qui convient à la situation, comme ne pas lui parler ou la frapper sans lui faire mal, ni la blesser ou la marquer. De la même manière qu'Allah donna à l'époux des droits sur son épouse, il donna aussi des droits à l'épouse sur son époux. Allah dit: ﴿***Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance***﴾ [Sourate Al-Baqara: 228]. L'un des droits sur son époux est qu'il subvienne à ses besoins en nourriture, en boisson, en logement et en habillement dans la mesure de ses moyens, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***l'homme aisé selon sa capacité, l'indigent selon sa capacité***﴾ [Sourate Al-Baqara: 236].

7 Puis le Prophète ﷺ affirma qu'il laissa parmi les croyants ce qui les préserve à jamais de l'égarement s'ils s'y cramponnent, mettent en pratique ses jugements et ses lois et suivent les voies de la guidée et de la sagesse qu'il indique. Il s'agit du Livre d'Allah que ﴿***Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par-devant ni par-derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange***﴾ [Sourate Foussilate: 42]. Allah nous informe également de cela dans Ses paroles: ﴿***Voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui, afin que tu avertisses la Mère des Cités (La Mecque) et les gens tout autour. Ceux qui croient au Jour dernier, y croient et demeurent assidus dans leur prière***﴾ [Sourate Al-Ane'ame: 92]. Le Prophète ﷺ ne mentionna pas la Sounna, car le Coran englobe le fait de s'y conformer. En effet, se conformer au Coran implique nécessairement de se conformer à la Sounna.

1 Al-Boukhari (3331) et Moslim (1468).

2 At-Tirmidhi (3895) et Ibn Maja (1977).

3 Al-Boukhari (1295) et Moslim (1628).

8 Le Prophète ﷺ informa ensuite ses Compagnons – qu'Allah a agréés – qu'ils seront interrogés à son sujet. Ils attesteront donc qu'il a transmis l'appel de son Seigneur, que répondront-ils alors? Ils l'informèrent à leur tour qu'ils attesteront qu'il a transmis le Message de son Seigneur, qu'il a restitué le dépôt et qu'il a été de bon conseil à la communauté. Le Prophète ﷺ leva alors la main vers le ciel puis la descendit en direction de ses Compagnons en disant: Ô Allah, atteste des membres de ma communauté. Ils reconnaissent que j'ai restitué [le dépôt] et transmis.

Suivi

1 (1) La sacralité du sang du musulman est considérable pour Allah. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"La disparition du bas monde est un moindre mal pour Allah que le fait de tuer un croyant sans droit"*[1]. Il n'est donc pas permis qu'un musulman prenne une vie sans droit.

2 (1) Le Prophète ﷺ était très sévère concernant l'effusion de sang, au point qu'il affirma qu'elle n'est pas pardonnée. Il dit en effet: *"Tout péché est susceptible d'être pardonné par Allah, excepté le péché commis par celui qui tue délibérément un croyant ou meurt en étant mécréant"*[2]. Ceci, bien que le meurtre, à l'instar des autres péchés, dépende du bon vouloir d'Allah: s'Il veut Il pardonne à son auteur et s'Il veut Il ne lui pardonne pas. Cette sévérité du Prophète ﷺ visait donc à souligner l'extrême gravité du péché et à quel point son auteur mérite d'être douloureusement châtié.

3 (2) Il n'est pas permis au musulman de faire correspondre sa croyance et ses jugements a des pratiques préislamiques, rendant licite ou illicite ce que ces pratiques dictent de rendre licite ou illicite.

4 (2) Ce hadith démontre que ce que l'être humain a commis avant d'embrasser l'Islam est pardonné et absous. Ainsi, s'il a perçu un revenu illicite avant sa conversion à l'Islam, il peut, après sa conversion, garder ce revenu. Cependant, s'il a prêté avec intérêts de l'argent, ou bien vendu du vin, de la viande de porc ou une bête trouvée morte, ou quelque chose d'autre d'illicite et n'a pas perçu le revenu tiré de ces transactions avant sa conversion, il ne lui est pas permis de percevoir ces revenus illicites, une fois converti.

5 (3, 4) L'imam, le prédicateur et l'éducateur doivent eux-mêmes être des exemples dans ce qu'ils ordonnent et défendent. Lorsqu'ils ordonnent quelque chose de convenable, ils doivent être les premiers à agir, et lorsqu'ils défendent quelque chose de blâmable ils doivent être les premiers à s'en abstenir. Ce comportement rend leur auditoire plus réceptif à leurs paroles et plus susceptible de leur obéir.

6 (5) Le musulman doit être bienfaisant envers son épouse, craindre Allah en ce qui la concerne, vivre convenablement avec elle, faire preuve de patience à son égard et tolérer ses fautes.

7 (5) Le Prophète ﷺ était le meilleur exemple dans la vie commune qu'il avait avec ses épouses et sa bienfaisance envers elles. Ainsi, lorsque 'Â`icha – qu'Allah a agréée – désirait quelque chose qui ne comportait rien de répréhensible, il le lui accordait. Lorsqu'elle buvait d'un récipient, il buvait après elle en mettant sa bouche à l'emplacement même où elle avait mis la sienne et lorsqu'elle mangeait la chair se trouvant sur un os, il prenait ensuite cet os et mangeait la chair restante en posant sa bouche à l'emplacement même où elle avait mis la sienne. De plus, il s'appuyait sur son giron et récitait le Coran la tête posée dessus[3].

8 (6) La femme doit respecter le droit de son époux en ne laissant entrer aucune personne qu'il déteste sans son autorisation, même s'il s'agit de son père et de sa mère. Un jour, Abou Sofyane entra avant sa conversion à l'Islam auprès de sa fille Oum Habiba – qu'Allah a agréée – lorsque Qouraych viola la trêve d'Al-Hodaybiyya et alla s'asseoir sur la literie

1 Ibn Maja (2619).

2 An-Nassa'i (3984).

3 Voir Zad Al-Ma'ad Fi Hady Khayr Al-'Ibad d'Ibn Al-Qayyim (1/146).

du Prophète ﷺ. Oum Habiba s'empressa de retirer la literie en dessous de lui et lui dit: Tu es un polythéiste impur et ceci est la literie du Prophète ﷺ, je ne veux pas que tu t'assoies dessus[1].

9 (6) La femme n'a certes pas à laisser entrer quiconque dans la demeure de son époux sans l'autorisation de celui-ci, mais il n'est pas permis à l'époux de prendre cela comme prétexte pour interdire à son épouse de rendre visite à sa famille ou d'interdire à sa famille de lui rendre visite.

10 (6) Lorsque la femme désobéit à son époux, il est permis à celui-ci de la frapper, mais de manière à l'éduquer et non à la punir. Il ne doit pas donc pas la frapper durement et lui faire mal, mais seulement à l'aide d'un siwak ou quelque chose de semblable. En effet, la finalité n'est pas de faire du mal à la femme ou de l'humilier, mais plutôt de lui faire prendre conscience qu'elle a commis une faute envers son époux et que l'époux a le droit de la rendre plus obéissante et de rectifier son comportement.

11 (6) Lorsque la femme persiste à désobéir après que son époux l'a frappée, il ne doit pas continuer à la frapper, mais doit plutôt demander à ce que sa famille lui envoie quelqu'un qui la conseille et lui recommande de lui obéir.

12 (6) L'épouse a le droit que son époux dépense à son profit et qu'il satisfasse ses besoins en nourriture, en logement et en habillement dans la mesure de ses moyens. Elle ne doit donc pas exiger de lui ce qui est au-dessus de ses moyens.

13 (6) Lorsque l'époux refuse de dépenser au profit de son épouse ou se montre avare et dépense moins pour elle que ce qu'il peut se le permettre, il est alors permis à l'épouse de lui subtiliser en cachette ce qui suffit à satisfaire ses besoins, conformément aux paroles du Prophète ﷺ qui dit à Hind qu'Allah a agréée – lorsqu'elle se plaignit à lui de l'avarice d'Abou Sofyane: *"Prends ce qui te suffit ainsi qu'à tes enfants dans la limite de la convenance"*[2].

14 (7) Quiconque recherche la droiture, la guidée et la vertu, doit se conformer au Livre d'Allah, car c'est Lui qui guide les désemparés et est une lumière pour ceux qui cheminent.

15 (7) Tout comme le Coran guide les gens vers le vrai et la droiture, il élève ceux qui lui sont fidèles dans ce bas monde et dans l'au-delà. Ainsi, quiconque recherche à être élevé doit l'étudier et le mettre en pratique. Le Prophète ﷺ dit d'ailleurs: *"Allah élève par ce Livre des gens et en abaisse d'autres"*[3].

16 (8) Manquer à son devoir de transmettre la religion est une faute immense. C'est pourquoi le Prophète ﷺ fut réjoui par le témoignage de ses Compagnons, qui affirmèrent qu'il a bien transmis le Message et il prit Allah à témoin de cela. Notre communauté a ensuite hérité de cette charge après lui. Allah dit: ﴿***Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.***﴾ [Sourate Alé-'Imrane: 110]. Il convient donc de prendre garde à manquer à ce devoir.

---

1 Voir As-Sira An-Nabawiyya wa Akhbar Al-Khoulafa d'Ibn Hibbane (1/322) et Souboul Al-Houda wa Ar-Rachad d'As-Salihi (5/206).

2 Al-Boukhari (5364) et Moslim (1714).

3 Moslim (817).

84

Hadith

Eviter de faire du mal

‘Abd Allah Ibn ‘Amr – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Le musulman est celui dont les musulmans sont à l’abri [des maux] de sa langue et de sa main*

2 *et le migrant est celui qui fuit ce qu’Allah a interdit”*[1].

1 Al-Boukhari (10).

Les Versets

- ﴿*Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d’ une calomnie et d’un péché évident*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 58].
- ﴿*Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis)*﴾ [Sourate An-Nissa: 31].
- ﴿*[Ceux] qui évitent [de commettre] les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s’être mis en colère*﴾ [Sourate Ach-Choura: 37].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Mohammad, certains disent Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Al-'Ass Ibn Wa’ il Al- Qourachi As-Sahmi. Scribe durant l’époque préislamique et maîtrisant la langue syriaque, il embrassa l’Islam avant son père. Il jeûnait le jour et veillait la nuit pour prier. Il fait partie des Compagnons juristes et narrateurs de hadiths. Il est mort en l’an 65 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que le musulman authentique est celui dont les musulmans sont à l’abri de son mal et que le migrant authentique est celui qui fuit les actes de désobéissance et les péchés.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifat As-Sahaba d’Abou No’aym (3/1720), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/956) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/245).

Compréhension (fiqh)

1 Le musulman authentique est celui qui s'abstient de s'en prendre aux gens et dont les musulmans sont à l'abri du mal de ses paroles et de ses actes, sachant qu'Allah menaça celui qui fait du mal aux croyants en disant: ﴿***Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant. Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident***﴾ [Sourate Al-Ahzab: 57-58].

Ce hadith ne signifie pas que le musulman qui fait du mal aux musulmans n'est plus un musulman, mais ce dont il est question ici est la perfection de son Islam. Ainsi, celui qui fait subir aux musulmans les maux de sa langue et de sa main, alors il n'atteint pas le degré de perfection obligatoire qu'il doit atteindre dans l'Islam. En effet, il est obligatoire de ne pas faire subir aux musulmans les maux de sa langue et de sa main puisque cela est illicite, les maux de la main étant les actes et les maux de la bouche étant les paroles[1].

Par ailleurs, le mal ne se limite pas à la main et à la langue, mais concerne tous les membres. Cependant, la plupart du temps le mal est commis par la langue et la main, puisque la langue médit, insulte, fait de faux témoignages et diffame, et la main agresse, vole, tue, etc.

Le Prophète ﷺ commença par mentionner la langue, car son mal est plus destructeur, plus facile à infliger et plus fréquent, et il atteint aussi bien les vivants que les morts. C'est pourquoi Moa'dh demanda: "Ô Messager d'Allah, nous est-il reproché ce que nous disons?". Le Prophète ﷺ répondit: *"Que ta mère te perde! Qu'est-ce qui fait culbuter les gens sur leurs visages – ou sur leurs narines – dans le Feu si ce n'est ce que leurs langues moissonnent?"*[2].

2 La migration authentique ne consiste pas seulement à quitter un pays d'associationnisme vers un pays de foi, mais elle consiste aussi à ce que le serviteur fuie tout ce qu'Allah a défendu. Ainsi, quitter un pays de mécréance en persistant à commettre des actes de désobéissance n'est pas une migration complète, car la migration consiste à l'origine à fuir le mal et à s'en éloigner par amour du bien. Elle signifie donc fuir les actes de désobéissance et les péchés et cela englobe la migration d'un pays associationniste vers un pays d'Islam[3].

---

1 Voir Fath Al-Bari Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbali (1/37, 38).

2 Ahmad (22665), Ibn Maja (3973) et At-Tirmidhi (2616).

3 Voir Fath Al-Bari Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbali (1/39).

Suivi

1 (1) Veille à posséder tous les attributs de l'Islam afin de te comporter à l'égard des musulmans comme il se doit, et prends garde à faire du tort aux gens par les paroles ou par les actes.

2 (1) Prends garde à traiter injustement les gens avec ta langue ou avec ta main, car cela causera ta véritable ruine ainsi que la perte de la rétribution méritée pour tous les actes d'obéissance que tu as accomplis. Le Prophète ﷺ a dit: *"Savez-vous qui sera l'homme démuni?"*. On lui répondit: "L'homme démuni chez nous est celui qui n'a ni argent ni provisions". Il dit alors: "*L'homme démuni de ma communauté est celui qui viendra le Jour de la Résurrection avec pour lui des prières, des jeûnes et des aumônes légales, mais qui aura insulté untel, diffamé tel autre, pris indûment ce qui appartient à tel autre, fait couler le sang de tel autre et en ayant frappé tel autre. On donnera alors aux uns et aux autres de ses bonnes actions et lorsque celles-ci seront épuisées avant qu'il n'ait fini de dédommager pour ses torts, on prendra des mauvaises actions de ses victimes et on les lui attribuera, puis on le jettera dans le Feu*"[1]. Prends donc garde à aller vers cette perte.

3 (1) Les vertus sont un critère de valeur des croyants et la religion est dans sa totalité vertu. Par conséquent, celui qui te dépasse en vertu te dépasse en piété[2].

4 (2) De la même manière que les premiers croyants ont remporté le mérite de la migration de leurs pays vers Médine, les croyants qui les succèdent, remportent en fuyant les actes de désobéissance et les péchés, ce même mérite.

5 (2) Prends garde à te reposer sur les actes d'obéissance que tu as effectués pour te rapprocher d'Allah et finir par délaisser les actes d'adoration, croyant déjà être sauvé. La migration – qui fait partie des meilleures œuvres – n'est pas bénéfique à ceux qui la réalisent s'ils ne s'acquittent pas convenablement du droit d'Allah.

6 Le prédicateur et l'éducateur doivent veiller à orienter les gens vers les nobles vertus, celles qui renforcent l'harmonie entre les musulmans.

Un poète a dit:

Ne te précipite pas à traiter injustement quelqu'un, car les conséquences de l'injustice sont fâcheuses.

Ne profère pas de paroles obscènes même si tu es extrêmement fâché contre quelqu'un, car l'obscénité est réprouvable.

1 Moslim (2581).

2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/307).

85

Hadith

Le droit des parents et des proches

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Un homme vint au Messager d'Allah ﷺ et lui demanda: "Qui est la personne qui mérite le plus que je lui sois de bonne compagnie?".

2 Il répondit: "*Ta mère*". L'homme demanda ensuite: "Puis qui?". Le Prophète ﷺ répondit: ﷺ "*Ta mère*". L'homme demanda de nouveau: "Puis qui?". Le Prophète répondit de nouveau: "*Ta mère*".

3 L'homme demanda encore: "Puis qui?". Le Prophète ﷺ lui répondit alors: "*Ton père*". Dans une autre version du hadith, le Prophète ﷺ dit: "*Ta mère, puis ta mère, puis ta mère, puis ton père,*

4 *puis du plus proche parent au moins proche"*[1].

1 Al-Boukhari (5971) et Moslim (2548), les termes étant les siens.

Les Versets

- ﴿*Dis: Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les père et mère, les proches...*﴾ [Sourate Al-Baqara: 215].
- ﴿*Et Nous avons enjoint à l' homme de la bonté envers ses père et mère: sa mère l' a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois...*﴾ [Sourate Al-Ahqaf: 15].
- ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l' humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omarlbn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Un Compagnon – qu'Allah a agréé – demande au Prophète ﷺ, qui parmi les gens mérite le plus qu'on soit bien bienfaisant à son égard et qu'on l'honore. Le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la mère qui mérite le plus cela et il répéta ses paroles à plusieurs reprises, puis à la quatrième fois il cita le père en deuxième position puis les proches par ordre de proximité.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Un homme demanda au Prophète ﷺ qui parmi les gens mérite le plus qu'il lui soit de bonne compagnie, qu'il soit bienfaisant envers lui, s'acquitte de ses droits, entretienne les liens avec lui, dépense à son profit et satisfasse ses besoins.

2. Le Prophète ﷺ lui répondit: Ta mère mérite le plus cela et est la plus en droit que tu lui sois de bonne compagnie. L'homme lui demanda ensuite: Puis qui après ma mère? Le Prophète ﷺ lui donna la même réponse afin de la souligner et de donner à la mère l'importance qu'elle mérite.

   L'homme posa de nouveau la même question et le Prophète ﷺ lui donna la même réponse.

   Le Prophète ﷺ ne répéta la même réponse qu'afin de lui faire reconnaître la totalité du droit de sa mère, car elle endura les peines de sa grossesse, ressentit les souffrances de son accouchement et a souffert pour l'allaiter et l'élever. C'est pour cette raison que son droit est supérieur à celui du père et de tous les gens et que chacun de ses droits est le double du droit que mérite le père[1].

1 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi-Fawa'id Mouslim d'Al-Qadi 'Iyad (8/5) et le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (16/102).

3 L'homme demanda de nouveau qui parmi les gens mérite le plus et est plus en droit qu'il lui soit de bonne compagnie après la mère et le Prophète ﷺ répondit que c'est le père. Il mentionna le père après la mère afin de faire reconnaître la totalité de son droit et afin de le récompenser pour son éducation et ses dépenses, même s'il n'atteint pas le rang de la mère. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a dit: *"Le père est la porte médiane du Paradis, à toi de choisir si tu veux la perdre ou en prendre soin"*[1]. L'avantage de ce classement apparaît lorsque l'être humain n'est pas en mesure de s'acquitter de tous les droits des parents et donc, c'est le droit de la mère qui est prioritaire[2].

4 Ensuite viennent le reste des proches après les parents classés par ordre de proximité, comme cela est le cas pour l'héritage, car Allah a classé les héritiers par ordre de proximité. L'avantage de ce classement apparaît également lorsque l'être humain n'est pas en mesure de s'acquitter des droits de tous ses proches, des personnes apparentées, des amis, etc. Sinon, il est exigé de s'acquitter des droits de tous ces gens-là[3].

On déduit de ce hadith que les gens doivent être traités selon leur rang et que chacun doit obtenir ce qui lui revient de droit en fonction de sa proximité et de ses liens de parenté.

1 Ahmad (28061), Ibn Maja (3663) et At-Tirmidhi (1900).

2 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (6/508).

3 Voir Al-Ifsah 'An Ma'ani As-Sihah d'Ibn Houbayrah (6/450) et Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (6/509).

Suivi

1 (1) Accorder plus ou moins de priorité aux personnes dont on doit s'acquitter des droits ne se fait pas au gré de la passion ou du penchant, mais sur la base des textes, des paroles d'Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ .

2 (1) Ne rend plus prioritaire ou moins prioritaire personne sans t'être assuré du jugement religieux relatif à ton acte. Vois donc ce Compagnon qui est venu demander au Prophète ﷺ qui parmi les gens mérite le plus sa bienfaisance et son amour, bien que la nature primordiale de l'être humain lui indique que ses parents et ses proches méritent le plus sa bonté.

3 (2) Prends garde d'être ingrat envers ta mère et de t'abstenir d'être bienfaisant envers elle, car c'est elle, de tous les gens, qui mérite le plus ta miséricorde, ta compassion et ta générosité.

4 4.(2) Il est recommandé au prédicateur, à l'enseignant et à l'éducateur de répéter la réponse à une même question afin de la confirmer et de lui donner de l'importance.

5 (2) On demanda à Al-Hassan – qu'Allah lui fasse miséricorde: Qu'est-ce que la piété filiale? Il répondit: Elle consiste à dépenser pour les parents tout ce que tu possèdes et à obéir à ce qu'ils t'ordonnent dès lors qu'il ne s'agit pas d'un acte de désobéissance.(1)75

6 (2) Il y eut un jour une dispute entre Abou Al-Aswad Ad-Dou'ali et son épouse et il voulut lui prendre leur fils. Il se rendit alors auprès de Ziyad Ibn Abih le préfet de Bassora et la femme dit à celui-ci: Qu'Allah amende le gouverneur, mon ventre était son récipient, mon giron était sa cour de jeu et mon sein était l'outre dont il buvait. Je le borde lorsqu'il dort et je prends soin de lui lorsqu'il est éveillé. Je n'ai cessé d'être ainsi sept ans durant, puis quand il fut sevré, qu'il arriva à maturité et que je me mis à espérer profiter de ses services et de sa protection, il voulut me l'enlever! Abou Al- Aswad dit à son tour: Qu'Allah t'amende, il est mon fils que j'ai porté bien avant qu'elle ne le porte et que j'ai mis au monde bien avant qu'elle ne le mette au monde. Je me charge de son instruction et je nourris son corps. La femme dit alors: Il dit vrai qu'Allah t'amende. Il l'a porté lorsqu'il était léger et je l'ai porté lorsqu'il était lourd, il l'a mis au monde dans le plaisir et je l'ai mis au monde dans la douleur. Ziyad dit alors à Abou Al-Aswad: "Rends à la femme son fils, car elle le mérite plus que toi et épargne-moi ta prose"(2)76.

7 (2) Il n'y a aucun bien dans celui qui, après avoir été entouré du soin et de l'attention de sa mère, renie sa faveur et ne reconnaît pas son droit, et on ne peut espérer de lui une quelconque utilité.

8 (2) 'A'icha – Allah l'a agréée – a dit: J'ai demandé au Prophète ﷺ: Qui parmi les gens la femme doit-elle s'acquitter de son droit en priorité? Il répondit: *"Son époux."* Je lui

1 Voir At-Tawdih li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (28/241).

2 Voir At-Tawdih li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (28/240).

demandai ensuite: Qui parmi les gens l'homme doit-il s'acquitter de son droit en priorité? Il répondit: *"Sa mère"*[1].

9 (3) La bonté envers le père vient avant la bonté envers l'épouse, les enfants et le reste des gens. Prends donc garde d'enfreindre le droit de ton père.

10 (3) Si tu as la possibilité de t'acquitter du droit de ton père et de ta mère, tu as l'obligation de le faire. Le droit de la mère n'est prioritaire que s'il n'est pas possible de s'acquitter du droit des deux parents.

11 (2,3) La bonté et la bienfaisance envers les parents ne prennent pas fin avec la mort de ceux-ci. Abou Oussayd, qu'Allah a agréé, dit en effet: Alors que j'étais assis chez le Messager d'Allah ﷺ, un homme des Ansar vint à lui et lui dit: "Ô Messager d'Allah, reste-t-il des œuvres par lesquelles je peux être bon envers mes parents après leur mort?". Il répondit: "Oui, par quatre œuvres: accomplir des prières en leur nom et solliciter le pardon d'Allah en leur faveur, tenir leurs engagements, honorer leurs amis, et entretenir les liens avec les personnes auxquelles tu n'as un lien de parenté que par l'intermédiaire de tes parents. Ce sont les œuvres qui te restent à accomplir pour être bon envers eux après leur mort"[2].

12 (4) Tous les proches, tels que les enfants, les épouses, les frères et sœurs et autres, sont à des rangs inférieurs à celui des parents. On ne doit donc pas les entourer des mêmes soins qu'eux, ni être aussi bienfaisants envers eux qu'envers les parents.

13 (4) Lorsque les droits dont on doit s'acquitter sont nombreux et qu'il est peu probable qu'on puisse s'acquitter de tous les droits des proches et des membres de la famille, commence par les personnes qui te sont les plus apparentées dans l'ordre de priorité des héritiers. Ainsi, il y a après les parents: les enfants, les épouses, les frères et sœurs, etc.

Un poète a dit:

La vie suit son cours, honore donc tes parents pendant qu'il en est encore temps, la mère méritant en priorité d'être honorée et traitée avec bienfaisance.

Il suffit qu'elle t'ait porté et qu'elle t'ait allaité longtemps, ce sont deux faveurs dont chaque être humain profite.

1 An-Nassa'i (9103) et Al-Hakim (7244) qui a déclaré ce hadith authentique.

2 Ahmad (16156), Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (35), Abou Dawoud (5142), Ibn Maja (3664) Al-Hakim (4/154) qui l'a déclaré authentique et qui fut approuvé par Adh-Dhahabi. Pour sa part, Al-Albani le déclara faible dans Da'if At-Targhib wa At-Tarhib (1482).

Le droit du voisin

Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

“*Jibril ne cessait de me faire des recommandations au sujet du voisin, au point que j’ai cru qu’il allait en faire un héritier*”[1].

1 Al-Boukhari (6015) et Moslim (2625).

Les Versets

﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n’aime pas, en vérité, le présomptueux, l’arrogant*﴾ [Sourate An-Nissa: 36].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-’Adawi. Il embrassa l’Islam alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l'arbre. Il fait également de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et a narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1].

Résumé

Le voisin a un droit immense dans l’Islam et Jibril – qu’Allah le protège – ne cessait de descendre transmettre la révélation au sujet du voisin, au point que le Prophète ﷺ finit par croire que le voisin allait faire partie des héritiers.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

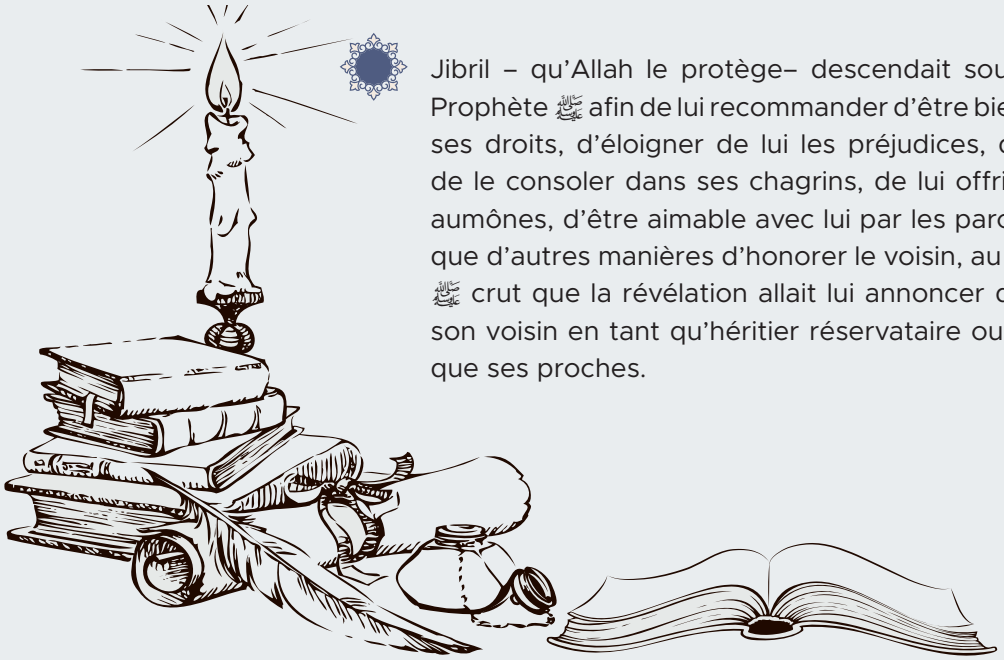

Jibril – qu'Allah le protège– descendait souvent rendre visite au Prophète ﷺ afin de lui recommander d'être bienfaisant, de respecter ses droits, d'éloigner de lui les préjudices, de partager ses joies, de le consoler dans ses chagrins, de lui offrir des cadeaux et des aumônes, d'être aimable avec lui par les paroles et les gestes ainsi que d'autres manières d'honorer le voisin, au point que le Prophète ﷺ crut que la révélation allait lui annoncer que le voisin hérite de son voisin en tant qu'héritier réservataire ou agnat, au même titre que ses proches.

Des versets du Coran font des recommandations au sujet du voisin. Allah dit en effet: ﴿***Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant***﴾ [Sourate An- Nissa: 36].

Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa qu'être bienfaisant envers le voisin fait partie des signes de la foi. Il dit ainsi: "*Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier ne porte pas préjudice à son voisin*"[1]. Par ailleurs, le Prophète fit ﷺ trois fois serment que celui qui porte préjudice à son voisin n'est pas croyant. Il dit en effet: *"Par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant".* On lui demanda: "Qui, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[2]. Pire encore, il n'entrera pas au Paradis en vertu des paroles du Prophète ﷺ: *"Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[3].

Il y a plusieurs catégories de voisins: Le voisin musulman proche qui jouit du droit du voisinage, du droit de la fraternité dans l'Islam et du droit de la proximité. Le voisin musulman étranger qui jouit du droit du voisinage et du droit de la fraternité dans l'Islam. Le voisin mécréant qui jouit du droit du voisinage seulement[4].

---

1 Al-Boukhari (6018) et Moslim (47).

2 Al-Boukhari (6016

3 Moslim (46).

4 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (1/228) et At-Ta'yin Fi Charh Al-Arba'in de Soulaymane Ibn 'Abd Al-Qawi (1/136) avec quelques modifications.

Suivi

1. Beaucoup parler d'un sujet fait prendre à l'auditeur conscience de son importance et le pousse à réaliser ce qui est demandé de lui. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ répétait trois fois ses paroles. Le prédicateur, l'éducateur, l'orateur et le juriste doivent donc se préoccuper des causes les plus importantes de la communauté et beaucoup en parler lors de leurs rencontres et leurs cours.

2. Le voisin a un droit immense que le Coran et la pure Sounna du Prophète ﷺ ont mentionné. Le musulman doit donc s'acquitter de ce droit et ne pas le négliger.

3. Porter préjudice au voisin prouve la déficience de la foi et l'honorer fait partie de la foi. Vois donc si ta foi est au plus haut ou au plus bas?

4. Abou Al-Jahm Al-'Adawi vendit sa maison pour cent mille dirhams et lorsque l'acheteur vint en prendre possession, Abou Al-Jahm lui dit: "Ceci est le prix de la maison, pour combien achetez- vous le voisinage de Sa'id Ibn Al-'Ass?". L'acheteur s'étonna: "Et depuis quand achète-t-on un voisinage?". Abou Al-Jahm dit alors: "Rendez-moi ma maison et prenez votre argent. Je ne délaisserai pas le voisinage d'un homme qui demande de mes nouvelles lorsqu'il ne me voit pas, qui m'accueille chaleureusement lorsqu'il me rencontre, surveille ma maison lorsque je suis absent, m'invite lorsque je suis présent, satisfait mon besoin lorsque je le sollicite, me propose de m'aider avant que je ne le sollicite et vole à mon secours lorsqu'un malheur m'atteint". Ces paroles parvinrent à Sa'id qui lui envoya cent mille dirhams et dit: "Ceci est le prix de ta maison et la maison t'appartient"[(1)63].

5. Le voisin a le droit que son voisin tolère une part de préjudice venant de lui et qu'il ne se hâte pas de se plaindre de lui. Al-Hasane Al-Basri dit: "Le bon voisinage n'est pas de s'abstenir de causer de préjudice, mais plutôt de tolérer les préjudices."[(2)64]

Un poète a dit:

Nous honorons notre voisin tant qu'il est parmi nous et nous ne cessons de l'honorer même s'il dévie. Je fais serment que l'un de nos voisins ne passe pas la nuit parmi nous en craignant d'être attaqué par surprise.

Un autre poète a dit:

Ils me reprochent d'avoir vendu ma maison à un vil prix, alors qu'ils n'ont pas vu qu'il y avait un voisin qui me menait la vie dure.

Je leur ai alors demandé de cesser leurs reproches, car ce sont les voisins qui déterminent les prix des maisons.

1 Voir Rabi' Al-Abrar d'Az-Zamakhchari (1/393).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/353).

87

Hadith

Aimer les musulmans

Anas - qu'Allah a agréé - rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"L'un de vous n'a pas la foi tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même"[1].

1 Al-Boukhari (13) Moslim (45).

Les Versets

﴿*Moohammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux*﴾[Sourate Al-Fath: 29].

﴿*Les croyants ne sont que des frères.*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 10].

﴿*Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent*﴾[Sourate Al- Hachr: 9].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn An-Nadr Al-Ane'sari, l'imam, mufti, récitateur, savant en hadith, narrateur majeur de hadiths, serviteur du Messager d'Allah ﷺ et dernier Compagnon de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et de vingt ans lorsqu'il est mort. Au service du Messager d'Allah ﷺ, il l'accompagna en permanence depuis sa migration jusqu'à sa mort, participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua Allah de lui donner une grande richesse et une nombreuse progéniture et cette invocation fut exaucée au point que ses palmiers produisaient des dattes deux fois par an. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

La foi d'un musulman n'est complète que lorsqu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifat As-Sahaba d'Abou No'aym (1/231), Mu'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

L'Islam a uni les cœurs des croyants qui sont devenus grâce à lui des frères qui s'aiment, se réjouissant de la joie de leurs frères et partageant leurs douleurs, tel que dit d'eux le Prophète ﷺ: "*Tu vois les croyants dans leur miséricorde, leur affection et leur compassion mutuelles, tel un seul corps. Lorsqu'un de ses membres ressent de la douleur, tout le corps lui fait écho en étant pris d'insomnie et de fièvre*"[1].

Le Prophète ﷺ nous informa que la foi du serviteur n'est pas complète tant qu'il n'aime pas que son frère accomplisse des actes d'obéissance et qu'il obtienne les mêmes rétributions qu'il aimerait pour lui-même. Ainsi, lorsqu'il trouve une manière de faire le bien, il l'indique à ses frères, et s'il fait subir à son frère une injustice, il s'empresse de lui faire justice et de lui restituer ce qui lui revient de droit. Ce hadith ne signifie pas que l'être humain ne doit plus avoir d'amour pour lui-même, car personne n'est capable de cela. La finalité de ce hadith est que le croyant souhaite le bien pour son frère sans que cela ne lui porte préjudice et cela est facile pour celui qui a un cœur sain[2].

Cela ne signifie pas que les musulmans ne rivalisent pas pour atteindre les plus hauts degrés. En effet, Abou Bakr et 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rivalisaient dans les bonnes œuvres et ceci ne diminua en rien leur foi. Ce qui est requis, c'est souhaiter le bien en général et qu'il n'y ait pas de mal en général. Pour ce qui est d'accéder aux vertus les plus élevées et aux plus grands mérites, il n'y a pas de mal à se préférer soi-même au détriment des autres[3].

Les savants se sont beaucoup intéressés à ce hadith, au point qu'ils en dirent: Toute la religion est bâtie sur quatre hadiths et celui-là est l'un d'eux. Il représente donc le quart de l'Islam[4].

Un poète a dit:

Ton frère est celui qui te défend avec acharnement en ton absence, couvre tes fautes et tes actes honteux,

Diffuse parmi les gens publiquement et en privé ce qui te satisfait à ton sujet, il ne manque jamais de te recommander le bien et de te conseiller.

1 Al-Boukhari (6011) Moslim (2586).

2 Voir Al-Minhaj Charh Sahih Moslim Ibn Al-Hajjaj d'An-Nawawi (2/17).

3 Voir Kachf Al-Mouchkil Mine Hadith As-Sahihayn d'Ibn Al-Jawzi (3/232).

4 Voir Al-Minhaj Charh Sahih Moslim Ibn Al-Hajjaj d'An-Nawawi (11/27).

Suivi

1. Aimer le bien pour les musulmans est une vertu qui fait atteindre, celui qui la possède, au plus haut degré de perfection morale, puisqu'il s'élève au-dessus de l'envie, de l'animosité, de la rancune, de l'orgueil. Nous demandons à Allah de nous faire accéder à ces degrés.

2. Il est demandé au musulman d'aimer le bien pour son frère. Ainsi, lorsqu'il aime pour lui-même une qualité recommandée par la religion ou bien de devenir riche, il doit aimer pour ses frères les mêmes choses. C'est pourquoi Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Il m'arrive de lire un verset du Coran que je comprends et je souhaite que les gens en comprennent ce que j'ai compris"[1].

3. Il convient que tout musulman recherche cette qualité en lui-même, celle d'aimer le bien pour ses frères musulmans, car la foi de celui qui en est dépourvu est incomplète.

4. Le croyant se met à la place de son frère musulman. Lorsque quelque chose le réjouit, il le souhaite à son frère, et lorsqu'il déteste quelque chose pour lui-même il ne l'accepte pas pour son frère. Al- Ahnaf Ibn Qays – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Lorsque je détestai le comportement de quelqu'un, je ne le faisais pas subir à d'autres"[2].

5. Allah fit l'éloge des Ane'sar dans Son Noble Livre lorsqu'ils ont préféré leurs frères Mouhajiroune à leurs propres personnes et se sont partagé leurs biens, au point que Sa'id Ibn Ar-Rabi' proposa à son frère 'Abd Ar-Rahmane Ibn 'Awf de partager avec lui ses biens à égalité et de répudier l'une de ses deux femmes pour qu'il l'épouse une fois son délai de viduité terminé[3]. 'Abd Ar-Rahmane Ibn 'Awf n'était pas moins altruiste que son frère As'ad Ibn Ar-Rabi', puisqu'il n'accepta pas qu'il renonce à la moitié de ses biens et qu'il répudie sa femme pour lui malgré sa pauvreté, car il avait délaissé ses biens, sa demeure et toute chose, mais il remercia son frère et alla travailler au marché pour gagner sa pitance.

6. Le prédicateur et l'éducateur doivent se soucier d'harmoniser les relations sociales entre musulmans et les renforcer.

7. Aimer le bien pour les gens n'est pas incompatible avec le fait de rivaliser avec eux pour atteindre les plus hauts degrés dans ce bas monde et dans l'au-delà. Ainsi, aimer le bien pour eux et se réjouir de leurs réussites suffit.

8. L'étudiant croyant souhaite à tous ses frères de réussir, mais il n'y a pas de mal à ce qu'il s'efforce d'être le premier de sa promotion. Il en est de même pour le commerçant qui souhaite le bien à tous les commerçants et qu'Allah leur fasse gagner une subsistance licite, mais cela ne l'empêche pas de souhaiter devenir riche. Ainsi en est-il du médecin, de l'ingénieur, de l'ouvrier, etc.

---

1 At-Tabarâni (10621).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (1/65).

3 Al-Boukhari (2049) Moslim (1427).

Hadith 88

La compassion entre les musulmans

An-Nou'mane Ibn Bachir, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"L'*exemple des croyants dans leur affection mutuelle, leur miséricorde mutuelle et leur compassion mutuelle, est tel un seul corps. Lorsque l'un de ses membres ressent de la douleur, tout le corps puis fait écho en étant pris d'insomnie et de fièvre*"[1].

1 Al-Boukhari (6011) et Moslim (2586).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants*﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 54].
- ﴿*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres*﴾ [Sourate At-Tawba: 71].
- ﴿*Mohammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux*﴾[Sourate Al-Fath: 29].

Le Narrateur

Il s'agit d'An-Nou'mane Ibn Bachir Ibn Sa'd Ibn Tha'laba Al-Ane'sari, le chef, le savant, Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et fils de l'un de ses Compagnons. Il fait partie des Compagnons enfants à l'unanimité des savants et a transmis des hadiths à son fils Mohammad, Ach-Cha'bi et à d'autres. Il est un des chefs auxquels faisait appel Mo' awiya qui le nomma un temps gouverneur de Koufa. Par la suite, il succéda à Fadala en tant que juge de Damas, puis il fut nommé gouverneur de Homs. Ses hadiths ont été référencés par les six grands savants en hadiths et sont peu nombreux. Il est mort en l'an 64 de l'Hégire[1].

Résumé

L'exemple des musulmans dans leur affection, leur compassion et leur miséricorde, les uns à l'égard des autres ainsi que dans leur concordance et leur entraide, est celui d'un seul corps. Lorsqu'un de ses membres est atteint par la douleur, le reste des membres en est affecté et il en résulte une insomnie et une augmentation de la température.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (6/53), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat e Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1496) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (4/550).

Compréhension (fiqh)

L'Islam s'est préoccupé de bâtir une société soudée où règnent l'amour, l'harmonie et l'entraid. l'entraide. Une société qui est régie par la règle: *"L'un de vous n'a pas la foi tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même"*[1].

C'est pourquoi le Prophète ﷺ énonce ici la parabole correspondant à ce que devrait être l' état des musulmans: unis et solidaires. Il les représente ainsi dans leur compassion, leur pitié, leur affection et leur proximité mutuelles tel un seul corps qui, lorsqu'un de ses membres est souffrant, tous les autres membres gémissent et se harassent de concert pour ce membre-là. Le corps en entier est pris d'insomnie et de fièvre en solidarité avec ce membre. C'est ainsi que le musulman devrait être dans son ressenti et sa compassion envers son frère: ressentir de la douleur lorsque son frère a mal, se réjouir lorsque son frère est réjoui et le soulager du mieux qu'il peut lorsqu'il subit un malheur. Le Prophète ﷺ dit en effet dans un autre hadith, en croisant les doigts: *"Le croyant est pour le croyant tel un édifice dont une partie supporte l'autre"*[2].

En outre, le Prophète ﷺ imposa au croyant de se préoccuper du sort des croyants, en particulier les voisins qui sont les personnes les plus proches. Le Prophète ﷺ dit à ce propos: *"Le croyant n'est pas celui qui est rassasié alors que son voisin qui vit à proximité de lui est affamé"*[3]. Il recommanda en plus aux croyants d'aider leurs frères et de s'efforcer à satisfaire leurs besoins lorsqu'il dit: *"Celui qui soulage un croyant d'un malheur de ce bas monde, Allah le soulage d'un malheur du Jour de la Résurrection. Celui qui accorde une facilité à son débiteur, Allah lui accorde une facilité dans ce bas monde et dans l'au-delà. Celui qui couvre un croyant, Allah le couvrira dans ce bas monde et dans l'au-delà. Allah aide le serviteur dès lors que le serviteur aide son frère"*[4].

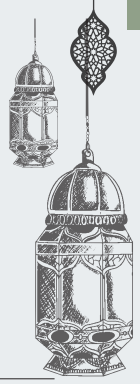

Un poète a dit:

Soyez unis mes enfants lorsque survient un problème et ne vous désunissez pas.

Les bâtonnets refusent d'être brisés lorsqu'ils sont regroupés, mais lorsqu'ils sont séparés ils sont cassés un à un.

1 Al-Boukhari (13) et Moslim (45).

2 Al-Boukhari (481) et Moslim (2585).

3 Abou Ya'lâ dans son Mousnad (2699).

4 Moslim (2699).

Suivi

1. L'énonciation de paraboles et l'utilisation d'expressions imagées font partie des styles les plus efficaces permettant de présenter clairement un concept. Par conséquent, le prédicateur, l'orateur et l'éducateur doivent souvent recourir aux paraboles et aux expressions imagées.

2. Parmi les signes de la foi complète d'un musulman, il y a le fait qu'il soit préoccupé par les affaires des musulmans. Cela se traduit par sa joie lorsqu'ils sont réjouis et sa tristesse lorsqu'ils sont tristes.

3. S'efforcer de satisfaire les besoins des gens et alléger leurs peines font partie des meilleures adorations via lesquelles le serviteur se rapproche de son Seigneur. Le Prophète ﷺ dit à ce propos: "*Celui qu'Allah aime le plus parmi les gens est celui qui est le plus bénéfique aux gens, et l'œuvre la plus aimée par Allah – exalté soit-Il – c'est de réjouir un musulman en le soulageant d'un malheur, en remboursant sa dette ou en apaisant sa faim. Il est préférable pour moi d'aller avec un frère pour satisfaire un de ses besoins plutôt que de me retirer dans cette mosquée – soit la Mosquée de Médine – un mois durant. Celui qui retient sa colère alors qu'il pourrait la laisser éclater, Allah remplira son cœur de satisfaction le jour de la Résurrection et celui qui va avec son frère pour satisfaire un de ses besoins jusqu'à effectivement le satisfaire, Allah raffermira ses pieds le jour où les pieds flancheront*"[1].

4. Parmi les exemples de solidarité entre musulmans, il y a les paroles dites par le Prophète ﷺ lorsque Ja'far Ibn 'Abd Al-Mottalib tomba en martyr: *"Préparez de la nourriture pour la famille de Ja'far, car il leur est arrivé quelque chose qui les occupe"*[2].

5. Une des expressions de l'affection mutuelle qui doit régner parmi les croyants, est que le musulman rende visite au malade, aide le nécessiteux, entretienne les liens de parenté, honore les invités, participe aux cortèges funèbres et ne manifeste pas de joie en présence d'une personne triste.

1 At-Tabarâni dans Al-Mou'jam Al-Awsat (6026).

2 Abou Dawoud (3132), At-Tirmidhi (998) et Ibn Maja (1610).

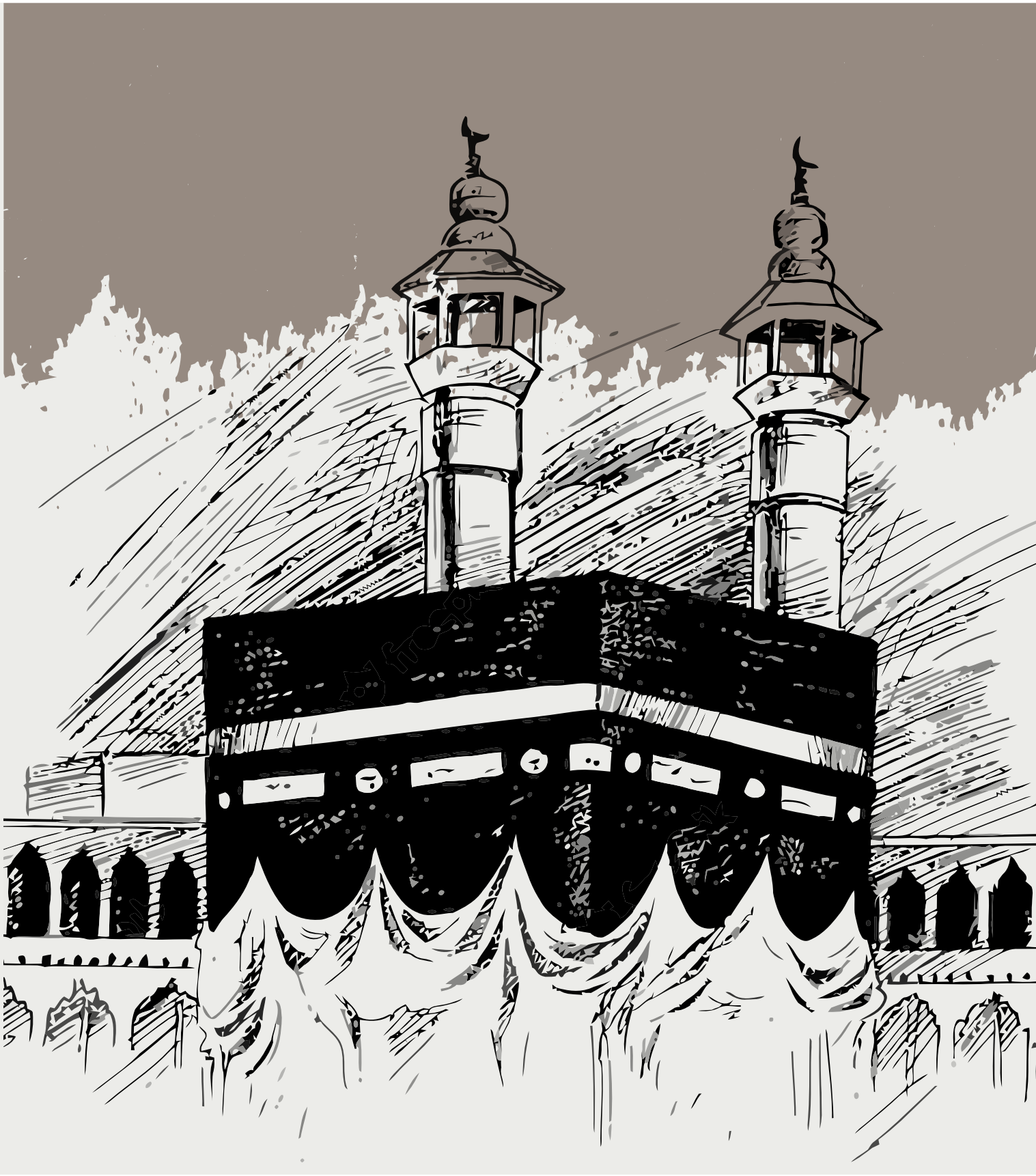

89

Hadith

La miséricorde envers toutes les créatures, êtres humains, animaux et autres

Jarir Ibn ‘Abd Allah, qu’Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

“*Il ne sera pas fait miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde*”[1].

1 Al-Boukhari (6013) et Moslim (2319).

Les Versets

- ﴿*C’est par quelque miséricorde de la part d’Allah que tu (Mouhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d’Allah). Et consulte-les à propos des affaires*﴾[Sourate Al-’Imrane: 159].
- ﴿*Votre Seigneur S’est prescrit à Lui-même la miséricorde*﴾ [Sourate Al-Ane’ ame: 54].
- ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose*﴾ [Sourate Al-A’ raf: 156].
- ﴿*Et Nous ne t’avons envoyé qu’en miséricorde pour l’univers*﴾ [Sourate Al-Anbiya: 107].
- ﴿*Et c’est être, en outre, de ceux qui croient et s’enjoignent mutuellement l’endurance, et s’enjoignent mutuellement la miséricorde*﴾ [Sourate Al-Balad: 17].

Le Narrateur

Il s’agit de Jar ir Ibn ‘Abd Allah Al-Bajali dont la kounya est Abou ‘Amr, ou Abou ‘Abd Allah selon certains. Il fait partie des plus éminents Compagnons. Il embrassa l’Islam l’année où le Prophète ﷺ est mort. Le Messager d’Allah ﷺ l’ envoya détruire l’idole Dhou Al-Khalassa et il s'installa à Koufa après avoir détruit cette idole. Il est mort en l’an 51 de l’Hégire, ou en l’an 54 selon certains[1].

Résumé

Allah – exalté soit-Il – ne fait pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde aux gens, aux animaux et aux oiseaux.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (2/530), At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (6/22) et At-Tarikh Al-Kabir d’Al-Boukhari (2/211).

Compréhension (fiqh)

La miséricorde d'Allah est immense et infinie. Allah dit en effet: ﴿***Et Ma miséricorde embrasse toute chose***﴾[Sourate Al-A' raf: 156]. Un centième de Sa miséricorde suffit à ce que les créatures se fassent mutuellement miséricorde, au point que la jument lève son sabot au-dessus de son poulain de crainte de lui faire mal[1].

Par ailleurs, Allah – exalté soit-Il – envoya Ses prophètes et messagers par miséricorde envers Ses serviteurs et les guida vers la vérité, leur accorda le bienfait de la foi, leur fit don de la guidée et de la facilitation et Il les fera habiter la Demeure de Son Honneur dans l'au-delà. Allah dit: ﴿***Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers***﴾ [Sourate Al-Anbiya: 107].

C'est pourquoi Allah ne fait miséricorde qu'à Ses serviteurs miséricordieux. Celui qui ne prend donc pas exemple sur Allah en étant miséricordieux avec les créatures sera privé de la miséricorde d'Allah. Le Prophète ﷺ dit en effet: "Allah ne fait miséricorde qu'à Ses serviteurs miséricordieux"[2].

La raison de cette sélection est que le croyant est miséricordieux envers les créatures d'Allah. Son cœur s'émeut à la vue d'un faible, il compatit à la tristesse du malheureux, partage la douleur de l'éprouvé et est tendre envers les faibles et les démunis. Allah dit: ﴿***Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde***﴾ [Sourate Al-Balad: 17]. Le Prophète ﷺ nous informa pour sa part que *"seul un damné sera privé de miséricorde"*[3].

La miséricorde dont il est question ne se limite pas à celle dont le musulman fait preuve envers ses proches et les membres de sa famille. Elle s'étend également à toutes les créatures. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, Allah ne fait bénéficier de Sa miséricorde qu'un miséricordieux".* On lui dit: "Ô Messager d'Allah, nous faisons tous miséricorde". Il répondit: *"Ce n'est pas de la miséricorde de l'un de vous envers son ami dont il s'agit, mais celle envers tous les gens"*[4].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ était le plus miséricordieux des gens et Allah dit à son sujet: ﴿***C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mouhammad) as été si doux envers eux! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 159]. En effet, le cœur du Prophète ﷺ était plein de miséricorde et d'affection, en témoignent ses paroles: *"Il m'arrive de me lever pour la prière avec l'intention de la faire durer, mais en entendant les pleurs d'un enfant je l'abrège afin de ne pas causer de peine à sa mère"*[5].

La miséricorde du Prophète ﷺ ne se limitait pas aux gens, mais s'étendait également aux animaux et aux oiseaux. 'Abd Allah Ibn Mas'oud a dit: "Nous étions en voyage en compagnie du Messager d'Allah ﷺ et il partit faire ses besoins. Nous vîmes une femelle rouge-gorge avec ses deux oisillons et nous nous saisîmes de ceux-ci. La femelle se mit alors à virevolter autour de nous et lorsqu'il revint auprès de nous, le Prophète ﷺ dit: *"Qui a fait de la peine à cet oiseau en lui prenant ses petits? Rendez-lui ses petits!""*.

1 Al-Boukhari (6000) et Moslim (2752).
2 Al-Boukhari (7448) et Moslim (923).
3 Ahmad (9700), Abou Dawoud (4942) et At-Tirmidhi (1923).
4 Abou Ya'la (4258).
5 Al-Boukhari (707).

Suivi

1. La miséricorde envers les créatures fait partie des signes de la félicité, car le damné est privé de miséricorde. Il convient donc de prendre extrêmement garde de ressembler aux damnés.

2. La miséricorde est un attribut d'Allah et Allah aime que Ses serviteurs prennent exemple sur lui dans cet attribut. Il aime en effet voir Son serviteur miséricordieux, doux et indulgent envers les créatures. Cela vaut également pour d'autres attributs, tels que le pardon, l'amnistie, l'absolution et la générosité.

3. Le Prophète ﷺ est le bon exemple à suivre, lui qui était miséricordieux envers les adultes et les enfants. Une fois, il embrassa Al-Hasane Ibn 'Ali – Allah a agréé les deux hommes – en présence d'Al-Aqra' Ibn Habis At-Tamimi, qu'Allah a agréé, qui était assis avec lui. Al-Aqra' dit: "J'ai dix enfants et je n'en ai embrassé aucun". Le Messager d'Allah ﷺ le regarda alors et lui dit: *"Il ne sera pas fait miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde"*[1].

4. Personne ne peut se passer de la miséricorde d'Allah, car chacun de nous a des défauts, des péchés et des fautes et n'était-ce la miséricorde d'Allah, tous les gens seraient perdus. Par conséquent, celui qui désire bénéficier de la miséricorde d'Allah doit faire miséricorde à Ses créatures. Une prostituée israélite vit un chien assoiffé lécher le sol tellement il avait soif et elle l'abreuva. Allah lui pardonna pour avoir fait miséricorde à cet animal[2].

5. La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Celui qui fait miséricorde bénéficie, ainsi de la miséricorde, celui qui inflige un supplice est supplicié, et celui qui facilite bénéficie de facilité.

6. Ne pas faire miséricorde aux créatures est une cause d'entrée en Enfer, qu'Allah nous en préserve. Abou Mas'oud Al-Ane'sari a dit: "Je frappais un jeune esclave que je possédais quand j'entendis derrière moi une voix qui me dit: "*Sache, ô Abou Mas'oud, qu'Allah a plus de pouvoir de te faire du mal que tu n'as de pouvoir de faire du mal à cet esclave*". Je me retournai et je vis alors le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – à qui je dis: "Ô Messager d'Allah, il est libre en espérant l'agrément d'Allah. Il me répondit: "*Si tu ne l'avais pas affranchi, le Feu t'aurait brûlé" ou: "le Feu t'aurait touché"*[3].

Un poète a dit:

Si tu ne fais pas miséricorde au nécessiteux en détresse, ni au pauvre qui se plaint à toi de son dénuement,

Comment espères-tu la miséricorde du Tout Miséricordieux? En effet, seul celui qui fait miséricorde bénéficie de la miséricorde.

Un autre a dit:

Si tu espères que le Tout Miséricordieux t'accorde Sa miséricorde, fais miséricorde aux faibles de la Création, ô ami respectueux.

Et recherche en faisant cela l'agrément d'Allah notre Créateur, Gloire et Majesté à Lui qui a créé les gens.

Demande la miséricorde de ton Seigneur comme rétribution pour cela, car le Tout Miséricordieux ne fait miséricorde qu'au miséricordieux.

1 Al-Boukhari (5997) et Moslim (2318).

2 Al-Boukhari (3467) et Moslim (2245).

3 Moslim (1659).

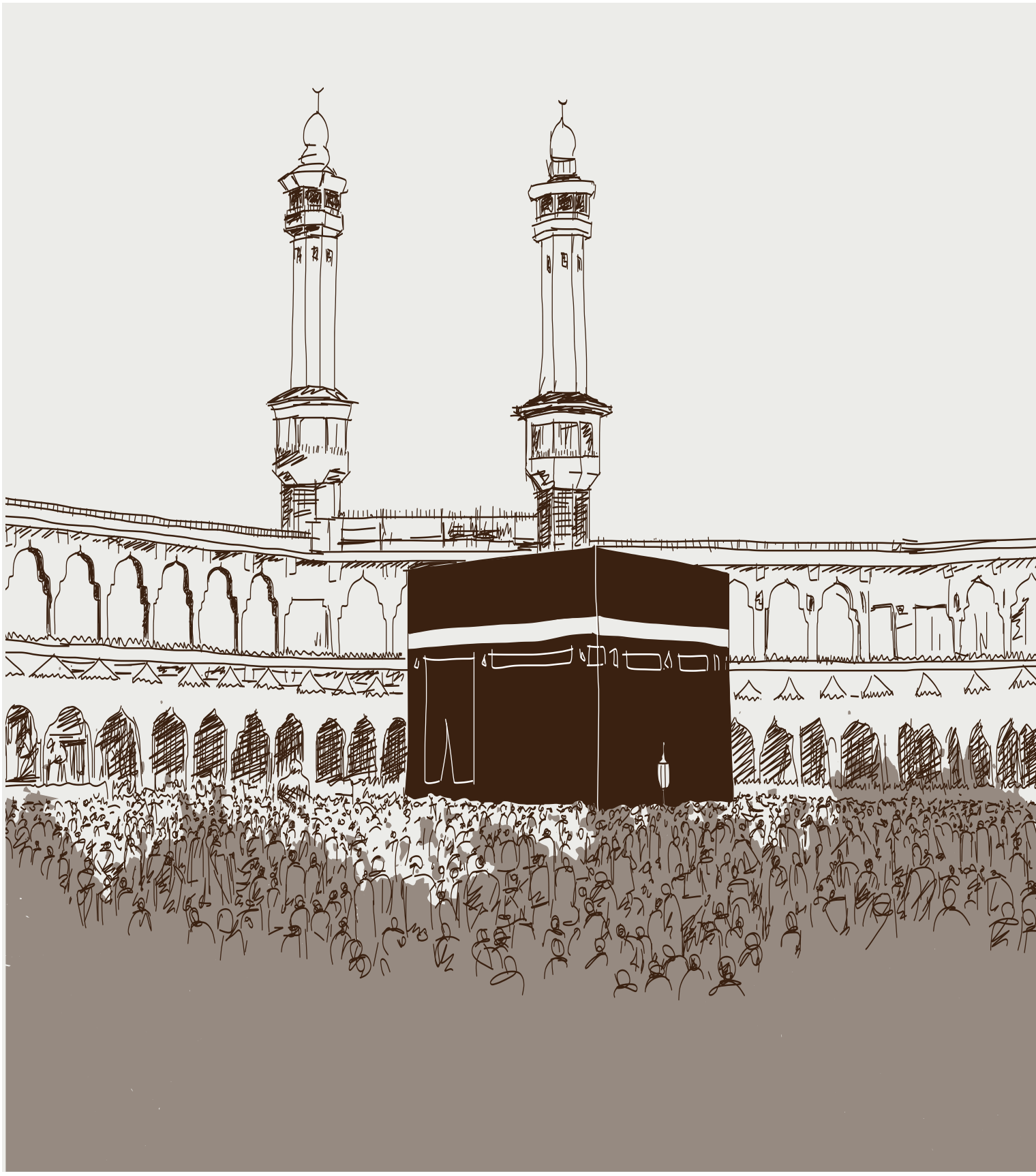

90

Hadith

Le droit de faire un testament

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

“Il n’est pas du droit d’un individu musulman ayant quelque chose à léguer de passer deux nuits sans que son testament ne soit rédigé et gardé auprès de lui”[1].

1 Al-Boukhari (2738) et Moslim (1627).

Les Versets

- ﴿*On vous a prescrit, quand la mort est proche de l’un de vous et s’il laisse des biens, de faire un testament en règle en faveur de ses père et mère et de ses plus proches. C’est un devoir pour les pieux*﴾ [Sourate Al-Baqara: 180].
- ﴿*… après exécution du testament qu’il aurait fait ou paiement d’une dette*﴾ [Sourate An-Nissa`: 11]
- ﴿*Ô les croyants! Quand la mort se présente à l’un de vous, le testament sera attesté par deux hommes intègres d’entre vous, ou deux autres, non des vôtres, si vous êtes en voyage dans le monde et que la mort vous frappe. Vous les retiendrez (les deux témoins), après la prière, puis, si vous avez des doutes, vous les ferez jurer par Allah: “Nous ne faisons aucun commerce ou profit avec cela, même s’il s’agit d’un proche, et nous ne cacherons point le témoignage d’Allah. Sinon, nous serions du nombre des pécheurs”*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 106].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou ‘Abd Ar- Rahmane Al-Qourachi Al-‘Adawi. Il embrassa l’Islam alors qu’il était un enfant qui n’avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont fait serment d’allégeance sous l’arbre. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l’an 74 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu’il ne convient pas à un musulman ayant quelque chose à léguer de tarder à rédiger son testament. Il doit plutôt en prendre l’initiative avant que la mort ne le surprenne.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siyar A’lam An-Noubala d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

Il est permis à l'être humain de disposer d'une partie de son patrimoine en le léguant par testament, à condition qu'elle ne dépasse pas un tiers du patrimoine et que le bénéficiaire ne fasse pas partie des héritiers, en raison des paroles du Prophète ﷺ "*Allah vous a fait l'aumône au moment de votre mort d'un tiers de votre patrimoine afin que ceci soit une augmentation de vos œuvres*"[1] et de ses paroles: "*Allah – Gloire et Majesté à Lui – a donné à chacun ce qui lui revient de droit, pas de testament donc en faveur d'un héritier*"[2]. En effet, il arrive qu'un être humain veuille léguer par testament une partie de son testament à des proches qui n'héritent pas de lui ou bien en tant qu'aumône.

Voilà la raison pour laquelle le Prophète ﷺ incite chaque individu voulant léguer une partie de son patrimoine par testament, de s'empresser de rédiger son testament, de sorte qu'il ne se passe pas une nuit ou deux sans que son testament ne soit rédigé et présent auprès de lui, car il ne sait pas quand la mort le frappera soudainement et l'empêchera d'agir comme il le veut. Les prédécesseurs ont spécifié cette incitation au malade et à celui qui est sur le point de mourir, même si rien dans ce hadith ne démontre cette spécificité, mais est basé sur ce qui se produit habituellement[3].

1 Ibn Maja (2709).

2 Abou Dawoud (2870), At-Tirmidhi (2120) et Ibn Maja (2713).

3 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (5/360).

Le jugement originel du testament diffère selon ce qu'on y recommande. Il peut être obligatoire, comme lorsque le testateur doit rembourser une dette dont les héritiers n'ont pas connaissance, particulièrement lorsque le créditeur ne possède pas de preuve de cette dette. Si cette dette n'était pas mentionnée dans le testament, le droit du créditeur serait contesté, voire nié. Le testament peut être illicite dans certains cas lorsque ce qui y est recommandé est illicite, comme recommander un acte de désobéissance ou bien lorsque le bénéficiaire du testament est un héritier. Dans certains autres cas, le testament est recommandé lorsqu'on y recommande des œuvres de bienfaisance ou bien des dépenses pour la cause d'Allah, en faveur de proches non-héritiers.

Suivi

1. Le musulman doit constamment se rappeler la mort et l'avoir, en toutes circonstances, à l'esprit. Il se met alors à œuvrer en prévision de sa survenue et n'est pas préoccupé par les délices et les plaisirs de ce bas monde. Al-Hassane – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "La mort est marquée sur le haut de vos fronts et le bas monde est plié derrière vous"[1].

2. Allah s'est chargé lui-même de déterminer les parts d'héritage. Il n'est donc pas permis à un musulman de se faire l'égal d'Allah à ce sujet ou bien de croire que son partage est meilleur que celui du Plus Sage des sages.

3. Allah fit aux serviteurs la faveur de leur permettre de disposer d'un tiers de leur patrimoine qu'ils peuvent léguer par testament comme ils le veulent. L'intelligent est celui qui tire profit de cette faveur pour obtenir l'agrément d'Allah, en Lui obéissant et en dépensant cette part pour Sa cause.

4. Il convient que le musulman prenne l'initiative de rédiger son testament – s'il a quelque chose à léguer – avant que ce bas monde ne l'en distraie, que la maladie ne l'en rende incapable ou que la mort ne le surprenne. Les Compagnons prirent l'initiative de rédiger leurs testaments comme en témoignent les paroles suivantes d'Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – le narrateur de ce hadith: "Depuis que j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire cela, pas une nuit ne s'est écoulée sans que je n'aie mon testament auprès de moi"[2].

5. Le fait qu'il soit permis de faire l'aumône et de léguer par testament un tiers de son patrimoine ne signifie pas qu'il n'est pas permis de faire l'aumône ou de léguer par testament moins que cela, ni que le meilleur legs consiste à léguer le tiers de son patrimoine. Au contraire, il est préférable pour le musulman de laisser ses héritiers riches et n'ayant pas besoin des gens. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ dit à Sa'd Ibn Abi Waqqass lorsqu'il voulut léguer par testament la moitié de son patrimoine: *"Le maximum est le tiers, et le tiers est une part déjà grande. Il est préférable que tu laisses tes héritiers riches plutôt que tu les laisses dans le besoin tendant leurs mains aux gens"*[3]. *Pour sa part,* Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – disait: "Si seulement les gens renonçaient au tiers pour le quart". Quant à Abou Bakr, il légua par testament le cinquième de son patrimoine, et dit: "Je me satisfais de ce dont Allah s'est satisfait". Il signifiait par cela les paroles d'Allah: ﴿***Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse)...***﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 41].

---

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).

2 Moslim (1627).

3 Al-Boukhari (2742) et Moslim (1628).

6 Il convient que les étudiants en science religieuse et les scribes rédigeant les testaments pour les gens expliquent aux gens que le testament obéit aux circonstances: si les héritiers sont pauvres et dans le besoin, il est préférable de ne rien léguer par testament et s'ils sont aisés, il est recommandé de léguer par testament un tiers du patrimoine ou moins en fonction de la situation des héritiers.

Un poète a dit:

Chaque instant qui passe nous emmène vers nos termes et nos jours passent comme autant d'étapes. Je n'ai pas vu plus vrai que la mort qui, lorsqu'elle est faussée par les espoirs, paraît fausse.

Qu'il est hideux de ne pas tirer profit de sa jeunesse et qu'il est encore plus hideux de ne pas tirer profit de son temps lorsque les cheveux blancs recouvrent la tête.

Quitte ce bas monde en ayant fait provision de piété, car ta vie n'est qu'un nombre de jours comptés.

Un autre a dit:

Nos richesses, nous les amassons au profit de nos héritiers, et nos demeures, nous les construisons pour qu'elles soient abandonnées et habitées par les hiboux.

L'être humain n'a pas de demeure à habiter après sa mort, excepté celle qu'il bâtissait avant sa mort. Ainsi, celui qui l'a bâtie en faisant le bien y trouvera la vie agréable et celui qui l'a bâtie en faisant le mal sera déçu.

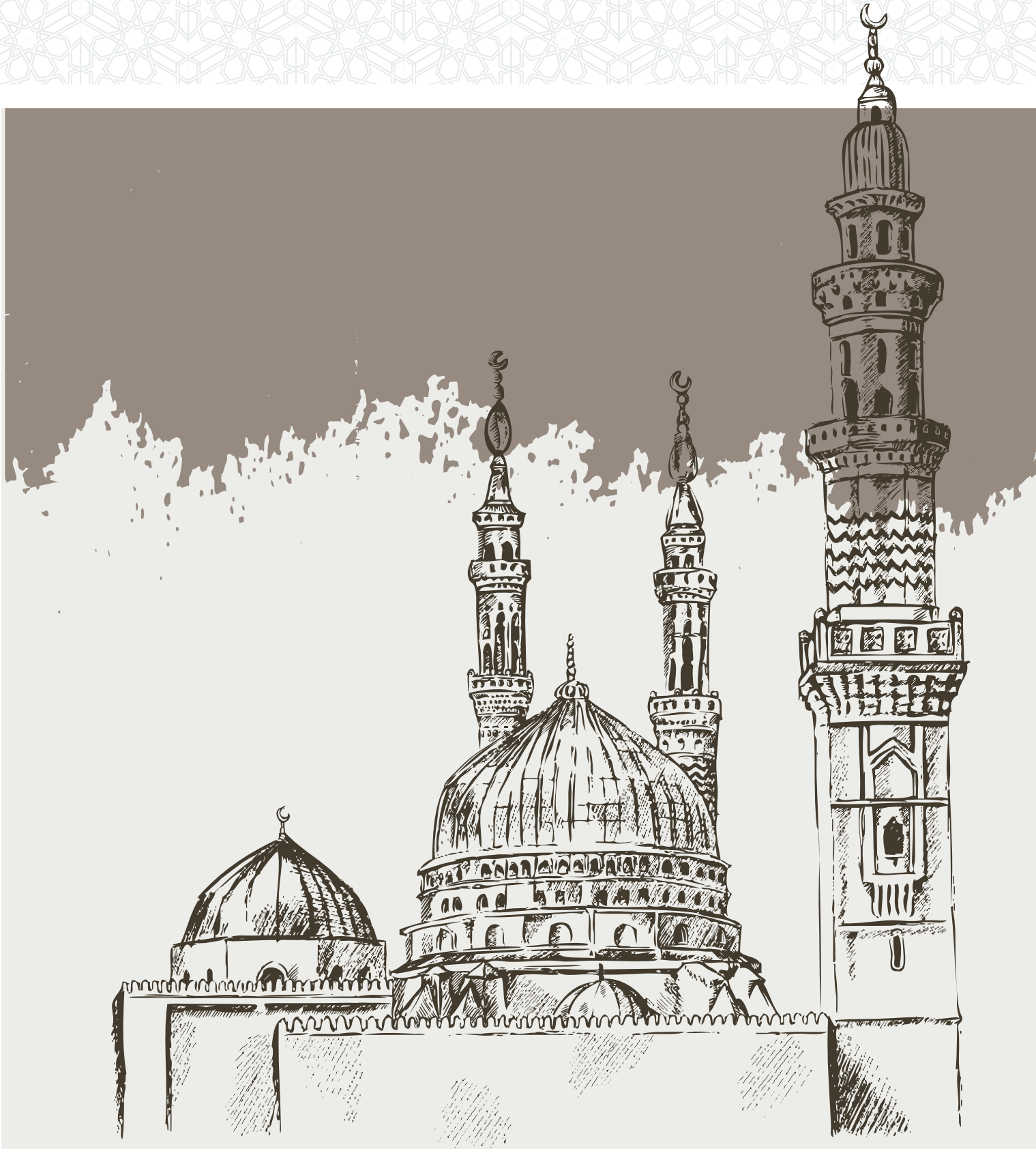

Hadith 91

Il est détestable de chercher à occuper une responsabilité

‘Abd Ar-Rahmane Ibn Samoura, qu’Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 “Ô *‘Abd Ar-Rahmane Ibn Samoura, ne demande pas le commandement,*

2 *car si tu l’obtiens en l’ayant demandé on te laissera te débrouiller seul*

3 *et si tu l’obtiens sans l’avoir demandé on t’aidera à l’assumer .*

4 *Quand tu fais le serment de faire quelque chose et que tu vois par la suite une action meilleure, expie ton serment et fais ce qui est meilleur”*[1].

1 Al-Boukhari (66229) et Moslim (1652).

Les Versets

- ﴿*Et n’usez pas du nom d’Allah, dans vos serments, pour vous dispenser de faire le bien, d’être pieux et de réconcilier les gens. Et Allah est Audient et Omniscient*﴾[Sourate Al-Baqara: 224].
- ﴿*Allah ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments, mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l’intention d’exécuter. L’expiation en sera de nourrir dix pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n’en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré. Et tenez à vos serments*﴾ [Sourate Al-Ma’ ida: 89].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Ar-Rahmane Ibn Samoura Ibn Habib Abou Sa’id Al-Qourachi Al-‘Abchami, connu pour avoir été un chef. Il embrassa l’Islam le jour de la prise de La Mecque et faisait partie des nobles de sa tribu. Son prénom était ‘Abd Al-Ka’ba et après sa conversion à l’Islam le Prophète ﷺ lui donna comme prénom ‘Abd ar-Rahmane. Il participa à la bataille de Tabouk aux côtés du Prophète ﷺ puis à la conquête de l’Irak. Lors du califat de ‘Othmane, il conquit le Khorassane et il se distingua par les prises de Sijistane, Kaboul et d’autres villes. Il est mort à Bassora en l’an 51 de l’Hégire[1].

Résumé

Détenir l’autorité sur les gens est une immense responsabilité et quelque chose de grave. Il ne convient donc pas qu'on demande à assumer cet responsabilité, mais si elle vient à quelqu’un sans qu’il ne l’ait demandée, alors Allah l’aidera à l’assumer. Par ailleurs, il ne convient pas qu’un musulman laisse un serment qu’il a prononcé l’empêcher de faire le bien. Il doit plutôt expier son serment et faire le bien.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (7/15), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/263), Tahdhîb Al-Kamal Fi Asma Ar-Rijal d’Al-Mizzi (17/158, 159) et Siyar A’l am An-Noubala d’Adh-Dhahabi (2/571, 572).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ défend qu'un homme demande de détenir une quelconque forme d'autorité sur les musulmans – comme être chef, ministre ou autre – car c'est une responsabilité immense que doit assumer celui qui détient cette autorité. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith à Abou Dharr lorsque celui-ci lui demanda de le désigner comme chef: "*Ô Abou Dharr, tu es un homme faible et c'est une responsabilité qui, le Jour de la Résurrection, sera une cause d'humiliation et de regret, sauf celui qui l'a légitimement obtenue et se sera acquitté des obligations qu'elle requiert*"[1].

2. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que si un homme demande le commandement pour lui-même et qu'il l'obtient, on le lui laissera et Allah ne l'aidera pas à supporter ses peines. Par conséquent, il ne parviendra pas à ses fins la plupart du temps. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Par Allah, nous ne donnerons pas cette fonction à quelqu'un qui la demande ni à quelqu'un qui s'efforce de l'obtenir"*[2].

   Les prophètes font exception à cela, car ils sont infaillibles et ne convoitent pas de commandement ou de fonction prestigieuse. Ainsi, Youssouf – qu'Allah le protège – dit: ﴿***Assigne-moi les dépôts du territoire: je suis bon gardien et connaisseur***﴾ [Sourate Youssouf: 55].

3. Quant à celui à qui le commandement vient sans demande de sa part, et qui sollicite l'aide d'Allah et ne s'épargne pas d'effort pour assumer sa responsabilité, Allah l'aidera alors à supporter ses épreuves et facilitera sa réussite.

4. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite qu'il ne convient pas que le musulman fasse de son serment une entrave l'empêchant de faire le bien. Ainsi, lorsqu'il fait le serment de quelque chose puis qu'il s'aperçoit qu'il a une meilleure option que ce à propos de quoi il a fait serment, qu'il expie son serment et fasse ce qu'il considère comme étant meilleur.

   Si le musulman fait le serment de commettre un acte de désobéissance comme rompre les liens de parent, délaisser son épouse, porter plainte contre son débiteur ou autre, il doit alors expier son serment et reprendre la vie commune avec son épouse ou accorder un délai à son débiteur, car cela est meilleur que ce à propos de quoi il avait fait le serment.

1 Moslim (1825).

2 Moslim (1733).

Suivi

1 (1) Prends garde de demander le commandement ou une responsabilité quelconque et demande à Allah de te garder sauf et de t'accorder ce qui est bien, car il se peut que le commandement te soit donné et que tu n'aies pas la capacité d'assurer ses missions.

2 (1) Il ne convient pas que les fonctions prestigieuses soient la préoccupation de celui qui s'efforce de réussir dans l'au-delà. Allah dit en effet: ﴿***Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent ni à s'élever sur terre ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux***﴾ [Sourate Al-Qasasse: 83].

3 (1) Prends garde aux conséquences du commandement, car le Prophète ﷺ a dit: *"Il ne tardera pas à y avoir un homme qui souhaitera s'être jeté d'une étoile plutôt que d'avoir détenu une quelconque autorité sur les gens"*[1].

4 (1) Le Prophète ﷺ a dit: *"Nul homme responsable de dix personnes ou plus ne viendra le Jour de la Résurrection sans que sa main ne soit entravée à son cou. Il sera libéré pour avoir été bienfaisant envers eux ou bien il restera enchaîné pour avoir été malfaisant envers eux. Le début de l'autorité sera reproche, son milieu regret, et sa fin malédiction le Jour de la Résurrection"*[2].

5 (1) Sa'd Ibn Abi Waqqasse – qu'Allah a agréé – était parmi ses dromadaires et son fils 'Omar – qu'Allah a agréé – vint à lui. Lorsque Sa'd le vit, il dit: "Je cherche refuge auprès d'Allah contre le mal de ce cavalier". 'Omar descendit de cheval et lui dit: "Es-tu venu parmi tes dromadaires et tes moutons en ayant laissé les gens se quereller à propos de qui sera leur souverain?". Sa'd frappa alors sa poitrine et dit: "Tais-toi, j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: *"Allah aime le serviteur pieux, riche et discret"*[3].

6 (2) Que les gens ayant demandé le commandement et s'étant efforcés de détenir une autorité sur les musulmans pour accéder à des désirs abjects et parvenir à des finalités basses dans ce bas monde éphémère, craignent Allah. Allah les a en effet abandonnés à eux-mêmes et de ce fait, ils se sont égarés, ont égaré d'autres gens et ont été perdants dans ce bas monde et dans l'au-delà.

7 (2) Il convient que les détenteurs de l'autorité n'emploient pas ceux qui demandent le commandement et l'autorité, car l'issue de cette attitude est d'être abandonné à soi-même. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a dit: *"Par Allah, nous ne donnerons pas cette fonction à quelqu'un qui la demande ni à quelqu'un qui s'efforce de l'obtenir"*[4].

1 Ahmad (10940).

2 Ahmad (22656).

3 Moslim (2965).

4 Moslim (1733).

8 (3) Si des fonctions se présentent à toi sans que tu ne les aies demandées et que tu te sens suffisamment capable et loyal pour être au service des gens, tu peux alors accepter ces fonctions en t'attendant à être rétribué par Allah et Allah t'aidera.

9 (3) Le détenteur de l'autorité doit convenablement choisir ses délégués et ses employés, car il est responsable de leurs actes.

10 (4) Le serment oiseux n'est pas puni. Ne te préoccupe donc pas des serments prononcés précipitamment sans en avoir eu l'intention.

11 (4) Lorsque tu fais le serment d'accomplir un acte d'obéissance, de commettre un acte de désobéissance ou de faire quelque chose de permis, puis que tu t'aperçois que cela t'empêche de réaliser quelque chose de meilleur que ce à quoi tu as fait le serment, comme faire le serment de ne pas parler aujourd'hui puis t'apercevoir que les gens ont besoin de tes fatwas et de tes exhortations; dans ce cas, expie ton péché et donne la priorité à ce qui est le plus important.

12 (4) On doit par défaut s'acquitter des serments que l'on a prononcés et ne se parjurer que lorsque la raison est louable. Ainsi, si on fait le serment de ne pas porter tel vêtement, il faut alors respecter son serment plutôt que de parjurer et d'expier le serment, car Allah dit: ﴿***Et tenez à vos serments***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 89].

92

Hadith

Le droit des détenteurs de l'autorité

Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*L'individu musulman doit écoute et obéissance*

2 *dans ce qu'il aime comme dans ce qu'il déteste,*

3 *sauf si on lui ordonne un acte de désobéissance. Dans ce cas, il ne doit ni écoute ni obéissance*"[1].

1 Al-Boukhari (7144) et Moslim (1839).

Les Versets

﴿*Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement*﴾ [Sourate An-Nissa: 59].

﴿*et qu' elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable*﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 12].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Allah Ibn 'Omar Ibn Al- Khattab Ibn Noufayl Abou 'Abd ar-Rahmane Al-Qourachi Al-'Adawi. Il embrassa l'Islam alors qu'il était un enfant qui n'avait pas encore atteint la puberté et il était encore trop jeune pour participer à la bataille de Ouhoud, ce qui fait que le Prophète ﷺ le congédia. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est aussi de ceux qui ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il fait également de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire[1].

Résumé

Le musulman doit écouter les détenteurs de l'autorité et leur obéir dans ce qui relève de l'autorité que leur a donnée Allah, sauf s'ils lui ordonnent un acte de désobéissance. Dans ce cas, on ne doit d'obéissanc à aucune créature lorsque cela implique de désobéir au Créateur.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (4/105), Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ annonce à sa communauté qu'il est obligatoire d'écouter les détenteurs de l'autorité que sont les rois, les sultans, les présidents et leurs délégués, car c'est ainsi qu'on préserve la stabilité, qu'on diffuse la religion et qu'on met en pratique ses jugements et ses commandements. De plus, s'il était permis à tout un chacun de désobéir à son chef, on aboutirait au désordre, le groupe des musulmans se désagrégerait et il deviendrait alors facile pour leur ennemi de les anéantir.

2. Qu'il s'agisse de jugements ou de personnes que l'âme aime ou qu'elle déteste, le devoir est de patienter. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Celui qui voit chez son chef ce qu'il désapprouve doit patienter, car personne ne s'éloigne du groupe d'un empan et meurt ainsi sans que sa mort ne soit digne de l'époque préislamique*"[1].

3. Cependant, cette obéissance ne doit pas être absolue, mais limitée à ce qui n'est pas un acte de désobéissance, car lorsque le détenteur de l'autorité ordonne un acte de désobéissance à Allah, on ne lui doit ni écoute ni obéissance. Le Prophète ﷺ a dit: "*L'obéissance n'est due que dans ce qui est convenable*". Hadith référencé par Al-Boukhari et Moslim[2]. C'est pour cette raison qu'Allah dit: ﴿Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'***entre vous qui détiennent le commandement***﴾ [Sourate An-Nissa: 59]. Allah ne dit pas seulement: obéissez à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement, mais Il fit précéder cet ordre de l'obéissance à Allah et à Son Messager.

   Ainsi, lorsque le détenteur de l'autorité ordonne quelque chose qui implique de désobéir à Allah, il n'est pas permis de lui obéir pour cet ordre-là seulement et non pour tout ordre émis par lui. De plus, il n'est pas permis de se rebeller contre lui pour cette raison. Il est plutôt prescrit au musulman de tenter de lui faire changer d'avis, de lui prodiguer des conseils avec sagesse, en usant de la bonne exhortation selon les moyens dont il dispose dans sa situation et dans son époque.

1 Al-Boukhari (7143).

2 Al-Boukhari (7145) et Moslim (1840).

Suivi

1. Le musulman doit accorder la priorité à l'intérêt général au détriment de son propre intérêt personnel.

2. L'obéissance aux détenteurs de l'autorité est citée avec ses règles dans les versets du Coran et les hadiths, car elle comporte un intérêt dans le bas monde et dans l'au-delà. En effet, si l'être humain réfléchissait au fonctionnement de son foyer, de son travail et de sa société, il verrait que ces structures ne pourraient fonctionner sans des détenteurs de l'autorité.

3. Il convient que lorsqu'un musulman voit quelque chose qu'il désapprouve chez son chef de consulter les gens de science afin de les interroger et de solliciter leur conseil. Il se peut que ce qu'il considère comme un acte de désobéissance à Allah soit en réalité un acte d'obéissance ou ce qu'il considère comme un acte de désobéissance à Allah soit réalité un acte d'obéissance à Allah, mais qu'il n'ait pas su comment y réagir.

4. Lorsque le musulman s'assure que le détenteur de l'autorité ordonne un acte de désobéissance à Allah, il ne lui est pas permis d'obéir à cet ordre. Mieux encore, s'il est en mesure de lui prodiguer des conseils sans créer de trouble alors qu'il le fasse. Sinon, il se contente de ne pas obéir à l'acte de déobéissance ordonné.

5. Il n'est pas permis d'obéir à quiconque lorsque cela implique de désobéir à Allah, car le Prophète ﷺ reçut l'allégeance des gens de lui obéir dans ce qui est convenable, bien qu'il n'ordonne jamais un acte de désobéissance à Allah ni n'approuve les actes de désobéissance à Allah. Que dire alors du reste des gens?

6. Prends garde à approuver le gouverneur ou le chef lorsqu'il contrevient aux obligations et transgresse les limites d'Allah. Soit tu désapprouves et tu prodigues des conseils, soit tu délaisses son assemblée.

7. Lorsque le chef ordonne un acte de désobéissance à Allah, cela ne doit pas servir de prétexte pour cesser de lui obéir. On doit plutôt obéir aux autres ordres et ne délaisser que celui-là.

93

Hadith

Les peines et les châtiments discrétionnaires

‘Oubada Ibn As-Samite rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 Je fis allégeance au Messager d’Allah ﷺ alors que nous étions un groupe d’hommes et il dit: “*Je reçois votre allégeance de ne jamais associer de divinité à Allah, de ne jamais commettre de vol, ni de fornication, ni d’infanticide, de ne jamais forger d'odieux mensonges que vous jetez à la face des gens, et de ne pas me désobéir dans ce qui est convenable.*

2 *Celui qui tient son engagement, Allah le récompensera, et celui qui commet une transgression à ce serment et en subit la punition ici-bas, ce châtiment sera pour lui une expiation et une purification. Quant à celui qu’Allah couvre, son cas sera jugé par Allah [dans l’au-delà]. S’Il veut, Il le châtiera et s’Il veut Il lui pardonnera”*[1].

1 Al-Boukhari (6801).

Les Versets

- ﴿*Dis: Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N’approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu’en toute justice la vie qu’Allah a fait sacrée. Voilà ce qu’[Allah] vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous*﴾ [Sourate Al-Ane’ame: 151].
- ﴿*Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; c’est Nous qui attribuons leur subsistance tout comme à vous. Les tuer, c’est vraiment, un énorme péché. Et n’approchez point la fornication. En vérité, c’est une turpitude et quel mauvais chemin!*﴾ [Sourate Al-Isra: 31-32].
- ﴿*Ô Prophète! Quand les croyantes viennent te prêter serment d’allégeance [et en jurent] qu’ elles n’associeront rien à Allah, q u’elles ne voleront pas, qu’elles ne se livreront pas à l’adultère, qu’elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu’elles ne commettront aucune infamie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds et qu’elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d’allégeance, et implore d’Allah le pardon pour elles. Allah est certes, Pardonneur et Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 12].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Oubada Ibn As-Samite Ibn Qays Abou Walid Al-Ane’sari, un des principaux combattants de la bataille de Badr. Il participa au serment d’allégeance d’Al-‘Aqaba parmi les soixante-dix Ane’sar et il est un des douze délégués. Il participa aux batailles de Badr, d’Ouhoud, du Fossé ainsi qu’à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ et il était un homme de grande taille, fort et beau. ‘Omar l’envoya en tant que juge et éducateur au Levant et il vécut alors à Homs, puis il vécut en Palestine, à Jérusalem, et il est mort à Ar-Ramla. Il fut enterré à Jérusalem en l’an 34 de l’Hégire à l’âge de soixante-douze ans[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ reçut l'allégeance des Ane’sar la nuit du serment d’allégeance d'Al-'Aqaba de rester fidèles au monothéisme, de lui obéir, de ne pas voler, de ne pas forniquer, de ne pas tuer leurs enfants et de ne pas inventer de mensonges. Celui qui se conforme à son serment d’allégeance, alors sa rétribution auprès d’Allah est d’obtenir Son agrément et d’entre au Paradis. Celui qui commet un acte de désobéissance imposant qu’il subisse une peine et qui subit cette peine dans ce bas monde, elle sera alors une expiation pour son péché. Quant à celui qui n’est pas puni pour son péché, il appartient à Allah de décider de son sort: s’Il veut Il le châtie pour son péché puis le fait entrer au Paradis et s’Il veut Il le lui pardonne.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (3/412), Tahdhib al-Kamal d’Al-Mizzi (14/183), Siyar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (3/341) et Al-Wafi bi Al-Wafayat d'As-Safadi (16/353) .

Compréhension (fiqh)

1 ‘Oubada Ibn As-Samite nous informe concernant l’allégeance que le Prophète ﷺ reçut des délégués des tribus d’Al-Aws et d’Al-Khazraj la nuit du deuxième serment d’allégeance d’Al-‘Aqaba à Mina. Ces douze délégués représentaient les croyants de Yathrib. ‘Oubada faisait partie d’un groupe d’hommes et raconte qu’ils firent allégeance au Prophète ﷺ et le Prophète ﷺ reçut leur allégeance d’être fidèles au monothéisme et de rejeter le polythéisme, de ne pas voler, de ne pas forniquer, de ne pas tuer leurs enfants, de ne pas inventer de rumeurs et de mensonges et d’obéir au Messager d’Allah ﷺ.

Le Prophète ﷺ commença par la fidélité au monothéisme et le rejet du polythéisme, car cela est le fondement de la foi et de l’Islam. En effet, le premier pilier de l’Islam est la formule: “Il n’existe pas de divinité, excepté Allah”, tandis que le polythéisme est le péché capital suprême. Ibn Mas’oud a dit: “Je demandai au Prophète quel péché est le plus grave pour Allah?”. Il répondit: *“C’est de Lui attribuer un égal alors qu’Il t’a créé”*[1]37. Par ailleurs, Allah nous informa que tous les péchés dépendent du bon vouloir d’Allah, excepté le polythéisme. Allah dit en effet: ﴿***Certes Allah ne pardonne pas qu’on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut***﴾ [Sourate An-Nissa: 48].

Ensuite il leur défendit de voler et de commettre la fornication, car l’Islam protège les biens et l’honneur des gens. En effet, si les gens pouvaient librement forniquer et voler, ils s’agresseraient les uns les autres, le plus fort anéantirait les droits du plus faible, les liens de filiation seraient impossibles à établir et les enfants illégitimes deviendraient nombreux. Voilà pourquoi le Prophète ﷺ dénia au voleur et au fornicateur la qualité de croyant [au moment où ils commettent leurs méfaits]. Il dit ainsi: “*Le fornicateur n’est pas croyant lorsqu’il fornique, le voleur n’est pas croyant lorsqu’il vole et celui qui boit du vin n’est pas croyant lorsqu’il boit du vin*”[2].

En outre, certains Arabes tuaient leurs enfants à cause de la pauvreté ou par crainte, à cause de leurs enfants, de tomber dans la pauvreté et Allah leur défendit cela. Allah dit au sujet du pauvre qui tue ses enfants: ﴿***Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux***﴾ [Sourate Al-Ane’ame: 151]. Il dit également au sujet de celui qui tue ses enfants de crainte de devenir pauvre: ﴿***Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; c’est Nous qui attribuons leur subsistance tout comme à vous***﴾ [Sourate Al-Isra: 31]. Il y avait aussi parmi les Arabes celui qui enterrait sa fille vivante, par peur du déshonneur, et Allah dit à ce sujet: ﴿***et lorsqu’on demandera à la fillette enterrée vivante pour quel péché elle a été tuée***﴾ [Sourate At-Takwir: 8-9].

---

1 Al-Boukhari (4477) et Moslim (86).

2 Al-Boukhari (2475) et Moslim (100).

Le Prophète ﷺ leur défendit aussi d'inventer des mensonges et de diffamer les gens. Cela englobe le faux témoignage, la calomnie des croyants et des croyantes ainsi que le fait de médire d'eux en leur attribuant des choses dont ils sont innocents. Le Prophète ﷺ demanda un jour à ses Compagnons: "*Savez-vous ce qu'est la médisance?*". Ils répondirent: "Allah et Son Messager sont les seuls à le savoir". Il dit: "*C'est le fait de dire de ton frère ce qu'on déteste qu'on dise de lui*". On lui demanda: "Et si mon frère est tel que ce que je dis de lui?". Il répondit: "*S'il est tel que ce que tu dis de lui, tu as médit de lui. Sinon, tu l'as diffamé*"[1].

2 Puis le Prophète ﷺ les informa que celui parmi eux qui tient son engagement sera rétribué par Allah qui lui accordera Son agrément et le fera entrer au Paradis. Allah dit en effet: ﴿***Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah: la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense***﴾ [Sourate Al-Fath: 10]. Quant à celui qui commet un des péchés qu'Allah a défendus et qu'il est puni pour cela dans le bas monde, alors la peine qu'il subit le purifie du péché et lui épargnera d'être châtié dans l'au-delà. Ainsi, celui qui subit la peine prévue pour la fornication, le vol, la consommation de vin, la diffamation ou autre dans ce bas monde ne sera pas châtié dans l'au-delà pour le péché en question, tandis que celui qu'Allah couvre et n'est pas puni pour son péché dans ce bas monde, c'est Allah qui décidera de son sort: s'Il veut Il le punira pour son péché puis le fera entrer au Paradis, et s'Il veut Il lui pardonnera.

1 Moslim (2589).

Suivi

1 (1) Le monothéisme est l'acte d'adoration suprême par lequel le serviteur se rapproche d'Allah. C'est pourquoi "l'évocation la plus éminente est: Il n'existe pas de divinité, excepté Allah"[1]. D'autre part, l'associationnisme est le péché capital suprême et l'injustice suprême qu'Allah ne pardonne pas. Chaque musulman doit rectifier son monothéisme et le débarrasser des restes d'associationnisme.

2 (1) Le Prophète ﷺ progressa par ordre décroissant d'importance. Ainsi, il commença par mentionner l'allégeance de rester fidèle au monothéisme et de rejeter l'associationnisme, puis il mentionna la fornication, le vol, le meurtre, etc. Le prédicateur, le savant et l'éducateur doivent donc veiller à se focaliser sur ce qui est le plus important et en parler avant ce qui l'est moins.

3 (1) Le croyant ne vole jamais et ne convoite pas ce qu'il ne possède pas. Au contraire, il est convaincu qu'Allah a réparti les substances avec sagesse et que sa propre subsistance a été écrite dans la Tablette Préservée avant qu'Allah ne crée les cieux et la terre.

4 (1) Le croyant sait qu'Allah lui demandera des comptes sur sa richesse: comment l'a-t-il acquise et comment l'a-t-il dépensée? C'est pour cette raison qu'il est le moins susceptible de s'emparer sans droit des biens des gens.

5 (1) Le croyant évite de commettre la fornication, car il sait qu'Allah a déclaré la fornication illicite et Il insista sur son illicéité au point d'en faire un péché capital. On rapporte qu'Ibn Mas'oud a dit: "Je demandai au Prophète ﷺ quel péché est le plus grave pour Allah?". Il répondit: *"C'est de Lui attribuer un égal alors qu'Il t'a créé"*. Je dis: "Ceci est un péché grave. Puis quel péché?". Il répondit: *"Tuer ton enfant par crainte qu'il partage ta nourriture"*. Je demandai ensuite: "Puis quel péché?". Il répondit: *"Commettre la fornication avec la femme de ton voisin"*[2]. Ce hadith est corroboré par ces versets du Livre d'Allah: ﴿***Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication; car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie***﴾ [Sourate Al-Fourqane: 68-69].

6 (1) Tuer une âme est un crime très grave pour Allah qui menaça celui qui le commet, de lui infliger le châtiment le plus sévère. Allah dit en effet: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93]. Il n'est donc pas permis au musulman de se permettre de tuer des gens sans droit, et il n'est pas concevable qu'une personne raisonnable commette un meurtre tout en sachant quel est le châtiment douloureux qui l'attend dans l'au-delà.

7 (1) Croire en Allah et se satisfaire de son décret est le fondement du bonheur et de la tranquillité dans ce bas monde. Ainsi, lorsque le serviteur est convaincu que sa subsistance est décidée

1 At-Tirmidhi (3383) et Ibn Maja (3800).

2 Al-Boukhari (4477) et Moslim (86).

par Allah, avoir une progéniture nombreuse ne lui procure aucune inquiétude et son cœur est alors serein. Il n'a alors aucune raison de tuer ses enfants par crainte de la pauvreté.

8 (1) Sachant que le meurtre est un des péchés majeurs, tuer ses enfants est ce qu'il y a de pire comme meurtre en raison de ce qu'il provoque comme rupture des liens de parenté, haine entre les membres de la famille et destruction des foyers, en plus du mauvais soupçon à l'égard d'Allah qui fait commettre ce genre de meurtre.

9 (1) Forger des rumeurs et les diffuser sans les vérifier contrevient à la religion droite. C'est pourquoi Allah nous défendit cela en disant: ﴿***Et pourquoi, lorsque vous l'entendiez, ne disiez-vous pas: "Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ô Allah)! C'est une énorme calomnie?". Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants***﴾ [Sourate An-Nour: 16-17]. Puis Allah menaça ceux qui provoquent des troubles en disant: ﴿***Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà***﴾ [Sourate An-Nour: 19].

10 (1) Le Prophète ﷺ restreignit l'obligation de lui obéir à ce qui est convenable, bien qu'il n'ordonne que ce qui est convenable, afin que ce soit un fondement dans tous les actes d'obéissance. Il n'est donc permis d'obéir à quiconque – aux parents, au détenteur de l'autorité ou autre – que dans ce qui est convenable. En effet, on ne doit obéissance à aucune créature lorsque cela implique de désobéir au Créateur.

11 (2) L'application de la peine expie le péché de celui qui la subit. Il n'est donc pas permis à un musulman d'insulter une personne ayant purgé sa peine. Lorsque Khalid – qu'Allah a agréé – insulta la femme qui subit la peine [méritée pour la fornication], le Prophète ﷺ lui dit: *"Doucement Khalid. Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, elle s'est repentie d'un repentir qui aurait valu le pardon à un collecteur d'impôts"*[1].

12 (2) Sache que les droits violés des serviteurs ne sont pas abolis par le simple repentir. On doit en plus réparer les injustices commises. Veille donc à te défaire des péchés que tu as commis à l'encontre des gens avant que tu n'aies à les dédommager en leur donnant de tes bonnes actions et en recevant de leurs mauvaises actions.

13 (2) Il est recommandé au musulman, lorsqu'il commet un péché, de se couvrir, de se repentir à Allah et de ne pas s'exposer à l'application de la peine prévue et à l'infamie. Ma'iz se rendit auprès d'Abou Bakr As-Siddiq – Allah a agréé les deux hommes – et l'informa qu'il avait forniqué. Abou Bakr lui demanda: "As-tu parlé de cela à quelqu'un avant moi?". Il répondit: "Non". Abou Bakr lui dit alors: "Repens-toi à Allah et couvre-toi comme tu as été couvert par Allah, car Allah accepte le repentir de Ses serviteurs". Il ne fut pas convaincu par cet avis et consulta 'Omar qui dit la même chose qu'Abou Bakr. Il ne fut toujours pas convaincu par l'avis qu'il lui donna et il se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ qui appliqua sur lui la peine prévue[2].

1 Moslim (1695).

2 An-Nassa'i dans As-Sounane Al-Koubra (16999) transmis de manière moursal d'après Sa'id Ibn Al-Mousayyib – qu'Allah lui fasse miséricorde.

Hadith 94 La patience et la reconnaissance

Abou Yahya Souhayb Ibn Sinane, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Le cas du croyant est étonnant. En effet tout ce qui lui arrive est bon pour lui et ceci n'est vrai pour personne d'autre que le croyant.*

2 *Si un bonheur l'atteint, il se montre reconnaissant et c'est un bien pour lui.*

3 *Si un malheur l'atteint, il se montre patient et c'est un bien pour lui"*[1].

1 Moslim (2999).

Les Versets

- ﴿*Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés*﴾ [Sourate Al- Baqara: 155-157].
- ﴿*Dans tout cela il y a des signes pour tout homme plein d'endurance et de reconnaissance*﴾ [Sourate Ibrahim: 5].
- ﴿*Et lorsque votre Seigneur proclama: Si vous êtes reconnaissants, très certainement J' augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiment sera terrible*﴾ [Sourate Ibrahim: 7].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Yahya Souhayb Ibn Sinane An-Namiri Ar-Roumi. Capturé par les Romains (Byzantins), il vécut parmi eux un certain temps et apprit leur langue, ce qui explique pourquoi on le qualifie d'Ar-Roumi. Il fait partie des tout premiers convertis à l'Islam et de ceux qui ont été suppliciés pour avoir cru en Allah. Ayant participé à la bataille de Badr et aux batailles suivantes, il dirigea la prière des croyants lorsque 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, fut assassiné et il se retira lors des troubles. Il est mort en l'an 38 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ annonce une bonne nouvelle aux croyants en leur disant que tout ce qui leur arrive est un bien. Si on les comble de bienfaits et qu'ils sont reconnaissants, ils sont rétribués, et si on les éprouve et qu'ils sont patients ils sont également rétribués.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/726) et Siyar A'lam An-Noubala` d'Adh-Dhahabi (2/17).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ s'étonne du cas du croyant et de son état vis-à-vis d'Allah et cet étonnement exprime l'approbation et la joie, puisque le croyant est en toute situation gagnant et rétribué.

2. En effet, lorsque Allah lui fait don d'un bienfait qui le réjouit et qui a trait à sa propre personne, à ses biens et à sa famille, il réagit à ce bienfait en remerciant Allah et la conséquence de sa gratitude est une bonne chose pour lui, puisque Allah lui fera don de plus de bienfaits et le rétribuera pour sa gratitude.

3. D'autre part, lorsque Allah l'éprouve par ce qui lui nuit et lui porte préjudice, il est patient dans l'épreuve, accepte celle-ci et met en dépôt sa rétribution auprès d'Allah. Allah lui inspire alors la patience et lui apporte consolation, et de plus Il lui accorde des dons généreux en guise de récompense pour sa patience et son acceptation.

Ce hadith englobe tous les décrets d'Allah qui concernent Ses serviteurs. Soit Il les éprouve avec un mal soit Il les éprouve avec un bien, conformément à ses paroles: ﴿***Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation***﴾ [Sourate Al-Ane'biya: 35]. Par conséquent, lorsque le musulman est patient face au mal et est reconnaissant pour le bien, il réalise la totalité de la foi.

C'est pourquoi les prédécesseurs dirent: La foi est faite de deux moitiés, une moitié de patience et une moitié de gratitude, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Dans tout cela il y a des signes pour tout homme plein d'endurance et de reconnaissance***﴾ [Sourate Ibrahim: 5][(1)64].

1 Voir Jami' Al-Massa'il d'Ibn Taymiyya – premier groupe (p.165).

Suivi

1 (1) Le croyant authentique qui accepte le décret et le destin d'Allah, qui est patient dans le malheur qui le touche et qui est reconnaissant pour le bienfait d'Allah, voit toutes ses affaires prendre le cours qu'il souhaite. Efforce-toi donc d'atteindre le degré du serviteur satisfait et reconnaissant et tu verras ton rang s'élever et tes bonnes actions se multiplier.

2 (2) Sois reconnaissant pour les innombrables bienfaits d'Allah dont tu bénéficies. En effet, nombreux sont les bienfaits qui touchent à ta religion, à ta vie dans ce bas monde, à ta personne, à ta santé, à ton instruction, à ton commerce, à ton travail, à ta famille et à tes biens que tu n'estimes pas à leur juste valeur et auxquels tu ne donnes pas la part de gratitude et de reconnaissance qui leur est due!

3 (2) La gratitude amène à plus de bienfaits et de bénédictions. Sois donc reconnaissant et on t'accordera plus de bienfaits.

4 (3) Fais face à l'épreuve avec un cœur croyant qui sait que ce qui l'a atteint ne pouvait le manquer et que le destin d'Allah se réalise irrémédiablement.

5 (3) Prends garde d'avoir du ressentiment pour le destin d'Allah, car l'épreuve s'abattra tôt ou tard sur le serviteur. Le serviteur patient sera alors rétribué et assisté dans son épreuve, tandis que le serviteur désespéré sera sanctionné et avili.

6 (3) Sa'id Ibn Joubayr – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "La patience consiste à ce que le serviteur reconnaisse qu'il est coupable de ce qui lui arrive, mette sa rétribution en dépôt auprès d'Allah et espère être récompensé. Il arrive cependant qu'un homme ait du ressentiment alors qu'il endure une épreuve, mais qu'il laisse paraître être patient"[1].

7 (3) Ibn Rajab – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Les gens qui acceptent leur épreuve observent tantôt la sagesse de l'Auteur de l'épreuve, le bien qu'il met dans celle-ci pour Son serviteur et le fait que Son décret ne peut être remis en cause, observent tantôt la récompense pour l'acceptation du décret qui leur fait oublier la douleur de l'épreuve décrétée, et observent tantôt l'éminence, la majesté et la perfection de l'Auteur de l'épreuve et s'oublient à s'émerveiller de ces attributs, au point de ne pas ressentir la douleur de l'épreuve. Ce stade est atteint par l'élite des gens qui connaissent et aiment Allah et il se peut que ce qui les éprouve leur procure du plaisir, car ils savent qu'il provient de leur Bien-aimé, comme certains disent: Il leur a mis dans Son châtiment de la douceur"[2].

---

1 Voir 'Ouddat As-Sabirine Wa Dhakhirate Ach-Chakirine d'Ibn Al-Qayyim (p.97).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/487).

8 (3) Un tabi'i a été interrogé au sujet de sa situation dans la maladie et il répondit: "Celle qu'll aime le plus est celle que j'aime le plus"[1].

9 (2,3) 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, a dit: Si la patience et la gratitude étaient deux chameaux, il me serait indifférent de monter l'un ou l'autre[2].

Un poète a dit:

C'est assurément une tragédie que ma gratitude à l'égard de ce que Tu fais soit silencieuse, alors que Ta bonté est parlante.

Si je vois un bienfait provenant de Toi et que je le dissimule, je suis alors indigne de la générosité du Généreux.

Un autre poète a dit:

Sachant que ma gratitude pour un bienfait d'Allah est aussi un bienfait qu'll m'accorde, je dois alors en être reconnaissant.

En effet, comment être reconnaissant si ce n'est par Sa grâce? On ne le serait jamais sans celle-ci, même si on y passait des jours entiers et même toute la vie à le vouloir.

Lorsqu'll décrète l'aisance, tout le monde en est réjoui, et lorsqu'll envoie l'adversité ll la fait suivre de rétribution.

Aucune des deux n'est donc exempte de Son bienfait et celui-ci dépasse tout ce qu'on peut imaginer, penser secrètement ou dire à voix haute.

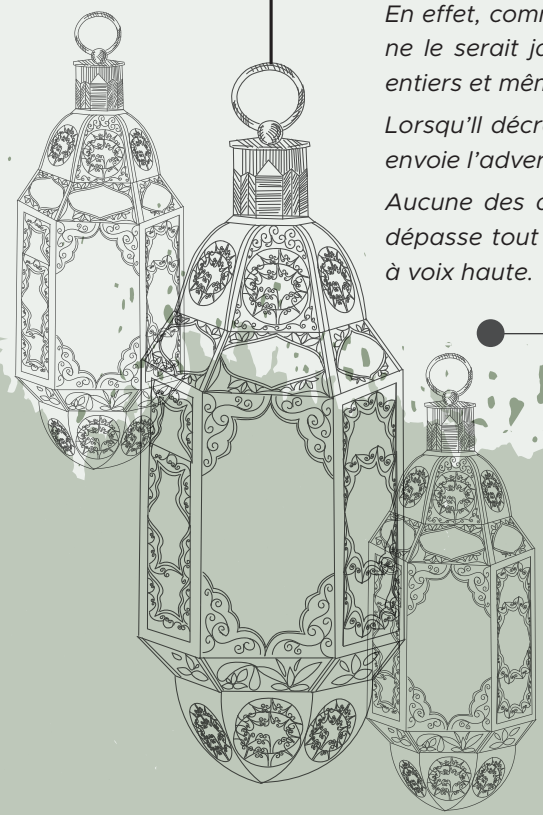

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/487).

2 Voir 'Ouddat As-Sabirine Wa Dhakhirate Ach-Chakirine d'Ibn Al-Qayyim (p.94).

Hadith 95

La véracité

‘Abd Allah Ibn Mas’oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Attachez-vous à la véracité, car la véracité conduit à la bonté et la bonté conduit au Paradis. Un homme ne cesse d’être véridique et de s’imposer d’être véridique jusqu’à ce qu’il soit écrit comme véridique auprès d’Allah.*

2 *Et prenez garde au mensonge, car le mensonge conduit à la perversité et la perversité conduit au Feu. Un homme ne cesse de mentir et de s’imposer de mentir jusqu’à ce qu’il soit écrit comme menteur auprès d’Allah”*[1].

1 Al-Boukhari (6094) et Moslim (2607).

Les Versets

- ﴿*Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu’Allah a comblés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!*﴾ [Sourate An-Nissa: 69].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques*﴾ [Sourate At-Tawba: 119].
- ﴿*Les bons seront, certes, dans un [jardin] de délice, et les libertins seront, certes, dans une fournaise*﴾ [Sourate Al-Ine’ fitare: 13-14].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn Mas’oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d’Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l’Islam à La Mecque et participa aux deux migrations, à la bataille de Badr ainsi qu’à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ. Chargé de porter les sandales du Messager d’Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu’il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s’asseyait. Il est mort à Médine en l’an 32 ou 33 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la véracité mène à tout ce qui est bien et par conséquent au Paradis et qu’un homme s’habitue à être véridique jusqu’à ce qu’il soit inclus dans l’élite des véridiques. À l’inverse, le mensonge est la porte ouverte sur chaque acte de transgression et corruption et il mène à l’entrée dans le Feu. Un homme s’habitue à mentir jusqu’à ce qu’il soit marqué par le sceau distinctif des menteurs.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifate As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1765), Al-Isti’ab Fi Ma’rifate Al-Ashab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/198).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ ordonne aux membres de sa communauté de toujours être véridiques, car dire la vérité conduit l'individu à la bonté, qui désigne tout ce qui est bien, et finalement vers le Paradis. Le musulman est véridique et s'habitue à dire la vérité, dans l'aisance comme dans l'adversité, jusqu'à ce qu'il soit écrit comme véridique auprès d'Allah.

Le véridique est celui qui s'attache constamment à dire la vérité et ne ment pas. Ainsi, lorsque le serviteur est accoutumé à dire la vérité, Allah l'écrit comme véridique auprès de Lui et Il l'honore en lui donnant une réputation de véracité parmi les gens et le leur fait aimer. De plus, il devient connu pour sa véracité parmi les habitants du ciel et Allah l'inclura parmi l'élite des véridiques qui sont les gens ayant le rang le plus élevé après les prophètes. Allah dit: ﴿***Quiconque obéit à Allah et au Messager… ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits; les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!***﴾ [Sourate An- Nissa: 69].

Par ailleurs, Allah ordonna à ses serviteurs de s'attacher à dire la vérité et de faire partie des véridiques. Il dit en effet: ﴿***Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques***﴾ [Sourate At-Tawba: 119]. Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa que les meilleurs des gens sont les véridiques. 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Ass – Allah a agréé les deux hommes – rapporte: "On demanda au Messager d'Allah ﷺ qui sont les meilleurs des gens? Il répondit: *"Tout individu dont le cœur est pur et la langue véridique"*[1].

2 Le Prophète ﷺ avertit contre le mensonge, car celui-ci est la tête de tout mal et il conduit à la corruption et aux actes de désobéissance, puis il aboutit à ce que le menteur soit jeté dans le Feu. Le Prophète ﷺ nous informe que lorsqu'un homme s'habitue au mensonge et s'y accoutume, Allah l'écrit comme menteur auprès de Lui et l'avilit et l'abaisse en lui donnant une réputation de menteur parmi les gens. De plus, les habitants du ciel le dénigrent pour cela et il sera inclus le Jour de la Résurrection parmi les pires des hypocrites.

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa que le mensonge est un des attributs et des signes des hypocrites lorsqu'il dit: *"Les signes de l'hypocrite sont au nombre de trois: lorsqu'il parle il ment, lorsqu'il promet il manque à sa promesse, et lorsqu'on lui confie un dépôt, il trahit"*[2]. De surcroît, le Prophète ﷺ détermina comme critère de droiture ou de corruption du serviteur la [véracité ou le mensonge prononcé par sa] langue. Il dit ainsi: *"La foi d'un serviteur n'est pas droite jusqu'à ce que son cœur le soit, et son cœur n'est pas droit jusqu'à ce que sa langue le soit"*[3].

1 Ibn Maja (4216).

2 Al-Boukhari (33) et Moslim (59).

3 Ahmad (13079).

Suivi

1 (1) Attache-toi à dire la vérité, car elle est le critère qui distingue l'hypocrisie de la foi et l'arbitre équitable entre les gens du Paradis et les gens du Feu.

2 (1) Être véridique est le rang suprême dans l'Islam. C'est pourquoi, Allah – exalté soit-Il – orienta Ses serviteurs afin qu'ils soient des véridiques et accorda comme rétribution à ceux qui accomplissent de bonnes œuvres d'être inclus parmi les véridiques. Ceci démontre l'éminence de leur rang et leur proximité avec Allah. Ceci ne nous incite-t-il pas à nous attacher à dire la vérité?

3 (1) Allah préféra la langue au reste des membres, éleva son degré et explicita ses mérites en lui faisant proclamer Son unicité. Il ne convient donc pas que le musulman habitue sa langue au mensonge. Il doit plutôt l'habituer à s'attacher à dire la vérité et à ce qui lui est bénéfique dans les deux demeures, car la langue dit ce à quoi elle a été habituée: soit la vérité soit le mensonge.

4 (1) Si tu veux laisser une bonne empreinte parmi les gens, ne fais pas en sorte qu'ils t'accusent de mensonge ou qu'ils te suspectent d'être un menteur. Sois donc véridique et Allah t'écrira parmi les véridiques et fera en sorte que tu sois accepté par les gens.

5 (1) Être véridique dans les paroles élève les degrés du serviteur dans le bas monde et dans l'au- delà. On demanda à Loqmane le sage: Qu'est-ce qui t'a fait atteindre ce que nous voyons, Il répondit: La véracité dans les paroles, la restitution du dépôt et le délaissement de ce qui ne me concerne pas[1].

6 (1) La véracité est un des attributs d'Allah. En effet, Allah dit: ﴿***Et qui est plus véridique qu'Allah en parole?***﴾ [Sourate An-Nissa: 87]. Il dit également: ﴿***Et qui est plus véridique qu'Allah en parole?***﴾ [Sourate An-Nissa: 122]. Et si nous cherchions à ressembler à Allah dans cet attribut qui est le Sien?

7 (1) Si tu veux que tes œuvres deviennent meilleures, améliore tes paroles en ne disant que ce qui est vrai, car dire la vérité conduit à la bonté. Younous Ibn 'Obayd – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Je n'ai vu personne dont la langue soit véridique sans qu'il ne soit droit dans toutes ses œuvres"[2].

8 (1) Prends garde de croire que le salut réside dans le mensonge. Tes ruses et tes faussetés peuvent tromper les gens, mais elles ne peuvent pas tromper ton Seigneur. Attache-toi donc à dire la vérité et tu seras sauvé. Voici l'exemple de Ka'b Ibn Malik, dont Allah est satisfait, qui resta en retrait de la bataille de Tabouk: lorsque les hypocrites se rendirent

1 Abou Nou'aym dans Hilyate Al-Awliya (6/328).

2 Ibn Abi 'Assim dans Az-Zouhd (112) et Ibn Abi ad-Dounya dans As-Samte (60).

auprès du Prophète ﷺ afin de lui donner des justifications mensongères et trompeuses, Ka'b a tenu à dire la vérité au Prophète ﷺ. La conséquence de cela fut qu'Allah accepta son repentir et révéla à son sujet des versets qui sont récités. Allah dit en effet: ﴿***Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques***﴾ [Sourate At-Tawba: 119][1].

9 (2) Allah menaça les menteurs de les supplicier dans le Feu, qu'Allah nous en préserve. Il dit en effet: ﴿***Malheur à tout grand imposteur pécheur!***﴾ [Sourate Al-Jathiya: 7]. Il convient donc de prendre grandement garde au châtiment d'Allah.

10 (2) La forme de mensonge la plus grave est de mentir sur Allah en rendant illicite ce qu'Il a déclaré licite, en rendant licite ce qu'Il a déclaré illicite et en parlant de Lui sans science. Allah dit: ﴿***Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas. Ce sera pour eux une piètre jouissance, mais un douloureux châtiment les attend***﴾ [Sourate An-Nahl: 116-117]. Prends donc garde à dire des choses sur la religion d'Allah sans science. Dis plutôt "Allah sait mieux" et oriente celui qui te pose une question à propos de la religion vers les gens de science et les muftis. Ceci est préférable au fait de verser dans l'imposture et d'inventer des choses sur Allah – exalté soit-Il.

11 12.(2) Éloigne-toi du mensonge dans l'absolu. Ne mens ni lorsque tu es sérieux ni lorsque tu plaisantes, car le Prophète ﷺ a dit: *"Malheur à celui qui parle et ment afin de faire rire les gens. Malheur à lui, malheur à lui"*[2].

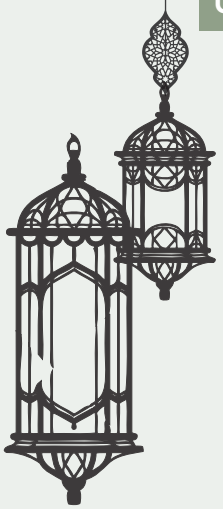

Un poète a dit:

Lorsque les choses se combinent, la véracité en est le fruit le plus noble.
La véracité est posée sur celui qui s'y attache telle une couronne.

La véracité illumine dans toute direction aussi intensément qu'une lampe.

Un autre poète a dit:

Tu as menti et la rétribution de celui qui ment est qu'on ne lui accorde pas de crédit lorsqu'il dit la vérité.

Lorsqu'un menteur est connu pour son mensonge, il ne cesse d'être connu comme un menteur parmi les gens même lorsqu'il est véridique.

Un des défauts du menteur est qu'il oublie son mensonge, mais tu remarques qu'il a de la mémoire lorsqu'il dit la vérité.

1 Al-Boukhari (4418) et Moslim (2769).

2 Abou Dawoud (4990) et At-Tirmidhi (2315).

96

Hadith

La pudeur

Abou Mas'oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*Parmi ce que les gens connaissent encore des paroles prophétiques anciennes, il y a celles-ci: Si tu n'as pas de pudeur, fais ce qui te plaît*"[1].

1 Al-Boukhari (3484)).

Les Versets

- ﴿*Puis l' une des deux femmes vint à lui, d'une démarche timide*﴾ [Sourate Al-Qassas: 25].
- ﴿*Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédier), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 53].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Mas'oud, 'Oqba Ibn 'Amr Ibn Tha'laba Al -Ane'sari, appartenant aux Banou Al-Harith Ibn Al-Khazraj. Il est célèbre par sa kounya et est connu sous le nom d'Abou Mas'oud Al-Badri. On dit qu'il n'a pas participé à la bataille de Badr, mais qu'il s'est installé dans un lieu appelé Badr et qu'il fut connu par cela par la suite. Il participa au serment d'allégeance d'Al-'Aqaba et était un jeune à ce moment-là, d'un âge proche de celui deJabir. Ayant narré de nombreux hadiths, il est compté parmi les Compagnons savants. Il s'installa à Koufa et 'Ali le désigna comme son remplaçant lorsqu'il partit combattre à Siffine. Il est mort en 41 ou en 42 de l'Hégire[1] .

Résumé

Les gens se sont transmis, parmi les paroles et lois des prophètes du passé, la parole suivante: "Si tu n'as pas de pudeur, fais ce qui te plaît". Cela signifie que la pudeur empêche à l'individu de commettre des actes réprouvables. Ainsi, celui qui n'a pas de pudeur, rien ne l'empêche de faire ce qu'il a envie de faire.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lâm An-Noubala` d'Adh-Dhahabi (4/105), Al-Wafi Bi Al-Wafayate d'As-Safadi (20/61) et Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (7/356).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous informe que parmi les paroles prophétiques anciennes et immuables qui n'ont pas été abrogées et que les gens se transmettent de génération en génération, il y a celles-là: "Si tu n' as pas de pudeur, fais ce qui te plaît". C'est une vérité connue et sur laquelle les gens s'accordent. Or ce qui est ainsi ne peut être abrogé ou modifié[1].

La signification de cette citation est que c'est la pudeur qui empêche l'être humain de commettre de nombreux agissements hideux. Ainsi, celui qui n'a pas de pudeur, rien ne le dissuade de commettre des turpitudes et ce qui est réprouvable.

Par ailleurs, la pudeur est une vertu louable qui amène celui qui la possède à délaisser une chose par crainte qu'on la lui reproche et d'être critiqué pour l'avoir faite. Elle est le summum des vertus et des qualités, le pilier des subdivisions de la foi et c'est par elle que la pratique religieuse devient complète. Elle est également le guide de la foi et ce qui indique le bien et la guidée à l'être humain. C'est donc une vertu qui amène celui qui la possède à délaisser ce qui est hideux et à ne pas manquer de remettre à chacun ce qui lui revient de droit.

La première forme de pudeur et celle qui est prioritaire, c'est la pudeur à l'égard d'Allah. Elle consiste à ce qu'Il ne te voie pas là où Il t'a défendu d'être et cela ne peut se réaliser que lorsqu'on a une connaissance complète d'Allah et que l'on a conscience qu'Il nous observe. C'est de cela qu'il s'agit dans les paroles du Prophète ﷺ: *"C'est adorer Allah comme si tu le voyais. Si tu ne Le vois pas, Lui te voit"*[2]. C'est cette pudeur-là que le Prophète ﷺ a qualifiée de subdivision de la foi lorsqu'il dit: *"Éprouvez de la pudeur authentique à l'égard d'Allah"*. On lui dit: "Ô Messager d'Allah, nous éprouvons de la pudeur à Son égard, louange à Allah". Il dit alors: "*Ce n'est pas de cette pudeur dont je parle, mais éprouver la pudeur authentique à l'égard d'Allah signifie préserver la tête et ce qu'elle comprend, le ventre et ce qu'il contient, et se rappeler la mort et les épreuves. De plus, celui qui désire l'au-delà renonce à la parure de ce bas monde. Quiconque fait cela, éprouve une pudeur authentique à l'égard d'Allah*"[3].

Le Prophète ﷺ nous informa ainsi que la pudeur est une subdivision de la foi[4]. Une fois, le Prophète ﷺ passa près d'un homme qui reprochait à son frère d'avoir trop de pudeur et lui disait: Tu as de la pudeur, comme s'il voulait dire: Tu nuis de la sorte à ta propre personne. Le Messager d'Allah ﷺ lui dit: *"Laisse-le, car la pudeur fait partie de la foi"*[5].

---

1 Voir Ma' alim As-Sounane d'Al-Khattabi (4/109 et 110).

2 Al-Boukhari (50) et Moslim (8).

3 At-Tirmidhi (2458).

4 Al-Boukhari (9) et Moslim (35).

5 Al-Boukhari (6118).

En outre, la pudeur est de deux types. Le premier est celui de la pudeur instinctive lorsqu'elle est innée et qu'Allah la fait naturellement éprouver à l'être humain. Elle amène alors celui-ci à cesser de commettre ce qui est hideux et le motive à faire ce qui est beau, ce qui est un des plus nobles dons d'Allah au serviteur. Ce type de pudeur fait partie de la foi dans le sens où il a le même effet que la foi, c'est-à-dire faire ce qui est beau et s'abstenir de commettre ce qui est hideux. Il se peut ainsi que grâce à cette pudeur on accède au plus haut degré de la foi.

Le deuxième type de pudeur peut être acquis lorsqu'on atteint un certain degré de la foi, lorsque l'être humain se rappelle par exemple qu'il fera face à Allah le Jour de la Résurrection. Cela lui impose de se préparer à Le rencontrer; ou lorsqu'il atteint le degré de l'excellence, en se rappelant par exemple qu'Allah l'observe et est près de lui. Ce type de pudeur est une des plus grandes vertus de la foi[1].

1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (1/102).

Suivi

1. La pudeur est une belle vertu qui modère les âmes et les amène à acquérir d'autres vertus louables et à s'éloigner des turpitudes et des comportements déshonorants. Il convient donc que chaque musulman vérifie régulièrement son degré de pudeur et veille à le renforcer.

2. La pudeur est une vertu prophétique; le Prophète ﷺ était en effet quelqu'un de pudique. Abou Sa'id Al-Khoudri a dit: *"Le Prophète ﷺ était plus pudique qu'une vierge dans son boudoir [la nuit de sa noce]. Ainsi, lorsqu'il voyait quelque chose qu'il désapprouvait, on le comprenait à l'expression de son visage"*[1]. Par ailleurs, le Prophète ﷺ dit au sujet de celui qui parla à Allah, Moussa: *"Moussa était un homme pudique, il aimait se couvrir. Il était si pudique qu'on ne voyait jamais rien de sa peau"*[2]. Ne devrions-nous pas chercher à ressembler aux prophètes d'Allah?

3. Celui qui veut entrer au Paradis doit veiller à être pudique, car un des plus grands mérites de la pudeur est qu'elle fait entrer dans un Paradis aussi large que les cieux et la terre. Le Prophète ﷺ a dit: "La pudeur fait partie de la foi et la foi conduit au Paradis. L'obscénité fait partie de la rudesse et la rudesse conduit au Feu"[3].

4. La pudeur est la parure des vertus. Celui qui s'en pare est louable pour Allah et pour les gens, alors que celui qui se défait de sa pudeur est réprouvé par Allah et par les gens. Le Prophète ﷺ a dit: *"La pudeur n'est pas présente dans une chose sans qu'elle ne l'embellisse et la turpitude n'est pas présente dans une chose sans qu'elle ne l'enlaidisse"*[4].

5. La pudeur est une vertu transcendante et la personne pudique s'honore en imitant Allah dans un de Ses attributs. Le Prophète ﷺ a dit: *"Votre Seigneur est pudique et généreux. Il éprouve de la pudeur envers Son serviteur lorsqu'il lève ses mains vers Lui de les lui rendre vides* – ou *bredouilles"*[5].

6. Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Cinq choses font partie des signes de la damnation: la dureté du cœur, l'insensibilité des yeux, le manque de pudeur, convoiter le bas monde et croire qu'on va vivre longtemps"[6].

---

1 Al-Boukhari (3562) et Moslim (67).

2 Al-Boukhari (3404).

3 Ahmad (10512), At-Tirmidhi (2009) et Ibn Maja (4184).

4 At-Tirmidhi (1974) et Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (601).

5 Ibn Maja (3865).

6 Al-Bayhaqi dans Chou'ab Al-Imane (10/182) et Ibn 'Assakir dans Tarikh Dimachq (48/416).

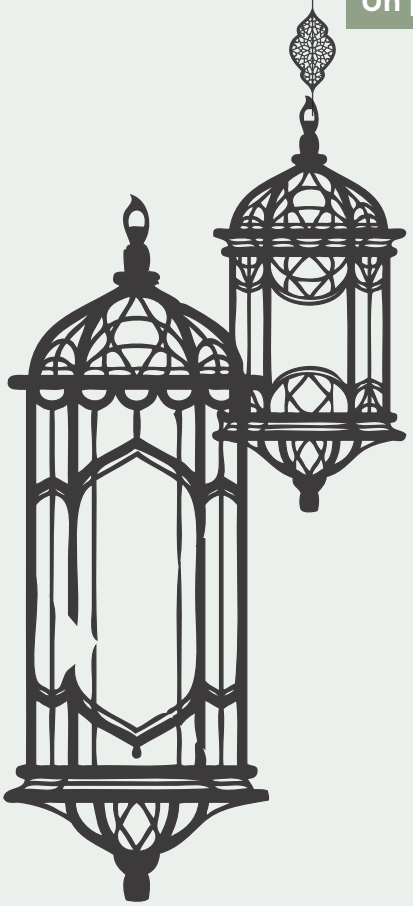

Un poète a dit:

Si tu ne crains pas le dénouement de ce que tu commets de nuit et que tu n'as pas de pudeur, alors fais ce que tu veux.

Par Allah, il n'y a aucun bien dans la vie ni dans le bas monde lorsque la pudeur n'est plus. L'individu mène une bonne vie tant qu'il reste pudique, le bâton reste en bon état tant qu'il est recouvert d'écorce.

Un autre poète a dit:

Lorsqu'un individu est privé de pudeur, on peut s'attendre de sa part à tout comportement hideux. Il s'autorise à faire toute chose, son secret est divulgué et ses compagnons sont l'obscénité et l'arrogance.

Pour lui, l'insulte est un éloge et la bassesse est une élévation, et il se détourne lorsque quelqu'un veut l'exhorter.

Le visage de la pudeur, qui est pourtant fin et agréable, lui paraît repoussant tellement ses méfaits sont nombreux.

Il aime ce qu'il commet et il ne s'en cache pas, et il est indulgent et respectueux face à l'ignorance de l'ignorant.

Incite donc le jeune tant qu'il vit parmi nous, car il accédera ainsi aux meilleurs statuts que puisse atteindre un repentant.

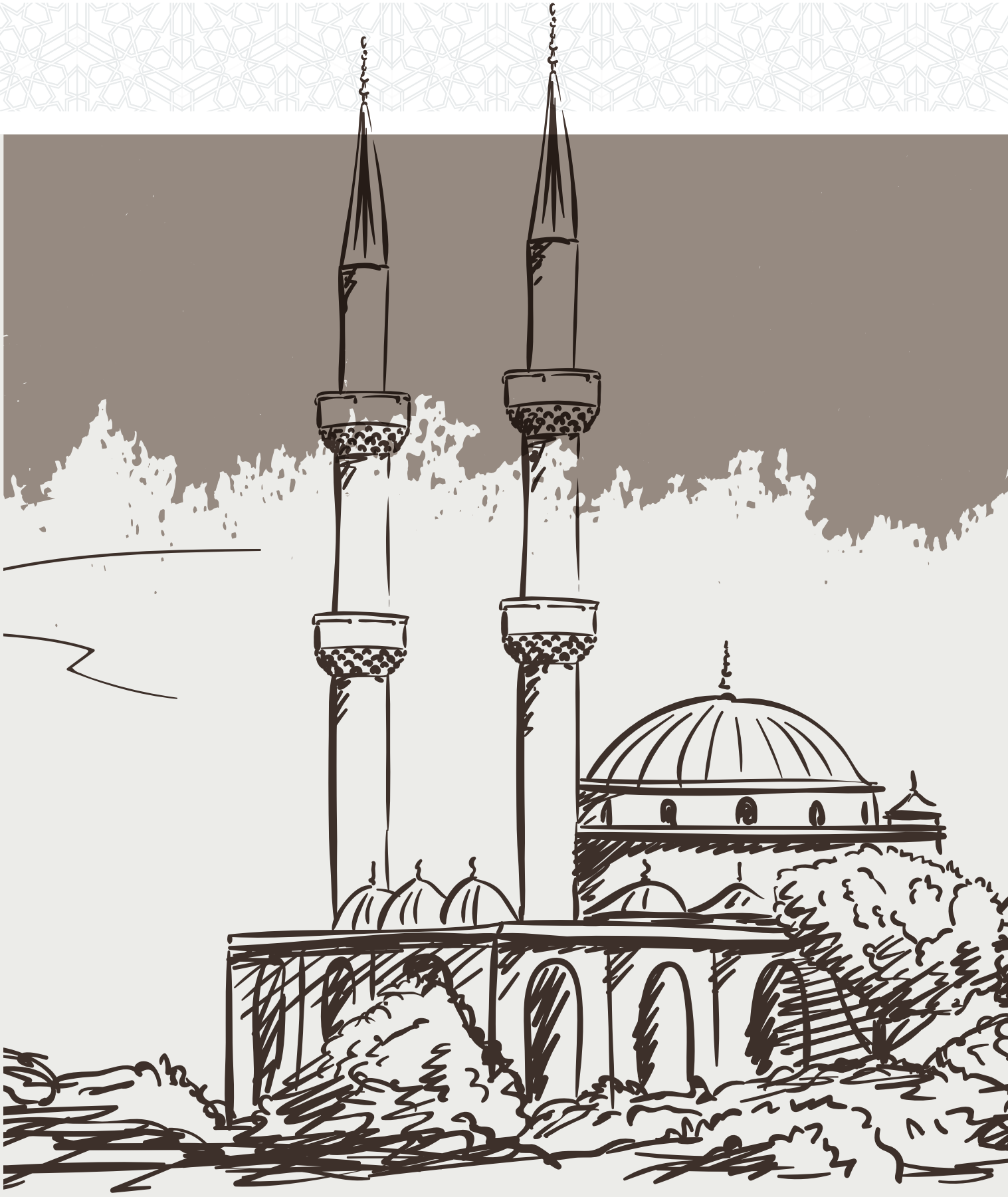

97

Hadith

Les paroles et le traitement agréable

Abou Chourayh Al-Ka'bi, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, honore son voisin.*

2 *Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, honore son invité en lui réservant un accueil spécial"*. On lui demanda: "Quel est donc cet accueil spécial, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Un jour et une nuit. L'hospitalité est de trois jours et ce qui est au-delà est une aumône.*

3 *Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu'il se taise"*(1)[1].

1 Al-Boukhari (6019) et Moslim (48).

Les Versets

- ﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n' aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant*﴾ [Sourate An-Nissa: 36].
- ﴿*Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l' inscrire*﴾[Sourate Qaf: 18].
- ﴿*T'est-il parvenu le récit des visiteurs honorables d' Abraham? Quand ils entrèrent chez lui et dirent: "Paix!", il [leur] dit: "Paix, visiteurs inconnus". Puis il alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras. Ensuite il l'approcha d'eux... "Ne mangez-vous pas?" dit-il*﴾ [Sourate Adh-Dhariyate: 24-27].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Chourayh Al-Ka'bi, un noble Compagnon célèbre par sa kounya et dont le nom est sujet à désaccord. Certains disent qu'il s'appelle Ka'b Ibn 'Amr et d'autres 'Amr Ibn Khouwaylid, mais l'avis le plus correct est qu'il s'appelle Khouwaylid Ibn 'Amr Ibn Sakhr Ibn 'Abd Al-'Ouzza. Il faisait partie des hommes avisés et il embrassa l'Islam avant la prise de La Mecque où il portait un des étendards des Banou Ka'b Ibn Khouza'a. Il s'installa par la suite à Médine où il est mort en l'an 68 de l'Hégire(1)[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ incite les croyants à être bienfaisants envers le voisin et à honorer l'invité en lui servantle premier jour sa meilleure nourriture, puis la nourriture qu'il mange habituellement les jour suivants. Le Prophète ﷺ incite également le croyant à préserver sa langue et à ne dire que ce qui est bien.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/960), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/455), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (6/160) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (7/173).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous parle de certaines vertus, parmi lesquelles le fait d'honorer son voisin. Ainsi, il est demandé au croyant d'honorer son voisin et de préserver ses droits, en étant régulièrement bon et bienfaisant envers lui, en demandant de ses nouvelles, en lui parlant gentiment, en l'aidant à obtenir ce dont il a besoin et en ne lui portant pas préjudice par les paroles et les actes.

Allah recommanda d'être bienfaisant envers le voisin lorsqu'Il dit: ﴿***Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n' aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant***﴾[Sourate An-Nissa: 36]. De plus, Jibril rendit visite de nombreuses fois au Prophète ﷺ afin de lui recommander d'être bon envers son voisin. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Jibril n'a cessé de me faire des recommandations au sujet du voisin, au point que j'ai cru qu'il allait en faire un héritier"*[1].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ fit serment que la foi de celui qui cause des préjudices à son voisin est déficiente. Il dit en effet: *"Par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant, par Allah il n'est pas croyant"*. On lui demanda: "Qui, ô Messager d'Allah?". Il répondit: *"Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[2].

2 Le Prophète ﷺ mentionne également le fait d'honorer l'invité et en fait un signe de croyance en Allah et au Jour Dernier. Il nous informe que l'accueil spécial que fait l'hôte à l'invité est de l'honorer et de lui servir les meilleures nourritures et de le faire dormir dans les plus agréables literies le premier jour et la première nuit. Ensuite, il lui sert la nourriture qu'il mange lui-même d'habitude sans s'imposer de contrainte. L'hospitalité complète est de trois jours et si l'hôte désire garder son invité plus longtemps que cela, alors cela est une aumône et une faveur qu'il fait et il ne lui est pas fait de reproche s'il s'en tient aux trois jours, car il aura accompli son devoir en faisant cela.

L'accueil spécial de l'invité le premier jour et la première nuit a été prescrit en raison de la fatigue et de la peine qu'il a endurées pendant son voyage, ce qui lui permet de se reposer et d'avoir une bonne impression sur son hôte. Cela renforce ainsi les liens d'amour et d'affection entre les musulmans. Par la suite, l'hôte ne doit pas s'imposer de contrainte, mais plutôt servir à son invité la nourriture qu'il mange lui-même habituellement.

---

1 Al-Boukhari (6015) et Moslim (2625) d'après Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes.

2 Al-Boukhari (6016).

3 Puis le Prophète ﷺ mentionne une troisième vertu qui est que le croyant doit considérer ce qu'il veut dire avant de le dire. S'il considère que ses paroles sont un bien ou qu'elles conduisent à un bien, qu'il les dise et s'il pense qu'elles sont autres que cela, alors le silence est préférable, surtout lorsque parler comporte une désobéissance ou y conduit, car l'être humain rendra des comptes pour tout ce qu'il prononce. Allah dit: ﴿***Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire***﴾ [Sourate Qaf: 18]. Le Prophète ﷺ dit également: *"Il arrive qu'un serviteur dise un mot qui lui fait mériter l'agrément d'Allah sans qu'il ne s'en rende compte et Allah l'élève grâce à lui de plusieurs degrés. Il arrive aussi qu'un serviteur dise un mot qui lui fait mériter la colère d'Allah sans qu'il ne s'en rende compte et Allah l'abaisse à cause de lui dans l'Enfer"*[1].

Ce hadith réunit les manières de faire le bien, au point que les gens de science affirmèrent que les règles de bienséance islamiques gravitent autour de quatre hadiths: le présent hadith, celui dans lequel le Prophète ﷺ dit: *"Un des signes de la bonne pratique de l'Islam de l'individu est de délaisser ce qui ne le concerne pas"*, celui dans lequel il ordonne de ne pas se mettre en colère et celui dans lequel il dit: *"L'un de vous n'aura pas la foi tant que je ne suis pas plus cher pour lui que ses parents, ses enfants et tous les gens"*[2].

1 Al-Boukhari (6478) et Moslim (2988).

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim d'An-Nawawi (2/19).

Suivi

1 (1) Un des signes de la constance et de l'augmentation de la foi dans le cœur du serviteur croyant est qu'il honore son voisin et ne lui porte pas préjudice. Cherche à ce que cela soit aussi une de tes vertus.

2 (1) Prends garde de porter préjudice à ton voisin et d'être privé à cause de cela d'entrer au Paradis. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"N'entrera pas au Paradis celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses maux"*[1].

3 (1) Plus le voisin habite près, plus son droit est important et plus il mérite d'être honoré. Il convient donc que le musulman préserve les droits de son voisin. Il ne doit pas chercher à connaître ses faiblesses, mais plutôt lui offrir régulièrement des cadeaux, l'inviter et être aimable avec lui par la parole et par le geste.

4 (1) Le bon voisinage ne se limite pas seulement à honorer le voisin, mais il implique aussi de supporter ses préjudices non intentionnels. Al-Hasan Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Le bon voisinage n'est pas de s'abstenir de causer des préjudices, mais plutôt de tolérer les préjudices"[2].

5 (2) Honorer l'invité fait partie de la croyance en Allah et est une imitation des prophètes d'Allah – qu'Allah les couvre d'éloges et les protège. En effet, le Coran décrit la générosité de l'ami intime du Tout Miséricordieux Ibrahim et notre Prophète Mohammed ﷺ lui-même était généreux et prodigue, plus prodigue en bien que le vent pollinisateur. C'est pourquoi 'Abd Allah Ibn 'Amr – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Celui qui ne reçoit pas d'invités ne peut se réclamer ni de Mouhammad ni d'Ibrahim"[3].

6 (2) Le musulman doit se parer de la vertu d'honorer l'invité, ne pas refuser d'accueillir un invité si l'occasion se présente et ne pas se limiter à n'accueillir que ceux qu'il connaît. Un jour, Abou Hourayra fit une halte près de gens qui ne le connaissaient pas et ils refusèrent de l'accueillir, puis il leur servit de la nourriture et les invita à en manger, mais ils refusèrent de manger avec lui. Il leur dit: "Vous n'accueillez pas l'invité ni n'acceptez l'invitation! Vous n'appartenez en rien à l'Islam". L'un d'eux le reconnut alors et lui dit: "Bienvenue à toi, qu'Allah t'accorde la santé". Abou Hourayra répondit: "Ceci est encore pire, vous n'accueillez que ceux que vous connaissez?!"[4].

---

1 Moslim (46).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/353).

3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/356).

4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/356).

7 (3) Il convient que le musulman surveille ses paroles et ne laisse pas libre cours à sa langue pour dire ce qui est licite comme ce qui est illicite. ‘Omar Ibn Al-Khattab a dit: “Celui dont les paroles sont nombreuses verra ses erreurs fréquentes, et celui dont les erreurs sont fréquentes, ses péchés seront nombreux, et le Feu est la demeure méritée pour celui dont les péchés seront nombreux”(1).

8 (3) Mouhammad Ibn ‘Ajlane – qu’Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Les paroles sont de quatre sortes: ton évocation d’Allah, ta récitation du Coran, ta réponse à une question qui t’est adressée au sujet d’une science et enfin tes paroles au sujet de choses de ce bas monde qui te concernent(2)”.

9 (3) Un homme dit à Salmane: “Fais-moi une recommandation”. Salmane répondit: “Ne parle pas”. L’homme objecta: “Celui qui vit parmi les gens ne peut pas ne pas parler”. Salmane répondit alors: “Si tu parles, dis ce qui est vrai ou tais-toi”(3)13.

10 (3) Abou Bakr As-Siddiq, dont Allah est satisfait, saisissait sa langue et disait: “Celle-ci m’a mis dans des situations difficiles”(4).

11 (3) Ibn Mas’oud, dont Allah est satisfait, a dit: “Par Allah en dehors duquel il n’existe pas de divinité, rien sur terre ne mérite d’être très longtemps emprisonné en dehors de la langue”(5).

12 Préserve ta langue et tu entreras au Paradis. Le Prophète ﷺ dit en effet: *“Celui qui me garantit ce qu’il a entre les joues et entre les jambes entrera au Paradis”(6)*16.

---

1 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/339).

2 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

3 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

4 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

5 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (1/340).

6 Al-Boukhari (6474).

98

Hadith

La bienfaisance en toute chose

Chaddâd ibn Aous dit: J'ai mémorisé deux choses du Messager d'Allah. Il a dit:

1 *"Allah a prescrit la bienfaisance en toute chose.*

2 *Ainsi, lorsque vous tuez faites-le avec bienfaisance*

3 *et lorsque vous égorgez, égorgez avec bienfaisance. Que l'un de vous aiguise sa lame et qu'il soulage l'animal qu'il égorge"*[1].

1 Moslim (1955).

Les Versets

- ﴿*Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants*﴾ [Sourate Al-Baqara: 195].
- ﴿*Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez*﴾ [Sourate An-Nahl: 90].

Le Narrateur

Il s'agit de Chaddad Ibn Aousse Ibn Thabite Ibn Al-Moundhir Al-Ane'sari, dont Allah est satisfait, Abou Ya'la. C'est un des Compagnons de mérite et un des savants parmi eux. 'Oubada Ibn As-Samite, dont Allah est satisfait, a dit: "Chaddad Ibn Aousse faisait partie de ceux à qui la science et l'indulgence ont été données". Abou ad-Darda`, dont Allah est satisfait, dit également à son sujet: "Allah – exalté soit-Il – donne à certains la science et pas l'indulgence, et à d'autres l'indulgence et pas la science. Or Allah a donné à Abou Ya'la Chaddad Ibn Aousse la science et l'indulgence". Il vécut à Homs au Levant et 'Omar le nomma gouverneur de cette ville. Lorsque 'Othmane fut tué, il démissionna. Il adorait assidûment Allah et Le craignait. Il est mort en Palestine en l'an 58 de l'Hégire à l'âge de soixante-quinze ans[1][32].

Résumé

Allah ordonna d'être bienfaisant envers toutes Ses créatures, même envers les animaux lorsqu'on les égorge. Ainsi, lorsqu'on exécute quelqu'un, on doit opter pour la méthode la plus simple et la moins douloureuse pour le condamné et lorsqu'on égorge un animal, on doit aiguiser le couteau afin de soulager l'animal et ne pas le torturer.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1459), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/694), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (2/613) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar

Compréhension (fiqh)

1 Allah ordonna d'être bienfaisant en toute chose et dit: ﴿***Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants***﴾ [Sourate Al-Baqara: 195]. La bienfaisance consiste à faire le bien et englobe tous les aspects de la vie. Dans les adorations, elle consiste à ce que tu adores Allah comme si tu Le voyais. Pour ce qui est de ton âme, elle consiste à ce que tu ne la conduises pas au Feu et à ne pas la charger de ce qu'elle ne peut supporter. Être bienfaisant envers les gens, signifie se comporter à leur égard conformément aux vertus de l'Islam, c'est-à-dire ne traiter personne injustement, ne pas violer les droits des gens et se comporter à leur égard de la meilleure des manières en acceptant ce qui provient des bienfaisants, en pardonnant aux malfaisants et en ne répondant pas au mal par le mal.

Par ailleurs, la bienfaisance qui est ordonnée est de deux types. Le premier est celui de la bienfaisance obligatoire qui est l'équité, la justice, le fait de remettre à chacun ce qui lui est dû et s'acquitter de ses obligations. Le deuxième est celui de la bienfaisance recommandée qui est l'aide surérogatoire que l'on prodigue aux gens, comme l'aide physique, matérielle et savante et le fait de les orienter vers ce qui leur est bénéfique dans le bas monde et dans l'au-delà, sachant que tout acte bon est une aumône.

2 La bienfaisance est requise même lorsqu'on prend une vie. Tout d'abord, il n'est pas permis de tuer un être humain, musulman ou non musulman, sans droit, mais lorsqu'on doit le tuer, il est obligatoire de le faire avec bienfaisance. On ne doit donc pas le torturer, lui faire avaler du poison ou lui asséner un coup non mortel puis le laisser agoniser. On doit plutôt choisir la méthode la plus simple et la moins douloureuse pour lui.

La religion fait exception, à ce sujet, de celui qui parcourt la terre en y semant la corruption et qu'on exécute pour ce crime afin de dissuader et de terroriser ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes méfaits.

La religion fait également exception du talion pour le meurtre, puisque le meurtrier est exécuté de la même façon qu'il a tué sa victime. S'il l'a tuée en lui faisant avaler du poison, par balles, en la précipitant d'une hauteur ou autre, on lui fait alors subir la même chose. Allah dit: ﴿***Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait***﴾ [Sourate An-Nahl: 126]. Un juif tua une jeune fille à Médine en lui fracassant la tête avec une pierre et le Prophète ﷺ fit fracasser sa tête entre deux pierres[1].

La bienfaisance impose aussi de ne pas mutiler et profaner le cadavre du condamné ni se délecter de son exécution car cela fait partie de l'excès dans la tuerie qu'Allah a défendu lorsqu'Il dit: ﴿***Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi)***﴾ [Sourate Al- Isra: 33].

1 Al-Boukhari (5295) et Moslim (1672).

3 Il est également obligatoire d'être bienfaisant lorsqu'on égorge un animal. D'abord, il n'est pas permis d'égorger un animal pour une autre finalité que de se nourrir et il n'est pas permis non plus de prendre un animal pour cible sur laquelle on tire pour se divertir ou dans le cadre d'une compétition. 'Abd Allah Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – a dit: *"Le Messager d'Allah ﷺ a maudit celui qui prend pour cible un être doté d'esprit"*[1]. Ensuite, lorsqu'on va égorger un animal, on doit le faire avec bienfaisance. Ainsi, on ne doit pas le traîner, l'égorger en présence d'autres animaux, ni commencer à l'écorcher alors qu'il continue à se débattre. On doit plutôt s'assurer qu'il est bien mort. De plus, on doit agir de manière à soulager l'animal et à ce que son esprit le quitte facilement sans douleur en aiguisant la lame ou le couteau avec lequel on va l'égorger, en choisissant une position qui le soulage et en sectionnant les jugulaires, la gorge et l'œsophage afin de faciliter à l'esprit de quitter le corps, puis on laisse l'animal jusqu'à ce qu'il cesse de se débattre et qu'il meurt.

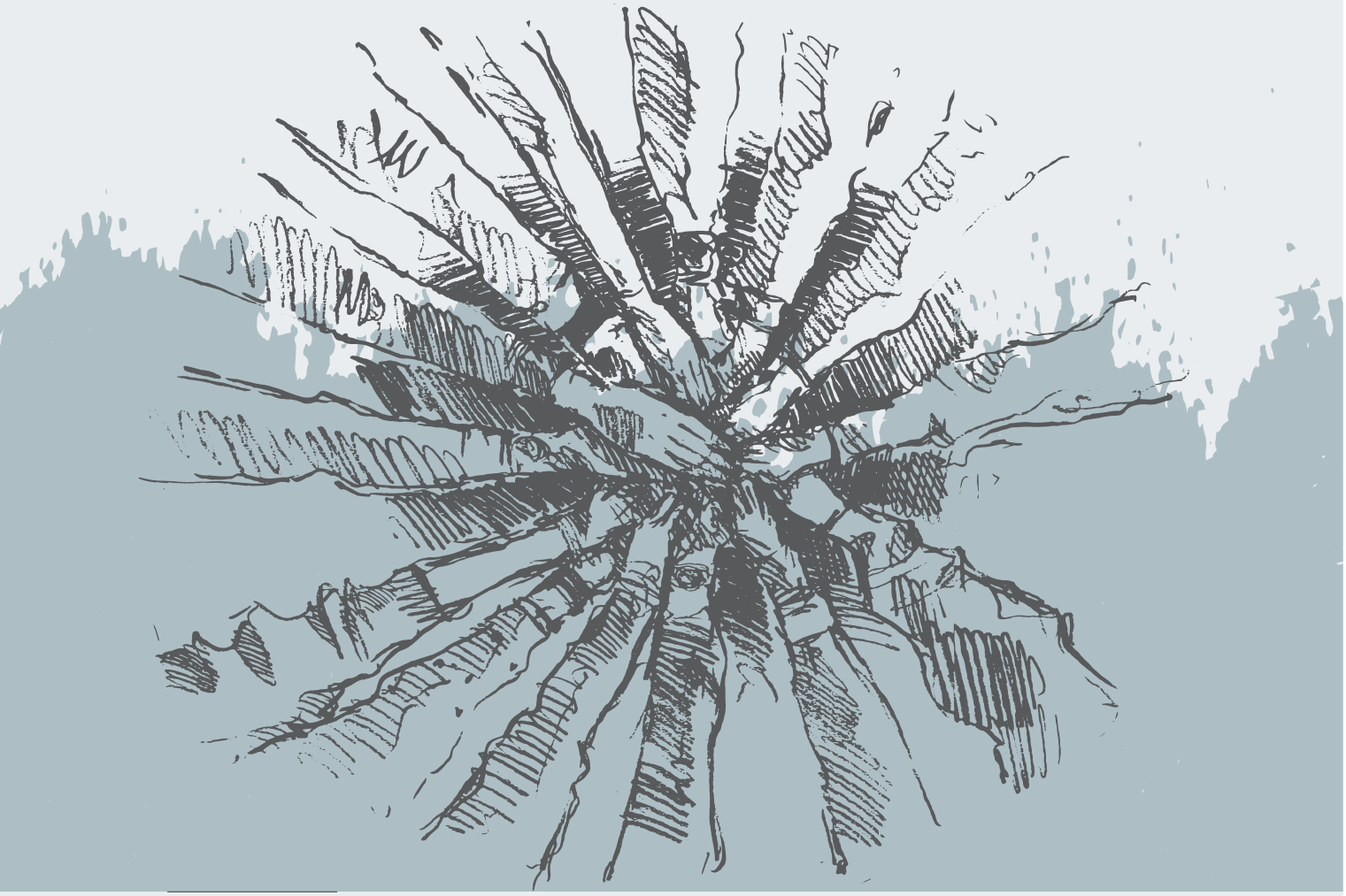

1 Mouslim (1958).

Suivi

1 (1) L'une des formes les plus nobles de bienfaisance consiste à être bienfaisant envers celui qui t'a fait du tort. Allah dit que c'est là un degré élevé qui n'est atteint que par celui à qui il a été donné une immense part de science et de patience. Allah dit: ﴿***Repousse (le mal) par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie***﴾ [Sourate Foussilate: 34-35].

2 (1) La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Sois donc bienfaisant et Allah sera bienfaisant à ton égard, car Il dit: ﴿***Y a-t-il d'autres récompenses pour le bien, que le bien?***﴾ [Sourate Ar-Rahmane: 60].

3 (1) Parmi les formes de bienfaisance obligatoire, il y a la bienfaisance à l'égard des membres de la famille en rectifiant leur comportement, en étant aimable avec eux, en étant à leur service et en s'enquérant de leurs besoins.

4 (1) Parmi les formes de bienfaisance obligatoire pour le musulman, il y a le fait de s'acquitter de ses devoirs et de délaisser ce qui a été défendu. Le musulman doit ainsi s'acquitter complètement de ses devoirs sans que rien ne manque à leurs piliers et obligations et s'abstenir de l'illicite et des moyens qui y conduisent.

5 (2) Sachant qu'il est ordonné à l'être humain d'être bienfaisant lorsqu'il tue ceux qu'il est obligatoire de tuer, il ne fait pas de doute que préserver les vies des gens, les considérer comme inviolables et s'efforcer de réconcilier des belligérants, font partie des formes les plus importantes de bienfaisance obligatoire.

6 (2) Tuer avec bienfaisance implique de ne pas insulter la personne exécutée. En effet, le Prophète ﷺ dit au sujet de la femme qui a été lapidée pour avoir forniqué lorsque Khalid Ibn Al-Walid l'insulta: "*Doucement Khalid. Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, elle s'est repentie d'un repentir qui aurait valu le pardon à un collecteur d'impôts*"[1].

7 (3) La bienfaisance dans l'égorgement d'un animal impose que l'animal ne doive pas être égorgé par une personne qui ne sait pas s'y prendre ou par n'importe qui.

1 Moslim (1695).

8 (3) Lorsque tu es sur le point d'égorger un animal, remercie Allah pour le bienfait qu'il t'a accordé, puisqu'll a mis à ta disposition les bêtes alors qu'll aurait pu les utiliser contre toi s'll l'avait voulu.

9 (3) Veille à utiliser un couteau aiguisé, à éloigner l'animal que tu vas égorger des autres, à bien retenir l'animal afin qu'il ne t'échappe pas lorsque tu l'égorges et que tu lui causes de la douleur, à t'empresser de l'égorger et ne pas lui montrer le couteau, ainsi qu'à sectionner les jugulaires, la gorge et l'œsophage. Tout cela facilitera à l'esprit de quitter le corps de l'animal.

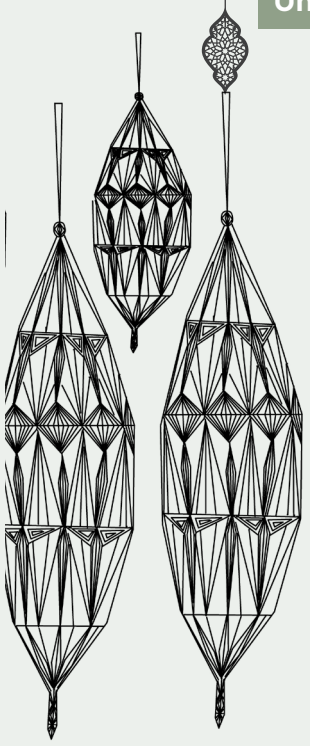

Un poète a dit:

Sois bienfaisant envers les gens et tu asserviras leurs cœurs, il est en effet souvent arrivé que la bienfaisance ait asservi un être humain.

Celui qui se montre généreux de sa richesse, tous les gens seront généreux avec lui, sachant que la richesse est une tentation pour l'être humain.

Sois bienfaisant lorsque cela est possible et que tu en as la capacité, car l'être humain n'a pas indéfiniment la capacité d'être bienfaisant.

Hadith 99

La réprobation de l'orgueil et de l'arrogance

Abou Sa'id et Abou Hourayra – qu'Allah a agréé – rapportent que le Messager d'Allah ﷺ a dit [rapportant ces paroles d'Allah]:

1 "*La fierté est Mon Izar*[1]

2 *et l'orgueil est Mon Rida.*[2]

3 *Celui qui Me dispute l'un d'eux, Je le châtierai!*[3]".

Les Versets

- ﴿*Et ne foule pas la terre avec orgueil: tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes!*﴾ [Sourate Al-Isra': 37].
- ﴿*Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent, ni à s'* élever sur terre, *ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux* ﴾[Sourate Al- Qassas: 83].
- ﴿*Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance: car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole*﴾ [Sourate Louqmane: 18].
- ﴿*Et au Jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux?*﴾[Sourate Az-Zoumar: 60].

Le Narrateur

Le premier narrateur: Il s'agit d'Abou Sa'id, Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al- Ansari Al-Khazraji Al-Madani. Il participa à la bataille du Fossé aux côtés du Prophète ﷺ puis à douze batailles. Il participa également au Serment d'allégeance et était du nombre des muftis, des mémorisateurs et grands narrateurs de hadiths et des savants vertueux et sages. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire[1].

Le deuxième narrateur: Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est sujet à désaccord. On dit que c'est 'Abd Ar- Rahmane Ibn Sakhr de la tribu de Daws, une subdivision de la tribu d'Al-Azd originaire du Yémen. Orphelin de père à sa naissance, il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire . Il accompagna constamment le Prophète ﷺ et se préoccupa d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths. Il fait partie de la classe moyenne des muftis parmi les Compagnons et il est le compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ rapporte de son Seigneur – exalté soit-Il – que l'attribut de l'orgueil et que l'attribut de l'éminence sont l'apanage d'Allah seul et que celui parmi Ses créatures qui les prend pour attributs ira en Enfer.

1 Izar: Pièce de tissu qui recouvrait le bas du corps. C'est également le nom donné au tissu de couleur blanche non cousu, servant à recouvrir le bas du corps lors du pèlerinage et de la 'Omra.

2 Rida: Pièce de tissu qui recouvrait le haut du corps. C'estégalement le nom donné au tissu de couleur blanche non cousu, qui sert à recouvrir le haut du corps lors du pèlerinage et de la 'Omra.

3 Moslim (2620).

1 Voir Tadhkirate Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al -Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3,4) et At-Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zohri (5/350).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous apprend dans ce hadith qui lui a été révélé par Allah que:

1 La fierté a pour signification la domination, la supériorité, la force et l'éminence dans les Noms et les attributs et ce nom et attribut ne définit réellement personne d'autre qu'Allah. Il est en effet Celui qui mérite véritablement cet attribut. La fierté est pour lui tel un Izar, le Izar étant ce que l'être humain porte comme vêtement serré à la taille qui couvre le bas de son corps. Par conséquent, la véritable signification de la fierté est qu'elle couvre, qu'elle appartient personnellement à celui qui la possède et est une barrière qui se dresse entre lui et les autres, ne pouvant donc lui être disputée. La fierté est un attribut n'étant la propriété que d'Allah seul et une créature n'est pas en droit de la Lui revendiquer, et donc de faire preuve de fierté mal placée et d'être arrogant envers les gens.

2 L'orgueil exprime le fait de s'élever au-dessus de tout le monde et de considérer qu'on a plus de mérite et d'honneur qu'eux. Or une telle attitude n'appartient qu'à Allah seul. Il est le seul à la mériter par Ses attributs et elle est donc tel un Rida, le Rida étant le vêtement que l'être humain porte sur ses épaules et qui couvre le haut de son corps. Par conséquent, la véritable signification de l'orgueil est qu'il couvre, qu'il appartient personnellement à celui qui le possède et est une barrière qui se dresse entre lui et les autres, ne pouvant donc lui être disputée.

Parmi les autres textes qui rendent claire la signification de ce hadith, il y a la célèbre narration rapportée par Abou Hourayra d'après lequel le Prophète ﷺ a dit: *"Allah – exalté soit-Il – dit: L'orgueil est Mon Rida et l'éminence est Mon Izar. Celui qui Me dispute l'un des deux, Je le jetterai dans le Feu"*[1]. La différence entre l'orgueil et le sentiment de grandeur est que quelqu'un subit l'orgueil de l'orgueilleux. C'est pourquoi lorsque le Prophète ﷺ expliqua ce qu'est l'orgueil, il dit: *"L'orgueil, c'est rejeter le vrai et mépriser les gens"*[2]. Quant à celui qui a un sentiment de grandeur, il est conscient de sa supériorité même sans s'élever au-dessus des autres et c'est cela qui est qualifié de fierté[3]. Ainsi, comme l'orgueil est supérieur à l'éminence et plus élevé, Allah le compara au Rida et Il compara le sentiment de grandeur au Izar. Le premier est un vêtement couvrant le haut du corps et le second un vêtement couvrant le bas du corps.

1 Référencé par Abou Dawoud (4090) et Ibn Maja (4174).

2 Référencé par Moslim (91).

3 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (1/286).

3 Celui qui veut partager avec Lui ces attributs en étant orgueilleux et fier à l'égard des gens, Allah le jettera dans le Feu et l'y suppliciera, car il ne convient pas, en effet, qu'une créature acquiert ces attributs. La créature doit avoir comme attributs la modestie et l'humilité[1]. Par ailleurs, Allah défendit à Ses serviteurs d'être arrogants sur Terre et d'être vaniteux. Il dit en effet: ﴿***Et ne foule pas la terre avec orgueil: tu ne sauras jamais fendre la terre et tu ne pourras jamais atteindre la hauteur des montagnes!***﴾ [Sourate Al-Isra': 37]. Allah nous informe également qu'Il fit du Feu la demeure des transgresseurs lorsqu'Il dit: ﴿***N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux?***﴾ [Sourate Az-Zoumar: 60].

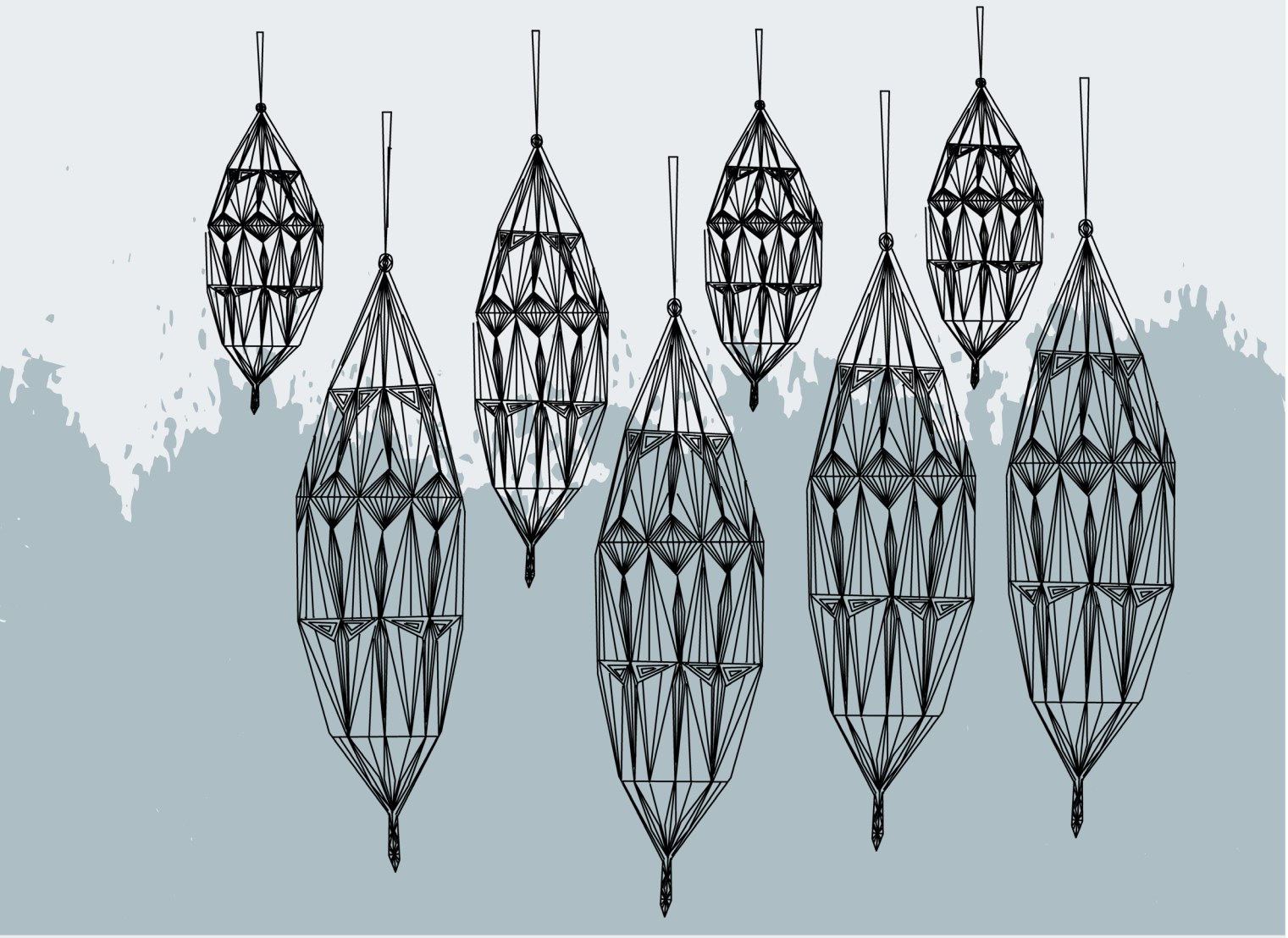

1 Voir Ma'alim As-Sounane d'Al-Khattabi (4/196).

Suivi

1 (1) (2) Expose le vrai de la manière la plus claire et la plus agréable. Vois en effet les comparaisons et les représentations stylistiques utilisées dans ce hadith qoudsi et explicite les concepts afin de les rendre accessibles. Il convient donc que les prédicateurs, les orateurs et les savants recourent à de tels styles.

2 (1) Scrutons notre comportement afin de savoir si nous nous montrons arrogants à l'égard d'autrui. Si l'être humain se demandait des comptes à lui-même, il s'apercevrait qu'il arrive qu'il se gonfle d'orgueil et qu'il se montre arrogant à l'égard des autres, par le biais de sa richesse, de sa fonction, de sa science, de sa force, son statut social, ou autre et pourrait finir par mépriser un étranger, un pauvre, un peuple ou autre.

3 (2) Le fait que l'être humain prenne soin de son apparence et qu'il s'embellisse n'est pas de l'orgueil ou un sentiment de grandeur. On rapporte de 'Abd Allah Ibn Mas'oud, que le Prophète ﷺ a dit: "*N'entrera pas au Paradis celui qui dont le cœur ne contient ne serait-ce qu'une part infime d'orgueil*". Un homme dit: L'homme aime que son habit et ses chaussures soient beaux. Le Prophète ﷺ dit alors: "*Allah est beau et aime la beauté. L'orgueil, c'est rejeter le vrai et mépriser les gens*"[1]. L'orgueil défendu est donc le rejet du vrai par déni et par arrogance et le mépris des gens.

4 (2) Qu'Allah nous permette de Le révérer avec nos cœurs et nos langues, et qu'Il soit révéré dans nos assemblées et que par ce biais, l'orgueil soit effacé de nos âmes. Allah fit des paroles: "Allahou Akbar" une formule que l'on répète lors des prières, de l'appel à la prière et des fêtes. Il recommanda également que l'on répète cette formule dans les lieux élevés, comme aux monts As-Safa et Al- Marwa, lorsque l'être humain s'élève en honneur, qu'il monte sur une monture ainsi qu'à d'autres occasions. Il est même rapporté qu'on éteint un incendie, même immense, en prononçant cette formule, et que lors de l'appel à la prière Satan fuit[2].

1 Référencé par Moslim (91).

2 Voir Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiya (10/196).

5 (3) Médite ta faiblesse dans la gestion de tes intérêts, dans la capacité à les réaliser ainsi que dans le fait que la plupart dépendent de causes que tu ne maîtrises pas. De plus, l'avis que tu vois comme judicieux aujourd'hui deviendra stupide pour toi demain et il se peut que tu croies avoir le pouvoir de réaliser quelque chose, mais qu'une cause très futile s'interpose entre toi et elle. C'est ainsi que tu comprendras qu'Allah n'a déclaré illicite l'orgueil que parce que c'est un attribut qui n'appartient qu'à Allah seul. Une créature dont les attributs sont la déficience et l'humilité n'a pas à être orgueilleuse et à se sentir supérieure. Voilà pourquoi la religion rendit illicite à l'être humain d'adopter ces deux attributs et fit de cela un péché majeur. En effet, celui qui se croit parfait, oublie la faveur que lui a faite Allah, ne se connaît pas lui-même et ne connaît évidemment pas son Seigneur. L'orgueil est ce qui a amené Iblis à dire: ﴿***Je suis meilleur que lui***﴾ [Sourate Al-A'raf: 12] et ce qui a amené Pharaon à dire: ﴿***C'est moi votre Seigneur, le très haut***﴾ [Sourate An-Nazi'ate: 24]. Leur rétribution fut donc d'être de ceux qui iront en Enfer et y seront les plus sévèrement punis[1].

6 Allah aime que Ses serviteurs adoptent certains de Ses attributs, comme la miséricorde, la générosité, et autres, car ces attributs participent à la perfection et lorsque l'être humain les adopte, il le fait dans le but d'atteindre la perfection. En revanche, Allah se réserva pour lui-même certains autres attributs et défendit à Ses serviteurs de les adopter, comme l'orgueil et le sentiment de supériorité, car ces attributs ne conviennent qu'à celui qui est déjà parfait et donc lorsque celui qui ne les mérite pas les revendique, cela n'a aucune valeur.

1 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Min Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (1/287).

7 (3) L'être humain doit s'efforcer d'éloigner de lui l'orgueil et le sentiment de supériorité et de casser son ambition à remporter une plus grande part de ce bas monde chaque fois qu'il en obtient quelque chose, car ces deux attributs font partie de ceux qui conduisent l'être humain au Feu. Sofiane Ibn 'Ouyayna – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Celui dont la cause de sa désobéissance est le désir, j'espère qu'il se repentira, car Adam – qu'Allah le protège – désobéit par désir et il lui fut pardonné. Si en revanche sa désobéissance est causée par l'orgueil, crains alors qu'il soit maudit, car Iblis désobéit par orgueil et il fut maudit"[1].

8 (3) Débarrasse ton âme de l'orgueil en l'avertissant qu'elle ne finira par aboutir qu'à l'opposé de sa recherche initiale. Comme l'orgueilleux se voit grand, Allah le punit par l'opposé de ce qu'il recherche en le rendant humble, humilié et méprisé. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Les orgueilleux seront rassemblés le Jour de la Résurrection aussi nombreux que des moucherons sous l'apparence d'hommes entourés d'humilité de toutes parts"*[2]. Il se peut même qu'Allah avance son châtiment dans ce bas monde avant l'au-delà, comme cela est arrivé avec Qaroune lorsque Allah l'engloutit sous terre, et avec Pharaon lorsqu'Il le noya. On rapporte d'Abou Hourayra que le Prophète ﷺ a dit: "*Alors qu'un homme se dandinait, marchant enveloppé de ses deux manteaux et imbu de sa propre personne, Allah l'engloutit sous terre et il s'y débattra jusqu'au Jour de la Résurrection*"[3].

9 (2) Remets-toi en question lors de tout débat savant ou social, car l'orgueil est une des causes de rejet du vrai et la cause qui a amené de nombreux peuples du passé à leur perte, parce qu'ils ont dédaigné suivre le prophète qu'Allah leur avait envoyé. Allah dit au sujet du peuple de Noh (Noé): ﴿***[Ils] se sont entêtés et se sont montrés extrêmement orgueilleux***﴾. [Sourate Noh (Noé): 7]. Allah dit également: ﴿***De même (Nous détruisîmes) Coré, Pharaon et Hamane. Alors que Moïse leur apporta des preuves, ils s'enorgueillirent sur terre. Et ils n'ont pas pu [Nous] échapper***﴾. [Sourate Al-'Ane'kaboute: 39]. Allah dit aussi: ﴿***Quant aux 'Âd, ils s'enflèrent d'orgueil sur terre injustement et dirent: "Qui est plus fort que nous?"***﴾ [Sourate Foussilate: 15]. Ainsi, Allah associa le rappel de leur orgueil au récit de leur perdition. C'est pourquoi le musulman doit s'efforcer d'éloigner de lui l'orgueil et l'arrogance.

10 (3) Moutarrif Ibn 'Abd Allah Ibn Ach-Chikhkhir – qu'Allah lui fasse miséricorde – vit Yazid Ibn Al-Mouhallab Ibn Abi Soufra marcher en se dandinant et en traînant derrière lui le bas de son vêtement. Moutarrif dit: "Ô serviteur d'Allah, ceci est une démarche qu'Allah et Son Messager détestent". Yazid lui demanda: "Ne me connais-tu pas?". Moutarrif lui répondit alors: "Si, je te connais. Tu as commencé par être une goutte de sperme malodorante puis tu finiras par être un cadavre répugnant, et entre les deux tu vis en portant en toi des excréments. C'est alors qu'il cessa de se dandiner et qu'il adopta une démarche mesurée"[4].

---

1 Voir Tahdhib Al-Kamal Fi Asma Ar-Rijal d'Al-Mizzi (11/191).

2 Référencé par At-Tirmidhi (2492).

3 Référencé par Al-Boukhari (5789) et Moslim (2088) dont ce sont les termes.

4 Voir Wafayat Al-A'yane d'Ibn Khallikane (6/284) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/505).

Un poète a dit:

Combien d'ignorants modestes ont vu leur ignorance couverte par leur modestie,

Alors qu'un homme connu pour sa science a vu son mérite détruit par l'orgueil.

Délaisse donc l'orgueil tant que tu vis et ne fréquente pas les orgueilleux,
Car l'orgueil est le défaut qui enlaidit les actes de l'individu.

Un autre poète a dit:

Mon ami, l'orgueil est un vice qui ne devrait être présent que chez les ignorants

Et l'arrogance est un mal dont on ne trouvera de remède que si la vie devenait éternelle.

Sois donc modeste avec les gens et tu te les concilieras, car la modestie est la vertu des sages.

Si la lune brillante venait à être imbue d'elle-même, elle dégringolerait sur le sol.

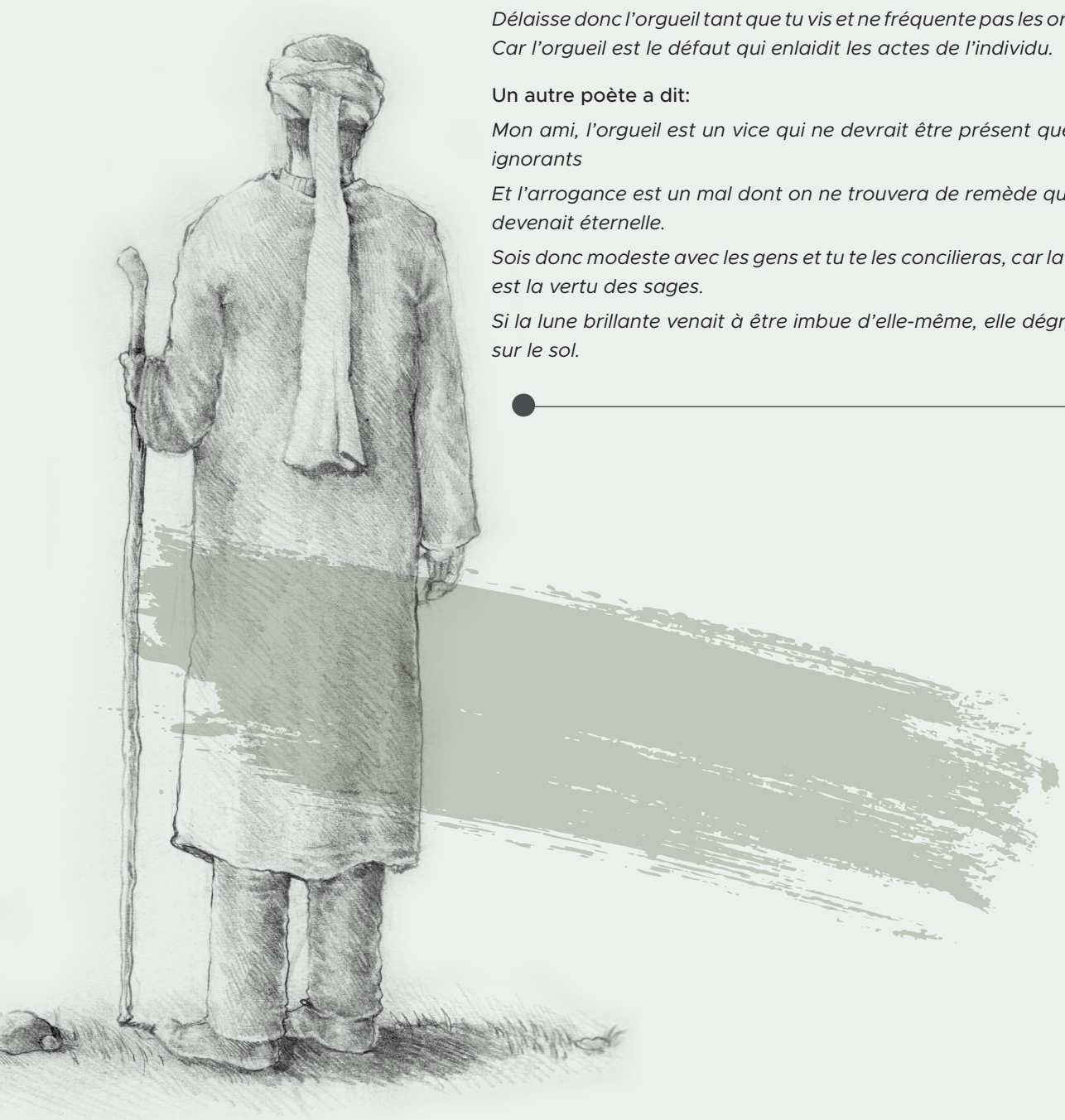

100 Hadith

La réprobation de la colère

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, a dit:

1. Un homme demanda au Messager d'Allah ﷺ: Fais-moi une recommandation.

2. Il lui répondit: "*Ne te mets pas en colère*".

3. L'homme répéta sa demande plusieurs fois et le Prophète ﷺ lui répéta à chaque fois: "*Ne te mets pas en colère*"[1].

1 Al-Boukhari (6116).

Les Versets

﴿*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux qui dépensent dans l' aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 133-134].

﴿*Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente; mais ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, qui évitent [de commettre] les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère*﴾ [Sourate Ach-Choura: 36-37].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Un homme demanda au Prophète ﷺ de lui faire une recommandation et le Prophète ﷺ lui recommanda de ne pas se mettre en colère. L'homme voulut que le Prophète ﷺ lui donne d' autres recommandations, mais il ne lui en donna pas d'autres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifate As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifate al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Un homme vint demander au Prophète ﷺ de lui faire une recommandation qui englobe toutes les catégories de bien et les causes de réussite afin qu'il la mémorise et la mette en pratique.

2. Le Prophète ﷺ lui recommanda alors de ne pas se mettre en colère, car la colère est la clé de tout mal et ne pas se mettre en colère, est la voie qui mène vers tout ce qui est bien, au point que certains savants ont affirmé que le bon comportement est le délaissement de la colère. En effet, la colère conduit l'individu à tuer, frapper, insulter et à être obscène. De même, elle conduit l'être hmuain à faire des serments qui ont des implications graves et elle le conduit souvent à répudier son épouse ou à rompre avec ses proches. La colère peut même faire tomber le serviteur dans la mécréance et l'associationnisme, qu'Allah nous en préserve.

3. L'homme répéta sa question afin que le Prophète ﷺ lui donne une autre recommandation qui lui soit bénéfique dans sa vie de ce bas monde et dans son au-delà, mais le Prophète ﷺ n'ajouta pas d'autres paroles que "Ne te mets pas en colère".

La défense du Prophète ﷺ de se mettre en colère signifie délaisser les causes qui mènent à la colère, comme la polémique et la controverse injustifiées, et se parer des vertus qui permettent de l'éviter, comme l'indulgence, la libéralité, la retenue, le fait de supporter les gens, l'affabilité et l'amabilité.

Lorsque l'âme possède ces vertus, elle repousse nécessairement la colère quand les causes de celle-ci apparaissent.

Cette défense signifie également ne pas agir sous le coup de la colère lorsqu'elle survient sans qu'on ne puisse la repousser. Ainsi, lorsque le musulman est en colère et qu'il atteint un grand degré d'irritation, il doit se retenir et ne pas parler ou agir sous l'effet de la colère, car ceci peut lui faire commettre des péchés.

D'ailleurs, Allah fit l'éloge de Ses serviteurs qui maîtrisent leurs émotions, se retiennent et pardonnent à ceux qui leur ont fait du mal. Allah dit: ﴿***Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 133-134]. Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa de la rétribution immense réservée à ceux qui ne se mettent pas en colère lorsqu'il dit: *"Celui qui calme une colère alors qu'il était capable de l'extérioriser, Allah l'appellera devant tous les gens le Jour de la Résurrection afin qu'il choisisse les houris qu'il veut"*[1].

1 Ahmad (15637), Abou Dawoud (4777) et Ibn Maja (4186).

Suivi

1 (1) Il convient que tout musulman sollicite les recommandations des gens de science et des personnes expérimentées, car leurs recommandations concentrent leurs connaissances et leurs expériences.

2 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – veillaient à interroger le Prophète ﷺ sur tout ce qui les préoccupait et ils lui demandaient souvent de leur faire des recommandations et de les exhorter. Ceci est la preuve qu'ils étaient des disciples sincères et qu'ils se souciaient d'acquérir la science et d'apprendre la religion d'Allah. Nous gagnerions donc à les prendre pour exemples en cela.

3 (2) Il convient que le prédicateur et l'éducateur prodiguent des recommandations adaptées à chacun selon ce qui convient à sa situation. Ainsi, il semble que l'homme qui sollicita une recommandation au Prophète ﷺ était quelqu'un de colérique, et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ lui recommanda de ne pas se mettre en colère et ne lui recommanda rien d'autre.

4 (2) Prends garde à la colère, car elle s'interpose entre le serviteur et la religion d'Allah. Elle conduit en effet le musulman à mentir, à accuser et à insulter les gens, à s'en prendre à eux et à leur attribuer des méfaits dont ils sont innocents. Voilà pourquoi le Prophète ﷺ invoquait Allah en disant: *"Je Te demande de me faire dire des paroles vraies, dans la colère comme dans la satisfaction"*[1].

1 Ahmad (18515).

5 (2) Sache que ta lutte contre toi-même est plus dure que ta lutte contre tes ennemis, car l'âme ordonne le mal et incite l'individu à s'en prendre à celui qui lui cause un préjudice, sans faire de distinction entre ami et ennemi. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"L'homme fort n'est pas celui qui terrasse les autres, mais celui qui se maîtrise lorsqu'il est en colère[1]".* Ainsi, l'homme fort n'est pas celui qui se bat avec les gens et triomphe d'eux, mais le vrai homme fort est celui qui se retient lorsqu'il est en colère. Lorsqu'on demanda à Al-Hasane Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – quelle est la meilleure lutte, il répondit: "Lutter contre ton âme et ta passion"[2].

6 (2) Le Prophète ﷺ est notre exemple à tous. Il ne se mettait pas en colère pour un intérêt personnel ni ne défendait une cause personnelle, mais se mettait en colère pour défendre un droit d'Allah. La Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ ne s'est jamais vengé pour une atteinte personnelle, mais lorsqu'un interdit d'Allah était violé, il le vengeait pour Allah"[3]. La colère est donc réprouvée, sauf lorsqu'on se met en colère pour Allah, car c'est une obligation pour tout musulman.

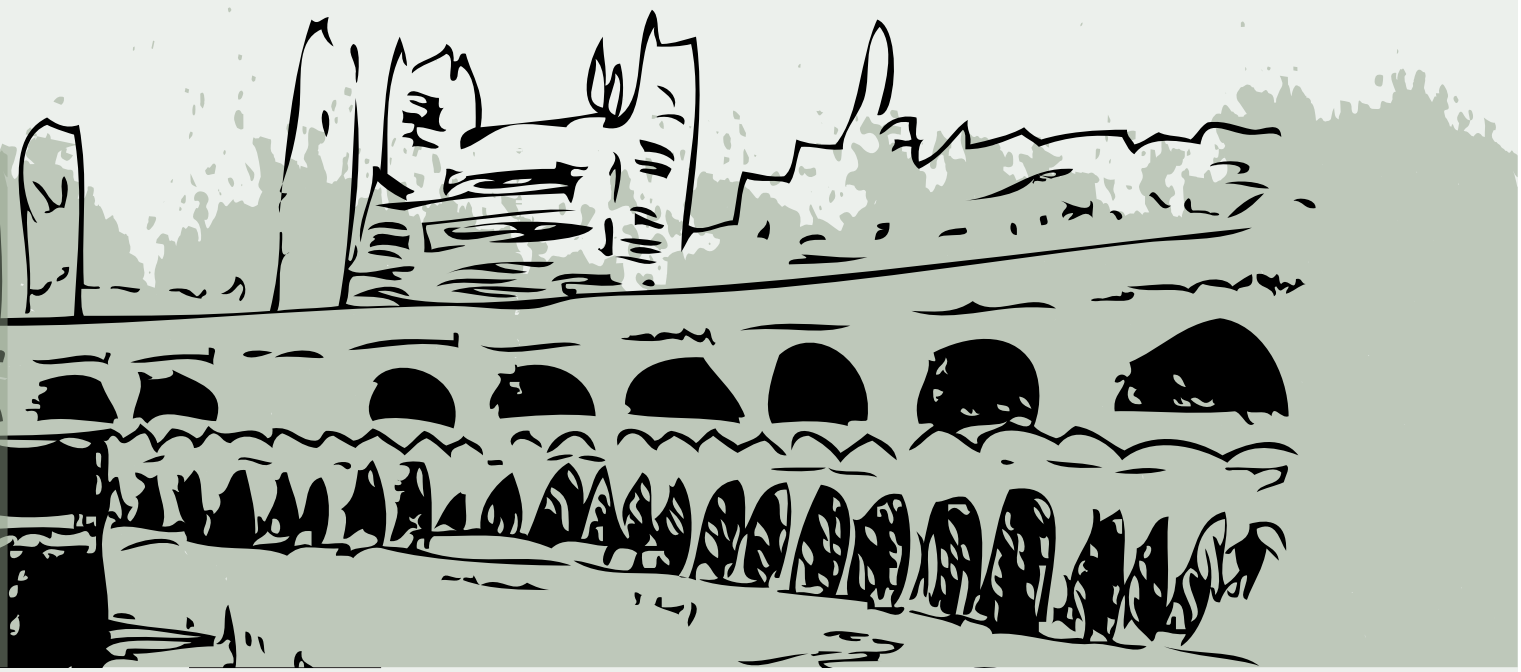

1 Al-Boukhari (6114) et Moslim (2609).

2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (9/296).

3 Al-Boukhari (3560) et Moslim (2327).

7 (2) Le Prophète ﷺ orienta vers différents moyens de résister à la colère et la traiter. Parmi ces moyens, il y a le fait de chercher refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé. [Soulayman ibn Surad a dit:] Deux hommes se sont insultés chez le Prophète ﷺ alors que nous étions assis. Alors que l'un des deux insultait l'autre en ayant le visage rouge de colère, le Prophète ﷺ dit: *"Je connais une formule qui fera disparaître ce qu'il ressent s'il la dit. Il doit dire: Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé"*[1]. Par conséquent, lorsque le musulman sent la colère monter en lui, qu'il se réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé.

8 (2) Parmi les autres moyens de traiter et maîtriser la colère, il y a le fait de s'asseoir si on est debout et s'allonger si on est assis. En effet, celui qui est debout est prêt à passer à l'action, celui qui est assis l'est moins et celui qui est allongé l'est encore moins. Le Prophète ﷺ a dit: *" La colère est une braise dans le cœur du fils d'Adam. Ne voyez-vous pas ses yeux devenir rouges et les veines de son cou gonfler? Ainsi, que celui qui ressent ces symptômes se rapproche du sol"*[2]. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque l'un de vous se met en colère et qu'il est debout, qu'il s'assoie. Si la colère disparaît tant mieux, sinon qu'il s'allonge"*[3].

9 (2) Parmi les autres moyens de traiter et de maîtriser la colère, il y a le fait de se taire et de ne plus parler, car parler alimente la colère et c'est celle-ci qui se met à parler à sa place. C'est pourquoi Allah dit : ﴿***Et quand la colère de Moïse se tut***﴾ [Sourate Al-A'raf : 154]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit : *" Lorsque tu es en colère, tais-toi"*[4].

10 (2) Prends garde de proférer, alors que tu es en colère, des paroles qui gâcheront ta vie et que tu regretteras le reste de ta vie, car on ne compte plus les colères qui ont eu comme conséquences humiliation et regrets. 'Ata Ibn Abi Rabah – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : *"Rien ne fait pleurer les savants à la fin de leur vie autant qu'une colère qui détruit une vie de cinquante, soixante ou soixante-dix ans. Que de colères ont en effet mis des personnes dans des situations dont ils ne se sont jamais sortis"*[5]. Quant à Mouwarraq Al-'Ijli – qu'Allah lui fasse miséricorde –, il dit : *"Tout ce que j'ai dit sous l'effet de la colère, je l'ai regretté une fois calmé"*[6].

---

1 Al-Boukhari (6115) et Moslim (2610).

2 Ahmad (11608) et At-Tirmidhi (2191). At-Tirmidhi a dit : Ce hadith est bon.

3 Ahmad (21348) et Abou Dawoud (4782). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Michkate Al-Massabih (5114).

4 Ahmad (2556) et Al-Boukhari dans Al-Adab Al-Moufrad (1320) d'après Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes. Ce hadith a été déclaré authentique dans Sahih Al-Adab Al-Moufrad.

5 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/374).

6 Voir Majmou' Rassa'il Ibn Rajab (1/166).

11 (3) Le Prophète ﷺ n'ajouta rien de plus à sa recommandation de ne pas se mettre en colère, car la colère est le point de départ de tout ce qui est mauvais. On demanda à Ibn Al-Moubarak – qu'Allah lui fasse miséricorde – de résumer le bon comportement en un mot et il répondit : Ne pas se mettre en colère[1].

Un poète a dit:

Contenir ma colère est meilleur que tenter d'attiser celle de mon ennemi tout en portant atteinte à ma foi.

Il n'y a rien de bien dans une chose qui me causera du tort le Jour de la Reddition des Comptes lorsque mes œuvres seront pesées.

Un autre poète a dit:

Je ne connais pas de mérite atteint sans vertu et je ne connais pas d'esprit sain dépourvu de bienséance.

Je ne connais pas non plus, parmi tous les ennemis que je connais, d'ennemi plus nocif pour l'individu que la colère.

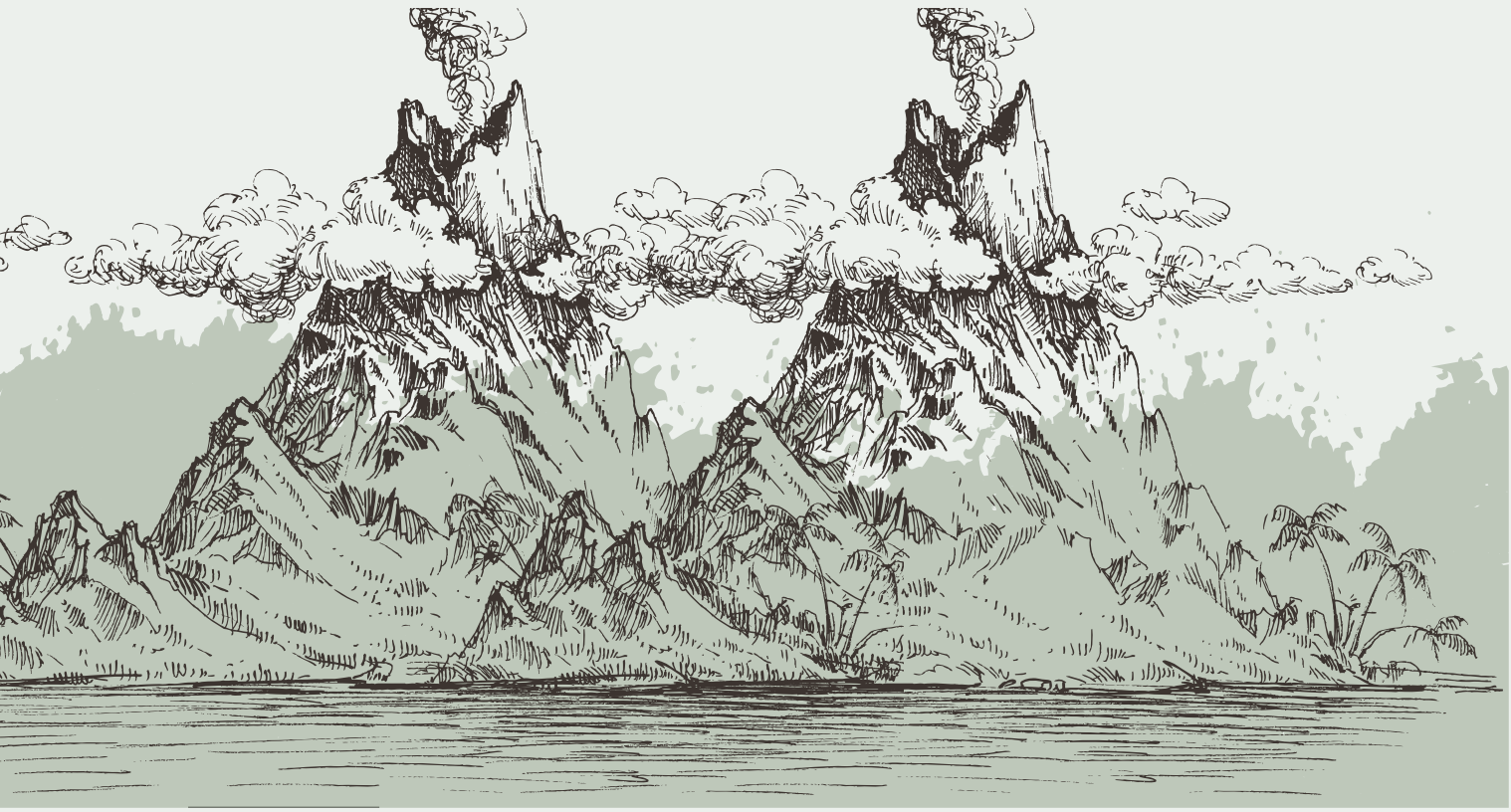

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/361, 364).

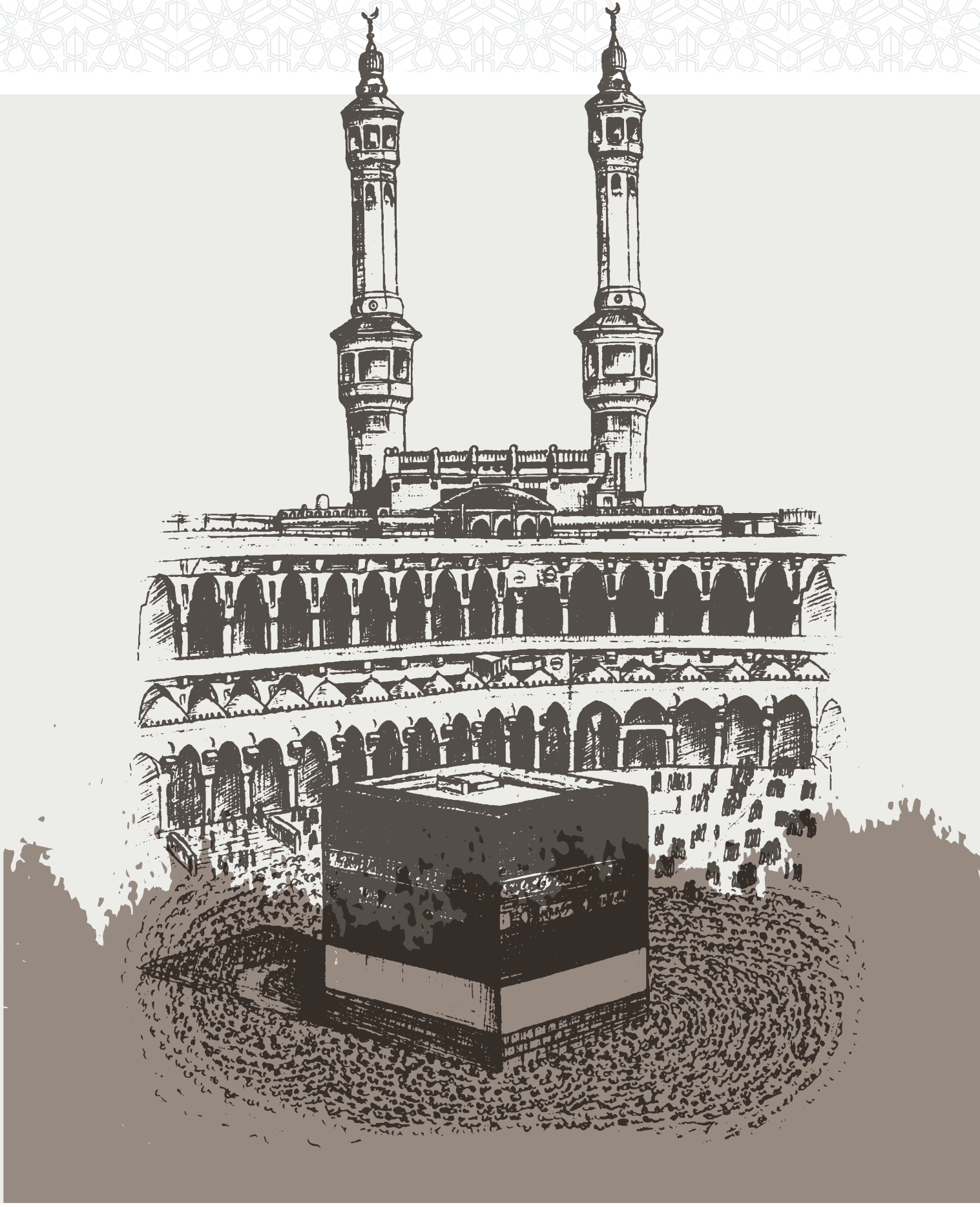

101

Hadith

La lutte continue

On rapporte qu'Anas ibn Malik, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *Le Paradis est entouré de choses pénibles*

2 *et l'Enfer est entouré de tentations*"[1].

1 Moslim (2822).

Les Versets

- ﴿*Pensez-vous entrer au Paradis alors que vous n'avez pas encore subi des épreuves semblables à celles que subirent ceux qui vécurent avant vous? Misère et maladie les avaient touchés; et ils furent secoués jusqu'à ce que le Messager, et avec lui, ceux qui avaient cru, se fussent écriés: "Quand viendra le secours d'Allah?" - Quoi! le secours d'Allah est sûrement proche*﴾ [Sourate Al-Baqara: 214].
- ﴿*Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants? Bien sûr, vous souhaitiez la mort avant de la rencontrer. Or vous l'avez vue, certes, tandis que vous regardiez!*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 142-143].
- ﴿*Pensez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché des alliés en dehors d'Allah, de Son messager et des croyants? Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾[Sourate At-Tawba: 16].
- ﴿*Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: "Nous croyons!" sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent*﴾[Sourate Al-'Ane' kaboute: 2-3].
- ﴿*Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants*﴾ [Sourate Al-'Ane' kaboute: 69].
- ﴿*Quant à celui qui aura dépassé les limites et aura préféré la vie présente, alors, l'Enfer sera son refuge... Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge*﴾ [Sourate An-Nazi' atte: 37-41].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza Anas ibn Malik ibn an-Nadr Al-Ansari, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ et le dernier de ses Compagnons de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et il participa à plus d'une bataille avec lui. Il participa aux côtés du Messager d'Allah ﷺ à la bataille de Badr mais en tant que serviteur et c'est pourquoi les historiens ne le font pas figurer parmi les combattants de Badr, puisqu'il était encore enfant et n'avait pasl'âge de combattre. Après cela, il prêta le serment d'allégeance sous l'arbre et il fit partie des juristes et des muftis. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme qu'Allah entoura le Paradis de choses qui sont pénibles à l'être humain, comme les obligations religieuses et autres, et qu'Il entoura le Feu de choses et de plaisirs que l'être humain désire afin de l'éprouver plus encore.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam an-Noubala' d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifatt as-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam as-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd al-Ghaba d'Ibn al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ affirme qu'Allah a entouré le Paradis de choses qui sont pénibles à l'être humain et qu'il n'aime pas. En effet, l'être humain n'emprunte la voie qui mène au Paradis ﷺ sans endurer des choses qu'il n'aime pas, comme de s'acquitter des obligations qui peuvent être pénibles à l'âme, car elles y sont contraintes. Par ailleurs, s'abstenir de ce qui est défendu peut également être pénible pour l'âme, car cela s'oppose à ses désirs.

2 L'Enfer pour sa part est entouré des tentations que l'être humain aime. En effet, l'être humain n'emprunte la voie qui mène à l'Enfer qu'en cédant à certaines tentations qu'il aime, qu'il s'agisse de la tentation d'une opinion, d'une colère, de la force ou bien du désir charnel, de la richesse, etc. Ainsi, sans les désirs, la tentation de Satan et la faiblesse de l'âme, personne ne voudrait emprunter la voie qui mène à l'Enfer.

Les tentations dont il est question, sont celles qu'Allah a déclaré illicites à Ses créatures et non les plaisirs qu'Il leur a permis comme la bonne nourriture et la bonne boisson licites, le plaisir charnel avec son épouse ou l'esclave qu'il possède ou encore le bon temps passé avec ses enfants et les membres de sa famille.

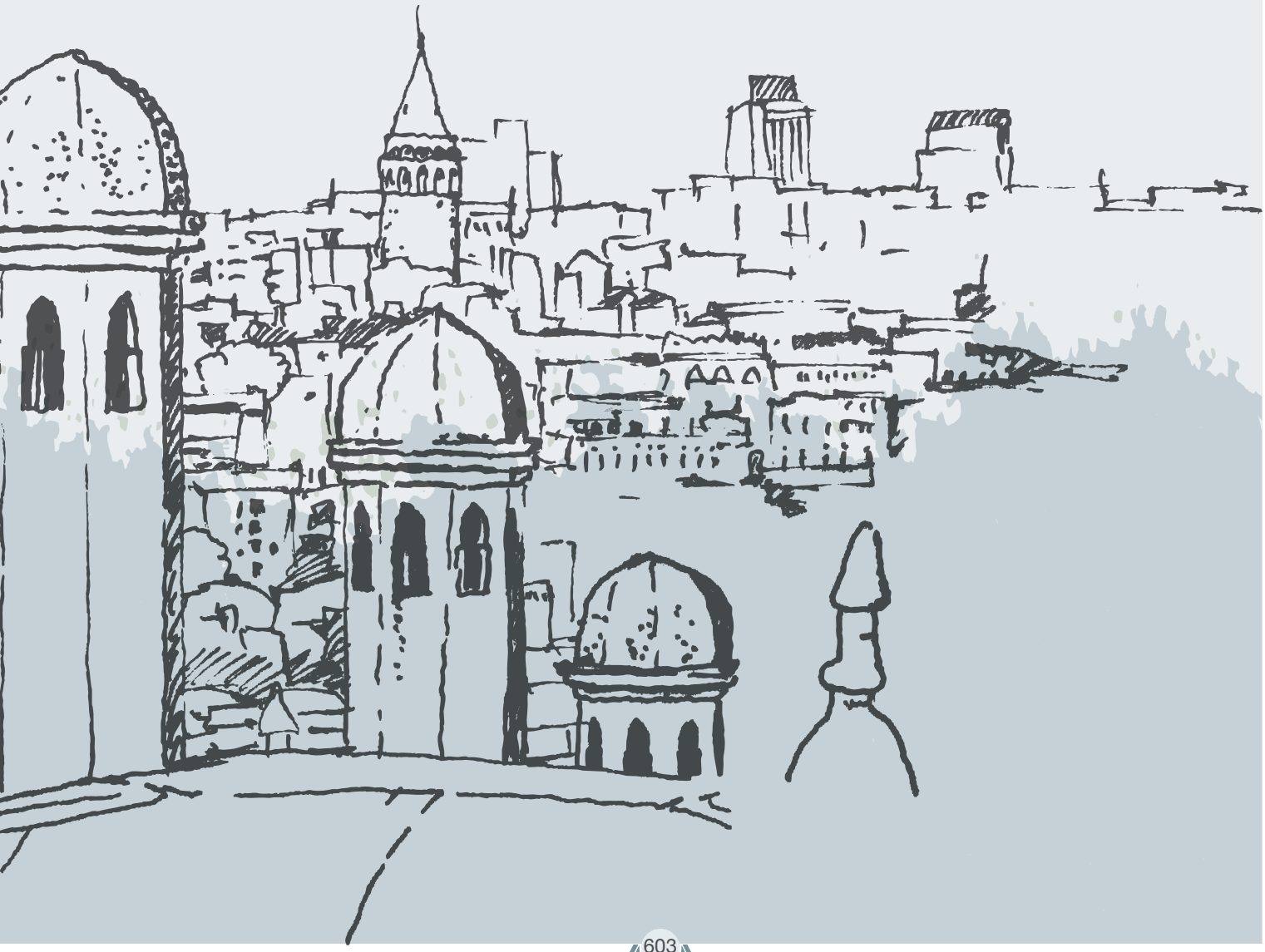

Suivi

1. Rappelle-toi de cette image donnée par le Messager d'Allah ﷺ afin qu'il te soit plus facile d'emprunter la voie du Paradis et d'éviter celle du Feu. Ainsi, à chaque fois que tu considères qu'il est difficile d'accomplir un acte d'obéissance ou de renoncer à une tentation, rappelle-toi qu'il y a le Paradis au bout du chemin et à chaque fois que tu trouves agréable un désir illicite, rappelle-toi qu'il y a l'Enfer au bout du chemin.

2. Habitue-toi à croire que le Paradis a un prix. Il est requis, en effet, de s'acquitter des obligations même si elles sont pénibles et de délaisser les choses illicites même si elles sont désirables. L'être humain raisonnable s'habitue à interrompre ses occupations à n'importe quel moment afin d'accomplir une prière, même s'il fait très froid ou très chaud ou qu'il doit s'extraire d'un sommeil agréable pour accomplir la prière de l'aube ou une autre prière. Allah dit: ﴿***Et cherchez secours dans l'endurance et la prière: certes, la prière est une lourde obligation, sauf pour les humbles***﴾ [Sourate Al-Baqara: 45]. De même, il dépense des biens qu'il aime, de bon cœur au profit des pauvres et des nécessiteux et cela vaut aussi pour le jeûne, le pèlerinage, la piété filiale et le reste des obligations. Il doit à l'inverse s'abstenir de s'en prendre aux vies et aux biens des gens, de commettre la fornication et ses préliminaires, de consommer des substances enivrantes et de commettre tout ce qui est défendu. Font partie des choses qui sont pénibles à l'être humain, les efforts dans l'accomplissement des adorations, les accomplir avec assiduité, endurer patiemment ce qui en est pénible, refouler sa colère, pardonner, être indulgent, faire l'aumône, être bienfaisant envers l'offenseur, refouler ses désirs et accomplir toutes les œuvres de bien[1].

3. Celui qui endure patiemment quelque chose dans ce bas monde pour Allah, Allah le dédommagera par quelque chose de meilleur et de même nature, le Jour de la Résurrection. Allah le sauvera alors du Feu qu'il déteste et lui accordera au Paradis ce que les âmes désirent.

4. Le gagnant est celui qui vend son bas monde en échange de son au-delà et le perdant est celui qui vend son au-delà en échange de son bas monde.

5. Les honneurs du bas monde et de l'au-delà ne sont obtenus que grâce aux choses que l'on déteste, car les délices ne sont pas obtenus par d'autres délices. Dans ce hadith est exposé le fait que le serviteur se doit de lutter pour Allah – exalté soit-Il – dans ce bas monde contre son âme. Celui dont l'âme est noble et dont l'ambition est haute n'accepte pas de désobéir, car la désobéissance est une trahison. Or seul celui qui est dépourvu d'âme accepte de trahir[2].

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (17/165).
2 Voir Majmou' ar-Rassa'il d'Ibn Rajab (1/203).

6 Ibn al-Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Rappelle à ton âme, d'une part, les délices qu'Allah a préparés pour Ses alliés qui Lui obéissent, le bonheur éternel et la réussite suprême, et d'autre part, ce qu'Il a préparé pour les gens du faux et de la perte comme malédiction, châtiment et regrets éternels, puis choisis lequel des deux camps te convient, sachant que chacun œuvre selon ce qui lui correspond et chacun aspire à ce qui est compatible avec lui et à ce qu'il mérite. Ne considère pas que l'exposé de ce remède soit trop long, car le besoin impérieux de l'administrer au médecin comme au patient a requis qu'il soit exposé de façon détaillée"[1].

7 Lorsque la guerre éclata à Badr, le Prophète ﷺ incita ses Compagnons à combattre et dit: *"Levez- vous pour [rejoindre] un Paradis aussi large que les cieux et la Terre"*. 'Omayr ibn al-Houmam Al-Ansari dit: "Bakh, bakh" (expression qui exprime l'étonnement). Le Messager d'Allah ﷺ lui demanda: "*Quelle raison t'a poussé à dire: bakh, bakh?"*. Il répondit: "Ô Messager d'Allah, ce n'est que l'espoir de faire partie de ses habitants". Le Messager d'Allah ﷺ lui dit: "*Tu feras partie de ses habitants"*. Il sortit ensuite des dattes de son carquois et en mangea quelques-unes, puis dit: "Si je vis suffisamment pour manger ces dattes que voici, j'aurais assurément vécu longtemps". Il jeta alors les dattes qu'il tenait, et combattit jusqu'à ce qu'il fût tué. Vois donc et prends exemple sur lui comment il acheta le Paradis grâce au combat pour la cause d'Allah qui est, conformément à ce que dit Allah: ﴿***alors qu'il vous est désagréable)*** [Sourate Al-Baqara: 45], et comment il préféra les délices du Paradis au détriment des plaisirs de ce bas monde éphémère et illusoire.

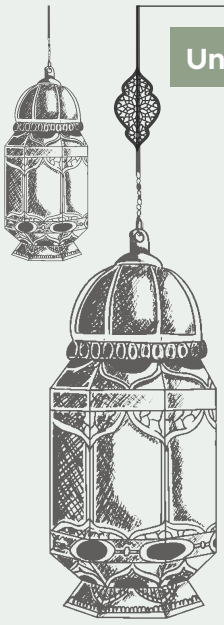

Un poète a dit:

Les jardins de l'éternité et ceux qui les habitent resteront pour l'éternité et ne disparaîtront pas.

Ils ont été préparés pour ceux qui craignent Dieu, sont pieux et meurent fidèles au monothéisme. Ceux-là seront les bienheureux.

Un autre poète a dit:

Lorsque l'âme te rappelle quelque chose de méprisable dans le bas monde, n'oublie pas les vergers des jardins éternels.

Ne vois-tu pas ce bas monde et sa vie morne ainsi que ses peines et ses tourments pour ceux qui la désirent?

Les adeptes de ce bas monde sont plus près d'être égarés et aveuglés lorsqu'ils poursuivent sa brillance et sa gloire.

La passion de l'âme ne cesse de la traîner dans ce bas monde jusqu'à ce que celui-ci la détruise, tout comme il a détruit son père et son grand-père.

1 Voir Zad al-Ma'ad Fi Hady Khayr al-'Ibad d'Ibn al-Qayyim (4/179, 180).

S'efforcer d'être droit

Sofyane Ibn 'Abd Allah Ath-Thaqafi, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Je dis: "Ô Messager d'Allah, relate-moi sur l'Islam, des paroles au sujet desquelles je ne poserai de question à personne après toi – dans le hadith d'Abou Oussama on trouve: personne d'autre que toi".

2 Il répondit: *"Dis: je crois en Allah, puis comporte-toi avec droiture*[1]*"*.

1 Moslim (38).

Les Versets

﴿*Dis: "Je ne suis qu' un homme comme vous. Il m' a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Cherchez le droit chemin vers Lui et implorez son pardon". Et malheur aux Associateurs*﴾ [Sourate Foussilate: 6].

﴿*Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez*﴾ [Sourate Foussilate: 30-31].

Le Narrateur

Il s' agit de Sofyane Ibn 'Abd Allah Ath-Thaqafi, un Compagnon ayant narré des hadiths. Il fut préfet de Taëf pour le compte de 'Omar Ibn Al-Khattab et il fit partie de la délégation [de Thaqif] qui se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ. Il vécut à Médine et narra des hadiths à 'Ourwa Ibn az-Zoubayr et à son fils Abou Al-Hakam Ibn Sofyane. Il est mort en l'an 41 de l'Hégire[1].

Résumé

Un des Compagnons voulut que le Prophète ﷺ lui rapporte des paroles exhaustives réunissant toute la substance de l'Islam. Il lui ordonna alors d'avoir la foi et de rester droit dans la foi.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (5/514), Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1385) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (2/253).

Compréhension (fiqh)

1. Le Compagnon, qu'Allah a agréé, demande au Prophète ﷺ de lui rapporter des paroles qui réunissent toutes les notions de l'Islam, des paroles claires qui ne nécessitent pas d'explications et qu'il peut mettre en pratique telles quelles et s'y conformer.

2. Le Prophète ﷺ répondit et accéda à sa demande et lui indiqua de dire "Je crois en Allah" avec la langue en y croyant avec le cœur et en œuvrant avec les membres de la manière qu'impliquent ces paroles. Il ne doit donc pas parler, agir ou avoir des croyances opposées à ces paroles. Le Prophète ﷺ lui ordonna ensuite de rester droit dans cette voie en ne commettant aucun acte de désobéissance et en ne délaissant aucun acte d'obéissance.

Cette recommandation est similaire aux paroles d'Allah: ﴿*Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. N' ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l' au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez*﴾ [Sourate Foussilate: 30-31].

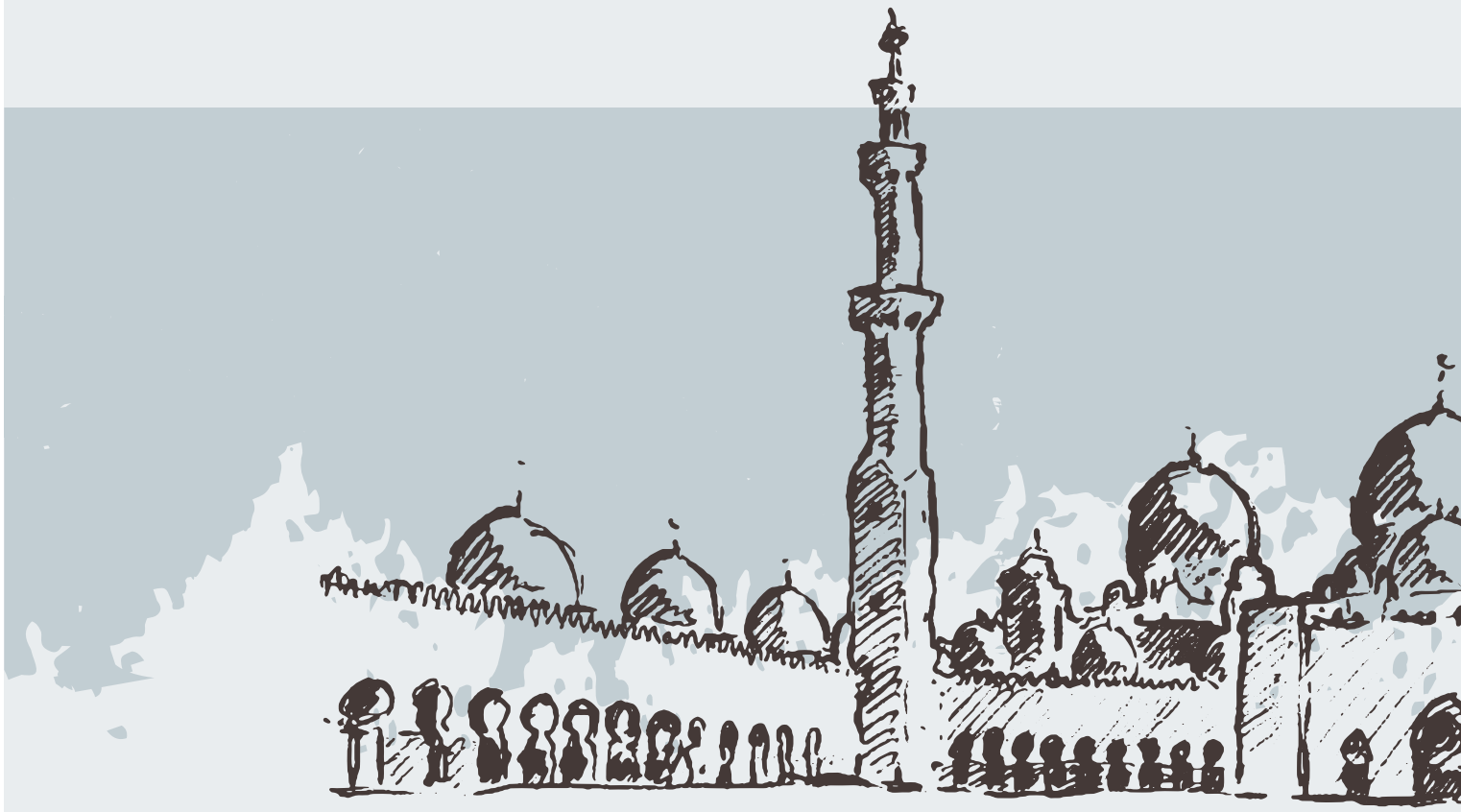

Pour ce qui est de la droiture, c'est l'ordre d'obéir à tous les commandements et de s'abstenir de tous les interdits, car lorsque le serviteur délaisse quelque chose qui a été ordonné ou commet quelque chose qui a été défendu, il n'est plus sur la droiture[1].

Par ailleurs, les Compagnons ont donné de nombreuses définitions à la droiture et toutes se rapportent à un même concept. Ainsi, Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah a agréé, a dit: "La droiture c'est que tu n'associes rien à Allah". Il signifiait par cela la droiture dans le monothéisme. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, a dit: "La droiture c'est que tu te conformes droitement aux commandements et aux interdits et que tu ne te faufiles pas à la manière des renards". 'Othmane a dit: "Ils sont droits signifie ils ont dédié leurs œuvres exclusivement à Allah". 'Ali Ibn Abi Talib, qu'Allah a agréé, et Ibn 'Abbass, qu'Allah a agréé, dirent: "Ils sont droits signifie ils se sont acquittés des obligations". Pour sa part, Al-Hassan – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Ils sont droits conformément à l'ordre d'Allah, œuvrent de manière à Lui obéir et s'abstiennent de Lui désobéir"[2].

1 Voir Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d'Al-Moudhiri (1/87) et Charh Al-Michkate Al-Kachif 'An Haqa`iq As-Sounane d'At-Tibi (2/457).

2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/104) et Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/508).

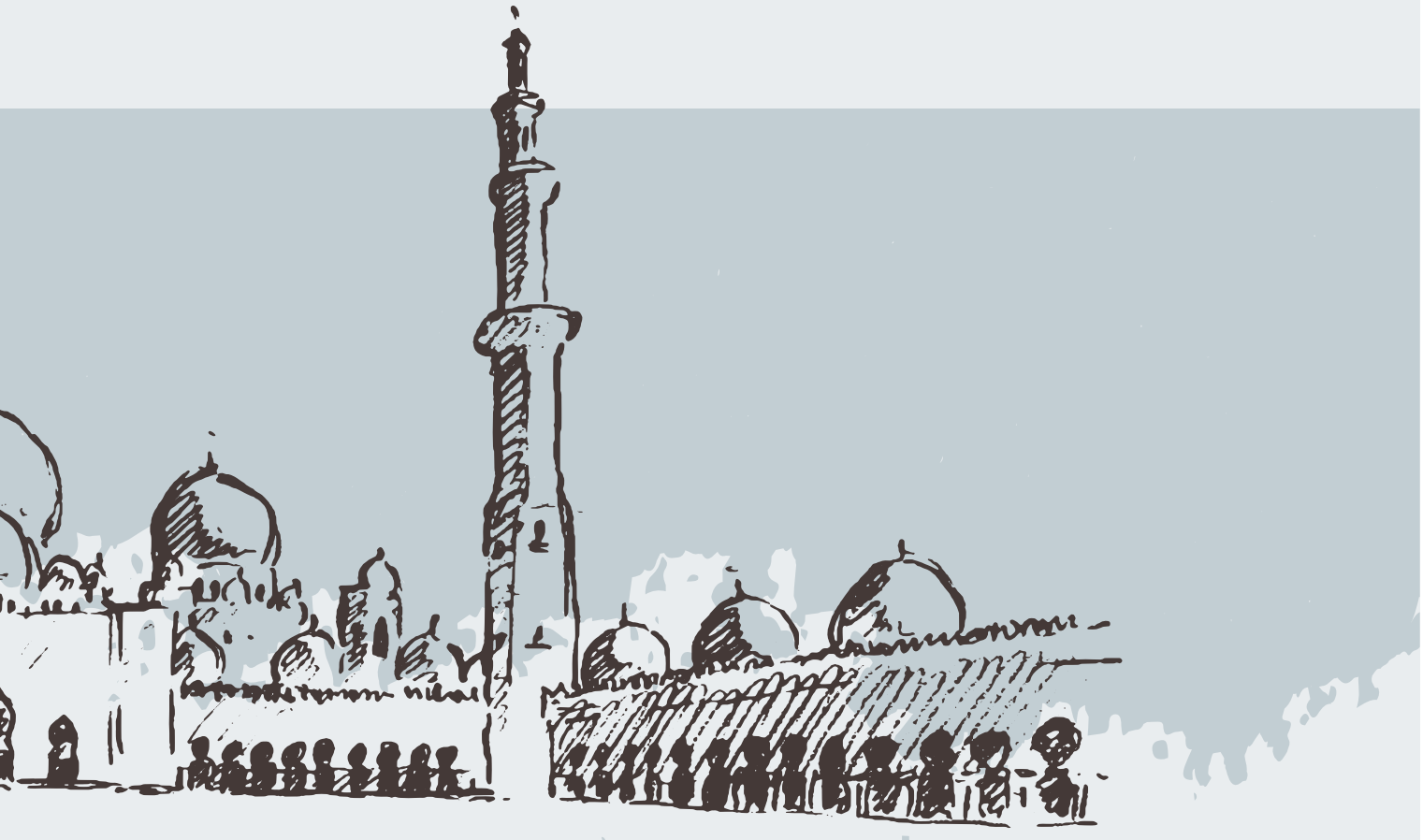

Suivi

1 (1) Il convient que l'être humain doué de raison pose des questions sur ce qui est englobé et contenu par la religion et que ces questions ne concernent pas des sujets futiles[1].

2 (1) Prends garde d'avoir honte de poser des questions ou que l'orgueil t'en empêche, car la science se perd à cause de l'orgueil et de la pudeur. D'ailleurs, rien ne dissuadait les Compagnons du Prophète ﷺ de poser des questions.

3 (1) Poser des questions est la clé de la science et tout individu doué de raison doit prendre l'initiative de poser des questions concernant des choses de sa religion ou de la vie de ce bas monde qu'il ignore. Ceci lui permettra de parvenir dans l'immédiat et dans le futur au bonheur et au salut.

4 (2) Parmi les aptitudes dont doivent disposer le prédicateur et l'éducateur, il y a la capacité à exprimer de nombreux concepts en quelques mots simples à la manière du Prophète ﷺ. Ceci, afin que les interlocuteurs ne soient pas déconcertés par de grands discours et qu'ils se mettent à les oublier ou à mal les comprendre.

5 (2) La droiture est à l'état spirituel de l'individu, ce que l'esprit est au corps. En effet, tout comme un corps sans esprit est mort, un état spirituel dépourvu de droiture est corrompu. Et comme la vie des états spirituels dépend de la droiture, l'accroissement des œuvres des ascètes, leur développement et leur fructification en dépendent également, car l'œuvre ne peut être purifiée et l'état spirituel ne peut être sain sans droiture[2].

6 (2) Il convient mieux de qualifier Untel de droit, plutôt que de le qualifier d'engagé, car la droiture est le terme utilisé par le Coran tandis que l'engagement signifie se conformer à une chose déterminée, qu'elle soit vertueuse ou corrompue[3].

7 (2) La droiture n'exclut pas de commettre des fautes et des écarts ou de suivre parfois les pas de Satan puis de se repentir. En effet, rester constamment droit est difficile. C'est pourquoi Allah dit: ﴿ *Cherchez le droit chemin vers Lui et implorez son pardon* ﴾ [Sourate Foussilate: 6]. Cela signifie: Soyez droits et sollicitez le pardon d'Allah pour ce qui est contraire à la droiture.

---

1 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.213).
2 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/106).
3 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.214).

8 (2) La droiture englobe tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse de la croyance, des adorations, des transactions, des vertus ou autre. Ainsi, la droiture dans la croyance consiste à ce que le serviteur soit droit dans sa foi en Allah – exalté soit-Il – et la proclamation de Son unicité, ainsi que dans le rejet de l'associationnisme, des innovations et des égarements. La droiture dans les adorations consiste à se conformer à ce qui a été commandé et à s'éloigner de ce qui a été défendu. La droiture dans les vertus consiste à adopter les beaux attributs, à interagir avec les gens conformément aux vertus agréables et louables ainsi qu'à s'éloigner des vices hideux et réprouvables. La droiture dans les transactions consiste à s'assurer que les revenus qu'on gagne sont licites et à ne pas tromper, être injuste et trahir.

Un poète a dit:

Sois droit, car la vie n'est pas droite dès lors que tu es stationné dans l'égarement.

Sois droit et ne sois pas constant dans le mal, si tu es sage tu sauras que suivre le mal est un mauvais choix.

Sois droit si tu veux atteindre un rang élevé, comment quelqu'un ayant une réflexion stérile peut-il obtenir les fruits qu'il désire?

Sois droit et la religion et ce bas monde te seront donnés, et tu auras de surcroît droit à une gloire immense.

Sois droit, car la droiture de l'individu est la preuve qu'il est perspicace et sage.

Par votre éloignement, vous avez privé mes yeux de sommeil, ô vous qui habitez le versant de la montagne et la vallée.

103

Hadith

Rendre des comptes à soi-même

Abou Barza Al-Aslami, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Les pieds d'un serviteur ne bougeront pas le Jour de la Résurrection tant qu'il n'aura pas été interrogé:*

2 *sur le temps qu'il a vécu et dans quoi il l' a passé?*

3 *sur sa science et ce qu'il en a fait?*

4 *sur sa richesse et comment il l'a acquise et dans quoi il l'a dépensée?*

5 *et sur son corps dans quoi il l'a usé?"*[1].

1 At-Tirmidhi (2417).

Les Versets

- ﴿*Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison?*﴾ [Sourate Al-Baqara: 44].
- ﴿*Ne vous avons-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit réfléchis se? L' avertisseur, cependant, vous était venu*﴾ [Sourate Fatir: 37].
- ﴿*Et arrêtez-les: car ils doivent être interrogés*﴾ [Sourate As-Saffate: 24].
- ﴿*Leur témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés*﴾ [Sourate Az-Zoukhrouf: 19].
- ﴿Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas?﴾ [Sourate As-Saff: 2].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Barza Al-Aslami, un glorieux Compagnon célèbre par sa kounya et dont le nom est sujet à désaccord. Certains disent que c'estNadla Ibn 'Obayd Ibn Al-Harith et d'autres que c'est Nadla Ibn 'Abd Allah Ibn Al-Harith. Il embrassa l'Islam très tôt et participa aux prises de Khaybar, de La Mecque et de Hounayne. Par la suite, il vécut à Bassora et conquit le Khorassane. Il est celui qui tua 'Abd Al- 'Ouzza Ibn Khatal sous les voiles de la Ka'ba l e jour de la prise de La Mecque quand le Prophète ﷺ ordonna de l' exécuter. Il est mort en l'an 65 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que l' être humain sera interrogé sur quatre choses: le temps qu'il a vécu, sa science, sa richesse et son corps. Il doit donc se préparer à ces questions et utiliser ces ressources de manière à obéir à Allah et obtenir Sa satisfaction.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2682), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1495) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/305).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ avertit sa communauté que lorsque le serviteur fera face à Allah, il sera nécessairement interrogé sur quatre choses. Il doit donc se préparer à ces questions et faire en sorte qu'elles aient des réponses. Une des manifestations de la miséricorde d'Allah est qu'Il ne rendit pas à l'être humain ces questions opaques et inaccessibles, mais en fit des questions claires et en informa le Prophète ﷺ.

2. La première de ces questions concerne le temps qu'Allah a permis au serviteur de vivre sur la terre: comment l'a-t-il passé et l'a-t-il gaspillé ou pas? Est-ce en obéissant à Allah ou en Lui désobéissant? C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ recommanda aux membres de sa communauté de tirer profit de leur temps de vie en disant à Ibn 'Abbass – qu'Allah a agréés: *"Profite de cinq choses avant cinq autres: ta jeunesse avant ta vieillesse, ta santé avant ta maladie, ta richesse avant ta pauvreté, ton temps libre avant d'être occupé et ta vie avant ta mort"*[1].

3. Puis Allah interrogera l'être humain sur sa science – s'il fait partie des gens de science: a-t-il acquis cette science pour rechercher sincèrement la satisfaction d'Allah ou bien par ostentation et recherche de prestige? Le savant sera donc parmi les premiers à rendre des comptes le Jour de la Résurrection, conformément au hadith où le Prophète ﷺ a dit: *"...et un homme ayant acquis la science, l'a enseignée et a lu le Coran. On l'amènera puis Allah lui rappellera ses bienfaits et il les reconnaîtra. Il lui demandera ensuite: "Qu'en as-tu donc fait?". Il répondra: "J'ai mémorisé le Coran et je l'ai enseigné, j'ai lu le Coran pour Te satisfaire". Allah dira: "Tu mens. Tu as plutôt acquis la science afin que l'on dise de toi que tu es un savant et tu as lu le Coran afin que l'on dise que tu es un récitateur. Or on a effectivement dit cela de toi". On ordonnera ensuite de le traîner sur son visage et de le jeter dans le Feu"*[2].

   Il sera également demandé au serviteur s'il a diffusé cette science avec sincérité ou bien s'il l'a tue, s'il l'a manipulée et s'il a menti aux gens alors qu'il la transmettait, dans le but d'obtenir la satisfaction de certains d'entre eux? S'il a mis en pratique la science qu'il a acquise ou bien s'il a fait le contraire de ce qu'elle prescrit? Il serait ainsi inclu parmi ceux dont Allah dit: ﴿***Commanderez- vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison?***﴾ [Sourate Al-Baqara: 44]. Il dit également: ﴿***C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas***﴾ [Sourate As-Saff: 3].

4. La troisième question qui sera posée au serviteur portera sur sa richesse: Comment l'a-t-il acquise? De manière licite ou illicite? Comment l'a-t-il dépensée? L'a-t-il mise au service de l'obéissance à Allah et de l'Islam ou bien l'a-t-il dilapidée en actes de désobéissance, pour satisfaire des désirs et commettre des péchés?

---

1 Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (7846).

2 Moslim (1905).

5 La dernière de ces questions portera sur le corps, la force, la santé et la jeunesse du serviteur: Comment les a-t-il usés et dans quels domaines?

Ce hadith ne signifie pas que le serviteur ne sera pas interrogé sur autre chose, mais qu'Allah demandera des comptes à chaque serviteur pour toutes ses paroles et ses œuvres. Toutefois, ces questions sont les questions les plus importantes qui seront posées au serviteur et toutes les autres en seront dérivées.

Suivi

1 (1) Le serviteur doit s'empresser de se préparer à ces questions qui lui seront posées lorsqu'il fera face à Allah. Le malheureux sera celui qui connaît les questions, mais ne sait pas y répondre.

2 (1) Certains croyants entreront au Paradis sans rendre de compte. Ils ne seront donc pas interrogés ni ne comparaîtront face à leur Seigneur. Le Prophète ﷺ a dit: *"Soixante-dix mille de ma communauté entreront au Paradis sans rendre de compte. Ce sont ceux qui ne demandent pas que l'on pratique sur eux la roqya, ceux qui ne croient pas au mauvais augure (superstition), et s'en remettent à leur Seigneur"*(1)[12]. Qu'il est beau d'entrer au Paradis et plus beau encore d'y entrer sans rendre de compte! Efforce-toi donc, autant que faire se peut, à faire partie de ces gens.

3 (1) Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – demanda à un homme: Combien d'années as-tu vécu? Il répondit: Soixante ans. Il lui dit alors: "Tu marches donc vers ton Seigneur depuis soixante ans et tu es sur le point d'arriver". L'homme dit: Nous sommes à Allah et c'est auprès de Lui que nous retournerons. Al-Foudayl lui dit ensuite: "Sais-tu ce que cela signifie? Tu dis: Je suis un serviteur d'Allah et c'est auprès de Lui que je retournerai. Que celui qui est persuadé d'être un serviteur d'Allah et qu'll va retourner auprès de Lui, sache qu'il comparaîtra, et que celui qui sait qu'il comparaîtra sache qu'il sera interrogé, et que celui qui sait qu'il sera interrogé prépare des réponses aux questions". L'homme demanda: Quelle en sera l'issue? Elle sera facile, répondit Al-Foudayl. Quelle est-elle? insista l'homme. Il répondit: "Tu œuvres avec excellence dans ce qui reste de ta vie et ce qui a précédé te sera pardonné, car si tu agis mal dans ce qui reste de ta vie tu seras puni pour ce qui a précédé et pour ce que tu vas commettre"(2)[13].

4 (2) Le temps de vie est ce que l'être humain possède de plus important et ce ne sont que des jours et des heures comptés. Il convient donc que le serviteur soit conscient de la valeur de son temps et qu'il tire profit de ses heures pour obéir à Allah, car Allah lui demandera des comptes le Jour de la Résurrection sur toute sa vie. S'il s'est acquitté des obligations et des adorations demandées, il échappera au châtiment et connaîtra le salut. Dans le cas contraire, il connaîtra l'anéantissement et la perdition.

5 (2) Veille à tirer profit de ton temps pour effectuer des actes d'obéissance et parvenir aux plus hauts degrés. 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – a dit: "Le bas monde on le parcourt en l'ayant derrière soi et l'au-delà on le parcourt en l'ayant devant soi, et chacun a des enfants. Soyez donc des enfants de l'au-delà et ne soyez pas des enfants de ce bas monde, car aujourd'hui on œuvre sans avoir à rendre de comptes et demain on rendra des comptes, mais on ne pourra plus œuvrer"(3)[14].

---

1 Al-Boukhari (6472) et Moslim (220) d'après Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes.

2 Voir Jami' Al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/383).

3 Ighatha Al-Lahfane d'Ibn Al-Qayyim (1/71).

6 (3) La science peut se retourner contre celui qui la porte. L'ignorant peut invoquer comme excuse l'ignorance, mais le savant qui connaît le jugement d'Allah et par passion y contrevient, n'a aucune excuse.

7 (3) On fait aumône de la science en la diffusant et en l'enseignant aux gens. Par ailleurs, taire la science est un des péchés majeurs et Allah menaça ceux qui le commettent des plus sévères punitions. Il dit en effet: ﴿ *Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent* ﴾ [Sourate Al-Baqara: 159]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: "Celui qui est interrogé au sujet d'une science qu'il connaît et décide de la taire, Allah lui mettra le Jour de la Résurrection, un mors de feu"[1].

8 (4) La richesse est quelque chose de très important pour Allah, c'est la raison pour laquelle le temps de vie, la science et le corps n'ont qu'une seule question chacune alors que la richesse à deux questions: d'où provient-elle et comment l'a-t-on dépensée? Le serviteur doit choisir la provenance de sa richesse et n'acquérir que ce qui est licite et ne dépenser que dans ce qui est licite.

9 (4) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – se préoccupaient grandement de ne consommer que de ce qui est licite et délaisser ce qui est illicite ou douteux. Ainsi, Abou Bakr mangeait de la nourriture que son jeune esclave lui apportait. Un jour il l'informa que la nourriture qu'il mangeait provenait du revenu d'une divination qu'il avait faite, avant de devenir musulman, pour un homme alors qu'il ne connaissait rien à la divination et avait trompé cet homme. La divination ayant coïncidé avec ce qu'Allah avait décrété, l'homme fut satisfait et pour récompenser l'esclave il lui apporta de la nourriture. Lorsque Abou Bakr sut cela, il introduisit sa main dans sa bouche et vomit tout ce qu'il avait dans le ventre[2].

10 (5) Ton corps est un dépôt qu'Allah t'a confié. Préserve-le donc en obéissant à Allah et en te rapprochant de Lui et évite de le mettre dans des situations qui pourraient lui porter préjudice et lui faire désobéir Allah.

Un poète a dit:

Nous nous distrayons et nous entretenons d'agréables espoirs, alors que la mort inéluctable nous balaie et les balaie.

Établis donc les fondements de la piété tant que tu en as la capacité et sache que tu les retrouveras après la mort.

Tu en cueilleras demain les fruits dans la Demeure de l'Honneur, où tu ne connaîtras ni rappel de faveur ni chagrin.

1 Abou Dawoud (3658), At-Tirmidhi (2649) et Ibn Maja (264).

2 Al-Boukhari (3842).

Hadith 104 La dévotion

An-Nou'mane Ibn Bachir – qu'Allah a agréé – dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire, en montrant ses deux oreilles avec les doigts:

1. *"En vérité, ce qui est licite est clair et ce qui est illicite est clair;*

2. *et entre les deux se trouvent des choses douteuses dont peu de gens savent si elles relèvent du licite ou de l'illicite.*

3. *Celui qui s'éloigne des choses douteuses a certes préservé sa religion et son honneur,*

4. *et celui qui y choit finira par commettre l'interdit à l'exemple d'un berger qui fait paître son troupeau autour d'un domaine réservé et qui manque d'y pénétrer.*

5. *Chaque roi dispose de son domaine réservé et le domaine réservé d'Allah est tout ce qu'Il a interdit.*

6. *Il y a dans le corps un bout de chair qui, s'il est pur, le corps entier est bon et s'il est corrompu, le corps entier est corrompu. Ce bout de chair est le cœur"*[1].

1 Al-Boukhari (2051 et Moslim (1599) dont ce sont les termes.

Les Versets

- ﴿*C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: "Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 7].
- ﴿*S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement).*﴾ [Sourate An-Nissa: 83].
- ﴿*et ne me couvre pas d' ignominie, le jour où l' on sera ressuscité, le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain.*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 87-89].

Le Narrateur

Il s'agit d'An-Nou'mane Ibn Bachir Ibn Sa'd Ibn Tha'laba Al-Ansari, le commandant, savant, Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et fils d'un Compagnon du Messager d'Allah . Les savants le considèrent à l'unanimité comme faisant partie des enfants Compagnons. Il fut l'un des préfets de Mou'awiya qui le désigna un temps comme préfet de Koufa, puis il occupa la fonction de juge à Damas après Fadala, puis il fut préfet de Homs (Emèse). Ses hadiths, peu nombreux, ont été référencés par les six savants majeurs en hadith et il est mort en l'an 64 de l'Hégire[1][39].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah a expliqué ce qui est licite et ce qui est illicite aux gens.

Toutefois, certaines choses paraissent ambiguës à la plupart des gens, à l'exception des gens de science. Celui qui s'abstient de ces choses préserve sa religion et celui qui s'y adonne risque de tomber dans l'illicite.

Ensuite le Prophète ﷺ nous informe que le bon ou le mauvais état du corps dépend du cœur.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (6/53), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1496) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (4/550).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des hadiths les plus importants de la religion, et certains savants allèrent jusqu'à dirent que ce hadith représentait un tiers de l'Islam. Ils dirent, en effet, que ce hadith ainsi que celui dans lequel le Prophète ﷺ dit *"Certes, les actes [d'adoration] sont accomplis avec des intentions"* et celui dans lequel il dit: *"L'un des signes de la bonne pratique de l'Islam de l'individu est de délaisser ce qui ne le concerne pas"* forment les pivots de l'Islam. Pour sa part, Abou Dawoud dit: Les pivots de l'Islam sont quatre hadiths, le premier étant le hadith: *"Ce qui est licite est clair et ce qui est illicite est clair"*[1].

1. Le Prophète ﷺ affirme dans le hadith que les jugements de la religion sont clairs et explicites. Ainsi, le licite qu'Allah a déclaré permis est clair et n'est pas ambigu, de même que l'illicite qu'Allah a défendu et interdit est clair et explicite. Les deux ne peuvent être ignorés de ceux à qui l'Islam est parvenu et qui l'ont embrassé.

   Parmi ce qui est clairement illicite, il y a l'associationnisme ainsi que ses causes et les moyens qui y conduisent, manger la chair d'une bête morte sans avoir été immolée et la chair de porc, consommer des substances enivrantes, être injuste avec les gens et s'approprier sans droit ce qui leur appartient, etc.

2. Entre le licite explicite et l'illicite explicite, il y a des choses qui sont douteuses pour la plupart des gens qui ne savent pas si elles sont licites ou illicites. Cela ne signifie pas que la religion ne les a pas explicitées, car Allah envoya Son Prophète ﷺ pour expliciter complètement les jugements relatifs à la religion. Allah dit en effet: ﴿***Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 3]. En revanche, les jugements de ces choses sont inconnus pour beaucoup de gens en raison de la déficience de leur science et il se peut également qu'ils ne soient pas connus de certains gens de science en raison de circonstances fortuites, mais ils restent des gens de science qui en ont des connaissances appuyées par des preuves issues du Coran, de la Sounna, du consensus et par l'analogie[2].

3. Celui qui évite ces choses dont le jugement est douteux et s'en abstient par dévotion a gardé intacte sa religion. Il échappe ainsi à la réprobation et à la punition, et garde son honneur intact, car il ne donne pas aux gens de motifs de le dénigrer.

   La dévotion fait partie de cela, puisqu'elle consiste à s'éloigner des ambiguïtés et à délaisser ce dont on redoute qu'il soit préjudiciable dans l'au-delà. Quant à l'ascétisme, il consiste à délaisser ce qui diminue le degré de l'individu dans l'au-delà, même s'il s'agit de quelque chose de licite[3] . L'ascétisme n'est donc pas obligatoire et est un rang supérieur à la dévotion qui est obligatoire à chaque musulman.

4. Celui qui s'adonne à ce qui est ambigu, s'y habitue et ne s'en abstient pas par dévotion, sa légèreté finira par le conduire à commettre l'illicite. Il s'habituera à être laxiste et y

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (11/27).
2 Voir le commentaire de Al-Arba'oune an-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.44) et le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/190).
3 Voir ces lignes formulées autrement dans Al-Fawa'id d'Ibn Al-Qayyim (p.181).

prendra goût et finira par s'enhardir et tomber sciemment ou par ignorance dans l'illicite[1]. Cela est semblable au cas d'un berger qui fait paître ses bêtes et ses moutons aux alentours d'un domaine réservé – qui est une parcelle de terre déclarée privée par un roi et sur laquelle il a interdit aux gens sans permission d'entrer et menace de punir ceux qui violent cette interdiction – et dont les bêtes risquent de s'y introduire et d'y paître. Il y a toujours une bête qui finit par s'échapper du troupeau et qui n'est pas disciplinée. Il se peut ainsi que l'être humain soit tenté par son âme et que Satan lui embellisse de commettre l'illicite. Tout comme le berger qui fait paître ses bêtes aux alentours d'un domaine réservé mérite d'être puni quand certaines de ses bêtes s'introduisent dans ce domaine, mérite également d'être puni celui qui s'adonne souvent à ce qui est douteux, s'approche de l'illicite et finit par y succomber[2].

5 Tout comme ce roi qui a un domaine réservé dans lequel il interdit aux gens d'entrer et menace de punir celui qui désobéit à cette injonction, Allah, Lui, à qui appartient l'exemple suprême, a pour domaine réservé dans lequel Il interdit à Ses créatures d'entrer, Ses interdits, c'est-à-dire la mécréance et les actes de désobéissance. Celui qui s'y introduit en commettant un acte de désobéissance mérite d'être puni et celui qui s'en approche risque de s'y introduire. Quant à celui qui prend ses précautions et ne s'en approche pas, il ne fait rien de ce qui le rapproche des actes de désobéissance et délaisse ainsi ce qui est douteux[3].

6 Ensuite le Prophète ﷺ nous informe qu'il y a dans le corps un bout de chair aussi petit qu'une bouchée et qui est le cœur. Ce cœur physique est lié au cœur spirituel qui est le siège de la foi et qui est soit bon soit mauvais.

7 Si le cœur est bon et droit, l'état de l'être humain et de son corps est bon et si le cœur est mauvais, alors l'état de l'être humain et de son corps est mauvais. En effet, le cœur est le roi et les membres sont ses soldats. Si le roi est bon, ses soldats le sont aussi et si le roi est mauvais, ses soldats le sont également[4].

Le cœur vertueux est celui qui est plein d'amour pour Allah, est convaincu de Son unicité et est exempt de tout ce qu'Allah déteste. Il aime ainsi ce qu'Allah agrée et rejette et déteste ce qu'Allah déteste et rejette, à la différence du cœur corrompu qui lui est l'opposé de cela[5].

Par ailleurs, Allah fit du cœur le siège de la foi et de la mécréance. Il dit en effet: ﴿*Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance.*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 7]. Il dit également: ﴿*Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel*﴾ [Sourate Al-Kahf: 28].

---

1 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/190).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/194) et Irchad As-Sari d'Al-Qastalani (4/7).
3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (4/190).
4 Voir Mifta Dar As-Sa'âdah d'Ibn Al-Qayyim (1/193).
5 Voir Fath Al-Bari Charh Sahih Al-Boukhari d'Ibn Rajab Al-Hanbali (1/229).

Suivi

1 (1) Allah a explicité à Ses serviteurs tous les jugements religieux. Le serviteur doit donc apprendre ces jugements auprès des gens de science et demander des avis religieux pour ce qu'il ignore. Il n'a pas d'excuse lorsqu'il commet des actes illicites sans avoir questionné les gens de science et leur avoir demandé conseil.

2 (1) Allah paracheva Son bienfait sur Ses serviteurs en complétant leur religion et en leur explicitant ce qui est licite et ce qui est illicite. Qu'un entêté ne vienne pas prétendre que les jugements religieux ne suffisent pas à compléter la religion.

3 (1) Les savants et les prédicateurs doivent expliciter ce qui est licite et ce qui est illicite en enseignant aux gens les jugements de la Législation et en leur émettant des jugements religieux qui répondent aux nouvelles situations qu'ils rencontrent.

4 (2) On trouve dans ce hadith la reconnaissance du mérite des savants, puisque ce sont les seuls qui enseignent aux autres comment se comporter à l'égard des choses douteuses. Que celui qui désire donc rejoindre cette catégorie de gens, s'efforce d'étudier la science et de l'acquérir avec sérieux.

5 (2) Le fait que ces choses soient douteuses est la raison pour laquelle les gens ignorent leurs jugements et les preuves qui appuient ces jugements. En effet, certaines preuves sont très connues des gens tandis que certaines autres sont indiscernables, excepté pour une catégorie très restreinte de gens de science. Que personne ne croit donc qu'il y ait une insuffisance dans la transmission de la religion d'Allah aux gens.

6 (2) Il est obligatoire au musulman, lorsqu'il fait face à quelque chose dont il ignore le jugement, de s'empresser de questionner les gens de science, car ce sont eux qui connaissent les jugements religieux et leurs preuves dans le détail.

7 (3) Le musulman doit s'éloigner des ambiguïtés afin de préserver sa religion et son honneur.

8 (3) Le musulman doit préserver son honneur des ragots des gens, même si celui-ci est pieux et qu'il n'a rien à se reprocher.

9 (3) Lorsqu'on s'éloigne des ambiguïtés, on se conforme aux paroles du Prophète ﷺ: *"Délaisse ce qui te paraît suspect pour ce qui ne te paraît pas suspect"*[1].

10 (4) Celui qui ne craint pas Allah et s'enhardit à s'adonner à des ambiguïtés finit par tomber

1 At-Tirmidhi (2518) et An-Nassa'i (5711) d'après Al-Hassane Ibn 'Ali – qu'Allah a agréés. Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Irwa Al-Ghalil (1/44).

dans les choses illicites et son laxisme concernant les ambiguïtés le conduit à commettre l'illicite. Quelqu'un dit à ce sujet: Le petit péché amène le péché capital et le péché capital amène la mécréance. On rapporte aussi qu'un savant a dit: Les actes de désobéissance sont les messagers de la mécréance[1]. Il convient donc de s'abstenir de s'approcher des ambiguïtés pour ne pas être happé par les transgressions et les péchés majeurs.

11 (4) S'accoutumer aux choses licites et y consacrer tout son temps, conduit petit à petit l'être humain à tomber dans l'illicite. Le serviteur doit donc se préoccuper de son adoration et s'efforcer d'accomplir beaucoup d'adorations surérogatoires et ne pas se laisser aller aux distractions licites.

12 (4) Satan n'insuffle pas au serviteur de commettre des péchés majeurs ou de devenir mécréant en une seule fois, mais lui embellit plutôt cela petit à petit. Il l'incite ainsi à être inattentif aux affaires de la religion en l'occupant avec des distractions licites, puis il le fait passer aux ambiguïtés et aux choses détestables et lorsque le serviteur s'y accoutume, il ne lui est plus difficile de transgresser les limites et les interdits d'Allah. Il convient donc de prendre garde aux insufflations et aux ruses de Satan et les reconnaître dès le début.

13 (4) (5) Le Prophète ﷺ utilisa des représentations et des comparaisons qui explicitent les concepts, les délimitent et les rendent plus accessibles. En effet, il compara celui qui a des ambiguïtés à un berger faisant paître ses bêtes autour d'un domaine réservé et énonça comme parabole pour représenter la punition de celui qui commet des choses illicites la punition de celui qui viole le domaine réservé d'un roi de ce bas monde. Le prédicateur et l'éducateur doivent donc rendre les concepts accessibles aux esprits en utilisant des paraboles et en ayant recours à des figures de style.

14 (6) Se préoccuper de rectifier son cœur et examiner les maladies dont il souffre et leurs remèdes est la tâche la plus importante à laquelle se consacrent les adorateurs. En effet, le cœur est pour les membres tel un roi qui dispose de ses soldats. Ceux-ci se mettent en marche sous ses ordres, tiennent de lui la droiture ou la déviance et le suivent dans ce qu'il veut accomplir. Il est donc leur roi et eux sont les exécutants de ce qu'il leur ordonne[2].

15 (6) Ne crois pas que tu es intérieurement bon alors que tu es mauvais en apparence. En effet, un hadith démontre qu'être intérieurement vertueux implique de l'être extérieurement aussi. Ainsi, lorsque le cœur est vertueux, les membres doivent œuvrer en conséquence et donc, n'a pas un cœur vertueux, celui dont les œuvres sont mauvaises, laisse libre cours à ses membres dans l'illicite et transgresse les limites d'Allah.

1 Voir le commentaire de Al-Arba'oune an-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.47).
2 Voir Ighathate Al-Lahfane Mine Massayid Ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/5).

105

Hadith

Le renoncement

‘Abd Allah Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – rapporte:

1 Le Messager d’Allah ﷺ me prit par le haut du bras et me dit: *“Sois dans ce bas monde tel un étranger*

2 *ou un voyageur de passage”*.

3 Ibn ‘Omar disait pour sa part: “Lorsque tu vis jusqu’au soir, ne t’attends pas à vivre jusqu’au matin, et lorsque tu vis jusqu’au matin ne t’attends pas à vivre jusqu’au soir.

4 Profite de ta santé avant de tomber malade

5 et de ta vie avant de mourir”(1)51.

1 Al-Boukhari (6416).

Les Versets

- ﴿*Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété*﴾ [Sourate Al-Baqara: 197].
- ﴿*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux*﴾ [Sourate Al-’Imrane: 133].
- ﴿*Laisse-les manger, jouir (un temps), et être distraits par l’espoir: car bientôt ils sauront!*﴾ [Sourate Al-Hijr: 3].
- ﴿*...Puis, lorsque la mort vient à l’un d’eux, il dit: “Mon Seigneur! Fais-moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais”. Non, c’est simplement une parole qu’il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu’au jour où ils seront ressuscités*﴾[Sourate Al-Mou’minoune: 99-100].
- ﴿*Ô hommes! Craignez votre Seigneur et redoutez un jour où le père ne répondra en quoi que ce soit pour son enfant ni l’enfant pour son père. La promesse d’Allah est vérité. Que la vie présente ne vous trompe donc pas, et que le Trompeur (Satan) ne vous induise pas en erreur sur Allah!*﴾ [Sourate Louqmane: 33].
- ﴿*Sachez que la vie présente n’est que jeu, amusement, vaine parure, une course à l’ orgueil entre vous et une rivalité dans l’acquisition des richesses et des enfants. Elle est en cela pareille à une pluie: la végétation qui en vient émerveille les cultivateurs, puis elle se fane et tu la vois donc jaunie; ensuite elle devient des débris. Et dans l’au-delà, il y a un dur châtiment, et aussi pardon et agrément d’Allah. Et la vie présente n’est que jouissance trompeuse*﴾[Sourate Al-Hadid: 20].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Omar Ibn Al-Khattab Ibn Noufayl Al-Qourachi Al-‘Adawi . Il embrassa l’Islam lorsqu’il était enfant et il était encore trop jeune pour participer à la bataille d’Ouhoud. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Il est de ceux qui ont prêté le serment d’allégeance sous l’arbre et il narra une science immense venant du Prophète ﷺ, de son père ‘Omar, d’Abou Bakr, de ‘Othmane, de ‘Ali, de Bilal, de Souhayb et d’autres Compagnons– qu’Allah a agréés. Il fait également partie de ceux qui ont émis beaucoup de fatwas et ont narré de nombreux hadiths(1).

Résumé

Ce hadith contient l’ordre de renoncer au bas monde et le fait que l’être humain doit s’y sentir comme un étranger qui en prend ce dont il a besoin comme provisions pour son voyage et rien d’autre. Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréés – exhortait les gens avec des paroles similaires, de même qu’il les exhortait à ne pas placer trop d’espoir dans ce bas monde ni à se laisser tromper par celui-ci. Il leur recommandait plutôt d’œuvrer tant qu’ils sont en bonne santé, avant de tomber malades, et tant qu’il sont en vie, avant de mourir.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d’Ibn Sa’d (4/105), Siy ar A’lam An-Noubala` d’Adh-Dhahabi (4/322) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/155).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ prit Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – par le haut du bras – qui est la partie située entre l’épaule et l’avant-bras – en lui recommandant de renoncer à ce bas monde et d’être tel celui qui vit dans un pays autre que le sien et parmi des gens qui lui sont étrangers, sans se soucier de la compagnie de quiconque, ni construire d’habitation permanente, ni bâtir de palais, ni éprouver de la haine ou de la rancune à l’égard de quiconque. Sa seule préoccupation doit être d’amasser des provisions pour retourner dans son pays. Le musulman doit donc être ainsi dans ce bas monde, car ce bas monde est la demeure provisoire de son exil et il ne doit s’y préoccuper que d’amasser des provisions pour l’au-delà où se trouve sa patrie première à savoir le Paradis.

2 De la même manière que l’étranger qui vit quelque temps en exil et y demeure, tisse des liens avec les habitants du pays, le Prophète ﷺ passa à un niveau plus élevé de renoncement à ce bas monde qui est celui du voyageur qui ne fait que passer. En effet, le voyageur de passage n’arrête de se déplacer que pour s’approvisionner et se reposer. Il ne s’habitue à aucun bien aimé, ne penche pour aucun ami, ni n’espère se fixer où que ce soit. Il en est de même pour le musulman: ce bas monde et ce qu’il contient ne doivent pas le détourner de son voyage qui le mène à son pays.

3 Ibn ‘Omar – qu’Allah a agréé – exhortait les gens et les mettait en garde contre le fait de placer trop d’espoir dans la vie et ne pas se préparer à la mort. Il convient donc que l’être humain garde la mort à l’esprit et qu’il considère qu’il ne lui reste que quelques heures à vivre. Ainsi, lorsqu’il vit jusqu’au soir, il doit œuvrer pour l’au-delà comme s’il allait mourir avant l’aube. De même, lorsqu’il vit jusqu’au matin, il doit faire comme s’il allait mourir avant la nuit. Celui qui se prépare de la sorte œuvre pour son au-delà et délaisse les plaisirs et les ornements de ce bas monde, conformément aux paroles d’Ahmad Ibn Hanbal qui répondit lorsqu’on lui demanda: “Qu’est-ce que renoncer à ce bas monde?”: “Le peu d’espoir dans la vie, c’est-à-dire le fait pour quelqu’un qui a vécu jusqu’au matin de dire: Je ne vivrai peut-être pas jusqu’à ce soir”[1].

Par ailleurs, avoir trop d’espoir dans la vie est ce qui fait naître la malfaisance. En effet, lorsque Iblis conseilla Adam et Hawwa de manger des fruits de l’arbre, il les tenta par la royauté et la vie éternelle. Allah dit: ﴿*Puis le Diable le tenta en disant: “Ô, Adam, t’indiquerai-je l’arbre de l’éternité et un royaume impérissable?”*﴾ [Sourate Taha: 120]. L’être humain ne doit ainsi pas être injuste envers son prochain ni violer son droit pour obtenir des bienfaits de ce bas monde.

1 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (2/386).

4 Ibn ‘Omar accordait également de l’importance au fait qu’ils profitent du temps où ils sont en bonne santé avant que la maladie et les occupations ne les empêchent, car la santé est le plus grand bienfait et l’être humain néglige trop souvent d’en tirer profit. C’est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *“Il y a deux bienfaits que beaucoup de gens n’apprécient pas à leur juste valeur: la santé et le temps libre”(1)*[54].

5 Ibn ‘Omar accordait aussi de l’importance au fait que les gens œuvrent pour leur au-delà avant que la mort ne les surprenne. Ils n’auront alors plus la possibilité d’œuvrer et ils le regretteront amèrement. Le serviteur criera alors: ﴿*...Puis, lorsque la mort vient à l’un d’eux, il dit: “Mon Seigneur! Fais- moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais”. Non, c’est simplement une parole qu’il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu’au jour où ils seront ressuscités*﴾ [Sourate Al-Mou’minoune: 99-100].

La recommandation d’Ibn ‘Omar – qu’Allah agréé – est inspirée des paroles du Prophète ﷺ qui la précèdent et est déduite de ses paroles à un homme qu’il exhortait: *“Profite de cinq choses avant cinq autres: ta jeunesse avant ta vieillesse, ta santé avant ta maladie, ta richesse avant ta pauvreté, ton temps libre avant d’être occupé et ta vie avant ta mort”(2)*[55].

Un poète a dit:

Chaque instant qui passe nous rapproche de nos termes et nos jours passent comme autant d’étapes. Je n’ai pas vu plus vrai que la mort qui, lorsqu’elle est faussée par les espoirs, paraît fausse.

Qu’il est hideux de ne pas tirer profit de sa jeunesse et qu’il est encore plus hideux de ne pas tirer profit de son temps lorsque les cheveux blancs recouvrent la tête.

Quitte ce bas monde en ayant fait provision de piété, car ta vie n’est qu’un nombre de jours comptés.

1 Al-Boukhari (6412).

2 Ibn Abi ad-Dounya dans Qissar Al-Amal (111) et Al-Hakim dans Al-Moustadrak (7846).

Suivi

1 (1) Ce hadith met en évidence la préoccupation du Prophète ﷺ à éduquer les enfants, à leur enseigner les jugements de la religion et à les inciter à renoncer à ce bas monde. Que les prédicateurs et les éducateurs ne négligent pas cela.

2 (1) Il convient aux prédicateurs d'éduquer les jeunes générations à préférer l'au-delà et les œuvres pour l'au-delà et à ne pas accorder d'importance aux ornements et aux jouissances de ce bas monde.

3 (1) Le Prophète ﷺ prit Ibn 'Omar par le haut du bras afin d'attirer son attention et de mettre ses sens en alerte. Les savants et les prédicateurs doivent donc utiliser ce genre de moyens afin d'attirer l'attention des cœurs et des ouïes.

4 (1) 'Ata As-Soulaymi invoquait Allah en disant: "Ô Allah, sois miséricordieux pour mon exil dans ce bas monde, pour ma solitude dans ma tombe et ma comparution face à Toi demain"[1].

5 (1) (2) Le Prophète ﷺ énonça une parabole pour décrire la situation du musulman en le comparant à un étranger et à un voyageur de passage. L'énonciation de paraboles, le recours à d'autres figures de style et l'utilisation de comparaisons, participe à rendre les concepts accessibles et compréhensibles pour les esprits. Il ne convient donc pas à celui qui enseigne et oriente de s'abstenir d'y recourir.

6 (1) (2) Ce hadith souligne qu'Allah décréta que ce bas monde disparaîtra et aura une fin. Le croyant n'y vit donc qu'afin de faire ses provisions pour la demeure éternelle dans l'au-delà. Celui qui s'abandonne totalement à ce bas monde et s'y attache, perd l'au-delà.

7 (1) (2) 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – disait: "Le bas monde se déplace et part et l'au-delà se déplace et vient, et chacun a des enfants. Soyez donc les enfants de l'au-delà et ne soyez pas les enfants de ce bas monde, car aujourd'hui est l'accomplissement sans reddition des comptes et demain sera la reddition des comptes sans l'accomplissement[2]"[57].

8 Ce hadith ne signifie pas qu'il faut arrêter de rechercher sa subsistance et que les plaisirs de ce bas monde sont illicites, car les agissements du Prophète ﷺ et de ses nobles Compagnons vont à l'encontre de cela.

9 (3) Avance en permanence et ne t'arrête pas, même pour une heure, car si tu n'avances pas comme il le faut, tu n'atteindras pas ton but et tu te perdras en chemin[3].

10 (3) Les prédécesseurs étaient ceux qui se préparaient le plus pour l'au-delà. On demanda à Mohammed Ibn Wassi' – qu'Allah lui fasse miséricorde –: "Comment vas-tu ce matin?". Il répondit: "Que penses-tu d'un homme qui franchit chaque jour une étape et se rapproche de

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/378,379).
2 Al-Boukhari (8/89).
3 Voir Al-Kachif 'Ane Haqa'iq As-Sounane d'At-Tîbî (4/1364).

l'au-delà?"[1]. Par ailleurs, Al-Hassane Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Tu n'es qu'un nombre de jours et chaque fois qu'un jour passe, c'est une partie de toi qui s'en va"[2].

11 (4) Il convient que le musulman s'empresse de faire ce qu'il peut comme bien et de tirer profit de sa santé, de son temps libre et de sa vie avant que les incidents, les maladies et diverses préoccupations ne l'empêchent d'œuvrer plus tard.

12 Al-Awza'i – qu'Allah lui fasse miséricorde – écrivit à un de ses frères: "Ceci étant dit, tu es entouré de toutes parts et sache qu'on te fait déplacer chaque jour et chaque nuit. Crains donc Allah et ta dernière étape qui sera ta comparution devant Lui. Que la paix soit sur toi"[3].

13 Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – demanda à un homme: "Combien d'années as-tu vécu?". Il répondit: "Soixante ans". Il lui dit alors: "Voilà donc soixante ans que tu chemines vers ton Seigneur et tu es aujourd'hui sur le point d'arriver". L'homme dit: "Nous sommes à Allah et c'est auprès de Lui que nous retournerons". Al-Foudayl lui dit ensuite: "Sais-tu ce que cela signifie? Tu dis: je suis un serviteur d'Allah et c'est auprès de Lui que je retournerai. Que celui qui est persuadé d'être un serviteur d'Allah et qu'Il retournera auprès de Lui sache qu'il comparaîtra, et que celui qui sait qu'il comparaîtra sache qu'il sera interrogé, et que celui qui sait qu'il sera interrogé prépare des réponses aux questions". L'homme demanda: "Quelle est donc l'issue?". "Elle est facile", répondit Al-Foudayl. "Quelle est-elle?", insista l'homme. Il répondit: "Tu œuvres avec excellence dans ce qui reste de ta vie et ce qui a précédé te sera pardonné, car si tu agis mal dans ce qui reste de ta vie tu seras puni pour ce qui a précédé et pour ce que tu commettras plus tard"[4].

14 Le narrateur du hadith, Ibn 'Omar – qu'Allah a agréé -, était de ceux qui le mettaient en pratique. Tawouss a dit: "Je n'ai pas vu d'homme plus dévot qu'Ibn 'Omar"[5]. On rapporte aussi de Nafi' qu'Ibn 'Omar désira manger du raisin alors qu'il était malade. Il raconte: "Je lui achetai une grappe pour un dirham, je la lui apportai et je la lui mis dans la main. Un mendiant vint alors à la porte et Ibn 'Omar dit: "Donne-la-lui". Je lui dis: "Manges-en un peu, gouttes-en". Il répondit: "Non, donne- la-lui". Je la lui donnai donc puis je la lui rachetai pour un dirham et je la mis dans la main d'Ibn 'Omar, mais le mendiant revint et Ibn 'Omar dit: "Donne-la-lui". Je lui dis: "Manges-en un peu, gouttes-en". Il répondit: "Non, donne-la-lui". Je la lui donnai donc et je lui dis: "Malheur à toi, tu n'as pas honte?" Je la lui rachetai de nouveau pour un dirham et je la mis dans la main d'Ibn 'Omar qui la mangea[6]64.

15 Ibn 'Omar était de ceux qui accomplissaient le plus de bonnes œuvres en prévision de sa comparution devant Allah, puisque c'est à la troisième ou à la quatrième fois – le doute est de Tawouss – qu'il mangea la grappe de raisin.

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/382-384).
4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/383).
5 Ahmad dans Az-Zuhd (240).
6 Ahmad dans Az-Zuhd (237).

106

Hadith

L'importance d'être instruit en religion

Mo'awiya, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Celui à qui Allah veut du bien, Allah l'instruit dans la religion.*

2 *Quant à moi, je ne suis qu'un distributeur et c'est Allah qui donne*

3 *et cette communauté ne cessera de suivre l'ordre d'Allah sans que ceux qui s'opposent à elle ne puissent lui causer aucun mal jusqu'au jour où l'ordre d'Allah surviendra*[1]*".*

1 Al-Boukhari (71) et Moslim (1037).

Les Versets

- ﴿*Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allah, Sa parole qu'Il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui. Croyez donc en Allah et en Ses messagers. Et ne dites pas "Trois". Cessez! Ce sera meilleur pour vous. Allah n'est qu'un Dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Allah suffit comme protecteur*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 171].
- ﴿*En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et C'est Nous qui en sommes gardien*﴾ [Sourate Al-Hijr: 9].
- ﴿*Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat.*﴾ [Sourate Al- Hajj: 38].
- ﴿*Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis: "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?". Seuls les doués d'intelligence se rappellent.*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 9].
- ﴿*Est-ce que celui dont Allah ouvre la poitrine à l'Islam et qui détient ainsi une lumière venant de Son Seigneur... Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis contre le rappel d'Allah. Ceux-là sont dans un égarement évident. Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l'entendre); puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah. Voilà le [Livre] guide d'Allah par lequel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare n'a point de guide*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 22-23].

Le Narrateur

Il s'agit de Mo'awiya Ibn Abî Sofyâne Sakhr Ibn Harb et sa mère est Hind bint 'Otbah. Il embrassa l'Islam lors de la Omra du rattrapage et proclama sa conversion le jour de la prise de La Mecque lorsque son père embrassa l'Islam. Sa sœur est Oumm Habîba l'épouse du Prophète ﷺ et il était un des scribes qui mettaient par écrit la Révélation pour le compte du Prophète ﷺ. Plus tard, 'Omar Ibn Al-Khattab le nomma gouverneur du Levant et il devint calife suite aux troubles célèbres, Al-Hasan, dont Allah est satisfait, lui ayant fait allégeance. Il est mort en l'an 60 de l'Hégire[1] .

Résumé

Le Prophète ﷺ a incité à acquérir la science religieuse et à s'instruire dans la religion d'Allah. Il affirma ainsi que lorsqu'Allah veut le bien d'un serviteur, Il lui apprend la religion et l'y instruit.

Ensuite, il affirma qu'il distribue ce qu'Allah lui a donné conformément à ce qu'Allah veut, afin que sa communauté n'exagère pas à son sujet et l'élève au-dessus de son rang. Puis il finit par annoncer à sa communauté la bonne nouvelle de la persistance de cette religion aussi longtemps que persisteront le jour et la nuit.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (5/2496), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1416) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (4/433).

Compréhension (fiqh)

1 Celui à qui Allah veut un immense bien dans ce bas monde et dans l'au-delà, Allah lui facilite de comprendre correctement les jugements de l'Islam ainsi que ses commandements, ses interdits et ses finalités. De plus, son instruction s'accroît grâce aux connaissances qu'il a des problématiques juridiques et de leurs preuves, à la consultation qu'il fait des versets, des hadiths et des traditions, à l'apprentissage des fondements des sciences qui l'aident à mieux comprendre et à ses efforts afin de déterminer ce qui est correct de ce qui ne l'est pas.

La signification du hadith est que celui qui ne s'instruit pas en religion est privé de bien[1]. La science religieuse a été spécifiquement mentionnée à l'exclusion des autres sciences, car elle est la plus noble, c'est elle qui conduit à Allah et c'est grâce à elle qu'on adore Allah, qu'on Lui obéit et qu'on s'abstient de ses interdits. Par conséquent, les intérêts de ce bas monde et de l'au-delà, le salut dans ces deux mondes ainsi que l'ensemble des autres sciences sont dépendants et assujettis aux sciences de la religion et elles seraient déficientes sans elles[2].

2 Ensuite, le Prophète ﷺ explique qu'il est un trésorier qui se charge de distribuer ce qu'Allah lui a donné, en termes de dons matériels, de subsistance ou de science.

Le fait qu'il soit un distributeur de science signifie qu'il transmet ce qui lui a été ordonné de transmettre sans en priver personne et que la compréhension et l'instruction ne sont que des dons qu'Allah – exalté soit-Il – accorde à qui Il veut par Sa sagesse.

3 Ensuite, le Prophète ﷺ annonce à sa communauté la bonne nouvelle de sa persistance en tout temps fidèle à sa religion tout en la faisant triompher, qu'elle sera préservée d'être exterminée par ses ennemis et que sa valeur auprès d'Allah ne diminuera pas, quelle que soit la guerre que l'ennemi mène contre elle, qu'elle soit intellectuelle ou militaire.

Il suffit pour que cela se réalise que seule une partie de la communauté résiste et il est admis qu'une autre partie renonce à obéir à certaines choses de l'ordre d'Allah.

4 Cette communauté persistera jusqu'à la Fin des Temps. Il se peut que ce qui est signifié par ces paroles soit également ce qui est signifié par le hadith d'Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, dans lequel il rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Allah enverra un vent venant du Yémen plus doux que la soie qui ne laissera vivant personne ayant un grain de foi dans le cœur"*[3]. Par conséquent, l'Heure ne surviendra que lorsqu'il ne subsistera que les plus maléfiques des gens.

---

1 Voir Fath Al-Bârî Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalânî (1/163-164).
2 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battâl (1/154).
3 Moslim (117).

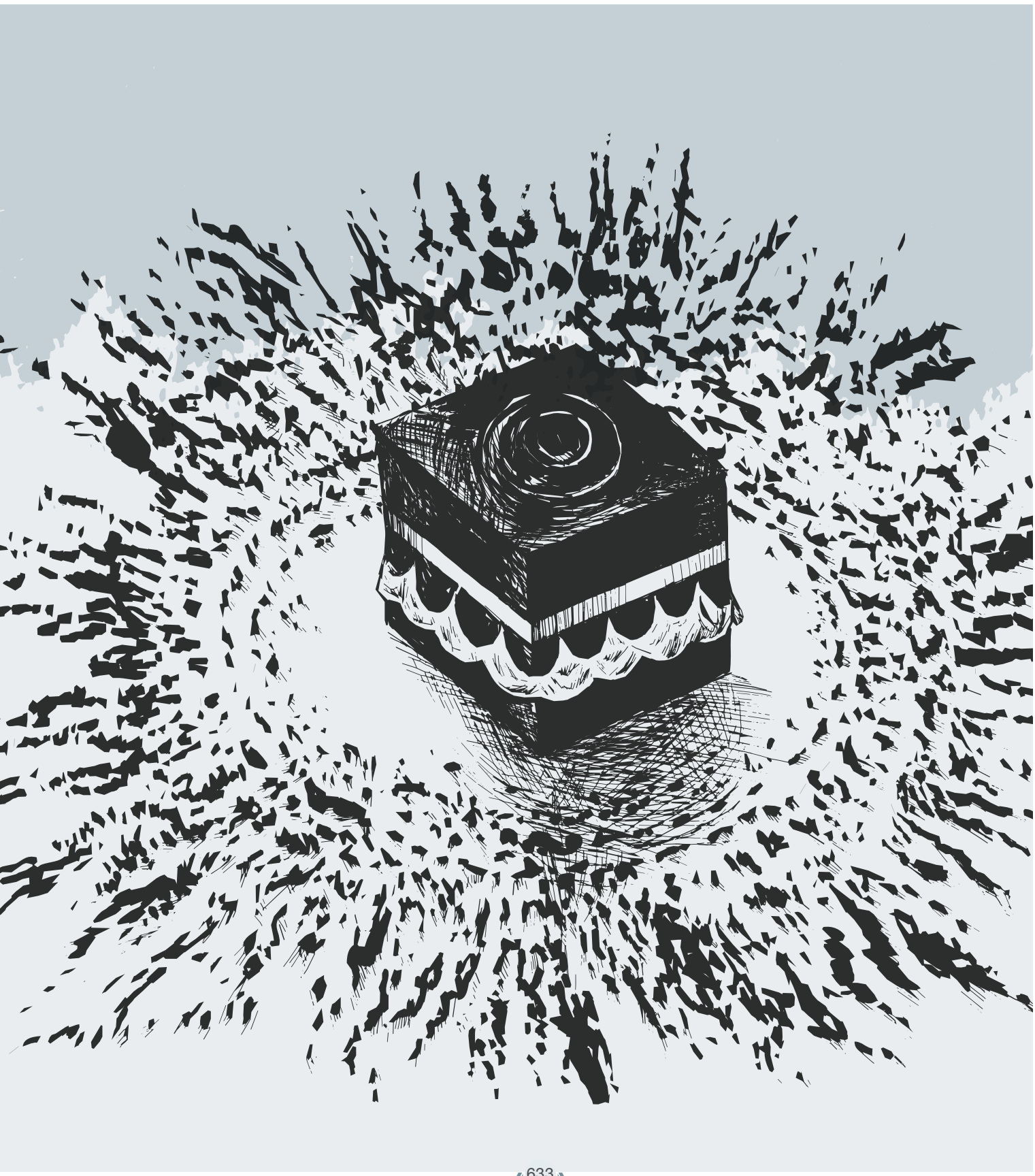

Suivi

1. Si tu veux le bien, recherche-le là où il est susceptible de se trouver, c'est-à-dire là où te l'a indiqué le Messager d'Allah ﷺ. En effet, c'est Allah qui sait où se trouve le bien et Il le facilite à qui Il veut. Ce bien est le fait de s'instruire dans la religion d'Allah.

2. Sois en recherche permanente des manières de s'instruire en religion, car celui qui les recherche, recherche le bien dans ce bas monde et dans l'au-delà.

3. Recherche l'instruction complète en religion auprès des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Vois donc Ibn 'Abbâs, dont Allah a agréé les deux hommes, – qui est de moindre rang que les Califes Bien Guidés – qui fait partie de ceux en faveur de qui le Prophète ﷺ invoqua Allah lorsqu'il lui servit l'eau servant à faire ses ablutions en disant: *"Ô Allah, instruis-le en religion"*[1].

4. Évaluer les gens se fait sur la base du bien qui transparaît d'eux. Or l'instruction en religion et l'apparition de ses signes font partie des meilleurs critères permettant d'évaluer les gens. On rapporte de 'Âmir Ibn Wâthila que Nâfi' Ibn 'Abd Al-Hârith rencontra 'Omar à 'Osfâne, sachant que 'Omar l'avait auparavant désigné gouverneur de La Mecque. 'Omar lui demanda: Qui as-tu désigné comme gouverneur des habitants de la vallée (La Mecque)? Nâfi' répondit: Ibn Abzâ. 'Omar demanda ensuite: Qui est donc Ibn Abzâ? Nâfi' répondit: Un des esclaves qui faisait partie de nos esclaves affranchis. 'Omar s'étonna: As-tu désigné à leur tête un esclave affranchi? Nâfi' répondit: Il connaît le Livre d'Allah – exalté soit-Il – par cœur et est un connaisseur des problématiques d'héritage. 'Omar dit alors: Votre Prophète ﷺ a dit: *"Allah élève assurément avec ce Livre des gens et Il en abaisse d'autres"*[2].

5. S'instruire est une action continue et toute chose nouvellement apprise est un surplus profitable.

   En effet, Allah n'ordonna à Son Prophète ﷺ de demander un surplus qu'en science, lorsqu'il dit: ﴿***Et dis: Ô mon Seigneur, accrois mes connaissances!***﴾ [Sourate Tâhâ: 114]. Par conséquent, tu ne dois pas te contenter d'une part déterminée de science ni t'arrêter de l'acquérir à un âge déterminé.

6. Le Prophète ﷺ veillait à servir les intérêts des gens en science, en richesse et autre. Ainsi, celui à qui Allah confie une part de l'héritage du Prophète ﷺ en faisant de lui le responsable d'une science ou d'une richesse, qu'il sache qu'il n'est qu'un simple distributeur de ce que lui a donné Allah.

   Qu'il ne se fourvoie donc pas et qu'il se montre à la hauteur afin de la redistribuer conformément à ce que veut Allah.

---

1 Al-Boukhari (143) et Moslim (2477).

2 Moslim (817). 'Osfâne est une région située à près de 85 km au nord de La Mecque, au nord-est à proximité de Djeddah. Le mot mawlâ (esclave affranchi) désigne quelqu'un qui était esclave et qui a été affranchi ou quelqu'un dont les ancêtres étaient des esclaves qui ont été affranchis. Ce terme était péjoratif chez les Arabes.

7 Ne crains rien pour la religion d'Allah et ne t'attriste pas pour les incidents décrétés par Allah qui atteignent cette communauté dans sa religion et dans ses affaires de ce bas monde, car il subsistera toujours dans cette communauté un groupe fidèle à la religion d'Allah qui la fera triompher. Celui qui s'oppose à elle et la combat par la pensée et par l'action ne l'atteindra pas, fais donc partie de ce groupe qui a un statut spécial auprès de son Seigneur.

Un poète a dit:

La science fait atteindre à des gens le summum de l'honneur et l'adepte de la science est préservé des dommages.

Ô détenteur de la science, doucement, ne la souille pas avec des péchés, car la science ne peut être remplacée par rien d'autre.

La science élève une maison sans pilier et l'ignorance détruit la maison de puissance et d'honneur.

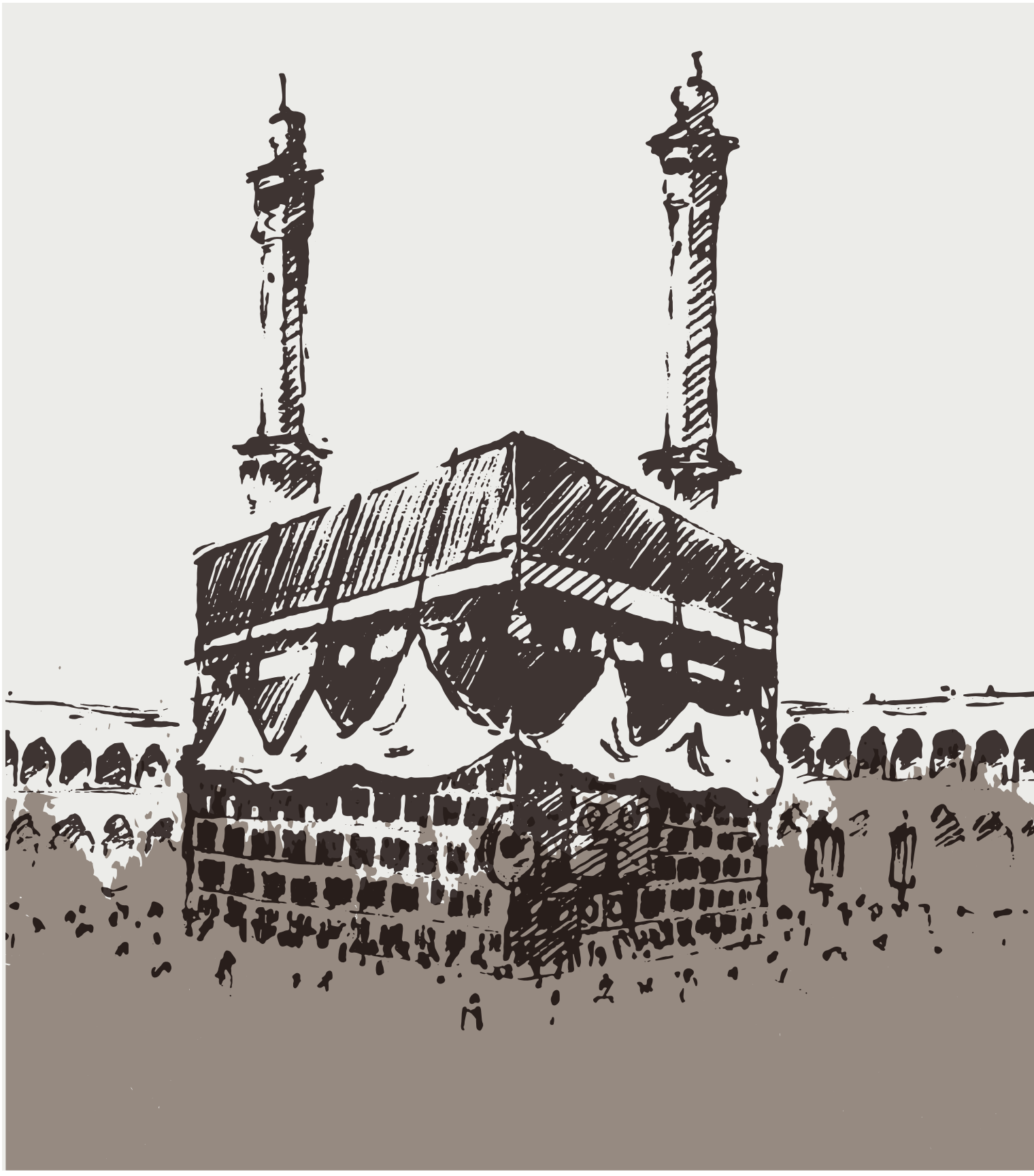

Hadith 107

Le mérite de la science et des savants

Abou ad-Dardâ`, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Celui qui emprunte un chemin par lequel il recherche une science, Allah lui facilite un chemin qui mène au Paradis.*

2 *Certes les anges tendent leurs ailes par agrément pour celui qui recherche la science.*

3 *Certes tous ceux qui sont dans les cieux et la terre, même les poissons dans l'eau, sollicitent le pardon d'Allah en faveur de celui qui recherche la science.*

4 *Le mérite du savant par rapport à l' adorateur est comme le mérite de la lune par rapport aux autres étoiles.*

5 *Et certes les savants sont les héritiers des prophètes, et les prophètes n'ont laissé comme héritage ni dinar ni dirham, mais ils ont laissé comme héritage la science, celui qui la prend aura certes pris une immense part."*[1]

1 At-Tirmidhî (2682) et Ibn Mâjah (223) et les termes sont les siens.

Les Versets

- ﴿*C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: "Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 7].
- ﴿*Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n' y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 18].
- ﴿*Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent.*﴾ [Sourate Al-'An'kaboute: 43].
- ﴿*Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah.*﴾ [Sourate Fâtir: 28].
- ﴿*Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis: "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?". Seuls les doués d'intelligence se rappellent*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 9].
- ﴿*Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.*﴾ [Sourate Al-Moujâdila: 11].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou ad-Dardâ` 'Ouwaymir Ibn Zayd Al-Ansârî. Il embrassa l'Islam un peu tardivement et il fut le dernier membre de son foyer à se convertir, mais il fut un excellent musulman. Il était un juriste raisonnable et sage qui avait renoncé à ce bas monde pour adorer Allah. Le Messager d'Allah ﷺ le déclara frère de Salmâne Al-Farisi – et Allah a agréé les deux hommes-et il est mort en l'an 33 de l'Hégire[1].

Résumé

Allah – exalté soit-Il – facilite le chemin du Paradis à celui qui étudie la science, les anges du ciel l'honorent et les habitants descieux, de la terre et de la mer sollicitent le pardon d'Allah en sa faveur. Ils sont donc telles des lunes et les autres qu'eux tels des astres lointains. Ils sont les héritiers des prophètes et ont hérité de ceux-ci leur connaissance, qui est le plus éminent des héritages.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/2102), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1227) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (5/97).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ nous informe du mérite de celui qui étudie la science:

1 Il affirme ainsi que celui qui emprunte un chemin par lequel il étudie la science bénéfique, sa rétribution sera qu'Allah facilite ses œuvres vertueuses qui mènent au Paradis.

Le hadith mentionne le chemin de la science en utilisant des termes généraux qui englobent tous les chemins concrets et abstraits aboutissant à la science ainsi que toutes les subdivisions et les problématiques inclues dans la science religieuse et toute part étendue ou restreinte[1].

Celui qui étudie la science a besoin de ces choses-là lorsqu'il emprunte le chemin de la science[2].

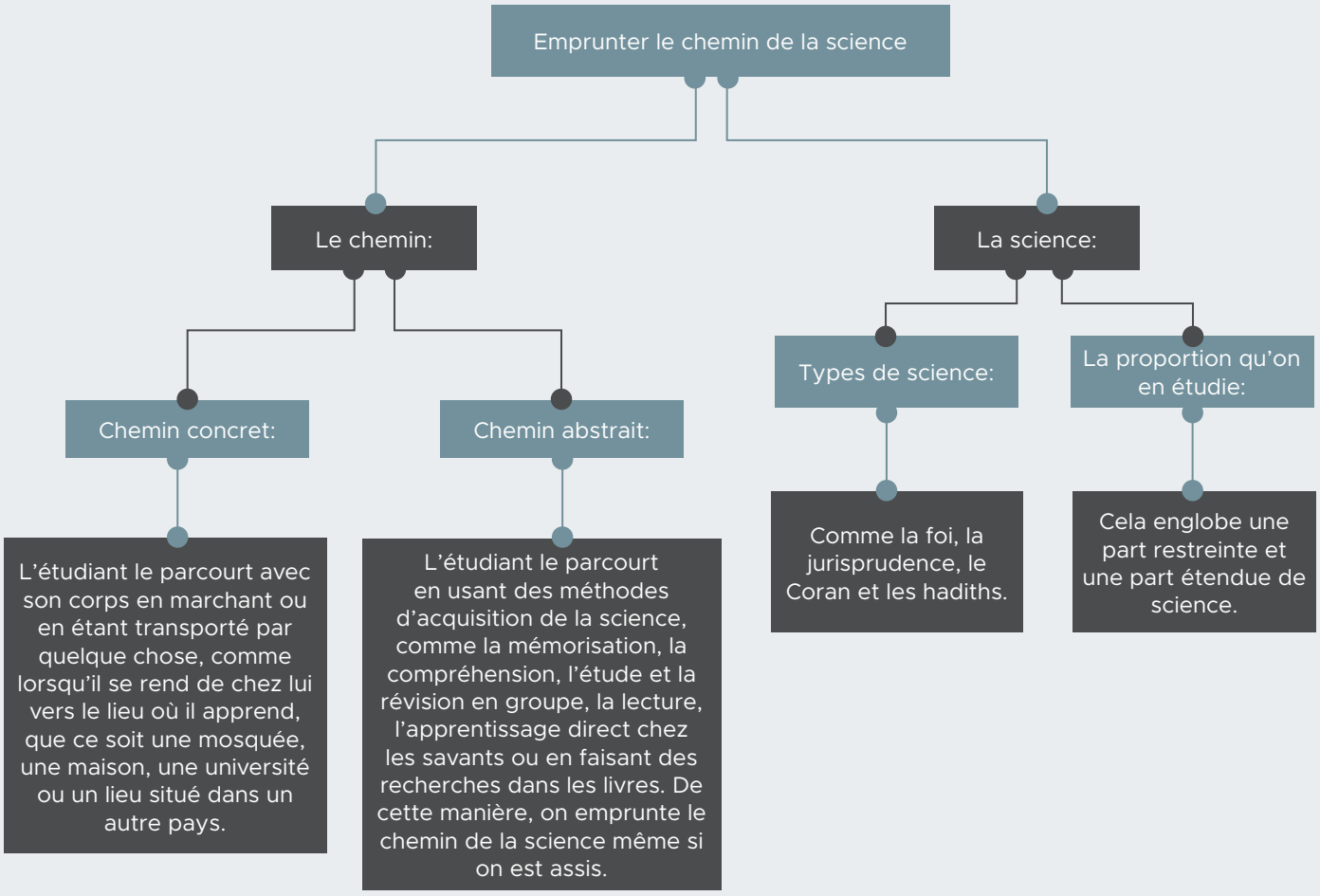

1 Voir Fath Al-Bârî d'Ibn Hajar (1/160).
2 Voir le commentaire de Riyâd as-Sâlihîne du cheikh Ibn 'Othaymîne (5/433-434).

2 Le Prophète ﷺ nous informe que les anges tendent leurs ailes pour celui qui étudie la science, soit par modestie et respect à son égard, soit en arrêtant de voler et en descendant auprès de celui qui étudie la science afin de le couvrir de leur ombre, comme cela est le cas dans les paroles du Prophète ﷺ: *"Il n'y a pas une fois où des gens s'assoient pour évoquer Allah – exalté soit-Il –, sans que les anges ne les entourent de leurs ailes"*[1].

3 Ensuite, il mentionne un autre des mérites de celui qui étudie la science qui est qu'Allah fait en sorte que toutes les créatures sollicitent le pardon d'Allah et invoquent Allah en sa faveur, car les effets de sa science et de son œuvre provoquent, en raison du grand nombre d'actes d'obéissance accomplis par celui qui étudie la science, la descente de la miséricorde sur les mondes[2]. Ajoutons qu'un des signes de la survenue de l'Heure est la disparition de la science et la diffusion de l'ignorance et ceci est le signe que l'anéantissement est imminent.

Ce mérite est similaire à celui dont il est question dans les paroles suivantes du Prophète ﷺ: "*Allah, Ses anges ainsi que les habitants des cieux et des terres, même la fourmi dans son terrier et le poisson, prient sur celui qui apprend aux gens ce qui est bien*"[3].

4 Le Prophète affirme que celui qui s'acquitte du droit de la science en la mettant en pratique et en l'enseignant est meilleur que l'adorateur qui ne consacre son temps qu'aux adorations. Ils sont aussi différents en mérite que ne le sont la lune et les astres lointains. En effet, la lune illumine les horizons, les voyageurs dans le désert se guident grâce à sa lumière et elle est utile aux pays et aux gens. À l'inverse, les astres lointains n'illuminent qu'eux-mêmes et leur lumière ne s'étend pas à ce qui les entoure. Il en est ainsi du savant et de l'adorateur, puisque l'utilité du savant s'étend aux autres tandis que l'adoration de l'adorateur ne procure de rétribution qu'à lui.

Il se peut que la raison pour laquelle le Prophète a comparé le savant à la lune et non au soleil soit le fait que la lumière de la lune provienne d'une autre source – qui est le soleil – et donc le savant tient sa science du soleil du Message composé de la Révélation d'Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ.

5 Ensuite, le Prophète ﷺ énonce un autre mérite des savants: il dit qu'ils sont les héritiers des prophètes. En effet, les savants sont tels des enfants pour les prophètes et de même que les enfants d'un homme héritent de son patrimoine après sa mort, les savants héritent de la science des prophètes, la transmettent d'eux et la diffusent parmi les gens. Les prophètes n'ayant transmis en héritage ni dinar d'or, ni dirham d'argent, ni aucune sorte de richesse matérielle, mais ayant transmis uniquement la science, celui qui reçoit cet héritage reçoit la totalité de l'héritage, ce qui n'est pas le cas pour le patrimoine matériel. Il reçoit donc la totalité de l'héritage prophétique[4].

---

1 Moslim (2700) d'après Abou Hourayra et Abou Sa'îd Al-Khoudrî – qu'Allah a agréés

2 Voir le commentaire de Michkât Al-Masâbîh par At-Tîbî (2/673).

3 At-Tirmidhî (2685) d'après Abou Oumâma Al-Bâhilî – Allah l'a agréé. At-Tirmidhî qualifia ce hadith de bon et authentique.

4 Voir Al-Mafâtîh Fî Charh Al-Masâbîh d'Al-Moudhirî (1/313) et Irchâd as-Sârî d'Al-Qastallânî (1/167).

Suivi

1. À chaque fois que ton âme aspire au Paradis ou que tu trouves difficile d'y accéder, tourne-toi vers la science, car la science est une adoration en elle-même, elle te montre quelles sont les adorations les mieux rétribuées et elle insuffle dans l'âme de la motivation, de la satisfaction et de la patience dans les adorations.

2. Celui qui recherche l'élévation, la bénédiction et la facilitation de ses affaires doit se tourner vers la science, car les anges – qui sont les plus nobles créatures d'Allah – honorent ceux qui étudient la science, les entourent de leurs ailes et exécutent l'ordre d'Allah de faciliter leurs affaires.

3. Celui qui étudie la science doit être respectueux. Allah a certes chargé des anges d'être présents dans les assemblées de science, il doit donc respecter leur présence. Il doit éviter qu'il y ait dans son assemblée un chien ou une représentation imagée et qu'il sache qu'Allah y a détaché des anges nobles qui enregistrent et qui écrivent [ce qui s'y déroule].

4. Que nos péchés sont nombreux! Si nous avons besoin de beaucoup solliciter le pardon d'Allah tout comme nous avons beaucoup péché, alors il y a dans la science et la diffusion de celle-ci une cause de sollicitation du pardon d'Allah en notre faveur par les habitants du ciel et de la Terre, y compris par les vertueux.

5. Cet univers que nous croyons inerte vit avec Allah. Ainsi, même les poissons que nous croyons non doués de paroles sollicitent le pardon d'Allah en faveur de celui qui étudie la science par ordre de leur Seigneur qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée.

6. Allah préféra le savant à l'adorateur, car il a une lumière semblable à celle de la lune qu'il diffuse parmi les gens. Or si le savant se soustrait aux gens, se montre avare de sa science ou est réticent à la partager, et finisse par succomber aux vices, que devient son mérite par rapport aux autres?

7. Le hadith démontre que les gens qui ont le rang le plus élevé sont les savants, puisqu'ils sont les héritiers des meilleurs des gens et de leur élite. En effet, il n'existe pas de gens pouvant se charger de transmettre le Message des prophètes mieux que les savants et c'est la raison pour laquelle ils sont les meilleurs des gens après les prophètes. Si l'être humain connaissait la valeur de ce rang, il résisterait aux plaisirs et aux obstacles de ce bas monde pour essayer de l'atteindre.

8 Dans les paroles du Prophète ﷺ: *"les prophètes n'ont laissé comme héritage ni dinar ni dirham"*, il y a une référence à la renonciation des prophètes d'Allah – qu'Allah les protège – aux plaisirs éphémères de ce bas monde[1].

9 Les savants sont les héritiers des prophètes et ils ont également reçu d'eux la patience dans l'acquisition et la diffusion de la science, puisque Moussa – qu'Allah le protège – voyagea et endura la faim afin d'étudier la science auprès de Al-Khidr, qui était pourtant quelqu'un de moindre rang par rapport à lui. Ensuite, il endura les persécutions qu'on lui fit subir lorsqu'il diffusa la science. Il en est de même pour les héritiers des prophètes et parmi les choses les plus plaisantes dites à ce sujet, il y a ce que dit Abou Hâtim Ar-Râzî: "Nous sommes restés sept mois en Égypte durant lesquels nous n'avons pas mangé de sauce. La journée nous faisions la tournée des cheikhs et la nuit nous écrivions et nous comparions nos écritures. Un jour, nous nous rendîmes, un ami et moi, chez un cheikh et on nous informa qu'il était malade. Je vis alors du poisson qui nous a plu et nous l'achetâmes. Arrivés chez nous, il était temps d'assister à l'assemblée d'un cheikh et nous repartîmes. Le poisson resta ainsi trois jours et il fut sur le point de pourrir. Nous le mangeâmes alors cru, n'ayant pas eu le temps de le cuire…". Il dit ensuite: "On n'acquiert pas la science par le confort"[2].

10 Lorsque l'être humain craint Allah comme il se doit, il est tenu d'acquérir la science, car celui qui acquiert la science connaît la valeur d'Allah. Il se met alors à Le craindre, à Le redouter, à L'aimer et à L'estimer comme il se doit. C'est pourquoi Allah dit: ﴿***Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah.***﴾ [Sourate Fâtir: 28]. Allah restreint les propos par le mot "seuls" comme pour dire: personne d'autre que les savants ne craignent Allah, car leur crainte d'Allah est la crainte authentique résultant de la science et de la connaissance qu'ils ont d'Allah.

Un poète a dit:

Si la science ne t'apporte pas de bien, alors tu aurais mieux fait de rester ignorant.

Et si ta compréhension te précipite dans des abîmes, alors si seulement et [une fois encore] si seulement tu n'y avais jamais rien compris.

Tu récolteras comme fruits de la paresse de l'ignorance et tu seras considéré comme petit bien que tu grandisses.

1 Voir Al-Moufhim Li-mâ Achkal Min Talkhîs Kitâb Moslim d'Abou Al-'Abbâs Al-Qourtoubî (1/687).
2 Tadhkirat Al-Houffâdh d'Adh-Dhahabî (3/35).

Les types de gens au regard de la Révélation

Abou Moussa Al-Ach'arî, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. *"L'exemple de ce avec quoi Allah m'a envoyé comme guidée et science est celui d'une pluie abondante qui tombe sur de la terre:*

2. *Une partie de cette terre qui était pure a absorbé l'eau, donné des végétaux et de nombreuses herbes.*

3. *Une autre partie était aride, elle a retenu l'eau et Allah en a fait profiter les gens qui en burent, en abreuvèrent leur bétail et s'en servirent pour cultiver.*

4. *La pluie atteignit une autre partie de cette terre, mais qui était stérile. Elle n'a ni retenu d'eau ni donné d'herbe.*

5. *Voici donc, d'une part, l'exemple de celui qui s'est instruit dans la religion d'Allah, à qui Allah a rendu profitable ce avec quoi Il m'a envoyé, qui a appris et a enseigné à autrui et, d'autre part, l'exemple de celui qui n'y accorde pas la moindre attention et n'accepte pas la guidée d'Allah avec laquelle j'ai été envoyé."* (Référencé par Al-Boukhari et Moslim)[1]

1 Al-Boukhari (79) et Moslim (2282).

Les Versets

- ﴿*Le bon pays, sa végétation pousse avec la grâce de son Seigneur; quant au mauvais pays (sa végétation) ne sort qu'insuffisamment et difficilement. Ainsi déployons-Nous les enseignements pour des gens reconnaissants.*﴾ [Sourate Al-A'râf: 58].
- ﴿*J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s' enflent d' orgueil sur terre. Même s' ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention.*﴾ [Sourate Al-A'râf: 146].
- ﴿*Les deux groupes ressemblent, l'un à l'aveugle et au sourd, l' autre à celui qui voit et qui entend. Les deux sont-ils comparativement égaux? Ne vous souvenez-vous pas?*﴾ [Sourate Houd: 24].
- ﴿*Il a fait descendre une eau du ciel à laquelle des vallées servent de lit, selon leur grandeur. Le flot débordé a charrié une écume flottante; et semblable à celle-ci est [l'] écume provenant de ce qu'on porte à fusion, dans le feu pour [fabriquer] des bijoux et des ustensiles. Ainsi Allah représente en parabole la Vérité et le Faux: l'écume [du torrent et du métal fondu] s'en va, au rebut, tandis que [l'eau et les objets] utiles aux Hommes demeurent sur la terre. Ainsi Allah propose des paraboles.*﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 17].
- ﴿*Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. Il dira: "Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais?" [Allah lui] dira: "De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié". (126)*﴾ [Sourate Tâhâ: 124-126].
- ﴿*Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent.*﴾ [Sourate Al-'An'kabout: 43].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Moussa, 'Abd Allah Ibn Qays Ibn Soulaym Ibn Houddâr Ibn Harb Ibn 'Âmir Ibn Al-Ach'ar Al-Ach'arî, le grand imam, juriste et Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui a participé aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Il fut gouverneur de Bassora lors du califat de 'Omar et il enseigna à ses habitants, les instruisit en religion et leur apprit le Coran, sachant qu'il était le Compagnon qui récitait le Coran avec la voix la plus agréable. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ compare les différentes façons dont les gens accueillent la guidée révélée par Allah à Son Prophète ﷺ. Certains parmi eux l'ont comprise et l'ont mise en pratique, ils en profitent donc et en font profiter les autres. D'autres ont mémorisé la science pour autrui plus qu'ils ne l'ont eux-mêmes comprise. D'autres enfin négligent la science, ils n'en profitent pas et n'en font pas profiter les autres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1749), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1762) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (5/306).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ donne une explication imagée sur les différentes façons dont les gens accueillent la guidée qu'il a apportée. Il la compara ainsi à une pluie abondante utile pour les gens. Le Prophète ﷺ mentionna la pluie, car les gens en ont grandement besoin: tout comme la terre vit grâce à la pluie, Allah fait également vivre les cœurs par la science.

   De plus, les effets de la pluie diffèrent selon la nature des terres sur lesquelles elle tombe, conformément à la description du hadith:

2. Le premier type de terre est la terre pure, bonne et fertile qui est exempte de défauts et qui se prête à l'agriculture. Lorsque l'eau tombe dessus, elle l'absorbe et fait pousser des végétaux (ce qui englobe toutes les plantes) et de l'herbe – qui désigne les plantes tendres. La terre profite donc de cette eau qui l'a fait revivre et elle en fait également profiter les êtres humains et les animaux en leur produisant ce qui les nourrit.

3. Le deuxième type de terre est la terre dure qui ne se prête pas à l'agriculture et qui n'absorbe pas rapidement l'eau, mais la garde plutôt en surface. Elle ne tire donc pas profit de l'eau par l'agriculture, mais ce sont les gens qui en tirent profit lorsqu'ils trouvent cette eau, car elle leur permet de s'abreuver, d'abreuver leurs bêtes et d'irriguer leurs cultures.

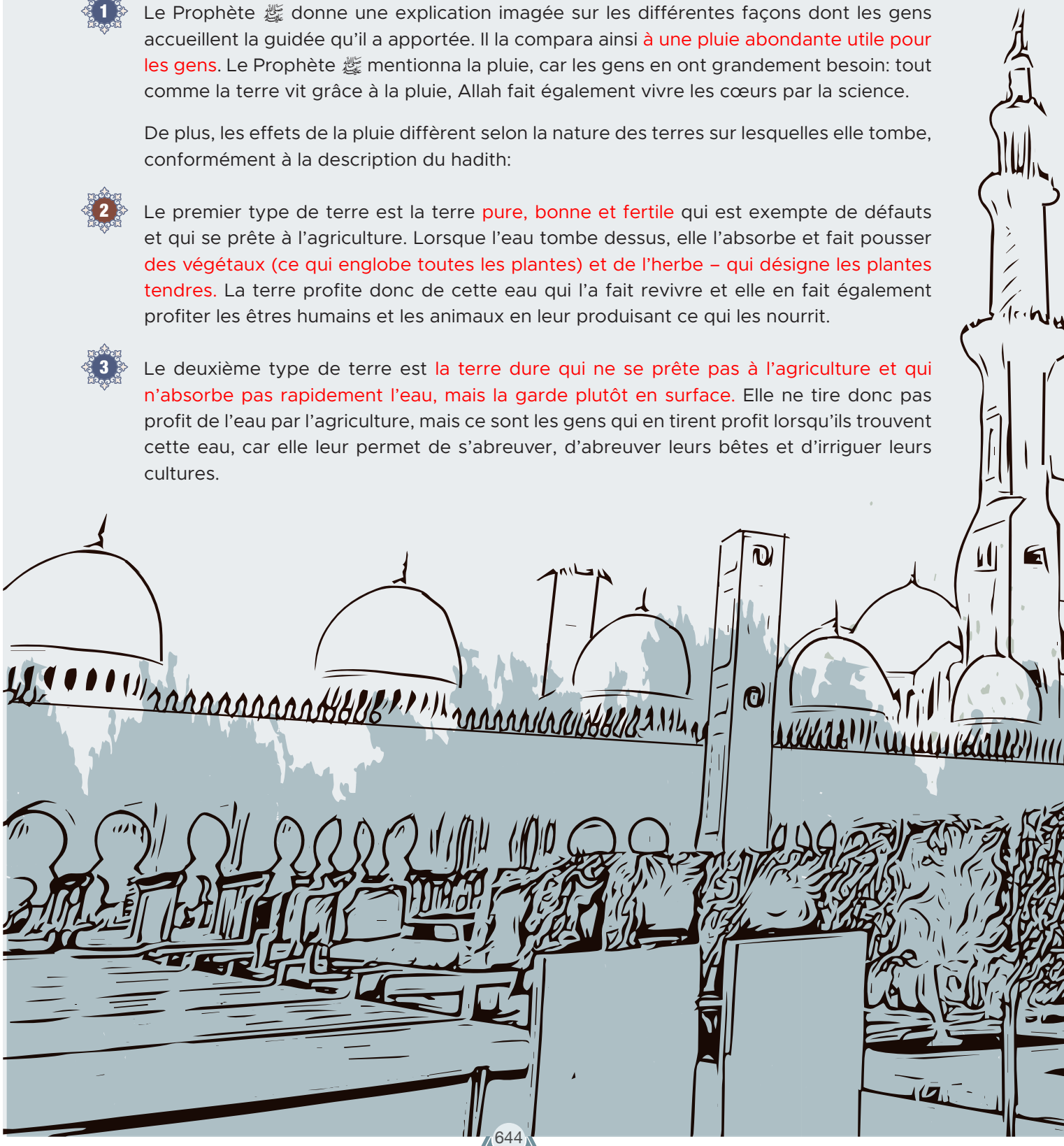

4 Le troisième type de terre est la terre plate et lisse qui ne se prête ni à l'agriculture ni ne retient l'eau. Elle ne tire donc pas elle-même profit de l'eau en devenant fertile et recouverte de plantes et les gens n'en tirent pas non plus profit pour s'abreuver et la cultiver.

5 Ensuite, le Prophète ﷺ explique cette description imagée: il dit ainsi que le premier type correspond aux savants qui comprennent ce qu'Allah et Son Messager ont voulu signifier. Ils l'apprennent donc puis l'enseignent aux gens. Le deuxième type regroupe ceux qui sont un moyen de transmettre la science sans être eux-mêmes des hommes de science éclairés. Le troisième type regroupe ceux qui n'acceptent pas ce que le Prophète ﷺ a apporté. Ils ne mémorisent ni ne transmettent, ils ne comprennent ni ne mettent en pratique. Ces derniers sont les mécréants et les pervers qui refusent d'embrasser la religion d'Allah.

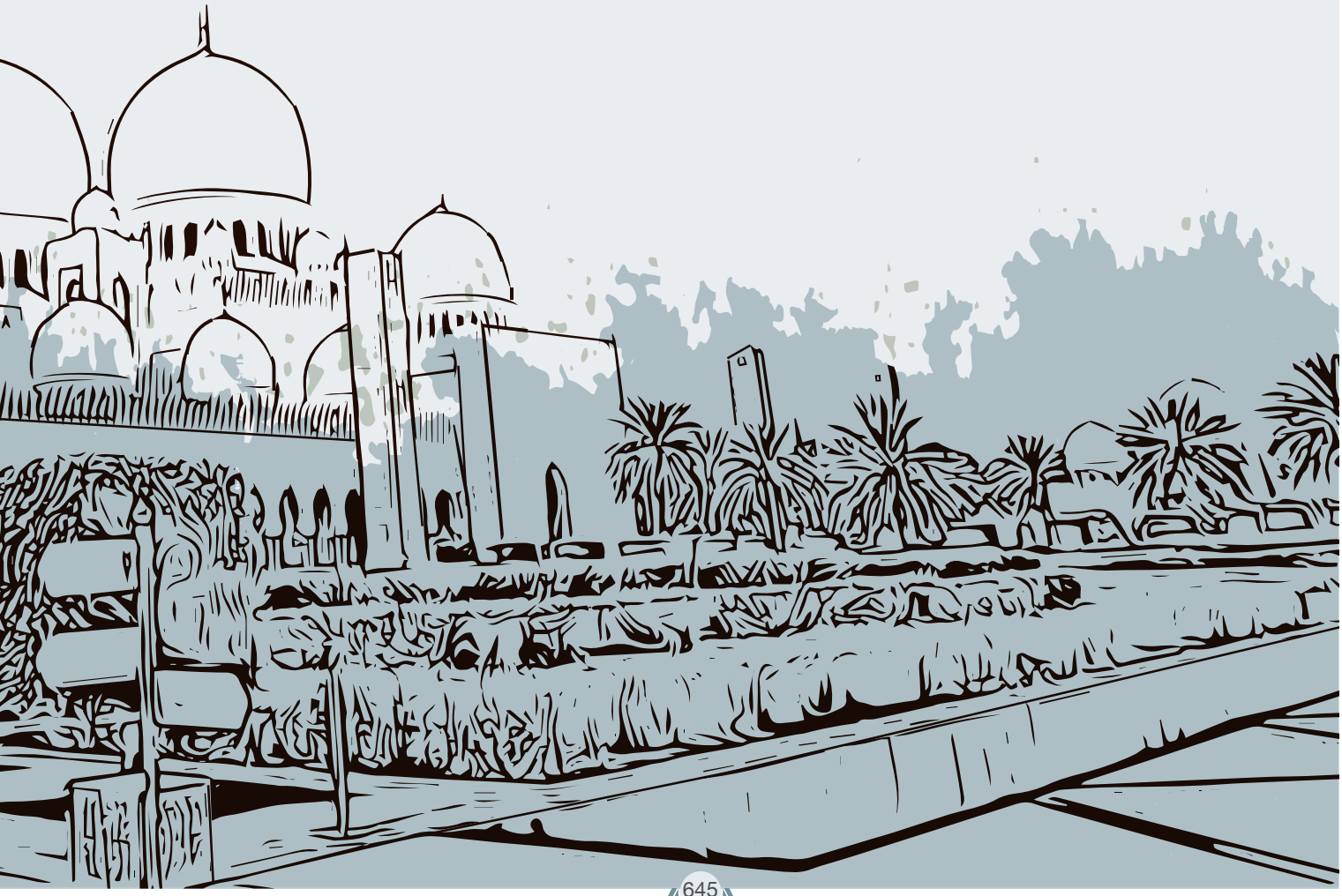

Suivi

1. Le Prophète ﷺ était le meilleur pédagogue, celui qui avait la plus grande capacité d'explication et celui qui se préoccupait le plus de guider les gens. Il usait donc de tous les moyens possibles afin de délivrer l'appel de son Seigneur. Ici, il énonce des paraboles concrètes afin de rendre accessibles des concepts abstraits et de faciliter la compréhension et l'assimilation. Par conséquent, tout prédicateur doit user des moyens possibles qui puissent faciliter les gens de le comprendre et de le suivre.

2. Le besoin que les gens ont de la science est aussi grand et même plus grand que le besoin que la terre a de la pluie. Que la première chose par laquelle tu secours les gens, avec laquelle tu leur es utile et que tu dépenses pour eux soit l'enseignement de la religion d'Allah.

3. La science pousse dans les bons cœurs tout comme l'herbe pousse sur la bonne terre. Que celui qui désire acquérir la science utile purifie donc son cœur des maux de l'associationnisme, de l'envie et de la bassesse et qu'il s'en remette à Allah pour se débarrasser de tout cela. Ibn Taymiya a dit:

   "Lorsque le cœur est tendre est sensible, il est plus susceptible d'acquérir la science et celle-ci s'implante durablement en lui et produit ses effets. Si au contraire il est dur et rude, son acquisition de la science sera laborieuse. De plus, il doit être pur et sain afin que la science se développe en lui et produise de bons fruits. Sinon, même si le cœur acquiert la science, mais qu'il contient en lui de l'abjection et de la perversité, cette science sera corrompue et ressemblera à un champ de blé infesté de mauvaises herbes. Bien que ces mauvaises herbes n'empêchent pas le blé de pousser, elles l'empêchent cependant de fructifier et d'arriver à maturité et cela est évident pour ceux qui sont doués de clairvoyance"[1].

4. Le rang le plus élevé est atteint par celui qui réunit en lui, la science, l'action et l'enseignement. Il est telle la bonne terre qui absorbe l'eau et fait pousser de l'herbe pour que les autres en profitent. Ce rang se décline en plusieurs degrés dépendant des efforts que l'on accomplit pour les atteindre, efforce-toi donc d'atteindre le degré le plus haut.

5. Que celui qui n'a pas la capacité d'être un savant transmette la science des savants, car le Prophète ﷺ a dit: "*Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset*[2]". Il se peut que cela soit plus utile que le fait qu'il enseigne ce qu'il a lui-même compris, puisque le Prophète ﷺ a dit: "*Que celui qui est présent transmette à celui qui est absent, car il se peut que celui à qui on transmet mes paroles les comprenne mieux que celui qui les a entendues*"[3]. D'autant plus qu'il partage la même rétribution que celui duquel il a transmis la science.

---

1 Majmou' Al-Fatâwâ (9/315,316)

2 Al-Boukhari (3461) d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Âss– Allah a agréé les deux hommes.

3 Al-Boukhari (1741) d'après Abou Bakrah – Allah l'a agréé.

6 Lorsque tu vois en toi une réticence à suivre la guidée d'Allah et de Son Messager ﷺ et à la réfuter par la polémique, remets-toi en cause, purifie ton âme de l'orgueil et de la passion et prends garde à ne pas faire partie de ceux dont Allah dit: ﴿*J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. Même s'ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention*﴾ [Sourate Al-A'râf: 146].

Un poète a dit:

Le mérite n'appartient qu'aux gens de science, car ils montrent la guidée à ceux qui désirent la suivre.

La valeur d'un individu se mesure à ce qu'il maîtrise et les ignorants sont les ennemis des savants. Intéresse-toi donc à la science et ne l'échange contre rien, car morts sont les gens et vivants sont les savants.

Un autre savant a dit:

Sois parmi les gens soit un savant, soit un étudiant, soit quelqu'un qui écoute, car la science est un habit d'apparat.

Acquiers des connaissances de chaque discipline et n'en sois pas totalement ignorant, car celui qui est libre a connaissance des secrets.

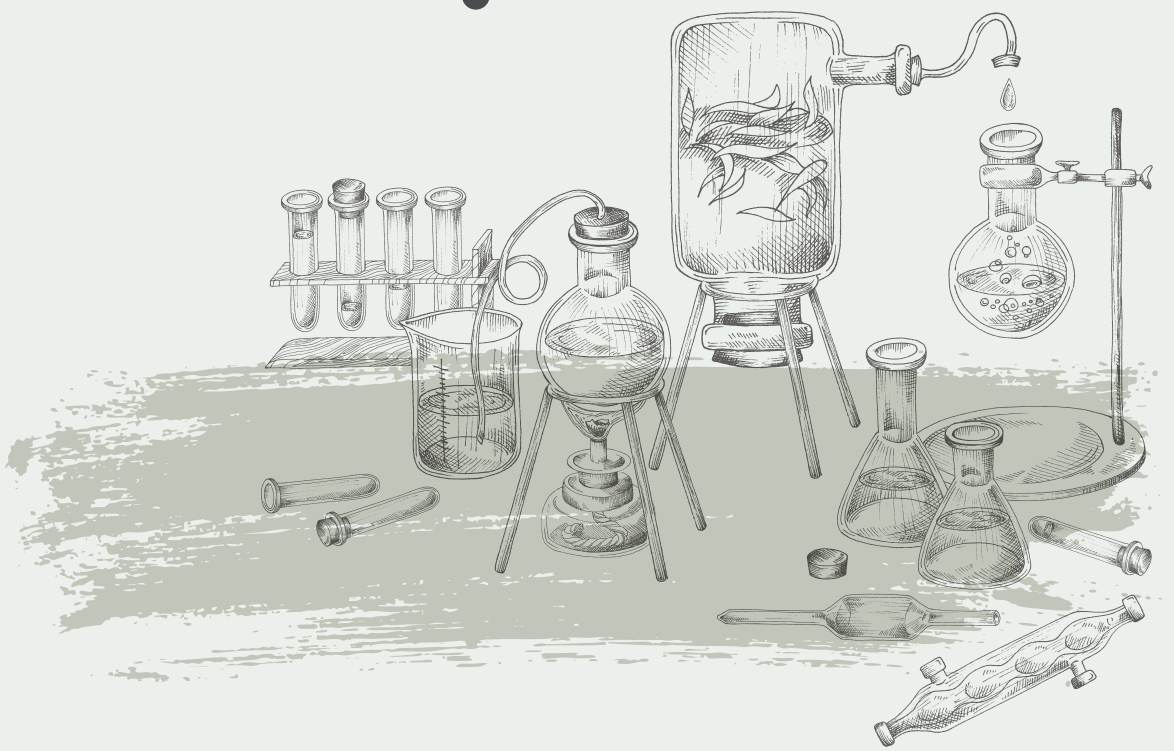

Hadith 109

La transmission de la religion

‘Abd Allah Ibn ‘Amr – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *“Transmettez de moi ne serait-ce qu’un verset*

2 *et il n’y a pas de mal à ce que vous rapportiez les récits des Israélites.*

3 *Quant à celui qui ment sur moi délibérément, qu’il prépare sa place en Enfer”*[1].

1 Al-Boukhari (3461).

Les Versets

- ﴿*Dis: Voici ma voie, j’ appelle les gens à [la religion] d’Allah, moi et ceux qui me suivent*﴾ [Sourate Youssouf: 108].
- ﴿*Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: “Ceci est licite, et cela est illicite”, pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas*﴾ [Sourate An-Nahl: 116].
- ﴿ *Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car C’est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s’égare de Son sentier et c’est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.* ﴾ [Sourate An-Nahl: 125].
- ﴿*Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: “Je suis du nombre des Musulmans?”*﴾ [Sourate Foussilat: 33].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Mohammad, certains disent Abou ‘Abd Ar-Rahmane, ‘Abd Allah Ibn ‘Amr Ibn Al-’Asse Ibn Wa’ il Al-Qourachi As-Sahmi. Scribe durant l’époque préislamique et maîtrisant la langue syriaque, il embrassa l’Islam avant son père et il jeûnait le jour et veillait la nuit pour prier. Il est mort en l’an 65 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ incite les membres de sa communauté à transmettre sa Sounna, leur permet de raconter aux gens les récits des Israélites et défend de mentir sur lui. Ainsi, celui qui ment sur lui est voué au Feu.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nu’aym (3/1720), Al-Isti’ab Fi Ma’rifatt Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/956) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/245).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ ordonne aux membres de la communauté de l'Islam de transmettre son Message et sa religion, chacun dans la mesure de sa capacité et de son aptitude. Lorsque le musulman ne trouve rien d'autre qu'un verset qu'il mémorise et dont il comprend le sens ou bien un hadith authentique qu'il diffuse, alors cela est suffisant en ce qui le concerne et il se sera acquitté de son obligation.

Les paroles du Prophète ﷺ: "ne serait-ce qu'un verset" sont la preuve qu'il n'est pas exigé que le prédicateur soit un savant et un juriste. Chacun doit plutôt appeler à Allah avec ce dont il dispose, à condition qu'il comprenne ce à quoi il appelle et qu'il soit certain de l'authenticitdée ce qu'il transmet aux gens.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il doive transmettre n'importe quoi à n'importe qui, car la prédication nécessite de la sagesse et de la clairvoyance, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Dis: Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent*﴾ [Sourate Youssouf: 108]. Il est donc obligatoire dans la prédication de tenir compte de la situation de la personne prêchée en ne lui disant pas ce que sa raison ne peut comprendre. Sinon, on serait à l'origine d'un trouble. 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – a dit: "Dites aux gens ce qu'ils sont capables *de comprendre. Voulez-vous qu'Allah et Son Messager soient traités de menteurs?!*"[1].

2 Le Prophète ﷺ informe ensuite qu'il est licite de raconter et de mentionner les récits des Israélites. Il affirme ainsi qu'il n'y a pas de péché à transmettre leurs récits et leurs nouvelles.

Cette permission exclut leurs récits dont nous ne sommes pas certains qu'ils sont mensongers. Quant à leurs récits dont nous sommes convaincus de la véracité, alors il est permis de les raconter[2].

3 Puis le Prophète ﷺ déclare sévèrement qu'il est illicite de mentir sur lui et de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, car celui qui attribue délibérément au Prophète ﷺ des paroles qu'il n'a pas dites, sa rétribution sera l'Enfer, qu'Allah nous en préserve.

Mentir sur le Prophète ﷺ est plus grave que de mentir sur quelqu'un d'autre, car celui qui ment sur le Prophète ﷺ ment sur Allah et sur Sa religion. Comme le Prophète ﷺ ne parle pas sous l'effet de la passion, celui qui ment sur lui est un calomniateur qui déclare licites ou illicites les choses en suivant sa passion. Or Allah dit: ﴿*Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas*﴾ [Sourate An-Nahl: 116][3].

1 Al-Boukhari (127).
2 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (6/498, 499).
3 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (5/431).

Suivi

1 (1) Veille à faire partie des prédicateurs qui appellent à Allah, car ce sont les plus nobles des gens. Allah dit en effet à leur sujet: ﴿*Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des musulmans?"*﴾ [Sourate Foussilat: 33].

2 (1) Appeler à Allah est une obligation pour tous les musulmans, chacun selon sa capacité. Si tu as la capacité de diffuser la science et de transmettre la religion, fais-le, sinon appelle à Allah en adoptant un bon comportement et en expliquant comment doit être le musulman en apparence et dans son for intérieur.

3 (1) Appeler à Allah est simple et facile pour chacun. En effet, il n'est pas requis d'être un savant et un juriste pour appeler à Allah. Utilise ce dont tu disposes et Allah ne charge une âme que de ce qu'elle peut supporter.

4 (1) La prédication est devenue plus facile et fluide et elle est plus présente sur les médias modernes. Par conséquent, le musulman est désormais en mesure de chercher la signification d'un verset en consultant plusieurs livres ou bien de s'assurer de l'authenticité d'un hadith, d'une tradition ou d'un récit. Ensuite, il suffit d'un clic pour diffuser les versets, les hadiths, les enregistrements audio et vidéo des savants et ainsi appeler à Allah des millions de gens.

5 (1) Il ne te suffit donc pas d'obtenir la rétribution de tous les gens qui t'ont suivi? Le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui appelle à une guidée obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs."*[1] Il dit également: *"Par Allah, qu'un homme soit guidé grâce à toi est meilleur pour toi que les chamelles rouges"*[2].

6 (1) Les savants et les prédicateurs qui se chargent de prêcher les gens ainsi que les personnes expérimentées dans ce domaine, qui dépensent, donnent et ont consacré leurs vies à appeler à Allah, doivent sensibiliser les gens à s'acquitter de leur devoir d'appeler à Allah, les inviter à s'engager dans les différentes activités de prédication, les motiver et les inciter à accomplir tout cela et orienter chacun vers ce qu'il maîtrise en exploitant efficacement les talents et les moyens dont ils disposent. De cette manière, ils leur ouvriront les horizons de la prédication qui leur donneront la liberté d'œuvrer.

1 Moslim (2674).
2 Al-Boukhari (2942) et Moslim (2406).

7 (1) Le bienheureux est celui qui est précurseur dans le bien et mène les gens vers lui. Le malheureux est celui qui aide à propager le mal et mène les gens vers lui.

8 (2) Il n'y a pas de mal à ce que tu rapportes des nouvelles et des récits provenant des Israélites tant que tu n'es pas certain qu'ils sont mensongers, à condition que tu précises aux gens leur provenance pour que l'auditeur ne soit pas trompé et qu'il ne se persuade pas qu'ils sont authentiques.

9 (3) Prends garde de mentir sur le Prophète ﷺ de façon délibérée ou bien par ignorance. Ne narre que les hadiths dont tu es certain qu'ils sont authentiques et qu'ils sont établis de lui. Sinon, tu fais partie de ceux qui mentent sur le Messager d'Allah ﷺ.

10 (3) Mentir sur le Prophète ﷺ inclut de parler de la religion d'Allah en étant ignorant, rendant ainsi licite ce qu'Allah a déclaré illicite et illicite ce qu'Il a déclaré licite.

11 (3) Un des mensonges sur le Messager d'Allah ﷺ est de mentir sur les savants et les gens de science. En effet, lorsqu'on dit à quelqu'un que tel savant est d'avis que telle chose est permise, il intègre alors cet avis à sa pratique religieuse, persuadé qu'il est que ce savant a émis son avis en se basant sur la science. Ce mensonge est donc plus grave que de mentir sur des gens ordinaires[1].

Un poète a dit:

J'ai appelé à Allah les gens, celui-ci a répondu favorablement et celui-là s'est montré arrogant. Mais je n'ai cessé d'être rétribué pour mon prêche, car celui qui appelle à Allah n'est jamais perdant. Ô gens, repentez-vous à votre Seigneur, Son agrément est toujours ce qu'il y a de plus important.

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (5/431).

110

Hadith

La préservation et la transmission des hadiths

Zayd Ibn Thâbit, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"Qu'Allah fasse resplendir de beauté celui qui aura entendu quelque chose venant de nous et qui l' aura transmis tel qu'il l'a entendu.*

2 *Il se peut que celui qui porte une connaissance la transmette à quelqu'unqui sera plus perspicace que lui,*

3 *et il se peut que celui qui porte une connaissance ne soit pas du tout perspicace"*[1].

1 Abou Dawoud (3660) et les termes sont les siens. At-Tirmidhî (2656) et il dit: Ceci est un hadith bon et authentique.

Les Versets

- ﴿*Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.*﴾ [Sourate Âl-'Imrâne: 104].
- ﴿*Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement)*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 83].
- ﴿*Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son mess age.*﴾ [Sourate Al-Mâ`ida: 67].
- ﴿*Ceux qui communiquaient les messages d'Allah, Le craignaient et ne redoutaient nul autre qu'Allah. Et Allah suffit pour tenir le compte de tout*﴾ [Sourate Al-Ahzâb: 39].
- ﴿*et il ne prononce rien sous l' effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée*﴾ [Sourate An-Najm: 3-4].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'îd Zayd Ibn Thâbit Ibn ad-Dahhâk Al-Ansârî An-Najjârî Al-Madani. Il mettait par écrit la Révélation pour le compte du Messager d'Allah ﷺ et il était âgé de onze ans lorsque le Prophète ﷺ arriva à Médine. Il participa à la bataille de Ouhoud et aux batailles suivantes et il était le savant de la communauté en science religieuse, en jurisprudence et en problématiques d'héritage. On dit aussi que la première bataille à laquelle il a participé est celle du Fossé. Il est l'un de ceux qui ont compilé le Coran du vivant du Messager d'Allah ﷺ et il est mort en l' an 45 de l'Hégire[1]30.

Résumé

Le Prophète ﷺ incite à mémoriser les hadiths et à les transmettre aux gens. Il invoque Allah en faveur de ceux qui font cela, car la communauté a besoin de connaître la religion d'Allah – exalté soit-Il. Il se peut que celui qui a entendu le hadith et ne l'a pas compris, le transmettre à quelqu'un qui le comprend, identifie sa finalité et l'enseigne aux gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (3/1151), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/537) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (2/126).

Compréhension (fiqh)

1 La beauté resplendissante désigne la beauté et la resplendissance du visage. Le Prophète ﷺ incite donc ses Compagnons puis la communauté après eux, à préserver sa Sounna et à la diffuser parmi les gens. Il les encourage à cela en invoquant Allah de faire resplendir de beauté celui qui fait cela – en récompense pour sa ressuscitation de la Sounna – et la manière la plus complète de le faire est de préserver textuellement la Sounna, ce qui indique que l'on a attentivement écouté et que l'on a veillé à être honnête dans la transmission afin de faire parvenir le hadith tel qu'il est aux autres.

Il est toutefois également permis de transmettre le sens du hadith en changeant ses termes lorsque cela est nécessaire pour celui qui connaît son sens et il est illicite de mentir sur le Prophète ﷺ même si on prétend que c'est pour une cause bénéfique.

2 Ensuite, le Prophète ﷺ justifie cela en disant qu'il arrive que celui qui transmet un hadith le comprenne moins que celui à qui il le transmet. Ainsi, si chacun de ceux qui écoutent les hadiths du Prophète ﷺ se contentait de transmettre ce qu'ils en comprennent et non les termes précis des hadiths, beaucoup de bonnes choses seraient perdues. L'expression "il se peut" indique ici que cela arrive plus souvent qu'on ne le pense.

3 Ensuite, il nous informe qu'il n'est pas requis que celui qui transmet soit un savant accompli. Il est plutôt requis qu'il ait une bonne mémoire et qu'il transmette honnêtement ce qu'il mémorise. Il arrive en effet souvent que le transmetteur d'une nouvelle ne soit pas un savant, mais il obtient une rétribution en la transmettant à autrui[1].

1 Voir Touhfat Al-Ahwadhî bi-Charh Jâmi' at-Tirmidhî d'Al-Moubârakfourî (7/348).

Suivi

1. Le Prophète ﷺ avait rapproché de lui Zayd Ibn Thâbit malgré son jeune âge en raison de sa science et de son intelligence. Ainsi, il fit de lui un scribe qui mettait la Révélation par écrit pour son compte. De même, Abou Bakr As-Siddiq puis ‘Othmân – qu’Allah a agréés – l’ont employé à compiler le Coran et à écrire la copie de référence du Coran. Par ailleurs, Zayd était un des Compagnons les plus connaisseurs des problématiques d’héritage. Ne te sous-estime donc pas en raison de ton jeûne âge ni ne sous-estime autrui pour cette même raison.

2. Le Prophète ﷺ invoqua Allah de rendre beau celui qui transmet la Sounna et de faire resplendir son visage. Que celui qui veut être ainsi s’efforce donc de transmettre sa Sounna et faire partie de ceux qui mémorisent les hadiths, qu’il soit un homme ou une femme. Sofyân Ibn ‘Ouyayna a dit: Tu ne trouves personne mémorisant les hadiths qui n’ait pas un visage resplendissant grâce à l’invocation du Prophète[1].

3. Habitue-toi à mémoriser, particulièrement les mots transmis d’Allah et de Son Messager ﷺ. On trouve en effet, parmi leurs lettres, des connaissances qui peuvent momentanément ou à jamais t’échapper. Il suffit donc que tu en tires profit dans la mesure de tes capacités et il se peut que tu te remémores ces mots plus tard en les comprenant mieux ou bien que tu les transmettes à d’autres qui en tireront profit mieux que toi.

4. Ne sois pas trompé par les appels de ceux qui dénigrent la mémorisation, car la mémorisation n’est pas l’opposé de la compréhension, elle la facilite plutôt et est utile à celui qui mémorise et aux autres. De plus, il existe peu de sciences qui ne comportent pas de règles qu’il faut mémoriser et retenir textuellement.

5. Efforce-toi de transmettre fidèlement ce que tu entends, car s’assurer de ce qu’on entend et de ce qu’on transmet est la preuve d’une raison mature.

6. Il n’est pas requis que celui qui transmet la Sounna soit un savant accompli ou qu’il comprenne tout ce qu’il transmet. Au contraire, à chaque fois qu’il entend un verset, un hadith authentique ou une science acquise auprès d’un savant de confiance, il ne doit pas se sentir gêné de transmettre la Sounna et de diffuser la science.

7. L’être humain raisonnable tire profit de la sagesse transmise d’Allah, de Son Messager ﷺ et des Compagnons de celui-ci, même si celui qui la lui transmet est inférieur à lui en science. Il doit donc tirer profit de ce qu’on lui a transmis, même si le transmetteur est déficient.

1 Majmou’ Al-Fatâwâ (1/11).

8 Le hadith nous apporte comme enseignement que le rang des gens du hadith qui transmettent les paroles du Prophète ﷺ est éminent. Ach-Châfi'î a dit: "Lorsque je vois un homme des gens du hadith, c'est comme si je voyais un homme parmi les Compagnons du Prophète ﷺ".[1] Ach-Châfi'î ne dit cela que parce qu'ils sont au même rang que les Compagnons dans leur transmission des hadiths du Prophète ﷺ. Il convient donc que nous respections les gens du hadith et que nous leur accordions beaucoup de considération comme le firent les gens de science.

Un poète a dit:

J'ai vu que l'adepte de la science est digne, même s'il a pour parents des gens vils.

La science ne cesse de l'élever jusqu'à ce qu'il soit révéré par des gens nobles

qui le suivent en toutes circonstances, aussi docilement que des moutons suivent leur berger.

N'était-ce la science, des hommes ne seraient pas heureux et on ne connaîtrait ni ce qui est licite ni ce qui est illicite.

1 Majmou' Al-Fatâwâ (1/11).

Hadith 111

L'importance de l'ijtihad

Mo'awiya, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Lorsque le décideur effectue un effort de réflexion et décide puis qu'il s'avère que sa décision est juste, il bénéficiera de deux récompenses,*

2 *et S'il effectue un effort de réflexion et décide puis qu'il s'avère qu'il s'est trompé, il bénéficiera d'une seule récompense."* Hadith rapporté par Al-Boukhari et Moslim.[1]

1 Al-Boukhari (7352) et Moslim (1716).

Les Versets

- ﴿*[Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent.] S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement).*﴾ [Sourate An-Nissâ`: 83].
- ﴿*Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.*﴾ [Sourate At-Tawbah: 91].
- ﴿*Et David, et Salomon, quand ils eurent à juger au sujet d'un champ cultivé où des moutons appartenant à une peuplade étaient allés paître, la nuit. Et Nous étions témoins de leur jugement. Nous la fîmes comprendre à Salomon. Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir.*﴾ [Sourate Al-Anbiyâ`: 78-79].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah 'Amr Ibn Al-'Âss Ibn Wâ`il Al-Qourachi As-Sahmî, l'un des plus rusés parmi les Arabes. Les Qouraychites l'envoyèrent visiter Négus avant sa conversion à l'Islam afin qu'il leur livre les musulmans réfugiés chez lui. Il embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, on dit également qu'il l'embrassa alors qu'il était chez le Négus. Il migra auprès du Prophète ﷺ qui lui confia le commandement de l'escadron ayant livré la bataille de Dhât as-Salâsil puis 'Omar lui confia le commandement de l'armée qui conquit l'Égypte. Il est mort en l'an 43 de l'Hégire[1].

Résumé

Ce hadith démontre que le décideur – qui inclut le juge, le mufti et d'autres fonctions– est rétribué pour avoir fait de son mieux et s'être efforcé de parvenir à ce qui est vrai. S'il y parvient, il est rétribué pour le résultat et pour l'effort, remportant ainsi deux rétributions. S'il ne parvient pas au vrai après s'être efforcé d'y parvenir, il ne remporte la rétribution que pour l'effort.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1987), Al-Istî'âb Fî Ma'rifat Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1184) et Ousd Al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (3/741).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ encourage à faire des efforts de réflexion et à faire de son mieux pour examiner les preuves et rechercher le vrai dans la mesure de ses capacités[1]. Cela est adressé à tout décideur, c'est-à-dire tout détenteur d'une autorité savante – comme un mufti ou un enseignant – ou active – comme un juge, un dirigeant ou un père – qui dès lors qu'il a en main les outils lui permettant de parvenir au vrai[2], qu'il s'efforce d'y parvenir, qu'il lui est facilité d'y parvenir et que sa décision coïncide avec celle d'Allah – exalté soit-Il – pour la problématique qu'il doit trancher, il obtient alors deux rétributions de la part d'Allah: une rétribution pour l'effort et une rétribution pour le résultat[3].

2 Si en revanche il effectue un effort de réflexion et qu'il fait de son mieux pour identifier le vrai et parvenir au jugement d'Allah relatif à une problématique, mais qu'il se trompe, il est alors excusé et aucun péché ne lui est comptabilisé. Au contraire, il est rétribué pour son effort et son erreur est pardonnée[4].

Le meilleur exemple de cela est ce qui est raconté dans le Coran au sujet de Dawoud (David) et Soulaymâne (Salomon) – qu'Allah les protège – lorsque le propriétaire d'un champ se plaignit à Dawoud que des moutons avaient saccagé ses cultures. Dawoud jugea alors que les moutons revenaient au propriétaire du champ en dédommagement du préjudice subi. Soulaymâne dit alors: Pas comme cela, ô prophète d'Allah! Le propriétaire des moutons doit plutôt prendre en charge le champ jusqu'à restaurer ses cultures et le propriétaire du champ doit prendre en charge les moutons et en tirer profit jusqu'à récupérer son champ et ses cultures restaurées[5]. Allah dit à ce sujet: ﴿***Et David, et Salomon, quand ils eurent à juger au sujet d'un champ cultivé où des moutons appartenant à une peuplade étaient allés paître, la nuit. Et Nous étions témoins de leur jugement. Nous la fîmes comprendre à Salomon. Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir.***﴾ [Sourate Al-Anbiyâ`: 78-79]. Allah déclara donc que l'avis de Soulaymâne était correct et fit l'éloge des deux prophètes[6].

Ce mérite est réservé au décideur qualifié pour décider. Si en revanche un ignorant se permet de décider sans qualification, alors c'est un désobéissant qui n'est pas rétribué même s'il prend la bonne décision, car sa bonne décision ne repose pas sur une base religieuse. Par conséquent, celui qui juge avec ignorance commet un péché, qu'il ait raison ou pas[7]. Il est dit en effet dans un hadith: "*Les juges sont au nombre de trois: un juge qui ira au Paradis et deux juges qui iront en Enfer. Un juge qui connaît le vrai et qui juge en conformité avec, ira au Paradis. Un juge qui connaît le vrai et qui ne juge pas en conformité avec, ira en Enfer. Un juge qui juge avec ignorance, ira en Enfer*"[8].

---

1 Voir At-Tanwîr Charh Al-Jâmi' as-Saghîr d'Al-Amîr As-San'ânî (2/25).

2 Voir Al-Kâchif 'an Haqâ`iq as -Sounane d'At-Tîbî (8/2594).

3 Voir Irchâd as-Sârî li-Charh Sahih Al-Boukhari (10/343).

4 Voir At-Tanwîr Charh Al-Jâmi' as-Saghîr d'Al-Amîr As-San'ânî (2/25).

5 Voir l'exégèse d'Ibn Kathîr (5/355).

6 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battâl (10/381).

7 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawî (12/13-14).

8 Abou Dawoud (3573) et At-Tirmidhî (1322) d'après Bourayda, dont Allah est satisfait.

Suivi

1. Efforce-toi d'acquérir les outils qui te permettent de faire un effort de réflexion – comme la science, la retenue, etc. – avant de décider. Mieux encore, tu dois acquérir ces outils avant de pouvoir faire un effort de réflexion, car celui qui fait un effort de réflexion sans avoir acquis les outils nécessaires pour cela n'est en réalité pas qualifié pour faire un effort de réflexion.

2. Interroger ceux qui font des efforts de réflexion en science fait partie de l'effort de réflexion. Ainsi, si tu ne détiens pas tous les outils pour faire toi-même un effort de réflexion, interroge les gens de science et ceux dont les avis comptent dans chaque discipline.

3. Fais un effort de réflexion pour chaque décision que tu dois prendre, attends-toi à être rétribué et prends garde par finir à ne pas être à la hauteur de la responsabilité à cause de la paresse ou de la colère. L'être humain sera forcément amené à prendre un jour ou l'autre une décision, en tant que père pour arbitrer entre ses enfants, en tant qu'enseignant pour arbitrer entre ses étudiants, en tant que mufti pour répondre à celui qui l'interroge, ou bien en tant que juge, dirigeant, directeur, gestionnaire de biens, etc.

4. Ne crains pas de t'impliquer dans la vie avec les missions qu'elle comporte par peur de commettre des erreurs, car l'Islam t'apporte la force et le courage qu'il te faut afin de tenter des expériences, d'assumer des responsabilités et ne pas ressentir de culpabilité lorsque tu te trompes après avoir fait de ton mieux.

5. Le vrai est un, recherche-le donc sincèrement et ne tombe pas dans le piège de la relativité qui met en doute l'existence de la vérité.

6. Ne suppose pas que toute personne qui te contredit est égarée et injuste. Ce peut être juste quelqu'un qui a lui-même fait un effort de réflexion et s'est trompé dans la problématique. Il est donc rétribué et son erreur est pardonnée. De plus, sois tolérant avec les musulmans et abstiens-toi d'accuser et de dénigrer les savants en raison des résultats auxquels ont abouti leurs efforts de réflexion.

Un poète a dit:

La fierté n'appartient qu'aux gens de science, car ils suivent la guidée et l'indiquent à celui qui veut la suivre.

La valeur d'un individu se mesure à ce qu'il sait faire et les ignorants sont les ennemis des gens de science.

Acquiers donc une science grâce à laquelle tu vivras éternellement, car tous les gens sont morts excepté les gens de science.

Hadith 112

Se conformer à la Sounna et éviter les innovations

Al-'Irbad Ibn Sariya, qu'Allah a agréé, a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ se leva parmi nous un jour et il nous fit un sermon poignant qui a terrifié les cœurs et fait couler les larmes des yeux.

2 On lui demanda: "Ô Messager d'Allah, tu as prononcé devant nous le sermon de quelqu'un qui fait ses adieux. Fais-nous donc une recommandation".

3 Il dit: "*Je vous recommande la crainte d'Allah*

4 *ainsi que l'écoute et l'obéissance [au détenteur de l'autorité] fu-til un esclave abyssin.*

5 *Vous verrez après moi une grande discorde. Conformez-vous donc à ma Sounna et celle des califes sages et bien-guidés, attachez-vous à elle et cramponnez-vous-y en y mordant avec vos molaires.*

6 *Et prenez garde aux choses inventées, car toute innovation [dans la religion] est un égarement*"[1].

1 Abou Dawoud (4607), At-Tirmidhi (2676) et Ibn Maja (42). Ce hadith a été déclaré authentique par Ibn Al-Moulaqqine dans Al-Badr Al-Mounir (9/582) et par Al-Albani dans Al-Michkate (165) et Al-Irwa (2455).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 102].
- ﴿*Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement*﴾ [Sourate An-Nissa: 59].
- ﴿*Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l' Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾ [Sourate An-Nissa: 115].
- ﴿*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous-en*﴾[Sourate Al-Hachr: 7].

Le Narrateur

Il s' agit d'Abou Najîh Al-'Irbad Ibn Sariya As-Soulami, l'un des gens du banc de la Mosquée du Prophète ﷺ . Il s' est installé au Levant et a habité Homs. Il fait partie de ceux au aujet desquels fut révélé le verset suivant: ﴿*(Pas de reproche) non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis:"Je ne trouve pas de monture pour vous." Ils retournèrent les yeux débordants de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser*﴾ [Sourate At-Tawba: 92]. Il est mort en l'an 75 de l'Hégire, ou selon certains lors des troubles d'Ibn az-Zoubayr[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ fit à ses Compagnons un sermon émouvant puis il leur recommanda de craindre Allah, d'obéir aux détenteurs de l'autorité, de s'attacher à la Sounna et de prendre garde aux innovations.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/2234), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1238) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/431).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ fit un jour un sermon émouvant à ses Compagnons, durant lequel il leur inspira la crainte en parlant d'Allah et les avertit contre Sa colère et Sa punition, au point que les cœurs furent terrifiés et que les larmes coulèrent des yeux sous l'effet de la frayeur et de la crainte.

2 Un des Compagnons lui dit: Tu as poussé l'exhortation à l'extrême et tu lui as donné toutes les caractéristiques qu'elle mérite. Elle englobe en effet tout ce qui concerne la religion du musulman et ressemble à celle d'un individu qui fait ses adieux avant de partir en voyage ou de mourir et qui n'oublie de parler en détail de rien de ce qui concerne la personne à laquelle il fait ses adieux[1]. Fais-nous donc une recommandation, ô Messager d'Allah, et donne-nous un conseil exhaustif.

3 La première chose que recommanda le Prophète ﷺ fut de craindre Allah, la crainte d'Allah consistant à ce que l'être humain mette entre lui et ce qui provoque la colère d'Allah une protection et un voile. Or ceci n'est possible que si on obéit à Allah et qu'on suit Son Messager ﷺ.[2] Talq Ibn Habib – qu'Allah lui fasse miséricorde – l'a définie ainsi: "La piété consiste à ce que tu œuvres de manière à obéir à Allah, éclairé par la lumière d'Allah et en espérant la récompense d'Allah, et à t'abstenir de désobéir à Allah, éclairé par la lumière d'Allah et en redoutant la punition d'Allah"[3].

4 Puis le Prophète ﷺ donna comme deuxième recommandation, l'obligation d'écouter et d'obéir aux détenteurs de l'autorité auxquels il est obligatoire d'obéir lorsqu'ils ordonnent d'obéir à Allah et de réaliser des choses convenables. Si en revanche ils ordonnent un acte de désobéissance, il n'est permis à personne de leur obéir dans cette désobéissance. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"L'individu musulman doit écoute et obéissance dans ce qu'il aime comme dans ce qu'il déteste, sauf si on lui ordonne un acte de désobéissance. Dans ce cas, il ne doit ni écoute ni obéissance"*[4].

Les paroles du Prophète ﷺ: "*fut-il un esclave abyssin*" signifient: Même si le détenteur de l'autorité est un esclave abyssin, écoutez et obéissez. Or le Prophète ﷺ exigea que l'une des conditions que doit remplir le détenteur de l'autorité, ce soit la liberté et l'appartenance à Qouraych. Le Prophète ﷺ a donc dit cela soit en guise d'exagération afin de souligner l'obligation d'obéir au détenteur de l'autorité même dans un cas de figure qui ne se présentera pas, soit parce qu'il savait que la situation allait empirer plus tard au point que les gens allaient finir par être dirigés par des personnes à qui il n'était pas permis de détenir l'autorité et qu'à ce moment-là écouter et obéir était le moindre mal. Il vous faudra alors être patient sous l'autorité de celui à qui il n'est pas permis de la détenir pour que cela ne débouche pas vers des troubles plus graves. Une troisième hypothèse est que le Prophète ﷺ parlait des petites responsabilités et des personnes qu'on emploie. Quoi qu'il en soit, le Prophète ﷺ imposa l'obéissance au détenteur de

1 Voir Charh Al-Michkate Al-Kachif 'An Haqa`iq As-Sounane d'At-Tibi (2/633) et Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/114).

2 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (2/276).

3 Voir Ar-Rissala At-Taboukiyya Zad Al-Mouhajir Ila Rabbih d'Ibn Al-Qayyim (1/9) et Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim également (1/459).

4 Al-Boukhari (7144).

l'autorité et rendit illicite de leur désobéir, sauf s'ils ordonnent un acte de désobéissance ou qu'ils manifestent de la mécréance[1].

5 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que nous verrons après lui des troubles et des évènements graves et qu'on en échappera qu'en s'attachant à sa Sounna et celle des Califes Bien Guidés qui sont Abou Bakr, 'Omar, 'Othmane et 'Ali – qu'Allah a agréés. Il ordonna de s'y attacher aussi fortement que celui qui mord une chose avec ses canines de crainte qu'elle lui échappe.

Le Prophète ﷺ ne mentionna spécifiquement la Sounna des califes que parce qu'il était certain qu'ils ne contreviendraient pas à la sienne et parce que certaines de ses Sounane, qui n'étaient pas connues à son époque, le sont devenues à leur époque, car ils se sont préoccupés de les faire revivre et de ce fait on les leur a attribuées alors qu'elles faisaient partie de sa Sounna à l'origine[2]. Il se peut également que le terme califes désigne les savants majeurs de l'Islam, car ils sont les successeurs du Prophète ﷺ dans le fait de faire revivre le vrai, de faire triompher la religion et d'orienter les gens dans le droit chemin[3].

6 Puis le Prophète ﷺ met en garde contre les choses inventées qui n'existaient pas à son époque, car toute chose inventée en religion est égarement et perdition.

Par ailleurs, les innovations doivent avoir deux spécificités:

- Elles doivent ne concerner que la religion. Ainsi, les inventions, les améliorations et autres progrès qui concernent ce bas monde n'entrent pas dans les innovations [mentionnées dans ce hadith].
- Elles doivent n'avoir aucune origine dans la religion. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui innove dans notre affaire-ci une chose qui n'en fait pas partie, son acte se verra être rejeté[4]"*. Ainsi, quiconque invente quelque chose et l'attribue à la religion sans que cette chose n'ait d'origine dans la religion est dans un égarement et la religion en est innocente, qu'il s'agisse de ce qui touche aux croyances, aux œuvres ou bien aux paroles prononcées ou dites intérieurement[5].

Si une chose a dans la religion une origine à laquelle elle est analogue, ce n'est pas une innovation et elle n'est pas interdite. Même si elle est qualifiée d'innovation, il ne s'agit que de terminologie linguistique et le terme désigne alors ce qui est nouveau. C'est pourquoi 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, dit lorsqu'il rassembla les gens pendant le mois de Ramadan pour accomplir la prière de la veillée nocturne derrière Oubayy, qu'Allah a agréé: "Quelle bonne innovation que ceci[6]". En effet, le Prophète ﷺ avait déjà rassemblé les gens pour cette prière dans le passé et il délaissa cette habitude de crainte qu'ils ne la considèrent comme une obligation.

---

1 Voir Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounnah d'Al-Baydawi (1/137) et le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.97).

2 Voir Al-Mouyassar Fi Charh Massabih As-Sounnah d'At-Tawrabachtî (1/89) et Al-Mafatih Fi Charh Al-Massabih d'Al-Moudhiri (1/272).

3 Voir Touhfat Al-Abrar Charh Massabih As-Sounnah d'Al-Baydawi (1/137).

4 Al-Boukhari (2697) et Moslim (1718).

5 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/128).

6 Al-Boukhari (2010).

Suivi

1 (1) Tout prédicateur, savant et éducateur doit faire des sermons à ses compagnons de temps à autre sans être insistant. En effet, ‘Abd Allah Ibn Mas’oud faisait un rappel aux gens chaque jeudi et un homme lui dit: Ô Abou ‘Abd Ar-Rahmane, j’aurais aimé que tu nous fasses un rappel chaque jour. Il répondit: “Ce qui me retient de faire cela c’est que je déteste vous ennuyer. Je vous prodigue des rappels de temps à autre comme le Prophète ﷺ le faisait avec nous de crainte de nous ennuyer”[1].

2 (1) Un des signes permettant de reconnaître les croyants, est que lorsqu’ils entendent les paroles d’Allah ou du Prophète ﷺ, ils les écoutent, aspirent à connaître leur signification, leurs cœurs sont pris de frayeur et des larmes coulent de leurs yeux sous l’effet de la crainte d’Allah. Allah dit: ﴿*Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi*﴾ [Sourate Al-Anfal: 2]. Vois donc en toi si tu retrouves ces signes.

3 (2) Le sermon du prédicateur doit contenir les règles générales à suivre et les questions universelles.

4 (2) Il est recommandé au musulman de demander aux sages et aux gens de science et de religion de lui prodiguer des conseils.

5 (3) Efforce-toi de craindre Allah et de Le satisfaire par tes actes publics et privés, car la crainte d’Allah sauve des troubles et des malheurs dans le bas monde et de l’Enfer dans l’au-delà.

6 (4) Écoute le détenteur de l’autorité et obéis-lui tant qu’il n’ordonne pas un acte de désobéissance ou ne manifeste pas de la mécréance.

7 (4) Endurer patiemment l’injustice des détenteurs de l’autorité est meilleur que de s’engouffrer dans des troubles où le sang est versé et l’unité et le groupe des musulmans sont disloqués.

Un poète a dit:

Lorsque l’individu ne porte pas des vêtements de piété, il est nu quand bien même serait-il habillé. Le meilleur vêtement de l’individu est l’obéissance à son Seigneur et nul bien en celui qui désobéit à Allah.

1 Al-Boukhari (70) et Mouslim (2821).

8 (5) Le salut est dans le suivi de la Sounna, car celui qui nous a transmis la Sounna ﷺ n'a manqué de nous indiquer aucun bien ni de nous mettre en garde contre aucun mal.

9 (5) Prendre les Compagnons du Prophète ﷺ pour modèles est le meilleur moyen de parvenir au vrai, car ce sont les gens les mieux instruits sur la révélation et son contenu et ceux qui connaissent le mieux le Prophète ﷺ et sa voie.

'Omar Ibn 'Abd Al-'Aziz – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Arrête-toi là où se sont arrêté ces gens-là, dis ce qu'ils ont dit et tais-toi là où ils se sont tus, car ils se sont arrêtés en étant éclairés par la science, ils ont renoncé à certaines choses par clairvoyance, alors qu'ils étaient plus à même [que nous] de les découvrir et ils avaient plus de mérite à le faire si cela avait été requis. Cela signifie: Si ce que vous suivez est la guidée, alors vous prétendez les y avoir devancés. Si vous dites que ceci est apparu après eux, alors celui qui l'a fait apparaître n'est que quelqu'un qui emprunte une autre voie que la leur et refuse de les prendre pour modèles. Ce sont assurément eux les pionniers et ils ont rapporté de lui (le Prophète ﷺ) ce qui est suffisant et ont décrit de lui ce qui répond à toute interrogation. Aucun coupable de manquements ni aucun zélé ne le connaissent mieux qu'eux. Certains coupables de manquements se sont détournés de lui et certains zélés sont devenus fanatiques. Ils étaient donc entre les deux sur une guidée droite"[1].

10 (5) Les Successeurs (tabi'oune) – qu'Allah leur fasse miséricorde – étaient les plus préoccupés à se conformer à la Sounna du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. Ibrahim An-Nakha'i – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "S'il me parvenait qu'ils – c'est-à-dire les Compagnons – ne dépassaient pas dans leurs ablutions l'emplacement d'un ongle, je ne le dépasserai pas non plus. Il suffit comme péché pour être grave que des gens contredisent dans leurs œuvres les Compagnons de leur Prophète ﷺ"[2].

11 (6) Prends garde aux innovations et de mettre en pratique ce qui n'a aucune origine dans la religion d'Allah ni dans la Sounna du Prophète ﷺ, car le vrai est contenu dans le Coran et dans la Sounna et nulle part ailleurs.

12 (6) Il n'y a pas dans la religion de bonne innovation et de mauvaise innovation. En effet, tout ce qui a été inventé dans la religion d'Allah et ne suit pas la méthode du Prophète ﷺ est nul et son auteur commet un péché.

1 Voir l'Iam Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).
2 Voir l'Iam Al-Mouwaqqi'ine 'Ane Rabb Al-'Alamine d'Ibn Al-Qayyim (4/115).

Hadith 113

Les œuvres valent par les intentions

‘Omar Ibn Al-Khattab, qu’Allah a agréé, rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Certes, les actes [d’adoration] sont accomplis avec des intentions*

2 *et pour tout homme [une rétribution en fonction] de son intention.*

3 *Celui qui aura émigré [Hijra] pour Allah et Son Messager, son émigration sera comptée comme ayant été accomplie pour Allah et Son Messager.*

4 *Celui qui aura émigré [Hijra] pour les biens de cette vie ici-bas ou pour se marier avec une femme, son émigration sera comptée comme ayant été accomplie pour ce pour quoi il aura émigré.”* (Référencé par Al-Boukhari et Moslim)[1]

1 Al-Boukhari (6689) et Moslim (1907).

Les Versets

- ﴿*Dis: Mon Seigneur a commandé l’ équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte*﴾ [Sourate Al-A’raf: 29].
- ﴿*Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu’en aient les mécréants*﴾ [Sourate Ghafir: 14].
- ﴿*Quiconque désire labourer [le champ] de la vie future, Nous augmenterons pour lui son labour. Quiconque désire labourer [le champ] de la présente vie, Nous lui en accorderons de [ses jouissances]; mais il n’aura pas de part dans l’au-delà.*﴾[Sourate Ach-Choura: 20].
- ﴿*Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah.*﴾ [Sourate An-Nissa: 100].
- ﴿*Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre, et c’est Lui le Puissant, le Pardonneur.*﴾ [Sourate Al-Moulk: 2].

Le Narrateur

‘Omar Ibn Al-Khattab Al-Qourachi Al-‘Adawi – qu’Allah a agréé –, le deuxième des Califes Bien Guidés et l’un des Dix Promis au Paradis. Il était surnommé Al- Farouq (Celui qui distingue), car il distinguait le vrai du faux. Il embrassa l’Islam la sixième année de l’envoi du Prophète et sa conversion fut un facteur de puissance pour l’Islam et les musulmans. Il participa à toutes les batailles aux côtés du Messager d’Allah ﷺ et devint calife après la mort d'Abou Bakr – qu’Allah a agréé – en l’an 13 de l’Hégire. Il devint célèbre pour sa justice et son équité tout étant ferme, mais ferme à bon escient. C’est durant son califat que la plupart des pays furent conquis, comme l’Irak, le Levant et d’autres contrées. Il est mort en martyr en l’a n 23 de l’Hégire et il fut enterré dans la chambre de ‘A’icha – qu’Allah a agréée – aux côtés du Prophète ﷺ et d'Abou Bakr As-Siddiq, qu’Allah a agréé.[1]

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que ce qui est considéré par défaut dans l’acceptation des œuvres c’est l’intention. C’est en effet grâce à elle que l’on distingue l’habitude de l’adoration et que l’on distingue la bonne œuvre de la mauvaise. Il se peut que deux hommes accomplissent une œuvre licite et prescrite, mais que l’un l’accomplisse avec l’intention d’obéir à Allah et soit rétribué pour cela, et que l’autre ne l’accomplisse pas avec cette intention et ne soit donc pas rétribué. Ainsi, celui qui migre de son pays vers un autre exclusivement pour Allah et afin de se conformer à la Sounna de Son Prophète ﷺ en sera rétribué, tandis que celui qui migre pour une autre raison n’obtiendra pas autre chose que ce dont il avait l’ intention.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt as-Sahâbah d’Abou Nou’aym (1/38), Ousd Al-Ghâbah d’Ibn Al-Athîr (4/137) et Al-Isâbah d’Ibn Hajar (4/484).

Compréhension (fiqh)

Ce hadith fait partie des plus importants hadiths de la religion, au point que les gens de science dirent de lui: Ce hadith représente le tiers de l'Islam[1].

1. Grâce à l'intention, les œuvres acquièrent un attribut de taille, l'intention étant ce vers quoi tend et vise le cœur en accomplissant un acte. Ainsi, les adorations se distinguent des habitudes, les différentes adorations se distinguent les unes des autres et les œuvres sont acceptées si elles sont dédiées à Allah, sinon elles sont refusées.

2. Il arrive que des œuvres soient identiques, mais qu'elles soient précédées par des intentions différentes. L'être humain n'est ainsi rétribué qu'en fonction de l'intention qu'il a eue en accomplissant l'œuvre. S'il a l'intention de faire du bien il est récompensé, s'il a l'intention de faire du mal il est puni et s'il n'a aucune intention il n'est ni récompensé ni puni. Par conséquent, les degrés des œuvres dépendent du degré de l'intention.

   Par ailleurs, une bonne intention ne rend pas une mauvaise œuvre bonne, c'est pourquoi lorsque des gens innovèrent une manière d'évoquer Allah qui n'est pas prescrite et que 'Abd Allah Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, désapprouva cela, ils lui dirent: Par Allah, nous n'avons voulu que faire du bien, ô Abou 'Abd Ar-Rahmâne. Il leur répliqua alors: "Et combien de gens voulant le bien ne l'atteignent pas".[2]

3. Ensuite, le Prophète ﷺ détaille cette problématique et donne comme exemple la migration qui consiste à sortir d'une terre de mécréance pour s'installer en terre d'Islam. Ainsi, celui dont la migration est exclusivement pour Allah, dans le but de L'adorer et pour obéir à l'ordre du Messager ﷺ et imiter sa Sounna, alors cette migration est authentique et elle mérite d'être mentionnée et célébrée.

   Ici, le Prophète ﷺ ne mentionne pas la rétribution méritée afin de pointer son immensité, de la même manière qu'Allah – exalté soit-Il – dissimula la rétribution qu'aura celui qui jeûne lorsqu'il dit dans un hadith qoudsî: ***"Toute œuvre de l'être humain lui appartient, excepté le jeûne qui M'appartient et c'est Moi qui le rétribue"***.[3]

4. Celui qui migre pour une finalité terrestre – comme pour faire du commerce ou épouser une femme –, sa migration n'a aucune valeur religieuse et elle ne lui fera pas gagner de rétribution, bien que la migration soit un des plus éminents actes d'obéissance – comme cela est le cas pour l'ensemble des adorations –, mais sa migration sera rattachée à la finalité qu'il avait l'intention d'atteindre.

   En outre, le Prophète ﷺ ne dit pas s'il est rétribué, puisque sa finalité n'est pas exclusivement une adoration et de plus, les finalités sont diverses.

---

1 Commentaire de Al-Arba'oun an-Nawawiyyah d'Ibn Daqîq Al-'Id (p.24) et Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam (1/71).
2 Les Sounane d'Ad-Dârimî (numéro 210).
3 Al-Boukhari (numéro 5927) et Moslim (1151).

Suivi

1. Améliore ton intention, scrute ton cœur et veille à ce que toutes tes œuvres soient accomplies par obéissance à Allah, car le Prophète ﷺ a dit: "*Allah ne regarde pas vos apparences et vos richesses, mais Il regarde plutôt vos cœurs et vos œuvres.*"[1]

2. Ne sois pas trompé par la beauté de ton œuvre apparente ou de celle de quelqu'un d'autre alors que l'on est corrompu dans l'intimité. En effet, les œuvres sont liées à l'intention.

3. Aie souvent l'intention de faire le bien, car l'intention du musulman est plus importante que son œuvre. Lorsque l'on a l'intention d'accomplir une bonne œuvre, on est rétribué, que l'on parvienne à accomplir l'œuvre ou pas. Le Prophète ﷺ dit en revenant de la bataille de Tabouk: *"Il y a à Médine des gens et il n'y a pas de chemin que vous empruntiez ou de vallée que vous traversiez sans qu'ils ne soient avec vous".* On lui demanda: Ô Messager d'Allah, tout en étant à Médine? Il répondit: *"Tout en étant à Médine, car retenus par une excuse"*[2]. Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ a dit: *"Un homme à qui Allah donna de la science et de la richesse et qui dispose de sa richesse en rapport avec sa science et la dépense donc comme il se doit. Un autre homme à qui Allah donna de la science, mais pas de richesse, et qui dit: Si Allah m'avait donné ce qu'Il a donné à celui-là, j'aurais œuvré comme lui. Les deux hommes obtiennent alors la même rétribution…"*[3].

4. Les pieux prédécesseurs, qu'Allah a agréés, apprenaient à avoir une [bonne] intention – en ayant conscience qu'Allah les observe, en entretenant cette habitude et en recherchant à faire le bien – tout comme ils apprenaient à [bien] œuvrer. Yahyâ Ibn Abî Kathîr a dit: "Apprenez à avoir une [bonne] intention, car elle est plus importante que l'œuvre". Pour sa part, Sofyân Ath-Thawrî a dit: "Je n'ai pas lutté contre quelque chose de plus dur pour moi, que mon intention, car elle est changeante."[4]

Un poète a dit:

Si tu veux être qualifié de noble, de bien éduqué, de pieux, de magnanime, de splendide, de sagace et de libre.

Adore donc exclusivement Allah – que Sa grandeur soit exaltée – et sois un suiveur de l'Élu, tu seras alors rétribué.

1 Moslim (2564).
2 Moslim (4423).
3 Ahmad (18024) et Ibn Mâjah (4228).
4 Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/70).

5 Grâce à l'intention, les habitudes se transforment en adorations. Ainsi, lorsqu'on mange avec l'intention de prendre des forces pour accomplir des actes d'obéissance, des adorations et de bonnes œuvres; ou si on travaille et on fait du commerce avec l'intention de développer la Terre, d'être utile aux musulmans et de gagner de l'argent pour le dépenser en choses licites au profit de sa famille; ou si on étudie une science avec l'intention d'être bénéfique à soi-même et aux gens en empruntant la voie des prophètes et des savants; ou bien si on dort avec l'intention de reposer son corps afin de pouvoir poursuivre le travail et les adorations, alors on est rétribué pour tout cela. Mo'adh Ibn Jabal – Allah l'a agréé – a dit: "Quant à moi, je dors et je reste éveillé et je mets en dépôt auprès d'Allah mon sommeil tout comme je le fais pour mon éveil."[1]

6 Si tu dois accomplir une œuvre, aie l'intention de l'accomplir par servitude à Allah – exalté soit- Il. Zobayd Al-Yamâmî a dit: "J'aime faire précéder d'une intention tout ce que je fais, même quand je mange ou que je bois". Si l'œuvre te paraît peu importante, aie alors conscience de l'éminence d'Allah, Son immense rétribution et le fait qu'Il aime que Son serviteur se rapproche de lui. 'Abd Allah Ibn Al-Moubârak a dit: "Il se peut qu'une petite œuvre soit agrandie par [la présence de] l'intention et qu'une grande œuvre soit diminuée par [l'absence de] l'intention".[2]

7 Sois attentif et ne permets pas à Satan de s'introduire en faisant en sorte que tu sois ostentatoire dans ton adoration et que tu recherches à être apprécié par les gens, tu serais alors perdant. Le Prophète ﷺ a dit: "*Allah – exalté soit-Il – dit: Je suis l'associé qui se passe le plus de ce à quoi on M'associe. Ainsi, celui qui accomplit une œuvre dans laquelle il M'associe à autre que Moi, Je le délaisse avec son association*"[3].

8 Réunis l'intention vertueuse et le suivi du Messager ﷺ. C'est cela l'authentique migration vers Allah et Son Messager ﷺ. Al-Fodayl Ibn 'Iyâd dit au sujet des paroles d'Allah: ﴿***Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre***﴾ [Sourate Al-Moulk: 2]: "La meilleure œuvre est celle qui est la plus exclusive et la plus correcte. Elle est la plus exclusive lorsqu'on ne la dédie qu'à Allah seul et elle est la plus correcte lorsqu'elle est conforme à la Sounna. Par conséquent, lorsque l'œuvre est exclusive, mais non correcte, elle n'est pas acceptée. De même, lorsqu'elle est correcte, mais non exclusive, elle n'est pas acceptée non plus"[4].

1 Al-Boukhari (4344).
2 Al-Bahr Al-Muhît ath-Thajjâj d'Al-Ithyûbî (32/606).
3 Moslim (2985).
4 Jâmi' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/72).

Hadith 114

Le mérite de l'évocation

Abou Moussa Al-Ach'ari, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"La maison où Allah est évoqué et la maison où Allah n'est pas évoqué sont semblables à un vivant et à un mort".*

Dans la version d' Al-Boukhari, il est dit:

2 "*Celui qui évoque son Seigneur et celui qui n'évoque pas son Seigneur sont semblables à un vivant et à un mort"*[1].

1 Al-Boukhari (6407) et Moslim (779).

Les Versets

- ﴿*Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir? Ainsi on a enjolivé aux mécréants ce qu'ils œuvrent*﴾ [Sourate Al-Ane'am: 122].
- ﴿*Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants*﴾ [Sourate Al-A'raf: 205].
- ﴿*ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l' évocation d'Allah. Certes, C'est par l' évocation d'Allah que les cœurs se tranquillisent*﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 28].
- ﴿*Ô vous qui croyez! Évoquez Allah d'une façon abondante, et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 41-42].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Moussa, 'Abd Allah Ibn Qays Ibn Soulaym Al-Ach'ari – en référence à un ancêtre appelé Ach'ar. Il embrassa l'Islam à La Mecque et participa aux deux migrations: la migration en Abyssinie et la migration à Médine. Connu pour réciter le Coran avec une voix agréable, le Prophète ﷺ le désigna gouverneur d'une partie du Yémen, 'Omar le désigna gouverneur de Bassora et 'Othmane le désigna gouverneur de Koufa. Par la suite il fut l'un des deux arbitres lors de la bataille de Siffine, mais il refusa de prendre parti pour l'un des deux camps. Il est mort en l'an 52 de l'Hégire[1].

Résumé

La vie des cœurs et des esprits se trouve dan l'évocation d'Allah. Ainsi, celui qui évoque Allah est vivant et son cœur est heureux. De même, l maison où Allah est évoqué est joyeuse et les anges y sont à l'aise. À l'inverse, la maison et le cœur dont l' évocation est absente sont morts et abandonnés et on y trouve aucun bien.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1762), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/364) et Al-Issaba d'Ibn Hajar (4/181).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ assure que l' évocation d'Allah donne vie aux esprits et aux lieux. Ainsi, la maison où on évoque Allah jouit de sérénité et de tranquillité et elle rayonne de bonheur et de joie. Les anges s'y sentent à l'aise et descendent pour lui apporter la quiétude. Elle est donc tel quelqu'un de vivant qui jouit de son esprit, est à l'aise avec les autres et avec qui les autres sont à l'aise. Quant à la maison où Allah n'est pas évoqué, elle est lugubre et on n'y trouve ni esprit ni vie. Les gens la fuient comme ils fuyaient les morts et les anges la désertent.

L'évocation consiste à être conscient dans son cœur de l' éminence d'Allah – exalté soit-Il – et faire suivre cela de son éloge par la langue. De manière plus générale, elle inclut toutes les œuvres vertueuses que sont la prière, l'invocation, la proclamation de la gloire et de la pureté d'Allah, la lecture du Coran, la diffusion de la science, etc.

2 Dans l'autre version du hadith, le Prophète ﷺ compare celui qui évoque Allah, à un vivant et celui qui ne L'évoque pas, à un mort. En effet, c'est par l'évocation d'Allah que les esprits vivent et que les cœurs sont apaisés. Allah dit: ﴿*ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation d'Allah. Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs se tranquillisent*﴾ [Sourate Ar-Ra'd: 28]. Par ailleurs, l'évocation d'Allah est la nourriture des esprits au même titre que les aliments et les boissons, sont la nourriture des corps. Si l'être humain se préoccupe de la nourriture de son corps et ne se soucie pas de la nourriture de son cœur et de son esprit, il se met à ressembler aux animaux dont on ne s'attend à aucune utilité ou aux morts dont les cœurs sont incapables d'évoquer Allah. C'est pourquoi Allah dit: ﴿*Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants*﴾ [Sourate Al-A'raf: 205].

Suivi

1 (1) Parmi les moyens les plus bénéfiques d'enseigner et d'expliquer, il y a l'énonciation de paraboles, car celles-ci rendent les concepts accessibles et plus clairs et permettent de présenter les idées abstraites sous forme d'illustrations concrètes que tous les gens comprennent.

2 (1) Il n'est pas exigé que l'on soit concentré et que l'on réfléchisse à ce que l'on dit lorsqu'on évoque Allah. Au contraire, le musulman peut évoquer son Seigneur lorsqu'il n'a rien à faire comme lorsqu'il est occupé en prononçant avec la langue les évocations qu'il connaît. Toutefois, lorsque la langue et le cœur l'évoquent de concert, ceci constitue l'un des rangs les plus élevés et les plus éminents de l'évocation.

3 (1) Ne laisse pas ta maison tomber en ruines, abandonnée et désertée par les anges. Entretiens-la plutôt en évoquant Allah et en lisant le Coran.

4 (1) Celui qui évoque Allah est vivant et sa maison est abondante en bien et en bénédiction, tandis que celui qui néglige de L'évoquer est mort et sa demeure est telle une tombe.

5 (2) La vie des cœurs se trouve dans l'évocation d'Allah, ne fais donc pas mourir ton cœur en la délaissant.

6 (2) Aucun plaisir ne surpasse celui d'évoquer Allah – exalté soit-Il. Aucune œuvre ne nécessite si peu de moyens, n'est plus délectable et plus réjouissante pour le cœur[1].

7 (2) Évoque régulièrement Allah, car l'évocation d'Allah satisfait le Tout Miséricordieux, chasse Satan, fait disparaître l'angoisse, attire le bonheur, accroît la subsistance, la beauté et le prestige et suscite obligatoirement l'amour d'Allah pour le serviteur.

8 (2) Il existe différentes formes d'évocation d'Allah. Certaines peuvent être récitées à n'importe quel moment, comme la proclamation de la gloire et de la pureté, de la louange, de l'unicité et de la grandeur d'Allah, l'invocation et la lecture du Coran. D'autres sont liées à des causes, comme les évocations du matin, du soir, du sommeil, de l'entrée dans la demeure, de la sortie de la demeure, de l'entrée dans les latrines, de la sortie des latrines, etc.

9 (2) Évoque régulièrement Allah, car Allah élargit la poitrine de celui qui L'évoque et réjouit son âme, alors que celui qui refuse d'évoquer a un cœur dur et un esprit rude. Allah dit: ﴿*Est-ce que celui dont Allah ouvre la poitrine à l'Islam et qui détient ainsi une lumière venant de Son Seigneur... Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis contre le rappel d'Allah. Ceux-là sont dans un égarement évident*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 22].

1 Voir Al-Wabil As-Sayyib Min Al-Kalim at-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.81).

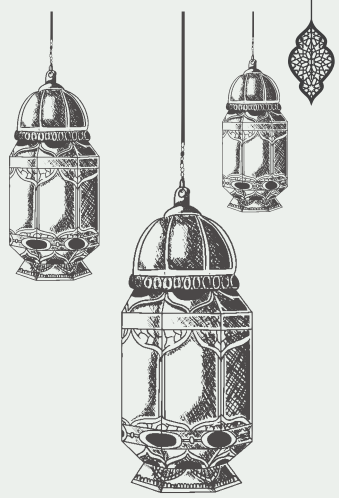

Un poète a dit:

Évoque Allah, ô toi qui recherches la rétribution et qui désires le bien, le mérite et la bonté.

Evoque Allah et tu recevras tout ce que tu désires et tous les motifs d'angoisse et les maux te seront évités.

Celui qui évoque le Tout Miséricordieux est tel celui qui s'assoit en Sa compagnie et celui qui évoque Allah, Allah le rétribuera en l'évoquant à son tour.

Celui qui refuse d'évoquer Allah, alors il héberge Satan à l'intérieur de sa poitrine,

Et celui qui oublie son Seigneur alors son Seigneur l'oubliera, et quoi de plus immense que cette perte!

Satan s'empare de lui et lui fait oublier l'évocation de celui qui l'a fait exister.

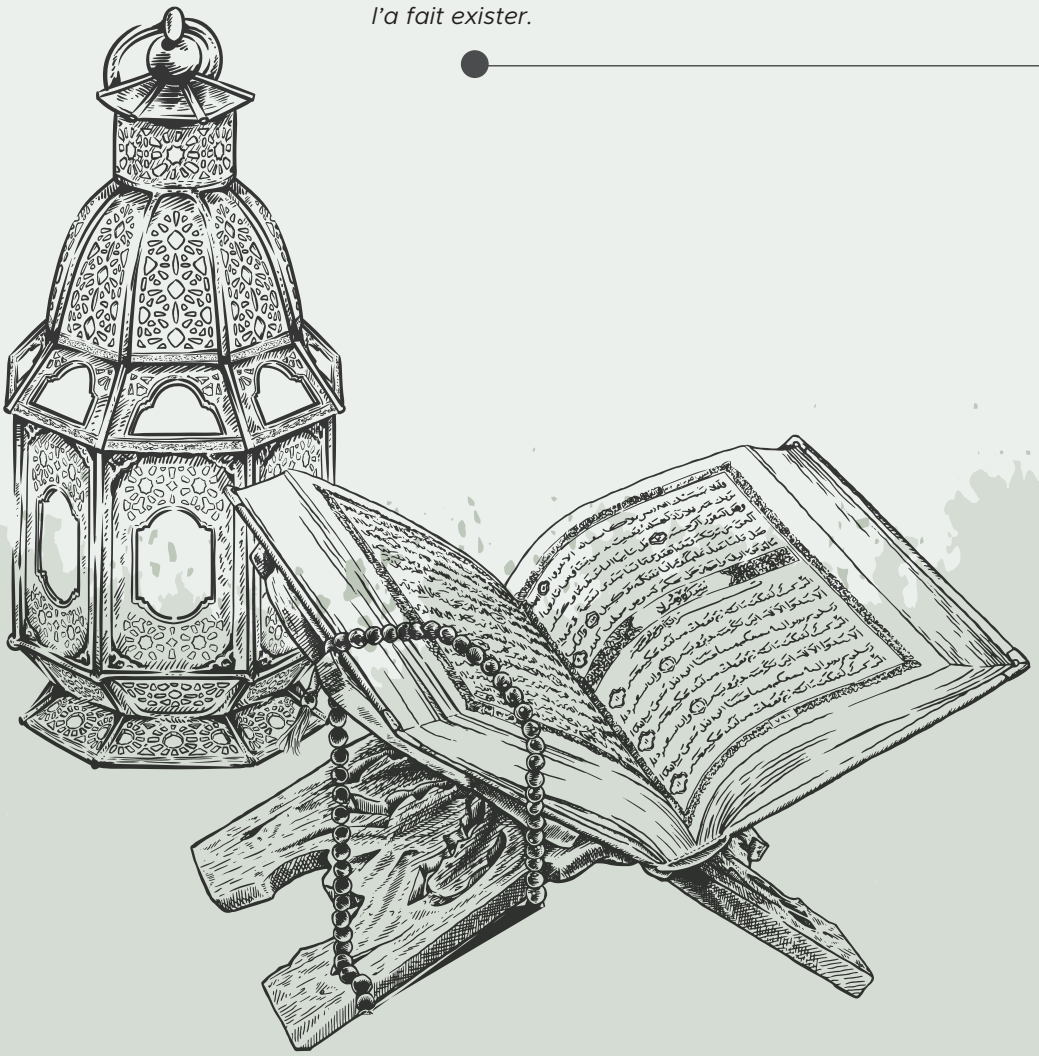

Hadith 115

Evoquer Allah suivant

‘Abd Allah Ibn Bousr, qu’Allah a agréé, rapporte

1 qu’un homme a dit: “Ô Messager d’Allah, les lois de l’Islam sont devenues nombreuses pour moi, informe-moi de quelque chose auquel je dois m’accrocher”.

2 Le Prophète ﷺ répondit: “*Garde constamment ta langue humide par l’évocation d’Allah*”.[1]

1 Ahmad (18167), Ibn Maja (3793) et At-Tirmidhi (3375). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Albani dans Sahih At-Targhib wa At-Tarhib (1491).

Les Versets

- ﴿*Souvenez-vous de Moi donc, Je me souviendrai de vous. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 152].
- ﴿*Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants*﴾ [Sourate Al-A’raf: 205].
- ﴿*Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l’ évocation d’Allah. Certes, C’est par l’évocation d’Allah que les cœurs se tranquillisent*﴾ [Sourate Ar-Ra’d: 28].
- ﴿*En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d’Allah est certes ce qu’il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites.*﴾ [Sourate Al-’Ankabout: 45].

Le Narrateur

Il s’agit de ‘Abd Allah Ibn Bousr Al- Mazini, Abou Safwane. Lui-même, son père, sa mère, son frère et sa sœur sont des Compagnons – qu’Allah a agréés. Le Prophète ﷺ posa sa main sur sa tête et invoqua Allah en sa faveur et il pria avec le Messager d’Allah ﷺ en direction des deux qibla. S’étant installé au Levant, il participa à la conquête de Chypre avec Mou’awiya Ibn Abi Soufyane – Allah a agréé les deux hommes – lors du califat de ‘Othmane, qu’Allah a agréé, et est le dernier des Compagnons du Levant – qu’Allah a agréés – à mourir. Il est mort en l’an 96 de l’Hégire à l’âge de cent ans[1].

Résumé

Un homme alla se plaindre au Prophète ﷺ du grand nombre de Sounane et d’adorations surérogatoires et lui demanda de lui indiquer une œuvre éminente à laquelle il peut s’attacher et qui lui permet d’obtenir une rétribution immense. Le Prophète ﷺ lui indiqua alors l’évocation d’Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nou’aym (3/1595), Al-Isti’ab Fi Ma’rifatt Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/874), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/185) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/20).

Compréhension (fiqh)

1. Un homme alla se plaindre au Prophète ﷺ du grand nombre d'adorations surérogatoires et de Sounane, si nombreuses qu'il est incapable de toutes les accomplir, et il demanda au Prophète ﷺ de lui dire quelle est l'œuvre parmi ces Sounane dont la rétribution est grande et qui lui permet de compenser les rétributions des adorations surérogatoires et des Sounane qu'il ne peut accomplir.

   Ceci, dans la finalité de s'y attacher et d'y être assidu.

2. On ne doit pas comprendre que les paroles de cet homme englobent également les adorations obligatoires, puisqu'il n'est pas concevable qu'un Compagnon dise cela ni que le Prophète ﷺ l'approuve. De plus, toutes les adorations surérogatoires ne peuvent remplacer une seule adoration obligatoire[1].

3. Le Prophète ﷺ lui ordonna ensuite de beaucoup évoquer Allah et que sa langue reste baignée par la salive à force d'évoquer Allah nuit et jour.

4. Le Prophète ﷺ ne choisit de lui recommander l'évocation d'Allah que parce que cette adoration est facile et légère pour la langue et qu'elle fait mériter une rétribution immense. En effet, le Prophète ﷺ a dit: *"Ne voulez-vous pas que je vous informe de la meilleure œuvre, celle que votre Possesseur préfère, et qui élève le plus vos rangs, celle qui vaut mieux que de dépenser l'or et l'argent et meilleures pour vous que d'affronter vos ennemis en frappant leurs cous alors qu'eux- mêmes frappent les vôtres?".* Ils répondirent: "Si, ô Messager d'Allah". Il leur dit alors: "*L'évocation d'Allah – exalté soit-Il*"[2].

5. Il suffit comme mérite à l'évocation d'Allah, qu'Allah ait dit dans un hadith qoudsi: "Je suis conforme à la bonne opinion que Mon serviteur a de Moi et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque. Ainsi, lorsqu'il M'évoque en lui-même Je l'évoque en Moi-même, lorsqu'il M'évoque au milieu d'un groupe de gens Je l'évoque au milieu d'un groupe de créatures meilleures qu'eux, s'il se rapproche de Moi d'un empan Je me rapproche de lui d'une coudée, s'il se rapproche de Moi d'une coudée Je me rapproche de lui d'une brasse, et s'il vient à Moi en marchant Je vais à Lui en courant[3]".

1 Kifâyat Al-Hâja Fi Charh Sounane Ibn Maja d'As-Sindî (2/418).
2 Ahmad (21702) et At-Tirmidhi (3377).
3 Mouslim (2675).

Suivi

1 (1) Lorsque les actes d'obéissance et les adorations surérogatoires te paraissent nombreux, choisis celle dont la rétribution est la meilleure et occupe ton temps en l'accomplissant.

2 (1) Il convient que les prédicateurs expliquent aux gens quelle est la rétribution méritée pour les actes d'obéissance et les adorations surérogatoires, afin de les motiver à les accomplir et à y être assidus.

3 (1) Les prédicateurs et les éducateurs doivent orienter les gens vers les adorations surérogatoires adaptées à leurs situations et qui leur font obtenir la plus grande rétribution auprès d'Allah.

4 (2) Que l'adoration consistant à évoquer Allah est facile! Le serviteur l'accomplit en effet sans peine ni fatigue. Le bienheureux est donc celui qui s'efforce d'accomplir de telles adorations.

5 (2) Évoque constamment Allah, car c'est par l'évocation d'Allah que sont pardonnés les péchés, que les rangs sont élevés, que Satan est chassé, que le Tout Miséricordieux est satisfait, que les malheurs sont dissipés, que les inquiétudes disparaissent, que la subsistance est bénie et que le cœur et le corps acquièrent de la force.

6 (2) Le signe démontrant qu'on aime quelqu'un est qu'on l'évoque et qu'on ne l'oublie pas. Teste donc ton cœur: aimes-tu véritablement ton Seigneur en L'évoquant constamment ou bien ne fais-tu que prétendre L'aimer?

7 (2) Il y a plusieurs niveaux dans l'évocation d'Allah, le plus élevé étant d'évoquer Allah avec ton cœur et ta langue, le suivant étant de L'évoquer avec ton cœur et le dernier étant de le faire en faisant bouger machinalement ta langue sans réfléchir à ce que tu dis. Entre chaque niveau, il y a une différence énorme et une perte immense de rétribution.

8 (2) L'évocation d'Allah rend les cœurs vivants. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui évoque son Seigneur et celui qui n'évoque pas son Seigneur sont semblables à un vivant et à un mort"*[1].

Un poète a dit:

Évoque Allah, ô toi qui recherches la rétribution et qui désires le bien, le mérite et la bonté.

Evoque Allah et tu recevras tout ce que tu désires et tous les motifs d'angoisse et les maux te seront évités.

Celui qui évoque le Tout Miséricordieux est tel celui qui s'assoit en Sa compagnie et celui qui évoque Allah, Allah le rétribuera en l'évoquant à son tour.

Celui qui refuse d'évoquer Allah, alors il héberge Satan à l'intérieur de sa poitrine Et celui qui oublie son Seigneur alors son Seigneur l'oubliera, et quoi de plus immense que cette perte!

Satan s'empare de lui et lui fait oublier l'évocation de celui qui l'a fait exister.

1 Al-Boukhari (6407) et Mouslim (779).

Hadith 116

La formule maîtresse servant à solliciter le pardon d'Allah

Chaddad Ibn Aws, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 *"La maîtresse des formules de demande de pardon à Allah est que tu dises: "Ô Allah, Tu es mon Seigneur, pas de divinité, excepté Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur,*

2 *je me conforme autant que je peux à mon engagement et à ma promesse vis-à-vis de Toi.*

3 *Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal que j'ai commis.*

4 *Je reconnais Ton bienfait à mon égard et je reconnais mon péché.*

5 *Pardonne-moi donc, car personne ne pardonne les péchés en dehors de Toi".*

6 Le Prophète ﷺ a dit: "*Celui qui la récite avec conviction dans la journée et meurt avant le soir fera partie des gens du Paradis.Celui qui la récite avec conviction durant la nuit et meurt avant le matin fera partie des gens du Paradis*"[1].

1 Al-Boukhari (6306).

Les Versets

- ﴿*Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux*﴾ [Sourate An-Nissa: 64].
- ﴿*Tous deux dirent: "Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants"*﴾ [Sourate Al-A'raf: 23].
- ﴿*Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est vraiment Miséricordieux et plein d'amour*﴾[Sourate Houd: 90].
- ﴿*J'ai donc dit: Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur, pour qu' Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants,, et vous donne des jardins et vous donne des rivières*﴾ [Sourate Nouh: 10-12].

Le Narrateur

Il s'agit de Chaddad Ibn Aws Ibn Thabit Ibn Al-Moundhir Al-Ansari, qu'Allah a agréé, Abou Ya'la. C'est un des Compagnons de mérite et un des savants parmi ceux à qui Allah a donné la science et l'indulgence. Il vécut à Homs dans le Chams et 'Omar le nomma gouverneur de cette ville. Lorsque 'Othmane fut tué, il démissionna. C'était un dévot qui adorait assidûment Allah et Le craignait et il est mort en Palestine en l'an 58 de l'Hégire à l'âge de soixante-quinze ans[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ oriente les membres de sa communauté vers une formule de demande de pardon à Allah qui garantit à celui qui la récite peu de temps avant de mourir, d'entrer au Paradis.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1459), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (2/694), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (2/613) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/258).

Compréhension (fiqh)

1. Les formules de demande de pardon indiquées par le Coran et la Sounna sont très nombreuses, mais la meilleure, la plus éminente et la plus susceptible d'être exaucée d'entre toutes est celle qualifiée par le Prophète ﷺ de maîtresse des formules de demande de pardon à Allah et qui consiste à dire: "Ô Allah, Tu es mon Seigneur, pas de divinité, excepté Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur". Le serviteur commence ainsi la demande de pardon en reconnaissant l'unicité d'Allah, car Il est son Seigneur, son Maître, son Possesseur et le Gestionnaire de son affaire. Il l'a créé de Sa main et personne d'autre que Lui ne mérite d'être adoré. En effet, rien n'est semblable au Créateur, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien? Ne vous souvenez-vous pas?*﴾ [Sourate An-Nahl: 17].

2. Le serviteur renouvelle ensuite l'engagement qui le lie à son Seigneur. Il rappelle qu'il est toujours fidèle à l'engagement d'avoir la foi et de L'adorer qu'Il obtint de lui alors qu'il était encore dans les reins de son père. Allah dit en effet: ﴿*Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent: "Mais si, nous en témoignons..." afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention"*﴾ [Sourate Al-A'raf: 172]. Le serviteur dit: J'observe toujours mon engagement envers mon Seigneur de Lui obéir, de ne pas Lui désobéir et de ne rien Lui associer du mieux que je peux. Si je fais preuve de manquement dans la gratitude pour Tes bienfaits ou bien que je commets une faute à Ton égard, c'est alors en raison de la faiblesse inhérente à l'âme humaine et non parce que je méconnais Ta valeur ou que je mésestime Ta grandeur. Cette formulation renferme la reconnaissance que l'on est incapable de s'acquitter des droits d'Allah, ou au moins qu'on ne peut s'en acquitter sans manquement.

3. Puis le serviteur recourt à son Seigneur et sollicite sa protection contre le mal commis par ses mains et contre le fait de commettre une faute à l'égard de son Seigneur ou bien de ne pas Lui être suffisamment reconnaissant, car il ne sied à Allah que d'être adoré comme il se doit. Ce qui est contraire à cela, je Te demande de m'en protéger et de me le pardonner.

4. Le serviteur reconnaît ensuite à Allah qu'Il l'a comblé de bienfaits innombrables et Lui avoue ses péchés et ses écarts.

5. Lorsque le serviteur introduit son invocation par cet aveu qui renferme l'éloge d'Allah ainsi que la reconnaissance de Ses bienfaits et des péchés commis, il passe à la demande de pardon à Allah pour ce qu'il a commis, car personne d'autre qu'Allah ne pardonne les péchés.

6 Enfin, le Prophète ﷺ explicite le mérite de cette invocation et affirme que celui qui la récite le matin avec conviction et une sincérité provenant du cœur puis meurt avant le soir entrera au Paradis. De même, celui qui la récite le soir et meurt avant le matin entrera au Paradis.

Cette invocation est la maîtresse des formules d'invocation d'Allah car elle renferme la reconnaissance de l'unicité d'Allah et de Ses bienfaits et parce qu'on fait précéder la demande de pardon de l'éloge d'Allah – exalté soit-Il – par ce qu'Il mérite.

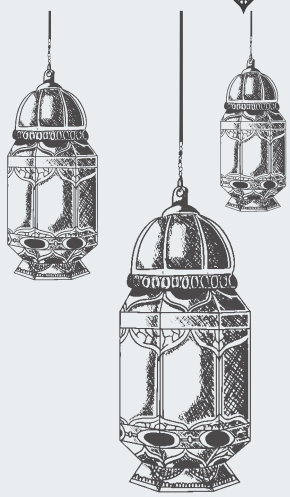

Un poète a dit:

Ô Seigneur, si mes péchés sont immenses par leur nombre je sais que Ton pardon est encore plus immense.

S'il n'est permis qu'au bienfaisant d'avoir de l'espoir en Toi, le criminel doit invoquer et placer son espoir en qui?

Je T'invoque en Te suppliant, ô mon Seigneur, comme Tu l'as ordonné. Si Tu me repousses, qui donc me fera miséricorde?

Je n'ai d'autre intermédiaire Te concernant que l'espérance, la perspective de Ton pardon et le fait que je sois musulman.

Un autre poète a dit:

Ô mon Dieu ne me châtie pas, car j'avoue ce que j'ai commis.

Je n'ai d'autre recours que l'espoir de Ton pardon, si Tu veux pardonner, et mon bon soupçon [à Ton égard].

Combien de fautes j'ai commises parmi les gens, alors que Tu me combles de grâce et de faveur. Les gens pensent du bien de moi, mais je suis le pire des gens si Tu ne me pardonnes pas.

Suivi

1 (1) “La maîtresse des formules de demande de pardon à Allah est que tu dises: Ô Allah, Tu es mon Seigneur… et je suis Ton serviteur”. Tu dois ainsi reconnaître à Allah avec ta langue et avec ton cœur qu’Allah est ton Seigneur et Possesseur, le Gestionnaire de ton affaire et Celui qui prend soin de toi, que tu es temporellement et religieusement Son serviteur. Temporellement dans le sens où Il fait de toi ce qu’Il veut: Il te rend malade s’Il le veut, te donne la santé s’Il le veut, te rend riche s’Il le veut, te rend pauvre s’Il le veut, t’égare s’Il le veut et te guide s’Il le veut. Tout cela, selon ce que dicte Sa sagesse – exalté soit-Il. Tu es aussi religieusement Son serviteur, car tu dois L’adorer selon ce qu’Il a ordonné, obéir à Ses commandements et t’abstenir de Ses interdits[1].

2 (1) Veille à introduire ton invocation par l’éloge d’Allah. Le Messager d’Allah – qu’Allah le couvre d’éloges et le protège – entendit une fois un homme invoquer Allah pendant la prière sans avoir évoqué Allah ni avoir invoqué Ses éloges sur le Prophète ﷺ. Le Messager d’Allah ﷺ dit à son sujet: “*Cet homme s’est précipité*”. Il l’appela ensuite et lui dit ainsi qu’à tous ceux qui font comme lui: “*Lorsque l’un de vous va prier, qu’il commence par proclamer la louange d’Allah et par faire Son éloge, puis qu’il invoque les éloges d’Allah sur le Prophète, puis qu’il invoque en demandant ce qu’il veut*[2]”.

3 (1) La meilleure formule de demande de pardon d’Allah consiste à ce que le serviteur commence par faire l’éloge de son Seigneur, puis reconnaisse Ses bienfaits, puis Lui avoue ses péchés et ses manquements, puis demande après tout cela à son Seigneur de lui pardonner.

4 (1) Il convient que les savants, les prédicateurs et les éducateurs montrent aux gens les formules par lesquelles on fait l’éloge d’Allah, les meilleures invocations par lesquelles on sollicite le pardon d’Allah et les paroles les plus agréables par lesquelles on invoque les éloges d’Allah sur le Prophète ﷺ. Il convient aussi qu’ils leur enseignent ce dont ils ont besoin quotidiennement comme formules d’invocation et d’évocation.

5 (2) Le serviteur doit informer son Seigneur par son attitude et par les paroles qu’il continue de remplir l’engagement qu’il a pris à Son égard de Lui obéir et de croire du mieux qu’il peut, sachant qu’Allah ne charge pas une âme plus que ce qu’elle ne peut supporter.

6 (3) Il convient que le musulman dise à Allah qu’il se désavoue de ses actes de désobéissance et qu’il Lui demande de l’en protéger, car il ne sied à Allah que d’être totalement obéi.

7 (3) Prends garde de te vanter de tes actes de transgression et de les commettre avec ostentation, car Allah pardonne à tout musulman, excepté celui qui commet des actes de désobéissance avec ostentation. Le Prophète ﷺ a dit: *“Tous les membres de ma communauté sont saufs, excepté ceux qui commettent ostensiblement des péchés. L’une des manières de commettre ostensiblement un péché est qu’un homme commette un méfait la nuit puis qu’au matin, alors qu’Allah l’avait couvert, il dise: “Ô Untel, j’ai fait ceci et cela hier”. Alors qu’il avait passé la nuit couvert par Allah, il enlève le matin la couverture dont Allah l’avait fait bénéficier*”[3].

---

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d’Ibn ‘Othaymine (6/717).

2 Ahmad (23937), Abou Dawoud (1481) et At-Tirmidhi (3476).

3 Al-Boukhari (6069) et Moslim (2990).

8 (4) Reconnaître les bienfaits dont Allah comble l'être humain, implique que celui-ci manifeste de la gratitude et qu'il ne s'en serve pas pour commettre des actes de désobéissance.

9 (4) Reconnaître son péché est la première étape du repentir. Ne daigne donc pas reconnaître ton péché afin que, peut-être, Allah te le pardonne.

10 (4) Prends garde de sous-estimer tes péchés, car sous-estimer tes péchés et leur accorder peu d'importance te conduira à commettre plus de péchés encore et te dissuadera de te repentir. C'est pourquoi Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Plus le péché est insignifiant pour toi plus il est énorme pour Allah, et plus il est énorme pour toi plus il est insignifiant pour Allah"[1].

11 (4) Le croyant voit ses péchés immenses même s'ils sont insignifiants. Il regrette de les avoir commis, recourt à son Seigneur et retourne vers Lui. 'Abd Allah Ibn Mas'oud, qu'Allah a agréé, a dit: "Le croyant voit ses péchés comme une montagne sous laquelle il est assis et qu'il craint de voir s'écrouler sur lui. Le pervers voit ses péchés comme des mouches qui passent près de son nez et les chasse en faisant cela"[2].

12 (5) Personne d'autre qu'Allah ne pardonne les péchés. Recours donc à Lui seul en sollicitant Son pardon et Sa miséricorde et prends garde de solliciter les morts et de les prendre comme intermédiaires entre toi et Allah.

13 (5) Allah facilite à celui à qui Il veut du bien de s'humilier et de s'abaisser devant Lui, de constamment recourir à Lui, de Lui manifester qu'Il a besoin de Lui et de voir ses propres défauts, sa propre ignorance et sa propre transgression. Il lui facilite également de voir la grâce de son Seigneur, Sa bienfaisance, Sa miséricorde, Sa magnanimité, Sa bonté, Sa richesse et Sa louange[3].

14 (6) Efforce-toi de mémoriser l'invocation qualifiée de maîtresse des formules de demande de pardon à Allah et récite-la assidûment matin et soir, car si tu meurs dans la journée tu feras partie des gens du Paradis et si tu meurs la nuit tu feras également partie des gens du Paradis.

15 (6) Tire profit des invocations et des évocations dont le Prophète ﷺ a mentionné les mérites, à l'image de cette invocation qui garantit au serviteur d'entrer au Paradis.

16 (6) Les prédicateurs et les éducateurs doivent expliquer aux gens quelle est la récompense méritée pour réciter une évocation et une invocation héritée du Prophète ﷺ, car ceci fait partie de ce qui encourage à les réciter constamment.

1 Voir Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (8/427).
2 Al-Boukhari (6308).
3 Voir Al-Wabil As-Sayyib Mine Al-Kalam at-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.7).

117

Hadith

Le mérite du Noble Coran, de son apprentissage et de son enseignement

Abou ‘Abd ar-Rahmâne As-Soulami rapporte de ‘Othmâne ibn ‘Affâne – Allah l’a agréé – que le Prophète ﷺ dit:

1 “*Le meilleur d’entre vous est celui qui apprend le Coran et l’enseigne.*”

2 Abou ‘Abd ar-Rahmâne enseigna le Coran depuis le califat de ‘Othmâne jusqu’à l’arrivée d'Al-Hajjaj

3 et il dit: C’est cela qui m’a fait exercer cette activité aussi longtemps[1].

1 Al-Boukhari (5027).

Les Versets

- ﴿*Il consiste plutôt en des versets évidents, (préservés) dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. Et seuls les injustes renient Nos versets*﴾ [Sourate Al-‘Ane’ kaboute: 49].
- ﴿*Ceux qui récitent le Livre d’Allah, accomplissent la prière, et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin [qu’Allah] les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant. Et ce que Nous t’avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l’a précédé. Certes Allah est Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant sur Ses serviteurs. Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d’autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d’autres avec la permission d’Allah devancent [tous les autres] par leurs bonnes actions; telle est la grâce infinie*﴾ [Sourate Fâtir: 29-32].
- ﴿*Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l’entendre); puis leurs peaux et leurs cœurs s’apaisent au rappel d’Allah. Voilà le [Livre] guide d’Allah par le quel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare n’a point de guide.*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 23].
- ﴿*mais au contraire, devenez des savants, obéissant au Seigneur, puisque vous enseignez le Livre et vous l’étudiez.*﴾ [Sourate Âl-’Imrâne: 79].

Le Narrateur

Il s’agit d’Abou ‘Amr – ou Abou ‘Abd Allah selon certains – ‘Othmâne ibn ‘Affâne ibn Abî al-‘Âsse ibn Umayyah Al- Qourachî, le Commandeur des Croyants, Dhou an-Nourayne (l’homme aux deux lumières). Il est né six ans après l’année de l’ Éléphant et il fut l’un des premiers convertis à l’Islam et l’un des Dix Promis au Paradis. Ayant participé aux deux migrations en Abyssinie, il épousa les deux filles du Prophète ﷺ: Rouqayya puis Oumm Koulthoum et il fut absent de la bataille de Badr, car il était resté au chevet de son épouse Rouqayya avec la permission du Prophète ﷺ. Il devint calife après le martyr de ‘Omar ibn al-Khattâb, dont Allah est satisfait, en l’an 24 de l’Hégire et il est mort en martyr à son tour à Médine en l’an 35 de l’Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ informe que le meilleur des gens est celui qui apprend le Coran, en le mémorisant, en le récitant, en connaissant son exégèse et autre, puis l’enseigne aux gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt as-Sahâba d’Abou Nou’aym (1/58), Al -Istî’âb Fî Ma’rifat al-As’hâb d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1037), Ousd al-Ghâbah d’Ibn al-Athîr (3/578) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d’Ibn Hajar (2/349).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que le meilleur des gens et celui dont le degré est le plus élevé auprès d'Allah est celui qui se consacre au Coran et l'apprend en le récitant, en le mémorisant et en le mettant en pratique, devenant ainsi connaisseur de ses significations et de ses jugements, puis l'enseigne aux gens. En l'apprenant, il acquiert le degré des étudiants et en l'enseignant il acquiert le degré des connaisseurs.

Par ailleurs, il est requis en plus d'apprendre et d'enseigner, que la personne mette en pratique ce qu'elle a appris. On rapporte que 'Îssa ﷺ a dit: "Celui qui sait, mets en pratique et enseigne, sera qualifié d'éminent dans le Royaume Suprême"[1].

2 Les Successeurs (tâbi'oun) – qu'Allah leur fasse miséricorde – ont suivi les pas des Compagnons dans la mémorisation du Coran, l'apprentissage de ses jugements et de ses significations et son enseignement aux gens. Voici en effet Abou 'Abd ar-Rahmâne As-Soulamî – qu'Allah lui fasse miséricorde – qui est un tâbi'î ayant rapporté ce hadith de 'Othmâne et qui s'est consacré à faire réciter et à enseigner le Coran depuis le califat de 'Othmâne jusqu'à l'époque d'Al-Hajjâj, soit près de quarante ans.

Abou 'Abd ar-Rahmâne est 'Abd Allah ibn Habîb ibn Rabî'ah Al-Koufî. Il fait partie des enfants des Compagnons et est né du vivant du Prophète ﷺ. Abou 'Amr Ad-Dânî a dit à son sujet: Il apprit la récitation du Coran de 'Othmâne, 'Alî, Zayd, Oubayy et Ibn Mas'oud et il l'enseigna la récitation à 'Âssim ibn Abî an-Najoud – le cheikh de Hafs dont la lecture du Coran est connue, à savoir: Hafs d'après 'Âssim. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire[2].

3 As-Soulamî a dit: C'est cela qui m'a fait exercer cette activité aussi longtemps. Cela signifie que la raison pour laquelle il a enseigné aussi longtemps le Coran, c'est afin de mettre en pratique ce hadith et son désir de figurer parmi ceux dont on dit qu'il est "le meilleur parmi vous".

Un poète a dit:

Emprunte les voies des connaisseurs avec ambition et conforme-toi au Livre d'Allah sans te soucier de rien.

Car Il est Celui qui aide à surpasser les difficultés et Il domine au-dessus de tout.

Le Messager, pour sa part, est l'intercesseur qui témoignera des créatures, et son intercession sauvera des terreurs.

1 Voir Mirqât al-Mafâtîh Charh Michkât al-Masâbîh d'Al-Moullâ 'Alî Al-Qârî (4/1452, 1453).

2 Voir Siyar A'lâm an-Noubalâ` d'Adh-Dhahabî (4/268).

Suivi

1. Écoute ce hadith puis efforce-toi d'apprendre le Coran, de connaître ses jugements, de le réciter correctement, de t'arrêter pour comprendre les concepts qu'il comporte et méditer ses versets, puis enseigne cela aux gens, car le lésé est celui qui s'abstient, par paresse, de faire partie des meilleurs des gens.

2. Les gens rivalisent pour être les meilleurs. Celui-ci avec sa maison, celui-là avec sa voiture, un autre avec ses vêtements et un autre encore avec son travail. Or le Prophète ﷺ décréta que le meilleur des gens est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. Que le critère par lequel tu t'évalues toi-même et tu évalues les gens, soit celui qui a été donné par Allah.

3. Celui qui veut le bien du bas monde doit se tourner vers le Coran et celui qui veut le bien de l'au-delà doit se tourner vers le Coran et celui qui veut le bien de ces deux mondes doit se tourner vers le Coran.

4. La science est parfaite lorsqu'on la met en pratique et qu'on l'enseigne. L'enseignant doit donc accomplir tout ce qui est en son pouvoir pour enseigner à ses étudiants et ne les priver d'aucune connaissance. Pour sa part, l'étudiant doit enseigner à ses camarades ce qu'il a appris de son professeur.

5. Le savant enseignant ne fait partie des meilleurs des gens que lorsqu'il met en pratique ce qu'il connaît. Allah dit: ﴿*Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Êtes-vous donc dépourvus de raison?*﴾ [Sourate Al-Baqara: 44]. Il doit donc adopter les règles de bienséance du Coran afin d'être un exemple et un authentique enseignant qui donne à ses étudiants la motivation d'apprendre le Coran. 'Abd Allah ibn Mas'oud, dont Allah est satisfait, a dit: "Celui qui mémorise le Coran doit être connu pour veiller la nuit alors que les gens dorment, de jeûner le jour alors que les gens mangent, d'être triste alors que les gens sont joyeux, de pleurer alors que les gens rient, d'être silencieux alors que les gens bavardent et d'être modeste tandis que les gens se pavanent. Il convient également que celui qui mémorise le Coran pleure souvent et qu'il soit triste, sage, indulgent, savant et silencieux. Il ne convient pas qu'il soit rude, insouciant, bruyant, criant ou blessant"[1].

6. Lorsque tu vois quelqu'un ayant appris le Coran, l'ayant mis en pratique et l'ayant enseigné, aime-le et honore-le, même si c'est un pauvre vieillard ou un inconnu. Il se peut en effet qu'il fasse partie des meilleurs parmi les gens, particulièrement s'il t'a enseigné le Coran. Dans ce cas, il a encore plus de droits sur toi.

7. Dites à celui qui enseigne le Coran d'être patient lorsqu'il s'assied avec les gens et qu'il passe de longues heures à la mosquée, dans un institut ou sur les réseaux sociaux et qu'il ne s'imagine pas qu'il est devenu trop vieux pour cela, car Abou 'Abd ar-Rahmâne As-Soulamî resta quarante ans à rechercher le mérite d'enseigner le Coran.

8. Celui qui n'enseigne pas le Coran de manière directe, a la possibilité de le faire autrement, comme inciter à apprendre le Coran en diffusant des écrits, en faisant des discours, en imprimant des livres, en concevant des programmes télévisés, en créant des cercles d'apprentissage du Coran, en récompensant les enseignants et les étudiants, en diffusant des récitations enregistrées du Coran, etc.

1 Hilyat al-Awliyâ` Wa Tabaqât al-Asfiyâ` d'Abou Nou'aym (1/130).

Hadith 118

Le mérite de la sourate Al-Fatiha

Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla, dont Allah est satisfait, rapporte:

1. Je priais dans la mosquée quand le Messager d'Allah ﷺ m'appela, mais je ne lui répondis pas.
2. Je lui dis: "Ô Messager d'Allah, j'étais en prière".
3. Il me répondit: "*Allah n'a -t-il pas dit: ﴿**Répondez à Allah et au Messager Lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie***﴾*[Sourate Al-Ane'fâl: 24]?".
4. Ensuite, il me dit: "*Je vais certes t'enseigner la sourate qui est la plus éminente des sourates du Coran avant que tu ne sortes de la mosquée".*
5. Puis il me prit la main et lorsqu'il voulut sortir, je lui dis: "N'as-tu pas dit: Je vais certes t'enseigner la sourate qui est la plus éminente des sourates du Coran?".
6. Il me récita: "﴿***Louange à Allah, Seigneur de l'univers***﴾ [Sourate Al-Fâtiha: 2]. *Ce sont les sept versets que l'on répète (as-sab' al-mathânî) et l'éminent Coran qui m'a été donné*"[1].

1 Al-Boukhari (4474).

Les Versets

- ﴿*Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager Lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie*﴾[Sourate Al-Ane'fâl: 24].
- ﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable*﴾ [Sourate Al-Baqara: 106].
- ﴿*Nous t'avons certes donné "les sept versets que l' on répète", ainsi que le Coran sublime*﴾ [Sourate Al-Hijr: 87].
- ﴿*Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons le secours. Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés*﴾ [Sourate Al-Fâtiha].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla, qu'Allah a agréé, un noble Compagnon connu par sa kounya et dont le nom est, d'après l'avis le plus correct: Al-Hârith ibn Noufay' ibn al-Mou'alla Al-Madanî Al-Ansârî. On ne lui connaît que deux hadiths. Il vécut au Levant et est mort en l'an 73 de l'Hégire à l'âge de soixante-quatre ans[1].

Résumé

Ce hadith démontre que répondre à l'appel d Prophète ﷺ est obligatoire, même si celui qu' il appelle est en prière. Il nous informe aussi que la sourate Al-Fâtiha est la sourate la plus éminente du Coran.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâba d'Abou Nou'aym (5/1054), Al -Istî'âb Fî Ma'rifat al-As'hâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/281), Ousd al-Ghâbah Fî Ma'rifatt as-Sahâba d'Ibn Al-Athîr (2/246), Tahdhîb al-Kamâl Fî Asmâ` ar-Rijâl d'Al-Mizzî (33/348) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (7/148).

Compréhension (fiqh)

1. Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla raconte qu'il était en prière et que le Prophète l'appela, mais il ne lui répondit pas avant d'avoir terminé sa prière.

2. La prière terminée, il se rendit auprès du Prophète et se justifia en disant qu'il était en prière, croyant qu'il ne lui était pas permis de l'interrompre ou de répondre quand le Prophète lui parla et que répondre au Messager d'Allah n'est obligatoire qu' à celui qui n'est pas en prière. C'est pour ces raisons qu'il ne lui a pas répondu.

3. Le Prophète l'informa alors qu'il est tenu de répondre immédiatement, qu'il soit en prière ou pas, en raison des paroles d'Allah: ﴿*Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie*﴾ [Sourate Al-Ane'fâl: 24]. En effet, le Prophète ﷺ ne l'appelle que pour quelque chose d'important.

4. Il l'informa ensuite qu'il lui dira quelle est la sourate la plus éminente du Coran avant de sortir de la mosquée.

   Ceci démontre que les sourates du Coran diffèrent en rétribution lorsqu'on les récite. Allah dit: ﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable.)*﴾ [Sourate Al-Baqara: 106]. Ceci s'explique par ce que contient la sourate Al-Fâtihah comme Noms et attributs d'Allah, comme proclamation du monothéisme, comme éloge d'Allah et comme tournures d'évocation et de glorification d'Allah. C'est pourquoi le Verset du Repose-pied est le verset le plus éminent du Coran, la sourate Al-Fâtihah en est la meilleure sourate et la sourate Al-Ikhlâs équivaut au tiers du Coran.

5. Ensuite le Prophète ﷺ prit la main d'Abou Sa'îd et voulut sortir de la mosquée, soit parce qu'il avait oublié sa promesse faite à Abou Sa'îd, soit parce qu'il voulait tester l'intérêt d'Abou Sa'îd pour la science, et Abou Sa'îd lui rappela sa promesse avant de passer la porte.

6. Le Prophète ﷺ lui répondit que la sourate Al-Fâtihah est la sourate la plus éminente du Coran, puisqu'elle est les sept versets que l'on répète. Cette sourate a été appelée ainsi en raison de l'éloge (*thanâ`*) d'Allah et aussi parce qu'elle est répétée durant la prière et qu'elle fait partie de ce qu'Allah a spécifiquement accordé (*istathnâ*) à la communauté de Son Prophète ﷺ. La sourate est qualifiée de sept versets puisqu'elle comporte sept versets et elle est l'éminent Coran. Allah rappela au Prophète ﷺ le bienfait de les lui avoir donnés lorsqu'Il dit: ﴿*Nous t'avons certes donné "les sept versets que l'on répète", ainsi que le Coran sublime.*﴾ [Sourate Al-Hijr: 87].

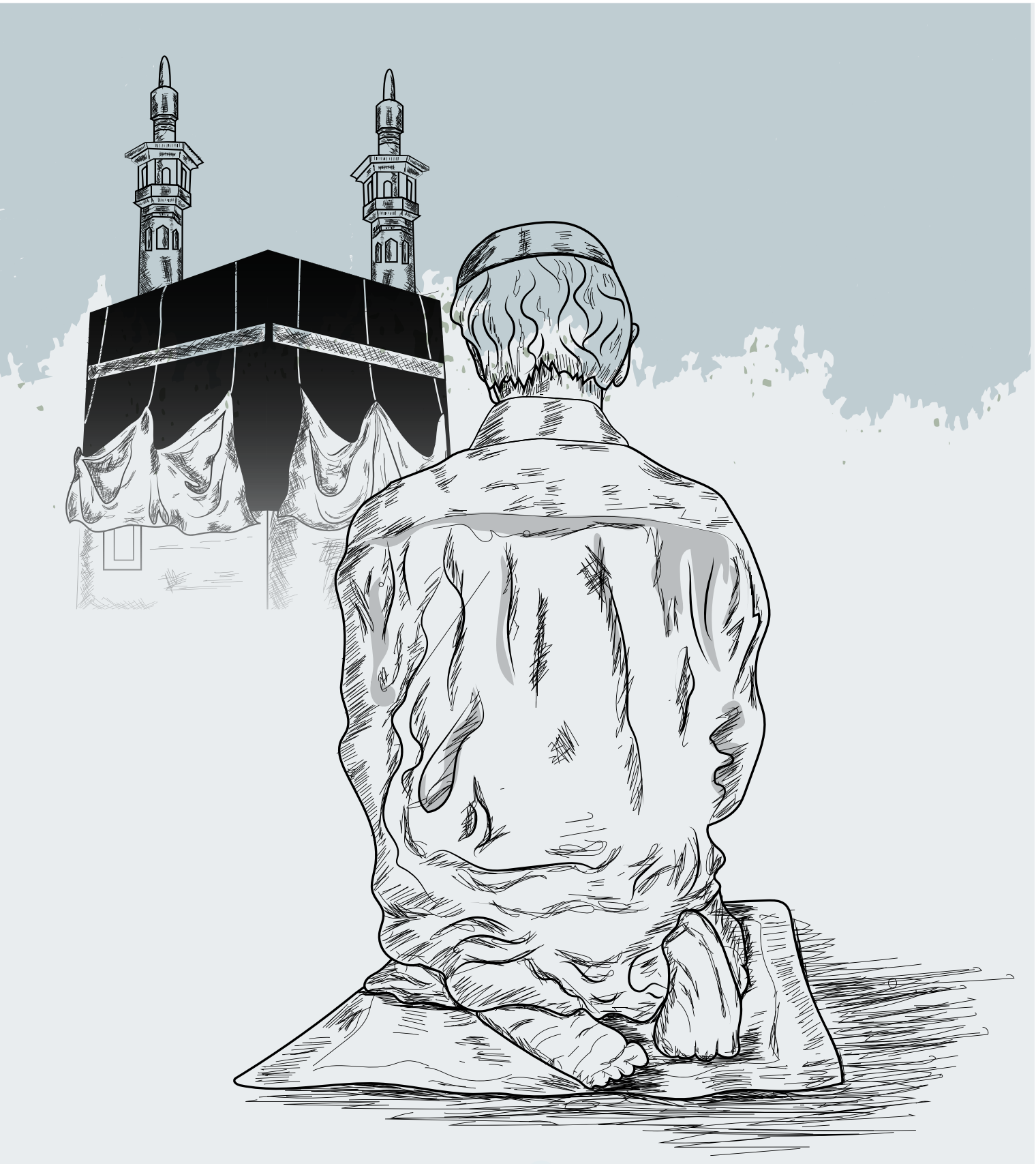

Suivi

1. Comme répondre au Prophète ﷺ est obligatoire pour le musulman même lorsqu'il est en prière, il est à plus forte raison obligatoire d'obéir au Prophète ﷺ dans tous les aspects de la vie et ne pas accorder plus de valeur à l'avis et à la passion de l'être humain au détriment de la Sounna et de la religion du Prophète ﷺ. Habitue-toi donc à cela en permanence.

2. Il y a dans les paroles d'Allah: ﴿*Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie*﴾ [Sourate Al-Ane'fâl: 24] une référence au fait que la vie idéale est celle du cœur et des esprits, non pas celle du corps et des plaisirs. C'est cette vie qui procure le bonheur dans la vie éternelle de l'au-delà, bien meilleure que cette vie éphémère. Que celui qui désire vraiment vivre obéisse à Allah et à Son Messager ﷺ, car leur obéir est la seule manière de mener une vie heureuse dans le bas monde et dans l'au-delà.

3. Efforce-toi d'acquérir la science et que rien ne t'en distraie. Que la timidité et l'orgueil ne te dissuadent pas de poser des questions, car Abou Sa'îd ne fut pas gêné de rappeler au Prophète ﷺ sa promesse de lui dire quelle est la sourate la plus éminente du Coran ni de ralentir la sortie du Prophète ﷺ, malgré l'éminence de son rang dans les cœurs de ses Compagnons, par souci de recueillir un hadith et d'acquérir la science.

4. Il y a dans ce hadith la preuve de la miséricorde du Prophète ﷺ à l'égard de ses Compagnons et de sa préoccupation à leur enseigner ce qui leur est bénéfique. L'enseignant doit donc adopter l'attitude du Prophète ﷺ lorsqu'il enseigne et l'étudiant doit adopter l'attitude d'Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla – Allah l'a agréé – lorsqu'il acquiert la science.

5. L'étudiant en science ne doit pas laisser le bien lui échapper en attendant trop longtemps. Si Abou Sa'îd ibn al-Mou'alla – Allah l'a agréé – avait attendu que le Prophète ﷺ sorte de la mosquée, il n'aurait pas appris cette connaissance très importante.

6. Sachant que la rétribution méritée pour la récitation des sourates du Coran diffère de sourate en sourate, il convient que le musulman tire profit de cela en récitant les versets et les sourates dont le mérite a été donné par des hadiths authentiques, sans parler du fait de les mémoriser, de méditer leurs significations et de comprendre la raison pour laquelle ces versets et sourates jouissent de ce prestige.

7. Parmi les raisons du prestige dont jouit la sourate Al-Fâtihah, il y a le fait qu'Allah l'ait débutée par la louange, l'éloge et la glorification avant l'invocation. Ceci fait partie des règles de bienséance de l'invocation qu'il convient que le serviteur veille à observer afin que son invocation soit exaucée. On rapporte que Fadâlah ibn 'Obayd, dont Allah est satisfait, dit: Le Messager d'Allah ﷺ entendit un homme invoquer durant sa prière sans avoir glorifié Allah ni invoqué les éloges d'Allah sur le Prophète ﷺ. Le Messager d'Allah

ﷺ dit alors: *"Celui-ci s'est hâté"*. Ensuite il l'appela et lui dit – ou dit à quelqu'un d'autre: *"Lorsque l'un de vous prie, qu'il commence par glorifier Son Seigneur – exalté soit-Il – et à faire Son éloge, puis qu'il invoque les éloges d'Allah sur le Prophète ﷺ, puis qu'il invoque en utilisant les formules qu'il veut."*[1]

Un poète a dit:

Lis le Livre d'Allah et comprends ses jugements, tu comprendras alors la valeur des dons d'Allah.

Il est le discours adressé à tout esprit perspicace et la lumière qui illumine par sa transcendance.

Il guide vers tout ce qui est bien et il procure de plus de l'apaisement aux cœurs et de la tranquillité aux corps.

C'est un Seigneur protecteur qui a fait descendre le Coran, afin d'enseigner à l'être humain les meilleures paroles.

1 Abou Dawoud (1481), At-Tirmidhî (3477) et An-Nasâ'î (1284).

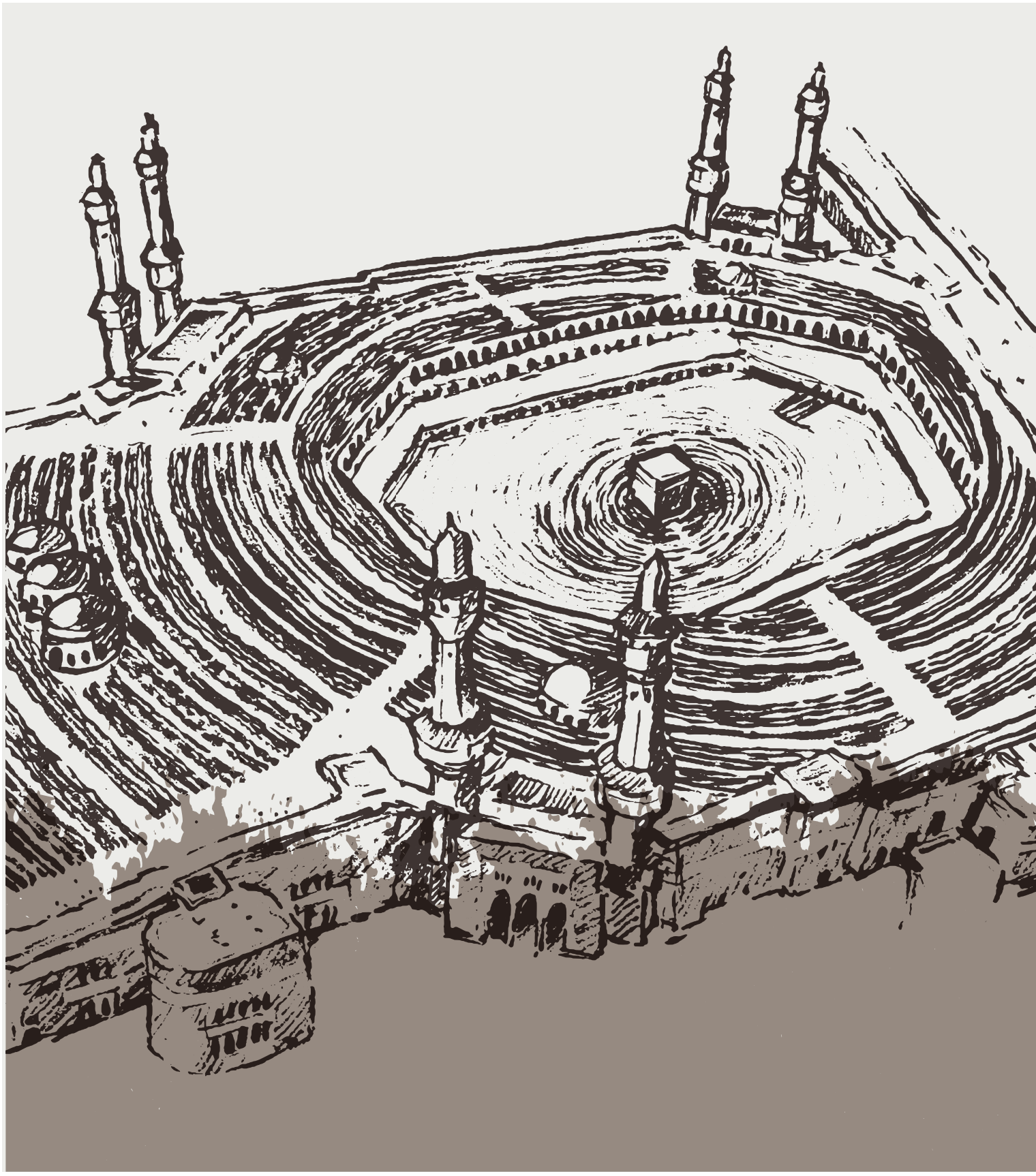

Hadith 119

Le mérite de Ayat al-Koursi (Verset du Repose-pied)

On rapporte quO'ubayy ibn Ka'b, dont Allah est satisfait, a dit:

1. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Ô Abou al-Moundhir, sais-tu quel verset que tu connais du Livre d'Allah, est le plus éminent?"*
2. Je répondis: "Allah et Son Messager savent mieux".
3. Il me dit de nouveau: *"Ô Abou al-Moundhir, sais-tu quel verset que tu connais du Livre d'Allah est le plus éminent?".*
4. J'ai dit: ***"Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même (Al- Qayyoum)".***
5. Il frappa alors ma poitrine
6. et dit: *"Par Allah, que la science te profite, ô Abou al-Moundhir!"*[1][34].

1 Moslim (810).

Les Versets

- ﴿*Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même (Al-Qayyoum). Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Repose-Pied (Koursî) déborde les cieux et la terre dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand*﴾ [Sourate Al-Baqara: 255].
- ﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable*﴾ [Sourate Al-Baqara: 106].
- ﴿*Il consiste plutôt en des versets évidents, (préservés) dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné. Et seuls les injustes renient Nos versets*﴾ [Sourate Al-'Ane' kaboute: 49].

Le Narrateur

Il s'agit d'Oubayy ibn Ka'b ibn Qays Abou al-Moundhir Al-Madanî, le maître des lecteurs du Coran et un des meilleurs Compagnons. Il fait partie de ceux qui ont prêté le deuxième serment d'allégeanc d'Al-'Aqaba et il participa à la bataille de Badr et à toutes les autres batailles. Premier scribe du Prophète ﷺ, il est mort lors du califat de 'Othmâne ibn 'Affân e, dont Allah est satisfait, en l'an 30 de l'Hégire[1].

Résumé

Le hadith indique que le verset du Repose-Pied est le plus éminent verset du Coran.

1 35 Voir sa fiche biographique dans Al-Istî'âb Fî Ma'rifat al-As'hâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/65), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (1/168) et Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (1/180).

Compréhension (fiqh)

1. Oubayy, dont Allah est satisfait, nous informe que le Prophète ﷺ l' interrogea une fois en lui disant: Sais-tu quel verset du Livre d'Allah est le plus éminent et pour lequel on mérite le plus de rétribution et de mérite et on atteint un rang élevé?

2. Oubayy, dont Allah est satisfait, répondit en n'attribuant cette connaissance qu'à Allah et à Son Messager, par égard pour l' l'importance d'attribuer des choses à la religion, par politesse et par modestie, et ce malgré le fait qu'il connaissait la réponse.

   Il attribua cette connaissance au Prophète, après Allah, car la question fait partie des sujets religieux qu'Allah a appris à Son Prophète . Quant aux sujets relevant de l'Inconnaissable, il n'est pas permis d'attribuer leur connaissance à autre qu'Allah. Allah dit: ﴿*C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui es t dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite*﴾ [Sourate Al-An'âm: 59].

3. Ensuite le Prophète ﷺ reposa la même question à Oubayy ibn Ka'b afin de l'inciter à répondre sans se contenter de s'en remettre à Allah et à Son Messager ﷺ.

4. Comprenant cela, Oubayy répondit que ce verset était le verset du Repose-Pied.

   Il ne répondit pas la première fois, car il était habitué à ce que le Prophète ﷺ pose une question pour stimuler la réflexion et obtenir l'attention de l'auditoire, ou bien parce qu'il se pouvait que le Prophète ﷺ ait une réponse inhabituelle, comme la révélation descendant sur lui et lui apprenant qu'il s'agit d'un autre verset, ou bien parce que le Prophète ﷺ pouvait donner un enseignement supplémentaire en plus de la réponse. Puis lorsque le Prophète ﷺ réitéra la question, Oubayy, dont Allah est satisfait, sut qu'il voulait savoir ce qu'il détenait comme science et compréhension et il répondit qu'il s'agit du verset du Repose-Pied[1].

   Ce verset est le plus éminent du Coran, car il contient la proclamation de l'unicité d'Allah, la confirmation des attributs de la perfection d'Allah, la mention de Ses Plus Beaux Noms et la négation de tout ce qui pourrait laisser penser qu'Il est déficient, comme le sommeil et ses préludes.

5. Le Prophète ﷺ frappa ensuite la poitrine d'Oubayy, dont Allah est satisfait, afin de montrer qu'elle se prête à être pleine de science et de sagesse. Ceci est un geste de gentillesse de sa part ayant pour finalité que la science s'implante dans la poitrine d'Oubayy et qu'il soit motivé à acquérir plus de science et de clairvoyance. Ce geste est aussi une expression de la joie du Prophète ﷺ qui fut témoin des effets bénis de la science sur Oubayy[2].

6. Puis le Prophète ﷺ invoqua en faveur d'Oubayy en disant: Je te félicite pour la tranquillité et le bonheur que te procure la science. Cela signifie aussi que le Prophète ﷺ souhaitait qu'Oubayy s'enracine dans la science et qu'il la maîtrise, et cette invocation est en fait un éloge d'Oubayy, dont Allah est satisfait, et informe sur l'étendue de sa science[3].

   Par ailleurs, le verset du Repose-Pied a de nombreux autres mérites. En effet, il a été rapporté qu'il est le verset le plus éminent et qu'il préserve de Satan et il est recommandé de le réciter après les prières obligatoires, avant de dormir et à d'autres occasions[4].

1 Al-Bahr al-Mouhît ath-Thajjâj d'Al-Ithyoubî (16/395).
2 Voir Al-Moufhim d'Abou al-'Abbâs Al-Qourtoubî (2/436).
3 Voir Al-Kâchif 'an Haqâ`iq as-Sounane d'At-Tîbî (5/1644).
4 Voir l'exégèse du Coran par Ibn Kathîr, verset 255 de la sourate Al-Baqara.

Suivi

1. Adresse-toi aux autres en utilisant des surnoms qu'ils aiment – qui ne contreviennent à aucune règle religieuse – car le Prophète ﷺ s'adressait à ses Compagnons en utilisant des surnoms qu'ils aimaient, malgré son rang élevé, leur jeune âge et le fait qu'ils étaient tels ses élèves. Il convient donc que le musulman prenne exemple sur lui, particulièrement s'il fait partie des savants, des prédicateurs et des éducateurs. Ceux-ci doivent en effet avoir des gestes de gentillesse et des paroles agréables à l'égard de leurs étudiants et s'adresser à eux en utilisant les surnoms qu'ils préfèrent, car ceci a un impact considérable sur leurs âmes.

2. Habitue ta langue à dire: "Allah sait mieux", car cette expression est la plus prudente et la plus digne pour toi. De plus, elle est habituellement dite par les gens de science. En effet, Oubayy ibn Ka'b, qui fait partie des connaisseurs du Coran et de ceux dont le Prophète ﷺ a dit: "Apprenez le Coran de quatre hommes: Ibn Mas'oud, Oubayy ibn Ka'b, Mou'âdh ibn Jabal et Sâlim l'esclave affranchi d'Abou Houdhayfa"[1], détenait une connaissance certaine ou quasi certaine de la réponse à la question relative au verset le plus éminent du Coran. Malgré cela, il s'en remit à Allah concernant cette connaissance.

3. Parmi les méthodes d'apprentissage qui ont du succès auprès de l'étudiant et de l'enseignant, il y a celle de la question-réponse. Lorsque l'étudiant à qui est posée la question est surpris par une question dont il ne connaît pas la réponse, il veille à l'apprendre par la suite. De plus, cela permet à la réponse d'être bien enracinée dans son esprit et de ce fait, il ne l'oubliera pas, contrairement au cas où on se contente de dicter et d'exposer simplement des leçons.

4. Parmi ce qu'il y a de plus beau dans les règles de bienséance, il y a la règle de bienséance relative aux questions qui est adaptée aux situations. On peut se taire au lieu de répondre à une question dont on connaît la réponse par respect pour celui qui l'a posée et par désir de connaître sa réponse qui peut contenir plus que la réponse que l'on connaît. On peut répondre de son mieux en présence de l'enseignant qui corrige les erreurs, si erreur il y a.

5. Accorde beaucoup d'intérêt au verset du Repose-Pied pour lequel, en sa qualité de verset le plus éminent, mérite une grande rétribution lorsqu'on le mémorise, on l'apprend, on médite ses paroles et on l'enseigne, que cela se passe à la maison, à l'école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science.

6. Le fait que le Prophète ﷺ ait frappé la poitrine d'Oubayy ibn Ka'b après la réponse de celui-ci, l'a réconforté et a permis d'enraciner cette connaissance en lui, puisqu'elle est restée dans son esprit et dans l'esprit des narrateurs après lui.

7. Lorsque tu vois tes étudiants, tes enfants et tes amis être conformes au vrai, invoque Allah en leur faveur, fais leur éloge, reconnais qu'ils ont eu raison, ne les considère pas avec orgueil et remets à chacun ce qui lui est dû à l'image de ce que fit le Prophète ﷺ avec Oubayy ibn Ka'b, dont Allah est satisfait.

8. Ce hadith démontre qu'il est permis à l'être humain de faire l'éloge de quelqu'un en sa présence s'il y a un intérêt à cela, comme par exemple le motiver à faire constamment le bien, à être sérieux et à faire des efforts.

---

1 Al-Boukhârî (4999) et Moslim (2464).

120

Hadith

Le mérite de la sourate Al-Ikhlas

Abou Sa'îd Al -Khoudrî – qu'Allah a agréé – rapporte que le Prophète ﷺ dit à ses Compagnons:

1 *"L'un de vous est-il incapable de réciter le tiers du Coran en une nuit?".*

2 Ceci leur parut trop et ils demandèrent: "Qui en serait capable, ô Messager d'Allah?".

3 Il répondit: *"Allah, Al-Wâhid, As-Samad est le tiers du Coran[1]".*

1 Al-Boukhari (5015

Les Versets

﴿*Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable.*﴾[Sourate Al-Baqara: 106].

﴿*Dis: "Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui"*﴾[Sourate Al-Ikhlâsse: 1-4].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'îd, Sa'd ibn Mâlik ibn Sinân Al-Ansârî Al-Khazrajî Al-Madanî Al-Khoudrî. Il participa à la bataille du Fossé et aux batailles suivantes et il voulut participer avant cela à la bataille de Ouhoud, mais le Prophète ﷺ refusa en raison de son jeune âge. Il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance sous l'arbre. Après avoir narré de nombreux hadiths et avoir été mufti quelque temps, il est mort en l'an 74 de l'Hégire[1]42.

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la Sourate: "Dis: Il est Allah, Unique", équivaut au tiers du Coran, car le monothéisme y est exposé. Par conséquent, c'est comme si celui qui la récite, récitait le tiers du Coran.

1 Voir Tadhkirat al-Houffâdh d'Adh-Dhahabî (1/36), Al-Isâba Fî Tamyîz as-Sahâba d'Ibn Hajar (3/85), Al -Bidâya wa an-Nihâya d'Ibn Kathîr (9/3,4) et At -Tabaqât al-Kabîr d'AzZouhri (5/350).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ demanda à ses Compagnons – qu'Allah a agréés –: Personne d'entre vous n'est capable de réciter le tiers du Coran chaque nuit?

2. Les Compagnons s'étonnèrent de cette question, puisque cela fait partie de ce qui leur était pénible. Or il n'était pas dans l'habitude du Prophète de les charger plus que ce qu'ils étaient capables de supporter.

3. Il les informa alors que la sourate "Allah, Al-Wâhid, As-Samad" équivaut au tiers du Coran en termes de rétribution, de mérite et de récompense. Il s'agit de la sourate Al-Ikhlasse qui a été nommée ainsi par le Prophète car elle contient ces mots: ﴿***Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad). Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons (As-Samad)***﴾ [Sourate Al-Ikhlâsse: 1-2]. Le mot As- Samad contient plusieurs caractéristiques d'Allah, parmi lesquelles qu'Allah n'a pas de ventre et qu'il n'a donc pas besoin de nourriture ou autre, que rien ne lui ressemble et qu'Allah est Celui que l'on sollicite pour ses besoins. Il se passe donc de toutes Ses créatures tandis qu'elles ont besoin de Lui et Il est Celui qui subsistera après la disparition de toutes les créatures[1].

   En outre, Abou Hourayra rapporte dans un hadith: Le Messager d'Allah ﷺ sortit à nous et dit: *"Je vais vous réciter le tiers du Coran"* et il récita: ﴿***Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad)***﴾ jusqu'à la fin[2].

   Bien que cette sourate contienne peu de mots, elle équivaut au tiers du Coran en raison de ce qu'elle contient comme monothéisme, explication des Noms et attributs d'Allah et négation de tout associé, semblable ou enfant Le concernant. Or le Livre d'Allah renferme trois fondements: l'explication du monothéisme et des attributs d'Allah, la mention des jugements de la Législation et de ce qui est licite ou illicite et l'exposition des récits des anciens. Comme la sourate Al-Ikhlâsse traite du premier fondement qui est le monothéisme, celui qui la récite obtient la même rétribution que celui qui récite le tiers du Coran[3].

Un poète a dit:

Ô Celui contre lequel personne ne peut me protéger, je me réfugie auprès de Ton pardon contre Ta punition.

Je suis le serviteur qui avoue chacun de ses péchés et Toi Tu es le Maître, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons et le Pardonneur.

Si Tu me châties, c'est parce que j'ai commis des péchés et si Tu me pardonnes, alors Tu es digne de pardonner.

1 Voir Zâd al-Massîr Fî 'Ilm at-Tafsîr d'Ibn al-Jawzî (4/506).
2 Moslim (262).
3 Voir Al-Istidhkâr d'Ibn 'Abd al-Barr (2/512).

Suivi

1. Accorde de l'importance aux manières de t'adresser aux autres, car il ne suffit pas que les paroles soient correctes et bénéfiques. Il faut également les exposer d'une manière qui facilite leur acceptation. Prends donc garde à cela lorsque tu t'adresses, pour prodiguer des conseils, ou faire du commerce ou autre, à tes enfants, aux membres de ta famille, à tes étudiants et à ceux avec qui tu interagis.

2. Le Prophète ﷺ prépara ses Compagnons – qu'Allah a tous agréés – à accepter la connaissance qu'il allait leur délivrer en leur posant une question étrange. Comme il leur demanda quelque chose qu'ils ne pouvaient pas faire, leurs ouïes et leurs esprits se sont focalisés sur ses paroles afin de savoir comment quelqu'un peut réciter cette part immense du Coran en une nuit. Il convient donc que le prédicateur, le juriste, l'enseignant et l'éducateur attirent l'attention et les esprits de leur auditoire en posant des questions étonnantes et des informations étranges qui attirent les regards et les ouïes.

3. Ce hadith souligne la sagesse du Prophète ﷺ lorsqu'il instruisait ses Compagnons, puisqu'il utilisa la méthode de l'exposé et non celle de l'injonction. L'enseignant doit donc suivre la méthode d'enseignement du Prophète ﷺ, car il incite plus efficacement les étudiants à faire ce qu'on attend d'eux.

4. La Législation a institué des charges légères qui comportent du bien et un immense mérite. Il ne convient donc pas que le musulman manque ces occasions données par Allah, mais doit plutôt en tirer profit.

5. Ce hadith met en exergue la politesse des Compagnons – qu'Allah a tous agréés –, puisqu'ils ne répondirent pas en niant et en refusant, mais ont avancé une excuse avec politesse. L'étudiant doit donc adopter leur politesse à l'égard de son enseignant.

6. Consacre de l'importance à la sourate Al-Ikhlâsse, car le Messager d'Allah ﷺ ne lui a donné de l'importance que parce qu'elle est éminente. Veille donc à la mémoriser, à l'apprendre, à méditer ses versets et à l'enseigner, que cela ait lieu à la maison, à l'école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science. C'est l'attitude à avoir à l'égard de ce qui a été déclaré éminent par Allah.

7. On rapporte de 'Â`icha – qu'Allah a agréée – que le Prophète ﷺ envoya un homme à la tête d'un escadron et lorsque cet homme dirigeait la prière de ses compagnons, il terminait toujours sa récitation par: ﴿*Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad)*﴾. À leur retour, ils rapportèrent cela au Prophète ﷺ qui leur dit: *"Demandez-lui pourquoi il fait cela"*. Lorsqu'ils lui posèrent cette question, il répondit: "Car elle décrit le Tout Miséricordieux et j'aime la réciter durant la prière". Le Prophète ﷺ dit alors: "*Informez-le qu'Allah l'aime*"[1]

1 Al-Boukhari (7375) et Moslim (813).

121

Hadith

Le mérite des Al-Mou'awwadhatane (les sourates Al-Falaq et An-Nas)

'Oqba ibn 'Âmir, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*N'as-tu pas vu des versets qui ont été révélés cette nuit et qui n'ont pas de semblable?*

2 ﴿*Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur de l' aube naissante*﴾ [Sourate Al-Falaq: 1] *et* ﴿*Dis: Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes*﴾ [Sourate An-Nâsse: 1]"[1].

1 Moslim (814).

Les Versets

- ﴿ *Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur de l' aube naissante, contre le mal des êtres qu'Il a créés, contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit, contre le mal de celles qui soufflent [les sorcières] sur les nœuds, et contre le mal de l'envieux quand il envie"*﴾ [Sourate Al-Falaq: 1-5].
- ﴿*Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Le Souverain des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du mauvais conseiller, furtif, qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain")* [Sourate An-Nâsse: 1-6].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hammâd, 'Oqba ibn 'Âmir Al-Jouhanî, dont Allah est satisfait, un noble Compagnon. Il était un lecteur du Coran et un savant en problématiques d'héritage et en jurisprudence. D'une grande éloquence, poète et scribe, il participa à la conquête du Levant et à la conquête de lÉ'gypte aux côtés de 'Amr ibn al-'Âsse, dont Allah est satisfait. Il fut nommé gouverneur de Él'gypte par Mo'âwiya ibn Abou Soufyâne, dont Allah est satisfait, et il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que les deux sourates Al-'Alaq et An-Nâsse n'ont pas de semblable, que ce soit dans les livres qu'Allah a révélés aux prophètes ou bien parmi les formules de recherche de la protection d'Allah qui sont répandues parmi le gens.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/2150), Ousd al-Ghâbah d'Ibn al-Athîr (4/51) et Al-Isâba d'Ibn Hajar (5/187).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ informe ‘Oqba ibn ‘Âmir, dont Allah est satisfait, que lui ont été révélées deux sourates qui n’ont pas de semblable parmi ce qui a été révélé, particulièrement en ce qui concerne la recherche de protection auprès d’Allah, puisque tous les versets de ces deux sourates sont des recherches de protection auprès d’Allah pour celui qui les récite. De plus, elles contiennent des formules permettant de se prémunir contre l’envie et de repousser le mal de l’envieux que l’on ne retrouve pas dans d’autres sourates[1].

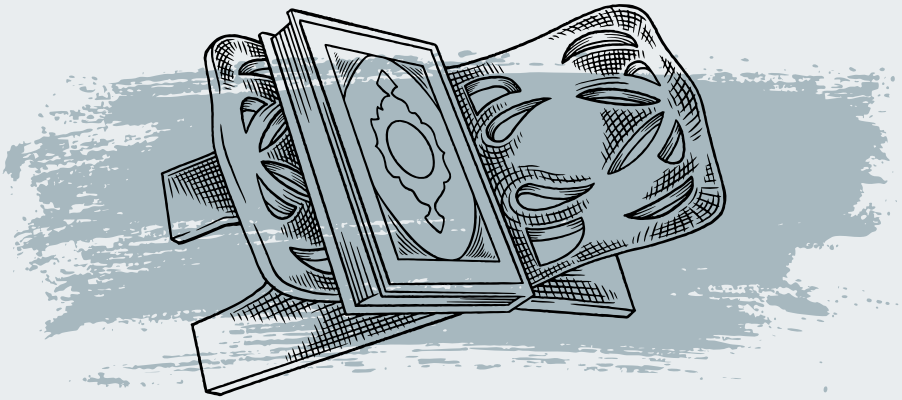

2 Ces deux sourates sont les sourates Al-Falaq et An-Nâsse et le Prophète ﷺ en parle en citant leur début, car elles sont connues par cela. Elles sont également connues sous le nom d’Al-Mou’awwidhatâne (les deux formules de recherche de la protection d’Allah), car elles commencent par “Dis: Je cherche protection”. Al-Falaq désigne tout ce qui sort de quelque chose, comme l’aube [sortant de la nuit], le grain [qui germe] et le noyau [qui sort d’un fruit.]

Chercher protection signifie se réfugier auprès d’Allah et s’attacher à Lui afin d’obtenir sa protection contre le mal, le stratagème et les insufflations de Satan et afin d’être prémuni contre le mal provenant de toute source[2].

Par ailleurs, des hadiths ont été rapportés au sujet de la recherche de la protection d’Allah et de la rouqya à l’aide d’Al-Mou’awwidhattâne, parmi lesquels ce qui a été rapporté par Abou Sa’îd Al- Khoudrî, dont Allah est satisfait, qui dit: “Le Messager d’Allah ﷺ cherchait refuge auprès d’Allah contre les djinns et le mauvais œil des êtres humains jusqu’à la révélation d’Al-Mou’awwidhatâne. Lorsqu’elles furent révélées, il les adopta et délaissa les autres formules”[3]. Le Prophète ﷺ n’adopta ces deux sourates et ne délaissa les autres rouqya et invocations que parce qu’elles font partie de ce qu’il y a de plus exhaustif concernant la recherche de protection d’Allah et c’est donc la raison pour laquelle il s’en contenta[4].

1 Voir At-Tanwîr Charh al-Jâmi’ as-Saghîr d’Al-Amîr As-San’ânî (4/280) et Al-Bahr al-Mouhît ath-Thajjâj d'Al-Ithyoubi (16/426).
2 Voir l’exégèse du Coran par Ibn Kathîr (1/114).
3 An-Nassâ`î (7804) et At-Tirmidhî (2058).
4 Voir Al-Kâchif ‘an Haqâ`iq as-Sounane d’At-Tîbî (5/1650).

Suivi

1. Le Prophète ﷺ utilisa une des figures de style de l'étonnement ayant cours chez les Arabes et qui consiste à dire "N'as-tu pas vu". D'ailleurs, cette figure de style abonde dans le Coran, car elle attire l'attention et elle est appréciée par les âmes, ce qui la rend efficace en termes d'acquisition de la science. C'est la raison pour laquelle il convient que les savants, les prédicateurs et les éducateurs utilisent souvent les figures de style éloquentes avec lesquelles ils introduisent les propos qu'ils vont dire, afin d'obtenir une certaine concentration de leur auditoire et attirer l'attention des esprits et des ouïes.

2. Ce hadith démontre qu'Al-Mou'awwidhatâne sont ce que le musulman peut réciter de meilleur pour chercher la protection d'Allah et faire la rouqya, mais cela n'empêche pas de recourir à d'autres invocations et évocations prescrites ni de mobiliser les moyens terrestres qui préservent l'être humain contre les maux. Toutefois, ces deux sourates sont les plus éminentes et celles qui permettent d'atteindre le plus efficacement ses fins.

3. Dans la sourate An-Nâsse, Satan est qualifié de khannâsse (furtif), c'est-à-dire qu'il se dérobe et fuit lorsque le serviteur évoque son Seigneur. Ainsi, lorsque l'être humain évoque et invoque régulièrement son Seigneur, il est hors de portée de Satan. Il convient donc que nous veillions à évoquer Allah à tout moment et que nous prenions l'initiative de chercher la protection d'Allah contre lui dès que nous sommes sujets à une insufflation ou que nous comptons commettre un péché.

4. Accorde de l'importance aux sourates qu'Allah a déclaré imminentes en les mémorisant, en les apprenant, en méditant leurs versets et en les enseignant, que cela ait lieu à la maison, à l'école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science. En effet, ces sourates ont la priorité sur toutes les autres.

5. Ce hadith et ces versets démontrent qu'il n'est possible de repousser le mal des envieux et de neutraliser les méfaits des sorciers corrupteurs qu'en sollicitant l'aide d'Allah, car Il est le seul Seigneur des gens, leur Créateur, Celui qui décide de leur sort et Celui dans le Royaume duquel rien ne se produit sans Sa permission.

Hadith 122

Le mérite des adeptes du Coran

‘Âmir ibn Wâthila rapporte:

1 que Nâfi’ ibn ‘Abd al-Hârith rencontra ‘Omar à ‘Osfâne, sachant que ‘Omar l’avait nommé gouverneur de La Mecque. ‘Omar demanda à Nâfi’: “Qui as-tu laissé comme remplaçant à la tête des habitants de la vallée (La Mecque)”?

2 ‘Nâfi’ répondit: “Ibn Abzâ”.

3 ‘Omar ’ demanda ensuite: “Qui est donc Ibn Abzâ?” ‘Nâfi’ répondit: “Un esclave affranchi parmi nos esclaves affranchis”.

4 ‘Omar s’étonna: “As-tu désigné à leur tête un esclave affranchi?”.

5 Nâfi’ répondit: “Il connaît le Livre d’Allah par cœur et est un connaisseur des problématiques d’héritage”.

6 ‘Omar dit alors: “Votre Prophète ﷺ a dit: *“Allah élève assurément avec ce Livre des gens et Il en abaisse d’autres”*”[1].

1 Moslim (817).

Les Versets

- ﴿*Et quand une Sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit: “Quel est celui d’entre vous dont elle fait croître la foi?”. Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s’en réjouissent. Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle ajoute une souillure à leur souillure, et ils meurent dans la mécréance*﴾ [Sourate At-Tawba: 124-125].
- ﴿*Ceux qui récitent le Livre d’Allah, accomplissent la prière (salate), et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin [qu’Allah] les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant. Et ce que Nous t’avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l’a précédé. Certes Allah est Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant sur Ses serviteurs. Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d’autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d’autres avec la permission d’Allah devancent [tous les autres] par leurs bonnes actions; telle est la grâce infinie*﴾ [Sourate Fâtir: 29-32].
- ﴿*Allah élèvera en degrés ceux d’entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir*﴾ [Sourate Al-Moujâdila: 11].

Le Narrateur

Le narrateur du récit est ‘Âmir ibn Wâthila ibn ‘Abd Allah Al-Kinânî. Il est né l’année de la bataille de Ouhoud et le Prophète ﷺ est mort lorsqu’il avait huit ans. Dernier Compagnon à mourir, il est mort en l’an 110 de l’Hégire.

Le narrateur du hadith est Abou Hafs Al- Fârouq ‘Omar ibn al-Khattâb Al-Qourachî Al-‘Adawî, le deuxième Calife Bien Guidé, l’un des Dix Promis au Paradis et le meilleur de la communauté après Abou Bakr – qu’Allah a agréé. Il devint célèbre pour sa justice et son équité même si parfois à bon escient, il pouvait être sévère et ferme. C’est durant son califat que la plupart des pays furent conquis, comme l’Irak, le Levant, l’Égypte et d’autres contrées Il est mort en martyr en l’an 23 de l’Hégire et il fut enterré dans la chambre de ‘Â`icha – qu’Allah a agréée – aux côtés du Prophète ﷺ et d'Abou Bakr As-Siddiq[1].

Résumé

‘Omar rencontra un jour le gouverneur de La Mecque – qui était habitée par les gens les plus nobles – et ce gouverneur l’informa qu’il avait désigné à sa tête quelqu’un qui ne faisait pas partie des plus nobles parmi les gens. ‘Omar lui reprocha son choix, car il craignait qu’il n’entraîne un préjudice, mais lorsque le gouverneur l’informa qu’il faisait partie de ceux qui mémorisent le Livre d’Allah, sa réprobation disparut et il valida le choix de son gouverneur en l’appuyant par les paroles d Prophète ﷺ selon lesquelles Allah rend certaines personnes puissantes et en humilie d’autres.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt as-Sahâba d’Abou Nou’aym (1/38), Ousd al-Ghâbah d’Ibn al-Athîr (4/137) et Al-Isâba d’Ibn Hajar (4/484).

Compréhension (fiqh)

1 Le noble Compagnon ‘Âmir ibn Wâthila raconte que Nâfi’ ibn ‘Abd al-Hârith avait été nommé par ‘Omar gouverneur de La Mecque et qu’il quitta celle-ci pour une affaire. Croisant ‘Omar à ‘Osfâne, une ville située à 80 kilomètres de La Mecque, celui-ci lui demanda qui il avait laissé comme remplaçant à La Mecque afin de répondre aux besoins des gens, diriger leurs prières et accomplir d’autres tâches.

2 Nâfi’ l’informa qu’il a laissé à sa place un homme nommé Ibn Abzâ[1] que ‘Omar ne connaissait pas. Il l’interrogea donc à son propos et il lui répondit: Lui ou l’un de ses ancêtres était notre esclave et nous l’avons affranchi.

3 ‘Omar réprouva le fait que son gouverneur ait laissé comme remplaçant un esclave ou un descendant d’esclave affranchi, alors qu’il avait à sa disposition des hommes libres et des nobles parmi les Compagnons du Prophète ﷺ et leurs successeurs qui méritaient de le remplacer.

Cela ne signifie pas qu’il n’est pas permis de confier des responsabilités à des esclaves affranchis ni que ‘Omar méprisait les esclaves ou les esclaves affranchis et les considérait inférieurs aux personnes libres. Sa réaction était plutôt motivée dans un souci de préserver les intérêts des gens et d’éviter les troubles, puisque la finalité des postes à responsabilités est de mener à bien les affaires des gens et de préserver leurs intérêts. Or ceci requiert un homme raisonnable, sévère, respecté et à qui personne n’ose porter atteinte, ce qui implique qu’il soit libre, noble et ayant du prestige. Sinon, les gens ne le prennent pas au sérieux et ne lui obéissent pas.

4 Nâfi’ répondit à ‘Omar qu’il n’a choisi ce remplaçant que parce qu’il a mémorisé le Livre d’Allah et qu’il connaît la jurisprudence et les problématiques d’héritage et qu’Allah a élevé cet esclave affranchi grâce à ces qualités. Comme il est connu des gens par cela, ils le respectent et lui obéissent, ce qui est bénéfique pour leurs affaires et leur stabilité[2].

5 Lorsqu’il dit cela à ‘Omar, celui-ci approuva et valida son choix en avançant des paroles du Prophète ﷺ qui nous informe que ce Coran honore des gens et élève leur rang dans ce bas monde et dans l’au-delà et que sans lui, ils seraient simples. À l’inverse, il humilie ceux qui mécroient en lui et refuse de le mettre en pratique même si ce sont des chefs puissants.

---

1 Il s’agit de ‘Abd ar-Rahman ibn Abzâ Al-Khouzâ’î. Il y a divergence sur son statut de Compagnon mais la majorité des historiens voient que c’est un Companon qui a rencontré le Prophète ﷺ, prié derrière lui et rapporté de lui des hadiths. Voir Tahdhîb Al-Kamâl d’Al-Mizzî (16/501) et Siyar A’lâm an-Nubalâ’ d’Adh-Dhahabî (3/201).

2 Voir Al-Bahr al-Mouhît ath-Thajjâj de Mohammad ibn ‘Alî Al-Ithyoubî (16/458).

Suivi

1. Celui qui assume une responsabilité doit y prendre garde et être attentif au moindre détail. Ainsi, lorsque ‘Omar vit celui qu’il avait nommé, il lui demanda: Qui as-tu laissé comme remplaçant? De qui s’agit-il? Pourquoi a-t-il fait cela et n’a-t-il pas fait cela?

2. L’être humain doit choisir comme remplaçant celui qui est à la hauteur de sa mission et prendre en considération, dans son choix, les critères permettant de mener à bien cette mission et les implications de ces critères. Lorsqu’un père, un propriétaire de société, un entrepreneur ou autre, souhaite envoyer un de ses employés accomplir quelque chose, il doit prendre en considération sa loyauté, la qualité de son travail et d’autres critères. De même, lorsqu’un souverain ou un ministre désire déléguer quelqu’un, il est requis que ce délégué soit habile en gestion et qu’il soit capable de répondre aux attentes des gens.

3. Ce hadith démontre que celui qui connaît les jugements du Livre d’Allah et de la Sounna de Son Messager ﷺ a la priorité pour administrer les affaires des musulmans dès lors qu’il est apte à assumer des responsabilités, même s’il est un pauvre esclave affranchi. Il est toutefois obligatoire de prendre en considération l’intérêt des musulmans et d’éviter ce qui cause des troubles, car ‘Omar a destitué certains Compagnons majeurs de certains postes par égard pour l’intérêt général, comme cela fut le cas avec Sa’d ibn Abî Waqqâs, Khâlid ibn al-Walîd et d’autres.

4. Que chacun s’interroge: comment il est vis-à-vis du Coran? Y croit-il, y accorde-t-il du crédit et le récite-t-il régulièrement au point qu’Allah l’ait élevé grâce à cela ou bien le néglige-t-il au point qu’Allah l’ait abaissé? Seule une de ces options est vraie, il n’en existe pas de troisième. Qatâda – qu’Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Personne ne s’assied en compagnie de ce Coran sans le quitter en ayant quelque chose de plus ou de moins en lui”[1].

5. La valeur de l’être humain se mesure à ce qu’il porte comme science. Celui qui étudie la science doit donc se préoccuper d’acquérir la science bénéfique, car elle est son honneur dans le bas monde et dans l’au-delà.

6. Sachant que le Coran élève le statut de l’individu dans ce bas monde en faisant de lui un chef et un guide pour les gens, l’élévation suprême de son statut aura lieu dans l’au-delà. On rapporte de ‘Abd Allah ibn ‘Amr – qu’Allah a agréés – que le Messager d’Allah ﷺ a dit: *“On dira à l’adepte du Coran: lis, élève-toi et récite tel que tu le faisais dans le bas monde, car ton rang sera là où tu liras le dernier verset”*[2].

Un poète a dit:

Ô âme, sois une abeille qui ne cède pas au sommeil et à sa tentation.

Tu as meilleur que cela: le Coran ressemblant à des vergers verdoyants, lape ce que tu veux de sa rosée.

Produis à l’univers à partir de ses fleurs, le meilleur miel et le plus sucré.

Ne butine pas de fleurs hors de ses vergers, car tout arôme qui n’est pas le sien m’insupporte.

La guidée se trouve dans sa méthode et le succès dans sa voie et on atteint la gloire lorsqu’on le lève haut.

1 Voir Akhlâq Hamalat al-Qur`ân d’Al-Âjurrî (p.73).

2 Abou Dawoud (1464) et At-Tirmidhî (2914).

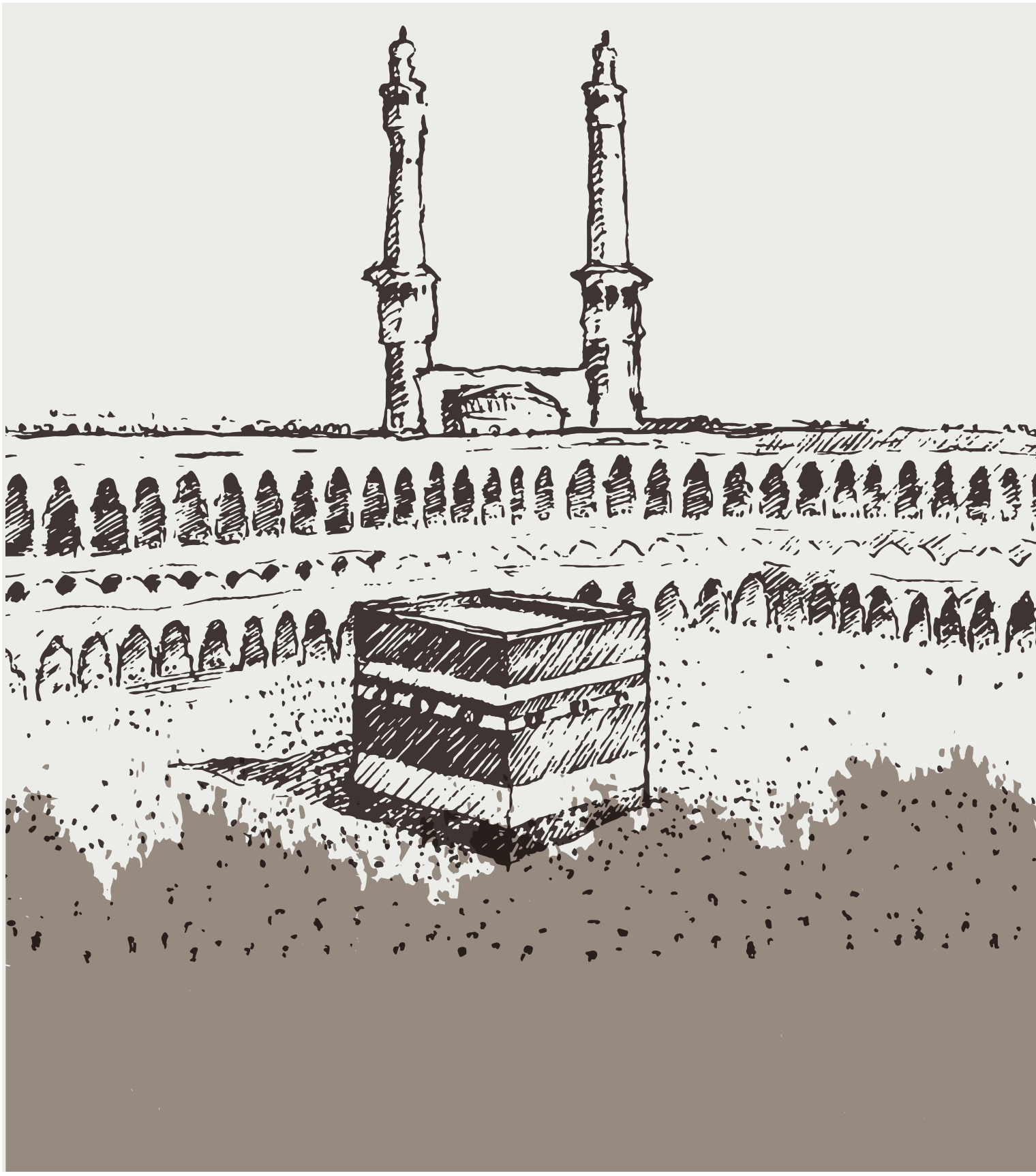

123

Hadith

L'importance de la responsabilité

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: "Allah dit:

1. *Celui qui prend un de Mes alliés comme ennemi, Je lui déclare la guerre.*
2. *Parmi tous les moyens employés par Mon serviteur pour se rapprocher de Moi, rien ne M'est plus agréable que la pratique de ce que Je lui ai rendu obligatoire.*
3. *et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de moi par des adorations surérogatoires jusqu' à ce que Je l'aime.*
4. *Aussitôt que Je l'aime, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il se saisit de choses et son pied avec lequel il marche.*
5. *Lorsqu'il Me sollicite, Je lui donne, et Lorsqu'il cherche refuge auprès de Moi Je lui donne refuge.*
6. *Il ne M'arrive d'hésiter à exécuter une décision que quand il s'agit de saisir l'âme d'un croyant, car celui-ci déteste la mort et Moi, Je déteste lui faire du mal"*[1].

1 Al-Boukhari (6502).

Les Versets

- ﴿*Dis: Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés.*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 31].
- ﴿*Certes mon Maître, c'est Allah qui a fait descendre le Livre (le Coran). c'est Lui qui se charge (de la protection) des vertueux*﴾ [Sourate Al-A'raf: 196].
- ﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l' abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d' ici- bas tout comme dans la vie ultime.* ﴾[Sourate Younous: 62-64].
- ﴿*Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat*﴾[Sourate Al-Hajj: 38].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il quitta cette fonction. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Notre Seigneur – Gloire et Majesté à Lui – nous informe qu'Il défend Ses alliés, qu'Il est proche de Ses serviteurs vertueux et qu'Il s'attire leur affection.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Notre Seigneur – exalté soit-Il – nous informe qu'Il défend Ses serviteurs croyants. Ainsi, quiconque dispute et offense un des alliés d'Allah – qui sont ses serviteurs vertueux ayant parachevé leur foi grâce aux œuvres d'obéissance et dont Allah s'est chargé des affaires – alors, Allah lui déclare la guerre pour venger et défendre Ses alliés. Or qui a le pouvoir de faire la guerre à Allah?

2. Allah affirme ensuite que la meilleure façon dont un serviteur peut se rapprocher de son Seigneur est de s'acquitter des obligations qu'Il lui a imposées, car Allah ne lui a imposé les actes d'obéissance et ne lui a interdit les actes de désobéissance, qu'afin qu'il se rapproche de Lui.

3. Ainsi, lorsque le serviteur s'efforce de s'acquitter des obligations puis se rapproche de son Seigneur par des adorations qu'Il n'a que recommandées et pas imposées, comme les prières relevant de la Sounna, le jeûne [surérogatoire], les aumônes, les évocations régulières d'Allah, la lecture du Coran, le fait d'être au service des gens et autres actes adorations, Allah se met à l'aimer.

4. Dès qu'Allah l'aime, Il préserve pour lui ses sens. De ce fait, il n'entend que ce qui satisfait Allah, ne pose pas sa vue sur ce qui est illicite, ne tend pas la main vers ce que la religion n'autorise pas et ne prend donc pas ce qui ne lui appartient pas, ne frappe avec sa main que lorsqu'il en a le droit, et son pied ne le mène pas vers les actes de désobéissance. Ce hadith est similaire dans le sens à celui où le Prophète ﷺ dit: *"Préserve [les commandements d']Allah et Il te préservera. Préserve [les commandements d']Allah et tu Le trouveras devant toi"*[1].

5. De plus, l'une des composantes de l'éminente rétribution accordée par Allah à Ses alliés qu'Il aime et qui L'aiment est que lorsqu'ils L'invoquent, Il exauce leur invocation et leur accorde ce qu'ils Lui demandent, quelles que soient ces demandes. S'ils se réfugient auprès de lui parce qu'ils redoutent un mal ou un préjudice, il fait disparaître ce qu'ils redoutent et les prend sous Sa protection. Le Prophète ﷺ a dit: *"Il y a parmi les serviteurs d'Allah certains qui, s'ils juraient par Allah, Il les affranchirait de leur serment et les exaucerait"*[2].

6. Puis le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah aime ce que le croyant aime et qu'Il déteste qu'il soit atteint par une chose qui lui fasse du mal, même la mort qu'Il a décrétée et voulue pour toutes Ses créatures. Il déteste en effet qu'elle atteigne Son serviteur croyant, car celui-ci ne l'aime pas et en a peur. Par conséquent, la mort est d'une part voulue par Allah et d'autre part détestée par Lui. C'est cela même l'hésitation, car Allah décrète la mort du serviteur alors qu'Il aime ce dernier et déteste lui faire du mal, contrairement au mécréant qu'Allah déteste et auquel Il veut faire du mal[3].

1 Ahmad (2669) et At-Tirmidhi (2516).
2 Al-Boukhari (2703) et Moslim (1675).
3 Voir Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiyya (18/130).

Par ailleurs, l'aversion pour la mort que ressent le serviteur vertueux est instinctive et est la même que celle présente chez tous les gens. En effet, ils redoutent la mort et ne l'aiment pas, mais lorsque le terme du croyant échoit, Allah le réjouit en lui annonçant quels sont les délices qui l'attendent dans l'au-delà. Dès lors, rien ne lui est plus cher que la mort. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui aime à rencontrer Allah, Allah aime à le rencontrer. Celui qui à en détestation de rencontrer Allah, Allah à en détestation de le rencontrer".* 'A'icha ou une autre de ses épouses lui dit: "Mais nous détestons la mort". Le Prophète ﷺ dit alors: *"Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais lorsque le croyant est sur le point de mourir, on lui annonce l'agrément d'Allah et l'honneur qu'll lui fera. Dès lors, rien ne lui sera plus cher que ce qui va lui arriver. Il a alors hâte de rencontrer Allah et Allah a hâte de le rencontrer. Lorsque le mécréant est sur le point de mourir, on lui annonce le supplice et le châtiment d'Allah qu'il subira. Dès lors, rien ne lui est plus détestable que ce qui va lui arriver. Il aura donc en détestation de rencontrer Allah et Allah aura en détestation de le rencontrer"*[1].

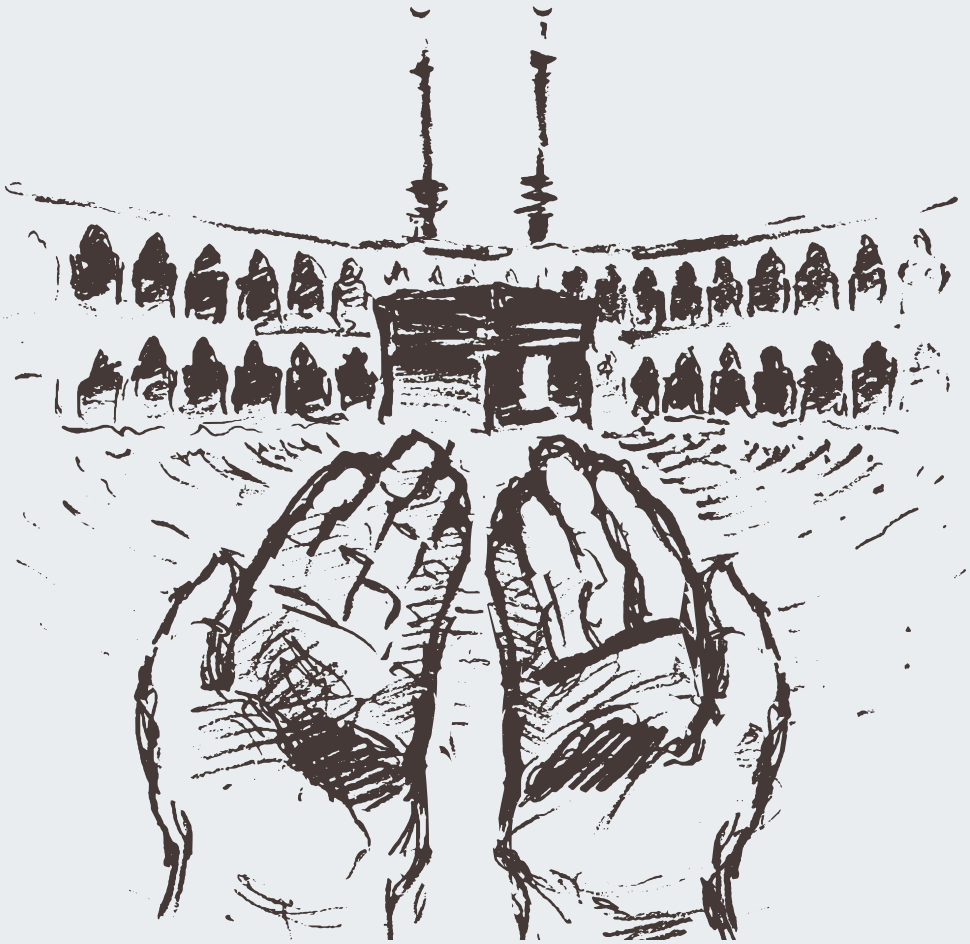

1 Al-Boukhari (6507) et Moslim (2683).

Suivi

1 (1) Celui qui voudrait se réfugier dans un lieu imprenable pensant qu'ainsi aucun mal ne pourra l'atteindre, qu'il se cramponne au câble d'Allah, car c'est le Dominateur qui se charge de défendre Ses alliés.

2 (1) Si Allah est avec toi, qui pourrait être contre toi et qui aurait la force de faire la guerre à Allah?

3 (1) Il ne suffit pas de revendiquer être l'allié d'Allah pour l'être vraiment. On devient plutôt l'allié d'Allah en ayant la foi, en étant pieux et en s'en remettant comme il se doit à Allah. Sinon, on ne compte plus les malheureux qui prétendent être des alliés d'Allah.

4 (1) La voie unique pour devenir un allié d'Allah est de se conformer à Sa religion, celle révélée à Son Messager ﷺ. Les juifs et les chrétiens prétendent être les alliés d'Allah et ses bien-aimés alors qu'ils mécroient en Son Messager ﷺ et se détournent de Sa religion.

5 (1) Prends grandement garde de combattre les alliés d'Allah, car tu n'as pas du tout le pouvoir de combattre Allah.

6 (2) Si tu veux te rapprocher d'Allah et gagner Son amour, exécute ce qu'Il t'a ordonné d'accomplir et abstiens-toi de ce qu'Il t'a défendu, car l'amour authentique est d'être en phase avec le bien-aimé et de se soumettre à Ses ordres.

7 (2) Prends garde de prétendre aimer Allah alors que tu es distrait et que tu négliges d'obéir à ton bien-aimé. En effet, l'amoureux n'accepte que ce que son bien-aimé aime et agrée.

8 (2) 'Omar Ibn 'Abd Al-'Aziz – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit dans son discours: "La meilleure adoration est de s'acquitter des obligations et de s'abstenir des choses illicites, car Allah n'a imposé ces obligations à Ses serviteurs que pour les rapprocher de Lui et les faire bénéficier de Son agrément et de Sa miséricorde"[(1)37].

9 (3) Rapproche-toi d'Allah en accomplissant diverses adorations surérogatoires et Sounane recommandées, car celui qui s'acquitte des obligations s'abstient des actes de désobéissance, et s'empresse d'accomplir ce qu'Allah ne lui a pas imposé, mais qu'Il aime, s'attire nécessairement Son amour.

10 (3) Ne néglige pas les adorations surérogatoires, car Allah fit l'éloge de Ses prophètes et de Ses alliés en disant: ﴿*Nous l'exauçâmes, lui donnâmes Yahya et guérîmes son épouse. Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous*﴾ [Sourate Al-Anebiya: 90].

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/336).

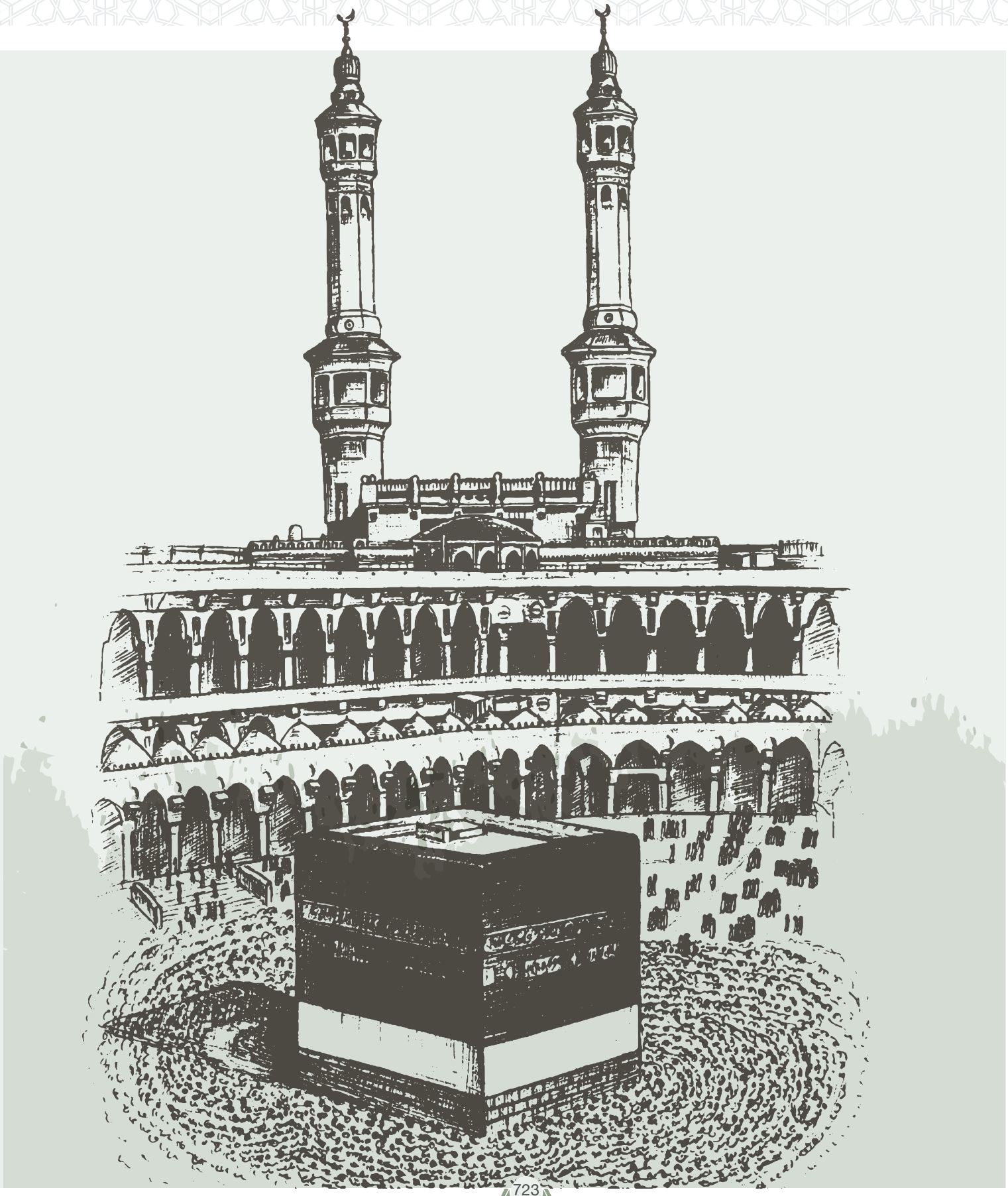

11 (3) Choisis pour toi-même un rang intermédiaire: entre celui des minimalistes qui ne se contentent que de s'acquitter des obligations et de s'abstenir de ce qui est défendu, et celui des précurseurs et pionniers qui atteignent le rang des alliés d'Allah aimés par Lui grâce à leur accomplissement assidu des adorations surérogatoires et à leur renoncement par précaution de ce qui est détestable et de ce qui les distrait de l'obéissance à Allah.

12 (3) Prends garde de croire que les adorations surérogatoires seules te seront bénéfiques et te rapprocheront de ton Seigneur alors que tu délaisses les adorations obligatoires. Au contraire, les adorations obligatoires sont nécessaires. En effet, Abou Bakr dit à 'Omar Ibn Al-Khattab: "Allah – exalté soit-Il – n'accepte pas d'adoration surérogatoire avant que l'on se soit acquitté de l'adoration obligatoire"[1].

13 (4) Aimer Allah est ce dont le serviteur peut bénéficier de plus éminent. Dawoud – qu'Allah le protège – disait dans son invocation: "Ô Allah, je Te demande de T'aimer, d'aimer ceux qui T'aiment et d'aimer les œuvres qui me font aimer de Toi. Ô Allah, fais que l'amour que je Te voue soit plus intense que l'amour que je voue à moi-même, ma famille, ma richesse et l'eau fraîche"[2].

14 (4) Lorsque ton âme te vainc et te fait commettre un acte de désobéissance, rapproche-toi plus d'Allah en t'acquittant des adorations obligatoires et en accomplissant des adorations surérogatoires. Ainsi, il préservera ton âme et tes membres de commettre l'illicite. Tu ne seras alors tenté par aucun péché ni ne faibliras au point de commettre un acte de désobéissance.

15 (4) La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Lorsque tu respectes les limites d'Allah et que tu exécutes ce qu'Il t'a ordonné, Il préservera pour toi tes sens. Si en revanche tu négliges Sa religion, Il te négligera à Son tour et t'abandonnera à toi-même et à ta passion.

16 (4) L'un des plus flagrants résultats de l'amour d'Allah pour le serviteur est qu'Il ordonne à toutes les créatures de l'aimer. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque Allah aime un serviteur, Il appelle Jibril en disant: "Allah aime Untel, aime-le donc". Jibril se met alors à l'aimer puis il appelle dans le ciel en disant: "Allah aime Untel, aimez-le donc". Les habitants du ciel se mettent alors à l'aimer et on inspirera aux habitants de la terre de l'accepter"*[3].

17 (5) Si tu veux que ton invocation soit exaucée, recours donc à la cause la plus efficace pour cela: mériter l'amour d'Allah en te rapprochant de Lui par des actes d'obéissance.

---

1 Voir Az-Zuhd de Hannad Ibn As-Sari (1/284).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/340).
3 Al-Boukhari (7485) et Moslim (2637).

18 (5) Si tu t'aperçois que ton invocation est suspendue et n'est pas acceptée malgré ton insistance auprès de ton Seigneur, mets plus de chance de ton côté en te rapprochant de Lui davantage et sache que tu n'as pas encore atteint le rang des alliés d'Allah.

19 (5) Celui qui recourt à Allah et se prémunit en Lui obéissant et en se rapprochant de Lui, Allah lui accorde Sa protection contre tout préjudice et le défait de tout mal.

20 (5) Allah dit: ﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés*﴾ [Sourate Younous: 62]. Qu'est-ce qui attristerait celui qui a Allah avec lui et qu'est- ce qui pourrait lui fairer peur? N'as-tu pas en effet entendu les paroles du Prophète ﷺ à son Compagnon Abou Bakr: ﴿*Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous*﴾ [Sourate At-Tawba: 40].

21 (6) Allah – exalté soit-Il – déteste faire du mal à Son serviteur croyant. Comment celui-ci se permettrait-il donc de montrer à son Seigneur les actes de désobéissance qu'Il déteste?

22 (6) L'hésitation est une déficience qu'on ne doit pas attribuer à Allah. Sa signification dans ce hadith est qu'Allah veut une chose et la déteste en même temps sans que cela ne soit accompagné de perplexité comme cela est le cas chez l'être humain hésitant. Exclus donc qu'Allah possède des attributs de déficience.

23 Il y a dans ce hadith l'affirmation que l'amour et la détestation sont des attributs d'Allah. Nous les reconnaissons donc sans chercher à en définir le comment, à les interpréter ou à les nier.

Un poète a dit:

Tu désobéis au Seigneur alors que tu manifestes de l'amour pour Lui, ceci est impensable et aucune analogie ne peut l'expliquer.

Si ton amour était sincère, tu Lui aurais obéi, car l'amoureux obéit à son bien-aimé.

Chaque jour Il commence par te gratifier d'un bienfait et toi tu négliges d'être reconnaissant.

Quelques œuvres faisant partie des meilleures

Ibn Mas'oud, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. Je demandai au Prophète ﷺ: "Quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah?". Il répondit: *"La prière accomplie dans son temps".*
2. "Puis quoi?". Il répondit: *"Puis la piété filiale".*
3. "Puis quoi?". Il répondit: *"La lutte pour la cause d'Allah".*
4. Il me dit cela et si j'avais continué à l'interroger, il aurait continué à me répondre[1].

1 Al-Boukhari (527) et Moslim (85).

Les Versets

- ﴿*Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux*﴾ [Sourate An-Nissa: 95].
- ﴿*la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés*﴾ [Sourate An- Nissa: 103].
- ﴿*Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah; ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu' Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l' Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l' échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès*﴾ [Sourate At-Tawba: 111].
- ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l' aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Ar-Rahmane, 'Abd Allah Ibn Mas'oud Ibn Ghafil Ibn Habib Al-Houdhali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Il embrassa très tôt l'Islam à La Mecque et participa aux deux migrations, à la bataille de Badr ainsi qu'à toutes les autres batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ. Chargé de porter les sandales du Messager d'Allah ﷺ, il les lui mettait lorsqu'il se levait et les portait à ses bras lorsque le Prophète ﷺ s'asseyait. Il est mort à Médine en l'an 32 ou 33 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que les œuvrse les plus aimées d'Allah et celles qu'Il préfère sont: la prière accomplie dans son temps, puis la piété filiale puis la lutte pour la cause d'Allah.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahabah d'Abou Nou'aym (4/1765), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/987) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/198).

Compréhension (fiqh)

1 Ibn Mas'oud demande au Prophète ﷺ quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah afin qu'il l'accomplisse souvent et qu'il lui donne la priorité par rapport aux autres œuvres et actes qui permettent au serviteur de se rapprocher d'Allah. Le Prophète ﷺ l'informa que la meilleure de ces œuvres est d'accomplir la prière à l'heure. En effet, la prière est un pilier de l'Islam et c'est le fondement de la relation entre le serviteur et son Seigneur, ainsi que le deuxième des piliers de la religion. C'est pourquoi l'accomplir dans le temps qui est imposé par Allah est l'œuvre qu'Il aime le plus.

Par ailleurs, Allah fit l'éloge de Ses serviteurs croyants en disant d'eux qu'ils sont assidus dans leur prière et l'accomplissent comme il se doit. Allah dit: ﴿*Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de l'aumône légale, et qui préservent leurs sexes [de tout rapport], si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer; alors que ceux qui cherchent au- delà de ces limites sont des transgresseurs; et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements, et qui observent strictement leur prière. Ce sont eux les héritiers, qui hériteront le Paradis pour y demeurer éternellement*﴾ [Sourate Al-Mou'minoune: 1-11]. Allah les qualifie ainsi de personnes qui se recueillent dans la prière et qui l'accomplissent avec assiduité. À l'inverse, Allah menaça celui qui néglige sa prière et l'accomplit en retard lorsqu'Il dit: ﴿*Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition*﴾ [Sourate Maryam: 59]. Les exégèses dirent: Ils négligèrent les horaires des prières, car s'ils avaient complètement délaissé la prière, ils seraient devenus mécréants[1].

2 Puis Ibn Mas'oud demanda quelle est la meilleure œuvre après l'accomplissement de la prière en son temps et le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la piété filiale.

En effet, Allah donna une importance appuyée aux parents et associa la bienfaisance envers eux à Son adoration et à la proclamation de Son unicité dans plus d'un passage du Coran, comme dans Ses paroles: ﴿*Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère*﴾ [Sourate An-Nissa: 36] et Ses paroles: ﴿*Dis: Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit: ne Lui associez rien; et soyez bienfaisants envers vos père et mère*﴾ [Sourate Al- An'ame: 151].

La piété filiale consiste à être bienfaisant envers ses parents, à vivre convenablement avec eux, à leur être de bon conseil, à être à leur service et à ne pas leur désobéir. Allah dit: ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].

1 Voir l'exégèse du Coran par Ibn Kathir (5/243).

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa que l'impiété filiale fait partie des péchés capitaux. Il demanda une fois à trois reprises: *"Voulez-vous que je vous informe des péchés capitaux les plus graves?"*. On lui répondit: "Oui, ô Messager d'Allah". Il dit alors: *"Associer une divinité à Allah, l'impiété filiale..."*. Puis il se mit en position assise après avoir été adossé et dit: *"...et proférer des faussetés"*. Il ne cessa de répéter cela au point que nous dîmes: Si seulement il arrêtait[1].

3 Ibn Mas'oud demanda ensuite quelle est l'œuvre la plus aimée d'Allah après la prière en son temps puis la piété filiale et le Prophète ﷺ lui répondit que c'est la lutte pour la cause d'Allah.

La lutte (jihad) pour la cause d'Allah consiste à combattre les mécréants pour lever haut la parole d'Allah et pour que les rites de l'Islam soient accomplis ostensiblement, en dépensant de sa personne et de ses richesses. Elle est le sommet de la bosse de l'Islam, c'est grâce à elle que l'étendard de la religion est levé et que la parole est hissée haut jusqu'à la survenue de l'Heure, et c'est par son moyen qu'Allah rend les croyants puissants et humilie Ses ennemis.

Allah fit l'éloges de ceux qui luttent pour la cause d'Allah en disant: ﴿***Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah; ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès***﴾ [Sourate At-Tawba: 111].

Pour sa part, le Prophète ﷺ nous informa qu'aucune œuvre n'est aussi bien rétribuée que la lutte pour la cause d'Allah. Un homme se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ et lui demanda: "Indique-moi une œuvre qui est équivalente à la lutte pour la cause d'Allah?". Le Prophète ﷺ répondit: *"Je n'en connais pas"*. Puis il lui dit: *"Peux-tu, lorsqu'un combattant part combattre, entrer dans ton lieu de prière et prier sans interruption, et jeûner sans rompre ton jeûne?"*. L'homme s'étonna: "Et qui pourrait faire cela?"[2].

4 Puis 'Abd Allah Ibn Mas'oud affirme qu'il s'est contenté de ces œuvres dont l'a informé le Messager d'Allah ﷺ et que s'il avait continué de lui poser des questions, il l'aurait informé d'autres œuvres, mais il ne s'est arrêté que pour ne pas importuner le Prophète ﷺ.

1 Al-Boukhari (2654) et Moslim (87).
2 Al-Boukhari (2785) et Moslim (1878).

Suivi

1 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient d'exploiter leur temps pour accomplir des actes d'obéissance et ils se souciaient d'interroger le Prophète ﷺ sur les adorations aimées et préférées d'Allah et celles qui font mériter le plus de rétributions et de récompenses. Chaque musulman gagnerait à prendre exemple sur eux.

2 (1) Plus d'un Compagnon interrogea le Prophète ﷺ sur les œuvres les plus aimées d'Allah et à chacun d'entre eux il donnait une réponse différente en raison de la diversité des situations et des personnes. En effet, il répondait à chacun selon ce qu'il nécessite et ce qui lui est adapté. Les prédicateurs, les savants et les éducateurs doivent tenir compte des situations des gens et de leurs natures lorsqu'ils émettent des fatwas et délivrent des exhortations.

3 (1) Le Prophète ﷺ veillait à accomplir la prière en son temps, au point que lorsque les polythéistes l'assiégèrent lors de la bataille du Fossé, il dit: *"Qu'Allah remplisse leurs demeures et leurs tombes de feu, ils nous ont distraits de la prière médiane jusqu'à ce que le soleil se lève"*[1]. Et pourtant, il avait une excuse pour retarder l'accomplissement de la prière. Que dire donc de ceux qui négligent la prière sans excuse religieusement valide?

4 (1) Ibn Mas'oud posa plusieurs questions au Prophète ﷺ en une seule séance et le Prophète ﷺ ne lui manifesta ni impatience ni exaspération. Il convient donc que les prédicateurs et les savants se parent de patience et d'indulgence lorsqu'ils ont affaire aux gens.

1 Al-Boukhari (2931) et Moslim (627).

5 (2) La piété filiale fait partie des plus importants actes qui permettent de se rapprocher d'Allah. Que celui dont les deux parents sont en vie ou même un seul, profite de cela et se rapproche d'Allah en étant bon envers eux.

6 (2) La piété filiale expie les péchés. Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – rapporte qu'un homme se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui dit: "Ô Messager d'Allah, j'ai commis un immense péché. Ai-je la possibilité de me repentir?". Le Prophète ﷺ lui demanda: *"Ta mère est-elle en vie?"* Non, répondit l'homme. Le Prophète ﷺ lui demanda ensuite: *"As-tu une tante maternelle vivante?"*. Oui, répondit l'homme. Le Prophète lui dit alors: *"Sois bon envers elle"*[1].

7 (3) La lutte pour la cause d'Allah fait partie des œuvres et actes qui permettent de se rapprocher d'Allah et aucune œuvre ne lui est semblable. On demanda au Prophète ﷺ: "Qui est le meilleur des gens?". Il répondit: *"Un croyant qui lutte pour la cause d'Allah avec sa vie et ses biens"*[2].

8 (3) Fournir des efforts et dépenser pour diffuser la religion d'Allah, transmettre l'appel d'Allah aux gens, ainsi qu'ordonner le convenable et défendre le blâmable font partie de la lutte pour la cause d'Allah.

9 (4) Il convient que chacun ait de l'égard pour les juristes et les gens de science en ne les accablant pas de questions et en ne les exténuant pas à force d'interrogations. On doit plutôt être concis et tenir compte des moments où ils sont fatigués, peu actifs, etc.

1 At-Tirmidhi (1904).
2 Al-Boukhari (2786) et Moslim (1888).

Hadith 125

Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 1

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1. "Celui qui *soulage le croyant d'un malheur de ce bas monde, Allah le soulagera d'un malheur du Jour de la Résurrection.*

2. *Celui qui accorde une facilité à son débiteur, Allah lui accordera une facilité dans ce bas monde et dans l'au-delà.*

3. *Celui qui couvre un croyant, Allah le couvrira dans ce bas monde et dans l'au-delà.*

4. *Allah aide le serviteur dès lors que le serviteur aide son frère.*

5. *Celui qui emprunte un chemin par lequel il recherche une science, Allah lui facilitera un chemin qui le mènera au Paradis.*

6. *Aucun groupe ne se rassemble dans une maison parmi les maisons d'Allah afin de lire le Coran et de l'* étudier entre eux, sans que la *quiétude ne descende sur eux, que la miséricorde ne les englobe, que les anges ne les entourent et qu'Allah ne les mentionne auprès de ceux qui sont auprès de lui.*

7. *Celui qui est ralenti par ses œuvres ne sera pas avancé par sa lignée"*[1].

1 Moslim (2699).

Les Versets

- ﴿*Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression*﴾ [Sourate Al-Ma`ida: 2].
- ﴿*Ceux qui récitent le Livre d'Allah, accomplissent la prière, et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais, afin [qu'Allah] les récompense pleinement et leur ajoute de Sa grâce. Il est Pardonneur et Reconnaissant*﴾ [Sourate Fatir: 29-30].
- ﴿*Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux*﴾ [Sourate Al-Houjourate: 13].
- ﴿*Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir*﴾ [Sourate Al-Moujadila: 11].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (tabi' oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gen comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe sur le mérite qu' il y a à aider les gens dans leurs affaires de ce bas monde et qu'Allah aidera le serviteur qui aide son frère. Le Prophète ﷺ mentionne ensuite le mérite d'étudier la science ainsi que la quiétude, la miséricorde et la mention qu'Allah fait de lui auprès des habitants du ciel. Enfin, le Prophète ﷺ affirma que ce sont les œuvres qui sont prises en compte, pas les filiations.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ mentionne quelle est la rétribution méritée pour aider les gens à satisfaire leurs besoins et alléger leurs peines. Il affirme ainsi que celui qui décharge un croyant d'une immense détresse, Allah le déchargera d'une terreur du Jour de la Résurrection. Allah dit: ﴿***Ô hommes! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible. Le jour où vous le verrez, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaitait, et toute femelle enceinte avortera de ce qu'elle portait. Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas. Mais le châtiment d'Allah est dur***﴾ [Sourate Fatir: 1-2].

2 Celui qui accorde une facilité à un débiteur incapable de rembourser sa dette en lui concédant un délai supplémentaire, en effaçant sa dette en totalité ou en partie, ou en lui donnant ce qui le sort de sa difficulté, sa rétribution sera qu'Allah lui facilite ses affaires. Ainsi, il ne passe pas par une difficulté ni ne fait face à une adversité dans le bas monde sans qu'Allah ne la lui facilite. De plus, Allah facilitera également sa reddition des comptes, et lui fera alors miséricorde et lui pardonnera. Allah dit: ﴿***À celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité! Si vous saviez!***﴾ [Sourate Al-Baqara: 280]. Le Prophète ﷺ a, pour sa part, dit: *"Il y avait un commerçant qui faisait crédit aux gens et lorsqu'il voyait un client en difficulté, il disait à ses employés: Effacez sa dette, puisse Allah effacer nos péchés. Et Allah effaça effectivement ses péchés"*[1].

3 Celui qui couvre un musulman, Allah le couvrira dans ce bas monde en ne le démasquant pas devant les gens et en ne leur dévoilant pas ses faiblesses ni ses péchés et méfaits. Puis dans l'au-delà, Il l'abritera de Sa protection (c'est-à-dire de Son voile et Sa miséricorde) de manière à ce que personne n'entende rien de sa reddition des comptes. Le Prophète ﷺ a dit: *"Allah rapprochera le croyant et l'abritera de Sa protection et le couvrira. Il lui demandera: Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel autre péché? Le serviteur répondra: Oui Seigneur. Puis lorsqu'Il lui fera avouer ses péchés et que le serviteur croira qu'il est perdu, Allah dira: Je les ai couverts pour toi dans le bas monde et Je te les pardonne aujourd'hui. On lui remettra alors le livre de ses bonnes actions. Quant aux mécréants et aux hypocrites, les témoins diront à leur sujet: ﴿**"Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur". Que la malédiction d'Allah (frappe) les injustes**﴾ [Sourate Houd: 18]"*[2]. Par ailleurs, couvrir son frère musulman correspond à deux catégories. La première est de couvrir sa nudité physique en lui donnant ce dont il se vêtit et couvre son corps. La seconde est de couvrir sa nudité morale qui désigne les péchés. Ainsi, lorsqu'un musulman voit son frère commettre un péché, il doit lui signifier sa désapprobation et le conseiller pour satisfaire Allah. Puis après cela, il ne lui est pas permis de le dévoiler et de crier sur les toits qu'il a commis un péché. Il doit plutôt le couvrir et invoquer qu'Allah le guide. Allah dit: ﴿***Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront***

1 Al-Boukhari (2078) et Moslim (1562).
2 Al-Boukhari (2441) et Moslim (2768).

un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà﴾ [Sourate An-Nour: 19]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: *"Ô ensemble de ceux qui ont cru par la parole et dont la foi ne s'est pas introduite dans les cœurs, ne médisez pas des musulmans et ne soyez pas à l'affût de leurs faiblesses, car celui qui est à l'affût de leurs faiblesses, Allah sera à l'affût de sa faiblesse. Or celui dont Allah est à l'affût des faiblesses, Allah le démasque fut-il à l'abri dans sa demeure"*[1].

En outre, les pécheurs appartiennent à deux catégories. La première est celle du pécheur couvert dont on ne connaît pas le péché et qui ne s'en vante pas, c'est celui-là qu'il est obligatoire de couvrir. C'est pourquoi le Prophète ﷺ refusa d'exécuter une peine sur un homme qui lui dit: J'ai transgressé une limite, exécute sur moi la peine prévue. Le Prophète ﷺ ne lui demanda pas quel péché il avait commis, mais lui demanda plutôt: *"Ne pries-tu pas avec nous?"*. Oui, répondit l'homme. Le Prophète ﷺ lui dit: *"Allah t'a alors pardonné ton péché* – ou bien: *ta transgression"*[2].

La deuxième catégorie est celle du pécheur qui se vante de ses péchés et qui ne se soucie pas de la gravité des péchés qu'il commet. Ce pécheur ne doit pas être couvert, mais son cas doit plutôt être soumis au dirigeant afin de faire cesser son mal et de dissuader ses semblables[3].

4 Puis le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah aide le musulman tant que celui-ci s'efforce d'aider son frère. Le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Celui qui satisfait le besoin de son frère, Allah satisfait son besoin"*[4]. Il dit également: *"Celui qu'Allah aime le plus parmi les gens est celui qui est le plus bénéfique aux gens, et l'œuvre la plus aimée par Allah – exalté soit-Il – c'est de réjouir un musulman en le soulageant d'un malheur, en remboursant sa dette ou en apaisant sa faim. Il est préférable pour moi d'aller avec un frère pour satisfaire l'un de ses besoins plutôt que de me retirer dans cette mosquée – soit la Mosquée de Médine –un mois durant... et celui qui va avec son frère pour satisfaire un de ses besoins jusqu'à effectivement le satisfaire, Allah raffermira ses pieds le jour où les pieds flancheront"*[5].

5 Le Prophète ﷺ explicite ensuite le mérite de celui qui étudie la science et nous informe que lorsque le serviteur emprunte un chemin par lequel il recherche une science, Allah lui facilite pour cela un chemin qui le mènera au Paradis. En effet, la science fait prendre conscience au cœur de l'éminence et du pouvoir d'Allah et lui fait comprendre les jugements religieux relatifs au licite et à l'illicite. Il se met alors à les mettre en pratique, espérant ainsi le pardon et l'agrément d'Allah.

---

1 Ahmad (20014) et Abou Dawoud (4880).
2 Al-Boukhari (6823) et Moslim (2764).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/291-293).
4 Al-Boukhari (2442) et Moslim (2580).
5 At-Tabarâni dans Al-Mou'jam Al-Awsat (6026).

Le mot chemin est indéterminé, car il englobe tous les chemins concrets qui consistent à se déplacer de la demeure vers la mosquée, l'école, l'université, le centre ou autre ainsi que le voyage effectué pour acquérir la science auprès des savants, de même qu'il englobe les chemins abstraits qui consistent à effectuer des recherches dans les livres, consulter des sites internet et les pages des savants, ainsi que le fait d'étudier et de réviser la science à partir de ses sources. Tous ces chemins font partie des voies par lesquelles on emprunte le chemin de la science[1].

De même, le mot science est indéterminé, car il englobe toutes les subdivisions de la science sans qu'il ne soit limité à l'étude de la science religieuse, même si elle est supérieure et fait mériter une plus grande rétribution, et englobe la petite quantité de science comme la grande quantité de science. Ainsi, celui qui emprunte un chemin par lequel il recherche le jugement relatif à une seule problématique obtiendra la rétribution mentionnée[2].

6 Puis le Prophète ﷺ nous informe du mérite de se réunir dans les mosquées pour réciter et réviser le Coran, car la sérénité descend sur ceux qui s'y réunissent, la miséricorde les englobe, les anges les entourent de toutes parts afin de préserver leur assemblée contre les démons et Allah les mentionne parmi les habitants du ciel avec les anges. Allah dit à ce propos: ﴿*Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après- midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la prière et de l'acquittement de l'aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. Afin qu'Allah les récompense de la meilleure façon pour ce qu'ils ont fait [de bien]. Et Il leur ajoutera de Sa grâce. Allah attribue à qui Il veut sans compter*﴾ [Sourate An-Nour: 36-38].

7 Enfin, le Prophète ﷺ affirme que ce sont les œuvres dont il sera tenu compte et non des lignées le Jour de la Résurrection. Ainsi, celui dont les œuvres ne suffisent pas pour échapper au Feu et entrer au Paradis, sa lignée ne lui sera d'aucune utilité, même s'il est le descendant d'un prophète. Sinon, la lignée aurait été bénéfique au père d'Ibrahim Al-Khalil, au fils et à l'épouse du premier des messagers Nouh, à l'épouse de Lot, aux parents du Prophète ﷺ et à son oncle partenel Abou Talib ainsi qu'à d'autres personnes. Allah dit: ﴿*Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour-là, et ils ne se poseront pas de questions. Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer. Le feu brûlera leurs visages et ils auront les lèvres crispées*﴾ [Sourate Al-Mou'minoune: 101-104].

1 Voir le commentaire de Riyâd As-Sâlihin d'Ibn 'Outhaymin (5/433-434).
2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (1/160).

Suivi

1 (1) La rétribution est de même nature que l'œuvre rétribuée. Ainsi, celui qui soulage son frère d'un malheur, Allah le soulagera, celui qui fait miséricorde aux gens, Allah lui fera miséricorde, celui qui accable les gens, Allah l'accablera, et celui qui couvre les gens sera couvert. Choisis donc ce que tu veux pour toi-même.

2 (1) Que les malheurs seront nombreux le Jour de la Résurrection! Le Pont Sirat, la Reddition des Comptes, l'éparpillement des feuillets, l'exposition au Feu, etc. Que notre besoin est grand de soulager les malheurs des gens dans l'espoir qu'Allah nous soulage de ces immenses détresses!

3 (2) Être conciliant avec les débiteurs en difficulté est une des bonnes œuvres qui sauvent le serviteur le Jour de la Résurrection. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui aimerait être sauvé par Allah des malheurs du Jour de la Résurrection, qu'il facilite au débiteur en difficulté de payer sa dette ou qu'il en renonce à une partie"*[1].

4 (2) Rembourser les dettes des débiteurs en difficulté et les en dégager est une cause de pardon des péchés. Le Prophète ﷺ a dit: *"Un homme faisant partie des peuples qui vous ont précédés, rendit des comptes et on ne lui trouva aucune bonne œuvre si ce n'est qu'il était aimable avec les gens et conciliant dans ses transactions en ordonnant à ses employés d'effacer les dettes des débiteurs en difficulté. Allah – exalté soit-Il – dit: Nous sommes plus en droit d'effacer les péchés, effacez donc ses péchés"*[2].

5 (3) Préserve ta langue et tes yeux de s'impliquer dans les défauts et les faiblesses des gens et Allah préservera tes faiblesses en ne permettant à personne de les dévoiler.

6 (3) Un prédécesseur a dit: "J'ai connu des gens qui n'avaient pas de défauts puis lorsqu'ils parlèrent des défauts des gens, les gens se mirent à parler des leurs. J'ai aussi connu des gens qui avaient des défauts puis qui s'abstinrent de parler de ceux des gens, et alors leurs défauts furent oubliés".

7 (3) Il est obligatoire de couvrir les musulmans qui ne sont pas connus pour désobéir à Allah après les avoir conseillés et leur avoir signifié convenablement sa désapprobation. Un ministre vertueux dit à quelqu'un qui ordonnait ce qui est convenable: "Efforce-toi de couvrir les désobéissants, car divulguer leurs actes de désobéissance est un défaut qui entache les disciples de l'Islam. Ce qui est prioritaire est donc de couvrir les défauts d'autrui"[3].

1 Moslim (1563).
2 Moslim (1561).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (2/291-293).

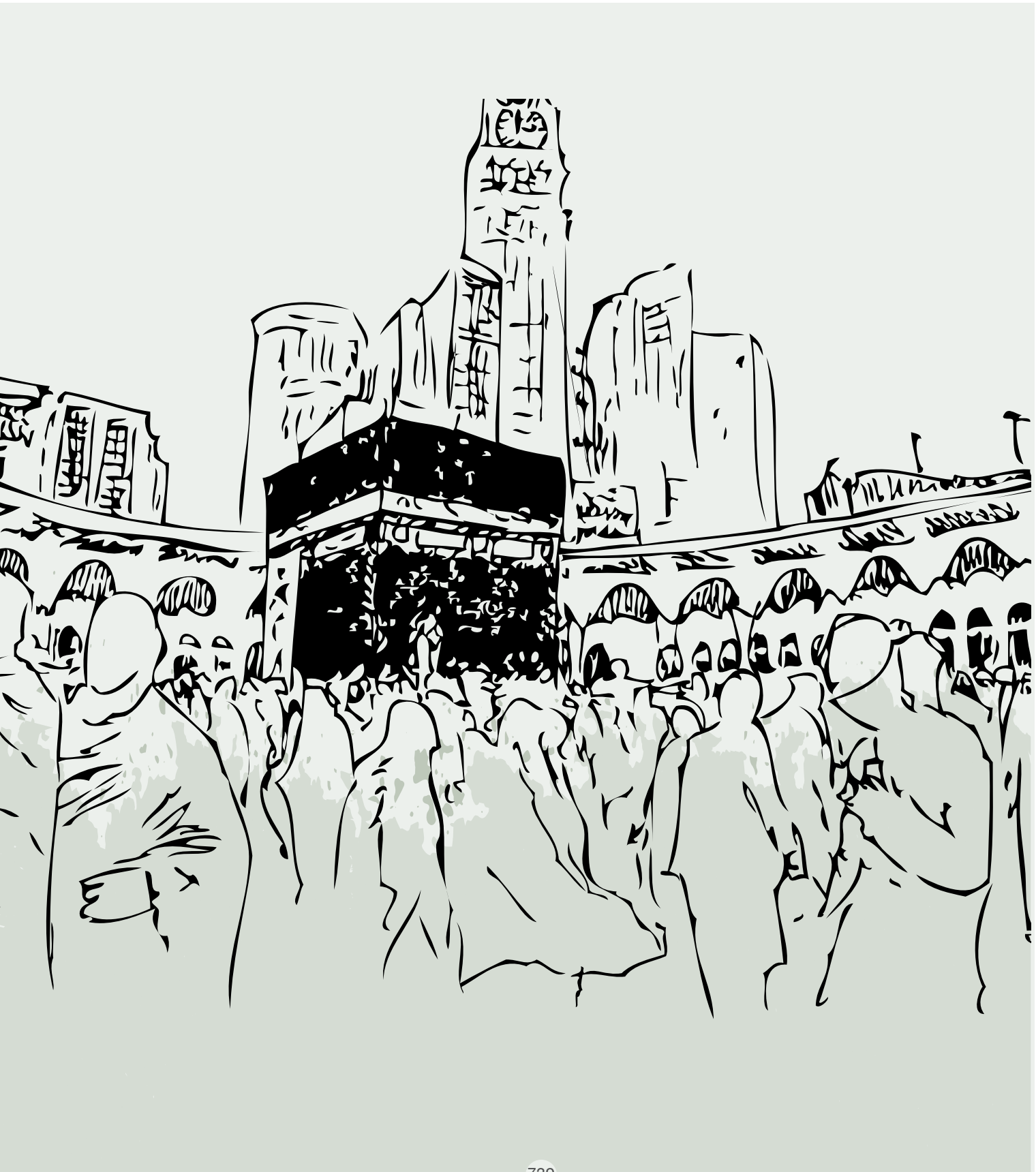

8 (3) Lorsque le musulman commet abusivement des actes de désobéissance au point qu'il ne s'en soucie plus, il n'est pas permis de le couvrir, mais il est plutôt obligatoire de soumettre son cas au détenteur de l'autorité afin d'appliquer sur lui la peine qu'il mérite. Il débarrassera ainsi les gens de son mal et cela dissuadera ses semblables.

9 (3) Lorsque les gens ont besoin de dévoiler certains transgresseurs qui ne se vantent pas de leurs actes de désobéissance, alors cela leur est permis, comme dans le cas où le transgresseur est témoin dans une affaire, dépositaire d'un legs pieux, ou autre.

Un poète a dit:

Si tu veux vivre en gardant ta religion saine, ta part dans l'au-delà intacte et ton honneur sauf,

Ne mentionne avec ta langue aucune faiblesse d'une personne, car toi aussi tu as des faiblesses et les gens ont aussi des langues.

Et lorsque ton œil te fait voir les défauts des gens, dis: Ô mon œil, les gens ont aussi des yeux. Fréquente convenablement les gens et évite les transgresseurs et sépare-toi d'eux, mais de la meilleure des façons.

10 (4) Le Prophète ﷺ aimait satisfaire les besoins des gens et disait: *"Que celui d'entre vous qui a la possibilité d'être bénéfique à son frère le fasse"*[(1)79]. Il arrivait qu'une petite fille le prenne par la main et l'emmène là où elle voulait[(2)80] et ses Compagnons – qu'Allah a agréés – l'imitaient en cela. Ainsi, Abou Bakr dépensa sa richesse pour la cause d'Allah et 'Omar s'enquérait de la situation des veuves la nuit. 'Othmane pour sa part acheta le puits de Rouma et en fit un legs pieux mis à la disposition des musulmans. Que celui qui recherche des modèles prenne exemple sur le Prophète ﷺ et ses Compagnons.

11 (4) Al-Hasane Al-Basri – qu'Allah lui fasse miséricorde – envoya certains de ses amis satisfaire le besoin d'un homme et leur dit: "Passez chez Thabit Al-Bounani et prenez-le avec vous". Arrivé chez Thabit, celui-ci leur dit: "Je suis en retraite spirituel". Ils retournèrent donc auprès d'Al- Hasane et l'informèrent de cela. Il leur demanda de lui dire: "Ô A'mach, ne sais-tu pas que t'affairer pour satisfaire le besoin de ton frère est meilleur pour toi qu'un pèlerinage faisant suite à un autre pèlerinage?!". Ils retournèrent alors chez Thabit qui interrompit sa retraite spirituelle et les accompagna.

12 (5) Le Prophète ﷺ promit que l'entrée au Paradis sera facilitée à celui qui étudie la science. Ainsi, que celui qui veut entrer au Paradis emprunte la voie des savants.

1 Moslim (2199).
2 Al-Boukhari (6072).

13 (6) Allah accorda comme rétribution à ceux qui se réunissent dans Sa maison la quiétude qui descend sur eux. De plus, les anges les entourent, la miséricorde les englobe et Allah – exalté soit-Il – les mentionne parmi ceux qui sont auprès de Lui. Quelle rétribution est plus grandiose que celle-là?

Un poète a dit:

Si la science ne t'est d'aucun avantage, alors il aurait été préférable que tu sois ignorant.

Et si ta compréhension te jetait dans des abîmes, si seulement alors tu n'avais rien compris. L'impuissance te fera récolter l'ignorance et tu paraîtras petit aux yeux des autres bien que tu grandisses.

14 (6) Imagine que ton Seigneur te mentionne par ton nom et ta description et qu'Il te vante auprès des anges en disant: Mon serviteur Untel m'évoque. C'est un mérite immense et un rang élevé qui s'obtient en échange d'une œuvre facile à la portée de tout musulman.

15 (7) Prends garde à croire que la noblesse de ta lignée t'avantagera dans l'au-delà. Soit tu accomplis de bonnes œuvres et tu seras sauvé, soit tu accomplis de mauvaises œuvres et tu seras perdu. Lorsque Allah révéla Ses paroles: ﴿***Et avertis les gens qui te sont les plus proches***﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 214], le Prophète ﷺ se leva et dit: *"Ô ensemble des Qouraychites, rachetez vos âmes, car je ne peux rien pour vous auprès d'Allah. Ô les Banou 'Abd Manaf, je ne peux rien pour vous auprès d'Allah. Ô 'Abbass Ibn 'Abd Al-Mouttalib, je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. Ô Safiyya tante paternelle du Messager d'Allah, je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. Ô Fatima, fille de Mohammad, demande-moi ce que tu veux de mes biens, mais je ne peux rien pour toi auprès d'Allah"*[1].

Un poète a dit:

Je fais serment que l'être humain n'a de valeur que par sa religion, ne délaisse donc pas la piété pour t'en remettre à ta lignée.

L'Islam a élevé Salmane le Perse, alors que l'associationnisme a rabaissé le damné Abou Lahab.

1 Al-Boukhari (2753) et Moslim (204).

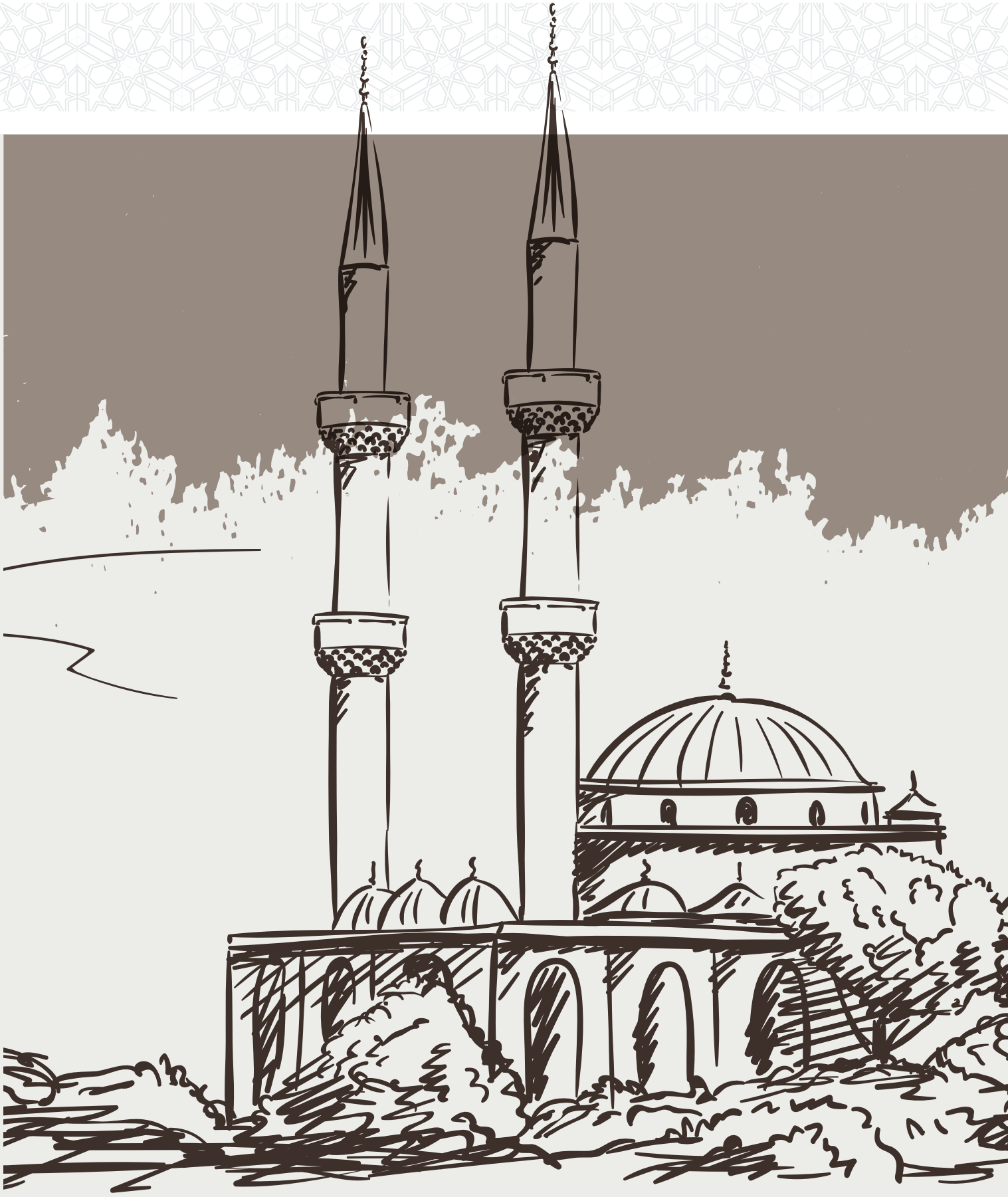

126

Hadith

Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 2

Abou Malik Al-Ach'ari, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*La purification est la moitié de la foi,*

2 *la formule "Louange à Allah" remplie la balance,*

3 *et les formules "Gloire et Pureté à Allah" et "Louange à Allah" remplissent l'espace entre le ciel et la terre.*

4 *La prière est une lumière*

5 *l'aumône est une preuve [de foi]*

6 *la patience est une clarté*

7 *et le Coran est un argument en ta faveur ou en ta défaveur.*

8 *Tout homme débute sa journée en vendant son âme: soit il l' affranchit, soit il la conduit à sa perte*"(1).

1 Moslim (223).

Les Versets

- ﴿*Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].
- ﴿*Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu' ils étaient injustes envers Nos enseignements*﴾ [Sourate Al-A'raf: 8-9].
- ﴿*Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis*﴾ [Sourate At-Tawba: 111].
- ﴿*En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable*﴾ [Sourate Al-'Ane'kaboute: 45].
- ﴿*et les endurants auront leur pleine récompense sans compter*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 10].

Le Narrateur

Il s'agit d'Al-Harith Ibn Al-Harith, mais certains avancent un autre nom, Abou Malik Al-Ach'ari Ach-Chami. Après avoir embrassé l'Islam, il accompagna le Prophète et combattit à ses côtés. Le Prophète ﷺ dit de lui: "*Ô Allah, couvre d' éloges 'Obayd Abou Malik Al-Ach'ari et fais qu' il soit supérieur à beaucoup de gens*(1)"[42]. Il est mort durant l'épidémie de peste en l'an 18 de l'Hégire(2).

Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne des pratiques qui alourdiront la balance du serviteur le Jour de la Résurrection et affirme que le sort des gens est entre leurs mains: certains sauvent leurs âmes et d'autres les mènent à leur perte.

1 Ahmad (22907).

2 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/284), Târîkh Dimachq d'Ibn 'Asâkir (67/187) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/272).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ assure que la purification, qui désigne en général l'hygiène dont font partie les ablutions pour la prière et l'accomplissement des adorations, représente la moitié de la foi. Comme il est ordonné au musulman de purifier son corps et son for intérieur, la purification du corps est donc la moitié de cela. Il est aussi possible que le terme foi désigne la prière, comme lorsque Allah dit: ﴿*Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi*﴾ [Sourate Al-Baqara: 143], le terme foi désignant ici la prière. La purification est la moitié de la prière, car elle est une condition sans laquelle la prière n'est pas valide.

Par ailleurs, la pureté est une des adorations les plus éminentes et un des actes les plus prestigieux permettant au serviteur de se rapprocher d'Allah. Allah dit en effet: ﴿*Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 222].

Ceci démontre que les œuvres sont inclues dans la foi et que celle-ci augmente lorsqu'on obéit à Allah et diminue lorsqu'on Lui désobéit.

2 Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que lorsque le serviteur dit: "Louange à Allah" cela remplira sa balance le Jour de la Résurrection en raison de l'immensité de la récompense méritée pour cela, la louange étant de faire l'éloge d'Allah.

La balance est un objet qu'Allah a apprêté et qui servira à peser les œuvres des serviteurs le Jour de la Résurrection. Cette balance a deux plateaux: les bonnes actions du serviteur seront posées sur un des plateaux et ses mauvaises actions sur l'autre. Si c'est le plateau des bonnes actions qui descend, le serviteur fait partie de ceux qui auront réussi, sinon il sera déçu et perdant. Allah dit: ﴿*Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements*﴾ [Sourate Al-A'raf: 8-9].

3 Il nous informe ensuite que lorsque le serviteur dit: "Gloire et Pureté à Allah" et "Louange à Allah" – la première formule signifiant que l'on exclut toute déficience et tout défaut concernant Allah – il mérite une récompense immense, au point que si cette récompense était un corps matériel, elle remplirait l'espace entre le ciel et la terre. Ainsi, la récompense méritée pour prononcer la formule "Louange à Allah" remplit la balance, maintenant si le serviteur la fait suivre de la formule "Gloire et Pureté à Allah", la récompense augmente au point de remplir l'espace entre le ciel et la terre. Ceci, car le serviteur fait l'éloge de son Seigneur comme Il le mérite et Lui exclut toute déficience et tout défaut[1].

1 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Mine Talkhisse Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbas Al-Qourtoubi (3/102)

4 Puis le Prophète ﷺ nous informe que la prière est une lumière qui guide le serviteur vers le vrai. Ainsi, le cœur de celui qui est assidu dans sa prière se remplit des lumières de la sagesse, de la guidée et de la connaissance et de ce fait, la prière et les turpitudes ne peuvent coexister chez une même personne. Allah dit: ﴿*En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable*﴾ [Sourate Al- 'Ane'kaboute: 45].

5 Faire l'aumône est une preuve de sincérité de la foi du serviteur, car l'amour de la richesse est inné chez l'être humain et lorsque son âme lui permet d'en faire don, c'est un signe de sa foi. C'est aussi une preuve et un argument en sa faveur lorsqu'il comparaîtra face à Allah le Jour de la Résurrection et qu'on lui demandera comment il a dépensé sa richesse[1].

6 La patience – sous toutes ses formes: dans l'obéissance à Allah, dans l'abstention de Lui désobéir, face à Ses décrets – est une clarté grâce à laquelle le serviteur distingue la voie de la droiture.

7 Le Coran est soit un argument en ta faveur qui te sera utile le Jour de la Résurrection lorsque tu comparaîtras face à Allah, car tu l'as lu, tu y as cru et tu as tiré profit de ce qu'il contient, soit un argument en ta défaveur, car tu t'en es détourné et tu as refusé de le mettre en pratique.

8 Le Prophète ﷺ conclut ensuite ses paroles en affirmant que les gens s'efforcent tous de réaliser leurs intérêts – en parlant ici du départ tôt le matin au moment où les gens partent rechercher leur subsistance. Soit les efforts de l'individu sont conformes à la religion et de ce fait, il vend son âme à Allah, la libère et la sauve du châtiment d'Allah. Allah dit: ﴿*Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis*﴾ [Sourate At-Tawba: 111]. Soit ses efforts sont conformes à sa passion et contreviennent à l'ordre d'Allah. De ce fait, il vend son âme à Satan, la mène à sa perte et lui fait mériter le châtiment.

1 Voir Dalil Al-Falihine Li-Tourouq Riyad As-Salihine d'Ibn 'Illane (1/150).

Suivi

1 (1) Efforce-toi d'entretenir ta pureté apparente, celle de tes vêtements et de ton corps, et également la pureté de ton for intérieur en le débarrassant de l'hypocrisie et des actes de désobéissance, car ce sont là les deux moitiés de la foi.

2 (1) La pureté fait partie des motifs les plus importants pour lesquels Allah aime Son serviteur. Tire donc profit de ce moyen de remporter Son agrément.

3 (2) La formule "Louange à Allah" est légère pour la langue et le musulman ne trouve aucune peine à la répéter. De plus, elle fait mériter une récompense immense dont Allah seul connaît l'étendue. Ne néglige donc pas de répéter régulièrement cette évocation.

4 (2) Allah accorde une immense récompense pour une œuvre simple afin de faciliter à Ses serviteurs d'œuvrer et s'attirer leur affection. Il est en effet un Seigneur miséricordieux, compatissant et indulgent.

5 (2) La balance est une vérité qui a été mentionnée dans le Coran et la Sounna. Le croyant n'a d'autre choix que d'y croire.

6 (3) Habitue ta langue à répéter la formule: "Gloire et Pureté à Allah, et louange à Allah", car la récompense qu'elles font mériter est immense.

7 (4) Sois assidu dans ta prière, car elle illumine le cœur du croyant, le guide vers le vrai et lui fait distinguer l'égarement.

8 (4) Veille à accomplir la prière à l'heure, car elle est une lumière qui illumine la tombe du serviteur et lui tiendra compagnie le Jour où il sera seul.

9 (4) Ne délaisse pas la prière, car c'est par elle que te reconnaîtra le Prophète ﷺ le Jour de la Reddition des Comptes. Ce jour-là, ton corps émettra de la lumière, il t'appellera à son bassin et il intercédera en ta faveur. Le Prophète ﷺ a dit: *"Les membres de ma communauté seront appelés le Jour de la Réssurrection et ils viendront le visage et les mains blancs sous l'effet des ablutions"*[1].

10 (4) Les gens les plus lumineux sont ceux qui accomplissent la prière à l'heure en remplissant ses conditions et en s'acquittant de ses piliers, de ses obligations et de ses Sounane.

11 (5) Scrute ton âme et si tu vois que tu dépenses de bon cœur pour Allah, alors sois rassuré et sache que cela est une preuve de ta foi. Sinon, oppose-toi à ta passion et à ton démon.

1 Al-Boukhari (136) et Moslim (246).

12 (5) Sache qu'on te demandera le Jour de la Reddition des Comptes comment tu as acquis ta richesse et comment tu l'as dépensée. Si tu dépenses ce que t'a accordé Allah comme richesse dans ce qui te fait mériter Son agrément, alors cela sera un argument en ta faveur lorsque tu rendras des comptes.

13 (6) On trouve de la peine et de la souffrance à être patient, mais la patience engendre de la clarté qui guide celui qui est désemparé, tient compagnie à celui qui se sent seul et apaise celui qui est affligé.

14 (7) Fais du Coran un argument en ta faveur en prenant l'initiative de le lire, de le méditer et de mettre en pratique ses jugements, car il intercède en faveur du serviteur le Jour de la Résurrection. Il dira en effet: "Je l'ai empêché de dormir la nuit, fais donc que j'intercède en sa faveur"[1].

15 (7) Personne ne mérite plus d'être maudit et supplicié que celui à qui Allah a donné le Coran et le lui a fait comprendre puis a fait volte-face et a refusé de mettre en pratique ce qu'il contient.

16 (8) De quel camp veux-tu faire partie: celui de ceux qui affranchissent leurs âmes en se conformant à la religion ou celui de ceux qui les mènent à leur perte en suivant leur passion?

17 (8) Ô toi qui n'as pas d'autre issue que de vendre ton âme, exige le meilleur prix. Soit tu la vends en échange de la perdition et du châtiment, soit tu la vends en échange du Paradis et de l'agrément d'Allah.

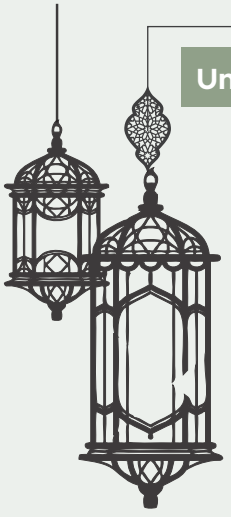

Un poète a dit:

La patience est comme son nom de goût amer, mais ses conséquences sont plus douces que le miel.

Un autre poète a dit:

Lis le Livre d'Allah et comprends ses jugements, tu auras alors droit aux meilleurs dons d'Allah.

Il est le discours adressé à tout esprit perspicace et il est la clarté resplendissante de la lumière divine.

Il guide vers tout le bien et est la sécurité du cœur et le confort des corps.

Le Coran a été révélé par un Seigneur qui préserve [les gens] afin d'enseigner à l'être humain les meilleures paroles.

1 Ahmad (6626).

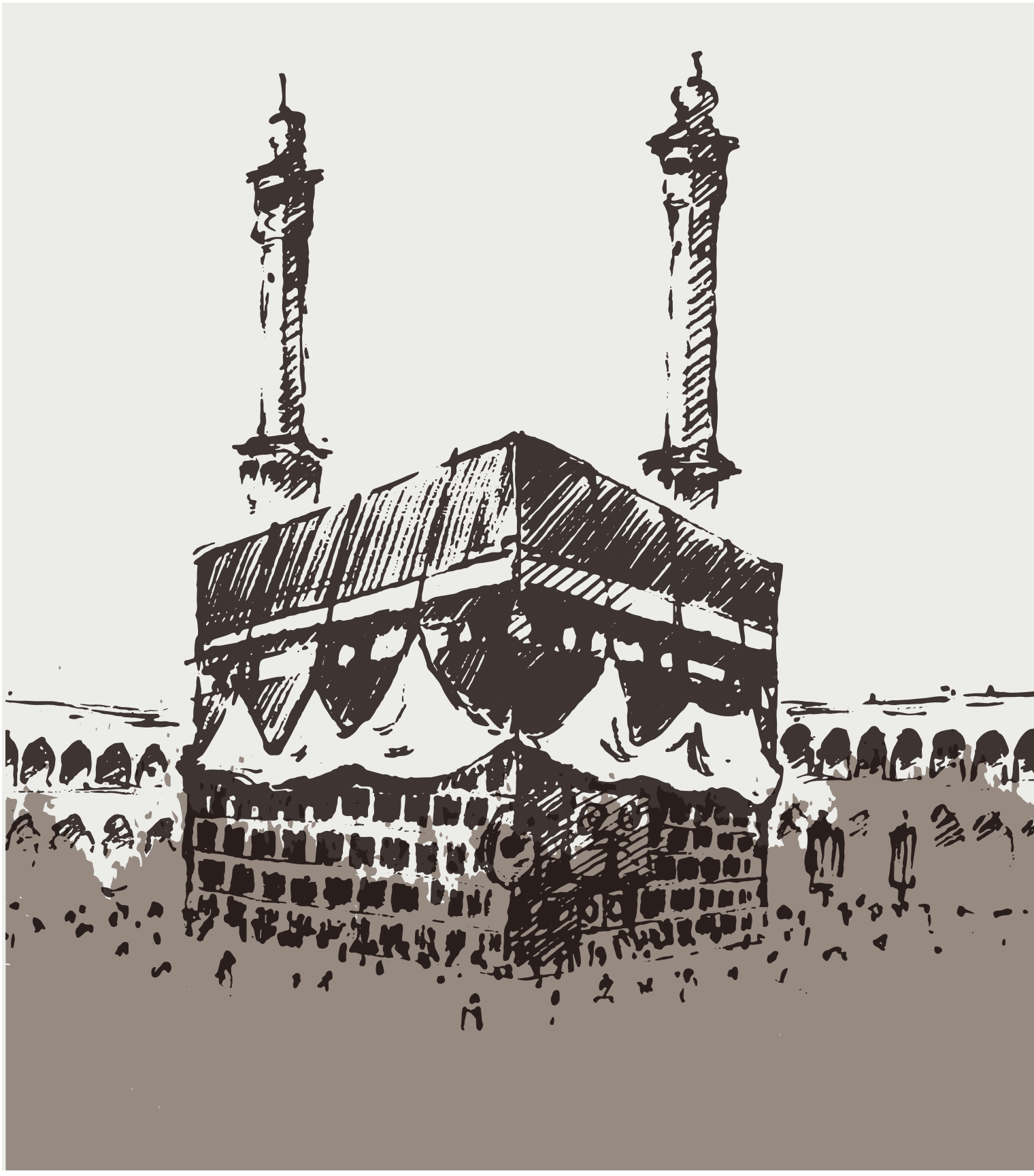

127

Hadith

Quelques œuvres faisant partie des meilleures partie 3

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1. *"Il y a sept hommes qu'Allah abritera sous Son ombre le jour où il n'y aura pas d'autre ombre que la Sienne:*
2. *le dirigeant équitable,*
3. *un jeune qui a grandi dans l'adoration d'Allah – exalté soit-Il,*
4. *un homme dont le cœur est attaché aux mosquées,*
5. *deux hommes qui s'aiment pour Allah, se réunissent ainsi et se séparent ainsi,*
6. *un homme qu'une femme de rang social élevé et de grande beauté invite [à forniquer] et qui lui répond: "Je crains Allah",*
7. *un homme qui fait une aumône et la dissimule au point que sa main droite ne sait pas ce que sa main gauche dépense,*
8. *et un homme qui évoque Allah dans la solitude et dont les yeux versent des larmes"*[1].

1 Al-Boukhari (660) et Moslim (1031).

Les Versets

- ﴿*Si vous donnez ouvertement vos aumônes, C'est bien; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Baqara: 271].
- ﴿*Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messager [Mohammad], tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu' ils ont reconnu la vérité*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 83].
- ﴿*Ce sont des jeunes gens qui croyaient en leur Seigneur; et Nous leur avons accordé les plus grands moyens de se diriger [dans la bonne voie])*﴾ [Sourate Al-Kahf: 13].
- ﴿*Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l' on élève, et où Son Nom est invoqué; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l' invocation d'Allah, de l' accomplissement de la prière et de l'accomplissement de l'aumône légale, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards*﴾ [Sourate An-Nour: 36-37].
- ﴿*Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge*﴾ [Sourate An-Nazi'ate: 40-41].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ énumère des catégories de musulmans qu'Allah abritera sous Son ombre le Jour de la Résurrection et qui seront alors à l'abri de la chaleur du soleil et des souffles de l'Enfer. Ce sont: le dirigeant équitable, le jeune adorateur, l'homme attaché aux mosquées, ceux qui s'aiment en Allah, celui qui renonce aux désirs par crainte d'Allah, celui qui dissimule son aumône et celui qui, par crainte d'Allah, pleure lorsqu'il est seul.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe au sujet de sept catégories de croyants qui méritent qu'Allah les abrite sous Son ombre le Jour de la Résurrection, le jour où il n'y aura pas d'autre ombre ou abri protégeant le serviteur de la chaleur du soleil qui approchera des têtes des gens, que la sienne.

Cela ne signifie pas qu'ils seront à l'ombre du Tout Miséricordieux au sens propre, car cela impliquerait que le soleil soit au-dessus du Seigneur de l'univers et ceci est faux. Cela signifie plutôt qu'Allah créera pour eux quelque chose sous lequel ils s'abriteront ou bien qu'ils seront à l'abri de Sa miséricorde, de Sa sécurité et de Sa sollicitude. Attribuer une ombre à Allah ou à Son Trône est une marque d'honneur, d'hommage le rapprochant de Lui[1].

En outre, ce hadith ne signifie pas non plus que ceux qui bénéficieront de l'ombre d'Allah seront restreints à ces catégories, puisqu'il existe de nombreux hadiths selon lesquels d'autres catégories que ces sept-là seront abritées par l'ombre du Tout Miséricordieux, comme le hadith dans lequel le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui accorde un délai supplémentaire à un débiteur en difficulté ou diminue de sa dette, Allah l'abritera sous Son ombre"*[2]. La finalité du présent hadith est donc d'énumérer certaines de ces catégories et non leur totalité.

2 La première catégorie est celle du dirigeant équitable qui est celui qui tranche avec justice les affaires de ses sujets. Cette catégorie inclut le dirigeant, ses délégués dans l'autorité et la responsabilité, que celles-ci soient importantes ou minimes. Elle inclut même le juge qui tranche entre deux parties en toute équité ainsi que le chef de famille qui prend convenablement et équitablement soin des membres de sa famille.

1 Voir le commentaire du Sahih de Mouslim par An-Nawawi (7/121).
2 Moslim (3006).

Le Prophète ﷺ commença par le dirigeant équitable, car il mérite le plus qu'on commence par lui, puisqu'il sera le plus proche d'Allah le Jour de la Résurrection. Le Prophète ﷺ dit en effet: "*Certes les justes seront auprès d'Allah sur des minbars de lumière à la droite du Tout Miséricordieux, et chacune de ses deux mains est droite. Ce sont ceux qui sont justes dans leurs jugements, dans leurs familles et dans l'autorité qui leur a été donnée*"[1]. Ceci est sa récompense pour s'être opposé à sa passion et s'être patiemment abstenu d'exécuter ce qui lui est dicté par ses désirs, sa convoitise et sa colère bien qu'il ait le pouvoir d'atteindre sa finalité. En effet, le dirigeant équitable est invité par le bas monde dans sa totalité à en jouir, mais il lui répond: Je crains Allah le Seigneur de l'univers. Par son attitude, il est le plus bénéfique des gens aux serviteurs d'Allah et lorsqu'il est vertueux tous ses sujets deviennent vertueux[2].

3

Puis le Prophète ﷺ mentionna le jeune qui grandit dans l'obéissance à Allah. Il mentionna spécifiquement ce jeune, car les jeunes sont susceptibles d'avoir des désirs et de commettre des actes de désobéissance, fourvoyés qu'ils sont par leur force, leur bonne santé et leur solide constitution. Ce sont en effet des motifs incitant l'âme à satisfaire ses désirs dans ce bas monde et à s'adonner aux plaisirs interdits[3]. Il en est autrement de la personne âgée qui voit ses cheveux blanchir, la faiblesse le gagner et la mort approcher, ce qui le rapproche de l'adoration et l'éloigne des actes de désobéissance. Ainsi, lorsque, par crainte, le jeune se détourne des tentations pour obéir à Allah, il atteint ce degré. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Allah s'étonne assurément du jeune qui n'a pas de penchant pour le divertissement"*[4].

1 Moslim (1827).
2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/46).
3 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/46).
4 Ahmad (17371).

4 La troisième catégorie est celle de l'homme dont le cœur est attaché aux maisons d'Allah et qui n'en sort que pour une nécessité. Puis lorsqu'il en sort, il est impatient d'y retourner. Ce sentiment est ressenti par celui qui est maître de son âme et la force à obéir à Allah alors elle se soumet à Lui en retour. En effet, la passion amène à aimer les lieux de jeu et de divertissement, qu'ils soient permis ou interdits, ainsi que les lieux où l'on commerce et dans lesquels on gagne de l'argent. Par conséquent, seul celui qui s'oppose à sa passion et lui préfère l'amour de son Seigneur, peut forcer son âme à aimer les lieux de culte[1].

5 La quatrième catégorie est celle des hommes qui s'aiment en Allah et qui ne sont réunis par aucun intérêt ni accord pour commettre un acte de désobéissance et ne sont pas liés par un lien de parenté, d'alliance ou d'appartenance tribale. Ils se réunissent plutôt dans l'obéissance à Allah et ont de l'affinité, s'aiment et entretiennent des liens de fraternité en Allah. Ainsi, l'amour ou la détestation qu'ils éprouvent ne sont motivés que par l'alliance et le désaveu: ils aiment et s'allient aux gens qui aiment Allah et détestent ceux qui détestent Allah et Lui sont hostiles et se désavouent d'eux, même s'il s'agit des gens qui leur sont les plus proches. Allah dit en effet: ﴿*Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu*﴾ [Sourate Al-Moujadala: 22].

6 Ensuite vient la catégorie de l'homme qu'une femme de rang social élevé et de grande beauté invite à commettre la fornication et qui se rappelle son Seigneur et dit "Je crains Allah" puis se détourne d'elle. Le Prophète ﷺ mentionna spécifiquement la femme belle de haut rang social, car lorsque sont réunis la beauté, la noblesse et le prestige, toutes les conditions sont réunies pour qu'il soit épris de cette femme, et si en plus c'est elle qui l'invite à jouir d'elle, alors elle lui facilite la besogne puisqu'elle lui épargne de lui faire la cour. Refuser son invitation est donc la preuve que la crainte d'Allah est plus forte que la passion de l'âme et l'individu en question est concerné par les paroles d'Allah: ﴿*Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion*﴾ [Sourate An-Nazi'ate: 40]. Cette situation est celle que vécut Youssouf – qu'Allah le protège[2].

7 Puis vient la catégorie de l'homme qui dépense pour la cause d'Allah et qui dissimule sa dépense à tous les gens – les proches comme les étrangers. Le Prophète ﷺ illustra cela et exagéra la dissimulation en disant qu'il dissimule à la main gauche ce que la main droite dépense. Dissimuler une aumône est en effet recommandé afin que l'aumône soit faite exclusivement pour Allah et qu'il n'y ait pas de risque d'ostentation. C'est pourquoi Allah dit: ﴿*Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites*﴾ [Sourate Al-Baqara: 271].

1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/47).
2 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/49) et Al-Kawakib ad-Darari d'Al-Karmani (5/46).

La plupart des gens de science sont d'avis que cela concerne les aumônes volontaires. Quant à l'aumône légale et à d'autres obligations, il convient de s'en acquitter ostensiblement afin de rendre manifestes les jugements de la religion et faire en sorte que les gens les mettent en pratique à l'unisson[1].

8 La septième catégorie est celle de l'homme qui évoque Allah en étant seul hors de la vue et de l'ouïe des gens, se rappelant qu'Allah l'observe et se rappelant de Son châtiment et des délices qu'Il réserve aux pieux. De ses yeux coulent alors des larmes de crainte et d'amour pour Allah. Le Prophète ﷺ parla spécifiquement de la solitude, car c'est un état où on est le moins susceptible d'ostentation et de recherche de prestige et où on est le plus susceptible d'être exclusif envers Allah et de L'aimer et de Le craindre avec sincérité.

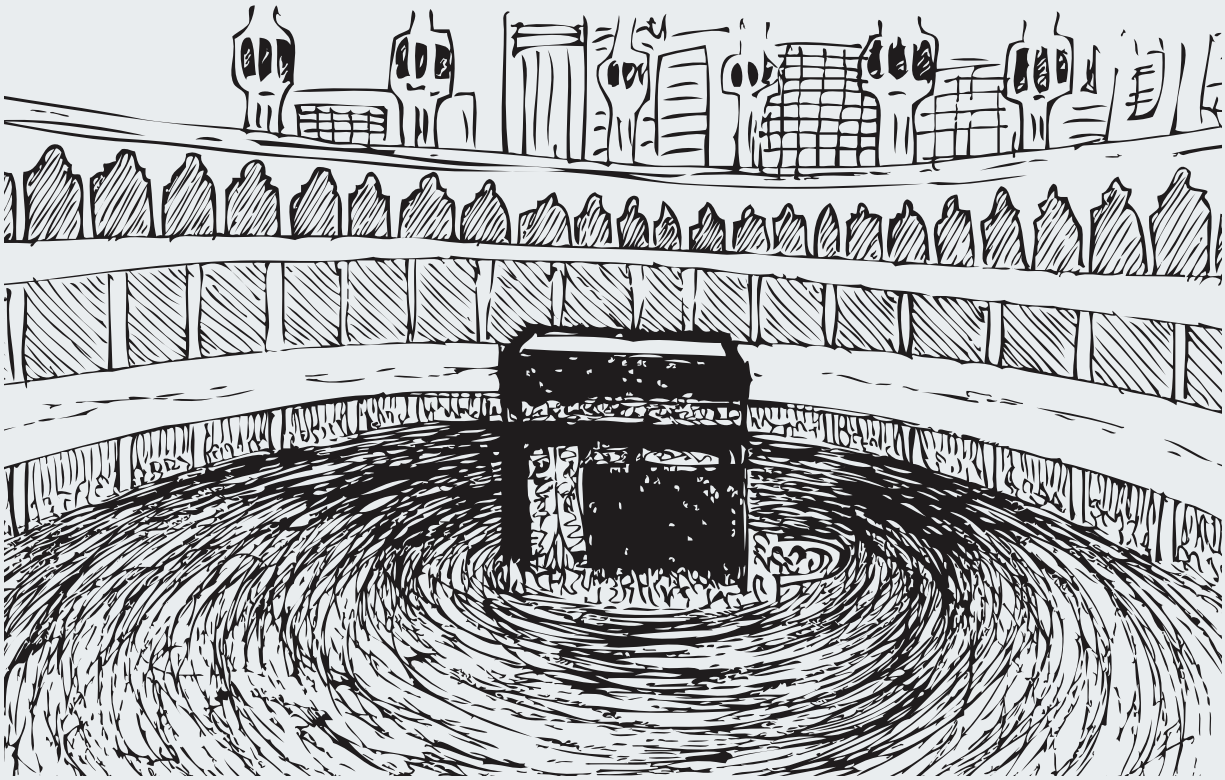

1 Voir Al-Moufhim Lima Achkal Min Talkhisse Kitab Mouslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/76).

Suivi

1 (1) Veille à posséder tous ces attributs ou au moins la plupart afin de plus te prémunir contre le châtiment d'Allah.

2 (1) Médite les attributs de toutes ces catégories et tu remarqueras que leurs œuvres diffèrent en apparence et qu'elles ont en commun la même notion qui est la lutte contre leurs âmes et l'opposition à leurs passions. En effet, leurs œuvres nécessitent une lutte intense contre son âme et une patience de s'abstenir de ce que le désir, la colère et la convoitise l'incitent à commettre. Or l'âme encourt une peine immense en faisant cela et endure une douleur extrême, en effet, le cœur manque de se consumer sous l'effet du feu du désir ou de la colère lorsque ces sentiments sont débordants et qu'ils ne sont pas apaisés par l'atteinte de la fin désirée. Il ne fait donc aucun doute que la récompense pour la patience dans ces situations est que, lorsque, au cours de la comparution des gens devant Allah, la chaleur sera intense et qu'ils ne trouveront aucune ombre les abritant et les protégeant contre la chaleur du soleil ce jour-là, ces sept personnes seront abritées sous l'ombre d'Allah – exalté soit-Il. Ils n'endureront ainsi, en guise de rétribution pour la patience dont ils faisaient preuve lorsque le feu du désir ou de la colère les consumait dans ce bas monde, aucune douleur lors de leur comparution devant Allah[1].

3 (1) Tout prédicateur, éducateur et savant doit utiliser les nombres afin de dénombrer les notions qu'il désire présenter aux gens, car lorsqu'on commence par mentionner un nombre à un auditoire, il veille à connaître ce qui est dénombré et à le mémoriser.

4 (2) Que ton pouvoir et ta fonction ne te trompent pas et ne t'amènent pas à traiter les serviteurs injustement, car l'injustice sera ténèbres le Jour de la Résurrection.

5 (2) Si tu occupes une fonction importante, sois équitable envers les gens et ne leur fais pas subir d'injustice, car le premier à échapper à la chaleur du soleil et au châtiment du Feu le Jour de la Résurrection sera le dirigeant équitable.

6 (3) Ô jeune homme, ceci est l'occasion pour toi de bénéficier de l'ombre d'Allah le jour de la terreur suprême. Accomplis donc constamment des actes d'obéissance et prends garde aux actes de désobéissance.

7 (3) Allah ne fit l'éloge des jeunes gens de la caverne que parce qu'ils étaient jeunes et que, malgré leur jeunesse, ils renoncèrent à ce bas monde, à ses désirs et à ses plaisirs au profit de l'adoration d'Allah seul. Allah dit en effet: ﴿*Ce sont des jeunes gens qui croyaient en leur Seigneur; et Nous leur avons accordé les plus grands moyens de se diriger [dans la bonne voie]*﴾ [Sourate Al-Kahf: 13].

8 (4) Le croyant est dans une mosquée tel un poisson dans l'eau et l'hypocrite est dans une mosquée tel un oiseau en cage[2]. Vois donc en toi-même vers lesquels des deux tu penches!

9 (4) Tout comme des milliers de gens de ce bas monde ressentent de la nostalgie pour les maisons où ils se réunissaient avec les personnes qui leur sont chères et les demeures dans lesquelles ils vivaient avec leurs frères, les cœurs des croyants sont attachés aux mosquées, car ils y ont fait la connaissance de frères en Allah et parce que, parmi tous les lieux de la

1 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/46).

2 Voir Touhfate Al-Ahwadhi d'Al-Moubarakfouri (7/58).

terre, ces lieux sont attribués à Allah et on les qualifie de maisons d'Allah[1]. Fais donc partie des croyants qui ressentent de la nostalgie pour les maisons d'Allah et y sont attachés.

10 (5) L'amour en Allah et la détestation en Allah font partie des vertus de la foi. Efforce-toi donc de posséder ces vertus.

11 (5) Le Pophète ﷺ nous informe qu'un homme rendit visite à un de ses frères dans une autre ville et Allah lui envoya sur sa route un ange qui, lorsqu'il arriva auprès de lui, lui demanda: "Où vas-tu?". Il répondit: "Je vais chez un de mes frères dans cette cité". L'ange lui demanda ensuite: "As-tu quelque chose à lui demander?". L'homme répondit: "Non, mais je l'aime en Allah". L'ange lui dit alors: "Je suis un messager qu'Allah m'a envoyé te dire qu'Il t'aime comme tu as aimé cet homme en Lui"[2].

12 (5) Un prédécesseur dit: Si tu as un frère que tu aimes en Allah qui commet un méfait, et que tu ne te mets pas à le détester en Allah, ton amour n'était pas en Allah[3].

13 (6) Si tu t'abstiens de satisfaire tes désirs [interdits] parce que tu recherches l'agrément d'Allah et crains Sa colère et Sa punition, Allah te donnera en échange de ce plaisir non assouvi, des délices au Paradis et l'immunité contre le châtiment du Feu.

14 (7) Efforce-toi de faire des aumônes secrètes, car elles éteignent la colère d'Allah.

15 (7) Si tu t'aperçois que les gens prennent exemple sur toi lorsque tu fais des aumônes ouvertement, alors fais des aumônes ouvertement et assure-toi de ne les faire que pour Allah, même lorsqu'il s'agit d'aumônes surérogatoires. Si tu crains en revanche que tes aumônes ne soient pas faites exclusivement pour Allah, alors il est préférable de les dissimuler.

16 (8) L'exigence de la solitude en évoquant Allah, incite et motive l'individu à consacrer une part de son temps de solitude, à regretter ses péchés et à solliciter Allah en s'adressant à Lui exclusivement avec son cœur et en Le suppliant de lui pardonner, car Il exauce celui qui est en détresse lorsqu'il L'évoque. Le musulman ne doit pas occuper ses temps de solitude à s'adonner à des plaisirs [interdits], comme le font les animaux qui n'auront pas à rendre des comptes pour tout devant tous les gens. Il convient donc que celui qui n'est pas exempté de rendre ces comptes, de pleurer longuement lorsqu'il est seul et d'être, à cause des péchés qu'il a commis, insatisfait de lui-même dans son cœur, et considérer ce bas monde comme étant, pour lui, une prison[4].

17 (8) La solitude est bonne lorsqu'on y évoque Allah, qu'on réfléchit à Son éminence, à Sa majesté, à Son pouvoir de nuisance et à Sa punition, et qu'on fait rendre à son âme des comptes pour ses manquements envers son Seigneur. Cela est différent de ce que font les innovateurs qui se distinguent par des récitations et des évocations invalides en prenant des postures innovées puis prétendent accéder après cela au dévoilement!

18 (8) Yazid Ar-Raqachi – qu'Allah lui fasse miséricorde – disait: "Que ma tristesse est grande! Les adorateurs m'ont devancé et je suis sans espoir. Nouh pleure pour sa faute alors que Yazid ne pleure pas pour la sienne"[5].

---

1 Voir Al-Ifsah Fi Ma'ani As-Sihah d'Ibn Houbayra (6/236).

2 Moslim (2567).

3 Voir Fath Al-Bari d'Ibn Rajab (6/48).

4 Voir At-Tawdih Li-Charh Al-Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqine (6/454).

5 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhari d'Ibn Battal (10/187).

128

Hadith

Les immenses possibilités de faire le bien

Abou Dharr, qu'Allah a agréé, rapporte

1 que des Compagnons du Prophète ﷺ dirent au Prophète ﷺ: "Ô Messager d'Allah, les nantis prennent toutes les rétributions. Ils prient comme nous prions, jeûnent comme nous jeûnons et font l'aumône du surplus de leur richesse".

2 Le Prophète ﷺ leur demanda: *"Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire l'aumône?*

3 *Toute proclamation de la gloire et de la pureté d'Allah est une aumône, toute proclamation de la grandeur d'Allah est une aumône, toute proclamation de la louange d'Allah est une aumône et toute proclamation de l'unicité d'Allah est une aumône.*

4 *Ordonner ce qui est convenable est également une aumône, défendre ce qui est blâmable est une aumône*

5 *et les rapports intimes de l'un d'entre vous sont une aumône*".

6 Ils demandèrent: "Ô Messager d'Allah, l'un d'entre nous prend du plaisir et est rétribué pour cela?". Il répondit: "*N'est-il pas vrai que lorsqu'il prend du plaisir de manière illicite cela lui est compté comme un péché? De même, lorsqu'il en prend de manière licite, il sera rétribué pour cela*"[1].

1 Moslim (1006).

Les Versets

- ﴿*Mais ils ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant. Ils croient en Allah et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et concourent aux bonnes œuvres Ceux-là sont parmi les gens de bien. Et quelque bien qu'ils fassent, il ne leur sera pas dénié. Car Allah connaît bien les pieux*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 113-115].
- ﴿*Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (Pas de reproche) non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis: "Je ne trouve pas de monture pour vous". Ils retournèrent les yeux débordants de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser. Il n'y a de voie (de reproche), vraiment, que contre ceux qui demandent d'être dispensés, alors qu'ils sont riches. Il leur plaît de demeurer avec celles qui sont restées à l'arrière. Et Allah a scellé leurs cœurs et ils ne savent pas*﴾ [Sourate At-Tawba: 91-93].
- ﴿*Que ceux qui la convoitent entrent en compétition [pour l'acquérir]*﴾ [Sourate Al-Moutaffifine: 26].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Dharr Joundoub Ibn Jounada, ou selon certains Barir Ibn Joundoub, l'ascète et véridique ainsi que l'un des plus importants et méritoires Compagnons. Il adorait Allah avant l'envoi du Prophète ﷺ et il embrassa l'Islam à La Mecque au tout début de la prédication, étant ainsi le quatrième converti à l'Islam.

Il se rendit au Levant après la mort d'Abou Bakr et il vécut là-bas jusqu'à ce que 'Othmane devînt calife. Il s'installa alors à Ar-Rabadha où il est mort en l'an 32 de l'Hégire. Ce fut 'Abd Allah Ibn Mas'oud qui dirigea sa prière mortuaire[1].

Résumé

Des Compagnons pauvres se plaignirent au Prophète ﷺ du fait que les riches avaient, grâce aux aumônes qu'ils pouvaient se permettre de faire, acquis un mérite et des degrés plus hauts que les leurs, et le Prophète ﷺ les informa qu'ils ont la possibilité d'accomplir des œuvres vertueuses qui leu permettent d'obtenir la même rétribution que leurs aumônes.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/557), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/252) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/211).

Compréhension (fiqh)

1. Des Compagnons pauvres se rendirent auprès du Prophète ﷺ pour se plaindre du fait que les riches possédant beaucoup de biens, avaient le monopôle des rétributions et des hauts degrés au Paradis, puisqu'ils ont en commun avec eux les adorations physiques comme la prière, le jeûne et le jihad et qu'ils sont les seuls à accomplir les adorations financières, comme les aumônes et les œuvres de bienfaisance.

   Ce n'était pas de l'envie adressée à l'encontre les riches ni une opposition au destin d'Allah. Les Compagnons ne se sont rendus auprès du Prophète ﷺ qu'afin qu'il leur trouve des œuvres faisant mériter la même rétribution que les aumônes afin de pouvoir rivaliser en œuvres vertueuses avec les riches[1].

2. Le Prophète ﷺ les orienta alors vers les œuvres vertueuses qui remplacent les aumônes et fait mériter les mêmes rétributions qu'elles.

3. Il les informa ainsi que les évocations ont le même statut que les aumônes. La proclamation de la grandeur d'Allah, de la louange, de la gloire et de la pureté d'Allah ainsi que de l'unicité d'Allah sont des aumônes pour lesquelles le serviteur obtient une rétribution. En effet, le Prophète ﷺ dit dans un autre hadith: *"Ne voulez-vous pas que je vous informe de votre meilleure œuvre, celle que préfère votre Possesseur et qui élève le plus vos rangs, celle qui vaut mieux que de dépenser or et argent, celle qui est meilleure pour vous que d'affronter vos ennemis en frappant leurs cous pendant qu'eux- mêmes frappent les vôtres?"*. Ils répondirent: *"Si, ô Messager d'Allah"*. Il leur dit alors: "*L'évocation d'Allah – exalté soit-Il*"[2].

4. De même, ordonner aux gens ce qui est convenable et les orienter vers le vrai, est une aumône. Leur défendre ce qui est blâmable est également une aumône. C'est même un des actes majeurs qui permettent de se rapprocher d'Allah, puisque Allah a distingué notre communauté par cette caractéristique. Il dit: ﴿***Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110]. Par ailleurs, ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable est une obligation communautaire qui peut devenir individuelle, tandis que la proclamation de la gloire et de la pureté d'Allah, de la louange d'Allah et de l'unicité d'Allah sont des œuvres surérogatoires. Or il est connu que la rétribution pour une œuvre obligatoire est supérieure à celle d'une œuvre surérogatoire, en raison des paroles d'Allah dans un hadith qoudsi: *"Mon serviteur ne peut pas se rapprocher de Moi par quelque chose que j'aime plus, que ce que Je lui ai rendu obligatoire"*[3][4].

---

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (2/161).
2 Ahmad (21702) et At-Tirmidhi (3377).
3 Al-Boukhari (6502).
4 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (7/92).

En outre, l'aumône non matérielle est de deux types: l'aumône dont le bénéfice se limite à son auteur, comme évoquer Allah et accomplir des œuvres surérogatoires, et l'aumône dont le bénéfice profite aussi à d'autres personnes que son auteur, comme ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable. Ce deuxième type inclut aussi la diffusion de la science, être utile aux musulmans et repousser d'eux ce qui est nuisible. Ce type d'aumône est meilleur que le premier type, car il profite à plus de gens.

L'aumône ne se résume pas aux œuvres vertueuses mentionnées. Au contraire, tout acte d'obéissance à Allah, accompli par le musulman est une aumône, conformément au hadith: "Toute action convenable est une aumône"[1].

5 Mieux encore, lorsqu'un homme a des rapports intimes avec son épouse, cela est compté comme une aumône lorsqu'il a l'intention par cela de se contenter lui-même et de contenter son épouse sur le plan charnel et de mener avec elle une vie commune convenable, ou bien d'avoir une progéniture vertueuse, ou en visant toute autre finalité vertueuse[2].

6 Les Compagnons s'étonnèrent de cela. En effet, comment concevoir qu'un homme prenne du plaisir et qu'il soit rétribué pour cela? Il les informa alors que, de la même façon que l'être humain commet un péché en prenant du plaisir de manière illicite, il est rétribué lorsqu'il en prend de manière licite.

1 Al-Boukhari (6021) et Moslim (1005).
2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (7/92).

Suivi

1 (1) Les Compagnons s'efforçaient à rivaliser en bonnes œuvres et à désirer accomplir les mêmes actes d'obéissance que leurs frères. C'est cela la rivalité authentique à laquelle doit aspirer tout musulman.

2 (1) Que le musulman souhaite obtenir le même bien que son frère et que le bien obtenu par son frère soit béni est un sentiment recommandé lorsqu'il s'agit d'actes d'obéissance à Allah, car le Prophète ﷺ a dit: *"Il ne peut y avoir d'envie que dans deux choses: un homme à qui Allah a donné une richesse qu'il dépense comme il se doit et un homme à qui Allah a donné la sagesse qu'il enseigne et avec laquelle il juge".*

3 (2) Une des expressions de la miséricorde et de l'équité d'Allah est qu'il donna aux pauvres la possibilité d'œuvrer et d'atteindre le rang des riches. Que chaque musulman s'empresse d'obéir à Allah en usant des moyens dont il dispose.

4 (3) Évoquer régulièrement Allah fait partie des meilleures manières d'être rétribué. Un homme dit au Prophète ﷺ: "Ô Messager d'Allah, les lois de l'Islam sont devenues nombreuses pour moi, informe-moi de quelque chose auquel je dois m'accrocher". Le Prophète ﷺ répondit: *"Garde constamment ta langue humide par l'évocation d'Allah"*[1].

5 (3) Les gens ne prennent pas de plaisir plus grand qu'en évoquant Allah. En effet, il n'existe pas d'œuvre plus légère, ni procurant plus de plaisir, de joie et de réjouissance au cœur, que l'évocation d'Allah[2].

6 (4) Préoccupe-toi d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable, car cette mission est une faveur qu'Allah a accordée à l'élite de Ses créatures. Il fit l'éloge de la communauté qui s'en charge et la qualifia de meilleure des communautés pour cette raison.

7 (4) Ordonner ce qui est convenable inclut tous les actes d'obéissance qui bénéficient à d'autres personnes en plus de leurs auteurs, comme enseigner le Coran et les sciences utiles, faire des dons aux gens et éloigner d'eux ce qui est nuisible.

8 (5) C'est grâce à l'intention vertueuse que l'être humain est rétribué pour ses actes d'obéissance. Profite donc de cet enseignement dans tous les aspects de ta vie. Mange en ayant l'intention de prendre des forces pour accomplir des actes d'obéissance, dors en ayant l'intention de prendre du repos pour poursuivre tes adorations, prends du bon temps avec les membres de ta famille et tes enfants avec l'intention de leur donner leurs droits et de vivre avec eux de manière convenable, révise avec l'intention d'acquérir

1 Ahmad (18167), Ibn Maja (3793) et At-Tirmidhi (3375).
2 Voir Al-Wabil As-Sayyib Mine Al-Kalam at-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.81).

une science utile aux musulmans et travaille en ayant l'intention de faire progresser les musulmans. Aie la même attitude lorsque tu accomplis toute action permise afin de la transformer en acte d'obéissance pour lequel tu seras rétribué. Mo'adh Ibn Jabal a dit: "Je mets en dépôt auprès d'Allah la rétribution pour mon sommeil tout comme je le fais pour mon éveil"[1].

9 (6) Une des plus grandes manifestations de la générosité d'Allah est qu'Il rétribue le musulman pour toutes ses actions permises s'il s'abstient de commettre des actes de désobéissance. Ainsi, Il rétribue le musulman pour le fait de manger de la nourriture licite parce qu'il a délaissé la nourriture illicite, pour avoir pris du plaisir de manière licite et s'être abstenu d'en avoir pris de manière illicite, et pour avoir gagné des revenus licites et avoir refusé les revenus illicites.

10 (6) On déduit de ce hadith qu'il est permis de solliciter à celui qui émet une fatwa, des détails qui ne paraissent pas clairs au sujet de la preuve étayant le jugement qu'il donne, si on sait que celui qui émet la fatwa ne déteste pas qu'on lui pose des questions et que la question posée est exempte d'impolitesse[2].

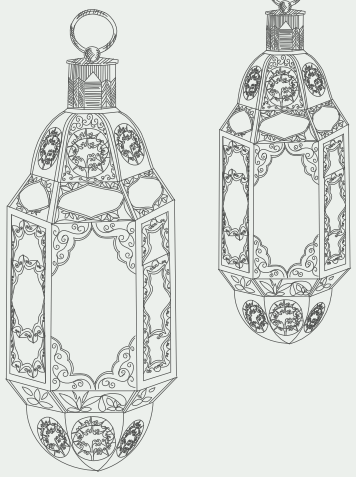

Un poète a dit:

Évoque Allah, ô toi qui recherches la rétribution et qui désires le bien, le mérite et la bonté.

Évoque Allah et tu recevras tout ce que tu désires et tous les motifs d'angoisse et les maux te seront évités.

Celui qui évoque le Tout Miséricordieux est tel celui qui s'assoit en Sa compagnie et celui qui évoque Allah, Allah le rétribuera en l'évoquant à son tour.

Celui qui refuse d'évoquer Allah, alors il héberge Satan à l'intérieur de sa poitrine,

Et celui qui oublie son Seigneur alors son Seigneur l'oubliera, et quoi de plus immense que cette perte!

Satan s'empare de lui et lui fait oublier l'évocation de celui qui l'a fait exister.

1 Al-Boukhari (4341) et Moslim (1733).

2 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (7/93).

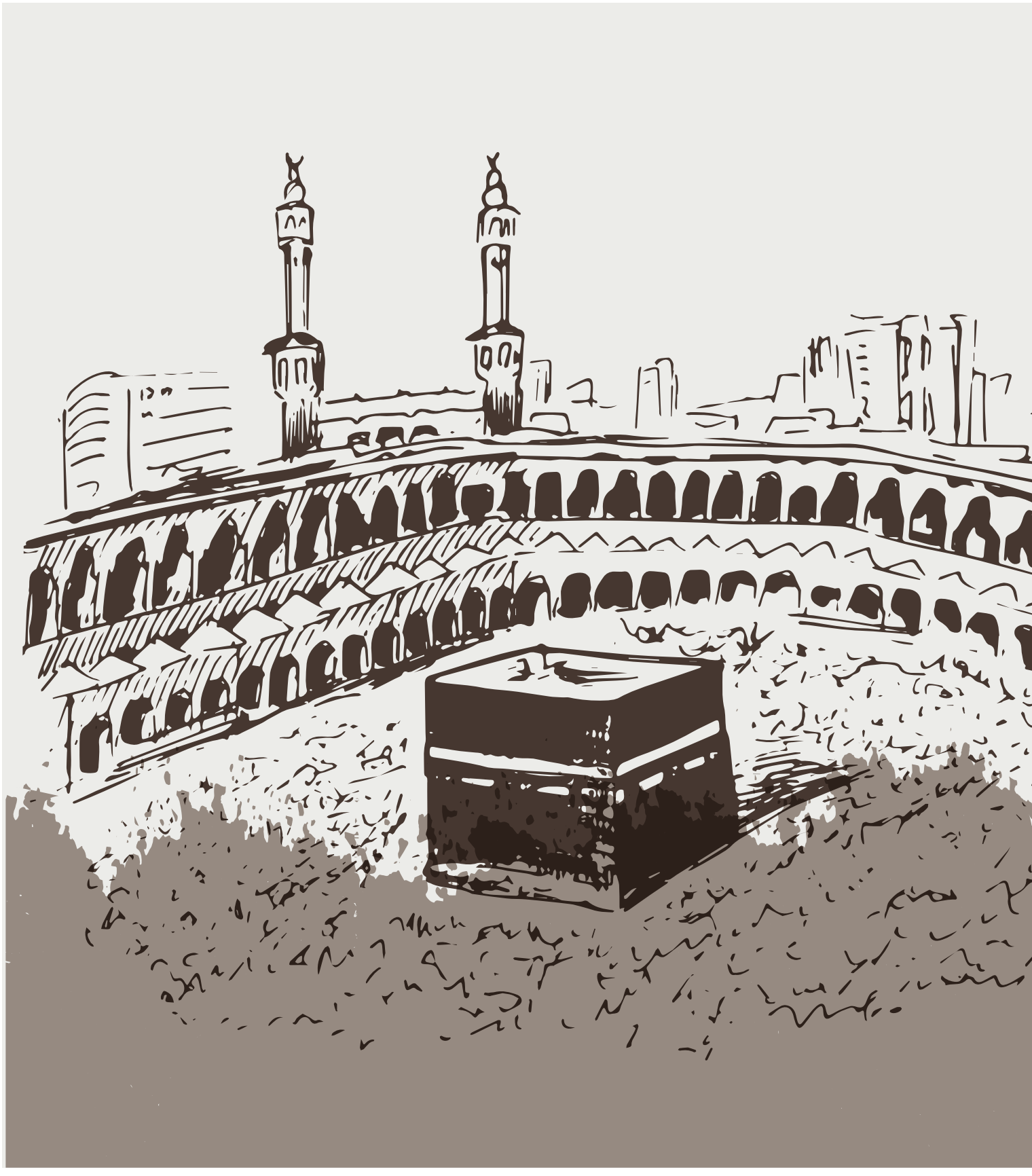

Hadith 129

Quelques jours faisant partie des meilleurs

Ibn ‘Abbas – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit:

1 *“Il n’y a pas de jours où l’œuvre vertueuse est plus aimée d’Allah que ces jours-là”.* Il signifiait les dix [premiers] jours [de Dhou Al-Hijja].

2 Les présents lui demandèrent: “Ô Messager d’Allah, pas même le combat pour la cause d’Allah?”.

3 Il répondit: “*Pas même le jihad, excepté un homme qui sort avec sa vie et sa richesse et qui ne revient avec rien de tout cela*”[1].

1 Al-Boukhari (969), Ahmad (3228), At-Tirmidhi (757) et Abou Dawoud (2438) dont ce sont les termes.

Les Versets

﴿*Par l’Aube! Et par les dix nuits!* ﴾ [Sourate Al-Fajr: 1-2].

Le Narrateur

Il s’ agit d’Abou Al-’Abbas ‘Abd Allah Ibn ‘Abbas Ibn ‘Abd Al-Mouttalib Al-Qourachi Al-Hachimi Al-Madani, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah ﷺ qui invoqua Allah en sa faveur en disant: “*Ô Allah, instruis-le en religion*”[1]. Faisant partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, il accompagna le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque et rapporta de lui des hadiths. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2].

Résumé

L’œuvre vertueuse accomplie durant les dix premiers jours de Dhou Al-Hijjah n’est égalée par aucune autre œuvre accomplie hors de ces dix jours sauf si un homme prend sa richesse afin de combattre pour la cause d’Allah et tombe en martyr.

1 52 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/933) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/291).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah a préféré les dix premiers jours de Dhou Al-Hijjah par rapport aux autres jours de l'année. Ainsi, la rétribution de l'œuvre vertueuse est multipliée durant ces jours-là et aucune œuvre accomplie hors de ces jours ne l'égale.

2. Les Compagnons lui demandèrent: Le jihad (combat pour la cause d'Allah) n'égale pas non plus les œuvres vertueuses accomplies durant ces dix jours? En effet, le jihad fait mériter une immense rétribution. Par conséquent, ces œuvres vertueuses apportent-elles plus de mérite à leur auteur que le combat pour la cause d'Allah?

3. Le Prophète ﷺ leur répondit que le jihad n'égale pas en mérite les œuvres vertueuses accomplies durant ces dix jours, sauf si un homme prend sa richesse avec lui afin de prendre en charge les dépenses d'équipement de l'armée et faire le jiha,dpuis meurt au combat.

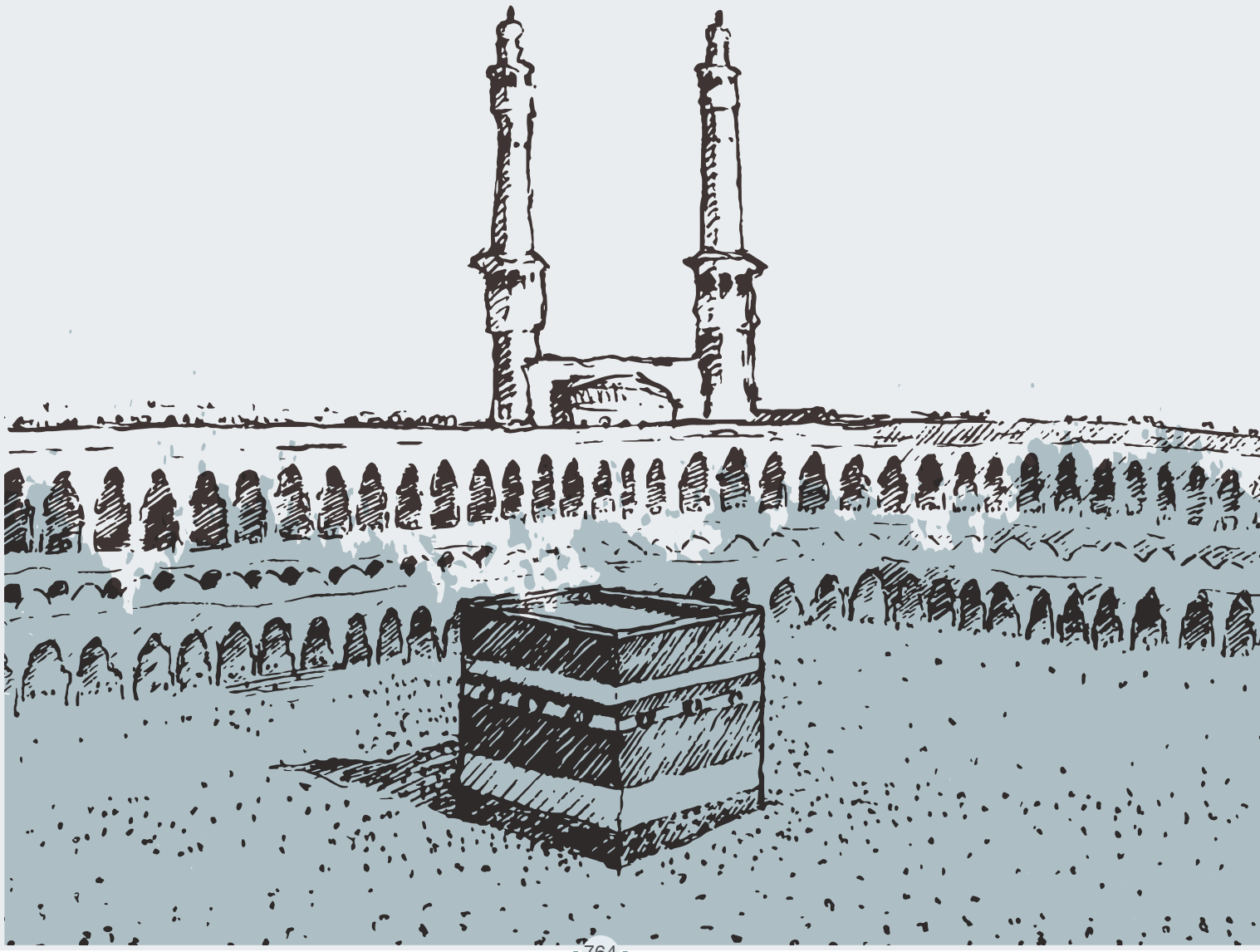

Suivi

1 (1) Le musulman doit tirer profit des dix [premiers] jours [de Dhou Al-Hijja] afin d'obéir à Allah, car l'obéissance à Allah durant ces dix jours fait mériter une immense rétribution.

2 (1) Une des manifestations de la grâce d'Allah à notre égard est qu'Il nous a donné des jours méritoires dans l'année au cours desquels la rétribution est multipliée. Ainsi, jeûner le jour de 'Arafa expie les péchés commis deux années durant; jeûner le jour de 'Achoura expie les péchés commis pendant une année; le vendredi, il y a une heure où l'invocation est exaucée; la Nuit du Destin est meilleure que mille mois; et la rétribution des adorations accomplies pendant le mois de Dhou Al- Hijja est multipliée. Il ne convient donc pas que l'être humain raisonnable laisse passer de telles occasions sans accomplir plus d'actes d'obéissance que les jours ordinaires.

3 (1) Une manière de convenablement tirer profit de ces jours est que le serviteur s'empresse de se repentir, de revenir à Allah et de se désavouer de l'associationnisme et des actes de désobéissance.

4 (1) Une des meilleures adorations que le serviteur doit particulièrement veiller à accomplir durant les dix [premiers] jours [de Dhou Al-Hijja] est de jeûner le jour de 'Arafa, jour au sujet duquel le Prophète ﷺ a dit: *"J'attends d'Allah qu'Il expie les péchés de l'année passée et de l'année suivante"*[1].

5 (1) Il convient que le musulman proclame souvent, durant ces dix jours, la gloire, la pureté, la louange, la grandeur et l'unicité d'Allah. Allah dit: ﴿***et pour évoquer le nom d'Allah aux jours déterminés***﴾ [Sourate Al-Hajj: 28]. Les jours déterminés étant les dix [premiers] jours [de Dhou Al- Hijja]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: *"Il n'y a pas de jours plus éminents pour Allah ni de jours où Il aime plus que l'on accomplisse de bonnes œuvres que ces dix jours. Proclamez-y donc abondamment l'unicité, la grandeur et la louange d'Allah"*[2].

6 (2) N'aie pas honte de poser des questions au sujet de ta religion, car les Compagnons n'eurent pas honte d'interroger le Prophète ﷺ au sujet de la comparaison entre le jihad et les œuvres accomplies au cours des dix jours [de Dhou Al-Hijjah].

7 (2) (3) Ce hadith démontre le mérite du jihad. En effet, le jihad était tellement important pour les Compagnons qu'ils le considéraient comme une norme permettant d'évaluer le reste des œuvres. Le musulman doit donc mentionner en lui-même le jihad, avoir l'intention de faire le jihad si l'occasion se présente et souhaiter tomber en martyr pour la cause d'Allah.

8 (3) Ne néglige d'adorer Allah et de Lui obéir durant ces jours bénis que celui qui est déçu. En effet, la rétribution des œuvres est multipliée à un point tel que ces œuvres n'ont pas d'égales parmi les œuvres accomplies hors de ces jours. Ainsi, une aumône modeste, deux unités de prière légères, le jeûne d'un seul jour ou bien évoquer Allah par la langue sans effort ni peine, toutes ces œuvres simples ne sont égalées par aucune autre, sauf si un homme part pour le jihad accompagné de sa richesse et tombe en martyr.

1 Moslim (1162).

2 Ahmad (5446).

130

Hadith

Commencer par la droite

‘A’icha – qu’Allah a agréée – a dit:

“Le Prophète ﷺ aimait, Lorsqu’il chaussait ses sandales, qu’il se peignait, qu’il se purifiait et en toute chose, commencer par le côté droit”[1].

1 Al-Boukhari (168) et Moslim (268).

Les Versets

﴿*Et s’il est du nombre des gens de la droite, il sera [accueilli par ces mots]: “Paix à toi” de la part des gens de la droite*﴾ [Sourate Al-Waqi’a: 90-91].

Le Narrateur

Il s’ agit de la Mère des Croyants ‘A’icha fille d'Abou Bakr ‘Abd Allah Ibn Abi Qouhafa ‘Othmane Ibn ‘Amir Al-Qourachiyya At-Taymiyya, la Véridique fille du Véridique, la bien-aimée du Messager d’Allah ﷺ, la pure et purifiée, celle qui a été déclarée innocente depuis le ciel et la plus savante de toutes les femmes de la communauté. Elle est née après l’avènement de l’Islam et le Prophète ﷺ l’épousa après la mort de Khadija – qu’Allah a agréée – et environ dix mois avant l’Hégire. Il n’épousa pas d’autre femme vierge qu’elle ni n’aima une autre femme autant qu’elle. De plus, il n’existe pas parmi toutes les femmes, une femme plus savante qu’elle. Elle est morte à Médine en l’an 57 de l’Hégire, d’après l’avis le plus correct, à l’âge de soixante-six ans[1].

Résumé

Commencer par le côté droit est une noble Sounna du Prophète ﷺ.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti’ab Fi Ma’rifatt Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1881), Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (7/186) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (8/234).

Compréhension (fiqh)

- Le Prophète ﷺ aimait utiliser la main droite et commencer par le côté droit pour toute action solennelle et positive. Ainsi, il commençait par le pied droit lorsqu'il chaussait ses sandales et ses chaussons, il commençait par le côté droit de la tête lorsqu'il se peignait les cheveux, il commençait par les membres droits lorsqu'il faisait ses ablutions ou effectuait le bain rituel. Il lavait en effet le bras droit avant le bras gauche, le pied droit avant le pied gauche et la moitié droite avant la moitié gauche lorsqu'il effectuait le bain rituel.

- Il procédait de même dans toutes ses actions solennelles et positives. Ainsi, il mangeait, buvait, saluait, prenait et donnait avec la main droite. Il entrait chez lui et dans la mosquée avec le pied droit, se taillait la moustache en commençant par le côté droit et lorsqu'il saluait des gens ou leur donnait quelque chose, il commençait par ceux qui étaient à sa droite.

- Pour les actions contraires à cela, il commençait par le côté gauche. Ainsi, il entrait dans les latrines avec le pied gauche, sortait de la mosquée avec le pied gauche, se nettoyait après avoir déféqué avec la main gauche, enlevait ses vêtements en commençant par le côté gauche, se mouchait le nez avec la main gauche et se déchaussait en commençant par le pied gauche avant le pied droit[1].

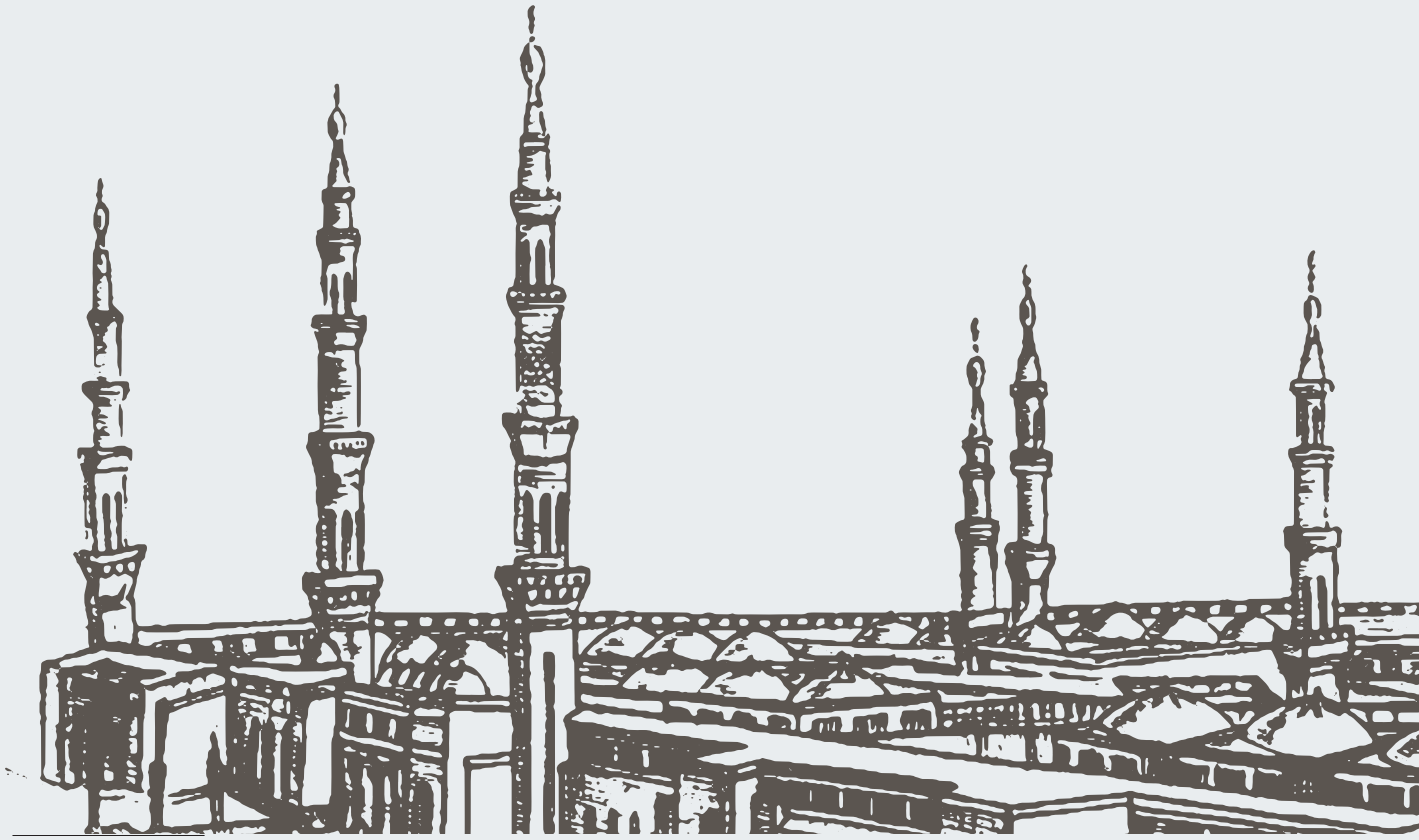

1 Voir le commentaire du Sahîh de Moslim par An-Nawawi (3/160).

Suivi

1. Efforce-toi de te conformer le plus possible à la Sounna du Prophète ﷺ en commençant tes actions par le côté droit.

2. Prends garde d'utiliser la main gauche dans tes actions quotidiennes, car cela est l'habitude et la nature de Satan. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque l'un de vous mange, qu'il mange avec la main droite, car Satan mange et boit avec la main gauche"*[1].

3. Commencer par le côté droit est une bénédiction dont le serviteur bénéficie pour avoir suivi son Prophète ﷺ.

4. Honore ta main droite en ne l'utilisant pas pour enlever des impuretés ou effectuer des actions dévalorisantes.

1 Moslim (2020).

131

Hadith

La consultation d'Allah (istikhara)

Jabir Ibn 'Abd Allah – Allah a agréé les deux hommes – a dit:

1 Le Messager d'Allah ﷺ nous apprenait à recourir à la [prière de la] consultation en toute chose avec autant d'insistance que lorsqu'il nous apprenait unseourate du Coran.

2 Il disait: "*Lorsque l'un de vous projette de faire une chose, qu'il accomplisse deux unités de prière, en dehors des prières prescrites,*

3 *puis qu'il dise: "Ô Allah, je Te demande de m'orienter par Ta Science vers le bon choix, je Te demande de m'assister par Ton Pouvoir et je Te demande de me donner de Ton immense Grâce, car en vérité, Tu as le pouvoir et je ne l'ai pas, et Tu sais alors que je ne sais pas. Tu es certes Le Grand Connaisseur des choses relevant de l'Inconnaissable.*

4 *Ô Allah, si Tu sais que cette affaire est bonne pour moi dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie du futur, – ou bien: aussi bien dans l'immédiat que dans le futur– alors destine-la pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi.*

5 *Mais si Tu sais que cette affaire-ci est mauvaise pour moi dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie du futur, –* ou bien: *aussi bien dans l'immédiat que dans le futur– alors éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle,*

6 *et détermine le bien pour moi où qu'il se trouve, puisfais que j'en sois satisfait".*

7 Puis le Prophète ﷺ dit: "*Il doit réciter cela en nommant l'affaire en question par son nom*"[1].

1 Al-Boukhari (1162).

Les Versets

- ﴿*Tu sais ce qu' il y a en moi, et je ne sais pas ce qu' il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 116].
- ﴿*N'est-ce pas Lui qui répond à l' angoissé quand il L' invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération? Y a-t-il donc une divinité avec Allah? C'est rare que vous vous rappeliez!*﴾ [Sourate An-Naml: 62].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah Jabir Ibn 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Haram Al-Ansari As-Salami. Enfant, il participa au deuxième serment d'allégeance d'Al-'Aqaba en compagnie de son père. Il participa également aux batailles de Badr et d'Ouhoud ainsi qu'à la bataille de Siffine dans le camp de 'Ali Ibn Abi Talib. Il était le mufti de Médine à son époque et il est mort en l'an 78 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ se préoccupait d'enseigner aux membres de sa communauté l'invocation de la consultation et ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils sont indécis au sujet d'une affaire.

1 Voir sa fiche biographique dans Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/219), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/307) et Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (3/190).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ veillait à apprendre aux membres de sa communauté comment procéder à la consultation lorsqu'ils sont indécissur une affaire de ce bas monde et qu'ils ne savent pas quelle décision prendre. Le Prophète ﷺ veillait à ce qu'ils mémorisent l'invocation de la consultation avec autant d'insistance qu'il leur apprenait une sourate du Coran, car le musulman a grandement besoin de consulter son Seigneur tout comme il a grandement besoin du Coran pour sa prière, son évocation d'Allah et ses interactions avec les autres.

2. Lorsque le serviteur veut consulter son Seigneur, il doit accomplir deux unités de prière surérogatoires pour se rapprocher d'Allah, préparer le terrain à son invocation et rendre celle-ci plus susceptible d'être exaucée.

   Il est fait exception de la femme en période de menstrues et de lochies qui doit se limiter à l'invocation seule.

3. Il doit ensuite réciter l'invocation de la consultation dans laquelle il demande à son Seigneur de choisir pour lui, car Il est l'Omniscient et le Parfaitement Connaisseur. Puis il Lui demande de lui donner le pouvoir de faire ce qui est le plus dans son intérêt, car Il est l'Omnipotent à qui rien n'est impossible, et il espère que le Généreux lui fasse la faveur de lui accorder de Sa grâce étendue en disant que le Seigneur est Omnipotent et Omniscient, que rien ne Lui échappe et que rien n'est hors de Son Royaume.

4. Puis le serviteur s'adresse intimement à son Seigneur en disant: Ô Allah, si Tu sais que cette affaire – en nommant l'affaire en question, par exemple: mon mariage avec Unetelle, mon travail dans telle entreprise, ou quelque chose d'autre – est bonne pour moi dans ma religion, dans ma vie de ce bas monde, dans mon futur et dans mon au-delà, alors décide-la pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi.

5. Et il poursuit en disant: si Tu sais que cette affaire est un mal pour moi dans ma religion, dans ma vie de ce bas monde, dans mon futur et dans mon au-delà, alors éloigne-la de moi en ne me la destinant pas, et éloigne-la de mon cœur en faisant que celui-ci ne s'y attache pas et n'y aspire pas.

6. Puis décrète pour moi le bien où qu'il soit dans toutes mes affaires et fais que je sois satisfait de ce que Tu décrètes. En effet, il arrive que l'individu ne soit pas satisfait par le bien que décrète Allah et qu'il vive dans le chagrin et la mélancolie.

7. Celui qui effectue la consultation doit nommer son affaire dans l'invocation et dire: Ô Allah, si Tu sais que mon mariage, mon travail, mon achat, ma vente, etc.

Suivi

1 (1) Le prédicateur et l'éducateur doivent se préoccuper d'enseigner aux musulmans ce dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne, comme les jugements relatifs à la pureté, à la prière, au jeûne et autres ainsi que les invocations et les évocations, à l'image de l'évocation du matin et du soir, les règles de bienséance à observer au moment de manger, de boire et de s'habiller, l'invocation de la consultation et du besoin, etc.

2 (1) Efforce-toi de consulter ton Seigneur pour toute affaire, car le musulman nécessite au plus haut degré de demander à son Seigneur de faire des choix pour lui.

3 (1) Ne néglige aucune affaire pouvant paraître insignifiante ou futile et consulte Allah pour toute affaire qui survient à toi et dont tu ne sais pas quel sera son dénouement ni quels seront ses résultats. Il se peut que tu fasses un mauvais choix concernant une affaire peu importante qui provoque en toi de l'angoisse et de l'inquiétude. En effet, le Prophète ﷺ enseignait la consultation à ses Compagnons pour chacune de leurs affaires.

4 (1) Les Compagnons avaient l'habitude de consulter Allah pour toutes les affaires de leur vie par imitation du Prophète ﷺ. Par exemple, Abou Ayyoub voulut demander une femme en mariage et le Prophète ﷺ lui dit: *"Ne parle à personne de ta demande en mariage, puis fais tes ablutions avec excellence, accomplis le nombre de prières qu'Allah veut que tu accomplisses, puis proclame la louange et la gloire d'Allah. Dis ensuite: Ô Allah, Tu peux et je ne peux pas, Tu sais et je ne sais pas, Tu es le Connaisseur des choses qui relèvent de l'Inconnaissable. Si Tu vois en Unetelle, en la nommant, un bien pour moi dans ma religion, ma vie de ce bas monde et mon au-delà, alors décide que je l'épouse et si Tu vois qu'une autre femme est meilleure qu'elle pour ma religion, ma vie de ce bas monde et mon au-delà, alors décide que je ne l'épouse pas – ou bien décrète que je ne l'épouse pas"*[1]. Lorsque le Prophète ﷺ voulut épouser Zaynab bint Jahch – qu'Allah a agréée -, elle dit: *"Je ne ferai rien avant d'avoir consulté mon Seigneur"*[2].

5 (2) Lorsque le musulman décide de consulter son Seigneur, il doit se rapprocher de Lui en accomplissant deux unités de prière surérogatoires qui le préparent à réciter l'invocation et qui rendent celle-ci plus susceptible d'être exaucée.

6 (2) Nous apprenons du hadith que le musulman doit faire précéder son invocation par des actions qui le rapprochent d'Allah et qui augmentent les chances que son invocation soit exaucée, comme la prière, l'aumône, le jeûne ou bien ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable.

7 (2) Une des règles de bienséance de la consultation consiste à ce que l'être humain choisisse soigneusement quand accomplir la prière et réciter l'invocation. Il choisit ainsi les moments où l'invocation est la plus susceptible d'être exaucée, comme le dernier tiers de la nuit ou l'après-midi du vendredi, et s'éloigner des moments où la prière [surérogatoire] est défendue, sauf si l'affaire pour laquelle on consulte Allah ne peut être retardée et que l'on craint de la manquer. Dans ce cas, on accomplit la prière même dans les moments où la prière [surérogatoire] est défendue.

---

1 Ahmad (23994) et At-Tabarani dans Al-Mou'jam Al-Kabir (3901).

2 Moslim (1428).

8 (3) Ne te précipite pas dans l'invocation, mais commence par proclamer la gloire de ton Seigneur et à faire Son éloge. Le Messager d'Allah ﷺ entendit un homme invoquer Allah pendant la prière sans L'avoir évoqué, ni avoir invoqué Ses éloges sur le Prophète ﷺ. Le Messager d'Allah ﷺ dit à son sujet: *"Cet homme s'est précipité".* Il l'appela ensuite et lui dit ainsi qu'à tous ceux qui font comme lui: *"Lorsque l'un de vous va prier, qu'il commence par proclamer la louange d'Allah et par faire Son éloge, puis qu'il invoque les éloges d'Allah sur le Prophète, puis qu'il invoque en demandant ce qu'il veut"*[1].

9 (3) Recours à Allah en Le consultant et en L'évoquant, car Il est le seul à être Omnipotent et Omniscient et à connaître ce qui est secret et ce qui est plus caché qu'un secret. De plus, personne n'a regretté avoir consulté son Seigneur.

10 (4) Veille à ce que l'affaire pour laquelle tu consultes soit bénéfique pour ta religion et ta vie de ce bas monde, car la condition première est que l'affaire en question soit religieusement conforme.

11 (4) Demande à ton Seigneur que le bien te soit facilité, car il se peut que le bien te soit prédestiné, mais que tu doives l'obtenir avec peine et grands efforts.

12 (4) Invoque ton Seigneur qu'Il bénisse ce que tu as demandé, car lorsque la bénédiction est retirée le bien finira par être retiré.

13 (5) Lorsque tu consultes ton Seigneur, suis ce qu'Il a agréé pour toi et ce dont Il t'a facilité les causes, et ne suis pas ta passion, car ta consultation ne servirait à rien.

14 (5) Le destin d'Allah se réalise irrémédiablement. De deux choses l'une: soit tu es rétribué pour sa réalisation, qu'Il a bénie pour toi et qu'Il t'a facilitée, soit il t'est imposé. 'Abd Allah Ibn 'Omar – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Il arrive qu'un homme consulte Allah et Allah choisit pour lui, puis que cet homme soit insatisfait du choix de son Seigneur. Ce n'est que plus tard qu'il s'aperçoit qu'Allah a fait le meilleur choix pour lui"[2].

15 (5) N'oublie pas de dire dans ton invocation sur ton affaire: "s'il s'avère qu'elle est mauvaise pour moi: éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle". En effet, il se peut qu'Allah éloigne de toi une affaire mais que ton cœur y reste attaché et que tu sois de ce fait attristé parce qu'elle ne s'est pas réalisée.

16 (6) Le plus important dans la consultation est de demander à ton Seigneur de te destiner le bien où qu'il soit, car il se peut que tu ne sois pas au fait d'une affaire bénéfique pour ta religion et ta vie dans ce bas monde et qu'Allah te destine sans que tu ne L'aies consulté ni sollicité.

17 (6) Demande à ton Seigneur de te rendre satisfait du lot qu'Il te donne, car la satisfaction fait le bonheur et la tranquillité du cœur. Combien de gens sont entourés des bienfaits d'Allah alors qu'ils en sont insatisfaits et se plaignent!

18 (7) N'aie pas honte de mentionner à ton Seigneur l'affaire pour laquelle tu Le consultes, qu'elle soit insignifiante ou importante, car Il aime que Son serviteur Le consulte et recourt à Lui pour les choses infimes et immenses.

---

1 Ahmad (23937), Abou Dawoud (1481) et At-Tirmidhi (3476).

2 Voir Chifa Al-'Alil d'Ibn Al-Qayyim (p.94).

Hadith 132

La bonté et le péché

An-Nawwasse Ibn Sam'ane, dont Allah est satisfait, a dit:

1 J'interrogeai le Messager d'Allah ﷺ au sujet de la bonté et du péché

2 et il me répondit: *"La bonté c'est le bon comportement,*

3 *et le péché est ce qui tourmente ta poitrine et que tu détesterais que les gens voient"*(1)[84].

1 Moslim (2553).

Les Versets

﴿*La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l' aide et pour délier les jougs, d' accomplir la prière et d'acquitter l'aumône légale. Et ceux qui remplissent leurs engagements Lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 177].

Le Narrateur

Il s'agit d'An -Nawwasse Ibn Sam'ane Ibn Khalid Al-Kilabi. Il vécut au Levant et son père est Sam'ane Ibn Khalid. Il se rendit auprès du Prophète ﷺ en délégation, embrassa l'Islam et lui offrit ses sandales que le Prophète ﷺ accepta en invoquant Allah en sa faveur. Sam'ane maria sa sœur au Prophète et lorsqu'elle fut introduite auprès de lui, elle prononça la formule de recherche de refuge auprès d'Allah contre lui et il la délaissa alors. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire(1)[85].

Résumé

An-Nawwasse, dont Allah est satisfait, interrogea le Prophète ﷺ au sujet de la nature de la bonté et du péché. Le Prophète ﷺ l'informa que ce qui résume la bonté C'est le bon comportement et que le péché est ce que tu considères comme suspect, qui ne te rassure pas et dont tu as peur, en le commettant, que les gens l' apprennent.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2701), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1534), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (4/591).

Compréhension (fiqh)

1 An-Nawwasse Ibn Sam'ane, dont Allah est satisfait, interroge le Prophète ﷺ sur la bonté – qui est un terme regroupant toutes les formes de bien et les types d'actes convenables et le péché – qui désigne tous les actes maléfiques et hideux, grands ou petits – afin qu'il l'informe de leur nature et des signes qui nous permettent de les reconnaître.

2 Le Prophète ﷺ l' informe que la bonté, c'est le bon comportement, celui-ci étant global. Il inclut le bon comportement à l'égard d'Allah en accueillant ses jugements religieux avec satisfaction et soumission et en ne ressentant aucune répulsion ni aucune gêne à les mettre en application. Ainsi, lorsque Allah t'ordonne d'accomplir la prière, de t'acquitter de l'aumône légale, de jeûner ou autre, tu dois accueillir ces ordres avec plaisir, puis exécuter ce qu'Il t'a ordonné et t'abtsenir de ce qu'il t'a défendu. Il y a aussi le bon comportement à l'égard des gens qui consiste à être bienfaisant, à s'abstenir de porter préjudice et à endurer patiemment les offenses et à avoir un visage avenant[1].

Par ailleurs, le Prophète ﷺ nous informa des mérites du bon comportement et nous dit que ce qui fait le plus entrer les gens au Paradis, c'est le bon comportement[2]. Il déclara que le croyant, grâce à son bon comportement, atteindra le degré de celui qui jeûne et veille la nuit pour prier[3].

3 Puis le Prophète ﷺ nous informe du péché, en disant que l'être humain ressent du doute et de la suspicion dans son cœur à son sujet. Il n'est donc pas rassuré lorsqu'il commet un péché. Il ressent du doute et du soupçon et craint que ce ne soit une faute. De plus, l'auteur d'un péché craint que les gens ne le voient commettre ce méfait.

Ainsi, le présent hadith est semblable à celui où le Prophète ﷺ dit: *"Délaisse ce qui te paraît suspect au profit de ce qui ne te paraît pas suspect, car la véracité est quiétude et le mensonge, suspicion"*[4]89. Ces sentiments créés par Allah sont présents dans les cœurs de Ses serviteurs: ceux-ci sont rassurés lorsqu'ils accomplissent des actes d'obéissance qui leur permettent de se rapprocher d'Allah et sont inquiets et circonspects lorsqu'ils commettent des actes de désobéissance. Ces sentiments sont spécifiques aux gens dont les cœurs sont purs, sains et n'ont pas été dénaturés par les nombreux actes de désobéissance et les fautes fréquentes, au point qu'Allah les scelle et ils deviennent de ce fait incapables d'approuver ce qui est convenable ni de désapprouver ce qui est blâmable. Au contraire, les personnes ayant ces cœurs-là se vantent de leurs actes de désobéissance et de leurs fautes et les commettent au vu et au su de tous.

Ceci démontre que le vrai et le faux ne peuvent être confondus par le croyant clairvoyant. Celui-ci est plutôt capable d'identifier le vrai grâce à la lumière qu'il porte et son cœur l'accepte. À l'inverse, il est rebuté par le faux, il le renie et ne le reconnaît pas. C'est de cela que le Prophète ﷺ parla lorsqu'il dit: *"Il y aura parmi les dernières générations de ma communauté des gens qui vous diront des choses que vous ne connaissez ni vous ni vos ancêtres. Prenez donc garde à eux"*[5]. Cela signifie qu'ils apporteront des choses que les cœurs des croyants rejettent et ne reconnaissent pas.

---

1 Voir le commentaire de Al-Arba'ûn An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.268).
2 At-Tirmidhi (2004).
3 Abou Dawoud (4798)
4 At-Tirmidhi (2518) et An-Nassa'i (5711).
5 Moslim (6).

Suivi

1 (1) Efforce-toi de poser des questions, car poser des questions est la moitié de la science. De plus, les Compagnons du Prophète ﷺ n'éprouvaient pas de gêne à l'interroger.

2 (2) Quiconque veut être élevé en degrés au Paradis doit avoir un bon comportement. Le Messager d'Allah ﷺ a dit: *"Je garantis une maison à la périphérie du Paradis à quiconque délaisse la polémique, même lorsqu'il a raison; une maison au milieu du Paradis à quiconque délaisse le mensonge même en plaisantant; et une maison dans les plus hauts degrés du Paradis à quiconque parfait son comportement"*[1]. Il dit également: *"Parmi ceux qui me sont les plus chers et les plus proches de moi en position le Jour de la Résurrection, il y a ceux qui ont un bon comportement"*[2].

3 (2) La religion n'est que comportement. Celui qui te surpasse donc en comportement te surpasse en religion[3].

4 (2) Alourdissez le plateau de vos bonnes œuvres grâce au bon comportement. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Rien ne pèse plus lourd sur la balance du croyant le Jour de la Résurrection que le bon comportement, et Allah déteste assurément l'individu grossier et obscène"*[4].

5 (3) La sérénité et l'apaisement ne sont pas des règles de connaissance du licite et de l'illicite. Les références sont plutôt le Livre d'Allah et la Sounna. Seulement, le serviteur est rassuré par ces sentiments lorsque les avis divergent ou sont absents.

6 (3) Être rassuré ou pas par ses actes est un sentiment véridique lorsque le cœur est sain et sa nature est bonne. C'est ce cœur-là qui est tourmenté par le péché et déteste que les gens le voient le commettre. Quant à l'individu dont le cœur est corrompu ou dont la compréhension est faible, on doit l'orienter vers les jugements religieux et les lui expliquer. On ne doit en effet pas laisser les gens agir comme ils l'entendent.

7 (3) La fatwa ne lève pas l'ambiguïté, lorsque celui qui la sollicite fait partie de ceux à qui Allah a accordé de bons sentiments concernant les actes perpétrés et lorsque le savant émet une fatwa sur la base d'un avis ou d'un penchant sans se baser sur une preuve religieuse. Quant à celui qui dispose d'une preuve religieuse appuyant la fatwa, alors celui qui a sollicité celle-ci doit l'accepter même si elle ne le rassure pas. Cela est par exemple le cas du raccourcissement de la prière en voyage ou lorsqu'il pleut, la réunion de deux prières pour le malade ou l'essuyage des chaussons qui est contesté par beaucoup d'ignorants[5].

Un poète a dit:

Ne sois pas injuste lorsque tu en as le pouvoir, car l'injustice finit par t'apporter des regrets. Tes yeux succombent au sommeil et l'opprimé reste éveillé, invoquant Allah, Celui dont l'œil ne succombe pas au sommeil.

1 Abou Dawoud (4800) et At-Tabarani dans Al-Mou'jam Al-Kabir (7488).
2 At-Tirmidhi (2018)
3 Voir Madarij As-Salikine d'Ibn Al-Qayyim (2/307).
4 At-Tirmidhi (2002).
5 Voir At-Touhfa Ar-Rabbaniyya Fi Charh Al-Arba'ine Hadithane An-Nawawiyya d'Isma'il Ibn Mohammed Al-Ane'sari (p.63).

Hadith 133

Le décompte des bonnes et des mauvaises actions

Ibn ‘Abbass – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ – citant ce qu’il a rapporté de son Seigneur – a dit:

1 *“Allah a écrit les bonnes et les mauvaises actions”*. Puis Il expliqua cela:

2 *“Celui qui se résout à accomplir une bonne action, mais ne l’accomplit pas, Allah inscrit à son actif une bonne action complète.*

3 *S’il se résout à accomplir une bonne action et l’ accomplit, Allah inscrit à son actif entre dix bonnes actions et sept cents multiples et de nombreux autres multiples.*

4 *S’il se résout à commettre une mauvaise action, mais ne la commet pas, Allah inscrit à son actif une bonne action complète.*

5 *S’il se résout à commettre une mauvaise action et la commet, Allah n’inscrit à son actif qu’une seule mauvaise action”*[1].

1 Al-Boukhari (6491) et Moslim (131).

Les Versets

- ﴿*Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d’Allah ressemblent à un grain d’ où naissent sept épis, à cent grains l’épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d’Allah est immense, et Il est Omniscient*﴾ [Sourate Al-Baqara: 261].
- ﴿*Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice*﴾[Sourate Al-Ane’am: 160].
- ﴿*Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil; et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter*﴾ [Sourate Ghafir: 40].

Le Narrateur

Il s’ agit d’Abou Al-’Abbas ‘Abd Allah Ibn ‘Abbas Ibn ‘Abd Al-Mouttalib Al-Qourachi Al-Hachimi Al-Madani, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l’Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d’Allah . On le surnommait Al- Bahr (la mer) en raison de l’étendue dela science qu’il a acquise suite à l’invocation du Prophète ﷺ: “Ô Allah, instruis-le en religion”[1]. Il fait partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, puisqu’il embrassa l’Islam jeune et il accompagnait le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l’an 68 de l’Hégire[2].

Résumé

Il y a dans ce hadith la mise en évidence de l’honneu qu’Allah fait à Ses serviteurs et de Sa clémence envers eux, puisqu’Il les rétribue pour leur intention de faire le bien même s’ils ne traduisent pas en acte cette intention et multiplie les récompenses pour leurs actes d’obéissance. D’autre part, Il les rétribue s’ils renoncent à commettre une mauvaise action qu’ils se sont résolu à commettre et s’ils la commettent effectivement, Il la compte comme une seule mauvaise action et ne la multiplie pas.

1 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatt As-Sahaba d’Abou Nou’aym (3/1699), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/933) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/291).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous explique qu'Allah a déterminé, il y a très longtemps, la rétribution pour les bonnes et les mauvaises actions conformément à Sa connaissance puis qu'Il a informé les anges scribes de la manière de les enregistrer, ou qu'Il ordonne aux anges scribes d'enregistrer les bonnes et les mauvaises actions des serviteurs puis nous explicite la manière dont elles sont comptées et enregistrées.

2 Ainsi, lorsqu'un serviteur a l'intention d'accomplir un acte d'obéissance et qu'il se détermine à l'accomplir, mais ne l'accomplit pas, cela lui est compté comme une bonne action complète.

Ce qui est signifié ici, c'est lorsque le serviteur se décide à agir et pas seulement lorsqu'il a une vague idée qui s'évanouit aussitôt sans intention réelle. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui se résout à accomplir une bonne action, mais ne l'accomplit pas, alors qu'Allah sait que son cœur en était préoccupé et qu'il s'efforçait de l'accomplir, cela sera inscrit à son actif comme une bonne action"*[1].

3 Lorsque le serviteur accomplit un acte d'obéissance, Allah multiplie sa rétribution et ainsi chaque bonne action est rétribuée à hauteur de dix fois au moins, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant***﴾ [Sourate Al-Ane'am: 160]. La rétribution peut être multipliée plus que cela encore, pour ceux dont Allah choisit de multiplier la rétribution, et peut aller jusqu'à hauteur de sept cents fois ou plus. Allah dit: ﴿***Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient***﴾ [Sourate Al-Baqara: 261].

4 Si en revanche le serviteur à l'intention de commettre un acte de désobéissance et se résout à le commettre, puis qu'il se rappelle son Seigneur, revient à Lui et renonce à commettre cet acte de désobéissance, alors Allah le rétribue pour y avoir renoncé, en inscrivant à son actif l'équivalent d'une bonne action complète.

Cette rétribution est justifiée par le fait qu'il s'est opposé à sa passion, qu'il a désobéi à son démon et qu'il a eu l'intention de faire le bien en s'abstenant de faire le mal. C'est une œuvre du cœur qui mérite la rétribution, car lorsque le Prophète ﷺ a dit *"Tout musulman doit faire une aumône"*, on lui demanda "Et s'il n'en fait pas?", il répondit: *"Il s'abstient de faire le mal, car ceci est une aumône"*[2].

C'est pourquoi celui qui a l'intention de commettre un acte de désobéissance, mais qu'il n'en a pas eu l'occasion, ou bien a été empêché de le commettre, n'est pas concerné par ce hadith et ne mérite pas la récompense mentionnée en raison des paroles d'Allah dans un hadith qoudsi: *"Il ne l'a délaissé que pour Moi"*[3].

1 Ahmad (19244).
2 Al-Boukhari (1445) et Moslim (1008).
3 Moslim (129).

5 Lorsque le serviteur commet un acte de désobéissance, Allah l'inscrit auprès de Lui comme un seul acte de désobéissance sans le multiplier, car Allah dit: ﴿*Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil*﴾ [Sourate Ghafir: 40]. Mieux encore, Il accepte le repentir de celui qui se repent et efface le péché et pardonne celui-ci à qui Il veut sans repentir.

Toutefois, il arrive qu'une mauvaise action soit multipliée en raison de la noblesse du lieu, comme lorsque Allah dit: ﴿*et la Mosquée sacrée que Nous avons établie pour les gens: aussi bien les résidents que ceux de passage... Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux*﴾ [Sourate Al-Hajj: 25]. Dans ce verset, Allah relia le châtiment douloureux à la détermination de commettre un acte de désobéissance dans la Mosquée Sacrée. De même, une mauvaise action est multipliée en raison de la noblesse du moment, comme lorsque l'on commet une mauvaise action lors des mois sacrés. La mauvaise action est également multipliée en raison de la noblesse de son auteur. En effet, la mauvaise action commise par les prophètes et les alliés d'Allah est plus grave que lorsqu'elle est commise par d'autres personnes, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux. Alors, Nous t'aurions certes fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort; et ensuite tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous*﴾ [Sourate Al-Isra: 74-75]. Allah dit également: ﴿*Ô femmes du Prophète! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois! Et ceci est facile pour Allah*﴾ [Sourate Al-Ahzab: 30].

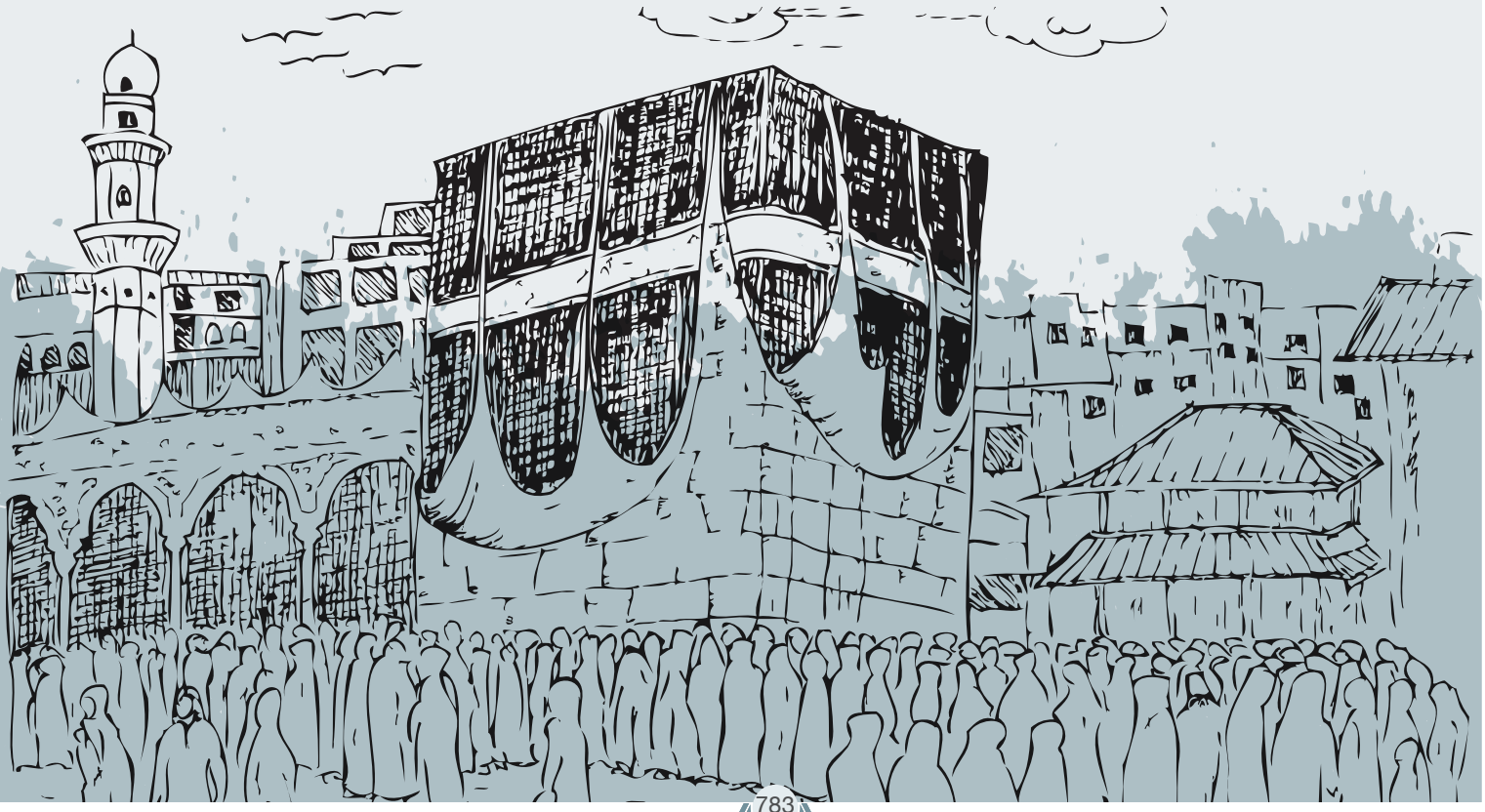

Suivi

1 (1) Lorsque le serviteur médite la manière dont Allah demande des comptes à Ses serviteurs pour leurs actes et qu'il voit Son indulgence et Sa miséricorde envers eux, son amour pour son Seigneur et sa soumission à Lui s'accroissent. En effet, n'était-ce Sa grâce et Sa miséricorde, personne n'entrerait au Paradis.

2 (2) Le musulman doit se résoudre à accomplir des actes d'obéissance même s'il n'en a pas la possibilité, car il est rétribué pour ces actes d'obéissance même s'il ne les accomplit pas.

3 (2) Le musulman peut récolter beaucoup de bonnes actions sans fatigue ni peine. Il lui suffit d'avoir l'intention de faire le bien lorsqu'il en aura la possibilité. Il peut ainsi avoir l'intention de faire l'aumône lorsqu'il aura de l'argent ou de faire le jihad lorsqu'il en aura la possibilité, de se résoudre à accomplir des adorations surérogatoires, de lire le Coran, etc.

4 (2) Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui s'allonge sur sa couche en ayant l'intention de veiller une partie de la nuit pour prier, mais qui est vaincu par le sommeil et ne se réveille qu'au matin, ce qu'il avait l'intention de faire est inscrit à son actif et son sommeil est une aumône qu'Allah lui a faite"*[(1)29].

5 (3) Prends l'initiative d'accomplir des actes d'obéissance qui te rapprochent d'Allah, car Allah multiplie de nombreuses fois la rétribution pour une seule bonne action.

6 (3) Vois comment Allah prépare le terrain pour que Ses serviteurs accomplissent des actes d'obéissance puis leur accorde la plus éminente rétribution! Gloire et Majesté à Lui, notre Seigneur miséricordieux et affectueux qui se rapproche de Ses serviteurs en les comblant de bienfaits et qui aime qu'ils se rapprochent de Lui par les actes d'obéissance puis leur accorde pour cela une rétribution éminente.

7 (4) Allah donna aux anges scribes la faculté de prendre connaissance de ce dont le serviteur a l'intention et de ce à quoi il réfléchit. Le fait qu'ils sachent que nous nous efforçons de désobéir à Allah ne devrait-il pas nous inspirer de la pudeur?

8 (4) Ne crois pas que tu seras rétribué lorsque quelque chose t'empêche de commettre un acte de désobéissance. Tu n'es récompensé que pour ce à quoi tu as sciemment renoncé, que tu regrettes et dont tu t'es repenti.

1 An-Nassa'i (1787) et Ibn Maja (1344).

9 (4) Prends garde d'endosser la faute de l'acte de désobéissance que tu n'as pas commis. En effet, celui qui se résout à commettre un acte de désobéissance, mais qui n'en a pas l'occasion est puni au même titre que s'il l'avait commis. Le Prophète ﷺ a dit: *"Lorsque deux musulmans se combattent avec leurs sabres, celui qui tue et celui qui est tué iront en Enfer".* On lui demanda: "Ô Messager d'Allah, soit pour celui qui tue, mais qu'en est-il de celui qui est tué?". Il répondit: *"Il s'efforçait de tuer son adversaire"*[1].

10 (5) Une des manifestations de la miséricorde d'Allah est qu'Il compte une mauvaise action une seule fois sans la multiplier alors qu'Il multiplie les bonnes actions. Que le désobéissant ne désespère pas de la miséricorde d'Allah et que celui qui est dans l'excès ne soit pas affligé par le nombre de ses péchés.

Un poète a dit:

Nous sommes gardés par des anges nobles qui sont chargés de suivre les habitants de la terre. Ils enregistrent toutes les paroles et les actes du fils d'Adam et rien ne leur échappe.

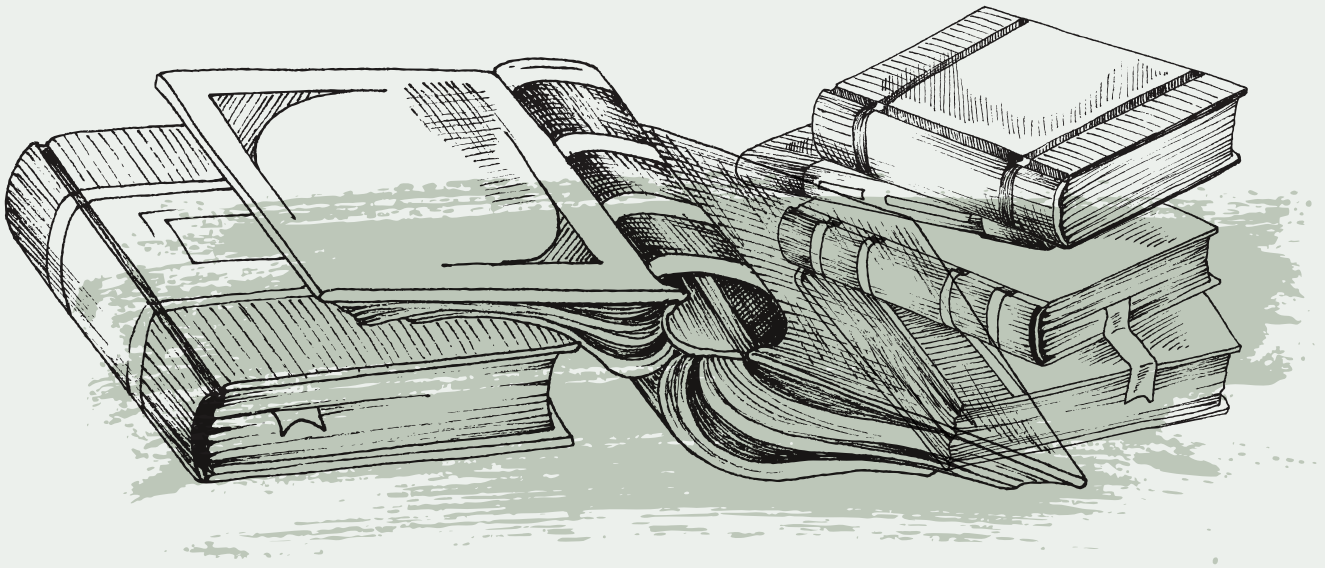

1 Al-Boukhari (31) et Moslim (2888).

Hadith 134

Les sept péchés capitaux

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Abstenez-vous des sept péchés destructeurs*". Les présents demandèrent: "Ô Messager d'Allah, quels sont-ils?". Il répondit:

2 "*Associer [des divinités] à Allah,*

3 *pratiquer la sorcellerie,*

4 *tuer la vie qu'Allah a interdit de tuer, sauf en droit*

5 *consommer des revenus usuriers,*

6 *se nourrir en dépensant le patrimoine d'un orphelin,*

7 *faire volte-face lors d'un combat,*

8 *et calomnier les femmes chastes, croyantes et insouciantes"*[1].

1 Al-Boukhari (6857) et Moslim (89).

Les Versets

- ﴿*Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s' égare, très loin dans l'égarement*﴾ [Sourate An- Nissa: 116].
- ﴿*mais les diables ont été mécréants: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone; mais ceux-ci n' enseignaient rien à personne, qu' ils n' aient dit d' abord: "Nous ne sommes rien qu' une tentation: ne sois pas mécréant"; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l' homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu' avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n' aura aucune part dans l' au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes! Si seulement ils savaient!*﴾ [Sourate Al-Baqara: 102].
- ﴿*Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l' Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nissa: 93].
- ﴿*Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l' intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l' annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager.*﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279].
- ﴿*Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer.*﴾ [Sourate An-Nissa: 10].
- ﴿*Ô vous qui croyez, quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe - celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾ [Sourate Al-Anfal: 15-16].
- ﴿*Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà; et ils auront un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nour: 23].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ met en garde les serviteurs contre les péchés capitaux les plus graves, à savoir: associer [des divinités] à Allah, pratiquer la sorcellerie, tuer une vie sans droit, consommer des revenus usuriers, se nourrir en dépensant le patrimoine d'un orphelin, fuir le combat et calomnier des femmes chastes.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ met en garde sa communauté contre les sept péchés dévastateurs qui mènent l'être humain à la perdition et le font entrer dans le feu de l'Enfer, qu'Allah nous en préserve.

Ces sept péchés font partie des péchés capitaux que le Coran et la Sounna associent au Feu, à la malédiction, à la colère et au supplice d'Allah. Les péchés destructeurs ne se limitent pas aux sept péchés énumérés par le Prophète ﷺ dans ce hadith et sont plus nombreux que cela, comme la fornication, le vol, l'impiété filiale, etc. Le Prophète ﷺ ne mentionna ceux-là que parce que ces sept péchés sont les plus abjects et les plus graves, et étaient les plus fréquemment pratiqués à son époque.

2 Le premier de ces péchés destructeurs est d'associer [des divinités] à Allah. Il est le péché capital le plus grave. Ibn Mas'oud a dit: "Je demandai au Prophète ﷺ quel péché est le plus grave pour Allah?". Il répondit: *"C'est de Lui attribuer un égal alors qu'Il t'a créé"*[1]. C'est le péché qu'Allah ne pardonne jamais, à moins que le serviteur ne s'en repente, retourne à Allah et excelle dans la proclamation de Son unicité et dans Son adoration. Allah dit: ﴿***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement***﴾ [Sourate An-Nissa: 116].

3 Le deuxième de ces péchés est de pratiquer la sorcellerie, laquelle consiste à détourner une chose de sa nature réelle, que ce soit en ayant recours au pouvoir des djinns, aux médicaments et aux drogues, ou à d'autres choses. Ceci est un immense péché et une faute énorme, car c'est un travestissement, un aveuglement et une dénaturation des choses, un voile jeté sur les regards, un égarement des gens ordinaires, un vacillement des croyances dans le fait que les conséquences découlent des causes qui lui ont donné naissance, tout cela en plus du mal qu'elle cause à la personne ensorcelée, comme la maladie ou l'aliénation, voire la mort. C'est pourquoi pratiquer, apprendre et enseigner la sorcellerie sont des péchés capitaux.

En outre, la sorcellerie consiste la plupart du temps à faire appel aux démons et à les utiliser, et ceci n'a lieu que lorsqu'on mécroit en Allah[2]. En effet, les démons n'acceptent d'être utilisés que lorsque le sorcier mécroit en Allah. Allah dit: ﴿***mais les diables ont été mécréants: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone; mais ceux- ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: "Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant"***﴾ [Sourate Al-Baqara: 102]. C'est la raison pour laquelle la plupart des gens de science sont d'avis que la peine méritée par le sorcier est d'être exécuté pour sa mécréance et son apostasie, que sa sorcellerie ait causé la mort de quelqu'un ou pas.

4 Le troisième de ces péchés est de tuer la vie qu'Allah a rendu illicite de tuer, sauf en droit. Les vies de tous les musulmans sont inviolables en effet, en raison des paroles du Prophète ﷺ: *"Vos vies, vos biens et vos honneurs sont aussi sacrés pour vous que ce jour, en ce mois et dans ce pays"*[3].

1 Al-Boukhari (4477) et Moslim (86).
2 Voir Bada'i' Al-Fawa'id d'Ibn Al-Qayyim (2/760).
3 Boukhari (67) et Moslim (1679) d'après Abou Bakra, dont Allah est satisfait.

Par ailleurs, Allah menaça celui qui tue un croyant de lui infliger un châtiment douloureux lorsqu'Il dit: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93].

De même, Allah déclara illicite d'attenter aux vies des non musulmans ayant conclu un pacte ou une trêve avec les musulmans. Allah dit: ﴿***Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables***﴾ [Sourate Al-Moumtahana: 8]. Le Prophète ﷺ dit pour sa part: *"Celui qui tue un mécréant ayant conclu une trêve avec les musulmans ne sentira pas l'odeur du Paradis, bien que son odeur soit ressentie à une distance de quarante ans"*[1].

5 Le quatrième péché est la consommation de revenus usuriers. Les revenus usuriers sont le surplus gagné dans une transaction où on échange un bien susceptible d'être entaché d'usure contre un bien de même nature ou bien lorsqu'on reporte la prise de possession d'une marchandise susceptible d'être entachée d'usure dont il est obligatoire de prendre possession immédiatement[2]. Par exemple, lorsqu'un homme échange un gramme d'or ancien contre deux grammes d'or neuf, ou bien donne à son frère un boisseau de dattes de bonne qualité en échange de deux boisseaux de dattes de mauvaise qualité. Ceci est appelé usure de surplus et concerne les biens susceptibles d'être entachés d'usure à savoir l'or, l'argent, les dattes, le blé, l'orge et le sel lorsqu'on les échange contre un bien de même nature avec un surplus. Il est plutôt exigé pour ces biens que l'on échange un boisseau contre un boisseau, un gramme contre un gramme, un dirham contre un dirham sans aucun surplus. Le deuxième type d'usure est l'usure de délai qui est le type le plus connu et le plus répandu. Il consiste à ce qu'un homme fasse un prêt à un autre à rembourser avec un surplus exigé. Ainsi, il lui prête cent dinars par exemple et il doit lui rembourser cent dix dinars au bout d'un mois.

Allah déclara illicite l'usure et décréta un châtiment sévère pour celui qui en consomme les revenus. Allah dit en effet: ﴿***Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur***﴾ [Sourate Al-Baqara: 276]. Il dit également: ﴿***Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Messager.***﴾ [Sourate Al-Baqara: 278-279]. Par ailleurs, Jabir, dont Allah est satisfait, a dit: "Le Messager d'Allah ﷺ a maudit celui qui consomme des revenus usuriers, celui qui les fait consommer, le scribe qui consigne une transaction usurière et les deux témoins de celle-ci et il dit: *"Ils sont tous pareils"*[3].

6 Le cinquième péché est de se nourrir en dépensant le patrimoine d'un orphelin. Le Prophète ﷺ mentionna spécifiquement l'orphelin parmi tous les gens, bien que dépenser indûment la richesse des gens en général soit un péché capital. La raison est que l'orphelin est un enfant incapable d'assumer ses dépenses et de repousser les convoitises sur son

1 Al-Boukhari (3166).
2 Voir Moune'taha Al-Iradat d'Ibn An-Najjar (2/347).
3 Moslim (1598).

patrimoine, contrairement à l'adulte. Allah dit: ﴿*Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer*﴾ [Sourate An-Nissa: 10]. Ce qui est défendu, ce n'est pas le simple fait de dépenser le patrimoine d'un orphelin pour se nourrir alors que le dépenser pour d'autres motifs serait permis. Ce qui est défendu c'est de s'emparer du patrimoine de l'orphelin. La nourriture n'est mentionnée ici que parce qu'elle est le motif le plus fréquent de dépenses.

7 Le sixième péché est de fuir le combat. En effet, il n'est pas permis au musulman de s'enfuir alors que l'on combat les non musulmans, car cela est de la lâcheté qui mène à la défaite des musulmans et à l'affaiblissement de leur détermination. Par ailleurs, Allah imposa aux musulmans de rester à leurs positions dans le combat et de ne pas fuir lorsqu'Il dit: ﴿*Ô vous qui croyez! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 45]. Ceci vaut lorsque le nombre des polythéistes est le double ou un peu moins que le double des musulmans. Ainsi, que les polythéistes soient moins nombreux que les musulmans, aussi nombreux ou le double ou un peu moins que le double, les musulmans doivent rester fermes et s'enfuir devient un péché capital, sauf s'il s'agit d'un repli tactique ayant pour finalité de reformer les rangs des musulmans. Dans ce cas, il est permis de fuir. Allah dit: ﴿*Ô vous qui croyez, quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe -, celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 15-16]. Allah dit également: ﴿*Maintenant, Allah a allégé votre tâche, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous. S'il y a cent endurants parmi vous, ils vaincront deux cents; et s'il y en a mille, ils vaincront deux mille, par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 66].

8 Le septième péché est de calomnier les femmes croyantes chastes, c'est-à-dire les accuser mensongèrement et injustement de fornication. Ceci ne concerne pas l'accusation de la femme mécréante et de la femme qui a commis la fornication de manière avérée. Allah dit: ﴿*Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà; et ils auront un énorme châtiment*﴾ [Sourate An-Nour: 23].

Par ailleurs, ce péché ne concerne pas seulement les femmes, mais également les hommes. Ainsi, calomnier un croyant chaste est aussi grave que calomnier une femme chaste. Il fait encourir la même peine et le même châtiment dans l'au-delà, et il n'y a pas de divergence à ce propos parmi les gens de science[1].

Les femmes chastes sont qualifiées d'insouciantes et cela ne signifie pas qu'il est permis de calomnier une femme qui n'est pas insouciante ou bien que la calomnier n'est pas un péché capital. Cette précision souligne plutôt la gravité du péché, dans le sens où on calomnie une femme innocente de ce dont on l'accuse et qui n'en a même pas idée[2].

1 Voir At-Tawdîh li-Charh Jami' As-Sahih d'Ibn Al-Moulaqqin (31/284).
2 Voir Fath Al-Mun'im Charh Sahîh Muslim de Mûsâ Châhîn Lâchîn (1/291).

Suivi

1 (1) Le prédicateur et l'éducateur doivent se préoccuper d'avertir les gens contre les péchés majeurs et ce qui provoque la colère et le châtiment d'Allah.

2 (1) Les péchés des serviteurs sont expiés par les œuvres pieuses, comme la prière du vendredi qu'on accomplit chaque semaine, accomplir plusieurs fois de suite le Hajj et la Omra, ainsi que d'autres œuvres, excepté les péchés majeurs. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la suivante et le jeûne de Ramadan jusqu'au suivant expient les péchés commis entre eux, si on évite les péchés capitaux"*[1]. Prends donc garde à ce qui rend les rétributions vaines et n'est pas effacé par les œuvres vertueuses.

3 (1) Prends garde de sous-estimer un péché parce qu'il ne fait pas partie des péchés capitaux, car lorsqu'un serviteur sous-estime un péché et le considère comme peu important il devient grand. Le croyant voit au contraire ses péchés aussi immenses que des montagnes. Al-Foudayl Ibn 'Iyad – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Plus le péché est insignifiant pour toi, plus il est énorme pour Allah, et plus il est énorme pour toi plus il est insignifiant pour Allah"[2]. D'autre part, Ibn Mas'oud a dit: "Le croyant voit ses péchés comme une montagne sous laquelle il est assis et qu'il craint de voir s'écrouler sur lui. Le pervers voit ses péchés comme des mouches qui passent près de son nez et les chasse en faisant cela"[3].

4 (2) Prends garde à l'associationnisme, à ses causes et à ses moyens, car ils attirent nécessairement sur toi la colère et le châtiment d'Allah et rendent vaines tes œuvres vertueuses, sachant que l'associationnisme est plus imperceptible que les pas d'une fourmi.

5 (2) Si tu désires être sauf le Jour de la Résurrection, tu dois proclamer l'unicité d'Allah et prendre garde aux conséquences de l'associationnisme. Ibn Mas'oud a dit: "Lorsque furent révélées les paroles d'Allah: ﴿***Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque inéquité, ceux-là ont la sécurité; et ce sont eux les biens guidés***﴾ [Sourate Al-An'ame: 82], nous dîmes: "Ô Messager d'Allah, qui parmi nous ne commet pas d'injustice envers lui-même?". Il répondit: *"Ce n'est pas ce que vous croyez, mais, "**et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelqu'inéquité**" signifie que la pureté de leur foi n'est pas troublée par l'associationnisme. N'avez-vous pas entendu les paroles que Loqmane dit à son fils: ﴿**Et lorsque Loqmane dit à son fils tout en l'exhortant: "Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme"**﴾ [Sourate Loqmane: 13]?"*[4].

1 Moslim (233).
2 Voir Siyar A'lâm An-Noubalâ` d'Adh-Dhahabi (8/427).
3 Al-Boukhari (6308).
4 Al-Boukhari (3360) et Moslim (124).

6 (3) Prends garde de consulter un sorcier ou un voyant, car ceci est de la mécréance en Allah. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui consulte un sorcier ou un voyant et croit en ce qu'il lui dit, mécroit en ce qui a été révélé à Mohammed ﷺ"*(1)81.

7 (3) Apprendre et enseigner la sorcellerie est de la mécréance en Allah. Prenez donc garde à la sorcellerie.

8 (3) Les détenteurs de l'autorité doivent exécuter les peines prévues pour les sorciers, les devins et les voyants afin de dissuader leurs semblables et mettre fin à leurs maux.

9 (4) Tuer une vie sans droit est un péché capital et Allah menace l'auteur de ce péché d'un châtiment douloureux. Mieux encore, Il nous informe que tous les péchés dépendent du bon vouloir d'Allah (soit Il les pardonne, soit Il ne les pardonne pas), excepté le polythéisme et le meurtre, et ce à cause de leur extrême gravité et afin que cela soit dissuasif. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Tout péché est susceptible d'être pardonné par Allah, excepté le péché commis par celui qui tue délibérément un croyant ou meurt en étant mécréant"*(2).

10 (4) La colère d'Allah est terrible contre l'homme qui tue délibérément sans droit un croyant. C'est la raison pour laquelle Il lui infligera une punition qu'Il n'inflige pas aux auteurs d'autres péchés. Allah dit: ﴿***Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment***﴾ [Sourate An-Nissa: 93].

11 (5) Allah avertit celui qui consomme des revenus usuriers en lui disant que, s'il ne cesse pas, il encourt une guerre de la part d'Allah et de Son Messager ﷺ. Te sens-tu prêt à faire la guerre à Allah et à Son Messager ﷺ?

12 (5) Le Prophète ﷺ a dit: *"J'ai vu cette nuit deux hommes qui sont venus à moi et m'ont emmené vers une terre sainte… puis nous nous remîmes en route jusqu'à arriver à un fleuve de sang où il y avait un homme et sur la rive du fleuve, il y avait un homme debout qui tenait des pierres dans ses mains. Lorsque l'homme qui était dans le fleuve venait vers l'autre et voulait sortir [du fleuve], l'homme [debout sur la rive du fleuve] lui lançait une pierre dans la bouche et cela le ramenait à l'endroit d'où il venait. Et à chaque fois qu'il voulait sortir, il lui lançait une pierre dans la bouche qui le ramenait à l'endroit d'où il venait. Je demandai: "Qui est-ce?"… L'un des deux accompagnateurs me répondit: "Celui que tu as vu dans le fleuve consommait des revenus usuriers"*(3).

1 Abou Dawoud (3904), At-Tirmidhi (135), An-Nassa'i (9017) et Ibn Maja (639).
2 An-Nassa'i (3984).
3 Al-Boukhari (2085).

Suivi

13 (6) Prends garde de dépenser sans droit les richesses des gens, car ceci fait partie des péchés capitaux, particulièrement lorsque le propriétaire est quelqu'un de faible ou un orphelin incapable de gérer son patrimoine.

14 (6) Prends garde aux conséquences de te nourrir en dépensant le patrimoine de l'orphelin, car ceci fait partie des péchés destructeurs.

15 (7) Lorsque tu t'engages dans une guerre avec les musulmans pour combattre les mécréants, place ta confiance en Allah, remets-t'en à Lui, sache que tu défends une brèche par laquelle peuvent s'introduire les ennemis de l'Islam, promets-toi que tu ne seras pas la cause de la défaite de l'Islam et reste ferme et sollicitant l'aide d'Allah.

16 (7) Ne sois pas la cause de la défaite des musulmans en montrant que tu es faible et que tu vas être vaincu, impactant ainsi par ton attitude les autres soldats.

17 (8) Préserve ta langue de ce qui porte préjudice aux gens, car c'est la langue qui fait entrer le plus souvent les gens en Enfer.

18 (8) Allah imposa, afin de préserver les honneurs, à celui qui voit des gens commettre une turpitude d'apporter quatre témoins. Sinon, il est considéré comme un menteur et un calomniateur, et il doit subir quatre-vingts coups de fouet. Ne laisse donc pas ta langue te mener vers des situations périlleuses.

19 (8) La calomnie inclut les insultes que s'échangent les musulmans aujourd'hui pour plaisanter. Prends donc garde à ce genre de plaisanteries, car il n'y a pas un mot que tu prononces sans que tu ne doives rendre de compte à son sujet.

Un poète a dit:

Abstiens-toi des péchés petits ou grands, car c'est cela la piété.

Sois tel celui qui marche sur une terre couverte d'épines en faisant attention à ce qu'il voit,

Et ne méprise rien de petit, car les montagnes sont faites de cailloux.

Un autre poète a dit:

Il y en a parmi les gens pour qui traiter injustement les autres est une habitude et qui se justifie en avançant toutes sortes d'excuses.

Il consomme volontiers ce qui est illicite et prétend qu'il est envisageable que ce qui est illicite soit licite.

Ô toi qui consommes des revenus illicites, explique-nous dans quel livre il est dit que ce que tu consommes est licite?

Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se produit et que lors de la Résurrection Il tranchera entre les créatures.

Hadith 135

Certains actes détestables

Warrad, le scribe d'Al-Moughira, rapporte que Moua' wiya a écrit ce qui suit à Al-Moughira – Allah a agréé les deux hommes:

1 Écris et envoie-moi ce que tu as entendu du Messager d'Allah ﷺ. Il lui écrivit alors:

2 que le Prophète ﷺ disait suite à chaque prière: "*Il n'existe pas de divinité excepté Allah seul sans associé, à Lui la souveraineté, à Lui la louange et Il a pouvoir sur toute chose.*

3 Ô Allah, personne ne peut priver de ce que tu as donné, ni donner ce dont Tu prives,

4 *et la richesse du riche ne le prémunit pas contre Toi".*

5 *Il lui écrivit également que: Le Prophète ﷺ défendait les ragots,*

6 les questions fréquentes

7 et la dilapidation des richesses.

8 Il défendait également l'ingratitude envers les mères,

9 l'enterrement des filles vivantes

10 et que l'on refuse de s'acquitter de ses obligations alors que l'on réclamcee qui ne fait pas partie de ses droits[1].

1 Al-Boukhari (7292) et Moslim (593).

Les Versets

- ﴿*Ô les croyants! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 101-102].
- ﴿*Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: "Fi!" et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: "Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m' ont élevé tout petit"*﴾ [Sourate Al-Isra: 23-24].
- ﴿*le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 88-89].
- ﴿*Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui*﴾ [Sourate Fatir: 2].
- ﴿*Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire*﴾ [Sourate Qaf: 18].
- ﴿*et lorsqu'on demandera à la fillette enterrée vivante pour quel péché elle a été tuée*﴾ [Sourate At-Takwir: 8-9].

Le Narrateur

Il s' agit d'Al-Moughira Ibn Chou'ba Ibn Abi 'Amir Ibn Mas'oud Ath-Thaqafi Abou 'Issa. C'est un glorieux Compagnon qui embrassa l'Islam l'année de la bataille du Fossé et assista à la trêve d'Al- Houday-biyya. Connu pour sa vivacité d'esprit, 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna gouverneur de Bassora puis de Koufa. Il participa à la bataille d'Al- Yamama, à la conquête du Levant, à la bab taille d'Al-Yarmouk où il perdit un œil, à la bataille d'Al-Qadissiya ainsi qu'à bien d'autres batailles. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire alors qu'il occupait la fonction de gouverneur de Koufa pour le compte de Mou' awiya Ibn Abi Soufyane – Allah a agréé les deux hommes[1].

Résumé

Al-Moughira nous informe que le Prophète ﷺ récitait cette évocation après chaque prière et que parmi les enseignements qu'il a mémorisés de lui, il y a la défense de parler de ce qui est inutile, de poser beaucoup de questions au sujet de choses qui ne sont pas nécessaires, de dilapider les richesses en les dépensant dans des actes de désobéissance et en les gaspillant dans les dépenses permises. De même, il rendit illicite l'ingratitude [envers les mères], l'enterrement des filles vivantes ainsi que la réclamation de ce que l'individu n'est pas en droit d recevoir et le refus de donner ce qu'il a l'obligation de donner.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2582), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1445) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (53/238).

Compréhension (fiqh)

1 Mou'awiya, qu'Allah a agréé, veillait à ce que lui parviennent les hadiths du Messager d'Allah ﷺ et il écrivit à son employé Al-Moughira, qu'Allah a agréé, pour lui demander de lui envoyer des paroles exhaustives qu'il aurait entendues du Messager d'Allah ﷺ.

2 Al-Moughirah lui envoya alors que le Prophète ﷺ veillait à dire après chaque prière: "Il n'existe pas de divinité excepté Allah seul sans associé, à Lui la souveraineté, à Lui la louange et Il a pouvoir sur toute chose".

La signification de cette invocation est qu'il n'existe pas de divinité digne d'être adorée, excepté Allah, qu'Il détient la souveraineté absolue – celle du bas monde et de l'au-delà – et que toutes les formes d'éloge Lui appartiennent. Il est donc le seul à mériter tout cela. De plus, Il est l'Omnipotent à qui rien ni personne ne tient tête, Celui qui, dans les cieux et sur la terre, est le détenteur du pouvoir qui se manifeste aux yeux de tous, comme celui qui est caché.

3 Puis le Prophète ﷺ a dit: "Ô Allah, personne ne peut priver de ce que tu as donné ni donner ce dont Tu prives". Cela signifie: Personne ne peut s'opposer à Ton action et personne n'a le pouvoir d'empêcher ce que Tu as décrété ni de réaliser ce que Tu as interdit. Allah dit: ﴿*Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui. Et c'est Lui le Puissant, le Sage*﴾ [Sourate Fatir: 2].

4 Il clôtura ensuite son invocation en disant: "et la richesse du riche ne le prémunit pas contre Toi". Cela signifie que la richesse ne sera d'aucune utilité pour son propriétaire face à Toi, que la chance du chanceux ne lui sera d'aucune utilité face à Ton décret et la destinée et que cela ne le sauvera pas du châtiment d'Allah. Ainsi, l'être humain ne trouvera d'utilité que dans ses œuvres, sa foi et la miséricorde dont Allah pourrait l'envelopper. Ce hadith est proche des paroles d'Allah: ﴿*le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain*﴾ [Sourate Ach-Chou'ara: 88-89].

5 Al-Moughira écrit ensuite que le Prophète ﷺ défendait de parler inutilement, car laisser libre cours à sa langue ouvre la voie à discuter des honneurs des gens. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: *"Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu'il se taise"*[1].

1 Al-Boukhari (6019) et Moslim (48).

6 Le Prophète ﷺ défendit également de poser trop de questions, c'est-à-dire que l'être humain pose des questions inutiles, comme questionner au sujet de problématiques qui n'ont jamais été rencontrées. Cela inclut également le fait de poser beaucoup de questions aux gens au sujet de leur vie, les mettant ainsi dans l'embarras, les obligeant parfois à divulguer ce qu'ils veulent laisser secret. Il est aussi possible que les paroles du Prophète ﷺ signifient la défense de demander aux gens de donner de l'argent[1].

7 Le Prophète ﷺ défendit également à ses Compagnons de dilapider les richesses en les dépensant dans ce qui est illicite ou en les gaspillant dans des dépenses licites, comme la nourriture, les boissons, les vêtements et autres. Allah dit: ﴿*Et mangez et buvez; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès*﴾ [Sourate Al-A'raf: 31].

8 Le Prophète ﷺ défendit aussi de désobéir aux pères et aux mères, de les offenser, de ne pas respecter leurs droits et de leur porter préjudice et mentionna spécifiquement les mères en raison de leur droit immense. Ainsi, la piété filiale à l'égard de la mère est prioritaire par rapport à celle à l'égard du père. C'est en effet parce que les femmes sont plus faibles que les hommes, que l'on est plus susceptible d'être ingrat envers les mères qu'envers les pères.

9 Le Prophète ﷺ défendit également d'enterrer les filles vivantes comme cela était de coutume à l'époque préislamique. À cette époque on détestait les filles et on y voyait un mauvais augure. Les gens croyaient qu'avoir une fille causait le déshonneur. Allah dit: ﴿*Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux une fille, son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre? Combien est mauvais leur jugement!*﴾ [Sourate An-Nahl: 58-59].

10 Le Prophète ﷺ défendit aussi que l'être humain refuse de s'acquitter de ses obligations en termes de dépenses, de paroles, d'actes ou de vertus alors qu'il réclame ce qu'il n'a pas le droit de prendre[2]. Ceci fait partie des formes les plus hideuses d'avidité qui consistent à ce que l'individu revendique ce qui ne lui appartient pas et ne donne pas aux autres ce qu'il doit leur donner.

1 Voir Machariq Al-Anwar 'Ala Sihah Al-Athar d'Al-Qadi 'Iyad (2/201).
2 Voir Al-Kachif 'Ane Haqa'iq As-Sounane d'At-Tibi (10/3157).

Suivi

1 (1) Vois comment les Compagnons veillaient à étudier la science et à mémoriser les hadiths. Bien que Mou'awiya ait été occupé par le califat et les affaires de la gouvernance, il n'oublia pas son devoir d'apprendre la religion et de s'instruire au sujet de ses jugements. Prends donc garde de perdre la ferveur d'acquérir la science.

2 (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient de mémoriser les hadiths du Prophète ﷺ et de les transmettre. Ils sont donc des gens de mérite et de science, et tout musulman doit les respecter et ne pas accorder d'attention aux différends qui les ont opposés dans ce bas monde.

3 (2) Efforce-toi de clôturer ta prière par les évocations connues de la prière, dont celle-là: "Il n'existe pas de divinité excepté Allah seul sans associé, à Lui la souveraineté, à Lui la louange et Il a pouvoir sur toute chose. Ô Allah, personne ne peut priver de ce que tu as donné, ni donner ce dont Tu prives, et la richesse du riche ne le prémunit pas contre Toi".

4 (3) Aie confiance en Allah et remets-t'en à Lui, car personne n'a le pouvoir de s'opposer à ce qu'Il a décrété ni de réaliser ce qu'Il n'a pas écrit.

5 (3) Prends garde de désespérer de la miséricorde d'Allah et ne t'afflige pas de ce qui t'atteint par décret d'Allah. En effet, ce qui t'a manqué ne pouvait en aucun cas t'atteindre et ce qui t'a atteint ne pouvait en aucun cas te manquer.

6 (4) Rien ne te sera utile excepté tes œuvres. Ni les liens de parenté, ni les richesses, ni la force, ni la chance ne te seront d'aucun secours auprès d'Allah.

7 (5) Ne parle pas de ce qui est inutile, car la langue mène à la perte. Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah a agréé, saisissait sa langue et disait: "Ceci m'a mis dans des situations difficiles"[1].

8 (5) Réfléchis à ce que tu vas dire avant de remuer ta langue. Choumayt Ibn 'Ajlane – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: "Ô fils d'Adam, tu es sauf tant que tu te tais. Dès lors que tu parles, sois prudent, car tes paroles seront pour toi ou contre toi"[2].

9 (5) 'Omar Ibn Al-Khattab a dit: "Celui dont les paroles sont nombreuses verra ses erreurs fréquentes, et celui dont les erreurs sont fréquentes verra ses péchés nombreux, et celui dont les péchés sont nombreux méritera le Feu pour demeure"[3].

---

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/340).
2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/340).
3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/339).

10 (6) Ne pose pas de question à propos de choses qui ne te concernent pas. Si tu t'interroges à propos d'un sujet religieux, ne pose pas de question à propos de quelque chose qu'il est inutile de connaître, comme des évènements qui ne se sont pas produits, ou bien des choses qui ne sont pas bénéfiques, voire nuisibles. Veille plutôt à poser des questions sur ce qui t'est bénéfique dans ta vie de ce bas monde et dans celle de l'au-delà.

11 (6) Ne gêne personne en lui posant des questions sur ses affaires personnelles ou bien en lui demandant des nouvelles de sa famille qui le forcent à divulguer des secrets de son foyer.

12 (7) Dépenser sa richesse dans des œuvres de bienfaisance n'est pas de la dilapidation. Ainsi, Abou Bakr dépensa toute sa richesse pour la cause d'Allah et 'Omar la moitié de la sienne et ceci ne fut pas de la dilapidation.

13 (7) Il n'est pas illicite pour le musulman de dépenser pour des plaisirs et des choses agréables. C'est plutôt le gaspillage et le fait de dépasser la limite dans ces dépenses qui sont illicites.

14 (8) Prends garde à l'impiété filiale, car sa punition est hâtée dans ce bas monde et dans l'au-delà.

15 (8) L'impiété filiale est illicite, mais elle l'est encore plus lorsqu'elle concerne la mère. Que sa délicatesse et sa faiblesse ne t'incitent pas à être ingrat envers elle.

16 (9) Allah déclara illicite, de crainte de la pauvreté ou du déshonneur, de tuer les filles et de les enterrer vivantes. Il imposa au père de leur donner une bonne éducation et déclara illicite de violer leurs droits et de ne pas leur donner leur part d'héritage.

17 (10) Acquitte-toi de tes obligations et ne sois pas avare.

18 (10) Prends garde de convoiter ce que possèdent les autres. Sois satisfait par ce qu'Allah t'a donné et tu seras le plus riche des gens.

136

Hadith

Les idées coupables non traduites par les actes sont pardonnées

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*Allah a pardonné à ma communauté ses mauvaises pensées, tant qu'elle ne les traduit pas en actes ou en paroles*"[1].

Les Versets

- ﴿*Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas pour vous la difficulté*﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿*Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait.*﴾ [Sourate Al-Baqara: 286].
- ﴿*Allah veut vous alléger (les obligations,), car l'homme a été créé faible*﴾[Sourate An-Nissa: 28].
- ﴿*et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion*﴾ [Sourate Al-Hajj: 78].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, dont le nom est certainement 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar, soit en l'an 7 de l'Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah – glorifié soit- Il – nous a pardonné par Sa grâce les passions, les désirs, les pensées et les souhaits qui peuvent nous traverser l'esprit. Nous ne devrons donc pas en rendre compte tant que nous ne les prononçons pas et que nous ne les mettons pas en pratique avec nos membres.

1 Al-Boukhari (5269) et Moslim (127).

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatte Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ mentionne dans ce hadith une manifestation de la miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs croyants. En effet, Allah les dispensa de devoir rendre des comptes pour les réflexions et les pensées qui surgissent dans l'âme, tant qu'elles ne se traduisent pas en paroles prononcées par la langue ou en actes accomplis par les membres.

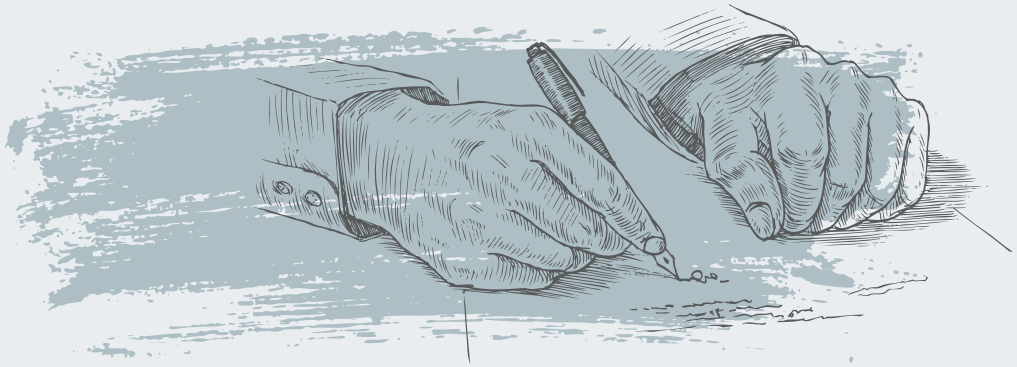

Même si, sans que l'on ait délibérément suscité ces pensées, elles invitent l'âme à un acte de désobéissance, à une médisance ou à un acte d'associationnisme. On n'a rien à se reprocher si on les repousse et qu'on ne les laisse pas persister. Des Compagnons du Prophète ﷺ vinrent à lui une fois et lui demandèrent: "Nous avons des pensées que l'un de nous n'oserait pas exprimer par la parole". Le Prophète ﷺ leur demanda: "*Avez-vous vraiment ces pensées?*". "Oui", répondirent-ils. Il leur dit alors: "*Ceci est la foi même*"[1]. Cela signifie que la cause de ces insufflations est la foi pure et proprement dite, car les adeptes du faux ne sont pas sujets aux insufflations.

Cependant, lorsqu'une mauvaise pensée survient à l'être humain et qu'il se décide, lorsqu'il en a la possibilité, à la mettre en pratique, cela lui est compté comme un péché et il est considéré comme l'ayant exécutée, car il est sorti du domaine de la pensée et est passé à celui de l'intention. Le Prophète ﷺ a dit: "*L'exemple de cette communauté est celui de quatre hommes. Le premier est un homme à qui Allah a donné de la richesse et de la science et qui met en pratique sa science en utilisant sa richesse en la dépensant comme il se doit. Le deuxième est un homme à qui Allah a donné de la science, mais pas de richesse et qui dit: "Si j'avais la même richesse que le premier, j'oeuvrerais comme il œuvre*"". Le Prophète ﷺ dit ensuite: "*Les deux obtiendront la même rétribution*". Puis il dit: "*Le troisième est un homme à qui Allah a donné de la richesse, mais n'a pas donné de science et qui dépense sa richesse de manière inconsidérée. Le quatrième est un homme à qui Allah n'a donné ni science ni richesse et qui dit: "Si j'avais la même richesse que le troisième, je la dépenserais comme lui"*". Le Prophète ﷺ dit ensuite: *"Les deux commettent le même mal[2]"*.

Au début de l'Islam, le serviteur devait rendre compte de ses pensées et souhaits involontaires puis Allah fit miséricorde à Ses serviteurs et les couvrit de Son indulgence.

1 Moslim (132).
2 Ibn Maja (4228) et Ahmad (18024).

Suivi

1. Il ne convient pas que le croyant soit attristé par les insufflations qui le font douter de sa religion et de son adoration, car elles sont la preuve de sa foi et des tentatives d'Iblis de le tenter.

2. Lorsque le serviteur est sujet à une insufflation qui est en rapport avec les attributs d'Allah, Son existence ou autre chose de problématique pour le serviteur, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre cela et qu'il ne laisse pas libre cours à sa réflexion. Le Prophète ﷺ a dit: *"Satan vient à l'un de vous et lui dit: "Qui a créé ceci? Qui a créé cela?". Puis il progresse jusqu'à lui dire: "Qui a créé ton Seigneur?". Quand l'un de vous atteint ce stade, qu'il cherche refuge auprès d'Allah et qu'il cesse"*[1]. Dans la version du hadith rapportée par Moslim, le Prophète ﷺ a dit: *"Qu'il dise: "Je crois en Allah""*.

3. Prends garde de sous-estimer les intentions, car tu peux être châtié juste pour une intention maléfique même si tu ne passes pas à l'action. Imagine être aussi durement châtié que Qaroune, Pharaon et Hamane pour la seule raison d'avoir l'intention d'agir comme eux si Allah te donnait le même pouvoir et la même richesse, alors que tu es faible et que tu n'as aucun pouvoir.

4. Aie autant d'emprise sur ton intention que tu le peux, en ayant toujours l'intention de faire le bien afin d'être rétribué pour cela, même si tu n'en as pas les moyens. Le Prophète ﷺ a dit: *"Celui qui demande sincèrement à Allah de tomber en martyr, Allah lui fera atteindre le rang des martyrs même s'il meurt dans sa couche"*[2].

5. Si tu as une mauvaise pensée concernant un acte de désobéissance à Allah, interromps alors ta réflexion sans t'en préoccuper ni en être attristé, car elle ne te causera aucun mal.

1 Al-Boukhari (3276) et Moslim (134).

2 Moslim (1909).

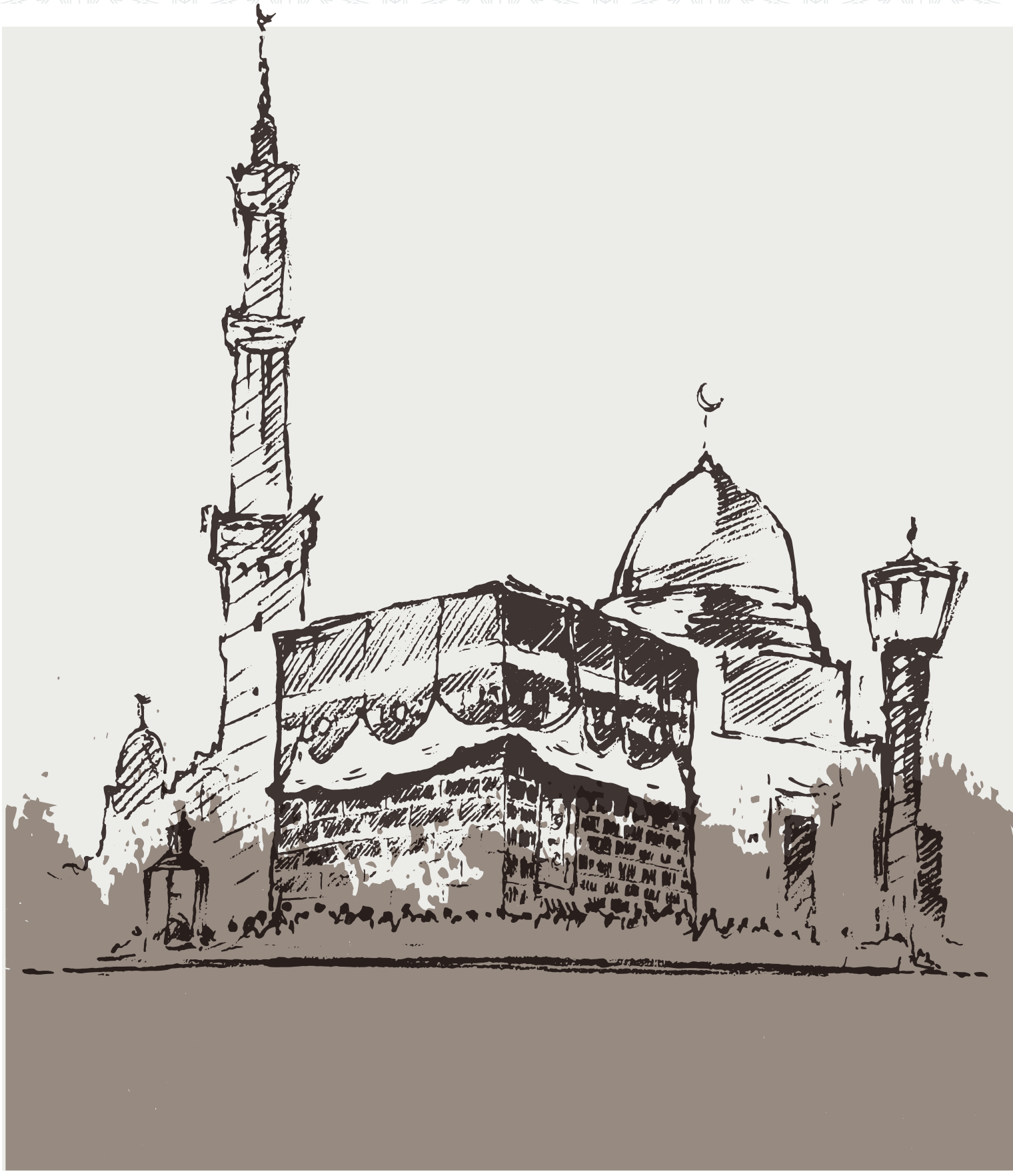

137

Hadith

L'appel à faire le bien

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Celui qui appelle à une guidée obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs.*

2 *Celui qui appelle à un égarement obtient un châtiment égal aux châtiments de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs"*[1].

1 Moslim (2674).

Les Versets

- ﴿*Qu'ils portent donc, au Jour de la Résurrection, tous les fardeaux de leurs propres œuvres ainsi qu'une partie des fardeaux de ceux qu'ils égarent, sans le savoir*﴾ [Sourate An-Nahl : 25].
- ﴿*Et ceux qui ne croient pas disent à ceux qui croient: "Suivez notre sentier, et que nous supportions vos fautes ". Mais ils ne supporteront rien de leurs fautes. En vérité ce sont des menteurs. Et très certainement, ils porteront leurs fardeaux et d'autres fardeaux en plus de leurs propres fardeaux. Et ils seront interrogés, le Jour de la Résurrection, sur ce qu'ils inventaient*﴾ [Sourate Al-'Ankaboute : 12-13].
- ﴿*Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des musulmans"?*﴾ [Sourate Foussilat : 33].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Les prédicateurs qui appellent à Allah sont ceux qui remportent les plus grandes rétributions parmi les gens, puisqu'en plus de leurs propres rétributions qu'ils obtiendront complètes, ils obtiennent également les mêmes rétributions que ceux qui les suivent dans leur prédication. À l'inverse, ceux qui appellent à la perversion et à l'égarement sont les pires des gens, puisqu'en plus de leurs péchés, ils portent les mêmes *péchés* que ceux des gens qui les suivent.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ incite à appeler à Allah et à diffuser les jugements de la religion parmi les gens. Il motive à faire cela en explicitant la rétribution et le mérite des prédicateurs. Ainsi, celui qui appelle à une quelconque forme de bien, que l'œuvre soit grandiose ou modeste, obtient la même rétribution que ceux qui le suivent et l'imitent sans que cela ne diminue en rien leur rétribution.

La prédication ne se limite pas qu'aux paroles, mais englobe aussi les actes. Ainsi, lorsqu'un musulman se conforme à une Sounna et que d'autres personnes l'imitent, il obtient la récompense pour son acte et les mêmes récompenses que les personnes qui l'imitent.

2 D'autre part, le Prophète ﷺ avertit contre le fait d'égarer et de fourvoyer les gens. Ainsi, celui qui appelle à la mécréance, à l'associationnisme, à une innovation ou à un acte de désobéissance, par les paroles ou par les actes, est puni pour son égarement et il se chargera aussi des punitions de ceux qui l'ont suivi dans son égarement sans que cela ne diminue en rien leurs punitions, chacun obtenant sa punition complète. Allah dit: ﴿***Qu'ils portent donc, au Jour de la Résurrection, tous les fardeaux de leurs propres œuvres ainsi qu'une partie des fardeaux de ceux qu'ils égarent, sans le savoir***﴾ [Sourate An-Nahl: 25]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: *"On ne tue pas injustement une vie, sans que le premier fils d'Adam n'assume une partie de ce crime, car il est le premier à avoir instauré le meurtre"*[1].

Par ailleurs, le présent hadith est corroboré par un autre dans lequel le Prophète ﷺ a dit: ***"Celui qui instaure une bonne pratique dans l'Islam obtient la rétribution pour cela ainsi que la même rétribution que*** *ceux qui l'appliquent après lui, sans que cela ne diminue en rien leurs rétributions. Celui qui instaure une mauvaise pratique dans l'Islam reçoit la punition pour cela ainsi que les* ***mêmes*** *punitions que ceux qui l'appliquent après lui sans que cela ne diminue en rien leurs péchés"*[2].

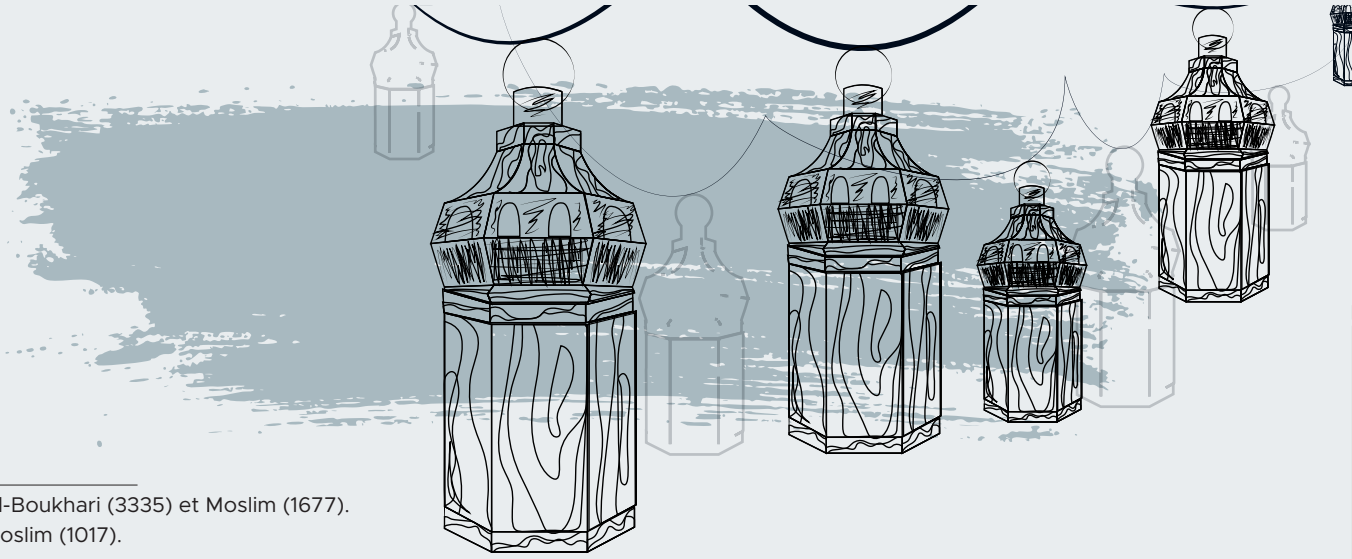

1 Al-Boukhari (3335) et Moslim (1677).
2 Moslim (1017).

1 (1) Si tu veux augmenter tes bonnes actions, appelle à Allah, car tu obtiendras les mêmes rétributions que ceux qui t'imiteront.

2 (1) Les prédicateurs qui appellent à Allah font partie de ceux qui font des aumônes courantes dont la rétribution augmente après leur mort et ne s'arrête jamais. Veille donc à ce que tes bonnes actions soient courantes et à ce que tes mauvaises actions ne persistent pas après ta mort.

3 (1) Prends l'initiative de raviver des Sounane auxquelles de nombreux musulmans sont inattentifs. En effet, en les ravivant, tu remportes l'agrément d'Allah, l'amour de Son Prophète ﷺ et les rétributions de ceux qui t'imitent.

4 (1) Diffuser la science religieuse fait partie des plus importantes manières d'appeler à Allah, car c'est grâce à elle que les gens apprennent les jugements religieux et c'est ainsi qu'ils exécuteront les commandements et s'abstiendront des interdits.

5 (2) Prends garde aux mauvaises actions qui continuent après ta mort. Combien de gens sont morts alors que les anges qui leur sont détachés continuent d'enregistrer leurs mauvaises actions ! C'est parce qu'ils ont appelé à l'égarement, à l'associationnisme, aux innovations et aux actes de désobéissance et ont été imités par d'autres personnes.

6 (2) Le bienheureux est celui qui appelle au bien et le malheureux est celui qui appelle à l'Enfer. Allah dit: ﴿*Nous fîmes d'eux des dirigeants qui appellent les gens au Feu*﴾ [Sourate Al-Qasas: 41].

138

Hadith

Le mérite de rendre des comptes à soi-même

An-No'mane Ibn Bachir, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"L'exemple de celui qui respecte les limites d'Allah et de celui qui les viole est celui de personnes qui tirent au sort leur place dans un bateau. Certains ont des places dans la partie supérieure et d'autres dans la partie inférieure. Lorsque ceux qui sont dans la partie inférieure puisent de l'eau, ils passent par ceux qui sont au-dessus d'eux. Ils finissent par se dire: Pourquoi ne ferions-nous pas un trou dans notre partie afin de ne pas déranger ceux qui sont au-dessus de nous? En les laissant faire ce qu'ils veulent, ils deviennent tous perdus, mais en les en empêchant ils sont tous sauvés"[1].

1 Al-Boukhari (2493).

Les Versets

- ﴿*Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110].
- ﴿*Pourquoi les rabbins et les docteurs (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites? Que leurs actions sont donc mauvaises!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 63].
- ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n' avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].
- ﴿*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage*﴾ [Sourate At-Tawba: 71].

Le Narrateur

Il s'agit d'An -No'mane Ibn Bachir Ibn Sa'd Ibn Tha'laba Al-Ansari, le chef, savant, Compagnon du Messager d'Allah ﷺ et fils de l'un de ses Compagnons.Il fait partie des jeunes Compagnons. Il est l'un des chefs auxquels faisait appel Mo'awiya qui le nomma un temps gouverneur de Koufa. Par la suite, il succéda à Fadala en tant que juge de Damas, puis il fut nommé gouverneur de Homs. Ses hadiths ont été référencés par les six grands savants en hadiths et ses hadiths sont peu nombreux. Il est mort en l'an 64 de l'Hégire[1] [58].

Résumé

Lorsque les lois de la religion sont appliquées, que l'on ordonne ce qui est convenable et que l'on défend ce qui est blâmable, tous les gens sont sauvés. Sinon, tout le monde est anéanti: le désobéissant à cause de son acte de désobéissance, et celui qui se tait pour s'être abstenu d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Koubra d'Ibn Sa'd (6/53), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1496) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (4/550).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ énonce une parabole pour souligner l'importance de l'appel à Allah et de prodiguer des conseils pour Lui et également pour souligner que si on ne désapprouvait pas ce qui est blâmable, tous les gens sombreraient dans l'anéantissement. Il compare ainsi l'être humain obéissant qui respecte les limites d'Allah et se conforme à Ses commandements et à Ses interdits, et l'être humain désobéissant qui méprise les jugements de la religion et qui s'abandonne à ses désirs et à ses plaisirs à des gens qui montent sur un bateau naviguant sur une eau douce. Ils tirent au sort pour déterminer ceux qui embarqueront sur le pont supérieur et ceux qui embarqueront sur le pont inférieur. Ceci fait, chacun rejoint ensuite sa place.

Ceux qui ont pris place sur le pont inférieur, à chaque fois qu'ils ont besoin de boire ou d'utiliser de l'eau, montent sur le pont supérieur afin de puiser de l'eau puis redescendent. Ils proposent alors de perforer le bas du bateau – là où ils ont pris place – afin de puiser de l'eau directement au lieu de monter et de descendre, ce qui leur ferait dépenser moins d'effort et leur épargnerait de déranger leurs voisins d'en haut. Si ceux d'en haut les laissaient faire ce qu'ils voulaient sous prétexte que c'est leur espace et qu'ils en font ce qu'ils veulent, tous seraient perdus, car il ne fait aucun doute que le trou ferait couler le bateau. En revanche, s'ils les en empêchent, tous seraient sauvés.

Il en est de même pour les croyants et les désobéissants. Si les croyants laissaient les désobéissants à leurs actes de désobéissance sans désapprouver leurs agissements, tous mériteraient d'être punis par Allah: les désobéissants pour avoir commis des actes de désobéissance, et les autres pour s'être tus et ne pas avoir désapprouvé leurs agissements. Ceci ressemble aux autres paroles du Prophète ﷺ:

"Lorsque les gens voient ce qui est blâmable sans le désapprouver, Allah manque de leur infliger un châtiment collectif en guise de punition de Sa part"[1]. Par ailleurs, Allah infligea aux Israélites un châtiment pour s'être abstenu d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable. Allah dit en effet: ﴿***Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!***﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].

1 Ahmad (1), Ibn Maja (4005), Abou Dawoud (4338) et At-Tirmidhi (3057).

Suivi

1. L'énonciation de paraboles fait partie des méthodes efficaces dans l'appel à Allah et l'enseignement de la science. Par conséquent, il convient à l'enseignant et l'éducateur de rendre accessibles les concepts abstraits qu'ils enseignent aux gens en ayant recours à des paraboles présentant ces concepts sous une forme plus concrète et accessible à leur compréhension[1].

2. Le croyant authentique ne se contente pas de s'amender lui-même mais se préoccupe également de l'état de la société qui l'entoure et s'efforce de lui faire identifier les dangers qui menacent sa religion et sa vie dans ce bas monde.

3. Renoncer à ordonner ce qui est convenable et à défendre ce qui est blâmable est la cause de la destruction et que l'anéantissement s'abatte sur la société toute entière, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition*﴾ [Sourate Al-Anfal: 25].

4. Prends garde de croire que le simple fait de t'abstenir de commettre des actes de désobéissance suffit à éloigner de toi le châtiment d'Allah. Tu dois en plus désapprouver ce qui est blâmable du mieux que tu peux.

5. Il n'est pas permis à un musulman de voir une chose blâmable être commise et ne pas tenter de changer cela alors qu'il en a le pouvoir, sachant qu'Allah dit: ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].

1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (2/433).

139

Hadith

L'obligation de réprouver ce qui est blâmable

Tariq Ibn Chihab a dit:

1 Le premier à avoir commencé par le sermon avant la prière le jour de l'Aïd est Marwane. Un homme se leva pour lui dire: "La prière doit être accomplie avant le sermon". Marwane répondit: "Ceci a été délaissé".

2 Abou Sa'id, qu'Allah a agréé, a dit: "Quant à celui-ci, il s'est acquitté de ce qu'il devait".

3 J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Celui d'entre vous qui voit quelque chose de blâmable, qu'il le change avec sa main,*

4 *s'il ne le peut pas, qu'il le fasse avec sa langue*

5 *et s'il ne le peut pas, qu'il le fasse avec son cœur. Ceci est le minimum que la foi exige*"(1)[51].

1 Moslim (49).

Les Versets

- ﴿*Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah*﴾ [Sourate Al-'Imrane: 110].
- ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n' avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].
- ﴿*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage*﴾ [Sourate At-Tawba: 71].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'id Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al-Ansari Al-Khazraji Al-Madani Al-Khoudri. C'est un glorieux Compagnon faisant partie des Compagnons juristes. Il fut considéré trop jeune pour participer à la bataille d'Ouhoud durant laquelle son père est tombé en martyr. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Au total, il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance d'Ar-Ridwane. Il narra de nombreux hadiths et il fut mufti pendant quelque temps. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire(1).

Résumé

Il ne convient pas qu'un croyant voit quelque chose de blâmable et ne cherche pas à le changer. S'il est capable de le changer avec sa main sans causer de trouble ou de préjudice, qu'il le fasse. Sinon, qu'il le désapprouve avec sa langue en exhortant son auteur. Sinon, qu'il le désapprouve avec son cœur et qu'il fasse sienne la colère d'Allah.

1 Voir Tadhkirat Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3, 4) et At-Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zouhri (5/350).

Compréhension (fiqh)

1 Le Successeur (tabi' i) Tariq Ibn Chihab – qu'Allah lui fasse miséricorde – affirme que Marwane Ibn Al-Hakam est le premier à avoir commis l'innovation consistant à prononcer le sermon avant l'accomplissement de la prière de l'Aïd. Or parmi les choses nécessairement connues de la religion d'Allah, il y a le fait que la prière de l'Aïd est accomplie avant le sermon. Cependant, Marwane craignait que les gens partent après la prière et voulut prononcer le sermon avant qu'ils ne partent[1].

C'est alors qu'un homme se leva pour lui prodiguer un conseil et lui rappeler la Sounna qui dicte que la prière doit précéder le sermon, mais Marwane ne répondit pas favorablement à cet homme et lui dit plutôt: "Les gens ont délaissé ce dont tu parles".

2 A ce moment-là, Abou Sa'id Al-Khoudri, qu'Allah a agréé, a dit: Cet homme qui prodigua un conseil à Marwane s'est acquitté de son obligation d'être de bon conseil, d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable et l'obligation [pour cette situation] ne le concerne plus . En effet, Allah ne charge une âme que de ce qu'elle peut supporter et Il dit: ﴿*Il n'incombe au Messager que de transmettre (le message)*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 99].

3 Puis Abou Sa'id avança comme preuve de ses paroles qu'il entendit le Prophète ﷺ dire: *"Celui d'entre vous qui voit quelque chose de blâmable* – qui est tout ce que la religion a qualifié de hideux ou de détestable –*, qu'il le change avec sa main".*

Le changement avec la main ne signifie pas que le musulman doive s'empresser de saccager les biens et de verser le sang, causant ainsi un trouble et s'exposant aux ripostes et aux atteintes. Il est plutôt exigé pour changer avec la main, qu'on en ait le pouvoir et qu'on ne cause pas de mal, comme cela est le cas pour le détenteur de l'autorité qui change ce qui est blâmable grâce à son autorité, ou bien le père et époux qui éduque ses enfants et exprime sa désapprobation pour ce que fait son épouse. Si on n'a pas le pouvoir de changer avec sa main, on sollicite l'aide du détenteur de l'autorité et de ses délégués. Sinon, l'obligation de changer avec sa main ne tient plus.

4 Si l'être humain ne peut changer avec la main ce qui est blâmable, comme lorsqu'il craint pour lui-même un préjudice ou de causer un trouble, il le change alors avec la langue. Cela consiste à exprimer sa désapprobation à l'auteur de l'acte de désobéissance, à l'appeler à Allah et à l'inciter à se repentir et à faire disparaître ce qu'il a commis. Il peut s'aider en cela de l'attitude qui aura le plus d'impact sur son interlocuteur, comme la sévérité ou la douceur selon les cas, conformément aux paroles d'Allah: ﴿*Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon*﴾ [Sourate An-Nahl: 125].

1 Voir Kachf Al-Mouchkil Mine Hadith As-Sahihayne d'Ibn Al-Jawzi (2/173).

5 Si l'être humain craint pour lui s'il tente de le changer par la langue ou s'il en est incapable, il doit désapprouver avec son cœur en détestant la chose blâmable qui est commise, en s'en désavouant devant Allah et en se promettant de le changer s'il en a le pouvoir.

Par ailleurs, désapprouver avec son cœur est le plus faible degré de foi et en dessous de cela, il ne reste à l'être humain que l'approbation de l'acte de désobéissance et d'en être satisfait, même si ce n'est pas lui qui l'a commis. C'est pourquoi il est dit dans l'autre version du hadith: "*Au-delà de cela, il n'y a pas de foi aussi infime qu'un grain de moutarde*"[1].

En outre, ordonner ce qui est convenable et défendre ce qui est blâmable, fait partie des plus importantes obligations, car c'est par elle que la société s'amende et que la religion d'Allah est établie. C'est une obligation communautaire qui, lorqu'elle est accomplie par certains, en dédouane les autres. Cependant, cette obligation peut devenir individuelle pour quelqu'un, si personne d'autre que lui n'identifie la chose blâmable ou bien si cette chose blâmable est commise au sein de sa famille ou parmi des gens sur lesquels il a autorité[2].

Si la chose blâmable en question fait partie de ce que les musulmans ordinaires peuvent identifier, comme le délaissement de la prière ou du jeûne, l'impiété filiale, la consommation d'alcool, la fornication ou autre, alors chaque musulman a le droit d'exprimer sa désapprobation. Si en revanche elle fait partie des actes dont le jugement n'est pas connu par beaucoup de monde, alors c'est aux gens de science de la désapprouver.

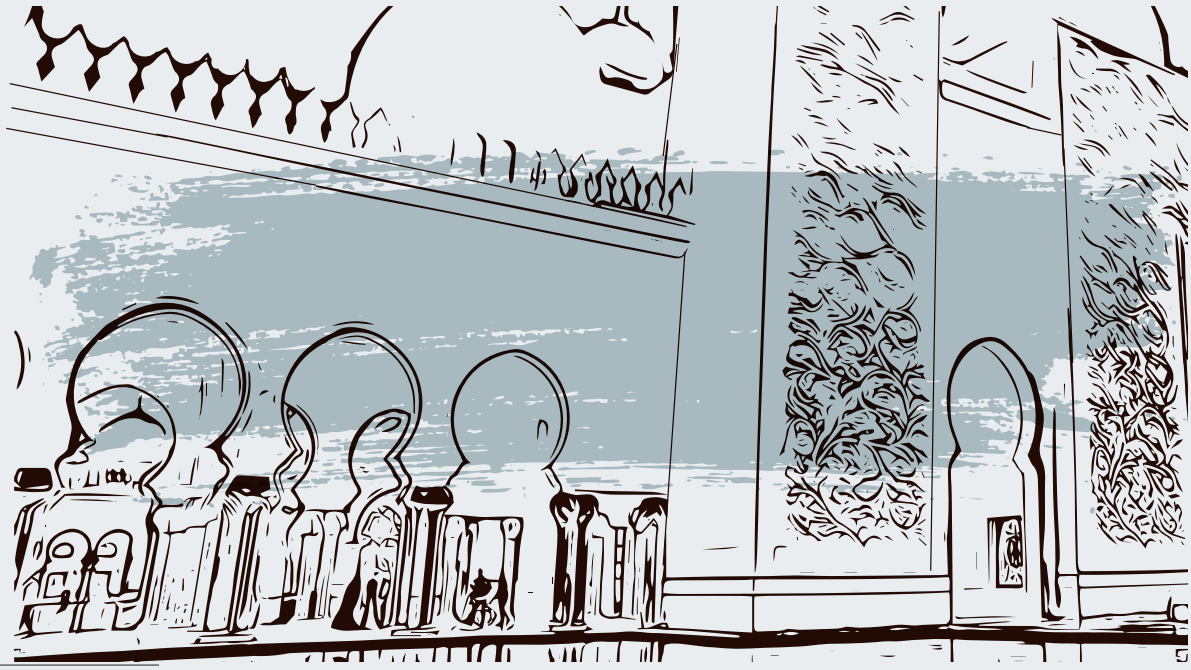

1 Moslim (50).

2 Voir le commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.112).

Suivi

1 (1) Il y a dans ce hadith l'affirmation qu'est refusé ce que fait celui qui innove dans cette religion ce qui n'en fait pas partie, et que les œuvres ne sont acceptées que si elles sont conformes à la guidée du Messager d'Allah ﷺ.

2 (1) L'homme qui se leva pour prodiguer un conseil à Marwane Ibn Al-Hakam ne redouta pas de subir sa tyrannie et son oppression. Il convient donc que le musulman ne craigne pas de désapprouver ce qui est blâmable tant que le préjudice n'atteint pas un degré qu'il ne peut supporter.

3 (2) Ne sois pas dissuadé de désapprouver une chose blâmable par la certitude que celui à qui tu exprimes ta désapprobation ne t'écoutera pas. Il ne t'est demandé que d'être de bon conseil et Allah guide qui Il veut.

4 (2) Prends garde de croire que le fait de t'éloigner des actes de désobéissance suffira à ton salut, car on mérite d'être puni lorsqu'on ne désapprouve pas ce qui est blâmable. Le Prophète ﷺ a dit: "*Lorsque les gens voient ce qui est blâmable sans le désapprouver, Allah manque de leur infliger un châtiment collectif en guise de punition de Sa part*"[1].

5 (3) Il n'est pas permis à un musulman de voir quelque chose de blâmable sans le changer alors qu'il en a le pouvoir. Allah dit: ﴿*Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient!*﴾ [Sourate Al-Ma'ida: 78-79].

6 (3) Prends garde de causer quelque chose de plus blâmable encore, que ce que tu as changé. Tu dois plutôt te parer de sagesse lorsque tu changes quelque chose de blâmable et lorsque tu t'aperçois qu'il est plus bénéfique de le changer avec la langue qu'avec la main, alors change-le avec la langue.

7 (3) Il est exigé pour changer avec la main d'en avoir le pouvoir et de s'assurer de l'absence de préjudice et de trouble. Si ces conditions sont remplies, alors agis.

8 (3) Un des changements par la main consiste à ce que le musulman n'accepte pas que son épouse, sa fille ou sa sœur sorte en n'étant pas correctement vêtue. Il ne lui suffit pas dans ce cas de lui prodiguer des conseils mais il doit aussi lui interdire de sortir ainsi accoutrée.

9 (3) Un des changements par la main consiste à ce que le musulman ordonne aux membres de sa famille de prier et d'adorer Allah et de les punir pour cela par ce qu'il espère les amener à ce qu'ils soient guidés.

10 (3) Un des changements par la main consiste à ce que le musulman enlève de son foyer les symboles d'associationnisme et d'actes de désobéissance, comme les représentations, les statues, les talismans et autres.

11 (4) Si tu es incapable de changer avec la main mais que tu as la possibilité de prodiguer des conseils et d'expliquer le vrai avec sagesse et sans causer de trouble, alors fais-le.

1 Ahmad (1), Ibn Maja (4005), Abou Dawoud (4338) et At-Tirmidhi (3057).

12 (4) Changer avec la langue ne se fait pas en insultant, calomniant, invectivant et en médisant, mais plutôt en prodiguant de bons conseils, en enjoignant ce qui est convenable avec ce qui est convenable et en interdisant ce qui est blâmable sans recourir à ce qui est blâmable.

13 (4) Le musulman sincère doit prendre l'initiative d'ordonner ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable. Il ne doit pas en être dissuadé sous prétexte qu'il a peur de ceux qui occupent des hautes fonctions dans ce bas monde, car Allah dit: ﴿*Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué*﴾ [Sourate Al-Hajj: 40].

14 (4) Ordonner ce qui est convenable et interdire ce qui est blâmable ne sont pas des obligations spécifiques aux détenteurs de l'autorité et aux gouverneurs, mais c'est aussi une obligation pour les musulmans ordinaires. Il est donc obligatoire au musulman d'ordonner et d'interdire dès lors qu'il a connaissance de ce qu'il ordonne ou interdit.

15 (4) Une des manières d'exprimer de la miséricorde à l'égard du musulman désobéissant et à la société musulmane, est de lui prodiguer des conseils et de rectifier son comportement.

16 (4) Le croyant authentique ne se contente pas de s'amender lui-même mais se préoccupe également de l'état de la société qui l'entoure et s'efforce de lui faire identifier les dangers qui menacent sa religion et sa vie dans ce bas monde.

17 (4) Une des plus grandes épreuves pouvant atteindre l'individu, c'est de s'abstenir de commander ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable par égard pour l'amour d'un être cher, un lien de parenté et une amitié ou bien pour faire plaisir à un détenteur de l'autorité, car une malédiction a frappé les Israélites lorsqu'ils se sont abstenus pour ces raisons, de commander ce qui est convenable et de défendre ce qui est blâmable.

18 (4) Lorsque le musulman est incapable de désapprouver avec la langue, il doit désapprouver avec son cœur, réprouver l'acte de désobéissance commis, s'en désavouer et se promettre que si on a la capacité de le changer avec la main ou avec la langue on le fera.

19 (5) Une des manières de désapprouver avec le cœur, est de se désavouer de l'associationnisme et de ses adeptes. Le musulman doit donc détester les polythéistes et les mécréants et ne pas leur vouer de l'affection ou s'allier à eux parce qu'ils détestent Allah et qu'Allah les déteste.

20 (5) Teste ton cœur et ta foi. Si, après avoir vu quelque chose de blâmable, tu le changes avec ta main ou bien tu le désapprouves avec ta main ou avec ta langue, alors ta foi est à la hauteur de la manière dont tu changes cette chose blâmable. Si en revanche tu ne t'en soucies pas et n'y accordes pas d'intérêt, alors tu es loin du cercle des croyants.

21 (5) Désapprouver avec le cœur tout en étant capable de changer avec la main ou de désapprouver avec la langue reflète une faiblesse dans la foi de l'individu. Veille donc à faire partie de ceux dont la foi est complète.

22 (5) Assister aux assemblées où on parle de futilités, où on calomnie les gens et on médit d'eux et où on commet des choses illicites, est la preuve que le cœur ne désapprouve pas tous ces agissements, car si ton cœur les désapprouvait, tu détesterais ces assemblées et tu les quitterais.

140

Hadith

La victoire des adeptes du bien

Al-Moughira Ibn Chou'ba, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Un groupe de ma communauté ne cessera d'être victorieux jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah alors qu'ils sont toujours victorieux*"[1].

2 Dans une autre version du hadith, le Prophète ﷺ a dit: "*Un groupe de ma communauté ne cessera d'accomplir l'ordre d'Allah sans que leur causent de tort ceux qui les abandonnent ou s'opposent à eux, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne alors qu'ils sont victorieux sur les gens*"[2].

1 Al-Boukhari (7311) et Moslim (1037).
2 Moslim (1037).

Les Versets

- ﴿*Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront*﴾ [Sourate Alé-' Imrane: 104].
- ﴿*Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants. C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs*﴾ [Sourate At-Tawba: 32-33].

Le Narrateur

Il s' agit d'Abou 'Issa Al-Moughira Ibn Chou'ba Ibn Abi 'Amir Ibn Mas'oud Ibn Mou'tib Ath-Thaqafî, un des génies et chefs Arabes. Il fait partie des plus importants Compagnons connus pour leur courage et leur ruse. Ayant embrassé l'Islam l'année de la bataille du Fossé, le premier évènement auquel il participa est la trêve d'Al-Houdaybiyya puis il participa au serment d'allégeance d'Ar-Rid-wane. Il perdit un œil à la bataille d'Al-Yarmouk et il fut gouverneur de Bassora puis de Koufa pour le compte de 'OmarIbn Al-Khattab. Conquérant de plusieurs contrées, 'Othmane le valida au poste de gouverneur de Koufa. Il est mort en l'an 50 de l'Hégire en étant resté neutre dans le conflit qui a opposé les Compagnons[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la religion de l'Islam restera jusqu'à la survenue de l'Heure et qu'elle sera portée par des hommes musulmans qui la revendiqueront et la feront triompher, sans que ceux qui s'opposent à eux ou les combattent ne leur causent de tort.

1 Voir sa fiche biographique dans At-Tabaqate Al-Kou-bra d'Ibn Sa'd (4/285), Mou'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (5/398) et Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1445).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous informe que cette religion restera jusqu'à la survenue de l'Heure tant qu'il restera des hommes qui portent son étendard, la défendent et la prêchent. Il ne cessera donc d'y avoir un groupe de gens qui proclament le vrai et triomphent de leurs ennemis, sans qu'ils ne cachent leur religion. Au contraire, ils la revendiqueront et la prêcheront[1]. Il en sera ainsi jusqu'à la survenue de l'Heure, et lorsque viendra l'ordre d'Allah ils seront dans cette situation.

L'ordre d'Allah dont il s'agit est un vent agréable qui soufflera avant la survenue de l'Heure et qui saisira l'esprit des croyants. Le Prophète ﷺ a dit: *"Allah enverra un vent du Yémen plus doux que la soie qui ne laissera vivant personne ayant dans son cœur l'équivalent d'un moucheron"*[2][3].

2 Dans l'autre version du hadith, le Prophète ﷺ explicite les attributs de ce groupe. Elle ne cesse ainsi d'accomplir l'ordre d'Allah en ordonnant ce qui est convenable, en défendant ce qui est blâmable, en jugeant avec la Législation d'Allah, en diffusant la science parmi les gens, en étant de bon conseil aux musulmans. Ce sont ceux qui sont concernés par les paroles d'Allah: ﴿***Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 104]. Ni le fait d'être seul sur cette voie, ni l'opossition des gens ni le fait que personne d'autre ne les assiste ou les soutient ne leur causeront de tort.

Ce hadith démontre que la terre ne sera jamais dépourvue de gens vertueux qui accompliront avec fermeté les ordres d'Allah, s'éloigneront de Ses interdits et resteront fidèles aux commandements de la Législation. Pour eux, l'approbation ou la désapprobation des gens leur seront égales[4].

Ce groupe mentionné par le Prophète ﷺ n'est pas limité à une catégorie de gens particulière. Il y aura parmi eux des juristes, des savants en hadith, des ascètes, des combattants et des gens accomplissant toutes sortes d'actes d'obéissance[5].

---

1 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (13/294).
2 Moslim (117).
3 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (13/66).
4 Voir Mirqat Al-Mafatih Charh Michkat Al-Massabih d'Al-Moulla 'Ali Al-Qari (9/4047).
5 Voir le commentaire du Sahih de Moslim par An-Nawawi (13/67).

Suivi

1. (1) Il y a dans ce hadith une preuve de la prophétie du Prophète ﷺ. En effet, le Prophète ﷺ nous informe que cette religion subsistera et que les gens sincères y resteront fidèles jusqu'à la Fin des Temps. Or ce dont il nous a informés s'est produit, ce qui démontre la véracité du Prophète ﷺ et renforce notre foi.

2. (1) Ne crois pas que l'Islam s'effacera et s'affaiblira jusqu'à disparaître. La religion d'Allah sera victorieuse et elle restera jusqu'à la survenue de l'Heure. Allah parachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants.

3. (1) Il convient que les prédicateurs et les éducateurs fassent des annonces réjouissantes aux gens, de manière à les raffermir et à susciter de l'espoir dans leurs cœurs, et qu'ils les préviennent et les avertissent. Ainsi, l'encouragement doit aller de pair avec l'intimidation et la bonne annonce avec l'avertissement.

4. (2) Veille à faire partie de ce groupe triomphant en restant sur la voie de la guidée et de la prédication, et prends garde aux adeptes de l'égarement et de l'innovation.

5. (2) Veille à faire spécifiquement partie du groupe dont le Prophète ﷺ fit l'éloge en disant d'elle qu'elle accomplit l'ordre d'Allah. Scrute donc ton âme et tes œuvres pour savoir si tu fais partie de ce groupe ou non?

6. (2) Ne sois affecté par le sentiment d'être un étranger lorsque tu chemines vers Allah. En effet, les adeptes du vrai sont une minorité en tout lieu et en toute époque, mais ils bénéficient de l'appui d'Allah.

7. (2) L'hostilité et l'opposition des gens ne causent pas de tort au musulman authentique, car sa finalité est de remporter l'agrément d'Allah même si cela lui vaut la colère des gens.

8. (2) L'être humain raisonnable et perspicace en tout lieu et en toute époque doit fréquenter les gens sincères et vertueux, emprunter la même voie qu'eux et leur être une aide et un soutien.

141

Hadith

Tout ce qui concerne les règles de bienséance qui concernent la vision

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "*Lorsque la Fin des Temps approchera, la vision qu'aura le musulman sera rarement fausse.*

2 *Celui parmi vous ayant la vision la plus véridique est celui dont les paroles sont les plus véridiques*

3 *et la vision du musulman est une des quarante-cinq parties de la prophétie.*

4 *La vision est de trois types: une vision pieuse qui est une bonne annonce provenant d'Allah,*

5 *une vision attristante qui provient de Satan*

6 *et une vision étant un écho de ce à quoi l'être humain pense.*

7 *Lorsque l'un de vous a une vision qu'il déteste, qu'il se lève pour prier et qu'il n'en parle pas aux gens"*[1].

1 Moslim (2263).

Les Versets

﴿*En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. Il n' y aura pas de changement aux paroles d'Allah. Voilà l'énorme succès!*﴾ [Sourate Younous: 62-64].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés.

Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[1].

Résumé

Lorsque la Résurrection approchera, la vision qu'aura le musulman sera de plus en plus véridique et plus les paroles du musulman sont véridiques, plus ses visions le sont. La vision pieuse est une des composantes de la prophétie et les visions sont de trois types: une bonne annonce provenant d'Allah, un attristement provenant de Satan et les échos des pensées de l'âme. Lorsque quelqu'un voit en rêve ce qu'il déteste, qu'il fasse ses ablutions, qu'il accomplisse le nombre d'unités de prière qu'il veu et qu'il n'en parle à personne. De cette manière, cette vision ne lui causera aucun mal.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1. Le Prophète ﷺ nous informe qu'à l'approche de la Résurrection, la vision qu'aura le musulman sera véridique et rarement fausse. Or les visions véridiques ont une immense importance puisqu'elles font partie de ce qui reste de la prophétie, conformément aux paroles que le Prophète ﷺ a dites durant la maladie ayant précédé sa mort: "Ô gens, il ne reste des bonnes annonces de la prophétie que la vision pieuse que le musulman voit ou dans laquelle il apparaît"[1].

2. À ce moment-là, le plus véridique en paroles aura la vision la plus véridique. Ainsi, le musulman véridique en toutes circonstances qui s'efforce d'être véridique dans ses paroles reçoit la bonne annonce dans le bas monde et dans l'au-delà. Cela signifie que celui qui est véridique dans son éveil est également véridique dans son sommeil, contrairement au menteur et au pervers dont la plupart des songes sont des amas confus de rêves.

3. La vision pieuse est une des composantes de la prophétie. Sachant qu'Allah a accordé spécifiquement au Prophète ﷺ, en raison de son rang éminent, les quarante-cinq composantes de la prophétie, et la vision pieuse est une de ces composantes. D'ailleurs, le Prophète ﷺ a eu un certain temps des visions avant de recevoir la Révélation et ces visions se réalisaient aussi clairement que la lumière de l'aube.

4. Le Prophète ﷺ nous informe ensuite que ce que l'être humain voit en rêve est de trois types. Le premier type est celui de la vision pieuse annonçant un bien qui provient d'Allah ou qui informe au sujet d'une part de l'Inconnaissable. C'est ce type qui fait partie des composantes de la prophétie.

5. Le deuxième est celui du rêve provenant de Satan et qui suscite chez l'être humain angoisse et tristesse, comme les cauchemars, les fantômes et autres.

6. Le troisième est celui des échos des pensées de l'âme, qui correspond à ce que l'être humain souhaite réaliser lorsqu'il est éveillé, comme désirer par exemple être riche puis voir en rêve qu'il a gagné de l'argent, etc.

7. Puis le Prophète ﷺ recommande au musulman, lorsque celui-ci fait un rêve ou a une vision qui l'attriste, de se lever, de faire ses ablutions, d'accomplir le nombre d'unités de prières qu'il veut pour Allah et de n'informer personne de ce qu'il a vu en songe. De cette manière, ce rêve ou cette vision ne lui causeront aucun mal.

1 Moslim (479).

Suivi

1 (1) La vision pieuse concerne le croyant. Il arrive cependant qu'un mécréant ou qu'un pervers voit en rêve ce qui s'avère être véridique, mais celui parmi les gens dont les visions sont les plus véridiques c'est le croyant qui s'efforce d'être véridique dans ses paroles.

2 (2) Il convient que le musulman s'efforce d'être véridique dans tous les domaines de sa vie, dans les paroles comme dans les actes. Dès lors que sa vie est droite, il se met à recevoir de bonnes annonces qui concernent le bas monde et l'au-delà.

3 (3) Veille à te parer de l'une de qualités des prophètes. Ainsi, lorsque tu te pares de la vertu de la véracité, tu obtiendras l'avantage d'avoir des visions pieuses.

4 (4) La vision pieuse est une bonne annonce provenant d'Allah par laquelle Il réjouit Ses serviteurs. En effet, le Prophète ﷺ interpréta les paroles d'Allah: ﴿***Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas***﴾ [Sourate Younous: 64] comme désignant *"la vision pieuse que le musulman voit ou dans laquelle il apparaît"*[1].

5 (4) La vision pieuse n'annonce pas nécessairement quelque chose de bien, mais peut au contraire annoncer de mauvaises nouvelles, comme un décès, une maladie ou un malheur qui va atteindre le musulman lui-même ou des membres de sa famille. La vision pieuse signifie donc que c'est une vision qui peut être interprétée et qui se réalise.

6 (4) Lorsque le musulman a une vision, il doit la soumettre à un interprétateur appartenant aux gens de science connus pour leur piété et leur réputation de souhaiter le bien aux gens et ne pas la soumettre à quelqu'un qui le déteste ou à un ennemi.

7 (4) Il est permis à celui qui se considère capable d'interpréter les visions de fréquenter les gens pour interpréter ce qu'ils voient en rêve, à l'image de ce que faisait le Prophète ﷺ après la prière de l'aube: il demandait à ses Compagnons: *"L'un d'entre vous a-t-il eu une vision cette nuit?*[2]*"*.

8 (4) Prends garde de te reposer sur une vision [favorable] que tu as eue et d'avoir par la suite la paresse d'œuvrer. Tu dois plutôt t'efforcer d'accomplir des actes d'obéissance à Allah et te réjouir de la bonne annonce qu'Allah t'a envoyée.

9 (5) On ne doit pas accorder d'importance aux cauchemars et aux rêves terrifiants qui ne remplissent pas les critères de la vision et on n'a pas à les interpréter, car ils proviennent de Satan qui s'en sert pour affaiblir la foi du serviteur et lui inspirer de la tristesse et de l'angoisse.

10 (6) Il est naturel que celui qui dort en ayant faim, rêve de nourriture délicieuse, que le pauvre rêve de richesse, de trésor et de fortune et que l'étudiant rêve de ses résultats d'examens. Tout ceci fait partie des échos des pensées qui traversent l'âme lorsqu'elle est éveillée.

11 (7) Lorsque le musulman voit quelque chose qui le dérange en rêve, la Sounna lui prescrit de se lever pour prier et de n'informer personne de son rêve.

12 (7) Une des règles de bienséance du Prophète ﷺ à suivre lorsque le musulman voit en rêve ce qui le dérange, est de chercher refuge auprès d'Allah, d'expectorer sur sa gauche à trois reprises et de se rendormir en changeant de côté. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Lorsque l'un de vous a une vision qu'il déteste, qu'il postillonne sur sa gauche à trois reprises, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre Satan à trois reprises et qu'il se rendorme en changeant de côté"*[3].

1 Ahmad (23063) Ibn Maja (3898) et At-Tirmidhi (2273).
2 Ahmad (8296) Abou Dawoud (5017) et At-Tirmidhi (2294).
3 Moslim (2262).

142

Hadith

Les troubles sont nombreux

Houdhayfa, qu'Allah a agréé, rapporte:

1 Nous étions chez 'Omar, qu'Allah a agréé, qui dit: "Qui parmi vous a entendu le Messager d'Allah ﷺ parler des troubles?".

2 Des gens répondirent: "Nous l'avons entendu". Il leur demanda ensuite: "Il s'agissait certainement du trouble que subit l'homme et qui provient de sa famille et de ses voisins?". "Oui", répondirent-ils. Il dit alors: "Les péchés causés par ces troubles sont expiés par la prière, le jeûne et l'aumône".

3 En revanche, qui parmi vous a entendu le Prophète ﷺ parler des troubles qui s'agitent comme les vagues de la mer. Houdhayfa dit: "Les gens gardèrent le silence et je dis: Moi". 'Omar s'exclama: "À Allah est ton père!".

4 Houdhayfa dit ensuite: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire: "*Les troubles seront exposés aux cœurs un à un tels les bâtonnets composant une natte.*

5 *Tout cœur qui s'en imprègne sera marqué d'un point noir et tout cœur les rejetant sera marqué d'un point blanc,*

6 *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que deux cœurs: l'un aussi blanc que la pierre et auquel aucun trouble ne causera de mal tant que subsisteront les cieux et la terre, et l'autre noir ectouvert de rouille telle une coupe renversée, ne reconnaissant pas ce qui est convenable ni ne désapprouvant ce qui est blâmable et n'acceptant que cequi est en accord avec sa passion".*

7 Houdhayfa dit ensuite: "Je lui ai ensuite rapporté: Entre toi et eux, il y a une porte fermée qui ne tardera pas à être enfoncée". 'Omar s'exclama: "Enfoncée, sois-tu dépourvue de père? Si elle avait seulement été ouverte, on pourrait continuer à l'utiliset". Je dis: "Non, elle sera plutôt enfoncée". Je lui rapportai aussi: "Cette porte est un homme qui sera tué ou qui meurt. Ces paroles ne sont pas des inepties"[1].

1 Mouslim (144).

Les Versets

- ﴿*J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. Même s' ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention*﴾ [Sourate Al-A'raf: 146].
- ﴿*Et craignez une calamité qui n' affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition*﴾ [Sourate Al-Ane' fal: 25].
- ﴿*Et accomplis la prière (salāt) aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Lesbonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent*﴾ [Sourate Houd: 114].
- ﴿*Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité? Et Allah l'égare sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah?Ne vous rappelez-vous donc pas?*﴾ [Sourate Al-Jathiya: 23].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou 'Abd Allah Houdhayfa Ibn Al-Yamani Ibn Hisl Ibn Jabir. Il migra avec son père vers le Prophète ﷺ, embrassa l'Islam et voulut participer à la bataille de Badr, mais les polythéistes l'en empêchèrent. Il participa ensuite aux batailles de Ouhoud et du Fossé ainsi qu'aux batailles suivantes. Il est mort en l'an 36 de l'Hégire[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la prière, l'aumône et les œuvres vertueuses expient les péchés. Il nous informe également que les troubles s'abattent les uns après les autres sur le serviteur. S'il s'y abandonne, son cœur se noircit au point qu'il ne devient plus capable de reconnaître ce qui est convenable ni de désapprouver de qui est blâmable, il ne fera donc que suivre sa passion. En revanche, s'il échappe à ces troubles, son cœur deviendra pur et aucun trouble ne lui causera de mal.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/686), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/334), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/468).

Compréhension (fiqh)

1 L'ambition des Compagnons – qu'Allah a agréés – d'acquérir la science et de mémoriser les hadiths était grande. Voici donc 'Omar Al-Farouq, qu'Allah a agréé, qui se remémore avec les Compagnons du Prophète ﷺ ses hadiths et les interroge au sujet du hadith sur les troubles afin de se remémorer les paroles du Prophète ﷺ, de faire un rappel aux personnes présentes et de les exhorter.

2 Certains Compagnons présents dirent: Nous l'avons entendu de lui. 'Omar s'empressa de leur demander s'ils veulent parler du hadith où le Prophète ﷺ dit: *"Le trouble (l'épreuve) que subit l'homme et qui provient de sa famille, de ses biens, de sa personne et de son voisin est expié par le jeûne, la prière, l'aumône, le fait d'ordonner le convenable et de défendre le blâmable"*[1]. Ils répondirent: Oui, c'est de cela qu'il s'agit. 'Omar dit alors: Ce trouble est expié par la prière, le jeûne et l'aumône et son cas est aisé, puisqu'il est inclus dans les paroles du Prophète ﷺ: *"Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la suivante et le jeûne de Ramadan jusqu'au suivant expient les péchés commis entre-temps si on évite les péchés capitaux"*[2].

Le trouble que subit l'homme et qui provient de sa famille, de ses biens, de sa personne et de sa progéniture, est ce que commet le serviteur pour tout cela et lui fait mériter la colère d'Allah, comme commettre des actes de désobéissance et délaisser les obligations, conformément aux paroles d'Allah: ﴿***Vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation, alors qu'auprès d'Allah est une énorme récompense***﴾ [Sourate At-Taghaboune: 15].

Le trouble que subit l'homme et qui provient de son voisin, est que celui-ci l'envie pour les bienfaits dont il jouit ou bien que l'homme regarde les choses intimes que seul son voisin voit[3].

3 Puis 'Omar dit: Ce n'est pas de ce hadith que je veux parler, mais plutôt du hadith sur les troubles généralisés qui viendront à bout de tous les gens et qui se succéderont violemment les uns après les autres telles les vagues de la mer. Qui d'entre vous mémorise ce hadith? Les gens se turent, car ils ne savaient pas de quoi parlait Al-Farouq, qu'Allah a agréé. C'est alors que Houdhayfa, qu'Allah a agréé, se leva et dit: J'ai entendu ce hadith. 'Omar s'exclama: "À Allah est ton père!" pour faire son éloge. C'est une expression que disaient les Arabes pour honorer et complimenter l'interlocuteur, comme cela est le cas pour toutes leurs expressions où on accole quelque chose au Nom d'Allah, telles que les expressions: la Maison d'Allah et la chamelle d'Allah. Ainsi, ils se servent de cette expression pour faire l'éloge du père de l'interlocuteur, pour avoir engendré quelqu'un comme lui.

4 Houdhayfa narra donc le hadith dans lequel il est dit que les troubles s'abattent successivement sur les cœurs sans discontinuité, et s'enchaînent tels les bâtonnets d'une natte. En effet, celui qui fabrique une natte, joint des bâtonnets les uns aux autres, les coud et les tresse sans laisser d'espace entre eux.

5 Puis, dès que le cœur s'imprègne de ces troubles, on apposera sur son cœur un point noir. Si, en revanche, il les rejette et cherche refuge auprès d'Allah contre eux, on apposera sur son cœur un point blanc.

---

1 Al-Boukhari (7096) et Mouslim (144).

2 Mouslim (233).

3 Irchad As-Sari d'Al-Qastallani (1/480).

Ce point noir est le voile qui couvrira les cœurs et dont Allah dit: ﴿ *Pas du tout, mais ce qu'ils ont accompli couvre leurs cœurs* ﴾ [Sourate Al-Mutaffifine: 14].

6 C'est ainsi que les troubles se succèdent et que leurs effets sur les cœurs deviennent des points.

Le cœur du croyant est marqué d'un point blanc et le cœur du mécréant est marqué d'un point noir, jusqu'à ce que les gens aient l'un des deux cœurs suivants. Un cœur aussi blanc qu'une pierre lisse auquel aucun trouble ne cause de mal tant que le ciel et la terre existent, tout comme la pluie, la poussière et d'autres éléments ne causent de mal à la pierre lisse et polie, conformément aux paroles d'Allah: ﴿ *Il ressemble à un rocher recouvert de terre: qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué* ﴾ [Sourate Al-Baqara: 264]. L'autre cœur est le cœur noir foncé dont la noirceur est mêlée à de la poussière. On ne peut donc s'attendre à rien d'utile de ce cœur, comme un récipient penché qu'on ne peut remplir d'eau. Les troubles s'accumulent sur ce cœur jusqu'à altérer sa nature originelle, et il finit par ne plus reconnaître ce qui est convenable ni désapprouver ce qui est blâmable. Il ne fait plutôt que suivre sa passion qui lui commande de commettre les actes de désobéissance et lui défend d'accomplir des actes d'obéissance.

7 Puis Houdhayfa rassure 'Omar, qu'Allah a agréé, en lui disant qu'il n'a rien à craindre des troubles, car il y a entre lui et eux, une porte qui les empêchent de parvenir jusqu'à lui. Seulement, cet obstacle finira par être enfoncé dans peu de temps. 'Omar, qu'Allah a agréé, demanda alors: "Sera-t-il enfoncé ou ouvert?". En effet, si on l'ouvre, cela sous-entend qu'on pourra le fermer de nouveau. Mais Houdhayfa, qu'Allah a agréé, répondit: "Il sera plutôt enfoncé". Ainsi, comme la porte sera enfoncée, rien ne s'interposera entre les troubles et les gens. Il voulait signifier par la porte enfoncée, un homme qui faisait obstacle aux troubles et dès qu'il meurt, les troubles s'abattront sur les gens. Ces paroles dites par Houdhayfa, qu'Allah a agréé, sont une science apprise du Messager d'Allah ﷺ et non des inepties ou des légendes colportées par les gens, ni des paroles et des avis des gens du Livre.

Les paroles de 'Omar: "sois-tu dépourvu de père" font partie des paroles prononcées par les Arabes pour inciter à faire quelque chose. En effet, le père éloigne de son fils les malheurs et les nuisances et lorsque le père meurt, il ne lui reste plus qu'à compter sur lui-même pour les éloigner de lui. La signification de ces paroles est donc: sois déterminé dans ton affaire, prépare-toi et tiens-toi prêt.

Dans les autres versions du hadith, il est dit que les présents interrogèrent Houdhayfa, qu'Allah a agréé, au sujet de cette porte et qu'il répondit: "Cette porte est 'Omar". Puis il les informa que 'Omar, qu'Allah a agréé, savait cela[1].

Ce hadith fait partie des preuves de la prophétie du Prophète ﷺ, car suite au martyr de 'Omar, de nombreux troubles se succédèrent, le premier étant la rébellion des gens contre 'Othmane et le meurtre de celui-ci, puis les troubles qui eurent lieu entre les Compagnons lors du califat de 'Ali, puis l'apparition des kharidjites, des murjites et des chiites fanatiques.

1 Al-Boukhari (1435).

Suivi

1. (1) Les Compagnons – qu'Allah a agréés – s'efforçaient de se remémoriser la science et les hadiths du Prophète ﷺ et les préoccupations de la vie ne les en détournaient pas. Il convient donc que chaque musulman prenne exemple sur eux dans leur intérêt pour la science.

2. (1) Il convient que chaque prédicateur et tout éducateur se remémorisent avec les gens, les hadiths du Messager d'Allah ﷺ et les fassent participer, car cela est plus bénéfique pour leur apprentissage et les rend plus réceptifs aux paroles qui leur sont exposées.

3. (1) Les savants, les prédicateurs et les orateurs doivent s'efforcer de traiter les thèmes importants qui sont en rapport avec les besoins des gens et ne pas les remplacer par des thèmes accessoires secondaires qui n'ont pas un grand effet sur la vie des gens.

4. (1) Il est permis à l'homme d'étudier une branche secondaire de la foi après avoir acquis les sciences nécessaires que tout musulman doit acquérir. Ainsi, lorsque l'étudiant comprend les jugements religieux dont il ne peut se passer, il lui est permis après cela de se spécialiser dans les sciences linguistiques, en médecine, en ingénierie et d'autres sciences utiles, ou bien de se distinguer dans l'une des branches de la Législation, comme la jurisprudence, l'exégèse du Coran, les hadiths, le dogme, etc. Ainsi, 'Omar, qu'Allah a agréé, posa une question qui concerne spécifiquement les hadiths évoquant les troubles et Houdhayfa s'intéressait aussi aux hadiths évoquant les troubles, de crainte de tomber dans ceux-ci.

5. (2) Personne parmi les Compagnons n'a osé faire dire au Messager d'Allah ﷺ ce qu'ils ne l'ont pas entendu dire, c'est pourquoi ils se turent lorsque 'Omar leur posa la question. Il ne convient donc pas que quelqu'un émette une fatwa sans science et polémique au sujet de ce dont il ne dispose pas de science.

6. (2) Quels que soient les fautes et les péchés que tu commets, empresse-toi de te repentir, de retourner à Allah et de les expier en accomplissant des œuvres vertueuses, car les œuvres vertueuses effacent et expient les mauvaises actions.

7. (3) Il ne convient pas à un étudiant en science d'avoir honte de répondre à une problématique ou d'émettre une fatwa au sujet de ce dont il connaît le jugement et ce sur quoi il possède une preuve. En effet, rien ne doit l'empêcher de faire cela.

8. (3) Il convient que les éducateurs et les prédicateurs récompensent les étudiants talentueux de manière à les encourager à poursuivre leur intérêt pour la science. La moindre des choses est de les encourager et de les motiver verbalement et d'invoquer Allah en leur faveur.

9. (4) Les troubles s'abattent successivement sur les cœurs qui ne peuvent en être préservés que par la foi en Allah. Recours donc à Lui dans l'aisance et Il te soutiendra dans l'adversité.

10 (5) Prends garde aux troubles et aux actes de désobéissance, car ils ne cessent de marquer le cœur du serviteur de points noirs jusqu'à ce que le cœur soit définitivement voué à la damnation.

11 (5) Lorsque tu commets un péché ou un acte de désobéissance, empresse-toi de te repentir à Allah et de retourner auprès de Lui afin qu'Il efface tes points noirs.

12 (5) Accomplis beaucoup d'œuvres vertueuses et prends garde de t'exposer aux troubles, qu'ils soient petits ou grands. C'est de cette manière que ton cœur est blanchi et que ni les troubles ni les désirs n'ont d'emprise sur ton cœur.

13 (6) Cherche refuge auprès d'Allah contre les adeptes de l'égarement, car ils ne voient que ce qui est blâmable et ne suivent que l'égarement et la passion.

14 (6) Prendre garde de sous-estimer les troubles et les actes de désobéissance qui ne cessent d'avoir de l'effet sur le serviteur jusqu'à corrompre sa nature originelle et faire basculer son cœur, faisant alors de lui un esclave de sa passion et de ses désirs.

15 (6) Les cœurs sont de quatre types. Un cœur vierge contenant une lumière brillante et qui est le cœur du croyant; un cœur voilé qui est le cœur du mécréant; un cœur dénaturé qui est le cœur de l'hypocrite, il reconnaît le vrai puis le renie et voit puis devient aveugle; et un cœur alimenté par deux substances, la foi et l'hypocrisie, et qui appartient à ce qui constitue sa plus grande part[1]. Choisis donc pour toi le cœur que tu désires!

16 (7) Il convient que la foi du croyant et le crédit qu'il accorde à Allah et à Son Messager ﷺ augmentent, car le Messager d'Allah ﷺ ne parle pas sous l'effet de la passion, de même que doit augmenter sa croyance en chaque hadith où il décèle les preuves de la prophétie qui anéantissent les doutes et les conjectures des adeptes de la mécréance.

Un poète a dit:

J'ai vu que les péchés font mourir les cœurs et il se peut que l'accoutumance aux péchés fasse acquérir comme attribut l'humiliation.

En revanche, renoncer aux péchés fait vivre les cœurs et il est dans l'intérêt de ton âme de désobéir à celle-ci.

1 Voir Ighathate Al-Lahfane Mine Massayde Ach-Chaytane d'Ibn Al-Qayyim (1/12).

143

Hadith

L'adoration lors des troubles

Ma'qil Ibn Yassar, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

"*L' adoration en période de conflit est comme une migration vers moi*"[1].

1 Moslim (2948).

Les Versets

- ﴿*Et cherchez secours dans l'endurance et la prière: certes, la prière est une lourde obligation, sauf pour les humbles*﴾ [Sourate Al-Baqara: 45].
- ﴿*Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus [à Allah] avec toi. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites. Et ne vous penchez pas vers les injustes: sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus*﴾ [Sourate Houd: 112-113].

Le Narrateur

Il s'agit de Ma'qil Ibn Yassar Al-Mouzani, qu'Allah a agréé, Abou 'Ali, le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ dont il rapporta des hadiths. Il embrassa l'Islam avant la trêve d'Al-Houdaybiyya et assista au Serment d'Allégeance d'Ar-Ridwane.

Installé à Bassora où il fit construire une maison, 'Omar, qu'Allah a agréé, le désigna préfet de cette ville et c'est lui qui creusa, sur ordre de 'Omar, le canal de Ma'qil (Nahr Ma'qil) qui porte son nom. Il est mort à Bassora à la fin du califat de Mou'awiya Ibn Abi Soufyane – Allah a agréé les deux hommes[1].

Résumé

L'adoration en temps de troubles fait mériter une rétribution immense qui atteint celle des migrants pour la cause d'Allah – exalté soit-Il.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (5/2511), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/1432), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (5/224) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (6/146).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ affirme que le mérite de l' adoration est immense en temps de troubles, puisque les gens sont préoccupés par les désirs et les plaisirs, les actes de transgression sont courants et le sang est versé. Le Prophète ﷺ nous informe donc que l' adoration en ces temps de troubles fait mériter la même rétribution que celle du migrant qui délaisse sa famille, son pays et ses biens pour la cause d'Allah et par obéissance au Prophète ﷺ.

L'adoration est un terme qui regroupe tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et actes secrets et apparents. Ainsi, la prière, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage, la véracité dans le discours, restituer le dépôt, la piété filiale, l'entretien des liens de parenté, la tenue des engagements, commander le convenable et interdire le blâmable, la lutte contre les mécréants et les hypocrites, la bienfaisance envers le voisin, l'orphelin, le pauvre, le voyageur, l'esclave et la bête, l'invocation, l'évocation d'Allah, la récitation du Coran et d'autres œuvres, font partie de l'adoration. De même, l'amour d'Allah et de Son Messager, la crainte d'Allah, le retour auprès de Lui, Son culte exclusif, la patience à l'égard de Son jugement, la gratitude envers Ses bienfsa,itla satisfaction que l'on éprouve à Son égard, le fait de s'en remettre à Lui, l'espoir de Sa miséricorde, la crainte de Son châtiment, ainsi que d'autres œuvres du cœur font partie de l'adoration d'Allah"[1].

Le mot "conflit" désigne les nombreux troubles et les tueries généralisées. Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ a dit: *"Le temps se raccourcira, les œuvres diminueront, l'avarice sera jetée [dans les cœurs] et le conflit abondera".* On lui demanda: "Et qu'est-ce que le conflit?" Il répondit: *"Les tueries, les tueries"*[2].

L'adoration en cette période est particulière et a un effet éminent, car les gens seront susceptibles de succomber aux troubles et de ne pas se soucier du licite et de l'illicite. Ainsi, celui qui se met à l'écart des gens est tel le migrant qui laisse les siens à leur associationnisme et à leur mécréance et fuit pour sauvegarder sa religion[3].

1 Voir Majmou' Al-Fatawa d'Ibn Taymiyya (10/149).
2 Al-Boukhari (6037) et Moslim (157).
3 Voir Lata'if Al-Ma'arif d'Ibn Rajab (p.132) et Fayd Al-Qadir d'Al-Mounawi (4/373).

Suivi

1. Occupe ton âme à obéir à Allah, sinon elle t'occupera à Lui désobéir.

2. Ne sois pas trompé par le grand nombre de gens voués à la perdition et ne sois pas désespéré par le faible nombre des gens sauvés. En effet, les adeptes de la fausseté sont nombreux.

3. Il y a dans ce hadith la preuve qu'il est recommandé d'obéir à Allah quand les gens sont inattentifs et que cette attitude est aimée par Allah. Certains prédécesseurs recommandaient de passer le temps entre les prières du coucher du soleil et du soir, à prier et disaient: "C'est une heure d'inattention". Voici pourquoi la prière nocturne du milieu de la nuit est si méritoire, car la plupart des gens sont inattentifs à l'évocation d'Allah[1].

4. L'adoration en temps de troubles et d'inattention est égale en rétribution à la migration depuis une terre de mécréance vers une terre d'Islam, sachant qu'aucune rétribution n'est supérieure à celle de la migration. Mieux encore, Allah dit: ﴿*Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont les plus hauts rangs auprès d'Allah... et ce sont eux les victorieux*﴾ [Sourate At-Tawba: 20].

5. Le Prophète ﷺ nous informe que des troubles surviendront à la Fin des Temps, afin que le musulman s'y prépare et se mette en condition en s'empressant d'accomplir des actes d'obéissance à Allah et en s'accrochant au câble d'Allah.

6. L'adoration en temps d'inattention est un gage de sécurité pour les gens. En effet, n'étaient-ce les adorateurs en temps de troubles, Allah anéantirait la terre et tous ceux qu'elle porte. Veille donc à être une soupape de sécurité pour les musulmans.

Un poète a dit:

Si je ne trouve pas de compagnon pieux, ma solitude sera pour moi plus savoureuse que la fréquentation d'un fourvoyé.

M'asseoir seul en sécurité pour me consacrer à l'adoration est plus profitable pour ma vie que la compagnie d'une personne dont je me méfie.

1 Voir Lata'if Al-Ma'arif d'Ibn Rajab (p.131).

144

Hadith

La patience lors des troubles

Abou Sa'id et Abou Hourayra – qu'Allah a agréés – rapportent que le Prophète ﷺ a dit:

"Il n'y a pas une chose qui atteint le croyant, comme la fatigue, la maladie, le souci, la tristesse, le mal ou l' angoisse, ne serait-ce même qu'une épine qui le pique, sans qu'Allah n'expie par cela une partie de ses péchés[1]".

1 Al-Boukhari (5641) et Mouslim (2573).

Les Versets

﴿*Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons". Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés*﴾ [Sourate Al-Baqara: 155-157].

Le Narrateur

Abou Sa'id est Abou Sa'id, Sa'd Ibn Malik Ibn Sinane Al-Ane'sari Al-Khazraji Al- Madani Al-Khoudri. C'est un glorieux Compagnon faisant partie des Compagnons juristes. Il fut considéré trop jeune pour participer à la bataille d'Ouhoud durant laquelle son père est tombé en martyr. La première bataille à laquelle il participa fut donc la bataille du Fossé. Au total, il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance d'Ar-Ridwane.. Il narra de nombreux hadiths et il fut mufti pendant quelque temps. Il est mort en l'an 74 de l'Hégire.[1][3][4]

Abou Hourayra est 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani le Compagnon du Messager d'Allah . Il embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire[2].

Résumé

Tout ce qui arrive au musulman est bon pour lui. Lorsqu'il est épargné, il est reconnaissant et est rétribué pour avoir été épargné et lorsqu'il est éprouvé, ne serait-ce que par une épine qui le pique au doigt, Allah expie par cela une partie de ses péchés.

1 Voir Tadhkirat Al-Houffadh d'Adh-Dhahabi (1/36), Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (3/85), Al-Bidaya wa An-Nihaya d'Ibn Kathir (9/3,4) et At-Tabaqate Al-Kabir d'Az-Zouhri (5/350).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ décrit l'une des manifestations de la grâce d'Allah sur Ses serviteurs croyants, celle-ci étant que tout ce qui arrive au croyant est bon pour lui, conformément à ses autres paroles: *"Le cas du croyant est étonnant. En effet tout ce qui lui arrive est bon pour lui et ceci n'est vrai pour personne d'autre que le croyant. Si un bonheur l'atteint, il se montre reconnaissant et c'est un bien pour lui. Si un malheur l'atteint, il se montre patient et c'est un bien pour lui"*[1].

Le Prophète ﷺ nous informe donc que toutes les épreuves qui atteignent le croyant, comme l'épuisement, la douleur, la préoccupation du cœur causée par la crainte de ce qui se produira ou de ce qu'il manquera dans l'avenir ou bien par ce qu'il a vécu dans le passé, ou bien par un mal qui l'atteint dans l'absolu, le resserrement du cœur dû au chagrin, léger ou fort, et même l'épine qui blesse le croyant, tout cela efface de ses mauvaises actions. Le Prophète ﷺ a dit: *"Le croyant et la croyante ne cessent d'être éprouvés dans leurs personnes, leur progéniture et leurs biens jusqu'à ce qu'ils rencontrent Allah – exalté soit-Il – sans avoir une faute à leur actif"*[2].

Cependant, la rétribution et l'expiation des péchés méritées par ces épreuves ne s'obtiennent que si on fait preuve de patience et que l'on s'attend à être rétribué par Allah. Quant à celui qui perd patience à cause des épreuves qui l'atteignent, devient un pécheur fautif.

1 Moslim (2999).
2 At-Tirmidhi (2399).

Suivi

1. Fais face à l'épreuve avec une âme satisfaite qui s'attend à être rétribuée. Tu obtiendras alors une rétribution pour ta patience et tes péchés seront expiés pour la maladie.

2. Un Seigneur qui fait à Ses serviteurs la faveur de leur accorder toutes sortes de rétributions et de récompenses, mérite que la langue ne soit pas inattentive à Lui exprimer de la gratitude et que le corps ne néglige pas de se soumettre à Lui et d'obéir avec amour à Ses commandements.

3. Le souffrant n'est pas celui qui est atteint par l'épreuve, mais le véritable souffrant est celui qui est privé de rétribution pour son épreuve.

4. Tu seras immanquablement atteint par des épreuves, sois donc patient lors de l'épreuve et ne désespère pas. 'Ali Ibn Abi Talib dit à Al-Ach'ath Ibn Qays: "Si tu es patient, ce qui a été écrit par le Calame se déroulera alors que tu es rétribué. Si tu désespères, ce qui a été écrit par le Calame se déroulera alors que tu es pécheur[1]".

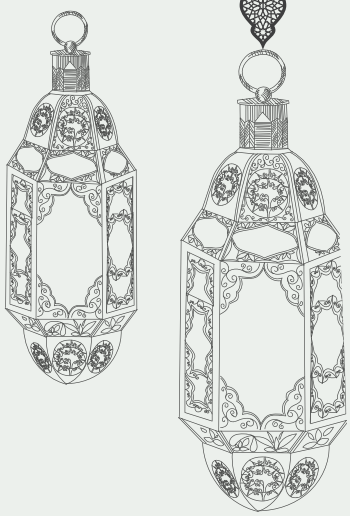

Un poète a dit:

Laisse les jours faire ce qu'ils veulent et sois rassuré quant à ce qui a été tranché par le Décret. Ne perds pas patience lorsqu'une calamité te frappe de nuit, car les calamités de ce bas monde ne durent pas.

Ta subsistance n'est pas diminuée par la retenue ni n'est augmentée par le surmenage.

Ni tristesse ni joie ne sont éternelles, ni adversité ni aisance non plus.

Un autre poète a dit:

Si une épreuve s'abat sur toi, fais-y face avec la patience du Généreux, car Il te connaît le mieux.

Lorsque tu te plains au fils d'Adam, tu ne fais que te plaindre du Miséricordieux à celui qui n'a aucune miséricorde.

1 Adab Ad-Dounya wa Ad-Dine d'Al-Mawardi (p.288).

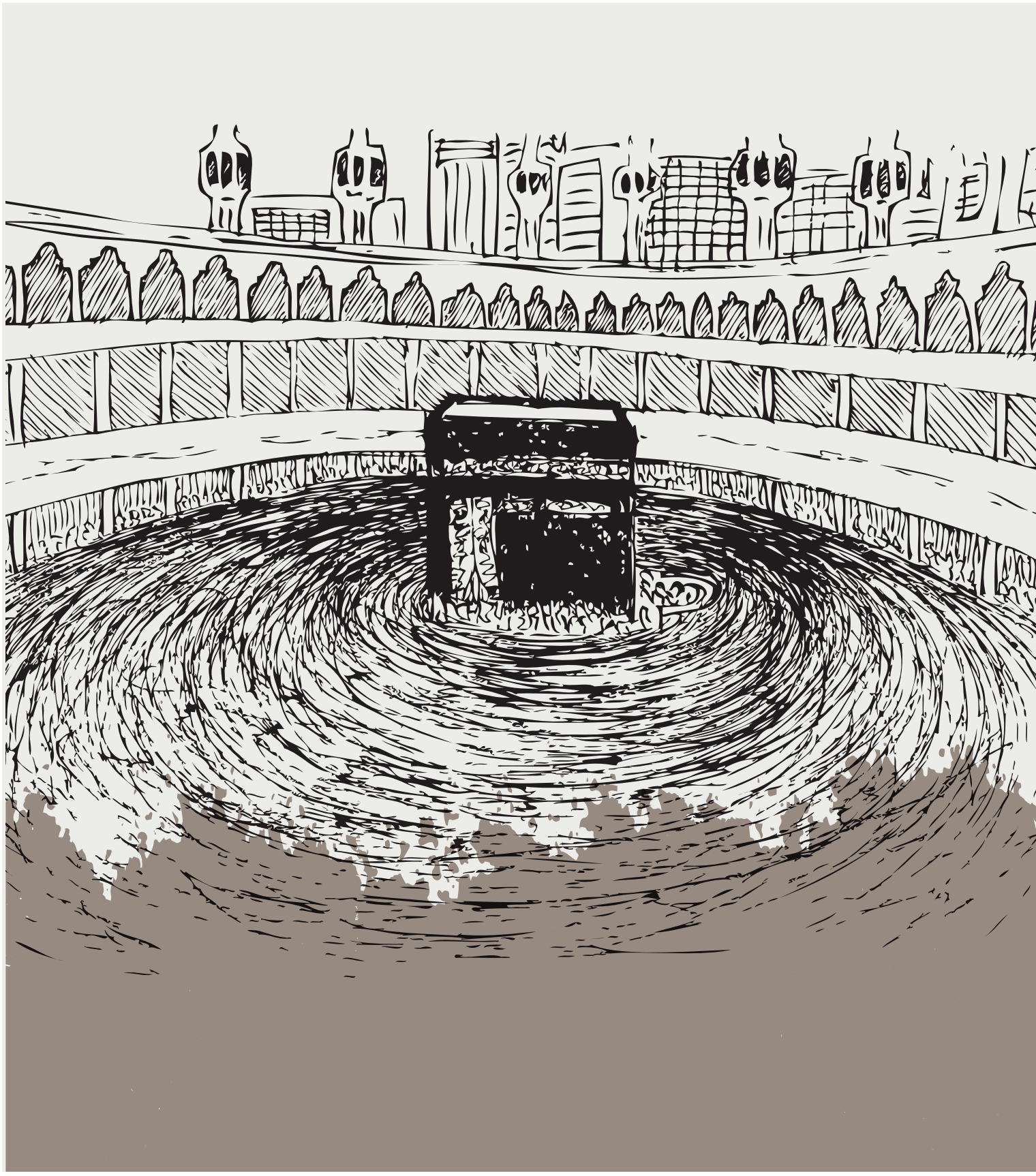

145

Hadith

Le mérite du repentir

Anas, qu'Allah a agréé, rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

1 "*Tout fils d'Adam est fautif*

2 *et les meilleurs des fautifs sont les repentants*"[1].

1 Ahmad (13049), At-Tirmidhi (2499) et Ibn Maja (4251). Al-Albani déclara de hadith bon dans Sahih At-Targhib wa At-Tarhib (3139).

Les Versets

- ﴿*et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait*﴾[Sourate Al-'Imrane: 135].
- ﴿*Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage*﴾ [Sourate An-Nissa: 17].
- ﴿*sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al- Fourqane: 70].
- ﴿*Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux. Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53- 54].
- ﴿*Et c'est lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites*﴾ [Sourate Ach-Choura: 25].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn an-Nadr Ibn Damdam Al-Ane'sari, le grand narrateur de l'Islam, serviteur du Messager d'Allah ﷺ et de ses proches féminines et dernier Compagnon de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et de vingt ans lorsqu'il est mort. Au service du Messager d'Allah ﷺ, il l'accompagna en permanence et avec ferveur depuis sa migration jusqu'à sa mort, participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua Allah de lui donner une grande richesse et une nombreuse progéniture et cette invocation fut exaucée au point que ses palmiers produisaient des dattes deux fois par an. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Chaque être humain commet des péchés et des actes de désobéissance, car personne n'est infaillible hormis les prophètes. Cependant, les meilleurs des gens sont ceux qui s'empressent de se repentir après avoir commis une faute.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

1. Comme l'être humain est naturellement faible, qu'il est constamment assailli par les désirs de son âme, que le bas monde lui fait miroiter ses ornements et que Satan lui fait des insufflations et le tente, il est logique qu'il succombe aux tentations et aux péchés. C'est pourquoi le Prophète ﷺ nous informe que tous les enfants d'Adam commettent de nombreuses fautes et de nombreux actes de désobéissance. Ainsi, aucun être humain n'est infaillible excepté les prophètes.

2. Cela ne signifie pas que l'être humain a la liberté de commettre les péchés qu'il veut. Voici pourquoi le Prophète ﷺ explique que, sachant cela, les meilleurs des gens sont ceux qui se repentent souvent et retournent rapidement auprès d'Allah. Dès qu'ils commettent un péché, ils s'empressent de se repentir et de regretter et s'abstiennent de commettre ce péché, conformément à ce que dit Allah lorsqu'Il décrit Ses serviteurs croyants: ﴿***et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés***﴾ [Sourate Al-'Imrane: 135].

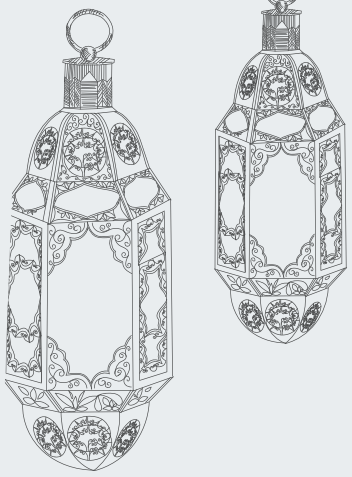

Un poète a dit:

Ô âme, cesse de désobéir et accomplis une belle action, afin que peut-être, Allah me fasse miséricorde.

Ô âme, malheur à toi! Repens-toi et agis bien afin que tu sois peut-être bien rétribuée après la mort.

Un autre poète a dit:

Ô Seigneur, si mes péchés sont immenses par leur nombre, je sais que Ton pardon est plus immense encore.

S'il n'est permis qu'au bienfaisant d'avoir de l'espoir en Toi, le criminel doit invoquer et placer son espoir en qui?

Je T'invoque en Te suppliant, ô mon Seigneur, comme Tu l'as ordonné. Si Tu me repousses, qui donc me fera miséricorde?

Je n'ai d'autre intermédiaire avec Toi que l'espérance, la perspective de Ton pardon et le fait que je sois musulman

Suivi

1. (1) Ne raille personne pour un péché qu'il a commis, car tout fils d'Adam est fautif.

2. (1) Prends garde de persister à commettre un péché sous prétexte que tous les gens sont fautifs, car cela ne justifie pas tes péchés.

3. (1) Ne désespère pas de la miséricorde d'Allah parce que tes péchés sont nombreux, car si Allah avait voulu des serviteurs qui ne désobéissent pas, Il nous aurait créés semblable aux anges. Le Prophète ﷺ a dit: *"Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, si vous ne commettiez pas des péchés, Allah vous ferait disparaître et apporterait des gens qui commettent des fautes puis sollicitent le pardon d'Allah qui leur pardonne"*[1].

4. (1) Prends garde de sous-estimer les péchés et de croire qu'ils ne sont pas graves, car ceci amène à s'habituer au péché et à ne pas se repentir. 'Abd Allah Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – a dit: "Ô auteur d'un péché, ne t'estime pas à l'abri de ses mauvaises conséquences. Lorsque tu fais suivre un péché par un péché encore plus grave, ton manque de pudeur à l'égard des anges qui sont sur ta droite et sur ta gauche alors que tu commets le péché est plus grave que le péché lui-même. Ton rire alors que tu ne sais pas ce qu'Allah fera de toi est plus grave que le péché lui-même. Ta joie d'avoir commis le péché est plus grave que le péché lui-même. Ta tristesse pour ne pas avoir eu la possibilité de commettre le péché est plus grave que le péché, si tu l'avais commis. La crainte que le vent ne lève le rideau tiré sur ta porte alors que tu commets le péché tandis que ton cœur est insensible au regard d'Allah sur toi, est plus grave que le péché que tu commets"[2].

5. (2) Empresse-toi de te repentir à Allah à chaque fois que tu commets un péché ou un acte de désobéissance et ne désespère pas de la miséricorde d'Allah, car Il dit dans un hadith qoudoussi: "*Ô Mes serviteurs, vous commettez des fautes de nuit et de jour, et Moi je pardonne tous les péchés. Demandez-moi donc de vous pardonner et Je vous pardonnerai*"[3].

6. (2) Celui à qui Allah veut du bien, Il lui ouvre les portes de l'humilité, de l'abaissement devant Allah, du recours à Lui en permanence, de l'expression du besoin qu'il a de Lui, de la conscience de ses propres péchés, de son ignorance et de sa transgression, de la vision de la grâce, de la bienfaisance, de la miséricorde, de la générosité, de la bonté, de la richesse et de la louange de son Seigneur[4].

---

1 Moslim (2749).
2 Voir Hilyat Al-Awliya d'Abou Nou'aym Al-As'bahani (1/324).
3 Moslim (2577).
4 Al-Wabil As-Sayyib Mine Al-Kalim At-Tayyib d'Ibn Al-Qayyim (p.7).

7 (2) Retourne auprès de ton Seigneur quel que soit ton péché et quelle que soit la gravité de tes mauvaises actions, car Allah se réjouit du repentir du serviteur, conformément aux paroles du Prophète ﷺ: *"Allah se réjouit plus du repentir de Son serviteur, qu'un homme voyageant sur une terre déserte et hostile avec sa monture portant sa nourriture et sa boisson. Après s'être endormi et réveillé, il ne la trouva pas et la rechercha jusqu'à ce qu'il ressente de la soif. Il dit alors: Je vais retourner à ma place et dormir jusqu'à ce que je meure. Il posa alors la tête sur son bras dans l'attente de mourir et lorsqu'il se réveilla, il trouva sa monture portant sa nourriture et sa boisson. Allah est donc plus réjoui par le repentir de Son serviteur croyant que cet homme qui retrouve sa monture et ses provisions"*[1].

8 (2) Se repentir d'un péché implique de regretter ce qu'on a commis à l'encontre d'Allah. Prends donc garde de te vanter de tes actes de désobéissance si tu t'en es repenti.

9 (2) Que les péchés répétitifs que tu commets ne te dissuadent pas de te repentir. Aie juste une intention sincère de te repentir, sois déterminé à ne pas récidiver et repens-toi à Allah. Tu ne subiras ensuite pas de préjudice à succomber de nouveau au péché, et procède de même puis repens-toi de nouveau. Le Prophète ﷺ a dit: *"Un serviteur commit un péché et il dit: Ô Allah, pardonne-moi mon péché. Allah dit: Mon serviteur a commis un péché et il a su qu'il a un Seigneur qui pardonne le péché ou punit pour le péché. Puis le serviteur commit de nouveau un péché et dit: Ô Seigneur, pardonne-moi mon péché. Allah dit: Mon serviteur a commis un péché et il a su qu'il a un Seigneur qui pardonne le péché ou punit pour le péché. Puis le serviteur commit encore une fois un péché et dit: Ô Seigneur, pardonne-moi mon péché. Allah dit: Mon serviteur a commis un péché et il a su qu'il a un Seigneur qui pardonne le péché ou punit pour le péché. Fais ce que tu veux, car Je t'ai pardonné"*[2].

10 (2) Prends garde de croire que ton péché ne sera pas pardonné, car tu démentirais Allah en croyant cela. Allah dit en effet: ﴿***Et Ma miséricorde embrasse toute chose***﴾ [Sourate Al-A'raf: 156].

11 (2) Lorsque tu veux te repentir, sache que les conditions du repentir sont de regretter l'acte de désobéissance, de ne plus le commettre, d'être déterminé à ne plus jamais le commettre et de restituer ce qui revient de droit à son propriétaire si le péché commis a porté atteinte aux droits de serviteurs.

12 (2) Le repentir ne fait pas qu'effacer les actes de désobéissance, mais il les change aussi en bonnes actions. Félicitations donc au repenti pour l'effacement de son péché et de ses nombreuses bonnes actions!

1 Al-Boukhari (6308) et Moslim (2744).
2 Al-Boukhari (7507) et Moslim (2758).

146

Hadith

Quelques conditions du repentir

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 *"Celui qui a commis une injustice envers son frère, en portant atteinte à son honneur ou autre, qu'il s'en libère auprès de lui aujourd'hui, avant qu'il n'existe plus ni dinar ni dirham.*

2 *S'il dispose de bonnes actions, on lui en prendra proportionnellement à son injustice et s'il ne dispose pas de bonnes actions, on prendra une partie des péchés de son frère pour les lui faire porter"*(1)[51].

1 Al-Boukhari (2449).

Les Versets

- ﴿*Et redoutez le jour où nulle âme ne suffira en quoi que ce soit à une autre; où l'on n'acceptera d'elle aucune intercession; et où on ne recevra d'elle aucune compensation. Et ils ne seront point secourus*﴾ [Sourate Al-Baqara: 42].
- ﴿*Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment*﴾ [Sourate Al-Baqara: 188].
- ﴿*Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accordera un délai jusqu'au jour o ù leurs regards se figeront*﴾ [Sourate Ibrahim: 42].

Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire(1).

Résumé

L'individu doit réparer les injustices qu'il a commises envers les gens et demander pardon à ceux à qui il a fait du mal avant que les comptes ne soient réglés en bonnes actions cédées et en mauvaises actions endossées.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ incite à prendre l' initiative de se repentir et de réparer les injustices commises envers les gens. Ainsi, celui qui détient quelque chose qu'il a pris à son frère musulman sans droit, que cela concerne son honneur, comme l'insulter, médire de lui, le calomnier ou autre, ou bien quelque chose d'autre, comme s'emparer de ses biens, violer un de ses droits, le frapper ou autre, doit se libérer auprès de lui avant le Jour de la Résurrection où on cessera de payer avec de l'argent et on ne pourra donc plus réparer les injustices commises. Se libérer d'une injustice commise consiste à la réparer et à demander pardon à la personne concernée.

2 Si l'être humain ne se libère pas dans ce bas monde de l'injustice qu'il a commise, les comptes seront réglés en bonnes actions cédées et en mauvaises actions endossées. On prendra ainsi des bonnes actions de l'auteur de l'injustice s'il dispose de bonnes actions et on les donnera à la victime de son injustice. Si l'auteur de l'injustice ne dispose pas de bonnes actions, on prend des mauvaises actions de la victime de l'injustice et on les fait endosser à l'auteur de l'injustice. Ceci, conformément aux paroles du Prophète ﷺ qui dit: *"Savez-vous qui est l'homme ruiné?"*. On lui répondit: "L'homme ruiné chez nous est celui qui n'a ni argent ni provisions". Il dit alors: "*L'homme ruiné de ma communauté est celui qui vient le Jour de la Résurrection avec la prière, le jeûne et l'aumône légale, mais en ayant insulté untel, diffamé tel autre, pris indûment ce qui appartient à un autre, fait couler le sang d'un autre encore et frappé un autre. On donnera alors aux uns et aux autres de ses bonnes actions et lorsque celles-ci seront épuisées tandis qu'il n'a pas dédommagé ses torts, on prendra alors des mauvaises actions de ses victimes et on les lui attribuera, puis on le jettera dans le Feu*"[1].

Un poète a dit:

Il y en a parmi les gens pour qui traiter injustement les autres est une habitude et qui se justifie en avançant toutes sortes d'excuses.

Il consomme volontiers ce qui est illicite et prétend qu'il est envisageable que ce qui est illicite soit licite.

Ô toi qui consommes des revenus illicites, explique-nous dans quel livre il est dit que ce que tu consommes est licite?

Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se produit et que lors de la Résurrection Il tranchera entre les créatures.

Un autre poète a dit:

Ne sois pas injuste lorsque tu en as le pouvoir, car l'injustice finit par t'apporter des regrets. Tes yeux succombent au sommeil et l'opprimé reste éveillé, invoquant Allah, Celui dont l'œil ne succombe pas au sommeil.

1 Moslim (2581).

Suivi

1 (1) Prends garde de t'en prendre aux biens, aux vies et aux honneurs des gens, car Allah hâte la punition de l'injuste. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Il n'y a pas de péché méritant qu'Allah hâte la punition de son auteur dans ce bas monde, avec ce qu'll lui prépare dans l'au-delà, comme l'injustice et la rupture des liens de parenté"*[1].

2 (1) Sachant qu'Allah qui est le Souverain, Subsistant par Lui-même, qui domine les cieux et la terre, s'est interdit l'injustice et dit: "*Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice et Je l'ai rendue interdite entre vous. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres*."[2], que dire du serviteur faible qui dépend d'Allah?

3 (1) Prends l'initiative de te libérer auprès des gens des injustices que tu as commises à leur égard avant que tu ne le regrettes et que les regrets te soient inutiles.

4 (1) Il est exigé dans le repentir de réparer les injustices commises et de s'en libérer auprès des gens concernés. Veille donc à ce que ton repentir soit accepté.

5 (1) Prends garde à l'invocation de la victime de ton injustice, car elle est exaucée et les portes du ciel lui sont ouvertes. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"...et redoute l'invocation de l'opprimé, car rien ne s'interpose entre elle et Allah"*[3].

6 (1) Prends garde à l'injustice, car le Prophète ﷺ a dit: *"Abstenez-vous d'être injustes, car l'injustice sera ténèbres le Jour de la Résurrection"*[4].

7 (2) Conserve les bonnes actions que tu as gagnées grâce à tes efforts et à a ton adoration assidue d'Allah et ne les perds pas en les cédant à quelqu'un victime de ton injustice ou dont l'honneur a pâti par ta médisance.

8 (2) Si tu crains d'être ruiné dans ce bas monde, sache qu'être ruiné dans l'au-delà est plus pénible et cause bien plus de malheur.

9 (2) Imagine porter des péchés que tu n'as pas commis, mais que tu as endossés à cause d'une parole que tu as dite sur ton frère.

10 10 (2) Empresse-toi de réparer les injustices que tu as commises avant d'être forcé de les réparer en cédant des bonnes actions ou en endossant des mauvaises, et non en donnant de ta richesse et de ton honneur.

---

1 Abou Dawoud (4902), Ibn Maja (4211) et At-Tirmidhi (2511).
2 Moslim (2577).
3 Al-Boukhari (1496) et Moslim (19).
4 Moslim (2578).

147

Hadith

Quelques expiations des péchés

‘Amr Ibn Al-’Ass, qu’Allah a agréé, a dit:

1 Lorsque Allah mit l’Islam dans mon cœur, je me rendis auprès du Prophète ﷺ et lui dis: Tends la main pour que je te fasse allégeance.

2 Il tendit la main, mais je retirai la mienne et il me demanda: “Qu’ as-tu ô ‘Amr?” Je répondis: Je veux poser une condition. Il demanda: “*Une condition concernant quoi?*” Je répondis: Je veux qu’on me pardonne.

3 Il dit alors: “*Ne sais-tu pas que l’Islam annihile ce qui le précède,*

4 *que la migration annihile ce qui la précède*

5 *et que le pèlerinage (Hajj) annihile ce qui le précède?*”[1].

1 Moslim (121).

Les Versets

﴿*Dis à ceux qui ne croient pas que, s’ ils cessent, on leur pardonnera ce qui s’ est passé*﴾ [Sourate Al-Anfal: 38].

Le Narrateur

Il s’ agit d’Abou ‘Abd Allah ‘Amr Ibn Al-’Ass Ibn Wa’ il Al-Qourachi As-Sahmi, le plus rusé des Qouraych et le conquérant de l’Égypte. Il est donné comme exemple de perspicacité, de ruse et de détermination, l’un des plus rusés parmi les Arabes. C’est lui que les Qouraychites envoyèrent au Négus afin qu’ il leur livre les musulmans réfugiés chez lui. Il embrassa l’Islam en l’ an 8 de l’Hégire, six mois avant la prise de La Mecque, et migra auprès du Prophète ﷺ. Il est mort en l’an 43 de l’Hégire[1].

Résumé

‘Amr, qu’Allah a agréé, craignit d’être puni pour ce qu’il a commis avant d’avoir embrassé l’Islam. Il voulut donc poser comme condition à sa conversion, qu’Allah lui pardonne cela, le Prophète ﷺ l’informa alors que la conversion Islam implique le pardon des péchés qui l’ont prcéédée.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatte As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1987), Al-Isti’ab Fi Ma’rifat Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (3/1184) et Ousd Al-Ghaba d’Ibn Al-Athir (3/741).

Compréhension (fiqh)

1. Lorsque Allah ouvrit la poitrine de ‘Amr Ibn Al-’Ass, qu’Allah a agréé, à l’Islam, il se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui demanda de lui donner la main afin de la prendre dans la sienne et lui promettre de rester fidèle à l’Islam comme cela était l'habitude à l'époque lorsqu’on prêtait allégeance à un homme.

2. Lorsque le Prophète ﷺ donna sa main droite à ‘Amr, qu’Allah a agréé, afin qu’il lui prête allégeance, ‘Amr retira sa main. Le Prophète ﷺ s’ étonna alors du fait qu’il ait renoncé à prêter allégeance et lui demanda quelle en était la cause. ‘Amr répondit: Je veux poser une condition avant de prêter allégeance. Il posa en effet comme condition que le Prophète ﷺ lui garantisse qu’Allah lui pardonnera ce qu’il a commis comme péchés, mauvaises actions et combat contre la religion d’Allah.

3 Le Prophète ﷺ lui annonça donc la nouvelle réjouissante que le simple fait que l'individu embrasse l'Islam efface les péchés et l'associationnisme ont il était coupable avant cela.

4 De même, migrer d'une terre de mécréance vers une terre d'Islam annihile tout ce qui a été commis avant cela. Lors des débuts de l'Islam, la migration consistait à se rendre à Médine où se trouvait le Messager d'Allah ﷺ, puis après la prise de La Mecque la migration consista à délaisser la terre de mécréance pour se rendre vers la terre d'Islam, quelle qu'elle soit. Pour ce qui est du hadith: "*Nulle migration après la prise [de La Mecque]*[1]", il signifie que la migration de La Mecque vers Médine n'est plus requise, car les habitants de La Mecque sont devenus musulmans, que cette ville fait désormais partie de la terre d'Islam et que la migration n'est requise que pour quitter une terre sur laquelle l'Islam est combattu[2].

5 Il en est de même pour le Hajj qui efface les péchés commis avant de l'accomplir. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Celui qui accomplit le Hajj sans avoir eu de rapports intimes avec son épouse et sans avoir commis de perversité revient en étant aussi vierge de péchés que le jour où sa mère l'a mis au monde"*[3].

1 Al-Boukhari (2783) et Moslim (1353).
2 Voir Mirqat Al-Mafatih Charh Michkate Al-Massabih d'Al-Moulla 'Ali Ibn Mouhammad Al-Qari (1/102).
3 Al-Boukhari (1521) et Moslim (1320).

Suivi

1 (1) Si tu ressens en toi une motivation pour un acte d'obéissance, empresse-toi de l'accomplir sans hésiter ni le remettre au lendemain.

2 (1) Lorsque Allah guida 'Amr à l'Islam, 'Amr ne se soucia pas de perdre sa fonction ou son rang au sein de Qouraych du fait de sa conversion à l'Islam et donc de devenir un musulman parmi d'autres. Tu dois donc te préoccuper du vrai et ne pas accorder d'attention à autre chose que cela.

3 (1) Fait partie de la Sounna qu'un homme serre la main de son frère; d'ailleurs le Prophète ﷺ recevait l'allégeance des hommes en leur serrant la main. En revanche, il n'est pas permis à un homme de serrer la main d'une femme qui ne fait pas partie de ses maharim. 'A'icha dit: Par Allah, la main du Messager d'Allah ﷺ ne toucha la main d'aucune femme; il recevait leur allégeance par la parole. Par Allah, le Messager d'Allah ﷺ n'a reçu l'allégeance que de la manière qu'Allah lui a ordonnée et il se contentait de leur dire: *"J'ai reçu votre allégeance"*[1].

4 (2) 'Amr Ibn Al-'Ass ne posa pas comme condition au Prophète ﷺ d'être le chef de l'armée, de diriger une contrée conquise ou d'être récompensé par une quelconque richesse pour sa conversion à l'Islam. Il posa plutôt comme condition qu'on lui accorde le pardon et l'absolution. Tu dois donc avoir comme préoccupation le pardon d'Allah, l'élévation de tes degrés et ton entrée au Paradis et ne te préoccuper en rien des parures et des ornements de ce bas monde.

5 (3) Il convient que les prédicateurs, les savants et les éducateurs encouragent les gens à embrasser l'Islam et qu'ils leur expliquent que leur conversion efface les péchés et les actes de désobéissance qui l'ont précédée.

6 (3) La conversion à l'Islam n'efface que ce que le serviteur a commis avant celle-ci, si sa pratique de l'Islam est correcte. Si au contraire il agit mal et commet de nombreux actes de désobéissance et péchés majeurs après avoir embrassé l'Islam et qu'il ne s'en repent pas, il devra alors rendre des comptes pour tous les péchés qu'il a commis. Le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui est bienfaisant dans l'Islam ne sera pas inquiété pour ce qu'il a commis à l'époque préislamique, et celui qui est malfaisant dans l'Islam devra rendre des comptes pour ce qu'il a commis avant et après*[2]*".*

1 Al-Boukhari (5288) et Moslim (1866).
2 Al-Boukhari (6921) et Moslim (120).

7 (3) L'un des bienfaits de l'Islam est qu'il efface les mauvaises actions et les péchés que le serviteur a commis avant de se convertir. Pour ce qui est des bonnes actions et des œuvres vertueuses qu'il a accomplies avant sa conversion, il en sera récompensé par générosité et bienfaisance de la part du Seigneur de l'univers.

8 (4) Sachant que la migration n'est plus d'actualité pour nous qui nous trouvons en pays musulman, la migration la plus éminente est celle qui consiste à accomplir en permanence des actes d'obéissance et à fuir les actes de désobéissance et les adeptes des innovations et des passions.

9 (5) Accomplis régulièrement le Hajj et la Omra, car ils effacent les péchés jusqu'à ce que le musulman soit aussi exempt de péchés que le jour où sa mère l'a mis au monde.

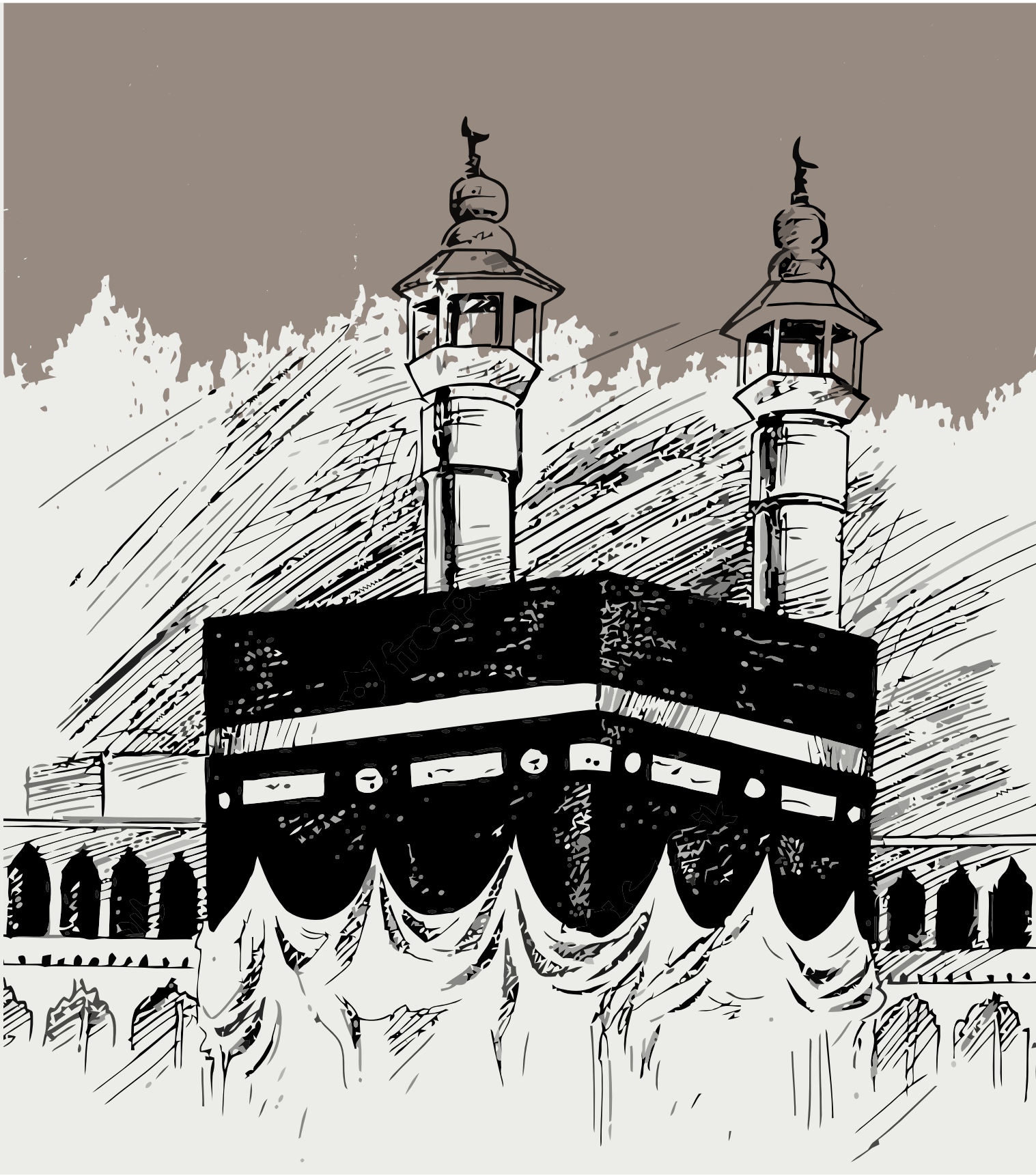

148

Hadith

Le repentir préserve les bonnes actions qui ont précédé le péché

Hakim Ibn Hizam, qu'Allah a agréé, a dit:

1 J'ai dit: "Ô Messager d'Allah, que dis-tu des œuvres que j'accomplissais en guise d' adoration à l'époque préislamique, comme l'aumône, l'affranchissement d'esclaves et l'entretien des liens de parenté? Seront-elles rétribuées?".

2 Le Prophète ﷺ dit alors: "*Tu as embrassé l'Islam dans la continuité du bien que tu as accompli dans le passé*[1]".

1 Al-Boukhari (1436) et Moslim (123).

Les Versets

﴿*Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s' est passé*﴾ [Sourate Al-Anfal: 38].

Le Narrateur

Il s' agit de Hakim Ibn Hizam Ibn Khouwaylid Al-Qourachi Al-Assadi, qu'Allah a agréé, Abou Khalid. C'est un noble Compagnon qui est né à l'intérieur de la Ka'ba treize ans avant l'Année de l' Éléphant. Il faisait partie des nobles et des notables de Qouraych à l'époque préislamique et après l'avènement de l'Islam et sa conversion eut lieu le jour de la prise de La Mecque. Faisant partie au départ de ceux dont les cœurs ont été conciliés à l'Islam, sa pratique de l'Islam fut correcte par la suite. Il affranchit cent esclaves avant de se convertir et autant après, et il n'y a aucune œuvre convenable qu'il a accomplie avant de se convertir qu'il n'a pas accomplie après. Il vécut cent vingt ans, la moitié avant d'embrasser l'Islam et l'autre moitié après, et il perdit la vue peu avant de mourir. Il est mort à Médine en l'an 54 de l'Hégire, ou en l'an 58 selon certains[1].

Résumé

Le Prophète ﷺ est interrogé au sujet du devenir des œuvres vertueuses accomplies avant la conversion l'Islam. Il répondit que lorsqu'un serviteur embrasse l'Islam, il sera récompensé pour le bien accompli avant sa conversion.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatte As-Sahaba d'Abou Nou'aym (2/107), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (1/362), et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (2/58).

Compréhension (fiqh)

1 Hakim Ibn Hizam, qu'Allah a agréé, interrogea le Prophète ﷺ au sujet du devenir des œuvres vertueuses qu'il accomplissait pour adorer Allah avant sa conversion à l'Islam, comme les aumônes, la libération d'esclaves, l'entretien des liens de parenté et d'autres œuvres encore. En effet, Hakim, qu'Allah a agréé, était généreux et prodigue. Il a affranchi cent esclaves avant d'embrasser l'Islam et a fait don de cent dromadaires, puis il fit de même après sa conversion et dit: "Par Allah, je ne laisserai aucune œuvre que j'ai accomplie avant d'avoir embrassé l'Islam que je n'accomplirai pas après"[1].

2 Le Prophète ﷺ lui répondit qu'il a embrassé l'Islam dans la continuité du bien qu'il a accompli, ce qui signifie: Allah te récompensera pour le bien que tu as fait avant ta conversion à l'Islam et Il ne te punira pas pour tes mauvaises actions commises avant de te convertir.

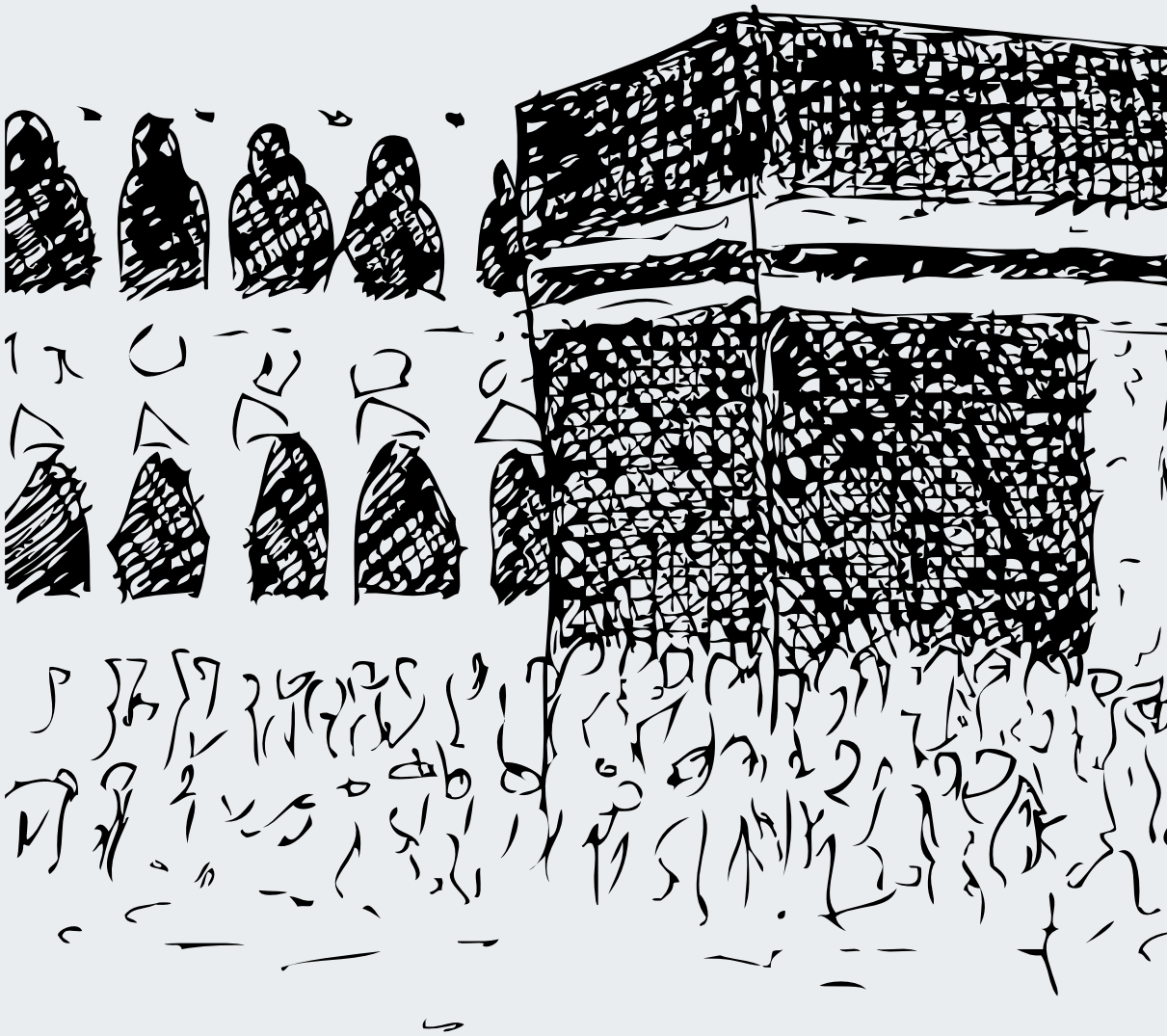

1 Moslim (123).

Suivi

1. (1) Hakim, qu'Allah a agréé, n'eut pas honte de questionner le Prophète ﷺ sur ses œuvres avant sa conversion. Que la pudeur ou l'arrogance ne t'empêchent pas de poser des questions.

2. (1) Hakim, qu'Allah a agréé, se préoccupait de savoir si toutes ses œuvres deviendraient des bonnes actions [ou pas] afin que sa rétribution soit multipliée et que ses degrés soient élevés. Veille donc à ce que tes œuvres ne soient entachées de rien de ce qui peut les rendre vaines et faire perdre la rétribution méritée.

3. (2) N'empêche pas un mécréant ou un pervers d'accomplir une œuvre vertueuse, car il se peut qu'il embrasse l'Islam et qu'Allah le récompense pour cette œuvre.

4. (2) Vois combien sont immenses la miséricorde et l'amour d'Allah envers Ses serviteurs et comment Il les rétribue pour ce qu'ils accomplissent avant de se repentir et de revenir à Lui et sans les punir pour les fautes commises avant cela!

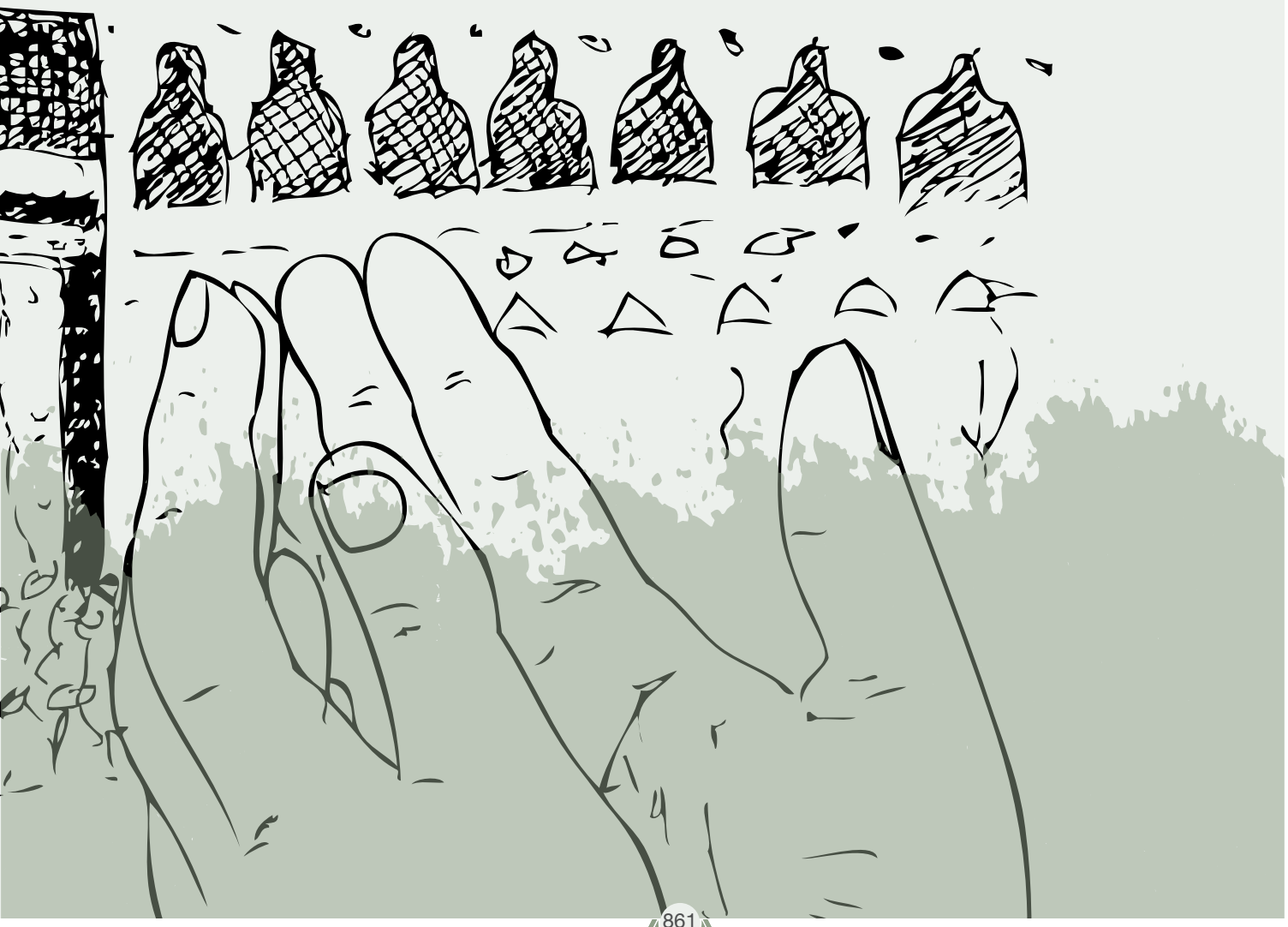

149

Hadith

L'étendue de la miséricorde d'Allah – exalté soit-Il

Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte qu'il entendit le Messager d'Allah ﷺ dire:

1 *"Allah a fait que la miséricorde ait cent parties.*

2 *Il garda auprès de Lui quatre-vingt-dix-neuf parties et fit descendre une seule partie sur la Terre.*

3 *C'est de cette partie que les créatures se font mutuellement miséricorde, au point que la jument lève son sabot par crainte de faire du mal à son poulain."* (Référencé par Al-Boukhârî et Moslim)[1].

1 Al-Boukhârî (6000) et Moslim (2752).

Les Versets

- ﴿*Et lorsque viennent vers toi ceux qui croient à nos versets (le Coran), dis: Que la paix soit sur vous! Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d'entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s'est repenti et s'est réformé... Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-An'âm: 54].
- ﴿*car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants*﴾ [Sourate Al-A'râf: 54].
- ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent l'aumône légale, et ont foi en Nos signes*﴾ [Sourate Al-A'râf: 156].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hourayra, 'Abd ar-Rahmâne ibn Sakhr Ad-Dawsî Al-Azdî. Il embrassa l'Islam et se rendit à Médine en l'an 7 de l'Hégire . Un jour, le Prophète ﷺ a dit: "*Celui qui parmi vous étendra son vêtement jusqu'à ce que je termine mes présentes paroles puis le ramènera sur sa poitrine, n'oubliera quoi que ce soit de ce que j'ai dit*". Abou Hourayra dit: "J'ai alors étendu un vêtea ment rayé avec lequel je ne portais aucun autre vêtement jusqu'à ce que le Prophète ﷺ terminât ses paroles, puis je l'ai ramené sur ma poitrine. Par Celui qui l'a envoyé avec le vrai, je n'ai rien oublié des paroles qu'il a dites"[1]. Il est mort à Médine en l'an 58 de l'Hégire[2].

Résumé

Le Prophète ﷺ mentionne la miséricorde d'Allah qui suffit à toutes Ses créatures, puisqu'Il en fit descendre une des cent parties et c'est avec cette partie que les gens se font mutuellement miséricorde et sont affectueux les uns envers les autres et c'est avec cette partie que les fauves et les autres animaux cohabitent.

1 Al-Boukhârî (7354).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâbah d'Abou Nou'aym (4/1846), Al -Istî'âb Fî Ma'rifatt Al-Ashâb d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd al-Ghâbah d'Ibn Al-Athîr (3/357) et Al-Issâba Fî Tamyîz as-Sahâbah d'Ibn Hajar Al-'Asqalânî (4/267).

Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ nous apprend qu'Allah a partagé la miséricorde en cent parties.

Ceci est une explication du Prophète ﷺ et Allah sait mieux de quelle manière la miséricorde est partagée. Ce qui est signifié ici, c'est qu'il existe de nombreuses miséricordes préparées par Allah pour les serviteurs et que la part de miséricorde qui est auprès de Lui, est bien plus grande que la miséricorde qui est aujourd'hui parmi nous[1].

2 Ensuite il expliqua cela en nous informant que quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces miséricordes seront réservées à Ses serviteurs dans l'au-delà et que toutes les expressions de miséricorde que nous voyons dans le bas monde, comme la miséricorde de la mère à l'égard de son petit, les gestes mutuels de miséricorde et de pardon des gens et même les gestes de miséricorde chez les animaux, ceux que nous observons comme ceux que nous ignorons, sont toutes inclues dans la partie qu'Allah a fait descendre sur Terre.

Si les miséricordes que nous voyons sur Terre sont toutes issues d'une seule partie sur cent, qu'en est-il alors des parties restantes qu'Allah réserve à Ses serviteurs dans l'au-delà? Elles sont auprès d'Allah et mises en réserve pour le Jour de la Résurrection. Les gens recevront donc des multiples et des multiples de la miséricorde qu'ils connaissent dans ce bas monde et par conséquent, Il leur pardonnera, les absoudra et facilitera aux uns de pardonner aux autres.

3 Puis le Prophète ﷺ donna un exemple de cette miséricorde qu'Allah fit descendre sur Ses serviteurs et qui est que les animaux et les fauves font preuve de miséricorde les uns envers les autres, au point que le fauve ne mange pas sa progéniture et que la femelle du cheval, connue pourtant pour sa vitesse et sa fougue, lève sa patte pour ne pas faire de mal à son petit.

Ceci est un petit exemple illustrant cette partie et démontrant à quel point la miséricorde d'Allah est vaste.

Un poète a dit:

C'est à toi, ô Dieu des créatures, que je soumets mon désir, même si je suis coupable, ô Bienfaiteur et Généreux.

Lorsque mon cœur s'est endurci et que les choix s'offrant à moi se sont rétrécis, j'ai pris pour échelle l'espoir de Ton absolution.

Mon péché m'a paru immense puis lorsque je l'ai comparé à Ton absolution, celle-ci m'a paru encore plus immense.

Tu ne cesseras d'absoudre le péché, tant que Tu resteras généreux, bienfaiteur et magnanime.

1 Voir le commentaire du Sahih d'Al-Boukhârî d'Ibn Battâl (9/213-214) et Irchâd as-Sârî d'Ibn Hajar Al-'Asqalani (9/19).

Suivi

1. La miséricorde d'Allah est vaste, mais Il a une miséricorde qui concerne toutes les créatures et une miséricorde spécifique qui est plus importante et plus parfaite réservée à ceux qui sont pieux et qui ont la foi: ﴿*Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent l'aumône légale, et ont foi en Nos signes*﴾ [Sourate Al-A'râf: 156]. Celui qui désire donc remporter cette part immense de la miséricorde d'Allah doit s'empresser de rejoindre les rangs des pieux serviteurs d'Allah en respectant Ses limites, en obéissant à Ses commandements et en s'abstenant de Ses interdits.

2. Si les animaux et les fauves qu'Allah n'a pas pourvus de raison et de sagesse, se font mutuellement miséricorde, que dire de ceux dont la miséricorde a été ôtée de leurs cœurs? Celui qui ne fait pas miséricorde ne pourra bénéficier de la miséricorde.

3. Lorsque tu vois qu'Allah t'éprouve ou qu'Il éprouve un autre serviteur, sache que cette épreuve découle d'une immense sagesse, car Allah ne manque pas de miséricorde. De plus, lorsque tu Le vois maudire quelqu'un ou le condamner éternellement à l'Enfer, sache [de manière certaine] qu'il le mérite.

4. Ne t'afflige pas d'un mal qui t'atteint, car la miséricorde d'Allah est immense et elle peut rapidement couvrir Ses serviteurs affaiblis, dès lors qu'ils la Lui demandent et ont une bonne opinion à Son égard.

5. Il y a un Seigneur miséricordieux qui a fait descendre de sa miséricorde la part qui permet à nos vies de se poursuivre et a laissé en réserve une part pour que nous nous fassions mutuellement miséricorde le jour où il n'y aura ni dinar ni dirham, mais où la rétribution sera en fonction des bonnes et des mauvaises actions. L'insolvable sera ce jour-là celui qui, à l'issue des comptes, n'aura plus de bonnes actions et beaucoup de mauvaises actions. Allah allouera alors une part de miséricorde afin que les anges invoquent pour qu'Il nous pardonne et élève nos degrés. Puis la plus grande part de cette miséricorde mise en réserve, se manifestera lorsqu'Il effacera nos péchés et les pardonnera et qu'Il ne nous tiendra pas rigueur de nos manquements dans Son adoration et de nos manquements dans notre obéissance à Ses ordres. Quelqu'un qui néglige de Lui être reconnaissant et de se repentir à Lui après avoir eu connaissance de tout cela est assurément un ingrat négligent.

150

Hadith

L'immense mérite d'avoir de l'espoir en Allah – exalté soit-Il

Anas Ibn Malik, qu'Allah a agréé, rapporte qu'il entendit le Messager d'Allah ﷺ dire:

1 *"Allah – Gloire et Majesté à Lui – dit: Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques et quetu M'espères, Je te pardonnerai quoi que tu fasses et Je ne m'en soucie pas.*

2 *Ô fils d'Adam, si tes péchés ateingnaient le haut du ciel et qu'ensuite tu Me demandais pardon, Je te pardonnerais.*

3 *Ô, fils d'Adam, Si tu venais à Moi avec des péchés qui emplissent la terre et qu'ensuite tu Me rencontrais sans rien m'associer, Je viendrais à toi avec autant de pardon"*[1].

1 At-Tirmidhi (3540). Al-Albani déclara ce hadith bon dans Sahih At-Targhib wa At-Tarhib (1616).

Les Versets

- ﴿*Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux*﴾ [Sourate An-Nissa: 64].
- ﴿*sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴾ [Sourate Al-Fourqane: 70].
- ﴿*Dis: Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53].
- ﴿*J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur"*﴾ [Sourate Nouh: 10].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hamza, Anas Ibn Malik Ibn an-Nadr Ibn Damdam Al-Ane'sari, le grand narrateur de l'Islam, serviteur du Messager d'Allah ﷺ et de ses proches féminines et dernier Compagnon de Bassora à mourir. Il était âgé de dix ans lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine et de vingt ans lorsqu'il est mort. Au service du Messager d'Allah ﷺ , il l'accompagna en permanence et avec ferveur depuis sa migration jusqu'à sa mort, participa à plus d'une bataille avec lui et lui prêta le serment d'allégeance sous l'arbre. Le Messager d'Allah ﷺ invoqua Allah de lui donner une grande richesse et une nombreuse progéniture et cette invocation fut exaucée au point que ses palmiers produisaient des dattes deux fois par an. Il est mort en l'an 93 de l'Hégire[1].

Résumé

Allah incite Ses serviteurs à se repentir et leur assure qu'Il pardonne tous les péchés, quelle que soit leur gravité.

1 Voir sa fiche biographique dans Siyar A'lam An-Noubala d'Adh-Dhahabi (4/417-423), Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (1/231), Mou'jam As-Sahaba d'Al-Baghawi (1/43) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (1/151-153).

Compréhension (fiqh)

1. Allah amadoue Ses créatures, leur fait don de grâce et les incite à se repentir et à s'empresser de solliciter Son pardon, car aucun serviteur ne L'invoque et n'implore Son pardon sans qu'Il ne lui pardonne tous ses péchés, et Il ne se soucie pas du nombre de ceux-ci ni n'accorde d'importance à leur gravité. Allah dit en effet: ﴿*Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux*﴾ [Sourate Az-Zoumar: 53].

2. Puis Allah s'adresse de nouveau à Son serviteur afin de l'informer que même si ses péchés sont nombreux et sont immenses, à un point tel qu'ils emplissent la terre et atteignent les nuages, puis qu'il vient à Lui repentant et sollicitant Son pardon, Il les lui pardonnera sans se soucier de leur immensité.

3. Allah explicite ensuite le mérite du monothéisme et affirme que si le serviteur est coupable de péchés et de mauvaises actions, tellement nombreux qu'ils empliraient la terre, mais qu'il proclame Son unicité et ne Lui associe rien, Il lui pardonnera autant de fois que ses péchés, conformément à Ses paroles: ﴿ *Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut*﴾ [Sourate An-Nissa: 48].

Un poète a dit:

Mes supplications et mes suppliques sont mêlées aux larmes d'un désobéissant qui s'est éloigné de Toi Alors que j'invoque en espérant Ta miséricorde.

Fais donc miséricorde à un faible qui est venu à Toi reconnaître ses péchés Je supplie et je prie pendant que je T'invoque et j'espère Ton agrément,

Pardonne donc mes péchés et accorde-moi Ta guidée dans tout ce qui me concerne.

Un autre poète a dit:

Ô mon Dieu ne me châtie pas, car j'avoue ce que j'ai commis.

Je n'ai d'autre recours que l'espoir de Ton pardon, si Tu veux pardonner, et mon bon soupçon [à Ton égard].

Combien de fautes j'ai commises parmi les gens, alors que Tu me combles de grâce et de faveur.

Les gens pensent du bien de moi, mais je suis le pire des gens si Tu ne me pardonnes pas.

Suivi

1 (1) Supplie Allah et remets-en toi à Lui. En effet, qui exauce l'invocation à part Lui?

2 (1) Adore Allah en L'invoquant, car l'invocation fait partie des adorations. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"L'invocation est l'adoration"*[(1)60].

3 (1) Ne considère jamais qu'un péché est trop important pour être pardonné par Allah, car Allah – exalté soit-Il – pardonne tous les péchés.

4 (1) Convoite le pardon d'Allah et ne sois pas arrogant face à ton Seigneur.

5 (1) Lorsque tu demandes quelque chose à Allah et que tu veux être exaucé, veille à remplir les conditions de l'invocation, comme s'adresser exclusivement à Allah, dépenser des revenus licites, ne pas demander quelque chose d'illicite dans ton invocation, solliciter Allah avec insistance et avoir le cœur présent alors que tu invoques.

6 (1) Entretiens un bon soupçon à l'égard de ton Seigneur lorsque tu L'invoques ou que tu sollicites Son pardon, car Allah dit dans un hadith qoudoussî: "*Je suis conforme à l'idée que se fait Mon serviteur de Moi*[(2)]".

7 (2) Solliciter le pardon d'Allah est une cause de pardon des péchés et des actes de désobéissance même s'ils sont tellement immenses qu'ils atteignent le ciel, veille donc à le solliciter.

8 (2) Solliciter constamment le pardon d'Allah est une Sounna du Prophète ﷺ. Celui-ci dit en effet: "*Par Allah, je sollicite le pardon d'Allah et me repens à Lui plus de soixante-dix fois par jour*"[(3)].

9 (2) Solliciter le pardon d'Allah efface les péchés, augmente les bonnes actions, élève les degrés et bénit la subsistance. Allah dit en effet: ﴿*J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières"*﴾ [Sourate Nouh: 10-12].

10 (2) Solliciter le pardon d'Allah préserve de la descente du châtiment dans ce bas monde et dans l'au-delà. Allah dit: ﴿*Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux. Et Allah n'est point tel qu'il les châtie alors qu'Ils demandent pardon*﴾ [Sourate Al-Ane'fal: 33].

11 (2) On rapporte que Louqmân – qu'Allah le protège – dit à son fils: "Ô mon fils, habitue

1 Abou Dawoud (1479), At-Tirmidhi (3247) et Ibn Maja (3828). At-Tirmidhi dit: Ce hadith est bon et authentique et Al-Albani le déclara authentique dans le Sahih Sounane Abi Dawoud (3247).

2 Al-Boukhari (7405) et Mouslim (2675).

3 Al-Boukhari (6307).

ta langue à dire: “Ô Allah, pardonne-moi”, car Allah a des heures où Il ne refuse pas à quelqu’un qui le sollicite”[1].

12 (2) Sollicite constamment le pardon d’Allah, car Al-Hasane – qu’Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Sollicitez souvent le pardon d’Allah dans vos demeures, sur vos tables, sur vos routes, dans vos marchés, dans vos assemblées et où que vous soyez, car vous ne savez pas quand descendra le pardon”[2].

13 (2) Le musulman doit prendre l’initiative de se repentir, de solliciter le pardon d’Allah de s’empresser d’accomplir des œuvres vertueuses. Le pardon d’Allah est immense: Il tend la main la nuit pour que le fautif du jour se repente et tend la main le jour pour que le fautif de la nuit se repente. De plus, Il pardonne tous les péchés sans se soucier de leur immensité.

14 (3) Prends garde à l’associationnisme, car il rend vaines les œuvres et il n’est pardonné que si on s’en repent.

15 (3) Le monothéisme prémunit du châtiment éternel en Enfer et est une cause de pardon des péchés et de non-prise en compte des mauvaises actions.

16 (3) Il convient que chaque musulman cherche refuge auprès d’Allah contre l’associationnisme mineur et l’associationnisme majeur.

17 (3) Un Seigneur qui comble de faveur Ses serviteurs, alors qu’Il se passe d'eux, est un Seigneur généreux et affectueux, de qui nous devons nous rapprocher par des actes d’obéissance et des œuvres surérogatoires.

18 (3) Le Prophète ﷺ a dit: *“Allah choisira un homme le Jour de la Résurrection devant toutes les créatures et déroulera quatre-vingt-dix-neuf registres pleins de ses péchés, chaque registre s’étendant à perte de vue, puis Il lui dira: Renies-tu quelque chose de tout cela? Mes anges scribes ont-ils été injustes envers toi? Il répondra: Non,Seigneur. Allah demandera ensuite: As-tu une excuse? L’homme répondra: Non,Seigneur. Allah lui dira: Si. Tu as une bonne action enregistrée chez nous, et tu ne subiras pas d’injustice aujourd’hui. On sortira alors une carte sur laquelle est écrit: “J’atteste qu’il n’existe pas de divinité excepté Allah et j’atteste que Mohammad est le Messager et le serviteur d’Allah”. Allah dira ensuite: Va donc assister à la pesée de tes œuvres. Le serviteur répondra: Seigneur, que pèse cette carte comparée à tous ces registres? Allah répétera: Tu ne subiras aucune injustice. On mettra alors les registres sur un plateau et la carte sur l’autre plateau. Les registres remonteront et la carte descendra, pesant plus lourd. En effet, rien ne pèse plus lourd que le Nom d’Allah”*[3].

1 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (2/408).
2 Voir Jami’ Al-’Ouloum wa Al-Hikam d’Ibn Rajab (2/408).
3 At-Tirmidhi (2639).

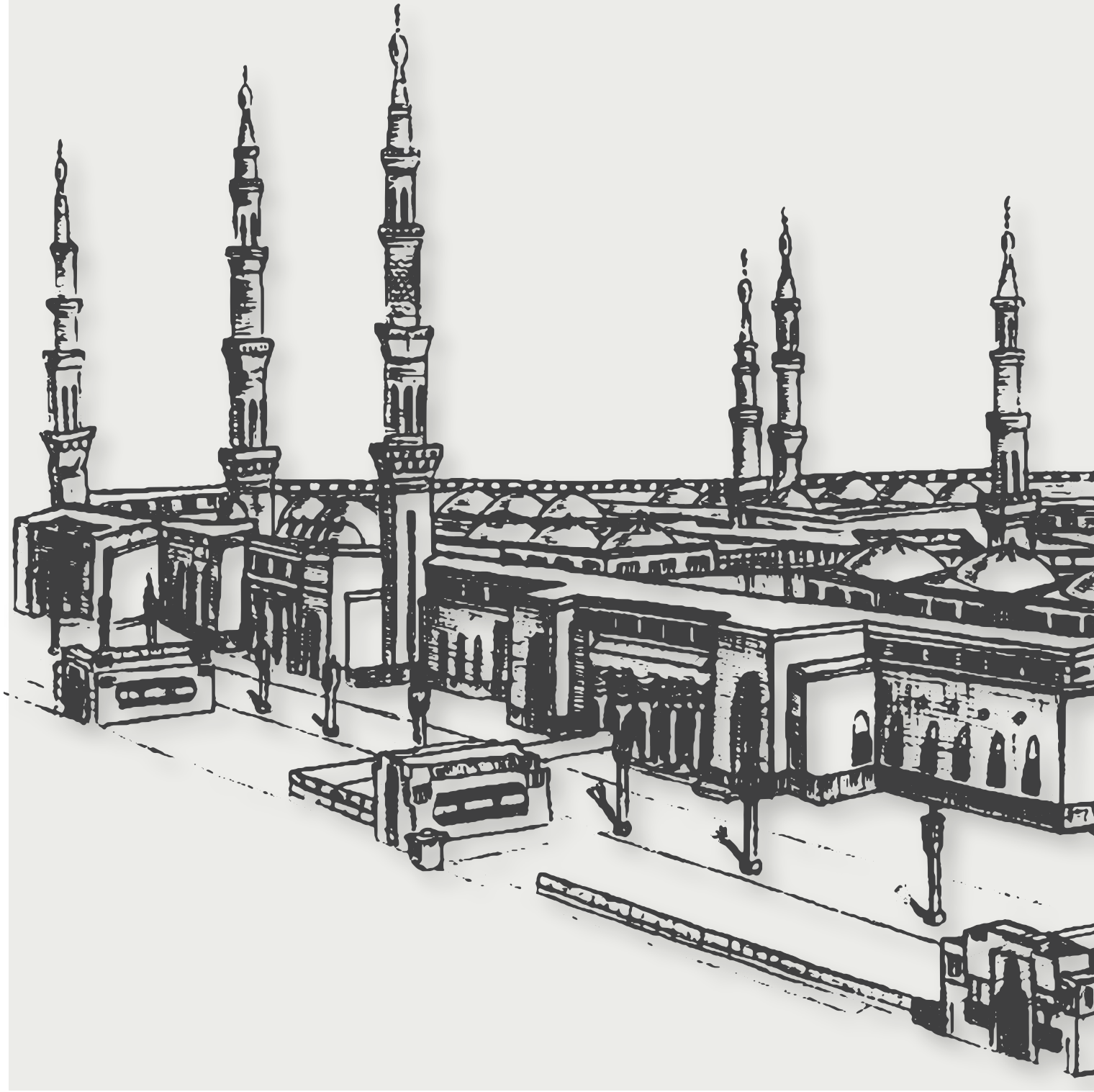

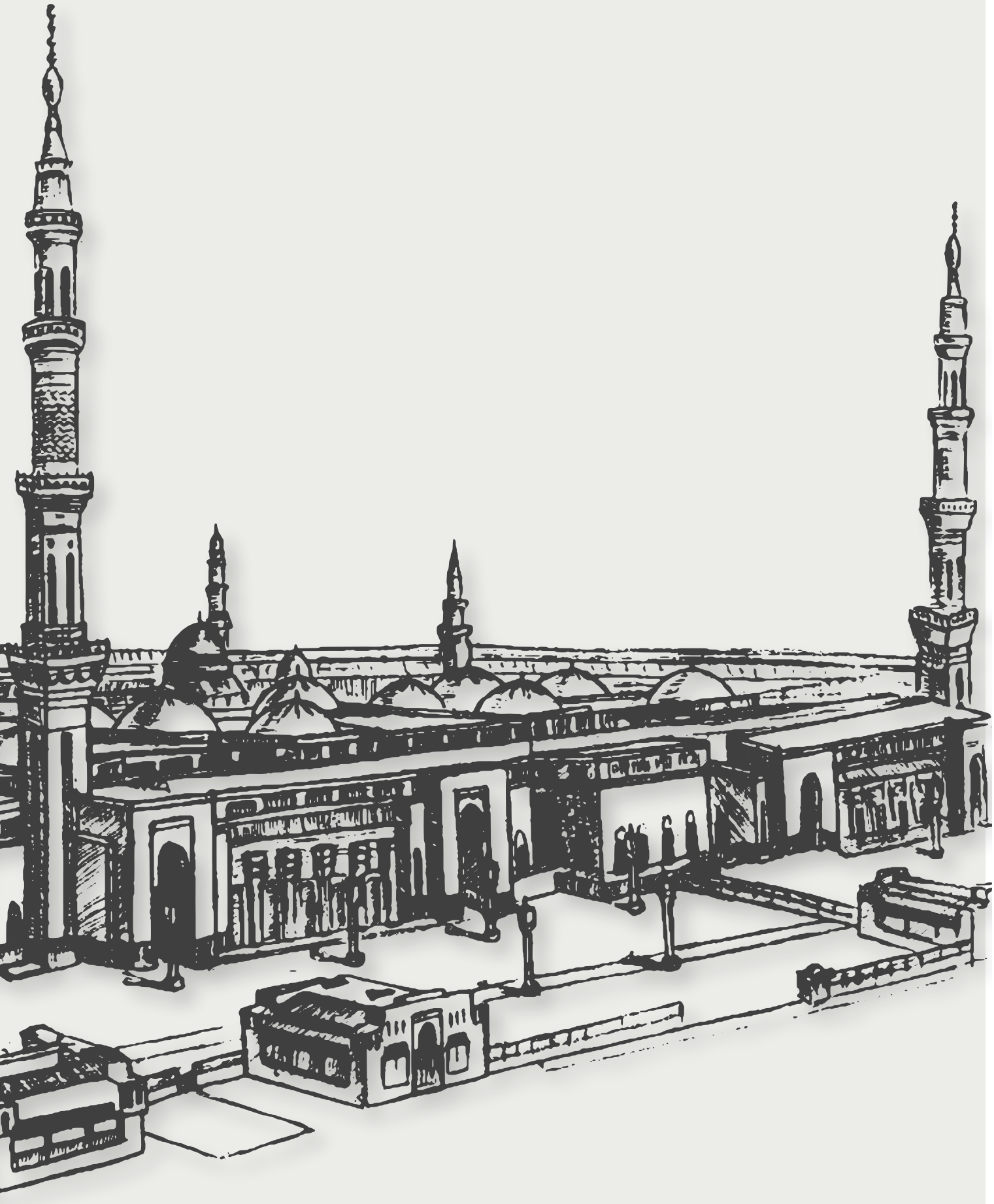

Après les paroles d'Allah, il n'existe pas de paroles exprimant de concepts plus éminents que les paroles de Son Messager, et il n'existe pas de paroles plus dignes d'être suivie que les siennes.

Voici ce livre (Des hadiths généraux: Compréhension et suivi).

C'est un livre qui traite de 150 hadiths touchant à tous les thèmes de la religion et classés d'une manière savante comme on peut s'en assurer à la lecture du sommaire. Ces hadiths sont suivis d'une explication succincte.

Le projet «Compréhension et suivi» fait partie d'un projet aux multiples parties intitulé «Les hadiths généraux» et chacun de ces hadiths est suivi de divers ajouts: explication fournie, programme éducatif, extraits vidéo, enregistrements audio, cartes, traductions plurielles, etc.

Ce grand projet lui-même est inclus dans l'une des initiatives majeures du centre Ossoul intitulée «Sur les traces du Messager…» dont la finalité est de faire connaître et de rendre accessible la Sounna du Prophète et les concepts qu'elle véhicule dans les différentes langues mondiales.

Il existe encore d'autres articles et productions dont il est possible de prendre connaissance sur la plateforme des hadiths généraux.

وقف خادم الحرمين الشريفين
الملك عبد الله بن عبد العزيز آل سعود الخيرية

Rabwah

مركز أصول
www.osoulcenter.com